ARCHIVES

PARLEMENTAIRES

ARCHIVES

PARLEMENTAIRES

DE 1787 A 1860

J
341
H2
Ser. 1
Vol. 71
pt. 2

RECUEIL COMPLET

DES

DÉBATS LÉGISLATIFS ET POLITIQUES DES CHAMBRES FRANÇAISES

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

FONDÉ PAR

MM. MAVIDAL et E. LAURENT

CONTINUÉ PAR

M. L. LATASTE
CHEF DU SERVICE DES PROCÈS-VERBAUX
ET DE
L'EXPÉDITION DES LOIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. LOUIS CLAVEAU
SECRÉTAIRE-RÉDACTEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. CONSTANT PIONNIER
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. HIPPOLYTE LEMAIRE
SECRÉTAIRE-RÉDACTEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PREMIÈRE SÉRIE (1787 à 1799)

TOME LXXI

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE DES SÉANCES DE LA CONVENTION NATIONALE

du 20 Septembre 1792 au 10 Août 1793

DEUXIÈME PARTIE

L-Z

PARIS 1908

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

PREMIÈRE SÉRIE

TABLE ALPHABÉTIQUE

ET ANALYTIQUE

DE

LA CONVENTION NATIONALE

DU 20 SEPTEMBRE 1792 AU 10 AOUT 1793

L

LAA, député suppléant, puis député des Basses-Pyrénées. — 1793. — Est admis en remplacement de Meillan (t. **LXX**, p. 529).

LAAGE, maréchal de camp, puis général. Annonce la plantation de l'arbre de la liberté à la barbe de l'ennemi au cantonnement de Boussy-le-Bac et dépose un don patriotique au nom des officiers, sous-officiers et volontaires du bataillon de la Haute-Marne (20 février 1793, t. **LIX**, p. 26). — Adresse un don patriotique des 4e et 5e compagnies du 8e bataillon de la Meurthe (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 62). — Transmet une relation de la bataille d'Arlon (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 592 et suiv.).

LAAS (LE CITOYEN). Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366).

LABADIE, capitaine. Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 122).

LA BALGUERIE, lieutenant-colonel du 26e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 288); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LABAN. Fait un don patriotique (11 mars 1793, t. **LX**, p. 97).

LA BAROLIÈRE, général. Rend compte d'un combat livré près Martigné aux rebelles vendéens (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 199); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 200).

LA BARRE, officier municipal de la commune

LA BARRE (*suite*).

de Paris. Est mandé à la barre pour fournir des explications au sujet d'un enlèvement de cartouches qu'il a fait opérer à l'Hôtel des Invalides (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 341). — Se justifie (6 octobre, p. 364 et suiv.).

LABARRE. Présente une pétition pour la formation d'une école d'instruction militaire (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 242).

LABARRE, colonel. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

LABARRE (Les frères), neveux du général autrichien Clairfait, prisonniers de guerre détenus à Valenciennes. Seront transférés à Paris pour servir d'otage à la nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux 4 commissaires de la Convention nationale et au ministre Beurnonville (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 341).

LA BARRE (André), commandant le 15e régiment de dragons. Fait un don patriotique (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 341 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 342).

LA BARRE (1) (Canton de), département de la Nièvre. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

LABARRÈRE (Commune de), département du Gers. Le conseil général applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, s'élève contre les départements qui ont cherché à égarer le peuple, notamment celui du Gers, approuve la Convention, la remercie de la Constitution et demande la punition des administrateurs coupables (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 527); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LABARTHE. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

LABATTÈRE, capitaine. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 600).

(1) Voir t. LXIX, p. 606, colonne 1, note 2.

LABATTEUX, administrateur du district de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

LABBÉ. Fait un don patriotique (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 121); — Mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LABBÉ. Décret portant qu'il sera sursis à la revente de la ferme de la Malmaison, département du Pas-de-Calais, jusqu'après le rapport sur la pétition des citoyens Labbé et Prévost (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 98).

L'ABBÉ (Jean-Baptiste). Il lui est accordé une somme de 600 livres à titre de gratification (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 698 et suiv.).

LA BÉDOYÈRE (Vicomte de). Lettre à son oncle trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 593 et suiv.).

LABELLE (Jean). Fait un don patriotique (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LABEYRIE, premier lieutenant-colonel du 2e bataillon du département des Landes. On signale sa bravoure (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 6).

LABIDURIE (François). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

LABIGNE (Joseph). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361).

LABILLARDERIE. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 597 et suiv.).

LA BINTINAYE (Chevalier de). Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 603 et suiv.).

LABOIS. Indemnité à lui accordée (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 405).

LA BOISSIÈRE, député du Lot. — 1792. — Membre du comité des décrets (t. **LII**, p. 455).

LA BOISSIÈRE (*suite*).

— Suppléant au comité de division (p. 480). — Membre du comité d'inspection (p.531). — Son opinion sur l'affaire du ci-devant roi (t. **LIV**, p. 224). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 354 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

LABOLE, commandant de la gendarmerie. Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366).

LABORDE, officier. Se plaint de la mauvaise qualité des souliers et des bas donnés aux troupes (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 175).

LA BOUGLISSE (Philippe), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 98).

LA BOURDONNAIE, général. Lettre concernant une disposition du général Duhoux (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 556). — Annonce que les Autrichiens ont évacué la ville de Lannoy (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 136). — Annonce l'entrée des troupes françaises à Tournay (10 novembre, p. 340). — Annonce l'entrée des troupes à Gand (14 novembre, p. 404). — Rend compte de ses opérations (18 novembre, p. 465), (21 novembre, p. 511). — Demande des secours pour la défense des départements qui bordent les côtes (26 mars 1793,

LA BOURDONNAIE (*suite*),

t. **LX**, p. 558). — Transmet une copie d'une proclamation adressée aux habitants des départements troublés (30 mars, p. 704). — Rend compte de ses opérations (30 mars, p. 720). — Se rendra au comité de Salut public pour y conférer avec les députations des départements de l'Ouest (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 202). — Écrit qu'il va diriger une opération décisive sur la rive gauche de la Loire et faire passer des adresses aux habitants des campagnes (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 75). — Envoie des renseignements sur les événements de Vendée (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 667). — Rend compte de deux tentatives faites par les Espagnols pour s'établir sur la rive de la Bidassoa (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 591 et suiv.). — Annonce que les troupes de la République ont enlevé aux Espagnols la redoute dite de Louis XIV (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 318 et suiv.). — Rend compte d'un succès remporté sur les Espagnols (28 juillet, p. 633). — Rend compte des avantages remportés sur les Espagnols, près de la Bidassoa (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 29 et suiv.), (5 août, p. 262).

LABOURDONNAYE. Fait un don patriotique (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 170).

LA BRETÈCHE. — Voir *Bretèche*.

LABROUSSE (Citoyenne). Le ministre des affaires étrangères rendra compte des mesures qu'il a prises pour la faire mettre en liberté (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 615).

LACAILLE. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LACAILLE, de la commune de Montfort, département de Seine-et-Oise. Annonce que l'Acte constitutionnel a été accepté aux acclamations universelles (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 67 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 68).

LACAPELLE-BIRON (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité expose que son erreur sur les causes des journées des 31 mai et jours suivants a été de courte durée et qu'elle

LACAPELLE-BIRON (*suite*).

a accepté la déclaration des droits et la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 206); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

LACARRIÈRE, commandant la flûte la *Bienvenue*. Envoie des détails sur la prise de son navire (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 58). — Le conseil général de la commune de Lorient annonce son arrestation (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 107). — Lettre des officiers municipaux de Lorient relative au délit dont il est prévenu (3 janvier, p. 163). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui et ordonnant sa mise en liberté (10 janvier, p. 712). — Sa lettre relative à la prise de la flûte *La Bienvenue* (18 janvier 1793, t. **LVII**, p. 425). — Son procès-verbal relatif aux événements qui se sont passés à Saint-Christophe lors de l'arrivée du navire *Les Frères* (*ibid.* et p. suiv.).

LACARRIÈRE, forçat détenu au bagne de Brest. Renvoi de sa pétition au comité de législation (21 mars 1793, t. **LX**, p. 368).

LACASSAIGNE. Fait un don patriotique (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 693).

LACATTE (Jean-Maurice ou Jean-Marie), officier en retraite, c -devant lieutenant au 3e régiment d'artillerie. Fait un don patriotique (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 461) (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 66).

LACAUGNE (Commune de), département de la Haute-Garonne. Les administrateurs demandent la jouissance d'une église attribuée aux religieuses (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 433).

LACAUNE (District et commune de), département du Tarn. Compte rendu de l'état des esprits et du zèle patriotique des citoyens (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 537). — La Société populaire fait un don patriotique et envoie une adresse de dévouement (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 257); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 258).

LACAVE. Présente une pétition au nom de la section de la Halle-aux-Blés (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 61 et suiv.).

LACAVE (Le citoyen). Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366).

LACAZE fils, député de la Gironde. — 1792. — Membre du comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — Fait un rapport sur la prohibition de la sortie des viandes salées (t. **LIII**, p. 74); — le défend (*ibid.*). — Membre du comité central (p. 103). — Fait un rapport sur l'importation du sel étranger pour la pêche de la morue (t. **LV**, p. 54 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 75 et 111). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement après la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 344 et 421). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Fait une proposition relative à la nomination de commissaires chargés de se rendre dans les départements du Nord et de la Corse (t. **LVIII**, p. 227). — Fait un rapport sur le paiement des dépenses du service des bateaux de correspondance entre l'île de Corse et le continent (t. **LIX**, p. 15). — Signale le patriotisme des habitants du district de Libourne (t. **LX**, p. 320). — Parle sur l'affichage à l'extérieur des maisons des noms des habitants (p. 697). — Annonce que le bataillon de la Gironde est rentré à Douai (t. **LXI**, p. 623). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 70). — Est entendu dans la discussion sur l'admission de Minvielle (t. **LXIII**, p. 575). — Parle sur la nomination par la commune de Paris des commissaires pour se rendre en Vendée (p. 680). — Déclare qu'il se rendra toujours armé à la Convention (t. **LXV**, p. 223). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (*ibid.* p. 537). — Parle sur les comptes de Roland (p. 666). — Parle sur la démission de Duplantier (t. **LXVI**, p. 140). — Appuie la proposition de permettre aux députés mis en état d'arrestation de sortir accompagnés du gendarme qui les garde (t. **LXVII**, p. 105).

LACHARMIE. Fait un don patriotique (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 492).

LACHATEIGNERAYE, enseigne en la compagnie des Cent-Suisses Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LACHAUSSÉ (PERRINE), domestique. Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 120).

LACHAUSSÉE, président du tribunal de Gannat. Rétracte sa signature à une adresse relative à l'arrestation de Brissot (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 121); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LACHEVARDIERE, vice-président du département de Paris. Son opinion sur cette question : « Est-il juste, est-il utile de fixer le maximum du prix des grains? » (t. **LXIII**, p. 341 et suiv.).

LACLOS, gouverneur général des Iles-de-France et de Bourbon Demande l'établissement d'un lycée au delà du cap de Bonne-Espérance (20 février 1793, t. **LIX**, p. 27).

LACLOS (CHARDERLOS), officier d'artillerie. Est décrété d'arrestation (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 383 et suiv.).

LACOMBE (JOSEPH-HENRI), député de l'Aveyron. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 71 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 111). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 391 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473.) — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 74) — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité de liquidation (t. **LXVII**, p. 53). — Suppléant au comité de division (t. **LXIX**, p. 148).

LACOMBE, brigadier. Demande une gratification (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596).

LACOMBE, colonel. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

LACOMBE, mécanicien. Fait hommage d'une montre marine (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 647). — Rappelle qu'il a offert une machine maritime et demande une indemnité (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 296); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

LACOMBE (J.) l'aîné. Rétracte par devant la municipalité de Tonneins, sa signature apposée au bas des pétitions souscrites le 24 juin (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 469); — insertion au *Bulletin* etrenvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LACOMBE (JEAN). Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

LACOMBE (PIERRE), blessé du 10 août. Demande un secours (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 386); — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*. — Sollicite un secours (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 526); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LACOMBE-SAINT-MICHEL, député du Tarn. — 1792. — Commissaire pour la surveillance des travaux du camp sous Paris (t. **LII**, p. 75). — Commissaire à l'armée du Midi (p. 117). — Donne sa démission de commissaire pour le camp de Paris (p. 127 et suiv.) — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Parle sur les marchés de fournitures militaires (t. **LIII**, p. 310), — sur la conduite des Savoisiens p. 358), — sur l'envoi aux bataillons de vo-

LACOMBE-SAINT-MICHEL (*suite*).

lontaires de l'adresse les invitant à ne pas quitter leurs drapeaux (p. 465), — sur les pénalités encourues par les émigrés (*ibid.*), — sur les marchés passés par Montesquiou (p. 467). — Présente un projet de décret tendant à la création de seconds lieutenants et de seconds capitaines dans le corps de l'artillerie (p. 572). — Parle sur la proposition de remplacer Roland (t. **LV**, p. 86). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis (t. **LVI**, p. 457 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 88 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 378 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Parle sur l'organisation des armées (p. 678 et suiv.), — sur les calomnies qui circulent aux armées p. 687). — Est chargé de visiter la frontière de Corse (t. **LVIII**, p. 227). — Parle sur l'organisation de l'armée (p. 369 et suiv.), (p. 459 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 74). — Commissaire en Corse (t. **LXIII**, p. 651). — En mission en Corse lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Annonce le retour de Saliceti et de Delcher qui rendront compte de l'état de la Corse (t. **LXIX**, p. 185).

LACORDAIRE. Fait un don patriotique (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 650).

LACORDAISE (Philippe). Fait un don patriotique (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568).

LACOSTE (Élie), député de la Dordogne. — 1792. — Membre du comité de division (t. **LII**, p. 480), — du comité des inspecteurs de la salle (p. 480), — du comité des secours publics

LACOSTE (*suite*).

(p. 551). Fait un rapport sur les plans de l'architecte Gizors en vue de la construction d'une nouvelle salle pour la Convention (p. 674 et suiv.). — Fait une motion concernant le tribunal du district de Montignac (t. **LIII**, p. 86). — Remet un don patriotique *(ibid.)*. — Présente une adresse des habitants du canton de Tanavelle (t. **LV**, p. 48). — Annonce que les défenseurs de Louis Capet se sont rendus chez le président de la Convention (p. 345). — 1793. — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 402 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Son nom sera inscrit à la suite de l'appel nominal du 15 janvier 1792 (t. **LVIII**, p. 495). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Remet des dons patriotiques (t. **LXVI**, p. 55). — Membre du comité de division (t. **LXIX**, p. 147). — Fait un rapport sur l'incorporation de l'enclave de Salignac au district de Pons (p. 148). — Demande confirmation de l'arrêté relatif au transfert de l'hôpital de Périgueux dans la maison ci-devant Sainte-Claire (p. 249). — Fait un rapport sur le rattachement des communes de Sourzet et de Salles, département du Lot, au département de la Dordogne (p. 462), — un rapport sur le rattachement de la commune de Cavare, département de la Dordogne, au département de Lot-et-Garonne *(ibid.)*. — un rapport sur la mise à la disposition des habitants de Lille de l'église des ci-devant jésuites (*ibid.* et p. suiv.).

LACOSTE (Jean-Baptiste), député du Cantal. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel

LACOSTE (*suite*).

nominal sur cette question . « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 72 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 219 et suiv.). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 395 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 74). — Sa lettre à ses commettants (p. 659 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Demande des armes et des subsistances pour son département et propose de décréter que le département du Cantal et la ville d'Aurillac ont bien mérité de la patrie (t. **LXVI**, p. 131). — Est adjoint aux commissaires de la Convention à l'armée de la Moselle (t. **LXIX**, p. 484). — Est envoyé à l'armée du Nord en remplacement de Delcher (p. 558).

LACOSTE, député, sans autre désignation. — 1793. — Membre du comité de législation (t. **LXVII**, p. 517). — Membre de la commission chargée de mettre en ordre les acceptations de la Constitution (t. **LXVIII**, p. 461).

LACOSTE, ex-ministre de la marine. Il est mandé à la barre pour être entendu sur les affaires des îles du Vent (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 316). — Il est interrogé (9 novembre, p. 323 et suiv.), (p. 325). — Il est décrété d'accusation (*ibid.* p. 326). — Le ministre de la justice rendra compte de l'inexécution du décret rendu contre lui (20 novembre, p. 492). — Compte rendu (*ibid.* p, 496). — Le ministre de l'intérieur rendra compte de l'inexécution du décret (*ibid.* p. 497). — Compte rendu (21 novembre, p. 510). — Le ministre de la justice

LACOSTE (*suite*).

annonce l'arrestation de Lacoste (*ibid.*). — Il demande à être interrogé (30 novembre, p. 676). — Texte de l'acte l'accusation contre lui (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 2). — Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre, p. 489).

LACOSTE, juge de paix de la Butte-des-Moulins. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

LACOSTE, vicaire. Fait hommage d'un discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie (19 mars 1793, t. **LX**, p. 320).

LACOUR, ancien curé. Demande des secours (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 124).

LACOUR, fournisseur de capotes pour les hôpitaux militaires. Rapport par Isoré sur l'accusation de fraude portée contre lui (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 47); — décret ordonnant des poursuites contre lui (*ibid.*).

LACOUR (Ambroise). Prie la Convention d'ordonner son élargissement (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 502); — la Convention décrète que les représentants du peuple près les armées du centre prendront des informations sur l'objet de la pétition de ce citoyen et lui en rendront compte (*ibid.*).

LACOUSTANDE (Roger), colonel d'artillerie. Pétition contre lui (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 337).

LACRAMPE, député des Hautes-Pyrénées. — 1792. — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LII**, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification

LACRAMPE (*suite*).

du peuple? » et motive son opinion (p. 83 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 368 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 40 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris t. **LXIV**, p. 337). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. **LXVI**, p. 583).

LACRAMPE. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Juré en exercice près du tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

LACROIX. — Voir *Delacroix (Eure-et-Loir)*.

LACROIX (Jean-Michel), député de la Haute-Vienne. — 1792. — Suppléant au comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Suppléant au comité de division (p. 480). — Membre du comité de législation (p. 492). — Obtient un congé (p. 638). — Propose la question préalable sur toute formation de nouveaux corps de troupes (t. **LVI**, p. 63). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 102).—Vote *oui, si l'assemblée prononce la peine de mort, et non, si l'assemblée regarde ce décret comme mesure de sûreté générale* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 106). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 379 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464

LACROIX *suite*.

et 470). — Fait un rapport sur la suspension de plusieurs notaires de la ville de Lyon (t. **LVIII**, p. 375 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537).

LACROIX, commissaire de l'Assemblée nationale législative dans la Seine-Inférieure. Rend compte de sa mission (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 156).

LACROIX, procureur syndic du département de la Marne. Dénonciation contre lui (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 318).

LACROIX, ci-devant évêque de Vabres. Fait un don patriotique (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 124).

LACROIX, ex-commissaire du pouvoir exécutif. Se plaint de son arrestation (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 140).

LACROIX. Décret portant qu'il sera maintenu en arrestation dans un lieu de détention publique (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 2 et suiv.).

LACROIX. Fait hommage d'un mémoire renfermant des vues utiles au public (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 390).

LACROIX. Son discours au nom de la section des Quatre-Nations (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 349 et suiv.). — Il est dénoncé par Charles Delacroix et Coupé (*ibid.* p. 353). — Ses observations sur la pétition de la section des Quatre-Nations (*ibid.* p. 357 et suiv.).

LACROIX, président de la section de l'Unité. Présente une adresse au nom de la section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 251 et suiv.).

LACROIX, curé de Bourth, département de l'Eure. Adhère aux mesures prises par la Con-

LACROIX (*suite*).

vention et lui fait hommage d'un ouvrage sur le *Mariage des prêtres* (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 631 et suiv.); — Mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 632).

LACROIX (Jean-Eulalie), lieutenant blessé à Jemmapes. Sollicite un secours pour aller aux eaux (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 464); — certificat constatant sa conduite héroïque (*ibid.* p. 465); — la Convention lui accorde une indemnité de 500 livres et décrète l'insertion au *Bulletin* de son certificat *(ibid.)*.

LACROIX (Jean-Marie de), membre du directoire du département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution et rétracte son consentement à tout arrêté liberticide (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 614).

LACROIX (René), soldat. On signale un acte de bravoure accompli par lui (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 433); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 434).

LACROSSE, commandant la frégate *la Félicité*. Lettre du citoyen Devery relative à sa mission (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 470). — Annonce que les Iles du Vent ont reconnu l'autorité de la République (13 mars 1793, t. **LX**, p. 156). — Le ministre de la marine transmet une adresse du citoyen Lacrosse et annonce que le conseil exécutif l'a nommé gouverneur de la Guadeloupe (28 mars, p. 632).

LACUTTE (Jacques-Maurice), ancien officier. Demande le paiement d'une pension (24 février 1793, t. **LIX**, p. 139); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

LADAN, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484).

LADÈVE. Rapport sur une lettre du ministre de la guerre relative à des marchés passés par son prédécesseur avec les citoyens Ladève, Portail et C^ie^ pour approvisionner en eau-de-vie et vin toutes les places frontières (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4). — Décret invitant le ministre de la guerre à rendre compte des motifs qui lui ont fait élever des doutes sur ce marché *(ibid.)*.

LADÈVE (*suite*).

LADEVÈZE, lieutenant-colonel au 40^e^ régiment d'infanterie. Est destitué de ses fonctions (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 13). — Décret chargeant le ministre de la guerre de l'employer dans les troupes de la République et de lui payer ses appointements à dater du jour du dernier paiement (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 646 et suiv.).

LAFAGE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LAFAGE. — Voir *Lapie de Lafage*.

LAFARGUE, lieutenant de vaisseau. Décret relatif au paiement de ses appointements (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 541).

LAFAY, volontaire au 1^er^ bataillon de l'Allier. Demande à combattre les rebelles de la Vendée. (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 588); — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

LA FAYETTE. Ses lettres et mémoires au roi, trouvés dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 491 et suiv.), (p. 517 et suiv.).

LA FERE (Commune de). — Voir *Fère* (*Commune de La*).

LAFERRE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LAFERTÉ-SUR-AMANCE (Canton de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LAFERTÉ-MEUN (Jacques-Louis). Fait des dons patriotiques (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 6 et suiv.).

LAFFILÉ, préposé des douanes. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 610).

LAFITE-BON-RENAUD, procureur syndic du district de l'Isle-Jourdain, détenu dans la maison d'arrêt de la commune d'Auch. La Convention décrète qu'il sera remis par le directoire du département du Gers au directeur du juré du tribunal de l'Isle-Jourdain, pour être par ledit directeur procédé contre ce détenu conformément à la loi (27 juillet 1793 t. **LXIX**, p. 578).

LAFLOTTE, chargé d'affaires de France en Toscane. Prête serment (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 284).

LAFON, député de la Corrèze. — 1793. — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » et motive son opinion (t. **LVII**, p. 73 et 105). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 106). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 398 et 416). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Écrit qu'il est retenu chez lui par la maladie et s'excuse de ne pouvoir assister aux séances (t. **LXVIII**, p. 642). — Suppléant au comité des ponts et chaussées (t. **LXIX**, p. 549).

LAFOND, de Dieppe. Réclame le paiement d'une somme de 1,339 liv. 8 s. (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 588); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

LAFONT, médecin. Son opinion sur le mode de nomination aux emplois de la République (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 245 et suiv.).

LAFONT, vice-président du directoire du district de Marvéjols. Présente une adresse au nom du département de la Lozère (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 663 et suiv.).

LAFONTAINE. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LAFONTAINE-DROS. Sa lettre au citoyen Mayer au sujet d'une fourniture d'armes (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 339).

LA FORCE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

LAFORDIE. On annonce son arrestation provisoire (25 mars 1793, t. **LX**, p. 562).

LAFORIE, député de la Société populaire de Clermont-Ferrand. Annonce que les administrateurs du département du Puy-de-Dôme ont dénaturé dans une adresse les journées des 31 mai et 2 juin et fait part de la soumission de ses concitoyens aux décrets de la Convention (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 2); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAFOSSE (Jules). Présente un mémoire sur la découverte qu'il vient de faire de se procurer avec certitude la connaissance de la vraie longitude sur mer (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 719 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 720).

LA FRETTE (Commune de), département de Seine-et-Oise. Fait part de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 278); — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LAGARDE, veuve BARADUE. Réclame des secours (13 mars 1793, t. **LX**, p. 154); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LAGARDE, propriétaire de la fabrique de papier d'assignats de Courtalin. — Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 307).

Voir. *Assignats*, §7, *Fabrication du papier*.

LA GARDELLE (Commune de). Voir *Gardelle (Commune de La)*.

LAGARDIE, Suédoise. Se plaint de l'oppression que lui a fait éprouver l'ancien gouvernement (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

LAGAROSSE. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Juré en exercice près le tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

LAGARRÈGUE, administrateur du directoire du district de Montauban. Décret le suspendant de ses fonctions (1er août 1793, t. **LXX**, p. 78).

LAGERMONIÈRE, commissaire des guerres. On annonce qu'il a été suspendu de ses fonctions (30 mars 1793, t. **LX**, p. 704).

LA GÉRONZIÈRE. Voir : *Mulet*.

LAGIRARDIÈRE. Présente ses idées sur le partage des terres (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 605).

LAGNY (Commune de). — Don patriotique des officiers municipaux (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 125). — Don patriotique des canonniers (18 mars 1793, t. **LX**, p. 283).

LAGRANGE. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LAGRANGE, commandant la garde nationale de Saint-Cloud. Est nommé juré près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

LAGRANGE, employé au département de Paris. Son projet de Constitution (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 248 et suiv.).

LAGRANGE. Son rapport à l'académie des sciences sur le système général des poids et mesures (1er août 1793, t. **LXX**, p. 112 et suiv.).

LA GRASSE (District de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Aude (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

LAGRAULET (Commune de), district de Montréal, département du Gers. Adresse d'adhésion de la commune (20 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30).

LAGREVOLLE. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

LAGRIS, officier de la garde nationale de Renaison. Déclare qu'il ne reconnaît que la Convention et rétracte tout ce qu'il aurait pu faire contre elle (5 août 1793, t. **LXX**, p. 259); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LAGUIRE, député du Gers. — 1792. — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII** p. 63 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 343 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 459 et 473). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

LAHARPE, commandant de la ville de Bitche. Envoie deux lettres qu'il a reçues de la régence du prince de Nassau-Sarrebruck (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 501). — Demande des vivres et des drogues pour les hôpitaux (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 2).

LA HAYE, chargé de la surveillance des chevaux pour le service des armées. Dénonce les brigandages qui s'exercent dans cette partie

LA HAYE (*suite*).

des fournitures (24 février 1793, t. **LIX**, p. 160); — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*.

LAIGLE (Commune, canton et district de), département de l'Orne. Adresse de félicitations du conseil permanent (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 214). — Arrêté relatif à des billets de confiance suspects (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 535); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 536). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (14 mars 1793, t. **LX**, p. 192), (15 mars, p. 220). — Les administrateurs du district adressent à la Convention les dépêches du département de la Gironde à ceux de la Seine-Inférieure, du Loiret et de la Somme dont un courrier arrêté par la municipalité de Gacé était porteur (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 15 et suiv.); — renvoi des pièces au comité de Salut public et mention honorable de la conduite des administrateurs (*ibid.* p. 16). — Le conseil général du district envoie un arrêté relatif à la nouvelle levée d'hommes ordonnée par la loi du mois d'avril *(ibid.)*; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société républicaine applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (2 juillet, p. 68 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine fait un don patriotique (4 juillet, p. 247). — Les administrateurs du district transmettent une adresse du conseil général du département de l'Orne (8 juillet, p. 396). Adhèrent à toutes les lois émanées de la Convention (*ibid.* p. 408); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 409). — Déclarent que 23 officiers et sous-officiers du 22e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Falaise, ont quitté les lâches complices de Wimpffen pour se rendre aux ordres du ministre de la guerre (10 juillet, p. 503); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les habitants du district félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et sollicitent une avance de 80,000 livres (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 13); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — La Société républicaine déclare avoir reçu et accepté avec reconnaissance l'Acte constitutionnel (17 juillet p. 62); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416), (27 juillet, p. 574). — Les administrateurs du district

LAIGLE (*suite*).

réclament contre un jugement du tribunal de Dreux ordonnant la confiscation de 40 sacs de farine que l'on conduisait à Laigle (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 48); — la Convention décrète que les farines seront provisoirement délivrées pour aller à leur destination et renvoie les pièces au comité de législation *(ibid.)*.

LAIGNEAU, maire de la commune de Villaines-la-Juhel. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 431).

LAIGNELOT, député de Paris. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 82 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 366 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 39 et 71). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait une motion concernant les mesures à prendre pour sauver la République (p. 689). — Membre du comité de Sûreté générale (t. **LXVI**, p. 583). — Demande le rappel des députés Treilhard et Mathieu envoyés dans la Gironde (t. **LXIX**, p. 228). — Fait un rapport sur les complots contre-révolutionnaires des administrateurs du département du Jura (p. 591 et suiv.), — un rapport sur la conduite des administrateurs du département de la Charente et sur celle de la municipalité d'Angoulême (p. 616). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. **LXX**, p. 181).

LAIGNES (Canton de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août

LAIGNES (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAIGUILLON, laboureur à Champleau. Rapport par Maure sur son affaire (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 62); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*).

LAILLIER (François), lieutenant de grenadiers du 75e régiment. Dépôt de sa croix de Saint-Louis sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 61).

LAILLY (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 605); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

LAINÉ, officier de gendarmerie. Fait un don patriotique (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142).

LAINÉ. Demande à être admis à la barre pour y lire une pétition au nom de deux personnes condamnées à mort (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 468); — ordre du jour (*ibid.*).

LAINÉ. Présente une adresse au nom de la commune de Gisors (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 606).

LAINES. Les manufacturiers et les corps administratifs de Lille présentent une pétition relative à l'élevage des bêtes à laine (29 mars 1793, t. **LX**, p. 673). — Rapport par Giraud (*Charente-Inférieure*) sur une pétition relative à l'amélioration et à l'augmentation des laines pour alimenter les manufactures établies dans le district de Lille (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 31 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 32); — la Convention décrète l'impression du rapport et ajourne la discussion (*ibid.*).

LAINSY (Canton de), département de la Manche. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

LAIR, de Dammartin. Fait un don patriotique (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 278), (p. 407).

LAIR, membre du conseil du district de Laval et juge au tribunal du même district. Rétracte la signature par lui apposée à des arrêtés des trois corps administratifs réunis, pris dans des séances auxquelles il n'avait pas assisté (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 423).

LAISNÉ, juge de paix d'Arpajon. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**, p. 144).

LAISSAC, chef de brigade. Signale un trait de bravoure du soldat Justin (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 601).

LAISSEZ-PASSER. Décret supprimant l'usage des laissez-passer établi par la commune de Paris (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 521).

LAIZY (Commune de). Les laboureurs se plaignent de la cupidité des fermiers (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 356); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*).

LAJAILLE. Fait un don patriotique (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 385).

LAJARD, ancien ministre de la guerre. Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 473), (p. 586).

LAJARD, fournisseur militaire. Est décrété d'accusation (20 novembre 1792, t. **LIII**, p. 491). — On annonce son arrestation (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 402). — Son affaire est renvoyée devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire (7 décembre, p. 405). — L'acte d'accusation contre lui ne sera présenté qu'après un nouveau rapport de la commission des marchés (8 décembre, p. 667); — rapport par Michet (10 décembre, p. 736 et suiv.); — le décret d'accusation est rapporté (*ibid.* p. 737).

LAJEUNESSE. — Voir *Lombard*.

LAJOIE (Claude-François), chirurgien dans l'armée des Ardennes. Réclame une indemnité (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 176); — renvoi au comité militaire (*ibid.*).

LAJOWSKI. — Voir *Lazowski*.

LAKANAL, député de l'Ariège. — 1792. — Remet un don patriotique (t. LII, p. 610). — Son opinion sur la question de savoir si Louis XVI peut être jugé (t. LIV, p. 224 et suiv.). — 1793. — Demande que le conseil général du département de l'Ariège demeure en permanence (t. LVI, p. 257). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 91 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 389 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Demande la nomination de commissaires pour présider aux fouilles de Chantilly (p. 515). — Est chargé de suivre les expériences du citoyen Chappe (t. LXI, p. 329). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 49 et 72). — Demande la mise à l'ordre du jour du rapport sur les secours à accorder aux femmes, mères et enfants des volontaires qui sont aux frontières (t. LXIII, p. 193). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — Fait un rapport sur l'autorisation à accorder à l'Académie des sciences de Paris de nommer aux places vacantes dans son sein (t. LXV, p. 8), — un rapport sur le traitement des membres de l'Académie des sciences (p. 177 et suiv.), — un rapport sur le placement de la collection d'histoire naturelle de Chantilly dans le bâtiment national situé au Jardin des Plantes (p. 336 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Fait un rapport sur le changement des noms de plusieurs communes (p. 665). — Propose d'adjoindre le citoyen Espert aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées (t. LXVI, p. 59). — Fait un rapport sur les peines à infliger à ceux qui dégraderont les monuments des arts dépendant des propriétés nationales (p. 98), — un rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de Joseph Sauveur (p. 234), — un rapport sur le Jardin des Plantes et sur le Muséum d'histoire naturelle (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur la fixation du traitement du citoyen Duhamel, instituteur des sourds-muets (p. 275 et suiv.), — un rapport sur l'ouverture d'un concours pour la composition des livres élémentaires destinés à l'enseignement national (p. 467), — un rapport sur les écoles militaires (p. 662 et suiv.), — un rapport sur les dépenses de l'école militaire de Brienne (p. 691). — Fait un rapport sur le maintien d'une bourse au citoyen Geoffroy Bigorie (t. LXVII, p. 41), — un rapport sur la réunion républicaine du 10 août (p. 447), — un rapport sur l'établissement de l'instruction publique (p. 503 et suiv.), — un rapport sur le placement des travaux du dictionnaire des municipalités près de la Bibliothèque nationale (p. 611), — un rapport sur le traitement des deux instituteurs adjoints des sourds et muets à Paris (p. 643 et suiv.). — Demande qu'il soit ordonné aux autorités des communes de Belleville, d'Écouen et de Saint-Martin-du-Tertre de veiller à ce qu'il ne soit porté aucun dommage aux machines du citoyen Chappe (t. LXVIII, p. 79). — Son plan sur l'organisation de l'instruction publique (p. 212 et suiv.). — Fait un rapport sur un emplacement à concéder au citoyen Claveton (p. 305). — L'un des commissaires chargés de présenter un plan d'éducation publique (p. 307). — Fait un rapport sur la propriété artistique et littéraire (t. LXIX, p. 186 et suiv.), — un rapport sur le télégraphe du citoyen Chappe (p. 544 et suiv.). — Propose de déposer au cabinet des médailles et pierres gravées de la Bibliothèque nationale la tête de Brutus trouvée dans les ruines d'Herculanum (t. LXX, p. 48).

LAKANAL (*suite*).

LALANDE, député de la Meurthe. — 1792. — Membre du comité des secours publics (t. LIII, p. 129). — 1793. — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » et motive son opinion (t. LVII, p. 66 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 108). — Vote pour *le bannissement immédiat* dans le scrutin par appel nominal

LALANDE *(suite)*.

sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 358 et 423). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 65 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 533).

LALANDE, procureur syndic du district de Melun. Transmet un arrêté de ce district pour honorer la mémoire de Marat (4 août 1793, t. LXX, p. 206); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LALANDE (Jérome), de l'Académie des sciences. Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Abrégé de navigation théorique et pratique* (20 juin 1793, t. LXVII, p. 15); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

LALIGAND-MORILLON, fils. Demande que la minute de sa procédure soit apportée à la Convention et que le séquestre mis sur ses biens soit provisoirement levé (5 mai 1793, t. LXIV, p. 150); — décret *(ibid.)*.

LALINDE (Commune de), département de la Dordogne. Les citoyens annoncent qu'ils vont marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590); — Adresse des citoyennes demandant d'être comprises au rang des volontaires *(ibid.)*; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LALLEMAND. Fait une pétition en faveur de Jean-Baptiste Perinet, garde national, pour que les frais de sa maladie soient payés par la régie des hôpitaux militaires (4 novembre 1792, t. LIII, p. 141); — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

LALLEMAND. Remet des objets appartenant à un militaire mort dans les prisons d'Orléans (25 novembre 1792, t. LIII, p. 587).

LALLEMAND. Sollicite un décret qui autorise le ministre de la guerre à armer et à équiper une compagnie qu'il a levée (9 mars 1793, t. LX, p. 18); — ordre du jour motivé *(ibid.* p. 19).

LALLEMAND, administrateur du district de Redon. Est nommé membre du conseil général du district de Redon (5 avril 1793, t. LXI, p. 323). — Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 345).

LALLIER, secrétaire de la municipalité de Cambrai. Fait un don patriotique (13 juin 1793, t. LXVI, p. 462); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LALLY-TOLLENDAL. Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 495 et suiv.).

LALOU, citoyenne de la section des Marchés, mère d'un défenseur de la patrie. Demande un secours (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 286); — la Convention décrète qu'il lui sera accordé 150 livres par provision et que cette somme sera payée par la Trésorerie nationale *(ibid.)*.

LALOUE, député du Puy-de-Dôme. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. LVII, p. 67 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 83 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 367 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Remet sur le bureau de la Convention sa lettre de nomination de chevalier de Saint-Louis (t. LVIII, p. 31). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? »

LALOUE (*suite*).

(t. **LXII**, p. 40 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 533).

LALOUE (Philibert), condamné à mort. Demande l'annulation de son jugement (28 février 1793, t. **LIX**, p. 325); — renvoi au comité de législation (*ibid.*); — rapport par Mallarmé (*ibid.* p. 332); — décret (*ibid.*). — Compte rendu par le ministre de la justice de sa conduite dans cette affaire (1er mars, p. 516 et suiv.). — La Convention renvoie l'affaire au comité de législation et décrète qu'il sera sursis à l'exécution du jugement jusqu'à nouvel ordre (*ibid.* p. 518). — Projet de décret tendant à commuer en quatre années de détention la peine de mort prononcée contre lui (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 147); — rejet (*ibid.* p. 148).

LALOUETTE (Louis), de la section de La Fontaine et de Molière. Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. **LX**, p. 282).

LALOY (Pierre-Antoine), *le jeune*, député de la Haute-Marne. — 1792. — Membre du comité de décrets (t. **LII**, p. 455). — Suppléant au comité de division (p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 357 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Fait un rapport sur le remplacement des députés démissionnaires ou décédés (t. **LVIII**, p. 216). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du département de la Vendée dans laquelle on annonce que les rebelles ont été battus et entièrement chassés des Sables par les citoyens Foucaud et Gaudin (t. **LXI**, p. 422). — Demande la suspension de l'exécution du jugement rendu contre le citoyen Geoffroi (p. 617). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 64 et 71). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (t. **LXV**, p. 138). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 536). — Secrétaire (t. **LXVI**, p. 509). — Membre du comité de division (t. **LXIX**, p. 147). — Est chargé de remplir les fonctions de secrétaire pendant la maladie de Julien (p. 158). — Est adjoint à la commission chargée de préparer la vente des biens de la liste civile (p. 465). — Propose de mettre à la disposition de la municipalité de Paris les matelas qui sont en dépôt à l'école militaire et à l'hôtelde Coigny (t. **LXX**, p. 171). — Fait une motion relative au mode de discussion du plan d'instruction publique (p. 194).

LALOY, canonnier. Le ministre de la guerre demande qu'il soit autorisé à former un corps d'artillerie légère. — Renvoi au comité de la guerre (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 363).

LA LUZERNE. On annonce la découverte chez lui de plusieurs marcs d'argent (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 238).

LAMADELEINE, officier. Est destitué de son emploi. (7 février 1793 t. **LVIII**, p. 347).

LA MAGISTERE (Commune de). — Voir *Magistère (Commune de la)*.

LAMAIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

LA MANCHE (Jacques). — Voir *Le Roy* (Jacques).

LAMANON (Pierre-Paul). Annonce qu'il a découvert le moyen de diriger les aérostats (4 août 1793, t. **LXX**, p. 232 et suiv.), — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 233).

LAMARCHE, directeur de la fabrication des assignats. Est dénoncé par Talien (10 janvier 1793, t. LVI, p. 714 et suiv.). — Adresse un mémoire sur sa gestion (9 février 1793, t. LVIII, p. 393). — Il est dénoncé par Belgodère (14 février, p. 536 et suiv.); — renvoi aux comités réunis des assignats et monnaies et de sûreté générale (*ibid.* p. 538). — Transmet un mémoire sur les accusations portées contre lui (17 février, p. 635). — Le ministre des contributions publiques annonce sa démission et son remplacement par le citoyen Raisson (22 février 1793, t. LIX, p. 77). — Décret ordonnant son arrestation et chargeant les comités des finances et de Sûreté générale de faire un rapport sur sa conduite et sur son administration (*ibid.* p. 78). — Le ministre de la justice demande s'il doit faire procéder à l'apposition des scellés sur les papiers personnels de Lamarche ou sur ceux de l'administration (23 février, p. 119). — Décret relatif à la levée des scellés apposés sur ses papiers (*ibid.* p. 120). — Demande l'envoi de commissaires pour examiner ses papiers et ceux de son administration (27 février, p. 289). — Décret portant qu'il sera mis en état d'arrestation dans un autre logement que celui qu'il occupe dans l'établissement des assignats (17 juin 1793, t. LXVI, p. 595).

LAMARCHE (Commune et canton de), département des Vosges. — Les corps constitués dénoncent une adresse et une lettre de la commune d'Avallon et envoient copie de leur réponse à cette commune (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 641); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 132); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAMARE. Renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (6 octobre 1792, t. LII, p. 370).

LAMARE. Voir *Lamarre.*

LAMARLIERE, général. Rend compte de ses opérations (3 janvier 1793, t. LVI, p. 167 et suiv.). — Rend compte de ses opérations (6 février 1793, t. LVIII, p. 289). — Annonce le retour des garnisons de Breda et de Gertruydemberg (21 avril 1793, t. LXIII, p. 88). — Rend compte de ses opérations (*ibid.* p. 151). — Son rapport annonçant

LAMARLIÈRE (*suite*).

le rétablissement des communications entre Lille et Dunkerque (30 avril, p. 621). — Rend compte de ses opérations (3 mai 1793, t. LXIV, p. 37). — Sa lettre à la municipalité de Bachy (4 mai, p. 41 et suiv.). — Rend compte de ses opérations (9 mai, p. 343 et suiv.), (14 mai, p. 663 et suiv.). — Rend compte de divers combats heureux livrés à l'ennemi (19 mai 1793, t. LXV, p. 65), (25 mai, p. 321 et suiv.), (25 mai, p. 366). — Signale le mérite et la bravoure de plusieurs officiers et soldats et rend compte de ses opérations (8 juin 1793, t. LXVI, p. 166). — Arrêté des commissaires de la Convention à Lille portant qu'il se rendra sur-le-champ au comité de Salut public et qu'il sera provisoirement remplacé par Dupont (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 440); — renvoi de cet arrêté au comité de Salut public (*ibid.* p. 441). — Rapport sur son affaire (31 juillet 1793, t. LXX, p. 54 et suiv.); — décret portant qu'il sera traduit au tribunal révolutionnaire (*ibid.* p. 55).

LAMARQUE, député de la Dordogne. — 179?. — Commissaire envoyé à Bayonne (t. LII, p. 112). — 1793. — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Parle sur l'état de Paris (p. 340 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 401 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur les pouvoirs des commissaires de la Convention (p. 689). — Parle sur l'organisation du ministère de la guerre (t. LVIII, p. 34 et suiv.). — Secrétaire (p. 371). — Parle sur les affaires de septembre (p. 383), — sur une pétition de la section des Halles (p. 442), — sur le cas du citoyen Hendelet (p. 479), — sur l'organisation de l'armée (p. 484). — Son nom sera inscrit à la suite de l'appel nominal du 15 janvier 1792 (p. 495). — sur le recrutement de l'armée (t. LIX, p. 38), — sur l'affaire du citoyen Roux dit Guermeur (p. 601), — sur l'abolition du droit

LAMARQUE (*suite*).

de tester (p. 681), — sur les mesures à prendre pour la défense nationale (p. 715). — Rend compte de sa mission dans les sections de Paris (t. **LX**, p. 2). — Parle sur la proposition d'arrêter Lajowski et Deffieux (p. 170 et suiv.). — Commissaire suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Parle sur les mesures à prendre contre les fauteurs de troubles (p. 285), — sur le patriotisme de la section de la Halle au blé (p. 286). — Suppléant à la commission de salut public (p. 581). — Parle sur les mesures proposées par Robespierre à l'égard des Bourbons (p. 608). — Fait un rapport sur les mesures à prendre contre les auteurs ou imprimeurs d'écrits qui provoquent à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté (p. 698 et suiv.). — Commissaire à l'armée du Nord (p. 708). — Son arrestation par Dumouriez (t. **LXI**, p. 268). — Prisonnier des Autrichiens lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 54 et 74). — Prisonnier des Autrichiens lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539).

LAMARQUE, général. Lettre à lui adressée par Cobourg relative à la demande de mise en liberté du capitaine Lecointre (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 664 et suiv.). — Sa réponse à cette lettre (*ibid.* p. 665).

LAMARRE ou LAMARE, ci-devant commissaire délégué aux Iles-du-Vent. Rend compte des événements qui ont eu lieu dans ces îles (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 124). — Renvoi aux comités de marine et des colonies des pièces relatives à sa réclamation (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 669). — Il n'y a pas lieu à inculpation contre lui et il lui est accordé une indemnité de 14.132 livres pour les pertes qu'il a éprouvées par suite du pillage de la flûte *La Bienvenue* (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 165).

LA MARTHONIE, lieutenant-colonel du 26e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 288); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LA MARTINIERE, citoyen d'Évreux. Ré-

LA MARTINIÈRE (*suite*).

tracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid*, p. 450).

LAMAURE (Pierre), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAMAURY (Louis-Charles). Décret ordonnant sa mise en liberté provisoire et le renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (1er août 1793, t. **LXX**, p. 79).

LA MAZELIERE. — Voir *Mazelière (La)*.

LAMBALLE (Princesse de). Décret portant que sa succession sera versée au trésor national (3 août 1793, t. **LXX**, p. 173).

LAMBALLE (Commune, canton et district de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Côtes-du-Nord (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Les électeurs demandent des indemnités (3 novembre, p. 123). — On signale la bravoure des gardes nationales (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 293). — La Société républicaine invite les départements égarés qui se disposent à envoyer une force armée à Paris, à rentrer dans le devoir (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 498 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 499). — Les administrateurs du district félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 591); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525).

LAMBERT DE BELAN, député de la Côte-d'Or. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p. 73 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il

LAMBERT DE BELAN (*suite*).

soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 108). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 222 et suiv.), (p. 224 et suiv.). — Vote pour *la détention pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 398 et 421). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 475). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 74). — Son projet de Constitution (p. 429 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Son opinion sur la révocabilité des représentants du peuple et en général de tous les fonctionnaires (t. **LXVII**, p. 325 et suiv.).

LAMBERT, ancien trésorier. Fait un don patriotique (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 451).

LAMBERT, professeur. Ordre du jour sur la proposition de faire un traitement à sa fille (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 354).

LAMBERT. Mémoire trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 527).

LAMBERT. Fait une adresse d'adhésion (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51).

LAMBERT. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

LAMBERT, lieutenant-colonel. Écrit au sujet des formalités pour les congés limités des volontaires nationaux (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 506).

LAMBERT, commis des domaines. Il lui sera payé une somme de 1,000 livres (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 703).

LAMBERT, commissaire des guerres des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

LAMBERT. Fait un don patriotique (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 74).

LAMBERT, commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Ardennes. Transmet le procès-verbal de l'adhésion unanime à la Constitution par l'avant-garde de l'armée des Ardennes (6 août 1793, t. **LXX**, p. 330 et suiv.); — mention honorable au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 331).

LAMBERT (Jean), notable d'Elbeuf. Présente une adresse au nom de cette commune (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 10).

LAMBERT (Louis-Aulide), maître charpentier à Verdun. Expose qu'il a été blessé en travaillant aux fortifications et demande des secours (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 548); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).

LAMBERT-JACMART, capitaine au 2e bataillon des Ardennes. Fait un don patriotique (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 642).

LAMBESC (Prince de). Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 514), (p. 515). — Mémoire paraissant avoir été présenté par lui à la reine (*ibid.* p. 515).

LAMBIN, capitaine commandant du 2e bataillon du 105e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721); — mention honorable (*ibid.*).

LAMBRES (Commune de). Renvoi aux comités des finances et des secours publics des procès-verbaux des dommages causés à cette commune par les travaux de la défense (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 407).

LAMERVILLE (De). Mémoires trouvés dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 546 et suiv.), (p. 555 et suiv.).

LAMI. Demande des secours (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 585); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

LAMICHE, officier. Fait un don patriotique (20 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

LAMINOT, administrateur du district d'Étain. — Voir *Etain*.

LAMMES (Romain de), citoyen de Valenciennes. Mention honorable de son dévouement (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 355).

LAMOIGNON DE MALESHERBES. — Voir *Malesherbes*.

LA MOISSONNIÈRE. Fait un don patriotique (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 157).

LAMONTAGNE. Réclame une indemnité (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596).

LAMORANDIÈRE (Étienne). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361).

LAMORLIÈRE, général. — Voir *Lamarlière*.

LAMOTHE, entrepreneur des mines de charbon de terre. Fait un don patriotique (28 mars 1793, t. **LX**, p. 621).

LAMOTHE (M^me^). Pièces la concernant trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 573 et suiv.).

LAMOTHE, d'Ars (Ile de Ré). Fait un don patriotique (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 130); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAMOTTE (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74).

LAMOTTE, adjudant. Fait un don patriotique (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

LAMOTTE (Alexandre), chasseur du 11^e^ régimedt. Demande à servir dans les armées de la République et sollicite un secours (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 76); — renvoi au comité exécutif *(ibid.)*.

LAMOUQUE, procureur syndic du district de Dieppe. Présente une réclamation au nom des districts de Cany, Montivilliers, Neufchâtel et Dieppe (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 442). — Demande des subsistances et annonce que les 202 municipalités de son district ont accepté la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 151); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LAMOUSSAYE, officier. Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491).

LAMPON (François). Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

LAMY, libraire. Fait un don patriotique (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 648).

LANAN, laboureur du district de Mâcon. Sollicite son admission à la barre pour présenter à la Convention le vœu d'adhésion de son canton à l'Acte constitutionnel (2 août 1793, t. **LXX**, p. 128); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Est admis *(ibid.)*; — le président lui accorde les honneurs de la séance *(ibid.)*.

LANAURE, administrateur du district de Bergerac. Adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai, 1^er^ et 2 juin (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 403 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 404).

LANCHÈRE, entrepreneur des équipages de l'artillerie. Pétition relative à son entreprise (13 mars 1793, t. **LX**, p. 152); — renvoi au comité des marchés *(ibid.)*. — Décret autorisant les commissaires de la Trésorerie nationale à lui payer ce qui peut lui rester dû des sommes ordonnancées à son profit par le ministre de la guerre dans les derniers états de distribution (29 juillet 1793, t. **LXIX**,

LANCHÈRE (*suite*).

p. 647). — Décret portant que le marché passé avec lui le 4 avril 1792 aura son plein et entier effet (*ibid.* p. 649).

LANCHÈRE, maître de poste aux chevaux de Paris. Demande d'exempter ses postillons du tirage au sort (14 mars 1793, t. **LX**, p. 193). — Pétition de ses représentants pour demander que leurs postillons soient exempts du tirage au sort (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 662); — ordre du jour *(ibid.)*.

LANCHOUX. Dénonce la section de 1792 (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 482).

LANDAIS (PHILIPPE). Sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre 1792, t. **LV**, p. 352).

LANDAU, sœur de l'hôpital général du Mans. Fait un don patriotique (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 669); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LANDAU (VILLE ET DISTRICT DE). Don patriotique de la Société républicaine (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 197). — Mention honorable du civisme des citoyens (21 octobre, p. 597). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — On annonce que l'arsenal de cette ville a été incendié (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 688). — Lettre des maires et officiers municipaux relative à un attentat dû à l'aristocratie (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 2 et suiv.). — Lettres relatives à l'incendie de l'arsenal (11 février, p. 446), (18 février, p. 701). — État des bouches à feu et des munitions qui se trouvent dans la forteresse (20 février 1793, t. **LIX**, p. 28). — Lettre des commissaires de la Convention relative aux emprunts de canons faits par le général Custine à cette citadelle *(ibid.)*. — Réclamation contre la nomination du maréchal de camp Gillot au commandement de la forteresse (*ibid.* p. 32); — renvoi aux comités de la guerre et de défense réunis *(ibid.)*. — Mesures prises pour la défense de la place (25 février 1793, t. **LIX**, p. 177), (2 mars, p. 134 et suiv.). — Rapport sur la création d'un district dans cette ville d'où ressortiront trente communes des bords du Rhin situées entre Landau et Wissembourg et dont la réunion est proposée

LANDAU (*suite*).

à la France (14 mars 1793, t. **LX**, p. 199 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 200); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*; — rapport et projet de décret (*ibid.* p. 205); — adoption *(ibid.)*. — La garnison et la société populaire envoient une adresse de dévouement et sollicitent une Constitution républicaine (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 131 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid*, p. 134). — Mention honorable du civisme et de l'énergie de la garnison (20 mai 1793. t. **LXV**, p. 115). — Adresse de la garnison demandant l'exécution entière de la loi du 24 février 1793 (28 mai, p. 486 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 487). — Décret renvoyant au comité de Salut public la proposition de casser une délibération du district de Wissembourg contraire au décret du 14 mars 1793 pour la prompte organisation de trente communes nouvellement réunies à la République et formant le district de Landau (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 59). — La commune demande à être déchargée d'une somme de 6,304 liv. 34 s. 4 d. provenant des impositions arriérées sur les revenus de sa douane de 1790 (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 25); — renvoi au ministre des contributions publiques *(ibid.)*. — Envoi d'un commissaire de la Convention pour l'organisation du district (3 juillet, p. 119). — La Société républicaine et la garnison félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (5 juillet, p. 282 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi aux départements et aux armées (*ibid.* p. 283). — Compte rendu d'un avantage remporté sur les ennemis postés près de cette localité (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 359 et suiv.).

LANDERNEAU (COMMUNE, CANTON ET DISTRICT DE), département du Finistère. Adresse d'adhésion (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — La société des républicains fait passer à la Convention les dons patriotiques des citoyens Gochuat, chef de bataillon, et Schuler, capitaine, et demande que le citoyen Gochuat soit promu au grade de chef de brigade (22 mars 1793, t. **LX**, p. 431); — renvoi de la demande au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Les commissaires de la Convention dans les départements du Morbihan et du Finistère écrivent que plusieurs prêtres réfractaires du district de Landerneau sont prêts à se livrer si on leur assure qu'ils n'ont pas à craindre de plus forte peine que celle de la

LANDERNEAU (*suite*).

déportation (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 610 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 611). — Le siège de l'administration du département du Finistère y est provisoirement transféré (10 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LANDES (Département des). Craintes d'une invasion prochaine des Espagnols (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 291). — Adresse relative à la forme du gouvernement (10 octobre, p. 433). — Adresse d'adhésion du conseil général (12 octobre, p. 464). — Les membres du département demandent un traitement (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 374). — Arrêté des administrateurs relatif aux prêtres fanatiques (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 4). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et au décret d'abolition de la royauté (23 février 1793, t. **LIX**, p. 106). — Le Directoire demande des secours (3 mars, p. 564); — renvoi au comité de secours (*ibid.*). — Le conseil général demeurera en permanence (*ibid.* p. 566). — Mention honorable de la conduite des administrateurs (14 mars 1793, t. **LX**, p. 188), (p. 190). — Demande relative à un emprunt (29 mars, p. 672); — renvoi aux comités des finances et des ponts et chaussées (*ibid.* p. 673). — Les ingénieurs des ponts et chaussées font une adresse relative au discrédit des assignats, et à la cherté des comestibles qui ne leur permettent plus de continuer les travaux dont ils sont chargés (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 136 et suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 137). — Le procureur général syndic fait passer un arrêté relatif aux prêtres réfractaires (25 avril, p. 313). — Les administrateurs réclament contre une adresse fausse qui leur a été attribuée (*ibid.* p. 330). — On signale le patriotisme des jeunes gens du département (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 264); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 265). — Les administrateurs font passer un arrêté concernant les mesures de salut public qu'ils ont prises (10 mai, p. 409). — Compte rendu par Barère du dévouement du département et de l'arrêté pris par les administrateurs pour la défense de la frontière (13 mai, p. 642 et suiv.). — La Convention approuve cet arrêté et décrète que le département a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 644). — Les administrateurs envoient un arrêté qu'ils ont pris relativement à l'incarcération du consul de France à Séville (14 mai, p. 660). — Les administrateurs adressent un arrêté constatant l'attentat commis envers les représentants Ichon et Dartigoeyte et demandent vengeance. — Transmettent en outre un arrêté relatif à une résolution du département de la Côte-d'Or (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 93); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi du second arrêté au comité de Salut public (*ibid.*). — Le procureur général syndic annonce à la Convention que les Espagnols ont évacué le territoire de la République près de Saint-Jean-Pied-de-Port (30 juin, p. 681); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs témoignent leur indignation de l'attentat commis à Bordeaux sur Treilhard et Mathieu, représentants du peuple, et invitent la Convention à prendre des mesures contre les désorganisateurs (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 390); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs adressent deux arrêtés qu'ils ont pris contre le district de Tartas qui s'était laissé enchaîner par la prétendue commission populaire de la Gironde (*ibid.*); — mention honorable de la conduite du département, renvoi des pièces au comité de Salut public et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 391). — Les administrateurs transmettent leur arrêté par lequel ils déclarent que les prêtres qui se marient sont sous la protection de la loi (*ibid.*; p. 391 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 392). — Les administrateurs adhèrent à tous les décrets rendus depuis le 31 mai, applaudissent à la Constitution et se plaignent de ce que les *Bulletins* n'ont point encore rapporté une première adresse qu'ils ont envoyée à la Convention et qui contenait leur profession de foi sur les événements actuels (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 3); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de correspondance et à la commission des Six, chacun en ce qui le concerne (*ibid.*). — Les administrateurs déclarent qu'ils demeureront constamment attachés à la représentation nationale et envoient copie d'une proclamation qu'ils ont adressée à leurs concitoyens en leur transmettant l'Acte constitutionnel (18 juillet, p. 132 et suiv.). — Décret portant que le département a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 133). — Les administrateurs demandent que le représentant Ysabeau demeure auprès de l'armée des Pyrénées occidentales (24 juillet, p. 261). — Les assemblées primaires du département accep-

LANDES *(suite)*.

tent la Constitution (28 juillet, p. 625); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LANDIRAS (Commune de), département de la Gironde. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LANDIVY (Canton de), département de la Mayenne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LANDRECIES (Commune et canton de), département du Nord. Le conseil général fait un don patriotique et adhère au jugement contre Louis Capet (22 février 1793, t. LIX, p. 70). — Commissaires de la Convention envoyés dans cette place (23 avril 1793, t. LXIII, p. 148).— Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — Délibération du conseil général de la commune ordonnant la destruction d'une lettre de Louis-Stanislas-Xavier Capet se disant régent de France (22 juin 1793, t. LXVII, p. 58 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 59). — Le conseil général de la commune envoie une lettre aux citoyens composant le conseil général de Marseille pour les dissuader de marcher contre Paris (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 650 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 651). — L'assemblée primaire du canton accepte l'Acte constitutionnel (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 116), (20 juillet 1793, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La section de Saint-Poix accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LANDREMONT, général. Rend compte d'un avantage remporté sur les ennemis (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 341).

LANDREMONT (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 537).

LANDREVILLE (Canton de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LANDRY, gendarme national. Pétition faisant observer qu'ayant été blessé, il demande la même paye que ses camarades (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

LANDRY, lieutenant. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. LX, p. 721).

LANDSER (Bourg de). Don patriotique des citoyens (13 octobre 1792, t. LII, p. 482), (14 octobre, p. 495).

LANELLE. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 603).

LANET (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 356).

LANETTE, commis employé aux magasins du Saint-Esprit de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. LXIII, p. 506).

LANG (François-Théodore), lieutenant en 3e, garde d'artillerie à Bitche. Fait un don patriotique (14 avril 1793, t. LXII, p. 98).

LANGE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LIV, p. 713).

LANGE, professeur de philosophie. Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Eléments de physique* (9 décembre 1792, t. LIV, p. 706).

LANGE (Michel). Sollicite une pension et fait un don patriotique (15 mars 1793, t. LX, p. 219); — renvoi au comité exécutif *(ibid.)*.

LANGÉ (Citoyenne). Dénonce le ministre Garat (27 janvier 1793, t. LVII, p. 717).

LANGEAIS (Canton de), département d'Indre-et-Loire. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LANGEOIS, capitaine au second bataillon de l'Eure. On annonce sa destitution (19 mars 1793, t. LX, p. 303).

LANGEVIN, dit la *Douceur*, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

LANGLAIS-DUPUIS, de Verneuil. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. LII, p. 628).

LANGLÈS (Joseph-Nicolas de), officier d'artillerie. Fait un don patriotique (25 juin 1793, t. LXVII, p. 430); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LANGLEY-ZINCOURT. Dénonce une fabrication de faux assignats (14 octobre 1792, t. LII, p. 499).

LANGLIER (de Feuquières), ex-constituant. Est nommé juré près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. LX, p. 177).

LANGLOIS, officier de marine. Renvoi aux comités de la guerre et de législation d'une lettre du ministre de la justice le concernant (20 avril 1793, t. LXIII, p. 4).

LANGLOIS, citoyen d'Évreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

LANGLOIS, de Dieppe. Fait un don patriotique (25 mai 1793, t. LXV, p. 294).

LANGLOIS ou LANGLONE (Isidore). Écrit qu'il est détenu depuis quatre jours et demande à être interrogé (27 mai 1793, t. LXV, p. 365); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Se plaint de son arrestation (22 juin 1793, t. LXVII, p. 81); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LANGLONE (Isidore). — Voir : *Langlois (Isidore)*.

LANGOGNE (Commune, canton et district de), département de la Lozère. Adresse d'adhésion (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Les administrateurs du district adressent un compte exact de la conduite qu'ils ont tenue au moment où les contre-révolutionnaires ont agité ce département (29 juin 1793, t. LXVII, p. 638 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 639). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LANGON (Commune et canton de), département de la Gironde. Don patriotique (3 février 1793, t. LVIII, p. 175). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 203).

LANGON (Commune de), département de la Vendée. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (14 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid*, p. 203).

LANGRES (Commune, canton et district de) Les administrateurs demandent des subsistances et annoncent la découverte de plusieurs marcs d'argent chez M. La Luzerne (30 septembre 1792, t. LII, p. 238 et suiv.). — Adresse d'adhésion des volontaires (17 octobre, p. 533). — Demande des administrateurs de la Haute-Marne en faveur de particuliers détenus dans les prisons (6 novembre 1792, t. LIII, p. 203); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (28 janvier 1793, t. LVII, p. 730). — Les citoyens se plaignent de l'incivisme des fonctionnaires (17 février 1793, t. LVIII, p. 638). — On annonce que cette ville a levé son contingent (23 mars 1793, t. LX, p. 459). — Compte rendu par le conseil général de la commune des opérations du recrutement (31 mars 1793, t. LXI, p. 20); — mention honorable du patriotisme des citoyens *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique *(ibid.)*. — La Société républicaine invite la Convention à donner promptement une Constitution républicaine aux Français (24 mai 1793, t. LXV, p. 260 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 261). — La municipalité fait part d'un

LANGRES (*suite*).

don patriotique du citoyen Henryot, ecclésiastique (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 286 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 269). — Les autorités constituées annoncent que le département du Jura ne leur donne plus d'inquiétudes, qu'il renonce à tout projet hostile contre Paris (*ibid.* p. 269 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 271). — Le conseil général expose que la municipalité, pour assurer les subsistances de la commune, est dans l'usage de former tous les ans des greniers d'abondance et sollicite un secours de 7,000 livres pour l'indemniser de la perte que va lui faire éprouver la taxe des grains (12 juillet, p. 594 et suiv.); — renvoi aux comités des finances et des secours réunis (*ibid.*, p. 595). — Les assemblées primaires des 18 cantons du district acceptent la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416), (27 juillet, p. 574). — La Société populaire adresse le détail d'une cérémonie civique et funèbre qui a été célébrée le 21 juillet en l'honneur de Marat (*ibid.* p. 589 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les autorités constituées font passer des observations relatives à la taxe des grains (29 juillet, p. 654); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.*). — La section du Nord du canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LANGUEDOC, citoyen de Rennes. Déclare accepter la Constitution et adhérer à toutes les mesures prises par la Convention (15 août 1793, t. **LXX**, p. 269); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LANGUEDOC (CI-DEVANT ÉTATS DE). Projet de décret concernant la comptabilité des anciens receveurs des ci-devant États (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 736 et suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 737). — Clôture du compte du trésorier (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537). — État des rentes et pensions non acquittées faute par les parties prenantes de s'être présentées (28 janvier, p. 729).

LANGUEDOC (NAVIRE LE). Le ministre de la marine transmet l'extrait d'une lettre du contre-amiral Latouche relative aux présents à faire à trois officiers de la marine napolitaine pour les secours qu'ils ont donnés à ce navire

LANGUEDOC (*suite*).

maltraité par la tempête (12 mars 1793, t. **LX**, p. 102); — renvoi aux comités des finances et diplomatiques réunis (*ibid.*). — Souscription faite par les Français résidant à Naples, pour acquitter la dépense que le gouvernement de Naples a faite pour le vaisseau de la République *Le Languedoc* (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 4 et suiv.); — décret relatif à cette souscription (17 avril, p. 260).

LANGUIDIE (COMMUNE DE), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*).

LANJUINAIS, député d'Ille-et-Vilaine. — 1792. — Parle sur le renouvellement des corps administratifs et judiciaires (t. **LII**, p. 84), (p. 87), — sur l'organisation des comités de la Convention nationale (p. 95). — Commissaire pour élaborer un projet de règlement (*ibid.*). — Parle sur le maintien de l'ordre public (p. 125), (p. 126), — sur la destitution de Montesquiou (p. 161), — sur la question de savoir si les ministres pourront être choisis parmi les membres de la Convention (p. 225). — Commissaire pour examiner le mode de distribution des décrets et des procès-verbaux aux députés (p. 262). — Parle sur le mode d'élection du maire de Paris (p. 314). — Propose d'organiser une force publique tirée des départements (p. 339), — Parle sur l'organisation du muséum (p. 361), — sur l'élection des juges (p. 362). — Défend sa motion relative à l'organisation de la force publique (p. 368). — Parle sur le renouvellement des directeurs des postes (p. 404), — sur les ouvriers des manufactures d'armes (p. 416), — sur la conduite des membres de la commune de Paris (p. 439), (p. 452), (p. 453), — sur la mise en jugement des administrateurs qui auront fourni des subsistances à l'ennemi (p. 458), — sur la conduite du général Dillon (p. 461), — sur un arrêté de la section de Marseille (p. 466). — Membre du comité des domaines (p. 480). — Membre du comité d'instruction publique (*ibid.*). — Memére du comité de législation (p. 492). — Parle sur le renvoi dans leurs départements, des citoyens non domiciliés à Paris (p. 510), — sur l'exécution du jugement rendu contre Talvande (p. 511), — sur le licenciement des officiers de gendarmerie (p. 532,) — sur le camp de Paris (p. 560), (p. 561), — sur le remplacement des commissaires nationaux près

les tribunaux criminels (p. 591). — Secrétaire (p. 676). — Parle sur une pétition du tribunal criminel du 17 août (t. **LIII**, p. 22), — sur la conduite du ministre de l'intérieur (p. 78), — sur la proposition de suspendre le conseil général de la commune de Paris (p. 81), — sur la pétition du citoyen Goret (p. 97). — Président du comité central (p. 103). — Parle sur l'attitude de Barbaroux (p. 166), — sur la traduction des décrets de la Convention en langue étrangère (p. 205), — sur l'impression des projets de décret (p. 210). — sur une pétition du sieur Cappy (p. 274), — sur les mesures à prendre à l'égard des émigrés (p. 382), — sur les successions (p. 406), — sur les mesures à prendre à l'égard des émigrés (p. 551), — sur les subsistances de Paris (p. 608), — sur les papiers découverts aux Tuileries (p. 653), — sur la proposition de rappeler les députés qui sont en congé (t. **LIV**, p. 339). — Fait un rapport sur les lettres de relief de laps de temps (p. 748 et suiv.). — Parle sur le procès de Louis XVI (t. **LV**, p. 65), — sur le bannissement de la famille royale (p. 81 et suiv.). — Fait un rapport sur le mode de constater l'état civil des citoyens (p. 151 et suiv.). — Parle sur le bannissement de la famille royale (p. 165 et suiv.), — sur le mode de constater l'état civil des citoyens (p. 332), — sur la pétition du citoyen Broqua (p. 345). — Demande une loi sur l'abolition des partages nobles (p. 348). — Parle sur une pétition des Savoisiens (p. 368). — Fait un rapport sur le jugement des instances restées indécises devant les six tribunaux criminels provisoires de Paris à l'époque de leur suppression (p. 376). — Demande le rapport du décret qui ordonne que Louis XVI sera jugé par la Convention (p. 635 et suiv.). — Parle sur les délits relatifs à la perception des droits féodaux (t. **LVI**, p. 65). — 1793. — Parle sur une adresse de la municipalité de Paris (p. 231). — Demande que l'acte de citation contre Charles Villette soit cassé (p. 263 et suiv.). — Son opinion, non prononcée, sur Louis le dernier (p. 458 et suiv.). — Parle sur la conduite de Calon à Nantes (p. 590). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Dubreuilh (p. 617). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 56). — Vote *oui sans être juge* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 64 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 75 et 108). — Parle sur la manière de poser les questions dans le jugement de Louis XVI (p. 342). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite, sous peine de mort, au cas où Louis rentrerait en France* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 346 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Parle sur la situation de Kersaint (p. 540), — sur une pétition de Dietrich, ancien maire de Strasbourg (p. 707). — Parle sur le mode de faire juger les accusations pendantes à la Haute-Cour nationale au moment de sa suppression (t. **LVIII**, p. 34), — sur une pétition des fédérés marseillais (p. 45). — Fait un rapport interprétatif de la loi qui fixe à 21 ans accomplis l'âge de la majorité (p. 92 et suiv.). — Parle sur l'affaire du journaliste Nicole (p. 111), — sur une pétition de la ville de Lyon (p. 178), — sur les certificats de civisme (p. 221), — sur un projet de décret tendant à autoriser la municipalité de Paris à lever une contribution extraordinaire de 4 millions (p. 356 et suiv.), — sur les poursuites contre les auteurs des massacres de septembre (p. 378 et suiv.), — sur une pétition de la section des Halles (p. 442), — sur une pétition de la République de Genève (p. 707). — Fait un rapport sur la punition en France des crimes commis en pays étranger (t. **LIX**, p. 11 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 44), — sur la conduite des administrateurs du département du Var (p. 59), — sur les poursuites intentées contre Barbaroux (p. 129 et suiv.), — sur une dénonciation contre le tribunal du district d'Amiens (p. 187), — sur les indemnités dues aux départements frontières (p. 296). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Veilly (p. 543). — Parle sur l'affaire des 4 hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (p. 604). — Dénonce l'existence d'un comité d'insurrection (p. 616). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 651). — Parle sur l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (t. **LX**, p. 4), (p. 5). — Fait un rapport sur la réorganisation du tribunal criminel de Paris (p. 202), — un rapport sur les procédures criminelles de première instance (p. 203). — Parle sur le cas du général d'Harambure (p. 241 et suiv.), — sur les mesures à prendre contre les fauteurs de troubles (p. 284 et suiv.), — sur la nécessité de faire un code pénal militaire (p. 392), — sur une adresse de

LANJUINAIS (*suite*).

LANJUINAIS *(suite)*.

la Société populaire d'Amiens (p. 519). — Parle sur la ratification de la nomination des juges du tribunal révolutionnaire (t. LXI, p. 22), — sur la proposition de supprimer la commission des Six (p. 95). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du district de Rennes (p. 103). — Fait un rapport sur le mode de paiement des jurés du tribunal révolutionnaire (p. 126). — Membre du comité de l'analyse (p. 316). — Parle sur la procédure devant le tribunal révolutionnaire (p. 334). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 58 et 70). — S'oppose à la proposition de Lecointre d'éliminer, par scrutin épuratoire, une douzaine de députés de chaque côté de l'assemblée (p. 119). — Demande que la Convention s'occupe tous les lundis, mercredis et samedis de la discussion de la Déclaration des droits et de la Constitution *(ibid.)*. — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 120). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 710), (p. 711). — Parle sur la comparution de Brissot, en qualité de témoin, devant le tribunal révolutionnaire (t. LXIII, p. 185). — Fait une analyse des différents projets et mémoires adressés au comité en ce qui concerne le titre Ier du projet de Constitution relatif à la division du territoire (p. 193 et suiv.). — Propose d'accorder la priorité au projet de Constitution du comité (p. 217). — Demande que les articles constitutionnels décrétés soient imprimés sur un feuilleton *ad hoc*, quinzaine par quinzaine *(ibid.)*, — Fait une motion relative aux subsistances (p. 313). — Parle sur l'organisation des cours martiales (p. 329). — Fait une analyse des différents projets et mémoires adressés au comité en ce qui concerne le titre II du projet de Constitution relatif à l'état des citoyens (p. 561 et suiv.). — Appuie une motion d'Osselin tendant à autoriser un condamné qui va subir le dernier supplice à parler à deux membres du comité de Sûreté générale (t. LXIV, p. 9). — Propose de discuter le préambule de la Constitution présenté par le comité (p. 434). — Donne lecture d'une adresse des autorités constituées de la ville de Rennes (p. 686). — Fait un rapport sur la contrariété des jugements en matière criminelle (p. 690 et suiv.) — Présente des articles additionnels au règlement de la Convention concernant la procédure à suivre pour les appels nominaux (t. LXV, p. 38). — Parle sur le projet de Constitution (p. 39), — sur la proposition de décréter un emprunt forcé (p. 119), — sur l'affaire du tribunal criminel de Lyon (p. 140), — sur le projet de Constitution *(Maximum de population des municipalités)* (p. 272 et suiv.); — la Convention décrète que son discours sera imprimé et envoyé aux départements (p. 277). — Demande l'impression d'une adresse de la section de l'Arsenal (p. 317). — Demande le rapport du décret qui casse la commission des Douze (p. 490 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — Dénonce une conspiration qui se trame à l'évêché et réclame le rapport de la commission des Douze (p. 629). — Défend l'ex-ministre Roland (p. 666). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Demande la cassation des autorités révolutionnaires de Paris (p. 694 et suiv.). — Se refuse à toute démission ou suspension (p. 705). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Déclare qu'il a fait le sacrifice de sa vie, mais qu'il demande des otages pour empêcher la guerre civile d'éclater *(ibid.)*. — Demande que la Convention statue promptement sur son cas et sur celui des députés mis, comme lui, en état d'arrestation (t. LXVI, p. 7 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (p. 8). — Compte rendu de son évasion (t. LXVII, p. 136). — Son discours dans la journée du 2 juin 1793 (p. 172 et suiv.). — Ses articles concernant le titre II de la Constitution (p. 327 et suiv.). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. LXIX, p. 15). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

LANNES (Bertrand), de la commune de Garac. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

LANNEVENT (Paroisse de), district de Guingamp. Est adjointe à la paroisse et commune de Bégard (26 mai 1793, t. LXV, p. 339).

LANNION (Commune et district de). — Le citoyen Robinet, président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité, annonce des dons patriotiques (20 mars 1793, t. LX, p. 340). — Les administrateurs du district félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et protestent contre les menées fédé-

LANNION (*suite*).

ralistes de certains départements (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 534 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 535). — Le ministre de la justice adresse une copie du discours prononcé par le commissaire national près le tribunal à la réception de l'Acte constitutionnel (28 juillet, p. 607); — mention honorable et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les volontaires nationaux adhèrent à la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 210 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 211).

LANNOY (Commune et canton de), département du Nord. On annonce que les Autrichiens l'ont évacuée (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 136). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid* p. 607).

LANNUER (Magloire), commissaire général du département d'Indre-et-Loire. Présente une adresse de dévouement à la Convention au nom de son département (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 384); — la Convention lui accorde les honneurs de la séance *(ibid.)*.

LANOE, adjudant-major du bataillon de Saint-Hilaire. Demande un sursis à l'exécution du jugement rendu contre lui (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 690); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret portant que c'est par erreur qu'il a été inséré dans la rédaction du procès-verbal de la séance du 19 avril 1793, qu'il lui avait été accordé un sursis, mais que c'est aux citoyens Devèze et Costard que ce sursis a été accordé (30 avril 1793 t. **LXIII**, p. 629).

LANOT, député de la Corrèze. — 1792. — Suppléant au comité des secours publics (t. **LIII**, p. 129). — 1793. — Parle sur les moyens employés pour tromper l'opinion publique (t. **LVII**, p. 4). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 73 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 111). —

LANOT (*suite*).

Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 397 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Parle sur l'organisation de la marine militaire (t. **LVIII**, p. 225). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Membre du comité de Sûreté générale (t. **LXI**, p. 470). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait un rapport sur la suspension provisoire des autorités constituées du district de Saint-Yrieix (t. **LXX**, p. 443 et suiv.).

LANOUE, général. Est décrété d'accusation (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 316). — On annonce l'exécution du décret qui le met en état d'accusation (8 octobre, p. 402). — Mémoire tendant à justifier sa conduite (16 octobre, p. 521). — Acte d'accusation contre lui (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6). — Compte à rendre de l'exécution du décret d'accusation rendu contre lui (22 novembre, p. 555). — Le ministre de la guerre annonce que le général Lanoue a été déchargé d'accusation par le tribunal criminel (23 novembre, p. 587). — Écrit au sujet de la solde des corps belges (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 642). — Sera traduit à la barre (10 mars 1793, t. **LX**, p. 59). — Mesures prises pour le faire comparaître à la barre (19 mars, p. 303). — Il demande les ordres de la Convention (*ibid.* p. 307). — Décret fixant sa comparution à la barre (22 mars, p. 456). — Les comités de la guerre et de législation réunis rédigeront la série des questions à lui poser (24 mars, p. 506). — Comparaîtra à la barre (27 mars, p. 605). — Il est introduit à la barre (28 mars, p. 659). — Son interrogatoire (*ibid.* p. 660); — renvoi de son affaire aux comités de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.* p. 661). — Décret portant qu'il sera maintenu en état d'arrestation et au secret *(ibid.)*. — Décrets relatifs à son interrogatoire (29 mars, p. 698), (30 mars, p. 702). — Son interrogatoire par le comité de la guerre sera lu à la Convention (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 404). — Proteste contre les

LANOUE (*suite*).

inculpations portées contre lui (9 avril, p. 468). — Rapport par Poultier sur son affaire (12 avril, p. 623). — Il est donné lecture d'une partie de son interrogatoire (*ibid.* p. 627 et suiv.); — décret le renvoyant devant le tribunal criminel extraordinaire (*ibid.* p. 629). — Son interrogatoire devant le comité de la guerre (*ibid.* p. 671 et suiv.). — Demande à rétablir des faits énoncés à la tribune qui sont en contradiction avec son mémoire et son interrogatoire (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 107); — renvoi au tribunal extraordinaire *(ibid.)*.

LANOUÉE (Commune de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LANTEUIL (Commune de). Les officiers municipaux demandent à garder dans leur paroisse un vicaire salarié (14 mars 1793, t. **LX**, p. 187); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

LANTHENAS, député de Rhône-et-Loire. — 1792. — Parle sur le mode de remplacement des ministres qui ont démissionné (t. **LII**, p. 155), — sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 267), — sur les déclarations à faire par les habitants des campagnes qui se trouvent à dix lieues de l'ennemi (p. 278). — Suppléant au comité de Constitution (p. 455). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480). — Parle sur l'affaire du citoyen Lacroix (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 2), — sur l'adoption (p. 53). — Son rapport sur l'organisation des écoles primaires (t. **LV**, p. 33 et suiv.). — Demande que l'on diminue le nombre des agents auprès des cours étrangères (p. 37). — 1793. — Fait une motion concernant la mise à l'ordre du jour de la discussion sur l'instruction publique (t. **LVII**, p. 5 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort, sous réserve que Louis sera seulement exilé*

LANTHENAS (*suite*).

quand la Constitution sera parfaitement assise et si les ennemis de la France la laissent en paix, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 371 et 420). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 493 et suiv.). — Parle sur l'affaire du journaliste Nicole (t. **LVIII**, p. 111). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 41 et 71). — Parle sur les troubles de Lyon (p. 132). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur les principes constitutionnels (t. **LXIV**, p. 424 et suiv.). — Son ouvrage intitulé : *Bases fondamentales de l'instruction publique et de toute Constitution libre* (p. 455 et suiv.). — Son opinion sur les élections et le mode d'élire par listes épuratoires (p. 510). — Son opinion sur la liberté indéfinie de la presse (p. 519 et suiv.). — Son opinion sur la nécessité et le moyen d'établir la force publique et la représentation nationale sur la proportion exacte du nombre des citoyens (p. 528 et suiv.). — Demande des fonds pour dissiper le fanatisme dans les départements fanatisés (p. 572). — Prend la défense du citoyen Bonneville (t. **LXV**, p. 43). — — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 537). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Déclare qu'il se suspend de ses fonctions (p. 705). — Est retranché de la liste des députés dénoncés (p. 708). Ses motifs de faire du 10 août un jubilé fraternel (t. **LXX**, p. 602 et suiv.). — Son projet de déclaration des devoirs de l'homme, des principes et maximes de la morale universelle (p. 619 et suiv.).

LANTIER (Anne). Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 55).

LANTIN, aumônier militaire du 2e bataillon de Seine-et-Marne. Est recommandé à l'avancement militaire par le général Félix de Wimpffen (23 mars 1793, t. **LX**, p. 468); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.* p. 469).

LANVALLOY (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAON (Commune, canton et district de), département de l'Aisne. Adresse de félicitation des corps administratifs de la commune (3 septembre 1792, t. **LII**, p. 242). — On demande des gibernes pour le bataillon de Laon (1er octobre, p. 260). — Adresse d'adhésion de la commune (23 octobre, p. 628). — Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Arrêté relatif aux troubles (4 novembre, p. 137). — Don patriotique (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 57). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 446). — Les administrateurs de l'hôpital général demandent une somme de 19.000 livres pour l'entretien des enfants trouvés (24 février 1793, t. **LIX**, p. 138); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité demande à la Convention la création d'un comité chargé de faire l'analyse des projets qui lui seront présentés sur la Constitution et d'en faire le rapport avant la discussion de la Constitution (13 mars 1793, t. **LX**, p. 150 et suiv.). — Les administrateurs du district adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin et demandent un plus juste répartement des contributions de 1792, (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 134); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le conseil général de la commune et la Société populaire adhèrent à l'Acte constitutionnel et aux décrets des 31 mai et 2 juin (*ibid.* et p. suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 135). — Le conseil général de la commune rend compte de l'enthousiasme de ses concitoyens à la réception de l'Acte constitutionnel, envoie un arrêté de la municipalité pour répondre aux inculpations calomnieuses lancées contre lui et adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (8 juillet, p. 411 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 413). — Les administrateurs du district annoncent à la Convention que l'Acte constitutionnel a été accueilli avec enthousiasme (13 juillet, p. 637 et suiv.); — mention civique, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 638). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement des dettes de la commune (3 août 1793, t. **LXX**, p. 179).

LAON (*suite*).

LA PALISSE (Canton de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAPALLIÈRE. Fait un don patriotique (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 436).

LAPARADE (Commune de), département de Lot-et-Garonne. — Le conseil municipal transmet un extrait des registres de ses délibérations annonçant que la Constitution sera acceptée à l'unanimité (5 août 1793, t. **LXX**, p. 252); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAPASSET, adjudant major. Fait un don patriotique (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

LAPERCHE (Commune de), district de Lauzun. Renvoi au comité des finances de la pétition des citoyens de la commune par laquelle ils réclament une somme de 1,552 liv. 10 s. (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 632).

LAPÉROUSE. Les femmes des marins embarqués avec lui demandent que la loi du 4 mai 1791 leur soit appliquée (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 128); — renvoi aux comités de marine et des finances réunis *(ibid.)*.

LAPEYRE, homme de loi. Se plaint du directoire du département des Hautes-Pyrénées qui refuse d'approuver son certificat de civisme (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 358); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

LAPEYRE, de Bordeaux. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Refuse de remplir les fonctions de juré près le tribunal criminel extraordinaire (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 653); — renvoi au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*.

LAPEYRONIE (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

LAPIE DE LAFAGE. On demande sa mise en liberté (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 155); — renvoi au ministre de la justice *(ibid.)*; — rapport du ministre de la justice (9 janvier, p. 615 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 616).

LAPILLE, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484). — Rétracte son adhésion aux actes liberticides du département de l'Eure et sollicite l'indulgence de la Convention (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 620); — décret portant qu'il sera remis en liberté et qu'il fera sa déclaration au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — (Voir l'*erratum* au tome **LXVII**, p. 788).— Décret lui permettant de rentrer dans ses foyers (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 71).

LAPLACE. Annonce qu'il a découvert un moyen de perfectionner la fonte du fer et de l'acier (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 369).

LAPLAÏGNE, député du Gers. — 1792. — Membre du comité de législation (t. **LII**, p. 492). — Fait un rapport sur les substitutions (p. 573 et suiv.). — Parle sur le remplacement des commissaires nationaux près les tribunaux criminels (p. 591). — Soumet à la discussion son rapport sur les subsistances (p. 675). — Soumet à la discussion le projet de décret sur les substitutions (t. **LIII**, p. 406). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 63 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 343 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 459 et 473). — Commissaire à la vérification des papiers du comité des achats (t. **LVIII**, p. 280). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (t. **LIX**, p. 339). — Est chargé d'assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de l'ex-ministre Roland

LAPLAÏGNE *(suite)*.

(7 avril 1793, t. **LXI**, p. 394). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 57 et 74). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés chez Bourbon-Orléans (p. 679). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533). — Est chargé de procéder à la levée des scellés apposés chez la citoyenne Bourbon (t. **LXVII**, p. 119). — Rapport sur une lettre adressée par lui à l'assemblée primaire de Barcelone (t. **LXX**, p. 356 et suiv.); — la Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers (p. 358).

LAPOINTE. Réclame une récompense pour avoir découvert une fabrique de faux assignats (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 651). — Décret lui accordant une récompense de 4,000 livres pour avoir découvert une fabrication de faux billets de la banque d'escompte (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 32).

LAPORTE, député du Haut-Rhin. — 1792. — Membre du comité de législation (t. **LII**, p. 518). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 370 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Commissaire à l'armée des Ardennes (t. **LXI**, p. 622). — Parle sur les mouvements des troupes (t. **LXII**, p. 7 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 40 et 71). — Commissaire à l'armée des Ardennes (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à

LAPORTE *suite*.

l'armée des Ardennes lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Demande à être relevé de sa mission à l'armée des Ardennes (t. **LXVI**, p. 92); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Est relevé de sa mission (p. 596). — La société populaire de Sedan témoigne ses regrets de son départ de l'armée des Ardennes (t. **LXVII**, p. 28). — Parle sur la défense nationale (p. 66). — Est nommé commissaire pour les départements de Saône-et-Loire, de Rhône-et-Loire et de l'Ain (t. **LXVIII** p. 622).

LAPORTE, administrateur du district de Villaines-la-Juhel, département de la Mayenne. Dénonce les arrêtés et adresses des 3 corps constitués de la Commune de Laval, proteste contre les arrêtés pris par les autorités de son département pour faire marcher une force armée contre Paris, adhère aux journées des 31 mai et 2 juin et déclare cesser toute correspondance avec le département de la Mayenne qui est en contre-révolution manifeste (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 452).

LAPORTE, aide de camp de Charrier. On annonce son arrestation (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 165).

LAPORTE, intendant de la liste civile. Sa lettre au sieur Septeuil relative à la liquidation de certaines pensions (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 264). — Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 429), (p. 433), (p. 465 et suiv.), (p. 481), (p. 608).

LAPORTE-YSSERTIEUX, ancien capitaine de vaisseau. Fait un don patriotique (10 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

LAPORTERIE (père et fils), membres de la Société de Saint-Sever. Protestent de leur fidélité à la Convention et déclarent avoir signé l'adresse faite par leur société, uniquement dans la ferme persuasion qu'elle ne concernait que l'administration du département des Landes (6 août 1793, t. **LXX**, p. 530); —— insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LAPOULE, curé de Marigny-les-Gerbonvaux Fait un don patriotique (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 168).

LAPOURAILLE (Geofroi). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

LAPRADE (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

LAPRADE (Pierre), fils troisième. Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

LAQUET (Jacques). Demande le payement de sa pension (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 586); — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*.

LARBAUD, capitaine. Sollicite les bontés de l'assemblée (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 481).

LARCHEVESQUE-THIBAULT, déporté de Saint-Domingue. On annonce son arrivée en France (11 mars 1793, t. **LX**, p. 81); — ses réclamations (12 mars, p. 103).

LARDEMELLE, garde magasin des vivres. Est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 79).

LARDENOIS, (Alexis-Jacques) dit *Vive-l'Amour*. Il lui est accordé un secours provisoire de 100 livres (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 128).

LAREDDE. Transmet un mémoire dans lequel il demande l'autorisation d'exploiter une carrière de plâtre (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392 et suiv.); — renvoi au comité des domaines *(ibid.* p. 393).

LAREDE. Envoie une adresse d'adhésion (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51).

LA RÉOLE (Commune de). — Voir *Réole (Commune de La)*.

LA RAVELLIERE-LÉPEAUX, député de Maine-et-Loire. — 1792. — Parle sur l'incom-

LA REVELLIERE-LÉPEAUX (*suite*),

patibilité des fonctions du haut-juré avec celles de député (t. **LII**, p. 128), — sur une pétition relative à l'élection du maire de Paris (p. 389). — Propose de décréter que la nation accordera secours à tous les peuples qui le lui demanderont (t. **LIII**, p. 473). — Son opinion sur la question de savoir si Louis XVI peut être mis en jugement (t. **LIV**, p. 314 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 78 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur l'appel au peuple du jugement de Louis XVI (p. 301 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 356 et 418). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 430). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Parle sur les accusations portées contre Roland (t. **LIX**, p. 275); — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (t. **LX**, p. 67). — Se prononce contre la proposition de Danton de prendre le ministère dans la Convention (p. 91). — Commissaire près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Parle sur les troubles de Maine-et-Loire (p. 268). — Rend compte des opérations du recrutement dans la ville d'Autun (p. 346). — Secrétaire (p. 429). — Parle sur l'organisation du tribunal révolutionnaire (p. 444). — Donne lecture de pièces relatives aux troubles de Maine-et-Loire (p. 514 et suiv.). — Suppléant à la commission de Salut public (p. 581). — Demande des secours pour le département de Maine-et-Loire (p. 690). — Parle sur les attributions du tribunal révolutionnaire (t. **LXI**, p. 336), — sur le lieu de détention de la famille des Bourbons (p. 444). — Parle sur la culpabilité de Marat (t. **LXII**, p. 33). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (p. 63 et 70). — Annonce le rappel du général Berruyer (t. **LXIII**, p. 425). — Signale le zèle patriotique des citoyens d'Angers (t. **LXIV**, p. 219). — Accuse Marat de l'avoir traité d'*Homme*

LA REVELLIERE-LÉPEAUX (*suite*).

d'État dont le peuple ferait bientôt justice (t. **LXV**, p. 45). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 533). — S'étonne que l'on demande la suppression de la commission des Douze (p. 640). — Demande qu'il soit donné lecture d'une lettre des administrateurs de la ville d'Angers (t. **LXVI**, p. 89).

LARGENTIERE (Commune de). Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet (28 février 1793, t. **LIX**, p. 319).

LARIBEAU, chirurgien-major. Dénonce les abus introduits dans l'administration des hôpitaux (12 novembre 1792, t. **LIII**, p. 365).

LARICHERIE. Fait un don patriotique au nom de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Chinon (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47).

LARIVIERE (Henry), député du Calvados. — 1792. — Parle sur la conduite du général Montesquiou (t. **LII**, p. 111 et suiv.), — sur le mode de nomination du président (p. 166), — sur la conduite du général Dillon (p. 460). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 480), — membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur les comptes des ministres (p. 566). — sur l'admission des citoyens aux honneurs de la séance (t. **LIII**, p. 9), — sur la pétition du citoyen Roussel (p. 28), — sur la conduite du ministre de l'intérieur (p. 73), — sur l'institution d'une fête nationale pour célébrer la bataille de Jemmapes (p. 330). — Fait un rapport sur une pétition de Blanchelande (t. **LV**, p. 127 et suiv.). — Parle sur le bannissement de la famille royale (p. 148 et suiv.). — Son opinion sur le maintien du décret qui prononce l'expulsion de la famille des Bourbons (p. 176 et suiv.). — 1793. — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » et motive son opinion (t. **LVII**, p. 71 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 93 et 108). — Vote pour *l*

LARIVIERE (*suite*).

détention pendant la guerre et l'exil à la paix dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 393 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Obtient un congé (t. **LVIII**, p. 162). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 51 et 70). — Parle sur la répression des malversations qui se commettent dans les ventes de biens nationaux (t. **LXIII**, p. 190). — Fait une motion d'ordre (t. **LXV**, p. 120). — Membre de la commission des Douze pour la recherche des complots (p. 138). — Déclare qu'il accepte ces fonctions (p. 219). — Donne sa démission de membre de la commission des Douze (p. 388). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 533). — Est mis en arrestation chez lui (p. 788). — On demande ce qu'il faut penser de lui (t. **LXVI**, p. 523); — décret *(ibid.)*. — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

LARIVIERE, commandant le vaisseau *la Ferme*. Est décrété d'accusation (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 316).

LARIVIERE-SAINT-LÉGER, *père et fils*. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité de la commune d'Excideuil, département de la Dordogne, rend compte à la Convention d'un trait de courage et de vertu républicaine de ces citoyens (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 458); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LARMIRAUX, ci-devant huissier au parlement de Nancy. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa réclamation (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 182).

LAROCHE, maire d'Auteuil. Est nommé juré près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

LAROCHE (Antoine-Luc), prêtre. Ordre du jour sur sa pétition (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 345).

LAROCHE (Jean), président du district de Condom. Adhère à l'arrêté de ce district, du 25 juin, et proteste contre la dénonciation faite par le département du Gers en ce qui concerne les citoyens Ichon et Chabot représentants du peuple (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 473 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 474).

LAROCHE-SAINT-CYDROINE (Commune de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAROGUE, officier. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

LA RONDE, capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

LAROQUE, grenadier de la garde nationale de Brive. Demande une pension ou sa retraite aux Invalides (11 mars 1793, t. **LX**, p. 81); — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*.

LAROQUE-MONTEL. — Voir *Roque-Montel*.

LAROSIERE (Amédée). Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

LAROUVIERE, capitaine au 36e régiment d'infanterie. Sa lettre à Gasparin sur l'esprit des troupes (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 480 et suiv.).

LARREY le jeune, chirurgien-major du 5e bataillon de la Gironde. Fait un don patriotique et demande à être employé dans les armées navales de la République (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 538); — renvoi au ministre de la marine *(ibid.)*.

LARRIEN ou LARRIEU, officier municipal de Gimont, détenu dans la maison d'arrêt de la commune d'Auch. Est mis en état d'arrestation (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 362). — La Convention décrète qu'il sera remis par le directoire du département du Gers au directeur du juré du tribunal de l'Isle-Jourdain pour être par ledit directeur procédé contre

LARRIEN (*suite*).

le détenu conformément à la loi (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 578).

LARRIEU. — Voir : *Larrien*.

LARROCHE, député de Lot-et-Garonne. — 1792. — Écrit que la maladie l'empêche de se rendre à son poste (t. **LII**, p. 175). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 77 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 355 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — Obtient un congé (p. 169). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 537).

LARSENEUR. Renvoi au comité d'aliénation d'un projet de décret sur l'aliénation d'une maison vendue au ci-devant roi par les héritiers Larseneur (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 712).

LARTIGNE. Réclame une indemnité pour une opération de finances qu'il a soumise aux législatures précédentes (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 387); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

LARTIGUES, officier municipal de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LARTIGUES (Bernard), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*

LARUE, lieutenant-colonel, aide de camp de Dumouriez. Signale une action héroïque accomplie par Baptiste Renard (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 324). — Fait un don patriotique (1er février 1793, t. **LVIII**, p. 172). — Est entendu au sujet de la capitulation de Gertruydemberg (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 87); — la Convention décrète l'impression de son discours *(ibid.)*; — sur la motion de Bréard, la Convention décrète que sur un rapport du comité de Salut public, elle fixera l'indemnité à lui accorder *(ibid.* p. 88).

LASALLE. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

LASASSIO. Demande audience (10 mars 1793, t. **LX**, p. 30). — Jour fixé *(ibid.)*.

LASAUSSAYE, ci-devant employé dans les fermes. Sollicite un secours (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 678); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

LASCELLE. Décret renvoyant devant le tribunal du 1er arrondissement de Paris les contestations pendantes au ci-devant conseil entre le citoyen Linars et son épouse d'une part et les nommés Lascelle et Dalling d'autre part (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 602).

LA SONDE (Dame). Mémoire trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 584).

LASOURCE, député du Tarn. — 1792. — Parle sur la constitution de l'assemblée en Convention nationale (t. **LII**, p. 66). — Secrétaire (p. 67). — Parle sur l'ordre des travaux (p. 71), — sur la proposition de faire porter dorénavant aux actes publics la date de *l'an premier de la République française* (p. 80). — sur le renouvellement des corps administratifs et judiciaires (p. 84), (p. 100), — sur l'envoi de commissaires à Bayonne et à Perpignan (p. 115), — sur l'existence dans la Convention d'un parti tendant à la dictature (p. 130 et suiv.), — sur la réunion de la Savoie à la France

LASOURCE (*suite*).

(p. 190 et suiv.), — sur la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions (p. 230), — sur l'organisation de la force publique (p. 367 et suiv.), — sur la conduite du général Dillon (p. 461), — sur la confiscation des biens des princes étrangers (p. 485), — sur l'exécution du jugement rendu contre Talvande (p. 511), — sur une invitation à faire aux volontaires nationaux (p. 547), — sur la fixation de l'ordre du jour (p. 632). — Fait un rapport sur la conduite à prescrire aux généraux français en pays ennemis (p. 651 et suiv.). — Parle sur une proposition relative au général Custine (p. 685), — sur un mémoire du ministre de l'intérieur (t. **LIII**, p. 50), — sur la suspension du décret qui ordonne de raser les maisons de Longwy (p. 63), — sur l'inviolabilité du secret des lettres (p. 96), — sur la pétition du citoyen Goret (p. 97), — sur les nominations faites par les généraux (p. 129), — sur un rapport de Basire concernant l'état de Paris (p. 228 et suiv.), — sur l'institution d'une fête nationale pour célébrer la bataille de Jemmapes (p. 330), (p. 331). — Est envoyé en mission à l'armée du Var (p. 463). — Parle sur la conduite à tenir à l'égard des peuples qui voudront se réunir aux Français (p. 473). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LVI**, p. 99). — 1793. — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 106). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 377 et 418). — Parle sur les accusations portées contre les secrétaires de la Convention à l'occasion du scrutin sur la peine encourue par Louis XVI (p. 447). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Parle sur les travaux de la Convention (p. 508). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur la proposition de donner une récompense à la personne qui fera arrêter Pâris, l'assassin de Michel Lepeletier (t. **LVIII**, p. 31). — Fait un rapport sur une fête anticivique qui a eu lieu dans la commune de Rosay (p. 31 et suiv.). — Parle sur la réunion du pays de Nice à la France

LASOURCE (*suite*).

(p. 102). — Fait un rapport sur l'arrestation du journaliste Nicole (p. 110 et suiv.), — Parle sur le paiement des troupes de l'armée du Var (p. 279), — sur une pétition présentée au nom des sections de Paris (p. 480). — Parle sur les poursuites intentées contre Barbaroux (t. **LIX**, p. 129), — sur les subsistances de Paris (p. 140), — sur les troubles provoqués par les émigrés (p. 280), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 628 et 629). — Parle sur le remplacement du comité de défense générale (t. **LX**, p. 101). — sur un complot dénoncé par Marat (p. 130 et suiv.). — Fait un rapport sur la conspiration de Bretagne (p. 194 et suiv.). — Fait une motion d'ordre (p. 252). — Dénonce le chef du bataillon du Tarn (p. 258). — Fait un rapport sur les troubles d'Ille-et-Vilaine (p. 284). — Parle sur les mesures à prendre contre les gens sans aveu (p. 294), — sur les mesures à prendre à l'égard des étrangers (p. 319), — sur une adresse de la Société populaire de Marseille (p. 428), — sur les mesures à prendre à l'égard des prêtres (p. 540). — Membre de la commission de Salut public (p. 581), — Parle sur la poursuite des auteurs et imprimeurs d'écrits séditieux (p. 708). — Demande à donner lecture d'une lettre trouvée sur un émigré (p. 717). — Donne lecture de cette lettre (p. 719). — Demande l'arrestation de Sillery et d'Orléans (t. **LXI**, p. 51 et suiv.). — Appuie une dénonciation contre le général Paoli (p. 90). — Fait un rapport sur les mesures à prendre à l'égard des parents des officiers de l'armée de Dumouriez (p. 280). — Parle sur la conduite des commissaires envoyés dans la Belgique (p. 302). — Propose un projet d'adresse à l'armée de Belgique (p. 316), (p. 333). — Parle sur les pouvoirs de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire (p. 372), — sur le lieu où seront détenus les membres de la famille des Bourbons (p. 383). — Demande que tous les étrangers qui ont des places en France soient destitués (p. 399). — Parle sur les moyens de favoriser la circulation des assignats (p. 594), (p. 629). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 44 et 72). — Fait une motion d'ordre (p. 120). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (*ibid.* et p. suiv.). — Est dénoncé par les sections (p. 133 et suiv.). — Sa réponse à cette dénonciation (p. 193 et suiv.). — Parle sur les droits de l'homme (p. 279 et suiv.). — Président (p. 685). — Parle sur le projet de Déclaration des droits

LASOURCE (*suite*).

de l'homme (t. **LXIII**, p. 115). — Sa lettre de félicitation, en qualité de président de la Convention, aux commissaires à l'armée du Rhin, Rewbell et Merlin de Thionville (p. 148). — Propose de décréter que l'armée de la Belgique a bien mérité de la patrie (p. 163. — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des déserteurs étrangers (p. 404). — Sa réponse, en qualité de président, à une députation du faubourg St-Antoine (p. 682). — Déclare qu'il renonce au congé qui lui avait été accordé (t. **LXIV**, p. 124). — Parle sur le plan de travail et de surveillance des commissaires près les armées (p. 279). — Fait une motion d'ordre (p. 417). — Parle sur un projet de pacte social proposé par Isnard (p. 423 et suiv.). — Demande l'impression d'une motion de Condorcet (p. 625). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 628), — sur la division constitutionnelle du territoire (p. 700). — Demande l'établissement d'une taxe de guerre (p. 717). — Parle sur l'interdiction aux corps administratifs de modifier ou de suspendre les ordres donnés par le conseil exécutif ou par les commissaires de la Convention (p. 718). — Parle sur la police des tribunes de la Convention (t. **LXV**, p. 35) ; — sur un décret rendu en faveur des pétitionnaires de la section de la Fraternité (p. 37 et suiv.). — Rappelle ses collègues à l'union par l'idée du partage de la Pologne projeté pour la France (p. 41 et suiv.). — Parle sur les moyens de protéger la Convention (p. 126). — Annonce qu'on s'est présenté chez lui pour l'arrêter (p. 223). — Déclare que le général Brunet est un vrai républicain (p. 237). — S'élève contre une imputation de Marat à l'égard des hommes d'État (p. 303). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — Propose un projet d'adresse aux Français sur les événements du 31 mai (p. 678). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15). — Écrit qu'il n'a jamais quitté Paris, qu'il ne redoute aucun tribunal et demande justice (p. 256 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 257). — Ordre du jour sur sa lettre par laquelle il réclame contre sa destitution (p. 326). — Il est décrété d'accusation (p. 631).

LASOUSKI. — Voir *Lazowski*.

LASSARA. Fait un don patriotique (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 104).

LASSARD, administrateur du district de Rennes. Désapprouve les mesures prises par les autorités constituées réunies dans cette ville (5 août 1793, t. **LXX**, p. 267); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LASSAUSAYE, commissaire ordonnateur. Est choisi comme adjoint au ministre de la guerre (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 453).

LASSAY (Commune, canton et district de), département de la Mayenne. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Mayenne (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Pétition des électeurs du district de Vilaine, département de la Mayenne, pour demander que l'Assemblée électorale se réunisse à Lassay (2 novembre, p. 110). — Le citoyen Champion, procureur de la commune, annonce que les volontaires seront invités à ne pas abandonner les drapeaux, avant qu'une paix glorieuse ait rendu à la République la tranquillité (4 novembre, p. 140); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — La Société populaire dénonce un arrêté contre-révolutionnaire à elle transmis par le directoire du département de la Mayenne et proteste de son dévouement à la Convention (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 529 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 530). — Fait part de son acceptation de l'Acte constitutionnel (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 711 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six (*ibid.* p. 712). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société populaire accepte la Constitution (24 juillet, p. 408 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret transférant dans cette commune le siège de l'administration du district de Villaines-la-Juhel (*ibid.* p. 431). — La commune accepte la Constitution (27 juillet, p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575).

LASSERRE, commissaire des guerres à la Rochelle. Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104).

LASSON (Pierre). Demande des secours (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 595); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LASSUS, chirurgien. Envoie son serment à la Convention (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 334).

LATANNÈS, capitaine commandant la compagnie de la garde soldée du district de Dax. Rétracte sa signature à une adresse de la Société républicaine de Dax à la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 41).

LATAPIE, président de la Société populaire de Château-Thierry. Son discours à ses concitoyens réunis en assemblée primaire pour l'acceptation de la Constitution (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 634 et suiv.).

LATERVALLE, médecin ordinaire du ci-devant roi. Demande la liquidation de sa charge (25 février 1793, t. **LIX**, p. 179); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

LA TOMBELLE, directeur ordinaire des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

LATOUCHE, capitaine de vaisseau, puis contre-amiral. On annonce son arrivée dans le port de Toulon (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 299). — Sa lettre au roi de Naples (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 254). — Mention honorable de son zèle et de son courage (*ibid.* p. 255). — Le ministre de la marine transmet une lettre du contre-amiral Latouche relativement aux présents à faire à trois officiers de la marine napolitaine pour les secours qu'ils ont donnés au navire *Le Languedoc*, maltraité par la tempête (12 mars 1793, t. **LX**, p. 102); — renvoi aux comités des finances et diplomatique réunis *(ibid.)*.

LATOUR, curé de Ligneville. Fait un don patriotique (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 414).

LATOUR. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LATOUR. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

LATOUR, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721).

LA TOUR (De), ancien officier. Demande à servir dans la cavalerie (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 438); — renvoi au conseil exécutif *(ibid.)*.

LA TOUR-DU-PIN. — Voir *Tour-du-Pin (La)*.

LA TRÉMOILLE. — Voir *Trémoille (La)*.

LATTAINVILLE (Commune de). Pétition pour le payement des arrérages d'une rente (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

LATTANÉ DE BASSY. Fait un don patriotique (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 362).

LATYL, de la section de la Fontaine de Grenelle. Présente à la Convention le contingent fourni par la section pour marcher contre les rebelles de l'Ouest (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 224 et suiv.).

LAUBADÈRE, colonel-adjudant-général de l'armée des Vosges, puis général de brigade. Fait parvenir à la Convention le produit d'une souscription patriotique ouverte par ses frères d'armes (18 mars 1793, t. **LX**, p. 278). — Fait un don patriotique (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 305 et suiv.); — mention honorable et renvoi de sa lettre au ministre de la guerre *(ibid.)*.

LAUBADIER, officier du génie. Est nommé commandant de la place de Strasbourg (5 août 1793, t. **LXX**, p. 264).

LAUCHIRE, maître de la poste aux chevaux de Paris. — Voir : *Lanchère*.

LAUDELLE. Réclame des secours (12 avril 1793, t. **LXI**, p. 613); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LAUFEN, ville de Suisse. Des citoyens demandent audience. — Jour fixé (26 janvier 1793,

LAUFEN (*suite*).

t. **LVII**, p. 687). — Admis, ils se plaignent des vexations qu'on leur fait subir (27 janvier, p. 714).

LAULLE (Catherine), citoyenne de la commune de Lalinde. Demande à marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAUMANT (Sieur et dame), émigrés. Renvoi au comité d'aliénation d'une pétition de leurs créanciers (30 novembre 1792, t. **LIII**, p. 675).

LAUNAC (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société républicaine fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

LAUNAY, de Lyon, commissaire des guerres. Demande à être rétabli dans son emploi de commissaire des guerres (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 447); — renvoi au conseil exécutif *(ibid.)*. — Réclame justice de la Convention (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 535); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

LAUNAY (De). On annonce que les quatre frères de Launay partent pour les frontières (25 mars 1793, t. **LX**, p. 530); — mention honorable au procès-verbal *(ibid.)*, (28 mars, p. 623).

LAURAET (Commune de), département du Gers. Le conseil général applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, s'élève contre les départements qui ont cherché à égarer le peuple, notamment celui du Gers, approuve la Convention, la remercie de la Constitution et demande la punition des administrateurs coupables (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 527); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LAURENCE, député de la Manche. — 1792. — Suppléant au comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis

LAURENCE (*suite*).

Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 78 et 108). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution, tant que l'Espagne ne déclarera pas la guerre et jusqu'à ce que l'Allemagne ait donné une paix honorable* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 356 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 70). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 115). — Parle sur l'interdiction aux corps administratifs de modifier ou de suspendre les ordres donnés par le conseil exécutif ou par les commissaires de la Convention (t. **LXIV**, p. 718). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LAURENCEOT, député du Jura. — 1792. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 76 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 349 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Membre de la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Membre du comité de la guerre (t. **LVIII**, p. 406). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Conven-

LAURENCEOT (*suite*).

tion nationale? » (t. **LXII**, p. 60 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533). — Demande que le Président donne des ordres pour que les issues de la salle soient libres (p. 702 et suiv.).

LAURENS, député des Bouches-du-Rhône. — 1792. — Membre du comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412), — du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur une pétition de la commune de Marseille (t. **LIII**, p. 549). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 71 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 93 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 393 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

LAURENS DUCARREL DE CHARLY, colonel de la 17e division de la gendarmerie nationale. Décret portant que sa pension sera portée à la somme de 4,162 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 697).

LAURENT (Antoine-Jean-Blaise), député du Lot-et-Garonne. — 1792. — Demande à être remplacé à son poste de Haut-juré (t. **LII**, p. 128). — Suppléant au comité de liquidation (t. **LIII**, p. 379). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel

LAURENT (*suite*).

nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 108). — Vote pour *la réclusion, comme législateur et non comme juge*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 355 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Signale la conduite du citoyen Barjon (t. **LX**, p. 508). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LAURENT (Claude-Hilaire), député du Bas-Rhin. — 1792. — Suppléant au comité de la guerre (p. 154). — Demande que Diétrich, ancien maire de Strasbourg, soit jugé par le tribunal criminel du département du Doubs (t. **LV**, p. 18), (p. 359). — 1793. — Signale la conduite patriotique des citoyens de Bischviller (t. **LVI**, p. 109). — Rend compte d'événements qui ont eu lieu dans la République de Rauracie (*ibid.*). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 370 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Parle sur une pétition de Diétrich, ancien maire de Strasbourg (p. 707). — Commissaire envoyé à Porrentruy (t. **LVIII**, p. 437). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 41 et 74). — Obtient un congé (p. 691). — Commissaire à l'armée du Rhin (t. **LXIII**, p. 651). — En mis-

LAURENT (*suite*).

sion à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538).

LAURENT, vainqueur de la Bastille. Présente une pétition (29 octobre 1792, t. LIII, p. 33); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 34).

LAURENT, lieutenant-colonel de chasseurs. Fait un don patriotique (16 mars 1793, t. LX, p. 239).

LAURENT (Didier), âgé de 63 ans. Se présente pour marcher à la défense de la patrie (30 mars 1793, t. LX, p. 704).

LAURENT (Pierre-Emmanuel). Demande une place ou des secours (10 octobre 1792, t. LII, p. 432).

LAURENT-ARNOUS (Antoine), curé d'Aubignan. Demande l'autorisation de se rendre aux frontières et fait don de son traitement pour l'entretien d'un garde national (11 mars 1793, t. LX, p. 100).

LAURET, lieutenant. On annonce sa désertion (16 janvier 1793, t. LVII, p. 329).

LAUSON (Pierre), tonnelier. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 460).

LAUSSEL, procureur de la commune de Lyon. Décret portant qu'il demeurera en état d'arrestation (15 avril 1793, t. LXII, p. 132). — Écrit qu'on se dispose à guillotiner le patriote Challier et demande qu'il soit pris des mesures pour empêcher son exécution (21 juin 1793, t. LXVII, p. 44); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 45).

LAUSSEUR, chanoine. Fait un don patriotique (1er juin 1793, t. LXV, p. 668 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 669).

LAUTARD. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. LIII, p. 284).

LAUTAT, adjudant général. Accepte la Constitution (5 août 1793, t. LXX, p. 291); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 292).

LAUTERBOURG (Commune de). L'assemblée populaire sollicite le jugement des généraux qui se sont rendus coupables dans la journée du 17 mai (27 juin 1793, t. LXVII, p. 541 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 542).

LAUTH. Donne lecture d'une adresse au nom de douze sections de la commune de Strasbourg (28 avril 1793, t. LXIII, p. 545 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 546).

LAUTHIER-MAINTRAITE, général de brigade, commandant les grenadiers de l'avant-garde de l'armée du Rhin. Demande à marcher contre les rebelles (24 mai 1793, t. LXV, p. 552); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LAUTOUR-BOISMAHEUT, commandant une compagnie du 3e bataillon d'infanterie légère. Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et fait un don patriotique (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 319); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAUTREC (De). Lettre trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 499 et suiv.).

LAUZE-DEPERRET, député des Bouches-du-Rhône. — 1792. — Demande que l'on conserve à Paris une force suffisante pour garantir la Convention nationale (t. LIII, p. 681). — 1793. — Membre du comité de Sûreté générale (t. LVI, p. 617). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen André (p. 729). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 71 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question :

LAUZE-DEPERRET (*suite*).

« Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 93 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 393 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Demande que Danton rende ses comptes (t. **LX**, p. 712). — Demande que Danton rende compte de l'état de la Belgique (p. 717). — Parle sur une dénonciation contre Guadet, Vergniaud, etc. (t. **LXI**, p. 455). — Est accusé d'avoir tiré l'épée contre un de ses collègues (p. 607). — Ses explications (p. 608). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 74). — Déclare que s'il avait été présent, il aurait voté pour le décret d'accusation contre Marat (p. 86). — Parle sur la pétition des sections de Paris relative à l'expulsion de vingt-deux députés (t. **LXIII**, p. 28). — Propose de ne plus admettre de pétitionnaires à la barre les jours consacrés à la discussion de la Constitution (p. 101). — Parle sur l'affaire du général Miaczinski (t. **LXV**, p. 159). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — Déclare que deux soldats ont voulu l'empêcher de sortir et propose de les faire mander à la barre (p. 706). — Parle sur l'arrestation de Barbaroux (t. **LXVI**, p. 8). — Demande qu'il soit donné lecture d'une réclamation de la citoyenne Roland (p. 140). — Accusé par Chabot, comme complice de Charlotte Corday, se défend à la barre et avoue avoir reçu d'elle des imprimés et une lettre de Barbaroux (t. **LXVIII**, p. 719 et suiv.); — décret le mettant en état d'accusation comme prévenu de complicité dans l'assassinat commis sur la personne de Marat et de complicité dans la conspiration qui se manifeste dans le Calvados et dans les Bouches-du-Rhône contre l'indivisibilité de la République (p. 724). — Extrait du procès-verbal de la séance du 14 juillet 1793, contenant son interrogatoire (*ibid.* et p. suiv.). — Procès-verbal définitif de son interrogatoire (t. **LXIX**, p. 39 et suiv.). — Adresse à la Convention un mémoire sur son affaire (p. 142); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

LAUZERTE (District de), département du Lot. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Lot (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Les administrateurs transmettent à la Convention : 1° une adresse pour la féliciter d'avoir sauvé la République; 2° l'arrêté qu'ils ont pris aussitôt qu'ils furent instruits du passage sur leur territoire de Bordelais armés se rendant à Paris; 3° une copie de leur adresse à ces citoyens égarés (3 août 1793, t. **LXX**, p. 152); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LAUZETTE (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 140).

LAUZUN (Commune, canton et district de). Département de Lot-et-Garonne. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 63). — Adresse d'adhésion du conseil général du district *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité écrit que la commune, après avoir dépassé son contingent, fait un don patriotique. — Elle envoie une adresse d'adhésion au décret qui a condamné Louis Capet à mort (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 125 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 126). — Décret rattachant à ce canton la commune de Cavare, district de Bergerac, département de la Dordogne (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 462).

LAVAISSE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 290).

LAVAL (Commune et district de). Adresse de félicitation du directoire de district (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 213). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (14 octobre, p. 489). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (16 octobre, p. 519). — Adresse de dévouement de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 450). — Adresse d'adhésion des citoyens (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51). — Adresses de la Société populaire relatives au jugement du tyran (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 430), (12 février, p. 471). — La Société des Amis de la République demande que la Constitution nouvelle encourage tous les cultes, spécialement le culte catholique (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 664). — Lettre relative à des troubles (21 mars

LAVAL *(suite)*.

1793, t. LX, p. 362 et suiv.). — Les administrateurs demandent une Constitution vraiment républicaine (1er juin 1793, t. LXV, p. 670 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 671). — Adresse des sections demandant la mise en liberté des députés arrêtés à la suite du 31 mai, la révision des décrets postérieurs à cette époque, et s'élevant contre les actes de la municipalité de Paris (11 juin 1793, t. LXVI, p. 436 et suiv.); — protestation d'Esnue de la Vallée et de Collot d'Herbois contre cette adresse (*ibid.* p. 437); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Lettre de deux juges et du greffier du tribunal criminel qui avaient décidé de ne plus siéger avec ceux de leurs collègues qui n'avaient pas rétracté leur adhésion aux arrêtés liberticides pris par les corps administratifs, par laquelle ils prient la Convention de leur tracer la marche à suivre en présence du grand nombre de prévenus dont regorgent les prisons (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 423); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Dénonciation des arrêtés pris par les trois corps constitués (*ibid.* p. 452); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — On annonce que les sans-culottes ont accepté la Constitution à l'unanimité (28 juillet, p. 609; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LAVALETTE, premier lieutenant-colonel du bataillon des Lombards. Signale un acte de courage des citoyens Collin et Carré (21 novembre 1792, t. LIII, p. 498).

LAVALETTE, commandant temporaire à Bruxelles. Mention honorable de sa conduite (9 avril 1793, t. LXI, p. 461).

LAVALETTE, général de brigade. Adresse à lui envoyée par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Bordeaux (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 122 et suiv.). — Arrêté des commissaires de la Convention à Lille portant qu'il est suspendu de ses fonctions, qu'il se rendra sur-le-champ au comité de Salut public et qu'il sera provisoirement remplacé par Chenaveau (24 juillet, p. 440); — renvoi de cet arrêté au comité de Salut public (*ibid.* p. 441). — Rapport sur son affaire (31 juillet 1793, t. LXX, p. 54 et suiv.); — décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (*ibid.* p. 55).

LAVALETTE. — Voir *Roquier*.

LAVALETTE (Alexandre). Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 463 et suiv.).

LAVALIÈRE (Gabriel). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. LV, p. 361).

LAVALLÉE, auteur des *Voyages dans les départements de la République*. Fait hommage des trois premiers volumes de son ouvrage contenant l'*Histoire de* 18 *départements* (28 juin 1793, t. LXVII, p. 603 et suiv.); — renvoi au comité d'instruction publique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 604).

LAVARDIN (Commune de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAVAUGUYON, chef d'administration civile de la marine à Bordeaux. Décret approuvant sa destitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 223). — Est mis hors la loi (6 août 1793, t. LXX, p. 377).

LAVAUR. Fait un don patriotique (29 septembre 1792, t. LII, p. 209).

LAVAUR (Commune, canton et district de), département du Tarn. Adresses de la commune et du district relatives au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. LIX, p. 94). — Don patriotique (2 mai 1793, t. LXIV, p. 6); — mention honorable *(ibid.)*. — La Société populaire déclare reconnaître toujours l'autorité de la Convention (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 266 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les autorités constituées du district déclarent qu'elles ont toujours obéi aux décrets de la Convention (12 juillet, p. 602); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le conseil du district assure la Convention que le peuple du département du Tarn lui restera fidèle et qu'il recevra avec transport la Cons-

LAVAUR (*suite*).

titution (*ibid.* p. 603); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LAVAUX (Commune de). Adresse d'adhésion des corps administratifs, municipaux et judiciaires (23 octobre 1792, t. LII, p. 628).

LAVAUX (Village de). Est distrait de la commune de Cornac et réuni à la commune de Gagnac (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 578).

LAVE. Envoi de dénonciations contre lui (16 avril 1793, t. LXII, p. 170).

LAVEAUX, de la section de la République. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 253 et suiv.).

LAVECHIN. Transmet un mémoire dans lequel il demande l'autorisation d'exploiter une carrière à plâtre (7 avril 1793, t. LXI, p. 392 et suiv.); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

LAVENIR, vice-président de la Société de Mâcon. Annonce des dons patriotiques (27 avril 1793, t. LXIII, p. 417 et suiv.); — mention honorable et insertion de la lettre du citoyen Lavenir au *Bulletin* (*ibid.* p. 418).

LAVERDANT, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

LAVERGNE, commandant à Longwy lors de la reddition de la place. Question du ministre de la guerre relative à son affaire (6 février 1793, t. LVIII, p. 281); — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale (*ibid.* p. 282). — Projet de décret tendant à le mettre en liberté provisoire (21 février 1793, t. LIX, p. 55). — Discussion (*ibid.* et p. suiv.); — adoption avec amendement (*ibid.* p. 56). — Décret relatif à son transport à Angoulême (14 mars 1793, t. LX, p. 187). — Il est décrété d'accusation (28 mars, p. 641). — La citoyenne Lavergne demande pour son époux, ancien commandant de Longwy, détenu par décret de la Convention, la permission de se retirer chez lui pour raison de santé (28 avril 1793, t. LXIII, p. 544); — ordre du jour *(ibid.)*.

LAVERGNE (*suite*).

LAVERNHE (Commune de), département de l'Aveyron. Il lui est accordé une indemnité de 3.285 livres (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571).

LAVICOMTERIE, député de Paris. — 1792. — Suppléant au comité de Constitution (t. LII, p. 455). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 480). — Membre du comité de législation (p. 492), — du comité de Sûreté générale (p. 547). — Ses réflexions sur le procès criminel du ci-devant roi (t. LIV, p. 226 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 82 et 111). — Son opinion sur la ratification du jugement de Louis XVI par le peuple (p. 225 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 38 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité de Sûreté générale (t. LXVI, p. 583). — L'un des commissaires chargés de présenter un plan d'éducation publique (t. LXVIII, p. 307). — Donne sa démission de membre de cette commission (p. 426).

LAVIGNE (François), volontaire amputé des deux bras. — Le ministre de la guerre le pré-

LAVIGNE (*suite*).

sente à la Convention (20 mars 1793, t. **LX**, p. 349); — décret rendu en sa faveur (*ibid.* p. 350). — Le Président de la Convention lui remet la couronne civique (21 mars, p. 392). — Son père est admis aux honneurs de la séance et reçoit l'accolade du Président (*ibid.*).

LAVIGNE, citoyen du bourg l'Égalité, âgé de 75 ans. Découvre dans la cave de l'émigré Harvouin une malle remplie d'argenterie (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 675); — mention honorable de sa conduite et renvoi au comité des finances et des inspecteurs de la salle (*ibid.*). Décret lui accordant une récompense (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 139).

LAVIGNE (François). Décret lui accordant une pension de 2,400 livres (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 620 et suiv.).

LA VILLECHE (Chevalier de). Écrit au citoyen Conche pour l'inviter à trahir sa patrie (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202).

LAVILLÉON (Contre-amiral), commandant le *Jupiter*. On annonce son arrivée à Brest (10 décembre 1792, t. **LIV**, p. 738). — On annonce son arrivée en France (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 92). — Décret portant qu'il sera transféré à l'Abbaye (*ibid.* p. 94). — Sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre, p. 352). — On demande sa mise en liberté sous caution (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 165); — renvoi au comité colonial (*ibid.*).

LAVIOLETTE, Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51).

LAYA, auteur dramatique. Fait hommage de sa pièce *l'Ami des lois* (10 janvier 1793, t. **LVI**, p. 722); — discussion sur la question de savoir s'il en sera fait mention honorable au procès-verbal (*ibid.* et p. suiv.); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 723). — Demande à paraître à la barre relativement aux troubles excités par sa pièce intitulée : *L'Ami des lois*, dont un arrêté de la commune de Paris vient de défendre la représentation (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 15); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.* p. 16). —

LAYA (*suite*).

Lettre du maire de Paris au sujet de cet arrêté (*ibid.* p. 22); — la Convention passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il n'y a pas de loi qui autorise les corps municipaux à censurer les pièces de théâtre (*ibid.*, p. 24). — Discours qui devait être prononcé à la barre par Laya (*ibid*, p. 25 et suiv.).

LAYDECKER, député de la commune de Thionville. Annonce l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par les deux assemblées primaires réunies et présente une adresse de dévouement à la Convention (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 536); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LAYRAC-SUR-TARN (Commune de). Félicite la Convention nationale et proteste de son dévouement à la Constitution (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 703); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LAZOWSKI ou LASOUSKI ou LAJOWSKI, l'un des vainqueurs du 10 août. — On demande sa mise en état d'arrestation (13 mars 1793, t. **LX**, p. 166). — Marat demande qu'il soit entendu à la barre (14 mars, p. 204); — ordre du jour motivé (*ibid.*).

LÉAUCOURT, commune du Tournaisis. — Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

LEBARBU (François). Est condamné à mort par le tribunal criminel des Côtes-du-Nord (27 mars 1793, t. **LX**, p. 615).

LE BARON, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LE BAS, député du Pas-de-Calais. — 1792. — Suppléant au comité des inspecteurs de la salle (t. **LII**, p. 440). — Suppléant au comité des pétitions (p. 531). — Dénonce une conversation entre Birotteau et Buzot (t. **LIV**, p. 394). 1793. — Dénonce l'administration du département du Finistère (t. **LVI**, p. 240). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cett

LE BAS *(suite)*.

question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 366 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 39 et 71). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Membre du comité des pétitions (t. **LXVI**, p. 712). — Membre du comité de législation (t. **LXVII**, p. 517). — Est envoyé en mission près des armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin (t. **LXX**, p. 107), (p. 133).

LEBAS (Jean-Louis), prêtre non fonctionnaire public. Décret ordonnant son élargissement des prisons de Blaye et lui permettant de se retirer où bon lui semblera (1er août 1793, t. **LXX**, p. 77).

LE BAUDOUR (Louis), juge de Lannion. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

LEBAVOLIER, maréchal de camp. Demande une indemnité pour pertes faites par le 9e régiment de chasseurs (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 283).

LEBEAU (Jean-Antoine). Il n'y a pas lieu à délibérer sur sa réclamation (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 698).

LEBEGUE DE VILLIERS, mis en état d'arrestation par ordre du comité de Sûreté générale. Demande la levée des scellés mis sur ses papiers et que l'on prononce sur son arrestation (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 554). — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEBEUFVE, lieutenant ou lieutenant-colonel du 1er bataillon de chasseurs francs. — Fait un don patriotique (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 461). — Fait un don patriotique (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 66).

LEBEUMAT, homme de loi à Morlaix. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

LEBLANC. Demande une place (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 503).

LEBLANC. Auteur de la traduction du jury. L'un des candidats à la place vacante de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

LEBLANC, administrateur du département de Paris. Rend compte de l'état de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 189 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.* p. 190).

LEBLANC-LAGNY. Se plaint de son arrestation arbitraire (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 170); — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEBLANC-NEUILLY (Pierre-Ignace), secrétaire général du département de la Nièvre. Fait un don patriotique (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721); — mention honorable *(ibid.)*.

LEBLANC-PAUMAIRE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

LEBLOND, sergent de grenadiers du 2e bataillon de Saône-et-Loire, livré par Dumouriez. La Convention nationale décrète la mention honorable de son dévouement et charge le ministre de la guerre de prendre des informa-

LEBLOND (*suite*).

tions sur son sort (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 191). — La société populaire d'Autun signale sa conduite courageuse et demande que la Convention désigne des otages qui répondront de sa vie (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 161 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 162).

LEBLOND (JULIEN). Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

LEBLONDS. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LEBOIS, accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris. Désavoue un imprimé intitulé : *Rendez-nous nos* 18 *francs* (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 705); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Demande que le tribunal criminel du département de Paris soit excepté de la disposition du décret du 5 de ce mois, portant que l'assemblée des jurés s'ouvrira seulement le 24 juillet dans tous les départements de la République (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 532); — la Convention décrète que le délai prescrit par ladite loi n'aura pas lieu dans le tribunal criminel du département de Paris pour l'assemblée des jurés *(ibid.)*.

LEBOIS, banquier à Dijon. Rapport par Ba, sur sa pétition (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 645); — décret *(ibid.)*.

LE BON (JOSEPH), député suppléant, puis député du Pas-de-Calais. Présente une adresse au nom de la commune d'Arras (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 96). — Remplace Magniez mis en état d'arrestation (t. **LXVIII**, p. 31). — Membre du comité des assignats et monnaies (p. 627). — Membre de la commission chargée de surveiller l'agiotage (t. **LXIX**, p. 230). — Demande que l'on s'occupe des moyens de supprimer la mendicité (p. 475), (p. 590). — Parle sur les accaparements (p. 594), — sur les contributions de 1793 (p. 648). — Demande le renvoi au comité de Salut public d'une lettre du citoyen Ruelle (t. **LXX**, p. 10). — Parle sur les secours à accorder aux gagistes et pensionnaires de l'ancienne liste civile (p. 280). — Se plaint de ce que plusieurs administrateurs du département du Pas-de-Calais suspendus

LE BON (*suite*).

de leurs fonctions exercent les fonctions d'huissiers ou de notaires en vertu de certificats de civisme qu'ils ont extorqués avant leur suspension (p. 284). — Dénonce un commis du bureau des mandats (p. 425). — Est envoyé en mission dans le département de la Somme (p. 585).

LE BORGNE, maître d'équipage sur le corsaire la *Sémillante*. Est proposé pour le grade d'enseigne entretenu (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 266 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 267).

LEBRET, greffier au ci-devant Parlement de Paris. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une demande de fonds pour le payer (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 187).

LEBRET (ÉTIENNE), cultivateur à Provémont, Fait part à la Convention des pertes qui lui ont été occasionnées par un violent orage et sollicite un secours (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 225); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LE BRETON, député d'Ille-et-Vilaine. — 1792. — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité de commerce (p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 111). — Vote pour *la réclusion à perpétuité* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinon (p. 346 et 422). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 473). — Présente un projet de décret sur le tarif des chevaux de poste et des postillons (t. **LX**, p. 701). — Signale le patriotisme de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier (t. **LXI**, p. 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 70). — Présente un projet de décret sur la réunion des

LE BRETON (*suite*).

trois services de la poste aux chevaux, des messageries et de la poste aux lettres (t. LXIII, p. 366 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537). — Son rapport sur la réunion des postes et des messageries (t. LXVII, p. 625 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation des postes et des messageries (t. LXVIII, p. 95 et suiv.).

LEBRETON, ancien soldat, devenu lieutenant. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. LIII, p. 198).

LEBRISSOT (Yves). Est condamné à mort par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord (27 mars 1793, t. LX, p. 615).

LEBROUSTÉ (Yves). Est condamné à mort par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord (27 mars 1793, t. LX, p. 615).

LEBRUN, ministre des affaires étrangères. — Voir *Ministre des affaires étrangères.* — *Ministre de la guerre.*

LEBRUN, ancien ministre. Le citoyen Ruelle, secrétaire de légation ci-devant chargé des affaires de France dans les Pays-Bas autrichiens, demande que le comité de Salut public soit chargé de faire un rapport sur les dénonciations qu'il a faites contre le ministre Lebrun (27 mai 1793, t. LXV, p. 362); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Hérault de Séchelles annonce que le comité de Salut public fera incessamment un rapport sur son affaire (21 juin 1793, t. LXVII, p. 53). — Renvoi au comité de Salut public d'une lettre par laquelle le citoyen Ruelle accuse Brissot d'avoir soustrait sa plainte contre l'ex-ministre Lebrun (30 juillet 1793, t. LXX, p. 10).

LEBRUN, brigadier de la gendarmerie nationale. Fait un don patriotique (15 octobre 1792, t. LII, p. 503).

LEBRUN, entrepreneur. Réclame le paiement de ce qui lui est dû (10 octobre 1792, t. LII, p. 429).

LEBRUN, négociant à Montpellier. Est décrété d'accusation (20 novembre 1792, t. LIII, p. 491). — Son affaire est renvoyée devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire (7 décembre 1792, t. LIV, p. 405). — L'acte d'accusation contre lui ne sera présenté qu'après un nouveau rapport de la commission des marchés (8 décembre, p. 667); — rapport par Michet (10 décembre, p. 736 et suiv.); — le décret d'accusation est maintenu (*ibid.* p. 737). — Acte d'accusation contre lui (25 décembre 1792, t. LV, p. 426).

LEBRUN, membre du directoire des achats des subsistances pour les armées. Se plaint de ce que les scellés apposés sur ses papiers nuisent au service public dont il est chargé (26 janvier 1793, t. LVII, p. 693 et suiv.).

LEBRUN, ancien soldat. Demande à la Convention de décréter l'organisation d'un bataillon d'anciens militaires qui marcheront à la tête de la jeunesse qui se dévoue à la défense de la patrie (12 mai 1793, t. LXIV, p. 598); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

LEBRUN (Louis-Marie), ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

LEBRUN (Tapino). Annonce l'arrestation des citoyens Rater et Chinard (21 novembre 1792, t. LIII, p. 500 et suiv.).

LE CACTEUR. Décret ordonnant aux autorités civiles et militaires de Lille, qui l'ont arrêté, de lui faire subir un premier interrogatoire et de le mettre en liberté s'il n'y a contre lui aucune preuve de sa complicité avec Devaux, son maître (29 mai 1793, t. LXV, p. 581 et suiv.), — adoption (*ibid.* p. 582).

LECARLIER, député de l'Aisne. — 1792. — Membre du comité des finances (t. LII, p. 438). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 90 et

LECARLIER (*suite*).

111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 384 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Obtient un congé (t. **LVIII**, p. 217). — Annonce son retour (t. **LIX**, p. 613). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 47 et 72). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 537). — Proposition de le mettre en état d'arrestation (t. **LXVII**, p. 680 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (p. 681). — Son mémoire justificatif (p. 688 et suiv.).

LE CARPENTIER, député de la Manche. — 1792. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157). — Suppléant au comité des domaines (p. 480). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — Parle sur une pétition concernant les moulins d'Arnetat (t. **LIV**, p. 1), — sur la mise en jugement de Louis XVI (p. 78). — Son opinion sur l'affaire de Louis XVI (p. 227 et suiv.). — Parle sur le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1792 (p. 726). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 1 et 2). — 1793. — Son opinion sur le jugement définitif de Louis Capet (t. **LVI**, p. 434). — Parle sur le compte rendu par le ministre de l'intérieur (p. 608). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 54 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 78 et 111). — Parle sur un arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres (p. 331). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 356 et 418). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 430). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal

LE CARPENTIER (*suite*).

sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Parle sur les indemnités dues aux habitants de Lille (t. **LIX**, p. 295), — sur une pétition des ci-devant employés aux fermes et douanes de Toulouse (p. 526). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Parle sur l'administration des postes (p. 602). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 63 et 74). — Parle sur le cas du citoyen Leroux (t. **LXV**, p. 15). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 536). — Demande que tous les députés absents par congé soient tenus de se rendre immédiatement à leur poste et que personne ne puisse s'absenter que par commission (t. **LXVI**, p. 90). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard de Brissot (p. 449). — Membre du comité de la guerre (p. 529). — Suppléant au comité des finances (p. 680). — Fait un rapport sur la demande des administrateurs du département du Mont-Terrible à l'effet d'être autorisés à organiser un bataillon de garde nationale volontaire et deux brigades de gendarmerie (p. 700), — un rapport sur la pétition du citoyen Jacques Loubier (*ibid.* et p. suiv.). — Fait un rapport sur le traitement des 160 gendarmes nationaux de la 30e division (t. **LXVII**, p. 42). — Membre du comité de liquidation (p. 53). — Demande la mise hors la loi des administrateurs du département de l'Eure (p. 131). — Donne lecture de la liste des députés absents, sans motif légitime, à l'appel nominal du 17 juin 1793 (p. 448). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Catherine Pochetot (p. 502 et suiv.). — — Parle sur la conduite des administrateurs du département de la Manche (p. 512). — Membre du comité de législation (p. 518). — Fait un rapport sur la mise en liberté du général Duverger (t. **LXVIII**, p. 94), — un rapport sur les indemnités à accorder aux gendarmes lorsqu'ils sortent des limites de leur résidence (p. 306 et suiv.), — un rapport sur la pétition de la citoyenne Richard Dupin (p. 379). — Propose la formation d'une commission de six membres chargée de recueillir et de réunir les procès-verbaux relatifs à l'acceptation de la Constitution (p. 455). — Fait un rapport sur une pétition du ci-devant régiment du roi (p. 486). — Parle sur la conduite des administrateurs du département de la Manche

LE CARPENTIER (*suite*).

(p. 505), — sur la correspondance des députés contre-révolutionnaires (p. 593), — sur la nomination du successeur du général Biron (p. 623). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Duval (t. **LXIX**, p. 15), — un rapport sur les troupes levées dans le département de Jemmapes (p. 17), — un rapport sur le renforcement des compagnies dans les régiments d'artillerie (p. 323 et suiv.), — un rapport sur l'augmentation du nombre des commissaires des guerres (p. 435 et suiv.), — un rapport sur la réclamation des citoyens Thiebert, Dumont et Ecoffet ci-devant officiers au 2e régiment de grenadiers (p. 579 et suiv.), — un rapport sur la formation du 11e régiment de hussards (p. 616), — un rapport sur le remplacement du capitaine Saint-Désiré *(ibid.)*. — Secrétaire (p. 640). — Demande que le comité de Salut public fasse son rapport sur les moyens de faire cesser les abus qui existent dans les hôpitaux militaires (p. 641). — Déclare que Lesterpt-Beauvais s'est associé aux rebelles de Lyon et demande que la Convention appelle son suppléant (t. **LXX**, p. 47). — Fait un rapport sur l'emploi dans l'armée des Pyrénées-Orientales des gendarmes de l'armée du Rhin licenciés par Custine (p. 54), — un rapport sur l'incorporation des régiments belges dans les anciens corps de l'armée (p. 82), — un rapport sur la solde des canonniers des bataillons de volontaires nationaux (p. 440), — un rapport sur la solde des chirurgiens-majors (p. 515), — un rapport sur la solde des lieutenants-colonels des volontaires nationaux *(ibid.)*.

LECELLES (Commune de). Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin* *(ibid.)*.

LECERF, président de l'administration du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484).

LE CHAPELIER, député à l'Assemblée constituante. Sa conversation trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 505 et suiv.).

LECLAIRE, ci-devant huissier au parlement de Nancy. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa réclamation (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 182).

LECLERC (Claude-Nicolas), député de Loir-et-Cher. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 76 et 111). — Vote pour *la détention perpétuelle* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 351 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Suppléant à la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 60 et 70). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. **LXIV**, p. 365). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Faudoas (t. **LXVI**, p. 165 et suiv.). — Est justifié par le conseil général et la société populaire de Villedieu-en-Bauce, département de Loir-et-Cher, des reproches qui lui ont été faits par une Société populaire et qui ont été insérés dans le *Bulletin* (9 août 1793, t. **LXX**, p. 534); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LECLERC (Jean-Baptiste), député de Maine-et-Loire. — 1792. — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 228 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'enseignement primaire (t. **LV**, p. 142 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis

LECLERC (*suite*).

à la ratification du peuple? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LECLERC, député, sans autre désignation. — 1793. — Fait un rapport sur l'indemnité à allouer aux commissaires de la Convention en mission (t. **LX**, p. 693). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338).

LECLERC. Il lui sera payé une somme de 241 livres (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 403).

LECLERC, député de la Société populaire de Pacy-sur-Eure. Présente une adresse à la Convention nationale au nom de cette société (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 130).

LECLERC, publiciste. Est dénoncé par la veuve de Marat (8 août 1793, t. **LXX**, p. 527 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 528).

LECLERC, procureur de la commune d'Écouis. Dénonce le citoyen Cauvin (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 16).

LECLERC, administrateur du comité de surveillance de la commune de Paris. Il est dénoncé au jury d'accusation pour sa gestion (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 42).

LECLERC, secrétaire-commis du bureau des procès-verbaux. Il lui est alloué une indemnité de 200 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

LECLERC (Jacques), directeur de la *Chronique nationale et étrangère*. Est décrété d'accusation (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 37). — Acte d'accusation contre lui (28 février 1793, t. **LIX**, p. 337 et suiv.). — Le président du tribunal criminel du département de la Seine-Inférieure explique les raisons pour lesquelles il n'a pas encore pu être jugé (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 540); — renvoi au comité des décrets (*ibid.*). — Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal criminel extraordinaire (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 341).

LECLERC (Jean). Se plaint du directoire du district de Gien et du directoire du département du Loiret qui n'ont pas fait droit à sa demande en dégrèvement d'impositions (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LECLERC (Nicolas-François), curé. Sollicite une pension de retraite (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 11); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

LE CLERC BEAUVAIS (Jean), commandant de la garde nationale de Périers. Fait un don patriotique (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 656); — mention honorable (*ibid.*).

LECLERCQ. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LECLERCQ, député extraordinaire de la commune de Lille. Fait part à la Convention de l'acceptation de la Constitution par les citoyens de cette commune (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 653 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LECLUZE, procureur de la commune de Beaufort, département de Maine-et-Loire. Transmet à la Convention un arrêté du conseil général du district de Baugé et un arrêté de la commune de Beaufort relatifs aux subsistances (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 466).

LECOCQ, capitaine du 1er bataillon du Nord. On annonce sa destitution (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 136).

LECOCQ, curé de Vezelay. Offre de marcher en personne aux frontières (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 652 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 653).

LECOINTE (Rosalie), veuve de Lobjeois. Demande un secours (4 août 1793, t. **LXX**, p. 236); — la Convention décrète un secours provisoire de 150 livres et renvoie pour le surplus au comité des secours *(ibid.)*.

LECOINTE-PUYRAVEAU, député des Deux-Sèvres. — 1792. — Demande que tout membre soit tenu de rédiger sa motion par écrit et de la remettre au secrétaire (t. **LII**, p. 115). — Parle sur le parti à prendre à l'égard du général Montesquiou (p. 117), — sur la question de savoir si les ministres pourront être choisis parmi les membres de la Convention (p. 224 et suiv.), — sur les dénonciations du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 309 et suiv.), — sur la proposition de mettre à prix la tête du duc de Saxe (p. 395), — sur les ouvriers des manufactures d'armes (p. 416), — sur les inculpations contre les membres de la commune de Paris (p. 439). — Membre du comité de division (p. 480). — Suppléant au comité d'inspection (p. 531). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur les travaux du camp de Paris (p. 561). — Parle sur les prisonniers détenus à Paris (t. **LIII**, p. 417), — sur le projet de décret concernant les congrégations (p. 472). — Est envoyé en mission dans l'Eure-et-Loir (p. 603). — Rend compte de sa mission (p. 676 et suiv.). — Son opinion sur Louis Capet (t. **LIV**, p. 231 et suiv.). — Parle sur l'affaire de Viard (p. 418). — sur l'impression des noms des pétitionnaires dits des 8,000 et des 20,000 (t. **LV**, p. 50), — sur l'exécution de la loi du 16 mai 1792, concernant les invalides (p. 185), — sur la pétition du citoyen Broqua (p. 345). — sur les délits commis relativement aux droits féodaux (t. **LVI**, p. 65). — 1793. — Dénonce les bureaux de la guerre (p. 143 et suiv.). — S'oppose à la motion de Barbaroux de fermer la discussion sur le jugement de Louis XVI (p. 198). — S'oppose à l'envoi aux départements du compte-rendu sur l'état de Paris et justifie l'arrêté du département de la Haute-Loire pour l'envoi d'une force départementale (p. 223 et suiv.). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 617). — Parle sur le paiement de la solde des vétérans (p. 725). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 87 et 108). — Son opinion sur la ratification du jugement de Louis XVI par le peuple (p. 226 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 377 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Parle sur l'organisation des armées (p. 677), — sur les pouvoirs des commissaires aux armées (p. 688). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — Parle sur l'affaire des citoyens Letellier, Pyrot, etc. (t. **LVIII**, p. 191). — Secrétaire (p. 371). — Dénonce le citoyen Legrand (p. 433). — Parle sur les travaux publics (t. **LIX**, p. 84), — sur une dénonciation contre Barbaroux (p. 129), — sur la vérification d'un don patriotique de la commune de Nevers (p. 148 et suiv.). — Obtient un congé (p. 568). — Fait une proposition concernant les élèves de l'école nationale des ponts et chaussées (t. **LX**, p. 22). — Parle sur les troubles de la Vendée (p. 296), — sur l'affaire du citoyen Lenglé (p. 349). — Propose de déclarer Marat en état de démence (p. 393). — Signale la conduite patriotique du citoyen Tenneguy (p. 418). — Parle sur la proposition de former une commission chargée d'examiner la conduite des généraux (p. 441 et suiv.), — sur les mesures à prendre contre les rebelles (p. 484), — sur le jugement du général Marcé (p. 494), — sur la suspension de l'adjudant-général Prethod (p. 543). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur la vente des biens des émigrés (p. 597), — sur la poursuite des colporteurs d'écrits séditieux (p. 700). — Parle sur une dénonciation du citoyen Gautier (t. **LXI**, p. 21 et suiv.). — Demande que le comité de la guerre soit tenu de prendre connaissance des ordres arbitrairement donnés par Dumouriez (p. 330). — Donne lecture d'un projet de décret relatif aux soldats de l'armée de Belgique (p. 399 et suiv.). — Repousse la proposition de Marat de mettre à prix la tête d'Égalité fils (p. 607). — Parle sur une demande de secours du département des Deux-Sèvres (p. 618). — Demande l'ajournement à trois jours de la discussion du décret contre Marat (t. **LXII**, p. 34). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat,

LECOINTE-PUYRAVEAU (*suite*).

membre de la Convention nationale? » (p. 43 et 74). — Parle sur les événements de l'Ouest (t. LXIII, p. 216). — Fait une motion relative aux subsistances (p. 313). — Parle sur les mesures prises pour réprimer les révoltes de l'Ouest (t. LXIV, p. 155), — sur une réponse du président aux gendarmes chargés de la garde d'honneur de la Convention (p. 201), — sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 310 et suiv.). — Est adjoint aux commissaires envoyés dans le département des Deux-Sèvres (p. 417). — Parle sur les troubles de l'Ouest (p. 547). — En mission à l'armée des Côtes de La Rochelle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Marat demande son rappel en mission (t. LXVI, p. 672); — le rappel est ordonné (p. 673). — Décret ordonnant au ministre de l'intérieur de rendre compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret qui le rappelle de sa mission à l'armée des côtes de La Rochelle (t. LXVIII, p. 370). — Parle sur la société d'agriculture (t. LXIX, p. 184), — sur la propriété artistique et littéraire (p. 187), — sur l'exécution de la loi qui ordonne que les chevaux de luxe seront employés au service de la République (p. 225). — Annonce que les citoyens de Maixent et de Parthenay ont accepté la Constitution (p. 232). — Parle sur les dépenses faites pour les habillements et équipements militaires (p. 234), — sur la récompense à accorder au citoyen François Leroux (p. 539). — Demande qu'on entende le rapport sur la conduite du général Westermann (p. 558 et suiv.). — Parle sur l'emploi des assignats royaux (t. LXX, p. 57 et suiv.), — sur la vérification des lettres venant de l'étranger (p. 104), — sur les secours à accorder aux femmes et aux enfants des citoyens du département des Deux-Sèvres tués ou faits prisonniers par les rebelles de la Vendée (p. 218). — Le ministre de la justice rend compte des mesures qu'il a prises pour la prompte exécution du décret du 18 juin qui rappelle le représentant Lecointe-Puyraveau (p. 325): — renvoi au comité de correspondance (*ibid.*).

LECOINTRE (Laurent), député de Seine-et-Oise. — 1792. — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Rend compte de sa mission dans les départements pour presser la levée des volontaires (p. 179 et suiv.). — Demande l'exécution du décret qui interdit aux ministres sortant de fonctions de quitter Paris avant

LECOINTRE (*suite*).

d'avoir rendu leurs comptes (p. 305). — Parle sur l'exportation des salaisons (p. 385), — sur les comptes de Servan (p. 396). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Présente des projets de décret concernant les manufactures d'armes (p. 415). — Un projet de décret sur la réclamation du sieur Barthélemy de Recologne (p. 526). — Fait un rapport sur la désertion d'un certain nombre de volontaires nationaux (p. 659). — Fait un rapport sur la récompense à accorder à la famille Girardin (t. LIII, p. 416 et suiv.). — Parle sur les fournitures militaires (p. 491). — Demande une indemnité en faveur du lieutenant-colonel Dumont (p. 582). — Parle sur les subsistances de Paris (p. 608). — Fait un rapport sur un marché de 60,000 fusils passé avec Beaumarchais (p. 631). — Fait un rapport sur l'armement des canonniers (t. LIV, p. 339), — un rapport sur la situation du citoyen Nourry (p. 708). — Parle sur l'affaire de Simonet (p. 731). — Dénonce les ambassadeurs près des cours étrangères qui délivrent des passeports aux émigrés (t. LV, p. 37). — Demande qu'il soit permis à Louis XVI, de communiquer avec sa famille (p. 64 et 66). — Demande le rapport du décret qui bannit la famille royale (p. 91). — Parle sur le mode de comparution de Malus et d'Espagnac, devant le comité de la guerre (p. 142). — Fait un rapport sur une demande d'emploi, faite par plusieurs officiers suédois (p. 151). — Parle sur une pétition de Malus (p. 333). — sur l'habillement et l'armement du 8e bataillon du Calvados (t. LVI, p. 36). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (p. 466 et suiv.). — Fait un rapport sur la pétition du grenadier Richard (p. 728 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 69 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 87 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 374 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Fait un rapport sur l'affaire de Malus (t. LVIII, p. 7 et suiv.). — Donne lecture d'une note de la cour de Rome (p. 166 et suiv.). — Parle sur l'administration

LECOINTRE (*suite*).

des postes (p. 433). — Propose de suspendre l'exécution du décret d'accusation rendu contre Beaumarchais (p. 434). — Parle sur une instruction pastorale de l'évêque Fauchet (t. LIX, p. 81). — Remet une pétition des femmes des gendarmes de la 1re division (p. 271). — Fait un rapport sur les moyens de découvrir les malversations commises dans les magasins militaires de Saint-Denis (p. 703 et suiv.). — Parle sur l'état de l'approvisionnement de la ville de Givet (t. LX, p. 241). — sur une proposition relative aux chevaux appartenant aux émigrés (p. 309), — sur une pétition des valets d'écuries du ci-devant roi (p. 507), — sur la vente des biens des émigrés (p. 597), — sur l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (p. 660), (p. 698), (p. 702). — Demande que les députés à la connaissance desquels il existerait des faits particuliers au sujet du général d'Harville soient invités à se rendre aux comités pour les déclarer (t. LXI, p. 620). — Parle sur le rapport de Poultier relatif à l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (p. 623). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 42 et 74). — Fait un rapport sur l'affaire des citoyens Harville, Bouchet, Barneville, Montchoisy, Froissac, Quivit et Osselin (p. 118). — Demande l'élimination, par un scrutin épuratoire, d'une douzaine de députés de chaque côté de l'assemblée (p. 119). — Parle sur les plaintes de Custine relatives au manque de cavalerie (p. 177). — Fait un rapport sur l'affaire des généraux Longueville et Dailley (p. 260 et suiv.). — Fait une motion en faveur des députés de la ville de Mayence (t. LXIII, p. 423), — un rapport sur l'établissement d'une manufacture d'armes à Paris (p. 505), — un rapport sur l'indemnité due au citoyen Cavennes (*ibid.* et p. suiv.). — Demande qu'on divise en deux parties la liste des orateurs qui parleront sur les subsistances (p. 507). — Présente un projet de décret sur les subsistances (p. 629 et suiv.). — Commissaire à l'armée des côtes de Cherbourg (p. 651). — Signale l'existence de 90 pièces de canons dans la ville du Havre (p. 673). — Présente une pétition relative à son frère dénoncé comme émigré (t. LXIV, p. 40). — Fait un rapport sur l'affaire du général Westermann (p. 52 et suiv.), — un rapport sur la création d'un bataillon batave (*ibid.* p. 54). — Combat le projet de casser le comité révolutionnaire de la section de l'Unité (t. LXV, p. 350). — En mission à l'armée des côtes de Cherbourg lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 539). — Demande le transfert à Paris de Couppé, député des Côtes-du-Nord, arrêté à Baseuil (t. LXVIII, p. 26). — Rend compte de l'enthousiasme avec lequel la Constitution a été acceptée au Havre (t. LXIX, p. 120 et suiv.). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. LXX, p. 181). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des étrangers (p. 184). — Demande qu'il n'y ait pas d'illumination dans la nuit du 10 août (p. 516 et suiv.). — Demande que le ministre rende compte de l'état des dépôts de chevaux (p. 517).

LECOINTRE, capitaine de canonniers du 1er bataillon de Seine-et-Oise, fils de Laurent Lecointre, livré aux Autrichiens par Dumouriez. Barère réclame l'intérêt de la Convention en sa faveur (16 avril 1793, t. LXII, p. 189). — Laurent Lecointre fournit des renseignements sur la manière dont son fils a été livré aux Autrichiens (*ibid.*, p. 190); — décret ordonnant l'insertion au *Bulletin* du discours de Lecointre, renvoyant sa dénonciation au comité de Salut public et chargeant ce comité de prendre toutes les mesures pour faire rendre Lecointre fils à la liberté (*ibid.*). — Lettre du général Cobourg au général Lamarque relative à la demande qui a été faite de sa mise en liberté (14 mai 1793, t. LXIV, p. 664); — réponse du général Lamarque (*ibid.* p. 665).

LECOINTRE (Jean-Robert), frère de Laurent Lecointre, député de Seine-et-Oise, dénoncé comme émigré. Pétition en sa faveur (4 mai 1793, t. LXIV, p. 40); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Rapport par Berlier sur une réclamation de la famille Lecointre (5 juin 1793, t. LXVI, p. 63 et suiv.); — projet de décret tendant à déclarer qu'il n'est point réputé émigré (*ibid.* p. 65); — adoption (*ibid.*).

LECOMTE, député suppléant, puis député de la Seine-Inférieure. — 1793. — Est admis en remplacement de Delahaye déclaré démissionnaire (t. LXIX, p. 475).

LECOMTE, capitaine du génie. Fait un don patriotique (14 janvier 1793, t. LVII, p. 40).

LECOMTE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (2 novembre 1793, t. LIII, p. 108).

LECOMTE, entrepreneur de bois et charbons à Metz et à Longwy. Est autorisé à donner en payement les quittances de finances qui lui ont été délivrées en exécution du décret du 27 janvier 1793 (30 avril 1793, t. LXIII, p. 629).

LECOMTE. Transmet un don patriotique (20 juin 1793, t. LXVII, p. 14).

LECOMTE ou LECONTE, procureur général syndic du département de l'Eure. Décret le mandant à la barre de la Convention (17 juin 1793, t. LXVI, p. 606). — Décret lui permettant de rentrer dans ses foyers (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 71).

LECOMTE (Henri-Frédéric), *dit* VALMONT, ci-devant chanoine à Évreux. Lettre du procureur général syndic qui l'accuse d'avoir brisé des scellés (2 mars 1793, t. LIX, p. 526); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

LECONTE, procureur général syndic du département de l'Eure. — Voir *Lecomte*.

LECOQ, capitaine. Se plaint du dénuement dans lequel on laisse les volontaires (27 janvier 1793, t. LVII, p. 710).

LECOQ, capitaine de gendarmerie. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74).

LECOQ (Jean-Louis). Demande une indemnité (9 février 1793, t. LVIII, p. 393); — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*.

LECOUFLET, ci-devant exempt à la suite des maréchaux de France. Demande à être incorporé dans la gendarmerie (20 février 1793, t. LIX, p. 31); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

LE COUTEUX (Laurent). Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (2 août 1793, t. LXX, p. 130).

LE COUTEUX (*suite*).

LECROC, juge de paix au Havre. Le citoyen Musquinet, maire d'Ingonville, se plaint à la Convention de sa manière d'agir (4 août 1793, t. LXX, p. 217); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LECTER, commandant massacré par les brigands de Vendée. Renvoi au comité de liquidation d'une pétition de sa veuve (14 mai 1793, t. LXIV, p. 651).

LECTOURE (Commune et district de), département du Gers. La Société républicaine réclame contre la dénonciation faite par le département du Gers en ce qui concerne les citoyens Ichon et Chabot (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 470 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs protestent contre les arrêtés subversifs de l'autorité légitime pris par l'administration du Gers et applaudissent à toutes les mesures qui ont suivi le 31 mai (11 juillet, p. 528); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire annonce l'acceptation de la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 626); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Fait un don patriotique (*ibid.* p. 627); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*

L'ECUYER (Charles-Joseph). Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. LII, p. 559).

LE DAGNE (Françoise). Demande l'autorisation de continuer à servir dans l'armée (7 janvier 1793, t. LVI, p. 591).

LEDAMET, prêtre. Décret ordonnant aux corps administratifs d'Eure-et-Loir de lui délivrer un passeport pour passer en pays étranger (26 mai 1793, t. LXV, p. 342 et suiv.).

LEDAULT, officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 345).

LEDIER, administrateur du département de l'Eure. Traduit à la barre en vertu du décret du 13 juin, il rétracte les actes liberticides du département de l'Eure qu'il n'a pas signés et sollicite l'indulgence de la Convention (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 620). — La Convention décrète qu'il sera mis en liberté, qu'il fera sa déclaration au comité de Sûreté générale et qu'il sera fait mention honorable de sa conduite au procès-verbal. *(ibid.)*. — Voir l'*Erratum* au tome **LXVII** (p. 788).

LEDOUX, architecte. Réclame la liquidation de son traitement (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 698); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

LEDRU, curé. Fait hommage d'un discours contre le célibat ecclésiastique (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 28).

LEDUC (Benoit-Louis). Demande que le corps de Louis Capet lui soit remis pour lui donner une sépulture (21 janvier 1793, t. **LVII**, p. 515).

LÉE, garde national. Fait un don patriotique (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

LEERNE, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

LEFAIVRE (Christophe), ancien officier de cavalerie. Fait un don patriotique (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 167 et suiv.).

LEFÉ. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

LEFEBVRE, député de la Seine-Inférieure. — 1792. — Obtient un congé (t. **LIII**, p. 464). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 86 et 111). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 375 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Obtient un congé (p. 709). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (t. **LIX**, p. 678). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LE FEBVRE, capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

LEFEBVRE. Il lui est accordé un secours provisoire de 600 livres (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30).

LEFEBVRE. Présente une adresse au nom de la commune de Gisors (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 606).

LEFEBVRE, capitaine de la gendarmerie nationale. Ordre adressé par lui aux gendarmes de la Neuve-Lyre (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 457).

LEFEBVRE. — Voir *Steenwoorde (Commune de)*.

LEFEBVRE (Charles), vicaire à Arras. Écrit qu'il se rend aux frontières (10 mars 1793, t. **LX**, p. 31).

LEFEBVRE (Jean), procureur syndic du district de Cognac. Demande justice (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 180); — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEFEBVRE (Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEFEBVRE (Jean-Jacques). Demande un secours et une pension (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 97); — renvoi aux comités réunis de la guerre et des secours *(ibid.)*.

LEFEBVRE (Louise), épouse du citoyen Barthélemi, directeur de la comptabilité pour les fourrages de l'armée du Nord. Demande si l'Assemblée a entendu comprendre dans un de ses décrets les employés dans l'administration des subsistances militaires (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 98); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEFEBVRE (Sébastien). Présente une pétition (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

LEFEBVRE DE CHAILLY, député de la Loire-Inférieure. — 1792. — Membre du comité de commerce (t. **LII**, p. 465), — du comité colonial *(ibid.)*. — Suppléant au comité de marine (p. 518). — Envoyé dans les départements pour assurer la circulation des subsistances (t. **LIII**, p. 65). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la réclusion et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 352 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Dénoncé par la municipalité d'Ingouville, il se défend (p. 637). — Parle sur les causes du retard des courriers de Nantes (t. **LX**, p. 259). — Suppléant à la commission de Salut public (p. 581). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 61 et 74). — Signale le danger que court la ville de Nantes et demande que le général Labourdonnaie soit entendu par le comité de Salut public (p. 201). — Parle sur la conspiration de Bretagne (p. 202). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533). — Obtient un congé (p. 593).

LEFÈBVRE DE ROCQUIGNY, administrateur du département du Pas-de-Calais. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 480).

LEFÈVRE, lieutenant de vétérans. Dénonce des abus dans la fabrication des poudres (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 304). Fait une pétition concernant les poudres et salpêtres (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 125).

LEFÈVRE, officier d'artillerie. Réclame des frais de voyage (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61).

LEFÈVRE. Offre des réflexions utiles à l'ordre social (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 222).

LEFÈVRE. Le citoyen Casse fait part d'une expérience qui doit être faite dans l'atelier du citoyen Lefèvre d'un charbon comprimé (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 270); — renvoi au comité d'instruction publique avec autorisation de nommer des commissaires *(ibid.)*.

LEFÈVRE, secrétaire de la trésorerie nationale. Envoie un don patriotique (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 222).

LEFÈVRE. Adresse un mémoire sur les moyens d'établir le crédit public et de faire reparaître le numéraire (20 février 1793, t. **LIX**, p. 25).

LEFÈVRE, agent général de la société d'agriculture. Fait hommage à la Convention d'un projet d'emprunt républico-économique (3 août 1793, t. **LXX**, p. 146); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'agriculture, de commerce et des ponts et chaussées *(ibid.)*.

LEFÈVRE, ministre du culte catholique à Saint-Léonard-de-Chemillé, département de Mayenne-et-Loire. Sollicite un secours pour pouvoir rentrer dans ses fonctions curiales d'où l'ont chassé les rebelles (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 387 et suiv.). — La Convention lui accorde 300 livres et renvoie sa pétition au comité des secours publics *(ibid.* p. 388).

LEFÈVRE (François). Récompense à lui ac-

LEFÈVRE (*suite*).

cordée pour un acte de courage (8 décembre 1792, t. LIV, p. 664).

LEFÈVRE (J.-F.). Fait hommage d'un calendrier national (31 décembre 1792, t. LVI, p. 77).

LEFÈVRE (Nicolas). Pièces relatives à sa conduite (20 février 1793, t. LIX, p. 31).

LEFÈVRE (Citoyenne). Demande des secours (19 juin 1793, t. LXVI, p. 729); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

LEFÈVRE D'ORMESSON. Lettre trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 587).

LEFIOT, député de la Nièvre. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 360 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Parle sur la conduite de la municipalité de Saint-Pierre-le-Moutier (t. LX, p. 615). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 37 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Est nommé commissaire à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXVII, p. 22). — Écrit qu'un magasin d'eau-de-vie de la ville de Bayonne vient d'être la proie des flammes (t. LXX, p. 418).

LEFORESTIER-DUBUISSON (Nicolas), ancien aide-major. Décret portant que sa pension sera portée à 2,400 livres (19 juin 1793, t. LXVI, p. 697 et suiv.).

LEFORESTIER-DUBUISSON (*suite*).

LEFORT (Christophe). Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. LVII, p. 718).

LEFORT (Pierre). Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. LVII, p. 718).

LEFRANC, député des Landes. — 1792. — Membre de la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (t. LIII, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 64 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 111). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix, puis le bannissement* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 349 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Parle sur l'organisation de l'administration des assignats (t. LIX, p. 508 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 60 et 74). — Fait une motion relative à l'acquisition de chevaux pour la cavalerie (p. 177). — Parle sur la pétition de la citoyenne Bignot (t. LXIII, p. 80). — Remet un don patriotique (p. 558). — Parle sur la nomination de certains officiers généraux (t. LXIV, p. 641). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 533).

LÉGENDE. — Voir *Boutons*.

LEGENDRE (François-Paul), député de la Nièvre. — 1792. — Parle sur les troubles de Lyon (t. LII, p. 99). — Membre du comité de commerce (p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette ques-

LEGENDRE (*suite*).

tion : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 360 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Obtient un congé (t. **LVIII**, p. 110). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 74). — Son opinion et un projet de décret sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 113 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des finances (t. **LXVI**, p. 680). — Commissaire pour l'examen de la question de l'établissement d'une manufacture de fusils dans l'hôtel de Bretonvilliers (t. **LXVII**, p. 667).

LEGENDRE (Louis), député de Paris. — 1792. — Parle sur l'admission des pétitionnaires à la barre (t. **LII**, p. 81), — sur une pétition des marchandes à la marée (p. 567), — sur l'entrée dans Paris d'un bataillon de Marseille (p. 574). — Dénonce la conduite de certains fédérés (t. **LIII**, p. 150). — Parle sur les rapports politiques à entretenir avec les peuples voisins (p. 473), — sur le procès de Louis XVI (p. 682). — Parle sur la vente des pamphlets injurieux pour la Convention (t. **LIV**, p. 28), — sur les papiers découverts aux Tuileries (p. 64). — Demande qu'il soit interdit de faire aucune motion pendant que Louis XVI sera à la barre (t. **LV**, p. 6). — Parle sur le procès de Louis XVI (p. 19), — sur une dénonciation du ministre de l'intérieur (p. 49), — sur le procès de Louis XVI (p. 65), — sur la conduite de la municipalité de Blois (p. 341), — sur la conduite de Westermann (p. 368). — Demande que Bentabole soit rappelé à l'ordre (p. 724). — Parle sur l'administration de l'établissement des Quinze-Vingts (t. **LVI**, p. 64), — sur la conduite de la section des Champs-Élysées (p. 79). — 1793. — Parle sur l'envoi de commissaires nationaux en Belgique (p. 599), — sur le recensement des billets de la maison de

LEGENDRE (*suite*).

secours (p. 613). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 418). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 453). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Demande le renouvellement du comité de Sûreté générale (p. 518). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur le civisme des commissaires civils envoyés à la Martinique et à la Guadeloupe (p. 680). — Parle sur la proposition de donner une récompense à la personne qui fera arrêter Pâris, l'assassin de Michel Lepeletier (t. **LVIII**, p. 31). — Fait une motion d'ordre (p. 364). — Parle sur le paiement des primes accordées au commerce (p. 494), — sur l'organisation de l'armée (t. **LIX**, p. 90). — Commissaire envoyé à Lyon (p. 198). — Demande qu'il soit accordé certains pouvoirs aux commissaires envoyés à Lyon (p. 270). — Fait une motion relative à l'équipement des volontaires qui se rendent aux frontières (t. **LX**, p. 567). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 38 et 74). — Fait une motion en faveur des pompiers de Paris (t. **LXIII**, p. 426). — Parle sur le tribunal révolutionnaire (p. 560), — sur l'arrestation de Minvielle (p. 571). — Parle sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (t. **LXIV**, p. 59), — sur les instructions à donner aux commissaires près les armées (p. 220). — Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal (p. 308). — Parle sur les mesures de Salut public à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 311), — sur une demande de l'ex-ministre Roland (p. 411), — sur l'entrée du public dans les tribunes (p. 615), — sur une pétition des citoyens de Bordeaux (p. 670 et suiv.), — sur l'affaire de la citoyenne Coirnot (p. 713), — sur le choix des conducteurs de chariots de l'armée

LEGENDRE (*suite*).

(p. 615). — Parle sur le cas du citoyen Leroux (t. **LXV**, p. 15), (p. 16). — Fait une motion concernant un complot formé à la mairie de Paris contre la Convention (p. 224). — Parle sur l'état de Paris (p. 287). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Déclare que le peuple a le droit d'arrêter les lettres quand on conspire contre sa liberté (p. 667). — Fait une motion concernant la présence des députés à leur poste (p. 687). — Demande que tous les députés qui ont voté l'appel au peuple soient mis en état d'arrestation (p. 689). — Demande que Boyer-Fonfrède et Saint-Martin ne soient pas compris dans la liste des députés qui seront mis en arrestation chez eux (p. 707 et 708). — Appuie une proposition de Collot-d'Herbois relative au jugement des personnes détenues par ordre du tribunal populaire de Marseille (t. **LXVI**, (p. 130). — Parle sur les troubles de Lyon (p. 146), — sur les marchés passés avec la compagnie Ricaud (p. 207). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 583). — Parle sur les suppressions du tribunal populaire établi à Marseille (p. 704). — Appuie la proposition de Thuriot de diviser le ministère de la guerre en trois branches (t. **LXVII**, p. 52). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 66), — sur une réclamation du détachement de chasseurs fourni par la section de Popincourt (p. 80). — S'oppose à la proposition de permettre aux députés mis en état d'arrestation de sortir accompagnés du gendarme qui les garde (p. 105). — Parle sur les incidents d'Évreux (p. 131), — sur le projet de Constitution (p. 142). — Demande que les lettres des députés détenus soient envoyées au comité de Salut public sans être lues à la tribune (p. 437). — Parle sur une pétition présentée par le citoyen Jacques Roux (p. 459), — sur la demande de congé du citoyen Beauchamp, député de l'Allier (p. 496). — Demande que Hérault de Séchelles rende compte de la lettre qui lui a été envoyée d'Amiens lui annonçant qu'il y aurait un pillage à Paris le 27 juin (p. 545). — Propose à la Convention d'adopter le jeune Derudder (p. 603). — Demande la peine de mort contre quiconque enverra dans les départements, sous le nom de la Convention, une Constitution autre que celle qu'elle a décrétée (p. 648). — Parle sur la proposition de mettre en état d'arrestation plusieurs représentants du département de l'Aisne (p. 681). — Demande qu'il soit fait un rapport sur la situation de la ville de Lyon

LEGENDRE (*suite*).

(t. **LXVIII**, p. 138). — Parle sur le départ de l'armée de deux bataillons de la Gironde (p. 507), — sur les mesures à prendre à l'égard de la ville de Lyon (p. 584). — Demande que le comité de Salut public fasse un rapport sur le compte infidèle qui a été fait de l'état de l'armée des Pyrénées-Orientales (p. 615). — Demande la mise hors la loi du député Coustard (t. **LXIX**, p. 103). — Propose d'établir une peine contre les évêques qui s'opposeront au mariage des prêtres (p. 188). — Propose de charger le bureau de présenter la liste d'une députation de 24 membres pour assister à la cérémonie du dépôt du cœur de Marat à la société des Cordeliers (p. 542). — Demande l'acte d'accusation contre Brissot *(ibid.)*. — Demande qu'on entende le rapport sur la conduite du général Westermann (p. 558). — Demande qu'il ne soit rien imprimé à l'imprimerie nationale que les pièces et projets dont l'impression aura été délibérée par la Convention (t. **LXX**, p. 15). — Parle sur l'organisation du tribunal révolutionnaire (p. 16 et 56) — Demande la mise en état d'arrestation du citoyen Baco, maire de Nantes (p. 127). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 181). — Parle sur l'organisation des postes et messageries (p. 451).

LEGENDRE, député, sans autre désignation. — 1792. — Parle sur la conduite des membres de la commune de Paris (t. **LII**, p. 439 et suiv.), — sur l'habillement des troupes (p. 524), — sur l'ordre du jour (t. **LIII**, p. 14), — sur les troubles de Lyon (p. 25), — sur l'envoi de commissaires de la Convention dans les départements (p. 65). — Parle sur les subsistances (t. **LIV**, p. 61).

LEGENDRE, directeur de l'école chrétienne d'Agde. Présente une pétition et fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 121).

LEGENDRE. Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Réflexions sur l'éducation républicaine* (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 606).

LÉGIER. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

LÉGION ALLEMANDE OU DES GERMAINS Le général Custine demande l'autorisation de former une légion composée de troupes allemandes (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 21 et suiv.); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 22). — Le ministre de la guerre demande une somme de 546,505 livres 10 sols pour les dépenses de première mise (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 634); — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Décret relatif aux dépenses de première mise de la légion (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 514).

LÉGION AMÉRICAINE dite LÉGION DES AMÉRICAINS DU MIDI. Décret sur sa formation (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 389). — Décret portant que le ministre de la guerre emploiera ailleurs qu'aux colonies la 1re compagnie des chasseurs de cette légion (16 mai 1739, t. **LXIV**, p. 710).

LÉGION GAULOISE. Pétition de la Société fraternelle séante aux Jacobins relative à la levée d'une légion de ce nom (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 438); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

LÉGION GERMANIQUE. Le ministre de la guerre demande des fonds pour achever son équipement (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 42 et suiv.); — décret *(ibid.* p. 43). — Cette légion demande qu'il lui soit délivré des canons (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 362). — Deux officiers dénoncent les abus qui se sont introduits dans cette légion (28 mars 1793, t. **LX**, p. 634); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les deux chefs de l'administration de la légion répondent aux calomnies lancées contre eux et dénoncent à leur tour leurs calomniateurs (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 83 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid*, p. 84). — Rapport par Prieur (de la Marne) sur les vexations commises par les chefs de cette légion (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 64 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 66), — adoption *(ibid.)*. — Les commissaires de l'armée des côtes de l'Ouest écrivent qu'ils ont destitué et remplacé provisoirement les chefs de la légion et qu'ils l'ont envoyée dans Maine-et-Loire (7 mai, p. 267). — Récépissé constatant le dépôt par Prieur (de la Marne) de pièces concernant la légion (*ibid.*, p. 268). — Compte rendu des mesures qui ont été prises pour détruire le mauvais esprit qui s'était introduit dans la légion (10 mai, p. 407). — Un soldat admis à la barre soutient que les différents griefs articulés contre elle et contre ses chefs sont des calomnies (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 73); — renvoi aux comités de Sûreté générale, de Salut public et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Mémoire du citoyen Freymuth Saiffert pour justifier les chefs de cette légion (*ibid.*, p. 101). — Réponse du citoyen Schwarz fils, officier de la Légion germanique, aux chefs d'accusation contre les chefs de cette légion (*ibid.*, p. 103). — Le citoyen Damback, commandant la légion germanique se plaint de l'arrestation ordonnée par les représentant Tallien et Carra de plusieurs officiers de sa légion (28 mai 1793, p. 487); — renvoi aux comités réunis de législation et de Sûreté générale *(ibid.)*. — Dénonciation contre les nouveaux chefs de cette légion (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 727); — renvoi aux comités réunis de Sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*. — Décret relatif au transfert à Paris des officiers et soldats de cette légion détenus à Tours et à Saumur (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 617 et suiv.).

LÉGION GERMANIQUE *(suite)*.

LÉGION DES ALLOBROGES. On dénonce les désordres commis par elle dans la ville d'Annecy et on demande qu'elle soit réformée (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 507).

LÉGION DES ALPES. Accepte la Constitution (5 août 1793, t. **LXX**, p. 258); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LÉGION DES ARDENNES. Rapport par Milhaud sur son organisation (10 décembre 1792, t. **LIV**, p. 749 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 750 et suiv.); — adoption (*ibid.*, p. 751).

LÉGION DES DEUX-MERS. Renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis d'une pétition du général Servan pour demander la création d'une légion sous ce nom (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42).

LÉGION DES LIBÉRATEURS DES PEUPLES. Fournier l'Américain demande la formation d'un corps de chasseurs sous le titre de Légion des libérateurs des peuples (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 648).

LÉGION DE LA MOSELLE. Lettre du citoyen Louis d'Éhault, chef de brigade, par laquelle

LÉGION DE LA MOSELLE (*suite*).

il annonce que la légion de la Moselle est pénétrée de douleur de se voir compromise par l'inconduite de quelques individus et renouvelle, en son nom, le serment de mourir pour la défense de la patrie (15 mai 1793, t. LXIV, p. 681 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 682). — Protestation de la légion contre les accusations portées contre elle (16 mai, p. 769); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LÉGION DU NORD. Elle demande que Westermann soit conservé à sa tête (24 mai 1793, t. LXV, p. 279), — décret (*ibid.*). — Décret portant que la cavalerie de la légion formera un régiment de chasseurs à cheval et l'infanterie un bataillon d'infanterie légère (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 507).

LÉGION DES PYRÉNÉES. Le maréchal de camp Valcroissant adresse un mémoire pour la formation d'une phalange des Pyrénées (25 octobre 1792, t. LII, p. 662). — Renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Lazare Carnot envoie le plan d'une nouvelle légion pour l'armée des Pyrénées (3 décembre 1792, t. LIV, p. 58). — Renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Décret portant qu'il y aura une légion sous le titre de Légion des montagnes des Pyrénées et que le comité de la guerre en présentera sous trois jours le plan d'organisation (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 11). — Les canonniers et ouvriers d'artillerie attribués à cette légion demandent que les officiers et sous-officiers soient élus par eux (15 avril 1793, t. LXII, p. 117); — décret (*ibid.* p. 118).

LÉGION DE ROSENTHAL. — Voir *Chasseurs de Rosenthal*.

LÉGIONS. Le ministre de la guerre écrit relativement aux légions (25 avril 1793, t. LXIII, p. 307); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

LÉGIONS BELGES ET LIÉGEOISES. Décret sur leur solde (26 janvier 1793, t. LVII, p. 692). — Les officiers belges et liégeois conserveront le grade qu'ils avaient à la réunion de leur pays à la France (7 mars 1793, t. LIX, p. 671). — Lettre du ministre de la guerre relative à l'organisation des bataillons belges et liégeois

LÉGIONS BELGES ET LIÉGEOISES (*suite*).

(26 mars 1793, t. LX, p. 561); — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis (*ibid.*). — Décret autorisant le ministre de la guerre à appliquer aux légions belges et liégeoises les dispositions de l'article 3 du titre III et de l'article 4 du titre Ier de la loi du 21 février 1793, (9 mai 1793, t. LXIV, p. 358). — Le 3e bataillon liégeois accepte la Constitution (5 août 1793, t. LXX, p. 250); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LÉGIONS EN CORPS FRANCS. Le ministre de la guerre demande si, l'ancien mode de recrutement étant abrogé par la loi du 25 février, les légions en corps francs, qui ont reçu des sommes pour cette dépense, doivent les employer à cet usage ou les restituer (21 mars 1793, t. LX, p. 369); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le ministre de la guerre envoie des observations sur le recrutement des légions (31 mars 1793, t. LXI, p. 8); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — L'administration des charrois des armées offre 800 chevaux pour monter une nouvelle légion (13 avril 1793, t. LXII, p. 11).

LÉGIONS ÉTRANGERES. Renvoi au comité militaire d'une pétition de la section de la Réunion demandant leur licenciement et leur incorporation dans les régiments de ligne et les bataillons de volontaires nationaux (21 septembre 1792, t. LII, p. 80). — Décret chargeant le comité de Salut public de recueillir tous les renseignements possibles sur l'état et les dispositions de ces légions (3 mai 1793, t. LXIV, p. 67).

LÉGIONS FRANCHES. — Voir *Colonies*.

LÉGIONS DE LUXEMBOURG (Ci-devant). Les légionnaires de Luxembourg présentent une pétition (3 octobre 1792, t. LII, p. 292). — Ils réclament le paiement de leurs gages et salaires (5 avril 1793, t. LXI, p. 349); — décret mettant à l'ordre du jour le rapport sur cet objet (*ibid.*). — Décret dispensant les soldats, matelots et sous-officiers des légions dites de Luxembourg, de produire des quittances d'imposition et des certificats de résidence pour toucher ce qui leur est adjugé sur la succession du feu prince de Luxembourg (8 avril, p. 424).

LÉGISLATION CIVILE. — Voir *Code civil.*

LE GOAZRE, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LE GOFF, marin. Annonce qu'il marchait sur Paris pour défendre la Convention qu'on disait ne plus être libre, mais que, détrompé, il est retourné dans ses foyers (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 466); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LEGOGNE (Vve). Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

LEGOT, député du Calvados. — 1792. — Obtient un congé (t. **LIII**, p. 126). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 72 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 93 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question . « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 395 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Membre du comité de la guerre (t. **LVIII**, p. 406). — Parle sur les mesures prises contre les rebelles (t. **LX**, p. 485). — Demande le renvoi au comité de Salut public d'une pétition du département du Calvados (t. **LXI**, p. 520). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 74). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord (t. **LXV**, p. 494). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533).

LEGOUNÉ, curé de Redon. Est nommé président du directoire du district de Redon (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 323).

LÉGOUT-DUPLESSIS (Louis-François-Lionet), brigadier colonel en 2e du régiment d'infanterie, ci-devant roi. Dépôt de sa grande croix sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 61).

LEGOY (Cosme), veuve. Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEGRAND. Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 337).

LEGRAND, maire du Pont-Saint-Esprit. Fait un don patriotique (20 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

LEGRAND, commis des postes. Dénonciation contre lui (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 433); — renvoi aux comités des finances et de commerce réunis et au ministre de la justice *(ibid.)*. — Lettre du ministre des contributions publiques à son sujet (18 février, p. 702).

LEGRAND, capitaine au 67e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 mars 1793, t. **LX**, p. 430).

LEGRAND, commis, employé aux magasins du Saint-Esprit, de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 506).

LEGRAND, citoyen du département d'Ille-et-Vilaine. Témoigne de son inquiétude sur les bruits répandus qu'il y aura deux représentations nationales (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 429); — la Convention nationale décide de lui envoyer 12 exemplaires de la Constitution *(ibid.)*.

LEGRAND, blessé à la journée du 10 août. Demande à être admis à l'école du citoyen Bourdon (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 491 et suiv.); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*, p. 492).

LEGRAND (Bernard), officier, juge du tribunal. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

LEGRAND (Dame). Présente une pétition (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495).

LEGRAS (Veuve). — Voir *Mayen*.

LEGRAY, commissaire du pouvoir exécutif envoyé à Lille. Lettre sur la situation de cette place (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 199).

LEGRIER, procureur de la Perrière, département de l'Orne. Annonce l'acceptation à l'unanimité de la Constitution par les 11 paroisses de son canton (9 août 1793, t. **LXX**, p. 533); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LEGRIS, ancien capitaine d'infanterie. Fait un don patriotique (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

LEGRIS (Henri), maître de poste à Vatry, département de la Marne. Il est dénoncé par les commissaires à l'armée de Belgique (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 474 et suiv.); — décret ordonnant des poursuites contre lui et son épouse (*ibid.* p. 475).

LEGROIVEREND. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171).

LEGROS, commis de la commission des habillements et équipements des armées. Décret le mettant en état d'arrestation (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 371).

LEGROS (Antoine), chirurgien-major. Il lui est accordé un secours extraordinaire de 500 livres (21 février 1793, t. **LIX**, p. 68).

LEGROS-LAMBERT, grenadier au 2e régiment d'infanterie. — Voir : *Groslambert*. — Voir également à la fin du volume l'*erratum* relatif à *Groslambert*.

LEGROSSE, capitaine. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721).

LE GUEVEL, président du tribunal du district de Josselin, département du Morbihan.

LE GUEVEL *(suite)*.

Déclare que c'est par erreur qu'il a participé à une délibération illégale de ce district et prie la Convention de recevoir sa rétractation (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 586); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LEGUIN. Rapport sur le mérite de diverses de ses inventions (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 614 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 645 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 646).

LÉGUMES SECS. —Voir *Exportation*. — *Subsistances*.

LEHARDY, député du Morbihan. — 1792. — Remet un don patriotique (t. **LII**, p. 120). — Parle sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 407), — sur les pouvoirs de la Convention (p. 526). — sur une pétition de la ville de Lyon (t. **LIII**, p. 130). — Est envoyé en mission dans la Sarthe (p. 603). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LV**, p. 637). — sur l'administration de la guerre (t. **LVI**, p. 71). — 1793. — Parle sur la vente des biens des émigrés (p. 165). — sur l'organisation du comité de Sûreté générale (p. 260). — sur les comptes à rendre par les ministres (p. 607). — Fait une motion d'ordre (t. **LVII**, p. 4 et 5). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 50 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 66 et 102).— Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 108). — Parle sur un arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres (p. 332), — sur la manière de poser les questions dans le jugement de Louis XVI (p. 338). — Vote pour *la détention tant que la République courra quelques risques ou jusqu'au moment où le peuple aura accepté la Constitution, puis le bannissement*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 359 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et

LEHARDY (*suite*).

470). — Parle sur la démission de Kersaint (p. 508). — Parle sur une pétition du citoyen Maloet(t. **LVIII**, p. 96), — sur l'affaire du journaliste Nicole (p. 111), — sur la proposition de faire une adresse au peuple anglais (p. 121), —sur les troubles de la Sarthe (p. 449), — sur l'organisation des armées (p. 458), — sur une pétition des sections de Paris relative aux subsistances (p. 476), — sur l'organisation des armées (p. 505 et suiv.). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 39), — sur les instructions pastorales des évêques (p. 81), — sur le recrutement de l'armée (p. 88), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 186), — sur l'exécution des lois relatives aux passeports (p. 270), — sur la mise en accusation de Marat (p. 275). — Est rappelé à l'ordre (p. 330). — Parle sur l'affaire des quatre hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (p. 604). — Parle sur le départ des commissaires envoyés dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 93), — sur une réclamation de la commune de Sorel-Moussel (p. 433), — sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires (p. 487), (p. 540), — sur les affaires de Pontivy (p. 566), — sur la poursuite de ceux qui poussent au meurtre des représentants du peuple (p. 699), — sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 1793 (p. 702). — Propose de décréter que certaines villes de l'Ouest ont bien mérité de la patrie (t. **LXI**, p. 451). — Parle sur la proposition de suspendre le décret rendu contre le général Miranda (t. **LXII**, p. 20). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 36 et 70). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur les subsistances de Paris (p. 261 et suiv.), — sur le mode de discussion de la Constitution (p. 276). — Secrétaire (p. 685). — Parle sur une réclamation de Roland, ex-ministre de l'intérieur (t. **LXIII**, p. 95), — sur une adresse du procureur général syndic du Calvados (p. 150). — Appuie la proposition de décréter que l'armée de la Belgique a bien mérité de la patrie (p. 163). — Parle sur une pétition du département de la Manche (t. **LXIV**, p. 9). — Est désigné pour assister à la distribution des prix du lycée des Arts (p. 64). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 548). — Propose différentes mesures pour honorer la mémoire du citoyen Sauveur (p. 555). — Parle sur la division constitutionnelle du territoire (p. 700).

LEHARDY (*suite*).

— Parle sur la police des tribunes de la Convention (t. **LXV**, p. 36), — sur les affaires d'Orléans (p. 59), — sur l'affaire du tribuna criminel de Lyon (p. 141), — sur le projet de la Constitution (*Maximum de population des municipalités*) (p. 271). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Demande que le comité fasse sans retard son rapport sur les députés détenus (t. **LXVII**, p. 436 et suiv.). — Renvoi au comité de Sûreté générale d'une lettre écrite par lui (t. **LXX**, p. 68).

LEHOC. Mémoire trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 599 et suiv.).

LEHOC, ministre de France à Hambourg. Prête serment (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 284). — On annonce que le Sénat de Hambourg lui a ordonné de sortir de la ville dans les 48 heures (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 599).

LEINTREY (CANTON DE), département de la Meurthe. — L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LEJAY (VEUVE). Décret relatif à l'exécution du marché passé avec elle pour l'impression des assignats (20 décembre 1792, t. **LV**, p. 184). — Ses ouvriers se plaignent de la modicité de leurs salaires (23 décembre, p. 368); — renvoi ou comité des Finances (*ibid.*).

LEJEUNE (SYLVAIN-PHALÈRE), député de l'Indre. — 1792. — Son opinion sur les subsistances (t. **LIV**, p. 692 et suiv.). — Parle sur une pétition de la commune d'Issoudun (p. 707). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur Louis Capet, ci-devant roi des Français (t. **LVI**, p. 467 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 53 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 102). —

LEJEUNE (*suite*).

Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 76 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 347 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 473). — Dénonce le tribunal du district d'Issoudun (t. LVIII, p. 27). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 59 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 536). — Parle sur les événements du 31 mai et sur les mesures de Salut public à prendre (t. LXVI, p. 175 et suiv.). — Demande que Sillery soit traduit devant le tribunal révolutionnaire (t. LXX, p. 136 et suiv.).

LEJEUNE (René-François), député de la Mayenne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. LVII, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la détention perpétuelle* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 357 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 64 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 533).

LEJEUNE, député, sans autre désignation. — 1793. — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25).

LEJEUNE (*suite*).

— Suppléant au comité de l'examen des comptes (p. 490). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 338). — Parle sur l'affaire du citoyen Permes *(ibid.)*. — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. LXVII, p. 64). — Membre du comité d'instruction publique (p. 553). — Est envoyé en mission dans les départements de l'Aisne et de l'Oise (t. LXX, p. 79).

LEJEUNE, curé de Cléry. Fait hommage à la Convention d'un discours à ses paroissiens (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352).

LEJEUNE, procureur syndic du district de Versailles. Adresse à la Convention une expédition du procès-verbal de la municipalité de Breteuil contenant la rétractation de Gautier, administrateur du département de l'Eure, à l'arrêté pris par ce département le 6 juin (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 291 et suiv.).

LELARGE, administrateur du département de l'Aisne. Mention honorable de sa conduite (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 587).

LE LEZ (Nicolas), matelot. Mention honorable de son courage (13 mars 1793, t. LX, p. 156).

LEFRANC, procureur de la commune de Mende. — Fait un don patriotique et annonce l'envoi aux armées de son fils âgé de 15 ans (19 mars 1793, t. LX, p. 312).

LEGAC, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 203).

LEGAT-TURCY, femme PEUFENTINIO, dit Chef-Fontaines. Demande à avoir la préférence dans la vente des biens qui auraient pu appartenir à son mari par le droit d'héritage (17 février 1793, t. LVIII, p. 647); — renvoi aux comités de législation et d'aliénation réunis *(ibid.)*.

LELIÈVRE. Ses propositions relatives à la composition de la gendarmerie destinée à

LELIEVRE *(suite)*.

protéger les convois de subsistances (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 638). — Renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis de sa demande pour être autorisé à lever une compagnie de 100 gendarmes (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 338). — Se plaint d'avoir été dépouillé des fonds que lui avait confiés le ministre de la guerre (14 novembre, p. 402). — Rapport sur sa pétition pour la levée d'une compagnie de gendarmerie à cheval (21 novembre, p. 499 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 500). — Discussion : Defermon, Delaunay (d'Angers) (24 novembre, p. 572 et suiv.); — rejet (*ibid.* p. 573). — Renvoi au comité de la guerre des pièces relatives à la formation de sa compagnie (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 611). — La compagnie ci-devant commandée par Lelièvre demande une prompte organisation et à jouir provisoirement de la solde (9 mars 1793, t. **LX**, p. 23); — renvoi au comité de la guerre pour l'organisation et décret relatif à la solde *(ibid.)*. — Détails sur la compagnie supprimée du citoyen Lelièvre (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 418).

LELLING-EMPIRE (Commune de). Décret relatif à sa réunion à la France (20 mars 1793, t. **LX**, p. 349).

LELONG (Nicolas). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

LELORRAIN. Fait des dons patriotiques (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 513), (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 313).

LELOUP. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

LELOUP, commissaire national près le tribunal de Pont-l'Évêque. Décret le destituant de ses fonctions, ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 678).

LEMAGNE, secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

LEMAIGNAN, député de Maine-et-Loire. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet

LEMAIGNAN *(suite)*.

est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement ensuite* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LEMAIRE. Se plaint de son arrestation et demande sa mise en liberté (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 107); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEMAIRE, employé à la suite des hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin. Fait un don patriotique (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 558); — mention honorable au procès-verbal *(ibid.)*. — Fait un don patriotique (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 127 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 128).— Fait un don patriotique (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 431); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEMAIRE, citoyen d'Évreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

LEMAIRE (Antoine), commis aux postes aux lettres. Son interrogatoire devant la commission extraordinaire des Douze (26 décembre 1792, t. **LV**, p. 667 et suiv.).

LEMAISTRE DE LA CHAUSSÉE. Fait un don patriotique (21 février 1793, t. **LIX**, p. 52).

LEMAITRE, procureur syndic du district de Château-Thierry. Demande un secours pour ses administrés (4 août 1793, t. **LXX**, p. 218); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Communique un extrait des délibérations de l'administration de son district dans lequel on dénonce une fraude commise dans l'achat de sacs de blé destinés à l'armée de la Moselle (*ibid.* et p. 219); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LEMAITRE, femme FICHAU ou FICHOU. Réclame une pension (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495). — Sollicite la prompte liquidation d'une pension qui lui est due (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 625); — renvoi au comité de liquidation et des pensions *(ibid.)*.

LEMALLIAUD, député du Morbihan. — 1792. — Membre du comité de législation (t. **LII**, p. 492). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 111). — Vote pour *la réclusion provisoire et le bannissement à la paix sous peine de mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 359 et 421). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question: « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 36 et 74). — En mission dans le Finistère lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

LÉMANE, député du Mont-Terrible. — 1793. — On annonce son élection à la Convention (t. **LXIV**, p. 49). — Est admis (p. 59). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité de la guerre (t. **LXVI**, p. 529). — Parle sur le projet de constitution (p. 547). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. **LXX**, p. 181).

LEMARCHAND, député suppléant de la Réunion à l'Assemblée législative. Réclame son admission à la Convention (23 mars 1793, t. **LX**, p. 468); — ordre du jour *(ibid.)*.

LEMARCHANT-CALIGNY, ci-devant comte de Leu. Présente un mémoire sur l'usage des viandes salées pour la subsistance des armées (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491). — Fait un don patriotique (11 mars 1793, t. **LX**, p. 98).

LE MARÉCHAL. — Voir *Maréchal (Denis Le)*.

LE MARÉCHAL, apothicaire, sous-aide des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

LEMARIÉ. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LEMARRE, greffier de la justice de paix de Saint-Malo. Annonce qu'il marchait sur Paris pour défendre la Convention qu'on disait ne plus être libre mais que, détrompé, il est retourné dans ses foyers (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 466); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LEMAUFF, capitaine de vaisseau. Fait un don patriotique (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

LEMAUR (Pierre) et AYMEZ (Catherine). Demandent des secours (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LEMBERG (Commune et canton de), département de la Moselle. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des

LEMBERG (*suite*).

Six *(ibid.)*. — La commune accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

LEMEL DU MING. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LEMERCIER. Fait hommage d'un mémoire renfermant des vues utiles au public (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 390).

LEMERLE-BRUNEAU (Veuve). Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

LEMEVILLE (1) (Canton de). L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LEMINTIERE. Est nommé membre du conseil général du district de Redon (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 323).

LEMOINE (Jean-Angélique), député de la Manche. — 1792. — Membre du comité des décrets (t. **LII**, p. 455). — Suppléant au comité de division (p. 480). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — Suppléant au comité des pétitions (p. 531). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 356 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Parle sur les nominations aux places de contrôleurs des postes (p. 603). — Suppléant au comité de liquidation (p. 655).

(1) Voir t. **LXIX**, page 311, colonne 2, note 2.

LEMOINE (*suite*).

— Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 63 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre de la commission chargée de mettre en ordre les acceptations de la Constitution (t. **LXVIII**, p. 461).

LEMOINE. Ses vues sur les justices de paix (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 662).

LEMOINE, membre du conseil général du district de Redon. Est remplacé par Lallemand (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 323).

LEMOINE (Charles). Décret ordonnant sa mise en liberté provisoire et le renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (1er août 1793, t. **LXX**, p. 79).

LEMOINE (Citoyenne), de Phalsbourg. Demande la résiliation d'un marché passé avec l'État pour la fourniture de tuiles et de briques (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 371); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*

LEMOINEAU, lieutenant-colonel. Se plaint d'avoir été suspendu de ses fonctions par les commissaires de la Convention aux frontières des Pyrénées (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 469); — renvoi de sa pétition auxdits commissaires *(ibid.)*.

LEMONNIER, ancienne femme de chambre. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 610).

LE MONNIER (Pierre-Charles), académicien. Il lui est accordé une rente viagère de 1000 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 694).

LEMPDES (Commune de), département de la Haute-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 203).

LENAIN, commissaire des guerres. Rend compte d'un avantage remporté sur les Espagnols (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 24 et suiv.).

LENEUF-TOURNEVILLE. Demande une loi contre les auteurs de feuilles qui n'ont pour but que d'aliéner les citoyens à la cause de la liberté (16 mars 1793, t. **LX**, p. 240).

LENFANT, administrateur du comité de surveillance de la commune de Paris. Il est dénoncé par la citoyenne Stoffels (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 653); — renvoi au comité des pétitions *(ibid.)*. — Il est dénoncé au jury d'accusation pour sa gestion (t. **LXV**, p. 42).

LENGLÉ-DESCOUBET, ci-devant maire de Cassel. Décret relatif à la procédure instruite contre lui (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 526). — Fait une pétition pour demander que justice lui soit rendue (20 mars 1793, t. **LX**, p. 348); — la Convention décrète que le tribunal criminel du département du Nord passera outre à son jugement (*ibid.*, p. 349); — sur la motion de Lecointe-Puyraveau, la Convention rapporte son décret et ordonne qu'il sera jugé par le tribunal criminel extraordinaire de Paris *(ibid.)*.

LENGLENTIER, commandant général du camp de Meaux. Annonce qu'un incendie a détruit une partie de l'hôpital militaire (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 238).

LENIERE, chef du 2e bataillon du 13e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LE NOAN, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LENOBLE, ci-devant avocat. La Société populaire de la commune de Moyaux se plaint de sa conduite (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 417); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LENONCOURT (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

LE NORMAND (Germain), délégué de l'assemblée primaire de la 9e section de la commune de Rouen. Fait hommage à la Convention d'un recueil de chants patriotiques relatifs à la fête du 10 août et à l'acceptation de la Constitution (7 août 1793, t. **LXX**, p. 242 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 423). — Fait hommage d'une médaille obtenue à l'aide des débris de la cloche connue sous la dénomination de *Georges d'Amboise* (9 août, p. 532); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

LE NORMAND *(suite)*.

LENUD, procureur de la commune d'Yvetot. Présente une pétition de cette commune qui réclame contre un décret du 19 décembre 1792 rendu en faveur de la ville de Rouen, et félicite la Convention des mesures qu'elle a prises (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 501); — mention honorable et renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

LÉONARD, notable de la commune de Longwy. Est décrété d'accusation (28 mars 1793, t. **LX**, p. 641).

LÉOTARD. Fait un don patriotique (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 268); — mention honorable *(ibid.)*.

LEPAGE, député du Loiret. — **1792.** — Parle sur les pétitions en faveur des citoyennes Égalité et Biron (t. **LIII**, p. 548). — **1793** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 353 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Rend compte de l'attentat commis contre Manuel à Montargis (t. **LX**, p. 346). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, mem-

LEPAGE (*suite*).

bre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

LEPAIGE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

LEPAIGE, lieutenant-colonel au 2e régiment d'infanterie de marine. — Envoie un mémoire sur l'organisation des troupes du département du Finistère (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 495); — renvoi au comité de marine (*ibid.*).

LEPASTEUR. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151).

LEPAUTE, horloger. Décret relatif à l'établissement dans le pavillon de l'Unité du Palais national d'une horloge à timbre que le citoyen Lepaute a en dépôt (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 246).

LEPAUTE D'AGELET (Joseph). Décret portant qu'il sera payé provisoirement et chaque année une somme de 750 livres à ses père et mère jusqu'à son retour (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 695).

LEPÉCHEUX et PÉNEAU, syndics des créanciers fournisseurs de l'Opéra. Demandent un secours (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 352); — ordre du jour (*ibid.*).

LEPELETIER (DE SAINT-FARGEAU) (Michel), député de l'Yonne. — 1792. — Commissaire aux archives (t. **LII**, p. 280). — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur les tentatives de crime (p. 688), — sur le projet de loi concernant les mesures à prendre contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat (t. **LIII**, p. 75 et suiv.). — Secrétaire (p. 429). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 458), (p. 547), (p. 548). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 233 et suiv.). — Parle sur le cas du capitaine Cafarelli-Dufalga (t. **LV**, p. 25), — sur le jugement de Louis XVI (p. 64). — 1793. — Se justifie d'une inculpation portée contre lui par Pétion et déclare qu'il ne reconnaît pas

LEPELETIER (DE SAINT-FARGEAU) (*suite*).

au peuple le droit d'assassiner ses représentants (t. **LVI**, p. 180). — Fait un rapport sur l'abolition du droit d'aînesse (p. 196 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 89 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 382 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Renseignements relatifs à son assassinat donnés par le citoyen Mongeot (p. 515). — Thuriot demande que le conseil exécutif rende compte des circonstances qui ont accompagné l'assassinat (p. 516); — décret (*ibid.*). — Détails donnés par Maure (*ibid.*). — Discussion au sujet de cet assassinat et proposition de décerner à Lepeletier les honneurs du Panthéon (*ibid.* et p. suiv.); — rapport de Garat, ministre de la justice, sur son assassinat (p. 527 et suiv.). — Décret décernant les honneurs du Panthéon à Michel Lepeletier et décidant l'envoi d'une adresse aux départements et aux armées (p. 528 et suiv.). — Rapport par Chénier sur les honneurs à rendre à sa mémoire (p. 541); — projet de décret (p. 542); — adoption (*ibid.*). — Sa fille Suzanne est adoptée par la nation (p. 654). — La Convention décrète qu'il sera élevé un monument à sa mémoire et que le procès-verbal de ses obsèques sera envoyé aux départements et aux armées (*ibid.*). — Texte de ce procès-verbal (p. 680 et suiv.). — Lettre du conseil général de la commune d'Amiens concernant l'assassinat de Lepeletier (p. 709). — Le ministre de la justice observe que l'adresse aux Français, décrétée le 21 janvier par la loi relative au citoyen Michel Lepeletier, ne lui a pas encore été envoyée (p. 729). — Lettre des administrateurs du département d'Indre-et-Loire relative à l'assassinat de Lepeletier (t. **LVIII**, p. 94). — Lettre de la Société des Amis de la République d'Auxerre sur le même objet (*ibid.*). — Adresses des citoyens de la ville de Dijon et de la commune de Spoy-sur-Tille ayant le même objet (p. 189). — Arrêté du département de l'Yonne relatif aux honneurs à rendre à sa mémoire (p. 283). — Adresse des

administrateurs du district de La Roche-Bernard relative à son assassinat (p. 375). — Envoi d'une couronne civique par les administrateurs du Pas-de-Calais (p. 432). — Il est fait hommage d'un tableau représentant sa mort (p. 440). — Adresses relatives à son assassinat du conseil général de la commune de Saint-Girons (p. 446); — du département de l'Ariège *(ibid.)*; — du conseil général de Saint-Florentin *(ibid.)*; — des républicains de Metz *(ibid.)*; — de la commune de Marseille *(ibid.)*; — des Amis de la liberté et de l'égalité de la ville d'Uzès *(ibid.)*; — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Laon *(ibid.)*; — de la Société des Amis du peuple de Tonnerre (p. 469); — des administrateurs du district de Colmar *(ibid.)*; — des administrateurs du district de Clermont *(ibid.)*; — du conseil général de la commune de Soissons *(ibid.)*; — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Troyes *(ibid.)*; — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Cette *(ibid.)*; — du conseil général de la commune d'Avranches *(ibid.)*; — des citoyens de la commune de Dôle (p. 521); — des administrateurs du district de Melun *(ibid.)*; — des administrateurs du district de Saint-Fargeau (p. 522); — des citoyens de Limoux (p. 698); — de la société populaire de Bagnols *(ibid.)*; — des administrateurs du district de Mâcon *(ibid.)*; — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Annecy *(ibid.)*; — de la Société des Amis de la République de Chartres (p. 699); — des administrateurs du département de la Gironde (p. 701); — de la Société des Amis de la République de Sens *(ibid.)*. — Adresse du 2e bataillon des volontaires nationaux des Basses-Alpes relative à son assassinat (t. **LIX**, p. 2). — Honneurs funèbres rendus à ses mânes par la ville de Chaumont (p. 27). — Il est fait hommage de son buste par le citoyen Fleuriot (p. 69). — La Convention décrète que ce buste sera placé à côté de celui de Brutus *(ibid.)*. — Adresse de la commune de Dampierre relative à son assassinat (p. 70). — Adresse du tribunal du district de Vienne (p. 92). — Adresse des volontaires du Puy-de-Dôme (p. 94). — Oraison funèbre prononcée à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Chambéry (p. 98). — Adresse des administrateurs provisoires du Mont-Blanc (p. 102). — Adresse des citoyens de Felletin *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district d'Auray (p. 103 et suiv.). — Adresse des citoyens de Portets (24 février, p. 133 et suiv.). — Adresse du conseil général de la commune de Gex (*ibid.* p. 134). — Adresse du conseil général d'Arcis-sur-Aube (*ibid.* p. 135). — Adresse des administrateurs du district de Gannat *(ibid.)*. — Adresse des citoyens de Chateaumeillant (p. 136). — Adresse des citoyens de Mantes (p. 137). — Éloge prononcé à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Condom (p. 154 et suiv.). — Adresse des administrateurs du département de l'Orne (p. 257). Adresse des administrateurs du département de la Vienne (p. 258). — Adresse des administrateurs du département de la Meuse *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du département de la Corrèze *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Loudéac (p. 259). — Adresse des administrateurs du district de Pont-l'Évêque *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Montreuil-sur-Mer (p. 260). — Adresse des administrateurs du district de Wissembourg *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Preuilly *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Vézelise (p. 261). — Adresse des citoyens de Saint-Affrique (p. 262). — Adresse du conseil général de la commune de Wissembourg *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Vienne (p. 263). — Adresse des citoyens de La Corneille (p. 264). — Adresse du conseil général de la commune de Romans (p. 265). — Adresse du conseil général de la commune de Saint-Didier (p. 500). — Adresse du conseil général du district d'Arras *(ibid.)*. — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Bourgoin (p. 538). — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Morteau (p. 539). — Adresse du directoire du département de la Meurthe (p. 540). — La citoyenne Brileau, femme Allais, fait hommage du portrait de Lapeletier (p. 587). — Adresse du directoire du district de Vienne (5 mars, p. 607). — Adresse des administrateurs de la Côte-d'Or (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse de la Société républicaine d'Aire-sur-l'Adour (p. 642). — Adresse des Amis de la liberté de la ville de Mayence (p. 644). — Procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à Amiens (p. 646). — Adresse du directoire du district de Calais (p. 665). — Adresse du directoire du Calvados (p. 693). — Lettres des conseils généraux des communes de Thiers et du Moutier (p. 695 et suiv.). — Hommages rendus à sa mémoire par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Chaumont (t. **LX**, p. 34); — par les citoyens du canton de Montendre (p. 71). — Adresses des administrateurs du département de la Mayenne (p. 79); — de la Société républicaine de Montricoux *(ibid.)*; — du conseil général de Londiac *(ibid.)*; — des Amis de la liberté

LEPELETIER (DE SAINT-FARGEAU) (*suite*).

et de l'égalité de La Gardelle (p. 80); — des Amis de la République d'Argenton *(ibid.)*; — des républicains de Néric (p. 111); — de la société républicaine de Tulle (p. 154); — des Amis de la liberté de Laigle (p. 192); — des Amis de la République de Toulouse (p. 429). — David fait hommage à la Convention d'un tableau représentant son assassinat (p. 695); — la Convention décrète que ce tableau sera gravé aux frais de la République et qu'un exemplaire sera envoyé à chaque département (p. 696). — Adresse relative à son assassinat, des administrateurs et des membres du tribunal du district de Pont-Saint-Esprit (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 1). — La section du Panthéon fait hommage d'un ouvrage en l'honneur de Michel Lepeletier intitulé : *Epode à réciter près du tombeau* (*ibid.* p. 14). — Adresse de la commune de Tulle relative à son assassinat (p. 318). — Adresse des administrateurs du district de Tarascon (p. 328). — Le citoyen Desenne fait hommage de son buste (p. 606). — Adresse relative à son assassinat des administrateurs du district de Monistrol (t. **LXIII**, p. 74). — Le ministre de l'intérieur transmet à la Convention l'état des dépenses relatives à ses funérailles et la prie de vouloir bien en ordonner le paiement (t. **LXVI**, p. 463); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement de ses funérailles (t. **LXVIII**, p. 143). — Décret portant que son ouvrage sur l'instruction publique sera imprimé aux frais de la République et distribué aux membres de la Convention (p. 156). — Robespierre aîné donne lecture de cet ouvrage (p. 661 et suiv.). — Décret portant que son buste sera placé dans le lieu des séances de la Convention (t. **LXIX**, p. 523). — Nomination de commissaires pour assister à l'inauguration de son buste (t. **LXX**, p. 181), — Le citoyen Royer fils fait hommage d'un tableau représentant son assassinat (p. 532); — la Convention décrète le dépôt du tableau aux Archives *(ibid.)*.

LEPELETIER (Amédée), frère de Michel Lepeletier. — Est admis à la barre et remercie la Convention des honneurs rendus à la mémoire de son frère (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 654).

LEPELETIER (Félix), frère de Michel Lepeletier. Est admis à la barre et remercie la Convention des honneurs rendus à la mémoire de son frère (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 654). — Présente une adresse du directoire du département de l'Yonne relative à la déportation des prêtres (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 85). — Transmet quelques observations pour répondre aux difficultés qu'on a trouvées dans le plan d'éducation de son frère (7 août 1793, t. **LXX**, p. 442).

LEPELETIER (Suzanne), fille de Michel Lepeletier. Elle est adoptée par la nation (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 654). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Fargeau proteste contre l'enlèvement des armes des agents de Suzanne Lepeletier (t. **LXIV**, p. 40); — décret portant que ces armes seront rendues à leurs propriétaires (*ibid.* p. 41).

LEPERT (Noel), cultivateur à Provémont. Fait part à la Convention des pertes qui lui ont été occasionnées par un violent orage et sollicite un secours (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 225); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LÉPINE. Renvoi aux comités de la guerre de ses propositions relatives au paiement des ouvriers de l'artillerie (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 561).

LÉPINE, garde des bois nationaux. Demande une augmentation de gages (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319).

LÉPINE, lieutenant au 4e bataillon des volontaires de la Haute-Saône. Se plaint d'avoir été arbitrairement destitué par le citoyen Blaux, membre de la Convention et demande que ce citoyen fasse le rapport de cette affaire (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 633); — la Convention décrète que le citoyen Blaux fera son rapport sous trois jours *(ibid.)*. — Renvoi de son affaire au comité militaire (30 juin p. 678). — Compte rendu des motifs de sa suspension (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 79); — renvoi au comité militaire (*ibid.*). — Renvoi de sa pétition au tribunal militaire (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 580).

LEPREDOU, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LEPRETRE. Fait un don patriotique (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 154).

LEPREVOST, chargé de pouvoir des citoyens Assire et Jacquelin, membres du conseil général du département de l'Eure. Fait passer un acte notarié par lequel ces administrateurs rétractent leurs signatures apposées aux arrêtés pris par le département (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 6); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEPRÉVOST (Barthélemy fils), officier municipal de la commune de Louviers. Rétracte sa signature aux arrêtés du département de l'Eure (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 281 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 283).

LE PRÉVOST (Jean-Charles-Guillaume). Pétition exposant sa détention pendant 23 ans (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 141); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

LEPRINCE, agent de la Trésorerie nationale. Il lui est alloué une somme de 2,000 livres pour récompense d'avoir dénoncé des fabricateurs de faux assignats (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 452).

LE PUCH (Commune de). Fait un don patriotique (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LÉQUEVILLÉ, général. Sera traduit à la barre de la Convention (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 303).

LÉQUIANTES. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 334).

LEQUINIO, député du Morbihan. — 1792. — Demande la suspension de l'instruction relative à l'assassinat du sieur Gérard (t. **LII**, p. 304). — Rend compte du patriotisme des gendarmes de la 33e division (p. 380). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Présente une gravure composée par François Bonneville (p. 451). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480). — Membre du comité des pétitions (p. 531). — Soumet à la discussion le projet de décret relatif au canal de jonction de la Vilaine à la Rance (p. 539 et suiv.). — Parle sur l'arrestation

LEQUINIO (*suite*).

de trois officiers du régiment de Vigier (t. **LIII**, p. 90), — sur la demande de réunion de Nice à la France (p. 147). — Fait hommage d'un livre intitulé : « *Les préjugés détruits* » (p. 284). — Parle sur les subsistances (p. 657 et suiv.). — Fait hommage d'un écrit intitulé : « *Richesse de l'Etat ou de la navigation intérieure* » (t. **LIV**, p. 3). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (p. 236 et suiv.). — Présente un projet d'adresse sur la libre circulation des subsistances (p. 749). — Demande un secours pour le chasseur Dubois (t. **LV**, p. 128). — Fait la troisième lecture du projet de décret, relatif au canal de jonction de la Vilaine à la Rance (*ibid.* et p. suiv.). — Parle sur l'organisation de l'enseignement primaire (p. 137 et suiv.). — — Repousse l'appel au peuple, invoqué en faveur de Louis XVI, et demande que le tyran soit promptement jugé (p. 722 et suiv.). — Continue à développer son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LVI**, p. 7). — 1793. — Fait une motion concernant les acquéreurs de biens nationaux (p. 191). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 359 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Est nommé commissaire aux frontières du Nord en remplacement de Jean Debry (t. **LIX**, p. 119). — Fait un rapport sur l'étude des travaux à faire pour préserver le marais de Dol (p. 139). — Décret prorogeant sa mission aux places fortes du Nord (t. **LXI**, p. 610). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 36 et 74). — Demande le rapport du décret qui rappelle Du Bois Du Bais et Briez (t. **LXIII**, p. 98). — Rend compte de sa mission aux frontières du Nord (p. 138 et suiv.). — Est envoyé à l'armée du Nord à Valenciennes (p. 148). — Commissaire à l'armée du Nord (p. 651). — Est remplacé à

LEQUINIO (*suite*).

l'armée du Nord par Gossuin (t. **LXIV**, p. 434). — Son discours sur la tombe du général Dampierre (p. 666 et suiv.). — Demande le renvoi du général Fornier devant le tribunal révolutionnaire (t. **LXV**, p. 229). — Fait une motion relative à l'échange des commissaires de la Convention victimes du traître Dumouriez (p. 290 et suiv.). — Dénonce de mauvaises fournitures d'habillement faites aux troupes (p. 303), (p. 313). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Est remplacé comme commissaire à l'armée du Nord (p. 616). — Défend le ministre de la guerre Bouchotte (t. **LXVI**, p. 167). — Membre du comité de la guerre (p. 529). — Propose de rapporter le décret du 6 juin relatif à l'administration des subsistances militaires (p. 560). — Parle sur la situation de la ville de Nantes (t. **LXVII**, p. 66). — Fait un rapport sur l'établissement du canal d'Eure-et-Loir (p. 448 et suiv.). — Parle sur les affaires de la ci-devant Bretagne (p. 674).— Son projet de décret sur l'instruction publique (t. **LXVIII**, p. 109 et suiv.). — Demande une enquête sur la conduite du général Sandoz à l'affaire de Luçon (p. 465). — Fait un rapport sur les mesures prises par la commune de Paris sur l'organisation de la force armée (p. 660 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard du général Beysser (t. **LXIX**, p. 129). — sur les peines à établir contre les évêques qui s'opposent au mariage des prêtres (p. 188), (p. 189).— Déclare que Valenciennes a des vivres et des munitions pour plus d'un an (p. 198). — Annonce que les citoyens de Vannes ont accepté la Constitution (p. 232). — Fait un rapport sur le remboursement des frais de voyage du lieutenant-colonel Becker (p. 273). — Secrétaire (p. 640). — Parle sur l'organisation de l'instruction publique (t. **LXX**, p. 24 et suiv.). — Propose de faire enlever des jardins et parcs nationaux les statues les plus précieuses (p. 69). — Est envoyé en mission dans les départements de l'Aisne et de l'Oise (p. 79).

LERAT, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484). — Se rétracte pour rentrer dans le sentier de la liberté (18 juin, p. 671). — Il est admis aux honneurs de la séance (*ibid.*).

LERAT (*suite*).

— La suspension prononcée contre lui est levée (*ibid.*, p. 672). — Voir l'*Erratum* au tome **LXVII**, p. 785).

LÉRÉ (Canton de), district de Sancerre, département du Cher. L'assemblée primaire accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 203).

LERHINCK, capitaine. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721).

LEROI, médecin. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

LEROI (David). Adresse des écrits relatifs à des objets d'administration (28 novembre 1792, t. **LIII**, p. 628).

LEROI (Julien). Fait un don patriotique (23 mars 1793, t. **LX**, p. 480).

LEROUX, physicien. Présente à la Convention un ouvrage sur les dangers du fanatisme (11 avril 1793, t. **LXIII**, p. 84); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

LEROUX, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LEROUX, de la section de l'*Homme armé*. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 255).

LEROUX, juge de paix de la section de l'Unité. Pénières demande sa mise en liberté (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 713 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 714). — La section réclame sa mise en liberté (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 13 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 14 et suiv.); — la Convention or-

LEROUX (*suite*).

donne son élargissement (*ibid.*, p. 15); — reprise de la discussion (*ibid.* et p. suiv.). (p. 20 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 23). — Décret ordonnant la levée des scellés. apposés chez lui (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 350).

LEROUX (François), trompette du général Dampierre. Envoie les détails de la mort glorieuse de ce général (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 211). — Expose qu'une place de trompette-major lui est offerte dans la gendarmerie nationale, mais qu'il n'a pas de cheval (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 538), — mention honorable de sa conduite et décret portant qu'il lui sera donné un cheval tout équipé et un sabre et le renvoyant en outre au ministre de la guerre pour lui donner l'avancement qu'il mérite (*ibid.* p. 539).

LEROUX (Louis). Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

LEROY, membre de la commune de Paris. Présente une pétition des ouvriers de la commune de Paris (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 389).

LEROY, de Coulommiers. Est nommé juré suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177) — Juré en exercice près le tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

LEROY, garnisaire de la ville de Paris. Il lui est alloué une somme de 175 livres (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379).

LE ROY. Transmet un extrait des registres des délibérations de la municipalité d'Estrées, département de l'Aisne, pour dénoncer un imprimé intitulé : *Les citoyens composant les trois sections de Saint-Quentin réunis en assemblée générale à leurs frères de toutes les communes de la République* et un arrêté du conseil permanent du district de Saint-Quentin du 19 mai (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 655 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 656).

LE ROY, officier municipal de la commune d'Évreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés

LE ROY (*suite*).

liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

LE ROY (de Lisieux), commandant du second bataillon du Calvados, ancien membre de l'Assemblée législative. Il est dénoncé par Tallien (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 512); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LE ROY (Jacques), maréchal des logis de gendarmerie. Fait un don patriotique et demande que son nom soit changé en celui de Jacques La Manche (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 21); — la Convention décrète qu'il s'appellera à l'avenir Jacques La Manche *(ibid.)*.

LEROY (Robert-François), administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (31 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484). — Rétracte sa signature à l'arrêté liberticide du 6 juin (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 139 et suiv.), (27 juillet, p. 586).

LE ROY (Veuve). Fait un don patriotique (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 89 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 90).

LEROY-PRUNEVAUX. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

LE SADE. Mention honorable de sa conduite (20 mars 1793, t. **LX**, p. 345).

LESAGE, député d'Eure-et-Loir. — 1792. — Commissaire chargé de rendre compte de l'état de la ville de Paris (t. **LII**, p. 174). — Membre du comité de division (p. 480). — Parle sur les troubles survenus dans son département (t. **LIII**, p. 598), (p. 601). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LV**, p. 64). — 1793. — Parle sur l'organisation du comité de Sûreté générale (t. **LVI**, p. 268). — Secrétaire (p. 723). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la

LESAGE (*suite*).

sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 74 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 97 et 108). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 406 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 470). — Parle sur les cautionnements des directeurs des postes (p. 603), — sur les troubles de la Sarthe (p. 705), — sur le remboursement d'une somme due au concierge de l'Abbaye (p. 732). — Parle sur le décret relatif aux certificats de civisme à accorder aux notaires et aux hommes de loi (t. **LVIII**, p. 5), — sur les secours à accorder aux départements et sur l'organisation des secours publics (p. 278 et suiv.), (p. 357), — sur le décret relatif aux collèges (p. 609). — Demande l'impression du projet d'Acte constitutionnel (p. 625). — Fait des rapports sur des circonscriptions de paroisses (p. 639). — Parle sur les dénonciations contre le général Wimpfen (p. 653). — Parle sur un projet de décret relatif à la punition en France des crimes commis en pays étranger (t. **LIX**, p. 12). — Demande que l'ordre du jour soit imprimé dans le petit recueil des décrets (p. 33). — Parle sur une pétition des citoyens Letellier, Robouam, Debranges et Méricamp (p. 115), — sur l'état des subsistances de Paris (p. 140), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 339 et suiv.). — Parle sur l'organisation d'un tribunal révolutionnaire (t. **LX**, p. 50). — Présente un projet de décret sur l'organisation de ce tribunal (p. 60). — Dénonce la section de Bon Conseil (p. 127). — Fait une motion relative aux professeurs qui se rendent aux frontières (p. 435). — Parle sur l'indemnité à allouer aux commissaires de la Convention en mission (p. 693). — Commissaire envoyé dans le département de l'Orne (t. **LXI**, p. 609). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 56 et 74). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est rappelé

LESAGE (*suite*).

à la Convention (p. 704). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

LESAGE, ingénieur en chef du département de la Moselle. On annonce qu'il a été enlevé par les Prussiens (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596).

LESAGE (Edme-Philippe-Joseph), professeur au collège de Meaux. Part comme volontaire et demande que le tiers de ses appointements lui soit conservé (22 mars 1793, t. **LX**, p. 434); — sa demande lui est accordée (*ibid.* p. 435).

LESAGE-SÉNAULT, député du Nord. — 1792. — Suppléant au comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — Obtient un congé (p. 595). — 1793. — Parle sur la conduite des habitants de Lille (t. **LVI**, p. 746). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 80 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — On annonce qu'il a été insulté à Bapaume (p. 322). — Commissaire à Saint-Quentin (t. **LXI**, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 74). — Écrit que, présent, il aurait voté contre le décret d'accusation concernant Marat (t. **LXIII**, p. 12). — Est adjoint aux commissaires à l'armée du Nord (p. 148). — Commissaire à l'armée du Nord (p. 651). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Il est dénoncé par Duquesnoy pour avoir fait acheter des grains à tout prix

LESAGE-SÉNAULT (*suite*).

en dérogation de la loi sur le maximum (t. **LXX**, p. 31); — renvoi au comité de Salut public (p. 32).

LESAIN, capitaine de la force armée de la section de Bon-Conseil. On annonce que c'est lui qui a donné la consigne d'empêcher les députés de sortir de la salle des séances (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 707); — décret le mandant à la barre (*ibid.*).

L'ESCALIER (Daniel). La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu d'accueillir sa demande (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 695 et suiv.).

LESCAR (Commune de). Le conseil général envoie des dons patriotiques (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 53); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LESCHÈRES (1) (Commune de), département de la Meuse. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LESCHEVIN (Étienne), charpentier à Paris. Envoie une pétition par laquelle il répète le prix des ouvrages qu'il a faits au Champ de la Fédération (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 163); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LESCOT-FLEURIOT, président de la section du Muséum. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 250).

LESCOUET, ancien chanoine. Fait un don patriotique (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 514).

LESCURRE, ci-devant consul à Nice. Annonce que les assemblées primaires du pays ont voté la réunion à la République française (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 373).

LESCUYER, maréchal de camp, commandant la gendarmerie à l'armée du Nord. Sa réponse

(1) Voir t. LXX, p. 122, col. 2, note 1.

LESCUYER (*suite*).

à l'ordre à lui donné par Dumouriez d'arrêter le député Bellegarde (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 499). — Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal criminel extraordinaire (*ibid.* p. 500). — Demande à être entendu à la barre (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 11); — renvoi aux comités de sûreté générale et de la guerre réunis (*ibid.*). — Demande sa mise en liberté (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 606); — la Convention passe à l'ordre du jour sur sa réclamation (*ibid.* p. 607). — Ordre du jour sur la proposition de le mettre en état d'arrestation dans son domicile (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 101).

LESDAIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

LÉSEIGNE, lieutenant-colonel du 21e régiment de cavalerie. Les officiers de son régiment demandent qu'il se retire pour être remplacé par le capitaine Morvan (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 617).

LÈSE-NATION. Le ministre de la justice demande un décret sur le mode de juger les crimes de lèse-nation (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 26); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

LESER DE SIOUGEAT, ci-devant commandant de la place d'Hesdin. Fait un don patriotique (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 26).

LESERGUE, juge au tribunal du district de Granvillars. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

LESEUR. Il lui est accordé une indemnité de 178 livres (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 672).

LE SIMPLE, dragon de la Manche. Mention honorable de sa conduite et insertion au *Bulletin* (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 435).

LESNEVEN (Commune et canton de), département du Finistère. Adresse d'adhésion

LESNEVEN (*suite*).

(14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Finistère (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'hôpital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — Le canton adhère aux journées du 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

LESPAGNOL (François), capitaine de la 12e division de la gendarmerie nationale. Il lui sera payé, à titre de pension, la somme de 1,772 liv. 6 s. 8 d. (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 697).

LESPARRE (Commune et district de). Les autorités constituées du district adhèrent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et à tous les décrets, prennent l'engagement de se rendre aux assemblées primaires qui sont convoquées pour l'acceptation de la Constitution et de rappeler les députés qu'ils ont envoyés à la commission de Salut public à Bordeaux et de leur faire parvenir sans délai leur révocation (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 702); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le conseil général du district adresse à la Convention un extrait de sa délibération relative aux moyens d'assurer l'exécution de la loi du 4 mai concernant les subsistances et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (*ibid.* p. 703); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — La Société républicaine adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin et joint à son adresse l'adhésion de toutes les municipalités réunies du district de Lesparre (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 460 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 461). — La Société républicaine félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et adhère à la révolution des 31 mai et 2 juin (26 juillet, p. 535); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le citoyen Jay, commissaire de l'assemblée primaire demande que la Convention prenne des mesures contre le comité prétendu de Salut public établi à Bordeaux (7 août 1793, t. **LXX**, p. 422); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LESPINASSE. Fait un don patriotique (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

LESPINASSE (Joseph), émigré. On annonce sa condamnation (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4).

LESPINASSE (Louis-Nicolas). Fait un don patriotique (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 646).

LESPOMAREDE, capitaine général des préposés à la police du commerce extérieur. Fait un don patriotique (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 197). — Présente des vues philanthropiques (16 octobre, p. 519).

LESSAY (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LESTAUD (François). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

LESTER. Demande la continuation de sa pension (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 533); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

LESTERPT-BEAUVAIS (Jacques), député de la Haute-Vienne. — 1792. — Suppléant au comité de liquidation (t. **LII**, p. 518). — Membre de la commission centrale (t. **LIII**, p. 103). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 111). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'au moment où l'ennemi envahira le territoire français et, en cas de paix, jusqu'à l'époque qui sera fixée par la Convention nationale ou le Corps législatif* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 379 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet

LESTERPT-BEAUVAIS (*suite*).

(p. 464 et 470). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 44 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 338). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 533). — Est nommé commissaire près la manufacture d'armes de Saint-Étienne (p. 616). — Décret mettant fin à sa mission à la manufacture d'armes de Saint-Étienne (t. LXVII, p. 22). — Le Carpentier déclare qu'il s'est associé aux rebelles de Lyon et demande que la Convention appelle son suppléant (t. LXX, p. 47); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LESTORCY, capitaine au régiment de la Manche, dragon. Déclare qu'éclairé par les représentants du peuple Robert Lindet et Duroy, il abandonne l'armée des rebelles (3 août 1793, t. LXX, p. 172); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LESTRADE, curé de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LESTRADE (Amable), lieutenant-général, puis général de division. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. LII, p. 631). — Déclare qu'il n'obéira qu'à la Convention nationale (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 199).

LESTRANGE (Louis), adjudant général, colonel de l'armée de l'intérieur, puis adjoint de la 4e division au département de la guerre. Est choisi comme adjoint au ministre de la guerre (11 février 1793, t. LVIII, p. 453). — Demande que sa conduite soit examinée et proteste de son dévouement à la République (11 avril 1793, t. LXI, p. 585); — renvoi au comité de l'examen des comptes *(ibid.)*.

LESUEUR. Demande des secours (16 octobre 1792, t. LII, p. 520).

LE SUEUR (Théodore). Son plan de Constitution (t. LXII, p. 548 et suiv.).

LÉTANG, de la section de la Réunion. Fait hommage d'une épître à Marat (7 août 1793, t. LXX, p. 418 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 419).

LETELLIER, ex-législateur. Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. LVII, p. 543 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. LVIII, p. 191). — Mandé par la commission des Douze à la Convention nationale, il demande une indemnité (23 février 1793, t. LIX, p. 115); — ordre du jour *(ibid.)*.

LE TELLIER. Fait un don patriotique (14 avril 1793, t. LXII, p. 82).

LE TELLIER, citoyen d'Évreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LETELLIER, professeur au collège des Quatre-Nations. Les élèves réclament sa mise en liberté (22 mai 1793, t. LXV, p. 181); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret ordonnant sa mise en liberté (26 mai, p. 350).

LETELLIER (Alexandre). Présente une pétition concernant le paiement des gardes du corps (9 octobre 1792, t. LII, p. 405).

LETENDRE, lieutenant. Fait un don patriotique (10 décembre 1792, t. LV, p. 125).

LETERRIER (Michel), chef du 3e bataillon de la Butte-des-Moulins. Fait un don patriotique (6 août 1793, t. LXX, p. 332); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Fait un don patriotique (8 août, p. 524); — mention honorable (*ibid.* p. 525).

LETHONVILLERS (Commune de), département de la Somme. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LE THOU, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

LETORS (Hubert-François), juge. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

LE TOURNEUR (Étienne-François-Louis-Honoré), député de la Manche. — 1792. — Commissaire pour la surveillance des travaux du camp sous Paris (t. **LII**, p. 75). — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Fait un rapport sur les travaux du camp de Paris (p. 157 et suiv.), — un rapport sur l'organisation de la gendarmerie nationale (p. 277). — Présente une pétition des ouvriers du camp de Paris (p. 279), — un projet de décret sur l'organisation de la gendarmerie à cheval (p. 337 et suiv.), — un projet de décret relatif au camp de Paris (p. 338). — Parle sur les réclamations des ouvriers du camp de Paris (p. 389). — Présente des projets de décret concernant la gendarmerie et les volontaires nationaux du Calvados (p. 428 et suiv.). — Remet au président la série des questions à faire au général Duhoux (p. 436). — Parle sur l'affaire de Caffarelli (p. 498), — sur le camp de Paris (p. 509). — Fait un rapport sur les réclamations des ouvriers du camp de Paris (p. 561). — Présente un projet de décret sur la formation d'une compagnie de canonniers volontaires à cheval (t. **LIII**, p. 87), — un projet de décret sur le transfert dans les manufactures d'armes des fusils et pistolets qui se trouvent en dépôt dans les places de guerre (p. 89). — un projet de décret sur la solde des hussards de la liberté (p. 129), — un projet de décret sur la délivrance d'un canon à la commune de Saint-Germain-en-Laye (*ibid.*), — un projet de décret sur la délivrance de deux canons à la commune d'Auxerre (*ibid.*). — Fait un rapport sur l'envoi aux frontières des fédérés casernés à Paris (p. 344 et suiv.), — le défend (p. 348). — Fait un rapport sur le mode d'envoi des bataillons nationaux aux îles du Vent (p. 562). — Présente un projet de décret concernant la solde des volontaires nationaux (p. 563). —

LE TOURNEUR (*suite*).

Parle sur les besoins de la cavalerie en quartier à l'école militaire (p. 684). — Fait un rapport sur la création de trois régiments de chasseurs à cheval (t. **LIV**, p. 386 et suiv.), — sur la formation d'un légion américaine (p. 389), — sur les appointements des officiers français prisonniers de guerre (*ibid.*), — sur la subsistance des éclaireurs républicains (p. 390). — Annonce que les habitants de la commune de Cherbourg et des campagnes environnantes ont fait une souscription pour acheter des souliers et des capotes aux défenseurs de la patrie (t. **LVI**, p. 64). — 1793. — Fait un rapport sur l'admission à l'hôtel des Invalides des militaires blessés ou infirmes (t. **LVII**, p. 9). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 65 et 102). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 356 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Obtient un congé (t. **LVIII**. p. 94). — Fait un rapport sur le mérite des diverses inventions du citoyen Leguin (p. 644 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 74). — En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

LE TOURNEUR, (Emmanuel-Pierre) député de la Sarthe. — 1792. — Membre du comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre lasûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-

LE TOURNEUR (*suite*).

t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 86 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 374 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 42 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 236). — Suppléant au comité de division (t. **LXIX**, p. 148). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord (p. 270). — Demande l'envoi à l'Abbaye d'un commissaire des assemblées primaires (t. **LXX**, p. 347).

LE TOURNEUR, député, sans autre désignation. — 1792. — Parle sur le paiement des fournisseurs et des ouvriers du champ de la fédération de 1792 (t. **LIV**, p. 54).

LÉTRICOURT (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

LETTRES. — Voir *Emigrés*.

LETTRES (Distribution des). Defermon se plaint de ce que la distribution des lettres soit interrompue dans les départements (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 667), — observations de Dandenac, Louis Legendre, Gossuin *(ibid.)*; — La Convention décrète que l'administration des postes se rendra à la barre pour rendre compte des faits dénoncés *(ibid.)*.

LETTRES (Franchise des). — Voir *Franchise postale*.

LETTRES (Secret des). — Voir *Secret des lettres*.

LETTRES ADRESSÉES A LA CONVENTION. Il ne sera plus fait lecture à la Convention que des lettres officielles (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 185). — Décret sur le mode de leur réception (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 354). — Les secrétaires ne liront en entier

LETTRES (*suite*).

que les lettres des ministres (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 11).

LETTRES DE MARQUE. — Voir *Armement en course*.

LETTRES DE RELIEF DE LAPS DE TEMPS. Rapport concernant les demandes de lettres de relief de laps de temps pour se pourvoir contre un arrêt ou jugement (10 décembre 1792, t. **LIV**, p. 748 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 749); — adoption *(ibid.)*.

LEVAIGNEUR, administrateur du district d'Évreux, département de l'Eure. Demande à la Convention quelle conduite il doit tenir en présence de l'arrêté pris par le département de l'Eure le 6 juin (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 9); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

LEVASSEUR (Antoine-Louis), député de la Meurthe. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Dénonce Salle et demande son envoi à l'Abbaye (t. **LXI**, p. 643). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 65 et 74). — Commissaire à l'armée de la Moselle (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée de la Moselle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Est rappelé de sa mission à l'armée de la Moselle (t. **LXVII**, p. 69). — Membre du comité des domaines (p. 647). — On se plaint de son rappel de l'armée de la Moselle (t. **LXVIII**,

LEVASSEUR (*suite*).

p. 92). — Rend compte du civisme et du patriotisme des habitants de Metz (t. **LXIX**, p. 95).

LEVASSEUR (René), député de la Sarthe. — 1792. — Parle sur les subsistances (t. **LIV**, p. 40 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 102). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 85 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 373 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Demande qu'il y ait une amnistie pour toutes les insurrections qui ont eu lieu avant la mort du tyran (t. **LVIII**, p. 450). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 42 et 71). — Demande que le général Labourdonnaie soit entendu par le comité de Salut public (p. 202). — Présente un projet de décret sur les moyens d'assurer les subsistances (t. **LXIII**, p. 315 et suiv.). — Fait une motion d'ordre (p. 319). — Rend compte de la conduite courageuse des habitants de Fougères (p. 422), — Membre de la commission des dépêches (p. 558). — Démande l'évacuation des tribunes (p. 644). — Demande que le citoyen Fécamp soit traduit devant le tribunal révolutionnaire (p. 665). — Parle sur le procès-verbal de la séance du 19 mai 1793, (t. **LXV**, p. 116). — Donne lecture d'une adresse de la commune de Saint-Chamond (p. 135). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (p. 138). — Parle sur les affaires d'Orléans (p. 184), — sur les affaires de Nancy (p. 271). — Demande que la Convention décrète que la maison où serait commis le meurtre d'un représentant du peuple sera rasée (p. 278). — Parle sur l'état de Paris (p. 370). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Demande que la rédaction du procès-verbal de la séance du 28 mai 1793 soit retouchée (p. 547). Propose de mettre en état d'arrestation les députés dénoncés par la commune de Paris (p. 702). — Demande que les comités soient autorisés à prononcer sur les questions où il s'agit d'interpréter et d'appliquer la loi (t. **LXVI**, p. 4). — Ses observations sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 2 juin 1793 (p. 23). — Parle sur les événements du 31 mai (p. 205). — Présente un projet de décret sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé (p. 218). — Demande que l'on s'occupe de la Constitution (p. 254). — Parle sur le projet de Constitution (p. 455), — sur l'organisation du comité de Salut public de Blois (p. 464). — Dénonce les manœuvres de Dumouriez en faveur de Louis XVI (p. 482). — Donne lecture de lettres dénonçant les députés de la Somme (p. 514 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 529), (p. 540), (p. 573), (p. 601), — sur la conduite des administrateurs du département de l'Eure (p. 606). — Propose de décréter que les administrateurs du département du Cher ont bien mérité de la patrie (p. 662). — Parle sur le projet de Constitution (p. 677). — Demande à prouver que les administrateurs du Calvados prêchent le fédéralisme et provoquent le rétablissement de la royauté (t. **LXVII**, p. 12). — Propose de décréter que la Société populaire du Mans a bien mérité de la patrie *(ibid.)*. — S'oppose au départ du ci-devant général Arthur Dillon pour la Martinique (p. 13). — Parle sur le projet d'emprunt forcé (p. 51), — sur l'arrestation du citoyen Magniez (p. 70), — sur le projet de Constitution (p. 140), — sur le cas des députés mis en état d'arrestation (p. 467), — sur les mesures à prendre à l'égard du général Wimpfen (p. 511). — Membre du comité de législation (p. 518). — Secrétaire (p. 603). — Demande la censure contre Petit (t. **LXVIII**, p. 2). — Parle sur la mise en jugement du conspirateur Charrier (p. 312). — Dénonce deux bataillons de la Gironde qui veulent retourner dans leur département (p. 326). — Propose de doubler l'existence politique de la Convention en s'occupant de l'éducation publique et des lois populaires (t. **LXIX**, p. 19). — Dénonce une lettre contre-révolutionnaire de Defermon (p. 44). — Propose de mettre Defermon en état d'arrestation (p. 97). — Membre de la commission chargée de surveiller l'agiotage (p. 230). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord (p. 270).

LEVASSEUR, député sans autre désignation. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — Suppléant au comité de division (p. 480). — 1793. — Fait une motion relative à l'organisation de la cavalerie (t. **LX**, p. 16). — Parle sur l'impression d'un arrêté de la section de la Réunion (p. 583). — Demande la mise en arrestation du citoyen Baptiste, aide de camp de Dumouriez (t. **LXI**, p. 61). — Parle sur une motion relative à la nomination des officiers (p. 91). — Demande qu'Égalité père et Sillery soient gardés à vue (p. 301). — Propose de procéder à la nomination des membres du comité de Salut public (p. 378). — Fait une motion en faveur des patriotes liégeois (t. **LXIV**, p. 308). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 338). — Propose de proroger le comité de Salut public pendant un mois (p. 549). — Dénonce comme aristocrate le citoyen Bonneville (t. **LXV**, p. 43).

LE VASSEUR, quartier-maître. Se plaint d'une destitution arbitraire (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 717).

LEVASSEUR, volontaire national. Demande de secours en sa faveur (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 114 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 115).

LEVASSEUR, adjudant-général à l'armée du Nord. Rend compte d'un succès remporté sur les Hollandais et dépose sur le bureau du Président un drapeau pris à l'ennemi par le grenadier Legros-Lambert (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 320 et suiv.).

LEVASSEUR (Louis). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 563).

LEVASSEUR-DUMONT, chargé de la levée d'un corps de hussards. Ses fournisseurs réclament le paiement de ce qui leur est dû (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 453); — renvoi à la commission de surveillance de l'équipement et des approvisionnements militaires *(ibid.)*.

LEVASSORT, présente une pétition au nom de l'administration du département d'Eure-et-Loir (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 521).

LEVÉE, porte-drapeau du 9e bataillon de la Seine-Inférieure. Présente une adresse au nom de ses frères d'armes (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 623); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEVÉE DE 30.000 HOMMES. — Voir *Armée*, § 4, *Cavalerie*.

LEVENEUR (Alexis), général commandant l'armée des Ardennes. Demande la marque de la vétérance (28 février 1793, t. **LIX**, p. 335); — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Rend compte de ses opérations (*ibid.* p. 336). — Fait part d'un don patriotique du 17e régiment d'infanterie (6 mars, p. 643). — Instruit la Convention d'un acte de patriotisme de ses soldats (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 113). — Rend compte de la situation difficile dans laquelle il se trouve (4 avril, p. 300). — On annonce son arrestation (8 avril, p. 415); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Se plaint de la mesure prise contre lui et demande justice (11 avril, p. 592); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret relatif à l'envoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre des pièces le concernant (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 557). — Rend compte des opérations des armées du Nord et des Ardennes (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 651).

LÉVÊQUE, dentiste de Strasbourg. Le ministre des affaires étrangères est chargé de travailler à son élargissement (2 décembre 1792, t. **LIV** p. 49).

LÉVÊQUE, membre du conseil général de la commune d'Auffreville-Baseuil. La Convention déclare qu'elle est satisfaite de sa conduite (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 26 et suiv.).

LEVET (Canton de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120), (4 août, p. 201).

LEVEVILLE (Pierre). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEVIER ou LEYDIER, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution

LEVIER (*suite*).

à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484). — Décret lui permettant de rentrer dans ses foyers (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 71).

LEVRIER, de Lille. Décret approuvant le marché passé avec lui pour la fabrication du papier d'assignats (12 mai 1793, t. LXIV, p. 601 et suiv.).

LEWARD (Canton de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LEYDIER, administrateur du département de l'Eure. — Voir *Levier*.

LEYGONIER, général. — Voir *Ligonier*.

LEYRIS, député du Gard. — 1792. — Membre du comité de Sûreté générale (t. LII, p. 547), — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 63 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 75 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 407 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 473). — Membre du comité de Sûreté générale (t. LXI, p. 470). — Commissaire à Perpignan (p. 622). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 56 et 71). — Commissaire à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Est rappelé de sa mission à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXVIII, p. 337).

LEYRIS. Envoie des pièces concernant sa conduite (2 décembre 1792, t. LIV, p. 51).

LEYRIS. Fait un don patriotique (19 juin 1793, t. LXVI, p. 720); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LEYTERMOZE, garde national. Mention honorable de sa conduite (26 mai 1793, t. LXV, p. 332).

LEZOUX (Canton de), département du Puy-de-Dôme. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

L'HERBON, administrateur du département de l'Aisne. La Convention déclare qu'elle est satisfaite de sa conduite (25 juin 1793, t. LXVII, p. 441).

LHERMITTE (François), tailleur de pierres. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 467).

LHOLOGER (Dame). Demande des secours (25 octobre 1792, t. LII, p. 661).

L'HOSPITAL. Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. LII, p. 663).

L'HOTE, le jeune, administrateur du district de Longwy. Est décrété d'accusation (28 mars 1793, t. LX, p. 641).

LHUILLIER, secrétaire-commis du comité de division. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

LIANCOURT (Duc de). Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 493 et suiv.), (p. 609).

LIANCOURT (Commune, canton et district de), département de l'Oise. — Adresse d'adhésion des citoyens du canton (15 octobre 1792, t. LII, p. 502). — Demande de secours

LIANCOURT (*suite*).

pour la maison d'éducation établie dans cette localité (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 100); — renvoi aux comités de l'instruction publique et des finances réunis *(ibid.)*. — Don patriotique (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 34); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les habitants du canton adhèrent aux décrets rendus depuis le 31 mai et réclament contre la suppression du bureau d'enregistrement établi à Liancourt (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 132 et suiv.); — mention honorable, renvoi aux comités des finances et de division et maintien provisoire du bureau d'enregistrement (*ibid.* p. 134). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — (28 juillet, p. 606). — La commune demande une interprétation de la loi du 10 juin 1793 au sujet d'un procès pendant entre elle et le citoyen Boys, cessionnaire du ci-devant prince de Conti, relativement à des [pâturages dont elle a été indûment dépossédée (3 août 1793, t. **LXX**, p. 169 et suiv.); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 170).

LIARD, sergent au 40e régiment d'infanterie. Est destitué de ses fonctions (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 13).

LIARD, lieutenant de grenadiers au 3e bataillon des fédérés nationaux. Fait un don patriotique (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 535); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LIAS, de Pont-de-Vaux. Décret annulant la procédure instruite contre lui (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 626).

LIAUD, officier vétéran. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 333).

LIBAULT-LA-BARRONIÈRE. Demande des secours (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 407).

LIBERTÉ (Ile de la), ci-devant île de Saint-Pierre-de-Sardaigne. Le commandant Bourdon-Gramont annonce qu'il s'est emparé de cette île dont les habitants témoignent le plus sincère attachement pour la nation française (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 711). — Adresse du conseil général exprimant sa haine pour

LIBERTÉ (*suite*).

le despotisme sous lequel il gémissait et son ardent amour pour la liberté et l'égalité (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 502). — Demande sa réunion à la République française (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 548); — renvoi aux comités de marine et des colonies *(ibid.)*.

LIBERTÉ DE LA PRESSE. Opinion de Lanthenas sur la liberté indéfinie de la presse (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 519 et suiv.).

LIBOURNE (Commune, canton et district de), département de la Gironde. Adresse d'adhésion (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse des citoyens sur différents objets (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4). — Les administrateurs du district se plaignent du refus du département du Finistère de laisser partir des grains (6 novembre p. 203); — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*. — Don patriotique de la Société populaire (16 février 1793, t. **LVIII**, p. 522). — On signale le patriotisme des habitants (19 mars 1793, t. **LX**, p. 320). — La Société des Amis de la liberté demande des armes (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 420). — On sollicite un décret pour l'organisation d'un corps de volontaires nationaux composé d'un excédent de cinq à six cents hommes fourni par le district (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 691); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées du 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 209); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIDELLE (Marguerite-Anne), [femme VERRIER. Reprendra provisoirement la place qu'elle occupait aux Quinze-Vingts (20 février 1793, t. **LIX**, p. 37).

LIDON, député de la Corrèze. — 1792. — Remet un don patriotique (t. **LII**, p. 120). — Parle sur les comptes des ministres (p. 565), — sur l'admission à la barre d'une députation de la municipalité de Paris (p. 579). — Propose de rapporter le titre II de la loi du 19 septembre 1792 (p. 589). — Parle sur la municipalité de Paris (p. 678). — Envoyé dans les départements pour assurer la circulation des subsistances (t. **LIII**, p. 65). — Parle sur les excès commis dans les départements par les commissaires du pouvoir exécutif (p. 600),

LIDON (*suite*).

— sur l'affaire de Gévaudan (t. LIV, p. 731). — Parle sur la fixation de la date du procès de Louis XVI (t. LV, p. 65). — 1793. — Parle sur les mesures à prendre contre l'administration de la guerre (t. LVI, p. 594). — Fait un rapport sur la suppression du traitement des officiers suspendus (p. 602 et suiv.), (p. 611), — un rapport sur les congés à accorder aux soldats pour cause de maladie (p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 95 et 108). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 397 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Dénoncé par la municipalité d'Ingouville, il se défend (t. LVI, p. 637). — Membre de la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Fait un rapport sur la solde des légions belges et liégeoises (p. 692). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Parle sur une pétition des fédérés marseillais (t. LVIII, p. 45). — Fait un rapport sur les droits des officiers belges et liégeois (t. LIX, p. 671). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (p. 678). — Présente un projet de décret relatif à la solde des troupes (t. LX, p. 49), — un projet de décret relatif aux procès entre les communes et les citoyens qui prétendent se faire déclarer nobles (p. 119). — Demande que Fournier, dit l'Américain, soit traduit à la barre (p. 172). — Demande l'envoi de commissaires pour assister à la levée des scellés apposés chez le citoyen Max-Cerfberr (p. 239). — Fait une motion relative aux ennemis de la Révolution qui se sont retirés sur les côtes (p. 240). — Fait un rapport sur la manufacture d'armes de Saint-Étienne (p. 349). — Annonce que le département de la Corrèze fait partir un bataillon au secours du département de la Vendée (p. 515). — Parle sur les opérations de Custine (p. 551). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Barre (p. 575). — Parle sur les fournitures militaires (p. 634). — Fait un rapport sur les manufactures d'armes (t. LXI, p. 107 et suiv.), — un rapport sur la pétition du citoyen Bretèche (p. 337), — un rapport sur la mise en liberté des soldats de l'armée de Belgique qui ont quitté les drapeaux (p. 423 et suiv.). — Rend compte des opérations du recrutement dans le département de la Corrèze (p. 461). — Demande que la Convention fixe la date de la discussion du code pénal militaire (t. LXII, p. 2). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 53 et 70). — Fait une motion en faveur des volontaires nationaux qui ont perdu leurs bagages (p. 96). — Demande une indemnité pour le citoyen Janserin *(ibid.)*. — Fait un rapport sur la ration des troupes (p. 613). — Présente un projet de décret tendant à empêcher pour l'avenir les dilapidations commises dans la dernière campagne sur les rations de fourrage distribuées aux armées *(ibid.)*. — Parle sur une conspiration dénoncée par le département de la Gironde (p. 620). — Fait un rapport sur la prolongation de la loi qui accorde l'étape aux citoyens en congé (p. 703). — Parle sur l'armement des volontaires (t. LXIII, p. 4). — Fait un rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens employés dans les armées de la République pour la perte de leurs équipages (p. 305). — Demande que le conseil exécutif rende compte de l'exécution du décret qui enjoint à tous les officiers de rejoindre leurs corps dans quinze jours (p. 680). — Fait un rapport sur les sommes à payer aux recrues qui rejoignent leurs corps (t. LXIV, p. 34). — Demande que la Convention décrète la mention honorable de la conduite des habitants de Marseille (p. 200). — Parle sur l'arrestation de plusieurs membres de la section de Bon-Conseil (p. 212). — Fait un rapport sur la réunion à la 29e division de la compagnie de gendarmerie préposée au service des approvisionnements des camps et armées, casernée à Chantilly (p. 269). — Donne lecture d'une lettre du ministre de la guerre *(ibid.)*. — Soumet à la discussion le projet de décret relatif aux indemnités à accorder aux citoyens employés dans les armées de la République pour la perte de leurs équipages (p. 270). — Soumet à la discussion le projet de décret tendant à empêcher la dilapidation des rations de fourrages dans les armées (p. 271). — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 365). — Se plaint d'avoir été insulté par la foule qui entoure la Convention (t. LXV, p. 385). — S'est abstenu dans le

LIDON (*suite*).

scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15), — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631). — Est remplacé par Plazanet (t. **LXX**, p. 529).

LIÉBAUD, de Charleville. Demande une récompense (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 222).

LIÉBAUD, citoyen domicilié à Paris. Rapport sur sa mise en état d'arrestation (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 441 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 444 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 445).

LIÉBAUT, ancien capitaine. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108).

LIÉBAUT. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604).

LIÉBAUT, du Doubs. Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177). — Donne sa démission (22 mars, p. 444). — Demande le maintien de sa nomination (26 mars, p. 572); — la Convention décrète que sa démission est regardée comme non avenue *(ibid.)*.

LIÈGE (Ville et pays de). On annonce l'entrée de l'armée française dans cette ville (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 4). — Indemnités accordées aux citoyens les moins aisés (27 décembre 1792, t. **LV**, p. 703). — Il sera envoyé deux commissaires de la Convention dans le pays de Liège (*ibid.* p. 706). — Le président de la municipalité écrit que la population s'est prononcée pour la réunion à la République française (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 101); — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — décret (*ibid.* p. 104). Le citoyen Cochelet écrit que le peuple liégeois désire sa réunion à la France (8 février, p. 372 et suiv.). — Compte rendu de la situation politique et militaire du pays de Liège

LIÈGE (*suite*).

(1er mars 1793, t. **LIX**, p. 513). — Députation demandant la réunion de ce pays à la France (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 306 et suiv.); — la Convention décrète la réunion ainsi que l'impression de l'adresse des Liégeois et son envoi aux départements et aux comités de Salut public et des finances (*ibid.* p. 308); — le président donne l'accolade fraternelle aux députés liégeois (*ibid.* p. 309). — Les administrateurs du pays de Liège réfugiés à Paris demandent s'ils peuvent assister à la fête républicaine du 10 août avec un caractère public comme simples citoyens (4 août 1793, t. **LXX**, p. 215); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique *(ibid.)*. — Les patriotes réfugiés demandent l'autorisation de nommer des commissaires pour assister à la fête du 10 août (p. 372 et suiv.); — la Convention décrète cette motion (*ibid.* p. 374).

LIÉGEOIS. Décret mettant une somme de 50,000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour subvenir aux besoins des Liégeois qui ont été forcés de quitter leur patrie (13 mars 1793, t. **LX**, p. 172). — Le maire de Paris invite la Convention à assister à la fête civique donnée par la municipalité en l'honneur des Liégeois réfugiés à Paris (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 24). — La Convention décrète qu'elle assistera par députation à cette fête civique *(ibid.)*. — Compte rendu de la fête (16 avril, p. 168). — Renvoi aux comités des finances, des secours et diplomatique d'une lettre du ministre des affaires étrangères relative aux secours sollicités par les patriotes liégeois (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4); — rapport par Johannot (27 avril, p. 422); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'emploi des 50,000 livres accordées aux Liégeois réfugiés en France (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 30); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Renvoi au ministre de l'intérieur d'une pétition d'un citoyen liégeois qui demande des secours (8 mai, p. 317). — Les Liégeois protestent contre une lettre insérée dans le supplément du *Journal de Paris*, écrite au nom des administrateurs du pays de Liège et adressée au citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 550); — mention au *Bulletin (ibid* p. 551).

Voir *Légions belges et liégeoises.*

LIÉNARD. Ordre du jour sur sa pétition (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54).

LIERNAIS (Canton de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LIESLE (Commune de), département du Doubs. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 199); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIESSE (Commune et canton de), département de l'Aisne. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416), (29 juillet, p. 640). — La commune adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIEU-SAINT-AMAND (Commune de). On annonce que ce poste a été repris par les Français (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 41 et suiv.).

LIEUREY (Commune et canton de), département de l'Eure. Les officiers municipaux écrivent qu'ils ont refusé d'adhérer aux arrêtés du département de l'Eure et du district d'Évreux (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 6); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les citoyens adhèrent aux journées des 31 mai et jours suivants, protestent contre les arrêts liberticides du département de l'Eure et sollicitent des armes (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 68); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — La commune accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

LIEUTENANTS DE VAISSEAU DU COMMERCE. — Voir *Viguier*.

LIEUTENANTS-COLONELS DES VOLONTAIRES NATIONAUX. Décret relatif à leur solde (8 août 1793, t. **LXX**, p. 515).

LIÈVRE. — Voir *Lelièvre*.

LIFFOL-LE-GRAND (Commune de), département des Vosges. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIGER, secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

LIGNAC, administrateur du département du Gers, commissaire délégué pour surveiller les ventes. Est mis en état d'arrestation (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 362).

LIGNAC (Commune de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LIGNE (Prince de). Extrait d'une lettre trouvée sur lui (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 182).

LIGNÉ (Canton de), département de la Loire-Inférieure. Adhère aux journées du 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIGNEMONT, maréchal de camp. Rend compte d'événements qui se sont passés dans la commune de Mont-Saint-Martin (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 87). — Le conseil de guerre établi à Longwy demande qu'il soit maintenu dans son commandement (3 février, p. 174).

LIGNEVILLE, général. Sa proclamation aux citoyens du district de Montmédy (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260). — Décret qui ordonne son arrestation (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 310). — Demande à être entendu à la barre (11 avril p. 586); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Lettre de sa femme sollicitant son prompt jugement (20 avril 1793, t. **LXIII**,

LIGNEVILLE (*suite*).

p. 4); — ordre du jour *(ibid.)*. — Demande à sortir de l'Abbaye et offre de se présenter toutes les fois que la Convention l'exigera (23 avril, p. 160); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le commandant temporaire de Sarrelouis demande qu'il soit promptement décidé sur son jugement (28 avril, p. 496); — renvoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*. — Demande à être entendu à la barre ou devant le comité militaire (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 541); — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale *(ibid.)*. — Rapport par Maure sur sa conduite (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 343 et suiv.), — projet de décret tendant à déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui (*ibid.* p. 344); — observations de Rühl *(ibid.)*; — renvoi de cette affaire à un nouvel examen des comités de la guerre et de Sûreté générale *(ibid.)*. — Exposé de sa conduite (*ibid.* p. 356 et suiv.). — Son adresse à ses concitoyens (*ibid.* p. 358); — Rapport par Aubry sur sa conduite et projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui (30 mai, p. 594); — adoption *(ibid.)*.

LIGNIÈRES. Indemnité qui lui est accordée (25 mars 1793, t. **LX**, p. 542).

LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE (Commune de), département de la Mayenne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LIGNY-SUR-ORNAIN (Commune et canton de), district de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse. Dons patriotiques des citoyens (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 1 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 2). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire accepte la Constitution (27 juillet, p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575).

LIGONIER ou LEYGONIER, général. Sa proclamation aux corps administratifs et aux citoyens de Montmédy (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260). — Il est dénoncé par Marat (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 425). — On annonce qu'il a fait arrêter le général Quétineau (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 646). — Marat demande le décret d'accusation contre lui (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 672); — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.* p. 673).

LIHONS (Bourg de). Don patriotique des habitants (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 576 et suiv.).

LILLE (Commune, canton et district de). Pétition au sujet des procédures et jugements rendus à l'occasion de la mort de Théobald Dillon (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 174). — Annonce des attaques des Autrichiens contre la ville et protestation de dévouement des citoyens (28 septembre, p. 187). — Lettre des commissaires du pouvoir exécutif envoyés à Lille (*ibid.* p. 199). — Sommation faite à la municipalité de livrer la ville (30 septembre, p. 252). — Renseignements sur la situation de la ville *(ibid.)*. — Demande de secours (2 octobre, p. 277 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 278). — Renseignements sur la situation de la ville (4 octobre, p. 305 et suiv.); — rapport à faire sur les moyens de lui fournir des secours (*ibid.* p. 306). — Renseignements sur le bombardement de Lille (*ibid.* p. 315). — Mesures prises pour subvenir aux besoins des habitants (6 octobre, p. 363). — Renseignements sur le bombardement de la ville (7 octobre, p. 383 et suiv.), (8 octobre, p. 393 et suiv.). — On propose de déclarer que la ville de Lille a bien mérité de la patrie (*ibid.*, p. 394 et suiv.). — Renvoi aux comités (*ibid.*, p. 395). — Lettres sur la position de Lille et le courage des habitants (9 octobre, p. 409 et suiv.), (10 octobre, p. 429 et suiv.). — On annonce la levée du siège (*ibid.*, p. 445). — Décret portant que la ville de Lille a bien mérité de la patrie (11 octobre, p. 462). — Lettre des officiers municipaux annonçant la levée du siège (12 octobre, p. 469). — Proposition d'élever un monument à la gloire des citoyens (15 octobre, p. 503). — Proclamation des commissaires de la Convention nationale aux habitants (*ibid.*, p. 512 et suiv.). — Envoi d'une somme de 710 livres pour le soulagement des citoyens (17 octobre, p. 534). — Adresse d'adhésion des administrateurs du district (18 octobre, p. 551). — Adresse de la commune de Nancy (21 octobre, p. 597). — État nominatif des canonniers

blessés pendant le siège (23 octobre, p. 636). — Compte à rendre de l'envoi du décret qui porte que la ville et la garnison de Lille ont bien mérité de la patrie (26 octobre, p. 686). — Proposition de David relative à un monument à élever dans la ville (*ibid.* et p. suiv.). — Compte rendu de l'expédition du décret du 11 octobre portant que la ville de Lille a bien mérité de la patrie (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6). — Dons en faveur des citoyens (30 octobre, p. 61 et suiv.). — Admission à la barre d'officiers de la garnison de Lille (31 octobre, p. 90). — Proposition relative au service des paroisses (*ibid.*). — renvoi au comité de division (*ibid.*). — Proposition concernant l'inscription à mettre sur les drapeaux et étendards des corps qui se trouvaient dans la ville pendant le siège (6 novembre, p. 200); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Pétition de la garde nationale en faveur de son commandant(*ibid.*. p. 204). — Les perruquiers demandent la liquidation de leurs charges (*ibid.*, p. 205). — Don en faveur des citoyens (8 novembre, p. 307). — Les canonniers demandent à conserver un local qui leur sert de lieu de rassemblement (11 novembre, p. 358). — Dons en faveur des habitants (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51), (3 décembre, p. 57). — Dons patriotiques en faveur des habitants (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 63), (7 janvier 1793, p. 590). — On demande que les dettes de la ville soient mises à la charge de la République (10 janvier, p. 708); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Fixation du jour où seront entendus les délégués de la ville (*ibid.*). — Admis, ils demandent des secours (11 janvier, p. 746); — renvoi aux comités de liquidation et des secours publics réunis (*ibid.*). — Dons patriotiques en faveur des habitants (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40), (16 janvier, p. 330). — On réclame le paiement des frais extraordinaires dus au greffier (28 janvier, p. 729). — Délibération du conseil général sur le nombre des commissaires de police (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 1). — On demande l'établissement d'un 6e juge de paix (15 février, p. 576); — renvoi au comité de division (*ibid.*). — Don patriotique des citoyens (19 février 1793, t. **LIX**, p. 4). — Jour fixé pour l'admission des députés extraordinaires (25 février, p. 185). — Admis, ils présentent une pétition relative à la démolition des faubourgs (27 février, p. 297 et suiv.); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — Les manufacturiers présentent une pétition relative à l'élevage des bêtes à laine (29 mars 1793, t. **LX**, p. 673). — Compte rendu des dispositions des

citoyens (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 271). — Le comité de défense générale de la ville envoie des pièces relatives à la trahison de Dumouriez (4 avril, p. 297). — Les habitants demandent des secours (*ibid.* p. 304); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le comité de défense générale de la ville envoie des pièces relatives à la trahison de Dumouriez (5 avril, p. 330). — Arrêté du directoire du district ordonnant la mise en état d'arrestation de plusieurs membres du directoire (6 avril, p. 362). — Décret relatif au paiement des rentes viagères et perpétuelles de la commune (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 260). — La société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie un don patriotique (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 320). — Les citoyens demandent que le liquidateur général soit autorisé à liquider leurs créances sur la République au-dessus de 10,000 livres (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 147); — renvoi aux comités des finances et de liquidation (*ibid.*). — Des citoyens demandent qu'il soit fait des travaux de défense (14 mai, p. 668); — renvoi aux comités de la guerre et de Salut public (*ibid.*). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Décret ordonnant aux autorités civiles et militaires de procéder à l'interrogatoire des citoyens Le Cacteure et Jaca (29 mai, p. 581). — Rapport par Giraud (Charente-Inférieure) sur une pétition des administrateurs du district relative à l'amélioration et à l'augmentation des laines pour alimenter les manufactures établies dans le district (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 31 et suiv.); — projet de décret (*ibid.*, p. 32); — la Convention décrète l'impression du rapport et ajourne la discussion (*ibid.*). — Les officiers municipaux annoncent qu'ayant reçu des paquets cachetés de la commune de Marseille, le conseil général a décidé que le patriotisme actuel de cette ville étant justement suspect, ces paquets seraient brûlés sans être ouverts (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 141); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 142). — Le procureur syndic du district transmet une délibération du directoire tendant à célébrer la réception de l'Acte constitutionnel (9 juillet, p. 494). — On annonce que les citoyens ont accepté, par acclamation et à l'unanimité l'Acte constitutionnel (12 juillet, p. 599 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*, p. 600). — Les officiers municipaux annoncent que les citoyens ont accepté avec la plus vive allégresse l'Acte constitutionnel (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 653 et suiv.); — mention honorable et

LILLE *(suite)*.

insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 654). — Les commissaires de la Convention à l'armée du Nord écrivent que toutes les compagnies d'artillerie attachées à la place ont adhéré à la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 121). — Adresse des canonniers en garnison à Lille (*ibid.* p. 123); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les commissaires à l'armée du Nord écrivent que les Lillois ont résolu de se concerter avec les quatre départements qui les avoisinent pour, à une époque fixée à l'avance, donner le signal d'une levée de 300,000 hommes prêts à se joindre à l'armée du Nord pour fondre sur l'ennemi (20 juillet, p. 226 et suiv.); — la Convention décrète l'impression de la lettre de ces commissaires, l'envoi aux départements et aux armées et mention honorable du courage des Lillois (*ibid.* p. 227). — Décret accordant aux habitants l'église des ci-devant jésuites en remplacement de l'église Saint-Étienne détruite par le bombardement (25 juillet, p. 462 et suiv.). — Renvoi au comité de la guerre d'une pétition des canonniers en garnison à Lille qui demandent qu'on efface la ligne de démarcation qui existe entre eux (25 juillet, p. 522). — La 4e section du canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121), (p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124). — La Société populaire demande l'exclusion des ci-devant nobles de toutes les armées et de tous les emplois civils (9 août, p. 535); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LILLE (Commune de). — Voir *Longwy*.

LIMAY (Canton de), département de Seine-et-Oise. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LIMBOURG, officier municipal de Longwy. On demande qu'il soit excepté des dispositions du décret du 18 mars et renvoyé à sa section (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 664); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

LIMERAY (Commune de), département d'Indre-et-Loire. Les officiers municipaux annoncent l'acceptation de la Constitution (25 juillet

LIMERAY *(suite)*.

1793, t. **LXIX**, p. 452); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LIMOGES (Commune, canton et district de), département de la Haute-Vienne. Arrêté relatif à cette commune de la municipalité de Saint-Christophe (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 534). — Rapport sur l'état de la manufacture par le ministre de l'intérieur (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 657 et suiv.). — Le conseil général demande des secours (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42). — Arrêté du conseil général autorisant les citoyens David, Méat et Barbon-Leymarie à marcher contre les rebelles de la Vendée (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 217). — Adresse de civisme des élèves du collège national (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 162); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 163). — La Société populaire dénonce deux écrits de quelques membres de la députation de la Haute-Vienne, tendant à ôter à la Convention la confiance des bons républicains, et adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 537 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 540). — Les élèves du collège national font un don patriotique (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 425); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8), (p. 9), (2 août, p. 121). — La Société populaire écrit que partout les récoltes sont abondantes et demande que la Convention fasse exécuter la loi sur les subsistances (3 août, p. 146); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (4 août, p. 200).

LIMOURS (Canton de). Un député extraordinaire de ce canton présente à la Convention le procès-verbal de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 652); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LIMOUSIN, ancien directeur des postes. Demande à être maintenu en fonctions ou a recevoir une pension (10 mars 1793, t. **LX**, p. 28); — renvoi au comité des secours (*ibid.*).

LIMOUX (Commune de), département de l'Aude. Adresse d'adhésion des citoyens (4 oc-

LIMOUX (*suite*).

tobre 1792, t. **LII**, p. 304). — Pétition relative aux élections (9 octobre, p. 405). — Adresse d'adhésion des citoyens (18 octobre, p. 551). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Adresse relative à l'assassinat de Michel Lepeletier (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 698). — Don patriotique (*ibid*, p. 699). — Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'Hopital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571).

LINANGE (Prince de). Lettre du ministre des affaires étrangères relative à sa demande (29 novembre 1792, t. **LIII**, p. 673).

LINANGE (comte Auguste de), de la famille du prince de Cobourg, prisonnier de guerre, détenu à Reims. On annonce son arrestation (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 632). — Sera transféré à Paris pour servir d'otage à la nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre commissaires de la Convention nationale et au ministre Beurnonville (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 341). — On demande son échange (11 avril, p. 598); — ordre du jour (*ibid.*). — Réclame contre le décret qui l'a fait placer à l'Abbaye comme otage (12 avril, p. 614); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).— Demande à être placé dans un autre lieu qu'une prison publique (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 37); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa demande (*ibid.*, p. 38).

LINANGE (comte Frédéric de), prisonnier de guerre, détenu à Landau. On annonce son arrestation (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 632). — Sera transféré à Paris pour y servir d'otage à la nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre commissaires de la Convention nationale et au ministre Beurnonville (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 341). — Demande à être placé dans un autre lieu qu'une prison publique (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 37); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa demande (*ibid.* p. 38).

LINANGE WESTERBOURG. — Voir *Woldemar (Ferdinand-Charles)*.

LINARS. Fait une pétition relative à différents jugements rendus par des tribunaux des colonies françaises (19 mars 1793, t. **LX**, p. 309); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Décret renvoyant devant le tribunal du Ier arrondissement de Paris les contestations pendantes au ci-devant conseil entre le citoyen Linars et son épouse d'une part et les nommés Lascelle et Dalling d'autre part (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 602).

LINARS (Alexis). Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 465).

LINDET (Robert-Jean-Baptiste), député de l'Eure. — 1792. — Fait un rapport sur les crimes imputés à Louis XVI (t. **LIV**, p. 740 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 74 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 405 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Propose un projet de décret pour l'organisation d'un tribunal criminel révolutionnaire (t. **LX**, p. 60), — le défend (p. 67), (p. 68), (p. 69). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Courmes (p. 223). — Commissaire suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Fait un rapport sur le jugement des émigrés (p. 495). — Suppléant à la commission de Salut public (p. 581). — Membre du comité de Salut public (t. **LXI**, p. 400). — Fait un rapport sur la solde des troupes (p. 592). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 54 et 71). — Demande à être remplacé pour huit jours au comité de Salut public (t. **LXIV**, p. 568); — ordre du jour (*ibid.*). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Décret l'adjoignant aux représentants de la Convention près l'armée

LINDET (*suite*).

des Alpes et lui enjoignant de se rendre incessamment à Lyon (t. LXVI, p. 17). — Rend compte de la situation de la ville de Lyon (p. 460). — Décret le mandant à la Convention (p. 596). — Fait un rapport sur la mise sous la sauvegarde des autorités constituées de Lyon des citoyens incarcérés dans cette ville à la suite des mouvements du 29 mai (t. LXVII, p. 46). — Membre du comité de législation (p. 517). — Est nommé membre du comité de Salut public en remplacement de Mathieu (p. 69). — Est envoyé en mission dans l'Eure (t. LXVIII, p. 491). — Membre du comité de Salut public (p. 521). — Fait une motion concernant le tribunal criminel extraordinaire (p. 532). — Rend compte que les rebelles de l'Eure se sont retirés sur Évreux et que le chef de brigade Imbert, qui avait le commandement en l'absence du général a fait les plus sages dispositions (t. LXIX, p. 15): — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Envoie des renseignements sur les mouvements des armées dans les départements de l'Ouest (p. 55). — Est envoyé dans le département du Calvados et les départements voisins (p. 142). — Décret ordonnant l'impression et l'envoi aux départements et aux armées de son ouvrage sur les motifs qui l'ont déterminé à voter pour l'arrestation de 32 membres de la Convention nationale (p. 149). — Justifie le citoyen Bertèche, colonel du 16e régiment de chasseurs, des calomnies répandues contre lui (p. 227). — Décret autorisant le citoyen René Vatar à fournir les exemplaires de l'ouvrage de Robert Lindet sur les motifs qui l'ont déterminé à voter pour l'arrestation de 32 membres de la Convention nationale (p. 208). — Écrit que le calme renaît dans les départements de l'Eure et du Calvados (t. LXX, p. 260 et suiv.).

LINDET (Robert-Thomas), député de l'Eure. — 1792. — On annonce son mariage à la Convention (t. LIII, p. 575). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire de Louis Capet (t. LVI, p. 473 et suiv.), (p. 475 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 74 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote

LINDET (*suite*).

pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 404 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat membre de la Convention nationale. » (t. LXII, p. 54 et 74). — Demande à être inscrit parmi ceux qui n'ont pas voté le décret d'accusation contre Marat (p. 85). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard du département de l'Eure (t. LXVI, p. 671), (p. 672), — Parle sur les incidents d'Évreux (p. 131), — sur une adresse des communes du district de Verneuil (p. 463). — Présente un projet d'adresse aux Français sur les événements du 2 juin (p. 515 et suiv.). — Rend compte de la conduite patriotique d'une compagnie de chasseurs qui se trouvait à Évreux (p. 550). — Annonce que 18 membres des administrations du département de l'Eure sont venus à résipiscence (p. 599). — Secrétaire (p. 603). — Fait une proposition en faveur de six administrateurs du département de l'Eure (p. 620). — Annonce que les chasseurs qui étaient à Évreux se sont soustraits aux insinuations des administrateurs rebelles du département de l'Eure (p. 624 et suiv.). — Donne lecture d'une lettre du citoyen Cauvin, juge de paix d'Évreux (t. LXVIII, p. 71). — Demande qu'il soit pris des mesures pour étouffer les troubles de l'Eure (p. 248). — Il est adjoint au comité de Salut public pour se concerter avec lui à cet effet (p. 249). — Donne lecture d'une lettre du citoyen Mameaux (p. 378); — d'une pétition des gendarmes à la résidence de Pont-Audemer (p. 615 et suiv.). — Fait une motion en faveur de la femme Birotteau (p. 683). — Demande la mise en liberté provisoire de plusieurs citoyens de la commune de Gaillarbois (t. LXX, p. 79). — Rend compte de ce qui s'est passé à l'assemblée primaire du canton de Chambray (p. 425).

LINDET, député de l'Eure, sans autre désignation. — 1792. — Parle sur une accusation portée contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (t. LII, p. 264

LINDET (*suite*).

et suiv.). — Membre du comité de législation (p. 492;) — du comité de liquidation (p. 518.

LINGER, artiste de Lyon. Décret tendant à lui accorder une indemnité (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 550).

LINGERIE DES PRISONS. — Voir *Prisons*.

LINHAC, administrateur du département du Gers, détenu dans la maison d'arrêt de la commune d'Auch. La Convention décrète qu'il sera remis par le directoire du département du Gers au directeur du juré du tribunal de l'Isle Jourdain pour être, par ledit directeur, procédé contre lui conformément à la loi (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 578).

LION D'ANGERS (Canton de), département de Maine-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LION DES ROIS. Expose ses vues sur les examens à faire passer aux candidats à l'École militaire (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 585).

LIOUS (Canton de), département de l'Eure. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LIQUEURS. Leur exportation est permise (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 581). — Le ministre des contributions publiques annonce que les liqueurs continuent d'être librement exportées en vertu du décret du 19 octobre dernier (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 115); — renvoi aux comités de commerce et de marine réunis (*ibid.*).

LIQUIDATION. Discussion sur l'ordre de liquidation des offices (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 611 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 612). — Décret sur la liquidation des offices des jurés-priseurs, des archers-gardes de la connétablie, des huissiers à cheval, des procureurs, des notaires, des perruquiers, des greffes domaniaux (21 décembre 1792, t. **LV**, p. 342). — Le directeur général de la liquidation présentera ses vues et l'aperçu des dépenses nécessaires pour terminer la liquidation au

LIQUIDATION (*suite*).

1er juillet 1793 (*ibid.*). — Projet de décret de liquidation d'offices de judicature et ministériels (8 janvier 1793, t. **LVI**, p. 600 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 601). — Projet de décret de liquidation des offices de barbiers et perruquiers de diverses communautés (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Génissieu demande le dépôt au comité de liquidation des listes par notices des réclamations avec les numéros assignés à chaque partie réclamante (*ibid.*); — adoption de cette motion (*ibid.* p. 602). — Projet de décret de liquidation de divers offices supprimés antérieurement au 1er mai 1789 (*ibid.*); — adoption avec amendement (*ibid.*). — Lettre d'un citoyen relative à la liquidation (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 1); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*) — Lettre du directeur général provisoire relative aux emprunts à terme faits chez l'étranger (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 4). — Rapport du directeur général sur l'état de la liquidation générale et les moyens de la terminer (30 janvier, p. 28), (p. 48 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur transmet les observations qui lui ont été faites sur le mode que l'on suit pour liquider les créances des entrepreneurs des ponts et chaussées (17 février, p. 634). — Le citoyen Déjardin, charpentier au Pecq, demande que les reconnaissances de liquidation non remboursées, depuis le décret du 15 mars, soient reçues pour comptant par les receveurs de district et du droit d'enregistrement (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 577); — renvoi au comité des finances et de liquidation (*ibid.*). — Décret portant qu'il sera payé une somme de 917.447 livres 12 s. 6 d. pour liquidation des offices de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 179 et suiv.). — Décret relatif aux perruquiers liquidés antérieurement à la loi du 7 août 1792 (*ibid.* p. 180 et suiv.). — Décret portant qu'il sera payé une somme de 2.099.133 l. 18 s. 2 d. pour liquidation de ces offices (*ibid.* p. 181). — Décret de liquidation d'offices supprimés (18 avril p. 612 et suiv.). — Renvoi au commissaire-liquidateur d'une demande de 1,373 livres 19 sols, formée par les commis transcripteurs pour des transcriptions faites avant le mois d'octobre 1790 (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 188). — Décret chargeant les comités des finances et de liquidation de présenter un mode propre à faire payer dans les chefs-lieux de district, les créances dérivant de liquidation de maîtrises (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 29). — Décret de liquidation relatif aux jurandes et maîtrises,

LIQUIDATION (*suite*).

charges et offices de finance, militaires et brevets de retenue, à la maison du ci-devant roi et aux dettes du clergé (11 juin, p. 257 et suiv.). — Décret relatif à la liquidation de la dette exigible arriérée et de la dette du ci-devant clergé (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 99 et suiv.). — Décret relatif à la liquidation des pensions des inspecteurs et visiteurs des rôles (22 juillet, p. 323).

LIQUIDATION (Direction générale de la). Don patriotique des employés (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 535). — Décret chargeant le pouvoir exécutif provisoire de nommer un citoyen pour exercer provisoirement les fonctions de directeur de la liquidation en remplacement de Dufresne-Saint-Léon (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 544 et suiv.). — Le ministre des contributions publiques annonce la nomination du citoyen Normandie (23 novembre, p. 566). — Don patriotique des employés de la direction générale (18 novembre, p. 577). — Le conseil exécutif provisoire envoie l'état des employés dans les bureaux de la direction de la liquidation générale (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 485). — Décret relatif au paiement des traitements des employés des bureaux de liquidation (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 237 et suiv.).

LISBONNE (Ville de). Lettre d'un capitaine français détenu dans les prisons de cette ville, qui demande protection à la Convention (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*.

LISIEUX (Commune, canton et district de). Les administrateurs annoncent qu'ils ont fait arrêter les commissaires de la commune de Paris, Goubeau et Millier (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 148). — Défilé devant l'assemblée d'un bataillon de 500 volontaires (27 septembre, p. 176). — Adresse d'adhésion des conseils généraux réunis et permanents du district et de la commune (30 septembre, p. 241). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (2 octobre, p. 274). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (25 octobre, p. 663). — Adresse contre les anarchistes et autres factieux (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 306). — Adresse des membres du tribunal (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700). — Le conseil général demande l'autorisation de faire convertir en canons une partie des cloches des églises (23 février 1793,

LISIEUX (*suite*).

t. **LIX**, p. 95 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 98). — On annonce que la ville de Lisieux a été évacuée par les rebelles (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 369). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35), (2 août, p. 120).

LISTE CIVILE. Demande relative à la manière dont les scellés apposés chez les administrateurs de la liste civile devront être levés. — Décret (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 148 et suiv.). — Demande du ministre des contributions publiques relative au paiement des créances de la liste civile et à celui des dépenses dont elle est chargée (30 septembre, p. 235). — Somme mise à la disposition du ministre des contributions publiques pour payer les dépenses courantes des biens ci-devant dépendant de la liste civile (3 octobre, p. 291). — Les créanciers du ci-devant roi et des princes français présentent une pétition (14 octobre, p. 498). — Lettre du ministre de l'intérieur relative aux monuments, meubles et objets d'art mis sous sa surveillance et qui dépendaient de la ci-devant liste civile (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3). — Mémoire du ministre des contributions publiques au sujet de la saisie opérée chez le sieur Septeuil, ci-devant trésorier de la liste civile (30 octobre, p. 70 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 73). — Projet de décret sur les traitements des personnes employées par le ci-devant roi dans les domaines de la ci-devant liste civile et sur l'administration desdits domaines (27 novembre, p. 605 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 606); — adoption d'une modification à ce décret (29 novembre, p. 652). — Décret tendant à arrêter les malversations commises dans la vente des meubles provenant de la liste civile (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 144). — Le ministre des contributions publiques sollicite les moyens de payer les modiques pensions alimentaires des malheureux qui vivaient sur la liste civile (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*; — décret (*ibid.* p. 547). — États des dépenses fixes des bâtiments ci-devant dépendants de la liste civile (28 janvier, p. 726). — Demande de fonds pour l'exploitation des terres et manufactures ainsi que pour l'entretien des bâtiments qui dépendaient de la liste civile (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 174); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Tableau des économies à faire sur la régie des biens de la ci-devant liste civile (28 février 1793, t. **LIX**, p. 336); — renvoi aux comités des finances et

LISTE CIVILE (*suite*).

des domaines réunis *(ibid.)*. — Décret tendant à affermer les terrains en friche et buissons dépendant de la ci-devant liste civile (28 février 1793, t. **LIX**, p. 339). — Décret relatif au compte à rendre par les administrateurs et agents chargés de la surveillance du mobilier de la ci-devant liste civile (29 mars 1793, t. **LX**, p. 694). — Décret relatif aux dépenses d'entretien et d'exploitation des bâtiments qui appartiennent à la ci-devant liste civile (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 262). — Décret ordonnant au ministre des contributions publiques de présenter l'état des créances liquidées et l'état approximatif des créances non liquidées à la charge de la liste civile (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 79). — Renvoi au comité des domaines et à la commission des mouvements d'une lettre du ministre de l'intérieur relative à la levée des scellés sur les diverses maisons dépendantes de la liste civile (29 avril, p. 555). — Les fournisseurs et ouvriers de la ci-devant liste civile réclament le restant de leur créance (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 148); — renvoi au ministre des contributions publiques *(ibid.)*. — Renvoi au comité des finances d'une demande d'une somme de 1,200,000 livres faite par le ministre des contributions publiques pour le paiement des gagistes, pensionnaires, entrepreneurs et fournisseurs de la ci-devant liste civile (10 mai, p. 407). — Les administrateurs du département de Seine-et-Marne demandent que l'administration des biens de la ci-devant liste civile soit attribuée au ministre de l'intérieur seul (*ibid.* p. 408); — renvoi aux comités d'aliénation et des domaines réunis *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement de l'indemnité accordée aux gagistes, pensionnaires et salariés de la ci-devant liste civile (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 237). — Décret relatif au paiement des traitements des employés des bureaux de liquidation de la ci-devant liste civile (*ibid.* p. 237 et suiv.). — Décret relatif à l'inventaire, à la vente et à l'administration des meubles et immeubles de la ci-devant liste civile (*ibid.* p. 245 et suiv.). — Décret autorisant le ministre de l'intérieur à ordonner la levée des scellés apposés sur les meubles ou partie des meubles de menuiserie, ébénisterie fabriqués, pour le compte de la nation et à faire procéder à la vente desdits meubles (*ibid.* p. 250). — Décret ordonnant au ministre de la guerre de remettre au comité de surveillance des vivres et convois militaires un état des chevaux, mulets provenant de la liste civile et de justifier de leur emploi (23 juin 1793,

LISTE CIVILE (*suite*).

t. **LXVII**, p. 98). — Décret portant qu'il sera formé une liste de candidats pour la nomination de commissaires chargés de l'exécution de la loi concernant les biens meubles et immeubles de la liste civile et la recherche des dilapidations qui se sont commises dans la manutention de ces biens (26 juin, p. 500). — Liste des commissaires chargés de faire vendre le mobilier de la liste civile (30 juin, p. 674). — Décret ayant pour objet d'assurer l'exécution de la loi du 10 juin 1793 qui attribue à l'administration des domaines nationaux, sur la vente ou régie des biens de la liste civile, la même surveillance qui lui est attribuée sur les autres domaines nationaux (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 516). — Décret sur le mode de récolement des biens meubles et immeubles dépendant de la liste civile (12 juillet, p. 617). — Décret portant que les acquéreurs des meubles dépendant de la liste civile paieront un denier par livre du montant desdits meubles pour faire face au montant des frais (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 465). — Décret adjoignant les représentants Laloy, Bouquier, Battellier et Audrein, à la commission nommée pour préparer la vente des meubles et immeubles de la liste civile *(ibid.)*. — Décret interprétatif de la loi du 10 juin relative à l'inventaire, à la vente et à l'administration des meubles et immeubles de la liste civile (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 48). — Décret modifiant certains articles de cette loi (3 août, p. 172). — Les citoyens de Versailles demandent un prompt rapport sur la liquidation des créanciers de la liste civile (4 août, p. 223); — la Convention décrète que ce rapport sera fait à la séance du 5 août (*ibid.* p. 224). — Pétition du conseil général de la commune de Paris en faveur des citoyens de Versailles (5 août, p. 273). — Rapport par Jard-Panvillier concernant les titulaires d'offices, les gagistes et pensionnaires de la liste civile (*ibid.* et p. suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 277 et suiv.); — observations de Maximilien Robespierre, Thibault, Le Bon, Mallarmé (*ibid.* p. 280); — la Convention met à la disposition du ministre des contributions publiques une somme de 800,000 livres pour être distribuée en secours aux gagistes et pensionnaires les plus indigents de la liste civile, décrète l'impression du rapport de Jard-Panvillier et fixe la discussion à trois jours après la distribution *(ibid.)*. — Pétition des corps administratifs du district de Versailles en faveur des créanciers et pensionnaires de la liste civile (*ibid.* p. 292 et suiv.).

LISTE DES DÉPUTÉS A LA CONVENTION. Décret portant qu'il sera imprimé une nouvelle liste (8 août 1793, t. **LXX**, p. 531).

LITS MILITAIRES. Pétition des entrepreneurs des lits militaires dans la ci-devant province d'Alsace (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 257); — renvoi au comité de l'examen des marchés (*ibid.* p. 258).

LITTRÉ, procureur-syndic du district de Louviers. Présente une adresse de dévouement à la Convention et d'adhésion à la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 277).

LIVAROT (Canton de), département du Calvados. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LIVRE ROUGE. Remise à la Convention de deux livres rouges trouvés dans le château de Versailles (28 février 1793, t. **LIX**, p. 325); — la Convention décrète qu'ils seront déposés aux archives et livrés à l'impression (*ibid.* p. 327). — Texte de ces livres rouges (*ibid.* p. 341 et suiv.). — Le comité des décrets prendra toutes les mesures nécessaires pour que les trois volumes du livre rouge soient imprimés sans délai (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 262). — Décret portant qu'il en sera remis deux nouveaux exemplaires à chaque membre de la Convention pour les faire passer dans les départements (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 30).

LIVRES ÉLÉMENTAIRES. Projet de décret présenté par Lakanal portant ouverture d'un concours pour la composition des livres élémentaires destinés à l'enseignement national (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 467); — observations de Thuriot (*ibid.* et p. suiv.); — adoption avec amendement (*ibid*, p. 468).

LIVREZANNE, lieutenant. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108).

LIVRY (Commune de), département de la Nièvre. Les citoyens demandent la mise en liberté de leur curé (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 73); — la Convention renvoie la pétition au comité de législation et décrète qu'il sera sursis à l'arrêté de déportation jusqu'après le rapport de son comité *(ibid.)*.

LIVRY (Canton de), département de Seine-et-Oise. L'assemblée primaire du canton fait passer à la Convention le procès-verbal d'acceptation de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 64); — renvoi à la Commission des Six et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LIXIERES (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

LIZY-SUR-OURCQ (Canton de), département de Seine-et-Marne. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LOBINHES, député de l'Aveyron. — 1793. — Vote *oui comme législateur* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et l'exil à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 391 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

LOBJEOIS (Veuve). — Voir *Lecointe* (Rosalie).

LOCHES (Commune, canton et district de) département d'Indre-et-Loire. Adresses de la commune et du directoire de district relatives au jugement de Louis Capet (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 561). — Le conseil général de la commune réclame contre un arrêté pris par le département d'Indre-et-Loire, portant défense d'introduire dans toute l'étendue du département plusieurs feuilles périodiques

LOCHES (*suite*).

(29 avril 1793, t. **LXIII**, p, 558). — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent à la Convention que l'Acte constitutionnel a été accepté à l'unanimité à l'exception du canton de Manthelan qui a inséré quelques modifications dans sa ratification (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 312); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LOCMARIAQUER (Commune de). On annonce que le recrutement des marins s'y est fait avec succès (18 mars 1793, t. **LX**, p. 275).

LOCONVILLE (Commune de), département de l'Oise. Demande une interprétation de la loi du 10 juin 1793 au sujet d'un procès pendant entre elle et le citoyen Boys, cessionnaire du ci-devant prince de Conti, relativement à des pâturages dont elle a été indûment dépossédée (13 août 1793, t. **LXX**, p. 169 et suiv.); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 170).

LOCQUET (Jacques) dit FRANCŒUR, ci-devant sergent-major du 2e bataillon du département de l'Eure. Réclame des arrérages d décompte (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 707): — renvoi aux comités de la guerre et des secours publics *(ibid.)*.

LODEVE (District de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Hérault (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — On annonce que le district a fourni son contingent (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 6); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs annoncent que les aristocrates ont falsifié le procès-verbal de l'assemblée primaire du canton de Soubès (4 août 1793, t. **LXX**, p. 228 et suiv.).

LODIN, administrateur du district de Redon. Est nommé membre du directoire du district de Redon (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 323). — Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

LODIN (*suite*).

LOFFICIAL, député des Deux-Sèvres. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — Suppléant au comité de législation (p. 492). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 377 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470).— Fait un rapport sur la pétition du citoyen Boyetet (t. **LIX**, p. 34), — un rapport sur l'organisation d'un dépôt des archives au Louvre (*ibid.* et p. suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533). — Fait un rapport sur l'interprétation de la loi du 9 décembre 1790 concernant la restitution des biens des religionnaires fugitifs (t. **LXIX**, p. 84 et suiv.). — Appuie la pétition du citoyen Andrieu (t. **LXX**, p. 280). — Fait un rapport sur la pétition de la veuve Daligondès (p. 441).

LOGNE (Commune, canton et pays de). Décret sur sa réunion à la France (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 544 et suiv.). — Pétition des habitants (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 602 et suiv.); — renvoi aux comités des finances et d'aliénation réunis (*ibid.* p. 604). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 456); — renvoi à la commission chargée de réunir les différentes pièces relatives à l'acceptation de la Constitution

LOGNE (*suite*).

(*ibid.*). — Les patriotes réfugiés demandent l'autorisation de nommer des commissaires pour assister à la fête du 10 août (6 août 1793, t. **LXX**, p. 372 et suiv.); — la Convention décrète cette motion (*ibid.* p. 374).

LOI AGRAIRE. Décret prononçant la peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire (18 mars 1793, t. **LX**, p. 292).

LOI MARTIALE. Pétition demandant sa suppression (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 606 et suiv.). — Sur la motion de Billaud-Varenne la Convention prononce l'abrogation de la loi martiale (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 118).

LOICHON père, administrateur du canton de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

LOIR-ET-CHER (Département du). Adresse d'adhésion des administrateurs (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 242). — Les administrateurs envoient un arrêté pour l'exécution de la loi concernant les subsistances (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 91). — Renseignements sur les troubles qui se sont manifestés dans le département (26 novembre, p. 597). — Il sera envoyé trois commissaires de la Convention dans ce département (*ibid.* p. 601). — Noms des commissaires (*ibid.* p. 603). — Lettres des commissaires de la Convention envoyés dans ce département au sujet des troubles (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 392 et suiv.). — Décret relatif au jugement des auteurs des troubles (9 décembre, p. 707). — Adresse des administrateurs relative au jugement du tyran (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 431). — Les officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale employés à l'armée de la Moselle se plaignent du refus qu'on leur fait de leur expédier les brevets de leurs grades (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 126); — renvoi au comité militaire (*ibid.*). — Le directoire vote des remerciements aux jeunes élèves de la citoyenne Arnault (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 170). — Les administrateurs adressent un arrêté portant qu'il sera ouvert sur-le-champ un emprunt forcé (*ibid.*); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs font passer à la Convention copie d'une pétition des officiers, sous-officiers et gendarmes de la gendarmerie nationale pour demander une augmentation de solde (27 mai, p. 362 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 363). — Le conseil général permanent invite la Convention à frapper sur les vrais coupables et les complices de Dumouriez et à mettre la dernière main à la Constitution (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 112); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* d. 113). — Les administrateurs transmettent une adresse relative aux troubles de la Vendée (25 juin, p. 420); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 421). — Le comité de Salut public annonce que les sans-culottes de ce département ont gardé leur confiance au peuple de Paris et aux braves montagnards qui ont donné une si belle Constitution à la France. Il annonce aussi que Carra vient de publier une prétendue justification de sa conduite, dans laquelle il propose des moyens contraires à l'unité de la République (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 243); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le conseil général annonce que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Sollicite une prompte organisation de l'éducation nationale (*ibid.*). — Le 3e bataillon de volontaires nationaux adhère aux journées des 31 mai et 2 juin (21 juillet, p. 258 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 259). — Le ministre des contributions publiques soumet à la Convention un arrêté du département relatif aux traitements du garde général des forêts et des gardes particuliers (22 juillet, p. 318); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LOIRE (Fleuve). Pétition des propriétaires des droits sur la navigation (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 446); — renvoi aux comités des ponts et chaussées et du commerce réunis (*ibid.*).

LOIRE (HAUTE) (Département de la). Arrêté et proclamation engageant les citoyens à se porter en armes à Paris (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 232). — Décret accordant un secours de 40,000 livres au département pour soutenir ses manufactures (14 mars 1793, t. **LX**, p. 202). — Le ministre de l'intérieur écrit que n'ayant aucun fonds, il ne peut pas exécuter ce décret (27 mars, p. 587); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Me-

LOIRE (*suite*).

sures prises pour soumettre les rebelles (30 mars, p. 703 et suiv.). — Arrêté pris par les commissaires de la Convention pour maintenir l'ordre (6 avril 1793, t. LXI, p. 367 et suiv.). — Lettre des représentants en mission dans ce département (20 avril 1793, t. LXIII, p. 6). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande du directoire pour être autorisé à emprunter 300,000 livres (1er mai, p. 675). — Les comités de commerce et des finances feront un rapport sur l'exécution du décret qui accorde une somme de 40,000 livres au département pour l'établissement d'une fabrique de draps (2 mai 1793, t. LXIV, p. 10). — Les administrateurs demandent l'établissement d'un courrier en brouette pour le service du départetement (11 mai, p. 539); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le conseil général demande la suppression des courriers extraordinaires (15 mai, p. 681); — renvoi au conseil exécutif (*ibid.*). — Les administrateurs envoient des pièces relatives à l'incendie de la maison du citoyen Itier (18 mai 1793, t. LXV, p. 38). — Le procureur général syndic soumet différentes questions sur la loi du recrutement (22 mai, p. 168); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Demande que la Convention ordonne une nouvelle vérification des comptes de l'ancienne administration du département (*ibid.* p. 169). — Annonce que le département est démuni de monnaie de cuivre (*ibid.*). — On communique un arrêté des administrateurs portant qu'il ne sera statué sur aucune pétition, ni visé aucun certificat de civisme qu'autant que les pétitionnaires auront justifié du paiement des termes échus de leurs contributions (22 mai, p. 170). — Décret autorisant le département à prélever une somme de 40,000 livres sur les contributions directes de 1791 et 1792 (6 juin 1793, t. LXVI, p. 100). — Décret portant que la garde nationale a bien mérité de la patrie (7 juin, p. 131). — Mention honorable du zèle des administrateurs et des volontaires nationaux (*ibid.* p. 741). — Les administrateurs annoncent qu'ils ont pris un arrêté relativement aux divisions qui semblent se manifester entre plusieurs départements (14 juillet 1793, t. LXVIII, p. 704); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les corps constitués transmettent à la Convention copie de l'adresse envoyée par eux à tous les départements de la République (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 7 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). —

LOIRE (*suite*).

Le citoyen Costet, suppléant du procureur général syndic, transmet à la Convention l'acceptation de la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 204 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 205). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et voue à l'anathème les stupides fédéralistes (6 août, p. 333); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LOIRE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA). Pétition relative à l'établissement d'une école gratuite de tactique (16 octobre 1792, t. LII, p. 520). — Le procureur général syndic envoie une pétition de la commune de Saint-Pierre-en-Retz (3 novembre 1792, t. LIII, p. 124). — Le ministre des contributions publiques écrit relativement aux mesures à prendre pour la répartition des sommes dues en remplacement des droits supprimés en 1790 (8 novembre, p. 305). — Le procureur général syndic envoie une pétition des professeurs du collège de Nantes (10 novembre, p. 337). — Les administrateurs envoient des pièces relatives à des particuliers de Saint-Domingue (20 décembre 1792, t. LV, p. 196). — Adresse de dévouement des citoyens (7 janvier 1793, t. LVI, p. 588 et suiv.). — Arrêté du conseil général relatif au paiement des frais de voyage des députés de la Guadeloupe à la Convention nationale (9 janvier, p. 604). — Adresse du département relative aux agitateurs et aux factieux (11 janvier, p. 745). — Envoi d'arrêtés relatifs à une ordonnance des commissaires de la Convention pour l'inspection des côtes de la République depuis Lorient jusqu'à Bayonne (2 mars 1793, t. LIX, p. 536 et suiv.). — Les administrateurs envoient des dons patriotiques des citoyens Vincent et Armand Poitou (12 mars 1793, t. LX, p. 103). — Lettre des administrateurs annonçant des troubles (18 mars p. 265). — Lettre de Niou, commissaire de la Convention sur le même objet (*ibid.* p. 294). — Lettre du ministre de la guerre sur le même objet (*ibid.* p. 296). — Lettre des corps administratifs de Nantes sur le même objet (24 mars, p. 510 et suiv.). — Le ministre de la guerre transmet des lettres des administrations et officiers relatives aux mesures prises contre les révoltés de la Loire-Inférieure (27 mars, p. 586); — renvoi aux comités de défense et de Sûreté générale réunis (*ibid.*). — Lettre du représentant Fouché, commissaire dans la Loire-Inférieure et dans la Mayenne, par laquelle il rend compte de la

LOIRE-INFÉRIEURE (*suite*).

situation malheureuse dans laquelle se trouve le département de la Loire-Inférieure (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 11). — Les administrateurs rendent compte des dangers qui menacent la ville de Nantes (*ibid.* p. 11 et suiv.). — Arrêtés du Directoire de département relatifs à la formation du tribunal criminel et à la nouvelle liste des jurés pour le trimestre d'avril (4 avril, p. 296). — Lettre relative à un avantage remporté sur les rebelles (15 avril, p. 324). — Le procureur général syndic écrit qu'il a fait arrêter la femme de Devaux, adjudant de Dumouriez (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 109). — Renseignements sur les troubles (15 avril, p. 114). — Les administrateurs transmettent une lettre du général Beysser (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 304). — Les commissaires de la Convention écrivent qu'ils ont l'espoir d'être bientôt délivrés des brigands (*ibid.* p. 305). — Renseignements sur les troubles (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 2 et suiv.). — Décret ordonnant aux corps administratifs de faire réintégrer dans les maisons d'arrêt tous les citoyens arrêtés comme suspects et mis ensuite en liberté (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 704). — Arrêtés du tribunal criminel relatifs à l'interprétation et à l'application des lois rendues contre les rebelles (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 1); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Arrêté des administrateurs relatif à la réintégration dans les maisons d'arrêt de tous les citoyens suspects mis en liberté (13 juin, p. 464); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Décret mettant les administrateurs hors la loi (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 104). — Le décret les mettant hors la loi est rapporté et ils sont mandés à la barre (18 juillet, p. 129). — Le conseil général rétracte son arrêté du 6 juillet (26 juillet, p. 530). — Le ministre de la justice écrit que le procureur général syndic attend le moment où la Convention voudra l'entendre (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 60); — renvoi à la séance du 1er août *(ibid.)*.

Voir *Vendée (Guerre de la)*.

LOIRET (Département du). Le conseil général présente une pétition relative à la circulation des grains (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 101 et suiv.). — Les administrateurs font une demande relative à l'embarquement des grains (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 123). — Communication de pièces relatives à des troubles suscités à l'occasion des subsistances

LOIRET (*suite*).

(28 novembre, p. 640 et suiv.). — Les administrateurs font connaître les mesures qu'ils ont prises pour empêcher les troubles (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 11 et suiv.), (5 décembre, p. 353). — Lettre du procureur général syndic du département qui annonce des troubles (13 décembre 1792, t. **LV**, p. 43). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. **LIX**, p. 104). — Arrêté du département du Loiret au sujet des troubles survenus à Montargis à l'occasion du recrutement (21 mars 1793, t. **LX**, p. 367); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Mention honorable du zèle civique des citoyens (24 mars, p. 515). — Décret pour la mise en liberté des citoyens contre lesquels les procédures commencées ne fournissent aucune charge (26 mars, p. 565). — Lettre des commissaires de la Convention (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 307 et suiv.). — Le procureur général syndic demande des secours pour la famille d'un citoyen victime d'un acte de courage (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 175); — renvoi aux comités de la guerre et des secours *(ibid.)*. — Les administrateurs transmettent un don patriotique de la commune de Bromeilles (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 6), — un arrêté portant mention honorable du patriotisme du citoyen Thibault, curé constitutionnel de Pithiviers *(ibid.)*. — Commissaires de la Convention chargés de surveiller l'exécution des lois relatives à la vente et à la circulation des grains (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 142). — Les administrateurs annoncent que l'Acte constitutionnel a été accepté par toutes les communes du département et félicitent la Convention du décret qu'elle a rendu contre les accapareurs (6 août 1793, t. **LXX**, p. 326 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 328).

LOIS. Les lois non abrogées seront provisoirement exécutées (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 73). — Les corps administratifs enverront chaque semaine un état certifié des lois qui leur auront été adressées (15 octobre, p. 514). — Il sera distribué à chaque comité un exemplaire de la table des lois imprimée par le citoyen Prault (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3). — Décret modifiant le texte du mandat d'exécution des lois (5 novembre, p. 151). — Formalités à remplir par les corps administratifs et les tribunaux au sujet de l'envoi des lois *(ibid.)*. — Proposition du sieur Prault concernant le dépôt des lois dont il est

LOIS (*suite*).

propriétaire (8 novembre, p. 307); — décret (*ibid.*). — Décret établissant la formule à employer lors de la promulgation des lois (22 novembre, p. 542). — Rapport par Dentzel sur la traduction des lois en divers idiomes (4 décembre 1792, t. LIV, p. 340 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 341 et suiv.). — Décret portant que les lois ne seront plus traduites en idiome gascon (9 décembre, p. 709). — Discussion du projet de décret sur la traduction des lois en divers idiomes. (12 décembre 1792, t. LV, p. 21 et suiv.); — ajournement (*ibid.* p. 22). — Envoi par un citoyen anglais de vues sur le système de lois que la Convention nationale se propose de donner à la France (30 décembre 1792, t. LVI p. 62). — Décret chargeant le comité de législation de présenter un projet de décret fixant le délai à donner tant pour l'exécution des lois que pour le compte à rendre de leur exécution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 222). — Décret enjoignant de faire rechercher dans les bureaux des administrations de département les lois qui leur ont été officiellement adressées et ordonnant aux procureurs généraux syndics d'adresser à l'avenir aux juges de paix un exemplaire de toutes les lois (7 août 1793, t. LXX, p. 431). —

2° États des lois envoyées aux départements par le ministre de l'intérieur (25 septembre 1792, t. LII, p. 129), (30 septembre, p. 234), (4 octobre, p. 302 et suiv.), (5 octobre, p. 335), (7 octobre, p. 387), (9 octobre, p. 418 et suiv.), (10 octobre, p. 432), (13 octobre, p. 476), (14 octobre, p. 489 et suiv.), (16 octobre, p. 521), (17 octobre, p. 534), (20 octobre, p. 588).

Voir *Juges de paix*.

LOIS CIVILES. Le citoyen Agier (Pierre-Jean), président du tribunal du 2e arrondissement de Paris, présente un ouvrage intitulé : *Vues sur la formation des lois civiles* (29 mars 1793, t. LX, p. 690).

LOISEAU, député d'Eure-et-Loir. — 1792. — Membre du comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement du ci-devant roi (t. LVI, p. 484 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 74 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : » Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 98 et 111). — Vote pour *la mort et la prompte exécution du jugement* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 406 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 473). — Demande le rappel des 800 hommes envoyés au secours de la Vendée par le département d'Eure-et-Loir (t. LXII, p. 8). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 56 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Suppléant au comité des vivres et subsistances militaires (t. LXVII, p. 64).

LOISEAU (Baptiste). Récompense à lui accordée (8 décembre 1792, t. LIV, p. 664).

LOISSEAU (Joseph), ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

LOISY (Veuve de). — Voir *Vérité (Marguerite de)*.

LOMBARD, dit LAJEUNESSE. Décret portant que la Convention n'accepte pas le legs fait par lui à la République (4 mai 1793, t. LXIV, p. 47).

LOMBARD-LACHAUX, député du Loiret. — 1792. — Demande à justifier sa conduite (t. LII, p. 102). — Membre du comité des assignats et monnaies (p. 157). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Conven-

LOMBARD-LACHAUX (*suite*).

tion nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 353 et 418). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25), (p. 172), — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — En mission dans la Haute-Garonne lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539). — Annonce que 120 chasseurs du département de l'Eure ont quitté Évreux et sont arrivés à Versailles (t. **LXVIII**, p. 26).

LOMBARDE (1) (Commune de), département du Puy-de-Dôme. La section du Nord adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 203).

LOMBARDS (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique.*

LOMÉNIE DE BRIENNE. Voir *Brienne.*

LOMONT, député du Calvados. — 1792. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157). — 1793. — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » et motive son opinion (t. **LVII**, p. 71 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 93 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et la déportation à la*

(1) Voir t. **LXX**, p. 202, col 2, note 1.

LOMONT (*suite*).

paix dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 393 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Membre du comité des finances (p. 735). — Parle sur la démission du ministre de la guerre (t. **LX**, p. 90). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question: « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 51 et 70). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537).

LONCLE, député des Côtes-du-Nord. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 400 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 70). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537).

LONDRES, ville d'Angleterre. Les sieurs Infrost et Joël Barlow, députés de la Société constitutionnelle demandent audience (27 novembre 1792, t. **LIII**, p. 609). — Jour fixé (*ibid.*). — Admis, ils présentent une adresse de félicitation (28 novembre, p. 636). — Le ministre de la guerre annonce que la société a souscrit une somme de 1,000 livres sterling pour procurer des souliers aux soldats de la liberté (*ibid.* p. 637); — la Convention charge son Président d'écrire à la société pour la re-

LONDRES (*suite*).

mercier *(ibid.)*. — La Société de la Révolution envoie une adresse de félicitation sur la révolution du 10 août (1er décembre 1792, t. LIV, p. 3).

LONGCHAMP (Commune de), département des Vosges. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LONGEAU (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. LXI, p. 20).

LONGEVILLE (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8) — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LONGITUDE EN MER. Le citoyen Jules Lafosse présente un mémoire sur la découverte qu'il vient de faire de se procurer avec certitude la connaissance de la vraie longitude sur mer (19 juin 1793, t. LXVI, p. 719 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 720).

LONGJUMEAU (Commune de). Fait une adresse relative aux subsistances (11 avril 1793, t. LXI, p. 592); — renvoi aux comités des secours publics et d'agriculture réunis *(ibid.)*.

LONGNY (Canton de), département de l'Orne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*, p. 607).

LONGROY (Commune de). Adresse d'adhésion (22 octobre 1792, t. LII, p. 611).

LONGUET. Rend compte de l'état de la ville de Valenciennes (3 avril 1793, t. LXI, p. 267).

LONGUEVILLE (Philippe-Évrard), général de brigade. Rapport sur son affaire (17 avril 1793, t. LXII, p. 260 et suiv.); — décret ordonnant sa mise en liberté (*ibid.* p. 261).

LONGUEVILLE (Commune de). La Société des Amis de la République félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 485); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LONGUYON (Commune de). Décret ordonnant la mise en liberté de la municipalité et décrétant d'accusation les gendarmes et leur commandant (12 avril 1793, t. LXI, p. 621). — Le conseil général sollicite des secours et annonce que toute la jeunesse est sous les armes (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 346); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

LONGWY (Commune, canton et district de), département de la Moselle. Copie de la capitulation de cette ville (20 octobre 1792, t. LII, p. 585). — On demande qu'il soit dressé un poteau infamant où seront inscrits les noms des officiers municipaux qui n'ont pas su mourir à leur poste (*ibid.* p. 586). — Merlin (de Thionville) demande qu'on empêche l'exécution du décret qui ordonne que les maisons seront rasées, et que les maisons soient données aux malheureux habitants de Lille qui sont sans propriété (30 octobre 1792, t. LIII, p. 63); — la Convention décrète la suspension de l'exécution du décret et renvoie la motion de Merlin (de Thionville) au comité militaire *(ibid.)*. — Pétition demandant le rapport du décret qui ordonne que la ville sera rasée (9 décembre 1792, t. LIV, p. 722); — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*. — Des députés du conseil général demandent audience. — Jour fixé (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 27). — Adresse du conseil défensif relative aux mesures prises pour la défense de cette place et demande de secours (8 mars 1793, t. LIX, p. 693) — renvoi au conseil exécutif provisoire *(ibid.)* — Rapport par Cavaignac sur la reddition de cette place (28 mars 1793, t. LX, p. 640 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 641); — adoption *(ibid.)*. — Les officiers municipaux réclament la générosité de la Convention en faveur des enfants du citoyen Gueller (27 avril 1793, t. LXIII, p.416); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — On demande que les citoyens Audrouet, maire, et Limbourg, officier municipal, soient exceptés des dispositions du décret du 18 mars 1793 et renvoyés à leurs sections (1er juin, p. 664); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Les administrateurs du district adhèrent

LONGWY (*suite*).

aux décrets des 31 mai et 2 juin et dénoncent une adresse de la commune d'Avallon tendant à avilir la Convention et les Parisiens (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 451); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La 1re section adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LONLAY-L'ABBAYE (Commune de), département de l'Orne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 124).

LONQUEUE, député suppléant, puis député d'Eure-et-Loir. — 1793. — Est admis en remplacement de Pétion (t. **LXVIII**, p. 707).

LONS-LE-SAUNIER (Commune et canton de), département du Jura. Adresse de la Société des Amis de l'égalité et de la liberté relative au jugement de Louis Capet et vues concernant le plan de défense générale (23 février 1793, t. **LIX**, p. 113). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124). — La ville est déclarée en état de rébellion (9 août, p. 587).

LORBEAU, lieutenant-colonel d'artillerie. Prévient qu'il est prêt à comparaître à la barre de la Convention (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 585); — la Convention le renvoie au comité de Salut public (*ibid.* p. 586).

LORDENEAU *père*. Demande un secours (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 589).

LOREILLE (Paul-Antoine-Denis), ancien officier de gendarmerie. Fait un don patriotique (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

LORIENT (Commune et canton de), département du Morbihan. Rend compte des événements arrivés au sujet d'un embarquement de fusils, et annonce le meurtre du citoyen Gérard (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 93 et suiv.). — Pétition des canonniers (9 octobre, p. 407). — Pétition des citoyennes (15 octobre p. 503). — Mémoire du conseil général relatif au meurtre du citoyen Gérard (18 octobre, p. 552) et suiv.). — Réponse de la députation du Morbihan à ce mémoire (*ibid.* p. 566 et suiv.). — Adresse d'adhésion des citoyens (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Adresse du conseil général de la commune relative à l'affaire du citoyen Gérard (*ibid.*, p. 31). — Don patriotique des acteurs (6 novembre, p. 198). — Le conseil général annonce l'arrestation de Lacarrière, ci-devant commandant de la flûte la *Bienvenue* (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 107). — Lettre des officiers municipaux relative au citoyen Lacarrière (3 janvier p. 163). — Arrêté de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relatif à l'incorporation des inscrits maritimes (18 janvier 1793, t. **LVII**, p. 423). — Lettre de la municipalité sur la nécessité d'un armement qui mette le territoire de la République à l'abri de toute atteinte (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 95). — Arrêté relatif à la défense de la ville (11 février, p. 447). — Compte rendu des mesures prises pour repousser les hostilités de l'Angleterre (12 février, p. 470). — Les commissaires de la Convention écrivent que les sentiments du plus pur patriotisme animent les citoyens de la ville (17 février, p. 636). — Compte rendu des opérations du recrutement et du résultat d'une souscription patriotique (20 mars 1793, t. **LX**, p. 345), (25 mars, p. 533). — Mention honorable de la conduite des habitants (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 48). — Décret chargeant le conseil exécutif de pourvoir aux dépenses des illuminations extraordinaires que nécessite la sûreté publique (16 mai, p. 706). — Lettre relative aux perquisitions ordonnées à propos des flammes trouvées sur certains points de la côte, au lieu de flammes nationales (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 214 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 215). — La Société républicaine adhère à la révolution du 31 mai et à toutes les mesures subséquentes et rend mille actions de grâces pour la Constitution (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 165); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution 22 juillet, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Adhère aux journées des 31 mai,

LORIENT (*suite*).

LORIENT (*suite*).

1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*).

Voir *Gérard, négociant de Lorient.*

LORIENT (Port de). Don patriotique des ouvriers (30 octobre 1792, t. LIII, p. 61 et suiv.). — Pétition d'ouvriers qui vont aux frontières (28 janvier 1793, t. LVII, p. 722). — Rapport par Cambon sur l'incendie de la voilerie (27 avril 1793, t. LXIII, p. 434 et suiv.) — projet de décret (*ibid.* p. 435); — adoption (*ibid.*). — Communication par le ministre de la marine de renseignements sur cet incendie (28 avril, p. 497); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 498). — Compte rendu de cet incendie par la municipalité (1er mai p. 673). — Michel signale le zèle des citoyennes de Lorient à cette occasion (*ibid.*); — mention honorable (*ibid.*). — Le chef d'administration des classes et armements écrit que ses papiers sont en sûreté et que des indices du crime d'incendie pourront en faire découvrir les auteurs (4 mai 1793, t. LXIV, p. 40). — Lettre des commissaires de la Convention dans les départements du Morbihan et du Finistère relative à l'incendie du port (*ibid.* p. 48); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs du département du Morbihan confirment l'incendie et font part des mesures qu'ils ont prises dans cette circonstance (7 mai, p. 263 et suiv.). —

LORIOT, député de la commune de Thionville. Annonce l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par les deux assemblées primaires réunies et présente une adresse de dévouement à la Convention (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 536); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LORMES (Commune et canton de), département de la Nièvre. Adresse d'adhésion des citoyens (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (1er novembre, p. 105). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

LORMONT (Commune de). Adresse d'adhésion (15 octobre 1792, t. LII, p. 502).

LORNE (De). Compte rendu de la conduite de la municipalité de Pont-l'Évêque à son égard (12 mai 1793, t. LXIV, p. 568).

LORPHEVRÉ. Il est dénoncé comme enlevant tous les grains de la ville de Ham (23 mai 1793, t. LXV, p. 212); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*).

LORRAINE (Ci-devant Chambre des comptes de). Renvoi au comité des finances des réclamations des officiers de la ci-devant Chambre des comptes (5 mars 1793, t. LIX, p. 611). — Décret ordonnant de payer aux officiers de la ci-devant Chambre des comptes de Lorraine la totalité de ce qui leur revient à raison de leurs services pendant les neuf premiers mois de l'année 1791 (18 avril 1793, t. LXII, p. 617).

LORRAINE DE VAUDEMONT (Joseph de). Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 517).

LOT (Département du). Adresse d'adhésion des administrateurs du département (9 octobre 1792, t. LII, p. 405). — Adresse d'adhésion des volontaires (17 octobre, p. 533). — Lettre du ministre de l'intérieur sur les besoins des hôpitaux (8 décembre 1792, t. LIV, p. 659 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 660). — Des députés des volontaires nationaux demandent audience. — Jour fixé (27 décembre 1792, t. LV, p. 705). — Il n'y a lieu à aucune inculpation contre les volontaires nationaux du Lot (12 janvier 1793, t. LVII, p. 9). — Demande de remboursement d'une dépense de 1,184 liv. 15 s. (30 janvier 1793, t. LVIII; p. 28); — renvoi au comité des finances (*ibid.*) — Lettre du Directoire relative à l'impression produite sur les administrés par la déclaration de guerre au roi d'Angleterre (22 février 1793, t. LIX, p. 72). — Annonce que la déclaration de guerre au roi d'Angleterre et au stathouder a été le sujet d'une fête patriotique (28 février, p. 323). — Le procureur général syndic annonce le débordement de la rivière du Tarn dans trois faubourgs de la ville de Montauban et sollicite des secours (2 mars, p. 535); — renvoi au comité des secours (*ibid.*). — Proposition du département de

LOT (*suite*).

verser au Trésor public une somme de 132,394 livres (7 mars, p. 669); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 670). — On annonce qu'une somme de 20,775 livres en or, trouvée entre les mains d'un des ci-devant receveurs, est à la disposition du Trésor public (8 mars, p. 698); — décret *(ibid.)*. — Adresse relative aux émigrés (29 mars 1793, t. **LX**, p. 673). — Pétition relative au paiement des sommes dues en remplacement des droits supprimés (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392). — Le deuxième bataillon de volontaires nationaux renouvelle son serment de maintenir la République et de mourir à son poste (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 88). — Le procureur général syndic fait connaître qu'après avoir dépassé son contingent, ce département vient d'envoyer de nouvelles troupes contre les rebelles de la Lozère (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 127); — mention honorable *(ibid.)*. — Décret portant que le département a bien mérité de la patrie (8 juin, p. 165). — Les administrateurs adhèrent à une adresse du département de la Côte-d'Or demandant à la Convention de mettre un terme aux dissensions qui la divisent et à terminer promptement la Constitution (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 101 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 102). — Le procureur général syndic annonce qu'ils ont rétracté leur adhésion à l'arrêté du département de la Côte-d'Or (27 juin, p. 602); — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Voir l'*Erratum* p. 786). — Le procureur général syndic écrit que c'est par erreur que le conseil général a adhéré à l'arrêté du département de la Côte-d'Or (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 122 et suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 123). — Propositions du département relatives au paiement des contributions (12 juillet, p. 598); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Demande de secours pour les subsistances (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 34); — renvoi au ministre de l'intérieur et aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*. — Les administrateurs font passer à la Convention leur proclamation à l'occasion de l'ouverture des assemblées primaires qui vont délibérer sur le sort de la Charte nationale (17 juillet, p. 68); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 69). — Décret autorisant le département à faire verser au Trésor public le montant des rôles supplétifs de 1789 sur les cidevant privilégiés en paiement du montant des rôles en remplacement des droits supprimés (20 juillet, p. 249 et suiv.). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur l'emploi de la force armée par l'administration du département et sur le remboursement des dépenses occasionnées par l'organisation de cette force armée (22 juillet, p. 321); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Adoption d'un article additionnel à ce décret (23 juillet p. 366). — Décret envoyant le représentant Baudot en mission dans le département (28 juillet, p. 558).

LOT-ET-GARONNE (Département de). Le 2e bataillon de volontaires nationaux demande des canons (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 496). — Adresse d'adhésion des administrateurs (17 octobre, p. 533). — Don patriotique du 3e bataillon de volontaires nationaux qui demande en outre à marcher aux frontières (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 356). — Le capitaine du 3e bataillon de volontaires nationaux demande à conserver huit soldats du 34e régiment ci-devant Angoulême (21 février 1793, t. **LIX**, p. 68); — décret (*ibid.* p. 69). — Compte rendu des opérations du recrutement (26 mars 1793, t. **LX**, p. 567 et suiv.). — Arrêté relatif à la levée d'une force départementale (*ibid.* p. 568 et suiv.). — Demande de suspension de la vente de plusieurs bâtiments nationaux (27 mars, p. 586). — Les administrateurs annoncent que ce département a fourni, pour voler au secours de la Vendée, 2,456 hommes équipés en partie à ses frais et qu'il a fourni pour le recrutement au delà de son contingent (*ibid.* p. 614 et suiv.). — La Convention décrète que le département a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 615). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont autorisé le conseil général du district de Tonneins à emprunter 50,000 livres (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 262). — Le procureur général syndic annonce que la ville d'Agen vient d'organiser un bataillon pour marcher contre les rebelles de Vendée (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 127). — Décret envoyant les citoyens Treilhard et Mathieu en mission dans ce département (17 juin, p. 603). — On dénonce un arrêté des administrateurs tendant à constituer en commission populaire de salut public le conseil général du département (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 682); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les républicains de Casteljaloux expriment l'indignation que leur a inspirée le langage et la conduite des administrateurs (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 17 et suiv.). — Le pro-

LOT-ET-GARONNE (*suite*).

cureur général syndic est dénoncé par Paganel (9 juillet 1793, p. 462); — décret le mandant à la barre de la Convention *(ibid.)*. — Le décret le mandant à la barre est rapporté (10 juillet, p. 515). — Les administrateurs exposent leur conduite et font des vœux pour la prompte acceptation de la Constitution (11 juillet, p. 531); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Adresse du 1er bataillon de volontaires nationaux invitant la Convention à livrer au glaive des lois ceux de ses membres qui suivent le fédéralisme dans les départements (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 4); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs protestent contre une inculpation du *Journal du matin des Amis de la liberté et de l'égalité* (21 juillet p. 259 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 260).

LOTERIES (Régies des). Don patriotique des administrateurs, directeurs, receveurs, employés et imprimeurs (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 451). — Don patriotique des administrateurs, directeurs et imprimeurs des loteries (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284). — Projet de réforme de Bogillot dans le régime des loteries (9 novembre, p. 319). — Don patriotique des employés (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713). — Don patriotique des employés (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40). — Don patriotique des administrateurs et employés (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 86). — Don patriotique des employés (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 544). — Décret abrogeant les lois ou arrêts qui déclarent insaisissables les traitements et gratifications des préposés à l'administration des loteries (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 339). — Don patriotique des administrateurs et de tout le personnel (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 514); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs, directeurs et employés font un don patriotique (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 50); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LOTERIES, JEUX DE HASARD, TRIPOTS. Rapport par Dusaulx sur leur suppression (21 mars 1793, t. **LX**, p. 386).

LOTTIN (Claude-Michel), greffier. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 638).

LOUBÈS (District de). Adresse d'adhésion des conseils généraux du district et de la commune (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 63).

LOUBET, directeur de la Monnaie de Toulouse. Décret le destituant de ses fonctions et ordonnant de le traduire à la barre de la Convention (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 133). — Sera traduit à la barre de la Convention (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 324). — On annonce son arrivée à Paris (11 juillet, p. 563); — décret ordonnant son transfert à l'Abbaye (*ibid.* p. 564). — Envoie sa rétractation (4 août 1793, t. **LXX**, p. 207); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

LOUBIER (Jacques), capitaine au 2e bataillon du Gard. Rapport par Le Carpentier sur sa pétition (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 702 et suiv.); — projet de décret relatif au paiement de ses appointements (*ibid.* p. 703); — adoption (*ibid.*). — Réclamation contre le décret du 19 juin rendu en sa faveur (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 397); — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

LOUCHET, député de l'Aveyron. — 1792. — Suppléant à la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (t. **LIII**, p. 512). — Son opinion sur le procès de Louis XVI (t. **LIV**, p. 238 et suiv.). — 1793. — Sa deuxième opinion sur le procès de Louis XVI (t. **LVI**, p. 485 et suiv). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 52). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 71 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 111). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 391 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Parle sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires (t. **LX**, p. 487). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**,

LOUCHET (*suite*).

p. 50 et 71). — Son opinion, non prononcée, sur la pétition des sections de Paris relative à l'expulsion de 22 députés (t. **LXIII**, p. 61 et suiv.). — Parle sur la proposition de convoquer les assemblées primaires (p. 579). — Signale le zèle patriotique des citoyennes de Sauveterre (t. **LXIV**, p. 145). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. **LXVII**, p. 64). — Membre du comité des secours publics (t. **LXVIII**, p. 98). — Demande la mise en jugement du conspirateur Charrier (p. 312). — S'oppose à la proposition de dresser un état des affaires de Marat (t. **LXIX**, p. 21). — Demande le rapport du décret ordonnant la mise en état d'arrestation du citoyen Géraldy, professeur au collège de Rodez (p. 340).

LOUCHET, sœur de l'hôpital du Mans. Fait un don patriotique (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 669); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LOUDÉAC (Commune, canton et district de), département des Côtes-du-Nord. Adresse des citoyens à la compagnie de volontaires pour les exhorter à ne pas profiter de la loi qui leur permet de quitter l'armée (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4); — mention honorable (*ibid.*). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. **LIX**, p. 259). — Adresse des administrateurs du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 mars 1793, t. **LX**, p. 79), (16 mars, p. 231). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LOUDUN (Commune et district de). Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Vienne (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Don patriotique des habitants (7 novembre, p. 284). — Adresse relative à Marat (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 102). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde

LOUDUN (*suite*).

extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74). — Compte rendu des scènes qui ont eu lieu au moment où l'on croyait que les brigands allaient entrer dans la ville (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 30 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 31). — Exposé justificatif de la conduite des corps administratifs et des citoyens (24 mai, p. 258 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 260). — On annonce que la ville a été envahie et pillée par les brigands (9 août 1793, t. **LXX**, p. 533); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

LOUÉ (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LOUHANS (Commune, canton et district de), département de Saône-et-Loire. Adresse d'adhésion des Sociétés patriotiques réunies en Société fraternelle (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 519). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de Saône-et-Loire (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse relative au jugement du ci-devant roi (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 745). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et de dévouement à la République (23 février 1793, t. **LIX**, p. 93). — Pétition de la société des Amis de la liberté et de l'égalité pour le prompt complément des armées de la République (*ibid.* p. 109). — Le directoire du district adresse l'arrêté par lequel il a invité tous les citoyens a faire des dons patriotiques (27 février, p. 287 et suiv.). — On annonce que le recrutement est terminé (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 72); — mention honorable (*ibid.*). — La Société populaire félicite la Convention sur les journées des 31 mai, 1er et 2 juin et adhère à tous les décrets (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 73); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les élèves du collège témoignent leur indignation au sujet des perfides complots ourdis contre la liberté par les factieux démasqués le 31 mai et jours suivants (9 juillet, p. 453 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission

LOUHANS (*suite*).

des Six (*ibid.* p. 607). — Les assemblées primaires du district acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 36).

LOUIS, député du Bas-Rhin. — 1792. — Suppléant au comité de la guerre (t. LII, p. 154). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 370 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Parle sur la conduite des administrateurs du département du Var (t. LIX, p. 60). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 41 et 74). — Commissaire à l'armée du Rhin (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. LXX, p. 181). — Fait un rapport sur la mise à la disposition des députés envoyés par les assemblées primaires des tribunes du premier étage de la salle des séances de la Convention (p. 285). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de la compagnie Masson et d'Espagnac (p. 443).

LOUIS, juge. Fait un don patriotique (6 octobre 1792, t. LII, p. 404).

LOUIS, conducteur des travaux du camp protégé sous Paris. Réclame 300 livres (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 606); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

LOUIS XII. Grégoire demande que l'on supprime du rapport de Barère sur la situation de la République française l'éloge de Louis XII et s'offre à prouver que ce prétendu père du peuple en a été le fléau (1er août 1793, t. LXX, p. 403 et suiv.); — Barère consent à cette suppression (*ibid.* p. 104).

LOUIS XVI

§ 1er. — Mesures prises relativement à Louis XVI, avant son procès et après sa condamnation.

§ 2. — Procès de Louis XVI.

§ 3. — Adresses envoyées à la Convention à l'occasion du jugement rendu contre Louis XVI.

§ 4. — Opinions non prononcées sur le jugement de Louis XVI.

---

§ 1er. — Mesures prises relativement à Louis XVI avant son procès et après sa condamnation

Renvoi au comité des finances des propositions relatives à la suppression de son traitement fixé à 500,000 livres par l'Assemblée législative (24 septembre 1792, t. LII, p. 122). — Décret relatif aux dépenses de subsistances et d'entretien pour lui et sa famille (4 octobre, p. 306). — Pétition de ses créanciers (14 octobre, p. 498). — Le nom de Louis sera enlevé de l'oriflamme suspendu aux voûtes de la salle des séances de la Convention (27 octobre 1792, t. LIII, p. 7). — Le citoyen Menin indique certaines précautions à prendre pour la surveillance de Louis XVI au Temple (17 novembre, p. 459); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Adresse de la section des Gardes Françaises relative aux mesures de sûreté publique à prendre pour les jours où Louis XVI sera traduit à la barre de la Convention (9 décembre 1792, t. LIV, p. 722 et suiv.). — Demande à communiquer sans témoins avec sa famille et à être autorisé à appeler près de lui M. Edgeworth de Firmon, prêtre irlandais, et sollicite un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu (20 janvier, p. 511); — décret (*ibid.* p. 512). — Le citoyen Leduc réclame son corps (21 janvier, p. 515); — décret portant qu'il sera inhumé comme les autres citoyens (*ibid.*). — Envoi par le conseil exécutif du procès-verbal

de son exécution (*ibid.* p. 531). — Texte de ce procès-verbal (*ibid.* p. 532 et suiv.). — Testament de Louis Capet tel qu'il a été envoyé par la commune au conseil exécutif (*ibid.* p. 533 et suiv.).

§ 2. — Procès de Louis XVI.

Adresse des citoyens du club patriotique d'Auxerre demandant qu'il soit mis en jugement (16 octobre 1792, t. LII, p. 520). — Discussion (*ibid.* p. 525 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 526). — Un membre demande qu'il soit décrété d'accusation (27 octobre 1792, t. LIII, p. 8); — observations de Mailhe, Rühl (*ibid.* et p. suiv.); — ajournement après le rapport du comité de législation (*ibid*, p. 9). — Date fixée pour le dépôt du rapport concernant sa mise en jugement (1er novembre, p. 100). — Rapport sur ses crimes par Dufriche-Valazé (6 novembre, p. 210 et suiv.); — la Convention ordonne l'impression du rapport et l'envoi aux départements (*ibid*, p. 217). — Rapport par Mailhe sur le jugement du ci-devant roi et la forme d'y procéder (7 novembre, p. 275 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 281 et suiv.); — la Convention décrète que le rapport sera traduit dans toutes les langues et envoyé aux départements, aux municipalités et aux armées (*ibid.* p. 282). — La Convention décide que la discussion s'ouvrira sur cette question : *Le roi peut-il être jugé?* et que tous les discours prononcés seront imprimés et répandus dans la République (13 novembre, p. 385). — *Discussion* : Morisson, Saint-Just, Fauchet, François Robert (*ibid.* et p. suiv.). — Proposition de Sébastien Huet de servir le défenseur officieux à Louis XVI (14 novembre, p. 403). — Un membre demande le rapport du décret sur la question de savoir si Louis XVI peut être jugé (15 novembre, p. 420); — débat : Jean Debry, Buzot, Pétion, Danton (*ibid.* et p. suiv.); — le décret est rapporté (*ibid*, p. 421). — Discussion sur le jugement de Louis XVI et la forme d'y procéder : Rouzet (*ibid.* et p. suiv.); — Grégoire (*ibid.* p. 424 et suiv.). — Proposition de Malouet de servir de défenseur officieux à Louis XVI (20 novembre, p. 486). — Opinion de Thomas Paine sur le jugement du roi (21 novembre, p. 498 et suiv.). — Lettre de Louis XVI à Bouillé après les affaires de Nancy (23 novembre, p. 562). — Sur la motion de Couthon, la Convention décrète de réserver le mercredi et le samedi de chaque semaine à la discussion de l'affaire du roi (24 novembre, p. 576). — Sur la motion de Brival, la Convention décrète qu'il y aura sur le bureau du Président deux urnes, sur l'une desquelles il sera écrit *pour* et sur l'autre *contre* et dans lesquelles les membres qui voudront parler déposeront leur nom (28 novembre, p. 638). — Suite de la discussion sur la question de savoir si Louis XVI doit être jugé : Faure (Seine-Inférieure) (*ibid.* et p. suiv.). — Joseph Serre (*ibid.* p. 643 et suiv.). — Le décret relatif au mode d'inscription de la liste de la parole dans deux urnes est rapporté (29 novembre, p. 656). — Décret ordonnant l'impression de tous les discours relatifs au jugement du ci-devant roi (30 novembre, p. 683). — Pétition des 48 sections de Paris relativement à son jugement (2 décembre 1792, t. LIV, p. 52 et suiv.), (*ibid.* p. 54). — Suite de la discussion sur la question de savoir si Louis XVI doit être jugé : Barbaroux, Charlier, Gamon, Maximilien Robespierre, Pétion, Oudot, Le Carpentier, Châles, Buzot, Cambon, Maximilien Robespierre (3 décembre, p. 73 et suiv.); — la Convention décrète que Louis XVI sera jugé et qu'il sera jugé par elle (*ibid.* p. 78). — Propositions diverses relatives au jugement de Louis XVI (4 décembre, p. 349 et suiv.). — La Convention décrète qu'elle s'occupera chaque jour de l'affaire du roi (*ibid.* p. 353). — Suite de la discussion du jugement de Louis XVI, Carra, Marat, Louvet de Couvrai (6 décembre, p. 396 et suiv.); — Bourbotte, Beffroy, Guffroy, Forestier, Billaud-Varenne, Manuel, Bourdon (de l'Oise), Birotteau, Jacques Garnier, Quinette, Thomas Paine, Chabot (*ibid.* p. 398 et suiv.); — décret portant qu'il sera nommé une commission de 21 membres chargée de présenter l'acte énonciatif des crimes dont Louis Capet est accusé et la série des questions à lui poser (*ibid.* p. 400 et suiv.). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Toulon pour demander le prompt jugement de Louis XVI (9 décembre, p. 700). — Décret autorisant cette commission à se faire délivrer partout où besoin sera, les pièces qui lui sont nécessaires pour former l'acte énonciatif des crimes dont Louis Capet est accusé (*ibid.* p. 709). — Pétition des veuves et des orphelins du 10 août pour demander que Louis XVI soit promptement jugé et puni (*ibid.* p. 725). — Rapport par Lindet sur les crimes qui lui sont imputés (10 décembre, p. 740 et suiv.). — Remise de pièces le concernant à faire par le greffe du tribunal criminel du 17 août (*ibid.* p. 748). — On annonce que les pièces le concernant qui se trouvaient au greffe du tribunal du 17 août ont été remises à la commission des

LOUIS XVI *suite*.

Vingt-Un (11 décembre 1792, t. LV, p. 1). — Barbaroux donne lecture de l'acte énonciatif de ses crimes *(ibid.)*; — discussion (*ibid.* et p. suiv.). — La Convention décrète que le commandant général de la garde nationale parisienne fera venir à l'instant Louis à la barre (*ibid.* p. 3). — Texte définitif de l'acte énonciatif de ses crimes (*ibid.* et p. suiv.). — Le président de la Convention est autorisé à lui faire toutes les questions qui pourront naître de ses réponses (*ibid.* p. 6). — Interdiction de faire aucune motion, ni aucun signe d'approbation ou d'improbation pendant qu'il sera à la barre *(ibid.)*. — Il est introduit à la barre (*ibid.* p. 7). — Son interrogatoire (*ibid.* et p. suiv.). — Décret ordonnant qu'il sera reconduit au Temple (*ibid.* p. 15). — Décret portant qu'il pourra prendre un conseil *(ibid.)*. — Lettre du citoyen Guillaume, avoué relative au mode de jugement de Louis XVI (12 décembre, p. 18). — Motion de Thuriot relative à la date de son jugement *(ibid.)*; — observations de Treilhard, Duplantier, Louis Legendre, Cambacérès *(ibid.)*; — la Convention décrète que quatre de ses membres se rendront au Temple et lui donneront connaissance du décret qui lui accorde la faculté de choisir un conseil (*ibid.* p. 19). — Les commissaires qui se sont rendus au Temple annoncent que Louis a choisi comme défenseur Target ou à son défaut Tronchet (*ibid.* p. 23). — Décret portant qu'il lui sera fourni des plumes, de l'encre et du papier (*ibid.* p. 24). — Lettre de Target par laquelle il s'excuse de ne pouvoir le défendre (13 décembre, p. 37 et suiv.). — Lettre de Lamoignon de Malesherbes qui demande à être chargé de la défense de Louis XVI (*ibid.* p. 38). — Lettre du citoyen Sourdat, de Troyes, ayant le même objet *(ibid.)*. — Décret relatif aux mesures à prendre pour s'assurer du choix de Louis relativement à ses défenseurs et de l'acceptation de ceux qu'il choisira (*ibid.* p. 39). — Décret portant qu'il sera fait une copie de toutes les pièces qui doivent lui être communiquées *(ibid.)*. — Lettre des citoyens Gustave Graindorge, cidevant Ménil-Durand, adjudant général de l'armée et Huet de Guerville, avocat au cidevant Parlement de Normandie, qui demandent à être chargés de la défense de Louis XVI (*ibid.* p. 40). — Renvoi à la commission des Vingt-Un de pièces le concernant (*ibid.* p. 40), (p. 41). — Lettre par laquelle Tronchet accepte de le défendre (*ibid.* p. 43). — Arrêté du conseil général de la commune de Paris relatif aux mesures à prendre à l'égard de ses conseils (*ibid.* p. 44). — Les commissaires qui se sont rendus près de lui déclarent qu'il accepte Lamoignon-Malesherbes comme défenseur (14 décembre, p. 45 et suiv.). — Rapport par Garran-Coulon sur divers paquets qui avaient été adressés à la commission des Vingt-Un (*ibid.* p. 59). — Lettre de la citoyenne Olympe de Gouges qui offre de le défendre (15 décembre, p. 60). — Compte rendu de l'état de la transcription des pièces qui doivent lui être communiquées (*ibid.* p. 63); — décret sur cette communication (*ibid.* p. 64). — La Convention décrète qu'il sera définitivement entendu le mercredi 26 décembre (*ibid.* p. 65). — Sur la proposition de Lecointre, la Convention décrète qu'il lui sera permis de voir sa famille *(ibid.)*. — Après discussion la Convention rapporte ce décret et décide qu'il pourra voir ses enfants seulement, lesquels ne pourront, jusqu'au jour du jugement définitif, communiquer avec leur mère et leur tante (*ibid.* p. 67). — Tronchet et Lamoignon-Malesherbes se plaignent du court délai accordé à Louis pour sa défense et demandent que le citoyen de Sèze leur soit adjoint (17 décembre, p. 89); — la Convention décrète que de Sèze sera adjoint aux défenseurs de Louis (*ibid.* p. 90). — Compte rendu des commissaires chargés de lui communiquer les pièces qui ne lui avaient pas été présentées à la barre (*ibid.* p. 94 et suiv.). — Le ministre des affaires étrangères est autorisé à délivrer copie de certaines pièces à ses défenseurs (20 décembre, p. 186). — Il sera délivré à ses défenseurs une copie du procès-verbal du 15 décembre dressé au Temple par les commissaires de la Convention (*ibid.* p. 196). — Adresse des citoyens de Sezanne pour supplier la Convention de hâter le jugement de Louis Capet (21 décembre, p. 333). — L'administration du département de Paris est autorisée à communiquer à ses défenseurs différentes pièces relatives à la nuit et à la journée du 10 août (23 décembre, p. 361). — La Convention décide l'impression des pièces à l'appui de l'acte énonciatif des crimes qui lui sont imputés et des procès-verbaux et inventaires de la commission des Vingt-Un (25 décembre, p. 430). — Décret portant qu'il sera traduit à la barre de la Convention le 26 décembre, à 10 heures du matin (25 décembre, p. 435). — Santerre annonce que Louis Capet est arrivé et qu'il attend les ordres de la Convention (26 décembre, p. 612). — Décret portant que la clef de l'armoire de fer lui sera représentée (*ibid.* p. 626). — Il entre à la barre accompagné de ses défenseurs, du maire de Paris et de Santerre *(ibid.)*. — De Sèze donne lecture de sa défense (*ibid.* p. 617 et suiv.). —

Il déclare qu'il n'a rien à se reprocher et nie connaître la clef de l'armoire de fer (*ibid.* p. 634). — Décret portant que sa défense sera signée de lui et de ses conseils (*ibid.*). — Lanjuinais demande le rapport du décret ordonnant qu'il sera jugé par la Convention (*ibid.* et p. suiv.). — La Convention décrète que sa défense et le discours qu'il a lu lui-même seront signés de lui, remis sur le bureau, imprimés et distribués (*ibid.* p. 637). — Lettre des défenseurs relative à l'impression de leur mémoire (*ibid.*); — décret à ce sujet (*ibid.* p. 638). — Débat sur la question de savoir si on procèdera à la discussion de son affaire sans interruption jusqu'à prononciation du jugement (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète que la discussion sur le jugement sera continuée toute autre affaire cessante (*ibid.* p. 641 et 643). — Discussion sur son jugement: Saint-Just, Rouzet, Salle, Joseph Serre, Barbaroux, Lequinio (27 décembre, p. 706 et suiv.). — La section des Gardes Françaises dénonce un arrêté par lequel la section du Luxembourg a juré de poignarder Louis XVI au cas où il ne serait pas condamné à mort (*ibid.* p. 728 et suiv.). — Office de la cour d'Espagne invoquant la clémence de la Convention pour le ci-devant roi (28 décembre 1792, t. LVI, p. 1). — Discussion sur le jugement de Louis XVI : Lequinio, Rabaut-Saint-Étienne, Faure (Seine-Inférieure), Buzot, Maximilien Robespierre, Duchastel (28 décembre, p. 7 et suiv.); — Birotteau, Guiter, Morisson, Engerran-Deslandes, Prost, Fockedey (29 décembre, p. 43 et suiv.). — Adresse des sections de Paris pour demander la mort de Louis XVI (30 décembre, p. 72). — Suite de la discussion sur le jugement : Vergniaud, Moreau, Corenfustier, Dubois-Crancé (31 décembre, p. 90 et suiv.). — Adresses relatives au jugement de Louis XVI des Amis de l'égalité de Dijon (31 décembre, p. 101), — des citoyens de Qumper (*ibid.*, p. 103), — des administrateurs du département de Maine-et-Loire (*ibid.*) — Suite de la discussion sur le jugement : Jean-Bon-Saint-André, Petit, Brissot (1er janvier 1793, p. 117 et suiv.); — Guyomar, Gensonné, Carra (2 janvier, p. 145 et suiv.); — Dartigoeyte, Pétion (3 janvier, p. 170 et suiv.); — Barère (4 janvier, p. 199 et suiv.). — Adresses relatives au jugement de Louis XVI de l'assemblée primaire de la commune d'Arrau (*ibid.* p. 220); — des citoyens de la ville de Mâcon (*ibid.* p. 221); — des citoyens de Tanavelle, district de Saint-Flour (*ibid.*). — Observations des défenseurs de Louis sur l'imputation qui lui à été faite d'avoir eu constamment deux ministères (5 janvier, p. 227 et suiv.). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Versailles relative au jugement de Louis XVI (6 janvier, p. 251 et suiv.). — Kersaint demande que la discussion sur le jugement soit fermée (7 janvier, p. 265); — observations d'Antoine Conte, Guadet-Bancal, Osselin, Jean Debry (*ibid.*); — la Convention ferme la discussion et décrète que les opinions des membres qui n'ont pu être entendus seront imprimées et distribuées (*ibid.*). — La délibération sur le jugement est ajournée au 14 janvier (*ibid.*). — Adresse du département des Bouches-du-Rhône relative au procès de Louis XVI (7 janvier, p. 591). — Merlin (de Thionville), commissaire à Mayence, envoie son opinion sur le ci-devant roi (11 janvier, p. 723). — Adresses relatives au jugement de Louis XVI des citoyens de Saint-Servan (*ibid.* p. 745), — des citoyens de Louhans (*ibid.*), — du district de Pont-de-Montvert (*ibid.*), — du district de Parthenay (*ibid.* p. 746). — Dénonciation par Bertrand de Molleville des prévarications commises dans son procès (14 janvier 1793, t. LVII, p. 48 et suiv.). — Suite de la discussion sur le jugement de Louis XVI et débat sur la manière dont devront être posées les questions : Lehardy, Daunou, Garnier (*de Saintes*), Couthon, Louvet, Réal, Lehardy, Cambacérès, Féraud, Couppé, Lejeune, Quinette, Carra, Le Carpentier, Bancal, Julien, Girardet, Dupont (Indre-et-Loire), Lanjuinais, Defermon, Barère, Rabaut-Saint-Étienne, Carra, Barère, Loysel, Boyer-Fonfrède (*ibid.* p. 50 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle ira aux voix par appel nominal sur les trois questions suivantes : 1° *Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État?* 2° *Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple?* 3° *Quelle peine lui sera-t-il infligée?* (*ibid.* p. 58). — Décret sur la façon dont il sera procédé à l'appel nominal (15 janvier, p. 63). — Premier appel nominal et déclaration qu'il est coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'État (*ibid.* et p. suiv.). — Second appel nominal et rejet du recours au peuple (*ibid.* p. 75 et suiv.). — Résultat, par ordre alphabétique des noms des députés, du scrutin par appel nominal sur la première question (*ibid.* p. 99 et suiv.). — Résultat, par ordre alphabétique des noms des députés, du scrutin par appel nominal sur la seconde question (*ibid.* p. 106 et suiv.). — Discussion sur la manière de poser la troisième question

LOUIS XVI (*suite*).

et sur le nombre de voix nécessaire pour que le jugement soit légal : Lehardy, Duquesnoy, Philippeaux (16 janvier, p. 338); — Danton, Lanjuinais (*ibid.* p. 341 et suiv.); — la Convention adopte l'ordre du jour motivé sur ce que ces décrets doivent être rendus à la majorité absolue seulement (*ibid.* p. 342). — Troisième appel nominal et décret de peine de mort contre Louis (*ibid.* et p. suiv.). — Proclamation du résultat du dépouillement du scrutin (17 janvier, p. 411). — Écrit signé de sa main et par lequel il interjette appel à la nation du jugement de ses représentants (*ibid.*). — Considérations ajoutées à cet acte par de Sèze, par Tronchet et par Lamoignon-Malesherbes (*ibid.* et p. suiv.); — discussion : Maximilien Robespierre, Guadet, Merlin (de Douai), Barère (*ibid.* p. 413 et suiv.); — décret déclarant nul l'acte d'appel apporté à la barre par les conseils de Louis XVI (*ibid.* p. 415). — Résultat, par ordre alphabétique des noms des députés, de l'appel nominal sur la troisième question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (*ibid.* p. 415 et suiv.). — Rectification au recensement des votes sur la troisième question (18 janvier, p. 427 et suiv.). — Discussion sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort : Thuriot, La Revellière-Lépeaux, Le Carpentier, Couthon, Daunou, Maximilien Robespierre, Chambon (*ibid.* p. 429 et suiv.); — ajournement au lendemain de la suite de la discussion (*ibid.*, p. 432). — Adresse des administrateurs du département de Saône-et-Loire (19 janvier, p. 436). — Arrêté du conseil général de la commune de Paris interdisant toute communication entre lui et ses défenseurs (*ibid.*). — Suite de la discussion sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort : Dufriche-Valazé, Marat, Pons, Gensonné, J.-B. Louvet, Buzot, Thuriot, Casenave, Barbaroux, Guffroy, Lasource, Guffroy, Dufriche-Valazé, Guffroy, Condorcet, Brissot, Louis Legendre, Thomas Paine, Barère (*ibid.* p. 438 et suiv.); — la Convention décrète qu'il sera procédé à un appel nominal sur la question de savoir s'il y aura un sursis à l'exécution du décret de mort (*ibid.* p. 459). — Appel nominal sur cette question (*ibid.* et p. suiv.). — La Convention décrète qu'il ne sera par sursis à l'exécution du décret (*ibid.* p. 467). — Cambacérès demande que le décret de mort soit notifié à Louis par le conseil exécutif qui sera chargé de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures, et que la liberté soit laissée à Louis de communiquer avec sa famille et d'appeler auprès de sa personne les ministres du culte qu'il indiquera pour l'assister (*ibid.* p. 467); — adoption de cette motion (*ibid.*). — Décret de condamnation de Louis XVI (*ibid.*, p. 468). — Ce décret sera envoyé aux départements et aux armées (*ibid.*). — Résultat, par ordre alphabétique des noms des députés, du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (*ibid.*).

LOUIS XVI (*suite*).

§ 3. — **Adresses envoyées à la Convention à l'occasion du jugement rendu contre Louis XVI.**

Adresse de la société des Amis de la Constitution de Marseille (23 janvier, p. 634). — Adresse de la ville de Lyon (*ibid.* p. 635 et suiv.). — Adresse de la ville de Langres (28 janvier, p. 730). — Adresse du département de la Haute-Marne (30 janvier, 1793, t. LVIII, p. 28 et suiv.). — Adresse du département du Cher (*ibid.* p. 29 et suiv.). — Adresse des administrateurs du département de Saône-et-Loire (31 janvier, p. 87). — Adresse des administrateurs du département des Côtes-du-Nord (*ibid.* p. 88). — Adresse de la société des Amis de la République de Vienne (*ibid.*). — Adresse du département du Morbihan et du district de Vannes (*ibid.* p. 92). — Lettre des administrateurs du département d'Indre-et-Loire (*ibid.* p. 94). — Lettre de la société des Amis de la République d'Auxerre (*ibid.*). — Adresse du conseil général du département de la Moselle (*ibid.* p. 96). — Adresses de la société des Amis de la liberté et de l'égalité et du tribunal d'Autun (4 février, p. 187 et suiv.). — Adresse des membres du directoire du district de Chaumont (*ibid.* p. 188). — Adresse des membres du conseil général de la commune de Besançon (*ibid.*). — Adresse des républicains de Clermont-Ferrand (*ibid.*). — Adresse des villes de Dijon et de Spoy (*ibid.* p. 189). — Adresse des citoyens de Richelieu (6 février, p. 282). — Adresse de la Société des Amis de la République d'Auxerre (*ibid.* p. 283). — Adresse de la ville de Reims (*ibid.* p. 284). — Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité de Mont-de-Marsan (7 février, p. 345). — Adresse de la société républicaine de Saint-Sever (*ibid.*). — Adresse du district de la Roche-Bernard (8 février, p. 373 et suiv.). — Adresse des administrateurs du département de l'Oise (*ibid.* p. 374). — Adresse des membres du tribunal de Toul (9 février, p. 390 et suiv.). — Adresse de la Société populaire de Saint-Girons (*ibid.* p. 391).

LOUIS XVI (*suite*).

— Adresse des administrateurs du département de la Haute-Saône *(ibid.)*: — Adresses de la commune de Saint-Avold, du département de la Sarthe, du département de Loir-et-Cher, de la commune d'Orange, du canton de Saint-Claude, du district de Cosne, de la commune de Sedan, de la Société populaire de Laval (10 février, p. 430 et suiv.). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Annecy (*ibid.* p. 431). — Adresses du conseil général de la commune de Saint-Girons, du conseil général de Saint-Florentin, des républicains de Metz, de la commune de Marseille, de la ville d'Uzès, de la ville de Laon (11 février, p. 446). — Adresses des administrateurs de Colmar et de Clermont et de la commune de Soissons, des citoyens de Besançon, des Amis de la liberté de Troyes et de Cette, du conseil général de la commune d'Avranches et des habitants de la commune de Ganges (12 février, p. 469). — Adresse de la société populaire de Laval (*ibid*, p. 471). — Adresse des citoyens de Tonneins (*ibid.* p. 472). — Adresse du conseil général de la commune de Poitiers (13 février, p. 491). — Adresses du conseil général de Clermont-Ferrand, de la Société populaire de la ville de Nîmes, des administrateurs du district de Montpellier et du directoire de la Charente-Inférieure (*ibid.* p. 492). — Analyse par Roux d'un certain nombre de pétitions adhérant à la mort de Louis Capet (*ibid.* p. 495). — Adresse de la société des Amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Pourçain (14 février, p. 518). — Adresses de la société des Amis de la liberté et de l'égalité de Bourges, du conseil général de Montpellier et des citoyens de Riom (15 février, p. 572 et suiv.). — Adresses des districts de Chinon et de Jussey (*ibid.* p. 577). — Adresses des administrateurs de Mayenne-et-Loire, du Jura, du conseil général de Bourbonne-les-Bains, du conseil général d'Issoire, des administrateurs des Deux-Sèvres, des citoyens de Magnac-Laval, de la société républicaine de Dax (17 février, p. 635 et suiv.). — Adresse de la commune de Louhans (*ibid.* p. 638). — Adresses des administrateurs de la Drôme, du conseil général de la Vendée, des Amis de la République de Moyaux, des Sans-Culottes de Saint-Jean-du-Gard, du directoire des Basses-Alpes, de la Société populaire de Bagnols, du directoire du district de Mâcon, des Sans-Culottes de Saint-Jean-Pied-de-Port, du directoire du district de Bazas, de la Société des Amis de la République de Chartres, de la Société des Amis de la République de Sainte-Menehould (18 février, p. 697 et suiv.). — Adresses du directoire du district de Saintes, des Amis de la République de Confolens, des administrateurs de la Gironde, des Amis de la République de Sens, des Amis de la République de Nolay (*ibid.* p. 700 et suiv.). — Adresse des citoyens de Valognes (19 février 1793, t. **LIX**, p. 1). — Adresse du conseil général de la Haute-Garonne *(ibid.)*. — Adresse des officiers et sergents du 2e bataillon des Basses-Alpes (*ibid.* p. 2). — Adresse de la Société des Amis de la République de Carcassonne (*ibid.* p. 3). — Adresse de la société des Amis de la liberté et de l'égalité de Nantes (*ibid.* p. 4). — Adresse des administrateurs du département du Doubs (20 février, p. 29 et suiv.). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Chinon (*ibid.* p. 30). — Adresse des citoyens de Saint-Ambroise *(ibid.)*. — Adresse du directoire du district de Périgueux (21 février, p. 54). — Adresse du directoire du département des Vosges (22 février, p. 74). — Adresse des membres du tribunal du district de Vienne (23 février, p. 92). — Adresse des citoyens de Louhans (*ibid.* p. 93). — Adresse des citoyens de Cuiseau (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse des citoyens du district de Lavaur *(ibid.* p. 94*)*. — Adresse des volontaires du Puy-de-Dôme *(ibid.)*. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Chambéry (*ibid.* p. 98). — Adresse des administrateurs provisoires du département du Mont-Blanc (*ibid.* p. 99). — Adresse des citoyens de Felletin *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Paimbœuf *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district d'Auray (*ibid.* p. 103). — Adresse des administrateurs du département du Loiret (*ibid.* p. 104). — Adresse des administrateurs du district de Nîmes *(ibid.)*. — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Meyssac *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du département de l'Isère (*ibid.* p. 105). — Adresse du conseil général du département des Landes (*ibid*, p. 106). — Adresse du conseil général de la commune d'Autun (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse du directoire du district de Noyon (*ibid.* p. 107). — Adresse des hommes libres de Forcalquier (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse du tribunal du district d'Épinal (*ibid.* p. 108). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Bruxelles (*ibid.* p. 109). — Adresse des officiers municipaux de Bucy-le-Long (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse du tribunal criminel du département du Tarn (*ibid.* p. 110). — Adresse du conseil général de la commune de Toulouse *(ibid.)*. — Adresse du directoire du département de la Manche

LOUIS XVI (*suite*).

(*ibid.* p. 111). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Lure *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Rouen (*ibid.* p. 112). — Adresse de la Société républicaine de Tarascon *(ibid.)*. — Adresse des citoyens de Portets (24 février, p. 133 et suiv.). — Adresse du conseil général de la commune de Gex (*ibid.* p. 134). — Adresse du directoire du district de Château-Salins (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse des Amis de la liberté de Saint-Maixent (*ibid.* p. 135). — Adresse du conseil général d'Arcis-sur-Aube *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Gannat *(ibid.)*. — Adresse des citoyens de Moux (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse du district de Chateaumeillant (*ibid.* p. 136). — Adresse des citoyens de Mantes (*ibid.* p. 137). — Adresse du conseil général de Dormans (*ibid.* p. 138). — Adresse des administrateurs de l'Aisne (25 février, p. 177). — Adresse du 2e bataillon du 70e régiment d'infanterie *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune d'Auxerre (*ibid.* p. 178). — Adresse du conseil général de la commune de Narbonne *(ibid.)*. — Adresse de la Société des anti-politiques de la ville d'Aix *(ibid.)*. — Adresse du directoire du district de Louviers *(ibid.)*. — Adresse de la municipalité de Champlitte (*ibid.* p. 179). — Adresse de la société républicaine du canton de Castelet *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du département de l'Orne (26 février, p. 257). — Adresse des administrateurs du département de la Vienne (*ibid.* p. 258). — Adresse des administrateurs du département de la Meuse *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du département de la Corrèze *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Loudéac (*ibid.* p. 259). — Adresse des administrateurs du district de Pont-l'Évêque *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Montreuil-sur-Mer (*ibid.* p. 260). — Arrêté des administrateurs du district de Wissembourg *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Preuilly *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Vézelise (*ibid.* p. 261). — Adresse des administrateurs du district de Blois *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine (*ibid.* p. 262). — Adresse des citoyens de Saint-Affrique *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Wissembourg *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Vienne (*ibid.* p. 263). — Adresse des citoyens de La Corneille (*ibid.* p. 264). — Adresse du conseil général de la commune de Romans (*ibid.* p. 265). — Adresse du conseil

LOUIS XVI (*suite*).

général de la commune de Saintes *(ibid.)*. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Châtellerault (*ibid.* p. 266). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest *(ibid.)*. — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Nogent-sur-Seine *(ibid.)*. — Adresse des Amis de la liberté de Saintes (*ibid.* p. 267). — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Louvain (*ibid.* p. 268). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Bergerac (27 février, p. 284). — Adresse des administrateurs du département des Bouches-du-Rhône (*ibid.* p. 285). — Adresse des officiers municipaux de la commune de Thiers (28 février, p. 314 et suiv.). — Adresse du conseil général de la commune de Moutier (*ibid.* p. 315). — Adresse des administrateurs de la commune d'Yssingeaux *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Savenay *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Foix (*ibid.* p. 316). — Adresse du directoire du département de l'Eure *(ibid.)*. — Adresse des hommes libres de la ville de Seurre *(ibid.)*. — Adresse de la ville de Saint-Gengoux *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune de Genestelle (*ibid.* p. 317). — Adresse des Amis de la liberté de Malines (*ibid.* p. 318). — Adresse du directoire des Andelys *(ibid.)*. — Adresse des citoyens de Criquebœuf-sur-Seine (*ibid.* p. 319). — Adresse des Amis de la liberté de Largentière *(ibid.)*. — Adresse des Amis de la liberté d'Issoudun *(ibid.)*. — Adresse du directoire du district de Cognac (*ibid.* p. 320). — Adresse du directoire du district de Sancoins *(ibid.)*. — Adresse du directoire du département des Vosges *(ibid.)*. — Adresse du tribunal du district de Castres (1er mars, p. 500). — Adresse du conseil général de la commune de Saint-Didier *(ibid.)*. — Adresse du directoire du district de Château-Salins *(ibid.)*. — Adresse du conseil général du district d'Arras *(ibid.)*. — Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité de Vire (*ibid.* p. 501). — Adresse des Amis de la liberté de Fontenay-le-Peuple *(ibid.)*. — Adresse du district d'Orléans (2 mars, p. 529). — Adresse du conseil général de la commune d'Évreux (*ibid.* p. 530). — Adresse du directoire du district de Rochefort (*ibid.* p. 538). — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Bourgoin *(ibid.)*. — Adresse du directoire du district de Bourmont (*ibid*, p. 539). — Adresse de la Société des Amis de la liberté de Morteau *(ibid.)*. — Adresse du directoire de Domfront *(ibid.)*. — Adresse du directoire du département de la

LOUIS XVI (*suite*).

Meurthe (*ibid.* p. 540). — Adresse des administrateurs du district de Chinon (*ibid.*). — Adresse de la société républicaine de Sisteron (*ibid.*). — Adresse des administrateurs du département du Gard (*ibid.*). — Adresse du district de Loches (3 mars, p. 561). — Adresse du directoire de la Somme (*ibid.*). — Adresse du district de Clamecy (*ibid.* p. 562). — Adresse du bourg de la Magistère (*ibid.*). — Adresse des républicains de Rennes (4 mars, p. 584). — Adresse des administrateurs du Tarn (*ibid.*). — Adresse des Amis de la liberté de Saumur (*ibid.*). — Adresse des administrateurs de la Côte-d'Or (5 mars, p. 607 et suiv.). — Adresse des Amis de la liberté de Bazas (*ibid.* p. 609). — Adresse des Carabots Sans-Culottes de Caen (*ibid.* p. 610). — Adresse des Amis de la liberté de Senlis (6 mars, p. 641). — Adresse du conseil général du Gard (*ibid.* p. 642). — Adresse des Amis de la liberté de Pont-Saint-Esprit (*ibid.* p. 643). — Adresse du directoire du district de Calais (7 mars, p. 665). — Adresse du district de Cusset (8 mars, p. 692). — Lettre du citoyen Dumond (*ibid.* p. 694). — Adresses du conseil général de Mont-de-Marsan (10 mars 1793, t. LX, p. 31); — des administrateurs du district de Marvejols (*ibid.* p. 42); — du directoire du district de Narbonne (*ibid.*); — des citoyens de Foix (*ibid.* p. 48); — des administrateurs du département de la Mayenne (11 mars, p. 79); — de la Société républicaine de Montricoux (*ibid.*); — du conseil général de Loudéac (*ibid.*); — du directoire du Lot (*ibid.*); — des Amis de la liberté et de l'égalité de La Gardelle (*ibid.* p. 80); — des Amis de la République d'Argenton (*ibid.*); — des administrateurs du district de Châlons (*ibid.* p. 96); — des administrateurs du district de Cherbourg (13 mars, p. 153); — de la société populaire du Puy (*ibid.* p. 155); — de la commune de Dreux (14 mars, p. 190); — des Amis de la liberté de Laigle (*ibid.* p. 192); — des Amis de la liberté de La Gardelle (15 mars, p. 226); — du conseil général de la commune de Bourgoin (18 mars, p. 266); — des Amis de la liberté et de l'égalité de Baugé (*ibid.* p. 300); — de la commune de Perpignan (20 mars, p. 337); — de la ville d'Ambert (*ibid.* p. 338); — des vrais Amis de la République du canton de Ceyzériat (*ibid.* p. 340); — des administrateurs du district de Dax (*ibid.* p. 341); — des Amis de la liberté de Toulouse (22 mars, p. 429); — des Amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Gaudens (*ibid.* p. 430); — du procureur général syndic du département de l'Ain (23 mars, p. 470); — de la commune de Ceyzériat (29 mars, p. 689 et suiv.). — Adresses des administrateurs du district de Toul (31 mars 1793, t. LXI, p. 3); — de la municipalité de Romorantin (*ibid.* p. 6); — de la commune de Tulle (p. 318); — des administrateurs du district de Tarascon (5 avril, p. 328).

§ 4. — Opinions non prononcées sur le jugement de Louis XVI.

Opinions non prononcées de Barthélemy Albouys (3 décembre 1792, t. LIV, p. 88 et suiv.), — d'Asselin (p. 90 et suiv.), (p. 91 et suiv.), — de Michel Azéma (p. 92 et suiv.), — de Pierre Baille (p. 99 et suiv.), — de Barailon (p. 100 et suiv.), — de Baudot (p. 102 et suiv.), — de Moyse Baile (p. 106 et suiv.), — de Berlier (p. 107 et suiv.), — de Bertucat (p. 110 et suiv.), — de Bézard (p. 112 et suiv.), — de Birotteau (p. 114 et suiv.), — de Blutel (p. 115 et suiv.), — de Bonnesœur-Bourginière (p. 117 et suiv.), — de Boucheau (p. 119 et suiv.), — de Bouquier (p. 121), — de Léonard Bourdon (*ibid.* et p. suiv.), — de Brival (p. 128 et suiv.), — de Brunel (p. 130 et suiv.), — de Calès (p. 131 et suiv.), — de Camus (p. 133 et suiv.), — de Carra (p. 137 et suiv.), — de Cavaignac (p. 138 et suiv.), — de Chasset (p. 139 et suiv.), — de Marie-Joseph Chénier (p. 144 et suiv.), — de Condorcet (p. 146 et suiv.), — de Conte (p. 153 et suiv.), — de Corenfustier (p. 156 et suiv.), — de Dartigoeyte (p. 157 et suiv.), — de Daunou (p. 162 et suiv.), — de Jean Debry (p. 165 et suiv.), — de Delbrel (p. 168 et suiv.), — de Deleyre (p. 169 et suiv.), — de Camille Desmoulins (p. 173 et suiv.), — de Drouet (p. 176 et suiv.), — de du Bignon (p. 178 et suiv.), — de Roger Ducos (p. 180 et suiv.), — de Dufriche-Valazé (p. 183 et suiv.), — de Dugué d'Assé (p. 185 et suiv.), — de Dulaure (p. 186 et suiv.), — d'Enlart (p. 188 et suiv.), — de Fourmy (p. 190 et suiv.), — de François (p. 192 et suiv.), — de Garnier (p. 193 et suiv.), — de Génevois (p. 197 et suiv.), — de Gertoux (p. 199 et suiv.), — de Girault (p. 203 et suiv.), — de Guiot (p. 205 et suiv.), — de Guiter (p. 206 et suiv.), — de Hentz (p. 208 et suiv.), — d'Ichon p. 211 et suiv.), — de Jean-Bon-Saint-André (p. 212 et suiv.), — de Jean Julien (p. 216 et suiv.), — de Marc-Antoine Jullien (p. 220 et suiv.). — de Kersaint (p. 221 et suiv.), — de La Boissière (p. 224), — de Lakanal (*ibid.* et p. suiv.), — de Lavicomterie (p. 226 et suiv.), — de Le Carpentier (p. 227 et suiv.), — de Leclerc (p. 228 et suiv.), — de

LOUIS XVI (*suite*).

Lecointe-Puyraveau (p. 231 et suiv.), — de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 233 et suiv.), — de Lequinio (p. 236 et suiv.), — de Louchet (p. 238 et suiv.), — de Louvet (p. 242 et suiv.), — de Manuel (p. 245 et suiv.), — de Marat (p. 246 et suiv.), — de Massieu (p. 249 et suiv.), — de Mazade (p. 250 et suiv.), — de Méaulle (p. 251 et suiv.), — de Mellinet (p. 255 et suiv.), — de Meynard (p. 258 et suiv.), — de Michet (p. 265 et suiv.), — de Monmayou (p. 266 et suiv.), — de Montgilbert (p. 267 et suiv.), — de Niocho (p. 274 et suiv.), — d'Osselin (p. 277 et suiv.), — de Paganel (p. 283 et suiv.), — de Pellissier (p. 286 et suiv.), — de Pénières (p. 290), — de Pétion (*ibid.* et p. suiv.), — de Petit (p. 293 et suiv.), — de Philippeaux (p. 296 et suiv.), — de Pointe (p. 302 et suiv.), — de Portiez (p. 303 et suiv.), — de Poullain-Grandprey (p. 304 et suiv.), — de Poultier (p. 305 et suiv.), — de Pressavin (p. 306 et suiv.), — de Prost (p. 308 et suiv.), — de Prunelle (p. 309 et suiv.), — de La Revellière-Lépeaux (p. 314 et suiv.), — de Ribet (p. 318 et suiv.), — de Ricord (p. 319 et suiv.), — de François Robert (p. 321 et suiv.), — de Robespierre jeune (p. 324 et suiv.), — de Rouzet (p. 326 et suiv.), — de Rudel (p. 328 et suiv.), — de Sevestre (p. 329 et suiv.), — de Thibaudeau (p. 332 et suiv.), — de Thirion (p. 333 et suiv.), — de Vadier (p. 334 et suiv.), — de Barthélemy Albouys (7 janvier 1793, t. LVI, p. 266 et suiv.), — d'Asselin (p. 269 et suiv.), — d'Audouin (p. 270 et suiv.), — de Bailly (p. 275 et suiv.), — de Ballard (p. 279 et suiv.), — de Balland (p. 281 et suiv.), — de Bancal (p. 282 et suiv.), — de Barailon (p. 290 et suiv.), — de Barrot (p. 299 et suiv.), — de Baudin (p. 304 et suiv.), — de Beauvais (p. 305 et suiv.), — de Becker (p. 308 et suiv.), — de Beffroy (p. 309 et suiv.), — de Bergœing (p. 311 et suiv.), — de Bernard (Aveyron) (p. 313 et suiv.), — de Bézard (p. 315 et suiv.), — de Blutel (p. 318), — de Bo (p. 319), — de Bodin (*ibid.* et p. suiv.), — de Boilleau (p. 321 et suiv.), — de Bousquet (p. 328), — de Boussion (p. 329 et suiv.), — de Briez (p. 330 et suiv.), — de Cambacérès (p. 338 et suiv.), — de Casenave (p. 341 et suiv.), — de Chevalier (p. 344 et suiv.), — de Cledel (p. 345 et suiv.), — d'Anacharsis Cloots (p. 347 et suiv.), — de Conte (p. 349 et suiv.), — de Dandenac (p. 351 et suiv.), — de Daunou (p. 352 et suiv.), — de Dechézeaux (p. 359 et suiv.), — de Delahaye (p. 361 et suiv.), — de Delecloy (p. 362), — de Desacy (p. 363 et suiv.), — de Descamps (p. 367 et suiv.), — de Devérité (p. 376 et suiv.), — de

LOUIS XVI (*suite*).

Dubignon (p. 381 et suiv.), — de Dubois-Bellegarde (p. 383 et suiv.), — de Dugué d'Assé (p. 384 et suiv.), — d'André Dumont (p. 385 et suiv.), — de Durand-Maillane (p. 387 et suiv.), — de Charles Duval (p. 389 et suiv.), — de Balthazar Faure (p. 390 et suiv.), — de P.-J.-D.-G. Faure (p. 391 et suiv.), — de Fayau (p. 393 et suiv.), — de Féraud (p. 396 et suiv.), — de Ferroux (p. 400 et suiv.), — de Finot (p. 403 et suiv.), — de J. Fouché (p. 405 et suiv.), — de Garran-Coulon (p. 406 et suiv.), — de Gaudin (p. 409 et suiv.), — de Génevois (p. 411 et suiv.), — d'Antoine Girard (p. 412 et suiv.), — de Girot-Pouzol (p. 413 et suiv.), — de Gleizal (p. 415 et suiv.), — de Goudelin (p. 418 et suiv.), — de Guadet (p. 422 et suiv.), — de Guffroy (p. 432 et suiv.), (p. 440 et suiv.), — de J.-B. Harmand (p. 452 et suiv.), — de Jourdan (p. 455 et suiv.), — de Lacombe-Saint-Michel (p. 457 et suiv.), — de Lanjuinais (p. 458 et suiv.), — de Goyre-Laplanche (p. 463 et suiv.), — de Lecarpentier (p. 464 et suiv.), — de Laurent Lecointre (p. 466 et suiv.), — de S.-P. Lejeune (p. 467 et suiv.), — de Robert-Thomas Lindet (p. 473 et suiv.), (p. 475 et suiv.). — de Loiseau (p. 484 et suiv.), — de Louchet (p. 485 et suiv.), — de Louvet (p. 489 et suiv.), — de Marat (p. 490 et suiv.), — de Marey (p. 498 et suiv.), — de Masuyer (p. 500 et suiv.), — de Maure aîné (p. 501), — de Menesson (*ibid.* et p. suiv.), — de Sébastien Mercier (p. 503 et suiv.), — de Meynard (p. 508 et suiv.), — de Milhaud (p. 515 et suiv.), — de Mongilbert (p. 516 et suiv.), — de Morisson (p. 519 et suiv.), — de Thomas Paine (p. 522 et suiv.), — de Pemartin (p. 525 et suiv.), — de Laurent Pons (p. 526), — de François Poultier (*ibid.* et p. suiv.), — de Prunelle (p. 529 et suiv.), — de Quinette (p. 531 et suiv.), — de Raffron (p. 534), — de Rameau (*ibid.* et p. suiv.), — de Reynaud (p. 537 et suiv.), — de Ricord (p. 538 et suiv.), — de Rivaud (p. 540 et suiv.), — de Roussel (p. 543 et suiv.), — de Roy (p. 546 et suiv.), — de Salle (p. 547 et suiv.). — de Savary (p. 549 et suiv.), — de Seconds (p. 556 et suiv.), — de Sergent (p. 565 et suiv.), — de Tallien (p. 571), — de J.-J. Thomas (*ibid.* et p. suiv.), (p. 573 et suiv.), — de Louis Turreau (p. 574 et suiv.), — de Vadier (p. 575 et suiv.), — d'Anthoine (15 janvier 1793, t. LVII, p. 112 et suiv.), — de François Aubry (p. 116 et suiv.), — de Baudin (p. 119 et suiv.), — de Moïse Bayle (p. 122 et suiv.), — de Bertrand (p. 125 et suiv.), — de Besson (p. 126 et suiv.), — de Billaud-Varenne

LOUIS XVI (*suite*).

(p. 128 et suiv.), — de Boilleau (p. 132 et suiv.), — de Bonnesœur-Bourginière (p. 133 et suiv.), — de Boucher-Saint-Sauveur (p. 136 et suiv.), — de Bourbotte (p. 137 et suiv.), — de Léonard Bourdon (p. 140 et suiv.), — de Bourgeois (p. 143 et suiv.), — de Cappin (p. 146 et suiv.), — de Cassanges (p. 148 et suiv.), — de Châles (p. 149 et suiv.), — de Chazal (p. 150 et suiv.), — de Couthon (p. 151 et suiv.), — de Jean Debry (p. 156 et suiv.), — de Delbrel (p. 158 et suiv.), — de Delcher (p. 159 et suiv.), — de Deleyre (p. 161 et suiv.), — de Camille-Desmoulins (p. 166 et suiv.), — de Roger Ducos (p. 172 et suiv.), — de Dupont (p. 175 et suiv.), — de Fabre (p. 176 et suiv.), — de Fabre d'Églantine (p. 179 et suiv.), — de Fauchet (p. 180 et suiv.), — de Gamon (p. 182 et suiv.), — de Garnier (p. 183 et suiv.), — de Gelin et de Baudot (p. 188 et suiv.), — de Guillermin (p. 191 et suiv.), (p. 193 et suiv), — de Guyton-Morveau (p. 198 et suiv.), — de Hentz (p. 205 et suiv.), — de Ichon (p. 209 et suiv.), — de Kersaint (p. 212 et suiv.), — de Laboissière (p. 218 et suiv.), — de Jean-Baptiste Lacoste (p. 219 et suiv.), — de Lambert (p. 222 et suiv.), (p. 224 et suiv.), — de Lavicomterie (p. 225 et suiv.), — de Lecointe-Puyraveau (p. 226 et suiv.), — de J.-B. Louvet (p. 233 et suiv.), — de Lozeau (p. 239 et suiv.), — de Pierre Marec (p. 255 et suiv.), (p. 258 et suiv.), — de Méaulle (p. 264 et suiv.), — de Merlin (de Douai) (p. 269 et suiv.), — de Nioche (p. 270 et suiv.), — d'Osselin (p. 273 et suiv.), — de Pépin (p. 275 et suiv.), — de Pérard (p. 277 et suiv.), — de Personne (p. 279), — de Petitjean (*ibid.* et p. suiv.), — de Pinet aîné (p. 281 et suiv.), — de Noël Pointe (p. 285 et suiv.), — de Pottier (p. 286 et suiv.), — de P.-L. Prieur (p. 291 et suiv.), — de Rabaut-Pomier (p. 296 et suiv.), (p. 299 et suiv.), — de Ramel-Nogaret (p. 300 et suiv.), — de La Revellière-Lépeaux (p. 301 et suiv.), — de Riffard-Saint-Martin (p. 307 et suiv.), — de François Robert (p. 311 et suiv.), — de Louis Roux (p. 318 et suiv.), — de Thibaudeau (p. 320 et suiv.), — de Thibault (p. 324 et suiv.), — de Vernier (p. 325 et suiv.), — de Viennet (p. 326 et suiv.), — d'Albert et Dubois (19 janvier, p. 476), — de Balland (p. 477 et suiv.), — de Barailon (p. 478 et suiv.), — de Boisset (p. 479), — de Bordas (*ibid.* et p. suiv.), — de Jean Debry (p. 480 et suiv.), — de Duboë (p. 487 et suiv.), — de Dugenne (p. 489 et suiv.), — de Gamon (p. 490 et suiv.), — de Lanthenas (p. 493 et suiv.), — de Mazade (p. 494), — de Mennesson (p. 495), —

LOUIS XVI (*suite*).

de Mollevaut (*ibid.* et p. suiv.), — d'Osselin (p. 496 et suiv.), — de Poullain-Grandprey (p. 498), — de Réal (*ibid.*). — de Salmon (p. 500), — de Tocquot (p. 501), — de Turreau (p. 502), — de Viennet (p. 503 et suiv.). — Décret portant qu'il ne sera plus imprimé ni distribué d'opinions sur le jugement de Louis Capet (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 97).

LOUIS XVI. — Voir *Liste civile.* — *Maison du ci-devant roi.* — *Papiers découverts aux Tuileries.*

LOUIS-STANISLAS-XAVIER, frère du roi. Livres d'ordres donnés par lui aux émigrés (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 317). — Écrit au citoyen Conche pour l'inviter à trahir sa patrie (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202). — Décret sur la saisie faite à Fontainebleau d'effets lui ayant appartenu ainsi qu'à son épouse (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 422 et suiv.), — Décret portant qu'il sera sursis à la vente des effets (28 avril. p. 506 et suiv.).

LOUVAIN (Georges). Mention honorable de sa conduite (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 503).

LOULAY (Canton de), département de la Charente-Inférieure. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LOUVAIN, ville de Belgique. Adresse des représentants provisoires du peuple libre de Louvain (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 7 et suiv.). — Mesures prises au sujet d'une proclamation des représentants provisoires (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 108 et suiv.). — La clef d'or donnée aux habitants par Charles III sera déposée aux archives de la République (6 février, p. 289). — Adresse de la société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet (26 février 1793, t. **LIX**, p. 268). — On annonce que le peuple a voté sa réunion à la France (3 mars, p. 562). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité écrit qu'elle a émis unanimement un vœu pour sa réunion à la France (6 mars, p. 645). — Une députation demande la réunion de Louvain à la France (8 mars, p. 700); — renvoi au comité diplomatique

LOUVAIN (*suite*).

(*ibid.*); — rapport par Carnot (*ibid.* p. 703); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*)

LOUVANT, lieutenant de grenadiers au 3e bataillon des fédérés nationaux. Fait un don patriotique (15 juin 1793, t. LXVI, p. 535); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LOUVECIENNES (Commune de). Les officiers municipaux et les Sans-Culottes adhèrent aux décrets du 31 mai, demandent l'exécution des lois contre les aristocrates et annoncent l'arrestation de la Dubarry (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 131 et suiv.); — la Convention décrète que ces citoyens ont bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 132).

LOUVET (Pierre-Florent), député de la Somme. — 1792. — Présente un projet de décret sur le renouvellement des corps administratifs (t. LII, p. 373), — le soumet à la discussion (p. 471), (p. 488). — Membre du comité de législation (p. 492). — Son opinion sur l'affaire du ci-devant roi (t. LIV, p. 242 et suiv.). — Fait un rapport sur la pétition d'Alexandre CréquiMontmorency (t. LV, p. 21). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire du ci-devant roi (t. LVI, p. 489 et suiv.). — Parle sur l'exécution des décrets des 15 et 17 décembre relatifs à la Belgique (p. 598). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. LVII, p. 52). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 69 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 377 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Fait un rapport sur le mode de faire juger les accusations pendantes à la Haute-Cour nationale au moment de sa suppression (t. LVIII, p. 32 et suiv.). — Absent

LOUVET (*suite*).

lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 43 et 74). — Fait un rapport sur le mode provisoire de pourvoir aux places de notaires publics qu'il est urgent de remplir (t. LXV, p. 10 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 39 et suiv.), (p. 190 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — Écrit que des gendarmes sont chez lui pour le tenir en arrestation et qu'il présume que c'est l'effet d'une erreur de nom (t. LXVI, p. 9 et suiv.); — la Convention déclare que c'est le représentant Louvet (du Loiret) qu'elle a entendu mettre en état d'arrestation (p. 10). — Son opinion, non prononcée, sur la liberté ravie aux 35 membres de la Convention nationale (p. 196 et suiv.). — Sa déclaration sur les événements des 31 mai et 2 juin (p. 530 et suiv.).

LOUVET DECOUVRAI (Jean-Baptiste), député du Loiret. — 1792. — Parle sur le renouvellement des corps administratifs (t. LII, p. 83), — sur les moyensde maintenir l'ordre (p. 127), — sur les troubles d'Orléans (p. 178), — sur la réunion de la Savoie à la France (p. 190). — sur la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions (p. 229), — sur le dépouillement des papiers du comité de sur veillance de la commune de Paris (p. 267), — sur le nombre des commissaires chargés de faire un rapport sur l'organisation de la force publique (p. 371), — sur le rapport du décret qui prononce la destitution du général Montesquiou (p. 382). — Propose de décréter que la ville de Thionville a bien mérité de la patrie (p. 395). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Parle sur la mise en jugement de Louis XVI (p. 525), — sur l'introduction des troupes suisses dans la ville de Genève (p. 530). — Accuse Maximilien Robespierre (t. LIII, p. 49). — Dénonce Marat et Maximilien Robespierre (p. 52 et suiv.). — Il demande à répondre à Robespierre (p. 165); — la Convention décrète qu'il ne sera pas entendu (*ibid.*). — Son adresse à Maximilien Robespierre (p. 170 et suiv.). — Parle sur la question de savoir si un prêtre peut être juge de paix (t. LIV, p. 390), — sur le jugement de Louis XVI (p. 397). — Secrétaire (t. LV, p. 44). — Demande le bannissement de la famille des Bourbons (p. 80 et suiv.). — Se disculpe de l'accusation portée

LOUVET DE COUVRAI (*suite*).

contre lui à l'occasion de la promulgation précipitée du décret sur la famille des Bourbons (p. 181), (p. 182 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration, contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, d. 65 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 108). — Son opinion sur la ratification du jugement de Louis XVI par le peuple (p. 233 et suiv.). — Vote pour *la mort, mais à condition que le jugement ne pourra recevoir son exécution qu'après l'acceptation de la Constitution par le peuple* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 353 et 420). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 439). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Parle sur le mode de faire juger les accusations pendantes à la Haute-Cour nationale au moment de sa suppression (t. **LVIII**, p. 34). — Parle sur les mesures à prendre pour la tranquillité de Paris (t. **LIX**, p. 622). — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 72). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur le rappel des troupes de la Bretagne (p. 202), — sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 280), (p. 711). — Parle sur l'ordre du jour (t. **LXIII**, p. 13), — sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 115). — Parle sur les affaires d'Orléans (t. **LXV**, p. 57 et suiv.). — Membre du comité d'aliénation (p. 116). — Son avis à ses commettants sur la conspiration du 10 mars et la faction d'Orléans (p. 437 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 533). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Sur une réclamation de Louvet, député de la Somme, la Convention déclare que c'est Louvet (du Loiret) qu'elle a entendu mettre en état d'arrestation (t. **LXVI**, p. 10). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15). — Est remplacé par Gaillard (p. 542). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

LOUVÈZE (District de). État des résidences fixées à la gendarmerie (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 433). — Les administrateurs du district font un don patriotique (24 mars 1793, t. **LX**, p. 525). — Le procureur syndic transmet un don patriotique de la commune de Pernes (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 90). — Les corps administratifs et judiciaires réunis aux autorités constituées de Carpentras adhèrent à la Constitution (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 8); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 9). — Le procureur syndic du district annonce l'acceptation de la Constitution (25 juillet, p. 452); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LOUVIERS (Commune, canton et district de), département de l'Eure. Adresse d'adhésion du conseil de district (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Adresse du Directoire de district relative au jugement de Louis Capet (25 février 1793, t. **LIX**, p. 178). — Adresse de dévouement (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 725). — Les administrateurs du district annoncent que la commune de Louviers a reçu l'Acte constitutionnel avec le transport du plus pur patriotisme (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 2); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les officiers municipaux transmettent à la Convention diverses rétractations (21 juillet, p. 281 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 281, 282 et 283). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416); 26 juillet, p. 525), (28 juillet, p. 607).

LOUVIGNÉ (Canton de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203). —

LOUVRE (Palais du). Le ministre de l'intérieur se plaint de ce qu'un bataillon de fédérés se serait emparé de logements destinés aux artistes et au muséum national (20 octobre

LOUVRE (*suite*).

1792, t. LII, p. 288). — Décret relatif à la levée des scellés qui y sont apposés (9 octobre, p. 407). — Pétition de la section du Louvre pour obtenir une partie des bâtiments du Louvre (*ibid.* p. 408). — Le ministre de l'intérieur est autorisé à s'opposer à toute espèce d'établissement dans ce palais (27 octobre 1792, t. LIII, p. 3). — Décret sur l'organisation d'un dépôt des archives au Louvre (20 février 1793, t. LIX, p. 35). — Décret transférant au Louvre les écoles des ponts et chaussées établies rue Saint-Lazare (4 juin 1793, t. LXVI, p. 34). — Décret chargeant le comité d'aliénation de présenter un projet de décret sur les moyens de transporter les bureaux du conseil exécutif et autres administrations dans les bâtiments du vieux Louvre (10 juin, p. 250). — Sergent demande qu'on transporte dans ce palais tous les tableaux et statues qui se trouvent à Fontainebleau et au Luxembourg (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 475); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*); — rapport par Sergent sur l'organisation du musée de la République dans la galerie qui joint le Louvre au Palais national (27 juillet, p. 581); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*).

Voir *Exposition des artistes peintres et sculpteurs ayant exposé au salon du Louvre.*

LOUVRE (Section du). — Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique.*

LOWENDALL, émigré. Envoi d'une croix de Saint-Louis trouvée dans ses effets (4 mars 1793, t. LIX, p. 587).

LOYAT (Jean-Charles). Demande l'autorisation de lever une compagnie franche (12 février 1793, t. LVIII, p. 471); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

LOYSEL, député de l'Aisne. — 1792. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. LII, p. 157). — Commissaire dans le département du Nord (p. 252). — Membre du comité des finances (p. 438). — Fait un rapport sur la remise d'une forme au directeur de la fabrication des assignats (t. LIII, p. 113), — un rapport sur la création de 600 millions d'assignats (p. 513 et suiv.). — Fait un rapport sur une nouvelle fabrication d'assignats de 50 livres (t. LV, p. 52 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. LVII, p. 57 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 90 et 108). — Vote pour *la mort, mais avec sursis jusqu'à l'acceptation par le peuple de la nouvelle Constitution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 384 et 420). — Parle sur le scrutin relatif à la peine encourue par Louis XVI (p. 427). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 470). — Obtient un congé (t. LVIII, p. 110). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 47 et 70). — Présente un projet de décret tendant à faire exempter du recrutement les employés et ouvriers attachés aux hôtels des monnaies (19 mai 1793, t. LXV, p. 53). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 537). — Proposition de le mettre en état d'arrestation (t. LXVII, p. 680 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (p. 681). — Son mémoire justificatif (p. 688 et suiv.). — Parle sur le retrait de la circulation des assignats à l'effigie de Louis Capet (t. LXIX, p. 475). — Fait un rapport sur un nouveau système monétaire (t. LXX, p. 360 et suiv.), — un rapport sur la fabrication de la petite monnaie (p. 512 et suiv.).

LOYSEL. Décret cassant et annulant les arrêtés pris contre lui par la municipalité d'Abbeville (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 334).

LOZAY (Commune de), département de la Charente-Inférieure. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LOZEAU, député de la Charente-Inférieure. — 1792. — Suppléant au comité des domaines (t. LII, p. 480). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur la caisse du régiment des gardes suisses (p. 486). — Ses réflexions sur le canal de jonction entre les rivières d'Ille et de la Rance (p. 548 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 72 et 103). ——Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 111). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (p. 239 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 397 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 52 et 72). — Sollicite la pitié de la Convention pour un malheureux cultivateur à qui les rats ont mangé les assignats qu'il avait reçus en paiement de sa récolte (p. 115). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

LOZÈRE (Département de la). Adresse des volontaires du 2e bataillon (22 septembre 1792, t. LII, p. 94). — Le chef-lieu du département est replacé à Mende (10 octobre, p. 434). — Adresse d'adhésion du directoire (14 octobre, p. 489). — Le conseil général annonce qu'il a cassé les délibérations prises par les municipalités de Reboul et de Dobevac (23 octobre, p. 630). — Les administrateurs annoncent leur retour à Mende (31 octobre 1792, t. LIII, p. 91). — Décret amnistiant les citoyens de la Lozère détenus pour cause de troubles (17 décembre 1792, t. LV, p. 91). — Renvoi au comité de division d'une pétition relative au transfert du tribunal (14 février 1793, t. LVIII, p. 536). — Le ministre des contributions publiques transmet un arrêté du département de la Lozère qui lui paraît contraire au secret des lettres (26 février 1793, t. LIX, p. 257). — Renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Renvoi au comité des secours d'une demande d'un secours de 300.000 livres (28 février, p. 334). — Les administrateurs annoncent l'arrestation de Bodeti (*ibid.*). — Le procureur général syndic envoie une adresse accompagnée d'un arrêté du directoire relatif aux mesures prises pour déjouer les ennemis de la République et assurer les subsistances (7 mars, p. 666); — renvoi aux comités de Sûreté générale et de commerce réunis (*ibid.*). — Pièces relatives à la contestation entre ce département et celui de l'Aveyron (23 mars 1793, t. LX, p. 465). — Compte rendu des opérations du recrutement. — Mention honorable du patriotisme des habitants (9 avril 1793 t. LXI, p. 494 et suiv.). — Arrêté pris par les commissaires de la Convention pour accélérer le recrutement et assurer la tranquillité publique (13 avril 1793, t. LXII, p. 13 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 16). — Lettre des commissaires de la Convention sur les mesures qu'ils ont prises (15 avril, p. 115); — décret approuvant ces mesures (*ibid.* p. 116 et suiv.). — Décret portant que le tribunal criminel transporté provisoirement à Marvejols retournera à Mende (*ibid.*). — On annonce que le recrutement est terminé (24 avril 1793, t. LXIII, p. 184). — Renvoi au comité des finances d'une demande du directoire relative à une avance de 150,000 livres (26 avril, p. 361). — Le Directoire envoie un don patriotique du citoyen Galtier dit d'Alause (7 mai 1793, t. LXIV, p. 260). — Le procureur général syndic envoie copie des arrêtés pris par le conseil général (27 mai 1793, t. LXV, p. 362); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire (*ibid.* p. 367). — Lettre des administrateurs du district de Saint-Flour sur les mouvements contre-révolutionnaires, et arrêté de l'administration du département requérant tous les citoyens pour marcher contre les révoltés (2 juin, p. 696 et suiv.); — décret ordonnant l'envoi de deux commissaires de la Convention dans le département (*ibid.* p. 698). — Lettre des commissaires de la Convention relative aux troubles qui agitent le département (3 juin 1793, t. LXVI, p. 7); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret nommant les citoyens Châteauneuf-Randon et Malhes (du Cantal) commissaires de la Convention dans le département et chargeant le ministre de la guerre d'y envoyer un officier général pris dans l'armée des Alpes (*ibid.*

LOZÈRE (*suite*).

p. 17). — Compte rendu de succès remportés sur les rebelles (4 juin, p. 56); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des autorités constituées de la ville du Puy (7 juin, p. 120); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — On écrit que les brigands sont dissipés (7 juin, p. 141). — On annonce l'arrestation de Charrier et de son aide de camp Laporte (8 juin, p. 165). — Détails sur les troubles transmis par les corps constitués de la ville de Saint-Flour (10 juin, p. 233). — Compte rendu de ce qui s'est passé à Mende lors de l'arrestation de Charrier (11 juin, p. 272). — Envoi de détails sur la conspiration et la marche de Charrier (12 juin, p. 439 et suiv.), (18 juin, p. 663 et suiv.). — Décret portant que les gardes nationales ont bien mérité de la patrie (18 juin, p. 664). — Décret relatif à la répartition des secours (19 juin, p. 688). — Compte rendu des succès remportés sur les contre-révolutionnaires commandés par Charrier (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 474 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 476). — Le procureur général syndic fait connaître les mesures prises pour mettre en jugement les auteurs des troubles (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 21); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Compte rendu des commissaires de la Convention sur les troubles de la Lozère (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 38 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 40).

LUBERSAC (Canton de), département de la Corrèze. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121), 4 août, p. 200).

LUBIN, juge du 1er arrondissement de Paris. Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (3 août 1793, t. **LXX**, p. 179). — Donne sa démission (6 août, p. 372).

LUC-EN-DIOIS (Canton de), département de la Drôme. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUCAS, commandant du 2e bataillon de la Seine-Inférieure. Discours à ses hommes (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 393).

LUCAS, ci-devant procureur au bailliage de Rennes. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa réclamation (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 182).

LUCAS (Toussaint). Est condamné à mort par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord (27 mars 1793, t. **LX**, p. 615).

LUCÉ (François-Frédéric). Envoie des dons patriotiques (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468). — Fait un don patriotique (24 février 1793, t. **LIX**, p. 159).

LUCENAY-LES-AIX (Commune de), département de la Nièvre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LUCEY (Commune et canton de), département de la Meurthe. Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — La commune accepte la Constitution (2 août, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUCHEUX (Commune de), département de la Somme. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUCHY (Commune de), département de l'Oise. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LUCIA, procureur général syndic des Pyrénées-Orientales. Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 405).

LUCIDOR (Marie-Thérèse). Voir *Corbin*.

LUCKNER, maréchal de France. Écrit qu'il se présentera incessamment à la barre de la

LUCKNER (*suite*).

Convention (24 septembre 1792, t. LII, p. 119). — Écrit qu'une indisposition l'empêche de se rendre à la Convention et adresse une justification de sa conduite en langue allemande (25 septembre, p. 148). — Il ne pourra sortir de Paris avant que la Convention ait statué sur son cas (27 septembre, p. 178). — Répond aux inculpations faites contre lui (29 septembre, p. 223). — Envoie les pièces justificatives de sa conduite (9 octobre, p. 416). — Est excepté du décret qui supprime le traitement des officiers suspendus (8 janvier 1793, t. LVI, p. 603).

LUÇON (Commune de). Adresse d'adhésion des officiers municipaux (21 octobre 1792, t. LII, p. 597). — Adresse d'adhésion des membres du comité central des sections (23 octobre, p. 628). — La municipalité demande la résiliation de baux passés par les ci-devant chanoines (27 octobre 1792, t. LIII, p. 1); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Rapport par Romme sur une réclamation de la commune relative au collège (13 novembre, p. 379); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Lettre du citoyen Crasseus au sujet de la victoire remportée sur les rebelles à Luçon (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 465). — On annonce que les soldats de l'armée campée autour de cette ville ont entendu avec transport la lecture de l'Acte constitutionnel (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 453); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune accepte la Constitution (29 juillet, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — On annonce que les assemblées primaires ont accepté l'Acte constitutionnel (30 juillet 1793, t. LXX, p. 36); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

LUCOT, dénommé *le brave*. Annonce qu'il se rend aux frontières (27 septembre 1792, t. LII, p. 170).

LUCTON. La société républicaine de la Rochelle demande des secours pour lui (5 août 1793, t. LXX, p. 259); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).

LUCY, ex-législateur. Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. LVII, p. 543 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. LVIII, p. 191).

LUCY (Commune de), département de la Meurthe. — Voir *Lucey*.

LUDE (Commune du). La municipalité demande l'autorisation de vendre plusieurs masses de plomb trouvées dans des sépulcres (27 avril 1793, t. LXIII, p. 415 et suiv.): — la Convention décrète cette demande (*ibid.* p. 416).

LUET, officier. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

LULIER, procureur général syndic du département de Paris. Réclame contre l'arrestation du citoyen Rossignol, colonel de la 35e division de gendarmerie (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 492 et suiv.).

LULLIER, juge directeur du juré d'accusation du 2e arrondissement de Paris. Est nommé juge suppléant au tribunal criminel extraordinaire (3 août 1793, t. LXX, p. 180). — L'accusateur public près le tribunal extraordinaire écrit que ce Lullier n'existe pas (4 août, p. 229); — ordre du jour motivé (*ibid.*).

LUNÉVILLE (Commune, canton et district de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion du district (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30). — La Société populaire adhère aux événements des 31 mai et 2 juin et à tous les décrets de la Convention (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 10); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune adhère aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin (3 juillet, p. 143); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire accepte la Constitution (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 410 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 411). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — L'assemblée primaire du

LUNÉVILLE (*suite*).

canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

LUPERSAT (Commune de). Demande une dérogation à la loi qui ordonne de fixer le maximum du prix des grains (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 538 et suiv.); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 539); — rapport (16 juin, p. 580); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 581).

LUPIAC (Commune de), département du Gers. La Société de la montagne de la Douze envoie une adresse de dévouement et de soumission aux décrets, de haine au fédéralisme et d'adhésion aux journées des 31 mai et jours suivants (7 août 1793, t. **LXX**, p. 413); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LUQUET, sergent de la 1re compagnie du 2e bataillon de Saône-et-Loire, livré par Dumouriez. — La Convention décrète la mention honorable de son dévouement et charge le ministre de la guerre de prendre des informations sur son sort (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 191). — La société populaire d'Autun signale sa conduite courageuse et demande que la Convention désigne des otages qui répondront de sa vie (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 161 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 162).

LUQUETTE (De). Remet une lettre des commissaires de la Convention à Orléans (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 381).

LURE (Commune, canton et district de), département de la Haute-Saône. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Haute-Saône (30 octobre 1792, t. **LII**, p. 62). — On annonce que les habitants ont fondé un établissement en faveur des soldats blessés. — Mention honorable au procès-verbal (25 décembre 1792, t. **LV**, p. 434). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et demande de sévérité contre les agioteurs et accapareurs d'argent (23 février 1793, t. **LIX**, p. 111). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin et

LURE (*suite*).

envoie l'état des dons patriotiques (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 659 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525). — Le procureur général syndic du département annonce que les communes de ce district ont fait des dons patriotiques et ont acquitté très régulièrement leurs contributions (*ibid.* p. 526); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LURY (Canton de), département du Cher. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

LUSIGNAN, émigré. Le ministre de l'intérieur écrit qu'il a fait surseoir à la vente de ses biens (27 mars 1793, t. **LX**, p. 597).

LUSIGNAN (Commune, canton et district de), département de la Vienne. Adresse d'adhésion du conseil général du district (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 464). — Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre, p. 533). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74). — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 269); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

LUSSAC-LES-CHATEAUX (Canton de), département de la Vienne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUSSAC-LES-ÉGLISES (Commune de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux

LUSSAC-LES-ÉGLISES (*suite*.

journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LUSSAN (Commune de), département du Gard. Les gardes nationaux réprouvent l'arrêté de l'assemblée représentative des communes du département du Gard pour la levée d'une force départementale destinée à marcher sur Paris (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 263 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 264).

LUTTENBACH (Commune de), département du Haut-Rhin. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUX (Adam), député par la Convention libre rhénogermanique. Décret lui accordant une indemnité de 18 livres par jour (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 645).

LUXEMBOURG (Duc de). Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 497 et suiv.).

LUXEMBOURG (Ville de). Les soldats qui y ont été prisonniers de guerre se plaignent des vexations qu'ils ont éprouvées pendant leur captivité (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 223 et suiv.).

LUXEMBOURG. — Voir *Légions de Luxembourg*.

LUXEMBOURG (Section du). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

LUXEUIL (Commune, canton et district de), département de la Haute-Saône. Les administrateurs du district font un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366). Les assemblées primaires du district acceptent

LUXEUIL (*suite*.

la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525). — Le procureur général syndic du département de la Haute-Saône annonce que les communes de ce district ont fait des dons patriotiques et ont acquitté très régulièrement leurs contributions (*ibid.* p. 526); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société républicaine transmet un discours prononcé par un de ses membres sur la nécessité d'une prompte réunion et accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 158); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de législation (*ibid.*).

LUZARCHES (Canton de), département de Seine-et-Oise. L'assemblée primaire du canton fait passer à la Convention le procès-verbal relatif à la sanction de l'Acte constitutionnel (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 596); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LUZILLÉ (Commune de), département d'Indre-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

LUZY (Commune et canton de), département de la Nièvre. Les habitants rendent compte des opérations du recrutement (30 mars 1793, t. **LX**, p. 704). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

LYAUD (Commune de). Envoie une adresse de dévouement à la Convention et accepte la Constitution (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 526); — mention honorable (*ibid.*).

LYCÉE DES ARTS ET MÉTIERS. Les administrateurs invitent les membres de la Convention à assister à l'inauguration du lycée (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 369); — la Convention décrète que quatre de ses membres assiste-

LYCÉE DES ARTS ET MÉTIERS (*suite*).

ront à cette inauguration (*ibid.* p. 370). — Lettre de l'administrateur général du lycée par laquelle il fait hommage de 1.200 places d'éducation gratuite dans cet établissement et invite les commissaires de la Convention à assister à la distribution des prix fondés pour chaque premier dimanche du mois (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 63); — la Convention agrée l'hommage et désigne Romme, Mathieu, Ducos et Lehardy pour assister à la distribution des prix (*ibid.* p. 64). — Les administrateurs et fondateurs offrent à la Convention 100 billets pour la séance publique du 7 juillet consacrée à la distribution des prix en faveur de l'agriculture, des arts mécaniques et des arts agréables (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 340 et suiv.); — la Convention reçoit cet hommage avec la reconnaissance due à ceux qui protègent les progrès des arts (*ibid.* p. 341). — Le directoire du lycée présente une pétition sur l'instruction publique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 293 et suiv.); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 295). — Le directeur fait hommage à la Convention de billets d'entrée à la séance du 11 août et adresse un mémoire sur l'instruction publique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 551); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

LYLES (James), Anglais. Demande un passeport pour l'Angleterre (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 132); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

LYON, gendarme national. Mention honorable de sa conduite (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 291).

LYON (Commune, canton et district de), département de Rhône-et-Loire.

§ 1er. — Commune, canton et district.

§ 2. — Troubles.

§ 1er. — Commune, canton et district.

Pétition des épiciers (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495). — Pétition des artistes réunis de Lyon et dénonciation contre Clavière (*ibid.*

LYON (*suite*).

p. 499). — Adresse d'adhésion des trente et une sections de Lyon (17 octobre, p. 533). — Adresse de la Société populaire contre la formation d'une garde départementale pour la Convention (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5). — Décret ordonnant le renouvellement de la municipalité (28 octobre, p. 25). — Adresse d'adhésion de plusieurs citoyens (29 octobre, p. 30). — Des députés extraordinaires demandent des secours pour les ouvriers sans travail (3 novembre, p. 130). — Projet de décret tendant à autoriser la municipalité à faire un emprunt de 9 millions destinés à acheter du blé (24 novembre, p. 568 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 569 et suiv.). — Texte définitif du décret (*ibid.* p. 570). — Pétition des actionnaires et intéressés à l'emprunt de 3 millions pour l'achat des subsistances (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 37 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 38). — Décret autorisant l'Hôtel-Dieu à vendre certains terrains lui appartenant (10 janvier 1793, p. 711 et suiv.). — Don patriotique de l'assemblée électorale (16 janvier 1793, t. **LVII**, p. 330). — Adresse relative au jugement de Louis XVI (23 janvier, p. 635 et suiv.). — Demande de secours; — renvoi au comité des finances (28 janvier, p. 729). — Rapport sur la pétition tendant à obtenir une avance de 1,500,000 livres pour fournir du travail aux ouvriers (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 176 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 178); — renvoi aux comités des finances et du commerce réunis (*ibid.* p. 179). — Décret relatif à la suspension de plusieurs notaires par le conseil général (8 février, p. 376). — La section de Brutus demande que chaque département soit autorisé à faire hommage à la patrie d'un vaisseau de ligne (12 février, p. 471). — Adresse des républicains de la section de Brutus relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 638). — Rapport et projet de décret sur les secours à accorder à la ville de Lyon (18 février, p. 708 et suiv.); — adoption avec amendement (*ibid.* p. 709). — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Réclamation relative à un bataillon de volontaires formé dans cette ville (25 février 1793, t. **LIX**, p. 176). — État des dettes contractées par l'école vétérinaire (7 mars, p. 669); — renvoi aux comités des finances et d'agriculture réunis (*ibid.*). — Le ministre de la guerre demande que les bâtiments du couvent de Sainte-Claire soient mis sous la dépendance de l'arsenal (*ibid.* p. 670); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu demandent que les places dans les hôpitaux de l'armée ne soient données

LYON (*suite*).

qu'au concours public (18 mars, p. 699). — Décret mettant le couvent des religieuses de Sainte-Claire à la disposition du ministre de la guerre (20 mars 1793, t. LX, p. 348). — On dénonce de faux certificats de résidence délivrés par la municipalité (23 avril 1793, t. LXIII, p. 128); — renvoi au comité de surveillance *(ibid.)*. — Don patriotique de la Société populaire de la section de Brutus (28 avril, p. 499). — Don patriotique de la Société populaire de la section Rousseau (1er mai, p. 667 et suiv.). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les demandes du conseil général (1er mai, p. 675). — Les administrateurs du district annoncent un don patriotique de la commune de Cuires-la-Croix-Rousse (5 mai 1793, t. LXIV, p. 130). — Don patriotique de la section de Bon-Rencontre de Lyon (*ibid.*). — Don patriotique des citoyens composant la Société des Amis de la République de la section de la Croisette (8 mai, p. 325). — Don patriotique du secrétaire-greffier, archiviste et commis de l'administration du district (9 mai, p. 343). — On annonce que les corps administratifs ont décidé une levée de 5,000 hommes et de 5,000,000 de livres (10 mai, p. 407); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Pétition d'un citoyen qui réclame le paiement de deux pensions (13 mai, p. 617); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Pétition de 400 citoyens pour s'opposer à la création d'un tribunal extraordinaire (15 mai, p. 688 et suiv.); — renvoi de la pétition au comité des finances et décret déclarant nulle toute érection de tribunal extraordinaire (*ibid.* p. 689). — Envoi par le citoyen Brochet, accusateur public, d'un jugement du tribunal criminel duquel il ressort que le tribunal a dû suspendre ses fonctions (21 mai 1793, t. LXV, p. 138 et suiv.); — la Convention renvoie ces pièces au comité de législation et décrète que les membres du tribunal continueront provisoirement leurs fonctions (*ibid.* p. 141). — Renvoi au comité de Salut public d'un mémoire de la municipalité relatif aux dissentiments qui se sont élevés entre elle et l'administration du département de Rhône-et-Loire (31 mai, p. 648). — Rapport par Ramel-Nogaret sur la liquidation des dettes de la ville (13 juin 1793, t. LXVI, p. 468 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 469 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 472). — Décret mandant à la barre de la Convention le procureur syndic du district (17 juin, p. 596). — Décret tendant à accorder une indemnité aux citoyens Mercier, Linger et autres artistes de Lyon en échange des machines qu'ils ont construites pour la conversion du bronze des cloches en menue monnaie (27 juin 1793, t. LXVII, p. 550). — Décret chargeant l'agent du Trésor national de rendre compte de la poursuite qu'il fera contre l'ex-ministre Clavière pour l'indemnité due aux artistes de Lyon *(ibid.)*. — Un membre propose de décréter qu'il sera sursis à toute fabrication de monnaie dans cette ville jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné *(ibid.)*; — renvoi au comité des assignats et monnaies *(ibid.)*. — Décret d'accusation contre le procureur syndic du district et contre le citoyen qui remplit provisoirement les fonctions de procureur (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 154). — Le comité de division est chargé d'examiner s'il ne serait pas utile de transférer ailleurs qu'à Lyon le lieu des séances du département du Rhône-et-Loire (12 juillet, p. 622). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123). — Le conseil général de la commune envoie le procès-verbal d'acceptation de l'Acte constitutionnel par les assemblées primaires (3 août, p. 188); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (4 août, p. 203). — Les sans-culottes dénoncent la conduite des corps administratifs et renouvellent leur adhésion aux décrets et à l'Acte constitutionnel (*ibid.* p. 224 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 225). — Les administrateurs du district adhèrent à l'Acte constitutionnel (6 août, p. 337); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — La commission de Salut public se plaint de n'avoir reçu aucune réponse à ses lettres (8 août, p. 516); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

LYON (*suite*).

§ 2. — Troubles.

Lettre du ministre de l'intérieur au sujet des troubles qui agitent la ville (22 septembre 1792, t. LII, p. 98 et suiv.); — commissaires chargés d'aller y rétablir l'ordre (*ibid.* p. 99). — Lettre des commissaires (2 octobre, p. 275). — Rapport des commissaires (9 octobre, p. 413). — Renseignements sur l'état de la ville de Lyon (28 octobre 1792, t. LIII, p. 24 et suiv.). — Commissaires de la Convention envoyés à Lyon pour y rétablir l'ordre (*ibid.* p. 25), (29 octobre, p. 35). — Lettres des commissaires envoyés à Lyon (14 novembre,

p. 405 et suiv.), (18 novembre, p. 464), (20 novembre, p. 489 et suiv.), (23 novembre, p. 565). (28 novembre, p. 628 et suiv.), (12 décembre 1792, t. LV, p. 19 et suiv.). — On annonce des troubles occasionnés par les visites domiciliaires (18 février 1793, t. LVIII, p. 708); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — Rapport sur les troubles par Tallien (25 février 1793, t. LIX, p. 182 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 185); — adoption (*ibid.*). — Liste des commissaires envoyés à Lyon (*ibid.* p. 198). — Lettre des officiers municipaux relative aux troubles (26 février, p. 269). — Lettre des administrateurs de Rhône-et-Loire (*ibid.*). — Lettre d'un grand nombre de citoyens de Paris qui offrent de marcher au secours des patriotes de Lyon (*ibid.*). — Pouvoirs des commissaires de la Convention envoyés à Lyon (*ibid.* p. 270). — Compte rendu au sujet des troubles (3 mars, p. 570). — Décret renvoyant les instigateurs des troubles devant le tribunal criminel de Saône-et-Loire (*ibid.*). — Lettres des commissaires de la Convention (10 mars 1793, t. LX, p. 55), (20 mars, p. 330 et suiv.). — Trois délégués de la commune demandent audience (15 avril 1793, t. LXII, p. 105); — jour fixé (*ibid.*). — Admis, ils rendent compte des troubles et proposent différentes mesures propres à rétablir l'ordre (*ibid.* p. 126 et suiv.); — discussion sur cette pétition (*ibid.* p. 131 et suiv.); — la Convention décrète le maintien en état d'arrestation de Laussel, procureur de la commune et le renvoi de la pétition au comité de législation (*ibid.* p. 132). — Lettre des commissaires de la Convention à l'armée des Alpes sur l'état de la ville (3 juin 1793, t. LXVI, p. 16 et suiv.). — Décret adjoignant le citoyen Robert Lindet aux représentants de la Convention près l'armée des Alpes et lui enjoignant de se rendre à Lyon (*ibid.* p. 17). — Marat appelle l'attention de la Convention sur l'état de la ville où la contre-révolution s'établit (6 juin, p. 92); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des commissaires à l'armée des Alpes (7 juin, p. 144 et suiv.); — décret autorisant les commissaires à l'armée des Alpes à prendre toutes les mesures de sûreté générale propres à ramener le calme et chargeant le comité de Salut public de faire un rapport sur l'état de la ville de Lyon (*ibid.* p. 146). — Lettres des commissaires à l'armée des Alpes au comité de Salut public (*ibid.* et p. suiv.). — Lettre du représentant Lindet sur la situation de la ville (12 juin, p. 460); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Marat demande

qu'il soit pris différentes mesures pour réprimer les troubles (21 juin 1793, t. LXVII, p. 44); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 45). — Rapport par Robert Lindet sur la mise sous la sauvegarde des autorités constituées des citoyens incarcérés à la suite des mouvements du 29 mai (*ibid.* p. 46); — projet de décret (*ibid.*), — adoption (*ibid.*). — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire séance tenante un rapport sur les mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu à Lyon (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 138). — Rapport par Couthon sur l'oppression qu'éprouvent les bons citoyens dans la ville de Lyon et projet de décret pour y remédier (*ibid.* p. 154 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 155). — Renseignements sur les événements qui se sont passés dans la ville de Lyon (11 juillet, p. 584); — la Convention charge Couthon et Delacroix (*Eure-et-Loir*) de présenter un projet de décret sur les mesures à prendre (*ibid.*); — projet de décret présenté par Couthon (12 juillet, p. 621 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 622). — Décret punissant de la peine de mort ceux qui seront convaincus d'avoir arrêté et de retenir à Lyon les convois militaires des armées de la République (*ibid.*). — Décret autorisant les commissaires à l'armée des Alpes à requérir du général Kellermann des forces suffisantes pour rétablir l'ordre (14 juillet, p. 713). — Renvoi au comité de Salut public d'une lettre demandant l'indulgence de l'assemblée pour la ville de Lyon (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 366). — Lettre des commissaires de la Convention sur les sentiments des citoyens de Lyon (*ibid.* et p. suiv.); — décret ordonnant aux citoyens non domiciliés à Lyon d'en sortir dans les vingt-quatre heures (*ibid.* p. 368). — Rapport sur les événements qui ont eu lieu les 29 et 30 mai, les causes qui les ont amenés et l'état actuel de la cité (*ibid.* p. 388 et suiv.). — Adresse des citoyens patriotes qui adhèrent à la révolution du 31 mai et applaudissent aux mesures prises contre les fédéralistes (24 juillet, p. 439); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Adresse des autorités constituées de Montélimar aux autorités et au peuple de Lyon pour les inviter à revenir aux principes de l'unité et de la fraternité républicaines (26 juillet, p. 540). — Les commissaires de la Convention aux côtes de la Méditerranée plaident la cause des Lyonnais et transmettent les rétractations individuelles de quelques administrateurs (28 juillet, p. 612 et suiv.); — renvoi au comité de

LYON (*suite*).

Sûreté générale (*ibid.* p. 615). — Lettre des commissaires aux côtes de la Méditerranée aux commissaires dans les départements de Rhône-et-Loire, de Saône-et-Loire et de l'Ain pour les prier de faire cesser tous actes d'hostilités contre la ville de Lyon (*ibid.* p. 634 et suiv.). — Le citoyen Paillon, greffier du juge de paix de Saint-Didier-la-Seauve, département de la Haute-Loire, donne des renseignements sur les manœuvres des contre-révolutionnaires de Lyon et présente des vues tendant à les déjouer (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 38); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des commissaires de la Convention à l'armée des Pyrénées-Orientales à la municipalité au sujet de l'arrestation de deux bateaux chargés de munitions de guerre et réponse de la municipalité (1er août, p. 65 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 67).

LYON (*suite*).

M

MABILLE (René). Reprendra provisoirement la place qu'il occupait aux Quinze-Vingts (20 février 1793, t. **LIX**, p. 37).

MACAIRE (Jacques). Est condamné à mort (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 267).

MACCHIELLI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

MACHECOUL (Commune, canton et district de), département de la Loire-Inférieure. Adresse d'adhésion du conseil général du district (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse d'adhésion des membres de la Société patriotique (16 octobre, p. 519). — Les administrateurs du district écrivent au sujet de la vente des biens des émigrés (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 2). — Pétition des Amis de la République contre l'agiotage (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 345 et suiv.). — On annonce la reprise de la ville par les Nantais (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 618 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 619). — Renseignements sur la prise de cette localité par le général Beysser (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 409 et suiv.). — Un député de l'assemblée primaire du canton annonce à la Convention que les républicains de ce canton, réfugiés à Nantes, ont accepté à l'unanimité la Constitution et la Déclaration des Droits de l'homme (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 3 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 4). — Les cinq cantons du district acceptent la Constitution à l'unanimité *(ibid.* p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MACHET-VELYE. Présente un programme pour l'établissement d'un canal de navigation de Paris à Dieppe (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 88). — Fait hommage à la Convention d'un plan pour la construction d'un canal de Paris à Dieppe (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 692) ; — renvoi aux comités des ponts et chaussées et de commerce réunis *(ibid.)*. — Fait hommage d'un ouvrage relatif à la construction d'un canal de Paris à Dieppe (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 76).

MACHINE A BATTRE LE GRAIN. Guyton-Morveau, au nom d'un citoyen, fait hommage d'une machine à battre le grain (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 326). — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

MACHINE POUR FABRIQUER LES ÉTOFFES. Le citoyen Rivey présente une nouvelle machine pour fabriquer économiquement les étoffes (4 août 1793, t. **LXX**, p. 215) ; — mention honorable et renvoi aux comités de commerce et d'instruction publique *(ibid.)*.

MACHINE MARITIME. Le citoyen Lacombe rappelle qu'il a offert une machine maritime et demande une indemnité (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 296) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

MACLON (Laurent). Fait une adresse relative à l'arrestation de Custine (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 453) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MACON (Commune, canton et district de). Adresse d'adhésion des citoyens républicains (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Demande en faveur des femmes et des enfants des citoyens qui sont aux frontières (9 novembre 1792, t. LIII, p. 320). — Adresse relative au jugement de Louis XVI et de sa famille (4 janvier 1793, t. LVI, p. 221). — La municipalité est autorisée à acquérir la maison du citoyen Labeaume (10 février 1793, t. LVIII, p. 432). — Adresse du directoire du district relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (18 février, p. 698). — Le procureur syndic du district demande l'autorisation de vendre les ornements d'église inutiles (24 février 1793, t. LIX, p. 138). — Don patriotique (27 avril 1793, t. LXIII, p. 417 et suiv.) ; — mention honorable *(ibid.* p. 418). — Les officiers municipaux et la Société républicaine adhèrent aux mesures prises par la Convention les 31 mai, 1er et 2 juin (21 juin 1793, t. LXVII, p. 29) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire envoie sa profession de foi (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 127) ; — mention civique, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le conseil général de la commune prévient la Convention que l'Acte constitutionnel a été proclamé avec la plus grande solennité (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 2) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Annonce l'acceptation de la Constitution (17 juillet, p. 60) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet, p. 116) ; — insertion au *Bulletin* (p. 117). — Des députés extraordinaires de la commune annoncent que la Constitution a été acceptée à l'unanimité (22 juillet, p. 325) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les citoyens de la section du Nord envoient leur adhésion à la Constitution (24 juillet, p. 420) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MAÇON (Veuve). Décret lui accordant un secours provisoire de 300 livres (6 juin 1793, t. LXVI, p. 98).

MADAGASCAR. — Voir *Zaca-Vola*.

MADELONNETTES (Prison des). Nombre de personnes détenues dans cette prison (8 juin 1793, t. LXVI, p. 168), (14 juin, p. 511), (17 juin, p. 591), (18 juin, p. 658). — (20 juin 1793, t. LXVII, p. 13), (p. 14), (21 juin, p. 32), (22 juin, p. 54), (23 juin, p. 98), (24 juin, p. 119), (25 juin, p. 433), (26 juin, p. 471), (27 juin, p. 531), (28 juin, p. 606), (29 juin, p. 639), (30 juin, p. 658). — (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 24), (2 juillet, p. 70), (3 juillet, p. 118), (4 juillet, p. 242), (5 juillet, p. 263), (6 juillet, p. 289), (7 juillet, 369), (p. 370), (9 juillet, p. 455), (11 juillet, p. 530), (12 juillet, p. 602), (13 juillet, p. 644), (14 juillet, p. 701). — (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 45), (16 juillet, p. 48), (17 juillet, p. 62), (p 80), (19 juillet, p. 159), (20 juillet, p. 211), (21 juillet, p. 256), (22 juillet, p. 313), (23 juillet, p. 355), (24 juillet, p. 417), (25 juillet, p. 454), (26 juillet, p. 525), (27 juillet, p. 576), (28 juillet, p. 615), (29 juillet, p. 651). — (30 juillet 1793, t. LXX, p. 1), (p. 2), (1er août, p. 62), (2 août, p. 125), (3 août, p. 169), (4 août, p. 212), (5 août, p. 249), (6 août, p. 324), (p. 325), (8 août, p. 496).

MADIER (Andéol), de la commune de Beaucaire. Décret le renvoyant devant le tribunal révolutionnaire (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 329).

MAESTRICHT (Ville de). Compte rendu de l'état du siège de cette ville (27 février 1793, t. LIX, p. 298). — Renseignements au sujet des opérations militaires autour de cette ville (5 mars, p. 615), (p. 623).

MAFFRAND, lieutenant-colonel du 3e bataillon de la Haute-Vienne. Rend compte du civisme des troupes qui servent sous ses ordres et offre son cheval à la patrie pour monter un officier de dragons (13 mai 1793, t. LXIV, p. 617).

MAGASINS DE L'ARTILLERIE. Etat général de la situation des magasins (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 25) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MAGASINS DE LA RÉPUBLIQUE. Rap-

MAGASINS DE LA RÉPUBLIQUE (*suite*).

port sur leur état par Pelet (25 mai 1793, t. LXV, p. 303 et suiv.). — Rapport par Pelet sur les vices de l'administration de la guerre, l'état des magasins de la République et l'organisation de l'administration de l'habillement (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 540 et suiv.). — Un membre de la commission des marchés propose de mettre la maison nationale, dite des Menus, à la disposition du ministre de la guerre pour servir de dépôt des fournitures de l'habillement et de l'équipement des troupes (8 août 1793, t. LXX, p. 530) ; — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).

MAGENDIE, de Bordeaux. Mention honorable de sa conduite aux îles du Vent (16 juin 1793, t. LXVI, p. 569).

MAGENTHIES ou MAGENTIES. Se plaint d'injustices commises à son égard (14 octobre 1792, t. LII, p. 496). — Lit une pétition dans laquelle il renouvelle la soumission de verser au Trésor public les biens dont il réclame la restitution et sollicite un prompt rapport de son affaire (21 mars 1793, t. LX, p. 418). — Envoie des pétitions (18 avril 1793, t. LXII, p. 601).

MAGER (Jean-Baptiste). Les commissaires de la comptabilité envoient un rapport concernant le bail de ses fermes (9 mai 1793, t. LXIV, p. 342).

MAGES. Indemnité à lui accordée (7 décembre 1792, t. LIV, p. 405).

MAGISTERE (Commune de la), département de Lot-et-Garonne. Adresse relative au jugement de Louis Capet, demande d'une Constitution républicaine et don patriotique (3 mars 1793, t. LIX, p. 562). — Adresse de dévouement et don patriotique de la Société populaire (24 avril 1793, t. LXIII, p. 177) ; — mention honorable (*ibid.* p. 178). — Les officiers municipaux annoncent que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 215).

MAGNAC-LAVAL (Commune et canton de), département de la Haute-Vienne. Adresse des citoyens relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. LVIII, p. 636). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525). — La section de la ville et la section de la campagne acceptent la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MAGNE (Jean), cadet. Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 355).

MAGNEVILLE (Commune de). — Voir *Arnetat (Moulins d')*.

MAGNIEN. Est nommé régisseur des douanes (18 octobre 1792, t. LII, p. 551).

MAGNIEZ, député du Pas-de-Calais. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » t. LVII, p. 67 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 82 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 366 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » t. LXII, p. 40 et 71). — Demande un congé (t. LXIV, p. 661) ; — ordre du jour motivé (p. 662). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 533). — On écrit qu'il a perdu la confiance de ses électeurs (t. LXVI, p. 664). —

MAGNIEZ (*suite*).

On annonce son arrestation à Bertincourt où il se trouvait sans congé ni mission (t. **LXVII**, p. 70). — Sa lettre sur les motifs de son absence (*ibid.*). — Décret chargeant le comité des décrets d'appeler son suppléant (*ibid.*). — Est remplacé par Le Bon (t. **LXVIII**, p. 31).

MAGNIN, secrétaire-commis du comité de liquidation. Il lui est alloué une indemnité de 150 livres (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 190).

MAGNON, secrétaire du comité de Sûreté générale. Est entendu dans l'affaire du citoyen Boze (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 181), (p. 182 et suiv.). — Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

MAGNON (Pierre), juge de paix du canton de Vinz, département du Mont-Blanc. Fait un don patriotique (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 71 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 72).

MAGNY (Commune de), département de la Nièvre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MAGNY-EN-VEXIN (Canton de), département de Seine-et-Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 605) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

MAGRIÉ, capitaine. Fait un don patriotique (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 518).

MAGRIÈRE. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

MAHY DE CORMERE. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 597).

MAHY DE CORMÈRE (*suite*).

MAI. — Voir *Arbres appelés mais.*

MAIGNELAY (Canton de), département de l'Oise. Accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MAIGNEN, député de la Vendée. — **1792.** — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LII**, p. 480). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 378 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Déclare qu'il n'a pas quitté Paris depuis l'ouverture des séances de la Convention (t. **LXVI**, p. 560). — Membre du comité des domaines (t. **LXVII**, p. 647).

MAIGNEN, administrateur du district de Nogent-sur-Seine. Décret le suspendant de ses fonctions (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 96). — La suspension prononcée contre lui est levée (25 juillet, p. 474).

MAIGNET, député du Puy-de-Dôme. — **1792.** — Membre du comité des secours publics (t. **LII**, p. 551). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux pères, mères, femmes

MAIGNET (*suite*).

et enfants des volontaires qui sont dans le besoin (t. **LIII**, p. 593 et suiv.). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 83 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 366 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Fait un rapport sur les règles à établir pour la répartition des secours publics (t. **LVIII**, p. 348 et suiv.), — un rapport sur le secours à accorder à la citoyenne Agnan (p. 395). — Fait un rapport sur l'évaluation des pertes éprouvées par les départements frontières et sur les indemnités qui leur sont dues (t. **LIX**, p. 289 et suiv.), — le défend (p. 295). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 40 et 74). — Commissaire à l'armée de la Moselle (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée de la Moselle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539). — Fait un rapport sur l'organisation des secours à accorder aux enfants et aux vieillards (t. **LXVII**, p. 476 et suiv.). — On demande qu'il soit continué dans sa mission à l'armée de la Moselle (t. **LXVIII**, p. 92 et suiv.).

MAIGNON. Est nommé juge suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

MAIGRET. Le ministre de l'intérieur demande qu'il soit statué sur une interdiction à lui faite par le département de l'Yonne de disposer de 1,417 pieds d'ormes plantés par ses ancêtres sur la route nationale de Paris à Lyon (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 14) ; — renvoi au comité des domaines (*ibid.* p. 15).

MAIL (Section du). — Voir *Paris*, § **19**, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MAILHE, député de la Haute-Garonne. — **1792**. — Parle sur les pensions des ecclésiastiques (t. **LII**, p. 180). — Commissaire aux archives (p. 280). — Parle sur le traitement des prisonniers de guerre (p. 409). — Présente un projet d'adresse aux cantons helvétiques (p. 413). — Suppléant au comité diplomatique (p. 456). — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur l'affaire du marquis de Toulongeon (t. **LIII**, p. 8), — sur la mise en accusation de Louis XVI (*ibid.*). — Demande que les législateurs renoncent aux fonctions publiques pendant leur vie entière (p. 16). — Fait un rapport sur le jugement du ci-devant roi (p. 275 et suiv.), — un rapport sur l'affaire du citoyen Courmes (p. 343). — Parle sur les fournisseurs des armées (p. 367), — sur une pétition des habitants de la principauté de Nassau-Sarrebruck (p. 418). — Secrétaire (p. 429). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 457), — sur le divorce (p. 463), — sur une instruction à adresser aux peuples voisins (p. 473), — sur la réunion de la Savoie à la France (p. 510), — sur le procès de Louis XVI (p. 682). — Fait un rapport sur une pétition concernant les moulins d'Arnetat (t. **LIV**, p. 1), — un rapport sur les effets du rachat des redevances fixes (p. 403), — sur l'admission à la barre d'une députation de la ville de Longwy (p. 722). — Parle sur la conduite des généraux français dans les pays occupés par les armées de la République (t. **LV**, p. 74). — Fait un rapport sur les opérations du corps électoral du département de Paris (p. 184). — Parle sur les délits relatifs à la perception des droits féodaux (t. **LVI**, p. 65). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 63 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 75 et 111). — Vote pour *la mort, mais pense qu'il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine

MAILHE (*suite*).

sera infligée à Louis? » (p. 342 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 470). — Parle sur le mode de faire juger les accusations pendantes à la Haute-Cour nationale au moment de sa suppression (t. **LVIII**, p. 34). — Fait un rapport sur le rabattement de décret introduit par la jurisprudence du ci-devant parlement de Toulouse (p. 473). — Demande que tous ceux qui auront des projets de Constitution à présenter soient autorisés à les faire imprimer aux frais de la nation (p. 625). — Parle sur l'abolition du droit de tester (t. **LIX**, p. 680), (p. 682). — Rend compte de sa mission dans les sections de Paris (t. **LX**, p. 2). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 57 et 74). — Ecrit que l'esprit du département de la Haute-Garonne est bon (t. **LXIV**, p. 709). — En mission dans la Haute-Garonne lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Justifie sa conduite (t. **LXVII**, p. 623). — Fait une motion relative aux fiefs reversibles à la couronne (t. **LXVIII**, p. 304). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des étrangers (t. **LXX**, p .184). — S'oppose à l'abolition du droit de parcours (p. 517).

MAILLARD, capitaine de la gendarmerie nationale. Fait un don patriotique (31 octobre 1792, t. **LII**, p. 89).

MAILLARD, ci-devant fermier général. Décret ordonnant de lui restituer une somme de 1.800 livres (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 261).

MAILLARD (Jean). Annonce que la Constitution a été acceptée par les assemblées primaires des communes de Mézières-au-Perche et de Germainville, département d'Eure-et-Loir (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 269), — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAILLASSON (Femme). — Voir *Morin Laurence)*.

MAILLE. Présente une pétition (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

MAILLEFERT, cordonnier. Fait un don patriotique (26 mars 1793, t. **LX**, p. 566).

MAILLET (Edmond-Nicolas). Demande que la trésorerie nationale soit autorisée à lui solder la somme de mille soixante-huit livres (25 février 1793, t. **LIX**, p. 179) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret sur sa pétition (3 mars, p. 576 et suiv.). — Décret relatif au paiement de ses émoluments, à l'indemnité à lui accorder et à son admission à la retraite (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 190).

MAILLET (J.-B.). On annonce qu'il a été condamné à mort (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 446).

MAILLET (Commune de), département de la Somme. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

MAILLEY-ET-CHAZELOT (Commune de). Pétition relative à la vente du quart de réserve (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 727).

MAILLOT, officier municipal à Montauban. Décret le suspendant de ses fonctions (1er août 1793, t. **LXX**, p. 78).

MAILLY, député de Saône-et-Loire. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 85 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 373 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécu-

MAILLY (*suite*).

tion du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 42 et 74). — Fait un rapport sur la circonscription des paroisses de la ville de Bayeux (t. LXIV, p. 545). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537). — Fait un rapport sur la distraction des communes de Cuisery et de l'Abergement du district de Châlon-sur-Saône et leur réunion au district de Louhans (t. LXVIII, p. 378 et suiv.), — un rapport sur l'admission de Chauvin-Hersault, p. 537). — Fait un rapport sur le transfert au comité de division des cartes et procès-verbaux de la division de la République déposés aux archives nationales (t. LXIX, p. 190).

MAILLY (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MAILLY-LE-CHATEAU (Canton de), département de l'Yonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MAINCY (Canton de), département de Seine-et-Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

MAINE-ET-LOIRE (Département de). Adresse d'adhésion du conseil général (30 septembre 1792, t. LII, p. 241 et suiv.). — Les administrateurs demandent l'autorisation de former une bibliothèque publique (11 octobre, p. 450). — L'ouverture de l'assemblée électorale pourra être prorogée jusqu'au 21 novembre (30 octobre 1792, t. LIII, p. 63). — Arrêté du directoire ayant pour objet d'assurer la tranquillité publique (7 décembre 1792, t. LIV, p. 643

MAINE-ET-LOIRE (*suite*).

et suiv.). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (31 décembre 1792, t. LVI, p. 103). — Pétition des volontaires nationaux relative aux décomptes arrêtés avant la loi du 22 décembre 1792 (20 février 1793, t. LIX, p. 29). — Les volontaires du 1er bataillon demandent une indemnité pour leurs effets pillés lors de la reddition de Verdun (26 février, p. 269) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Adresse du conseil général à la Convention (25 février, p. 177). — Le ministre des contributions publiques transmet une pétition du directoire du département de Maine-et-Loire tendant à obtenir une réduction lors du répartement des contributions foncière et mobilière de 1793 (7 mars, p. 669) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le ministre de l'intérieur informe la Convention que des troubles se sont produits dans le département de Maine-et-Loire à l'occasion du recrutement (12 mars 1793, t. LX, p. 135) ; — la Convention décrète que les commissaires désignés pour faire exécuter la loi sur le recrutement dans le département de Maine-et-Loire partiront sur-le-champ (*ibid.*). — Lettre des administrateurs au sujet des troubles (18 mars, p. 270) ; — renvoi au comité de défense et de Sûreté générale (*ibid.*). — Envoi de pièces relatives aux troubles (19 mars, p. 317). — Décret sur les mesures à prendre (13 mars, p. 494). — Journal des opérations faites contre les rebelles (24 mars, p. 514 et suiv.). — Décret relatif à l'envoi de fonds (29 mars 1793, t. LX, p. 690). — Le ministre de l'intérieur rend compte des mesures qu'il a prises pour faire passer des fonds au département de Mayenne-et-Loire (31 mars 1793, t. LXI, p. 8) ; — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Les administrateurs transmettent un don patriotique (2 avril, p. 72). — Ils communiquent un interrogatoire du nommé Joseph Cathelineau (*ibid.* p. 76). — Renseignements sur l'état des forces des armées de la République et sur celles des rebelles (3 avril, p. 130 et suiv.), (6 avril, p. 362). — Les administrateurs demandent un secours de 100,000 livres pour les subsistances (16 avril 1793, t. LXII, p. 170) ; — renvoi aux comités d'agriculture et des finances réunis (*ibid.*). — Adresse de dévouement du 1er bataillon de volontaires nationaux (20 avril 1793, t. LXIII, p. 2). — Les administrateurs rendent compte de l'état des troupes

MAINE-ET-LOIRE *(suite)*.

dans leur département et se plaignent des déprédations qu'elles commettent (24 avril, p. 215). — Rendent compte de la situation de leur département (27 avril, p. 423 et suiv.). — Renvoi au comité des finances d'une demande d'un secours de 50.000 livres *(ibid.* p. 439). — Nomination de commissaires de la Convention pour ce département (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 417). — Les administrateurs envoient un mémoire relatif au mauvais état du pont de Cé (11 mai, p. 542). — Le directoire est autorisé à percevoir une somme de 300.000 livres sur les contributions directes de 1791 et 1792 (14 mai, p. 678). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal extraordinaire (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 367). — Les administrateurs font part à la Convention de leur retour à leurs fonctions (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 68) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

Voir *Vendée (Guerre de la)*.

MAINSAT (Commune de), département de la Creuse. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MAINTENON (Commune et canton de). Département d'Eure-et-Loir. La société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 528) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MAIRE (J.-B.), négociant à Toul. Réclame contre une décision de l'administration du département de la Meurthe qui a déclaré émigré son fils, sergent-major au 4e bataillon de Saône-et-Loire (23 mars 1793, t. **LX**, p. 471) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

MAIRE (Philippe-Joseph), émigré. On annonce qu'il a été condamné à mort (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 377).

MAIREAU. Arrêté lui interdisant de continuer la mission à lui confiée par Briez et Dubois-Dubais et lui enjoignant de rendre compte de sa conduite relativement à cette mission (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MAIRELLE, capitaine au 61e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 288) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAIRESSE (Citoyenne). Réclame pour elle et sa fille une exception à la loi sur les émigrés (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 497).

MAIRNE, officier au 53e régiment d'infanterie. Demande à être rétabli dans ses fonctions (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 696) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

MAIRNÉE. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

MAIS. — Voir *Arbres appelés mais.* — Voir également à la fin de la table l'*erratum* relatif aux *arbres appelés mais.*

MAISON COMMUNE (Section de la). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MAISON DE SECOURS DE PARIS. — Voir *Caisses patriotiques de Paris.*

MAISON DU CI-DEVANT ROI (Personnes attachées a la). Demande du ministre des contributions publiques relative au payement des gens à gage de la maison du ci-devant roi (2 novembre 1792, t **LIII**, p. 108 et suiv.) ; — renvoi au comité des finances, de liquidation et de secours réunis *(ibid.* p. 109). — Les citoyens et citoyennes employés à la musique du ci-devant roi demandent des secours (3 novembre, p. 125) ; — renvoi aux comités de liquidation et des secours réunis *(ibid.)*. — Sur la motion de Taillefer, la Convention décrète que le ministre des affaires étrangères rendra compte des mesures qu'il a prises pour met-

MAISON DU CI-DEVANT ROI (*suite*).

tre un terme à l'entretien des valets et des pages du ci-devant roi qui existent encore à Versailles (25 novembre, p. 579 et suiv.). — Pétition des citoyens composant la ci-devant maison domestique du roi (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54). — Les commis, cochers, postillons et ouvriers attachés à l'équipage des charrois du ci-devant roi demandent une pension proportionnée à leurs longs services (9 décembre, p. 723). — Rapport par Réal sur les traitements et pensions des personnes attachées à la maison du ci-devant roi (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 672) ; — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 673). — Le ministre de l'intérieur envoie un deuxième supplément de l'état des personnes attachées à la maison du ci-devant roi (11 mars 1793, t. **LX**, p. 81) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Décret qui conserve provisoirement leur logement aux palefreniers, postillons, garçons d'écuries du ci-devant roi et de ses frères (24 mars, p. 507).

MAISON D'AVANCE. Don patriotique des administrateurs (26 mai 1793 t. **LXV**, p. 355).

MAISON D'ÉDUCATION DE LÉONARD BOURDON. — Voir *Popincourt (Orphelinat)*.

MAISONS NATIONALES CI-DEVANT ROYALES. Amelot, directeur de la caisse de l'Extraordinaire, écrit à la Convention au sujet des maisons nationales à réserver pour les casernements (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 397). — Décret sur la levée des scellés qui y sont apposés (9 octobre, p. 407). — Décrets relatifs à la vente des meubles et effets qui s'y trouvent (20 octobre, p. 588), (22 octobre, p. 628), (24 octobre, p. 640 et suiv.). — Décret pour le payement des ouvriers et gardiens des maisons ci-devant royales (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 135). — Décret pour la levée des scellés apposés sur celles qui se trouvent dans le département de Paris (*ibid.*). — Le ministre de la justice demande que les huit lois qui les concernent soient réduites en une seule (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 443) ; — renvoi aux comités des domaines et d'aliénation réunis (*ibid.*). — Lettre du ministre des contributions publiques relative à la vaisselle

MAISONS NATIONALES CI-DEVANT ROYALES (*suite*).

d'or trouvée dans les maisons ci-devant royales (20 février 1793, t. **LIX**, p. 27). — Nomination de commissaires pour assister à la levée des scellés qui y sont apposés (14 février, p. 536). — Le ministre de l'intérieur invite la Convention à autoriser la levée provisoire des scellés apposés sur ces maisons (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 499 et suiv.).

MAISONS DE CHARITÉ. Décret suspendant provisoirement la vente des biens formant la dotation des hôpitaux et maisons de charité desservis par les ci-devant membres des congrégations séculières vouées au service des pauvres (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 665).

MAISONS D'ÉDUCATION DE PARIS. Don patriotique des principaux et des professeurs (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 359).

MAISONS DE JEU. Pétition demandant leur suppression (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 636).

MAISONS DE PROSTITUTION. Pétition demandant leur suppression (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 636).

MAISONS DE SECOURS. Gossuin demande qu'il soit établi dans chaque département, aux frais de la République, une maison de secours destinée à recevoir les pauvres des deux sexes perclus de leurs membres ou privés de la vue (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 164), — la Convention décrète cette proposition et renvoie pour le mode d'organisation aux comités d'instruction publique et de secours publics (*ibid.*).

MAISONS RELIGIEUSES. Décret relatif à la levée des scellés qui y sont apposés (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 186). — Suspension de l'exécution de ce décret (30 septembre, p. 238). — Décret pour la levée des scellés apposés sur celles qui se trouvent dans le département de Paris (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 135).

MAISONNEUVE, ministre de France près le duc de Wurtemberg. Lebrun, ministre des affaires étrangères, appelle la rigueur des lois sur lui (2 octobre 1792, t. LII, p. 283).

MAISSE, député des Basses-Alpes. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 91 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 385 et 418). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 475). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII p. 47 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 533).

MAISSE (Commune de), département de Seine-et-Oise. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MAITRE-JEAN, secrétaire de la section de la Halle-aux-Blés. — Est mandé à la barre (10 avril 1793, t. LXI, p. 549 et suiv.).

MAITRES CANONNIERS ENTRETENUS. Ces places sont réservées aux maîtres canonniers des classes (25 octobre 1792, t. LII, p. 673 et suiv.).

MAITRES OUVRIERS DES PORTS. — Voir *Ports.*

MAITRES DE POSTE. — Voir *Postes et Messageries.*

MAITRISES. Décret chargeant les comités des finances et de liquidation de présenter un mode propre à faire payer dans les chefs-lieux de district, les créances dérivant de liquidation de maîtrises (4 juin 1793, t. LXVI, p. 29).

MAIZEROY (Commune de), département de la Moselle. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

MAIZIÈRES (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

MAJORITÉ. — Voir *Code civil.*

MAKKETOS ou MAKKETROS ou MOKKETROS, colonel hollandais. Fait un don patriotique (11 novembre 1792, t. LIII, p. 362). — Est autorisé à rejoindre l'armée française (5 mars 1793, t. LIX, p. 614).

Voir *Bataillons bataves.*

MALADES. — Voir *Armée*, § 17, *Service sanitaire.*

MALAFOSSE, inspecteur de la régie nationale des droits d'enregistrement. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. LX, p. 312).

MALAFOSSE (Thomas), éperonnier. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 459 et suiv.).

MALAISE (Citoyenne). Son tuteur réclame pour elle des biens dont l'ordre de Malte s'est emparé (23 février 1793, t. LIX, p. 94) ; — renvoi aux comités des domaines, d'aliénation et de législation réunis *(ibid.).*

MALAQUIN, veuve d'un capitaine dans la légion germanique. Le ministre de la

MALAQUIN *(suite)*.

guerre appelle sur elle la bienveillance de la Convention (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 276 et suiv.) ; — décret *(ibid.* p. 277).

MALEPEYRE, suppléant du procureur général syndic du département de la Corrèze. Transmet un arrêté du conseil général de la Corrèze (20 juin 1793, t. LXVII, p. 1).

MALESHERBES (Lamoignon de). Demande à défendre Louis XVI (13 décembre 1792, t. LV, p. 38). — On annonce que Louis a décidé de le prendre pour défenseur (14 décembre, p. 45 et suiv.). — Se plaint du court délai accordé à Louis pour sa défense (17 décembre, p. 89). — Demande communication de certaines pièces nécessaires à la défense (20 décembre, p. 186). — Demande à présenter des vues sur la manière de compter les voix dans le procès de Louis XVI (17 janvier 1793, t. LVII, p. 412 et suiv.).

MALESHERBES (Canton de). L'assemblée primaire accepte la constitution (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MALESTROIT (Commune et canton de), département du Morbihan. Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124). — Le conseil général de la commune annonce l'acceptation de la Constitution, à l'unanimité, par l'assemblée primaire et demande l'établissement d'un district dans cette commune (7 août, p. 418) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division *(ibid.)*.

MALET, capitaine. Rend compte d'un acte de dévouement des habitants du pays de Nassau (21 décembre 1792, t. LV, p. 332).

MALGOUIRES, dit VERRY, ou MALGOURIEZ. Demande de servir pour porter les dépêches aux armées (24 février 1793, t. LIX, p. 153) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Annonce que le ministre de la guerre l'a nommé courrier à l'armée

MALGOUIRES *(suite)*.

des Pyrénées et demande des fonds pour se rendre à son poste (24 mars 1793, t. LX, p. 524) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MALHES (Joseph), député du Cantal. — 1793. — N'avait pas encore siégé pour cause de maladie (1) lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 72 et 105). — N'avait pas encore siégé pour cause de maladie lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 94 et 106).

MALHES (Pierre), député suppléant du Cantal, appelé à siéger en remplacement de Malhes (Joseph), démissionnaire. — 1793. — Absent sans cause lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (t. LVII, p. 396 et 416). — Absent sans cause et censuré lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 475). (Voir l'article de M. Jean Delmas, publié dans la *Revue de la Révolution* au sujet du remplacement de Joseph Malhes par Pierre Malhes et inséré dans le t. LVII (1re série) des *Archives Parlementaires*, p. 475.) — Ne vote pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 51 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 536). — Est envoyé comme commissaire dans le département de la Lozère (t. LXVI, p. 17).

MALINES, ville de Belgique. Copie de la capitulation accordée à la garnison (20 novembre 1792, t. LIII, p. 495 et suiv.). — Dé-

(1) En réalité, Joseph Malhes était démissionnaire depuis le 9 décembre 1792; mais sa démission n'avait pas été notifiée officiellement à la Convention.

MALINES (*suite*).

cret relatif aux fusils trouvés dans cette ville (*ibid.* p. 496). — Détails complémentaires sur la capitulation de la ville (22 novembre, p. 555 et suiv.). — Compte rendu du ministre de la guerre relativement aux fusils trouvés dans cette ville (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 337). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (28 février 1793, t. **LIX**, p. 319). — Inventaire des effets militaires et munitions de guerre provenant des magasins de Malines évacués sur les places de Lille et de Douai (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 77), (24 avril, p. 181).

MALINGRE, secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

MALLARMÉ, député de la Meurthe. — **1792**. — Fait un rapport sur les dépenses secrètes (t. **LII**, p. 437). — Membre du comité des finances (p. 438), — du comité de division (p. 480). — Suppléant au comité d'inspection (p. 531). — Remet des dons patriotiques (p. 532). — Fait un rapport sur le paiement des travaux exécutés dans les bâtiments des ci-devant Grands Augustins (p. 559). — Fait un rapport sur le paiement des troupes (t. **LIII**, p. 85 et suiv.), — un rapport sur une pétition du département de Paris (p. 366), — un rapport sur le remboursement de dépenses faites à l'hôtel des Invalides (p. 415 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 457). — Présente un projet de décret concernant le paiement des créanciers des corps et communautés supprimés (p. 489). — Présente un projet de décret sur la pétition des citoyens Hugot et Chevalier (p. 550), — un projet de décret sur l'exécution de la loi qui met une somme de 12 millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour être employée à l'achat de grains (p. 567). — Parle sur une demande de la commune de Lyon (p. 569). — Présente un projet de décret concernant l'indemnité à accorder aux habitants de Voncq (p. 609), — un projet de décret sur la reconstruction du clocher de Villecey-sur-Trey (p. 631). — Fait des rapports sur le mode de paiement des troupes (t. **LV**, p. 336), (p. 339 et suiv.).

MALLARMÉ (*suite*).

— Demande le rapport du décret qui accorde une gratification aux secrétaires-commis et aux huissiers de la Convention nationale (p. 355). — Fait un rapport sur la pétition des entrepreneurs chargés de l'aménagement du bureau du ministre des affaires étrangères (p. 356), — un rapport sur le paiement des dépenses pour le triage et le brûlement des titres de noblesse déposés aux Augustins (p. 362). — Fait un rapport sur une demande de fonds du département de Paris pour le remboursement des billets de confiance (t. **LVI**, p. 38 et suiv.). — **1793**. — Fait un rapport sur la mise à la disposition du ministre de la guerre des fonds nécessaires à l'approvisionnement des chaussettes et bracelets de laine pour les armées (p. 110). — Propose de faire donner aux troupes des habits de panne (p. 143). — Fait un rapport sur le paiement des commis employés à l'expédition des décrets concernant l'aliénation des biens nationaux (p. 596), — un rapport sur le recensement des billets de la maison de secours (p. 611 et suiv.), — le défend (p. 612). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Fait un rapport sur un secours à accorder à la commune de Thionville (p. 603). — Fait une motion d'ordre (p. 640). — Fait un rapport sur les comptes à rendre par les receveurs particuliers des finances des ci-devant généralités de Bordeaux et de Moulins (p. 707 et suiv.). — Fait une motion relative au mode de séquestre et de régie des biens des princes étrangers possessionnés en France (t. **LVIII**, p. 5). — Demande la réunion du pays de Liége à la France (p. 103). — Fait un rapport sur une perte éprouvée par le département des Pyrénées-Orientales (p. 109), — un rapport sur la remise à la

MALLARMÉ (*suite*).

trésorerie nationale de la somme trouvée dans la caisse du trésorier général des ci-devant Etats de Bourgogne *(ibid.)*, — une motion concernant les agents des princes étrangers possessionnés en France (p. 169). — Parle sur une pétition de la ville de Lyon (p. 178) ; — sur une pétition de la ville de Paris (p. 292). — Fait un rapport sur le prix du salpêtre (p. 397). — Présente des articles additionnels au décret sur les pensions militaires (p. 430). — Parle sur l'insertion au *Bulletin de la Convention* des adresses relatives au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (p. 472). — Fait un rapport sur les indemnités pour dommages causés par l'invasion des ennemis (p. 523), — un rapport sur la conduite des administrateurs du département de la Moselle (p. 524), — un rapport sur l'organisation d'un bureau central pour la confection des décomptes de la campagne de 1792 (p. 530 et suiv.). — Parle sur le décret relatif aux collèges (p. 609). — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder aux citoyens Bagot et Pomme (p. 639), — un rapport sur le délai pour la reddition des comptes des directeurs et régisseurs de l'enregistrement *(ibid.)*. — Fait un rapport sur la vérification des billets de confiance (t. **LIX**, p. 61 et suiv.). — Parle sur une pétition du citoyen Legros (p. 68). — Secrétaire (p. 69). — Parle sur les indemnités dues aux départements frontières (p. 295). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Laloue (p. 332). — Parle sur les déprédations qui se commettent dans les forêts nationales (p. 501). — Fait un rapport sur la liquidation des dettes exigibles de la ci-devant généralité de Paris (p. 528 et suiv.), — un rapport sur la pétition du citoyen Moreton-Chabrillant (p. 529), — un rapport sur l'indemnité à accorder au receveur du district de Briey (p. 613), — un rapport sur l'indemnité réclamée par le citoyen Coiny *(ibid.)*, — un rapport sur les secours à accorder aux ci-devant employés de la régie des domaines de l'île de Corse (p. 708), — un rapport sur le cautionnement à fournir par les directeurs des postes (p. 709), — un rapport sur la pétition de la citoyenne Corbin (p. 711). — Fait une observation sur le décret relatif à l'abolition de la contrainte par corps pour dettes (t. **LX**, p. 13). — Parle sur la suppression de la maison d'éducation de Saint-Cyr (p. 237). — Fait un rapport sur le paiement des appointements et salaires des employés de la machine de Marly et des manufactures des Gobelins, de la Savonnerie et de Sèvres (p. 247). — Parle sur la conduite des commissaires de la Convention dans le département du Bas-Rhin (p. 256). — Fait un rapport sur la rectification d'erreurs dans des contrats de rentes viagères (p. 314 et suiv.). — Fait un rapport sur une pétition du 6e bataillon de la Somme (p. 352 et suiv.), — un rapport sur le remboursement d'une avance faite par le département de la Côte-d'Or (p. 370), — un rapport sur les payeurs des guerres *(ibid.)*, — un rapport sur les fonds nécessaires pour arrêter les troubles (p. 486), — un rapport sur l'acquittement du prix des piques pour les départements (p. 541), — un rapport sur la remise des sommes de la masse d'économie de l'arsenal de la Fère *(ibid.)*. — Parle sur les secours à accorder aux Français expulsés de l'étranger (p. 576), — sur la vente des biens des émigrés (p. 597), — sur une pétition de la ville de Bordeaux (p. 706). — Fait un rapport sur des modifications au décret relatif à l'abolition de la contrainte par corps pour dettes civiles (p. 712). — Parle sur une demande de secours de la ville de Sedan (t. **LXI**, p. 19). — Fait un rapport sur les certificats de civisme des employés de l'enregistrement (p. 262), — un rapport sur la remise de la somme d'un million à la caisse de la marine de Toulon *(ibid.)*, — un rapport sur les dépenses d'entretien des bâtiments qui appartenaient à la ci-devant liste civile *(ibid.)*, — un rapport sur une pétition de la municipalité de Millau *(ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur une pétition de la municipalité de Montauban (p. 263), — un rapport sur une pétition du conseil général de Strasbourg *(ibid.)*. — Fait une motion relative à la nomination d'un nouveau ministre de la guerre p. 310). — Parle sur le sort à faire aux prisonniers de guerre (p. 329). — Fait un rapport sur les demi-soldes des sous-officiers et soldats de la ci-devant garde de Paris (p. 372). — Parle sur une pétition de la section du Bon-Conseil (p. 454). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 65 et 71). — Demande le rappel des commissaires Dubois-Dubais et Briez (p. 139). — Fait un rapport sur une

MALLARMÉ (*suite*).

avance à faire à la ville de Rennes (p. 178), — un rapport sur un prêt à faire à la ville de Saint-Denis (p. 179), — un rapport sur un emprunt à contracter par la ville de Toulouse (*ibid.*), — un rapport sur l'autorisation à accorder au département de Rhône-et-Loire de retenir une somme de 200,000 livres sur ses contributions (*ibid.*), — un rapport sur l'autorisation à accorder au département de la Drôme de retenir une somme de 300,000 livres sur ses contributions (*ibid.*), — un rapport sur le paiement des rentes viagères et perpétuelles de la ville de Lille (p. 260), — un rapport sur un versement à faire à la trésorerie nationale (p. 611). — Parle sur l'affaire de l'évêque Philbert (p. 616 et suiv.). — Présente des projets de décret relatifs à des secours à accorder au district de Dieppe, à la ville d'Angers et au département de la Sarthe (t. LXIII, p. 29). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 107), (p. 111), (p. 112). — Demande l'impression et l'ajournement d'un rapport sur la modification de la loi relative aux fabricateurs de faux assignats (p. 147). — Fait un rapport sur le mode de paiement des gardes des registres du contrôle général (p. 186), — un rapport sur la mise à la disposition du ministre de la guerre de la somme nécessaire pour l'équipement, l'habillement et l'armement de deux régiments de chasseurs à cheval (p. 188), — un rapport sur le paiement des canons commandés par la commune de Caen (p. 193). — Parle sur le mode de discussion de la Constitution (p. 384). — Fait connaître un don patriotique de la commune de Pont-à-Mousson (p. 561). — Fait un rapport sur une pétition du département de la Haute-Loire (p. 675), — un rapport sur une pétition de la ville de Lyon (*ibid.*), — un rapport sur une demande de la ville de Caen (*ibid.* et p. suiv.). — Propose d'improuver une pétition du faubourg Saint-Antoine (p. 687). — Fait un rapport sur la distribution des faux assignats (t. LXIV, p. 67). — Parle sur les mesures à prendre en faveur des Liégeois (p. 308). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 337). — Parle sur le projet de décret relatif aux moyens propres à diminuer la circulation des assignats (p. 359 et 360). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 365). — Fait un rapport sur l'annulation des baux passés, par anticipation, postérieurement au 2 novembre 1789 par l'ordre de Malte et les autres ci-devant ordres de chevalerie (p. 414), — un rapport sur une demande de prêt de la section du Panthéon français (p. 628 et suiv.). — Propose d'autoriser la section des Tuileries à emprunter 70,000 livres (p. 629). — Fait un rapport tendant à autoriser le département de la Manche à percevoir à titre d'avance une somme de 300,000 livres sur les contributions de 1791 et 1792 (p. 673), — un rapport tendant à autoriser le directoire du district de Montbrison à percevoir une somme de 100,000 livres sur les contributions de 1791 et 1792 (p. 674), — un rapport tendant à autoriser le directoire du département de l'Indre à percevoir une somme de 85,263 l. 7 s. 6 d. sur les contributions de 1791 et 1792 (*ibid.*), — un rapport tendant à autoriser la municipalité de Châtel-sur-Moulit à emprunter la somme de 6,000 livres pour s'approvisionner (p. 678), — un rapport tendant à autoriser la municipalité de Moulins à emprunter la somme de 150,000 livres pour s'approvisionner (*ibid.*), — un rapport tendant à autoriser le directoire du département de l'Ardèche à percevoir une somme de 100,000 livres (*ibid.*), — un rapport tendant à autoriser le directoire du département de Maine-et-Loire à percevoir une somme de 300,000 livres (*ibid.*), — un rapport tendant à autoriser les directoires de département et de district à s'aider pour le paiement des dépenses mises à leur charge pendant l'année 1793 (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport tendant à autoriser le département des Hautes-Alpes à prélever une somme de 300,000 livres (p. 679). — Parle sur une pétition de la section de Beaurepaire (p. 716), — sur l'établissement d'une taxe de guerre (p. 717). — Parle sur la taxe de guerre (t. LXV, p. 119). — Fait un rapport sur les attributions du caissier de la recette journalière de la trésorerie nationale (p. 181 et suiv.), — un rapport sur l'autorisation à accorder au contrôleur général de la trésorerie nationale de retirer de la caisse à trois clefs une somme de 256,533,335 livres (p. 183), — un rapport sur l'autorisation à accorder à la ville de Caen de percevoir une somme de 200,000 livres (*ibid.*), — un rapport sur la mise à la disposition du ministre de l'intérieur d'une somme de deux millions pour les dépenses de la guerre de Vendée (*ibid.*), —

MALLARMÉ (*suite*).

MALLARMÉ (*suite*).

un rapport sur la proposition d'accorder une somme de 8,000 livres à la section de Popincourt (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur l'autorisation à accorder au département de la Seine-Inférieure de percevoir une somme de 800,000 livres (p. 184), — un rapport sur l'indemnité à accorder au citoyen Manesq (p. 220), — un rapport sur la composition des assignats dont la création a été ordonnée par le décret du 7 mai 1793 (*ibid.*), — un rapport sur une avance à faire à la section des Quinze-Vingts (p. 230), — un rapport sur une avance à faire à la municipalité de Paris (*ibid.*), — un rapport sur une avance à faire au département de Paris (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur le rejet d'une avance demandée par la municipalité de Paris (p. 231), — un rapport sur une avance à faire au citoyen Thouvenin (p. 232). — Fait part d'une plainte du tribunal du district de Toul relativement aux déprédations qui se commettent dans les forêts nationales (p. 295). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Fait un rapport sur la mise à la disposition de la municipalité de Versailles d'une certaine somme pour les besoins de l'infirmerie (p. 595), — sur le paiement des indemnités dues aux sous-officiers et soldats qui ont fait la guerre dans l'Inde (p. 596), — sur la solde des gendarmes nationaux qui touchaient du numéraire aux frontières (*ibid.*), — sur la solde des officiers à moins de 20 lieues des frontières (p. 597), — sur l'autorisation à accorder aux officiers comptables pour l'emploi de la finance provenant de leurs offices (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur les saisies et oppositions (p. 598), — un rapport sur les certificats de résidence (*ibid.*), — un rapport sur un emprunt à contracter par la commune de Granville (*ibid.*), — un rapport sur des rectifications d'erreurs dans différents titres et contrats de rentes viagères (p. 599 et suiv.), — un rapport sur une avance à faire à la municipalité de Thiers (p. 602), — un rapport sur une indemnité à accorder au département du Nord (*ibid.*). — Président (p. 628). — Présente un projet de décret sur les moyens de diminuer la masse des assignats en circulation (t. **LXVI**, p. 70 et suiv.), — un projet de décret sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé (p. 220 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation de la comptabilité de la fabrication des assignats (p. 595), — un rapport sur le lieu de détention du citoyen Lamarche (*ibid.*), — un rapport sur l'achèvement de la salle des séances et des bureaux de la Convention (p. 665), — un rapport sur la remise d'une somme de 315,563,357 livres au contrôleur général de la caisse de la trésorerie nationale (*ibid.*). — Remet un don patriotique (*ibid.*). — Parle sur une demande de sursis à l'exécution du jugement rendu entre les conspirateurs de la ci-devant province de Bretagne (p. 673). — Suppléant au comité des finances (p. 680). — Propose de modifier la loi sur les pensions (p. 700). — Soumet à la discussion son projet de décret sur l'emprunt forcé (t. **LXVII**, p. 49 et suiv.). — Demande le rapport du décret qui accorde une indemnité au citoyen Rodrigue (p. 69). — Parle sur l'emprunt forcé (p. 77). — Annonce que le citoyen Rodrigue a touché son indemnité (p. 80). — Fait une motion en faveur du citoyen Anthoine, député de la Moselle (p. 436). — Est adjoint au comité de Salut public pour y exposer son plan relatif à la fixation du prix des denrées (p. 545). — Parle sur la conduite des administrateurs du département de la Meurthe (p. 547), — sur les mesures à prendre à l'égard des administrateurs du département de la Gironde (p. 636). — Fait un rapport sur les formalités à remplir par les pensionnaires de l'Etat, pour être payés de leur pension (p. 667). — Fait un rapport sur la réduction du nombre des vicaires épiscopaux (t. **LXVIII**, p. 37), — le défend (p. 38). — Soumet à la discussion le projet de décret sur les moyens de diminuer la masse des assignats en circulation (*ibid.* et p. suiv.). — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder au citoyen Lavigne (p. 138), — un rapport sur le paiement d'une somme de 400,000 livres au citoyen Thubaut (p. 139), — un rapport sur le paiement des funérailles de Michel Lepeletier (p. 143). — Demande le remplacement des députés fugitifs (p. 304). — Fait un rapport sur l'organisation de la régie du droit d'enregistrement (p. 320 et suiv.). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du département de la Meurthe (p. 422). — Fait un rapport sur le paiement à l'ex-ministre Necker des intérêts d'une somme de 2 millions (p. 424 et suiv.), — un rapport sur le paiement des intérêts

MALLARMÉ (*suite*).

dus aux comptables pour l'intérêt de leur finance (p. 486), — un rapport sur le paiement des pensions des élèves des écoles militaires (p. 487), — un rapport sur le paiement des traitements des gardes-chasse des ci-devant capitaineries ou plaisirs du ci-devant roi (p. 518). — Demande que Salle et Mollevaut soient remplacés par leurs suppléants (p. 539). — Demande la mise en état d'arrestation des députés Vitet, Michet et Patrin (p. 584). — Fait un rapport sur les quittances de finances (p. 632), — un rapport sur la remise d'une somme de 197,873,384 livres au contrôleur général de la trésorerie nationale (p. 714). — Fait un rapport sur les jugements attaqués en cassation (t. **LXIX**, p. 52), — un rapport sur les traitements et la comptabilité des receveurs de district (*ibid.* et p. suiv.). — Présente un projet de décret sur le paiement des contributions échues et sur la liquidation de la dette exigible arriérée et de la dette du ci-devant clergé (p. 99). — Fait un rapport sur la dot à accorder aux six jeunes filles d'Evreux qui seront mariées en exécution du décret du 17 juillet 1793 (p. 142), — un rapport sur l'annulation des procédures faites par certains créanciers de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (p. 202), — un rapport sur la suspension des achats d'habillements et d'équipements militaires (p. 233), — un rapport sur le paiement de ce qui est dû au citoyen Dugas (p. 273), — un rapport sur le renvoi au tribunal du I[er] arrondissement de Paris de l'affaire du citoyen Housset (*ibid.*), — un rapport sur l'admission des citoyens Jacob et Collombel en remplacement de Mollevaut et de Salle (p. 320). — Parle sur les indemnités dues aux citoyens de Thionville qui ont éprouvé des pertes par les démolitions qui ont été faites (p. 370 et suiv.), — sur l'augmentation du nombre des commissaires des guerres (p. 436). — Fait un rapport sur l'affranchissement des droits d'enregistrement des certificats d'exposition des extraits des contrats d'acquisitions faites au nom de la nation (p. 437), — un rapport sur l'acquittement du prix des piques fabriquées dans les départements (*ibid.*). — Parle sur la déportation des prêtres réfractaires (p. 438). — Membre de la commission chargée de présenter un rapport sur les finances (p. 601). — Fait un rapport sur la création de 25 millions de livres d'assignats de 25 sols (p. 609 et suiv.). — Annonce que

MALLARMÉ (*suite*).

le département de la Meurthe demande à être autorisé à faire lever, acompte de la contribution de 1793, moitié de celle de 1792 (p. 626). — Fait un rapport sur l'augmentation des traitements des commis des bureaux de la Convention (p. 645 et suiv.). — Membre de la commission chargée de présenter ses vues sur les contributions de 1793 (p. 648). — Demande le rétablissement dans leurs fonctions de certains administrateurs du département de la Meurthe (t. **LXX**, p. 49). — Parle sur la proposition de faire un emprunt (p. 59). — Fait un rapport sur une pétition des porteurs de quittances des eaux de Paris (p. 128 et suiv.). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 181). — Fait un rapport sur l'échange des assignats à face royale (p. 184 et suiv.). — Parle sur une pétition des administrateurs de la compagnie des eaux de Paris (p. 188). — Fait une motion en faveur des gagistes et pensionnaires de l'ancienne liste civile (p. 280). — Parle sur les formalités que sont obligés d'accomplir les commissaires des assemblées primaires (p. 280). — Fait un rapport sur les traitements de retraite (p. 431 et suiv.). — Demande l'abolition du droit de parcours (p. 517). — Demande que tous les bureaux soient fermés le 10 août (p. 519). — Parle sur une demande du département de Paris (p. 531).

MALLE, sous-lieutenant. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721).

MALLES. — Voir *Postes et Messageries.*

MALLES. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

MALLET, député suppléant, puis député du Nord. — **1793.** — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » tandis que celui de Fockedey, qu'il a remplacé, est porté par erreur, comme absent, dans le même scrutin (t. **LXII**, p. 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

MALLET *(suite)*.

— Est admis en remplacement Fockedey démissionnaire (p. 581). — Membre du comité militaire (t. LXVI, p. 529). — Suppléant au comité des vivres et subsistances militaires (t. LXVII, p. 64).

MALLET. Réclame une indemnité pour les pertes qu'il a faites dans la déroute d'Aix-la-Chapelle (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 486) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

MALLEVAU, lieutenant, commandant la station de Saint-Pierre. Le ministre de la marine annonce qu'il a donné l'ordre d'interdire la communication des îles Sainte-Lucie et Marie-Galante avec la Martinique et la Guadeloupe (27 janvier 1793, t. LVII, p. 709).

MALLEVAULT, commandant la frégate *la Calypso*. Est décrété d'accusation (8 novembre 1792, t. LIII, p. 316).

MALLEVILLE, sergent au 40e régiment d'infanterie. Est destitué de ses fonctions (31 mars 1793, t. LXI, p. 13).

MALLY-MAILLET (Commune de), département de la Somme. — Voir *Maillet*.

MALMAISON (Ferme de la), district de Montreuil, département du Pas-de-Calais. Décret portant qu'il sera sursis à la revente de cette ferme jusqu'après le rapport sur la pétition des citoyens Labbé et Prévost (6 juin 1793, t. LXVI, p. 98). — Décret approuvant la proclamation du pouvoir exécutif du 12 avril 1793 et passant à l'ordre du jour sur la proposition de maintenir le nouveau bail (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 582), — décret interprétatif du décret ci-dessus (28 juillet, p. 615 et suiv.).

MALOET (Pierre-Marie), médecin de l'une des tantes du ci-devant roi. Demande la permission de rentrer en France (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 96) ; — ordre du jour *(ibid.)*. — On demande qu'il ne soit pas considéré comme émigré (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 567) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

MALOET *(suite)*.

MALOUET. Se présente comme défenseur officieux de Louis Capet (20 novembre 1792, t. LIII, p. 486).

MALPET, procureur général syndic du département de la Haute-Garonne. Arrêté le suspendant provisoirement de ses fonctions (30 mai 1793, t. LXV, p. 588 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 589).

MALTE (Ile et port de). Décret relatif à une réclamation faite par des capitaines français qui ont mouillé dans ce port (2 décembre 1792, t. LIV, p. 31). — Les administrateurs du département de la Haute-Marne transmettent un certificat délivré par un agent de la République à Malte portant les empreintes de la royauté (7 août 1793, t. LXX, p. 417) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*

MALTE (Ordre de). Décret additionnel à la loi du 19 septembre concernant les biens dont jouissait le ci-devant ordre (22 octobre 1792, t. LII, p. 627 et suiv.). — Décret exceptant de la vente du mobilier des établissements du ci-devant ordre, les meubles personnels des ci-devant commandeurs, baillis, etc. (12 novembre 1792, t. LIII, p. 367). — Rapport sur cet ordre par Grégoire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 29 et suiv.) ; — projet de décret étendant aux membres de l'ordre la loi relative aux pensions des ecclésiastiques non employés *(ibid.* p. 31) ; — adoption *(ibid.)*. — Lettre concernant les biens des ci-devant chevaliers de Malte situés en France (31 décembre 1792, t. LVI, p. 99). — On demande si le décret qui réunit les biens de l'ordre au domaine national peut avoir un effet rétroactif (5 janvier 1793, p. 226); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Renvoi aux comités diplomatique et des finances réunis d'une réclamation du grand prieur d'Allemagne (12 janvier 1793, t. LVII, p. 4). — Lettre du citoyen d'Hannonville relative au décret du 19 septembre dernier,

MALTE (*suite*).

qui met les biens de l'ordre de Malte à la disposition de la nation (10 mars 1793, t. LX, p. 30) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Décret relatif au mode de paiement des créanciers de l'ordre (5 mai 1793, t. LXIV, p. 141 et suiv.). — Décret annulant les baux passés par l'ordre, par anticipation, postérieurement à la date du 2 novembre 1789 (10 mai, p. 414). — Renvoi au comité des domaines d'une question des administrateurs du département du Puy-de-Dôme sur la validité des baux à ferme des biens de l'ordre de Malte (12 mai, p. 534). — Rapport sur les jouissances réclamées par les commandeurs et bénéficiers de l'ordre (15 juin 1793, t. LXVI, p. 533 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 534); — adoption *(ibid.)* ; — adoption d'une modification au décret (18 juin, p. 653). — Renvoi au comité de législation d'une pétition de plusieurs membres de cet ordre (21 juin 1793, t. LXVII, p. 33). — Adoption d'une modification au texte du décret du 15 juin 1793 sur les jouissances réclamées par les commandeurs et bénéficiers de l'ordre (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 616).

MALUS, ex-député de l'Yonne à l'Assemblée législative. Ses observations sur le projet de supprimer la contribution mobilière et les patentes (t. LX, p. 403 et suiv.).

MALUS, employé dans les bureaux de l'administration du département de l'Yonne. On annonce son arrestation (21 avril 1793, t. LXIII, p. 75).

MALUS, commissaire ordonnateur des guerres. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. LII, p. 588). — Sera mis en arrestation pour être traduit à la barre de la Convention (22 septembre 1792, t. LII, p. 554). — Ecrit pour demander une augmentation de la solde des soldats convalescents (26 novembre, p. 603). — Il est traduit à la barre de la Convention. — Son interrogatoire (1er décembre 1792, t. LIV, p. 10). — Demande que l'arrestation décrétée contre lui se borne aux arrêts dans son domicile (7 décembre, p. 402 ; — ordre du jour *(ibid.)*. — Lettre de Dumouriez en sa faveur (13 décembre 1792, t. LV, p. 39). — Il est autorisé à communiquer avec le rapporteur du comité de la guerre chargé de son affaire (15 décembre, p. 70). — Décret relatif au mode de sa comparution devant le comité de la guerre (18 décembre, p. 142). — Demande à être mis en arrestation à son domicile (21 décembre, p. 333) ; — décret *(ibid.)*. — Demande que la Convention se fasse rendre compte des moyens qu'il a fournis pour sa justification (25 janvier 1793, t. LVII, p. 643). — Rapport sur son affaire par Lecointre (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 7 et suiv.) ; — discussion : Cambon, Camus, Bréard, Ducos *(ibid.* p. 9) ; — décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui et ordonnant sa mise en liberté *(ibid.)*. — Sera traduit à la barre de la Convention (4 avril 1793, t. LXI, p. 303). — Demande à être admis à la barre (15 avril 1793, t. LXII, p. 106) ; — renvoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*. — Camboulas demande qu'il soit mis en état d'arrestation (4 juin 1793, t. LXVI, p. 34) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MALVEAU - MARIGNY, commissaire des guerres. Le procureur général syndic du département d'Indre-et-Loire se plaint de sa destitution qu'il dit être arbitraire (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 612); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MALVEAUX. — Voir *Bienvenue (flûte la)*.

MALVEILLANTS. — Voir *Domestiques des émigrés*.

MALZIEU (Canton de), département de la Lozère. On annonce que les citoyens de ce canton ont accepté la Constitution, qu'ils ont adhéré aux journées des 31 mai et 2 juin et qu'ils demandent la punition de l'assassin de Marat (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MAMEAUX (Juste), laboureur, administrateurs du département de l'Eure. Déclare avoir combattu le criminel projet de ses collègues et assure la Convention de son dévouement (7 juillet 1793, t. LXVIII,

MAMEAUX (*suite*).

p. 378) ; — la Convention décrète que le citoyen Mameaux sera mis en liberté, qu'il fera sa déclaration au comité de Sûreté générale et qu'il pourra ensuite reprendre ses fonctions d'administrateur à la commission départementale séant à Bernay *(ibid.)*.

MAMERS (Commune, canton et district de), département de la Sarthe. Décret concernant le procès des vingt-deux personnes arrêtées dans cette localité (1er décembre 1792, t. LIV, p. 3). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124). — Le conseil général du district accepte la Constitution (9 août 1793, t. LXX, p. 534) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MANCEAUX, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793. t. LXVI, p. 484).

MANCHE (Département de la). Adresse d'adhésion des administrateurs (17 octobre 1792. t. LII, p. 533). — Les administrateurs envoient des pièces concernant le remplacement des curés (27 octobre 1792, t. LIII, p. 1). — Adresse d'adhésion du directoire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Mesures prises relativement aux hôpitaux (31 décembre 1792, t. LVI, p. 78). — Arrêté du conseil général prohibant la sortie des cuirs (17 février 1793, t. LVIII, p. 634). — Adresse du directoire relative au jugement de Louis Capet. — Le directoire appelle l'attention de la Convention sur l'organisation de la force armée, sur celle du ministère, sur l'éducation nationale, sur les maisons de secours et sur la charte constitutionnelle (23 février 1793, t. LIX, p. 111). — Le département sollicite la permanence du conseil général (1er mars, p. 502). — Cette demande est accordée *(ibid.)*. — Les administrateurs sollicitent un envoi d'armes (11 mars 1793, t. LX, p. 81) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Envoient des dons patriotiques (13 mars, p. 143). — Ecrivent que le recrutement se fait avec succès (25 mars, p. 530), (27 mars, p. 623). — On écrit que le meilleur esprit règne dans le

MANCHE (*suite*).

département (9 avril 1793, t. LXI, p. 467). — A bien mérité de la patrie (15 avril 1793, t. LXII, p. 110). — Lettre des commissaires de la Convention (28 avril 1793, t. LXIII, p. 496). — Pétition demandant un secours de 400,000 livres pour les subsistances (2 mai 1793, t. LXIV, p. 9) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 10) ; — rapport par Mallarmé (14 mai, p. 673) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*. — Don patriotique du 2e bataillon de volontaires nationaux (1er juin 1793, t. LXV, p. 655). — Compte rendu de l'attitude des citoyens et des administrateurs à la nouvelle de l'arrestation à Caen des représentants Romme et Prieur *(Côte-d'Or)* (14 juin 1793, t. LXVI, p. 526 et suiv.) ; — décret portant que les administrateurs et le département ont bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 528). — Le procureur général syndic annonce que des mesures ont été prises par les autorités constituées de Coutances pour la sûreté des commissaires de la Convention à l'armée des côtes de Cherbourg (20 juin 1793, t. LXVII, p. 7). — Les administrateurs demandent des subsistances (24 juin, p. 150) ; — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*. — Les administrateurs écrivent pour justifier leur conduite (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 505) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le tribunal criminel désapprouve les arrêtés de ce département (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 55) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Trois dragons de la Manche, les citoyens Le Simple, Chagrin et Carrey déclarent qu'ils sont déserteurs de l'armée fédéraliste et prêtent le serment de rester à jamais fidèles à la République (24 juillet, p. 435) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le procureur général syndic annonce que la Constitution a été acceptée à l'unanimité par les communes de Saint-Lô et de Thorigny (26 juillet, p. 528) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les volontaires nationaux déclarent qu'ils sauront défendre la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 36) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent que la Constitution a été acceptée par toutes les assemblées primaires du département (2 août, p. 124). — Annoncent l'acceptation de la Constitution par les assemblées primaires (7 août, p. 420 et suiv.) ; — insertion au

MANCHE (*suite*).

Bulletin (ibid. p. 421). — Rendent compte des motifs qui ont dicté les mesures prises à l'égard des représentants Prieur *(de la Marne)* et Lecointre *(ibid)*; — insertion au *Bulletin (ibid)*..

MANCHE (Escadre de la). — Voir *Escadre de la Manche.*

MANCHESTER. Adresse des citoyens composant les Sociétés constitutionnelle et de la réformation (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 274 et suiv.).

MANDAR (Théophile). Fait hommage d'un de ses ouvrages (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 374).

MANDARY, ci-devant commissaire du roi près le tribunal de district de Périgueux. Lettre du président du tribunal de cassation concernant la procédure commencée contre lui (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3).

MANDEL, officier émigré. Le citoyen Blaux demande l'autorisation de déposer ses meubles dans un des comités de la Convention (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 484) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

MANDRETT (Joseph) père, officier municipal suspendu. Est mis en état d'arrestation (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 142).

MANECQ. — Voir *Manesq.*

MANENET. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

MANESQ ou MANECQ (Jean-Baptiste), ancien capitaine de la marine marchande. Proposition du ministre de la marine en sa faveur (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 90) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.* p. 91). — Décret lui accordant une somme de 2,000 livres et l'autorisant à acheter des biens nationaux jusqu'à concurrence de 6,000 livres (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 220).

MANESQ (*suite*).

MANET. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

MANFREDI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

MANGEOT, orphelin. Sollicite un secours (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 678) ; — renvoi au comité des secours *(ibid..)*.

MANGIN (Marie), femme Michel. Demande un secours (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 522) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

MANGOURIT, consul de la République française à Charlestown. Annonce que le major Tintignac a résolu de venir en France pour combattre les ennemis de la République (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 172).

MANIFESTE DE LA CONVENTION NATIONALE A TOUS LES PEUPLES ET A TOUS LES GOUVERNEMENTS. Projet de manifeste présenté par Barère (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 187 et suiv.) ; — la Convention décrète l'impression de ce manifeste, et la traduction dans toutes les langues et charge le Conseil exécutif provisoire de le faire parvenir à tous les gouvernements *(ibid.* p. 189).

MANNE (Louis). Est condamné à mort (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 267).

MANNEAU, receveur des loteries. Est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 79).

MANNHEIM, ville d'Allemagne. Adresse relative aux événements du 10 août (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 430).

MANONCOURT-EN-WŒVRE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

MANONCOURT-SUR-SEILLE (Commune de). La commune est autorisée à emprunter 400 francs barrois (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 280).

MANONVILLE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

MANOSQUE (Commune de). Décret mettant sous la sauvegarde de la loi les citoyens incarcérés dans cette localité (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 134).

MANS (Commune et canton du), département de la Sarthe. On annonce que les patriotes et les aristocrates n'y font plus qu'une même famille (26 septembre 1793, t. **LII**, p. 157). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (17 octobre, p. 533). — Pétition des invalides et des vétérans (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 542). — Demande de secours (10 janvier 1793, t. **LVI**, p. 708) ; — renvoi au comité de l'extraordinaire des finances *(ibid.)*. — Adresse relative à des individus détenus dans les prisons de la Flèche et de Château-du-Loir (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 96). — Adresse des républicains relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 638). — Décret autorisant la commune à prélever sur ses contributions une somme de 45,000 livres pour les besoins du bureau de charité (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 307). — La Société républicaine engage la Convention à déployer l'énergie qui doit caractériser les représentants d'un grand peuple (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 705) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les Amis de la République proposent des mesures pour assurer l'exercice de la responsabilité morale des dépositaires de la puissance du peuple et la punition de ses agents infidèles (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 532) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de Salut public *(ibid.)*. — La Société républicaine approuve les décrets des 31 mai et 1er juin et dénonce les administrateurs du Calvados (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 12) ; — décret portant que la société a bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 13). — La Société populaire accepte la

MANS (*suite*).

Constitution et adhère aux mesures prises le 31 mai (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 118) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MANSLE (Canton de), département de la Charente. La première section accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MANSUY (Pierre), de Souilly. Sollicite un secours (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 650 et suiv.) ; — il lui est accordé un secours provisoire de 300 livres *(ibid.* p. 651).

MANTES (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Oise. Il n'y a pas lieu de faire à la commune l'aliénation de divers domaines nationaux énoncés dans sa soumission du 4 septembre 1792 (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 674). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Oise (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (24 février 1793, t. **LIX**, p. 137). — Les administrateurs du district font part des dons patriotiques de diverses municipalités (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 132) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent l'arrestation à Baseuil de Couppé, député des Côtes-du-Nord, du citoyen Goberneau et du procureur syndic du district de Baseuil (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 26) ; — mention honorable *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du district accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 609) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MANUEL, député de Paris. — **1792**. — Fait une proposition relative au cérémonial dont le Président de la Convention doit

être entouré (t. LII, p. 69), — la défend (p. 70). — Parle sur l'ordre des travaux (p. 72), — sur l'abolition de la royauté (p. 74), — sur la conduite du général Montesquiou (p. 160), — sur les raisons pour lesquelles il a demandé une copie des arrêtés du conseil général de la commune de Paris (p. 168). — Commissaire chargé de rendre compte de l'état de la ville de Paris (p. 174). — Parle sur les pensions des ecclésiastiques (p. 181), — sur la question de savoir si les ministres pourront être choisis parmi les membres de la Convention (p. 225), — sur le mode d'élection du maire de Paris (p. 314). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 480). — Demande la suppression de la croix de Saint-Louis (p. 505). — Parle sur l'exécution des lois contre les émigrés (p. 524), — sur les bases du gouvernement (p. 525). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur la nomination des curés (p. 551), — sur le cumul des traitements (p. 572), — sur le curé de la commune de Mormant (p. 576), — sur la reddition de Longwy (p. 586), — sur le château de Versailles (p. 588). — Parle sur le décret qui interdit aux membres de la Convention de remplir des fonctions publiques pendant six ans à compter de la fin de la session (t. LIII, p. 19), — sur l'élection de la municipalité de Paris (p. 23), — sur la pétition du citoyen Roussel (p. 28). — Fait un rapport sur les papiers trouvés chez le sieur Bonnay (p. 107). — Parle sur le jugement du ci-devant roi (p. 282), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 456), — sur la conduite des commissaires envoyés dans l'Eure-et-Loir (p. 663), — sur la proposition d'adresser des remerciements au général Dumouriez (t. LIV, p. 5). — Dénonce la vente de pamphlets injurieux jusque dans la Convention (p. 27). — Son opinion sur Louis XVI (p. 244 et suiv.). — Parle sur la conduite de la commune de la Fère-Champenoise (p. 355), — sur l'abus des lettres de cachet (p. 371), — sur la proposition de retirer du Panthéon les cendres de Mirabeau (p. 373), — sur la conduite de la municipalité de la commune de Warloy-Baillon (p. 386), — sur la question de savoir si un prêtre peut être juge de paix (p. 390), — sur l'impression d'une pétition adressée au roi par Kersaint (p. 392), — sur le jugement de Louis XVI (p. 399), — sur l'affaire de Viard (p. 418). — Demande que

l'on fasse, dans les lieux de rassemblement de tous les cultes, la lecture de tout ce dont la Convention aura ordonné l'impression (p. 706). — Fait une motion relative aux estropiés pauvres (p. 707). — Parle sur l'impression des discours imprimés par ordre (*ibid.*), — sur les pouvoirs des députés (p. 714). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. LV, p. 3), — sur les pénalités encourues par les émigrés (p. 7), — sur le procès de Louis XVI (p. 38). — Sa proposition concernant la distribution des billets de séances (p. 47). — Demande qu'on prononce sur le sort de la réputation de Mirabeau (p. 376). — Parle sur la police de la salle (p. 429), — sur l'envoi au département du procès-verbal de la séance du 27 décembre 1792 (p. 726). — Secrétaire (p. 728). — Demande qu'aucun ministre des cultes ne puisse célébrer des fêtes sous le nom de *Fêtes des rois* (t. LVI, p. 64). — 1793. — Demande la mise en liberté de Rivarol cadet (p. 259 et 260). — Demande qu'un rapport soit fait sur l'affaire de Rivarol (p. 707). — Parle sur la pièce de Laya intitulée l'*Ami des lois* (p. 722). — Dénonce l'opinion de Poultier sur le sort de Louis Capet (p. 728). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 81 et 108). — Il est rappelé à l'ordre (p. 81). — Vote pour *la détention dans un fort ailleurs qu'à Paris, puis la déportation* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 63 et 422). — Donne sa démission (p. 438). — Démissionnaire lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Compte rendu de l'attentat dont il a été victime à Montargis (t. LX, p. 346) ; — décret le mettant sous la protection des lois (*ibid.*) (1).

(1) Par suite d'une erreur de copiste, différentes lettres de Chaumont et des administrations de la Haute-Marne (t. LXVIII, p. 705, 706 et 714), ainsi qu'un rapport sur l'appel immédiat des 25 députés démis (t. LIX, p. 15), sont indiqués comme ayant été lus par Manuel. C'est *Monnel* qu'il faut lire.

MANUFACTURE DE TOILES ET MOUSSELINES. Envoi de pièces relatives à l'établissement d'une manufacture dans le département de la Marne (25 mars 1793, t. LX, p. 586).

MANUFACTURES CI-DEVANT ROYALES. Lettre du ministre de l'intérieur relative au paiement du salaire dû aux ouvriers (18 février 1793, t. LVIII, p. 702) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MANUFACTURES D'ARMES. — Rapport des commissaires de l'Assemblée législative envoyés à la manufacture d'armes de Maubeuge (27 septembre 1792, t. LII, p. 178). — Rapport des commissaires de l'Assemblée législative envoyés à la manufacture d'armes de Charleville *(ibid.* p. 179). — La section des Quinze-Vingts renouvelle sa proposition d'établir une manufacture d'armes dans la ci-devant abbaye de Saint-Antoine (28 septembre, p. 193). — Rapport des commissaires de l'Assemblée législative envoyés à la manufacture d'armes de Tulle (2 octobre, p. 274). — Rapport des commissaires de l'Assemblée législative envoyés aux manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne *(ibid.* p. 276). — Projet de décret portant que les manufactures ne pourront plus fabriquer d'armes que pour le compte de l'Etat (9 octobre, p. 415). — Les ouvriers qui se sont enrôlés sont autorisés à retourner dans leurs manufactures *(ibid.* p. 416). — Adoption du projet de décret portant que les manufactures ne pourront plus fabriquer d'armes que pour le compte de l'Etat (13 octobre, p. 487). — Lettre des membres de la commission de vérification des armes fabriquées à Saint-Etienne (25 octobre, p. 663). — Les entrepreneurs d'une manufacture d'armes établie dans les bâtiments des Petites-Ecuries demandent qu'il leur soit passé un bail (27 octobre 1792, t. LIII, p. 2) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Présentation d'un projet de décret relatif à la manufacture d'armes d'Autun *(ibid.* p. 5). — Compte rendu par Romme de la situation de la fabrication dans les manufactures de Moulins et de Saint-Etienne (30 octobre, p. 63). — Décret sur le transfert dans les manufactures d'armes des fusils et pistolets qui se trouvent en dépôt dans les places de guerre (31 octobre, p. 89). — Il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande des

MANUFACTURES D'ARMES *(suite)*.

entrepreneurs de la manufacture d'armes des Petites-Ecuries relative au renouvellement de leur bail (6 novembre, p. 206). — Décret relatif au transport des armes défectueuses dans les quatre manufactures nationales (25 janvier 1793, (t. LVII, p. 642). — Décret relatif à l'établissement de la manufacture d'armes d'Autun (27 janvier, p. 708 et suiv.). — La commission de vérification des armes demande une somme de 300,000 livres pour la fabrication et réparation des armes à la manufacture de Saint-Etienne (6 février 1793, t. LVIII, p. 284) ; — renvoi aux comités de la guerre, des finances et des marchés réunis *(ibid.)*. — Lettres du conseil général de la commune de Saint-Etienne relative à la fabrication des armes (7 février, p. 346). — Pétition des fabricants d'armes de Saint-Etienne relative à la situation des ouvriers (10 février, p. 439). — Les citoyens de Saint-Etienne réclament contre le décret qui concerne les manufactures (16 février, p. 610). — Des députés extraordinaires de Saint-Etienne demandent une augmentation du prix des fusils fabriqués pour le gouvernement (18 février, p. 702) ; — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre demande quelle retraite doit être accordée aux contrôleurs et reviseurs des manufactures d'armes, lesquels ont été privés de leur emploi par la loi du 19 août dernier (3 mars 1793, t. LIX, p. 560) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret pour leur donner plus d'activité (2 avril 1793, t. LXI, p. 107 et suiv.). — Projet de décret relatif à l'établissement d'une manufacture d'armes à Paris (28 avril 1793, t. LXIII, p. 505) ; — renvoi aux comités de la guerre, d'aliénation et d'instruction publique réunis *(ibid.)*. — Décret ordonnant aux ministres de la guerre et de la marine de rendre compte du dépôt, à Tulle, de 20,000 fusils et de leur mise hors de service (29 mai 1793, t. LXV, p. 558) ; — compte rendu du ministre de la guerre (1er juin, p. 658) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret chargeant le comité de Salut public de présenter les moyens qu'il croit propres à multiplier les manufactures d'armes (7 juin 1793, t. LXVI, p. 132). — Adresse du département de la Corrèze sur les moyens d'augmenter la fabrication des armes à la manufacture de Tulle (16 juin, p. 557) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Explications

MANUFACTURES D'ARMES (*suite*).

du ministre de la guerre au sujet de l'établissement d'une manufacture d'armes à Paris (19 juin, p. 720); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — On annonce la vente prochaine d'une usine bâtie sur le bord du canal qui traverse l'île du pont de Sèvres et qui pourrait servir à l'établissement d'une manufacture d'armes *(ibid.)*; — renvoi aux comités des domaines et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Décret nommant un commissaire pour surveiller et activer les travaux des manufactures d'armes de Moulins et de Tulle (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 69). — Décret nommant des commissaires chargés d'examiner la demande du ministre de la guerre tendant à l'établissement d'une manufacture de fusils dans l'hôtel de Bretonvilliers (30 juin, p. 666). — Etat des armes délivrées par la manufacture d'armes de Tulle (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 263) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Rapport des commissaires chargés d'examiner la demande du ministre de la guerre tendant à l'établissement d'une manufacture d'armes dans l'hôtel de Bretonvilliers (12 juillet, p. 618) ; — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Décret relatif à l'établissement d'une manufacture d'armes à Clermont-Ferrand (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 96). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur l'établissement d'une manufacture d'armes à Montauban (24 juillet, p. 431 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 432) ; — adoption *(ibid.)*. — Décret sur la mise en activité de cette manufacture d'armes *(ibid.* et p. suiv.). — Décret nommant les représentants Petitjean et Corenfustier pour procéder, en qualité de commissaires, à l'exécution de l'article 3 du décret du 12 du présent mois concernant l'établissement d'une manufacture d'armes dans l'hôtel de Bretonvilliers (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 48). — Décret enjoignant au ministre de la guerre de prendre les mesures nécessaires pour garantir la manufacture d'armes de Maubeuge contre les incursions de l'ennemi (8 août, p. 530).

MANUFACTURES D'ARMES POUR LE SERVICE DE LA MARINE. Décret dispensant du recrutement les entrepreneurs, associés, commis, contremaîtres et ouvriers de ces manufactures (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 674).

MANUFACTURES DE TOILES A VOILES POUR LE SERVICE DE LA MARINE. Décret dispensant du recrutement les entrepreneurs, associés, commis, contremaîtres et ouvriers de ces manufactures (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 674).

MANUFACTURES NATIONALES. — Voir *Gobelins. — Limoges. — Savonnerie. — Sèvres.*

MANZAT (Canton de), département du Puy-de-Dôme. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARAC (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

MARAIS (Section du). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MARANS (Canton de), département de la Charente-Inférieure. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121), (4 août, p. 202).

MARAS, procureur général syndic du département d'Eure-et-Loir. Présente une pétition au nom de l'administration du département d'Eure-et-Loir (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 521).

MARASSÉ (Général). Demande pour l'habillement et l'équipement des troupes levées par ce général (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 269); — décret *(ibid.)*. — Rend compte de la conduite du lieutenant Mouthon (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 102). — Le ministre de la guerre annonce que le général Marassé réclame le paiement en numéraire de la portion destinée à l'habillement des troupes dans la Belgique (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 538).

MARAT, député de Paris. — **1792.** — Déclare qu'il a été le premier écrivain politique à

MARAT (*suite*).

proposer la dictature (t. LII, p. 138 et suiv.). — Boilleau jeune demande qu'il soit décrété d'accusation (p. 140). — Se défend des accusations portées contre lui (*ibid.* et p. suiv.). — Parle sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 267), (p. 307 et suiv.). — Justifie sa conduite (p. 310 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des fonctionnaires publics dépositaires d'objets enlevés dans les maisons des émigrés (p. 454), — sur un arrêté de la section de Marseille (p. 466). — Proteste contre les mesures prises à l'égard des bataillons de volontaires parisiens qui ont massacré quatre déserteurs prussiens (p. 562 et suiv.), (p. 564). — Pétition demandant sa mise en jugement (p. 604 et suiv.) ; — renvoi aux comités réunis de législation et de Sûreté générale (p. 605). — Dénonce le ministre de l'intérieur (p. 656). — Il est dénoncé par Barbaroux (p. 657). — Se défend (p. 658). — Renvoi de la dénonciation de Barbaroux aux comités de surveillance et de législation (*ibid.*). — Il est dénoncé par Louvet de Couvrai qui demande un décret d'accusation contre lui (t. LIII, p. 52 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (p. 58) ; — date fixée pour le dépôt du rapport (p. 100). — Adresse demandant l'expulsion de Marat de la Convention (p. 307). — Parle sur les mesures à prendre pour empêcher les troubles (p. 682). — Son opinion sur le jugement de l'ex-monarque (t. LIV, p. 246 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 396 et suiv.). — Dénonce un complot pour empêcher de juger Louis XVI (p. 416). — Parle sur les crimes de Louis XVI (p. 747). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. LV, p. 2 et suiv.). — Demande le rappel des bataillons de volontaires nationaux qui sont aux armées et leur remplacement par ceux qui sont dans le sein des villes (p. 41). — Chabot demande qu'il soit décrété d'accusation pour avoir proposé un chef (p. 427). — Sa réponse à la dénonciation de Chabot (*ibid.* et p. suiv.). — Renvoi de son affaire au comité de législation (p. 428). — Demande qu'on retire au ministre de l'intérieur les fonds remis dans ses mains pour être distribués aux écrivains patriotes (p. 435). — Dénonce les menées de la faction Roland (t. LVI, p. 80), (p. 101). — 1793. — Est chargé d'examiner la conduite du ministre de la guerre (p. 145). — S'élève contre la

MARAT (*suite*).

composition de la commission chargée d'examiner la conduite du ministre de la guerre (p. 169). — Est entendu pour un fait personnel (p. 198). — Demande la permanence des conseils généraux des départements (p. 243). — Dénonce Chaumette (p. 263). — Discours sur la défense de Louis XVI, la conduite à tenir par la Convention et la marche alarmante que la faction royaliste s'efforce de lui faire suivre dans le jugement du tyran détrôné (p. 490 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 81 et 111). — Demande que l'on passe à l'ordre du jour (p. 336). — Parle sur les mesures à prendre pour maintenir l'ordre (p. 338). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 364 et 418). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 439). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Parle sur les sentiments du peuple anglais et sur la proposition de lui faire une adresse (t. LVIII, p. 122), — sur l'état des subsistances de Paris (p. 456), — sur une pétition des sections de Paris relative aux subsistances (p. 476), — sur une pétition d'un officier (p. 653). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. LIX, p. 39). — Demande qu'une addition faite par l'imprimeur au projet de Constitution soit retranchée (p. 44). — Parle sur la conduite des administrateurs du département du Var (p. 59 et 60). — Demande la mise en liberté provisoire du citoyen Dupuy (p. 62). — Il est censuré (p. 66). — Salle demande qu'il soit décrété d'accusation pour avoir provoqué au pillage (p. 274) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — renvoi aux tribunaux ordinaires (p. 279). — Fait une motion relative aux militaires obligés de revenir dans leurs foyers pour rétablir leur santé (p. 554). — Demande la mise à l'ordre

MARAT (*suite*).

du jour du rapport sur l'affaire du citoyen Guermeur (p. 569). — Demande l'observation de la loi qui accorde des secours aux militaires blessés (p. 649). — Parle sur l'élargissement des prisonniers pour dettes (t. LX, p. 13). — Demande que le ministre de la guerre rende compte des mesures qu'il a prises pour l'envoi des troupes à la frontière (p. 119 et suiv.). — Dénonce un complot contre la liberté et demande le décret d'accusation contre Fournier dit l'Américain (p. 125), (p. 130). — S'oppose à l'impression d'un discours de Vergniaud (p. 166 et suiv.). — Demande que Lazowski soit entendu à la barre (p. 204). — Parle sur l'affaire du citoyen Ducruix (p. 248 et 249), — sur les mesures à prendre contre les fauteurs de troubles (p. 285). — Demande à être entendu par le comité de défense générale (p. 392). — Lecointe-Puyraveau propose de le déclarer en état de démence (p. 393). — Parle sur la nomination du citoyen Martin à l'emploi de directeur des douanes de Marseille (p. 491). — Demande que les chevaux de luxe soient pris pour le service de la République (p. 539). — Dénonciation du n° 148 de son journal intitulé : *Le Publiciste de la République* (p. 560) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le ministre de la justice rend compte de l'exécution qu'il a donnée au décret qui renvoie aux tribunaux ordinaires l'écrit de Marat relatif aux troubles et aux pillages qui ont eu lieu dans Paris (p. 561). — Demande le maintien du décret qui déclare la ville d'Orléans en état de rébellion (p. 601). — Demande que l'administration des postes soit ôtée au ministre des contributions publiques (p. 602). — Fait une motion pour l'exécution de la loi sur les étrangers (p. 610). — Fait des propositions relatives aux mesures à prendre à l'égard des émigrés et des contre-révolutionnaires (p. 642). — Demande la peine de mort contre les embaucheurs (p. 653). — Parle sur l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (p. 660). — Demande que le maire de Paris soit autorisé à se saisir de tous les chevaux de luxe (p. 694). — Parle sur l'affichage à l'extérieur des maisons des noms des habitants (p. 697) ; — sur la poursuite des auteurs d'écrits séditieux (p. 699 et 700). — S'oppose à ce que le ministre de la guerre se rende à l'armée du Nord (p. 707). — Fait une motion en faveur des pauvres liégeois et belges qui se sont réfugiés en France

MARAT (*suite*).

(p. 721). — Parle sur une demande de secours de la ville de Sedan (t. LXI, p. 19), (p. 21), — sur une dénonciation du citoyen Gautier (p. 21 et 22). — Dénonce le comité de défense générale (p. 38 et 39). — Demande la mise en liberté de 17 hussards détenus à l'Abbaye (p. 61). — Demande la punition des traîtres quelque part qu'ils se trouvent (p. 63). — Demande le décret d'accusation contre le général Paoli (p. 90). — Demande le décret d'accusation contre le général Moseton-Chabrillant et propose d'accorder la remise des contributions arriérées aux départements qui ont souffert de l'invasion (p. 91). — Demande la suppression de la commission des Six (p. 95). — Se défend d'avoir violé les décrets de la Convention (p. 97). — Propose de nommer sur-le-champ un comité de Sûreté générale et un comité de défense générale (p. 128). — Renouvelle sa proposition (p. 129). — Demande que l'on donne une couronne civique à celui qui livrera Dumouriez (p. 132). — Fait une motion relative aux députés et aux ministres qui franchiraient les barrières (p. 133). — Parle sur la création d'un conseil d'exécution (p. 278), — sur les pouvoirs du tribunal révolutionnaire (p. 336 et suiv.), — sur la conduite de Custine (p. 345), — sur la création d'un comité de Salut public (p. 377), — sur la conduite du général Chazot (p. 402). — Demande la destitution du général Biron (p. 445). — Demande les honneurs de la séance pour des pétitionnaires de la section de Bon-Conseil (p. 455). — Demande la parole pour dénoncer des membres du comité de Sûreté générale (p. 470). — Demande l'admission à la barre de deux soldats de l'armée de Dumouriez (p. 508). — Demande la mise à prix de la tête d'Egalité fils et de celles des Capets fugitifs (p. 606). — Est rappelé à l'ordre (p. 629). — Renouvelle sa proposition de mettre à prix la tête d'Egalité fils et celles des Capets fugitifs (p. 637). — Boyer-Fonfrède l'accuse d'avoir demandé la dictature et demande le décret d'accusation contre lui (p. 640). — Répond aux accusations dirigées contre lui (p. 641 et suiv.). — La Convention décrète qu'il sera procédé à un appel nominal sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de prononcer le décret d'accusation contre lui et que cet appel sera imprimé et envoyé aux départements et aux armées (p. 642). — La Convention décrète qu'il sera mis immédiatement en

MARAT (*suite*).

état d'arrestation à l'Abbaye et que le comité de législation fera un rapport sur les délits qui lui sont imputés (p. 643). — Ecrit pour se justifier et déclare qu'il va se mettre à couvert des attentats dirigés contre lui (t. LXII, p. 24). — Rapport par Delaunay sur les délits qui lui sont imputés (p. 24 et suiv.), (p. 31 et suiv.) ; — discussion (p. 33 et suiv.) ; — la Convention décrète l'impression du rapport de Delaunay, de la lettre de Marat et de l'opinion de chaque membre sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre Marat (p. 35). — Scrutin, par appel nominal, sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre Marat (*ibid.* et p. suiv). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (p. 38 et 74). — La Convention décrète qu'il y a lieu à accusation contre Marat et décide que le comité de législation lui présentera l'acte d'accusation dans la prochaine séance (p. 65). — Appel nominal, par ordre alphabétique de députés, sur la question de savoir s'il y a lieu à accusation contre Marat (p. 69 et suiv.). — Rectifications à cet appel nominal (p. 85 et suiv.), (p. 108 et suiv.). — Le ministre de la justice écrit que le décret d'arrestation rendu contre Marat n'a pas pu être exécuté (p. 255). — La Convention décrète qu'elle n'entendra la lecture d'aucune lettre de Marat jusqu'à ce qu'il ait obéi au décret qui le met en état d'arrestation (p. 617). — Sa profession de foi au peuple français (p. 678). — Gasparin, Duhem et Lesage-Senault, commissaires à l'armée du Nord, écrivent que, présents, ils auraient voté contre le décret d'accusation contre Marat (t. LXIII, p. 12). — Date fixée pour la lecture de l'acte d'accusation (p. 13). — Lecture de l'acte d'accusation (p. 29 et suiv.) ; — adoption (p. 30) ; — décret relatif à l'impression de l'acte d'accusation et à l'exécution du décret d'accusation (*ibid.* et p. suiv.). — Compte rendu par le ministre de la justice des démarches infructueuses qu'il a faites pour découvrir sa retraite (p. 129). — Les citoyens Bourbotte, Prieur *(Marne)* et Julien *(de Toulouse)*, commissaires de la Convention à Orléans, écrivent que, présents à la séance, ils eussent voté contre le décret d'accusation contre Marat (p. 181). — Le président du tribunal révolutionnaire demande à la Convention d'autoriser le représentant Brissot à comparaître comme témoin dans l'affaire de Marat (p. 185) ; — ordre du jour (*ibid.*). — Acquitté par le tribunal révolutionnaire, il est conduit en triomphe à la Convention ; son discours (p. 217 et suiv.). — Texte du jugement qui le décharge de l'accusation portée contre lui (p. 218) ; — la Convention en ordonne l'insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*). — Demande la parole pour faire une motion d'ordre (p. 376) ; — jour fixé (*ibid.*). — Dénonce les généraux Berruyer et Ligonier (p. 425). — Fait une motion relative aux subsistances (p. 527). — Demande à faire une motion relative au salut public (p. 561) ; — fixation de l'époque à laquelle la parole lui sera donnée (*ibid.*). — Parle sur les affaires d'Orléans (p. 574). — Propose de mettre à prix la tête de Capet (p. 645). — Son nom sera inséré au procès-verbal (p. 673). — Parle sur une pétition de la section des Amis de la patrie (p. 680). — Demande que l'on décrète que les Parisiens ont bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Parle sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (t. LXIV, p. 58 et 59). — Dénonce l'état-major des hussards braconniers comme contre-révolutionnaire (p. 66). — Parle sur une adresse de la section de Bon-Conseil p. 154) ; — sur une adresse de la section de Molière et de La Fontaine (p. 214). — Dénonce Lidon et Chambon comme ayant part dans les fournitures des armées (p. 273). — Parle sur le renouvellement des jurés près le tribunal criminel extraordinaire (p. 275). — Appuie une proposition de faire sonner le tocsin (p. 308). — Parle sur les mesures de salut public à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 314). — S'oppose à la nomination de nouveaux commissaires pour les départements de l'Ouest (p. 417). — Propose que la Convention décrète la liberté illimitée des opinions (p. 423). — Parle sur une proposition d'Isnard relative à un pacte social (p. 424). — Demande que les militaires détenus pour fait de discipline seulement soient mis en liberté (p. 555). — Fait une motion relative à l'échange des prisonniers de guerre (p. 571). — Parle sur la suspension du tribunal populaire de Marseille (p. 597 et 598), — sur une pétition de la section du Panthéon français (p. 625). — Demande une séance du soir pour l'admission des pétitionnaires (p. 662). — Parle sur le cas

MARAT (*suite*).

MARAT (*suite*).

du citoyen Leroux (t. LXV, p. 14). — Dénonce comme aristocrate le citoyen Bonneville (p. 43). — Dit que Dumouriez a imprimé aux *Hommes d'Etat* le cachet de la contre-révolution et leur propose de l'effacer en mettant à prix la tête des Capets (p. 45 et suiv.). — Le Président déclare qu'il est en insurrection contre la Convention (p. 68). — Demande l'insertion au *Bulletin* de la Convention d'une lettre du maire de Paris (p. 69). — Sur la demande de Levasseur *(Sarthe)* la Convention décrète que ces mots : le *Président déclare Marat en insurrection*, seront remplacés au procès-verbal de la séance du 19 mai 1793 par ces mots : *Marat a été rappelé à l'ordre* (p. 116 et suiv.). — Observe que les volontaires de la Gironde servent mieux la République que ses députés (p. 119). — Parle sur la proposition de décréter un emprunt forcé (p. 120), (p. 128). — Dénonce Dufriche-Valazé comme auteur d'un complot (p. 223). — Accuse des pétitionnaires du département de l'Orne d'être protégés par les aristocrates (p. 226). — Déclare qu'il ne connaît point de conspiration si ce n'est celle qui se trame chez Dufriche-Valazé (p. 280) ; — sur la motion de Boyer-Fonfrède, la Convention décrète que cette assertion sera insérée au procès-verbal *(ibid.)*. — Parle sur l'administration de la guerre (p. 301). — Accuse les *Hommes d'Etat* de favoriser la dilapidation des finances (p. 302). — S'oppose à l'élargissement du citoyen Letellier (p. 350). — Demande la suppression de la commission des Douze (p. 370 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Pense que c'est par erreur que Dusaulx a été mis sur la liste des députés dénoncés par les sections de Paris (p. 689). — Demande que l'on s'occupe de purger la Convention (p. 689 et suiv.). — Désapprouve le projet de décret tendant à inviter les députés dénoncés par la commune de Paris à se suspendre volontairement de leurs fonctions (p. 705 et suiv.). — Propose de retrancher de la liste des députés dénoncés les citoyens Dusaulx, Ducos, Lanthenas, et d'y ajouter Louvet *(Loiret)* Valazé et les ministres Lebrun et Clavière (p. 708). — Offre de se suspendre de ses fonctions de représentant du peuple (t. LXVI, p. 8) ; — ordre du jour et insertion au *Bulletin* (p. 9). — Appelle l'attention de la Convention sur l'état de Marseille, Grenoble et Lyon où la contre-révolution s'établit (p. 92). — Déclare qu'il reprend ses fonctions (p. 596). — Parle sur le projet de Constitution (p. 599). — Demande le décret d'accusation contre Westermann, Ligonier et Carra (p. 672). — Ecrit au sujet des troubles de Lyon et de l'exécution du citoyen Challier, président du tribunal du district de Lyon (t. LXVII, p. 44). — Ecrit pour se plaindre qu'on n'ait pas donné lecture des lettres qu'il a adressées à l'Assemblée et propose différentes mesures (t. LXVIII, p. 278); — ordre du jour *(ibid.)*. — Membre du comité colonial (p. 307). — Le Président de la Convention annonce qu'il a été assassiné chez lui (p. 709). — Plusieurs sections de Paris expriment le regret de sa perte *(ibid.* et p. suiv.). — Sur les motions de Bentabole et de Delacroix *(Eure-et-Loir)*, la Convention décrète que le comité de Sûreté générale fera séance tenante un rapport sur son assassinat (p. 710 et suiv.), — rapport par Chabot (p. 715 et suiv.). — Décret chargeant le tribunal révolutionnaire d'instruire contre son assassin et ses complices (p. 724). — Décret ordonnant l'insertion au *Bulletin* du procès-verbal rédigé à l'occasion de son assassinat ainsi que des déclarations faites à la Convention par Deperret (t. LXIX, p. 20). — Déclaration de David sur ses derniers moments employés à écrire ses pensées pour le salut du peuple *(ibid.)*. — Décret portant que la Convention assistera à ses funérailles et qu'il sera fait un inventaire de ses papiers et dressé un état de ses affaires et de sa fortune (p. 21). — Adresse du citoyen Callières de l'Etang au sujet de sa mort (p. 33). — Adresse de la section des Amis de la patrie *(ibid.)*. — La section du Théâtre français expose les honneurs qu'elle compte rendre à sa dépouille (p. 34). — Les hommes du 10 août demandent vengeance de sa mort (p. 35). — Le président du tribunal révolutionnaire demande à la Convention l'envoi des pièces qui lui sont nécessaires pour commencer la procédure contre son assassin (p. 39). — Détails sur l'organisation de ses funérailles. — La Convention décrète qu'elle partira en corps de sa salle des séances pour aller assister aux obsèques (p. 49). — Adresse par laquelle les républicains sans-culottes de Nogent-le-Rotrou expriment les regrets que leur cause sa mort (p. 23 et suiv.). — Adresse de la Société populaire de Reims

MARAT (*suite*).

déplorant sa mort (p. 259). — Don par un citoyen du canton d'Issy-l'Union d'un tableau représentant son apothéose (p. 272). — Décret portant qu'une lettre adressée à Marat sera remise à sa sœur (p. 320). — La Société républicaine de Tonnerre demande qu'on lui décerne les honneurs du Panthéon, que ses dettes soient acquittées par le Trésor national et que son buste soit envoyé à tous les départements, districts et Sociétés populaires (p. 349) ; — renvoi au comité d'instruction publique (p. 350). — La Société populaire d'Auxerre manifeste son indignation contre le sacrilège assassinat de Marat (p. 351). — La Société populaire de Montauban exprime l'indignation qu'elle a ressentie à la nouvelle de son assassinat (p. 424 et suiv.). — La Société des Amis de la Constitution de Troyes exprime sa douleur de la perte de Marat (p. 459). — Il est remplacé par Fourcroy (p. 476). — Le citoyen Beauvallet chargé par la commune de Paris de faire le buste de Marat dépose un premier plâtre (p. 523); — décret ordonnant qu'il sera placé dans le lieu des séances de la Convention *(ibid.)*. — La société des Cordeliers invite la Convention à se faire représenter à la cérémonie qui aura lieu lors du dépôt du cœur de Marat dans le lieu de ses séances (p. 541) ; — la Convention décrète qu'elle sera représentée par une députation de 24 membres (p. 542). — La Société populaire de Metz exprime les regrets que lui cause la mort de Marat (p. 587). — Compte rendu d'une fête civique célébrée à Langres en son honneur (p. 589 et suiv.). — Transmission par le résident de la République française à Genève de pièces relatives à son assassinat (p. 655) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — La Société républicaine de Belfort exprime les regrets que lui cause sa mort (t. **LXX**, p. 153). — Regrets de la Société républicaine d'Autun (p. 154). — Nomination de commissaires pour assister à l'inauguration de son buste (p. 181). — Arrêté du district de Melun pour honorer sa mémoire (p. 206). — Les sans-culottes d'Amboise demandent vengeance de sa mort (p. 337) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (p. 338). — La Société républicaine de Saint-Pol exprime les regrets que lui cause sa mort *(ibid.)* ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Convention décrète qu'une députation de 24 membres assistera à la cérémonie qui aura lieu en mémoire de Marat, le 8 août.

MARAT (*suite*).

dans l'église Saint-Eustache (p. 343). — Don par le citoyen Deseine d'un buste de Marat (p. 356) ; — la Convention décrète que ce buste sera placé dans le sein de ses séances *(ibid.)*. — Son éloge prononcé à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Montauban par le citoyen Baron (p. 416 et suiv.). — Epître à Marat composée par le citoyen Létang (p. 418 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 419). — Sa veuve demande justice des libellistes qui calomnient son mari et des faussaires qui empruntent son nom pour publier des maximes liberticides (p. 527 et suiv.) ; — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa pétition au comité de Sûreté générale (p. 528). — Composition de la délégation chargée d'assister à la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu dans l'église Saint-Eustache (p. 590).

MARAT ET MARSEILLE (Section de). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MARBOS, député de la Drôme. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 74 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 403 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 533).

MARCANDIER (Roch). Demande justice pour sa femme, née Marie-Anne Coirnot,

MARCANDIER (*suite*).

arrêtée par les colporteurs du journal de Marat (12 mai 1793, t. LXIV, p. 604 et suiv.) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale (*ibid.* p. 605). — Rapport sur la mise en liberté immédiate de la citoyenne Marcandier (16 mai 1793, t. LXIV, p. 712) ; — projet de décret (*ibid.* p. 713) ; — adoption (*ibid.*).

MARCÉ. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. LII, p. 284).

MARCÉ (Général). Compte rendu des succès qu'il a remportés sur les rebelles des départements de l'ouest (21 mars 1793, t. LX, p. 429). — Décret ordonnant la formation d'une cour martiale pour juger sa conduite (23 mars, p. 494). — Décret portant qu'il sera traduit au tribunal révolutionnaire (24 avril 1793, t. LXIII, p. 218). — On annonce son arrivée à Paris (12 mai 1793, t. LXIV, p. 570) ; — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.*). — Prisonnier à l'Abbaye, il demande la liberté d'en sortir accompagné d'un garde (17 juin 1793, t. LXVI, p. 588) ; — renvoi au ministre de la justice (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité de la Rochelle se plaint qu'il n'ait pas encore été jugé par le tribunal révolutionnaire (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 462) ; — décret portant qu'il sera traduit sans délai devant le tribunal révolutionnaire (*ibid.* p. 463).

MARCEAU, officier dans la légion germanique. On écrit qu'il a arraché des mains des rebelles près de Saumur le représentant Bourbotte (13 juin 1793, t. LXVI, p. 486); — décret portant qu'il a bien mérité de la patrie et le recommandant au ministre de la guerre pour qu'il l'élève à un rang supérieur (*ibid.* p. 487).

MARCELLY (Henry), commissaire national au tribunal du district de Bourmont. Ordre du jour motivé sur sa pétition (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 641).

MARCHAND, dragon au 16e régiment. Demande justice (30 septembre 1792, t. LII, p. 245).

MARCHAND, dragon au 17e régiment. Dénonce différents abus qui se commettent dans son régiment (14 octobre 1792, t. LII, p. 501).

MARCHAND, juge de paix à Maubeuge. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. LXV, p. 628).

MARCHAND (Citoyenne), épouse d'un officier du 2e bataillon de la gendarmerie nationale. Se plaint de la conduite indigne des généraux Dumouriez et Miranda et fait un don patriotique (28 avril 1793, t. LXIII, p. 550) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARCHAND-BOURBONNAIS. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. LVII, p. 718 et suiv.).

MARCHANDES A LA MARÉE. Présentent une pétition au sujet des billets de la maison de secours (18 octobre 1792, t. LII, p. 568); — renvoi à la municipalité de Paris (*ibid.* p. 568).

MARCHANDISES. Décret relatif aux marchandises chargées sur des navires ennemis arrêtés dans les ports de la République qui seront prouvées appartenir à des Français ou aux sujets des puissances amies ou alliées de la France (12 avril 1793, t. LXI, p. 595 et suiv.).

Voir *Exportation.* — *Prises.*

MARCHANDON, citoyen de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARCHASTEL (Commune de), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571).

MARCHENOIR (Canton de), département de Loir-et-Cher. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MARCHES. — Voir *Entrepreneurs. — Fournisseurs. — Postes.*

MARCHES (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MARCHES DE LA GUERRE. — Le citoyen Pépin réclame l'exécution d'un marché qu'il a passé pour des fournitures d'armes (3 novembre 1792, t. LIII, p. 126). — Compte à rendre sur les marchés passés pour le service de la guerre (1er novembre, p. 107). — Compte rendu par le ministre de la guerre (6 novembre, p. 201). — Dénonciation par Cambon de trois marchés passés par Vincent, commissaire ordonnateur de l'armée du Midi (8 novembre, p. 308) ; — discussion (*ibid.* p. 310 et suiv.); — ces marchés sont déclarés frauduleux et nuls (*ibid.* p. 311). — Le ministre de la guerre transmet des exemplaires du traité passé entre la compagnie Masson et son prédécesseur Servan pour la fourniture des chevaux de peloton, charriots de transport et forges de campagne (13 novembre, p. 379). — Interrogatoire de Vincent (18 novembre, p. 466 et suiv.). — Création d'une commission de 24 membres chargée d'examiner les marchés (20 novembre, p. 492). — Sur la motion de Thuriot, la Convention décrète que le ministre de la guerre lui présentera séance tenante les marchés passés avec Maréchal, commissaire des guerres, pour la fourniture de lard salé et fumé et avec l'abbé d'Espagnac pour des mulets et chevaux destinés à l'armée du Midi (*ibid.*). — Composition de la commission des marchés (21 novembre, p. 512). — Rapport par Lecointre sur un marché de 60,000 fusils passés entre Beaumarchais et les ministres Lajard et Chambonas (28 novembre, p. 631), — projet de décret (*ibid.*), — discussion (*ibid.* et p. suiv.), — adoption (*ibid.* p. 632). — Le ministre de la guerre demande à être autorisé à résilier le marché passé avec Gevaudan pour l'habillement de l'armée (10 décembre 1792, t. LIV, p. 726 et suiv.) ; — la Convention décrète que Gévaudan sera traduit à la barre (*ibid.* p. 731). — Le ministre de la guerre demande la résiliation des marchés passés avec Gévaudan (14 décembre 1792, t. LV, p. 51), — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*). — Le citoyen Coupey, fournisseur des mulets pour l'armée des Alpes, se plaint d'avoir été dépossédé de son marché (30 décembre 1792, t. LVI, p. 63) ; — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*). — Décret concernant les soumissions pour les marchés relatifs aux achats, ventes et locations concernant l'administration générale de la République (2 janvier, p. 144). — Le ministre de la guerre annonce que la plupart des fournisseurs demandent la résiliation de leurs marchés (3 janvier, p. 165) ; — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*). — Le ministre de la guerre demande un décret qui oblige les fournisseurs de l'armée à exécuter leurs marchés (4 janvier, p. 189). — Le ministre de la guerre représente les difficultés qu'il éprouve pour acquitter certains marchés passés par ses prédécesseurs (12 janvier 1793, t. LVII, p. 2). — Le ministre de la guerre transmet des marchés et des sous-traités desquels il résulte un dommage pour la République (20 janvier, p. 506). — Le ministre de la guerre demande à la Convention de régler d'une manière constante le paiement à faire en assignats, pour échange de numéraire, lorsque les marchés sont à terme (*ibid.*). — Etats des différents marchés passés pour les besoins des armées (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 4). — Le ministre de la guerre annonce qu'il s'est glissé une erreur dans l'état des marchés passés par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Belgique (11 février, p. 445). — Rapport par Julien sur le marché passé entre le ministre de la guerre et la compagnie Masson et d'Espagnac (17 février, p. 640 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 644). — Adoption du rapport et du projet de décret présentés par Julien sur le marché passé par le ministre de la guerre avec la compagnie Masson et d'Espagnac (1er mars 1793, t. LIX, p. 509). — Rapport sur la demande du ministre de la guerre pour être autorisé à résilier le marché passé avec Gévaudan (20 mars 1793, t. LX, p. 350 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 351) ; — adoption (*ibid.*). — Le ministre de la guerre demande à la Convention de prononcer sur le rapport que son comité de l'examen des marchés lui a soumis sur la réclamation de la compagnie Coster, Caylus et Gévaudan (21 mars, p. 369) ; — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*). — Le citoyen Coupey, entrepreneur des charrois de l'armée des Alpes, demande une interprétation de son marché (9 avril 1793, t. LXI, p. 469); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — Le ministre de la guerre transmet des piè-

MARCHÉS DE LA GUERRE (*suite*).

ces relatives à un marché de vins, vinaigres et eaux-de-vie (18 avril 1793, t. LXII, p. 606), — renvoi à la commission de l'examen des marchés (*ibid.*). — Rapport sur une lettre du ministre de la guerre relative à des marchés passés par son prédécesseur avec les citoyens Ladève, Portail et Cie pour approvisionner en eau-de-vie et vin toutes les places frontières (20 avril 1793, t. LXIII, p. 4). — Décret invitant le ministre de la guerre à rendre compte des motifs qui lui ont fait élever des doutes sur ce marché (*ibid.*). — Le ministre de la guerre demande quel parti il doit prendre à l'égard des citoyens qui, ayant fait des soumissions pour fournitures d'effets de campement, et avec lesquels il n'a été passé aucun marché, n'en ont pas moins confectionné une grande partie de ces effets. Il demande également une décision à l'égard de ceux qui ont confectionné plus d'effets que ne le comportait leur marché (10 mai 1793, t. LXIV, p. 407) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis (*ibid.* p. 408). — Projet de décret tendant à autoriser le ministre de la guerre à payer 9 liv. 5 s. la paire de souliers au citoyen Depacquit, cordonnier (17 mai 1793, t. LXV, p. 11); — ordre du jour (*ibid.*). — Décret mettant à la disposition de la compagnie Masson et d'Espagnac chargée des charrois de vivres et convois militaires, une somme de 4 millions pour lui permettre de continuer son service (4 juin 1793, t. LXVI, p. 33 et suiv.) ; — sur la motion de Julien (*de Toulouse*), la Convention décrète que le comité de Salut public lui fera sous deux jours un rapport sur les marchés de la compagnie, et que ladite compagnie continuera à faire son service (6 juin, p. 101). — Un membre demande le renvoi à un comité de l'examen du marché que le gouvernement a passé avec la compagnie Ricaud pour l'approvisionnement des armées (9 juin, p. 206) ; — renvoi au comité des subsistances (*ibid.* p. 207). — Décret relatif à la surveillance de l'emploi des 4 millions mis à la disposition de la compagnie Masson et d'Espagnac (*ibid.* p. 210). — Le citoyen Dupuys offre des moyens d'économie sur la soumission des habillements pour les soldats de la République (30 juin 1793, t. LXVII, p. 678); — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa proposition au comité des marchés (*ibid.*). — Réclamations des citoyens composant la compagnie Winter (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 263); — renvoi au comité de surveillance des approvisionnements militaires (*ibid.*) — Décret mettant une somme de 2,500,000 livres à la disposition de la compagnie Masson et d'Epagnac pour les services de l'armée (6 juillet, p. 298). — Rapport sur l'exécution du marché passé entre le citoyen Curnex, négociant à Orléans, et l'administration de la guerre (11 juillet, p. 533) ; — projet de décret (*ibid.* p. 534); — adoption (*ibid.*). — Rapport par Dornier sur les marchés passés avec la compagnie Masson et d'Espagnac (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 234 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 246 et suiv.) ; — ajournement de la discussion (*ibid.* p. 248). — Mémoire adressé aux représentants du peuple par le citoyen d'Espagnac (*ibid.* p. 253 et suiv.). — Décret portant que le traité passé entre le ministre de la guerre et Winter et Cie continuera provisoirement à être exécuté (21 juillet, p. 271). — Le citoyen d'Espagnac demande l'ajournement de la discussion du rapport de Dornier (22 juillet, p. 314) ; — ordre du jour (*ibid.*). — Adoption du rapport de Dornier (25 juillet, p. 479 et suiv.). — Décret autorisant les commissaires de la trésorerie nationale à payer aux citoyens Lanchère et Choiseau ce qui peut leur rester dû des sommes ordonnancées à leur profit par le ministre de la guerre dans les derniers états de distribution (29 juillet, p. 647). — Décret portant que le marché passé avec eux le 4 avril 1792 aura son plein et entier effet (*ibid.* p. 649). — Décret autorisant le Conseil exécutif à traiter avec le citoyen William Newton pour l'acquisition de chariots et de voitures (1er août 1793, t. LXX, p. 76).

Voir *Fournitures militaires.*

MARCHÉS DE LA MARINE. Le ministre de la marine fait connaître un marché conclu avec le citoyen Bosquet pour des farines (21 mai 1793, t. LXV, p. 143) ; — renvoi au comité de l'examen des marchés (*ibid.*). — Décret tendant à annuler le marché passé entre les citoyens Bénard et Cie et le ministre de la marine pour la fourniture de 6,000 barils de farine du poids de 180 livres (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 303).

MARCHESEUIL (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitu-

MARCHESEUIL (*suite*).

tion (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARCHIS (François-Florimond), lieutenant de la gendarmerie nationale de Blamont. Fait un don patriotique (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 439) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

MARCHOUX, adjoint notaire du domaine de Roche. Rapport sur l'indemnité à lui accorder (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 232 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 223) ; — adoption avec amendement *(ibid.).*

MARCILLAC-LANVILLE (Commune de), département de la Charente. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARCILLÉ-ROBERT (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MARCILLY-SUR-SEINE (Canton de), département de la Marne. Les communes de ce canton envoient une adresse relative au commerce des rivières (5 août 1793, t. **LXX**, p. 256) ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.).* — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité *(ibid.) ;* — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

MARÇON (Commune de), département de la Sarthe. Réclamations au sujet de la contribution mobilière (20 février 1793, t. **LIX**, p. 25).

MARCONNET (Jean), meunier. Demande à être dispensé de l'amende qu'il doit consigner pour se pourvoir en cassation contre un jugement (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 415) ; — cette dispense lui est accordée *(ibid.* p. 416).

MARCOZ, député du Mont-Blanc. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 36 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 533).

MARÉ. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

MAREC, député du Finistère. — **1792.** — Membre du comité de marine (t. **LII**, p. 528). — Fait un rapport sur les dépenses de la marine (p. 667 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 74 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 98 et 108). — Son opinion sur la ratification du jugement de Louis XVI par le peuple (p. 255 et suiv.), (p. 258 et suiv.). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et pour l'exil à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 407 et 421). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 473). — Parle sur la proposition de Choudieu de mettre à la disposition du ministre de la guerre tous les hommes armés qui se trouvent à Paris (t. **LIX**, p. 620). — Est chargé de faire l'inventaire du contenu d'une malle destinée à Dumouriez (t. **LXI**, p. 450). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 56 et 72). — Donne lecture d'un projet de décret sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (t. **LXIV**, p. 57 et suiv.) ; — le défend (p. 59). — Donne lecture de la rédaction définitive de ce projet de décret (p. 124 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**,

MAREC (*suite*).

p. 533). — Fait un rapport sur un projet d'acte de navigation de la République française (t. LXVIII, p. 143 et suiv.). — Donne lecture d'une rétractation des administrateurs du Finistère (t. LXX, p. 229).

MARÉCHAL (Denis Le), député de l'Eure. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — Suppléant au comité de division (p. 480). — Suppléant au comité des secours publics (p. 551). — 1793. — Membre du comité de Sûreté générale (t. LVI, p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. LVII, p. 74 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et pour la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 404 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Membre du comité d'aliénation (t. LVIII, p. 162). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 54 et 70). — Obtient un congé (t. LXIV, p. 305). — Membre du comité d'aliénation (t. LXV, p. 116). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » p. 537). — Proteste contre l'insertion de son nom sur la liste des députés qui se sont absentés sans congé (t. LXVIII, p. 122) ; — renvoi aux inspecteurs de la salle *(ibid.)*.

MARÉCHAL, commissaire des guerres. Le ministre de la guerre présentera le marché passé avec lui (20 novembre 1792, t. LIII, p. 492).

MARÉCHAL (Baron), gentilhomme de la chambre du prince de Nassau-Usingen.

MARÉCHAL (*suite*).

Lettre trouvée sur lui (15 décembre 1792, t. LV, p. 69).

MARÉCHAL. Fait hommage d'un almanach des Républicains (4 janvier 1793, t. LVI, p. 189).

MARÉCHAL, de Calais. Il sera fait un rapport sur les moyens d'assurer une pension à sa mère (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 31).

MARÉCHAL (Sylvain), bibliothécaire des Quatre-Nations. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 42).

MARÉCHAUX DE FRANCE. Question du ministre de la guerre au sujet du paiement de leur traitement (26 avril 1793, t. LXIII, p. 358) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*.

MARENNES (Commune et district de), département de la Charente-Inférieure. Adresse d'adhésion du district (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30). — Don patriotique de la commune (17 novembre, p. 469). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (12 janvier 1793, t. LVII, p. 6). — Don patriotique de la commune (6 février 1793, t. LVIII, p. 282). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet et d'adhésion à tous les décrets de la Convention (5 mars 1793, t. LIX, p. 609 et suiv.). — Décret portant que le district a bien mérité de la patrie (27 avril 1793, t. LXIII, p. 422). — Les assemblées primaires du district acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.). — La commune adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MAREST (Pierre). Décret ordonnant au pouvoir exécutif de fournir à la Convention les renseignements propres à la mettre en état de prononcer définitivement sur sa demande (1er mai 1793, t. LXIII, p. 666).

MAREUIL (Alexandre-Cajétan-Tripsé), capitaine faisant fonction de lieutenant d'invalides de la compagnie Foy à Angers. Dépôt de sa croix de Saint-Louis sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. LXX, p. 61).

MAREY, *le jeune*, député de la Côte-d'Or. — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (t. LVI, p. 498 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 95 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre puis le bannissement lorsque la République aura été reconnue par les puissances de l'Europe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 399 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Fait un don patriotique (t. LIX, p. 182). — Signale le patriotisme des habitants de Nuits (t. LXI, p. 622). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 53 et 70). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

MARGUERON, pharmacien de l'hôtel national des militaires invalides. Demande la faculté de rentrer dans sa place à la paix (23 février 1793, t. LIX, p. 95) ; — décret *(ibid.)*. — Demande à se rendre aux armées et à pouvoir rentrer dans sa place à la paix (24 février, p. 157) ; — décret *(ibid.* p. 158).

MARGUERITE. Fait un don patriotique (16 octobre 1792, t. LII, p. 519).

MARGUT (Commune de), département des Ardennes. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARGUT *(suite)*.

MARIAGE CIVIL. Pétition demandant qu'il soit accompagné de la pompe et de l'éclat qu'on doit au civisme (28 mars 1793, t. LX, p. 333) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

MARIAGE DES MILITAIRES. Le ministre de la marine soumet une question relative au mariage des militaires (8 mars 1793, t. LIX, p. 697). — Les militaires sont autorisés à contracter mariage sans en avoir obtenu la permission de leurs supérieurs *(ibid.)*. — Sur la demande de Delacroix, la Convention charge son comité de la guerre de lui faire un rapport sur le mariage des militaires (18 avril 1793, t. LXII, p. 611).

MARIAGE DES PRETRES. Le citoyen Lacroix, curé de Bourth, département de l'Eure, adhère aux mesures prises par la Convention et lui fait hommage d'un ouvrage sur le *Mariage des prêtres* (29 juin 1793, t. LXVII, p. 631 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 632). — Arrêté des administrateurs du département des Landes qui déclare que les prêtres qui se marient sont sous la protection de la loi (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 391 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 392). — Louis Legendre demande qu'il soit établi une peine contre les évêques qui poursuivent les ministres du culte catholique qui se marient (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 188) ; — discussion : Roux *(Haute-Marne)*, Delacroix *(Eure-et-Loir)*, Danton, Lequinio, Thirion *(ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention décrète que les évêques qui apporteront quelque obstacle au mariage des prêtres seront déportés et remplacés *(ibid.*, p. 189).

MARIANNE, religieuse de l'hôpital de Bray-sur-Somme. Est mise en état d'arrestation (17 juin 1793, t. LXVI, p. 587).

MARIBON-MONTAUT, député du Gers. — 1792. — Parle sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (t. LII, p. 309), — sur les besoins des troupes (p. 318). — Suppléant

MARIBON-MONTAUT *(suite)*.

au comité de division (p. 480). — Membre du comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*. — Parle sur la conduite des généraux (p. 485), — sur la suppression de la croix de Saint-Louis (p .505). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur l'ordre du jour (p. 574). — Remet des adresses des communes de Montréal et de la Goulet (t. **LIII**, p. 30). — Parle sur l'état de Paris (p. 642). — Parle sur le cas du capitaine Caffarelli-Dufalga (t. **LV**, p. 24). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 63 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 343 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 459 et 473). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Demande que le comité de défense générale soit autorisé à appeler ses suppléants (t. **LVIII**, p. 216). — Parle sur l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (t. **LX**, p. 4), — sur la conduite de l'imprimeur Baudouin (p. 14 et suiv.), — sur la poursuite de ceux qui mettront des obstacles au recrutement (p. 259), — sur le cas d'Izarn-Valady (p. 263), — sur l'exemption des prêtres catholiques de la loi du recrutement (p. 494), — sur l'impression d'un arrêté de la section de la Réunion (p. 583), — sur la validité de l'élection des juges et des jurés près le tribunal criminel extraordinaire (p. 702). — Parle sur une pétition du 40e régiment d'infanterie (t. **LXI**, p. 13). — Fait un rapport sur la destination à donner aux objets trouvés à Chantilly (p. 22 et suiv.). — Demande qu'il soit procédé à l'interrogatoire des personnes arrêtées comme compromises dans la conspiration de Dumouriez (p. 88). — Demande que le général Miaczynski soit transféré à l'Abbaye (p. 271). — Demande que le mandat d'arrêt contre le général Valence soit expédié sur-le-champ (p. 301). — Demande l'arrestation du jeune Egalité employé

MARIBON-MONTAUT *(suite)*.

dans l'armée du Var (p. 382 et suiv.). — Commissaire aux armées des Vosges, du Rhin et de la Moselle (p. 423). — Commissaire aux armées des Vosges et de la Moselle (p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 57 et 74). — Commissaire à l'armée de la Moselle (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée de la Moselle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — On demande qu'il soit continué dans sa mission à l'armée de la Moselle (t. **LXVIII**, p. 92). — Dénonce le Conseil exécutif défensif de la place de Mayence (t. **LXX**, p. 545), (p. 546).

MARIE (ci-devant abbé). Est décrété d'accusation (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 619). — Acte d'accusation contre lui (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 308).

MARIE (Citoyen). Ordre du jour motivé sur son affaire (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 100).

MARIE-ANTOINETTE. Merlin (de Thionville) demande si le ministre de la justice l'a dénoncée au juré d'accusation du tribunal criminel de Paris (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 9). — Le citoyen Créquy-Montmorency demande la mise en jugement de la ci-devant reine (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 510 et suiv.), — ordre du jour *(ibid.* p. 511). — Décret la renvoyant au tribunal révolutionnaire et ordonnant son transfert immédiat à la Conciergerie (1er août 1793, t. **LXX**, p. 107).

MARIE-GALANTE (Ile de). Le ministre de la marine annonce que le lieutenant Mallevau, commandant la station de Saint-Pierre, a interdit la communication de cette île avec la Martinique et la Guadeloupe (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 709). — La commission coloniale dénonce comme traître à la patrie Béhague, gouverneur à la Martinique, Darrats, commandant en second à la Guadeloupe et Desnoyers, commandant de Marie-Galante et envoie des pièces relatives aux troubles qui ont eu lieu aux îles du Vent (25 avril 1793, t. **LXIII**,

MARIE-GALANTE (*suite*).

p. 312) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.*).

MARIE-ROSE (La), corsaire du port de Honfleur. Ordre du jour motivé sur sa pétition (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 307).

MARIEMBOURG (Canton de), département des Ardennes (aujourd'hui en Belgique). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MARIETTE, député de la Seine-Inférieure. — **1792.** — Obtient un congé (t. **LIV**, p. 338). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 86 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix sauf la mise à mort dans le cas où l'ennemi envahirait le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 375 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Commissaire envoyé dans le département de l'Orne (t. **LXI**, p. 609). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 43 et 74). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539). — Est rappelé à la Convention, p. 704).

MARIETTE, premier chirurgien sur la frégate *la Bellone*. Annonce que celle-ci a relâché à Brest, dénonce quelques privilèges sur le partage des prises faites sur l'ennemi et fait un don patriotique (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 495) ; — renvoi au comité de marine et mention honorable (*ibid.*).

MARIETTE (*suite*).

MARIGNANE (Commune de). Adresse d'adhésion (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392).

MARIGNY (Canton de), département de la Manche. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

MARIGNY-LE-CHATEL (Commune de), département de l'Aube. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MARIN, député du Mont-Blanc. — **1793.** — Parle sur l'évasion de deux grands vicaires de l'évêque d'Annecy (t. **LX**, p. 334), — sur les mesures à prendre contre les déserteurs (p. 336). — Rapport sur son élection (p. 346 et suiv.). — Il est autorisé à prendre séance (p. 347). — Signale la conduite patriotique de la commune de Chambéry (t. **LXI**, p. 115). — Donne lecture d'un mémoire sur l'esprit public de son département (*ibid.* et p. suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 36 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 537). — Son opinion sur le mode de partage des biens communaux (t. **LXVI**, p. 267 et suiv.).

MARINE. Le ministre de la marine propose une nouvelle forme de congés et passeports à délivrer dans son département (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 386). — Le ministre de la marine demande des fonds pour son département (11 octobre, p. 450) ; — rapport par Pierre Marec (25 octobre, p. 667 et suiv.), — projet de décret (*ibid.* p. 673), — adoption (*ibid.*). — Question sur le service personnel dans la garde nationale des officiers administrateurs de la marine (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 100) ; — renvoi au

comité de marine *(ibid.)*. — Le citoyen Dominique Coroller présente une pétition relative à l'organisation de la marine (4 décembre 1792, t. LIV, p. 338). — Le ministre de la marine se plaint de l'insuffisance des lois sur l'organisation de la marine (6 décembre, p. 386) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret sur le remplacement des officiers de marine décrétés d'accusation ou destitués pour fait d'incivisme par les commissaires civils envoyés aux îles de l'Amérique (29 décembre 1792, t. LVI, p. 42 et suiv.). — Le ministre de la marine demande un décret explicatif pour l'avancement des officiers de marine (2 janvier 1793, p. 141). — Décret sur la suppression du traitement des officiers de marine suspendus (9 janvier, p. 611). — Rapport par Rouyer sur la destitution et le remplacement des officiers de marine qui se sont montrés rebelles à la loi *(ibid.* p. 613 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 614 et suiv.). — Rapport sur l'état de la marine par le ministre de la marine (11 janvier, p. 733 et suiv.). — Les enseignes non entretenus demandent l'organisation de leur corps (15 janvier 1793, t. LVII, p. 61), — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Mémoire relatif à l'administration civile de la marine (18 janvier, p. 424). — Question du ministre de la marine au sujet des enseignes non entretenus *(ibid.* p. 425). — Le ministre de la marine demande à la Convention de décider si les sous-chefs des classes appelés pour constater les bris et naufrages doivent recevoir une indemnité (26 janvier, p. 682). — Rapport par Prieur-Duvernois sur l'organisation du service de santé de la marine *(ibid.* p. 698 et suiv.) ; — discussion *(ibid.* p. 699) ; — adoption *(ibid.)*. — Texte du décret rendu *(ibid.* et p. suiv.). — Le ministre de la marine transmet une lettre de l'ordonnateur de Brest qui demande que les marins casernés touchent la solde entière au lieu de la demi-solde (28 janvier, p. 722). — Le ministre de la marine transmet un état de situation des finances de son département (3 février 1793, t. LVIII, p. 174). — Rapport par Bréard sur l'organisation provisoire de la marine militaire (5 février, p. 221 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 222) ; — projet de décret présenté par Jean-Bon-Saint-André *(ibid.* p. 223 et suiv.) ; — la Convention ordonne l'impression des deux projets de décret et le renvoi du second au comité de marine *(ibid.* p. 225) ; — rapport par Bréard (6 février, p. 289 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 290). — Texte définitif du décret *(ibid.* p. 291 et suiv.). — Le ministre de la marine écrit au sujet des masses destinées à l'entretien de l'armée navale (7 février, p. 347). — Le ministre de la marine réclame contre les dispositions de l'article 11 du titre III de la loi du 12 octobre 1791 relative à l'organisation d'une cour martiale maritime (8 février, p. 375). — Rapport sur l'administration des vivres de la marine (14 février, p. 525 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 528 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 528). — Projet de décret sur l'administration civile de la marine dans les ports *(ibid.* p. 528 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 529). — Décret relatif aux pièces à produire pour les paiements du service de la marine (18 février, p. 703 et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Granville demande quelques articles additionnels à la loi sur l'organisation de la marine (27 février 1793, t. LIX, p. 286) ; — renvoi au comité de la marine *(ibid.)*. — Décret exemptant des levées pour le service maritime les citoyens se livrant à la navigation intérieure des rivières et canaux et ceux pratiquant la petite pêche sur les côtes (3 mars, p. 566). — Le ministre de la marine demande que les soldats de la marine soient compris dans l'augmentation de 9 livres par mois que la loi du 25 janvier 1793 accorde à chaque matelot (10 mars 1793, t. LX, p. 29) ; — cette augmentation est accordée *(ibid.)*. — Le ministre de la marine demande des fonds pour pourvoir aux préparatifs dont on s'occupe dans les ports (14 mars, p. 188) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret relatif à la promotion au grade de capitaine de vaisseau (18 mars, p. 264). — Le ministre de la marine transmet les réclamations des officiers attachés aux compagnies supprimées dans les troupes de la marine (23 mars, p. 467) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret mettant une somme de 70 millions à la disposition du ministre de la marine pour la construction de vaisseaux (23 mars, p. 490). — Décret pour faire un rapport sur le remplacement de 2 millions provenant des fonds du département de la marine dont on a disposé en faveur du département du Var (27 mars, p. 598). — Le ministre de la marine demande 18 millions pour acquitter les dépenses de 1792 et adresse un état des dépenses à faire pour 1793 (28 mars, p. 632) ; — renvoi aux comités des finances

et de marine réunis *(ibid.)*. — Le comité de Salut public rendra compte des opérations faites par l'ex-ministre Monge pour l'armement des flottes (22 avril 1793, t. LXIII, p. 149). — Décret mettant une somme de 5,561,375 livres à la disposition du ministre de la marine pour les dépenses de 1792 *(ibid.* p. 157). — Le ministre de la marine écrit au sujet des subsistances des forces navales (3 mai 1793, t. LXIV, p. 28) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret accordant une augmentation de solde aux officiers et matelots qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier 1793 (17 mai 1793, t. LXV, p. 7). — Décret déclarant admissibles au grade de lieutenant de vaisseau les enseignes entretenus de la marine employés sur les vaisseaux de la République (9 juin 1793, t. LXVI, p. 212). — Projet de décret relatif à la ration de biscuits des équipages (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 415) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur la défense à faire aux administrateurs de départements, de districts ou autres autorités civiles des villes maritimes de la République de retenir, en aucun cas et sous aucun prétexte, les vaisseaux en relâche dans leur port ou qui auraient reçu l'ordre d'en partir (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 222) ; — projet de décret *(ibid.* p. 223) ; — adoption *(ibid.)*. — Le citoyen Savary, commandant la *Capricieuse*, envoie différents renseignements relatifs à la marine (27 juillet, p. 585) ; — renvoi aux comités réunis de commerce et de Salut public *(ibid.)*. — Le ministre de la marine demande qu'il soit mis à sa disposition une somme de 40 ou 50 millions pour les besoins de la marine (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 655) ; — renvoi aux comités de Salut public et de marine réunis *(ibid.)*. — Le ministre de la marine transmet à la Convention la liste des officiers civils de la marine qui ont abandonné leurs fonctions pour se réunir à la force armée qui devait marcher sur Paris et qu'il a provisoirement destitués (3 août 1793, t. LXX, p. 166) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

MARINE (Ministère de la). Il sera présenté, dans les trois jours, par les comités de constitution et de défense générale, un projet d'organisation provisoire du ministère (6 février 1793, t. LVIII, p. 293). — Le ministre de la marine demande la prompte

organisation des bureaux de son département (11 février, p. 445). — Projet de décret sur l'organisation du ministère de la marine (14 février, p. 524 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 525). — Le ministre de la marine renouvelle les demandes qu'il a faites au sujet des besoins des services de son département (28 février 1793, t. LIX, p. 336) ; — renvoi aux comités des finances, de marine, colonial et des marchés réunis *(ibid.)*. — Le ministre de la marine demande que le local du garde-meuble soit entièrement destiné au service de l'administration de la marine (7 mars, p. 669) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Le ministre de la marine demande la réunion de l'hôtel du garde-meuble à celui de la marine (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 260) ; — renvoi aux comités de marine et des finances *(ibid.)*. — Décret autorisant le ministre de la marine à passer un nouveau bail de la maison qu'il occupe et à louer et aménager pour ses bureaux celle qui la joint au nord (28 juillet, p. 615).

MARINE. — Voir *Armement en course*. — *Armement maritime*. — *Arsenaux*. — *Artillerie de marine*. — *Capitaines au long cours*. — *Chanvre*. — *Cuivre*. — *Enseignes entretenus*. — *Enseignes non entretenus*. — *Infanterie de marine*. — *Invalides de la marine*. — *Manufactures d'armes*. — *Manufactures de toile à voiles*. — *Officiers de marine*. — *Ports*. — *Service de santé de la marine*.

MARINGUES (Commune et canton de), département du Puy-de-Dôme. Adresse de la Société populaire pour demander la formation d'une garde départementale (8 novembre 1792, t. LIII, p. 306). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MARINIERS DES COCHES DE CHALON-SUR-SAONE A LYON. — Voir *Armée*, § 15, *Recrutement*.

MARINS. Pétition relative à la solde des marins casernés (27 janvier 1793, t. LVII, p. 722). — Le ministre de la marine demande à la Convention de statuer sur le sort des marins détenus en vertu de l'em-

MARINS (*suite*).

bargo (13 mars 1793, t. **LX**, p. 152) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Les femmes des marins embarqués avec Lapérouse demandent que la loi du 4 mai 1791 leur soit applicable (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 128) ; — renvoi aux comités de marine et des finances réunis *(ibid.)*.

Voir : *Secours*.

MARIVAUX (DE), agent du ci-devant roi. — Voir *Demarivaux*.

MARIVAUX (MARTIN), citoyenne. — Voir *Demarivaux*.

MARLE (CANTON DE), département de l'Aisne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARLENHEIM (CANTON DE), département du Bas-Rhin. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MARLET. Rétracte sa signature à tout ce qui est contraire au bien public (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 185) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MARLIER, armateur du port de Dunkerque. Pétition pour savoir quelle récompense la nation accorde aux armateurs dont les bâtiments se sont emparés de bâtiments ennemis (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 542 et suiv.) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.* p. 543).

MARLY (CANTON DE), district de Versailles, département de Seine-et-Oise. Le canton accepte la Constitution (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 509).

MARLY (MACHINE DE). Décret relatif au paiement des appointements et salaires des employés de la machine de Marly (16 mars 1793, t. **LX**, p. 247). — Sur une réclamation de la commune de Versailles, la Convention suspend provisoirement le décret relatif à sa suppression (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 652).

MARMAGNE (COMMUNE DE), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARNAIS (CITOYENNES). Réclament en leur faveur une exception à la loi concernant les émigrés (28 décembre 1792, t. **LVI**, p. 5) ; — renvoi aux comités de la guerre, des finances, diplomatique et de législation réunis *(ibid.)*.

MARNAY (COMMUNE DE), département de la Haute-Saône. Don patriotique de la Société populaire (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 128).

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA). Les administrateurs écrivent au sujet des subsistances à fournir aux habitants de Suippe (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 450). — Adresse d'adhésion du conseil général (13 octobre, p. 481). — Demande de secours (14 octobre, p. 494). — Les administrateurs demandent une interprétation de la loi sur la vente des biens des émigrés (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 123). — Le conseil général écrit au sujet d'ordres donnés par le maréchal Luckner (6 novembre, p. 200). — Mesures prises contre le 5e bataillon de volontaires nationaux (10 novembre, p. 343). — Lettre du ministre de l'intérieur relative à un arrêté pris par les administrateurs (15 décembre 1792, t. LV, p. 60). — Réclamation contre la suppression du traitement des pasteurs (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 221). — Les administrateurs font un don patriotique et dénoncent les citoyens Varin et Touchard (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 662). — Le ministre de l'intérieur transmet six pièces relatives à l'établissement d'une manufacture de toiles et mousselines que des familles suisses se proposent d'établir dans le département de la Marne (25 mars 1793, t. **LX**, p. 536) ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*. — Adresse de dévouement des sous-officiers du 2e bataillon de volontaires nationaux (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 131) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général du département est dénoncé par Drouet et par la Société populaire de Sainte-Menehould (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 12), (p. 26). — Décret portant que les citoyens du département de la Marne ont bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 12). — Don patriotique du 5e bataillon de volontaires nationaux *(ibid.* p. 14) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 15).

MARNE (*suite*).

— Les administrateurs réclament le paiement des sommes dues à divers ouvriers pour la fabrication des piques (29 juin, p. 633) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances *(ibid.)*. — Les habitants du district de Sézanne demandent que les administrateurs soient mandés à la barre et livrés au tribunal qui doit punir les traîtres (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 224 et suiv.). — Adhésion du 7e bataillon de volontaires nationaux à l'Acte constitutionnel (6 juillet, p. 296) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les commissaires de la Convention à l'armée des Ardennes annoncent que les administrateurs étaient dans l'erreur et non malintentionnés quand ils ont convoqué les autorités constituées pour prendre des mesures de salut public (6 juillet, p. 338 et suiv.) ; — décret levant la suspension prononcée contre eux *(ibid.* p. 339). — Décret ordonnant l'arrestation du procureur général syndic et sa comparution devant le comité de Sûreté générale (11 juillet, p. 582). — Les administrateurs transmettent une pétition des habitants de la commune de Voillecomte (12 juillet, p. 590). — Décret relatif au paiement des indemnités pour les pertes éprouvées par les communes par suite de l'invasion et des ravages de l'ennemi (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 17). — Décret interprétatif du décret du 15 juillet (19 juillet, p. 192). — Le 4e bataillon de volontaires nationaux se plaint de rester oisif et de ne pas avoir encore vu l'ennemi (27 juillet, p. 588) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général proteste de son dévouement à la Convention nationale et déclare qu'il désavoue et révoque toute expression de ses arrêtés qui auraient pu prêter à quelque interprétation dangereuse (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 40) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MARNE (HAUTE-) (Département de la). Adresse d'adhésion du directoire (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 233). — Les administrateurs font une pétition relative à des particuliers détenus à Langres (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 203). — Demande des administrateurs relative aux billets de confiance (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700). — Les administrateurs transmettent une pétition des prisonniers de guerre en dépôt à Langres (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 374).

MARNE (HAUTE-) (*suite*).

— Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis XVI (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28 et suiv.). — Don patriotique des officiers, sous-officiers et volontaires nationaux (20 février 1793, t. **LIX**, p. 26). — Les administrateurs font connaître les moyens qu'on emploie pour éluder la loi (3 mars, p. 562) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le directoire demande une loi obligeant tous les pensionnaires de la République et tous les défenseurs officieux à rapporter des certificats de civisme (10 mars 1793, t. **LX**, p. 26). — Le directoire demande des armes pour un bataillon de grenadiers et chasseurs (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 92). — Le directoire réclame des armes (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 618) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Les administrateurs envoient des arrêtés pris à l'effet de conjurer les malheurs de la patrie (1er mai, p. 672). — Les administrateurs font part du zèle patriotique du district de Chaumont (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 255). — Ecrivent qu'ils reçoivent des réclamations au sujet de l'inexécution du décret qui accorde six sous par lieue aux volontaires qui se rendent dans les dépôts *(ibid.* p. 256). — Demandent une sanction à la loi relative à la réquisition des chevaux et mulets non employés à l'agriculture *(ibid.)*. — Font part d'un arrêté qu'ils ont pris pour favoriser l'agriculture (30 mai, p. 592 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 593). — Font part des mesures de sûreté générale qu'ils ont prises *(ibid.)*, — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Les administrateurs font part d'un don patriotique du citoyen Antoine (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 252). — Les administrateurs adhèrent à tous les décrets de la Convention et témoignent de leur horreur pour les projets des conspirateurs (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 598 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 599). — Adresse des administrateurs à tous les départements pour les inviter à maintenir l'unité de la République, son indivisibilité et celle de la Convention (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 67 et suiv.) ; — mention civique *(ibid.* p. 68). — Les administrateurs demandent à être autorisés à se pourvoir d'armes dans les manufactures qui ne sont pas nationales (5 juillet p. 268) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances *(ibid.)*. — Re-

MARNE (HAUTE-) (*suite*).

nouvellent leur adhésion aux décrets de la Convention (*ibid.* p. 275) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Dénoncent Garat comme favorisant les émigrés dans l'obtention de leurs certificats de résidence (9 juillet, p. 474 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 475). — Font une pétition sur le renchérissement des subsistances (12 juillet, p. 604) ; — renvoi au comité de commerce (*ibid.*). — Transmettent l'arrêté qu'ils ont pris pour mettre à exécution les décrets de la Convention du 27 mars et du 2 juin (*ibid.*) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 605). — Se plaignent de ne pas avoir reçu l'Acte constitutionnel (*ibid.*) ; (14 juillet, p. 706). — Leur éloge par un membre (*ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention décrète qu'ils ont bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 707). — Félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution qu'ils viennent de recevoir (*ibid.* p. 714). — Les sous-officiers de la 2e compagnie du 1er bataillon de volontaires nationaux adhèrent à la Constitution et font un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 264) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le directoire envoie à la Convention un certificat délivré par un agent de la République à Malte portant les empreintes de la royauté (3 août 1793, t. **LXX**, p. 165 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 166). — Les administrateurs transmettent à la Convention une pétition de la Société des Amis de la liberté de Châteauvillain tendant à changer le nom de cette commune en celui de Ville-sur-Aujon (*ibid.* p. 166). — Envoient un certificat délivré par un agent de la République à Malte portant les empreintes de la royauté (7 août, p. 417) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

MARMANDE (Commune et district de), département de Lot-et-Garonne. Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (24 février 1793, t. **LIX**, p. 159). — Envoi de pièces relatives aux opérations du recrutement (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 87). — Les officiers municipaux écrivent que la ville a dépassé son contingent dans le dernier recrutement et a maintenu la tranquillité publique contre les malveillants (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 126) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARMANDE (1) (Commune de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*).

MAROILLES (Commune de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MAROLLE, évêque. Rend compte des opérations du recrutement dans la commune de Soissons (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 37).

MAROLLES (Canton de), département de Loir-et-Cher. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

MAROLLES (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MARONNIERE, capitaine au régiment du Cap, détenu au château de Nantes. Le ministre de la marine demande qu'il soit autorisé à sortir du château pour se faire soigner en ville (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 11) ; — adoption de cette proposition (*ibid.* p. 12).

MARQUAIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

MARQUE. Fait un don patriotique (12 novembre 1792, t. **LIII**, p. 467).

MARQUENTERRE (Commune de), département de la Somme. Adhère à la révolution du 2 juin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 10) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

(1) Voir t. LXX, p. 203, col. 1, note 1.

MARQUIS, député de la Meuse. — **1792.** — Demande à être relevé de ses fonctions de grand juge auprès de la Haute-Cour nationale (**t. LII**, p. 146). — Membre du comité de législation (p. 492). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (**t. LVII**, p. 66 et 103. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la détention provisoire de Louis comme otage puis le bannissement lorsque les circonstances le permettront* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 358 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (**t. LXII**, p. 35 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 533).

MARRAGON, député de l'Aude. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (**t. LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 92 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 391 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 50 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 537).

MARRAGON (*suite*).

MARRE, ci-devant procureur à la Cour des Comptes. Fait un don patriotique (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40).

MARS-LA-TOUR (Commune de), département de la Moselle. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MARSAL (Commune de), département de la Meurthe. Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MARSANGIS (Commune de), département de l'Yonne. On annonce que la commune a affecté une somme de 1,800 livres à l'habillement de ses volontaires (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 72 et suiv.) ; — mention honorable (*ibid.* p. 73).

MARSEILHAN, maire de Foix. Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661).

MARSEILLAISE (Hymne). Garnier (*de Saintes*) propose de décréter que la *Marseillaise* sera chantée dans tous les spectacles à la fin de la dernière pièce (6 août 1793, t. **LXX**, p. 376). — Cambon demande que dorénavant l'*Hymne des Marseillais* soit appelé *Hymne de la liberté* (ibid.) ; — ces motions n'ont pas de suite (*ibid.*).

MARSEILLE (Commune et district de). On fait connaître le zèle patriotique des habitants (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 156 et suiv.). — La Convention décrète que la

ville a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 157). — Remboursement à lui faire de ses avances (*ibid.*). — On demande qu'il soit statué sur le sort de 40 personnes détenues dans les prisons de la ville. — Renvoi aux tribunaux (*ibid.*). — Pétition au sujet du transport des piastres (27 septembre, p. 174). — On demande une destination pour les 6,000 hommes levés à la demande du général Anselme (13 octobre, p. 477). — Adresse de dévouement (21 octobre, p. 603 et suiv.). — Adresse de dévouement des entrepreneurs et des comédiens du grand théâtre (*ibid.* p. 604). — Mémoire des officiers municipaux sur le commerce de l'alun (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4). — Plaintes des volontaires nationaux qui se trouvent à Paris (*ibid.* p. 6). — Question de Barbaroux au sujet de 63 citoyens prévenus de conspiration qui ont été délivrés par le peuple (28 octobre, p. 26) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône (30 octobre, p. 62). — Les officiers municipaux demandent des fonds pour l'achat des grains (13 novembre, p. 380); — pièces à l'appui de cette demande (15 novembre, p. 413 et suiv.). — Nouvelle demande de fonds pour l'achat des grains (22 novembre, p. 548 et suiv.) ; — renvoi aux comités des finances et de commerce réunis (*ibid.* p. 549) ; — rapport par Fabre (*Hérault*) (23 novembre, p. 563) ; — projet de décret (*ibid.*); — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 564). — Décret mettant une somme de 2,200,000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour l'acquit des grains achetés par le bureau des subsistances de la ville (30 novembre, p. 676). — Réclamation contre la non-exécution du décret qui accorde cinq millions au département des Bouches-du-Rhône pour l'armement de 6,000 hommes (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 48). — Les volontaires nationaux écrivent au sujet d'un échange de canons (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61). — Pétition des Marseillais blessés à la journée du 10 août (23 décembre, p. 363); — décret (*ibid.*). — Don patriotique des entrepreneurs du théâtre (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 590). — Adresses d'adhésion et d'encouragement (11 janvier, p. 745). — Don patriotique des entrepreneurs du théâtre (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40). — Adresse de la Société des Amis de la Constitution relative au jugement de Louis XVI (23 janvier, p. 634 et suiv.). — Les volontaires fédérés du 2e bataillon demandent à retourner dans leurs foyers (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 44 et suiv.) ; — discussion (*ibid.* p. 45 et suiv.) ; — décret mettant le bataillon à la disposition du Conseil exécutif provisoire (*ibid.* p. 46). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 février, p. 446). — Vingt-quatre sections de la commune demandent que les ouvriers des arsenaux ne soient payés qu'en assignats (13 février, p. 490). — Pétition des républicains relative aux événements des 2 et 3 septembre (23 février 1793, t. **LIX**, p. 118). — Somme mise à la disposition de la municipalité pour l'achat de grains (25 février, p. 193). — Réclamation des négociants (4 mars, p. 583). — Décret organisant les fédérés marseillais blessés dans la journée du 10 août (5 mars, p. 613 et suiv.). — On demande la réduction du cautionnement du receveur du district (7 mars, p. 666) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Adresse et défilé devant la Convention des volontaires nationaux marseillais qui se rendent aux frontières (20 mars 1793, t. **LX**, p. 343). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie une adresse dans laquelle elle inculpe les députés qui ont voté pour l'appel au peuple dans l'affaire de Louis Capet 21 mars, p. 420 et suiv.) ; — discussion (*ibid.* p. 425 et suiv.) ; — décret improuvant cette adresse (*ibid.* p. 428). — Elle dénonce Lebrun, ministre des affaires étrangères (27 mars, p. 613). — Décret relatif au maintien du bureau de santé et du bureau de commerce (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 21). — Adresse relative à l'agiotage (7 avril, p. 391). — Adresse des citoyens à la Convention nationale (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 672). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité aux 48 sections de Paris, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau (*ibid.* et p. suiv.). — Pièces envoyées par les autorités constituées pour annoncer que les habitants ne forment plus qu'un peuple de frères (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 199 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 200). — Mention honorable du courage des Marseillais à l'affaire de Thouars (11 mai, p. 554). — Lettre des commissaires de la Convention par laquelle ils se plaignent de l'accueil peu favorable

MARSEILLE (*suite*).

MARSEILLE (*suite*).

qu'ils ont reçu et demandent la suppression du tribunal populaire établi dans cette commune (12 mai, p. 594 et suiv.) ; — discussion (*ibid.* p. 596 et suiv.); — décret suspendant l'arrêté des commissaires ainsi que le tribunal populaire jusqu'après l'audition à la barre des députés des sections de Marseille et le rapport du comité de Salut public (*ibid.* p. 598). — Décret chargeant le comité de la guerre de faire un rapport sur la suppression ou la conservation de la place d'adjudant-capitaine, et improuvant la commune pour ne pas avoir fait exécuter les ordres du pouvoir exécutif relatifs à la nomination du citoyen Coquille-Deslongchamps à la place d'adjudant-capitaine (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Une députation des 32 sections se plaint des imputations faites contre les citoyens de cette ville, fait part de leur dévouement à la République et demande vengeance contre les commissaires de la Convention et le traître Pâris, président du département (25 mai, p. 313 et suiv.) ; — réponse du Président (*ibid.* p. 316); — la Convention décrète l'impression, l'envoi aux départements et l'insertion au *Bulletin* de l'adresse et de la réponse du Président (*ibid.* p. 317) ; — décret annulant l'arrêté pris par les commissaires de la Convention à Marseille et envoyé le 22 avril 1793 à Avignon (*ibid.* p. 319). — Compte rendu des commissaires de la Convention dans le département des Bouches-du-Rhône sur les événements de Marseille (1er juin, p. 672 et suiv.) ; — observations de Barbaroux (*ibid.* p. 674); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Marat appelle l'attention de la Convention sur l'état de Marseille où la contre-révolution s'établit (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 92) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Collot d'Herbois demande que tous les citoyens détenus en vertu d'un ordre du tribunal populaire soient transférés pour être jugés par le tribunal criminel du département du Var (7 juin, p. 130) ; — observations de Thuriot, Thibault, Defermon, Camboulas et Louis Legendre (*ibid.*); — décret portant que tous les détenus seront transférés dans le département du Var pour y être jugés (*ibid.* p. 131). — Le procureur général syndic du département du Var annonce qu'il a obtenu réparation des torts que la ville de Marseille avait envers la ville de Toulon (12 juin, p. 444 et suiv.). — Le ministre de la justice écrit que le tribunal populaire a été rétabli par les sections de Marseille (16 juin, p. 556) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Réclamations des patriotes de Marseille contre ce tribunal (17 juin, p. 653) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*) ; — rapport par Brival sur la suppression de ce tribunal (19 juin, p. 704); — projet de décret (*ibid.*); — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 705). — Le Président annonce qu'il vient de lui être adressé douze pièces de Marseille destinées à soulever les administrés et à fédéraliser les départements (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 66) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 67). — Le ministre de la guerre annonce qu'il lui est impossible de retirer de Marseille les fonds qui y étaient déposés pour alimenter l'armée d'Italie (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 264) ; — renvoi aux comités de Salut public et des finances réunis (*ibid.*). — Décret ordonnant aux citoyens non domiciliés dans la ville d'en sortir dans les vingt-quatre heures (23 juillet, p. 368). — Proclamation des commissaires de la Convention à l'armée des Alpes aux Marseillais pour leur montrer la conduite indigne de Castelannet (27 juillet, p. 600 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 601).

MARSEILLE (Port de). On demande la suspension des fonctions du chef d'administration et du sous-chef des classes du port (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 377). — On annonce la nomination d'un cinquième sergent de port (23 mars 1793, t. **LX**, p. 467).

MARSEILLE (Section de). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MARSILLY. Est maintenu en état d'arrestation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

MARTAIZÉ (Commune de), département de la Vienne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MARTEAUX DES CI-DEVANT MAITRISES DES EAUX ET FORETS (Empreinte des). — Voir *Eaux et Forêts*.

MARTEL, député de l'Allier. — **1792.** — Suppléant au comité des finances (t. LII, p. 438). — Membre du comité des domaines (p. 480). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (p. 480). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 90 et 111). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 384 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. LXII, p. 47 et 71). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 537). — Fait un rapport sur les gratifications payées au régiment de Pondichéry, à celui de l'Ile de France et au 8e d'artillerie (t. LXVII, p. 551 et suiv.).

MARTIGNY (Jean-Baptiste), ci-devant marquis et attaché à la maison du ci-devant évêque Rohan. Est mis en état d'arrestation (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 142 et suiv.).

MARTIGNY (Commune de), département des Vosges. Accepte la Constitution (2 août 1793 t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARTIGNY-LE-COMTE (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MARTIGUES (District de). Adresse d'adhésion du district (29 octobre 1792, t. LIII, p. 29 et suiv.).

MARTIN (Jean-Baptiste), député de la Somme. — **1792.** — Parle sur l'approvisionnement des grains (t. LIII, p. 133). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 69 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 377 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Obtient un congé (t. LX, p. 232). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 44 et 74). — Obtient une prolongation de congé (t. LXIII, p. 302). — Demande un congé d'un mois et offre l'indemnité qui lui revient de deux mois (t. LXIV, p. 649) ; — la Convention passe à l'ordre du jour et décrète qu'avant d'accepter le don, elle attendra le rapport du comité des décrets *(ibid.)*. — Sollicite à nouveau un congé (p. 685) ; — la Convention accorde le congé *(ibid.)*. — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 537). — Décret portant qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal et au *Bulletin*, du don patriotique fait par lui (p. 594). — Sa déclaration sur les événements du 31 mai et du 2 juin (t. LXVI, p. 530 et suiv.).

MARTIN, commissaire du pouvoir exécutif. Mis en état d'arrestation sur la demande du département de la Haute-Saône (3 octobre 1792, t. LII, p. 290).

MARTIN, négociant. Se plaint de la suspension du payement des lettres de change tirées du Cap français par le trésorier principal de la marine de Saint-Domingue (6 novembre 1792, t. LIII, p. 202) ; — renvoi aux comités colonial et de commerce réunis *(ibid.)*.

MARTIN, déporté illégalement de Saint-Domingue. Indemnité à lui accordée (7 décembre 1792, t. LIV, p. 405).

MARTIN, directeur des douanes de Marseille. Réclamation au sujet de sa nomination (16 février 1793, t. LVIII, p. 611) ; — renvoi aux comités des finances et de législation réunis *(ibid.)*. — Décret approuvant la proclamation du Conseil exécutif provisoire qui annule la nomination du citoyen Martin à l'emploi de directeur des douanes de Marseille (23 mars 1793, t. LX, p. 490 et suiv.).

MARTIN, de Marseille. Fait un don patriotique (23 février 1793, t. LIX, p. 92).

MARTIN. Réclame contre le décret qui diffère le paiement des créances sur la nation (3 mars 1793, t. LIX, p. 577) ; — renvoi au comité de liquidation et au Conseil exécutif *(ibid.)*.

MARTIN, capitaine anglais. Réclame contre l'embargo mis sur un bâtiment chargé de draps pour la République (26 avril 1793, t. LXIII, p. 361) ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

MARTIN, garçon de magasin, employé au magasin de Saint-Esprit, de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. LXIII, p. 506).

MARTIN (César), volontaire du Gard. Pétition en sa faveur (19 novembre 1792, t. LIII, p. 470 et suiv.).

MARTIN (François), dit BRUNO. Sollicite un traitement (2 novembre 1792, t. LIII, p. 109) ; — renvoi aux comités des secours et de liquidation réunis *(ibid.)*.

MARTIN (Jean-Baptiste), de Sainte-Menehould. — Décret lui accordant un secours provisoire de 400 livres (20 mars 1793, t. LX, p. 350).

MARTIN (Jean-Marie), juge de paix, nommé administrateur de l'équipement des

MARTIN *(suite)*.

troupes ; — renvoi d'une lettre de lui au comité de surveillance des approvisionnements et marchés (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 655). — Envoie une pétition concernant les approvisionnements militaires (1er août 1793, t. LXX, p. 63) ; — renvoi aux comités de surveillance des approvisionnements militaires et de Sûreté générale *(ibid.)*.

MARTIN (Jean-Michel). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 454) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MARTIN (Joseph), lieutenant-colonel en second au 3e bataillon des Bouches-du-Rhône à l'armée d'Italie. Fait un don patriotique (30 mai 1793, t. LXV, p. 604) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MARTIN (Michel), dragon volontaire de la République. — Voir *Mongin (Marie)*.

MARTIN (Thomas), *fils aîné*. Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 356).

MARTIN DE LA BLANCHARDIERE. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. LII, p. 631).

MARTINCOURT (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 537).

MARTINEAU (Louis), député de la Vienne. 1792. — Membre du comité des domaines (t. LII, p. 480). — Suppléant au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*. — Membre du comité de liquidation (p. 518). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine

MARTINEAU (*suite*).

sera infligée à Louis? » (p. 378 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 44 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 338). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

MARTINEAU (Edme), curé. Fait un don patriotique (20 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

MARTINEL, député suppléant, puis député de la Drôme. — 1792. — Est admis en remplacement de Rigaud, non acceptant (t. LII, p. 550). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 74 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 403 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537).

MARTINET, député des sections de la ville de Fontainebleau. Présente une adresse au

MARTINET (*suite*).

nom de cette commune (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 45 et suiv.) ; — renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 47).

MARTINIQUE. Pétition de 1,200 hommes de troupes qui demandent à se réunir à l'expédition contre la Martinique (28 décembre 1792, t. LVI, p. 6) ; — renvoi aux comités de la marine, de la guerre et des finances réunis (*ibid.*) ; — rapport par Rouyer (29 décembre, p. 42) ; — projet de décret (*ibid.*). — Le citoyen Coutière annonce l'arrivée de 187 soldats de différents régiments en garnison à la Martinique suspectés d'incivisme (10 janvier 1793, t. LVI, p. 707). — Le ministre de la marine annonce que le lieutenant Mallevau, commandant la station de Saint-Pierre, a interdit la communication de cette île avec Sainte-Lucie et Marie-Galante (27 janvier 1793, t. LVII, p. 709). — Le ministre de la marine fait passer diverses dépêches qui lui sont parvenues sur les événements de la Martinique (11 février 1793, t. LVIII, p. 445). — Il transmet des réclamations des sous-officiers et soldats des régiments de la Martinique (17 février, p. 634). — Le ministre de la marine sollicite une décision sur la demande d'indemnités des citoyens qui appartenaient aux régiments de la Martinique (1er mars 1793, t. LIX, p. 501) ; — renvoi aux comités colonial et des finances réunis (*ibid.*). — Lettres annonçant que la Martinique est rentrée sous les lois françaises (9 mars 1793, t. LX, p. 14). — Décret relatif au retour dans leurs foyers des patriotes qui habitaient la colonie avant la Révolution (21 juin 1793, t. LXVII, p. 43).

Voir *Antilles françaises.*

MARTIZAY (Commune de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120), (4 août, p. 200).

MARTRAIRE, capitaine d'artillerie. Fait un don patriotique (14 janvier 1793, t. LVII, p. 40).

MARVEJOLS (Commune et district de), département de la Lozère. Adresse d'adhésion de la Société populaire (19 octobre 1792, t. LII, p. 568). — Les administrateurs félicitent la Convention du jugement rendu

MARVEJOLS (*suite*).

contre le tyran (10 mars 1793, t. **LX**, p. 42). — La Société républicaine envoie une adresse de dévouement à la République et fait un don patriotique (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 130) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les autorités constituées de la commune envoient le rapport relatif à l'invasion de cette commune par des brigands et demandent des indemnités (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 588) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le directoire du district donne des renseignements sur les troubles de la Lozère (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 663 et suiv.). — L'assemblée primaire de la commune accepte la Constitution et fait part de son dévouement à la Convention et à la République (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 40) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire applaudit à tous les décrets de la Convention et à la conduite des Parisiens (1er août, p. 64).

MARVÉJOULS, député du Tarn. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 69 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 378 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement contre Louis Capet (p. 464 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 44 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534).

MARX-BERR, membre du directoire des achats. Rapport sur son affaire par Boissy-d'Anglas (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 35 et suiv.) ; — décret ordonnant sa mise en liberté *(ibid.* p. 41).

MAS-D'AZIL (Commune du). Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50).

MAS-GRENIER (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

MASION, député extraordinaire de la ville de Blois. Réclame contre la suspension de Samuel Dinocheau, procureur de la commune de Blois (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 446) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MASSA, député des Alpes-Maritimes. — **1793**. — Est admis (t. **LXV**, p. 232). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 534).

MASSACRES DE SEPTEMBRE. Gensonné demande que le ministre de la justice soit chargé d'en poursuivre les auteurs, complices et provocateurs (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 510) ; — décret *(ibid.* p. 511). — Le citoyen Roussillon, électeur de la section de Marseille, commissaire du Conseil exécutif, demande, au nom des défenseurs de la République, la suspension de la procédure relative aux affaires de septembre (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 377), — discussion *(ibid.* et p. suiv.), — la Convention décrète que la procédure sera suspendue et renvoie au comité de législation pour faire un rapport dans trois jours *(ibid.* p. 386). — Rapport par Azéma sur le mémoire du ministre de la justice relatif au sort des prisonniers élargis à la suite des événements des 2 et 3 septembre 1792 (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 560 et suiv.). — Projet de décret tendant à passer à l'ordre du jour *(ibid.* p. 568) ; — observations de Thuriot *(ibid.)* ; — adoption avec amendement *(ibid.* p. 569). — Décret annulant les procédures instruites à Meaux et à Melun sur les événements des premiers jours de septembre (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 188).

MASSAT. Fait un don patriotique (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 436).

MASSÉNE, officier. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

MASSES D'ÉCONOMIES. Décret interdisant aux chefs des établissements militaires de faire des masses d'économies (11 mars 1793, t. LX, p. 88).

MASSES DE L'ARMÉE NAVALE. — Voir *Marine*.

MASSIAL, négociant à Bagnols. Demande une somme de 100,000 livres, pour l'augmentation de sa fabrique de soie (27 février 1793, t. LIX, p. 289) ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

MASSICOT. Décret portant qu'il continuera à résider comme curé en la commune de la Chapelle-en-Serval (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 416 et suiv.).

MASSIEU, député de l'Oise. — 1792. — Suppléant au comité d'instruction publique (t. LII, p. 480). — Parle sur les ci-devant nobles (p. 501). — Membre du comité des secours publics (p. 551). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. LIV, p. 249 et suiv.). — Parle sur une motion de Manuel (p. 706). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 80 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 37 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — Fait un rapport sur l'établissement d'une école de sourds-muets dans la ville de Bordeaux (p. 572 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Est nommé commissaire à l'armée des Ardennes (t. LXVI, p. 596). — Écrit qu'il adhère à tous les décrets de la Convention (t. LXX, p. 505 et suiv.).

MASSIN (Pierre), notaire à Monfazier, département de la Dordogne. Demande une avance pour subvenir à ses besoins (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 458) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

MASSIOT. Fait un don patriotique (19 janvier 1793, t. LVII, p. 514).

MASSON, officier de marine. Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. LII, p. 290).

MASSON, juge au tribunal du district de Nancy. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. LXV, p. 628).

MASSON fils. Envoie des détails sur les troubles des départements de la Vendée et des Deux-Sèvres (23 mai 1793, t. LXV, p. 208 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 209).

MASSON (Alexis), gendarme de la 29e division. Fait un don patriotique (20 mai 1793, t. LXV, p. 130) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MASSON ET D'ESPAGNAC (Compagnie). Décret mettant à la disposition de cette compagnie, chargée des charrois de vivres et convois militaires, une somme de 4 millions pour lui permettre de continuer son service (4 juin 1793, t. LXVI, p. 33 et suiv.). — Sur la motion de Julien (de Toulouse), la Convention décrète que le comité de Salut public lui fera sous deux jours un rapport sur les marchés de la compagnie et que

MASSON ET D'ESPAGNAC (*suite*).

ladite compagnie continuera à faire son service (6 juin, p. 101). — Décret relatif à la surveillance de l'emploi des 4 millions mis à la disposition de cette compagnie (9 juin, p. 210). — Décret mettant une somme de 2,500,000 livres à la disposition de cette Compagnie pour les services de l'armée (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 298). — Rapport par Dornier sur les marchés passés avec cette compagnie (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 234 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 246 et suiv.) ; — ajournement de la discussion (*ibid.* p. 248). — Mémoire adressé aux représentants du peuple par le citoyen d'Espagnac (*ibid.* p. 253 et suiv.). — Le citoyen d'Espagnac demande l'ajournement de la discussion du rapport de Dornier (22 juillet, p. 314) ; — ordre du jour (*ibid.*). — Adoption du rapport de Dornier (25 juillet, p. 479 et suiv.). — Décret relatif à la levée des scellés apposés sur les papiers de la compagnie (1er août 1793, t. **LXX**, p. 69) ; — commissaires nommés pour assister à la levée des scellés (7 août, p. 443).

Voir *Marchés de la guerre.*

MASSON DE L'EPINAY. Son adresse au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 597).

MASSOT (Veuve), née BIGOT, citoyenne de Corse. Demande à ne pas être astreinte à fournir les certificats exigés par la loi pour toucher sa pension (8 août 1793, t. **LXX**, p. 511), — décret portant que sa pension pourra être liquidée et acquittée sur l'attestation des membres de la députation de Corse (*ibid.* p. 512).

MASTIN, secrétaire de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, département d'Ille-et-Vilaine. Envoie à la Convention sa rétractation et celles des membres de cette commune à l'arrêté liberticide pris par le département le 6 juin ; ils jurent tous d'obéir aux décrets et acceptent la Constitution (7 août 1793, t. **LXX**, p. 417 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 418).

MASUYER, député de Saône-et-Loire. — **1792.** — Demande que l'Assemblée se constitue sur-le-champ en Convention nationale (t. **LII**, p. 66). — Propose d'envoyer un message à l'Assemblée législative (p. 67). — Demande que l'on s'occupe de l'organisation du ministère (p. 79). — Parle sur les affaires d'Orléans (p. 82) ; — sur les troubles de Lyon (p. 99). — Membre du comité des assignats et monnaies (p. 157). — Membre du comité des finances (p. 438). — Fait un rapport sur la remise d'un poinçon au directeur de la fabrication des assignats (p. 667). — Fait une motion concernant la circulation des subsistances (t. **LIV**, p. 749). — Parle sur l'organisation de l'enseignement primaire (t. **LV**, p. 31), — sur le jugement de Louis XVI (p. 64), — sur la proposition de faire assister au jugement de Louis Capet les citoyens blessés dans la journée du 10 août (p. 435). — **1793.** — Son opinion, non prononcée, sur Louis le traître ou le dernier et sur sa famille (t. **LVI**, p. 500 et suiv.). — Parle sur les finances (p. 719 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 85 et 111). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et ensuite le bannissement* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 372 et 421). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Parle sur une pétition des sections de Paris relative aux subsistances (t. **LVIII**, p. 477 et suiv.). — Parle sur les événements des 9 et 10 mars 1793 (t. **LX**, p. 260), — sur les mesures à prendre contre les fauteurs des troubles (p. 285), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 298). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 42 et 70). — Fait une motion relative à un voyage à Orléans du citoyen Egalité (p. 191). — Demande qu'il soit sursis à l'exécution du jugement rendu contre une cuisinière qui a tenu des propos anticivi-

MASUYER (*suite*).

ques (p. 703). — Parle sur l'affaire de Marat (t. LXIII, p. 13). — Demande qu'un secrétaire de la Convention donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 avril 1793 du conseil général de la commune de Paris (p. 32). — Demande qu'il soit donné lecture de l'arrêté par lequel la commune met Marat sous sa protection (p. 33). — Fait un rapport sur la vérification des faux assignats (p. 157 et suiv.). — Demande l'envoi aux départements d'une pétition du faubourg Saint-Antoine et la réunion des suppléants de la Convention à Tours ou à Bourges (p. 683). — Secrétaire (t. LXIV, p. 26). — Parle sur l'entrée du public dans les tribunes (p. 615). — Parle sur le cas du citoyen Leroux (t. LXV, p. 14). — Demande la mise en état d'arrestation de Chaumette, procureur syndic de la commune de Paris (p. 47). — Fait une motion relative à un jugement rendu par le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais (p. 365). — Parle sur l'état de Paris (p. 371), — sur les comptes de l'ex-ministre Roland (p. 666). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534). — Son projet de discours sur les conditions nécessaires pour acquérir la qualité de citoyen français et sur l'exercice des droits du citoyen français (t. LXVI, p. 429 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 451 et suiv.). — Rapport sur sa mise en état d'arrestation pour avoir favorisé l'évasion de Pétion (t. LXVII, p. 136) ; — la Convention décrète sa mise en état d'arrestation (p. 138). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. LXIX, p. 15). — Est remplacé par Chamborre (t. LXX, p. 48).

MATELAS. Décret mettant à la disposition des corps administratifs et de la municipalité de Paris les matelas qui sont en dépôt à l'école militaire et à l'hôtel de Coigny (3 août 1793, t. LXX, p. 172).

Voir *Armée*, § 10, *Habillement et campement*. — *Armée*, § 17, *Service sanitaire*. — *Places fortes*.

MATELOTS. Le ministre de la marine sollicite une augmentation de solde pour les

MATELOTS (*suite*).

matelots qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier 1793 (17 mai 1793, t. LXV, p. 6 et suiv.). — La Convention décrète que la loi du 25 janvier dernier et celle du 10 mars suivant, qui accordent une augmentation de paye de 9 livres par mois aux officiers mariniers et matelots, sont communes aux pilotes-côtiers, aux timoniers, aux apprentis canonniers, aux novices de toutes espèces, ainsi qu'aux officiers non-mariniers qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier, et qu'il sera également accordé aux mousses une augmentation de 2 livres par mois (*ibid.* p. 7).

MATELOTS (Indemnité de route des). — Voir *Indemnité de route des officiers mariniers*, etc.

MATELOTS FRANÇAIS PRISONNIERS DE GUERRE. — Voir *Prisonniers de guerre*.

MATHAS (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30).

MATHIEU, député de l'Oise. — 1792. — Parle sur l'ordre des travaux de la Convention (t. LII, p. 69 et suiv.). — Demande que la Convention jure d'être fidèle à la nation (p. 71). — Parle sur le civisme des citoyens de Seine-et-Oise (p. 77), — sur l'élection des juges (p. 85 et suiv.). — Commissaire pour l'organisation des comités (p. 95). — Parle sur l'exercice simultané des fonctions de législateur avec celles de Haut-juré (p. 128). — Commissaire chargé de rendre compte de l'état de la ville de Paris (p. 174). — Fait un rapport sur le mode d'organisation des comités (p. 202 et suiv.). — Parle sur l'exécution du décret qui interdit aux ministres sortant de fonctions de quitter Paris avant d'avoir rendu leurs comptes (p. 305), — sur la nomination des membres des comités (p. 379), — sur les ouvriers des manufactures d'armes (p. 416). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 480). — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur le licenciement des volontaires nationaux (p. 506), — sur l'admission à la barre du tribunal criminel du 17 août (t. LIII,

MATHIEU (*suite*).

p. 10), — sur la proposition d'interdire aux membres de la Convention l'exercice de toute fonction publique avant qu'il ne se soit écoulé dix années depuis l'établissement de la nouvelle Constitution (p. 16), — sur une pétition des habitants de la principauté de Nassau-Sarrebruck (p. 418). — Remet la 63e livraison du *Voyage pittoresque de la France* (p .580). — Est envoyé en mission dans la Sarthe (p. 603). — **1793.** — Parle sur les finances (t. **LVI**, p. 716 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 361 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Fait un rapport sur les troubles du département de la Sarthe (p. 701 et suiv.). — Commissaire pour la levée des scellés dans les maisons ci-devant royales (t. **LVIII**, p. 536). — Parle sur le décret relatif aux collèges (p. 609). — Parle sur l'état des subsistances de Paris (t. **LIX**, p. 141), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 631). — Commissaire envoyé à Orléans (t. **LX**, p. 298). — Parle sur une motion concernant David p. 696). — Est chargé de présenter un projet de décret sur l'établissement d'un comité d'exécution (t. **LXI**, p. 343). — Parle sur le cas du citoyen Taillevis (p. 442). — Demande l'ajournement de l'accusation portée contre Salle (p. 644). — Parle sur la proposition de suspendre le décret rendu contre le général Miranda (t. **LXII**, p. 22). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 37 et 70). — Parle sur la proposition de mettre sous séquestre les biens d'Orléans (p. 191). — Demande que le ministre des affaires étrangères rende compte des mesures qu'il a prises pour assurer le retour des artistes détenus à Rome (p. 615). — Parle sur la conduite du général Kellermann (p. 623). — Parle sur la pétition des sections de Paris relative à l'expulsion de 22 députés (t. **LXIII**, p. 28). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (p. 666). — Est désigné pour assister à la distribution des prix du lycée des arts (t. **LXIV**, p. 64). — Parle sur le renouvellement des jurés près le tribunal criminel extraordinaire (p. 275). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 337). — Parle sur la pétition du citoyen Bodion (p. 363). — Donne sa démission de commissaire pour assister à la levée des scellés apposés chez Bourbon-Orléans (p. 679). — Parle sur la division constitutionnelle du territoire (p. 700). — Parle sur le projet d'emprunt forcé (t. **LXV**, p. 128). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (p. 138). — Parle sur le projet de Constitution (*Maximum de population des municipalités*) (p. 191). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Est adjoint au comité de Salut public pour présenter les bases constitutionnelles (p. 610). — Demande que le Président fasse respecter la Convention (p. 640). — Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVI**, p. 529 et suiv.), (p. 548). — Donne lecture d'une lettre de Santerre et présente un projet de décret répressif de la désertion (p. 571). — Parle sur le projet de Constitution (p. 579). — Est envoyé en mission dans les départements de la Gironde et de Lot-et-Garonne (p. 603). — Est remplacé au comité de Salut public par Robert-Thomas Lindet (t. **LXVII**, p. 69). — Est rappelé à la Convention (t. **LXIX**, p. 228). — Compte rendu de sa mission dans le département de la Gironde et les départements voisins (t. **LXX**, p. 433 et suiv.), (p. 472 et suiv.).

MATHIEU, juge de paix. Compte rendu de sa conduite (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 549 et suiv.).

MATHIEU, volontaire de la Corrèze. L'un des cinq ayant pris le drapeau blanc placé sur le clocher de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 623 et suiv.) ; — mention honorable de sa conduite (*ibid.* p. 624).

MATHUET - BÉTHINVILLE - TROUARD (Citoyenne). Fait un don patriotique (26 mars 1793, t. **LX**, p. 567).

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. Etat des matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons des frères du ci-devant roi des Français (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 194). — Décret relatif à la remise à la trésorerie nationale des matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons royales, les églises et autres lieux publics ou particuliers *(ibid.* p. 196).

MATOUR (Canton de), département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MATTEREUX, second chirurgien sur la frégate *La Bellone*. Annonce que celle-ci a relâché à Brest, dénonce quelques privilèges sur le partage des prises faites sur l'ennemi et fait un don patriotique (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 493) ; — renvoi au comité de marine et mention honorable *(ibid.)*.

MAUBEC (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MAUBEUGE (Commune et district de). Don patriotiques des officiers d'artillerie du camp de Maubeuge *(ibid.)*. — Don patriotique d'un grenadier garde national du camp de Maubeuge (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468). — Rapport par Sallengros sur la pétition de cette commune tendant à obtenir la maison des ci-devant Sœurs-Grises pour y organiser un hôpital (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 470) ; — projet de décret *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 471). — Commissaires de la Convention envoyés dans cette place (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 148). — Compte rendu du courage des habitants (25 avril, p. 322). — Le conseil général de la commune adhère aux journées des 31 mai et 2 juin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 7 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 8). — On annonce que l'assemblée primaire du district a voté à l'unanimité l'acceptation de la Constitution (11 juillet, p. 582 et

MAUBEUGE *(suite)*.

suiv.) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 583). — Le conseil général de la commune rend compte de l'allégresse avec laquelle a été reçu l'Acte constitutionnel *(ibid.)* ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — On annonce que les habitants ont fait le serment de concourir par tous les moyens à la défense de la place et de périr plutôt que de la rendre (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 87) ; — mention honorable *(ibid.)*. — On annonce que la garnison a adhéré à la Constitution (26 juillet, p. 528) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MAUBEUGE (Manufacture d'armes de). Rapport des commissaires de l'Assemblée nationale législative qui y ont été envoyés (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 178). — Décret enjoignant au ministre de la guerre de prendre les mesures nécessaires pour la garantir des incursions de l'ennemi (8 août 1793, t. **LXX**, p. 530).

MAUBLANC. Arrêté le chargeant de remplir les fonctions de chirurgien-major dans l'hôpital de Noirmoutier (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 401 et suiv.).

MAUBORGNE. Fait hommage d'un tableau géographique (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 459). — Fait un don patriotique *(ibid.* p. 468).

MAUBOUSSIN, juge. Fait un don patriotique (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 105).

MAUCLÉER. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

MAUCONSEIL (Section de). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MAUDART (Théophile). Demande à la Convention de ne rien statuer sur le général Custine avant qu'il ait communiqué au comité de Salut public des choses de la

MAUDART (*suite*).

plus haute importance (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 667); — la Convention décrète qu'il sera entendu par le comité de Salut public *(ibid.)*.

MAUDER, ancien lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 586).

MAUDRILLON. Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366).

MAUDUYT, député de Seine-et-Marne. — **1792**. — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité des décrets (p. 455), — du comité des domaines (p. 480). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 86 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 376 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Obtient un congé (t. **LIX**, p. 648). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 74). — Fait un rapport sur les domaines de l'Isle-Adam (t. **LXV**, p. 335 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait adopter son projet de décret sur les domaines de l'Isle-Adam acquis au nom du ci-devant roi en 1783 (t. **LXVI**, p. 559).

MAUFLET. Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAUGER (Auguste). Demande un secours pour le nommé Berger, ancien militaire (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 562) ; — renvoi aux comités de la guerre et des secours réunis *(ibid.)*.

MAUGIN (Simon). Dépose, au nom de la commune d'Epoisses, des dons patriotiques (7 août 1793, t. **LXX**, p. 431) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MAUGIN (Citoyenne). — Voir *Joly (citoyenne)*.

MAUGUI, officier au régiment d'artillerie des colonies. Réclame contre l'arrêté qui le destitue de ses fonctions (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 611) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MAULDE, député de la Charente. — **1792**. — Suppléant au comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 72 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 94 et 108). — Vote pour *la détention perpétuelle sauf à prendre des mesures ultérieures lorsque la Constitution sera présentée à la sanction du peuple, ou après la fin de la guerre* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 396 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Parle sur une dénonciation contre le tribunal du district d'Amiens (t. **LIX**, p. 188). — Parle sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 1793 (t. **LX**, p. 701). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 52 et 70). — Obtient un congé et est adjoint aux commissaires de la Convention dans le département de la Charente (t. **LXIV**, p. 344). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires

MAULDE (*suite*).

(p. 365). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537).

MAULDE (Commune de). Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAULDE-HORDAU (De) ou MAULDE-HOSDAN, appelé également DEMAULDE, ministre de France en Hollande. Prête serment (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 284). — Demande à se justifier des accusations portées contre lui (13 décembre 1792, t. **LV**, p. 36 et suiv.) ; — renvoi aux comités diplomatique et militaire réunis (*ibid.* p. 37). — Ses plaintes contre Lebrun, ministre des affaires étrangères (16 mars 1793, t. **LX**, p. 243 et suiv.). — Rapport par Maure sur son affaire (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 180 et suiv.); — projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (*ibid.* p. 181) ; — ajournement (*ibid.*). — Rapport par Maure sur son affaire (22 juin 1793, (t. **LXVII**, p. 63); — projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (*ibid.*), — adoption (*ibid.*).

MAULE-SUR-MANDRE (Canton de), département de Seine-et-Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 116) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 117).

MAUMENÉ, commandant la compagnie des chasseurs bons tireurs du département de l'Oise. Fait un don patriotique au nom de sa compagnie (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 23) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAUNE (Louis), émigré. Procès-verbal de son interrogatoire devant la municipalité de Douai (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 173 et suiv.).

MAUPEOU, émigré. — Voir *Calvados* (*Département du*).

MAUPIN. Lettre sur la manipulation des vins (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 334).

MAUPIN, juge de paix du canton de Mouy. Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 464) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAURE l'aîné, député de l'Yonne. — **1792.** — Demande le rapport du décret tendant à l'organisation d'une force publique qui sera mise à la disposition de la Convention (t. **LII**, p. 129), (p. 130). — Parle sur le licenciement des officiers de gendarmerie (p. 532). — Est envoyé en mission dans Eure-et-Loir (t. **LIII**, p. 603). — Rend compte de sa mission (p. 678). — Fait une proposition en faveur des victimes de la journée du 10 août (t. **LV**, p. 434). — **1793.** — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire de Louis XVI (t. **LVI**, p. 501). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 89 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 382 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Demande l'établissement d'un commissaire de police dans la ville d'Auxerre (p. 505). — Donne des détails sur l'assassinat de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 516). — Demande l'envoi aux départements du procès-verbal des obsèques de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 654). — Propose de déposer aux archives de la République la clef d'or de Louvain (t. **LVIII**, p. 289). — Parle sur la conduite de l'évêque Fauchet (t. **LIX**, p. 81). — Parle sur la conduite de l'imprimeur Baudouin (t. **LX**, p. 14), — sur les opérations du recrutement dans la ville d'Auxerre (p. 345), — sur les fouilles de Chantilly (p. 516). — — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Fait une motion d'ordre (p. 630). — Signale le patriotisme des habitants du district de Saint-Fargeau (p. 695). — Parle sur une pétition des épi-

MAURE (*suite*).

ciers de Paris (t. **LXI**, p. 15), — sur les mesures prises contre les rebelles (p. 83). — Propose de décréter que les volontaires de l'Yonne ont bien mérité de la patrie (p. 356). — Demande que les femmes et les enfants des émigrés soient détenus comme otages (p. 383). — Est chargé de faire l'inventaire du contenu d'une malle destinée à Dumouriez (p. 450). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 470). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t **LXII**, p. 45 et 72). — Annonce l'arrivée de lettres des commissaires livrés par Dumouriez (p. 262). — Donne lecture d'une lettre de Camus (p. 270). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Rend compte de sa mission dans la section des Tuileries (p. 620). — Parle sur l'affaire de la légion germanique (t. **LXV**, p. 73). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Maulde p. 180 et suiv.). — Demande la mention honorable du patriotisme des habitants de l'Yonne (p. 260). — Fait un rapport sur la conduite du général Ligneville (p. 343 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Se plaint de l'inexécution du décret qui ordonne l'insertion au *Bulletin* des adresses et pétitions relatives aux événements du 31 mai (t. **LXVI**, p. 66). — Fait un rapport sur les dépenses secrètes (t. **LXVII**, p. 33), — un rapport sur l'affaire du citoyen Laiguillon (p. 62), — un rapport sur l'affaire du citoyen Demaulde (p. 63). — Appuie une demande de Boilleau *le jeune* (p. 436). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des députés détenus (p. 437). — Fait un rapport sur la mise en liberté du citoyen Jean Dechautier (p. 447). — Membre du comité d'agriculture (p. 611). — Sur une observation qu'il fait déjà partie d'un autre comité, la Convention décrète qu'il sera remplacé au comité d'agriculture par le premier suppléant *(ibid.)*. — Présente des adresses des citoyens d'Auxerre (t. **LXVIII**, p. 80). — Annonce que huit cents hommes du département de l'Yonne sont partis pour aller combattre les révoltés (p. 342). — Pose des questions à Lauze-Deperret au sujet de l'assassinat de Marat (p. 721). — Parle sur la proposition de dresser un état

MAURE (*suite*).

des affaires de Marat (t. **LXIX**, p. 21). — Communique une adresse des volontaires du 5e bataillon de l'Orne (p. 48). — Est envoyé en mission dans les départements de Seine-et-Marne et du Loiret (p. 142). — Donne des nouvelles rassurantes au sujet des subsistances (t. **LXX**, p. 440).

MAUREL, député d'Ille-et-Vilaine. — **1792**. — Membre du comité de marine (t. **LII**, p. 518). — **1793**. — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté général de l'Etat? » tandis que Tardiveau, qu'il a remplacé, est porté par erreur comme ayant voté *oui* dans le même scrutin (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 111). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et le bannissement ensuite* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 347 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Fait un rapport sur le cas du capitaine Vence (t. **LVIII**, p. 578). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

MAUREL (Marie). Mention honorable de sa conduite et insertion au *Bulletin* (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 662).

MAURIAC (District de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Cantal (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

MAURICE, du Havre. Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 13).

MAURICE, secrétaire-commis du comité d'agriculture. Il lui est alloué une indemnité de 200 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

MAURICE (Michel). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAURINE (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 205).

MAURUPT (Commune de). Rapport par Gillet sur la pétition de la municipalité tendant à acquérir le pré Marfet (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 502) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*.

MAURY, ci-devant officier au régiment du Cap. Sera traduit au comité colonial (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 264).

MAURY (Abbé). Ses lettres et mémoires trouvés dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 498 et suiv.), (p. 532 et suiv.).

MAUSE, chirurgien sous-aide des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45).

MAUSOLÉES. — Voir *Tombeaux des rois de France.*

MAUVES (Commune de), département de l'Orne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MAUVESIN, officier. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

MAUZÉ (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74).

MAVIÈS, capitaine d'infanterie. Fait un don patriotique (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 686).

MAXILLY-SUR-SAONE (Commune de). Fait un don patriotique (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 54); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAXIMUM. — *Voir Subsistances. — Viande.*

MAYEN, veuve LEGRAS. Décret lui accordant un secours provisoire de 150 livres et renvoyant sa pétition au comité des pétitions (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 722).

MAYENCE, ville d'Allemagne. Détails sur la capitulation de cette ville (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 681 et suiv.). — On annonce que les Mayençais demandent à être réunis à la France (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 127) ; — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*. — Etat des bouches à feu et autres approvisionnements de guerre existant dans la ville au moment de sa prise (9 novembre, p. 329 et suiv.). — Compte rendu d'une cérémonie qui a eu lieu dans cette ville (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 536). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative à l'assassinat de Michel Lepeletier (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 644 et suiv.). — Adresse présentée par la municipalité aux commissaires de la Convention (12 mars 1793, t. **LX**, p. 105). — On annonce que la Convention mayençaise a décrété sa réunion à la France (30 mars, p. 714), — députation *(ibid.* p. 715) ; — décret portant que la ville de Mayence est réunie à la France *(ibid.* p. 716). — Laurent Lecointre demande que l'on accorde un entretien honnête aux députés qui ont apporté le vœu de la ville pour sa réunion à la France (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 423) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Lettre d'un médecin de Mayence employé à l'armée de Custine demandant des indemnités (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 196) ; — renvoi aux comités de secours et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Demande de secours pour 15 citoyens de Mayence réfugiés à Strasbourg (13 mai, p. 617) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Lettre du général Beauharnais donnant des détails sur le siège de cette place (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 487 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 488). — Compte rendu par le général Beauharnais des détails

qu'il a obtenus sur l'état de la ville et du courage qui distingue les braves défenseurs de cette place (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 530) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le général Beauharnais envoie des détails sur l'état de la place (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 37) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Barère annonce la reddition de la place et fait un rapport sur les trahisons qui ont amené la capitulation (28 juillet, p. 627 et suiv.) ; — décret ordonnant la mise en état d'arrestation du général de brigade Dogri, commandant à Mayence, et de tous les officiers de l'état-major, et invitant les représentants du peuple près la garnison de Mayence à se rendre sur-le-champ dans le sein de la Convention pour être entendus sur la reddition *(ibid.* p. 631). — Décret ordonnant le transport en Vendée de la garnison de cette place (1er août 1793, t. **LXX**, p. 108). — Merlin *(de Thionville)* rend compte de la défense de la place et demande le rapport du décret rendu contre la garnison (4 août, p. 219 et suiv.) ; — Thuriot et Bréard appuient la motion de Merlin *(de Thionville) (ibid.* p. 220) ; — la Convention décrète que la garnison de Mayence a bien mérité de la patrie, que les membres de l'état-major qui sont en état d'arrestation seront remis en liberté et que le général Aubert-Dubayet se rendra à Paris pour faire son rapport *(ibid.)*. — Compte rendu de la réception faite à Metz à une colonne de l'armée de Mayence (6 août, p. 343). — Justification du général Aubert-Dubayet (7 août, p. 436 et suiv.). — Procès-verbal de la séance de la Société républicaine de Metz où ont été reçus les défenseurs de Mayence *(ibid.* p. 437). — Procès-verbal de la séance publique des corps administratifs, judiciaires, militaires et comités de sections de Metz *(ibid.* et p. suiv.). — Adresse de la première division de l'armée de Mayence à la Convention *(ibid.* p. 439). — Dénonciation de Maribon-Montaut relative à la reddition de Mayence (9 août, p. 545) ; — observations de Thuriot, Thirion, Delacroix *(Eure-et-Loir)*, Bréard, Rühl, Haussmann et Chabot *(ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention décrète que Maribon-Montaut rédigera et signera sa dénonciation qui sera renvoyée au comité de Salut public *(ibid.* p. 546).

MAYENNE (Département de la). Adresse de félicitation des administrateurs du directoire (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 213). — Les administrateurs font une adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 mars 1793, t. **LX**, p. 79). — Mention honorable de leur zèle (26 mars, p. 556). — Le conseil général demande à la Convention de faire trêve aux dissensions qui règnent dans son sein et de réprimer l'anarchie (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 294) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire (27 mai, p. 367). — Adresse des trois corps administratifs sur les événements des 31 mai, 1er et 2 juin (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 58). — Le citoyen Boissière, administrateur du district de Villaines-la-Juhel, département de la Mayenne, dénonce les arrêtés et adresses des trois corps constitués de la commune de Laval, proteste contre les arrêtés pris par les autorités de son département pour faire marcher une force armée contre Paris, adhère aux journées des 31 mai et 2 juin et déclare cesser toute correspondance avec le département de la Mayenne qui est en contre-révolution manifeste (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 452).

MAYENNE (Commune, canton et district de), département de la Mayenne. Adresse d'adhésion des citoyens (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 476). — Rétractation des administrateurs du conseil général de la commune et des autorités judiciaires du district de l'adhésion qu'ils ont donnée aux arrêtés du département (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 451 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 452). — L'assemblée primaire de la section Saint-Martin accepte la Constitution (28 juillet, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

MAYENNE-ET-LOIRE (Département de). — Voir *Maine-et-Loire.*

MAYER, capitaine dans la légion du Centre. Demande que la Convention s'occupe de l'organisation du corps qu'il se propose de lever (24 février 1793, t. **LIX**, p. 154) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MAYER, lieutenant de la gendarmerie nationale. Communique une lettre à lui écrite par le citoyen Lafontaine-Dros au sujet d'une fourniture d'armes (9 juillet 1793. t. **LXVIII**, p. 339) ; — mention civique de sa conduite *(ibid.)*.

MAYER (Dominique), précepteur. Est mis en état d'arrestation (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 143).

MAYERHOFFEN (Léopold), bailli du ci-devant bailliage de Kockersberg et maire suspendu. Est mis en état d'arrestation (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 142).

MAYNIER, président de l'assemblée primaire du canton d'Ille. Transmet à la Convention le procès-verbal de l'assemblée primaire d'Ille qui adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et approuve l'arrestation des 32 députés (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 528 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 529).

MAZADE-PERCIN, député de la Haute-Garonne. — **1792**. — Membre du comité colonial (t. **LII**, p. 455). — Fait un rapport sur les traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue (t. **LIII**, p. 117 et suiv.). — Son opinion sur l'affaire de Louis Capet (t. **LIV**, p. 250 et suiv.). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 63 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 75 et 108). — Vote pour *la réclusion perpétuelle* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 343 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 470). — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire de Louis Capet (p. 494). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Envoie un don patriotique

MAZADE-PERCIN *(suite)*.

des vétérans nationaux en garnison à Brouage (t. **LX**, p. 104). — Sa lettre au directoire du département de Lot-et-Garonne (p. 576). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la défense des côtes (p. 627). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 57 et 74). — Commissaire à l'armée des côtes de la Rochelle (t. **LXIII**, p. 651). — Ecrit qu'il se rend à la Rochelle et transmet la copie de trois réquisitions qu'il a prises (t. **LXV**, p. 171). — En mission à l'armée des côtes de la Rochelle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 539).

MAZAMET (Commune de), département du Tarn. La Société républicaine adhère aux décrets de la Convention, à la Constitution et lance l'anathème aux départements fédéralistes (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 518). — Décret portant que les citoyens de Mazamet ont bien mérité de la patrie, mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MAZAUDIER, officier municipal. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 312).

MAZELIERE (La), émigré. — Voir *Castel-jaloux*.

MAZEMAHER, commissaire des guerres. Dénonce des malversations (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 641).

MAZERES (Commune de), département de l'Ariège. Compte rendu du zèle patriotique des citoyennes (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 592) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MAZUEL. Demande une place dans les bureaux de la Convention (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 405) ; — renvoi au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*.

MAZUEL, aide de camp du ministre de la guerre. Rend compte des événements qui ont eu lieu dans le département de l'Eure (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 73 et suiv.).

MEAT, secrétaire du directoire du district de Limoges. Est autorisé à marcher contre les rebelles de la Vendée (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 217).

MÉAULLE, député de la Loire-Inférieure. — **1792.** — Discours sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 251 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 352 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 473). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard de Marat (t. **LIX**, p. 279), — sur la location des terres dépendant de la ci-devant liste civile (p. 558), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 605). — Présente des articles additionnels à la loi sur les émigrés (t. **LX**, p. 642 et suiv.). — Parle sur les troubles de l'ouest (t. **LXI**, p. 12 et suiv.). — S'oppose à la suspension du décret rendu contre Miranda (t. **LXII**, p. 20). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 61 et 71). — Parle sur l'affaire du citoyen Boisjolin (p. 686), — sur l'affaire du citoyen d'Espagnac *(ibid.)*. — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 107), (p. 110), (p. 112), — sur un projet de modification de la loi relative aux fabricateurs de faux assignats (p. 148). — Annonce l'acquittement d'un citoyen qui avait promis 150,000 livres pour faire mettre un émigré en liberté (p. 415). — Parle sur l'affaire du citoyen Leroux (t. **LXIV**, p. 714), — sur l'interdiction aux corps administratifs de modifier ou de suspendre

MÉAULLE *(suite)*.

les ordres donnés par le Conseil exécutif ou par les commissaires de la Convention (p. 718). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (t. **LXV**, p. 138). — Parle sur l'affaire du tribunal criminel de Lyon (p. 141), — sur l'affaire du général Miaczinski (p. 159). — Fait une motion relative au paiement des droits censuels féodaux (p. 339). — Secrétaire (p. 634). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 536). — Propose de faire une loi qui complète la destruction de la féodalité (t. **LXVI**, p. 4). — Parle sur le projet de Constitution (p. 522), (p. 574), (p. 576). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 583). — Parle sur le projet de Constitution (p. 598), (p. 675), — sur la suppression du tribunal populaire établi à Marseille (p. 704). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord en remplacement de Duquesnoy (t. **LXVII**, p. 22). — Est chargé de se rendre dans les départements du Centre et de l'Ouest (p. 120). — Ecrit qu'il a trouvé de zélés patriotes dans les départements du Centre et de l'Ouest, mais que le défaut d'armes l'a forcé à borner ses réquisitions à 4,000 hommes (t. **LXIX**, p. 215). — Est nommé commissaire à l'armée des côtes de Brest (t. **LXX**, p. 108).

MEAUX (COMMUNE, CANTON ET DISTRICT DE), département de Seine-et-Marne. Adresse des officiers municipaux concernant les billets de confiance (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 200). — Adresse de dévouement (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — On annonce qu'un incendie a détruit une partie de l'hôpital militaire (5 janvier 1793, p. 238). — Adresse de la Société populaire relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Difficultés au sujet de la solde des troupes qui y sont cantonnées (21 mars 1793, t. **LX**, p. 369). — Des professeurs qui se rendent aux frontières demandent à être assimilés aux fonctionnaires publics (22 mars, p. 434) ; — décret *(ibid.* p. 435). — Le procureur syndic du district propose diverses mesures pour déjouer les projets des malveillants et rend compte des opérations du recrutement (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 6). (Voir l'*erratum*, t. **LXVII**, p. 782). — Mention honorable des citoyens et renvoi de la pétition

MEAUX (*suite*).

du procureur syndic aux comités d'agriculture et de législation *(ibid.* p. 7). — Le tribunal statuera sur le délit imputé au citoyen Louis-Adam Chantepie (16 mai 1793, t. LXIV, p. 712). — Deux députés de la commune rendent compte de la réception de l'Acte constitutionnel (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 183) ; — réponse du Président *(ibid.)* ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Un député du canton des campagnes rend compte de l'acceptation de l'Acte constitutionnel *(ibid.* p. 183 et suiv.) ; — réponse du président *(ibid.* p. 184) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret annulant les procédures sur les événements des premiers jours de septembre *(ibid.* p. 188). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7), (4 août, p. 201). — Les canonniers du district demandent des canons (4 août, p. 232) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA FÊTE DU 10 AOUT 1793. Décret portant qu'il sera frappé une médaille commémorative qui sera délivrée à chacun des commissaires envoyés par les assemblées primaires pour l'acceptation de la Constitution et chargeant David d'en tracer le dessin (9 août 1793, t. LXX, p. 549).

MÉDECINS. Décret mettant à la disposition du ministre de la guerre les médecins de 18 à 40 ans (1er août 1793, t. LXX, p. 70).

MÉDITERRANÉE (Défense des côtes de la). — Voir *Peyron*.

MEFFREN, président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité à Martigues. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. LIII, p. 108).

MEGHAN, capitaine. Il lui est accordé une indemnité de 4,000 livres (21 février 1793, t. LIX, p. 55).

MEHAN-SUR-YEVRE (Commune de), département du Cher. Accepte la Constitution (8 août 1793, t. LXX, p. 503) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 504).

MEILHAU (Canton de), département de Lot-et-Garonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 325) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MEILLAN, député des Basses-Pyrénées. — 1792. — Parle sur les mouvements des Espagnols (t. LII, p. 545). — Commissaire chargé de surveiller la traduction des décrets de la Convention en langue étrangère (t. LIII, p. 206). — Donne des renseignements sur l'arrestation de son frère (t. LVI, p. 101). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 67 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 83 et 108). — Vote pour *la détention puis le bannissement après l'affermissement de la République* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 368 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Parle sur les pouvoirs des commissaires de la Convention (p. 689). — Membre du comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 40 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534). — Est dénoncé par Fayau comme contre-révolutionnaire (t. LXVI, p. 540) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Il est décrété d'accusation (t. LXIX, p. 631). — Est remplacé par Laa (t. LXX, p. 529).

MEILLIER, adjudant-major au 8e bataillon d'infanterie légère. Fait un don patrio-

MEILLIER (*suite*).

tique, demande le médaillon accordé aux sous-officiers ayant vingt-quatre ans de service et envoie ses états de service (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 231) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MEISELLI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 97).

MEJANSAC, député du Cantal. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 72 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 94 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 395 et 421). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 475). — Obtient un congé (t. LVIII, p. 612). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 51 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534). — S'excuse de ne pas pouvoir répondre à l'appel nominal du 15 juin (t. LXVI, p. 537).

MELE-SUR-SARTHE (Canton de), département de l'Orne. Adhère aux journées du 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MELESSE (Commune de). La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. LXI, p. 103).

MELET. Fait un don patriotique (6 octobre 1792, t. LII, p. 361).

MELIN (Isaac), ci-devant trésorier des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. — Décret sur la reddition de ses comptes (10 décembre 1792, t. LIV, p. 751).

MELINE. Fait un don patriotique (16 février 1793, t. LVIII, p. 609).

MELINY. Se plaint de n'avoir pas obtenu la récompense qui lui était due pour avoir dénoncé des fabricateurs de faux assignats (26 juin 1793, t. LXVII, p. 473) ; — renvoi aux comités d'assignats et de législation réunis *(ibid.)*.

MELLE (Commune, canton et district de), département des Deux-Sèvres. Adresse d'adhésion du tribunal (12 octobre 1792, t. LII, p. 464) ; — adresse d'adhésion des administrateurs du district (14 octobre, p. 489) ; — adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et don patriotique (15 mars 1793, t. LX, p. 213). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MELLE, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

MELLINET, député de la Loire-Inférieure. — 1792. — Son opinion sur la question de savoir si Louis XVI peut être jugé (t. LIV, p. 255 et suiv.). — 1793. — Propose de créer un comité censorial (t. LVI, p. 241 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 65 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la*

MELLINET (*suite*).

réclusion pendant la guerre et la déportation après la paix dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 353 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Fait un rapport sur l'approvisionnement des colonies par les vaisseaux des Etats-Unis d'Amérique (t. **LX**, p. 113 et suiv.). — Demande la mise en liberté du citoyen Charles Claudin (p. 352). — Annonce que la route de Nantes à Angers est libre (p. 540). — Fait un rapport sur les réparations à obtenir de Hamet-Moktar (p. 692), — un rapport sur la traite de la gomme du Sénégal *(ibid.)*. — Propose d'accorder un secours d'un million à la ville de Nantes (p. 707). — Parle sur les troubles de l'Ouest (t. **LXI**, p. 11). — Secrétaire (p. 316). — Signale la conduite courageuse des habitants de Pornic (p. 338). — Parle sur les actes des représentants en mission (p. 591). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 61 et 74). — Parle sur les moyens de rétablir l'ordre dans les départements de l'Ouest (t. **LXIII**, p. 216). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

MELLINET. Réclame la gratification donnée à ceux qui dénoncent les fabricateurs de faux assignats et sollicite un avancement (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 387) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

MELLO (Commune de), département de l'Oise. Les deux sections acceptent la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MELUN (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Marne. Adresse d'adhésion du conseil général (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 519) ; — adresse d'adhésion du conseil général (17 octobre, p. 533) ; — adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et à

MELUN (*suite*).

l'assassinat de Michel Lepeletier (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521). — Don patriotique des citoyens (20 mars 1793, t. **LX**, p. 339). — Pétition du district relative aux subsistances (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 149). — Adresse de dévouement des citoyens de la commune et du district (26 avril, p. 359) ; — mention honorable *(ibid.)*. — La Société républicaine envoie une pétition invitant la Convention à mettre un terme aux dissensions de ses membres et à ne s'occuper que du salut de la République (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 683) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 684). — Les administrateurs du département de Seine-et-Marne sollicitent un décret pour le paiement des juges du tribunal (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 256) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le conseil général adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 599) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les citoyens composant le canton se plaignent des abus qui se glissent dans la vente des immeubles affectés aux fabriques (30 juin, p. 675) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Les administrateurs du district adhèrent à l'adresse des autorités constituées du département de la Côte-d'Or (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 5) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 6). — La Société populaire fait un don patriotique *(ibid.)* ; — mention honorable *(ibid.)*. — Décret annulant les procédures instruites sur les événements des premiers jours de septembre (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 188). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214), — (22 juillet, p. 311), (28 juillet, p. 608). — Le procureur syndic du district transmet un arrêté du district pour honorer la mémoire de Marat (4 août 1793, t. **LXX**, p. 206) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district envoient un arrêté par lequel ils ont décidé que le buste de Marat sera placé dans le lieu de leurs séances à côté de celui de Lepeletier et invitent les Parisiens à bien veiller sur les contre-révolutionnaires qui pourraient menacer les jours des représentants du peuple *(ibid.* p. 213) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT. Lettre du citoyen Caille, professeur à l'université de Caen, sur les dangers qu'il y aurait à en-

MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT *(suite)*.

voyer aux frontières les membres de l'enseignement (27 mars 1793, t. **LX**, p. 595 et suiv.) ; — ordre du jour *(ibid.* p. 596).

MÉNAGE (Louis-Guillaume), capitaine en 2e au corps d'artillerie. Dépôt de sa croix de Saint-Louis sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 61).

MÉNAGER, juge du tribunal de la Ferté. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

MÉNARD, ex-constituant, président du tribunal du Mans. Fait un don patriotique (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 482).

MÉNARD, ci-devant capitaine. Fait un don patriotique (15 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

MENASSIER (Simon-Edme), capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

MENAT (Canton de), département du Puy-de-Dôme. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MENAY, ci-devant procureur au bailliage de Rennes. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa réclamation (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 182).

MENDE (Commune de). Redevient le chef-lieu du département de la Lozère (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 434). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 434). — Le maire annonce des dons patriotiques (19 mars 1793, t. **LX**, p. 311). — Les administrateurs du département de la Lozère demandent que cette ville soit déclarée en état de rébellion (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 272).

MENDICITÉ. — Voir *Assistance publique. — Dépôts de mendicité.*

MENESSIER, *père et fils*. Arrêté relatif à leur mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

MENETOU-SALON (Commune de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MENGIN. Fait hommage à la Convention nationale de deux brochures ayant pour titre l'une : *Moyens d'accroître et d'affermir la puissance nationale :* l'autre : *Développements des résultats du nouveau code hypothécaire* par rapport à la *régénération des finances* (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 461 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 462).

MENGIN (Roland), ancien perruquier. Fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

MENIER, dessinateur. Fait hommage à la Convention nationale de la 65e livraison du *Voyage pittoresque de la France* (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47).

MENIL-DURAND. — Voir *Graindorge*.

MENIN. Indique certaines précautions à prendre pour la surveillance du roi (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 459).

MENNESSON, député des Ardennes. — **1793.** — Son avis sur le jugement du dernier roi (t. **LVI**, p. 501 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 91 et 108). — Vote pour *la mort, sous réserve que d'Orléans sera expulsé de*

MENNESSON (*suite*).

la Convention et, si cette mesure n'est pas votée, pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, avec exécution immédiate en cas d'invasion du territoire français, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 388 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Sa réponse à la question de savoir s'il y a lieu de surseoir à l'exécution du jugement rendu contre Louis XVI (p. 495). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 47 et 74). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. LXIV, p. 365). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 537). — Donne sa démission (t. LXVI, p. 77).

MENNETOU-SUR-CHER (Canton de), département de Loir-et-Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) : — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MENOU, chef de la manufacture de tapisserie de Beauvais. Pétition le concernant (3 février 1793, t. LVIII, p. 393). — Adresse un mémoire à la Convention (3 mars 1793, t. LIX, p. 560).

MENOU, général. Mention honorable de sa conduite (16 avril 1793, t. LXII, p. 172). — Protestation de Goupilleau (*de Montaigu*) au sujet des accusations portées contre lui (1er mai 1793, t. LXIII, p. 673 et suiv.). — Ecrit qu'il adhère à l'Acte constitutionnel (31 juillet 1793, t. LXX, p. 44 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 45).

MENOU (Citoyen). Lettre du ministre de l'intérieur à son sujet (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7) ; — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

MENOU (Jacques), ex-constituant. Dénonciation de sa conduite par Chabot (3 octobre 1792, t. LII, p. 301). — Ecrit pour se justifier des inculpations faites contre lui (7 octobre, p. 376).

MENOUX (Commune de). Mention honorable de la conduite des citoyens (6 avril 1793, t. LXI, p. 371).

MENTELLE. Fait don d'une carte géographique (24 février 1793, t. LIX, p. 151) ; — dépôt de cette carte aux archives (*ibid.*).

MENTON (Commune de). La Société populaire adhère à tous les décrets et félicite la Convention d'avoir expulsé de son sein les intrigants complices de Dumouriez et de Louis le dernier (4 août 1793, t. LXX, p. 212 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 213).

MENUS (Maison nationale dite des). Un membre de la commission des marchés propose de mettre cette maison à la disposition du ministre de la guerre pour servir de dépôt des fournitures de l'habillement et de l'équipement des troupes (8 août 1793, t. LXX, p. 530) ; — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).

MENUS-PLAISIRS (Hotel des). Le ministre de la guerre demande que cet hôtel soit affecté à son département (25 octobre 1792, t. LII, p. 667).

MER (Canton de), département de Loir-et-Cher. — L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214), — (26 juillet p. 525). — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MERCENT (Pierre-François), volontaire au 1er bataillon des Côtes-du-Nord. Demande une pension alimentaire (23 avril 1793, t. LXIII, p. 128) ; — renvoi aux comités de la guerre et des secours (*ibid.*). — Décret autorisant le ministre de la guerre à lui délivrer un brevet de capitaine honoraire (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 660).

MERCKLEIN *l'aîné* ou MERKLEIN, graveur. Demande une indemnité (4 novembre 1792, t. LIII, p. 140) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Offre à la Convention une armure servant à protéger les bras des soldats (30 juin 1793, t. LXVII, p. 670) ; — renvoi à l'examen du comité de la guerre *(ibid.)*. — Annonce la découverte d'un instrument pour vérifier les faux assignats *(ibid.)* ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

MERCIAL, ci-devant capucin. Offre à la municipalité et au curé de Chaumont de remplir gratuitement les fonctions de vicaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 383) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MERCIER (Louis-Sébastien), député de Seine-et Oise. — 1792. — Membre du comité d'instruction publique (t. LII, p. 480.). — Parle sur le cumul des traitements p. 572). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur Louis Capet (t. LVI, p. 503 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 87 et 111). — Vote pour *la détention à perpétuité* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 374 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Membre du comité de l'analyse (t. LXI, p. 316). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 43 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » t. LXV, p. 534). — Parle sur le projet de constitution (t. LXVI, p. 676).

MERCIER, commissaire ordonnateur de la marine. Envoi de pièces relatives à son affaire (26 octobre 1792, t. LII, p. 679).

MERCIER, officier municipal de Paris. Demande l'admission à la barre de la Convention d'une députation des ouvriers du camp de Paris (23 octobre 1792, t. LII, p. 636). — Fait connaître les réclamations de ces ouvriers *(ibid.* p. 637).

MERCIER, de Lyon. Décret tendant à lui accorder une indemnité (27 juin 1793, t. LXVII, p. 550).

MERCIER, directeur de la fabrication des assignats. Il n'y a pas lieu de statuer sur sa nomination (4 avril 1793, t. LXI, p. 305).

MERCIER, commis employé aux magasins du Saint-Esprit, de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. LXIII, p. 506).

MERCIER (Elisabeth). Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. LIII, p. 307).

MERCUEIL (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122), insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MERCURE UNIVERSEL (Journal le). Voir *Nièvre (Département de la)*.

MERDRIGNAC (Commune et canton de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (6 mars 1793, t. LIX, p. 644). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MERICAMP, ex-législateur. — Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. LVII, p. 543 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. LVIII, p. 191). — Mandé par la commission des Douze à la Convention nationale il sollicite une indemnité (23 février 1793, t. LIX, p. 115) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

MERICAMP, procureur syndic du district de Saint-Sever, département des Landes.

MÉRICAMP (*suite*).

Transmet : 1° l'acceptation de la Constitution par l'assemblée primaire du canton d'Aire et par la commune de Saint-Loubouer ; 2° un extrait des registres des délibérations du directoire du district de Saint-Sever où est consignée l'annulation de la nomination du citoyen Laborde pour porter à Paris le procès-verbal d'acceptation (8 août 1793, t. **LXX**, p. 502 et suiv.), — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 503).

MÉRIGNAC (Commune de). Don patriotique (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 275).

MÉRIGNY (Commune de). La municipalité envoie son adhésion à la Constitution et l'acceptation de tous les citoyens de cette commune (4 août 1793, t. **LXX**, p. 213) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MERKLEIN, graveur. Voir : *Mercklein*.

MERLAND. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518).

MERLE, de la section des Piques. Fait un don patriotique (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 130) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MERLE-SUR-SARTHE (Canton de). L'assemblée primaire accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MERLET. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518).

MERLET, juge de paix du canton d'Apremont, département de la Vendée. Adhère aux décrets et à la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 187) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MERLIERE, maître-maçon à Versailles. Fait un don patriotique (23 mars 1793, t. **LX**, p. 480).

MERLIN (de Douai), député du Nord. — **1792.** — Parle sur une proposition de Sergent (t. **LII**, p. 92), — sur l'admission des pétitionnaires (p. 98), — sur le maintien de l'ordre (p. 126), — sur les attaques des Autrichiens contre Lille (p. 187), — sur l'affaire de Saint-Amand (p. 251), — sur la conduite du général Duhoux (p. 263), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 408), — sur la conduite du général Dillon (p. 459 et suiv.). — Fait des rapports sur la punition des désordres commis par des gendarmes nationaux dans les villes de la Charité-sur-Loire et de Roye (t. **LIII**, p. 35). — Membre du comité central (p. 103). — Présente un projet de décret sur l'organisation des pompiers de Paris (p. 152). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 382), — sur la réunion de la Savoie à la France (p. 615). — Parle sur la suppression des payeurs généraux (t. **LIV**, p. 345), — sur la conduite de Dumouriez (p. 410 et suiv.), — sur l'élection du procureur général syndic de Paris (t. **LV**, p. 122 et suiv.). — Fait un rapport sur l'indemnité de logement des gendarmes surnuméraires (p. 355). — **1793.** — Commissaire envoyé en Belgique (t. **LVII**, p. 27). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur le procès de Louis XVI (p. 269 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 418). — Réfute Tronchet sur la manière de compter les voix pour condamner un prévenu (p. 414). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Son rapport sur la conduite du général Arthur Dillon (t. **LVIII**, p. 295 et suiv.). — Rend compte de la trahison de Dumouriez (t. **LXI**, p. 121 et suiv.). — Parle sur les personnes appelées à servir d'otages à la nation française (p. 340), — sur la mise en état d'arresta-

MERLIN (*suite*).

tion de tous les agents de la maison des Bourbons (p. 399). — Annonce l'arrestation de l'adjudant-major Devaux (p. 401). — Parle sur l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (p. 629). — S'abstient jusqu'à l'impression du rapport de Delaunay *le jeune* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 72). — Commissaire à l'armée des côtes de Brest (t. **LXIII**, p. 651). — Demande que les citoyens Dubois-Dubais et Briez soient maintenus en qualité de commissaires à l'armée du Nord (t. **LXIV**, p. 46). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 365). — En mission à l'armée des côtes de Brest lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Demande à la Convention d'accepter sa démission de commissaire à l'armée des côtes de Brest et de lui permettre de rentrer dans son sein (t. **LXIX**, p. 10) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Parle sur les brevets accordés aux officiers belges (t. **LXX**, p. 82). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 181). — Son exposé des motifs qui ont guidé le comité de législation dans la rédaction des deux premiers titres et des paragraphes 1 et 2 du titre III du second livre du projet de Code civil (p. 641 et suiv.).

MERLIN (de Thionville), député de la Moselle. — **1792**. — Parle sur le projet d'organisation d'une force publique qui sera mise à la disposition de la Convention (t. **LII**, p. 129), — sur l'existence dans la Convention d'un parti tendant à la dictature (p. 130). — Suppléant au comité de la guerre (p. 154). — Donne des renseignements sur le siège de Thionville (p. 184). — Parle sur une accusation portée contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (p. 266), — sur une proposition de Lanjuinais (p. 339). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Demande la création de cours martiales pour juger les administrateurs qui auront fourni des subsistances à l'ennemi (p. 458). — Parle sur l'affaire du citoyen Saget (t. **LIII**, p. 7). — Demande si la ci-devant reine a été dénoncée au tribunal criminel de Paris (p. 9). — Demande que l'on s'occupe de la loi sur les prisonniers émigrés (p. 63). — Propose d'empêcher l'exécution du décret qui ordonne de raser les maisons de Longwy et de donner ces maisons aux malheureux habitants de Lille (*ibid.*). — Parle sur la conduite du ministre de l'intérieur (p. 77), — sur les papiers trouvés chez le sieur Bonnay (p. 102), — sur les nominations faites par les généraux (p. 129), — sur les troubles de Paris (p. 150). — Propose de décréter d'accusation Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue (p. 316). — Parle sur les fournitures militaires (p. 490). — Propose de rendre aux Belges les 20 drapeaux trouvés à Malines (p. 496). — Parle sur la mise en jugement de Louis XVI (p. 638). — Obtient un congé (t. **LIV**, p. 67). — Propose de décréter que la ville et la garnison de Thionville ont bien mérité de la patrie (p. 343). — Parle sur la motion tendant à faire décréter la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté (p. 350). — Demande la mise en arrestation de Duquesnoy, maire de Nancy (p. 371). — Parle sur l'annulation de l'élection d'un nouveau procureur général syndic du département de Paris (t. **LV**, p. 51). — Annonce que les habitants du comté de Créhange demandent leur réunion à la République française (p. 66). — Parle sur le bannissement de la famille royale (p. 84), — sur la réorganisation du corps des hussards de la mort (p. 123). — Est envoyé en mission dans les pays occupés par les armées françaises (p. 137). — Parle sur le mode d'expédier les décrets (p. 183). — **1793**. — Son opinion sur le ci-devant roi (t. **LVI**, p. 723 et suiv.). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 66 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 79 et 106). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 360 et 416). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 475). — Commissaire aux armées

MERLIN (*suite*).

du Rhin, des Vosges et de la Moselle (t. **LXI**, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 36 et 74). — Le président de la Convention est autorisé à lui écrire une lettre de félicitation pour son courage (t. **LXIII**, p. 11). — Texte de cette lettre (p. 148). — Commissaire à l'armée du Rhin (p. 651). — En mission à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Rend compte de la défense de Mayence et demande le rapport du décret rendu contre la garnison (t. **LXX**, p. 219 et suiv.).

MERLIN (François), ancien fabricant de soie et velours. Il lui est accordé une rente viagère de 600 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

MERLIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

MERLINO, député de l'Ain. — **1792**. — Suppléant au comité de la guerre (t. **LII**, p. 154), — au comité du commerce (p. 455). — Membre du comité des secours publics (p. 551). — Fait un rapport sur l'extension à la ville de Charleville du décret rendu le 20 juin 1792 (t. **LIII**, p. 581). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 90 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 383 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Fait un rapport sur une pétition de la ville de Lyon tendant à obtenir une avance de 1,500,000 livres (t. **LVIII**, p. 176

MERLINO (*suite*).

et suiv.), — un rapport sur l'admission des toiles étrangères (p. 702), — un rapport sur les secours à accorder à la ville de Lyon (p. 708 et suiv.). — Est envoyé dans les départements pour accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 46 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité militaire (t. **LXVI**, p. 529). — Membre du comité d'agriculture (t. **LXVII**, p. 611). — Se plaint de la destitution de plusieurs officiers (t. **LXVIII**, p. 244). — Fait un rapport sur l'annulation d'un arrêté des administrateurs du département de la Lozère relatif à la levée d'une force départementale (t. **LXIX**, p. 250 et suiv.).

MERMET (Joseph), marchand mercier. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 489). — Mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MERMIER, ci-devant receveur général de la régie à Lyon. Projet de décret relatif à sa faillite (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 516 et suiv.) ; — ajournement *(ibid.* p. 517).

MÉROPE, tragédie de Voltaire. Décret ordonnant à la municipalité de Paris d'empêcher qu'elle soit représentée (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 26).

MERY ou MERRY (Robert), citoyen anglais. Fait hommage d'un poème à la Convention (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 5 et suiv.). — Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Réflexions politiques sur la nouvelle Constitution qui se prépare en France* (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 174).

MERY-SUR-SEINE (Canton de), département de l'Aube. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MESMES (Hotel de). — Voir *Hôtel de Mesmes.*

MESNARD. Décret relatif à un différend survenu entre lui et le directoire du district de Blois (22 décembre 1792, t. LV, p. 36).

MESNARD (Joseph), capitaine au régiment d'Armagnac. Dépôt de sa croix de Saint-Louis sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. LXX, p. 61).

MESNIL, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484). — Rétracte sa signature à l'arrêté du 6 juin (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 293) ; — décret l'autorisant à rentrer dans ses foyers *(ibid.* et p. suiv.).

MESNIL-D'HEROUVILLE (Augustin-Ambroise du), gendarme. Fait un don patriotique (13 novembre 1792, t. LIII, p. 468).

MESSAGERIES. — Voir *Postes et Messageries.*

MESSEY (Marie-Charlotte-Justine de), veuve de Charles-Joseph Palissier de Bussy, lieutenant général des armées, gouverneur aux Indes. Il lui est accordé une rente viagère de 10,000 livres (19 juin 1793, t. LXVI, p. 694).

MESSEY (Canton de), département de l'Orne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 89) ; — insertion au *Bulletin (ibid. p.* 90).

MESSIGNY (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MESTRE (Bernard), passeur public. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 467).

MESURE (Joseph), de Douai. Condamné pour un vol dont un autre a été convaincu depuis, on demande qu'il soit pris des mesures pour l'arracher à la honte et à l'infamie (17 février 1793, t. LVIII, p. 634) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.).*

MESURES. — Voir *Poids et mesures.*

METGE, journalier à Saint-Pierre. Rétracte, par-devant la municipalité de Tonneins, sa signature apposée au bas des pétitions souscrites le 24 juin (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 469) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.).*

MÉTIVIER, cordonnier. Fait un don patriotique (26 mars 1793, t. LX, p. 566).

METRAND (1) (Commune de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 207); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

METTERNICH. Projet de discours à lui envoyé trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 574 et suiv.). — Réponse de Metternich (p. 578).

METZ (Commune, canton et district de), département de la Moselle. Délibération relative à l'enlèvement du citoyen Lesage par les Prussiens (21 octobre 1792, t. LII, p. 596). — La Société populaire dénonce la mauvaise qualité des souliers des troupes (20 novembre 1792, t. LIII, p. 493). — Don patriotique des chefs de la légion (25 novembre, p. 589). — Lettre du ministre de la guerre relative à des émigrés arrêtés dans cette ville (2 décembre 1792, t. LIV, p. 31). — Don patriotique d'un ancien magistrat (4 janvier 1793, t. LVI, p. 188). — Les citoyens dénoncent les ministres Roland et Pache *(ibid.* p. 219). — Demande d'indemnité des habitants (3 février 1793, t. LVIII, p. 174). — Adresse des républicains relative au jugement de Louis Capet et à l'as-

(1) Voir t. LXX, p. 202, col. 1, note 1.

METZ (*suite*).

sassinat de Michel Lepeletier (11 février, p. 446). — On demande qu'on s'occupe de l'état de la place (14 février, p. 520). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 638). — Pétition relative aux subsistances (10 mars 1793, t. LX, p. 26). — On annonce la suspension de la municipalité (24 mars, p. 507). — Compte rendu de la cérémonie de prestation du serment de fidélité à la République prêté par la garnison, les corps civils et les citoyens (10 avril 1793, t. LXI, p. 515 et suiv.). — Les commissaires de la Convention écrivent qu'ils ont pris des mesures pour la défense de la place (30 avril 1793, t. LXIII, p. 622). — Procès-verbal de la promulgation solennelle du décret qui défend la vente du numéraire et toute espèce de convention autrement qu'en assignats (12 mai 1793, t. LXIV, p. 590 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 591). — Des citoyens demandent à conserver près d'eux le député Anthoine jusqu'au rétablissement de sa santé (17 mai 1793, t. LXV, p. 5). — Procès-verbal de la promulgation solennelle faite dans cette ville, de la loi qui prohibe la vente du numéraire (20 mai, p. 107) ; — mention honorable de la conduite des citoyens et des troupes en garnison dans la ville *(ibid.)*. — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai, p. 177). — Lettre des commissaires de la Convention à l'armée de la Moselle relative aux défenseurs de la patrie, malades dans cette ville (6 juin 1793, t. LXVI, p. 87). — Le conseil général demande son renouvellement (10 juin, p. 232) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Les citoyens offrent leur service pour la Vendée (21 juin 1793, t. LXVII, p. 46 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 47). — La Société républicaine déclare n'avoir qu'à se louer des citoyens Levasseur, Soubrany, Maignet et Maribon-Montaut, commissaires à l'armée de la Moselle (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 92 et suiv.). — Les citoyens républicains et les défenseurs qui composent la garnison font connaître à la Convention qu'ils ont juré d'exterminer tout scélérat qui proposerait de rétablir la tyrannie ou qui outragerait la souveraineté du peuple dans la personne de ses représentants (11 juillet, p. 525 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 526). — La Société républicaine invite la Convention à examiner si la multitude de déserteurs que les récompenses ont attiré sur les frontières n'est pas la première cause des troubles et surtout de ceux de la Vendée *(ibid.)* ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité rappelle à la Convention que le temps approche où le peuple français va pour la première fois user de sa souveraineté en sanctionnant l'Acte constitutionnel présenté à son acceptation et la félicite de ce chef-d'œuvre (12 juillet, p. 595); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Présente à la Convention différentes observations relatives à la contrefaçon des assignats et demande que ce délit soit poursuivi comme un acte de contre-révolution par les tribunaux criminels *(ibid.)*; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — La Société populaire adhère à l'Acte constitutionnel et annonce qu'elle va en propager les principes dans les contrées avoisinantes (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 8); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Don patriotique des citoyens et demande d'un secours de 400,000 livres (17 juillet, p. 92 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 93). — Compte rendu de la fête célébrée à l'occasion de la proclamation de l'Acte constitutionnel *(ibid.* et p. suiv.); — décret portant que les habitants de Metz ont bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 95). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311). — La Société populaire transmet une adresse des volontaires du 3e bataillon de l'Eure (25 juillet, p. 458). — Exprime les regrets que lui cause la mort de Marat (27 juillet, p. 587); — mention honorable *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606). — La Société populaire demande qu'il soit donné l'étape au lieu de cinq sols par lieue aux défenseurs de la patrie (28 juillet, p. 611); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Demande que le remplacement des officiers d'artillerie ait lieu de la même manière que celui des autres corps *(ibid.)*; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret autorisant la commune à emprunter une somme de 200,000 livres destinée au paiement de ses dettes les plus urgentes (29 juillet, p. 646 et suiv.). — Les républicains demandent l'arrestation de toutes les personnes suspectes (30 juillet 1793, t. LXX, p. 6); — mention honorable *(ibid.)*.

METZ (*suite*).

— Le canton accepte la Constitution à l'unanimité *(ibid.* p. 7); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10). — Les sections annoncent qu'elles ont voté à l'unanimité une adresse propre à éclairer les Français égarés par les manœuvres fédéralistes et royalistes (3 août, p. 159); — texte de cette adresse *(ibid.* p. 160); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — Le représentant Cusset écrit qu'il fait approvisionner la place (5 août, p. 280 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 281); — compte rendu de la réception faite à une colonne de l'armée de Mayence (6 août, p. 343) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — Procès-verbal de la séance publique des corps administratifs, judiciaires, militaires et comités de sections où il a été rendu compte de la défense de Mayence (7 août, p. 437 et suiv.).

METZ-EN-COUTURE (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MEUBLES. — Voir *Liste civile.*

MEUBLES D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE FABRIQUÉS POUR LE COMPTE DE LA NATION. — Voir *Liste civile.*

MEUDON (Commune de). Pétition des officiers municipaux demandant que 300 arpents de terre qui forment des espèces de landes soient distribués à titre de location aux habitants qui les mettront en culture (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 203); — renvoi au comité des domaines *(ibid.).*

MEULAN (Commune et canton de). Le conseil général de la commune annonce que l'assemblée primaire du canton a accepté l'Acte constitutionnel avec la plus vive allégresse (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 603); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — Des députés commissaires de ce canton font part à la Convention de l'acceptation des Droits de l'homme et de

MEULAN (*suite*).

l'Acte constitutionnel et demandent des secours en subsistances (13 juillet, p. 652) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six et au ministre de l'intérieur *(ibid.).*

MEUNET (Commune de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MEUNG-SUR-LOIRE (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

MEUNIERS. Les meuniers de Paris et des environs demandent à ne pas être compris dans le recrutement (18 mars 1793, t. **LX**, p. 283) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.).*

MEURON, député extraordinaire de l'île de Corse. Présente une adresse au nom de ses concitoyens (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 535).

MEURS (Principauté de). Lettre relative aux droits du Rhin et de la Meuse (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 166).

MEURSAULT (Commune de), département de la Côte-d'Or). Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MEURTHE (Département de la). Adresse d'adhésion du corps électoral (20 septembre 1792, t. **LII**, p. 240) ; — adresse d'adhésion des administrateurs (14 octobre, p. 489). — Don patriotique du 2e bataillon de volontaires nationaux (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468). — Le directoire envoie plusieurs liasses de mémoires et d'arrêtés (21 novembre, p. 499). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (25 novembre, p. 689). — Les administrateurs font une requête en

MEURTHE (*suite*).

faveur des prêtres émigrés qui désirent rentrer en France (5 décembre 1792, t. LIV, p. 357). — Commissaires de la Convention envoyés en mission dans le département (23 décembre 1792, t. LV, p. 362), (p. 367). — Lettre des commissaires de la Convention (9 janvier 1793, t. LVI, p. 610). — Adresse d'indignation du 10e bataillon de volontaires nationaux contre les volontaires qui ont quitté leurs drapeaux (19 février 1793, t. LIX, p. 4 et suiv.) ; — mention honorable (*ibid.* p. 5). — Adresse du directoire relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (2 mars, p. 540). — Le conseil d'administration du second bataillon sollicite un secours provisoire et une pension pour Jean-Baptiste Charlemont, lieutenant de ce bataillon blessé à Maëstricht (27 mars 1793, t. LX, p. 598) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Arrêté du directoire augmentant le salaire des gardes forestiers (3 avril 1793, t. LXI, p. 114). — Don patriotique des 4e et 5e compagnies du 8e bataillon de volontaires nationaux (4 mai 1793, t. LXIV, p. 62). — Les administrateurs font part des mesures prises pour repousser les ennemis (6 mai, p. 200). — Compte rendu de l'état du recrutement des subsistances et des ressources du département (16 mai, p. 704 et suiv.). — Le procureur général syndic fait part des mesures prises dans le département pour relever le crédit des assignats (20 mai 1793, t. LXV, p. 108 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 110). — Les administrateurs du département sont suspendus de leurs fonctions à l'exception du citoyen Harlant (27 juin 1793, t. LXVII, p. 547). — Le procureur général syndic est suspendu de ses fonctions et est remplacé provisoirement par le citoyen Harlant (*ibid.*). — Les *Montagnards* se plaignent du rappel de Levasseur, commissaire à l'armée de la Moselle et insistent pour que Maignet, Soubrany et Maribon-Montaut, les trois autres commissaires, continuent leur mission (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 92). — De nouveaux administrateurs adhèrent aux décrets du 31 mai et protestent de leur dévouement à la République (8 juillet, p. 422) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le citoyen Perrin, président du département, est suspendu de ses fonctions (13 juillet, p. 642). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et jure de défendre la République une et indivisible (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 22) ; — (16 juillet, p. 41), (17 juillet, p. 70). — Le directoire fait un don patriotique au nom du citoyen Benoit-Dieudonné Guyot (17 juillet, p. 81) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent que toutes les communes du département ont accepté la Constitution (27 juillet, p. 575) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le directoire accepte la Constitution (28 juillet, p. 616) ; — renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Mention honorable de sa conduite (*ibid.* p. 626). — Mallarmé annonce que le département demande à être autorisé à faire lever, à compte des contributions de 1793, la moitié de celles de 1792 (*ibid.*) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les assemblées primaires acceptent la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Décret rétablissant dans leurs fonctions les administrateurs Rolin fils, Billecard et Mouret (31 juillet 1793, t. LXX, p. 49).

MEURTHE (*suite*).

MEURTRE. — Voir *Provocateurs au meurtre.*

MEUSE (Département de la). Adresse de félicitation du conseil général (29 septembre 1792, t. LII, p. 212). — Les administrateurs envoient des pièces concernant la reddition de Verdun (3 novembre 1792, t. LIII, p. 128). — Etat de la caisse du payeur, certifié par le contrôleur général des dépenses de l'armée de Kellermann (4 novembre, p. 139) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — On propose de lui accorder un secours de 300,000 livres (24 décembre 1792, t. LV, p. 375). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Les administrateurs du département sollicitent une indemnité pour les gendarmes à raison de la cherté des fourrages (14 janvier 1793, t. LVII, p. 42), — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les administrateurs appellent l'attention de la Convention sur les émigrés (20 janvier, p. 507). — Etat des pertes éprouvées par suite de l'invasion de l'en-

MEUSE (*suite*).

nemi (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 2) ; — renvoi aux comités réunis des finances et des secours publics *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. **LIX**, p. 258). — Les volontaires nationaux font une adresse de dévouement (3 mars, p. 573 et suiv.). — Les administrateurs dénoncent le général Chazot (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 402), (10 avril, p. 517). — Les administrateurs envoient un plan de défense des frontières (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 258). — Compte rendu du civisme des habitants et des administrateurs du département (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 179) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — On annonce que le transit de l'étranger à l'étranger a été suspendu dans ce département (27 mai, p. 362) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances *(ibid.)*. — Les administrateurs se plaignent de n'avoir pas reçu la Constitution (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 438) ; — renvoi au ministre de l'intérieur pour rendre compte des causes qui ont pu empêcher cet envoi de parvenir *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent qu'ils ont accepté l'Acte constitutionnel avec reconnaissance (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 3 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 4). — Décret sur le paiement des indemnités pour les pertes éprouvées par les communes par suite de l'invasion et des ravages de l'ennemi (p. 17). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux fait part des sentiments de joie que lui a inspirés la lecture de la Constitution (17 juillet, p. 69) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret interprétatif du décret du 15 juillet sur le paiement des indemnités pour les pertes éprouvées par les communes par suite de l'invasion et des ravages de l'ennemi (19 juillet, p. 192). — Les assemblées primaires acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

MEUSE (Fleuve). Arrêté du Conseil exécutif provisoire relatif à sa navigation (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 512 et suiv.). — Lettre de la direction des duchés de Clèves, de Gueldre et de la principauté de Meurs relative aux droits de la Meuse et du Rhin (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 166).

MEVOLHON, ancien député à l'Assemblée constituante. Se plaint des persécutions dont il est l'objet (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 67 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation et de sûreté générale *(ibid.*, p. 68). — Dénonciation contre lui (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 290 et suiv.).

MEXIMIEUX (Commune et canton de), département de l'Ain. Don patriotique des vrais sans-culottes (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 31) ; — mention honorable *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MEYER, député du Tarn. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 69 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 378 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 473). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 44 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534).

MEYER. Observations sur l'organisation de l'armée (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 519).

MEYERE, commissaire envoyé à Beaucaire. La Convention décrète qu'il a bien mérité de la République pendant toute la durée de

MEYÈRE (*suite*).

sa mission (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 330). — La Convention décrète qu'il a bien mérité de la République (1er août 1793, t. LXX, p. 79).

MEYGNARDIER DE SÉJOURNAS. Fait un don patriotique (23 septembre 1792, t. LII, p. 103).

MEYNADIER (Jean), menuisier arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. LXIII, p. 479).

MEYNARD, député de la Dordogne. — 1792. — Son opinion sur le premier article du projet de décret concernant le procès de Louis XVI (t. LIV, p. 258 et suiv.). — 1793. — Suite de son opinion sur Louis XVI (t. LVI, p. 508 et suiv.). — Fait une déclaration sans répondre à la question posée dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 73 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre, sauf à déterminer à la paix les mesures ultérieures qui pourraient être prises pour la tranquillité et le salut de la République,* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Suppléant à la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Fait un rapport sur la résiliation du marché passé par le ministre de la guerre avec le citoyen Antoine Gévaudan (t. LX, p. 350 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 71). — Parle sur le projet de Constitution *(Organisation des communes et districts)* (t. LXV, p. 152 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Fait un rapport sur une pétition des ferblantiers de Paris (t. LXIX, p. 439) ; — un rapport sur le paiement des fournitures faites par le citoyen Darjon (p. 440). — Fait un rapport sur une pétition des ouvriers et ouvrières qui travaillent à l'habillement des troupes (t. LXX, p. 297).

MEYNARD (*suite*).

MEYNARDIER, juge de paix. Se fait inscrire pour marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

MEYNIER. Fait un don patriotique (25 juin 1793, t. LXVI, p. 535 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

MEYNIS (Pierre-François), procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution et rétracte son consentement à tout arrêté liberticide (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 614).

MEYRUEIS (Commune de), département de la Lozère. Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'Hôpital (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571).

MEYSSAC (Commune de), département de la Corrèze. Don patriotique (22 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et l'égalité relative au jugement de Louis Capet et au décret d'abolition de la royauté (23 février 1793, t. LIX, p. 104 et suiv.). — Le maire atteste que le nombre des citoyens qui se sont fait inscrire excède le contingent de cette ville (19 mars 1793, t. LX, p. 304). — La municipalité et la Société populaire témoignent leur satisfaction de la détention de deux députés du département et demandent une Constitution (26 juin 1793, t. LXVII, p. 473) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — La Société populaire demande à la Convention un décret contre la levée des forces départementales qui sont l'ex-

MEYSSAC (*suite*).

vrage des intrigants qui aspirent à les commander (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 503) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MEZE (Mathieu). Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

MÉZIDON (Canton de), département du Calvados. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX** p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MÉZIERES (Commune et canton de), département des Ardennes. Lettre du conseil de guerre siégeant dans cette ville relative à l'organisation des cours martiales (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 33). — Les gardes nationales réclament leur solde (10 janvier 1793, t. **LVI**, p. 707). — Compte rendu par le comité central de Salut public établi par les commissaires de la Convention, de ses opérations et des arrestations qu'il a ordonnées (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 672) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les républicains du comité central de Salut public annoncent qu'ils ont déjoué des manœuvres contre-révolutionnaires et dénoncent la municipalité de Charleville (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 1) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*) — Les citoyens réclament au sujet des calomnies dirigées contre eux par le procureur de la commune de Sedan (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 461); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le procureur général syndic du département des Ardennes annonce à la Convention que l'Acte constitutionnel a été reçu avec satisfaction et allégresse dans cette commune (13 juillet, p. 640); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les Sans-Culottes acceptent la Constitution (20 juillet, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — (4 août, p. 202).

MÉZIERES (Ecole du génie de). — Voir *Armée*, § 9, *Génie*.

MÉZIERES-AU-PERCHE (Commune de), département d'Eure-et-Loir. L'assemblée primaire accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 269); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MEZIN (Commune de), département de Lot-et-Garonne. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MIACZINSKI, maréchal de camp. Rend compte des mesures qu'il a prises pour le maintien de la discipline (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 222). — Envoie un discours prononcé par le citoyen Lucas (8 octobre, p. 392). — Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52). — Demande que l'on fasse déposer chez les commissaires des guerres de l'armée de la Belgique les fonds décrétés pour la formation de la légion des Ardennes (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 505) ; — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — Décret ordonnant son transfert dans les prisons de l'Abbaye (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 271). — Décret le renvoyant devant le tribunal criminel extraordinaire (12 avril, p. 629). — Demande à être entendu à la barre (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 686) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Décret relatif à des pièces qui peuvent servir à l'instruction de la procédure commencée contre lui (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 311). — Condamné à mort, il déclare qu'il a des déclarations importantes à faire pour le succès des armes de la République et demande un sursis de trois jours (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 27) ; — observations de Rouzet (*ibid.*) ; — décret portant que deux commissaires se transporteront au tribunal révolutionnaire pour y recevoir ses déclarations (*ibid.* p. 28) ; — compte rendu de la mission des commissaires et décret ordonnant de surseoir au jugement rendu contre lui jusqu'après le rapport du comité de Salut public (*ibid.* p. 42 et suiv.) ; — rapport par Cambon sur ses déclarations (*ibid.* p. 48) ; — décret chargeant les citoyens Rouzet et Droüet de retourner près de lui et les autorisant à faire appeler tous les citoyens qui seront désignés (*ibid.*) ; — compte rendu des commissaires Rouzet et Droüet (21 mai, p. 257 et suiv.) ; — décret levant le sursis ordonné à son exécution (*ibid.* p. 159).

MICHAU. Réclame une indemnité à raison de son service dans les colonies orientales (30 juin 1793, t. LXVII, p. 671) ; — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa pétition au comité de secours publics *(ibid.)*.

MICHAUD, député du Doubs. — **1793**. — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. LVI, p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 74). Suppléant au comité d'aliénation (t. LXV, p. 116). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » p. 537). — Est adjoint au comité des domaines (t. LXX, p. 69).

MICHAUX (Marc-Antoine), supérieur de l'hôpital Saint-Nicolas de Nancy. On annonce son arrestation (25 janvier 1793, t. LVII, p. 639). — Décret ordonnant sa mise en liberté (11 avril 1793, t. LXI, p. 596).

MICHEL (Pierre), député de la Meurthe. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 79 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 358 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 65 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537).

MICHEL (Guillaume), député du Morbihan. — **1792**. — Suppléant au comité de commerce (t. LII, p. 455). — Membre du comité de marine (p. 518). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 103). Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 79 et 111). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et ensuite la déportation dès que la sûreté publique le permettra* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 360 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Fait connaître le résultat du recrutement dans la ville de Lorient (t. LX, p. 345). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 36 et 70). — Signale le zèle des citoyennes de Lorient lors de l'incendie qui a eu lieu dans cette ville (t. LXIII, p. 673). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534). — Fait un rapport sur les syndics des gens de mer (t. LXIX p. 274). — Fait un rapport sur l'abolition du dé-

MICHEL (*suite*).

cret qui ordonne la restitution de trois navires hollandais pris par le corsaire *le Jemmapes* (t. **LXX**, p. 69).

MICHEL, député, sans autre désignation. — **1792**. — Suppléant au comité des finances (t. **LII**, p. 438).

MICHEL, d'Apt. Fait un don patriotique (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 102).

MICHEL, officier municipal de la commune de Beaucaire. Décret le renvoyant devant le tribunal révolutionnaire (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 329).

MICHEL, citoyen de Saint-Chély. Fait un don patriotique (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 657) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MICHEL, député de Saint-Domingue. Demande à la Convention de statuer sur sa précédente pétition ou de pourvoir à ses besoins (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 219); — la Convention ajourne sa décision jusqu'au rapport du comité colonial *(ibid.)*.

MICHEL (Citoyenne). Décret sur sa pétition (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 405).

MICHEL (Citoyenne). Offre à la patrie 600 livres en or à échanger contre pareille somme en papier (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 38) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MICHEL (Citoyenne). — Voir *Mangin*.

MICHEL (Jean-Jacques), lieutenant-colonel d'infanterie. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

MICHEL (Joseph), commissaire du Conseil exécutif, détenu à Nantes. Décret ordonnant sa mise en liberté provisoire et le renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (1er août 1793, t. **LXX**, p. 75).

MICHELEY, commis au district de Mâcon. Compte rendu de l'opposition qu'il a faite au ministre de la marine (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 634) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

MICHET, député de Rhône-et-Loire. — **1792**. — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — Ses observations sur le procès de Louis XVI (t. **LIV**, p. 265 et suiv.). — Fait un rapport sur l'affaire de Lajard et Lebrun (p. 736 et suiv.). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 84 et 108). — Vote pour *la détention à perpétuité* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 370 et 422). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 473). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 41 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers (t. **LXVIII**, p. 584). — Demande que le comité de Sûreté générale fasse un rapport sur la vérification de ses papiers mis sous scellés (t. **LXIX**, p. 40) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Est autorisé à se rendre aux comités de Salut public et de Sûreté générale pour y donner ses explications (p. 185).

MICHOLET. Présente une pétition (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

MICHOT, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**, p. 144).

MICOL. Présente une pétition (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 291).

MIDI (Départements du). — Voir *Départements du Midi.*

MIDI (Troubles du). Des citoyens fugitifs du Midi demandent des secours et proposent des mesures à prendre à l'égard des villes rebelles (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 672 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 673). — Envoi par Albitte des pièces relatives aux troubles du Midi (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 361). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur les troubles qui ont eu lieu le 14 juillet et jours suivants (29 juillet, p. 649) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*. — Les patriotes persécutés et réfugiés du Midi demandent à participer à la fête du 10 août à la place des députés qui auraient été envoyés sans la contre-révolution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 216 et suiv.) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.* p. 217).

MIFFRE, ci-devant SAINTE-CROIX, lieutenant de gendarmerie. Fait un don patriotique (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 719).

MIGNARD (Jacques). Demande la concession d'un terrain vague au Cap Français, île Saint-Domingue (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 306) ; — renvoi au comité des colonies *(ibid.)*.

MIGNARD (Jean-Baptiste). Reprendra provisoirement la place qu'il occupait aux Quinze-Vingts (20 février 1793, t. **LIX**, p. 37).

MIGNET, juge du tribunal d'Epinal. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

MIGNET (Claude) *fils*. Renvoi au comité de législation d'un jugement du tribunal criminel de la Côte-d'Or qui suspend toutes poursuites contre lui (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 340).

MIL - SEPT - CENT - QUATRE - VINGT - DOUZE (Section de). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MILAN, sous-directeur des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

MILER (Général). Demande des secours en faveur d'un citoyen mayençais qui a concouru à sauver sa division (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 34) ; — renvoi aux comités de la guerre et de sûreté générale réunis *(ibid.)*.

MILHAUD (Jean-Baptiste), député du Cantal. — **1792.** — Membre du comité de la guerre (t. **LII**, p. 154). — Fait un rapport sur la légion des Ardennes (t. **LIV**, p. 749 et suiv.). — **1793.** — Son opinion, non prononcée sur le jugement de Louis Capet dit Louis XVI (t. **LVI**, p. 515 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 72 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 93 et 111). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 395 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 51 et 72). — Commissaire à l'armée des Ardennes (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée des Ardennes lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539). — Est relevé de sa mission à l'armée des Ardennes (t. **LXVI**, p. 596). — Suppléant au comité de législation (t. **LXVII**, p. 518). — La seconde division de l'armée des Ardennes proteste contre son rappel (t. **LXVIII**, p. 126).

MILHAUD (Antoine). Arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 480 et suiv.).

MILHAULT, déserteur. Demande à venir servir sa patrie (30 mars 1793, t. **LX**, p. 703); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MILITAIRES. Décret portant que les congés accordés aux militaires de tous grades sont révoqués et que les officiers, sous-officiers et soldats devront rejoindre leurs régiments dans le plus court délai (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 718). — Projet de décret ordonnant l'arrestation provisoire de tous ceux qui reviennent des armées (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 265) ; — adoption *(ibid.* p. 266). — Le Conseil exécutif rendra compte de l'exécution du décret qui enjoint à tous les militaires de rejoindre leurs corps dans le délai d'un mois (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 680). — Le ministre de la guerre rend compte de l'exécution du décret du 8 mars qui ordonne à tous les militaires de rejoindre leur corps (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 30). — Décret portant que tout militaire employé aux armées, chargé d'une mission pour Paris, ne pourra résider plus de trois jours dans cette ville à moins d'un décret de la Convention (9 juin 1793, t. **LXVI**, p. 207). — Sur la motion de Billaud-Varenne, la Convention décrète la peine de mort contre tout soldat qui prendra la fuite après avoir jeté ses armes (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 585).

Voir *Armée* § 14, *Pensions et récompenses militaires. — Invalides. — Secours. — Veuves de militaires.*

MILITAIRES BLESSÉS OU INFIRMES. Cambon demande qu'il soit établi une proportion entre les secours à accorder aux soldats blessés et ceux qui sont accordés aux officiers généraux (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 10) ; — renvoi aux comités de liquidation, de la guerre et des finances *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre demande un fonds destiné à leur donner des gratifications (14 janvier, p. 42) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Décret relatif aux pensions à accorder aux citoyens militaires blessés ou estropiés au service de la République (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 386 et suiv.). — Articles additionnels à ce décret (10 février, p. 430). — Décret portant que les pensions accordées

MILITAIRES BLESSÉS OU INFIRMES *(suite)*.

par les assemblées coloniales aux soldats blessés dans les combats seront fixées sur le même pied que les pensions accordées en France (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 97). — Le ministre de la guerre demande l'autorisation de payer la solde des soldats blessés venus à Paris pour se faire guérir (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 85) ; — décret *(ibid.* p. 86). — Rapport par Pottier sur les pensions de retraite à accorder aux militaires blessés dans les combats *(ibid.* p. 105 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 106 et suiv.) ; — discussion *(ibid.* p. 107); — adoption avec amendement *(ibid.)* ; — texte définitif du décret *(ibid.* et p. suiv.). — Décret interprétatif de l'article 2 de la loi du 10 février 1793 relatif aux pensions à accorder aux citoyens militaires blessés ou estropiés au service de la République (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 424). — Le ministre de la guerre réclame des secours pour les militaires blessés au service de la République (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 69) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

Voir *Armée*, § 17, *Service sanitaire.* — *Armée*, § 18, *Solde.* — *Officiers.*

MILITAIRES DÉTENUS POUR FAITS DE DISCIPLINE. Décret enjoignant au ministre de la guerre de les faire mettre en liberté (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 555).

MILITAIRES RÉFORMÉS. Le ministre de la guerre demande qu'il leur soit accordé des secours (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 222) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MILLAN (Citoyenne). Fait un don patriotique (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568 et suiv.).

MILLAU (Commune de), département de l'Aveyron. Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628). — Les citoyens demandent à faire un emprunt de 40,000 livres (20 mars 1793, t. **LX**, p. 335) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 40,000 livres (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 262 et suiv.). — On annonce que le district de Lodève, à la nouvelle de l'insurrection de la Lozère, vient de faire partir pour Millau 225 hommes choisis dans la garde nationale (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 91).

MILLE, vicaire métropolitain. Fait hommage d'un discours prononcé le 22 octobre 1792, t. **LIII**, p. 28).

MILLER, Anglais. Demande un passeport (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 543) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MILLER (Jean). Il lui est accordé un secours provisoire de 100 livres (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 128).

MILLERY (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MILLIER, commissaire de la commune de Paris. On annonce son arrestation à Lisieux (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 148). — Décret ordonnant sa mise en liberté (29 septembre, p. 231).

MILLIET. Fait un don patriotique (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 313).

MILLIN-GRANDMAISON, commissaire ordonnateur des guerres. Fait un don patriotique (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 535). — Lettre et mémoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 415) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MILLO, général commandant à Monaco. Voir *Millot*.

MILLONFOSSE (Commune de), département du Nord. Les patriotes de cette commune, réfugiés à Douai, acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MILLOT ou MILLO, général commandant à Monaco, puis maire de cette ville. Est suspendu de ses fonctions de commandant de cette place (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 551). — Les commissaires dans le département des Alpes-Maritimes annoncent qu'ils l'ont destitué de ses fonctions de maire et qu'ils ont ordonné son arrestation ainsi que celle de sa famille (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 311).

MILLOT, marchand. Fait un don patriotique (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 197).

MILLOUET, dragon de la Manche. Envoi de pièces relatives à son arrestation (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 625 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 627).

MINBIELLE, commandant la frégate la *Médée*. Fait un don patriotique (11 mars 1793, t. **LX**, p. 80).

MINERALOGIE. Le citoyen Moniotte fait hommage d'un ouvrage sur la minéralogie (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 600).

MINES. — Voir *Ecole des mines. — Employés des mines. — Ouvriers des mines.*

MINEURS (Compagnie de). — Voir *Armée*, § 9, *Génie*.

MINGAUD, officier de marine. Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 290).

MINGUET, membre du directoire du district de Cholet. Sollicite un secours de 600 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 722) ; — décret lui accordant cette somme *(ibid.* p. 723).

MINIAC (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MINISTERES. — Voir *Affaires étrangères (ministère des). — Contributions publiques (ministère des). — Guerre (ministère de la). — Intérieur (ministère de l'). — Justice (ministère de la). — Marine (ministère de la).*

MINISTRES

I. — **Ministres en général.**
II. — **Ministres en particulier.**

I. — Ministres en général.

1792. — Décret relatif au mode de remplacement de ceux qui ont donné leur démission (26 septembre, t. **LII**, p. 155). — Fixation de la date de leur remplacement (28 septembre, p. 195). — Discussion sur la question de savoir si les ministres pour-

MINISTRES (*suite*).

ront être choisis parmi les membres de la Convention : Un membre, Mathieu, Lecointe-Puyraveau, Manuel, Lanjuinais (29 septembre, p. 224 et suiv.) ; — la Convention décrète qu'ils ne pourront pas être choisis parmi ses membres (*ibid.* p. 225). — Le comité de l'examen des comptes est autorisé à se faire représenter tous les marchés passés par les ministres (24 octobre, p. 645). — Il sera présenté un mode d'apurement des comptes des ministres (*ibid.* p. 651). — Décret sur la manière dont ils doivent rendre leurs comptes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 64). — Décret concernant les anciens ministres dont les comptes n'ont pas encore été approuvés (23 novembre, p. 559). — Décret sur la façon dont ils rendront leurs comptes (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 608). — Décret relatif à leur responsabilité (29 mars 1793, t. **LX**, p. 673). — Décret portant qu'il sera fait une liste de candidats pour la nomination d'un nouveau ministère (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 485). — Maximilien Robespierre demande que ce décret soit rapporté (26 juillet, p. 549) ; — la Convention rapporte le décret (*ibid.* p. 550). — Décret indiquant aux ministres les objets qu'ils peuvent réclamer au mobilier national et leur ordonnant de faire un inventaire de toute l'argenterie et de la vaisselle d'or et d'argent qui se trouvent dans leurs départements respectifs (6 août 1793, t. **LXX**, p. 358 et suiv.). — La Convention décrète que le comité des finances ne pourra plus proposer de nouvelles mises de fonds à la disposition des ministres sans justifier de la comptabilité des premières (6 août, p. 379).

Voir *Conseil exécutif provisoire.*

II. — Ministres en particulier.

§ 1er. — Ministre des Affaires étrangères.
§ 2. — Ministre des Contributions publiques.
§ 3. — Ministre de la Guerre.
§ 4. — Ministre de l'Intérieur.
§ 5. — Ministre de la Justice.
§ 6. — Ministre de la Marine.

§ 1er. — Ministre des Affaires étrangères.

1792. — Lebrun, *ministre.* — Rend compte de son administration (26 septembre, t. **LII**, p. 162 et suiv.). — Transmet des pièces concernant la Suisse (1er octobre, p. 269), — un récit des ouvertures de négociations faites au nom du roi de Prusse (*ibid.* p. 271), — un état des agents diplomatiques qui ont prêté le serment civique et de ceux qui ont abandonné leurs fonctions (2 octobre, p. 283). — Ecrit au sujet des dispositions du gouvernement genevois (3 octobre, p. 296 et suiv.). — Rend compte de la protestation qu'il a fait faire au sujet de l'entrée à Genève d'un corps d'occupation de l'Etat de Berne (10 octobre, p. 446 et suiv.). — Envoie une délibération du Conseil exécutif provisoire concernant la République de Genève (15 octobre, p. 515). — Ecrit au sujet d'une insulte faite au pavillon français dans le port de Gênes (15 octobre, p. 527) ; — au sujet des dispositions de la République de Genève (17 octobre, p. 543) ; — au sujet du payement des pensions affectées sur les fonds secrets de son département (22 octobre, p. 597). — Fait connaître le refus de la Sublime-Porte d'accréditer le citoyen Sémonville comme ambassadeur de France (22 octobre, p. 613). — Ecrit au sujet de la convention conclue par le général Montesquiou avec les députés de Genève (1er novembre, t. **LIII**, p. 98), — au sujet de la dépense occasionnée par la translation de ses bureaux (2 novembre, p. 116). — Ecrit au sujet des dépenses secrètes (7 novembre, p. 285). — Adresse une copie de la convention conclue entre la République française et la République de Genève (9 novembre, p. 320). — Annonce que la médiation de la France en faveur de trois officiers du régiment de Vigier a eu un plein succès (18 novembre, p. 460). — Rend compte de la conduite de Desportes (21 novembre, p. 502). — Envoie des pièces relatives à l'évasion du général Montesquiou (*ibid.*). — Envoie une lettre de Mouthon (22 novembre, p. 551), — un chant de triomphe par un Danois (*ibid.* p. 552). — Sa lettre relative à une demande du prince de Linange (29 novembre, p. 653). — Transmet un arrêté pris par la société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'homme (*ibid.*). — Ecrit au sujet de l'état de Genève (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 42). — Annonce que les artistes français emprisonnés à Rome ont recouvré leur liberté (*ibid.* p. 49). — Transmet une adresse de la Société patriotique d'Aldgate (3 décembre, p. 57). — Rend compte de ce qui lui est revenu sur la conduite du ci-

MINISTRES (*suite du ministre des Affaires étrangères*).

devant ambassadeur Chalon (5 décembre, p. 353). — Transmet une proclamation des états libres du ci-devant évêché de Bâle (*ibid.* p. 360). — Sa lettre contre Achille Viard (7 décembre, p. 423.). — Ecrit au sujet des demandes de passeports (8 décembre, p. 663). — Envoie copie d'une lettre du landgrave de Hesse-Darmstadt (7 décembre, p. 701). — Annonce que le Conseil exécutif provisoire a arrêté que les commissaires envoyés par la ville de Francfort auprès de la Convention seront provisoirement retenus et gardés à vue (*ibid.* p. 716 et suiv.). — Transmet une réclamation du prince des Deux-Ponts (16 décembre, t. **LV**, p. 78), — des réclamations des princes de Nassau-Sarrebrück et de Nassau-Usingen (17 décembre, p. 90). — Ses observations sur la conduite équivoque du cabinet de Londres (19 décembre, p. 164 et suiv.). — Transmet une lettre du citoyen Malesherbes, l'un des défenseurs de Louis XVI, par laquelle il demande communication de certaines pièces nécessaires à la défense (20 décembre, p. 186). — Il est autorisé à délivrer copie de ces pièces (*ibid.*). — Sa lettre relative aux relations passées et à venir entre la République des Etats-Unis et la République française (21 décembre, p. 349). — Transmet un office de la Cour d'Espagne (28 décembre, t. **LVI**, p. 1). — Appelle l'attention de la Convention sur les rapports politiques et commerciaux avec l'Angleterre (31 décembre, p. 101 et suiv.). — **1793.** — Transmet une réclamation du grand prieur d'Allemagne de l'ordre de Malte (12 janvier, t. **LVII**, p. 4), — une lettre des citoyens français habitant Constantinople (23 janvier, p. 682). — Transmet une réclamation du mandataire de l'ordre teutonique pour les commanderies des Haut et Bas-Rhin (28 janvier, p. 724). — Transmet un mémoire en latin et une lettre du directeur et des conseillers de la noblesse du cercle de Souabe dont l'objet est de faire accueillir les réclamations du comte de Hermstadt, au sujet de ses biens situés en France qui ont été séquestrés (*ibid.* p. 729). — Annonce qu'à la nouvelle de la mort de Louis XVI, le ministre plénipotentiaire de la République française a reçu l'ordre de quitter l'Angleterre (30 janvier, t. **LVIII**, p. 46 et suiv.). — Annonce que de nouveaux députés sont arrivés de la Rauracie et désirent se présenter à la Convention (5 février, p. 217). — Transmet une lettre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Gand, avec le vœu exprimé par les citoyens de cette ville de la réunion de la Flandre à la France (*ibid.*). — Transmet une lettre de l'administration de la ville de Dinant (9 février, p. 393). — Demande une loi pour l'admission des officiers étrangers dans l'armée française (15 février, p. 574). — Ecrit au sujet des officiers étrangers qui demandent du service en France (20 février, t. **LIX**, p. 28). — Transmet une adresse de la ville de Bruges (22 février, p. 78). — Envoie un état de la situation de la Belgique et du pays de Liége (1er mars, p. 513). — Transmet le vœu du peuple de Florennes et des trente-six villages qui l'environnent (4 mars, p. 599). — Annonce que le Sénat de Hambourg vient de signifier au citoyen Lehoc, ministre de la République en cette résidence, l'ordre de sortir de la ville (*ibid.*). — Ses notes sur l'état de la France vis-à-vis de l'Espagne (7 mars, p. 684 et suiv.). — Ecrit que la ville d'Aërschot demande sa réunion à la France (8 mars, p. 700). — Ecrit au sujet de la créance du sieur Paris (11 mars, t. **LX**, p. 82), — au sujet des Français esclaves à Alger (12 mars, p. 102). — Envoie les procès-verbaux de vœux de réunion à la France émis par cinq cantons de l'Empire aux environs de Tirlemont (*ibid.* p. 133). — Transmet une lettre du citoyen Clerget (13 mars, p. 154). — Fait part du vœu émis par différentes communes de Belgique pour leur réunion à la France (15 mars, p. 215). — Rend compte des cruautés exercées contre les Français en Espagne (20 mars, p. 334 et suiv.). — Transmet les procès-verbaux des assemblées primaires de 79 communes du Tournaisis qui demandent leur réunion à la France (21 mars, p. 368). — Ecrit au sujet des explications demandées au canton de Fribourg (*ibid.* p. 369). — Demande d'exempter de l'embargo les commerçants des villes hanséatiques (*ibid.*). — Envoie le compte des dépenses secrètes (*ibid.*). — Demande une indemnité pour les agents diplomatiques sans emploi (23 mars, p. 468). — Fournit des renseignements sur les troubles de l'Ouest (26 mars, p. 558 et suiv.). — Il est dénoncé par la Société républicaine de Marseille pour avoir destitué Sémonville (27 mars, p. 613). — Il rendra compte de cette affaire (*ibid.* p. 614). — Rend compte des nouvelles qu'il a reçues

des départements troublés *(ibid.)*. — Demande un délai pour répondre aux différentes questions qui lui ont été posées (28 mars, p. 659). — Est chargé de l'intérim du ministère de la guerre (30 mars, p. 708). — Annonce que partout les révoltés et les brigands de l'intérieur sont vaincus *(ibid.* p. 719). — Ecrit que les révoltés occupent encore un des côtés de la Loire (31 mars, t. **LXI**, p. 7). — Fournit des renseignements sur les troubles de l'Ouest (2 avril, p. 102 et suiv.). — Envoie des éclaircissements sur la destitution du citoyen Sémonville (3 avril, p. 114). — Ecrit que les citoyens Proly, Pereira et Dubuisson ont bien mérité de la patrie (6 avril, p. 368 et suiv.). — Signale la belle action des Français établis à Tunis à l'égard de marins naufragés (13 avril, t. **LXII**, p. 9). — Fait un don patriotique en son nom et en celui de ses employés (17 avril, p. 263). — Ecrit au sujet des secours que sollicitent les patriotes liégeois et belges (20 avril, t. **LXIII**, p. 4). — Envoie la correspondance échangée avec la République américaine relativement à la notification de l'abolition de la royauté (4 mai, t. **LXIV**, p. 50). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour faire remettre en liberté les citoyens français arrêtés à Rome (5 mai, p. 145). — Adresse à la Convention un état nominatif des employés de son département (21 mai, t. **LXV**, p. 145). — Ecrit qu'il s'occupe de recueillir les matériaux nécessaires à la rédaction d'un projet d'acte de navigation (24 mai, p. 253). — Ecrit qu'il a envoyé dès le 21 mai l'état de tous les employés de son département à l'exception des employés dans les pays étrangers, dont il ne peut encore donner l'état (27 mai, p. 361). — Battellier demande le décret d'accusation contre lui (31 mai, p. 658) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Est mis en arrestation chez lui (2 juin, p. 708). — Transmet un don patriotique (16 juin, t. **LXVI**, p. 557).

1793. — Deforgues, *ministre.* — Rapport par Hérault-Séchelles sur la nomination du citoyen Deforgues au ministère des affaires étrangères (21 juin, t. **LXVII**, p. 52) ; — décret nommant ministre le citoyen Deforgues *(ibid.* p. 53). — Il assure la Convention de son dévouement (23 juin, p. 111). — Demande à la Convention de décider comment doit être nommé le secrétaire du Conseil exécutif provisoire (3 juillet, t. **LXVIII**, p. 123). — Transmet une lettre du citoyen Auber, consul de la République française à Barcelone (9 juillet, p. 455). — Demande que les consuls de la République dans les pays étrangers soient payés en espèces ayant cours au lieu de leur résidence (26 juillet, t. **LXIX**, p. 533). — Transmet un état des consuls de France actuellement employés (9 août, t. **LXX**, p. 583).

§ 2. — Ministre des Contributions publiques.

1792. — Clavière, *ministre.* Annonce que le département des Bouches-du-Rhône a révoqué son arrêté qui défend aux receveurs du district de se dégarnir des fonds renfermés dans leur caisse (25 septembre, t. **LII**, p. 129). — Ecrit au sujet de la levée des scellés apposés chez les administrateurs de la liste civile *(ibid.* p. 148), — au sujet du remplacement des administrateurs des postes (28 septembre, p. 192 et suiv.). — Adresse un mémoire relatif aux petites postes aux lettres (29 septembre, p. 222). — Ecrit au sujet du payement des créances de la liste civile (30 septembre, p. 235). — Demande à être autorisé à permettre l'entrée de la poudre de Berne *(ibid.)*. — Demande des fonds pour les dépenses courantes des biens ci-devant dépendants de la liste civile (3 octobre p. 291). — Rend compte de son administration (5 octobre, p. 342 et suiv.). — Envoie un état de la confection des matrices des rôles de la contribution foncière (10 octobre, p. 430). — Ecrit au sujet de modifications à apporter dans le bureau des douanes *(ibid.)*. — Appuie une demande des directeurs des salines (11 octobre, p. 450). — Envoie un mémoire concernant les objets précieux de l'abbaye de Saint-Ouen (12 octobre, p. 469). — Ecrit au sujet de l'établissement dans la Seine-Inférieure d'un inspecteur pour la garde des bois nationaux (16 octobre, p. 523). — Rend compte de la fabrication de la monnaie de bronze (17 octobre, p. 542). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour disséminer les coupures d'assignats (19 octobre, p. 580). — Demande si l'exportation des vins est permise *(ibid.* p. 581). — Lettre sur des difficultés relatives à l'adjudication des forêts de Rouen (22 octobre, p. 612). —

MINISTRES *(suite du ministre des Contributions publique)*.

Pose une question concernant les acquéreurs de domaines nationaux (27 octobre, t. LIII, p. 2). — Transmet une réclamation des communautés laïques *(ibid.)*, — une pétition des entrepreneurs de la manufacture d'armes établie dans les bâtiments des Petites-Ecuries *(ibid.)*. — Adresse un mémoire relatif à l'adjudication de la forêt de Perticalle *(ibid.* p. 4). — Présente un mémoire sur la refonte des monnaies (30 octobre, p. 65 et suiv.), — un mémoire au sujet de la saisie opérée chez le sieur Septeuil *(ibid.* p. 70 et suiv.). — Transmet une demande de Custine (31 octobre, p. 97), — un état des départements qui ont terminé leurs rôles de contribution (1er novembre, p. 100), — une demande de fonds pour le bureau du cadastre *(ibid.)*. — Fait une demande en faveur des gens à gage attachés à la maison du ci-devant roi (2 novembre, p. 108 et suiv.). — Transmet un mémoire pour déterminer le mode de paiement des menus frais des tribunaux de commerce *(ibid.* p. 110). — Transmet un mémoire relatif au paiement des dépenses de constructions, réédifications ou réparations des églises, presbytères et cimetières *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la vente et à la cherté des papiers et demande qu'il soit pris des mesures pour maintenir la prohibition de la sortie des drilles *(ibid.)*. — Ecrit au sujet de la forêt de Montargis (4 novembre, p. 137). — Transmet un tableau qui présente l'état de situation, au 27 octobre 1792, de la confection des matrices de rôles de la contribution mobilière *(ibid.* p. 140). — Transmet différentes pièces du citoyen Merklein, graveur de la régie, relatives à une demande d'indemnité *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des dépenses secrètes (7 novembre, p. 285). — Envoie un mémoire sur les moyens de hâter le recouvrement des contributions de 1791 (8 novembre, p. 317). — Envoie copie d'une de ses lettres relatives au décret qui le charge de rendre compte des obstacles qu'il aurait pu éprouver dans l'arrestation des fabricateurs de faux assignats (13 novembre, p. 380). — Sa lettre pour demander que la Convention détermine comment la Savoie sera traitée relativement au régime des douanes françaises *(ibid.* p. 381). — Transmet trois états relatifs à la fabrication des monnaies (14 novembre, p. 402). — Ecrit qu'il est nécessaire de faire une coupe extraordinaire de 400 pieds de hêtre pour le service du port de Toulon *(ibid.)*. — Transmet la réclamation du citoyen Nicolas Chrystophle, ancien huissier audiencier, au sujet de son traitement *(ibid.* p. 403). — Adresse le tableau de l'état de situation au 10 novembre de la confection des matrices de rôles de la contribution mobilière de 1791 *(ibid.* p. 404). — Demande qu'il soit statué sur un régime forestier (20 novembre, p. 489). — Adresse un mémoire sur les services de son département (21 novembre, p. 497). — Annonce la nomination du citoyen Normandie pour remplir provisoirement les fonctions de directeur général de la liquidation (23 novembre, p. 566). — Envoie un mémoire sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en régie les messageries nationales (28 novembre, p. 628). — Demande la création d'un établissement central pour la vérification des assignats (29 novembre, p. 671). — Donne connaissance des commissaires auxquels il a donné des missions (1er décembre, t. LIV, p. 5). — Dénonce la commune de la Fère-Champenoise (5 décembre, p. 354 et suiv.). — Présente plusieurs exemplaires d'un tableau de l'état de situation de la confection des matrices de rôles de la contribution foncière au 1er décembre 1792 (7 décembre, p. 402). — Pose une question sur l'emploi des fonds et non-valeurs des contributions foncière et mobilière *(ibid.)*. — Demande si la douane de Paris sera conservée et, dans l'affirmative, prie la Convention d'indiquer une réduction de dépense (16 décembre, t. LV, p. 78). — Ecrit au sujet d'une dénonciation contre les messageries pour fait de surtaxe *(ibid.)*. — Ecrit au sujet de l'administration des salines *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des remboursements des prêteurs des anciens fermiers généraux (21 décembre, p. 333), — au sujet des recouvrements des revenus des émigrés et de la vente de leur mobilier *(ibid.* p. 335). — Ecrit au sujet des pensions des employés supprimés (22 décembre, p. 353). — Ecrit au sujet de la liquidation des dettes des ci-devant pays d'Etats (24 décembre, p. 375). — Envoie un état de situation de la confection des rôles des contributions (28 décembre, t. LVI, p. 5), — un projet de tarif du prix des salpêtres (30 décembre, p. 63), — un mémoire sur les conditions d'adjudication du puits salé de Salzbronn *(ibid.)*, — un mémoire sur les salines (31 décembre, p. 77). — **1793.** — Envoie un mémoire sur

la liquidation de la ferme générale (1er janvier, p. 107), — des états relatifs à la fabrication des monnaies (3 janvier, p. 163). — Ecrit au sujet des pouvoirs des commissaires de la Convention (7 janvier, p. 261). — Envoie un mémoire sur les assignats qui lui a été adressé par le conseil du département du Nord (9 janvier, p. 605). — Transmet trois états relatifs à la fabrication des monnaies, au 30 décembre 1793 (*ibid.*). — Demande si les actes sous seing-privé, qui seront déposés pour les biens des émigrés, doivent être soumis à l'enregistrement avant le dépôt, ou seulement lorsque les parties intéressées en feront usage (10 janvier, p. 707). — Renouvelle la demande du directoire des Pyrénées-Orientales à être autorisé à imposer sur les sous pour livre additionnels de 1793 une somme de 22,000 livres (*ibid.* p. 708). — Pose une question au sujet des charbons qui vont de Mons à Tournai (*ibid.* p. 709). — Fait passer un arrêté du département des Pyrénées-Orientales (*ibid.*). — Ecrit au sujet de la résiliation des baux consentis aux émigrés (11 janvier, p. 727). — Adresse un état de situation de la confection des matrices des rôles des contributions (12 janvier, t. LVII, p. 2). — Ecrit au sujet de la faculté accordée aux habitants de la vallée d'Andorre de tirer du grain et des bestiaux de France (13 janvier, p. 28). — Signale les inconvénients qu'il y aurait à appliquer aux armements maritimes le décret qui prohibe la sortie des viandes salées (14 janvier, p. 42). — Fait connaître les mesures prises pour empêcher la sortie des bestiaux (15 janvier, p. 61). — Fait des propositions relatives à l'infirmerie de Versailles (25 janvier, p. 653). — Annonce que le département de Paris a établi un bureau d'administration des biens des émigrés (26 janvier, p. 684). — Envoie trois états relatifs à la fabrication des monnaies (28 janvier, p. 723). — Demande s'il ne conviendrait pas de permettre l'exportation d'armes et de munitions de guerre pour le Sénégal et la Guinée (*ibid.*). — Rend compte des mesures prises par le département de l'Ariège pour empêcher d'extraire les grains de France par la vallée d'Andorre (*ibid.*). — Demande que les droits à percevoir au bureau d'Armentières sur les toiles blanches soient les mêmes que ceux exigés aux bureaux de Lille, Valenciennes, Givet, La Chapelle et Saint-Louis (*ibid.* p. 724). — Observe qu'on profite de l'absence des émigrés pour purger des hypothèques, et demande une loi qui veille à la conservation des intérêts de la nation (*ibid.* p. 729). — Envoie trois états relatifs à la fabrication des monnaies (*ibid.*). — Fait passer l'état des rentes et pensions sur les ci-devant Etats de Languedoc non acquittées (*ibid.*). — Demande qu'on accorde au citoyen Bernuse, inspecteur de la forêt verte, un salaire proportionné aux dépenses que son service exige (*ibid.*). — Envoie des états de fabrication des monnaies (29 janvier, t. LVIII, p. 4). — Rend compte des mesures prises à l'égard des biens des princes étrangers possessionnés en France (31 janvier, p. 94). — Envoie un état de situation de la confection des matrices de rôles (2 février, p. 162). — Ecrit au sujet de la confection des rôles du remplacement des droits supprimés (6 février, p. 283). — Ecrit au sujet de la contribution mobilière (*ibid.* p. 284). — Envoie un état de la fabrication des monnaies (*ibid.* p. 285). — Envoie un mémoire relatif aux difficultés que soulèvent les demandes en réduction sur la contribution foncière (8 février, p. 375). — Transmet une réclamation de propriétaires qui ont entrepris des défrichements (9 février, p. 393). — Demande que la Convention termine par un seul et même décret ce qui est relatif aux traitements et secours des anciens employés de la régie des domaines et droits de la Corse (11 février, p. 445). — Observe que dans le département du Doubs on se sert de gypse, lequel tiré du pays de Porentruy paie 1 liv. 10 s. de droit par quintal ; il propose de supprimer cette taxe (*ibid.*). — Envoie un état certifié des indemnités que les régisseurs nationaux des poudres et salpêtres ont fait payer aux salpêtriers pour leurs fournitures de 1790 et 1791 (*ibid.*). — Ecrit au sujet de la réclamation du duc de Bouillon (*ibid.* p. 447). — Ecrit au sujet des entraves apportées au service des postes (*ibid.* p. 451). — Ecrit au sujet de la misère des préposés des douanes (12 février, p. 471). — Adresse des états relatifs à la fabrication des monnaies (14 février, p. 519). — Transmet à la Convention les procès-verbaux des épreuves faites d'une machine inventée par le citoyen Gerbault pour accélérer le monnayage (*ibid.* p. 520). — Instruit la Con-

vention des motifs de l'inactivité de deux patacbes, l'une à Cherbourg, l'autre à la Hougue (15 février, p. 575). — Transmet diverses réclamations des ci-devant grands-maîtres des eaux et forêts *(ibid.)*. — Transmet les plaintes des entrepreneurs de bâtiments, fournisseurs et ouvriers, qui ont travaillé pour Rambouillet *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des comptes à rendre par les receveurs particuliers des finances (16 février, p. 610). — Rend compte des pétitions qui lui ont été envoyées (17 février, p. 632). — Envoie copie d'un arrêté du conseil général de la Manche portant provisoirement prohibition de la sortie des cuirs *(ibid.* p. 634). — Ecrit au sujet des biens des émigrés *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des actions de l'ancienne compagnie des Indes *(ibid.)*. — Ecrit au sujet du citoyen Legrand, commis des postes à Vannes (18 février, p. 702). — Demande qu'il soit statué sur le traité avec l'Angleterre et sur les droits de douane sur les marchandises de prise *(ibid.)*. — Appelle l'attention de la Convention sur les dégradations commises dans les forêts (20 février, t. LIX, p. 27). — Ecrit relativement à la vaisselle d'or trouvée dans les maisons ci-devant royales *(ibid.)*. — Ecrit relativement aux forêts de Saint-Germain-en-Laye *(ibid.)*. — Expose la nécessité de couper plusieurs arpents de bois dans le département des Ardennes pour fournir aux forges destinées aux approvisionnements de la guerre *(ibid.)*. — Annonce la démission de Lamarche, directeur général de la fabrication des assignats et annonce qu'il l'a remplacé par le citoyen Raisson (22 février, p. 77). — Transmet l'état de situation, au 16 février, de la confection des matrices de rôles de la contribution mobilière *(ibid.* p. 78). — Transmet diverses propositions faites par l'administration des domaines nationaux relatives à l'acquittement des décimes *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des dîmes (23 février, p. 118), — au sujet des visiteurs des rôles (24 février, p. 153), — au sujet des certificats de résidence (25 février, p. 177). — Envoie un supplément au compte qu'il a rendu le 31 janvier *(ibid.)*. — Renouvelle sa demande d'une décision sur la réclamation des ci-devant fermiers généraux (26 février, p. 257). — Présente des observations sur le décret du 5 de ce mois, relativement à la nouvelle empreinte des monnaies *(ibid.)*. — Transmet divers arrêtés des corps administratifs des départements de la Moselle, de la Lozère, du Doubs, des districts de Montaigu et de Pontarlier qui lui paraissent contraires au secret des lettres *(ibid.)*. — Demande à la Convention de prononcer sur la destitution des directeurs et receveurs de l'enregistrement du Bas-Rhin *(ibid.* p. 269). — Envoie un tableau des économies à faire sur la régie des biens dépendants de la ci-devant liste civile (28 février, p. 336). — Demande une loi sur les peines à infliger aux directeurs des monnaies qui n'ont pas fourni les cautionnements exigés (1er mars, p. 503). — Fait une proposition relative aux ouvriers des salines nationales (6 mars, p. 633). — Transmet l'état de situation au 2 mars de la confection des matrices des rôles de la contribution mobilière (7 mars, p. 669). — Transmet trois états relatifs à la fabrication des monnaies *(ibid.)*. — Transmet une pétition du directoire du département de Maine-et-Loire, tendant à obtenir une réduction lors du répartement des contributions foncière et mobilière de 1793 *(ibid.)*. — Transmet la proposition faite par le département du Lot de verser au Trésor public la somme de 132,394 livres, provenant du produit des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789, pour tenir lieu de pareille somme due par ce département pour l'indemnité en remplacement des droits supprimés en 1790 *(ibid.)*. — Transmet des observations sur les contributions dues, depuis 1791, par les communes de Riotor, Saint-Ferreol et leurs dépendances *(ibid.* p. 670). — Soumet une question relative aux billets de confiance (8 mars, p. 697). — Ecrit au sujet de la régie nationale de l'enregistrement (10 mars, t. LX, p. 49). — Ecrit relativement à certaines facilités à accorder aux orfèvres (11 mars, p. 80). — Transmet les délibérations prises par le directoire de l'Orne sur la répartition de la contribution foncière de 1793 (13 mars, p. 153). — Ecrit au sujet de l'administration des droits d'enregistrement dans les pays réunis au territoire de la République (14 mars, p. 188). — Demande des pensions en faveur d'anciens directeurs des postes (23 mars, p. 467). — Demande des fonds pour les dépenses occasionnées par l'établissement des bureaux des contributions publiques dans l'ancien hôtel de la mairie *(ibid.* et p. suiv.). — Envoie l'état des demandes de pensions dont la légiti-

mité a été constatée par le Conseil exécutif (24 mars, p. 507). — Envoie l'état de situation des travaux relatifs à la contribution foncière de 1792 *(ibid.)*. — Ecrit au sujet du logement des Cent-Suisses (26 mars, p. 561). — Rend compte d'une pétition qui lui a été adressée par le citoyen Barré, ancien secrétaire du district de Rocroy (27 mars, p. 587). — Demande si les régisseurs de l'enregistrement peuvent poursuivre le recouvrement d'une somme de 2,000 livres de loyer due par l'école gratuite de dessin *(ibid.)*. — Rend compte d'une demande d'indemnité formée par les administrateurs de l'hôpital des aveugles d'Aix *(ibid.)*. — Transmet un état des pétitions qui lui ont été renvoyées par les comités avec les décisions qu'il a prises à leur sujet *(ibid.)*. — Transmet un projet d'établissement d'économie, conçu par le citoyen Morel, propre à prévenir la mendicité *(ibid.* p. 589). — Fait part d'une demande faite par les pauvres et le maître d'école d'Hotot et un boulanger de Beuvron-en-Auge et des arrêtés pris en conséquence par le département du Calvados pour la continuation des aumônes et des secours que faisait distribuer l'émigré Maupeou (28 mars, p. 631). — Informe la Convention que beaucoup de curés du département de Seine-et-Oise n'ont point de jardin (29 mars, p. 672). — Transmet un arrêté du département des Landes concernant un emprunt pour la construction d'un pont sur l'Adour *(ibid.)*. — Demande une décision relativement aux biens de l'abbaye de Clairac *(ibid.* p. 673). — Fait part d'une demande d'un directeur des postes de Bordeaux relative à l'emplacement de son bureau (31 mars, t. **LXI**, p. 8). — Propose des mesures très instantes pour l'amélioration des papeteries (1er avril, p. 31). — Sa lettre concernant les dépenses relatives à la fabrication des assignats (2 avril, p. 81). — Demande l'autorisation de faire une coupe dans la forêt de Braconne (3 avril, p. 113). — Adresse une réclamation relative, tant aux fonctionnaires, ouvriers et employés des monnaies, qu'on a compris dans le recrutement, qu'aux chevaux des directeurs des monnaies dont quelques municipalités se sont emparées (7 avril, p. 392). — Transmet les réclamations de la trésorerie nationale relativement à un arrêté de la Charente-Inférieure *(ibid.)*. — Sa lettre relative à l'usage qu'on

MINISTRES (*suite du ministre des Contributions publiques*).

pourrait faire, pour la monnaie, de quatre anges d'argent de Coustou et de Sarrazin *(ibid.)*. — Transmet une demande du département du Lot pour être autorisé à employer le produit des rôles supplétifs de 1789, au paiement des sommes dues en remplacement des droits supprimés *(ibid.)*. — Envoie l'état de situation, au 30 mars dernier, de la confection des rôles de la contribution mobilière de 1792 (8 avril, p. 418). — Envoie un mémoire d'Amelot sur la contribution patriotique et deux questions du département de la Côte-d'Or sur le même sujet *(ibid.)*. — Demande des éclaircissements sur le droit de gruerie et sur le droit domanial, dit des écorces *(ibid.)*. — Propose que l'importation du sel ammoniac ne soit plus prohibé *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la suppression du droit de fret dans le cas de grand cabotage par les navires étrangers *(ibid.)*. — Demande que les proclamations du Conseil exécutif pour diverses coupes de bois soient confirmées par la Convention *(ibid.* p. 419). — Sa lettre relative à l'administration des sous-fermiers des coches d'eau (10 avril, p. 509) ; — renvoi au comité des ponts et chaussées *(ibid.)*. — Transmet l'état de situation de la confection des rôles pour la contribution foncière de 1792 (13 avril, t. **LXII**, p. 11). — Transmet une demande de secours des administrateurs du département de la Vendée *(ibid.)*. — Annonce l'autorisation d'une coupe de bois pour la marine (15 avril, p. 107). — Transmet une réclamation des employés des ci-devant ferme et régie générales (16 avril, p. 178). — Transmet un arrêté du département du Pas-de-Calais (17 avril, p. 248). — Réclame une solution au sujet des domaines de l'Isle-Adam (18 avril, p. 606). — Transmet l'état de situation de la confection des matrices de rôles de la contribution mobilière de 1791 *(ibid.)*. — Réclame contre le décret qui réintègre le citoyen Genneau dans l'emploi de commissaire de la Monnaie d'Orléans (18 avril, p. 686). — Ecrit au sujet des marchés passés pour le service des postes (20 avril, t. **LXIII**, p. 4) ; — au sujet du tarif sur les bijouteries en montres (23 avril, p. 128). — Transmet une pétition des négociants de Boulogne concernant les eaux-de-vie de genièvre *(ibid.* p. 128). — Ecrit qu'il a ordonné de faire disparaître ces mots : *le roi*, des empreintes des timbres (26 avril, p. 359). — Envoie un état de

situation de la confection des rôles des contributions *(ibid.)*. — Pose une question au sujet de la franchise des lettres pour les commissaires de la Convention envoyés aux armées et dans les départements (28 avril, p. 495). — Écrit au sujet des droits sur les sucres (29 avril, p. 555). — Transmet une réclamation de deux étrangers (1er mai, p. 672). — Ses observations sur la destitution du citoyen Genneau (3 mai, t. **LXIV**, p. 26). — Adresse un état de situation de la confection des matrices des rôles de la contribution foncière (10 mai, p. 404), — un état des employés de ses bureaux *(ibid.* p. 406). — Demande une somme de 1,200,000 livres pour le paiement des gagistes, pensionnaires, entrepreneurs et fournisseurs de la ci-devant liste civile *(ibid.* p. 407). — Écrit au sujet du séquestre des biens du citoyen Boulongue fils *(ibid.)*. — Envoie des décisions sur des pétitions qui lui ont été adressées (11 mai, p. 543). — Se plaint des calomnies dont il est assailli et prie la Convention de charger une commission d'examiner sa conduite (14 mai, p. 649 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 650). — Transmet des lettres à la Convention *(ibid.* p. 660), — des demandes de receveurs de district au sujet de la modicité de leur traitement (16 mai, p. 704). — Envoie l'état des employés de ses bureaux (20 mai, t. **LXV**, p. 106). — Pose une question au sujet de l'exportation du vinaigre *(ibid.* p. 115). — Communique une délibération de la commune de Condom (22 mai, p. 172) ; — un état des employés des postes (23 mai, p. 211). — Demande la confirmation de la décision qu'il a prise d'accorder au département du Mont-Terrible le transit de l'étranger (26 mai, p. 342). — Annonce que les commissaires dans les départements du Rhin, des Vosges et de la Moselle ont suspendu le transit de l'étranger (27 mai, p. 362). — Réclame contre le désarmement des préposés pour le commerce extérieur (28 mai, p. 484). — Transmet une pétition des employés à la liquidation de la ci-devant ferme générale *(ibid.)*. — Demande si tous les certificats de résidence doivent être soumis aux droits d'enregistrement (30 mai, p. 586). — Battellier demande le décret d'accusation contre lui (31 mai, p. 658) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Écrit qu'il a été obligé de pourvoir à sa sûreté à cause des menaces dont il est continuellement l'objet (2 juin, p. 693 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 694). — Est mis en arrestation chez lui (2 juin, p. 708). — Adresse un état de situation de la confection des matrices des rôles des contributions (6 juin, t. **LXVI**, p. 88). — Fait connaître l'état inquiétant des bois nationaux (11 juin, p. 273). — Adresse un état de situation de la confection des matrices des rôles des contributions (13 juin, p. 464). — Décret nommant ministre des contributions publiques le citoyen Destournelles *(ibid.* p. 489). — Lettre de Clavière faisant part des mesures qu'il a prises pour éviter que les sommes se trouvant dans les ateliers des monnaies des villes menacées par les rebelles ne tombassent entre leurs mains (15 juin, p. 531).

MINISTRES *(suite du ministre des Contributions publiques).*

1793. — DESTOURNELLES, *ministre.* — Rapport par Barère sur sa nomination au ministère des contributions publiques (13 juin, t. **LXVI**, p. 488) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.* p. 489). — Prête serment et assure la Convention de son dévouement (16 juin, p. 572). — Annonce son acceptation du portefeuille des contributions publiques et prie la Convention, au cas où son état de santé ne lui permettrait pas de poursuivre sa carrière ministérielle, de lui conserver ses anciennes fonctions (17 juin, p. 589 et suiv.) ; — ordre du jour *(ibid.* p. 590). — Propose de donner une explication sur le sens de l'article 9 de la loi du 28 mars 1793 concernant les chevaux et fourrage à prendre pour le service de la République (21 juin, t. **LXVII**, p. 33). — Envoie un état de la confection des rôles des contributions (22 juin, p. 54), — des états relatifs à la fabrication des monnaies (30 juin, p. 653). — Demande à la Convention de fixer le taux auquel seront perçues les contributions foncière et mobilière en 1793 (1er juillet, t. **LXVIII**, p. 21). — Demande à la Convention de décider comment doit être nommé le secrétaire du Conseil exécutif provisoire (3 juillet, p. 123). — Demande si l'on doit continuer à employer le papier timbré portant les attributs de la royauté (4 juillet, p. 241). — Demande la franchise des lettres pour les représentants du peuple auprès des armées (6 juillet, p. 294). — Fait part des réclamations d'un grand nombre d'étrangers résidant en France, compris dans la

MINISTRES (*suite du ministre des Contributions publiques*).

contribution mobilière de 1791 (10 juillet, p. 498). — Fait part des difficultés qu'éprouve, dans le département du Pas-de-Calais, l'exécution des lois des 30 mars et 26 octobre 1790 (11 juillet, p. 529 et suiv.). — Ecrit au sujet des contributions du département du Lot (12 juillet, p. 598). — Transmet trois arrêtés du département de l'Aube, relatifs à l'augmentation des traitements de trois gardes forestiers (13 juillet, p. 678), — une réclamation des administrateurs du département du Pas-de-Calais relative à la franchise postale pour les billets de confiance (14 juillet, p. 703). — Demande à la Convention de s'occuper de l'établissement des contributions directes de 1793 (18 juillet, t. LXIX, p. 123 et suiv.). — Adresse un état de situation de la confection des rôles des contributions (21 juillet, p. 259). — Demande un décret qui statue sur le sort des pensionnaires des messageries (*ibid.* p. 260). — Soumet à la Convention un arrêté du département de Loir-et-Cher (22 juillet, p. 318). — Adresse un état contenant des demandes de pension (28 juillet, p. 607). — Demande si la Convention juge utile de confirmer l'arrêté des représentants du peuple près l'armée d'Italie ordonnant la coupe des bois nationaux situés sur la rive droite du Var (29 juillet, p. 656). — Dénonce le citoyen Genneau (31 juillet 1793, t. LXX, p. 46). — Envoie des états relatifs à la fabrication des monnaies (1er août, p. 63), — un état de situation de la confection des matrices des rôles de la contribution mobilière (3 août, p. 166), — des états relatifs à la fabrication des monnaies (5 août, p. 254). — Adresse un état des chefs et employés de ses bureaux (*ibid.* p. 282). — Ecrit que le fédéralisme n'a eu aucun succès même dans les lieux où la révolte paraissait au plus haut degré (7 août, p. 419).

§ 3. — Ministre de la Guerre.

1792. — SERVAN, *ministre*. — Transmet des dons patriotiques (21 septembre, t. LII, p. 77), — une dépêche du général Dumouriez (22 septembre, p. 88), — une lettre du général Kellermann (*ibid.* p. 99). — Ecrit au sujet des approvisionnements des armées (23 septembre, p. 101), — au sujet des mesures à prendre aux frontières du côté de l'Espagne (*ibid.* p. 111). —

MINISTRES (*suite du ministre de la Guerre*).

Donne des renseignements sur les mouvements des armées (24 septembre, p. 115 et suiv.). — Rend compte de ses travaux et demande à la Convention d'accepter sa démission (25 septembre, p. 143). — Ecrit au sujet des travaux du camp de Paris (26 septembre, p. 155). — Annonce le départ de 10,000 hommes du camp de Châlons pour aller rejoindre l'armée de Dumouriez (*ibid.*). — Fournit des renseignements sur l'état du camp de Châlons (*ibid.* p. 161). — Transmet la correspondance du général d'Harembure avec les représentants helvétiques (*ibid.*). — Rend compte de l'état des armées (27 septembre, p. 181), (28 septembre, p. 188 et suiv.). — Propose de célébrer le succès des armes françaises en Savoie (28 septembre, p. 189). — Ecrit au sujet des prisons militaires (29 septembre, p. 222). — Un membre propose de l'inviter à continuer provisoirement ses fonctions (*ibid.* p. 226). — Ecrit qu'il n'a pas reçu de nouvelles des armées (*ibid.* p. 231). — Ecrit au sujet du paiement d'une gratification accordée à la gendarmerie nationale (30 septembre, p. 235). — Demande des fonds pour les camps et pour les étapes et convois militaires (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Mouton (*ibid.* p. 250), — une proposition du colonel Stettenhofen (*ibid.* p. 251). — Demande à être autorisé à diviser les armées en neuf parties (1er octobre, p. 273). — Il demande à être relevé de ses fonctions (3 octobre, p. 289). — Transmet des lettres des généraux Dumouriez, Montesquiou et Biron (*ibid.* p. 293). — Liste des candidats au ministère de la guerre (*ibid.* p. 301). — Il est remplacé par Pache (*ibid.*). — Lettre de Servan relative à une nouvelle légende à mettre sur les boutons des soldats de la liberté (4 octobre, p. 304). — Il ne pourra quitter Paris qu'après avoir rendu ses comptes (*ibid.* p. 305). — Ses observations relatives au décret qui lui ordonne de rendre ses comptes (5 octobre, p. 341) ; — modifications apportées à ce décret (*ibid.* et p. suiv.). — Demande à être autorisé à employer une somme de 3 millions en achats de bœufs et porcs salés en Irlande, en Hollande et à Hambourg (*ibid.* p. 342). — Communique des nouvelles des armées (*ibid.*). — Demande à disposer d'une somme de 19 millions pour l'habillement des troupes (6 octobre, p. 363). — Demande que le canonnier Laloy, du bataillon de la Sorbonne, soit autorisé à former un corps d'artille-

rie légère *(ibid.)*. — Ecrit qu'il n'a donné aucun ordre au citoyen La Barre *(ibid.* p. 371). — Demande la permission de sortir de Paris (8 octobre, p. 396). — Il y est autorisé *(ibid.* p. 397).

1792. — LEBRUN, *ministre par intérim.* — Transmet une lettre de Custine (6 octobre, t. **LII**, p. 368), — une dépêche du général Montesquiou *(ibid.* p. 370). — Ecrit au sujet d'une demande du citoyen Verrières (7 octobre, p. 379). — Transmet une lettre du général Anselme *(ibid.* p. 380). — Demande des fonds pour la solde des ci-devant gardes françaises *(ibid.* p. 386). — Transmet une lettre du colonel Stettenhoffen *(ibid.)*, — un rapport du général Beurnonville (8 octobre, p. 402). — Ecrit au sujet de la levée des scellés apposés sur la caisse du ci-devant régiment des gardes suisses (9 octobre, p. 405). — Transmet des lettres du général Custine *(ibid.* p. 417). — Annonce l'arrivée à Paris du général Duhoux (10 octobre, p. 432). — Envoie l'état des résidences de la gendarmerie dans les districts de Vaucluse et de Louvèze *(ibid.* p. 433). — Donne des renseignements sur les mouvements des armées (11 octobre, p. 462). — Envoie une traduction d'une lettre adressée au ministre prussien Bischoffwerder (12 octobre, p. 471), — un état des sommes payées aux ci-devant gardes françaises (13 octobre, p. 477), — une lettre du général Dillon *(ibid.* p. 484). — Communique des renseignements sur les mouvements des armées *(ibid.* p. 486). — Envoie l'état des pensions accordées aux colonels et lieutenants-colonels de la gendarmerie nationale réformés (14 octobre, p. 494), — un jugement rendu contre Vallot-Castelot (15 octobre, p. 503). — Demande des ordres au sujet d'émigrés faits prisonniers les armes à la main (19 octobre, p. 568). — Ecrit qu'il a envoyé 10,000 redingotes au camp de Dumouriez *(ibid.* p. 569). — Sa lettre aux sections de Paris *(ibid.)*. — Adresse un état des dépenses faites pour la guerre (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4). — Transmet une lettre du général Omoran (28 octobre, p. 28).

1792. — PACHE, *ministre.* — Est nommé ministre de la guerre (30 octobre, t. **LII**, p. 301). — Assure la Convention de son zèle (18 octobre, p. 564). — Transmet une lettre du général Valence (19 octobre, p. 580). — Demande des ordres au sujet de volontaires qui ont quitté l'armée de Dumouriez *(ibid.* p. 581). — Annonce la mort du ci-devant duc d'Angoulême (20 octobre, p. 592). — Explique comment plusieurs émigrés, pris les armes à la main, ont été amenés à Paris *(ibid.)*. — Fait connaître la composition du tribunal chargé de juger ces émigrés (21 octobre, p. 601). — Transmet une lettre du général Custine *(ibid.* p. 605), — des réclamations des volontaires nationaux et des fédérés (22 octobre, p. 612). — Demande que l'hôtel des Menus-Plaisirs soit affecté à son département (25 octobre, p. 667). — Transmet une lettre du général Valence (30 octobre, t. **LIII**, p. 83), — une lettre du conseil de guerre près des places de Givet et de Charlemont (31 octobre, p. 91). — Rend compte de l'arrivée à Paris des volontaires du bataillon de la République prévenus d'avoir participé au meurtre des déserteurs étrangers (1er novembre, p. 89). — Transmet un arrêté, pris par le Conseil exécutif provisoire, pour ordonner que les armées françaises ne quitteront point les armes et ne prendront point de quartiers d'hiver jusqu'à ce que l'ennemi ait été repoussé au delà du Rhin *(ibid.* p. 102). — Transmet une adresse du général Dumouriez à l'armée qu'il commande *(ibid.* p. 103). — Transmet un manifeste du général Dumouriez au peuple de la Belgique *(ibid.)*. — Ecrit au sujet du remplacement des officiers d'artillerie (2 novembre, p. 109). — Envoie l'état de la formation d'une cavalerie nationale *(ibid.* p. 111). — Fait une demande concernant les ouvriers du camp de Paris *(ibid.* p. 112 et suiv.). — Rend compte de la fourniture des souliers aux armées *(ibid.* p. 115). — Transmet une dépêche du général Valence *(ibid.* p. 116). — Il annonce qu'il a envoyé à tous les départements l'extrait du titre IV de la loi du 16 mai dernier relative à l'augmentation de pension des invalides qui y sont retirés (3 novembre, p. 124). — Envoie copie de la lettre qu'il a écrite aux citoyens des sections de Paris relativement au rassemblement des gardes nationales à Paris *(ibid.)*. — Sa lettre relative aux 33 émigrés faits prisonniers et conduits à Paris *(ibid.)*. — Annonce que le département de la marine fait partir de Rochefort pour Paris un convoi de bouches à feu et de munitions en fer coulé *(ibid.)*. — Transmet un projet de formation d'un corps franc de fusiliers ou chasseurs des montagnes *(ibid.* p. 125). — Annonce qu'il

a donné des ordres pour faire conduire et punir dans leurs départements les volontaires détenus à Dammartin pour avoir quitté l'armée sans congé (*ibid.* p. 127). — Ecrit au sujet de l'uniforme des troupes (4 novembre, p. 137). — Transmet une lettre du général Custine (5 novembre, p. 168), — une proposition du conseil de guerre de Lille (6 novembre, p. 200). — Envoie l'état nominatif des citoyens qui ont souscrit des marchés pour fournitures d'armes et l'état de situation de ces fournisseurs avec la République (6 novembre, p. 201). — Transmet une pétition de la garde nationale de Sedan pour obtenir la paie dont jouissent les bataillons de volontaires soldés (*ibid.*). — Annonce qu'il a révoqué le commis d'Hillerin (6 novembre, p. 207). — Transmet une lettre du général Dumouriez (*ibid.*). — Demande la nomination d'un général d'armée (7 novembre, p. 285). — Demande que les fusils défectueux qui se trouvent dans l'arsenal de Paris soient exceptés du décret du 31 octobre (8 novembre, p. 305). — Donne des renseignements sur les volontaires nationaux stationnés à Crespy (*ibid.*). — Envoie le texte de sa proclamation aux peuples que les troupes françaises ont délivrés (*ibid.* p. 307). — Envoie l'état détaillé de ce qui est nécessaire pour la levée d'un corps d'infanterie et de cavalerie, sous le titre d'escadron républicain (10 novembre, p. 338). — Ecrit au sujet de l'exécution du décret du 29 octobre qui a ordonné la punition des voies de fait commises dans la ville de Roye, lors du passage de gendarmes nationaux (*ibid.*). — Sa lettre pour la formation d'une compagnie d'ouvriers, créée à Paris, à l'instar du corps d'artillerie (*ibid.*). — Sa lettre sur la formation d'une compagnie de bateliers-pontonniers, créée par le général Biron (*ibid.*). — Transmet deux manuscrits pris sur un émigré trouvé à Stenay (*ibid.* p. 350). — Transmet deux états de détail relatifs à la solde des hussards de la liberté (11 novembre, p. 351). — Ecrit relativement aux pensions ou gratifications accordées aux gardes des ports de Paris (*ibid.* p. 358). — Envoie des états de dépenses ordonnées pour la guerre (12 novembre, p. 365). — Réclame les pièces concernant les nommés Pierre Borelly et Joseph Réaume, prévenus du crime d'embauchage (13 novembre, p. 376). — Transmet des pièces concernant le citoyen Tulle, colonel d'artillerie (*ibid.* p. 377). — Transmet une pétition des canonniers du 7e régiment d'artillerie (*ibid.*). — Rend compte des ordres qu'il a donnés pour l'arrestation des citoyens Vincent et Jacob Benjamin (*ibid.*). — Annonce que la commission militaire établie à Metz a condamné à mort les deux émigrés Maire et d'Andilly (*ibid.*). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour accélérer le départ des gendarmes des Bouches-du-Rhône (*ibid.* p. 380). — Donne des éclaircissements sur les fournitures de souliers pour les troupes (14 novembre, p. 402). — Transmet une lettre du général Labourdonnaie (*ibid.* p. 404). — Rend compte des mesures qu'il a prises au sujet sujet des hôpitaux militaires (15 novembre, p. 413). — Envoie un état des bataillons de gardes nationaux, de troupes de ligne et de gendarmerie nationale (16 novembre, p. 433). — Envoie copie de dépêches qu'il a reçues du général Custine (*ibid.* p. 445). — Transmet treize jugements militaires prononcés à Verdun contre des émigrés (*ibid.* p. 446). — Envoie les états de l'habillement des troupes jusqu'au 1er novembre (*ibid.*). — Envoie copie de la lettre par laquelle Feuvres d'Arles annonce l'évasion du général Montesquiou (17 novembre, p. 455). — Annonce que le commissaire ordonnateur Vincent est arrêté (*ibid.*). — Transmet une dépêche du général Labourdonnaie (18 novembre, p. 465). — Ecrit au sujet de l'envoi d'une adresse de la Convention nationale aux bataillons de volontaires nationaux (19 novembre, p. 474). — Adresse un mémoire sur le besoin de cavalerie dans les armées (*ibid.*). — Dénonce la mauvaise qualité des fournitures faites par Jacob Benjamin (20 novembre, p. 493). — Ecrit au sujet du mode de paiement des dépenses pour la guerre (21 novembre, p. 497). — Envoie des lettres de Dumouriez (22 novembre, p. 552 et suiv.). — Annonce que le général Lanoue a été déchargé d'accusation par le tribunal criminel (23 novembre, p. 567). — Annonce la démission de Santerre, général provisoire de la garde nationale parisienne (26 novembre, p. 602). — Demande un fonds de 200,000 livres pour les volontaires formant la cavalerie nationale casernée à l'Ecole militaire (*ibid.* p. 603). — Demande 400,000 livres pour la solde du corps des éclaireurs de l'armée (*ibid.*). — Ordres donnés par lui pour l'envoi de troupes à Chartres (30 novembre, p. 684). — Ecrit au sujet de la formation d'un corps armé composé de gens de couleur (1er décembre,

t. LIV, p. 5). — Transmet une lettre du général Dumouriez (*ibid.* p. 6). — Demande une pension pour le chasseur Duplessis (*ibid.* p. 12). — Ecrit au sujet de la détention des frères Audiffret (2 décembre, p. 26). — Ecrit au sujet d'émigrés arrêtés à Metz (*ibid.* p. 31). — Demande des fonds pour équiper la légion germanique (*ibid.* p. 42). — Transmet une lettre du général Anselme (*ibid.* p. 48). — Rend compte de l'exécution du décret qui accorde 5 millions au département des Bouches-du-Rhône pour l'équipement de 6,000 hommes (3 décembre, p. 58). — Transmet une lettre des volontaires nationaux de l'Aude qui demandent qu'il leur soit permis de conserver le canon qu'ils ont pris à Jemmapes (4 décembre, p. 337). — Rend compte que les fusils pris à Malines sortent des manufactures de Liége (*ibid.*). — Envoie une copie de sa correspondance avec le général Dumouriez (5 décembre, p. 373). — Transmet une lettre du lieutenant général d'Harambure qui rend compte d'un incendie qui a eu lieu à Neuf-Brisach (*ibid.* p. 374). — Transmet trois lettres du général Valence annonçant la prise de Namur (*ibid.*). — Adresse les drapeaux de la garnison de la citadelle d'Anvers (6 décembre, p. 397). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Baucourt (7 décembre, p. 402). — Demande une augmentation des remplacements faits dans les troupes de ligne (8 décembre, p. 663). — Transmet une lettre du général Beurnonville (9 décembre, p. 714), — des dépêches du général Custine (*ibid.* p. 715). — Demande à être autorisé à résilier le marché passé avec Gévaudan pour l'habillement de l'armée (10 décembre, p. 726). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour assurer le départ des fournitures pour l'armée de Belgique (11 décembre, t. LV, p. 17). — Demande la maison des ci-devant frères de l'Oratoire pour y établir le magasin de l'habillement des troupes (12 décembre, p. 20). — Ecrit au sujet des adjudants des bataillons de volontaires nationaux (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Valence (*ibid.* p. 32), — une lettre du général Anselme (*ibid.* p. 33). — Ecrit qu'il a retiré les fonctions d'administrateur de l'habillement à Debray et demande à être autorisé à résilier les marchés passés avec Gévaudan et Simonet (14 décembre, p. 51). — Ecrit à la Convention (15 décembre, p. 61). — Transmet des renseignements sur les opérations des armées (*ibid.* p. 67).

— Envoie un projet de règlement pour une nouvelle compagnie franche de 400 chasseurs, dite de Rethel (16 décembre, p. 78). — Envoie la liste des émigrés faits prisonniers et jugés par la commission militaire (*ibid.*). — Ecrit au sujet des travaux du camp de Paris (18 décembre, p. 126). — Transmet une lettre du général Sparre (*ibid.* p. 128), — une lettre du général Miranda (*ibid.* p. 148). — Ecrit au sujet de l'arsenal de Douai (*ibid.* p. 149). — Annonce que le citoyen Glivet fait un don patriotique (*ibid.*). — Ecrit au sujet du paiement des troupes (21 décembre, p. 332). — Transmet une lettre du capitaine Malet (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Miranda et deux lettres de Beurnonville (*ibid.* p. 349). — Rend compte des mesures prises par Ronsin, commissaire ordonnateur de l'armée de Belgique (22 décembre, p. 352). — Informe la Convention que le commissaire Vincent est à Paris et demande quel jour il sera traduit à la barre (*ibid.* p. 353). — Invite la Convention à prononcer sur le sort d'un régiment de ligne, renvoyé des colonies en France (*ibid.*). — Fait passer l'état de l'artillerie qui se trouve à Saint-Denis et à Paris (*ibid.*). — Adresse les états des paiements ordonnés sur les fonds de son ministre (*ibid.*). — Ecrit relativement au versement des deniers fait dans la caisse du payeur général de l'armée du Rhin (24 décembre, p. 372). — Transmet les états des demandes faites pour les besoins des armées de la République (*ibid.*). — Renouvelle sa demande d'ajouter aux compagnies d'ouvriers d'artillerie deux compagnies d'ouvriers volontaires (*ibid.*). — Ecrit au sujet de l'habillement des volontaires nationaux du 8e bataillon du département du Calvados (29 décembre, t. LVI, p. 36). — Transmet une lettre du général Servan (30 décembre, p. 63) ; — une réclamation du citoyen Coupey (*ibid.*), — une proposition d'un Hollandais de lever un corps de chasseurs nationaux bataves (*ibid.*). — Demande la réorganisation des divisions de gendarmerie nationale employées dans les armées (*ibid.* p. 64). — Transmet une pétition des citoyens Papillon et Bottes (*ibid.*), — une pétition des entrepreneurs des travaux militaires (*ibid.*). — Il sera adjoint au comité de la guerre douze membres qui seront chargés d'examiner sa conduite (*ibid.* p. 72). — Ecrit au sujet des fusils (31 décembre, p. 77), — au sujet des éclaireurs de l'armée

(*ibid.* p. 78). — **1793.** — Transmet une lettre du général Custine (1er janvier, p. 105). — Demande l'autorisation de faire remettre un certain nombre de croix de Saint-Louis au directeur de la monnaie de Paris (*ibid.* p. 109). — Ecrit au sujet des congés que peuvent obtenir les volontaires (2 janvier, p. 141), — au sujet des officiers de la garde nationale (*ibid.*). — Liste des douze membres adjoints au comité de la guerre pour examiner la conduite du ministre de la guerre (*ibid.* p. 145). — Ecrit au sujet de la composition des rations de fourrages (3 janvier, p. 162). — Décret relatif au rapport à faire par les commissaires adjoints au comité de la guerre (*ibid.* p. 164). — Annonce que la plupart des fournisseurs demandent la résiliation de leurs marchés (*ibid.* p. 165). — Demande des fonds pour l'entretien des Miquelets (4 janvier, p. 188). — Annonce un don patriotique des citoyens de la Rochelle (*ibid.*). — Demande un décret qui oblige les fournisseurs à exécuter leurs marchés (*ibid.* p. 189). — Demande qu'il soit accordé des secours aux soldats réformés (5 janvier, p. 222). — Envoie un mémoire concernant les chirurgiens-majors (*ibid.* p. 223), — une pétition des prisonniers de guerre à Luxembourg (*ibid.*). — Ecrit au sujet du concours pour les voitures d'ambulance (*ibid.* p. 224). — Demande ce qu'il doit faire des fournitures de mauvaise qualité (*ibid.* p. 225). — Adresse un état des effets d'habillement délivrés aux troupes (*ibid.*). — Signale la conduite du 2e régiment d'artillerie (*ibid.* p. 226). — Annonce qu'il a nommé lieutenant-colonel le citoyen La Bretèche (6 janvier, p. 239). — Communique une lettre du général Valence (7 janvier, p. 264). — Ecrit au sujet des gendarmes qui partent sans congé (8 janvier, p. 594), — au sujet des entrepreneurs de la manufacture d'armes de Tulle (*ibid.*). — Indique l'hôtel d'Uzès comme un local convenable à l'établissement de différentes administrations (*ibid.* p. 595). — Envoie copie d'une lettre des députés du département des Basses-Alpes qui demandent que les habitants de Sisteron, assujettis au service de la citadelle, aient le même traitement que celui accordé aux bataillons organisés (9 janvier, p. 604). — Ecrit relativement à une demande de fonds du commandant de Sarrelouis (*ibid.*). — Transmet une réclamation d'anciens canonniers qui demandent à être payés, pour le temps qui leur reste à servir, dans la proportion du nouveau prix des engagements (*ibid.*). — Transmet une lettre du lieutenant-général Dornac et des commandants de Briançon qui demandent le paiement du bataillon des gardes nationales à compter du 28 septembre dernier (*ibid.*). — Transmet une lettre du lieutenant-colonel du bataillon des chasseurs à Aire qui attribue le désordre de sa troupe à l'inaction (10 janvier, p. 707). — Transmet des pétitions des gardes nationales de Sedan et de Mézières qui réclament leur solde (*ibid.*). — Transmet une lettre de l'adjudant général Xaintrailles qui dénonce un monopole exercé par le commissaire Thierry dans la livraison des chevaux de peloton à la compagnie des charrois des armées (*ibid.*). — Demande s'il sera pourvu à l'habillement des compagnies avant qu'elles se réunissent en bataillons, ou seulement quand elles seront réunies (*ibid.*). — Demande des fonds pour les indemnités de guerre (*ibid.* p. 708). — Adresse une lettre du conseil général du département du Bas-Rhin (*ibid.* p. 709). — Rend compte des moyens qu'il a pris pour faire distribuer le *Bulletin* de la Convention aux armées (11 janvier, p. 724). — Adresse des états des paiements par lui ordonnés pour les dépenses extraordinaires de son département (12 janvier, t. LVII, p. 2). — Transmet des lettres du payeur général des armées du Nord et des Ardennes et des commissaires de la trésorerie nationale qui se plaignent de quelques infractions commises par les corps de troupes aux règles de la comptabilité (*ibid.*). — Expose les difficultés qu'il éprouve à acquitter des marchés passés par ses prédécesseurs, stipulés payables en florins, livres sterling, etc. (*ibid.*). — Transmet diverses dépêches du général Valence (*ibid.*). — Sa lettre relative à une demande formulée par le sieur Gévaudan qui sollicite 6 livres par jour pour loyer des chevaux fournis à l'armée de Belgique (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Custine relative à la surprise d'un poste français par les Prussiens (*ibid.*). — Expose l'imperfection des modèles de voitures suspendues qui lui ont été offerts jusqu'à présent et demande l'autorisation de faire provisoirement construire le nombre de caissons nécessaires au service des hôpitaux (*ibid.* p. 6). — Transmet copie de sa correspondance avec le général Miranda, relativement aux fourrages (*ibid.*). — Annonce que la Société des Amis

de la liberté et de l'égalité de Marennes lui a envoyé deux capotes de drap et quatre paires de souliers *(ibid.)*. — Informe la Convention qu'il a destitué le lieutenant de gendarmerie Jouneau *(ibid.)*. — Annonce l'évasion de prisonniers de guerre détenus dans les villes d'Amiens et de Châlons (13 janvier, p. 20). — Demande des fonds pour les dépenses des écoles militaires *(ibid.* p. 29). — Demande l'autorisation d'employer de la panne et du velours de coton des fabriques de France (14 janvier, p. 42). — Demande un fonds destiné à des gratifications aux soldats blessés *(ibid.)*. — Demande l'établissement d'une brigade de gendarmerie au Russey (15 janvier, p. 60). — Transmet une pétition des gardes nationaux *(ibid.* p. 61). — Ecrit au sujet du traitement des employés des hôpitaux sédentaires de l'armée *(ibid.)*. — Transmet une lettre des administrateurs du département de l'Indre (16 janvier, p. 328). — Réclame une loi punissant la désertion des charretiers attachés au service des convois militaires *(ibid.* p. 329). — Ecrit au sujet de la gratification accordée aux maréchaux des logis et fourriers *(ibid.* p. 336). — Fait une demande relative à l'habillement des troupes (19 janvier, p. 435). — Présente des vues sur la composition de ses bureaux *(ibid.* p. 436). — Transmet une lettre de l'administration des vivres qui se plaint de ce que les charretiers négligent leur service et s'absentent (20 janvier, p. 505). — Sollicite des moyens provisoires de subsistances pour des sous-officiers et gendarmes qui ont droit à une retraite *(ibid.* p. 506). — Transmet des marchés et des sous-traités desquels il résulte un dommage pour la République *(ibid.)*. — Demande à la Convention de régler d'une manière constante le paiement à faire en assignats, pour échange de numéraire, lorsque ces sortes de marchés sont à terme *(ibid.)*. — Sollicite une loi concernant les pertes d'équipage ou pour échange d'assignats, supportées par les officiers *(ibid.)*. — Demande une loi répressive contre les soldats qui trafiquent de leur linge et de leurs chaussures (22 janvier, p. 537). — Demande que la Convention suspende, jusqu'au 1er juillet prochain, l'exécution de la loi du 8 septembre dernier qui ordonne que le pain des troupes sera de pur froment *(ibid.)*. — Sollicite un décret qui détermine le prix du rachat des rations de fourrage non consommées aux armées du midi *(ibid)*. — Transmet une lettre du lieutenant-général Harville qui rend compte du mérite distingué du citoyen Vergez fils *(ibid.)*. — Indique les mesures qu'il a prises pour mettre en état de défense les places de première ligne *(ibid.)*. — Insiste sur la nécessité de porter une loi qui fixe le rachat des rations de fourrages et qui en détermine le prix *(ibid.* p. 538). — Informe la Convention que le général Servan a requis le commissaire des guerres Doreil d'expédier une ordonnance de 20,000 livres sur le payeur des dépenses de la guerre pour assurer le service de l'hôpital sédentaire de Toulouse *(ibid.)*. — Annonce que le général Marassé réclame le paiement en numéraire de la portion destinée à l'habillement des troupes dans la Belgique *(ibid.)*. — Demande l'exécution du décret qui établit des payeurs et des contrôleurs généraux aux armées et ordonne un fonds de 500,000 livres entre les mains des généraux pour dépenses secrètes (24 janvier, p. 637). — Propose de décréter que les assignats auront cours dans la Belgique *(ibid.* p. 638). — Envoie l'état des paiements ordonnés jusqu'au 15 janvier sur les fonds assignés pour les dépenses extraordinaires de la guerre *(ibid.)*. — Sollicite une loi qui lui donne le moyen d'accueillir les justes réclamations qui lui sont adressées par des employés attachés aux effets militaires des armées de la République (25 janvier, p. 640). — Transmet une délibération des commissaires de la Convention aux armées du Rhin et de la Moselle de laquelle il résulte qu'ils ont autorisé Cerf-Beer à acheter des grains et du seigle pour entrer dans la confection du pain des troupes *(ibid.)*. — Annonce l'envoi de trois commissaires chargés de constater les provisions qui existent dans la Belgique, notamment les fourrages *(ibid.)*. — Transmet une lettre du citoyen Mazemaher, commissaire des guerres détaché à Dunkerque, qui dénonce des malversations commises sur les fourrages par des officiers *(ibid.* p. 641). — Transmet copie d'une lettre de la commission des armes sur les moyens de faire transporter et réparer toutes les armes défectueuses dans les quatre fabriques nationales *(ibid.* p. 642). — Transmet une lettre du général Lanoue relative au paiement des corps belges *(ibid.)*. — Transmet : 1° l'état des objets demandés et de ceux expédiés aux armées depuis le 1er octobre 1792 jusqu'au 20 janvier 1793; 2° l'état des marchandises

et effets d'habillement et équipement, qui ont été ordonnés du 13 au 20 janvier 1793 à l'administration de l'habillement des troupes; 3° l'état des marchandises et effets d'habillement et équipement ordonnés à la même administration depuis ces deux époques (*ibid.* p. 643). — Demande que le Comité belge soit autorisé à lever, dans toute l'étendue de la Belgique, 32,000 hommes d'infanterie et 8,000 hommes de cavalerie, dont la solde et l'entretien seront payés par la République (*ibid.*). — Demande une somme de 250,000 livres par trimestre pour acquitter diverses dépenses des écoles nationales militaires (*ibid.*). — Transmet une lettre de Valcourt, commissaire ordonnateur de l'armée de la Moselle qui annonce que cette armée n'a jamais manqué de pain (26 janvier, p. 687). — Adresse un tableau des troupes de la République (27 janvier, p. 709). — Demande des fonds pour l'entretien des places de guerre (*ibid.*). — Prie la Convention de statuer à bref délai sur la question du traitement à accorder aux capitaines et lieutenants des compagnies de vétérans (28 janvier, p. 722). — Annonce que les préposés au recrutement des nouveaux corps qui s'organisent excitent les soldats de l'armée de ligne à quitter leurs drapeaux pour s'enrôler dans leur troupe (*ibid.* p. 723). — Annonce que le prince de Monaco sollicite l'autorisation de tirer de France les denrées nécessaires à la subsistance de la garnison française et des habitants de Monaco (*ibid.*). — Transmet une lettre de Miranda et trois procès-verbaux de conférences relativement aux mesures à prendre pour le paiement de l'armée de la Belgique, la comptabilité et le cours des assignats (*ibid.*). — Annonce qu'il a demandé à la trésorerie de remplacer de suite les 15,000 livres, destinées à l'approvisionnement, qui ont été employées par les préposés du comité des achats à payer l'armée (*ibid.*). — Sollicite une loi contre les fournisseurs infidèles (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Kellermann ayant pour objet la formation d'un conseil militaire (*ibid.*). — Transmet le vœu exprimé par diverses sections de Paris d'être autorisées à former une compagnie de chasseurs (*ibid.*). — Demande dans quelle classe doivent être rangés, pour le paiement, les capitaines des compagnies franches (*ibid.*). — Demande 40,000 ou 60,000 livres pour la solde des éclaireurs (*ibid.* p. 724). — Fait part d'un don patriotique

de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Rochefort (29 janvier, t. LVIII, p. 2). — Demande une loi répressive contre les conducteurs qui ne donnent point à leurs chevaux la ration déterminée par la loi (*ibid.* p. 3). — Signale un abus qui s'est glissé dans la remise des chevaux de pelotons et charriots à la compagnie des charrois à Huningue (*ibid.*). — Demande que la Convention décrète : 1° les fonds tant en numéraire qu'en assignats, mis à la disposition de chaque général; 2° s'il y aura une compagnie de guides à chaque armée (*ibid.*). — Informe la Convention que plusieurs prisonniers de guerre français, délivrés ou échangés, demandent à être rappelés de la différence de la paye qu'ils ont reçue pendant leur détention (*ibid.*). — Transmet une dénonciation à lui faite par le citoyen Dortruy relativement au décret qui facilite les déserteurs étrangers, lequel permet aux émigrés de s'engager dans les troupes françaises, sous prétexte qu'ils sont déserteurs, puis de déserter ensuite après avoir touché la prime (*ibid.*). — Envoie différents états des marchandises et effets d'habillement et d'équipement des armées (*ibid.* p. 4). — Il est dénoncé par le département de la Haute-Garonne (*ibid.* p. 5). — Demande une loi pour l'émission des assignats en Belgique (30 janvier, p. 27). — Pose une question au sujet de la solde des prisonniers de guerre (*ibid.*). — Ecrit au sujet de la situation des volontaires nationaux en garnison dans les places frontières des Pyrénées (31 janvier, p. 94). — Rend compte des mesures prises pour les revues des troupes (*ibid.* p. 95). — Ecrit au sujet des besoins de l'armée de Beurnonville (*ibid.*). — Transmet des réclamations des entrepreneurs des fortifications (*ibid.*), — une réclamation du citoyen Hébert (*ibid.* p. 96). — Rend compte des raisons du dénuement où se trouve le 1er bataillon des Côtes-du-Nord (*ibid.* p. 100). — Annonce l'arrivée à Paris du général Anselme (*ibid.*). — On demande son remplacement (2 février, p. 169). — Sa lettre relative à la difficulté de faire recevoir les assignats dans la Belgique (3 février, p. 175). — Transmet un don patriotique de la commune de Langon (Gironde) (*ibid.*). — Informe la Convention que les prisonniers de guerre manquent d'habillements (*ibid.*). — Sa lettre relative à une demande d'avancement au grade de lieutenant-colonel, faite par le citoyen Hédouin (*ibid.*). —

On demande de décréter qu'il a conservé l'estime publique (*ibid.* p. 182); — ordre du jour sur cette pétition (*ibid.*). — Il est remplacé par Beurnonville (4 février, p. 206). — Adresse un état des paiements qu'il a ordonnés (6 février, p. 284). — Date fixée pour le rapport sur son administration comme ministre de la guerre (28 mars 1793, t. LX, p. 634).

1793. — BEURNONVILLE, *ministre*. — Il offre à la Convention l'hommage de son respect, de son dévouement et de sa reconnaissance (5 février 1793, t. LVIII, p. 219). — Il présentera tous les mois au comité de la guerre le tableau des effets à l'usage des troupes, donnés par les communes, les sociétés populaires et les citoyens (6 février, p. 278). — Transmet des dépêches du général Miranda et du général Lamorlière (*ibid.* p. 289). — Ecrit au sujet des soldats qui abandonnent les drapeaux ennemis (8 février, p. 375). — Demande que la franchise des lettres soit étendue à la régie des subsistances militaires (10 février, p. 433). — Demande que les ouvriers de l'usine des citoyens Gerdey et Jarry, où se fabriquent des marmites et des ustensiles pour l'armée, jouissent de la même faveur que les ouvriers des fabricants de fusils (11 février, p. 445). — Transmet des dons patriotiques des citoyens des communes de Troyes, de Beaujeu et de Vezelise (*ibid.*). — Annonce qu'il s'est glissé une erreur dans l'état des marchés passés par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Belgique (*ibid.*). — Fait connaître les six adjoints qu'il a choisis pour le seconder (*ibid.* p. 453 et suiv.). — Ecrit relativement à une pétition présentée par quatre députés du 10e bataillon des fédérés de Paris (12 février, p. 470). — Transmet un don patriotique de la commune de Beaujeu, département de Rhône-et-Loire (*ibid.* p. 471). — Annonce que conformément à une pétition des administrateurs du Cantal, le pouvoir exécutif a ordonné le renouvellement de tous les officiers de gendarmerie de ce département (*ibid.*). — Transmet un don patriotique de la commune d'Aulnay (13 février, p. 493). — Demande que la Convention mette à sa disposition le couvent de Sainte-Cécile, de Grenoble, pour y établir un atelier de confection d'effets nécessaires aux troupes (*ibid.*). — Annonce qu'il vient de renvoyer à l'armée des Côtes les 300 volontaires du Finistère qui étaient en marche vers Paris pour défendre la Convention (*ibid.*). — Ecrit au sujet des sous-officiers et soldats suisses susceptibles d'une retraite (*ibid.* p. 494). — Ecrit relativement au traitement à faire aux femmes qui se trouvent au nombre des prisonniers de guerre (*ibid.*). — Transmet un état des objets envoyés aux armées (14 février, p. 520), — une lettre du général Miranda (*ibid.* p. 531). — Transmet des réclamations de communes et diverses observations relatives aux prisonniers de guerre étrangers (15 février, p. 575). — Annonce que le général Servan demande qu'il soit attaché une compagnie de guides à l'état-major de son armée (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Servan qui demande que la Convention s'occupe de l'affaire du citoyen Ducruix (*ibid.*). — Demande des fonds pour les travaux de fortification (*ibid.* p. 581). — Demande un secours pour le citoyen Jean Geoffrois (16 février, p. 610). — Fait passer des observations sur la loi du 29 avril 1792 relative à l'organisation de la gendarmerie nationale (17 février, p. 632). — Transmet des observations sur la loi du 29 avril qui semble présenter des obstacles au paiement du loyer des voitures employées au transport des vivres aux armées et du salaire des conducteurs (*ibid.*). — Fait connaître le compte qui lui a été rendu par le général Kellermann de l'impossibilité où se trouvent les troupes répandues dans les départements de l'Isère, de la Drôme, de Rhône-et-Loire et de l'Ain de pouvoir vivre avec leur simple solde (*ibid.* p. 634). — Demande une prompte décision sur les divisions de gendarmerie nationale destinées à renforcer l'armée (*ibid.*). — Envoie un état des fonds nécessaires pour les dépenses de première mise de la légion des Germains (*ibid.*). — Transmet la demande que font les anciens gendarmes, non casernés, d'une somme égale, pour leur logement, à celle que reçoivent les nouveaux gendarmes (*ibid.*). — Annonce la prise du fort hollandais Saint-Michel (*ibid.* p. 636). — Transmet une lettre du général Anselme (*ibid.* p. 646). — Rend compte d'un don patriotique des citoyens de Lille (19 février, t. LIX, p. 4). — Ecrit qu'il a donné des ordres pour l'armement du 9e bataillon du département du Pas-de-Calais (*ibid.* p. 19). — Adresse des états d'habillement et d'équipement (20 février, p. 26). — Demande l'autorisation pour les officiers d'artillerie d'enlever les plombs des bâtiments nationaux

non occupés (*ibid.* p. 27). — Transmet une lettre du général Custine (*ibid.* p. 32). — Propose des mesures intéressant la défense de la République (21 février, p. 56 et suiv.). — Demande la solution de diverses questions intéressant l'armée (22 février, p. 76). — Envoie un état des paiements ordonnés pour la guerre jusqu'au 15 février (*ibid.*). — Rend compte de l'armement du 2e bataillon des Deux-Sèvres et de l'emploi des fusils trouvés dans les arsenaux de la Belgique (23 février, p. 117 et suiv.). — Transmet une réclamation des hussards du 5e régiment (*ibid.* p. 118). — Rend compte du succès de nos troupes à Sospello (*ibid.*). — Demande une décision sur la question de savoir s'il sera nommé des payeurs généraux et contrôleurs pour les nouvelles armées et s'il sera remis un fonds à la disposition des généraux pour dépenses secrètes (*ibid*, p. 119). — Présente des réflexions sur les inconvénients que peut occasionner la loi du 19 septembre dernier qui a supprimé les caisses particulières du département de la guerre (*ibid.*). — Sollicite un traitement pour les employés des places (*ibid.*). — Transmet les réclamations des gendarmes servant à l'armée contre l'exécution du décret du 22 décembre dernier (24 février, p. 153). — Transmet les pièces annonçant les motifs qui ont déterminé les administrateurs des Bouches-du-Rhône à nommer le citoyen Jourdan, capitaine de gendarmerie nationale à Avignon, à la place du citoyen L'Espagnol (*ibid.*). — Transmet un arrêté du département de la Drôme qui lui a été envoyé par le général Kellermann (25 février, p. 176). — Transmet une réclamation de la commune de Lyon, pour un bataillon formé dans cette ville sous le nom de volontaires de la République (*ibid.*). — Expose les difficultés qu'éprouvent plusieurs directoires de département dans l'exécution de la loi du 16 février 1791, en ce qui concerne les nominations aux places de lieutenant de gendarmerie nationale (*ibid.*). — Rend compte des demandes faites pour les besoins des armées de la République et des moyens qu'il a pris pour y satisfaire (*ibid.* p. 177). — Soumet la demande d'une augmentation de paie que forment un grand nombre de gendarmes nationaux (*ibid.*). — Donne communication du rapport qui lui a été fait relativement au brave Geoffroi (*ibid.*). — Envoie un mémoire relatif à l'organisation des commissaires des guerres (26 février, p. 267). — Ecrit relativement à la manufactures d'armes de Saint-Etienne (27 février, p. 288). — Sa lettre relative aux fonds nécessaires pour l'entretien de l'artillerie (*ibid.*). — Sa lettre relative à la formation d'un corps de canonniers-côtiers (*ibid.*). — Transmet les devis des prix que les conseils d'administration des manufactures de Saint-Etienne et de Charleville croient juste d'accorder aux ouvriers (*ibid.*). — Demande une loi qui accorde le pain et la viande aux troupes en garnison et en quartier à une certaine distance des frontières (1er mars, p. 503). — Transmet une protestation du ministre d'Etat du prétendu prince des Deux-Ponts et une délibération des habitants des Deux-Ponts qui expriment leur attachement à la République (2 mars, p. 535). — Transmet une lettre de Kellermann qui sollicite une amnistie en faveur des soldats français déserteurs avant la proclamation de la République (*ibid.*). — Demande quelle retraite doit être accordée aux contrôleurs et reviseurs des manufactures d'armes, lesquels ont été privés de leurs emplois par la loi du 19 août dernier (3 mars, p. 560). — Demande que la paye soit provisoirement accordée aux gendarmes qui n'ont pas encore fourni leur certificat de civisme (4 mars, p. 582). — Demande un supplément de paie pour les canonniers-vétérans détachés sur la côte pour l'instruction des gardes nationales (*ibid.*). — Transmet quatre états relatifs à l'habillement des armées (5 mars, p. 611). — Transmet les réclamations des employés attachés aux parcs d'artillerie des armées de la République (*ibid.*). — Transmet la réclamation d'une somme de 45,564 livres 5 sols formulée par le citoyen Ratteau, chargé de la levée du corps des hussards de la liberté (*ibid.*). — Transmet différentes pièces et états relatifs à la formation de la ci-devant compagnie de gendarmerie, dite Lelièvre (*ibid.*). — Transmet la proposition qui lui a été faite par les deux régiments de carabiniers, en ce qui concerne les emblèmes a mettre sur leurs boutons (6 mars, p. 633). — Rend compte d'une décision prise par les commissaires à l'armée du Rhin pour faire payer en numéraire la fourniture de viande faite par le citoyen Mutel Klipper (*ibid.* p. 634). — Présente le citoyen Bertèche à la Convention (*ibid.*). — Ecrit au sujet des élèves de l'Ecole des ponts et chaussées (*ibid.* p. 638). — De-

mande que les bâtiments du couvent de Sainte-Claire de Lyon soient mis immédiatement sous la dépendance de l'arsenal de cette ville (7 mars, p. 670). — Transmet une lettre du lieutenant-colonel de la 32e division de gendarmerie annonçant que les gendarmes abandonnent leurs drapeaux pour se présenter dans les nouvelles divisions qui se forment à Paris *(ibid.)*. — Envoie un état des paiements qu'il a faits *(ibid.)*. — Demande si les officiers du régiment du Cap, nommés dans l'article 4 du décret du 4 février dernier, peuvent continuer leur service dans les armées de la République *(ibid.)*. — Rend compte des opérations des armées *(ibid.* p. 677). — Soumet une question relative au mariage des militaires (8 mars, p. 697). — Informe la Convention que plusieurs prisonniers de guerre français, délivrés ou échangés, demandent à être rappelés de la différence de la paye qu'ils ont reçue pendant le temps de leur détention *(ibid.* p. 699). — Appelle l'attention de la Convention sur les indemnités que réclament plusieurs soldats et officiers dont les effets sont tombés au pouvoir de l'ennemi *(ibid.)*. — Demande l'égalité de solde pour la cavalerie *(ibid.)*. — Rend compte des opérations militaires *(ibid.* p. 712 et suiv.). — Rend compte des opérations des armées (9 mars, t. LX, p. 5), (p. 12 et suiv.). — Transmet une réclamation du principal du collège militaire de Brienne (11 mars, p. 81). — Ecrit relativement à la maison d'éducation du citoyen Léonard Bourdon *(ibid.)*. — Sa lettre relative aux places à donner dans les collèges militaires et aux fonds à faire pour payer les pensions *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la fourniture de la viande aux armées *(ibid.)*. — Demande si la retenue de deux sols par lieue accordée aux militaires convalescents doit être faite sur les décomptes, ou si, au contraire, les militaires convalescents n'en doivent aucun compte *(ibid.)*. — Ecrit relativement à 24 officiers invalides qui résidaient à l'hôtel depuis le 28 mars 1791 et qui seraient obligés d'en sortir, si la loi du 14 mai s'exécutait à leur égard *(ibid.)*. — Donne sa démission *(ibid.* p. 90). — Demande des fonds pour solder les dépenses de l'artillerie (12 mars, p. 102). — Transmet un don patriotique de la compagnie de Gachet, de la 2e division de gendarmerie, à Thionville (13 mars, p. 148). — Envoie copie d'une lettre du général Casabianca chargé de l'expédition de Sardaigne *(ibid.)*.

MINISTRES (*suite du ministre de la Guerre*).

— Annonce que Dumouriez est allé prendre le commandement des armées réunies de Valence et de Miranda *(ibid.)*. — Envoie copie d'une lettre du général Biron relative à un avantage que ce dernier a remporté dans le comté de Nice *(ibid.* p. 149). — Annonce que 763 hommes sont déjà partis de Paris et que le recrutement s'y fait avec activité, ainsi que dans les départements *(ibid.)*. — Rend compte de l'exécution des décrets relatifs au recrutement, aux troupes qui étaient restées à Paris et aux officiers absents des armées *(ibid.* p. 150). — Ecrit au sujet des brevets de pension qu'il a délivrés (14 mars, p. 187. — Il est proclamé à nouveau ministre de la guerre *(ibid.* p. 201). — Prévient la Convention que plusieurs municipalités veulent recruter parmi les conducteurs, sous-conducteurs et charretiers des équipages d'artillerie (15 mars, p. 215). — Instruit la Convention des dispositions prises par la municipalité de Senlis pour comprendre, dans la levée de 300,000 hommes, les employés de l'hôpital *(ibid.)*. — Remercie la Convention de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de lui donner et déclare qu'il reste au ministère *(ibid.* p. 225). — Informe la Convention que les entrepreneurs des étapes et convois ne se trouvent pas dans les exceptions portées par l'article 20 de la loi sur le recrutement et qu'il est nécessaire qu'ils restent à leur poste (18 mars, p. 273). — Expose les difficultés qui résultent de l'assimilation de l'artillerie à l'infanterie pour le mode d'avancement *(ibid.* p. 274). — Prie la Convention de décider si la suspension prononcée par la loi du 10 mars 1793 détruit l'effet du décret qui incorporait la légion de Rosenthal dans le 13e régiment de chasseurs *(ibid.)*. — Demande sur quels fonds il pourra pourvoir aux avances sollicitées par le citoyen Makketros pour la levée de compagnies d'infanterie légère batave *(ibid.)*. — Expose les craintes exprimées par plusieurs officiers, sous-officiers et soldats, qui ont passé dans les bataillons de campagne, de perdre leurs droits à l'avancement, à cause des articles 9 (section Ire) et 1er (section II) de la loi relative à l'organisation de l'armée *(ibid.* p. 277). — Ecrit au sujet des troubles de la Vendée *(ibid.* p. 296). — Ecrit relativement à la réunion de deux compagnies de canonniers à chacune des 31e, 32e, 34e et 35e divisions de gendarmerie nationale (19 mars, p. 308). — Prie la Convention de

statuer sur la demande que font des canonniers nationaux de l'armée des Pyrénées de jouir du même traitement que ceux de la troupe de ligne *(ibid.)*. — Transmet l'état des officiers généraux absents de leur poste, qui ont reçu l'ordre de le rejoindre *(ibid.)*. — Transmet un don patriotique du citoyen Javon *(ibid.)*. — Demande que les chevaux appartenant aux émigrés, qui ne peuvent servir aux armées, soient vendus *(ibid.* p. 309). — Il est autorisé à prendre une somme de 677,300 livres pour subvenir aux frais de ses bureaux *(ibid.* p. 314). — Présente à la Convention le citoyen Lavigne (20 mars, p. 349). — Rend compte des ordres qu'il a donnés pour rétablir la tranquillité dans les départements de l'Ouest (21 mars, p. 364). — Demande à la Convention de prononcer sur le rapport que son comité de l'examen des marchés lui a soumis sur la réclamation de la compagnie Coster, Caylus et Gévaudan *(ibid.* p. 369). — Rend compte de la situation des places de Givet et Charlemont *(ibid.)*. — Rend compte de ce qui est relatif à la réclamation du général Rosières *(ibid.)*. — Demandes des fonds pour les fournitures des hôpitaux ambulants et sédentaires de chacune des armées *(ibid.)*. — Transmet le compte des demandes faites dans la huitaine pour les besoins des armées et les moyens qui ont été pris pour y satisfaire *(ibid.)*. — Annonce qu'il a adressé aux généraux, par des courriers extraordinaires cent exemplaires des lois des 21, 23, 24 et 25 février *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la proposition faite par les deux régiments de carabiniers d'ajouter une grenade à leurs boutons *(ibid.)*. — Demande si, l'ancien mode de recrutement étant abrogé par la loi du 25 février, les légions en corps francs, qui ont reçu des sommes pour cette dépense, doivent les employer à cet usage ou les restituer *(ibid.)*. — Sollicite une décision sur la difficulté relative à la solde des troupes cantonnées à Meaux ou aux environs et demandent si elles doivent être payées sur le pied de guerre *(ibid.)*. — Annonce qu'il a donné ordre au 16e régiment de dragons de se rendre immédiatement à Orléans *(ibid.)*. — Expose que, d'après le rapport du général Servan, il parait nécessaire de faire remettre aux troupes, en garnison à Toulouse, la même portion de numéraire qu'aux troupes à moins de 20 lieues des frontières *(ibid.)*. — Annonce que, d'après un rapport de Dumouriez, les soldats désertent et se livrent à des pillages et à des vols continuels *(ibid.* p. 390). — Transmet une lettre par laquelle Dumouriez annonce qu'il a été battu à Nerwinden *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des officiers de santé employés dans les hôpitaux militaires (22 mars, p. 433). — Transmet la liste des officiers déserteurs et émigrés depuis la loi d'amnistie du 15 décembre 1791 (23 mars, p. 463). — Transmet le tableau du recrutement à Paris et dans divers départements *(ibid.)*. — Transmet l'état des paiements ordonnés jusqu'au 15 mars sur les fonds assignés pour les dépenses extraordinaires de la guerre *(ibid.* p. 465). — Annonce qu'il a nommé adjoint à la seconde division le citoyen Blanchard en remplacement du citoyen Dorly *(ibid.)*. — Réclame la fixation des appointements des officiers chargés de faire maintenir la police parmi les prisonniers de guerre *(ibid.)*. — Rend compte des mesures qu'il prend contre les rebelles de l'Ouest *(ibid.* p. 485), (24 mars, p. 512 et suiv.). — Ecrit qu'il a reçu deux dépêches du général Dumouriez (25 mars, p. 532). — Transmet les réclamations qu'il reçoit des commandants temporaires des places qui sollicitent des indemnités *(ibid.* p. 535). — Demande que les hussards de la liberté, qui servent à l'armée de la Belgique, soient compris dans le nombre des régiments de hussards sous le n° 10 *(ibid.)*. — Transmet à la Convention des observations sur l'ordre des numéros qu'elle a établi parmi les différents corps nouvellement formés *(ibid.)*. — Demande le rétablissement des écoles de trompettes de Paris et de Strasbourg *(ibid.)*. — Renouvelle sa demande d'être autorisé à faire délivrer aux troupes employées à la garde des côtes le traitement accordé à celles qui sont en campagne *(ibid.)*. — Sollicite une prompte décision sur le rapport tendant à la réglementation des ateliers de Paris où l'on travaille à la confection des habillement des troupes *(ibid.)*. — Transmet une lettre de Dumouriez relative aux mouvements de son armée et une lettre de Custine annonçant un avantage sur les Prussiens *(ibid.* p. 543). — Demande que la Convention décrète l'établissement d'un payeur dans chaque armée (26 mars, p. 560). — Sa lettre relative au décret qui prononce la confiscation des fournitures faites aux troupes, lorsqu'elles sont défectueuses *(ibid.)*. — Ecrit relativement à l'organisation générale des bataillons belges et liégeois *(ibid.* p. 561). —

MINISTRES (*suite du ministre de la Guerre*).

Annonce qu'il a chargé le général La Bourdonnaye de pourvoir à l'armement du 34e régiment d'infanterie (27 mars, p. 585). — Annonce que les régiments d'artillerie demandent à avoir des boutons conformes à ceux des autres régiments, sur lesquels on ajouterait les mots : *Artillerie nationale* (*ibid.* p. 586). — Fait part des réclamations des officiers, sous-officiers et soldats des régiments incorporés dans les bataillons de campagne contre l'exécution des articles 9 (section Ire) et 1er (section II) de la loi du 21 février dernier, qui s'opposent à leur avancement par ancienneté (*ibid.*). — Transmet des lettres des administrations et officiers relatives aux mesures prises contre les révoltés du Morbihan et de la Loire-Inférieure (*ibid.*). — Propose de suspendre la vente des voitures de la ci-devant cour pour les mettre à la disposition des commissaires de la Convention (*ibid.*). — Transmet une lettre de la Société des Amis de la République de Vierzon qui rend compte du civisme du citoyen Etienne Roger (28 mars, p. 625). — Fournit des renseignements au sujet du général Wittinkoff et du citoyen d'Hermigny (*ibid.* p. 658 et suiv.). — Envoie les états d'habillement et d'équipement demandés et expédiés depuis le 1er octobre dernier jusqu'au 24 présent mois (29 mars, p. 678). — Est chargé de se rendre à l'armée du Nord (30 mars, p. 708). — L'intérim du ministère de la guerre sera fait par le ministre des affaires étrangères (*ibid.*). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la sûreté de la frontière d'Espagne (*ibid.* p. 720) et suiv.). — Envoie un état de plusieurs veuves dont les maris sont morts en activité de service et qui ont droit à des pensions (31 mars 1793, t. LXI, p. 7). — Demande à nouveau que la Convention statue sur les demandes d'indemnités pour pertes essuyées dans nos armées par les corps ou les individus (*ibid.*). — Dénonce un abus relatif au mode d'élection des officiers dans les bataillons de volontaires nationaux (*ibid.* p. 8). — Transmet la demande que fait le corps de gendarmerie d'être traité sur le pied de guerre (*ibid.*). — Dénonce des accaparements de fourrages dans les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône (*ibid.*). — Envoie des observations sur le recrutement des légions et des corps francs (*ibid.*). — Transmet un cartel d'échange de prisonniers convenu entre Dumouriez et le roi de Prusse (*ibid.*).

MINISTRES (*suite du ministre de la Guerre*).

— Transmet une demande des gardes-magasins généraux, commis-principaux et inspecteurs généraux des effets militaires (*ibid.*). — Rend compte de ce qu'il a fait pour l'habillement du 32e régiment, ci-devant Angoulême et l'approvisionnement de Saint-Servan (*ibid.* p. 10). — Pose une question relative à la gendarmerie et aux certificats de civisme (*ibid.*). — Demande si le décret du 7 septembre dernier, sur les pensions et destitutions, est applicable à la gendarmerie de l'intérieur (*ibid.*). — Annonce que le Conseil exécutif a ratifié deux arrêtés du département des Bouches-du-Rhône, par lesquels les citoyens Duveyrier, lieutenant-colonel, et Bouchard, lieutenant de gendarmerie dans ce département ont été suspendus de leurs fonctions (*ibid.*). — Envoie l'état nominatif de quatre soldats à qui il a délivré des brevets de pension (*ibid.*). — Sollicite l'exception du recrutement pour les employés des subsistances militaires (1er avril, p. 33 et suiv.). — Compte rendu de son arrestation par Dumouriez (4 avril, p. 299). — Décret relatif à la nomination d'un nouveau ministre de la guerre (*ibid.* p. 306). — Le citoyen Bouchotte est proclamé ministre (*ibid.* p. 311). — Décret ordonnant de donner des gardes aux adjoints du ministre de la guerre (7 avril, p. 399).

LEBRUN, *ministre par intérim*. — Demande une explication sur le décret du 17 février relatif à la gendarmerie (8 avril, p. 418). — Donne des détails sur la compagnie supprimée du citoyen Lelièvre (*ibid.*). — Envoie l'état nominatif des commissaires des guerres et des secrétaires écrivains des places (*ibid.*). — Envoie un état nominatif des employés des 1re, 2e, 3e, 5e et 6e divisions de son département et l'état du secrétariat de la guerre (9 avril, p. 463). — Transmet des lettres du général Dampierre et du citoyen Bouchotte (*ibid.* p. 481). — Écrit relativement à l'administration des hôpitaux militaires (*ibid.* p. 494). — Sa lettre relative à la solde des officiers et prisonniers de guerre (*ibid.*). — Transmet l'état nominatif de huit militaires auxquels il a délivré des brevets de pension (*ibid.*). — Sa lettre relative à des indemnités réclamées par des militaires que leurs blessures ont mis dans le cas d'éprouver des pertes considérables (*ibid.*). — Écrit que plusieurs laboureurs demandent qu'il leur soit per-

mis de salarier des prisonniers de guerre pour leurs travaux *(ibid.)*.

1793. — Bouchotte, *ministre*. — Est nommé ministre de la guerre (4 avril 1793, t. LXI, p. 311). — Ecrit qu'il a reçu le décret qui le nomme ministre de la guerre et qu'il va se rendre aux ordres de la Convention (9 avril, p. 482). — Prête serment (10 avril, p. 530). — Envoie un état des objets demandés et expédiés aux armées (11 avril, p. 597). — Fait une demande relative aux chevaux amenés par les déserteurs étrangers (13 avril 1793, t. LXII, p. 6). — Demande une décision sur le licenciement de 26 officiers de la gendarmerie ordonné par Custine *(ibid.)*. — Informe que l'administration des charrois des armées offre 800 chevaux de cavalerie *(ibid.* p. 11). — Ecrit qu'il a fait payer une somme de 10,000 livres au citoyen Bretèche (14 avril, p. 84). — Demande l'argent nécessaire pour l'armement et l'équipement de deux régiments de chasseurs *(ibid.* p. 85). — Envoie un mémoire sur l'organisation de la gendarmerie (16 avril, p. 178). — Transmet une lettre du général Dampierre *(ibid.* p. 202). — Adresse l'état nominatif de cinq volontaires auxquels il a délivré des brevets de pension (17 avril, p. 248). — Adresse un mémoire relatif aux dettes que quelques gendarmes nationaux ont contractées pour se procurer des chevaux *(ibid.)*. — Transmet un don patriotique du curé de Dreux *(ibid.* p. 263). — Ecrit au sujet des états de revues du citoyen Doreil (18 avril, p. 604). — Envoie des pièces relatives à un marché de vins, vinaigres et eaux-de-vie *(ibid.* p. 606). — Demande à la Convention de lever l'obstacle qu'elle a mis à la marche de trois bataillons du Calvados (19 avril, p. 687). — Transmet une lettre du général Dampierre *(ibid.* p. 690) ; — une lettre du citoyen Ballias-Laubarède *(ibid.* p. 698). — Envoie la liste des six adjoints qu'il a proposés au Conseil exécutif *(ibid.* p. 700). — Annonce la condamnation de Joseph Lespinasse, émigré (20 avril, t. LXIII, p. 4). — Prévient la Convention que plusieurs détachements de corps armés passeront dans l'arrondissement de 30,000 toises *(ibid.* p. 16 et suiv.). — Envoie un état des paiements ordonnés par lui (21 avril, p. 74). — Transmet une lettre du général Lamarlière *(ibid.* p. 88), — une lettre du général Biron (22 avril, p. 107), — la procédure suivie contre P.-J. Pourcheresse (23 avril, p. 129). — Rend compte des besoins des armées (24 avril, p. 178). — Demande une interprétation de la loi du 5 septembre 1791 *(ibid.)*. — Ecrit relativement aux corps francs, légions et troupes légères (25 avril, p. 307). — Fait des observations relatives à l'organisation de l'armée *(ibid.)*. — Rend compte du courage du citoyen Villemet (26 avril, p. 357). — Pose une question au sujet du paiement des traitements des maréchaux de France *(ibid.* p. 358). — Annonce l'arrivée à Paris des généraux Montchoisy et Froissac et des commissaires des guerres Osselin et Quivit *(ibid.* p. 404). — Pose une question au sujet de la compagnie des canonniers de la section des Quinze-Vingts (28 avril, p. 495). — Demande la prorogation du terme fixé pour donner trois sous par lieue par étape aux volontaires qui rejoignent leurs drapeaux *(ibid.* p. 498). — Envoie un état des armes disponibles au 1er mars *(ibid.* p. 502). — Transmet le don patriotique du citoyen Mollard (29 avril, p. 554). — Ecrit que les 52,300,000 livres pour les subsistances des troupes vont être consommées *(ibid.* p. 556). — Ecrit au sujet de l'habillement des vétérans (30 avril, p. 617), — au sujet de la paye des prisonniers de guerre *(ibid.* p. 618). — Se plaint de ne pas recevoir les décrets aussi vite que le bien du service l'exige *(ibid.)*. — Annonce les mesures qu'il prend pour assurer l'exécution de la loi du 8 avril *(ibid.* p. 619). — Prévient qu'il a fait passer 500 fusils et 15,000 cartouches à Epinal *(ibid.)*. — Transmet une lettre du général Biron *(ibid.* p. 653). — Transmet une lettre du directoire du département du Tarn (3 mai 1793, t. LXIV, p. 30). — Rend compte de l'exécution de la loi du 29 février *(ibid.)*. — Transmet un jugement rendu contre François Coutand *(ibid.)*. — Rend compte de l'exécution du décret du 8 mars qui ordonne à tous les militaires de rejoindre leur corps *(ibid.)*. — Demande le renvoi au comité de la guerre d'un rapport des administrateurs généraux des subsistances *(ibid.* p. 34). — Transmet une lettre des administrateurs des transports et convois militaires (4 mai, p. 41), — deux lettres du général Lamarlière *(ibid.)*, — deux lettres des généraux Dampierre et Kehlmain *(ibid.* p. 46), — l'état des demandes faites pour les besoins des armées (5 mai, p. 135). — Ecrit au sujet de la formation en bataillons de diffé-

rentes compagnies bataves (*ibid.* p. 145). — Rend compte des difficultés qu'il éprouve pour le départ à l'armée du Nord de 300 gendarmes logés à l'ancien séminaire Saint-Nicolas à Paris (6 mai, p. 196). — Transmet une lettre des administrateurs du département de la Meurthe (*ibid.* p. 200). — Fait des observations sur la loi du 24 août 1792 (7 mai, p. 260). — Demande un décret accordant des indemnités aux soldats et officiers qui ont été dépouillés par l'ennemi (*ibid.* p. 261 et suiv.). — Demande si les citoyens chargés de l'étape dans l'intérieur de la République doivent être exempts de l'enrôlement (*ibid.* p. 265). — Propose d'autoriser le général Kellermann à conserver la compagnie de guides qu'il a trouvée à l'armée des Alpes (*ibid.* p. 269). — Demande l'autorisation de faire passer des troupes à moins de 30,000 toises de Paris (8 mai, p. 315). — Envoie l'état des paiements faits jusqu'au 30 avril sur les fonds assignés pour les dépenses de la guerre (8 mai, p. 317). — Transmet un don patriotique du citoyen André La Barre (9 mai, p. 341). — Annonce que les citoyens Aubert et François, adjoints des 3e et 5e divisions, ont été remplacés par les citoyens Muller et Deforgue (*ibid.* p. 343). — Fait passer le tableau de formation des régiments d'infanterie (*ibid.* p. 343). — Envoie un état des objets ordonnés pour les approvisionnements des armées de la République (10 mai, p. 404). — Transmet un arrêté des commissaires à l'armée du Rhin (*ibid.* p. 405). — Demande qu'il soit mis à sa disposition une somme de 42,000 livres sur les fonds provenant de la fondation des écoles militaires (*ibid.* p. 405). — Ecrit au sujet des fournitures militaires (*ibid.* p. 407). — Annonce l'arrivée à Paris du général Harville (*ibid.* p. 435). — Propose d'accorder un supplément d'appointements aux commandants temporaires (11 mai, p. 541). — Demande que deux compagnies d'artillerie à cheval, qui se sont volontairement formées à l'armée du Nord, soient conservées en activité de service (*ibid.* p. 542). — Adresse un état nominatif de trois soldats auxquels il a délivré des brevets de pension (*ibid.* p. 543). — Informe la Convention des plaintes qu'il reçoit sur l'incivisme des élèves des écoles militaires (12 mai, p. 567). — Demande que le citoyen Duplessis puisse jouir de son traitement et reverser sa pension sur la tête de ses père et mère (*ibid.* p. 568). —

Informe la Convention de l'arrivée à Paris des généraux Destournelles et Marcé (*ibid.* p. 570). — Rend compte du contre-ordre donné à des troupes qui allaient au secours de la Vendée (*ibid.* p. 592). — Transmet des lettres des généraux Omoran, Richardot et Stettenhoffen (15 mai, p. 615). — Fait passer les comptes des adjoints des 2e, 3e, 5e et 6e divisions (15 mai, p. 681). — Ecrit qu'il a confirmé la nomination du citoyen Wirion au grade de colonel (*ibid.* p. 685). — Demande l'autorisation de choisir dans les bataillons les conducteurs des chariots de l'armée (16 mai, p. 715) ; — l'autorisation lui est accordée (*ibid.* p. 716). — Demande des fonds pour les subsistances (17 mai, t. LXV, p. 4). — Fait part de la suspension du capitaine de gendarmerie Foucault (18 mai, p. 29). — Transmet une lettre du général en chef de l'armée des Alpes (*ibid.* p. 31), — un arrêté concernant les déserteurs étrangers (19 mai, p. 53). — Demande à la Convention d'étendre les bénéfices de la loi du 12 septembre 1791, aux sous-officiers destitués arbitrairement (*ibid.* p. 54). — Demande une interprétation de la loi des 5 et 7 mai 1792 (21 mai, p. 141). — Demande des secours pour le citoyen Vasson (*ibid.*). — Transmet une dépêche du général Canclaux (*ibid.* p. 147). — Annonce que le général Kellermann a été nommé général en chef des armées des Alpes et d'Italie, et qu'il va prendre momentanément le commandement de l'armée des côtes de La Rochelle (*ibid.* p. 159 et suiv.). — Répond aux inculpations faites contre lui par le 3e bataillon de l'Ardèche (22 mai, p. 169). — Envoie un état nominatif des employés de ses bureaux (*ibid.* p. 175). — Transmet une lettre du général Custine (*ibid.* p. 187), — un état de six soldats auxquels il a délivré des brevets de pension (23 mai, p. 211), — une lettre du général Dornac (24 mai, p. 254), — une copie d'un jugement rendu par la commission militaire établie à Douai (*ibid.* p. 266). — Demande que la Convention prononce sur le traitement des officiers chargés de la police et discipline des prisonniers de guerre (25 mai, p. 292). — Transmet une lettre du citoyen Bretonville (*ibid.* p. 322). — Envoie des observations sur l'organisation des tribunaux criminels militaires (27 mai, p. 361). — Ecrit qu'il attend un décret pour la formation du dernier régiment de hussards (*ibid.*). — Transmet une copie du jugement rendu

contre Jacques Bordereau *(ibid.)*. — Envoie un état de dix volontaires nationaux auxquels il a délivré des brevets de pension *(ibid.* p. 362). — Adresse un mémoire concernant les pensionnaires et rentiers de la fondation des écoles militaires *(ibid.* p. 364). — Envoie un rapport sur la conduite du citoyen Guérin, lieutenant de gendarmerie *(ibid.* p. 365). — Rend compte des obstacles qu'éprouvent la réunion des hussards de Berchiny à l'escadron de cavalerie légère du Calvados *(ibid.)*. — Se plaint des calomnies qui le poursuivent dans ses fonctions et envoie sa démission *(ibid.* p. 365) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Transmet des dons patriotiques (28 mai, p. 488), (29 mai, p. 582). — Décret acceptant sa démission, chargeant le comité de Salut public de présenter un successeur, et portant qu'il continuera ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit remplacé (30 mai, p. 609). — Demande qu'il soit statué sur la pétition des chirurgiens-majors (1er juin, p. 658). — Rend compte de l'état des fusils déposés à Tulle *(ibid.)*. — Présente l'état des sommes qui restent à payer sur les dépenses relatives à la formation du camp sous Paris et demande une somme de 13,882 livres pour cet objet *(ibid.* p. 664). — Transmet à la Convention deux jugements rendus par la commission militaire établie à Arras, lesquels condamnent à mort Louis Turcq et Jean-Jacques Turbel *(ibid.)*. — Transmet le jugement rendu par la commission militaire établie à Orléans, lequel condamne à mort Antoine Viallat, émigré *(ibid.)*. — Transmet le jugement rendu par la commission militaire établie à Valence contre Marie-Antoine-Joseph Cartier-Boismartin *(ibid.)*. — Ecrit relativement à des dilapidations sur le rachat des rations de pain *(ibid.)*. — Transmet le don patriotique du chanoine Lausseur, demeurant à Nuits *(ibid.* p. 668). — Envoie les premiers états des officiers civils et militaires de nouvelle formation (3 juin, t. LXVI, p. 1), — une lettre du citoyen Beffroy *(ibid.* p. 15). — Transmet une lettre du général Brunet (4 juin, p. 55), — une lettre du citoyen Clément, capitaine de gendarmerie (5 juin, p. 61). — Fait des observations sur le mode de nomination des officiers de gendarmerie *(ibid.)*. — Demande l'autorisation de payer les appointements des officiers et soldats blessés venus à Paris pour se faire guérir (6 juin, p. 85). — Demande que la brigade de gendarmerie nationale en résidence à Pantin soit maintenue dans ce lieu *(ibid.* p. 87). — Propose de confirmer des nominations faites par les commissaires de la Convention dans les départements ou aux armées (8 juin, p. 163). — Demande qu'il soit accordé des retraites aux officiers de génie hors d'état de servir *(ibid.)*. — Haussmann demande son remplacement *(ibid.* p. 167). — Léonard Bourdon annonce qu'il a donné sa démission et que le comité de Salut public est chargé de désigner un nouveau ministre *(ibid.)*. — Rend compte des faits qui donnent des droits au citoyen Guérin, lieutenant dans la gendarmerie, à la reconnaissance nationale (9 juin, p. 204). — Demande une augmentation de 50 commissaires des guerres (10 juin, p. 232). — Transmet des réclamations au sujet des démolitions ordonnées autour de la place de Thionville (11 juin, p. 275). — Ecrit que l'administration des vivres des armées n'est pas supprimée (12 juin, p. 439). — Annonce que les gendarmes nationaux qui avaient déserté et avaient été renvoyés à leurs corps respectifs ont été repoussés par leurs camarades *(ibid.* p. 440). — Demande l'autorisation de payer la pension dont jouissent les élèves des écoles militaires *(ibid.* p. 443). — Transmet une lettre du général Verteuil (13 juin, p. 464), — une lettre du général Wimpfen *(ibid.* p. 476). — Décret nommant ministre de la guerre le général Alexandre Beauharnais *(ibid.* p. 488). — Transmet une lettre du général Brunet (14 juin, p. 512), — un état des dons patriotiques *(ibid.* p. 514), — un état des armes disponibles *(ibid.)*. — Demande l'augmentation du traitement des officiers de police près les armées (15 juin, p. 532). — Rend compte des réclamations faites par la succession de Dessus-Lepont-du-Ru, lieutenant de vaisseau péri en mer *(ibid.)*. — Demande comment doivent être payés les prisonniers de guerre étrangers (16 juin, p. 556). — Sollicite une nouvelle fixation du prix de la viande prise par les officiers à la boucherie militaire (17 juin, p. 589). — Ecrit au sujet d'un arrêté du département des Vosges relatif au maximum du prix des avoines *(ibid.)*. — Demande une somme de 2,467,869 liv. 4 s. 2 d. pour la création de nouvelles troupes *(ibid.* p. 591). — Transmet une lettre du chef de brigade Laissac *(ibid.* p. 600), — une lettre du général Kellermann (19 juin, p. 705). — Demande le

remboursement d'une somme due au 2e bataillon du Gers (*ibid.* p. 720). — Ecrit au sujet de l'établissement d'une manufacture d'armes à Paris (*ibid.*). — Refus du général Beauharnais d'accepter le poste de ministre de la guerre (*ibid.* p. 725). — Adresse l'état des paiements ordonnés sur l'exercice 1792 (21 juin, t. LXVII, p. 31). — Ecrit qu'il a fait ordonnancer la somme nécessaire pour le paiement des officiers du 2e régiment de Belgique (*ibid.* p. 34). — Rapport par Hérault Séchelles sur la nomination du citoyen Alexandre au ministère de la guerre (21 juin, p. 52) ; — observations de Thuriot (*ibid.*) ; — ajournement de la nomination du citoyen Alexandre jusqu'après l'examen par le comité de Salut public de la question de savoir s'il ne convient pas de donner trois ministres au département de la guerre (*ibid.* p. 53). — Rend compte des mesures qu'il a prises à l'égard des militaires blessés qui reviennent des armées (22 juin, p. 54). — Ecrit au sujet des subsistances militaires (*ibid.* p. 60). — Décret nommant ministre le citoyen Alexandre (*ibid.* p. 68). — La Convention rapporte ce décret et décide qu'on procédera à la nomination d'un ministre de la guerre d'après une liste de candidats (22 juin, p. 69). — Transmet une lettre du général Biron (26 juin, p. 498). — Communique le résultat de l'examen des citoyens qui se destinent au corps de l'artillerie (27 juin, p. 542). — Demande l'autorisation de remettre en activité les volontaires de l'île ci-devant Bourbon (28 juin, p. 605). — Demande des fonds pour le paiement des pensions des élèves de la fondation des écoles militaires (29 juin, p. 633). — Ecrit qu'il y a lieu de craindre que les fournitures pour les hôpitaux ne viennent à manquer (*ibid.* p. 638). — Transmet une lettre du citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'Italie (*ibid.* p. 639). — Demande l'autorisation de rembourser le citoyen Bourg (30 juin, p. 653). — Transmet une lettre du général Brunet (*ibid.* p. 682). — Transmet des adresses de la Société populaire de Cambrai (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 18), — une lettre des administrateurs des subsistances militaires (*ibid.* p. 21), — l'état de la situation des magasins d'artillerie (*ibid.* p. 25), — un état des armes délivrées par la manufacture de Tulle (5 juillet, p. 263). — Appelle la bienveillance de la Convention sur la veuve du citoyen Malaquin (*ibid.* p. 276). — Transmet une lettre du général Canclaux (6 juillet, p. 316), — une lettre du général Landremont (*ibid.* p. 341), — une lettre du général Westermann (7 juillet, p. 373), — une lettre du général Canclaux (*ibid.* p. 375). — Demande une somme de 20,000 livres pour les dépenses de l'école d'artillerie de Châlons (9 juillet, p. 455). — Transmet un ordre du capitaine Lefebvre aux gendarmes de la Neuve-Lyre (*ibid.* p. 456). — Rend compte des motifs qui l'ont empêché d'employer le citoyen Gauthier-Murnau (*ibid.* p. 461). — Transmet copie d'une lettre du général Kellermann (*ibid.* p. 495), — copie d'une lettre du général Servan (10 juillet, p. 519), — une réclamation de la citoyenne Giraudin (11 juillet, p. 522). — Ecrit qu'il a fait agréer au Conseil exécutif le citoyen Dupin pour adjoint à la troisième division de la guerre en remplacement du citoyen Muller, démissionnaire (12 juillet, p. 588). — Transmet une lettre du général Labourdonnaye (*ibid.* p. 591), — une réclamation des canonniers de La Rochelle (*ibid.* p. 595), — une lettre du citoyen Bouillet (*ibid.* p. 598). — Demande l'autorisation de dissoudre le 16e régiment de chasseurs (*ibid.* p. 607). — Propose le général Dietmann pour remplacer le général Biron (*ibid.* p. 622). — Transmet une adresse du 1er bataillon de la Sarthe (*ibid.* p. 623). — Annonce l'arrivée à Paris du général Sandoz (*ibid.* p. 624). — Propose de nommer le général Beysser en remplacement du général Biron (*ibid.* p. 632). — Envoie un état des noms et des services des officiers d'artillerie (13 juillet, p. 646). — Transmet copie d'une lettre de Robert Lindet (15 juillet, t. LXIX, p. 15). — Réclame des secours pour les militaires blessés au service de la République (17 juillet, p. 69). — Transmet une lettre du général Houchard (*ibid.* p. 72), — une lettre du général La Barolière (19 juillet, p. 199). — Annonce qu'il a nommé le général Gudin au commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle et le général Sepher au commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg (*ibid.* p. 200). — Transmet un ordre du général Houchard, commandant en chef de l'armée de la Moselle (20 juillet, p. 248). — Annonce qu'il a confirmé la nomination du citoyen Clément à la place vacante de capitaine de gendarmerie (21 juillet, p. 258). — Ecrit qu'il lui est impossible de retirer de Marseille les fonds

qui y étaient déposés pour alimenter l'armée d'Italie (*ibid.* p. 264). — Envoie un état des paiements qu'il a ordonnés (22 juillet, p. 318). — Transmet une lettre du général Sepher (23 juillet, p. 360), — une lettre du général Deflers (25 juillet, p. 482). — La Société des Cordeliers demande qu'il soit conservé au ministère (26 juillet, p. 541) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 542). — Transmet une lettre du général Vouilland (27 juillet, p. 598). — Annonce que le général Gudin n'a pas accepté le commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle et qu'il a nommé à sa place le général Rossignol (*ibid.* p. 599). — Transmet une lettre du général Kellermann (29 juillet, p. 651). — Demande la prorogation jusqu'au 15 août du délai fixé pour l'organisation de la régie des charrois des armées (30 juillet, t. LXX, p. 6). — Transmet une lettre du général La Bourdonnaye (*ibid.* p. 29). — Signale une erreur dans le décret relatif à l'organisation de la gendarmerie du département du Mont-Terrible (31 juillet, p. 60). — Ecrit que le général Diettmann, n'ayant pas accepté le commandement de l'armée du Nord, le ministre de la guerre a nommé le général Houchard (1er août, p. 86). — Annonce la nomination du citoyen Gauthier à la place d'adjoint de la 2e division du ministère de la guerre et celle du citoyen Jourdeuil à la place d'adjoint de la 5e division (4 août, p. 207). — Ecrit que le général Barthel a été nommé provisoirement au commandement en chef de l'armée du Nord et des Ardennes en attendant l'arrivée du général Houchard (*ibid.* p. 221). — Ecrit que les assignats n'ont plus cours en Corse (5 août, p. 259). — Transmet des lettres des généraux Delbhecq et La Bourdonnaye (*ibid.* p. 262) ; — une lettre du général Sepher (6 août, p. 335) ; — une lettre du général Rossignol (9 août, p. 538) ; — un don patriotique (9 août, p. 539).

§ 4. — Ministre de l'Intérieur.

1792. — Roland, *ministre.* — Ecrit au sujet des troubles de Lyon (22 septembre 1792, t. LII, p. 98). — Rend compte de son administration (23 septembre, p. 105 et suiv.). — Fait connaître les motifs qui ont empêché l'envoi aux départements du décret sur la police de sûreté générale (24 septembre,

p. 123). — Communique les ordres qu'il a donnés pour l'entretien des routes des départements frontières (*ibid.*). — Demande qu'il soit pris des mesures pour prévenir les troubles (*ibid.* p. 124). — Signale l'état inquiétant de la ville de Rouen (25 septembre, p. 144 et suiv.). — Ecrit au sujet des réclamations des boulangers de Paris (*ibid.* p. 147). — Donne sa démission de ministre de l'intérieur (26 septembre, p. 154). — Se plaint du peu d'activité de la force publique (27 septembre, p. 174). — Ecrit au sujet du remplacement des administrateurs des postes (28 septembre, p. 192 et suiv). — Transmet une demande du département de Paris (*ibid.* p. 195). — Demande des secours pour les prêtres (29 septembre, p. 222). — Un membre demande qu'il soit invité à continuer ses fonctions (*ibid.* p. 229), — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — rejet de la proposition (*ibid.* p. 230 et suiv.). — Ecrit sur la fixation du nombre d'hommes de la 4e division de gendarmerie nationale (30 septembre, p. 235). — Il annonce qu'il reste au ministère (*ibid.*). — La Convention décrète l'impression de sa lettre et l'envoi aux départements (*ibid.* p. 237). — Annonce la capture du sieur Saget par les ennemis (1er octobre, p. 260). — Rend compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour les subsistances des places fortes (*ibid.*). — Se plaint des changements apportés au plan de construction de la salle des séances de la Convention (2 octobre, p. 287 et suiv.). — Adresse des pièces relatives à l'indemnité réclamée par l'Anglais Allingham (3 octobre, p. 288). — Expose les difficultés survenues dans divers départements pour pourvoir au logement des gendarmes (*ibid.* p. 289). — Réclame le payement des députés de l'ancienne administration du commerce (*ibid.*). — Envoie un mémoire de la ci-devant chambre de commerce de Picardie (*ibid.*). — Demande des fonds pour le service de l'Hôtel des Invalides (*ibid.* p. 290). — Ecrit au sujet des élections dans Paris (5 octobre, p. 342), — au sujet des travaux qui se font aux Tuileries (*ibid.*). — Envoie un état des prêtres non assermentés du district de Chatellerault, qui ont déclaré vouloir se retirer en pays étranger (7 octobre, p. 385). — Ecrit au sujet du terme fatal pour la prestation du serment auquel les fonctionnaires publics sont astreints (*ibid.*). — Propose de prohiber l'exportation des salaisons et bestiaux dans la ville de Porto (*ibid.*). —

Dénonce un écrit intitulé : « *Proclamation du Conseil exécutif provisoire* » (8 octobre, p. 397). — Ecrit au sujet du vol du garde-meuble (9 octobre, p. 406), — au sujet de la levée des scellés apposés sur les maisons nationales *(ibid.)*. — Rend compte de l'approvisionnement des subsistances (11 octobre, p. 450). — Insiste pour que la Convention prononce sur la demande faite par les administrateurs du Bas-Rhin à l'effet d'obtenir une exception limitée à la loi qui défend l'exportation du numéraire *(ibid.)*. — Transmet une lettre de Carra (13 octobre, p. 481). — Demande des secours pour le district de Nemours *(ibid.* p. 486). — Fait connaître un acte de courage accompli par des citoyens de Conflans (15 octobre, p. 503). — Demande à être autorisé à livrer aux généraux les voitures et les chevaux de la Cour *(ibid.)*. — Rend compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour des secours provisoires (16 octobre, p. 521). — Transmet une demande du maréchal Beauvau *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des difficultés qu'il éprouve pour approvisionner la capitale *(ibid.* p. 523 et suiv.). — Présente son compte de finances (18 octobre, p. 564 et suiv.). — Ecrit au sujet des mesures à prendre pour protéger la santé publique (19 octobre, p. 581). — Envoie une proclamation des seigneurs de Genève (20 octobre, p. 587).

— Demande à être autorisé à vendre les meubles qui se trouvent au château de Versailles *(ibid.* p. 588). — Explique comment plusieurs émigrés, pris les armes à la main, ont été amenés à Paris *(ibid.* p. 593). — Rend compte de la procédure instruite contre les voleurs du garde-meuble (22 octobre, p. 609). — Lettre au corps des ponts et chaussées *(ibid.* p. 612). — Il est dénoncé par Marat (24 octobre, p. 656). — Renvoi de cette dénonciation au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 659). — Renouvelle sa demande de fonds pour le service de la correspondance entre la France et la Corse (26 octobre, p. 679). — Ecrit au sujet des délibérations du conseil général du département de l'Aisne sur les moyens de réparer les grandes routes de ce département *(ibid.)*. — Adresse un mémoire relatif à la réclamation du sieur Coiny (27 octobre, t. LIII, p. 2). — Réclame en faveur des citoyens établis dans des bâtiments attenant à ceux du Temple *(ibid.)*. — Ecrit au sujet des objets dépendant de la ci-devant liste civile, mis sous sa surveillance *(ibid.* p. 3). — Transmet une réclamation des administrateurs du département de la Moselle *(ibid.)*, — une demande de la commune de Soissons *(ibid.* p. 4). — Demande des fonds pour les dépenses des enfants trouvés *(ibid.)*. — Rend compte de la situation de Paris (29 octobre, p. 38 et suiv.). — Annonce que l'on expédie dans les départements une adresse des sections sous le contreseing du maire de Paris (30 octobre, p. 73). — Il est mandé à la barre pour rendre compte des motifs de la suspension de l'envoi de cette adresse *(ibid.* p. 74). — Il est entendu à ce sujet *(ibid.* p. 77). — Transmet des pièces par lesquelles les administrateurs du département du Nord demandent une avance de 50,000 livres pour la ville de Douai (31 octobre, p. 90). — Transmet des pièces par lesquelles le directoire du département du Nord propose de transférer dans l'église des ci-devant jésuites de Lille le service qui se faisait dans l'église Saint-Etienne *(ibid.)*. — Transmet une pétition de Jean-Louis Barbein, canotier-lamaneur à Dunkerque *(ibid.* p. 91). — Transmet un arrêté du département de Paris portant dénonciation de deux de ses membres accusés de s'être emparés d'objets appartenant aux émigrés *(ibid.)*. — Ecrit au sujet de la suspension de l'envoi des paquets contresignés : *Pétion (ibid.* p. 93). — Ecrit au sujet des dilapidations qui se commettent dans la section des Sans-Culottes *(ibid.* p. 94). — Demande des fonds pour l'achat de grains *(ibid.* p. 97). — Envoie des paquets trouvés chez le sieur Bonnay (1er novembre, p. 101). — Envoie copie des pièces que lui adresse le département du Nord au sujet des troubles de Cambrai (2 novembre, p. 108). — Transmet un imprimé inutile : *Projet de loi relatif aux subsistances, rédigé par le citoyen Taboureau (ibid.)*. — Transmet un mémoire et des pièces en faveur de François Martin, dit Bruno *(ibid.* p 109). — Annonce que la dénonciation contre les corps administratifs du département de Seine-et-Oise, accusés d'avoir favorisé des enlèvements d'effets au château de Brunoy, est dénuée de fondement *(ibid.)*. — Ecrit que les sept accusés du camp de Jalès, détenus actuellement à Orléans, n'ont pas encore subi leur premier interogatoire *(ibid.)*. — Transmet les mémoires de trois habitants de Sierck, blessés lors de l'incursion des ennemis, le 11 août dernier, et sollicite une pension en leur faveur *(ibid.)*. — Transmet des pièces à l'appui d'une réclamation du citoyen Ferrières, trésorier de l'hôpital des Enfants trouvés de Bordeaux *(ibid.* p. 110). — Ecrit

relativement aux réparations urgentes des routes des départements frontières et observe que la somme de 600,000 livres votée pour cet objet par la Convention est insuffisante *(ibid.* p. 111). — Transmet différentes pièces concernant les dépenses occasionnées par la Fédération générale du 14 juillet 1790 (3 novembre, p. 123). — Transmet l'état des prêtres insermentés soumis à la déportation dans le district de Gien (Loiret) (3 novembre, p. 125). — Transmet trois états nominatifs des prêtres insermentés des districts de Poitiers, de Montmorillon et de Châtillon, qui ont obtenu des passeports pour se retirer en pays étranger *(ibid.)*. — Est entendu au sujet des travaux qui se font au château des Tuileries *(ibid.* p. 135 et suiv.). — Envoie une copie certifiée du décret particulier de la liquidation relatif au sieur Bourge et Cie, filateur à Rouen (4 novembre, p. 138). — Transmet une réclamation des sieurs Chauvet et Fournier, commis adjoints au greffe du ci-devant parlement de Paris, au sujet de leurs salaires *(ibid.)*. — Annonce qu'on n'a pu encore découvrir les meurtriers du citoyen Juchereau, de Charleville *(ibid.)*. — Transmet une lettre du commissaire ordonnateur de l'armée des Alpes qui sollicite, en faveur des Savoisiens, la révocation de la loi qui prohibe l'exportation des grains à l'étranger *(ibid.)*. — Sollicite une prorogation de délai de trois mois pour faire viser et enregistrer les effets et actions de l'ancienne compagnie des Indes, déposés dans ses bureaux *(ibid.* p. 139). — Transmet une expédition du directeur du juré d'accusation tendant à faire rentrer au greffe les notes et procès-verbaux qui ont été faits pour constater la rentrée au garde-meuble des différents effets qui y avaient été volés *(ibid.)*. — Réclame en faveur du sieur Fournier une somme de 9,000 livres *(ibid.)*. — Transmet des états nominatifs d'ecclésiastiques insermentés qui ont obtenu des passeports pour l'étranger *(ibid.)*. — Transmet un mémoire du maire d'Echassières qui demande qu'il soit défendu à tout particulier d'avoir plus de deux chiens de chasse *(ibid.)*. — Envoie une lettre anonyme qu'il a reçue de Genève *(ibid.)*. — Transmet le projet du sieur Pierre Pont, vicaire épiscopal de Nantes, d'une nouvelle organisation du culte religieux *(ibid.)*. — Transmet un arrêté de la municipalité de Rouen qui fixe le prix du pain à 2 sols 6 deniers

la livre *(ibid.)*. — Adresse des observations sur les effets du divorce à l'égard des femmes dont les maris sont émigrés *(ibid.)*. — Transmet une lettre des administrateurs d'Ille-et Vilaine relativement à des personnes avec lesquelles plusieurs communautés de la ville de Rennes avaient contracté l'obligation de les loger, nourrir et entretenir leur vie durant *(ibid.* p. 140). — Ecrit qu'il s'élève des difficultés sur les reliquats des comptes des corps ecclésiastiques supprimés *(ibid.)*. — Transmet divers états d'ecclésiastiques insermentés soumis à la déportation *(ibid.)*. — Demande l'interprétation de l'article 9 de la loi du 8 avril 1792 relative aux émigrés *(ibid.)*. — Envoie un état des dépenses urgentes à faire au Garde-Meuble, au Muséum, aux Gobelins et à la Manufacture de Sèvres *(ibid.)*. — Envoie une adresse du Conseil exécutif provisoire concernant les subsistances (6 novembre, p. 198). — Sollicite une prompte décision sur des questions relatives à l'élection du directoire du département de la Haute-Garonne *(ibid*, p. 200). — Réclame en faveur des hôpitaux une indemnité pour le remboursement des rentes dont les deniers sont versés dans les caisses des receveurs de district *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la distribution de pain qui se faisait chaque semaine aux pauvres de la ville de Saint-Denis par la ci-devant abbaye de Saint-Paul de l'Etrès *(ibid)*. — Ecrit relativement à la gratification de 1,500 livres accordée sur chaque département à la gendarmerie nationale par la loi du 16 février 1791 (13 novembre, p. 376). — Rend compte que la commune de Granville (Manche) demande l'établissement de plusieurs foires et marchés *(ibid.* p. 377). — Adresse l'état des prêtres déportés dans les districts d'Altkirch, de Belfort et de Colmar (14 novembre, p. 401). — Réclame une prompte décision sur l'exécution du décret du 8 novembre qui l'autorise à faire au département de Paris une avance d'un million pour retirer les billets de confiance au-dessous de 25 livres *(ibid.)*. — Réclame une décision sur l'organisation du bureau de consultation des Arts et Métiers *(ibid.* p. 402). — Envoie le compte des dépenses qu'il a ordonnées (18 novembre, p. 464). — Ecrit au sujet des subsistances (19 novembre, p. 476 et suiv.). — Apporte à la Convention des papiers découverts aux Tuileries (20 novembre, p. 493). — Envoie l'état des ecclésiastiques insermentés soumis à la

déportation dans le district de Saint-Junien (Haute-Vienne) (21 novembre, p. 497). — Envoie trois liasses de mémoires accompagnés d'arrêtés du directoire du département de la Meurthe (*ibid.*). — Sa lettre relative à la prohibition provisoire de la sortie des bestiaux pour l'Espagne, ordonnée par les commissaires de la Convention à l'armée des Pyrénées (*ibid.*). — Rend compte de l'exécution du décret rendu contre Lacoste (*ibid.* p. 510). — Fournit des explications au sujet des papiers découverts aux Tuileries (*ibid.* p. 511). — Ecrit au sujet de la destination des châteaux des émigrés (24 novembre, p. 575). — Ecrit au sujet des subsistances de Paris (27 novembre, p. 607 et suiv.). — Demande qu'il soit pris des mesures pour assurer la liberté du commerce des grains (28 novembre, p. 641 et suiv.). — Ecrit au sujet des comptes de la municipalité de Paris (30 novembre, p. 675). — Adresse des questions sur des traitements et pensions de retraite (1er décembre, t. LIV, p. 5). — Transmet une lettre des administrateurs du département du Loiret (*ibid.* p. 11). — Ecrit au sujet du serment civique des pensionnaires de l'Etat (2 décembre, p. 26). — Ecrit au sujet des écoles des ponts et chaussées (*ibid.*). — Envoie un mémoire sur la Bibliothèque nationale (*ibid.* p. 43). — Demande des fonds pour l'entretien des routes frontières (*ibid.* p. 44). — Le conseil général de la commune de Paris demande son renvoi (2 décembre, p. 53). — Ecrit au sujet des secours qu'il a envoyés au département de la Moselle (5 décembre, p. 353). — Transmet une adresse de la ville de Montauban qui demande à participer pour 50,000 livres à la somme de deux millions votées pour les subsistances (*ibid.* p. 355). — Transmet une requête des administrateurs de la Meurthe au sujet des prêtres émigrés qui désireraient rentrer en France (*ibid.* p. 357). — Ecrit au sujet des subsistances de la ville de Paris (*ibid.* p. 376). — Ecrit au sujet d'un mandat de 3,000 livres délivré aux commissaires de la Convention par le receveur du district d'Ustaritz (6 décembre, p. 386). — Annonce que la commune de Warloy-Baillon (Somme) refuse de laisser inhumer un protestant dans son cimetière (*ibid.*). — Dénonce les entraves apportées à l'arrivée des subsistances à Paris (*ibid.* p. 394 et suiv.). — Transmet une pétition de la commune du Havre (7 décembre, p. 402). — Demande à assister à l'interrogatoire du sieur Viard

(*ibid.* p. 419). — Lettre sur les besoins des hôpitaux du Lot (8 décembre, p. 659 et suiv.). — Lettre relative au garde-meuble national (*ibid.* p. 669 et suiv.). — Rend compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour des achats de grains (9 décembre, p. 703). — Ecrit au sujet du remboursement des billets de confiance (12 décembre, t. LV, p. 18), — au sujet de l'établissement d'un directoire pour les vivres nécessaires aux services de la guerre et de la marine (*ibid.* p. 20). — Dénonce la décision prise par le corps électoral de faire imprimer et distribuer les noms des pétitionnaires dits des 8,000 et des 20,000 (14 décembre, p. 48 et suiv.). — Ecrit au sujet des indemnités demandées par les administrateurs de départements (*ibid.* p. 51). — Justifie une proclamation du Conseil exécutif qui annule l'élection d'un nouveau procureur général syndic du département de Paris (*ibid.*). — Annonce que l'ennemi a brûlé les exemplaires des lois dans le département de la Moselle (*ibid.*). — Dénonce le citoyen Taboureau (15 décembre, p. 59). — Ses lettres relatives aux arrêtés du département de la Marne et des administrateurs de la commune du Blanc (*ibid.* p. 60). — Ecrit au sujet d'une lettre du département de la Moselle (*ibid.* p. 61). — Rend compte des achats de grains qu'il a faits à l'étranger (*ibid.* p. 69). — Ecrit au sujet du paiement des ouvriers de la Fédération de 1790 (17 décembre, p. 90). — Transmet une adresse de la Société d'agriculture de Paris (19 décembre, p. 149). — Ecrit au sujet du remboursement des billets de confiance (*ibid.* p. 158). — Est entendu au sujet de l'expédition précipitée du décret sur l'expulsion de la famille des Bourbons (20 décembre, p. 195). — Son mémoire sur la situation du commerce extérieur et maritime de la République (*ibid.* p. 196), (p. 225 et suiv.). — Demande des fonds pour l'achat des grains (21 décembre, p. 332). — Ecrit relativement à la manufacture de Sèvres (*ibid.* p. 332). — Ecrit au sujet d'une demande de gratification pour la gendarmerie nationale (22 décembre, p. 352). — Adresse l'état des dépenses qu'il a ordonnées pendant le mois de novembre (23 décembre, p. 362). — Ecrit au sujet du versement de l'indemnité qui doit servir à réparer les dommages qu'ont soufferts les habitants de Thionville (*ibid.*). — Adresse le compte des dépenses qu'il a ordonnancées dans le mois de novembre

(24 décembre, p. 374). — Ecrit qu'il est indispensable d'accorder au moins un supplément de fonds de 300,000 livres pour secours au département de la Meuse (*ibid.* p. 375). — Transmet une lettre du département de Paris qui sollicite une nouvelle avance pour servir à l'échange des billets de confiance (*ibid.*). — Transmet un arrêté du département de la Gironde qui sollicite un secours pour la réparation des routes (*ibid.*). — Demande un supplément de fonds pour la dépense des enfants trouvés pendant 1792 (*ibid.*). — Annonce que les administrateurs des messageries et des postes déclarent qu'à moins de promptes réparations des routes leur service éprouvera des suspensions forcées (*ibid.*). — Transmet un arrêté de la section Popincourt qui sollicite un nouveau secours de 10,000 livres pour la maison des orphelins (*ibid.*). — Expose que le département de Paris a besoin d'une nouvelle avance de 1,500,000 livres pour l'échange des billets de confiance (28 décembre, t. LVI, p. 1). — Demande la nomination d'une commission pour la vérification des comptes de l'achat des grains (*ibid.* p. 5). — Transmet des pétitions des citoyennes Marnais et du citoyen Grignet (*ibid.*), — une série de pièces émanant de l'administration du département du Gard (29 décembre, p. 36), — une pétition des actionnaires et intéressés à l'emprunt de 3 millions ouverts à Lyon (*ibid.* p. 37). — Dénonce des abus relatifs à l'école des mines (30 décembre, p. 64). — Annonce que quelques particuliers réclament la faculté d'employer à la pêche de la baleine des navires de construction américaine (31 décembre, p. 75). — Sa lettre sur l'insolvabilité d'un acquéreur du domaine de Choisy (*ibid.* p. 77), — sur la demande du département de la Manche pour les hôpitaux et ateliers de charité (*ibid.* p. 78). — Marat dénonce les menées de la faction Roland (31 décembre 1792, t. LVI, p. 89). — 1793. Transmet une pétition du département de la Dordogne (1er janvier, p. 105), — une pétition du département de la Vienne (*ibid.*). — Ecrit au sujet des candidats aux places de notaires qui ont volé à la défense de la patrie (*ibid.* p. 106). — Ecrit au sujet de l'indemnité à accorder aux administrateurs de département et de district (*ibid.* p. 107). — Demande s'il doit payer des encouragements décrétés à des manufacturiers de Beauvais qui n'ont pas actuellement le nombre d'ouvriers nécessaires

(2 janvier, p. 142). — Ecrit relativement au conseil du département de la Vienne (*ibid.*). — Annonce que les membres du comité de la section Beaurepaire se sont opposés à la vente illégale d'une maison nationale (*ibid.*). — Transmet l'arrêté du département des Vosges par lequel l'administration de ce département a fixé le chef-lieu du canton d'Etival à Nompatlize (3 janvier, p. 162). — Défère un arrêté du conseil général de la Haute-Saône relatif à la perception qui a été faite, en nature de grains, du prix des fermes et biens des émigrés (*ibid.*). — Demande le versement d'une somme de 400,000 livres dans la caisse des militaires invalides (*ibid.*). — Demande à titre d'avance 25,000 à 30,000 livres pour l'emplissage des glacières de Paris, Marly, Meudon, Versailles et autres maisons ci-devant royales (*ibid.*). — Robespierre jeune accuse Roland d'avoir voulu enlever les papiers qui se trouvent dans la maison de Thierry, valet de chambre du roi (3 janvier 1793, p. 169). — Décret portant qu'il sera entendu à ce sujet (*ibid.*). — Fournit des explications au sujet des papiers de Thierry, valet de chambre du roi (*ibid.* p. 280). — Transmet une demande du département de la Seine-Inférieure (5 janvier, p. 222). — Transmet une adresse annonçant que le bailliage de Schambourg demande sa réunion à la France (7 janvier, p. 259). — Sa lettre relative aux hôpitaux (*ibid.*). — Consulte la Convention sur le décret qui a décidé que les lois prohibitives de l'exportation des grains ne seraient pas applicables au duché de Bouillon (8 janvier, p. 592). — Annonce qu'il a envoyé des secours aux départements de l'Indre et du Gers (*ibid.* p. 594). — Annonce à la Convention que l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, demande la jouissance de la pension de 10,000 livres, attachée au canonicat qu'il avait à Bordeaux (9 janvier, p. 604). — Transmet un arrêté du conseil de la Loire-Inférieure qui ordonne le paiement de 1,200 livres aux députés de la Guadeloupe à la Convention pour frais de voyage de Nantes à Paris (*ibid.*). — Transmet une lettre des administrateurs des Deux-Sèvres qui demandent que la loi relative aux passeports soit remise en vigueur (*ibid.*). — Rend compte de son administration (*ibid.* p. 605 et suiv.), (p. 633 et suiv.). — Communique une lettre des citoyens Bourdieu-Chollet (10 janvier, p. 709). — Se plaint des achats

de grains faits par le directoire des subsistances dans les départements mêmes qui sollicitent des secours (*ibid.* p. 710). — Transmet différentes pièces du conseil général de la commune d'Autun relatives à l'établissement d'un commissaire de police (11 janvier, p. 726). — Expose que le partage des biens communaux excite une vive fermentation dans le département de l'Aisne (*ibid.*). — Envoie des pétitions des communes de Mont-le-Vernois, Mailley et Chazelot qui demandent la vente de l'exploitation de leur quart de réserve (*ibid.* p. 727). — Transmet deux délibérations, l'une du département de Seine-et-Oise, l'autre du directoire du district de Corbeil, contenant des mesures générales pour prévenir les ravages causés par la crue subite des eaux et un projet de règlement sur cet objet (12 janvier 1793, t. LVII, p. 4). — Transmet une lettre du procureur général syndic du département de la Dordogne qui rend compte des pratiques employées dans ce département pour y dépraver l'opinion publique (*ibid.*). — Envoie le compte des dépenses qu'il a ordonnées dans le courant du mois de décembre (13 janvier, p. 28). — Transmet une réclamation des fournisseurs de souliers aux armées (14 janvier, p. 42). — Rend compte des mesures prises pour l'exécution du décret du 15 décembre 1792 (*ibid.* p. 43). — Ecrit en faveur des créanciers des congrégations séculières (15 janvier, p. 61). — Demande des fonds pour le paiement des ouvriers des manufactures de Sèvres et des Gobelins (19 janvier, p. 436). — Ecrit au sujet des débiteurs pour mois de nourrice (*ibid.*). — Transmet une demande des départements frontières (*ibid.* p. 437). — Transmet des réclamations du citoyen Fontenai, réputé émigré, contre le sequestre de ses biens dans les municipalités de Donnemarie et Chaumont (20 janvier, p. 505). — Transmet une demande des communes de Grasse et de Bandol à l'effet d'obtenir des commissaires de police (*ibid.*). — Expose que la municipalité de Fécamp sollicite la continuation d'une aumône en grains due aux pauvres de cette ville par la ci-devant abbaye du lieu (*ibid.* p. 506). — Transmet une demande de la ville de Saint-Sevrac à l'effet d'obtenir à titre de don la chapelle des ci-devant Pénitents (*ibid.*). — Transmet une délibération de la municipalité de Saulieu qui demande à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 livres pour achat de grains (*ibid.*). — Transmet une demande de la municipalité de Villexende à l'effet d'obtenir l'échange de son hôpital actuel contre la maison des ci-devant religieuses Annonciades (*ibid.*). — Transmet une pétition du conseil administratif du département du Gard au sujet de compagnies de chasseurs de la garde nationale formées à Nîmes (*ibid.*). — Transmet des arrêtés de la municipalité de Laigle relatifs à des billets de confiance suspects (22 janvier, p. 535). — Annonce une pétition des fabriciens de la Fitte, contenant réclamation de la conservation d'un legs pieux (*ibid.* p. 537). — Transmet une réclamation de la maison Turubult, Forbès et C^ie^, de Londres, relative à une fourniture de farines (*ibid.*). — Lettre par laquelle il rend compte de sa conduite et déclare donner sa démission (23 janvier, p. 599 et suiv.) ; — la Convention décrète l'impression de cette lettre et l'envoi aux départements (*ibid.* p. 601). — La Convention accepte la démission de Roland et décrète que le portefeuille du département de l'intérieur sera remis au ministre de la justice (*ibid.* p. 602). — Envoi par Roland du compte général des dépenses qu'il a ordonnées (26 janvier, p. 684). — Envoie le tableau des dépenses des trois dernières semaines de son ministère (10 février 1793, t. LVIII, p. 432). — Envoie son compte général depuis son entrée au ministère (24 février 1793, t. LIX, p. 153).

1793. — GARAT, *ministre par intérim.* — Transmet une réclamation du citoyen Closen (29 janvier, t. LVIII, p. 1), — une demande de la commune de Granville (*ibid.*), — une délibération du conseil général de la commune de Lille (*ibid.*), — une demande du département du Calvados (*ibid.*), — un arrêté des corps administratifs de Toulon (*ibid.*), — un état des pertes éprouvées par le département de la Meuse (*ibid.* p. 2). — Sollicite la nouvelle organisation des bureaux de l'ancienne compagnie des Indes (30 janvier, p. 27). — Envoie diverses pièces par lesquelles les nommés Moyson, Regiat et Sasseau, habitants de la Belgique, réclament une indemnité pour dommages faits à leurs propriétés lors du passage des troupes françaises (*ibid.* p. 28). — Rappelle une demande du département du Lot à fin de remboursement d'une dépense de 1,184 liv. 15 sols (*ibid.*). — Annonce que le département des Hautes-Py-

rénées demande l'érection en commune du hameau de l'Espone, dépendant de Bagnères *(ibid.)*. — Renouvelle la demande déjà faite par le département de la Gironde d'une somme de 500,000 livres *(ibid.)*. — Transmet des dons patriotiques de divers citoyens du département du Tarn *(ibid.)*. — Sollicite pour deux districts du département des Deux-Sèvres l'établissement de deux archivistes *(ibid.)*. — Demande une nouvelle édition des lois relatives à l'organisation des gardes nationales *(ibid.)*. — Transmet un état des pétitions qui lui ont été renvoyées par les comités (31 janvier, p. 88). — Transmet l'état des décrets envoyés aux départements *(ibid.* p. 94). — Transmet des procès-verbaux concernant le département des Basses-Alpes *(ibid.* p. 95), — une demande du citoyen Maloët *(ibid.* p. 96), — un état des pertes éprouvées par les communes des districts de Grandpré et de Vouziers (2 février, p. 161). — Transmet une demande de 50,000 livres faite à titre d'emprunt par le citoyen Herznod, qui a fondé une fabrique d'indienne et une filature de coton à Melun (3 février, p. 174). — Transmet la demande faite par le département de la Seine-Inférieure de nouveaux secours de subsistances *(ibid.)*. — Envoi l'état des décrets qu'il a adressés aux départements *(ibid.)*. — Demande des fonds pour l'exploitation des terres et manufactures ainsi que pour l'entretien des bâtiments et autres établissements dépendants de la liste civile *(ibid.)*, — Demande l'autorisation d'acheter des grains dans les ports francs de la République *(ibid.* p. 179). — Ecrit relativement aux réclamations de la République de Mulhausen (8 février, p. 374). — Transmet différentes pièces relatives au citoyen Desmoutiers, fermier à Boistrancourt (Nord), dont la ferme a été incendiée (9 février, p. 392). — Transmet une pétition du citoyen Papi, qui réclame une somme de 124 livres *(ibid.)*. — Transmet des observations du département du Gers sur le serment exigé par la loi du 14 août de tout fonctionnaire ou pensionné de l'Etat *(ibid.)*. — Ecrit relativement à l'habillement et à un rappel de solde demandé par les hommes du 14 juillet *(ibid.)*. — Ecrit que personne ne veut remplir une place d'administrateur du département de la Charente actuellement vacante *(ibid.)*. — Demande si la dépense faite par les hôpitaux, pour les enfants trouvés pendant

l'année 1790, et que quelques uns d'entre eux n'ont point réclamée, doit faire partie de l'arriéré de cette année et être soumise aux formes de la liquidation (11 février, p. 445). — Fait connaître certains engagements contractés par la municipalité d'Orléans, pour des subsistances envers les citoyens Adam père et fils, négociants *(ibid.)*. — Ecrit au sujet du paiement des primes accordées au commerce (13 février, p. 494). — Rend compte de l'état des subsistances de la ville de Paris *(ibid.* p. 504 et suiv.). — Transmet des pièces par lesquelles le département du Nord sollicite une pension en faveur de la veuve du citoyen Biteux, d'Orchies, massacré par les Autrichiens (15 février, p. 575). — Demande si on doit considérer et traiter comme émigrés les prêtres insermentés, qui, après le décret de janvier 1792, et avant la sanction de ce décret, se déportèrent d'eux-mêmes dans des pays neutres *(ibid.)*. — Annonce que l'administration du Var a arrêté tous les fonds destinés à la trésorerie nationale jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur lui ait fait passer une somme de 1,500,000 livres *(ibid.)*. — Rappelle la demande en paiement du prix de ferme des bateaux de correspondance du département de Corse *(ibid.* p. 576). — Annonce que les officiers municipaux de Lille demandent un sixième juge de paix *(ibid.)*. — Transmet le procès-verbal du plan de circonscription de la commune de Cherbourg *(ibid)*. — Transmet les observations qui lui ont été faites sur le mode que l'on suit pour liquider les créances des entrepreneurs des ponts et chaussées (17 février, p. 634). — Donne des détails sur un jugement rendu par le tribunal criminel du département du Nord, contre Joseph Mesure, marchand à Douai *(ibid.)*. — Présente des observation sur le décret du 9 septembre dernier, relâtif au dépôt des billets de parchemin de la maison de secours *(ibid.)*. — Ecrit au sujet de l'état des maisons d'arrêt et de justice de la ville du Puy (13 février, p. 701). — Ecrit au sujet du paiement du salaire des ouvriers des ci-devant manufactures nationales *(ibid.* p. 702). — Rend compte de la pétition du citoyen Coiny (20 février 1793, t. LIX, p. 28). — Rend compte des mesures prises par la ville de Rennes pour le remboursement des billets patriotiques *(ibid.* p. 30). — Transmet un mémoire du citoyen Desmarets *(ibid.)*. — Transmet une délibération de la munici-

palité de Gien qui demande à être autorisée à emprunter une somme de 10,000 livres pour achats de grains (*ibid.* p. 31). — Transmet les réclamations du citoyen Bréquigny (*ibid.*). — Transmet diverses pièces relatives à l'arrestation de Simon Antoine par la municipalité de Casteljaloux (*ibid.*). — Transmet les réclamations de la citoyenne Corbin (*ibid.*). — Transmet une lettre du département de Saône-et-Loire qui demande à être autorisé à établir un droit de péage sur le canal de Saône-et-Loire (*ibid.*). — Transmet une pétition de la commune de Toulouse qui demande un secours provisoire de 400,000 livres (21 février, p. 53). — Transmet la note des décrets expédiés aux départements (*ibid.* p. 54). — Ecrit relativement aux indemnités à accorder pour la découverte de faux assignats (*ibid.*). — Il rendra compte des fonds mis à sa disposition pour secours aux départements (*ibid.* p. 60). — Ecrit relativement à un arrêté du département de Seine-et-Oise sur la réunion de la paroisse de Boullay-les-Troux à celle de Molières (22 février, p. 77). — Ecrit relativement à l'autorisation provisoire donnée par le département de la Charente au conseil général de la commune de Confolens de former pendant un mois un rôle de bienfaisance pour subvenir aux besoins des pauvres (*ibid.*). — Ecrit relativement à une indemnité demandée par le citoyen Jalbert, greffier de la Haute-Cour nationale (*ibid.*). — Transmet une lettre du conseil général du Tarn l'informant que très peu de notaires de ce département ont obtenu des certificats de civisme (*ibid.*). — Transmet une lettre du conseil général du Tarn relative à un vol de 8,121 livres commis dans les bureaux du directoire du district d'Albi (*ibid.*). — Demande qu'on examine si les employés de son département ont droit aux secours et indemnités accordés aux employés supprimés des départements de la marine et de la justice (*ibid.*). — Expose une difficulté qui s'est élevée entre les administrateurs du département de la Drôme et les officiers municipaux de Montélimar (25 février, p. 177). — Transmet une adresse du département de l'Aisne qui adhère au jugement rendu contre Louis Capet (*ibid.*). — Rend compte de l'état des subsistances de Paris (25 février, p. 189 et suiv.). — Rend compte des mesures prises pour l'approvisionnement des départements du Midi (*ibid.* p. 191 et suiv.). — Adresse les réclamations du citoyen Marc Delhern (27 février, p. 288). — Prie la Convention de statuer sur la réclamation faite par la ville de Strasbourg de la propriété de la maison occupée par le ci-devant intendant (*ibid.*). — Transmet la demande d'une pension de 300 livres formulée par la sœur du commandant Beaurepaire (*ibid.*). — Transmet les pétitions des officiers, sous-officiers et gendarmes de départements tendant à obtenir une augmentation de traitement (*ibid.* p. 289). — Transmet une réclamation des habitants de Notre-Dame-des-Fontaines, annexe de la commune Saint-Martin, district de la campagne de Lyon (*ibid.*). — Transmet la demande d'une somme de 100,000 livres formulée par le citoyen Massial, négociant à Bagnols (*ibid.*). — Réclame une décision urgente sur les salaires des ouvriers des manufactures de Sèvres, des Gobelins, de la Savonnerie, etc. (*ibid.*). — Fait part à la Convention des dévastations qui se commettent dans les forêts nationales (1er mars, p. 501). — Informe la Convention que le directoire du département de la Manche sollicite la permanence du conseil général (*ibid.* p. 502). — Demande une décision sur l'indemnité réclamée par le citoyen Moutte (*ibid.*). — Transmet une demande des administrateurs du district de Grandpré relativement à la literie trouvée dans les maisons des émigrés (*ibid.* p. 503). — Transmet les pièces relatives à la demande de réunion à la République faite par les habitants de la commune d'Enstgheim-Empire (*ibid.*). — Transmet une demande de la commune de Séez tendant à acquérir la maison qu'occupe la municipalité de cette ville (*ibid.*). — Transmet copie du procès-verbal de l'un des juges de paix d'Amiens relatif à des propos anticiviques (*ibid.*). — Transmet une demande de la municipalité de La Flèche tendant à échanger la maison servant actuellement d'hôpital contre la ci-devant maison conventuelle de la Visitation (*ibid.* p. 504). — Demande des fonds pour salarier les commis employés à l'inventaire des titres d'aliénation (*ibid.*). — Sollicite la circonscription des paroisses du département de la Haute-Saône (*ibid.*). — Transmet une demande de la commune de Bagneux tendant à acquérir une maison destinée à loger le maître d'école (*ibid.*). — Demande si le délai fixé par la loi du 25 août 1792, pour la prestation du serment exigé des pensionnaires du gouvernement,

est fatal ou non (*ibid.*). — Demande si les notaires auxquels on a refusé des certificats de civisme peuvent continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement (*ibid.*). — Ecrit relativement à la translation faite par la municipalité de Gien de l'Hôtel-Dieu de cette ville en la maison du ci-devant monastère de Sainte-Claire (*ibid.*). — Transmet une pétition de la commune de Fourmiguères concernant l'établissement dans cette commune de deux foires par an (*ibid.*). — Sollicite une loi pénale contre ceux qui abattraient les arbres de la liberté et contre les prêtres qui refuseraient la bénédiction nuptiale (*ibid.* p. 506). — Transmet la demande des administrateurs du département de la Nièvre d'accorder une récompense au citoyen Brière pour un acte de courage (2 mars, p. 535). — Ecrit relativement aux anciens portiers du château des Tuileries (*ibid.*). — Transmet un arrêté du département de l'Ain qui fixe à 1,800 livres, au lieu de 1,500 livres, le traitement du secrétaire général du département (*ibid.*). — Invite la Convention à prendre en considération l'embarras dans lequel vont se trouver les administrations par suite du défaut de recouvrement des contributions de 1792 (3 mars, p. 559). — Demande une interprétation de la loi du 27 septembre dernier relative au traitement des ecclésiastiques (*ibid.* p. 560). — Transmet un mémoire du citoyen Menou, entrepreneur de la manufacture de tapisseries de Beauvais (*ibid.*). — Transmet une lettre des officiers municipaux de Chambéry relative à la circulation des assignats dans le département du Mont-Blanc et une demande d'un secours pécuniaire par les mêmes officiers municipaux pour établir des boulangeries et des boucheries (*ibid.*). — Demande la construction d'une nouvelle manufacture de bonneterie établie à Ormesson par le citoyen Chantepinot (*ibid.*). — Transmet le vœu émis par les élèves des ponts et chaussées de servir la patrie (6 mars, p. 633). — Transmet les craintes des différents administrateurs d'être privés de leurs commis par l'effet de la loi sur le recrutement (7 mars, p. 669). — Transmet une lettre des administrateurs du département de l'Allier annonçant que les forêts nationales sont dévastées (*ibid.*). — Transmet une lettre du directoire du département du Nord qui demande l'autorisation de transférer les cimetières au dehors des villes (*ibid.*). — Demande l'augmentation du traitement des gardiens de prison et sur quels fonds seront payés les greffiers de police correctionnelle (*ibid.*). — Présente des observations sur les entraves que le défaut d'organisation apporte dans l'administration des ponts et chaussées (*ibid.*). — Transmet une demande des administrateurs de Rhône-et-Loire relative aux dettes contractées par l'école vétérinaire de Lyon (*ibid.*). — Transmet un mémoire des membres de l'Académie des sciences relatif au cumul de deux traitements (*ibid.*). — Ecrit relativement aux secours accordés aux Hollandais retirés en France par la loi du 22 août 1790 (8 mars, p. 697). — Appelle l'attention de la Convention sur la loi du 20 août dernier relative aux acquéreurs de fonds ci-devant mouvants d'un fief en censive (*ibid.*). — Demande à la Convention d'ordonner le tranfert des enfants, vieillards, infirmes ou malades de la ville de Romans dans les maisons de Saint-Just et Sainte-Marie (*ibid.* p. 698). — Envoie des pièces relatives au suicide de Daverhoult (10 mars, t. LX, p. 29). — Transmet l'état des décrets qu'il a envoyés aux départements (11 mars, p. 81). — Envoie un deuxième supplément de l'état des personnes attachées à la maison du ci-devant roi (*ibid.*). — Envoie deux états des ecclésiastiques insermentés du district du Quesnoy (*ibid.*). — Soumet à la Convention trois questions qui lui ont été posées par le département des Ardennes (*ibid.*). — Envoie des pièces relatives au suicide de Daverhoult (12 mars, p. 102 et suiv.). — Annonce des troubles dans plusieurs départements (12 mars, p. 135). — Envoie les pièces relatives à la demande faite par la commune d'Argenton, de conserver, comme oratoire, l'église des ci-devant Cordeliers de cette ville (13 mars, p. 153). — Il est nommé ministre de l'intérieur (14 mars, p. 201). — Demande si les ecclésiastiques, employés aux fonctions du culte catholique, sont compris dans l'appel des 300,000 hommes (15 mars, p. 215). — Propose d'étendre aux ingénieurs des ponts et chaussées des départements les dispositions rendues pour les élèves, et de les mettre à la disposition du ministre de la guerre (*ibid.* p. 216). — Appelle l'attention de la Convention sur la manufacture de tapisseries de Beauvais, qui est menacée d'une ruine prochaine (*ibid.*). — Transmet une demande du département de la Charente, tendant à obtenir la prorogation du délai

fixé par l'article 3 de la loi du 20 août 1792 pour l'exhibition des titres primitifs des droits et redevances rachetables attachés aux fonds ci-devant mouvants de fiefs en censive *(ibid.)*. — Adresse les états des fonds distribués aux départements, pour besoins, secours, ponts et chaussées et ateliers de charité *(ibid.)*. — Accepte les fonctions de ministre de l'intérieur *(ibid.* p. 225).

GARAT, *ministre*. — Expose les difficultés qu'éprouve le recours du droit d'enregistrement à percevoir sur les rentes en nature, dues à la nation et aux émigrés par différents fermiers, rentiers et autres, depuis la promulgation de la loi du 11 janvier (16 mars, p. 232). — Annonce qu'il n'a jamais pris l'arrêté en vertu duquel le procureur syndic du district de Cognac a été condamné à deux ans de prison et demande la rectification de cette erreur *(ibid.)*. — Ecrit qu'il a fait partir un courrier extraordinaire pour connaître la cause du retard du courrier de Nantes (19 mars, p. 302). — Transmet deux délibérations des districts de Villeneuve et Casteljaloux (Lot-et-Garonne) *(ibid.)*. — Invite la Convention à établir avec les villes hanséatiques une parfaite neutralité (21 mars, p. 367). — Prie la Convention de prendre une prompte décision sur les ingénieurs et de décréter qu'ils resteront à leur poste *(ibid.)*. — Transmet un rapport relatif aux pensions affectées à divers régiments sur le ci-devant ordre de Saint-Louis *(ibid.)*. — Expose les obstacles apportés par un attroupement à Calais à un embarquement de différentes marchandises achetées par des Smogleurs anglais *(ibid.)*. — Transmet la délibération prise par le directoire du département du Loiret au sujet des troubles survenus à Montargis à l'occasion du recrutement *(ibid.)*. — Transmet la proposition du directoire du département de Paris tendant à transférer provisoirement la brigade de gendarmerie établie à Créteil et à obtenir 29 brigades au lieu de 18 *(ibid.)*. — Invite la Convention à prononcer sur une contestation survenue entre le procureur syndic du district de Fécamp, et des particuliers qui ont acquis l'abbaye dudit endroit *(ibid.)*. — Demande si le tiers des appointements accordés, par la loi du 27 août dernier, aux fonctionnaires qui se rendent aux frontières doit être pris sur les appointements mêmes des places qu'ils ont quittées temporairement, ou si ce tiers doit être fourni par le Trésor public *(ibid.* p. 368). — Expose une difficulté, dont le département de la Seine-Inférieure demande la solution, relative à deux matelots danois qui, faisant partie de l'équipage de deux vaisseaux anglais sur lesquels on a mis l'embargo, prétendent ne pouvoir être retenus prisonniers (23 mars, p. 466). — Transmet une demande de 824 livres, faite par la commune d'Arpajon, pour nourriture de la force armée qui marcha au mois de septembre à Orléans *(ibid.)*. — Transmet une proclamation du Conseil exécutif provisoire, qui annule un arrêté du département de Paris déclarant non émigré, Colbert-Maulevrier, ci-devant ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne *(ibid.)*. — Transmet un mémoire d'après lequel l'administration du Puy-de-Dôme réclame une somme de 86 liv. 19 sous pour frais de triage et de brûlement des titres de noblesse *(ibid.)*. — Transmet six pièces relatives à l'établissement d'une manufacture de toiles et mousselines que des familles suisses se proposent de former dans le département de la Marne (25 mars, p. 536). — Annonce que la municipalité de Beaumont réclame une maison appartenant ci-devant à la fabrique pour servir partie à la maison commune, partie au logement du maître d'école *(ibid.)*. — Demande l'autorisation de fournir des voitures de la nation aux commissaires de la Convention (25 mars, p. 538). — Transmet une demande de la commune de Die (26 mars, p. 561). — Demande, au nom du département de Seine-et-Oise, l'exécution de la loi qui accorde un demi-arpent de jardin aux curés (27 mars, p. 586). — Transmet des pièces relatives à une demande d'indemnité du ci-devant titulaire du prieuré de Tours-sur-Marne *(ibid.)* — Transmet les pièces relatives à une réclamation de la commune de Mons-en-Pévèle (Nord) contre le décret du 12 septembre 1791 qui rend cette commune dépendante au spirituel de la paroisse d'Ennevelin *(ibid.)*. — Transmet un arrêté du directoire du département de Lot-et-Garonne relatif à plusieurs bâtiments nationaux, propres à des établissements publics, dont il demande qu'on suspende la vente, jusqu'à l'exécution des lois à intervenir sur l'instruction publique *(ibid.)*. — Transmet une demande de la commune de Charbonnières (Eure-et-Loir) qui sollicite l'autorisation de louer

une maison entière appartenant à la fabrique pour y tenir les séances de la municipalité et y établir une maison d'arrêt *(ibid.)*. — Transmet une demande du district d'Albi (Tarn) qui sollicite l'autorisation de louer la maison des ci-devant Carmes pour y tenir ses séances, celles du tribunal de district et du tribunal de commerce et y loger la gendarmerie *(ibid.)*. — Transmet une demande du directoire du district de Guérande (Loire-Inférieure), qui sollicite l'autorisation de louer la maison de Dandigné, émigré, pour y établir ses bureaux *(ibid.)*. — Transmet la demande des administrateurs de l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moutier qui sollicitent l'autorisation d'en vendre les bâtiments et d'acquérir, pour l'y transférer, le couvent des ci-devant Ursulines *(ibid.)*. — Transmet la plainte d'un citoyen détenu à l'Abbaye, au plus rigoureux secret, depuis quatre-vingt-treize jours, sans avoir été interrogé *(ibid.* p. 587). — Transmet une demande par laquelle le département des Ardennes demande à être compris dans le décret du 7 mars qui répartit des fonds entre les départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse et de la Marne pour acquitter les dépenses des travaux de salubrité *(ibid.)*. — Expose que n'ayant aucun fonds à sa disposition pour les encouragements à donner aux manufactures, il ne peut exécuter le décret rendu le 14 de ce mois en faveur du département de la Haute-Loire *(ibid.)*. — Transmet une pétition des administrateurs de l'Œuvre du bouillon des pauvres de la ville du Puy *(ibid.)*. — Transmet les pièces relatives à une demande d'indemnité du citoyen Bonnet, propriétaire de la verrerie de Bienne, district de Sainte-Menehould, qui a été dévastée en septembre dernier et depuis est en chômage *(ibid.)*. — Fait part de troubles provoqués dans la ville de Bordeaux par suite du changement du mode de taxation du pain *(ibid.)*. — Transmet un arrêté du directoire du district de Toulouse, approuvé par l'évêque, portant qu'à partir du 1er avril il ne sera accordé aucun fonds pour les dépenses du séminaire de cette ville *(ibid.* p. 590). — Informe la Convention que des malveillants ayant renversé l'arbre de la liberté de Castres, il a été redressé sur-le-champ *(ibid.)*. — Ecrit qu'il a fait surseoir à la vente des biens de Lusignan et de la Trémoïlle (27 mars, p. 597). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution de la loi sur les étrangers *(ibid.* p. 610). — Transmet l'état des décrets qu'il a envoyés aux départements (28 mars, p. 631). — Transmet une réclamation du directoire du département du Nord en faveur de deux vieilles filles de Lille qui ont omis de présenter le titre de leur créance avant le 1er septembre dernier *(ibid.)*. — Transmet la demande en indemnité formée par les héritiers de feu sieur Dulys, chanoine d'Arras *(ibid.* p 632). — Transmet un arrêté du département du Nord pour astreindre les prévenus d'émigration à produire de nouveaux certificats de résidence *(ibid.)*. — Transmet l'état des employés des mines *(ibid.)*. — Transmet la demande de l'administration des subsistances de Paris, pour obtenir la coupe de 2,500 arpents de réserve de bois qui commencent à dépérir dans les districts de Sens, Saint-Florentin, Tonnerre et Auxerre *(ibid.)*. — Tansmet de nouvelles observations de la municipalité de Calais, relatives à l'embarquement des eaux-de-vie de genièvre qu'y viennent acheter des smogleurs anglais *(ibid.)*. — Transmet une pétition, qui lui est adressée par le département de Rhône-et-Loire et formulée par le citoyen Populle-Pouilly relativement à une dîme inféodée (29 mars, p. 673). — Sollicite la promulgation de la loi des émigrés *(ibid.)*. — Transmet une adresse du département du Lot relative aux émigrés *(ibid.)*. — Transmet une délibération du conseil général du département du Morbihan contenant les mesures prises pour arrêter les troubles qui affligent ce département *(ibid.* p. 684). — Transmet une lettre du procureur général syndic et un arrêté du département de l'Allier relatif au recrutement *(ibid.* p. 687). — Transmet une adresse des Amis de la République de Ceyzériat qui adhèrent au jugement rendu contre Louis Capet *(ibid.* p. 689). — Transmet une pétition de la commune de Toulon (31 mars 1795, t. **LXI**, p. 7). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour faire passer des fonds au département de Mayenne-et-Loire *(ibid.* p. 8). — Transmet une demande de plusieurs officiers de santé relative au recrutement *(ibid.)*. — Transmet une délibération du directoire du département de l'Indre, relative au payeur général et à l'ingénieur ordinaire du département qui demandent à ne pas être compris dans le recrutement, bien que le sort soit tombé sur eux *(ibid.)*. — Transmet deux lettres rela-

tives l'une à la rareté des denrées, l'autre aux productions provenant de la pêche des puissances ennemies (*ibid.* p. 10). — Transmet l'état de l'emploi des sommes mises à la disposition du département de Paris pour le remboursement des billets de parchemin et de la maison de secours (*ibid.*). — Rend compte des mesures qui ont été prises par les corps administratifs du Tarn, au sujet de troubles qui s'étaient manifestés à Castres à l'occasion du recrutement (*ibid.*). — Transmet copie d'une lettre des officiers municipaux de Versailles, qui demandent une indemnité pour les boulangers, afin que ceux-ci ne soient pas obligés d'augmenter le prix du pain (*ibid.*). — Appuie une réclamation des citoyens Daubas et Gautier, adjudicataires du pont de Montastruc (1er avril, p. 31). — Expose les difficultés qui gênent l'exécution des lois relatives aux certificats de civisme (*ibid.*). — Transmet l'état des décrets envoyés dans les départements jusqu'au 1er avril (2 avril, p. 71). — Envoie un mémoire du citoyen Sicard, qui lui a été transmis par le directoire du département de Paris et qui concerne les sourds-muets et les aveugles nés (*ibid.* p. 80). — Rend compte d'une circulaire qu'il envoie aux citoyens Doerner et Cie, relative à l'interruption de toute communication entre la France et l'Angleterre (*ibid.* p. 31). — Ecrit relativement aux dépenses présumables du département de l'intérieur pour 1793 (*ibid.*). — Sa lettre relative à la caisse de la Bibliothèque nationale (*ibid.*). — Ecrit relativement à la loi du 26 août concernant la déportation des prêtres (*ibid.*). — Sa lettre relative à des propos séditieux tendant à arrêter le recrutement dans les districts d'Agen, Marmande, etc. (*ibid.* p. 87). — Rend compte de l'emploi qu'il a fait des fonds mis à sa disposition pour achats de subsistances (*ibid.* p. 101 et suiv.). — Propose différentes mesures de salut public (3 avril, p. 132 et suiv.). — Transmet un état des décrets envoyés aux départements (4 avril, p. 294). — Transmet les états des demandes de pensions, gratifications, secours et indemnités arrêtés au Conseil exécutif provisoire (7 avril, p. 392). — Transmet un arrêté du directoire du département de l'Aube à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire pour procéder à la vente de la ferme des Bons-Hommes (*ibid.*). — Demande comment seront remplacés les membres des directoires dans les corps administratifs lorsque les suppléants se trouveront épuisés (8 avril, p. 416). — Transmet une pétition de la commune de Hellenhausen qui demande à être distraite du canton de Walscheid (*ibid.*). — Transmet la demande formulée par les maîtres de poste aux chevaux du département du Haut-Rhin, pour que leurs postillons soient dispensés du recrutement (*ibid.*). — Transmet un mémoire du ci-devant commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel d'Avignon (*ibid.*). — Demande que la commune de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or) soit autorisée à changer son nom en celui de Villiers-la-Forêt (*ibid.*). — Demande que la commune de Ban-le-Duc (Vosges) soit autorisée à changer son nom en celui de Ban-sur-Meurthe (*ibid.* p. 417). — Fait part de différentes dispositions prises par le département de l'Aisne, par rapport au désarmement (*ibid.*). — Demande à être autorisé à faire payer les frais de nourriture des prisonniers détenus en vertu d'ordres de la Convention (*ibid.*). — Demande que le maréchal de camp d'Asseux-Gestas, destitué par les commissaires de la Convention, soit dispensé de se rendre à Bayonne pour s'y procurer un certificat de résidence (*ibid.* p. 418). — Réclame des secours pour le citoyen Ragué, de Remiremont (*ibid.*). — Transmet une pétition de la commune de Sassenay (Saône-et-Loire) tendant à établir deux foires par an (9 avril, p. 495). — Transmet une pétition de la commune de Verdun-sur-le-Doubs ayant le même objet (*ibid.* p. 496). — Transmet un arrêté du directoire de Seine-et-Oise relatif au remplacement du citoyen Carton, curé d'Ermont (11 avril, p. 584). — Transmet une pétition de la cavalerie nationale du district de Dieppe, compagnie de Basqueville, tendant à ce qu'il y ait deux compagnies de cavalerie dans ce district (*ibid.* p. 585). — Dénonce un jugement du tribunal du district de Mortain en vertu duquel les deux sœurs d'un émigré ont été admises à partager la succession de leur frère (*ibid.*). — Réclame une somme de 385 liv. 5 s. 6 deniers pour réparations locatives à faire à l'immeuble du citoyen Desjobert qui servait de caserne à la troupe du centre (*ibid.*). — Demande si un notaire ou un huissier, maire ou procureur de commune, peuvent exercer leur profession, relativement à la vente des effets mobiliers des maisons religieuses et des émigrés, dans l'arrondissement de la commune où ils sont

officiers publics (*ibid.*). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (15 avril, t. **LXII**, p. 110). — Pose une question relative aux certificats de civisme (16 avril, p. 178). — Signale un arrêté du département de la Côte-d'Or (17 avril, p. 249). — Envoie des lettres du citoyen Salle (*ibid.* p. 254). — Demande des fonds pour les dépenses des enfants trouvés (19 avril, p. 698). — Transmet une pétition des négociants de Calais (20 avril, t. **LXIII**, p. 4). — Ecrit au sujet des secours à accorder au département des Alpes-Maritimes (*ibid.*). — Réclame les secours promis à la veuve de Beaurepaire (22 avril, p. 105). — Fait part de la réclamation du citoyen Moutte (23 avril, p. 128). — Transmet une dénonciation du directoire de Rhône-et-Loire (*ibid.*), — Transmet une délibération du conseil général de la commune de Rouen relative au service personnel dans la garde nationale de cette ville (*ibid.* p. 129). — Annonce que les travaux des fortifications du port du Havre éprouvent des entraves de la part des particuliers qui réclament des indemnités (*ibid.*). — Annonce que les habitants de la commune d'Essonnes réclament contre leur réunion à la paroisse de Corbeil (*ibid.*). — Demande une explication à la loi du 14 août dernier, en faveur des pensionnaires de la République qui, retenus chez eux par une maladie constatée, n'ont pas pu s'y conformer (24 avril, p. 178). — Transmet différentes pièces relatives à la commune de Toucy, département de l'Yonne, qui sollicite l'établissement de trois foires par an (*ibid.*). — Annonce la destitution du citoyen Prévost, lieutenant de gendarmerie à Evreux (*ibid.*). — Annonce la mise en état d'arrestation de l'inspecteur du garde-meuble sans qu'il en connaisse les motifs (25 avril, p. 309). — Adresse des états des décrets envoyés aux départements (*ibid.* p. 320), (26 avril, p. 357). — Transmet une pétition de la commune de Châtel-sur-Moselle relative à un emprunt pour l'achat de 100 réseaux de blé (28 avril, p. 495). — Envoie l'extrait d'un jugement du tribunal de commerce de Calais qui déclare de bonne prise le navire *l'Anna-Maria* (*ibid.*). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (29 avril, p. 555). — Ecrit relativement à la levée des scellés sur les diverses maisons dépendantes de la liste civile (*ibid.*). — Fait passer un état relatif aux hôpitaux et aux secours à leur accorder (30 avril, p. 618). — Ecrit qu'il a fait imprimer l'arrêté du département de l'Hérault (*ibid.*). — Transmet un état des décrets envoyés aux départements (*ibid.* p. 654), — des pièces relatives à un projet de contre-révolution dans les environs de Jalès (1er mai, p. 666). — Ecrit relativement à des paiements ordonnés sur les fonds des Invalides aux citoyens Poiret, Bressard et à la veuve Alleron (*ibid.* p. 669). — Transmet l'état des décrets envoyés aux départements (*ibid.* p. 671). — Transmet deux mémoires du citoyen Muler (*ibid.* p. 672). — Transmet des pièces qui lui ont été adressées par le département du Gard (*ibid.*). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (2 mai, t. **LXIV**, p. 2). — Demande une avance pour payer les fabricateurs de piques (3 mai, p. 27). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (*ibid.*). — Demande une décision au sujet des billets de parchemin et de la maison de secours (*ibid.* p. 29). — Rend compte de l'emploi des 50,000 livres accordées aux Liégeois réfugiés en France (*ibid.* p. 30). — Transmet un état des décrets envoyés aux départements (5 mai, p. 134), — le compte rendu des dépenses ordonnées par lui en janvier et en février (*ibid.* p. 135). — Ecrit au sujet du paiement des administrateurs du département de la Vendée (*ibid.*), — au sujet d'arrestation de suspects (6 mai, p. 195). — Demande que les ouvriers des mines soient exemptés de la loi du recrutement (*ibid.*). — Ecrit que la Convention pourra occuper incessamment la nouvelle salle au ci-devant château des Tuileries et demande des fonds pour payer les entrepreneurs (7 mai, p. 260). — Adresse des états des décrets envoyés aux départements (*ibid.* p. 262), (8 mai, p. 304), (9 mai, p. 339), (10 mai, p. 406). — Annonce qu'il vient de recevoir les procès-verbaux des dommages causés aux communes de Lambres, Cuincy, Courchelettes et Douai par l'inondation nécessaire à la défense de cette place (*ibid.* p. 407). — Demande l'autorisation de faire transporter au cabinet national d'histoire naturelle les objets composant le cabinet de Chantilly (11 mai, p. 543). — Transmet un projet d'établissement de bienfaisance pour l'habillement et l'équipement des troupes, proposé par le citoyen Franquelin (13 mai, p. 612). — Annonce que le bâtiment nommé *la Samaritaine*, menaçant ruine, va être démoli (14 mai, p. 651). — Demande des fonds en

addition à ceux accordés par le décret du 23 mars pour acquitter les dépenses particulières résultant des mesures prises par les commissaires de la Convention pour arrêter les troubles (*ibid.* p. 662). — Rend compte des mesures prises pour l'exécution des décrets qui ordonnent la publication des listes et états nominatifs des officiers et fonctionnaires publics (*ibid.* p. 674). — Envoie une procédure instruite contre deux grenadiers du 80e régiment (16 mai, p. 704). — Transmet un arrêté du département du Finistère (*ibid.*). — Rend compte d'une pétition de la ville de Lorient (*ibid.* p. 706). — Ecrit au sujet du traitement à accorder au 5e tribunal criminel provisoire de Paris (17 mai, t. LXV, p. 4). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (18 mai, p. 28). — Fait passer l'état imprimé des bureaux de son administration (19 mai, p. 65). — Adresse le procès-verbal de la promulgation, faite à Metz, de la loi qui prohibe la vente du numéraire (20 mai, p. 107), — un état des décrets envoyés aux départements (*ibid.*). — Demande une loi sur l'exportation des vins fins (*ibid.* p. 115). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (21 mai, p. 142). — Envoie un arrêté du directoire du département de l'Aude (*ibid.* p. 143), — un état des décrets envoyés aux départements (22 mai, p. 168), — des pièces concernant le citoyen Rebeyrol (23 mai, p. 211), — un arrêté relatif à une imposition sur les citoyens riches de Tours (*ibid.* p. 212), — une lettre du conseil général du département de la Seine-Inférieure (*ibid.*), — la procédure commencée contre le nommé Jean Car (*ibid.* p. 214). — Adresse des états des décrets envoyés aux départements (24 mai, p. 253), (25 mai, p. 291), (26 mai, p. 330), (27 mai, p. 360), — un mémoire relatif aux réparations faites au presbytère de Soyons (*ibid.* p. 361). — Rend compte de l'état de Paris (*ibid.* p. 383 et suiv.). — Adresse un état des décrets envoyés aux départements (28 mai, p. 482), — un mémoire du citoyen Faymard (*ibid.* p. 484), — une pétition de la commune de Charleville (*ibid.*). — Annonce que les arrêtés des administrations des départements du Jura et de la Côte-d'Or contre l'exportation des denrées, sont les causes des troubles qui règnent dans ces contrées (*ibid.* et p. suiv.). — Adresse des états des décrets envoyés aux départements (29 mai, p. 547), (30 mai, p. 585). — Rend compte de l'état de Paris (31 mai, p. 638). —

Demande un supplément de solde pour les gendarmes à cheval, résidant à Paris (2 juin, p. 691). — Ecrit au sujet de prises de cargaisons de grains (7 juin, t. LXVI, p. 132). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (10 juin, p. 245). — Il demande qu'il soit statué au sujet de la passe du port de Dieppe (11 juin, p. 273). — Ecrit au sujet des droits de navigation sur le canal du Charolais (*ibid.*). — Demande l'autorisation de rembourser une somme de 270 livres au conseil général du département de l'Aisne (12 juin, p. 443). — Transmet l'état des dépenses relatives aux funérailles de Michel Lepeletier (13 juin, p. 463). — Transmet une pétition du conseil général de Saint-Quentin tendant à obtenir une somme de 26,852 livres pour l'acquisition d'un cimetière hors de la ville (*ibid.*). — Transmet une pétition de la commune d'Evreux tendant à obtenir une somme de 8,810 liv. 10 sols pour réunir en un seul lieu tous les cimetières situés dans l'enceinte de la ville (*ibid.*). — Rappelle un arrêté du département de la Drôme relatif à une contestation qui s'est élevée entre ce département et celui de l'Ardèche (*ibid.*). — Transmet une pétition de la commune de Bethonvillers, district de Nogent-le-Rotrou, tendant à obtenir, à titre de loyer, une maison ci-devant dépendant de la fabrique de la paroisse (*ibid.*). — Transmet les pièces qui lui ont été adressées par le directoire du département de la Drôme relativement à la demande formée par le directoire du district de Crest, à l'effet d'obtenir, à titre de loyer, la jouissance d'une chapelle (*ibid.*). — Envoie un état des secours accordés au département de la Creuse pour ses subsistances (16 juin, p. 580). — Se plaint des calomnies dont il est l'objet (*ibid.* p. 581 et suiv.). — Rend compte de l'exécution de la loi relative à la déportation des prêtres non conformistes (17 juin, p. 588). — Demande un décret relatif au paiement de la somme de 24,000 livres accordée aux gendarmes du district de Valence (*ibid.* p. 590). — Transmet la liste des députés mis en arrestation chez eux et de ceux qui n'ont pû être arrêtés (18 juin, p. 654), — une réclamation des ingénieurs (*ibid.* p. 655). — Fait part des difficultés qui se présentent pour l'exécution de la loi du 4 mai 1793, relative aux subsistances (21 juin 1793, t. LXVII, p. 34). — Transmet une réclamation de la citoyenne Allais (25 juin, p. 432). — Ecrit

au sujet de la solde des gardes nationaux du département de la Corrèze (26 juin, p. 499). — Invite la Convention à autoriser la levée provisoire des scellés apposés sur les maisons ci-devant royales *(ibid.)*. — Adresse un mémoire des ouvrages faits à l'hôtel de Mesmes (27 juin, p. 532). — Rend compte de l'état de Paris *(ibid.* p. 553 et suiv.) (1). — Transmet des réclamations des administrateurs des départements de la Marne et de la Haute-Saône (29 juin, p. 633). — Transmet une adresse des républicains de Casteljaloux (1er juillet, t. LXVIII, p. 17). — Demande une somme de 195,000 livres pour payer l'indemnité restant due aux maîtres de postes (2 juillet, p. 68). — Demande quelle conduite il doit tenir à l'égard de Couppé (3 juillet, p. 154). — Ecrit au sujet de la disette de l'avoine sur le carreau de la halle de Paris (4 juillet, p. 241). — Transmet des mémoires des anciens contrôleurs des impositions de la ville de Paris *(ibid.)*, — un mémoire du citoyen Antoine *(ibid.)*. — Fait part d'une difficulté qui lui est soumise par les administrateurs du district de Verneuil au sujet du visa des certificats de civisme (5 juillet, p. 274). — Demande des fonds pour les hôpitaux (6 juillet, p. 290). — Ecrit au sujet du programme des fêtes civiques du 10 août *(ibid.)*. — Annonce qu'un retard a été apporté à l'envoi de la loi qui accorde trois jours aux administrations rebelles pour se rétracter (6 juillet, p. 320). — Demande sur quels fonds doivent être prélevés les traitements des commissaires et gardiens du Muséum (8 juillet, p. 388). — Il est dénoncé par les administrateurs du département de la Haute-Marne comme favorisant les émigrés dans l'obtention de leur certificats de résidence (9 juillet, p. 474 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.* p. 475). — Rend compte de la façon dont se font les envois de la Constitution et de la manière dont elle est reçue dans les départements *(ibid.* p. 493). — Adresse la liste des départements dont l'administration est en état de révolte (11 juillet, p. 523). — Ecrit qu'il lui est impossible de satisfaire à la demande de 300,000 livres de la ville de Dunkerque (12 juillet, p. 588). — Transmet un état des dégradations causées par un incendie au collège d'Autun *(ibid.*

(1) Voir l'*Erratum* du tome LXVII, p. 786.

p. 633). — Fait part d'un vol commis au secrétariat du district de Neufchâteau (15 juillet, t. LXIX, p. 14). — Demande des fonds pour le paiement des piques destinées à armer les citoyens *(ibid.)*. — Sollicite une décision sur la question du cimetière de Saint-Quentin *(ibid.)*. — Expose la situation du citoyen Maigret *(ibid.)*. — Transmet une pétition de la commune de Saulx-le-Duc (17 juillet, p. 61). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour assurer l'envoi de l'Acte constitutionnel dans les départements révoltés (18 juillet, p. 143). — Propose des mesures pour assurer l'envoi des décrets aux départements (19 juillet, p. 177). — Demande à la Convention de prononcer sur les indemnités réclamées par les membres des conseils de département en permanence (21 juillet, p. 267). — Transmet une réclamation des officiers de gendarmerie (23 juillet, p. 365). — Dénonce un placard du citoyen Garin qui l'accuse d'avoir formé un plan de famine contre Paris (26 juillet, p. 552) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.* p. 553). — Demande qu'il soit pris une décision au sujet des primes payées aux armateurs pour la traite des nègres (27 juillet, p. 580). — Demande des fonds pour le remboursement des dépenses faites par une compagnie charitable chargée par le gouvernement de la lingerie des prisons (28 juillet, p. 607). — Ecrit au sujet de la circulation des grains (29 juillet, p. 656). — Sa lettre relative au citoyen Menou (30 juillet, t. LXX, p. 7). — Ecrit qu'il n'a pas reçu le décret sur la réclamation des citoyens composant le ci-devant bataillon des ports de Paris contre son état-major (31 juillet, p. 47). — Fait passer la note des administrations de département qui n'ont pas encore fixé le maximum du prix des grains *(ibid.* p. 50). — Demande une augmentation de traitement pour les employés des administrations des bâtiments nationaux (p. 60). — Collot d'Herbois demande sa mise en état d'arrestation (2 août, p. 127 et suiv.). — Décret ordonnant d'arrêter à la poste les paquets qui devaient être envoyés aux conseils généraux des communes par le ministre de l'intérieur relativement à différentes questions et solutions *(ibid.* p. 128). — La Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et traduit à la barre *(ibid.* p. 132) ; — se justifie des accusations portées contre lui par Collot d'Herbois

(*ibid.* p. 132 et suiv.) ; — la Convention rapporte le décret rendu contre lui et renvoie le tout au comité de Salut public (*ibid.* p. 133). — Annonce qu'il a accordé un secours au département de la Haute-Vienne (p. 215). — Ecrit au sujet de l'exécution du décret concernant plusieurs administrateurs du Gers (5 août, p. 258). — Transmet un mémoire du citoyen Chauveau (*ibid.* p. 289). — Présente des observations sur la loi du 24 mai 1793 relative aux dépôts de diamants, meubles et autres objets dépendant des domaines nationaux (6 août, p. 338). — Fait part des retards apportés par les directoires de département à la confection des états pour la vente des biens formant la dotation des collèges et autres établissements d'instruction publique (*ibid.* et p. suiv.). — Transmet un arrêté du conseil général du département de la Seine-Inférieure (9 août, p. 534).

§ 5. — Ministre de la Justice.

1792. — Danton, *ministre*. — Demande s'il doit expédier des provisions d'huissiers dans les tribunaux (3 octobre, t. LII, p. 288). — Demande des peines contre les officiers de police qui négligent d'agir sur les dénonciations qui leur sont faites (5 octobre, p. 342). — Transmet une adresse par laquelle les administrateurs du département des Deux-Sèvres demandent une dérogation particulière aux articles 3, 4, 5, 17 et 18 du titre VI de la loi des jurés (6 octobre, p. 360). — Demande le renvoi au tribunal criminel de la procédure instruite contre les nommés Dupont et Sénéchal, prévenus d'espionnage (*ibid.*). — Demande comment on peut faire déposer les témoins qui se trouvent à l'armée et qui ne peuvent quitter leur poste (*ibid.*). — Transmet un arrêté des administrateurs du département de l'Orne, par lequel ces administrateurs autorisent la translation dans les prisons d'Alençon de plusieurs particuliers prévenus de pillage et de vol dans le district de Domfront (*ibid.*). — Rend compte de son administration (6 octobre, p. 371 et suiv.). — Nomination de François de Neufchâteau (*ibid.* p. 376). — Nomination de Garat jeune (9 octobre, p. 428).

François (de Neufchateau), *ministre*. Est nommé ministre de la justice (6 octobre 1792, t. LII, p. 376). — Refuse d'accepter ce poste pour raison de santé (7 octobre, p. 384).

Garat, *ministre*. — Est nommé ministre de la justice (9 octobre 1792, t. LII, p. 428). — Ecrit qu'il accepte ces fonctions (12 octobre, p. 467). — Assure l'Assemblée de son dévouement (13 octobre, p. 488 et suiv.). — Lettre sur l'état d'abandon des forêts (14 octobre, p. 489). — Ses ordres pour l'exécution du jugement rendu contre les sieurs Talvande et Fontaine (15 octobre, p. 510). — Ecrit au sujet du citoyen Raver (*ibid.* p. 515). — Demande qu'on détermine le traitement des huissiers près les tribunaux criminels (16 octobre, p. 521). — Son mémoire relatif aux prisonniers sortis de la maison de justice à la suite des événements des 2 et 3 septembre 1792 (22 octobre, p. 622 et suiv.). — Demande un décret sur le mode de juger les crimes de lèse-nation (28 octobre, t. LIII, p. 26). — Parle sur la pétition du citoyen Roussel (*ibid.* p. 28). — Transmet une lettre du citoyen Dubepet (1er novembre, p. 101). — Demande que la connaissance d'un meurtre commis dans le département de la Meurthe soit attribuée au tribunal du département du Bas-Rhin (9 novembre, p. 320). — Ecrit au sujet des exécuteurs des jugements criminels (12 novembre, p. 365). — Rend compte de l'exécution du décret concernant le sieur Guilbaut (14 novembre, p. 401). — Demande le changement des empreintes des marteaux des ci-devant maîtrises des eaux et forêts (15 novembre, p. 413). — Présente des observations au sujet du tribunal criminel du 17 août (*ibid.* p. 427). — Rend compte du décret d'accusation rendu contre Lacoste (20 novembre, p. 496). — Annonce l'arrestation de Lacoste (21 novembre, p. 510). — Demande des éclaircissements au sujet du décret du 8 octobre ordonnant de faire transférer dans les prisons toutes les personnes juridiquement accusées (22 novembre, p. 566). — Demande des additions à la loi sur la police correctionnelle (1er décembre, t. LIV, p. 5). — Envoie copie d'une lettre du conseil général du département d'Eure-et-Loir (9 décembre, p. 706). — Lettre au sujet des personnes qui ont obtenu des missions dans son département (12 décembre, t. LV, p. 21). — Transmet une lettre de Tronchet (13 décembre, p. 43). — Il est chargé de faire exécuter tous les mandats décernés

contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (14 décembre, p. 52). — Annonce l'arrivée des citoyens Desparbès, Lavilléon et Dormenant (17 décembre, p. 92). — Demande une interprétation de la loi qui a supprimé les six tribunaux criminels provisoires de Paris (18 décembre, p. 126). — Annonce l'arrestation de Duquesnoy (*ibid.* p. 150). — Est entendu au sujet de l'expédition précipitée du décret sur l'expulsion de la famille des Bourbons (20 décembre, p. 185). — Ecrit au sujet de l'arrestation des sieurs Baillache et Gilliers (24 décembre, p. 372 et suiv.). — Est entendu au sujet de l'affaire Drucourt (25 décembre, p. 424). — 1793. — Ecrit au sujet du concours pour l'établissement des notaires publics (1er janvier, t. LVI, p. 106). — Rend compte de l'état de la procédure ordonnée contre les assassins du citoyen Couses (*ibid.*). — Rend compte des motifs de l'arrestation des citoyens Gautier et Lapie de Lafage (9 janvier, p. 615 et suiv.). — Annonce qu'un commissaire national demande s'il peut provoquer d'office une nomination de tuteurs pour les pupilles émigrés (10 janvier, p. 708). — Ecrit au sujet de l'affaire de Dufresne-Saint-Léon (12 janvier, t. LVII, p. 3). — Communique un écrit de Bertrand de Molleville intitulé : *Dénonciation des prévarications commises dans le procès de Louis XVI* (14 janvier, p. 47 et suiv.). — Rend compte de l'état de Paris (16 janvier, p. 339 et 340). — Renvoie à la Convention l'affaire du citoyen Jean-François Claude, condamné, dont la réhabilitation est sollicitée (20 janvier, p. 506). — Transmet la notice des affaires dont le comité des pétitions lui a renvoyé la décision (*ibid.*). — Donne communication d'une demande de Louis XVI (*ibid.* p. 511). — Rend compte des circonstances qui ont accompagné l'assassinat de Lepeletier-Saint-Fargeau (21 janvier, p. 527). — Il est chargé, par intérim, du ministère de l'intérieur (23 janvier, p. 602). — Est entendu au sujet des troubles de Rouen (*ibid.* et p. suiv.). — Est dénoncé par les citoyennes Langé et Bontemps (27 janvier, p. 717). — Transmet un mémoire du commandant de la gendarmerie servant près les tribunaux de Paris dont l'objet est le remplacement de 55 hommes de ce corps partis pour l'armée (28 janvier, p. 724). — Transmet un mémoire du citoyen Pépin relatif à l'organisation du tribunal criminel de Paris

(*ibid.* p. 729). — Demande une loi qui décide à la requête de qui seront suivis les procès sur l'appel interjeté par les délinquants, du jugement contre eux prononcé à la police correctionnelle, à la diligence des procureurs des communes (*ibid.*). — Réclame le paiement des frais extraordinaires dus au greffier du tribunal du district de Lille (*ibid.*). — Observe que l'Adresse aux Français, décrétée le 21 janvier par la loi relative au citoyen Michel Lepeletier, ne lui a pas encore été envoyée (*ibid.*). — Rend compte du nombre des prisonniers détenus dans les prisons de Paris, des causes de leur détention, des soulagements à leur procurer et de l'état des prisons (31 janvier, t. LVIII, p. 106 et suiv.). — Présente un état des pétitions que la Convention lui a renvoyées et un extrait de ses réponses (7 février, p. 346). — Demande que les lois qui régissent les maisons ci-devant royales soient fondues en une seule (10 février, p. 442). — Pose une question au sujet de l'inscription des citoyens sur les listes des jurés (*ibid.* p. 443). — Remet une lettre de l'accusateur public du département de Paris (*ibid.*). — Signale les inconvénients du mode de convocation des jurés suivi jusqu'à présent (11 février, p. 445). — Demande si c'est par la voie de l'opposition ou par celle de l'appel que doivent être attaqués les jugements de police correctionnelle rendus par défaut (*ibid.*). — Expose la triste situation faite à la commune de Champs par un jugement rendu contre elle (14 février, p. 532). — Demande la remise de pièces concernant Radix de Sainte-Foix (19 février, t. LIX, p. 19). — Demande une interprétation de la loi sur les certificats de résidence (20 février, p. 27). — Demande une interprétation du décret relatif à Lamarche (23 février, p. 119). — Rend compte de sa conduite dans l'affaire du citoyen Philibert Laloue (*ibid.* p. 516 et suiv.). — Rend compte de l'affaire des quatre hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (4 mars, p. 603 et suiv.). — Demande l'anéantissement des poursuites commencées sur la plainte du curé Jacques (7 mars, p. 683 et suiv.). — Annonce l'arrivée à Paris des juges du tribunal du district d'Amiens (8 mars, p. 700). — Transmet une pétition du citoyen Château-Reynaud, en date du 11 janvier, sur un jugement rendu par le tribunal de Périgueux (13 mars, t. LX, p. 153). — Rend compte de ce qu'il sait relativement à l'existence d'un

comité d'insurrection et aux événements des 9 et 10 mars (*ibid.* p. 172 et suiv.). — Transmet une réclamation du citoyen Lavergne (14 mars, p. 187). — Ecrit au sujet des certificats de résidence (*ibid.* p. 188). — Il est nommé ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 201). — Rend compte de sa conduite dans l'affaire du citoyen Ducruix (16 mars, p. 247 et 248). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la découverte des conspirateurs des 9 et 10 mars (19 mars, p. 328 et suiv.).

GOHIER, *ministre*. — Il est nommé ministre de la justice (20 mars, p. 346). — Transmet ses réponses aux différentes pétitions qui lui ont été communiquées par les comités de la Convention (21 mars, p. 368). — Sollicite une décision sur la demande formulée par le nommé Lacarrière, tant en son nom qu'en celui des autres forçats détenus au bagne de Brest pour délits militaires (*ibid.*). — Sollicite une décision sur la demande du département des Hautes-Alpes, relative à une somme de 18,137 livres, au-dessus de 21,865 livres, qui lui avait été accordée pour fabrication de piques (*ibid.*). — Demande les adresses des membres du Tribunal révolutionnaire (22 mars, p. 443). — Assure la Convention de son dévouement et prête le serment civique (*ibid.* p. 458). — Transmet un mémoire des frais dus au citoyen Hevro, greffier au tribunal du district de Josselin (Morbihan) (23 mars, p. 465). — Ecrit relativement à une indemnité réclamée par le citoyen Prévost, ci-devant garde-magasin des vivres et de la marine à la Grenade (*ibid.*). — Expose la difficulté qui s'est élevée dans un jugement que devait rendre le tribunal de Valence, les juges s'étant trouvés également partagés d'opinion (*ibid.*). — Transmet les pièces relatives à la contestation qui s'est élevée entre les départements de l'Aveyron et de la Lozère pour savoir auquel des deux territoires doivent être réunies quelques communes (*ibid.*). — Transmet l'état des pétitions qui lui ont été renvoyées par les divers comités de la Convention (24 mars, p. 507). — Demande à la Convention de statuer sur une pétition des juges du tribunal d'appel de la police municipale de Paris (25 mars, p. 534 et suiv.). — Rend compte de l'exécution d'un décret relatif à un écrit de Marat (26 mars, p. 561). — Ecrit relativement à trois volontaires détenus dans les prisons d'Orléans comme complices de l'émeute du mois de septembre dernier (27 mars, p. 589). — Pose une question au sujet des jugements qui n'ont point été signés par les juges devenus membres de la Convention (*ibid.* p. 596). — Transmet un mémoire pour les armateurs en course de Dunkerque sur la question de savoir quelle doit être la conduite de la France à l'égard des bâtiments qui, sous pavillon neutre, portent des objets de commerce quelconque (28 mars, p. 632). — Transmet une pétition des manufacturiers et des corps administratifs de Lille tendant à obtenir 30,000 livres pour encourager l'éducation des bêtes à laine dans le département du Nord (29 mars, p. 673). — Annonce l'installation du Tribunal criminel extraordinaire (*ibid.* p. 701). — Adresse le tableau des membres qui composent le Tribunal révolutionnaire et demande la nomination : 1° d'un juge et de cinq suppléants ; 2° de deux suppléants de l'accusateur public ; 3° de douze suppléants du jury (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392). — Transmet une pétition des citoyens qui étaient officiers municipaux d'Avignon lors des scènes malheureuses dont cette ville a été le théâtre (*ibid.*). — Ecrit que le feu a pris dans un de ses bureaux et qu'il fait garder à vue le chef de ce bureau (*ibid.* p. 394). — Transmet un procès-verbal de l'arrestation de Louis-Philippe-Joseph Egalité (*ibid.* p. 398), — une demande du citoyen Conti (9 avril, p. 468). — Rend compte de l'exécution du décret relatif aux Bourbons (12 avril, p. 610 et suiv.). — Demande des éclaircissements sur l'apposition et la levée des scellés mis dans les maisons des Bourbons (13 avril, t. **LXII**, p. 11). — Transmet une lettre de la citoyenne Bourbon (14 avril, p. 87). — Ecrit au sujet de la détention du citoyen Boissonat (17 avril, p. 249). — Ecrit que le décret d'arrestation contre Marat n'a pu être exécuté (*ibid.* p. 255). — Ecrit au sujet de l'officier de marine Langlois (20 avril, t. **LXIII**, p. 4). — Ecrit au sujet des marchés passés avec des Anglais (*ibid.*). — Rend compte des démarches infructueuses qu'il a faites pour découvrir la retraite de Marat (23 avril, p. 129). — Rend compte de l'exécution du décret relatif à l'élargissement des prisonniers pour dettes (25 avril, p. 330). — Annonce que le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune d'Orléans viennent d'être transférés à Paris

(26 avril, p. 359). — Rend compte d'un incendie à l'Hôtel de la Justice (27 avril, p. 425 et suiv.). — Transmet une pétition du citoyen Badon (30 avril, p. 618). — Ecrit à la Convention (1er mai, p. 672). — Annonce l'arrivée à Paris du citoyen Badon, juge au tribunal du district d'Argenton (3 mai, t. **LXIV**, p. 27). — Rend compte du transfèrement des Bourbons à Marseille (*ibid.* p. 29). — Fait part d'un projet de transaction entre le gouvernement et les héritiers de feu Saint-James (7 mai, p. 262). — Transmet une pétition d'un citoyen liégeois (8 mai, p. 317), — une pétition du citoyen Bourbon-Conti (*ibid.*), — un jugement concernant le sieur Claude Mignet (9 mai, p. 340), — consulte la Convention sur la validité de jugements rendus par le tribunal de Valence (*ibid.* p. 343). — Envoie un rapport sur les dépenses imprévues qu'il est obligé de faire pour mettre à exécution les décrets d'arrestation et de comparution à la barre (10 mai, p. 405). — Demande une interprétation de la loi relative au tribunal de famille (*ibid.* p. 407). — Instruit la Convention de la conduite de la municipalité de Pont-l'Evêque à l'égard du citoyen de Lorne (12 mai, p. 568). — Transmet une pétition du général Bouchet (14 mai, p. 650), — une lettre du tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir (*ibid.* p. 661). — Rend compte de la procédure instruite contre le citoyen Descombiez (16 mai, p. 704). — Rend compte de la conduite du citoyen Guillon (*ibid.* p. 706). — Sa lettre concernant le traitement à accorder au 5e tribunal criminel provisoire de Paris (17 mai, t. **LXV**, p. 4 et suiv.). — Ecrit qu'il vient de recevoir de L.-P.-J. Egalité, une liste des personnes qu'il désire avoir auprès de lui et de son fils cadet (18 mai, p. 29). — Fait part d'une décision des juges de commerce de Nantes (*ibid.* p. 33). — Envoie l'état des employés de ses bureaux (20 mai, p. 106). — Rend compte des faits relatifs à l'arrestation du citoyen Charles Salvy (*ibid.* et p. suiv.). — Transmet des interrogatoires subis par des membres de la famille des Bourbons (21 mai, p. 142). — Soumet une question au sujet de l'acquisition des biens nationaux (27 mai, p. 362). — Appelle l'attention de la Convention sur les conséquences d'un jugement rendu par le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais (*ibid.* p. 365). — Demande qu'il soit statué sur le sort du condamné à mort Delaunay (30 mai, p. 593). — Ecrit que les sections de Marseille ont rétabli le tribunal populaire cassé par un décret de la Convention (16 juin, t. **LXVI**, p. 556). — Annonce que les administrateurs du département de la Somme, mandés à la barre, sont arrivés à Paris (18 juin, p. 679). — Transmet des lettres des citoyens Poussin, Fermon et Lapeyre nommés juges près le tribunal criminel extraordinaire (30 juin, t. **LXVII**, p. 653). — Annonce que le tribunal de Montdidier n'a pas pu juger l'affaire concernant les héritiers de la veuve Vimeuse (5 juillet, t. **LXVIII**, p. 268). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret du 18 juin (10 juillet, p. 498). — Signale une erreur qui s'est glissée dans le décret relatif à la mise en liberté du citoyen Chouteau (11 juillet, p. 521). — Annonce l'arrivée à Paris des citoyens Loubet, Artaud, Daidignac, Derey et Barras (*ibid.* p. 563 et suiv.). — Ecrit que c'est à tort que le citoyen Viger a été placé au nombre des députés en fuite (12 juillet, p. 597). — Pose une question au sujet des notaires (17 juillet, t. **LXIX**, p. 70). — Demande que la Déclaration des droits de l'homme du 29 mai 1793 soit annulée (18 juillet, p. 130). — Annonce l'arrivée à Paris du citoyen Pipaud, procureur général syndic du département de la Dordogne (19 juillet, p. 186). — Rend compte des difficultés qu'il éprouve pour faire exécuter les décrets d'arrestation dans divers départements (20 juillet, p. 248). — Observe qu'il existe deux Déclarations des droits de l'homme (*ibid.*). — Transmet la rétractation des citoyens Elias aîné, Justin aîné et Calhouet, membres de l'administration du département d'Ille-et-Vilaine (23 juillet, p. 430), — une copie du discours prononcé par le commissaire national du tribunal du district de Lannion lors de la réception de l'Acte constitutionnel (28 juillet, p. 607). — Transmet les rétractations des citoyens Arbanère et Jeamole (31 juillet, t. **LXX**, p. 40), — une rétractation du tribunal de Tonneins (*ibid.* p. 43), — l'information faite au sujet du meurtre du lieutenant en second du navire *The little Cherub* (*ibid.* p. 47). — Annonce l'arrivée à Paris du procureur général syndic du département de la Loire-Inférieure et de deux membres, l'un du district, l'autre de la municipalité de Nantes (*ibid.* p. 60). —

Transmet la liste des juges et jurés en exercice au tribunal révolutionnaire (1er août, p. 86), — la rétractation de plusieurs anciens fonctionnaires de la ville de Toulouse (4 août, p. 207). — Écrit au sujet de l'exécution du décret relatif à plusieurs administrateurs du département du Gers (5 août, p. 258), — au sujet de l'envoi des lois aux juges de paix *(ibid.* p. 259). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour faire exécuter le décret qui rappelle Jard-Panvillier et Lecointe-Puyraveau (6 août, p. 325). — Écrit que le citoyen Lubin, nommé juge au tribunal révolutionnaire, a donné sa démission *(ibid.* p. 372). — Annonce l'arrivée à Paris du maire et du procureur syndic de la commune d'Angoulême (8 août, p. 528).

§ 6. — Ministre de la Marine.

1792. — Monge, *ministre*. — Assure la Convention du dévouement du Conseil exécutif provisoire (21 septembre, t. LII, p. 78). — Écrit au sujet des événements arrivés à Lorient (22 septembre, p. 93). — Rend compte de son administration (23 septembre, p. 112 et suiv.). — Demande des fonds pour la flotte de l'amiral Truguet (28 septembre, p. 192). — Demande une augmentation de traitement pour les ouvriers du port du Havre (30 septembre, p. 237). — Annonce que l'escadre du contre-amiral Truguet a mis à la voile *(ibid.* p. 238). — Annonce l'arrivée du capitaine Latouche dans le port de Toulon (3 octobre, p. 299). — Demande l'autorisation d'acquitter deux traites tirées de Saint-Domingue (5 octobre, p. 335). — Demande que la peine des galères soit provisoirement substituée à celle des fers (6 octobre, p. 362). — Propose une nouvelle forme de congés et de passeports (7 octobre, p. 386). — Demande des fonds pour son département (11 octobre, p. 450). — Demande le paiement de lettres de change tirées de Saint-Domingue *(ibid.* p. 461). — Envoie des lettres de l'amiral Truguet (14 octobre, p. 493). — Présente l'état de son département (21 octobre, p. 598). — Écrit au sujet du transfert à Toulon de la chiourme de Villefranche (24 octobre, p. 643). — Transmet une lettre du citoyen Huguy (25 octobre, p. 676), — des dépêches de Saint-Domingue (26 octobre, p. 679), — des pièces relatives à l'affaire du sieur Mercier *(ibid.)*. — Fait une

proposition en faveur du sieur Manecq (31 octobre, t. LIII, p. 90), — une proposition en faveur des régiments coloniaux (1er novembre, p. 100). — Transmet des procès-verbaux des commissaires nommés pour examiner les projets relatifs à la construction d'un port près Saint-Malo et Saint-Servan (2 novembre, p. 110). — Envoie l'état des consuls, vice-consuls et autres employés de la République résidant en pays étrangers qui ont prêté le serment *(ibid.* p. 111). — Son avis sur la pétition du citoyen Imbert (3 novembre, p. 125). — Annonce l'arrivée de l'escadre de l'amiral Truguet devant Oneille *(ibid.* p. 129). — Envoie des bordereaux de dépenses pour les colonies (4 novembre, p. 140). — Envoie la croix dont était décoré le citoyen Desloges, lieutenant de vaisseau du département de Brest (6 novembre, p. 201). — Envoie différentes pièces relatives au contre-amiral Gardeur de Tilly *(ibid.)*. — Envoie copie des dernières dépêches qu'il a reçues de Saint-Domingue *(ibid.)*. — Fournit des renseignements sur les établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance *(ibid.* p. 218). — Écrit au sujet des dépenses secrètes (7 novembre, p. 285). — Envoie des pièces concernant la trahison commise à Oneille envers des soldats français (8 novembre, p. 297). — Fait une demande en faveur des officiers de la corvette *la Perdrix* (10 novembre, p. 338). — Fait connaître la belle action de Jacques Genaudau (11 novembre, p. 358). — Envoie des renseignements sur les colonies *(ibid.* p. 263). — Demande la franchise des lettres pour certains administrateurs de la marine (12 novembre, p. 365). — Fait passer l'état nominatif de tous les pensionnaires qui peuvent se trouver sans ressources par suite de la suppression de la maison religieuse de Recouvrance à Brest (13 novembre, p. 377). — Annonce que la commune de Granville sollicite un nouveau règlement pour la fixation de l'époque et la durée de la pêche des huîtres *(ibid.)*. — Annonce que la municipalité de Marseille a suspendu de leurs fonctions le chef d'administration de ce port et le sous-chef des classes *(ibid.)*. — Demande une augmentation de forces pour les îles du Vent (14 novembre, p. 402). — Écrit au sujet de la loi qui accorde un secours aux ouvriers des ports (21 novembre, p. 497). — Annonce qu'il a reçu des nouvelles du contre-amiral Truguet (24 novembre, p. 576). — Déclare qu'il n'a envoyé aucun commis-

saire dans les départements (1er décembre, t. LIV, p. 5). — Demande que les commissaires envoyés aux îles sous le Vent correspondent avec lui *(ibid.)*. — Transmet des dépêches du capitaine Lacarrière (3 décembre, p. 58). — Se plaint de l'insuffisance des lois sur l'organisation de la marine (6 décembre, p. 386). — Transmet une pétition du citoyen Richeth (7 décembre, p. 402). — Annonce l'arrivée à Brest de Desparbès, de Villéon et de Danneman (10 décembre, p. 738). — Ecrit au sujet du citoyen Montferrand (15 décembre, t. LV, p. 61), — au sujet d'officiers emprisonnés dans le château de Nantes *(ibid.)*, — au sujet de Saint-Domingue (16 décembre, p. 77), — au sujet des invalides entretenus par le roi de Sardaigne (18 décembre, p. 149), — au sujet des bagnes *(ibid.)*. — Demande quel jour certains déportés de Saint-Domingue, qu'il a fait conduire à Paris, seront traduits à la barre (22 décembre, p. 352). — Transmet une lettre de Darrot, gouverneur de la Guadeloupe, qui annonce que cette colonie, troublée par la présence d'une partie indisciplinée du régiment du ci-devant Forez, vient d'en être délivrée *(ibid.)*. — Demande que la Convention fasse imprimer les cartes dressées par le citoyen Roselli *(ibid.)*. — Ecrit que c'est à tort que son prédécesseur Lacoste a prétendu qu'on avait payé 115,000 livres pour le passage et l'entretien de 2,000 marins *(ibid.)*. — Transmet la réclamation d'un négociant de Hambourg qui, avant le décret qui défend l'exportation du numéraire, avait chargé deux commerçants de Bayonne d'acheter 9,900 piastres *(ibid.* p. 353). — Réclame pour deux citoyens destitués de leurs emplois dans les colonies en 1789 *(ibid.)*. — Annonce l'internement au château de Nantes de plusieurs officiers venant de Saint-Domingue (24 décembre, p. 372). — Envoie la note des pétitions qui lui ont été adressées au cours de la semaine *(ibid.* p. 375). — Ecrit au sujet des réclamations de Ferdinand et Louis Berthoud *(ibid.* p. 376). — Transmet une lettre du citoyen Ailhaud (28 décembre, t. LVI, p. 5), — une pétition de 1,200 hommes de troupes qui demandent à se réunir à l'expédition contre la Martinique *(ibid.* p. 6). — Fait connaître la belle conduite des citoyens Régny et Noyanne (29 décembre, p. 35). — Fera imprimer et distribuer le mémoire du citoyen Coulomb sur les hôpitaux de la marine (30 décembre, p. 63). — Demande une augmentation du nombre des paquebots entre la France et la République des Etats-Unis *(ibid.)*. — Demande à la Convention de s'occuper de l'organisation du fort et de la colonie du Sénégal *(ibid.)*. — Ecrit relativement à la réclamation des maîtres destinés pour Brest et Rochefort, qui demandent 20 sols par lieue pour leur conduite (31 décembre, p. 75). — Transmet une lettre du capitaine Bruix, commandant la frégate *la Sémillante (ibid.)*. — 1793. — Sur les réclamations de la municipalité de Marseille, il sollicite une exception à la règle de l'avancement en faveur du brave Gassin (2 janvier, p. 141). — Annonce que la somme de 150,000 livres, dont l'Assemblée législative a ordonné la répartition entre les régiments de l'Ile de France et de Bourbon est insuffisante *(ibid.)*. — Demande un décret explicatif pour l'avancement des officiers de marine *(ibid.)*. — Sollicite un décret pour fixer l'âge auquel on devra désormais passer les examens d'hydrographie *(ibid.)*. — Expose que les sous-officiers et soldats des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe font diverses réclamations qui lui paraissent justes *(ibid.* p. 142). — Demande des fonds pour les régiment coloniaux de l'Inde (4 janvier, p. 188). — Demande l'autorisation de tirer des dépôts les parchemins inutiles pour en faire des gargousses (5 janvier, p. 223). — Demande à être autorisé à nommer le citoyen Barthélemy, inspecteur d'armes *(ibid.* p. 224). — Demande à faire couler en canons les matières de cuivre qui se trouvent dans les arsenaux *(ibid.* p. 226). — Communique des nouvelles de Naples (6 janvier, p. 253). — Ecrit au sujet des lettres de change des colonies (7 janvier, p. 256). — Annonce qu'il a traduit à la barre de la Convention les citoyens Girardin, Benouville et Berthes *(ibid.* p. 260 et suiv.). — Ecrit au sujet d'officiers du régiment du Cap renvoyés de Saint-Domingue par les commissaires civils *(ibid.* p. 264). — Transmet une lettre du citoyen Coutière qui annonce que 187 soldats de divers régiments en garnison à la Martinique, suspectés d'incivisme, sont arrêtés sur un bâtiment des îles sous le Vent (10 janvier, p. 707). — Ecrit au sujet d'une pétition du citoyen Jean-Louis Delafond, ci-devant caporal, qui lui avait été transmise par le comité de la guerre *(ibid.)*. — Ecrit au sujet du traitement des capitaines de canonniers-bombardiers et des capitaines

d'apprentis canonniers (*ibid.* p. 708). — Fait un rapport concernant son ministère (11 janvier, p. 733 et suiv.). — Transmet une pétition de plusieurs armateurs (12 janvier, t. **LVII**, p. 1). — Demande la formation de légions franches dans les colonies (*ibid.* p. 2). — Transmet une pétition du citoyen Maronnière (*ibid.* p. 11), — une lettre du citoyen d'Alliaud (14 janvier, p. 42). — Demande une exception à la loi qui défend l'importation des farines (*ibid.*). — Demande qu'il soit interdit aux corps administratifs de commander des canons dans les fonderies de la marine (*ibid.*). — Transmet une pétition des enseignes non entretenus (15 janvier, p. 61). — Réclame pour lui la direction de la manufacture d'armes de Tulle (*ibid.*). — Transmet une lettre du général Galbaud (*ibid.*). — Rend compte de la conduite du citoyen Charlot (19 janvier, p. 436). — Transmet une lettre du lieutenant Robert (*ibid.* p. 438). — Demande une interprétation de la loi qui interdit les fonctions publiques aux membres de la Convention (22 janvier, p. 538). — Transmet des renseignements sur Saint-Domingue, Cayenne et sur le sort de la frégate *la Calypso* (24 janvier, p. 638). — Demande à la Convention de déterminer si les sous-chefs des classes appelés pour constater les bris et naufrages doivent recevoir une indemnité (26 janvier, p. 682). — Transmet une lettre de la municipalité de Dunkerque qui demande un officier pour le service de ce port (*ibid.*). — Sollicite l'établissement dans le port de Saint-Gilles d'un préposé des classes au lieu d'un syndic des gens de mer (*ibid.* p. 683). — Transmet copie d'un ordre du commandant de la station de Saint-Pierre (27 janvier, p. 709). — Transmet une lettre des commissaires à l'armée du Var et un mémoire de l'équipage du vaisseau *le Commerce de Bordeaux* (28 janvier, p. 722). — Annonce que des ouvriers du port de Lorient, partis aux frontières, sollicitent l'application de la loi qui accorde aux employés un tiers de leur traitement (*ibid.*). — Transmet une lettre de l'ordonnateur de Brest qui demande que les marins casernés touchent la solde entière au lieu de la demi-solde (*ibid.*). — Appelle l'attention de la Convention sur le sort des Français, esclaves des Barbaresques (*ibid.* p. 723). — Adresse la note des pétitions à lui renvoyées (29 janvier, t. **LVIII**, p. 1), — une pétition des gardiens volants du port de Brest (2 février, p. 161), — les états de situation des finances de son département (3 février, p. 174), — un état des pétitions que l'Assemblée lui a envoyées et un extrait de ses réponses (6 février, p. 284). — Ecrit au sujet des masses destinées à l'entretien de l'armée (7 février, p. 347). — Demande des secours pour les forçats libérés (*ibid.* p. 358). — Réclame contre la loi du 12 octobre 1791 (8 février, p. 375). — Annonce l'arrestation par les Portugais de la corvette *le Diligent* (9 février, p. 391). — Demande à la Convention de statuer sur l'organisation civile de la marine aux colonies (*ibid.* p. 393). — Demande la prompte organisation des bureaux de son département (11 février, p. 445). — Fait passer diverses dépêches qui lui sont parvenues sur les événements de la Martinique (*ibid.*). — Envoie copie des lettres qu'il a reçues de Sainte-Lucie (*ibid.*). — Donne sa démission (12 février, p. 484). — Ecrit au sujet des tribunaux qui doivent juger de la validité des prises faites par les corsaires (13 février, p. 494). — Annonce que les administrateurs du département du Nord ont ouvert une souscription pour l'armement d'un vaisseau de ligne (15 février, p. 573). — Demande le rappel des ouvriers des ateliers d'armurerie des ports (*ibid.* p. 574). — Transmet une pétition du citoyen Pareschè (*ibid.*). — Fixation de l'époque à laquelle il sera procédé à son remplacement (*ibid.* p. 581). — Transmet des réclamations des sous-officiers et soldats des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe (17 février, p. 634). — Ecrit au sujet des lettres de change tirées de Saint-Domingue (*ibid.*). — Transmet une lettre du commandant Bourdon-Gramont (18 février, p. 711). — Il est réélu ministre de la marine (*ibid.* p. 819). — Transmet une lettre du citoyen Laclos (20 février, t. **LIX**, p. 26). — Ecrit au sujet des invalides de la marine (*ibid.* p. 28). — Rend compte que le capitaine Paul, commandant le navire américain *l'Aimable*, a sauvé l'équipage du navire français *la Belle Créole* qui était sur le point de sombrer (21 février, p. 52). — Rend compte que quelques tribunaux de commerce, ont, antérieurement à la loi du 14 février, procédé à une instruction préalable sur des prises (*ibid.* p. 53). — Demande que la maison de la ci-devant intendance de la marine à Toulon soit réunie à l'hôpital de la marine (*ibid.*). — Déclare qu'il accepte le poste que l'Assemblée vient

à nouveau de lui confier (*ibid.* p. 54). — Demande si les officiers d'infanterie de la marine, qui s'embarquent pour garnison sur les vaisseaux de la République, doivent bénéficier de l'augmentation de solde accordée aux troupes de ligne qui sont dans le même cas (22 février, p. 76). — Envoie la liste des fonctionnaires publics ou autres citoyens des colonies qui ont été déportés par des ordres arbitraires (*ibid.* p. 77). — Fait connaître les noms des six adjoints qu'il a choisis (*ibid.*). — Rend compte de l'embarras dans lequel se trouve l'ordonnateur civil de la marine à Brest, relativement à divers forçats qui ont présenté des requêtes en abolition ou commutation de peine aux nouveaux tribunaux criminels, qui les ont condamnés à la déportation (25 février, p. 176). — Transmet une lettre du citoyen Baco, maire de Nantes, relative à 36 sous-officiers et soldats que le commissaire national civil au Cap a fait embarquer sur le navire *l'Aurore* et qui viennent d'arriver à Nantes (*ibid.*). — Transmet une pétition du citoyen Rodrigue (28 février, p. 336). — Renouvelle les demandes qu'il a faites au sujet des besoins des services de son département (*ibid.*). — Sollicite une décision sur la demande d'indemnités réclamées par le 109e régiment et autres citoyens qui appartenaient aux régiments de la Martinique et de la Guadeloupe (1er mars, p. 501). — Annonce l'arrestation du citoyen Galibert (2 mars, p. 535). — Annonce que les six adjoints qu'il s'est choisi ont accepté leurs fonctions (2 mars, p. 536). — Écrit au sujet de la pension du citoyen Groignard (3 mars, p. 560). — Adresse une pièce à l'appui des réclamations des citoyens Lamarre et Miranda (7 mars, p. 669). — Demande que le local du garde-meuble soit entièrement réservé pour le service de l'administration de la marine (*ibid.*). — Transmet une lettre du citoyen Brissons, sous-chef des classes, dans laquelle il l'informe des mauvais traitements qu'à essuyés un capitaine du port de Saint-Jean-de-Luz dans la rade de Santander (8 mars, p. 697). — Transmet un mémoire du citoyen Rollet, relatif à un établissement en Guyane où il propose de déporter les condamnés aux fers (*ibid.*). — Demande une augmentation de la solde des soldats de la marine (10 mars, t. LX, p. 29). — Transmet une pétition du citoyen Cyr-Prévost (*ibid.*). — Fait part d'une fête célébrée dans l'Amérique septentrionale (*ibid.* p. 37). — Transmet à Saint-Jean-d'Angély (*ibid.* p. 81). — Prévient la Convention de l'arrivée des citoyens Larchevesque-Thibault, Gimer, Bernard-Galibert, Bardet-Fromenteau, déportés de Saint-Domingue (*ibid.*). — Demande que les ouvriers des arsenaux de la marine soient tenus de rester à leur poste (*ibid.* p. 84). — Envoie copie des dépêches du contre-amiral Truguet et du journal du lieutenant Escoffier, après le bombardement de Cagliari (12 mars, p. 102). — Transmet les observations des officiers des quatre régiments de l'infanterie de la marine relativement à l'article 25 du titre V de la loi du 14 juin dernier (*ibid.*). — Transmet l'extrait d'une lettre du contre-amiral Latouche relativement aux présents à faire à trois officiers de la marine napolitaine pour les secours qu'ils ont donnés au vaisseau *le Languedoc*, maltraité par la tempête (*ibid.*). — Transmet des pièces relatives à la conduite d'Amoreux, consul de France à Smyrne et tous les papiers concernant celle de Consinery, consul de France à Salonique, l'un et l'autre complices de Choiseul-Gouffier (*ibid.*). — Transmet les réclamations du citoyen Larchevesque Thibault, déporté de Saint-Domingue (*ibid.* p. 103). — Demande à la Convention de statuer sur le sort des marins détenus en vertu de l'embargo (13 mars, p. 152). — Envoie copie d'une lettre de l'ordonnateur de la marine de Nantes, relative au soldat Scopet, détenu dans cette ville (*ibid.* p. 155). — Informe la Convention d'un acte de courage de sept marins de l'île de Batz (*ibid.*). — Transmet diverses pièces du citoyen Lacrosse, commandant la frégate *la Félicité*, qui annonce que les îles du Vent ont reconnu l'autorité de la République (*ibid.* p. 156). — Demande des fonds (14 mars, p. 188). — Annonce l'arrivée d'un certain nombre de déportés de Saint-Domingue (15 mars, p. 216). — Propose de changer le nom de l'île Bourbon en celui d'île de la Réunion (19 mars, p. 309). — Transmet les détails qui lui ont été communiqués par l'amiral Truguet sur la conduite ferme et patriotique des marins de la flotte de la Méditerranée (21 mars, p. 368). — Annonce que le capitaine Mullon, commandant la frégate *la Cléopâtre*, a conduit heureusement à Brest un nombreux met un don patriotique du citoyen Minbielle, commandant la frégate *la Médée* (11 mars, p. 80). — Demande à être autorisé à employer un domaine national situé

convoi du golfe de Gascogne (*ibid.*). — Annonce que les capitaines des navires hollandais, qui sont à Bordeaux, ont témoigné beaucoup de reconnaissance en apprenant que le Conseil exécutif leur permettait la libre sortie (*ibid.*). — Transmet une lettre de l'amiral Truguet qui sollicite une pension en faveur de la veuve du citoyen Pelissier, enseigne de vaisseau, mort victime de la trahison des habitants d'Oneille (23 mars, p. 466). — Prie la Convention de statuer d'urgence sur les réclamations des officiers et soldats du régiment de la Guadeloupe, faisant aujourd'hui partie du 19e régiment d'infanterie (*ibid.* p. 467). — Transmet une délibération de la commune de Marseille qui a élu un cinquième sergent de port pour l'adjoindre aux quatre déjà choisis par elle (*ibid.*). — Transmet les réclamations des officiers attachés aux compagnies supprimées dans les troupes de la marine (*ibid.*). — Transmet une lettre des citoyens Page et Bouley concernant le décret des 5 et 6 mars (*ibid.*). — Demande une loi pour réprimer le pillage des bâtiments naufragés (24 mars, p. 507). — Prie la Convention de déterminer le montant des primes qu'elle a décrétées et les cas où elles seront accordées (25 mars, p. 535). — Transmet une lettre du citoyen Turol, commissaire national pour les établissements français au delà du Cap de Bonne-Espérance, qui prévient le ministre que dans l'île Bourbon il a décidé d'établir un collège dans le jardin de l'intendance (*ibid.* p. 536). — Transmet une lettre des marins d'Arles qui jurent de périr plutôt que de se rendre (*ibid.*). — Ecrit au sujet du marché passé avec le sieur Binard (26 mars, p. 561). — Transmet une lettre de Santhonax, commissaire civil à Saint-Domingue (27 mars, p. 594). — Demande le remplacement de deux millions provenant des fonds de son département dont on a disposé en faveur du département du Var (27 mars, p. 598). — Sollicite une somme de dix-huit millions nécessaire pour acquitter les dépenses de 1792 (28 mars, p. 632). — Transmet : 1° des pièces relatives à l'admission des commissaires civils employés dans les établissements français situés au delà du Cap de Bonne-Espérance; 2° des pièces adressées à la Convention par les communes des îles Saint-Pierre et Miquelon (*ibid.*). — Adresse deux bordereaux généraux des lettres de change tirées de Saint-Domingue, depuis le 1er juin 1792 (*ibid.*). — Prie la Convention de statuer promptement sur la demande qu'il lui a faite, le 17 février dernier, de proroger, pendant cette année, la faculté accordée par la loi du 8 juin 1792, pour le paiement des pensions accordées sur les fonds des invalides de la marine, et le délai pour le dépôt à la liquidation des certificats de résidence des pensionnaires (*ibid.*). — Transmet une adresse du capitaine Lacrosse, commandant des forces navales de la République aux îles du Vent et annonce que le Conseil exécutif a nommé cet officier gouverneur de la Guadeloupe et le citoyen Roque-Montel gouverneur de Sainte-Lucie (*ibid.*). — Annonce que les officiers de la marine de Rochefort abandonnent leur poste pour aller combattre les rebelles qui désolent les départements (29 mars, p. 673). — Ecrit que la tempête a forcé l'escadre de la Manche à rentrer dans le port de Brest (*ibid.* p. 681). — Fait part de la conduite énergique de la municipalité de Saint-Arnoult (31 mars, t. LXI, p. 6). — Transmet une lettre du district de Paimbœuf et une lettre du citoyen Favereau (*ibid.* p. 7), — une lettre de Cayenne (*ibid.* p. 8), — une pétition du citoyen Corberon (*ibid.* p. 11). — Il rendra compte des mesures qu'il a prises pour préserver des invasions les côtes de Bretagne et du Poitou (*ibid.* p. 13); — compte rendu (1er avril, p. 29). — Signale la conduite généreuse des citoyens Grégoire Noël et Damman (2 avril, p. 82). — Décret l'invitant à se rendre à la Convention pour lui déclarer si, dans son ministère, il peut répondre du salut de la patrie (2 avril, p. 91). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour la défense des côtes (*ibid.* p. 102). — Transmet une décision de l'assemblée coloniale de la Guyane (4 avril, p. 294). — Prie la Convention de décider s'il doit faire exécuter en France le décret du 5 mars dernier dont l'expédition pour les colonies a été suspendue par un autre décret du 19 mars (7 avril, p. 392). — Informe la Convention du refus opposé par les autorités constituées de l'île de France à recevoir et à transcrire sur leurs registres la loi du 8 août 1790 concernant la liquidation de l'arriéré (*ibid.*). — Transmet une lettre du citoyen Sonthonax annonçant qu'il a cru devoir renvoyer en France des membres de l'assemblée de Saint-Marc et queques autres personnes (*ibid.*). — Transmet copie d'une lettre du citoyen Laroque-Montel, gouverneur provisoire de

Sainte-Lucie et d'une adresse qui a été envoyée à ce dernier par la Société patriotique de Tabago (*ibid.* p. 393). — Décret enjoignant de donner des gardes à ses adjoints (*ibid.* p. 399). — Transmet des pièces relatives à la nomination d'un député à Cayenne (8 avril, p. 421). — Annonce la démission du citoyen Taillevis (*ibid.* p. 442). — Rend compte des motifs de l'arrestation du citoyen Ailhaud (*ibid.* p. 451). — Nomination de Dalbarade en remplacement de Monge (10 avril, p. 527).

1793. — DALBARADE, *ministre*. — Est nommé ministre de la marine (10 avril, t. LXI, p. 527). — Assure la Convention de son dévouement (11 avril, p. 590). — Décret portant qu'il ne sera plus gardé à vue (*ibid.*). — Signale le patriotisme des habitants de Servon (*ibid.* p. 600). — Demande une prompte expédition du décret concernant les forges de la Chaussade (12 avril, p. 609). — Adresse le montant d'une souscription faite par les Français résidant à Naples (13 avril, t. LXII, p. 4). — Informe la Convention de l'alliance contractée avec la République par Zaca-Vola (*ibid.* p. 10). — Demande que les employés aux forges de la Chaussade soient dispensés de l'enrôlement (14 avril, p. 84). — Ecrit au sujet des maîtres et ouvriers des ports (17 avril, p. 248). — Ecrit au sujet des hôpitaux du Havre (20 avril, t. LXIII, p. 4). — Transmet une pétition des femmes des marins embarqués avec La Pérouse (23 avril, p. 128). — Envoie la liste des adjoints qu'il vient de nommer (25 avril, p. 302). — Rend compte du civsime des troupes de Pondichéry (*ibid.* p. 309). — Transmet un mémoire du citoyen Lepaige sur l'organisation des troupes du département du Finistère (28 avril, p. 495). — Envoie des renseignements sur l'incendie qui a détruit une partie des établissements du port de Lorient (*ibid.* p. 497). — Transmet des arrêtés des corps administratifs du département du Var (29 avril, p. 555). — Ecrit au sujet des secours à accorder aux enfants des habitants de Saint-Domingue incendiés (30 avril, p. 618). — Transmet les comptes rendus des citoyens Granet, Bonjour et Najac (1er mai, p. 669), — des pièces relatives à de nouveaux troubles à Saint-Domingue (*ibid.* p. 672). — Ecrit au sujet des subsistances des forces navales (3 mai, t. LXIV, p. 28), — au sujet du traitement des commandants des ports (*ibid.* p. 30). — Transmet une copie d'une lettre du chef d'administration des classes et armements de Lorient annonçant que les registres et les papiers des classes et armements ont échappé à l'incendie (4 mai, p. 40), — une lettre du lieutenant de vaisseau Desgarceaux (*ibid.* p. 42). — Demande la mise en liberté du citoyen Vincent, son ancien adjoint (*ibid.* p. 64). — Les citoyens de Bordeaux se plaignent de sa négligence (5 mai, p. 126). — Transmet une lettre du sous-chef de l'administration de la marine de Saint-Jean-de-Luz (8 mai, p. 315). — Soumet à la Convention un cas particulier sur lequel il a été consulté par le tribunal de commerce de Nantes (*ibid.* p. 317). — Transmet des réclamations de l'ordonnateur de la marine à Rochefort (9 mai, p. 342). — Transmet une lettre de l'ordonnateur de la marine à Dunkerque (10 mai, p. 409). — Demande l'unification des indemnités de route en ce qui concerne les officiers mariniers, timoniers, etc. (*ibid.* p. 435). — Transmet un arrêté du département du Nord (12 mai, p. 567). — Transmet différentes pièces (14 mai, p. 654), — une réclamation des ouvriers du port de Brest (16 mai, p. 704), — une réclamation des soldats d'artillerie et d'infanterie de marine (*ibid.* p. 706). — Sollicite une augmentation de solde pour tous les officiers et matelots qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier 1793 (17 mai, t. LXV, p. 6 et suiv.). — Ecrit au sujet de l'arrestation, à Rochefort, de quelques personnes attachées au département de la marine (18 mai, p. 33). — Propose d'augmenter le nombre des gendarmes nationaux maritimes (*ibid.*). — Fait connaître un marché conclu pour les farines entre Bosquet et deux autres particuliers (*ibid.* p. 143). — Communique des renseignements au sujet de la déportation des prêtres à la Guyane (22 mai, p. 175). — Demande une loi contre les matelots qui ne se soumettent pas à la quarantaine (23 mai, p. 214). — Demande qu'il soit envoyé des secours aux officiers et matelots français, prisonniers de guerre détenus à Gibraltar (25 mai, p. 292). — Envoie des lettres relatives au commerce avec les Etats-Unis (26 mai, p. 334). — Ecrit que quantité d'émigrés se rendent dans les colonies pour y opérer une contre-révolution (*ibid.* p. 344). — Demande des secours pour la citoyenne Pélissier (30 mai, p. 586). — Propose de remplacer le citoyen Najac par le citoyen Deshayes pour les fonctions d'ad-

joint dans la 6e division (1er juin, p. 669). — Transmet une lettre du citoyen Tourtain (3 juin, t. LXVI, p. 6). — Envoie un compte rendu d'un combat entre la frégate *la Sémillante* et une frégate anglaise (7 juin, p. 121). — Envoie un compte rendu d'un combat entre le corsaire *la Citoyenne française* et une frégate anglaise (10 juin, p. 264). — Communique une nouvelle lettre relative au combat qui a eu lieu entre *la Sémillante* et une frégate anglaise *(ibid.* p. 266). — Ecrit au sujet du paiement des pensions des invalides de la marine (12 juin, p. 443). — Prie la Convention de prendre en considération le mémoire du citoyen Frémont (13 juin, p. 462). — Transmet un projet de règlement concernant le service de santé des hôpitaux de la marine et des armées navales *(ibid.)*. — Rend compte des promotions qu'il a faites en faveur des officiers et sous-officiers de la frégate *la Sémillante* et demande des gratifications pour les officiers mariniers, matelots et soldats (15 juin, p. 531) ; — mention honorable et renvoi au comité de liquidation *(ibid.* p. 532). — Demande qu'une loi fixe le temps que chaque ouvrier de levée doit rester au service (16 juin, p. 551). — Demande la marche à suivre pour l'exécution de l'article 3 du décret du 25 janvier relatif à l'armée navale *(ibid.)*. — Annonce qu'il a choisi le citoyen David pour son adjoint (20 juin, t. LXVII, p. 20). — Ecrit qu'il est instant de faire face aux besoins du service en ordonnant un embargo sur les corsaires et sur les bâtiments de commerce (22 juin, p. 33). — Transmet les réclamations du citoyen Roume (25 juin, p. 431), — une pétition des commissaires de Saint-Domingue (26 juin, p. 498). — Demande une indemnité pour le citoyen Folie (4 juillet, t. LXVIII, p. 241). — Transmet une lettre du citoyen Barré (17 juillet, t. LXIX, p. 64). — Expose les besoins des parents du citoyen Dudebac *(ibid.* p. 67). — Demande la réunion de l'hôtel du garde-meuble à celui de la marine (21 juillet, p. 260). — Est entendu au sujet de la nomination des officiers de l'escadre de Toulon (23 juillet, p. 375). — Transmet une copie des lettres des citoyens Tréhouart et Savary (27 juillet, p. 584). — Prie la Convention de statuer sur une prétendue capture de 85 milliers de cuivre destinés au doublage des vaisseaux (29 juillet, p. 654 et suiv.). — Demande 40 à 50 millions pour les besoins de la marine *(ibid.* p. 655). — Demande la solution de diverses questions relatives aux prises faites par les escadres et autres bâtiments de la République (31 juillet, t. LXX, p. 43). — Adresse la liste des ouvriers qui sont restés infirmes à la suite des blessures qu'ils ont reçues aux travaux de la rade de Cherbourg *(ibid.* p. 47). — Transmet la liste des officiers civils de l'administration de la marine qui ont abandonné leurs fonctions pour se réunir à la force armée qui devait marcher sur Paris (3 août, p. 166). — Ecrit qu'il a choisi le citoyen Chapatte, comme adjoint de la 1re division (9 août, p. 541).

MINISTRES DES CULTES. Décret réduisant la pension accordée aux ecclésiastiques réguliers ou séculiers (27 septembre 1792, t. LII, p. 181). — Le ministre de l'intérieur demande des secours pour les prêtres en état d'arrestation et pour les prêtres infirmes et sexagénaires (29 septembre, p. 222). — Arrêté de la section des Sans-Culottes relatif à l'apposition des scellés sur les maisons et effets des prêtres réfractaires (23 octobre, p. 629) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Il sera fait un rapport sur les secours à accorder aux ecclésiastiques qui sont vieux et infirmes (27 octobre 1792, t. LIII, p. 6). — Etat des ecclésiastiques non sermentés qui ont obtenu des passeports pour l'étranger (4 novembre, p. 139), (p. 148). — Il sera fait une adresse à tous les citoyens pour leur expliquer que la Convention n'a jamais eu l'intention de les priver des ministres du culte que la constitution civile du clergé leur a donnés (30 novembre, p. 683). — Adresse de la commune de Verneuil demandant la suppression du traitement des prêtres (2 décembre 1792, t. LIV, p. 26). — Requête en faveur des prêtres émigrés qui désirent rentrer en France (5 décembre, p. 357). — Mémoire sur la sanction du décret contre les prêtres insermentées trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre, p. 604 et suiv.). — Les prêtres déportés adressent des réclamations (19 décembre 1792, t. LV, p. 149). — Adresse des communes de Panières et de Breuillet relatives au paiement des prêtres catholiques (11 janvier 1793, t. LVI, p. 746). — Décret portant que la Convention n'a pas l'intention de priver le peuple des ministres du culte catholique *(ibid.* p. 747). — Le Conseil exécutif rendra compte des mesures prises pour exécuter

MINISTRES DES CULTES (*suite*).

la loi contre les prêtres réfractaires (28 janvier 1793, t. LVII, p. 731). — Décret accordant une indemnité de 100 livres à quiconque fera arrêter un prêtre rangé par la loi dans la classe de ceux qui doivent être déportés (14 février 1793, t. LVIII, p. 546). — Le ministre de la justice demande si ceux qui se sont retirés à l'étranger doivent être considérés comme émigrés (15 février, p. 575) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Pétition de la commune de Dijon demandant que les ministres de tous les cultes soient assujettis au service personnel des armes (20 février 1793, t. LIX, p. 29). — Le ministre de l'intérieur demande si les ecclésiastiques employés aux fonctions du culte catholique sont compris dans l'appel des 300,000 hommes (15 mars 1793, t. LX, p. 215) ; — ordre du jour motivé *(ibid.* p. 216). — Décret relatif au jugement des prêtres déportés qui seront arrêtés sur le territoire de la République (18 mars, p. 298). — Décret ordonnant de quitter le territoire à ceux qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité (23 mars, p. 487). — Les évêques, curés et vicaires salariés par la nation ne sont pas compris dans la loi du recrutement (23 mars, p. 494). — Demande relative à l'exécution de la loi qui accorde un demi-arpent de jardin aux curés (27 mars, p. 586) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Lettre du ministre de l'intérieur relative à la déportation des prêtres (2 avril 1793, t. LXI, p. 81) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Les citoyens de Dijon demandent que les ministres des cultes soient exclus de tous emplois civils et militaires (15 avril 1793, t. LXII, p. 106) ; — renvoi aux comités de législation et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Rédaction du décret rendu dans la séance du 23 mars et ordonnant la déportation à la Guyane des ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité (21 avril 1793, t. LXIII, p. 79 et suiv.); — adoption de cette rédaction moins l'article 3 *(ibid.* p. 80). — Lepeletier-Saint-Fargeau, frère du député, présente une adresse du directoire du département de l'Yonne relative à la déportation des prêtres *(ibid.* p. 85). — Adoption de l'article 3 du décret ordonnant la déportation à la Guyane des ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité (23 avril, p. 146). — Texte définitif du décret *(ibid.* et p. suiv.). — Communication par le ministre de la marine d'observations sur les moyens d'assurer l'exécution du décret relatif à la déportation des prêtres à la Guyane (22 mai 1793, t. LXV, p. 175) ; — renvoi aux comités des colonies et des finances *(ibid.)*. — Sur la motion de Thuriot, la Convention décrète que tout membre qui demandera la déportion des prêtres qui se sont soumis à la loi sera envoyé pour huit jours à l'Abbaye (7 juin 1793, t. LXVI, p. 142). — Décret ordonnant au ministre de l'intérieur de rendre compte de l'exécution de la loi concernant la déportation des prêtres non sermentés *(ibid.)*. — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire réunir dans les ports un nombre de bâtiments suffisant pour que leur transport à la Guyane puisse être effectué *(ibid.)*. — Les sections de Besançon demandent que les prêtres soient exclus de toutes les fonctions administratives et municipales (10 juin, p. 231) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'exécution de la loi relative à la déportation des prêtres (17 juin, p. 588). — Décret portant que le traitement des ecclésiastiques fait partie de la dette publique (27 juin 1793, t. LXVII, p. 560). — Rapport par Mallarmé sur la réduction du nombre des vicaires épiscopaux (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 37) ; — discussion *(ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention décrète que les vicaires épiscopaux seront tenus de desservir les paroisses vacantes et renvoie aux comités des finances et de législation réunis la question de la diminution de leur nombre *(ibid.* p. 38). — Présentation d'un projet de décret sur le mode de jugement des prêtres déportés et rentrés en France (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 18) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Discussion au sujet du mode d'exécution du décret qui ordonne la déportation des prêtres réfractaires à la Guyane française : Danton, Mallarmé, Basire, Cambon, Bréard, Boyer-Fonfrède, Thirion, Drouët, Delacroix *(Eure-et-Loir)*, Dartigoeyte, Maximilien Robespierre, Thuriot (24 juillet, p. 438 et suiv.) ; — renvoi de toutes les propositions aux comités des colonies et de marine réunis *(ibid.* p. 439). — Renvoi au comité de Sûreté générale d'une proposition tendant à réduire le traitement des évêques à 3,000 livres (4 août 1793, t. LXX, p. 234).

Voir *Célibat des prêtres.* — *Mariage des prêtres.*

MINUT, intendant de la Guadeloupe. Est décrété d'accusation (8 novembre 1792, t. LIII, p. 316).

MINVIELLE, député suppléant, puis député des Bouches-du-Rhône. — 1793. — Se plaint qu'arrivé à Paris pour remplacer Rebecquy, il a été arrêté avec son frère et Escoffier, député, par le district de Vaucluse à cause de son affaire avec Duprat aîné (t. LXIII, p. 567). — Observations de Basire, Guadet et Louis Legendre (p. 568 et suiv.) ; — Boyer-Fonfrède, Cavaignac, Chasset, Lacaze, Barbaroux, Garnier *(de Saintes)*, Duprat *jeune*, Ducos (p. 574 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle le considère comme député au moment de son arrestation (p. 578). — Suite de la discussion sur son affaire : Thuriot, Guadet, Delacroix, Louchet, Barbaroux, Pénières *(ibid.* et p. suiv.) ; — décret portant qu'il sera mis en arrestation chez lui, que les comités de législation et de Sûreté générale feront un rapport sur sa conduite et qu'en attendant il sera libre de venir à l'Assemblée accompagné de son garde (p. 580). — Son adresse aux 48 sections de Paris (p. 604 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534). — Décret ordonnant sa mise en liberté (t. LXVI, p. 569). — Donne des renseignements sur l'état d'Avignon (t. LXIX, p. 190). — Décret portant qu'il sera mis en état d'arrestation (t. LXX, p. 16).

MIQUELETS. Le général Servan demande l'autorisation de lever une troupe légère sous le nom de Miquelets (30 décembre 1792, t. LVI, p. 63) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre demande des fonds pour l'entretien des Miquelets dans les Pyrénées (4 janvier 1793, p. 188) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Il sera fait un rapport sur un mode d'organisation de compagnies de Miquelets (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 7) ; — rapport par Carnot *(ibid.* p. 10) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — ajournement *(ibid.* p. 11) ; — adoption (9 février, p. 396 et suiv.).

MIQUELON (Ile). — Voir *Saint-Pierre et Miquelon (Iles de)*.

MIRABEAU. Proposition de retirer ses cendres du Panthéon (5 décembre 1792, t. LIV, p. 373) ; — la Convention renvoie cette motion au comité d'instruction publique et décrète qu'en attendant le rapport du comité, l'image de Mirabeau, placée dans la salle des séances, sera voilée *(ibid.)*. — Manuel demande que l'on rédige l'acte d'accusation contre lui et que l'on prononce sur le sort de sa réputation (24 décembre 1792, t. LV, p. 376) ; — cette motion est adoptée *(ibid.)*. — Robespierre jeune demande qu'il soit chassé du Panthéon (21 janvier 1793, t. LVII, p. 529) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

MIRABEAU (Rue de Paris). S'appellera rue du Mont-Blanc (11 décembre 1792, t. LV, p. 1).

MIRABEAU (Section). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MIRAMONT (Commune de), département de Lot-et-Garonne. Les officiers municipaux et les citoyens font un don patriotique et annoncent à la Convention que la commune a fourni au delà de son contingent (7 juin 1793, t. LXVI, p. 124), — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MIRANDA (Général). Sa lettre relative à la capitulation de la citadelle d'Anvers (2 décembre 1792, t. LIV, p. 32 et suiv.). — Rend compte de ses opérations (15 décembre 1792, t. LV, p. 68), (18 décembre, p. 148), (21 décembre, p. 349), (3 janvier 1793, t. LVI, p. 166 et suiv.). — Envoie une lettre du président de la municipalité de Liége (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 101). — Rend compte de ses opérations (6 février, p. 289), (14 février, p. 531). — Rend compte de ses opérations (27 février 1793, t. LIX, p. 298), (8 mars, p. 712), (9 mars 1793, t. LX, p. 5), (p. 13), (10 mars, p. 52 et suiv.). — Le ministre de la guerre annonce que Dumouriez est allé prendre le commandement de l'armée de Miranda (13 mars, p. 148). — Décret ordonnant son arrestation et sa comparution à la barre (23 mars, p. 510). — On annonce son arrivée à Paris (29 mars, p. 701). — Décret fixant la date de sa comparution à la barre *(ibid.)*. — Décret mettant à l'ordre du jour le rapport sur son affaire (31 mars 1793, t. LXI, p. 13). —

MIRANDA (*suite*).

Sera interrogé par les comités de Sûreté générale et de la guerre réunis (4 avril, p. 304), (7 avril, p. 404). — Demande à être entendu par la Convention (9 avril, p. 467) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 468). — Décret le renvoyant devant le tribunal criminel extraordinaire (12 avril, p. 629). — Son interrogatoire devant le comité de la guerre (*ibid.* p. 677 et suiv.). — Pétion demande la suspension du décret rendu contre lui (13 avril 1793, t. LXII, p. 20) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.* p. 22). — Sollicite la levée des scellés apposés sur ses papiers (20 avril 1793, t. LXIII, p. 4) ; — décret autorisant le comité de Sûreté générale à lui faire délivrer les pièces nécessaires à sa justification (*ibid.*). — Décret approuvant son arrestation (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 563). — Demande à être admis à la barre (12 juillet, p. 595) ; — décret portant qu'il sera traduit à la barre à la séance du 13 juillet (*ibid.* p. 596). — Admis à la barre, il rend compte de sa conduite et accuse le comité de Sûreté générale (13 juillet, p. 657 et suiv.).

MIRANDA ou MIRANDE (Citoyen). Renvoi aux comités de marine et des colonies de pièces relatives à sa réclamation (7 mars 1793, t. LIX, p. 669). — Il lui est accordé une indemnité de 2,819 livres pour les pertes qu'il a essuyées par suite du pillage de la flûte *la Bienvenue* (8 juin 1793, t. LXVI, p. 165).

MIRANDE. — Voir *Miranda*.

MIRANDE (Commune et district de). La municipalité félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et proteste contre tous les actes qui pourraient tendre au fédéralisme (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 134) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs du district déclarent adhérer à tous les décrets de la Convention (3 août 1793, t. LXX, p. 158 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 159). — Les administrateurs protestent de leur dévouement et félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (7 août, p. 417) ; — mention honorable (*ibid.*).

MIRDONDEL, commissaire du pouvoir exécutif pour le départ des volontaires. Dénonciation contre lui (8 avril 1793, t. LXI, p. 415).

MIREBEAU (Commune et canton de), département de la Vienne. Don patriotique (29 novembre 1792, t. LIII, p. 656). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MIRECOURT (Commune, canton et district de), département des Vosges. Compte rendu du patriotisme des citoyens (12 avril 1793, t. LXI, p. 609 et suiv.) ; — mention honorable (*ibid.* p. 610). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (12 juin 1793, t. LXVI, p. 440) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société des Montagnards ou anti-fédéralistes s'élève contre tous les auteurs de schisme et de division (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 263) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525). — Le conseil général de la commune annonce l'acceptation de la Constitution (29 juillet, p. 658 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MIREMONT (Commune de). Les officiers municipaux demandent la restitution des terres qui avaient été réunies à l'hôpital (26 février 1793, t. LIX, p. 268) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (3 mai 1793, t. LXIV, p. 34).

MIREPOIX (Maréchal de). — Voir *Beauvau*.

MIREPOIX (Commune et district de), département de l'Ariège. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Ariège (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Arrêté relatif aux dons patriotiques (18 avril 1793, t. LXII, p. 603 et suiv.). —

MIREPOIX (*suite*).

Compte rendu du zèle patriotique des habitants (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 592) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — On écrit que le district a rejeté avec indignation la proposition de fédéralisme qui lui a été faite par la ville de Rennes (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 508) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* et p. suiv.). — Les administrateurs du district applaudissent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et renouvellent leur serment de fidélité à la République (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 317) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine accepte la Constitution, demande l'anéantissement du décret qui ordonne la fixation du maximum des grains et sollicite la réunion à son district de plusieurs communes du département de l'Aude (7 août 1793, t. **LXX**, p. 419) ; — renvoi aux comités d'agriculture et du commerce *(ibid.)*.

MIREY, officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

MIRONDOT, citoyen de Bourg. Communication d'une lettre par lui écrite à la citoyenne Bourbon (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 142).

MISER, officier français du rassemblement de Condé. Ses lettres au général Biron et aux secrétaires de la Convention nationale (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 19), (p. 29).

MISSIONS. Lettre du ministre de la justice concernant les personnes qui ont obtenu des missions dans son département (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 21).

MITTELHAUSEN (Canton de), département du Bas-Rhin. L'assemblée primaire (seconde section) accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MITTIÉ. Mémoire sur la maladie de garnison (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 519).

MITTRAL (Louis), jardinier, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 476 et suiv.).

MOCQUOT, l'aîné, marchand. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

MOCQUOT, puîné. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

MODANE (Commune de). Adresse de la Société des Amis de la République relative à l'assassinat de Michel Lepeletier et don patriotique (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 586).

MOEN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

MOGÉ, domestique de Philippe-Joseph-d'Orléans. Demande un passeport pour aller le rejoindre à Marseille (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 340) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MOGNEVILLE (Commune de), département de la Meuse. Accepte la Constitution et fait un don patriotique (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 36) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MOIDIEU (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MOIGNET, juge du tribunal du district de Châlons, département de la Marne. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 638).

MOIGNON, procureur général syndic du département de la Marne. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (11 juillet 179., t. **LXVIII**, p. 582).

MOIRASSE (Commune de). Fait un don patriotique (13 avril 1793, t. LXII, p. 66).

MOISLAINS (Commune de), département de la Somme. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MOISSAC (Commune de). Mention honorable du zèle des citoyens (12 octobre 1792, t. LII, p. 464). — Adresse d'adhésion du tribunal (17 octobre, p. 533). — Adresse de dévouement des volontaires (21 octobre, p. 603). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Les volontaires demandent un ordre de guerre pour le camp de Toulouse (3 février 1793, t. LVIII, p. 184. — Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à faire rembourser à la commune les frais qu'elle a faits pour armer et envoyer des fédérés à Paris *(ibid.)*. — Adresse d'adhésion aux décrets de la Convention et demande d'une Constitution républicaine et d'une loi qui maintienne la paix intérieure et soutienne les combattants aux frontières (4 mars 1793, t. LIX, p. 583 et suiv.). — Fait un don patriotique (10 avril 1793, t. LXI, p. 517). — Envoie une députation pour demander le rapport du décret ordonnant l'arrestation de 32 députés (30 juin 1793, t. LXVII, p. 672). (Voir *l'erratum*, t. LXVIII, p. 827), — la Convention accorde les honneurs de la séance à la députation et passe à l'ordre du jour *(ibid.)*.

MOISSY, chirurgien sous-aide des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 45).

MOITE (Citoyenne). Fait un don patriotique (15 octobre 1792, t. LII, p. 505).

MOITEL ou MOITELLE, général-major, prisonnier autrichien. Demande l'échange des princes Aversperg et Linange, détenus comme otages (11 avril 1793, t. LXI, p. 598). — Se plaint de ce que ses compagnons et lui soient privés de toute espèce de liberté. Il demande qu'on observe à leur égard les lois de la République et le droit des gens

MOITEL (*suite*).

(23 avril 1793, t. LXIII, p. 128) ; — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*.

MOKKETROS. — Voir *Makketros*.

MOLANDRE, secrétaire-commis du comité des domaines de la Convention nationale. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

MOLANDRE (jeune), secrétaire-commis du comité de liquidation de la Convention nationale. Il lui est alloué une indemnité de 150 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 10).

MOLÉ DE CHAMPLATREUX. Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 496).

MOLESME (Commune de), département de la Côte-d'Or. Le conseil général réclame le paiement de rentes créées en faveur des instituteurs des écoles gratuites de la commune (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 263) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MOLESNE (Abbaye de). Décret confirmant l'adjudication à la commune de Grancey des biens dépendant de la ci-devant abbaye (23 juin 1793, t. LXVII, p. 101).

MOLIÈRE. — Voir *Théâtre national de Molière*.

MOLIÈRE ET LA FONTAINE (Section de). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MOLIÈRES (Commune de). Le ministre de l'intérieur écrit à la Convention relativement à un arrêté du département de Seine-et-Oise sur la réunion de la paroisse de Boullay-les-Troux à celle de Molières (22 février 1793, t. LIX, p. 77) ; — renvoi au comité de division *(ibid.)*.

MOLINA-BETTANCOURT (Anne). Demande un passeport pour elle et ses deux enfants (26 avril 1793, t. LXIII, p. 362) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MOLINIER, juge au tribunal du district de Villefranche (Aveyron). L'un des candidat à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. LXV, p. 628).

MOLLANS (Commune de), département de la Drôme. La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 317) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MOLLARD comandant en second le 1er bataillon de l'Isère. Fait un don patriotique (29 avril 1793, t. LXIII, p. 554) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MOLLARD, président de la section de Bonne-Nouvelle. Présente une pétition au nom de sa section (19 mai 1793, t. LXV, p. 63).

MOLLARD ou MOLLART (Jacques), de Saint-Domingue. On annonce qu'il est arrivé et qu'il attend sa comparution à la barre (10 mars 1793, t. LX, p. 317) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Réclame le bénéfice du décret du 21 février 1793, (28 mars, p. 352) ; — ce bénéfice lui est accordé *(ibid.)*. — Demande à la Convention de statuer sur sa précédente pétition ou de pourvoir à ses besoins (23 mai 1793, t. LXV, p. 219) ; — la Convention ajourne sa décision jusqu'au rapport du comité colonial *(ibid.)*.

MOLLERAT, intendant de la citoyenne Bourbon. Demande la levée des scellés apposés sur les papiers de cette citoyenne (24 juin 1793, t. LXVII, p. 118 et suiv.) ; — Décret chargeant les députés Bailleul et Laplaigne de procéder à la levée des scellés *(ibid.* p. 119).

MOLLET, député de l'Ain. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 90 et 108). — Vote pour *la détention, puis le bannissement quand la sûreté publique le permettra* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 383 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 470). — Obtient un congé (t. LIX, p. 298). — Fait une proposition concernant les commissaires de la Convention détenus à Mons (t. LXI, p. 496). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 46 et et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 537). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de la Compagnie Masson et d'Espagnac (t. LXX, p. 443).

MOLLET (Guillaume-Jacques), médecin. Son interrogatoire devant la commission extraordinaire des Douze (t. LV, p. 686 et suiv.).

MOLLEVAUT, député de la Meurthe. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. LII, p. 480). — Membre de la commission centrale (t. LIII, p. 103.) — Parle sur les troubles de Lorient (p. 114). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 79 et 108). — Vote pour *la détention, puis l'exil à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera in-

MOLLEVAUT (*suite*).

fligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Son opinion sur le sursis au décret de mort prononcé contre Louis Capet (p. 495 et suiv.). — Parle sur des malversations commises dans l'armée (p. 641). — Fait un rapport sur le partage d'un terrain dans la commune de Vermenton (t. LVIII, p. 522). — Fait un nouveau rapport sur un partage de terrains dans la commune de Vermenton (t. LIX, p. 338). — Parle sur l'organisation générale des secours publics (t. LX, p. 326). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 65 et 70). — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder aux employés et ouvriers des salines des départements de la Meurthe, du Jura et du Doubs (p. 615). — Fait un rapport sur une pétition de la commune de Saint-Martin d'Ablois (t. LXIII, p. 78), — un rapport sur les réparations des édifices appartenant à la République (p. 307). — Demande l'impression des travaux du tribunal de cassation (t. LXIV, p. 715). — Membre de la commission des Douze pour la recherche des complots (t. LXV, p. 138). — Déclare qu'il accepte ces fonctions (p. 219). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 534). — Est mis en arrestation chez lui (p. 703). — Décret ordonnant qu'il sera remplacé par Dominique Jacob (t. LXVIII, p. 540). — Est remplacé par Jacob (t. LXIX, p. 320). — Est décrété d'accusation (p. 631). — Décret autorisant le comité des domaines à retirer les papiers qui l'intéressent et qui se trouvent sous les scellés de ce député (t. LXX, p. 69).

MOLSHEIM (Commune de), département du Bas-Rhin. On annonce la dispersion d'un attroupement (2 avril 1793, t. LXI, p. 85 et suiv.). — Accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 268); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MOLTEDO, député de la Corse. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal

MOLTEDO (*suite*).

sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 111). — Vote pour *la détention pendant la guerre* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 398 et 422). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 475). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 46 et 74). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

MOLVEAUX. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 52).

MOMORO, président de la section de Marseille, membre du directoire du département de Paris. S'élève contre une calomnie répandue contre lui (29 septembre 1792, t. LII, p. 225 et suiv.). — Son opinion sur la fixation du maximum du prix des grains (25 avril 1793, t. LXIII, p. 343 et suiv.), (p. 347 et suiv.).

Voir *Paris* (*Section de Marseille*).

MONACO (Principauté de). Lettre relative à la révolution qui s'est opérée dans cet Etat et au vœu des habitants pour leur réunion à la République française (25 janvier 1793, t. LVII, p. 641 et suiv.). — Le prince de Monaco sollicite l'autorisation de tirer de France les denrées nécessaires à la subsistance de la garnison française (28 janvier, p. 723); — renvoi aux comités diplomatique et de commerce réunis (*ibid.*). — Les municipalités formant la ci-devant principauté demandent leur réunion à la France (3 février 1793, t. LVIII, p. 173); — renvoi au comité diplomatique (*ibid.*); — rapport par Carnot sur la réunion de

MONACO (*suite*).

la principauté à la France (14 février, p. 546 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 550 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 551).

Voir *Fort Hercule*.

MONARCHIE. Mémoire contenant un plan du gouvernement monarchique trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 612 et suiv.).

MONASTIER (Commune du), département de la Haute-Loire. On annonce le renouvellement de la municipalité coupable d'incivisme (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 255).

MONASTIER (Commune du), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571).

MONAY. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

MONBORGNE (Gabriel). Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

MONBREUN. Il lui est alloué une somme de 2,000 livres pour récompense d'avoir dénoncé des fabricateurs de faux assignats (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 452).

MONCLUT. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

MONCONTOUR-DE-BRETAGNE (Commune et canton de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 291). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MONCY, maréchal de camp. On annonce qu'il est passé en Angleterre (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 2).

MONDESCOURT, officier commandant. Fait un don patriotique (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 518).

MONDINI (François). Fait parvenir un don patriotique de la municipalité de Gripiac (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONESTIER (Pierre-Laurent), député de la Lozère. — **1792**. — Suppléant au comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort, sous réserve de n'appliquer la peine qu'à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 355 et 420). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 62 et 72). — Offre, au nom du peintre Claude Hoin, un tableau représentant l'apothéose du général Dampierre (t. **LXV**, p. 167). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 537).

MONESTIER (Jean-Baptiste-Benoit), député du Puy-de-Dôme. — **1792**. — Suppléant au comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 83 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal

MONESTIER (*suite*).

sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 367 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 473). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Parle sur la conduite des administrateurs du département de la Mayenne (p. 556). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 40 et 74). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Est nommé commissaire à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. **LXVII**, p. 22).

MONESTIER, député, sans autre désignation. — **1792.** — Suppléant au comité des pétitions (t. **LII**, p. 531). — Suppléant au comité des secours publics (t. **LIII**, p. 129). — **1793.** — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337).

MONET, dépensier des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

MONETIER (Commune de), district de Briançon. Les administrateurs demandent des secours pour des incendies (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 265); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

MONET-LUVIGNY-MOROS. Fait un don patriotique (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

MONGE, ministre de la marine. — Voir *Ministre de la marine.*

MONGE. Son rapport à l'Académie des sciences sur le système général des poids et mesures (1er août 1793, t. **LXX**, p. 112 et suiv.).

MONGENOT, adjudant général de la place de Valenciennes. Fait un don patriotique (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 31).

MONGEOT. Demande à conserver sa place de conducteur de charrois (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 141) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MONGEOT, instituteur. Donne des renseignements à l'occasion de l'assassinat de Lepeletier-Saint-Fargeau (21 janvier 1793, t. **LVII**, p. 515). — Demande un secours (4 août 1793, t. **LXX**, p. 237) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

MONGIN. On annonce sa nomination au grade de sous-lieutenant (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 136).

MONGIN (Marie), épouse de Michel Martin, dragon volontaire de la République. Réclame le secours promis aux familles des défenseurs de la patrie (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 547) ; — la Convention lui accorde un secours provisoire et renvoie sa pétition au comité de la guerre *(ibid.)*.

MONGROLLE, député extraordinaire de la Société populaire de Laon. Présente une adresse à la Convention nationale au nom de cette société (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 134).

MONIER, marin invalide. Renvoi au Conseil exécutif d'une pétition en sa faveur (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 185).

MONIER, capitaine de grenadiers. Rend compte des opérations du recrutement dans la commune de Tain (29 mars 1793, t. **LX**, p. 684).

MONIN-CHAMPIGNY. Fait un don patriotique (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 414).

MONIOTTE. Fait hommage d'un ouvrage sur la minéralogie (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 600).

MONISTROL (District de). Les administrateurs adhèrent aux décrets de la Convention et expriment leurs regrets sur l'assassinat de Michel Lepeletier (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 74) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MONITEUR (Journal le). Dubois-Crancé demande que l'auteur de ce journal soit mandé à la barre (24 mars 1793, t. **LX**, p. 519) ; — ordre du jour *(ibid.* p. 520).

MONMAYOU, député du Lot. — **1792.** — Son opinion sur le jugement du ci-devant roi (t. **LIV**, p. 266 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 354 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 473). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Membre du comité d'aliénation (t. **LVIII**, p. 162). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 39 et suiv.). — Fait un rapport sur l'affermage des terrains en friche et buissons dépendant de la ci-devant liste civile et des domaines des ci-devant princes français émigrés (p. 329). — Parle sur l'attentat commis contre Léonard Bourdon (t. **LX**, p. 268), — sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires (p. 487), — sur la suspension de l'adjudant général Prethod (p. 543). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 74). — Parle sur le projet de Déclaration des Droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 109). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Dément la prise de Condé par les ennemis (t. **LXVI**, p. 6). — Demande que le ministre de l'intérieur rende compte de l'envoi de la Constitution aux départements (t. **LXVIII**, p. 420). — Demande l'exécution de la loi qui ordonne que les chevaux de luxe seront employés au service de la République (t. **LXIX**, p. 225). — Propose de nommer des commissaires pour assister à l'inventaire des effets compris dans la succession de la veuve du comte de Schoenfeld (p. 648). — Fait un rapport sur l'interprétation du décret du 10 juin 1793 concernant l'inventaire, la vente et l'administration des meubles et immeubles de la liste civile (t. **LXX**, p. 48), — un rapport sur la nomination de commissaires pour l'exécution du décret concernant l'établissement d'une manufacture d'armes dans l'hôtel de Bretonvilliers *(ibid.)*, — un rapport sur la transformation de la maison nationale du Val-de-Grâce en hôpital militaire *(ibid.)*, — un rapport sur l'inscription à placer sur les maisons d'émigrés (p. 185).

MONNAIE (Canton de la), département d'Indre-et-Loire. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONNAIES. Rapport à faire sur les moyens d'en enlever l'effigie du roi (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 79). — La section du Faubourg Montmartre présente une adresse relative à l'empreinte des monnaies (14 octobre, p. 499). — Compte à rendre de la fabrication des espèces de bronze et des pièces de 2 et 4 sols *(ibid.)* ; — compte rendu (17 octobre, p. 542) ; — compte rendu (26 octobre, p. 679). — Mémoire présenté par le ministre des contributions publiques sur la refonte des monnaies et les nouvelles empreintes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 65 et suiv.) ; — renvoi au comité des assignats et monnaies *(ibid.* p. 70). — Lettre du citoyen Dupré concernant les types et emblèmes convenables aux monnaies de la République (6 novembre, p. 218). — Lettre du ministre des contributions publiques relative à la fabrication des monnaies (19 décembre 1792, t. **LV**, p. 149). — Le citoyen Brézit offre deux pièces de monnaies frappées à l'aide d'un procédé perfectionné (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603). — Le comité des assignats et monnaies présentera un plan de nouvelles empreintes

MONNAIES (*suite*).

pour la fabrication des monnaies (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 633); — rapport (24 janvier, p. 637) ; — la Convention ajourne la discussion et décrète qu'il sera fait un rapport sur la refonte générale des monnaies *(ibid.)*. — Rapport par Cussy sur les nouvelles empreintes des monnaies (5 février 1793, t. **LVIII**, p. 218) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — discussion : Ramel-Nogaret *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption avec amendement *(ibid.* p. 219). — Mémoire du citoyen Auguste (Henri) sur la refonte des monnaies *(ibid* p. 235 et suiv.). — Mémoire du citoyen Desrotours sur la refonte des monnaies *(ibid.* p. 251 et suiv.). — Mémoire du citoyen Renouard sur les monnaies (6 février, p. 393 et suiv.). — Le ministre des contributions publiques transmet à la Convention les procès-verbaux des épreuves faites d'une machine inventée par le citoyen Gerbault pour accélérer le monnayage (14 février, p. 520). — Observations de la Société des antipolitiques de la commune d'Aix sur les monnaies (25 février 1793, t. **LIX**, p. 178) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le ministre des contributions publiques présente des observations sur le décret du 5 février relativement à la nouvelle empreinte des monnaies (26 février, p. 257). — Lettre du ministre des contributions publiques relative à l'usage qu'on pourrait faire, pour la monnaie, de quatre anges d'argent de Coustou et de Sarrazin (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392) ; — renvoi au comité des finances et d'instruction publique réunis *(ibid.)*. — Décret sur les nouvelles empreintes des monnaies de cuivre et de bronze (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 380). — Décret autorisant les commissaires de la trésorerie nationale à se procurer les monnaies indispensables au paiement des dépenses de la République en pays étrangers *(ibid.* p. 384). — Décret exemptant du recrutement les employés et ouvriers attachés aux hôtels des monnaies (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 53). — Décret relatif au mode de paiement des frais de fabrication des monnaies (30 mai, p. 603). — Décret portant que le rapport sur le nouveau système monétaire sera discuté dans la séance du samedi 1er juin 1793 *(ibid.)*. — Décret accordant une indemnité de 30,000 livres à des artistes de Lyon en échange des machines qu'ils ont construites pour la conversion du bronze des cloches en menue monnaie (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 550).

MONNAIES (*suite*).

— Décret portant que le transport des monnaies de cuivre, qui doivent être distribuées dans les départements, sera fait aux frais du Trésor public (29 juin, p. 649). — Rapport par Loysel sur un nouveau système monétaire (6 août 1793, t. **LXX**, p. 360 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 368 et suiv.) ; — Ramel-Nogaret propose de consulter sur cet objet l'Académie des sciences et d'ajourner la discussion du rapport jusqu'à ce que l'avis demandé ait été communiqué *(ibid.* p. 371 et suiv.) ; — adoption de cette proposition *(ibid.* p. 372). — Rapport par Loysel sur la fabrication de la petite monnaie (8 août, p. 512 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 514).

Etats de fabrication des monnaies (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 351), (14 novembre, p. 402). — (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 353). — (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 162 et suiv.), (9 janvier, p. 605). — (28 janvier, t. **LVII**, p. 723 et 729). — (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 4), (6 février, p. 285), (14 février, p. 519). — (20 février 1793, t. **LIX**, p. 31), (1er mars, p. 505), (7 mars, p. 669). — (14 mars 1793, t. **LX**, p. 188), (21 mars, p. 367), (27 mars, p. 589). — (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 527). — (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 653). — (1er août 1793, t. **LXX**, p. 63), (5 août, p. 254).

MONNAIES. — Voir *Commission générale des monnaies. — Directeurs des monnaies. — Employés des monnaies. — Genneau. — Hôtels des monnaies. — Ouvriers des monnaies.*

MONNEL, député de la Haute-Marne. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 357 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 473). — Suppléant

MONNEL (*suite*).

au comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 64 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Demande une augmentation du nombre des secrétaires du comité des décrets (t. LXVIII, p. 128). — Donne lecture d'une lettre sur ce qui s'est passé à Chaumont à l'arrivée de l'Acte constitutionnel (p. 705) (1). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du département de la Haute-Marne (p. 706). — Fait l'éloge de l'administration de la Haute-Marne (*ibid.* et p. suiv.). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du département de la Haute-Marne (p. 714). — Fait un rapport sur l'appel immédiat des suppléants de 25 députés déclarés démis (t. LXIX, p. 15). — Annonce que l'assemblée primaire du canton de Bricon a accepté la Constitution (t. LXX, p. 3).

MONNIER, juge de paix. Fait un don patriotique (16 octobre 1792, t. LII, p. 519).

MONNIER, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62).

MONNIER, procureur général syndic du district de Poligny. Fait parvenir à la Convention des dons patriotiques (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 66); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONNIER (LE) (Pierre-Charles), académicien. — Voir *Le Monnier*.

MONNIER (Veuve). Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. LII, p. 663).

MONNOT, député du Doubs. — 1792. — Membre du comité des finances (t. LII, p. 438). — Présente un projet de décret sur la rentrée au Trésor d'une somme de 10,000 livres remise par le chapitre de Troyes à son receveur des décimes (t. LIII, p. 630). —

(1) Par suite d'une erreur de copiste, les lettres de Chaumont et des administrateurs de la Haute-Marne, ainsi que le rapport sur l'appel immédiat des suppléants des 25 députés démis, sont indiqués, dans les tomes LXVIII et LXIX, comme ayant été lus par *Manuel*; c'est *Monnel* qu'il faut lire.

MONNOT (*suite*).

1793. — Présente un projet de décret pour le paiement des gratifications et pensions accordées aux gardes des ports, quais et îles de Paris (t. LVI, p. 189). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 403 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 473). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Fait un rapport sur l'autorisation demandée par la commune de Manoncourt-sur-Seille d'emprunter 400 francs barrois (t. LVIII, p. 280), — un rapport sur les secours à accorder à des commis congédiés du ministère de la justice (p. 292). — Commissaire envoyé à Porrentruy (p. 437). — Parle sur les moyens de réprimer les troubles (t. LX, p. 692), — sur les besoins de la ville de Besançon (t. LXI, p. 20). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 74). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité des finances (t. LXVI, p. 680). — Fait un rapport sur l'acquittement des charges du département du Mont-Terrible (t. LXVII, p. 41), — un rapport sur une pétition des épiciers de Paris (p. 42). — Fait un rapport sur une demande d'emprunt du département de l'Yonne (t. LXVIII, p. 308), — un rapport sur l'indemnité à accorder aux électeurs du département de Paris *intra muros (ibid.)*. — Fait un rapport sur une avance à faire à la ville d'Orléans (t. LXIX, p. 51), — un rapport sur les dépenses des bureaux de la trésorerie nationale (p. 646), — un rapport sur un emprunt à contracter par la ville de Metz (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur le remboursement des citoyens Lanchère et Choiseau (p. 647).

MONPAZIER ou MONTPASIER (Commune de), département de la Dordogne. Les officiers municipaux écrivent que le recrutement est terminé et font parvenir un don patriotique offert par le citoyen Léotard (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 268) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine adhère à l'insurrection des 31 mai, 1er et 2 juin et en félicite la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 351 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 352).

MONRAIN. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518).

MONROY, citoyenne de la section de Bondy. Présente une adresse sur la Constitution (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 139 et suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 140).

MONS (Ville de Belgique). Lettre de Dumouriez sur la prise de Mons (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 324), (p. 326 et suiv.). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (27 décembre 1792, t. **LV**, p. 703 et suiv.). — Les habitants demandent leur réunion à la France (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 633 et suiv.); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.* p. 634). — Les administrateurs provisoires demandent la suppression des douanes entre la France et la Belgique (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 4). — Arrêté des administrateurs, relatif au paiement des mandements du citoyen Malus et du général Dumouriez (3 février, p. 173). — Les administrateurs offrent à la République, les richesses enfouies dans les églises (6 février, p. 282). — On annonce que le peuple a voté à l'unanimité sa réunion à la France (13 février, p. 503 et suiv.). — Les administrateurs demandent des secours (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 149); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 150).

MONS-EN-LAONNOIS (Canton de), département de l'Aisne. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — (28 juillet, p. 605).

MONS-EN-PEVELE (Commune de). Réclamations contre le décret qui rend cette commune dépendante au spirituel de la paroisse d'Ennevelin (27 mars 1793, t. **LX**, p. 586).

MONS-EN-PEVELE *(suite)*.

MONSÉGUR (Canton de), département de la Gironde. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (6 août 1793, t. **LXX**, p. 330); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONSIEUR, frère aîné de feu Louis Capet. — Voir *Louis-Stanislas-Xavier*.

MONSIN (Chevalier de). Mémoire trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 530).

MONT (1) (Commune de), département de la Creuse. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONT-BAHUS (Commune de). Les officiers municipaux et les citoyens font un don patriotique et annoncent que leur contingent est complet (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 124 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 125).

MONT-BLANC (Département du). Il est créé sous ce nom un 84e département qui sera formé par la Savoie (27 novembre 1792, t. **LIII**, p. 656). — Choix des commissaires envoyés dans ce département (29 novembre, p. 656). — Il sera remis des exemplaires de la collection des lois aux commissaires envoyés dans ce département (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 26). — Lettre des commissur le mode de paiements des troupes (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 69). — Decret sur le mode de paiement des troupes qui occupent ce département (20 décembre, p. 185). — Les commissaires de la Convention rendent compte de la manière dont ils ont été reçus (24 décembre, p. 373 et suiv.), (25 décembre, p. 423). — Ils demandent l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires du répertoire chronologique des décrets (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 64). — Ils envoient un mémoire d'un officier d'artillerie (1er janvier 1793, p. 106). —

(1) Voir t. LXX, p. 120, col. 2, note 1.

MONT-BLANC (*suite*).

Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier, p. 243). — Les commissaires font des observations sur la dégradation des grandes routes (7 janvier, p. 257). — Ils demandent des fusils et des piques pour armer les Savoisiens (9 janvier, p. 610). — Ils font passer des réclamations des vétérans nationaux détachés au Pont-de-Beauvoisin (11 janvier, p. 725). — Lettre des commissaires de la Convention (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 393). — Pour combien le département sera compris dans la répartition des fonds pour les travaux publics (18 février, p. 702). — Adresse des administrateurs provisoires relative à l'assassinat de Michel Lepeletier et au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. **LIX**, p. 102). — Compte rendu des opérations de l'assemblée électorale (20 mars 1793, t. **LX**, p. 334). — Mémoire sur l'esprit public du département (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 115 et suiv.). — Arrêté du directoire relatif à la nécessité d'organiser la gendarmerie du département (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 207). — Admission des citoyens François Gentil et Dumaz comme représentants du département (18 avril, p. 615). — Les commissaires de la Convention écrivent que, par l'effet des manœuvres des émigrés, les assignats n'ont presque pas de valeur dans ce département et se plaignent des administrations des subsistances militaires (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 180 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les commissaires de la Convention dans ce département écrivent que les ennemis de la République profitent des postes pour entretenir des correspondances liberticides et rendent compte des mesures qu'ils ont prises à cet égard (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 138). — Le département demande qu'il soit pris des mesures pour sa défense (5 mai, p. 150 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 151). — Lettre des commissaires de la Convention dans ce département, relative aux événements de Thones (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 212 et suiv.). — La Société populaire des Allobroges dénonce les machinations du fanatisme dans ce département (27 mai, p. 358); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret autorisant un député à faire imprimer et distribuer ses propositions relatives à des objets importants pour le département (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 689). — La Société patriotique félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 521 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 522). — Les administrateurs réclament contre l'imputation qui leur a été faite dans un journal d'avoir convoqué des suppléants à Bourges au cas où la Convention viendrait à être dissoute (*ibid.* p. 527) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Délibération du conseil général relative à l'arrestation des commissaires du département de Rhône-et-Loire (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 384 et suiv.). — Les volontaires nationaux adhèrent à la Constitution (24 juillet, p. 434) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur général syndic annonce l'acceptation à l'unanimité de la Constitution (5 août 1793, t. **LXX**, p. 250); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

Voir *Savoie*.

MONT-BLANC (Section du). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MONT-GLONE (Commune de), département de Maine-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

Voir *Saint-Florent-le-Vieil*.

MONT-LIBRE. — Voir *Montlouis*.

MONT-DE-MARSAN (Commune de), département des Landes. Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement du tyran (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 345). — Les administrateurs envoient 200 livres en assignats, produit des dons patriotiques des membres du directoire et des secrétaires (20 février 1793, t. **LIX**, p. 31). — Adresse d'adhésion du conseil général (10 mars 1793, t. **LX**, p. 31). — Le procureur général syndic du département annonce l'acceptation de la Constitution par cette commune à l'unanimité (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640) ; — men-

MONT-DE-MARSAN (*suite*).

tion honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONT-DE-PIETÉ. On demande s'il y aura exception en faveur de cet établissement pour la partie de l'enregistrement (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 338) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MONT-SAINT-JEAN (Commune de), département de la Côte-d'Or. Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'hôpital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONT-SAINT-MARTIN (Commune de). On annonce qu'une patrouille ennemie y a coupé l'arbre de la liberté et maltraité le maire (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 87).

MONT-TERRIBLE (Département du). Décret relatif à sa formation (23 mars 1793, t. **LX**, p. 490). — Le directoire annonce l'élection des citoyens Rougemont et Lémane comme députés à la Convention (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 49). — Décret accordant au département le transit de l'étranger à l'étranger (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 342). — Les administrateurs demandent l'autorisation d'organiser un bataillon de gardes nationales et deux brigades de gendarmerie (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 163 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le conseil général transmet un arrêté concernant les mesures de sûreté générale à prendre pour maintenir les ennemis de la patrie (11 juin, p. 273) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Rapport par Le Carpentier sur l'organisation d'un bataillon de gardes nationales et de deux brigades de gendarmerie (19 juin, p. 701) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*. — Décret accordant une avance de 100,000 francs pour acquitter les charges du département (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 41 et suiv.). — Les administrateurs adhèrent aux décrets rendus par la Convention et applaudissent aux journées des 31 mai et suivantes (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 73 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 74).

MONT-TERRIBLE (*suite*).

— Demandent la décharge d'une dette que leur réclame l'administration des salines nationales dans le département de la Meurthe (9 juillet, p. 451) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent l'acceptation de la Constitution par tous les citoyens (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre écrit qu'il y a eu erreur dans l'article 3 du décret qui autorise la formation de deux brigades de gendarmerie (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 60) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MONT-LE-VERNOIS (Commune de). Pétition pour obtenir l'autorisation de vendre le quart de réserve (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 727).

MONT.Z.T. ou MONOT.Z.T. Son mémoire au roi trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 433 et suiv.).

MONTAGNE, juge près le tribunal de Joigny. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 36).

MONTAGNE (Commune de la). La commune de Saint-Louis, district de Sarrebourg, prendra le nom de commune de la Montagne (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 546).

MONTAGNON, sous-lieutenant de la gendarmerie nationale au Malzieu. Fait un don patriotique (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 657) ; — mention honorable *(ibid.)*.

MONTAGNY (Commune de), district de Roanne. On annonce que la commune renouvelle le serment de la République une et indivisible et on fait observer que cette commune qui n'a que 1,800 hommes a fourni 40 défenseurs à la patrie (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 339) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTAIGU (Canton et district de), département de la Vendée. Adresse d'adhésion du conseil permanent du district (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 240 et suiv.).

MONTAIGU (*suite*).

— Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Vendée (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Le ministre des contributions publiques transmet un arrêté du district de Montaigu qui lui paraît contraire au secret des lettres (26 février 1793, t. **LIX**, p. 257) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTALBAN. Demande une indemnité (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 536) ; — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*.

MONTANÉ, juge de paix à Toulouse, puis président du tribunal criminel extraordinaire. Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177). — Demande à la Convention de compléter le nombre des juges et des suppléants de ce tribunal (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 334). — Sollicite son admission à la barre pour se défendre de l'accusation de prévarication portée contre lui (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 656) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Rapport par Prieur *(de la Marne)* sur sa mise en état d'arrestation (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 32 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 34) ; — adoption *(ibid.)*. — Demande que sa correspondance soit rendue publique et que sa conduite soit promptement jugée (5 août, p. 253 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 254).

Voir *Tribunal révolutionnaire.*

MONTANIER, ci-devant major au service de Russie. Demande du service dans l'armée française (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 284).

MONTANSIER (Théatre de Mlle). Don patriotique des acteurs (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 290).

MONTAPAS (Commune de). Adresse d'adhésion des membres du comité central des sections (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

MONTARGES (Commune de), département de l'Ain. Les officiers municipaux et les citoyens manifestent leur indignation à la vue de l'arrêté du directoire de leur département du 19 juin et demandent la punition des administrateurs (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 678 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTARGIS (*suite*).

MONTARGIS (Commune et district de), département du Loiret. Adresse d'adhésion des citoyens (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 571). — Don patriotique des citoyens (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284). — Arrêté du directoire du département du Loiret au sujet de troubles (20 mars 1793, t. **LX**, p. 332). — Compte rendu des troubles survenus à l'occasion du recrutement et de l'attentat commis contre Manuel *(ibid.* p. 346). — La Société populaire applaudit la Convention des mesures prises les 31 mai et 2 juin, la remercie d'avoir donné une Constitution et d'avoir décrété une éducation nationale et des secours pour l'indigence (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 241) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le conseil général applaudit aux 31 mai et jours suivants, félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et demande un prêt de 40,000 livres (12 juillet, p. 585) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le tribunal de commerce adhère aux journées des 31 mai et 2 juin et à l'Acte Constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 61) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La commune accepte la Constitution (18 juillet, p. 138) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent que l'Acte constitutionnel a été accepté par les dix cantons du district (8 août 1793, t. **LXX**, p. 498) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 499).

MONTARGIS (Forêt de). Proposition du ministre des contributions publiques relative à cette forêt (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 137) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)* ; — projet de décret (6 novembre, p. 206) ; — adoption *(ibid.)*. — Décret autorisant l'acquisition de 28 arpents de bois enclavés dans la forêt (16 février 1793, t. **LVIII**, p. 611).

MONTASTRUC (Pont de). Le ministre de l'intérieur appuie une réclamation des citoyens Daubas et Gautier, adjudicataires du pont de Montastruc (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 31) ; — renvoi aux comités des finances et des ponts-et-chaussées réunis *(ibid.)*.

MONTAUBAN. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

MONTAUBAN (Commune de), district de Montfort, département d'Ille-et-Vilaine. On annonce la conduite héroïque de 20 jeunes gens qui ont résisté à 500 révoltés (30 mars 1793, t. **LX**, p. 720) ; — le Conseil exécutif est chargé de se procurer les noms de ces jeunes gens *(ibid.)*.

MONTAUBAN (Commune de). Adresse d'adhésion des citoyens (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 464). — Adresse d'adhésion des citoyens (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 128). — Adresse demandant 50,000 livres pour les subsistances (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 355 et suiv.). — Décret confirmant l'adjudication faite à la commune de divers bâtiments occupés par les ci-devant religieuses Ursulines (21 février 1793, t. **LIX**, p. 55). — Pétition du conseil général de la commune qui demande l'autorisation d'emprunter 160,000 livres (22 février, p. 79) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Demande de secours pour des victimes de l'inondation (2 mars, p. 535) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*. — La Société populaire fait un don patriotique et réclame un accusé de réception (6 mars, p. 641 et suiv.) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — La municipalité demande des secours pour les citoyens (8 mars, p. 699) ; — renvoi aux comités des finances et des secours réunis *(ibid.)*. — Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 160,000 livres (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 263). — La Société populaire déclare ne reconnaître d'autre pouvoir constitué que la Convention nationale (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 427) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Arrêté des commissaires de la Convention à l'armée des Pyrénées-Orientales relatif au transport des matières pour les travaux de la fonderie qui est en activité dans cette ville (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 88 et suiv.). — La Société des Amis de la République fait un don patriotique (19 juillet, p. 187 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.* p. 189). — La commune accepte la Constitution (23 juillet, p. 365). — La Société des Amis de la République exprime l'indignation qu'elle a ressentie à la nouvelle de l'assassinat de Marat (24 juillet, p. 424 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 425). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André tendant à faire annuler les procédures commencées contre les membres du comité de Salut public de Montauban (1er août 1793, t. **LXX**, p. 77 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 78) ; — adoption *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité transmet à la Convention copie du discours prononcé en l'honneur de Marat, par le citoyen Baron (7 août, p. 416) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 417).

MONTAUBAN (*suite*.

MONTAUBAN (Manufacture d'armes de). Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur son établissement (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 431 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 432) ; — adoption *(ibid.)*. — Décret sur sa mise en activité *(ibid.* et p. suiv.).

MONTAUD (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution (8 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTAUDIN (Commune de), département de la Mayenne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTAUDRI (Citoyenne). Se plaint du refus qui lui a été fait d'un certificat de résidence (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 217) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

MONTBARD (Commune et canton de), département de la Côte-d'Or. Adresse d'adhé-

MONTBARD (*suite*).

sion (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — L'assemblée primaire de la commune adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — (22 juillet, p. 311). — Les républicains campagnards du canton acceptent la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 146 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 147).

MONTBRISON (Commune et district de), département de Rhône-et-Loire. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de Rhône-et-Loire (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Don patriotique des citoyens (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 610) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Dénonciation contre les citoyens qui ont voulu forcer les communes du canton à nommer des commissaires pour se rendre à Lyon au prétendu congrès départemental de Rhône-et-Loire (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 90 et suiv.) ; — mention honorable *(ibid.* p. 91). — Les administrateurs du district et les assemblées primaires envoient un arrêté où ils déclarent qu'ils reconnaissent la Convention comme le point central de réunion de tous les Français républicains (6 août 1793, t. **LXX**, p. 328 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 329).

MONTBRON (Commune de). Adresse d'adhésion et don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 42).

MONTCENIS (Commune du). La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai et 2 juin (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 9) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MONTCHOISY, colonel. Restera en état d'arrestation chez lui jusqu'à ce qu'il ait été entendu par le tribunal révolutionnaire (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 118 et suiv.). — On annonce qu'il vient d'être amené à Paris en vertu du décret du 15 avril (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 404).

MONTCONTOUR-DE-BRETAGNE (Canton de), département des Côtes-du-Nord. — Voir *Moncontour-de-Bretagne*.

MONTDAUPHIN (Commune de). Prendra le nom de Mont-Lyon (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 176).

MONTDENOIX, commissaire civil aux îles du Vent. On annonce qu'il est prêt à se rendre à la barre de la Convention (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 125).

MONTDIDIER (Commune, canton et district de), département de la Somme. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Le ministre de la justice annonce que le tribunal n'a pas pu juger l'affaire concernant les héritiers de la veuve Vimeuse (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 268). — Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et à tous les décrets rendus depuis cette époque (12 juillet, p. 597 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 598). — Le conseil général de la commune adhère aux décrets et transmet des dons patriotiques (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 1) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTDOUBLEAU (District de), département de Loir-et-Cher. On annonce que les assemblées primaires des cantons de ce district acceptent la Constitution et adhèrent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTEBOURG (Commune de), département de la Manche. La Société républicaine applaudit aux mesures prises dans les premiers jours du mois (24 juin 1793, t. **LXVII** p. 112). — La Société des Sans-Culottes républicains témoigne son indignation de la conduite de quelques-uns de ses administrateurs et attend avec impatience la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 260) ; — mention honorable, insertion

MONTEBOURG *(suite)*.

au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MONTÉGUT *l'aîné*, député des Pyrénées-Orientales. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (**t. LVII**, p. 67 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 370 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (**t. LXII**, p. 40 et 70). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (**t. LXV**, p. 537). — Il lui est accordé un sursis de quinze jours pour se rendre à son poste (**t. LXVII**, p. 508).

MONTEIL fils, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, **t. LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTEIL (Raymond), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, **t. LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTEL (Suzanne), citoyenne de la commune de Lalinde. Demande à marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, **t. LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTEL-DE-GELAT (Commune de), département du Puy-de-Dôme. Adhère aux jour-

MONTEL-DE-GELAT *(suite)*.

nées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, **t. LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTELAR, ecclésiastique non employé. Pétition en sa faveur (6 novembre 1792, **t. LIII**, p. 201) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 202).

MONTÉLIMAR (Commune et canton de), département de la Drôme. Le ministre de l'intérieur expose une difficulté qui s'est élevée entre les administrateurs de la Drôme et les officiers municipaux de Montélimar (25 février 1793, **t. LIX**, p. 177) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de secours publics *(ibid.)*. — La commune accepte la Constitution à l'unanimité et fait savoir que les deux compagnies de grenadiers et les canonniers commandés par le général Carteau ont saisi un bateau chargé d'armes ornées d'emblèmes séditieux (21 juillet 1793, **t. LXIX**, p. 277) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Adresse des autorités constituées et du peuple de Montélimar aux autorités constituées et au peuple de Lyon les invitant à revenir aux principes de la fraternité et de l'unité républicaine (26 juillet, p. 539 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.* p. 540). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, **t. LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTEMBEUF (Canton de), département de la Charente. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, **t. LXIX**, p. 626) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTENDRE (Commune et canton de). Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier et dons patriotiques (11 mars 1793, **t. LX**, p. 71). — Les citoyens félicitent la Convention des journées des 31 mai et 2 juin et de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, **t. LXVIII**, p. 452) ; — men-

MONTENDRE (*suite*).

tion honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MONTEREAU-SUR-YONNE (Commune et canton de), département de Seine-et-Marne. Dons patriotiques de la Société populaire et de citoyens (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 451), (12 octobre, p. 464). — Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTESQUIOU (Abbé de). Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 641).

MONTESQUIOU, général commandant l'armée des Alpes. Discussion au sujet de sa conduite (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 111). — Il est destitué *(ibid.* p. 112). — On annonce son entrée en Savoie (24 septembre, p. 116). — Commissaires chargés de faire exécuter le décret qui le destitue *(ibid.* p. 117). — Rend compte de ses opérations (26 septembre, p. 115 et suiv.). — L'exécution du décret qui prononce sa destitution est suspendue *(ibid.* p. 161). — Sa proclamation aux habitants de la Savoie (28 septembre, p. 189). — Lettre au ministre de la guerre (3 octobre, p. 294). — Proclamation au peuple de Savoie *(ibid.* p. 295 et suiv.). Demande la permission de rentrer dans ses foyers (6 octobre, p. 365). — Se justifie d'avoir exagéré l'état des forces du roi de Sardaigne *(ibid.* p. 370 et suiv.). — Les commissaires demandent qu'il soit maintenu à son poste *(ibid.* p. 374 et suiv.). — Barère demande que le décret qui prononce sa destitution soit rapporté (7 octobre, p. 381 et suiv.) ; — le décret est rapporté *(ibid.* p. 382). — Ses négociations relativement aux affaires de Genève (22 octobre, p. 599). — Décret chargeant les comités de Sûreté générale et de la guerre d'examiner sa conduite (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 311) ; — rapport par Rovère (9 novembre, p. 332 et suiv.) ; — il est décrété d'accusation *(ibid.* p. 333). — Sa lettre au sujet des affaires de Genève (16 novembre, p. 432). — Compte rendu de son évasion (17 novembre, p. 455).

MONTESQUIOU (*suite*).

— Extraits des registres des conseils de Genève relatifs à son évasion (21 novembre, p. 502). — Une valise, saisie à Chambéry, appartenant à Montesquiou sera remise au comité des décrets *(ibid.* p. 503). — Envoi de pièces trouvées après sa fuite (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 91).

Voir *Genève*.

MONTESQUIOU, général commandant la partie du Sud de Saint-Domingue. On annonce qu'il a pris la fuite (14 mars 1793, t. **LX**, p. 189).

MONTESSON (Citoyenne). Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 303).

MONTET (Canton du), département de l'Allier. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTEUIL (Cadette), citoyenne de la commune de Lalinde. Demande à marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MONTFAUCON (Canton de), département de la Meuse. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 105).

MONTFERRAND, lieutenant de dragons de Saint-Domingue. Lettre du ministre de la marine à son sujet (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61).

MONTFLANQUIN (District de). Adresse d'adhésion des électeurs (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533).

MONTFORT-L'AMAURY (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Oise. Adresse d'adhésion des corps administratifs (23 octobre 1792, t. **LII**,

MONTFORT-L'AMAURY *(suite)*.

p. 628). — Compte rendu du patriotisme des citoyens et pétition pour obtenir une loi qui ramène l'abondance (17 avril 1793, **t. LXII**, p. 257). — Le conseil général envoie un état concernant le recrutement (14 mai 1793, **t. LXIV**, p. 654). — Tableau des communes du district qui ont fourni leur contingent *(ibid.* et p. suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 656). — Le conseil général demande à la Convention de fixer le mode de recrutement par une loi *(ibid.* p. 657). — Les administrateurs du district adhèrent aux journées des 31 mai et jours suivants et instruisent la Convention de la réception de la Constitution (17 juillet 1793, **t. LXIX**, p. 68) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — On annonce que l'Acte constitutionnel a été accepté à l'unanimité par le district (13 juillet 1793, **t. LXVIII**, p. 677 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 678). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, **t. LXIX**, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525).

MONTFORT-SUR-MEU (District de), département d'Ille-et-Vilaine. Les autorités constituées du district pensent que la loi du 26 juin ne peut les concerner. Egarés et trompés sur les événements des 31 mai et jours suivants ils ont pu prendre entre eux des arrêtés contraires à leurs principes; mais ils ont invité le département à rappeler la force et les commissaires envoyés à Caen (7 août 1793, **t. LXX**, p. 420); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MONTFORT-SUR-RISLES (Canton de), département de l'Eure. Accepte la Constitution (2 août 1793, **t. LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTFORT-LE-ROTROU (Canton de), département de la Sarthe. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, **t. LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution (2 août 1793, **t. LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTGAILLARD (Commune de), département de la Haute-Garonne. Accepte la Constitution (8 août 1793, **t. LXX**, p. 504); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 505).

MONTGILBERT, député de Saône-et-Loire. — **1792**. — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (**t. LIV**, p. 267 et suiv.). — **1793**. — Sa motion d'ordre sur le jugement de Louis XVI (**t. LVI**, p. 516 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (**t. LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 85 et 111). — Vote pour *la mort avec sursis, sous réserve de l'exécution en cas d'invasion du territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 373 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Demande que la commune de Bourbon-Lancy soit autorisée à prendre le nom de Bellevue-les-Bains (**t. LX**, p. 112). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (**t. LXII**, p. 42 et 74). — Présente un projet de décret sur les subsistances (**t. LXIII**, p. 634 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (**t. LXV**, p 537). — Suppléant au comité de liquidation (**t. LXVII**, p. 53). — Son avis au peuple et son projet de constitution (p. 328 et suiv.), (p. 339 et suiv.).

MONTIERS-SUR-SAULX (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet

MONTIERS-SUR-SAULX (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

MONTIGNAC (Commune, canton et district de), département de la Dordogne. Renvoi au comité de division d'une motion d'Elie Lacoste relative à l'emplacement du tribunal (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 86). — Don patriotique de la Société des Amis de la République (*ibid.*). — Contestations entre cette commune et celle de Terrasson (2 novembre, p. 109). — Réclamation relative au siège des juges du tribunal (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537); — renvoi au pouvoir exécutif (*ibid.*). — Les autorités constituées du district engagent les autorités constituées et les habitants du département de la Gironde à renoncer au projet de faire marcher des troupes sur Paris et invitent la Convention à prononcer sur le sort des députés arrêtés (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 532) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et reconnaissent que les journées des 31 mai et 2 juin ont encore sauvé la patrie (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 413) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret rattachant à ce district les communes de Salles et de Sourzet, district de Saint-Céré, département du Lot (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 462). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MONTIGNY, sergent fourrier des grenadiers du 2e bataillon de Saône-et-Loire, livré par Dumouriez. La Convention nationale décrète la mention honorable de son dévouement et charge le ministre de la guerre de prendre des informations sur son sort (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 191). — La Société populaire d'Autun signale sa conduite courageuse et demande que la Convention désigne des otages qui répondront de sa vie (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 161 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 162).

MONTIGNY, ingénieur. — Voir *Guérin* (*Pierre*).

MONTIGNY (Commune de), département de la Meuse. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MONTIGNY (Commune de), département de Seine-et-Oise. Fait part de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 278); — renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MONTIGNY-SUR-AUBE (Canton de), département de la Côte-d'Or. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MONTIGNY-LEZ-CORMEILLES (Commune de). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 89).

MONTIGNY-LE-DERNIER, ci-devant MONTIGNY-LE-ROI, département de la Haute-Marne. Le conseil général demande que la commune change de nom (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 459) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*). — Décret changeant son nom en celui de *Montigny-Source-Meuse* (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 565).

Voir *Montigny-Source-Meuse*.

MONTIGNY-SOURCE-MEUSE (Canton de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MONTIVILLIERS (Commune, canton et district de), département de la Seine-Inférieure. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Seine-Inférieure (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Les administrateurs font part du zèle des marins pour la défense de la République (18 mars 1793, t. **LX**, p. 266). — Le district réclame des subsistances (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 442); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 443). — Le conseil général de la commune envoie son adhésion

MONTIVILLIERS *(suite)*.

à la Constitution et demande le jugement des 32 membres de la Convention dénoncés et mis en état d'arrestation (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 313); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

MONTJOYE, adjudant général. Sera traduit à la barre de la Convention (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 303).

MONTLHÉRY (Canton de), district de Corbeil. Accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTLIEU (District de), département de la Charente-Inférieure. Adresse d'adhésion du district (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 29). — Les assemblées primaires acceptent la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTLOUIS (Commune de), département des Pyrénées-Orientales. Adresse d'adhésion du conseil général (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489) .— Adresse d'adhésion du conseil général (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Prendra le nom de *Mont-Libre* (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 113). — Décret changeant son nom en celui de *Mont-Libre* (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 655).

MONTLUÇON (Commune et district de). Adresse d'adhésion des citoyens (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 481). — Le directoire du district est autorisé à percevoir une somme de 100,000 livres sur les contributions directes de 1791 et 1792 (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 674).

MONTLUEL (Commune de). Adresse d'adhésion du président et secrétaire de la commune (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Ain (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

MONTMARAULT (Commune et district de), département de l'Allier. Un commissaire de l'administration du district annonce à la Convention l'acceptation de l'Acte constitutionnel et dépose un don patriotique (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 230 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 231). — La commune accepte la constitution (22 juillet, p. 318); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTMARTRE (Commune de). Plaintes au sujet d'atteintes à la Constitution (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495). — La municipalité présente 18 jeunes gens qui partent pour l'armée équipés par leurs concitoyens (20 mars 1793, t. **LX**, p. 342 et suiv.). — Serment des volontaires *(ibid.* p. 343).

MONTMARTRE (Faubourg de Paris). Don patriotique de citoyens (11 octobre 1791, t. **LII**, p. 451).

MONTMARTRE (Section du Faubourg). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique*.

MONTMAYEUR, lieutenant-colonel de hussards de la liberté. Présente une pétition au nom de ses soldats qui demandent à être armés et équipés (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 16).

MONTMÉDY (Commune, canton et district de), département de la Meuse. Lettre sur le siège de cette ville (27 septembre 1792. t. **LII**, p. 185). — Proclamation du général Ligonier aux corps administratifs et aux citoyens (1er octobre 1792, p. 260). — Adresse d'adhésion du président du district (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**. p. 7); —

MONTMÉDY (*suite*).

insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10). — Le directoire du district dénonce un écrit séditieux (3 août, p. 148) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MONTMELIAN (Commune de). Sera mise en état de guerre (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 642).

MONTMIRAIL (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8), (p. 9).

MONTMORENCY (Anne-Léon). Demande relative au séquestre de ses biens (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 33) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

MONTMORENCY. — Voir *Créqui-Montmorency*.

MONTMORENCY (Commune et canton de), département de Seine-et-Oise. Don patriotique d'un anonyme (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 482). — Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — L'assemblée primaire du canton annonce que la Constitution y a été acceptée à l'unanimité (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 503) ; — renvoi du procès-verbal à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MONTMORENCY DE VAUDEMONT. Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 514 et suiv.).

MONTMORILLON (Commune et district de), département de la Vienne. Adresse d'adhésion du conseil général (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Etat des prêtres qui ont obtenu des passeports (3 novembre, p. 125). — Le directeur du juré du tribunal du district de Poitiers instruira la

MONTMORILLON (*suite*).

procédure relative aux troubles (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 143). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTMORIN, ancien ministre des affaires étrangères. Lettres et mémoires au roi trouvés dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 472 et suiv.), (p. 529 et suiv.), (p. 534 et suiv.).

MONTOIRE (Canton de), département de Loir-et-Cher. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MONTPASIER (Commune de). — Voir *Monpazier*.

MONTPATOIR (Veuve). Demande des secours (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 242).

MONTPELLIER (Commune et canton de), département de l'Hérault. Dons patriotiques (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491), (21 octobre, p. 600). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 78). — Lettre sur l'état des approvisionnements militaires (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 19 et suiv.). — Don patriotique de la 2e compagnie du 5e bataillon de la garde nationale (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement rendu contre Louis Capet (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 492). — Adresse du conseil général de la commune relative au jugement de Louis Capet (15 février, p. 572). — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu demandent des secours (19 février 1793, t. **LIX**, p. 1) ; — renvoi aux comités des finances et des secours réunis *(ibid.)*. — Le président de la Société populaire annonce un don patriotique (20 mars 1793, t. **LX**, p. 337 et suiv.). —

MONTPELLIER (*suite*).

Lettre relative à la mise en jugement des malveillants qui ont tenté de s'opposer au recrutement (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 419); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Mention honorable de la conduite des volontaires nationaux (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 653). — La Société populaire dénonce une délibération prise par la Société populaire de Toulouse (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 293). — Arrêté relatif au transfert dans cette localité de brigades de gendarmerie en résidence à Saint-Martin-de-Londres (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 463). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André sur les événements qui se sont passés dans la ville (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 476 et suiv.) ; — projet de décret tendant à faire mettre en état d'arrestation et à traduire à la barre les citoyens Durand, maire de Montpellier, Fabreguettes et Annequin se disant président et secrétaire du comité central de Salut public du département de l'Hérault *(ibid.* p. 478) ; — discussion *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 479). — Le district accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), (3 août, p. 160).

MONTPEZAC (Bernard). Sollicite la liquidation d'une indemnité qui ne lui a pas été payée (17 mars 1793, t. **LX**, p. 258) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

MONTPIE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

MONTRÉAL. Fait hommage à la Convention d'un projet de Constitution (27 mars 1793, t. **LX**, p. 592).

MONTRÉAL (Commune de), département de l'Ain. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTRÉAL (Commune et canton de), district de Condom, département du Gers. Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — La Société républicaine fait un don patriotique

MONTREAL (*suite*).

(30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 160) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les autorités constituées du canton et la Société populaire applaudissent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, s'élèvent avec indignation contre les départements, notamment celui du Gers, qui ont osé égarer le peuple en calomniant Paris, remercient la Convention de la Constitution et demandent des peines rigoureuses contre les administrateurs coupables (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 527) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MONTRERT (Louis), dit MARTIAL, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

MONTRES (Bijouteries en). Le ministre des contributions publiques écrit relativement à l'exécution d'une disposition du tarif du 15 mars 1791 qui établit un droit particulier de marque sur les bijouteries en montres (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 128) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MONTRES MARINES. Le citoyen Lacombe, mécanicien, fait hommage d'une montre marine (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 647).

MONTRÉSOR (Canton de), département d'Indre-et-Loire. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton adhère aux journées du 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MONTREUIL (Section de). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MONTREUIL-L'ARGILLÉ (Canton de), département de l'Eure. Accepte la Consti-

MONTREUIL-L'ARGILLÉ (*suite*).

tution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MONTREUIL-SOUS-BOIS (Commune et canton de), département de Paris. Demande des subsistances (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 49) ; — la Convention décrète que le ministre de l'intérieur pourvoira, sur-le-champ, aux besoins de la commune (*ibid.*). — Les citoyens et citoyennes déposent à la Convention le procès-verbal d'acceptation de l'Acte constitutionnel (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 652 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 653). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

MONTREUIL-SUR-MER (Commune et district de), département du Pas-de-Calais. Adresse d'adhésion des citoyens républicains (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 480). — Pétition des sœurs, dites de la Providence, par laquelle elles demandent le paiement des rentes affectées à leur institution gratuite de filles (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202) ; — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. **LIX**, p. 260). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Décret concédant à la commune un terrain pour lui servir de cimetière (24 mai, p. 263). — Décret chargeant le Conseil exécutif provisoire de prendre des renseignements sur la situation de cette commune relativement aux subsistances (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 21). — La Société populaire félicite la Convention de l'achèvement de l'Acte constitutionnel (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 14 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 15). — Le conseil général de la commune adhère aux décrets des 31 mai et jours suivants (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 9) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs du district donnent connaissance à la Convention de la proclamation qu'ils ont faite de l'Acte constitutionnel (17 juillet, p. 61) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Les assemblées primaires du district adhèrent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et acceptent l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MONTREUIL-SUR-MER (*suite*).

MONTREUILLON (Commune de), département de la Nièvre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MONTRICHARD, ci-devant chanoine. Pétition en sa faveur (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5) ; — renvoi aux comités des secours et des domaines (*ibid.*).

MONTRICOUX (Commune de). Adresse de la Société républicaine relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 mars 1793, t. **LX**, p. 79).

MONTRILLE père. Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366). — Se plaint de ne pouvoir obtenir du ministre de la guerre le paiement des livraisons qu'il a faites pour l'approvisionnement des forts du département du Doubs (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 242) ; — renvoi aux comités des subsistances militaires et des approvisionnements (*ibid.*).

MONTROUGE (Commune de). Fait annoncer à la Convention son acceptation de l'Acte constitutionnel (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 709) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MONTSAUCHE (Canton de), département de la Nièvre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MONTSURS (Canton de), département de la Mayenne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTSUZAIN (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MONTVERT, ancien militaire. Fait un don patriotique (7 août 1793, t. **LXX**, p. 430 et suiv.); — mention honorable *(ibid.* p. 431).

MONTVOISIN, commissaire de police de la section du Contrat social. Se plaint des vexations exercées contre lui et ses collègues dans la nuit du 30 au 31 mai (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 664) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*.

MONUMENTS DES ARTS. Décret portant une peine de deux années de fer contre quiconque dégradera les monuments des arts dépendant des propriétés nationales (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 98).

MONUMENTS DES ARTS ET DES SCIENCES. — Voir *Commission pour la conservation des monuments des arts et des sciences. — Emigrés. — Liste civile. — Versailles.*

MORALE UNIVERSELLE (Principes et maximes de). — Voir *Devoirs de l'homme.*

MORANGE. Fait un don patriotique (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 74).

MORANNES (Commune de), département de Maine-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MORBIHAN (Département du). Lettre des administrateurs au sujet du meurtre du

MORBIHAN *(suite)*.

citoyen Gérard (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 93). — Don patriotique de quelques électeurs (25 septembre, p. 120). — Les administrateurs demandent un décret concernant l'exercice des fonctions de notaire public (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 101). — Ecrivent au sujet du procès des émigrés (11 novembre, p. 351). — L'accusateur public près le tribunal criminel demande l'établissement près chaque tribunal d'un défenseur salarié pour les accusés qui n'en ont pas (16 novembre, p. 446). — Les administrateurs signalent la belle conduite des soldats du 9e régiment d'infanterie (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 598). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 92). — Arrêté relatif à la défense de Lorient (11 février, p. 447). — Don patriotique (12 février, p. 471). — Compte rendu des manœuvres employées dans ce département par le fanatisme (28 février 1793, t. **LIX**, p. 336). — Les administrateurs écrivent que la levée des marins se fait avec succès (18 mars 1793, t. **LX**, p. 267). — Le ministre de la guerre transmet des lettres des administrateurs et officiers relatives aux mesures prises contre les révoltés de ce département (27 mars, p. 586) ; — renvoi aux comités de défense et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*. — Arrêté relatif aux mesures à prendre pour arrêter les troubles (29 mars, p. 684 et suiv.). — Compte rendu des opérations faites contre les rebelles (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 292 et suiv.). — Les administrateurs rendent compte de l'état de défense où est Belle-Isle (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 11). — Les gendarmes nationaux protestent de leur civisme et font un don patriotique (19 avril, p. 689). — Lettres des commissaires de la Convention dans ce département (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 182), (p. 231), (27 avril, p. 420). — Envoi d'un état de situation des opérations relatives aux contributions foncière et mobilière de 1792 (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 128). — Les administrateurs confirment la nouvelle de l'incendie survenu au port de Lorient et font part des mesures qu'ils ont prises dans cette circonstance (7 mai, p. 263 et suiv.). — Demande de secours pour les victimes des brigands (11 mai, p. 536) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*. — Compte rendu du recrutement et de l'état des esprits (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 29). — Les administrateurs

MORBIHAN (*suite*).

adressent un arrêté provisoire qu'ils ont pris relativement au gîte et au geôlage des détenus et en demandent l'approbation (20 mai, p. 113 et suiv.) ; — la Convention confirme l'arrêté (*ibid.* p. 114). — Lettre des commissaires de la Convention signalent la conduite louable de plusieurs corps administratifs et demandant pour eux la mention honorable (30 mai, p. 689 et suiv.); — décret portant qu'ils ont bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 692). — On annonce que la tranquillité est de nouveau menacée dans le département (5 juin 1793, t. LXVI, p. 59) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre adressée aux administrateurs par les commissaires près l'armée des côtes de Brest (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 608 et suiv.). — Les administrateurs se plaignent de ne pas avoir reçu la Constitution (13 juillet, p. 653) ; — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*). — Le conseil général fait connaître à la Convention que n'ayant pas reçu officiellement l'Acte constitutionnel, il l'a fait réimprimer et a convoqué les assemblées primaires (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 81) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les commissaires de la Convention à l'armée des côtes de Brest écrivent que les nouvelles reçues de ce département sont satisfaisantes (26 juillet, p. 529).

MORCANG (Robert). Ordre du jour sur sa pétition (24 mai 1793, t. LXV, p. 265).

MORDEILLE (Hippolyte), capitaine du corsaire *la République française*. On annonce qu'il a ramené à Toulon un bâtiment espagnol (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 392) ; — la Convention recommande ce marin au ministre de la marine. — Mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MOREAU (Jean), député de la Meuse. — 1792. — Suppléant au comité de législation (t. LII, p. 492). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 66 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 77 et 108). — Vote pour *le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 358 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 35 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534).

MOREAU (Marie-François), député de Saône-et-Loire. — 1792. — Membre du comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — Parle sur le bannissement de la famille royale (t. LV, p. 83 et suiv.). — Conclut à la condamnation de Louis XVI (t. LVI, p. 95 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 85 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 373 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Fait un rapport sur les travaux publics (t. LIX, p. 81 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 42 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 537).

MOREAU, député, sans autre désignation. — 1793. — Membre du comité des finances

MOREAU (*suite*).

(t. **LVII**, p. 735). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Membre du comité d'agriculture (t. **LXVII**, p. 611).

MOREAU, curé d'Alercy. Fait un don patriotique (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 79).

MOREAU, receveur des douanes. Fait un don patriotique (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 432).

MOREAU, aumônier des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

MOREAU, directeur de la correspondance des charrois de l'armée. Signale un trait de bravoure du citoyen Coulommier (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 29). — Instruit la Convention d'un acte de patriotisme du citoyen Fautin (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 230 et suiv.).

MOREAU, directeur des messageries nationales à Orléans. Adhère à l'Acte constitutionnel (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 267); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MOREAU (Jean), procureur de la commune de Beaucaire. Décret l'envoyant devant le tribunal révolutionnaire (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 329).

MOREAU (René), né à Paris, ci-devant lieutenant dans les troupes des Etats de Hollande. Renvoi de sa pétition au ministre de la guerre (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 666). — Demande à jouir du bénéfice de la loi du 29 novembre 1791 pour être employé dans l'armée (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 385); — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa pétition au comité de la guerre *(ibid.)*.

MOREL. Adresse à la Convention six exemplaires d'un projet d'établissement propre

MOREL (*suite*).

à prévenir la mendicité (27 mars 1793, t. **LX**, p. 589); — renvoi au comité des secours et d'instruction publique réunis *(ibid.)*.

MOREL, armateur du port de Dunkerque. Demande que les propriétés ennemies chargées sur des vaisseaux neutres soient déclarées de bonne prise (24 mars 1793, t. **LX**, p. 523); — renvoi aux comités de commerce, marine et diplomatique *(ibid.)*.

MOREL, administrateur du district de Champlitte. Fait parvenir un don patriotique (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 513); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MOREL, administrateur du district de Josselin, département du Morbihan. Renouvelle sa rétraction de l'approbation qu'il a donnée à la formation de l'assemblée centrale qui a eu lieu à Caen et ne reconnaît que la Convention (6 août 1793, t. **LXX**, p. 336); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MOREL, président de la section de l'Egalité de la commune de Bourg. Transmet à la Convention la profession de foi politique des citoyens de cette commune qui ont été calomniés (5 août 1793, t. **LXX**, p. 261); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 262).

MORELOU (François). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

MORELOU (Guillaume). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

MORET. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

MORET (Canton de), département de Seine-et-Marne. Les députés de cette commune annoncent que la Constitution a été acceptée avec la plus vive allégresse. Ils présentent une pétition tendant au rapport des lois qui ordonnent la vente des biens de

MORET (*suite*).

fabrique et qui autorisent les administrateurs du district à recevoir les revenus des fabriques (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 47); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — La 2e section du canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MORETON-CHABRILLANT, maréchal de camp, commandant en chef en Hainaut et Brabant. Sa lettre sur l'affaire de Saint-Amand (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 250). — Remet un guidon pris aux émigrés (12 octobre, p. 472). — Confirme que le peuple de Bruxelles et de sa banlieue a voté sa réunion à la France (27 février 1793, t. **LIX**, p. 297). — Transmet à la Convention la proclamation par lui adressée pour la convocation de cette assemblée (*ibid.*). — Rapport sur sa pétition (2 mars, p. 529); — projet de décret (*ibid.*). — Adoption (*ibid.*). — Est dénoncé par Marat (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 91).

MOREUIL (Canton de), département de la Somme. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 19).

MOREZ-AU-JURA (Canton de), département du Jura. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

MORGAN, colonel du 10e régiment de hussards. Adresse de la Société populaire d'Amiens en sa faveur (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 11); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

MORGAND, capitaine du génie. Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. **LIV**, p. 55).

MORGNY-LA-FORÊT (Commune de), département de l'Eure. Adhère à la Constitution, annonce que les décrets ne lui parviennent plus et demande à être autorisée à prendre des approvisionnements partout où elle pourra en trouver (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 616); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

MORHANGE (District de), département de la Moselle. Les administrateurs envoient une croix de Saint-Louis, trouvée dans les effets de l'émigré Lowendal (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 587). — Les assemblées primaires acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

MORIE, juge au tribunal du district de Pont-Saint-Esprit. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

MORILLON, administrateur du département de Rhône-et-Loire. Rétracte sa signature aux arrêtés fédéralistes (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 612).

MORIN, député de l'Aude. — **1792.** — Suppléant au comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix sous réserve de prononcer la peine de mort en cas d'invasion du territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 391 et 423). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 70). Vote *oui*

MORIN (*suite*).

dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

MORIN, citoyen de Paris. Demande la levée des scellés apposés sur l'appartement de Blancgilly (14 octobre 1792, t. LII, p. 498).

MORIN, ordonnateur à Pondichéry, Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

MORIN, négociant. Fait un don patriotique (5 janvier 1793, t. LVI, p. 226).

MORIN, administrateur du département du Calvados, juge au tribunal de Lisieux. Rédige et publie une adresse incendiaire (3 août 1793, t. LXX, p. 162) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MORIN, second vicaire d'Orbec. Se plaint que les contre-révolutionnaires du Calvados refusent de lui faire payer sa pension parce qu'il ne connaît d'autre centre que la Convention (14 juillet 1793, t. LXVIII, p. 701) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MORIN (Laurence), femme MAILLASSON. Il lui est accordé une somme de 100 livres (18 février 1793, t. LVIII, p. 720).

MORINIÈRE, serrurier du château national de Bellevue. Présente à la Convention un fusil de son invention (21 mars 1793, t. LX, p. 362) ; — renvoi au comité de la guerre. *(ibid.)*.

MORIS. Réclame l'exécution du décret du 7 septembre rendu en sa faveur (26 février 1793, t. LIX, p. 269) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MORISSON, député de la Vendée. — 1792. — Parle sur les accusations contre les membres de la commune de Paris (t. LII, p. 438), (p. 441). — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur la soumission de la Constitution à l'acceptation du peuple (p. 526), — sur la question de savoir si le roi peut être jugé (t. LIII, p. 385 et suiv.). — Fait un rapport sur l'indemnité due aux huissiers des tribunaux criminels (p. 596 et suiv.). — Parle sur le rappel des commissaires envoyés dans les départements par le conseil exécutif (p. 600). — Se déclare pour le bannissement de Louis XVI (t. LVI, p. 48 et suiv.). — 1793. — Sa seconde opinion concernant le jugement de Louis XVI (p. 519 et suiv.). — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 69 et 105). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 106). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 378 et 416). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Annonce la déroute de l'armée des rebelles à Ancenis (t. LX, p. 265). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 44 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

MORISSON (*suite*).

MORIZOT, homme de loi. Renvoi de son affaire au comité des finances (27 mars 1793, t. LX, p. 596.)

MORLAIX (Commune et district de), département du Finistère. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (13 octobre 1792, t. LII, p. 476) ; — adresse d'adhésion des officiers municipaux (17 octobre, p. 535) ; — adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (19 octobre, p. 568). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce

MORLAIX (*suite*).

qu'elle refuse de recevoir les numéros du journal l'*Ami du peuple* (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319). — Le directoire annonce l'arrivée dans le port de deux bâtiments anglais pris par la frégate *la Proserpine* (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 611). — Lettre des administrateurs du district relative aux troubles (26 mars 1793, t. **LX**, p. 559). — Mention honorable du patriotisme des administrateurs et des habitants (*ibid.* p. 560). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont fait transporter 26 prêtres réfractaires sur un vaisseau neutre à Bremen (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 669). — La Société populaire annonce qu'elle a arrêté de faire lire tous les jours l'Acte constitutionnel dans une séance extraordinaire afin de préparer les esprits à son acceptation, qu'elle va demander aux autorités constituées de faire rentrer dans leurs foyers ceux qui en sont sortis pour former la garde départementale et se plaint de la cessation de l'envoi des décrets depuis le 31 mai (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 165). — Le citoyen Riou, substitut du procureur syndic, transmet à la Convention l'extrait de la séance du directoire du district où il est rendu compte des mesures prises lors de la réception de l'Acte constitutionnel, (*ibid.* p. 168) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Les administrateurs du district transmettent les différentes pièces à eux envoyées par la commune de Quimper et les administrateurs du département du Finistère (*ibid.* p. 176). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525).

MORMAL (Forêt de). Décret autorisant le conseil général du district du Quesnoy à commettre un citoyen pour remplir provisoirement les fonctions du ministère public auprès de l'administration de la forêt (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 249).

MORMANT ou MORMANT-CHATELET-EN-BRIE (Commune et canton de), département de Seine-et-Marne. Don patriotique (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 576). — Eloge du curé (*ibid.*). — Le conseil général fait un don patriotique et envoie une adresse relative au jugement de Louis Capet

MORMANT (*suite*).

(13 mars 1793, t. **LX**, p. 154 et suiv.). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MORNAI (Commune de). Don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521).

MORNAN (Citoyenne). Demande un secours (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 38 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 39).

MORRIS *frères*. — Voir *Gisors*.

MORTAGNE (Commune et district de), département de l'Orne. Adresse de la commune relative au manque de subsistances (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 54 et suiv.) ; — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 55). — Les administrateurs du district sollicitent des secours (27 juin, p. 532) ; — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*). — On annonce que l'Acte constitutionnel a été proclamé à Mortagne (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 11) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire de la section de Notre-Dame accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton *extra-muros* accepte la Constitution (28 juillet, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

MORTAGNE-DU-NORD (Commune de), département du Nord. Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MORTAIN (Commune, canton et district de), département de la Manche. Adresse d'adhésion du district (23 octobre 1792,

MORTAIN (*suite*).

t. **LII**, p. 628). Adresse d'adhésion des citoyennes républicaines *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur dénonce un jugement du tribunal du district de Mortain en vertu duquel les deux sœurs d'un émigré ont été admises à partager la succession de leur frère (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 585) ; — renvoi aux comités de législation et des domaines réunis *(ibid.)* — La 1re section accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MORTEAU (Commune et canton de), département du Doubs. Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à la mort de Michel Lepeletier et demande d'une Constitution vraiment républicaine (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 539). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 500 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 501). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 408) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret autorisant la municipalité à faire l'acquisition de la maison ci-devant prieurale pour lui servir de maison commune (26 juillet, p. 541). — La Société populaire demande que les cloches des églises soient employées à la fabrication des canons (8 août 1793, t. **LXX**, p. 498) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MORTEMART (Commune de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

MORTEROLLES (Canton de, département de la Haute-Vienne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MORVAN, capitaine au 21e régiment de cavalerie. Les officiers de son régiment demandent qu'il remplace Léseigne, leur lieutenant-colonel (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 617).

MORVILLE (Commune de), département de la Seine-Inférieure. — Voir *Arnetat (Moulins d')*.

MORVILLE-SUR-SEILLE (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MOSELLE (Département de la). Adresse de dévouement du 4e bataillon de volontaires nationaux (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 611). — On annonce l'arrivée du procureur général syndic à Paris (23 octobre, p. 630) ; — Les administrateurs demandent une indemnité pour leurs frais de déplacement et de résidence à Metz (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3 et suiv.) ; — ajournement *(ibid.* p. 4). — Le comité des domaines examinera la conduite du directoire à l'occasion de la vente des biens de l'abbaye de Wadegasse (27 octobre, p. 8). — Lettre du ministre de l'intérieur relative aux sommes qu'il a fait répartir en secours provisoires entre les communes du département (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 353). — Le ministre de l'intérieur est autorisé à fournir aux municipalités de nouvelles collections de lois en remplacement de celles que l'ennemi leur a brûlées (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 52). — Lettre du ministre de l'intérieur relative à une demande venue du département (15 décembre, p. 61). — Envoi de commissaires dans ce département ; leurs attributions (22 décembre, p. 359). — Coustard, Rühl et Couturier sont nommés commissaires (23 décembre, p. 362). — Les administrateurs sont invités à recevoir l'indemnité destinée aux habitants de Thionville *(ibid.* p. 362). —Dentzel est nommé commissaire en remplacement de Coustard qui n'accepte pas *(ibid.* p. 367). — Difficultés au sujet de la répartition des indemnités de guerre (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 75). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, p. 243). — Adresse du conseil général relative au jugement rendu contre Louis Capet (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 96). — Une députation des citoyens de Thionville demande qu'on accorde un secours au dé-

MOSELLE (*suite*).

partement de la Moselle (7 février, p. 371). — Décret rapportant l'improbation prononcée contre les administrateurs le 23 janvier 1793 (14 février, p. 524). — Dénonciation de deux citoyens juifs contre le général Wimpfen (17 février, p. 653). — Le ministre des contributions publiques transmet un arrêté du département de la Moselle qui lui paraît contraire au secret des lettres (26 février 1793, t. LIX, p. 257) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — On demande une décision sur un arrêté du directoire de département relatif à un meunier d'un village trevirois (27 mars 1793, t. LX, p. 589). — Les administrateurs font part d'un don patriotique du 89e régiment d'infanterie (5 mai 1793, t. LXIV, p. 134). — Procès-verbal de la promulgation faite à Metz du décret qui défend la vente du numéraire et toute espèce de convention autrement qu'en assignats (12 mai, p. 590 et suiv.). — Compte rendu de l'état du recrutement et des subsistances et des ressources du département (16 mai, p. 704 et suiv.). — On annonce que le transit de l'étranger à l'étranger a été suspendu dans ce département (27 mai 1793, t. LXV, p. 362) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances (*ibid.*). — Les administrateurs attestent que les citoyens Audrouet et Limbourg ont toujours donné des preuves du plus pur civisme (1er juin, p. 664). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont vu avec douleur le général Custine émettre sur le compte du général Houchard des observations qui tendent à diminuer la confiance qu'on a en lui (7 juin 1793, t. LXVI, p. 119). — Transmettent une pétition des sections de la ville de Metz pour le renouvellement du conseil général de la commune (10 juin, p. 232). — Adresse d'adhésion des corps administratifs aux décrets des 31 mai et 2 juin (14 juin, p. 521) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret portant que les administrateurs ont bien mérité de la patrie (27 juin 1793, t. LXVII, p. 547). — Adhésion du 5e bataillon de volontaires nationaux au décret qui déclare que Paris a bien mérité de la patrie (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 92) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret sur le paiement des indemnités pour les pertes éprouvées par les communes du département de la Moselle par suite de l'invasion et des ravages de l'ennemi (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 17). — Décret interprétatif du décret du 15 juillet

MOSELLE (*suite*).

(19 juillet, p. 192). — Le conseil général fait part de l'acceptation de la Constitution (3 août 1793, t. LXX, p. 151) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret chargeant les commissaires près l'armée de la Moselle d'organiser les communes nouvellement réunies au territoire de la République dans le département de la Moselle (*ibid.* p. 175).

Voir. — *Sayet.* — *Wadegasse* (*Abbaye de*).

MOTHE-CUMONT (Commune de la), département de la Haute-Garonne. La municipalité fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

MOTIONS D'ORDRE, suite ou conséquence du procès-verbal. Il n'en sera plus admis après l'heure de midi (13 octobre 1792, t. LII, p. 482).

MOTTEVILLE (Canton de). Accepte la Constitution à l'unanimité (3 août 1793, t. LXX, p. 148) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MOUCHARD. Présente une pétition au nom de la citoyenne Lagardie (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723).

MOUCHERON. Fait un don patriotique (17 mai 1793, t. LXV, p. 6).

MOUCHET, membre du conseil général du département de l'Aube. Présente une pétition au nom des corps administratifs du département de l'Aube (19 mai 1793, t. LXV, p. 69 et suiv.).

MOUCHY-LE-BRETON (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

MOUGEAUT, dit LE TRANQUILLE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique. (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

MOUGENOT ou MOUGEROT, adjudant général de la place de Valenciennes. Fait un don patriotique (19 avril 1793, t. LXII, p. 702). — Fait un don patriotique (3 août 1793, t. LXX, p. 172) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MOUGEOT, instituteur. Fait des dons patriotiques (5 février 1793, t. LVIII, p. 271), (p. 407). — Annonce qu'il a formé une école gratuite pour 30 ouvriers. Il demande des encouragements (28 février 1793, t. LIX, p. 334) ; — renvoi au comité d'instruction publique.

MOUGEROT. — Voir *Mougenot*.

MOUGUERRE (Commune de), département des Basses-Pyrénées. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

MOULEYDIER (Commune de). Don patriotique (27 février 1793, t. LIX, p. 284).

MOULIN, député de Rhône-et-Loire. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort, mais avec sursis jusqu'après l'expulsion de tous les Bourbons* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 371 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 41 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

MOULINIER (Jacques), peintre. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 463).

MOULINS (Commune et district de), département de l'Allier. — Adresse d'adhésion des administrateurs de district (14 octobre 1792, t. LII, p. 489) ; — Les administrateurs envoient une adresse relative aux forêts nationales (27 octobre 1792, t. LIII, p. 1). — Décret autorisant la municipalité à emprunter la somme de 150,000 livres (14 mai 1793, t. LXIV, p. 678). — On annonce l'arrestation de Brissot dans cette localité (12 juin 1793, t. LXVI, p. 449) ; — décret approuvant la conduite de la commune et du comité de Salut public de Moulins relativement à cette arrestation *(ibid.* p. 450). — Décret ordonnant à la municipalité de faire transférer sans délai à Paris le député Brissot et le citoyen Fouque (17 juin, p. 598). — Le conseil général demande une avance de 150,000 livres pour l'achat des subsistances (23 juin 1793, t. LXVII, p. 104) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 105). — Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et demande l'organisation de l'instruction publique (14 juillet 1793, t. LXVIII, p. 702) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Applaudit la Convention et proteste de son dévouement à la Constitution (14 juillet, p. 703), — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le directoire du département de l'Allier informe la Convention que l'Acte constitutionnel a été reçu et proclamé dans cette commune et accepté à l'unanimité dans les assemblées primaires (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 67) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120) ; (4 août, p. 202). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité demande à la Convention un décret qui déclare inéligible pendant deux ans, tant à la législature qu'à toutes les places civiles et militaires, tout prêtre, noble ou ci-devant privilégié, 6 août, p. 325 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 326).

MOULINS (Manufacture d'armes de). Rapport des commissaires qui ont été envoyés à la manufacture d'armes par l'assemblée législative (octobre 1792, t. LII, p. 276). — Compte rendu, par Romme, de la fabrica-

MOULINS (*suite*).

tion à la manufacture d'armes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 63). — Décret nommant un commissaire pour surveiller et activer les travaux de la manufacture d'armes (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 69).

MOULINS (Ci-devant généralité de). Décret sur les comptes à rendre par les receveurs particuliers des finances (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 707 et suiv.).

MOULINS A BRAS. Les citoyens Durand père et fils, mécaniciens, font hommage d'un ouvrage ayant pour titre : *Instruction sur l'usage des moulins à bras* (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 362) ; — mention honorable *(ibid.)*. — Décret tendant à mettre en usage les moulins à bras et à manège inventés par les citoyens Durand père et fils (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 687 et suiv.). — Les commissaires à l'armée du Nord adressent un procès-verbal de l'examen des moulins à bras tant de guerre que des places de guerre (5 août 1793, t. **LXX**, p. 282) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

MOULINS A FARINE. Présentation par le citoyen Picard d'un mémoire sur une nouvelle invention (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Décret ordonnant que les moulins apartenant à la nation, ou provenant des émigrés, qui sont placés sur des cours d'eau, ne pourront être vendus qu'après qu'il aura été vérifié que leur conservation ne cause aucun dommage aux propriétés environnantes (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 448 et suiv.).

MOULINS-ENGILBERT (Commune et canton de), département de la Nièvre. Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'Hôpital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MOULINS-LA-MARCHE (Canton de), département de l'Orne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121). — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

MOULLINOT, vice-consul de la République française à Gênes. Rend compte de la conduite des matelots de la frégate anglaise *l'Aigle* (6 août 1793, t. **LXX**, p. 375 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 376).

MOULON. Fait un don patriotique (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 172).

MOUNIER, capitaine. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151).

MOURCAID (André), ancien lieutenant au régiment ci-devant Bercheny. Demande une augmentation de sa pension (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 553); — renvoi au comité de secours public *(ibid.)*.

MOURCOURT, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

MOUREAU (Agricole). Présente une adresse au nom du district d'Avignon (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 724).

MOURES ou MOURER, procureur général syndic et député suppléant du département de la Meurthe. Fait part des mesures prises dans le département pour relever le crédit des assignats (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 108 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 110). — Décret le rétablissant dans ses fonctions de procureur général syndic du département de la Meurthe (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 49). — Donne sa démission de député suppléant et opte pour le poste de procureur général syndic (3 août, p. 187).

MOURGUES, capitaine d'infanterie de marine. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

MOURS (Canton de). Adresse d'adhésion des citoyens (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51).

MOUSSAINT, professeur au collège de Meaux. Part comme volontaire et demande à conserver le tiers de ses appointements (22 mars 1793, t. **LX**, p. 434 et suiv.); — sa demande lui est accordée *(ibid.* p. 435).

MOUSSEL-ET-SOREL (Commune de). Réclamation au sujet des opérations du recrutement (22 mars 1793, t. **LX**, p. 433). — La municipalité écrit aux administrateurs d'Eure-et-Loir que leur arrêté l'a rassurée (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 460 et suiv.).

MOUSSELINES (Manufacture de). — Le ministre de l'intérieur transmet six pièces relatives à l'établissement d'une manufacture de toiles et mousselines que des familles suisses se proposent d'établir dans le département de la Marne (25 mars 1793, t. **LX**, p. 536); — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

MOUSSES. — Voir *Matelots*.

MOUSSES (Indemnité de route des). — Voir *Indemnité de route des officiers mariniers*, etc.

MOUSSET, cavalier au 26e régiment. Renvoi au comité de législation d'un arrêté des administrateurs du département de la Somme relatif à des arrestations arbitraires faites par lui (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 555).

MOUSTE. Présente une pétition (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54).

MOUSTIER (Ci-devant comte du). Rapport par Hérault Séchelles sur sa trahison (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 614 et suiv.). — Il est décrété d'accusation *(ibid.* p. 619). — Acte d'accusation contre lui (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 308).

MOUTCABIER, officier au régiment d'artillerie des colonies. Réclame contre l'arrêté du 31 mai dernier des commissaires de la Convention dans le département du Morbihan qui le destitue de ses fonctions (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 611); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

MOUTHON, commandant la division maritime du Nord. Annonce son entrée dans le port d'Ostende (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 551). — Récit de sa conduite (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 102).

MOUTHON (Le citoyen). Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366).

MOUTIER (Commune du). Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (20 février 1793, t. **LIX**, p. 315).

MOUTIERS (Commune de), département du Mont-Blanc. Sera mise en état de guerre (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 642).

MOUTIER-GRANDVAL (Prévoté de). Renvoi au comité de Salut public d'une adresse de la Société des Amis de la liberté de Porrentruy demandant que cette prévôté soit rendue au département du Mont-Terrible (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 5).

MOUTON DES LOUNIERS (Joseph). Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 120).

MOUTREUX, notable de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

MOUTTE, agent du commerce de France à Rome. Réclame une indemnité (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 502) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 503). — Sollicite le remboursement des subventions qu'il a été autorisé à fournir au directeur de l'académie de Rome pour l'entretien des élèves français (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 128) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

MOUVILLE. Fait un don patriotique (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 429).

MOUX (Commune de). Adresse relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution républicaine (24 février 1793, t. **LIX**, p. 135 et suiv.).

MOUY (Commune de), département de l'Oise. Les citoyens acceptent la Constitution et demandent que le bureau du timbre et de l'enregistrement leur soit conservé (4 août

MOUY (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 225 et suiv.); — la Convention décrète le maintien provisoire et le renvoi de la pétition au comité des finances (*ibid.* p. 227).

MOUZEVILLE (Canton de), département de la Meuse. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

MOUZON-MEUSE (Commune de). — Voir *Neufchâteau*.

MOY (Nicolas), ancien garçon major d'artillerie à Bitche. Fait un don patriotique (11 avril 1793, t. **LXII**, p. 98).

MOYAUX, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

MOYAUX (Commune de), département du Calvados. Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 697). — La Société républicaine témoigne de son horreur pour les mesures liberticides prises par le département et proteste de son dévouement à la Convention (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 598); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire applaudit à l'Acte constitutionnel et propose différentes mesures de salut public (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 384 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 385). — La Société populaire et républicaine se plaint des départements insurgés et de la conduite des citoyens Cordier, administrateur du directoire et Lenoble, ci-devant avocat, fait passer à la Convention le *Bulletin n°* 6 de l'assemblée du Calvados et 3 autres pièces intitulées : *Départements réunis*. Proteste de son dévouement à la Convention et voue à l'exécration publique l'assemblée départementale du Calvados (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 417); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — La Société républicaine dénonce

MOYAUX (*suite*).

à la Convention un extrait des délibérations de l'assemblée générale séant au chef-lieu du Calvados tendant à empêcher la publication de l'Acte constitutionnel et accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 38); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Dénonce une adresse incendiaire rédigée et distribuée par Morin, administrateur du département du Calvados, juge au tribunal de Lisieux (3 août, p. 162) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

MOYEN (Catherine-Josephe), femme de Nicolas Legros, l'un des vainqueurs de la Bastille. Demande un secours (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 532); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

MOYENVIC (Commune de), département de la Meurthe. Les corps constitués remercient la Convention de leur avoir donné la Constitution (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 498), — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

Voir *Salines*.

MOYSON. Réclame une indemnité (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28).

MOYSSET, député du Gers. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 63 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 108). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 343 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 459 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation con-

MOYSSET (*suite*).

tre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 58 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534).

MUETS. — Voir *Sourds et Muets*.

MUGRON (Commune de), département des Landes. Les républicains adhèrent aux décrets et acceptent la Constitution (3 août 1793, t. LXX, p. 151) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MUGUET (François). Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. LV, p. 366).

MUHLEN (F.-M.), officier prussien déserteur. Demande à la Convention de réparer l'oubli qu'elle a fait des officiers dans son décret rendu en faveur des soldats déserteurs des armées ennemies (16 avril 1793, t. LXII, p. 169). — Lettre attestant qu'il est un officier précieux (27 avril 1793, t. LXIII, p. 414) ; — renvoi aux comités de la guerre et des secours publics réunis *(ibid.)* ; — décret sur les secours à lui accorder *(ibid.* p. 422).

MULENAR, capitaine de corsaire. On annonce la prise d'un vaisseau anglais faite par lui (20 mai 1793, t. LXV, p. 131) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MULER. Renvoi de ses mémoires au comité de législation (1er mai 1793, t. LXIII, p. 672).

MULET dit LA GERONZIERE, ci-devant commandant militaire à Sarrebourg. Arrêtés relatifs à sa mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. LXII, p. 78 et suiv.).

MULETS. Les administrateurs du département de la Haute-Marne demandent une sanction à la loi relative à la réquisition des chevaux et mulets non employés à l'a-

MULETS (*suite*).

griculture (24 mai 1793, t. LXV, p. 256) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret ordonnant au ministre de la guerre de remettre au comité de surveillance des vivres et convois militaires, un état des mulets provenant de la liste civile et de justifier de leur emploi (23 juin 1793, t. LXVII, p. 98).

MULHAUSEN ou MULHOUSE (Commune de). Les Amis de la liberté font un don patriotique (2 décembre 1793, t. LIV, p. 51).

MULHAUSEN ou MULHOUSE (République de). On demande la résiliation du traité passé entre elle et la France (25 novembre 1792, t. LIII, p. 585). — Lettre du ministre de l'intérieur relative à ses réclamations (8 février 1793, t. LVIII, p. 374) ; — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*.

MULLER. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. LIII, p. 307).

MULLER. Est nommé adjoint au ministre de la guerre (9 mai 1793, t. LXIV, p. 343).

MULLER. — Voir *Chasseurs à pied, dits de Muller*.

MULLIN, officier suédois. Rapport sur sa demande d'emploi (19 décembre 1792, t. LV, p. 151). — Est admis à servir dans l'armée française (29 décembre 1792, t. LVI, p. 38).

MULLON, commandant la frégate *la Cléopâtre*. Rend compte de sa conduite (29 septembre 1792, t. LII, p. 225). — On annonce qu'il a conduit heureusement à Brest le nombreux convoi du golfe de Gascogne (22 mars 1793, t. LX, p. 368).

MULLON (Jean), lieutenant de vaisseau. Fait un don patriotique (23 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

MULLOT, membre de la commune de Mende et du conseil général. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. LX, p. 311).

MUNICIPALITÉS. Elles seront toutes renouvelées (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 84). — Les renouvellements faits dans ces corps sont confirmés *(ibid.* p. 88), (23 septembre, p. 100). — Projet de décret sur leur renouvellement (6 octobre, p. 373 et suiv.). — Discussion : (8 octobre, p. 403 et suiv.), (12 octobre, p. 471) ; — renvoi au comité *(ibid.* p. 472). — Nouveau projet de décret (13 octobre, p. 488). — Adoption des articles 1er à 6 *(ibid.)*. — Adoption de l'article 7 (15 octobre, p. 518). — Adoption des articles 8 à 11 (16 octobre, p. 531 et suiv.). — Adoption des articles 12 à 19 (17 octobre, p. 547). — Texte définitif du décret (19 octobre, p. 574 et suiv.). — Décret concernant les demandes des municipalités pour être autorisées à faire des acquisitions d'immeubles (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 454). — Rapport du ministre de l'intérieur relatif aux corps administratifs (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 689 et suiv.). — Il leur est interdit de s'immiscer dans les opérations qui s'exécutent dans les ports (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 693). — Projet de décret leur défendant de suspendre ou de modifier les ordres donnés par le Conseil exécutif provisoire ou par les commissaires de la Convention (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 717 et suiv.) ; — adoption avec amendement *(ibid.* p. 719). — Décret tendant à accélérer le paiement des dettes exigibles des municipalités qui ont obtenu des décrets d'aliénation de biens nationaux par le moyen du produit du seizième bénéfice qui leur est accordé et qui a été spécialement affecté au paiement de toutes ces dettes (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 65 et suiv.).

Voir *Autorités constituées. — Bulletin de la Convention. — Constitution de l'an II (Discussion).*

MUNICIPALITÉS (Dictionnaire des). — Voir *Dictionnaire des municipalités.*

MUNITIONS DE GUERRE. — Voir *Exportation. — Malines.*

MUNNIER, maréchal de camp. Demande du général Custine en sa faveur (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 684).

MUNSTER (Commune de), département du Haut-Rhin. Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 284).

MUNSTER *(suite)*.

MUNSTERTHAL (Pays de). Continuera à jouir des avantages attachés à la neutralité helvétique (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 397).

MURET (Commune et district de), département de l'Aveyron. Adresse d'adhésion du corps électoral (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 35). — Adresse d'adhésion du conseil général (1er novembre, p. 105). — Le conseil général annonce un don patriotique (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 37). — La Société républicaine fait part de ses sentiments patriotiques et d'une offrande pour subvenir aux frais de la guerre (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 103) ; — mention honorable *(ibid.* p. 104).

MUR-DE-BARRÈS (Commune, canton et district de), département de l'Aveyron. La Société populaire des Amis de la République dénonce l'arrêté des corps constitués du département de l'Aveyron contre les journées des 31 mai et 2 juin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 12 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 14). — Le procureur de la commune fait connaître que la municipalité a fait mettre en état d'arrestation Prales et Verdier et a adhéré à tous les décrets (2 juillet, p. 74) ; — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les corps constitués du district adhèrent aux mesures prises les 31 mai et jours suivants et désavouent l'adresse du département de l'Aveyron et corps constitués de Rodez (11 juillet, p. 525) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le procureur syndic se plaint de ne pas recevoir les lois et demande qu'on les lui fasse parvenir directement (21 juillet, p. 261) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministère de l'intérieur *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juil-

MUR-DE-BARRÈS (*suite*).

let, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les citoyens acceptent la Constitution et dénoncent l'administration du département de l'Aveyron qui abonde dans le sens contre-révolutionnaire (8 août 1793, t. **LXX**, p. 507) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MURAT (Canton de), département du Cantal. La section de la ville accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

MURATEL, de Castres. Fait un don patriotique (2 août 1793, t. **LXX**, p. 128) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MURET (District de), département de la Haute-Garonne. Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution et envoient la liste des dons patriotiques (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

MURGET (Jean-Baptiste), cavalier au 11e régiment. Fait un don patriotique et demande le paiement d'une pension qui lui avait été accordée (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 466 et suiv.) ; — mention honorable au procès-verbal dont un extrait lui sera envoyé *(ibid.* p. 467).

MURISSON (Désiré), procureur de la commune d'Elbeuf. Présente une adresse au nom de la commune d'Elbeuf (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 10).

MUSÉE DE LA RÉPUBLIQUE. — Voir *Louvre (Palais du)*.

MUSEIN. Fait hommage d'un essai historique sur la ville de Bayonne (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 414).

MUSÉUM DE LA RÉPUBLIQUE. Lettre du ministre de l'intérieur relative aux difficultés qu'il rencontre pour son organisation (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 342). — Renvoi au comité (6 octobre, p. 361). — Demande de fonds pour son service (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 140) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande sur quels fonds doivent être prélevés les traitements des commissaires et gardiens du Muséum (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 388 et suiv.) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.* p. 389).

MUSÉUM (Section du). — Voir *Paris*, § *19, Sections individuelles par ordre alphabétique.*

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — Voir *Jardin des Plantes.*

MUSIQUE DU CI-DEVANT ROI. — Voir *Maison du ci-devant roi (Personnes attachées à la).*

MUSQUINET, maire d'Ingouville. Il n'y a pas lieu de donner suite à sa dénonciation (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 678). — Annonce que la municipalité et la Société populaire ont applaudi aux mesures prises depuis le 31 mai, qu'elles défendront la Constitution et la représentation nationale jusqu'à la mort et se plaint des juges d'Ingouville et du Havre, entre autres du nommé Lecroc (5 août 1793, t. **LXX**, p. 217) ; — réponse du Président, mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

MUSSET, député de la Vendée. — **1792.** — membre du comité de Sûreté générale (t. **LII**, p. 547). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette

MUSSET (*suite*).

question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 378 et 418). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 75). — Donne communication d'une lettre écrite par le citoyen Gaudin, commandant la garde nationale des Sables-d'Olonne (t. **LXIII**, p. 7). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 537). — Suppléant au comité des pétitions (t. **LXVI**, p. 712). — Suppléant au comité d'agriculture (t. **LXVII**, p. 611). — Commissaire pour l'examen de la question de l'établissement d'une manufacture de fusils dans l'hôtel de Bretonvilliers (p. 667). — Commissaire pour la vente du mobilier de la liste civile (p. 674). — Fait un rapport sur la vente des biens des jésuites (t. **LXIX**, p. 136).

MUSSIDAN (Canton et district de), département de la Dordogne. Le procureur syndic envoie un don patriotique au nom du citoyen Lattané de Bassy (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 362). — Décret tendant à distraire du district de Mussidan la commune de Saint-Georges-Blancaneix pour la rattacher au district de Bergerac (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 578 et suiv.). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203). — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par les assemblées primaires des huit cantons du district (8 août, p. 505) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MUSSIDAN (*suite*).

MUSSY-SUR-SEINE (Canton de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

MUTEL KLIPPER. — Voir *Klipper*.

MUTIAUX *fils*. Fait un don patriotique (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 434).

MUTUEL, commis des domaines. Il lui sera payé une somme de 3,762 liv. 10 s. (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 703).

MUTZIG (Commune de), département du Bas-Rhin. Accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 268) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

MUZINE, commissaire de police. Présente une pétition au nom du faubourg Saint-Antoine (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 681).

MYLNES, mécaniciens anglais. Rapport sur leur pétition (20 février 1793, t. **LIX**, p. 32 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 33) ; — adoption (*ibid.*).

MYON. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LV**, p. 125).

N

NABASSE, administrateur du département de l'Eure. Rétracte sa signature mise au bas de l'arrêté coupable du département de l'Eure (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 21) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

NADAL (Augustin), ci-devant colonel général, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 470).

NAIRAC, père. Fait un don patriotique (28 mars 1793, t. **LX**, p. 626).

NAISSANCES. — Voir *Etat civil*.

NAJAC, ordonnateur à Dunkerque. Est choisi comme adjoint au ministre de la marine (22 février 1793, t. **LIX**, p. 77), (2 mars, p. 536). — Envoi du compte rendu de son administration (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 669). — Décret levant la surveillance qui lui était imposée *(ibid.)*. — Le ministre de la marine propose de remplacer le citoyen Najac par le citoyen Deshayes pour les fonctions d'adjoint dans la 6e division (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 669) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

NALLERY (Jean), matelot. Fait le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant (17 mars, t. **LX**, p. 264).

NAMEY (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

NAMUR (Province de). Les représentants provisoires demandent le rapport sur la conduite que doivent tenir les généraux français dans les pays étrangers (2 janvier t. **LVI**, p. 140).

NAMUR, ville de Belgique. On annonce la prise de la ville (23 novembre 1792, t. **LIII**, p. 564). — Remise à la Convention nationale des drapeaux enlevés à la garnison (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 32). — Lettre des représentants provisoires de la ville relative à la conduite des généraux français (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 632). — Pétition demandant sa réunion à la France (9 mars 1793, t. **LX**, p. 10 et suiv.) ; — sur la motion de Delacroix, la Convention décrète cette réunion et renvoie au comité diplomatique pour présenter le mode d'incorporation *(ibid.* p. 11). — Rapport et décret sur sa réunion à la France (11 mars, p. 87).

NANCY (Commune, canton et district de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion de la ville (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — Adresse d'adhésion de la commune (16 octobre, p. 518). — Adresse de félicitations du conseil général de la commune aux habitants de Thionville et de Lille (22 octobre, p. 597). — Décret supprimant la chambre royale des consultations établie par le roi Stanislas (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 280). — Mesures prises par les corps administratifs pour maintenir la tranquillité (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 82). — Les commissaires de la Convention dans les départements de la Meurthe et de la Moselle font part des

NANCY (*suite*).

mesures qu'ils ont prises dans cette ville (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 34). — Rapport par Engerran-Deslandes sur les mesures prises par les commissaires de la Convention et sur l'arrestation d'un grand nombre de citoyens de cette ville (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 268 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 270) ; — adoption (*ibid.*). — Sur les observations de plusieurs membres, la Convention rapporte son décret d'adoption, ordonne l'impression du rapport et en ajourne la discussion (*ibid.*, p. 271). — Lettre des commissaires à l'armée de la Moselle qui manifestent leur étonnement du rapport et du projet de décret sur l'arrestation d'un grand nombre de citoyens de cette ville (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 54 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 55). — Les administrateurs du district déclarent qu'ils sont satisfaits de l'Acte constitutionnel et qu'ils le feront aimer de leurs administrés (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 6 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 7.). — La Société populaire envoie une adresse pour féliciter la Convention de l'achèvement de la Constitution et des événements des 31 mai et 2 juin (6 juillet, p. 296) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Don patriotique des citoyennes (11 juillet, p. 525) ; — mention honorable (*ibid.*). — Le conseil général de la commune fait part de l'acceptation de la Constitution (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 60) ; insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Adresse de dévouement des citoyennes (23 juillet, p. 356) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le directoire du district annonce l'acceptation de la Constitution (23 juillet, p. 366) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8 et 9), (2 août, p. 123).

Voir *Duquesnay*.

NANGIS (Commune et canton de), département de Seine-et-Marne. Pétition des officiers municipaux pour demander des secours (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 203) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214), (23 juillet p. 525).

NANGIS (*suite*).

NANLOGES, ci-devant officier au régiment du Cap. Sera traduit au comité colonial (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 264).

NANŒUVRE, capitaine invalide. Fait un don patriotique (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

NANT-LE-GRAND (Commune de). Les officiers municipaux écrivent que cinq volontaires fournis par la commune se sont vu refuser par le commissaire des guerres pour des infirmités qu'ils n'ont pas et demandent que la Convention leur ordonne de rejoindre leur bataillon (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 232) ; — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

NANTERRE (Canton de), département de Paris. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 641), (28 juillet, p. 606).

NANTES (Commune et district de). Adresse de haine pour les rois et de dévouement pour le maintien des propriétés (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 80 et suiv.). — Mention honorable (*ibid.* p. 81). — Lettre demandant la révocation des juges de paix (22 septembre, p. 94 et suiv.). — Adresse de félicitation des corps administratifs et des citoyens (30 octobre, p. 288). — Adresse des canonniers. — Mention honorable de leur zèle (*ibid.* p. 289). — On annonce que 30 volontaires nationaux sont entrés à l'hôpital de Montpellier (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 123). — Pétition des greffiers du tribunal de police correctionnelle qui demandent que leur traitement leur soit payé sur la caisse du district (6 novembre, p. 201). — Les professeurs du collège proposent un plan d'enseignement (10 novembre, p. 337). —

NANTES (*suite*).

Lettre des commissaires de la comptabilité relative aux papiers, parchemins et débets de la ville (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 60). — Lettre du ministre de la marine relative à des officiers qui sont emprisonnés au château (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61). — — On annonce que les officiers militaires et autres renvoyés en France par les commissaires civils de Saint-Domingue, ont été remis à la municipalité de Nantes et consignés au château de cette ville (24 décembre, p. 372). — Adresse aux habitants de Paris (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 569). — Pétition du citoyen Joubert qui demande à la Convention d'ordonner la revision du procès à la suite duquel ont été condamnés les cinq consuls de Nantes en exercice en 1790 (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 393). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité au jugement rendu contre Louis Capet (19 février 1793, t. **LIX**, p. 4). — La commune annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février, p. 74). — Le maire annonce l'arrivée de 36 sous-officiers et soldats embarqués sur le navire l'*Aurore* (25 février, p. 176). — Le procureur général syndic du département envoie à la Convention les dons patriotiques des citoyens Vincent et Armand Poitou (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220). — Des députés de la ville demandent audience (16 mars, p. 230). — Jour fixé *(ibid.)*. — Admis, ils rendent compte de l'état de détresse de la ville *(ibid.* p. 240). — On annonce que les courriers de Nantes ne sont pas arrivés (17 mars, p. 259). — Décret ordonnant l'envoi de courriers extraordinaires pour connaître les causes des retards de ces courriers *(ibid.)*. — On annonce que la communication entre Nantes et Rennes est interceptée (18 mars, p. 268). — Le ministre de l'intérieur annonce qu'il a fait partir un courrier extraordinaire pour connaître les causes du retard du courrier de Nantes et transmet des pièces sur les troubles de la Loire-Inférieure (19 mars, p. 302) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Lettre des corps administratifs relative aux troubles de la Loire-Inférieure (24 mars, p. 510 et suiv.). — Propositions de capitulation faites aux corps administratifs par Gaudin de la Béritais *(ibid.* p. 511 et suiv.). — On annonce que la route de Nantes à Angers est libre (25 mars, p. 540). — La commune demande des secours (28 mars, p. 628 et suiv.) ; — renvoi aux ministres de la guerre et de la marine *(ibid.* p. 629). — Lettre des membres des deux chambres du tribunal criminel extraordinaire de Nantes qui font part à la Convention des motifs et des détails de cette institution *(ibid.)* ; — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*. — Décret accordant un million à la commune de Nantes (30 mars, p. 707). — Compte rendu des dangers qui menacent la ville (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 11 et suiv.). — Plaintes des corps administratifs au sujet de l'inaction des troupes destinées à renforcer le département de la Loire-Inférieure (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 170). — On annonce que les corps administratifs mettent les différentes caisses publiques au service des commissaires de la trésorerie nationale (23 avril 1793, t. **LXIII**, p .128). — Des députés extraordinaires demandent des secours (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 7 et suiv.) ; — insertion de leur pétition au *Bulletin (ibid.* p. 9). — — Renvoi aux comités de marine et de commerce réunis d'un cas particulier soumis au ministre de la marine par le tribunal de commerce (8 mai, p. 317). — Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la Société populaire demandant des fonds pour secourir les veuves et les enfants des patriotes massacrés par les brigands (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 2). — Le tribunal de commerce annonce que les juges ont décidé de n'accorder aucun jugement par défaut pendant la durée des troubles qui affligent les départements du Nord-Ouest (18 mai, p. 33) ; — renvoi aux comités de commerce et de législation *(ibid.)*. — Il sera établi à Nantes un adjudant de place en temps de guerre (22 mai, p. 177). — Pétition du maire et de la municipalité dans laquelle ils se plaignent à la Convention de l'ignorance des agents du pouvoir exécutif (27 mai, p. 364) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire demande à la Convention de voter la Constitution (28 mai, p. 483). — Décret confirmant une proclamation de Coustard pour faire donner des indemnités à ceux qui ont souffert du pillage des révoltés (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 17 et suiv.). — Des députés extraordinaires demandent des secours en hommes et en vivres (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 64 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public et insertion de l'adresse au *Bulletin (ibid.* p. 65) ; — rapport par Ramel-Nogaret (24 juin, p. 120) ; — projet de dé-

NANTES (*suite*).

cret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*. — On annonce que les rebelles ont demandé aux administrateurs de leur livrer les représentants du peuple qui se trouvent dans la ville (29 juin, p. 640) ; — mention honorable de la réponse des administrateurs *(ibid.)*. — Les commissaires de la Convention écrivent qu'ils ont dû déclarer la ville en état de siège et transmettent la proclamation qu'ils ont adressée aux habitants (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 18 et suiv.). — On annonce que la ville est délivrée (13 juillet, p. 679). — Procès-verbal de l'assemblée générale des corps administratifs au cours de laquelle les autorités constituées de la ville se sont mises en révolte contre la Convention (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 218). — On annonce que la Constitution a été acceptée à l'unanimité par la ville et par la garnison (26 juillet, p. 529) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La 11e section du canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10). — Le ministre de la justice annonce l'arrivée à Paris de deux membres, l'un du district, l'autre de la municipalité de Nantes qui attendent d'être interrogés et qui ont rétracté dans les trois jours les arrêtés qu'ils avaient pris (31 juillet, p. 60). — Le citoyen Baco, maire de Nantes, annonce que la Constitution a été acceptée à l'unanimité et présente une pétition en faveur du général Beysser et du représentant Coustard (2 août, p. 125) ; — discussion : Thuriot, Chabot, Collot d'Herbois, Thirion, Fayau, Louis Legendre *(ibid.* et p. suiv.) ; — la Convention renvoie la pétition au comité de Sûreté générale et décrète que Baco sera mis en état d'arrestation à l'Abbaye *(ibid.* p. 127). — Philippeaux écrit que les députés envoyés par la ville de Nantes sont presque tous des suppôts de la ligue qui a failli mettre toute la ci-devant Bretagne en révolte (5 août, p. 561 et suiv.).

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Canton de), département de l'Oise. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution ((4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NANTUA (Commune, canton et district de), département de l'Ain. — Adresse d'adhésion des administrateurs du district (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — Don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322). — Les administrateurs du district transmettent un état des dons patriotiques faits par différentes municipalités (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 135 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 137). — Le conseil général du district adhère à tous les décrets de la Convention et proteste contre tout arrêté du département contraire et en opposition à l'unité et à l'indivisibilité de la République (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 119); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La commune envoie ses félicitations sur les journées des 31 mai et 2 juin et présente des moyens de responsabilité contre les administrateurs qui oseraient contrarier l'exécution des décrets (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 2); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six *(ibid.)*. — La Société populaire annonce l'acceptation de la Constitution (23 juillet, p. 349); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NAPLES, ville d'Italie. Compte rendu des événements qui s'y sont passés (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 253 et suiv.). — Lettre du contre-amiral Latouche au roi de Naples *(ibid.* p. 254) ; — réponse du roi de Naples *(ibid.* p. 255).

Voir *Languedoc* (*Navire le*).

NARBONNE, comédien du théâtre National, ci-devant les Italiens. Fait entendre l'*Hymne des Marseillais* (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 279).

NARBONNE, ex-ministre de la guerre. Demande la faculté de revenir apporter des renseignements au sujet du procès du roi (29 novembre 1792, t. **LIII**, p. 654); — ordre du jour *(ibid.)*. — Mémoire de lui trouvé dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 581 et suiv.).

NARBONNE (Commune et district de). Adresse d'adhésion de la Société des Amis

NARBONNE (*suite*).

de la liberté et de l'égalité (2 octobre 1792, t. LII, p. 274). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de l'égalité et de la liberté (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (25 février 1793, t. LIX, p. 178). — Les administrateurs félicitent la Convention du jugement rendu contre le tyran (10 mars 1793, t. LX, p. 42). — Le conseil général demande que le ci-devant collège soit changé en caserne (12 mars, p. 102); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — La municipalité fait connaître le zèle patriotique des habitants et annonce des dons patriotiques (14 avril 1793, t. LXII, p. 86); — mention honorable (*ibid.* p. 87). — La Société républicaine instruit la Convention des vexations qu'éprouvent les Français en Espagne (18 avril, p. 608). — Mention honorable de la conduite des volontaires nationaux (14 mai 1793, t. LXIV, p. 653). — Sur la motion de Chabot et de Julien (*de Toulouse*), la Convention rend un décret ordonnant aux administrateurs, réunis dans cette localité sous prétexte de la sûreté des frontières, de retourner à leur poste (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 326). — Les administrateurs du district acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.). — Le procureur syndic du district fait part de l'acceptation de la Constitution (4 août, p. 208); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Convention rapporte le décret qui ordonne l'insertion au *Bulletin* d'une lettre des administrateurs du district se plaignant d'une dénonciation faite contre eux (9 août, p. 536).

NASSAU (Pays de). On signale un acte de dévouement des habitants (21 décembre 1792, t. LV, p. 332).

NASSAU-SARREBRUCK (Prince de). Réclame contre les contributions exigées par Custine (17 décembre 1792, t. LV, p. 90). — On annonce la prise d'une grande quantité d'armes dans son château (6 juin 1793, t. LXVI, p. 87).

NASSAU-SARREBRUCK (Principauté de). Les habitants de 8 communes demandent

NASSAU-SARREBRUCK (*suite*).

leur réunion à la République (15 novembre 1792, t. LIII, p. 417 et suiv.); — renvoi aux comités de constitution et diplomatique réunis (*ibid.* p. 418). — Lettre du conseil de régence du prince de Nasseau (21 novembre, p. 502).

NASSAU-SECHEN (Prince de). Réclame contre les contributions exigées par Custine (17 décembre 1792, t. LV, p. 90).

NASBINALS (Commune de), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571).

NATTE, homme de loi à Paris. Est nommé accusateur public suppléant au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. LX, p. 177).

NAU (Edme). Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. LX, p. 281).

NAU (Edme-Elie). Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. LX, p. 281).

NAUD, commis aux exercices de défunt Crépin-Rouillard. On annonce l'envoi de son compte au comité de l'examen des comptes (17 mai 1793, t. LXV, p. 4).

NAUDIN (Pierre), maréchal des logis avec rang de lieutenant. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 75).

NAUFRAGES. Le ministre de la marine demande une loi pour réprimer le pillage des bâtiments naufragés (24 mars 1793, t. LX, p. 507); — renvoi au comité de marine (*ibid.*).

NAUGENT, capitaine au 70e régiment d'infanterie. Est destitué de ses fonctions 31 mars 1793, t. LXI, p. 13).

NAULZIER. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

NAVARREINS (Commune et canton de), département des Basses-Pyrénées. L'assemblée primaire et la Société des Amis de la Constitution acceptent la Constitution à l'unanimité (6 août 1793, t. **LXX**, p. 333 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 334).

NAVES (Commune de), département du Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NAVIGATEURS anglais et hollandais. Font un don patriotique (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 500 et suiv.).

NAVIGATION (Acte de). Sur la proposition de Bourdon (*de l'Oise*), la Convention charge les comités diplomatique, de marine et de commerce réunis, de présenter un projet d'acte de navigation (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 116). — Le ministre des affaires étrangères écrit qu'il s'occupe de recueillir les matériaux nécessaires à ce travail (24 mai, p. 253); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Rapport par Marec sur un projet d'acte de navigation (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 143 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 147); — la Convention décrète l'impression du rapport et du projet de décret et ajourne la discussion à huitaine *(ibid.)*. — *Discussion :* Delaunay aîné (19 juillet, t. **LXIX**, p. 192 et suiv.); — la Convention ordonne l'impression du discours de Delaunay aîné et son renvoi, ainsi que celui du plan d'acte de navigation, aux comités de Salut public, de marine et de commerce réunis *(ibid.* p. 198).

NAVIGATION (Droits de). — Rapport à faire sur les droits de navigation (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 660). — Demande du ministre de la justice au sujet de difficultés élevées pour la perception des droits de navigation (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 111); — renvoi aux comités de marine et de commerce réunis *(ibid.)*. — Lettre du ministre de la marine relative aux droits de navigation (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700).

NAVIGATION INTÉRIEURE. Ecrit de Lequinio y relatif (er décembre 1792, t. **LIV**, p. 12 et suiv.).

NAVIGATION THÉORIQUE ET PRATIQUE (Abrégé de). — Voir *Lalande (Jérôme)*.

NAVIRES DE CONSTRUCTION ÉTRANGÈRE. La loi qui prohibe leur importation et leur vente en France est suspendue (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 105 et suiv.).

NAVIRES HOLLANDAIS. Déclaration des capitaines des navires hollandais qui sont à Bordeaux (21 mars 1793, t. **LX**, p. 368). — Décret ordonnant la restitution à leurs armateurs de trois navires hollandais pris par le corsaire *le Sans-Culottes de Jemmapes* (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 68); — la Convention ordonne qu'il sera sursis à l'exécution de ce décret et renvoie l'examen de l'affaire au comité de marine (5 mai, p. 124). — La Convention rapporte le décret du 4 mai 1793, ordonnant la restitution à leurs armateurs de trois navires hollandais pris par le corsaire *le Sans-Culottes de Jemmapes* (1er août 1793, t. **LXX**, p. 69).

NAVIRES NAUFRAGÉS. — Voir *Naufrages.*

NAVIRES NEUTRES. Décret ordonnant au comité de marine de faire son rapport sur les navires neutres chargés de marchandises françaises qui ont été ou pourront être pillés par les Anglais (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 316). — Décret relatif aux navires neutres chargés de comestibles ou de marchandises pour les puissances ennemies (9 mai, p. 364).

NAVIRES SMOGLEURS OU FRAUDEURS. — Voir *Smogleurs.*

NAVIRES DES VILLES HANSÉATIQUES. — Voir *Villes hanséatiques.*

NAY, greffier du juge de paix du canton de Nantua. Fait un don patriotique (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 11) ; — mention honorable *(ibid.)*.

NAY (Commune de), département des Basses-Pyrénées. La Société républicaine annonce que l'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525).

NAYON, lieutenant-colonel du second bataillon de la Meuse. Dénonciation contre lui (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 27).

NEBEL. Fait un don patriotique (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 531) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

NECHIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

NECKER, ancien ministre. Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 473 et suiv.). — Rapport par Mallarmé pour autoriser le payeur de la dette publique à payer à Necker les intérêts d'une somme de 2 millions qu'il a en dépôt dans les caisses de la République (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 424 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 425) ; — discussion : Osselin, Carra, Bentabole, Fabre d'Eglantine *(ibid.* p. 425) ; — la Convention décrète qu'elle suspend provisoirement le paiement de ces intérêts *(ibid.)*.

NEERYSCHE (Arrondissement de). Adresse de seize communes qui demandent leur réunion à la France (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 699) ; — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*.

NÉGOCIANTS. Décret concernant les certificats de résidence et les passeports à leur accorder (29 novembre 1792, t. **LIII**, p. 672).

NÉGOCIANTS FRANÇAIS ÉTABLIS EN SYRIE. Forment diverses réclamations (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 536) ; — renvoi aux comités diplomatique et de commerce réunis *(ibid.)*.

NÉGOCIATIONS. — Voir *Prusse.*

NÈGRE, sous-chef de l'administration de la marine dans l'arrondissement de Bordeaux. On annonce qu'il a été suspendu de ses fonctions (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 364) ; — renvoi au comité de la marine *(ibid.)*.

NÈGRE (André). Rapport par Guillermin tendant à l'abolition de toutes procédures faites et de tous arrêts rendus contre lui (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 62 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 63).

NÈGREL-BRUNI, juge de paix. Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495).

NÈGRES. — Voir *Esclavage. — Traite des nègres. — Vaisseaux négriers.*

NÈGREVILLE (Commune de). — Voir *Arnetat (Moulins d')*.

NEGRONI, commissaire du département de la Corse à Ajaccio. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

NEILLY, capitaine de la frégate *la Résolue.* Rend compte des mouvements des vaisseaux anglais (7 août 1793, t. **LXX**, p. 452).

NEMOURS (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Marne. Demande de secours des administrateurs de Seine-et-Marne (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 288) ; — décret (13 octobre, p. 486). — Lettre des officiers municipaux relative à des troubles provoqués par des volontaires (21 octobre, p. 596 et suiv.). — La Société populaire fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 116), (26 juillet, p. 525). — La Société populaire accepte la Constitution à l'unanimité, félicite la Convention de la fête nationale du 10 août et déplore que les Sociétés populaires ne soient pas appelées à participer à cette fête (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 6) ; — mention honorable et renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

NÉON (Suzanne), femme PRATBERNON. Réclame la succession de son aïeule dont les

NÉON (*suite*).

biens avaient été confisqués en vertu de la révocation de l'édit de Nantes (21 juillet 1er 1793, t. **LXIX**, p. 259) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

NEPPEL. Demande une avance de 25,000 livres pour remonter une manufacture de faïences (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 564) ; — renvoi aux comités de commerce et d'agriculture *(ibid.)*.

NÉRAC (Commune et canton de), département de Lot-et-Garonne. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Adresse de dévouement (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — Adresse des citoyens relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (12 mars 1793, t. **LX**, p. 111). — La Société des Amis de la République félicite la Convention de l'achèvement de l'Acte constitutionnel et l'invite à faire choix de bons généraux et à organiser l'instruction publique (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 212 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi des demandes aux comités respectifs *(ibid.* p. 213). — La Société des Amis de la République adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution *(ibid.* p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NÉRON. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 302).

NÉRON (Marguerite et Félicité). Donnent à la barre lecture d'une lettre de leur père et font un don patriotique en son nom (28 mars 1793, t. **LX**, p. 634).

NÉRONDE (Canton de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NÉROUVILLE (Village de). Décret relatif au transfert dans le village de l'oratoire fixé dans la ville de Château-Landon (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 581).

NERT (1) (District de). Le procureur syndic transmet des adresses des communes de Château-Brillant et de Saillans (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 238 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 239).

NERWINDEN (Bataille de). Le général Dumouriez annonce qu'il a été battu à Nerwinden (21 mars 1793, t. **LX**, p. 390). — Décret chargeant le Conseil exécutif de rechercher les chefs et auteurs de la désertion de l'aile gauche de Dumouriez dans la bataille de Nerwinden (22 mars, p. 456).

NESTE (District de la), département des Hautes-Pyrénées. Adresse relative au jugement de Louis Capet, d'adhésion à tous les décrets et demande d'armes et de munitions (25 mars 1793, t. **LX**, p. 539). — Les administrateurs du district demandent que les blocs de marbre appartenant à la nation et qui se détériorent soient vendus (9 août 1793, t. **LXX**, p. 536) ; — renvoi aux comités de commerce et d'instruction publique *(ibid.)*.

NEU, officier invalide. Fait un don patriotique (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

NEUBOURG (Augustin), lieutenant au 1er régiment belge. Demande un secours provisoire (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 672) ; — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa demande au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Sollicite un secours jusqu'à ce que sa pension de retraite lui soit accordée (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 24) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret autorisant le ministre de la guerre à lui délivrer un brevet de capitaine honoraire (13 juillet, p. 660).

NEUF-BRISACH (Commune de). Détails relatifs à un incendie qui a eu lieu dans la

(1) Voir t. LXVIII, p. 238, col. 2, note 2.

NEUF-BRISACH (*suite*.

ville (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 374). — Lettre relative à l'approvisionnement de la place (25 février 1793, t. **LIX**, p. 175). — Le conseil général dénonce une adresse de la commune de Valence qui l'invite à se fédéraliser avec elle et adhère aux décrets de la Convention (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 451) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* et p. suiv.). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait passer à la Convention, avec la copie d'une adresse qu'elle a envoyée à Marseille des observations sur la convocation des assemblées primaires pour la prochaine législature (3 août 1793, t. **LXX**, p. 162) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de législation (*ibid.*).

qu'elle a envoyée à Marseille, des observa-

NEUFCHATEAU (Commune, canton et district de), département des Vosges. Adresse de la Société des Amis de l'égalité et de la République aux volontaires du département des Vosges (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 491). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (22 février 1793, t. **LIX**, p. 70). — Adresse de la même société sur les moyens propres à prévenir le dénuement des armées (28 février, p. 334). — Adresse de la même société relative à l'assassinat de Michel Lepeletier, d'adhésion aux décrets de la Convention et d'invitation à faire des lois répressives contre les fournisseurs infidèles (4 mars, p. 585). — Le ministre de l'intérieur annonce le vol, dans la caisse du secrétariat, de fonds destinés au paiement des subsistances des troupes et demande que la trésorerie nationale remplace ces fonds (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 14) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le conseil général annonce l'acceptation de la Constitution (29 juillet, p. 658) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret portant que cette commune prendra à l'avenir le nom de Mouzon-Meuse (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 3). — Le canton accepte la Constitution (2 août, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124). — Le maire annonce l'acceptation de la Consti-

NEUFCHATEAU (*suite*).

tution (9 août, p. 536) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

NEUFCHATEL (Commune, canton et district de), département de la Seine-Inférieure. Le maire annonce qu'il a déposé un don patriotique au conseil général (19 mars 1793, t. **LX**, p. 312). — Décret ordonnant à l'administration de l'habillement de recevoir 1,600 paires de souliers faites dans ce district sur la réquisition du ministre de la guerre (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 545). — Le district réclame des subsistances (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 442) ; — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 443). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

NEUILLY (Général). Compte rendu de sa trahison (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 482 et suiv.).

NEUILLY-L'ÉVÊQUE (Commune de), département de la Haute-Marne. Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

NEUILLY-LE-RÉAL. — Voir *Neuilly-sur-Sanne*.

NEUILLY-SAINT-FRONT (Canton de), département de l'Aisne. — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 698) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

NEULLY-SUR-SANNE (1) (Commune de), département de l'Allier. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ;

(1) Nom révolutionnaire de Neuilly-le-Réal.

NEULLY-SUR-SANNE (*suite*).

— insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NEUTRES. — Voir *Navires neutres.*

NEUVE-LYRE (Commune et canton de la), département de l'Eure. Ordre donné aux gendarmes de cette localité par le capitaine Lefebvre (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 457) ; — mention honorable du zèle de ces gendarmes *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NEUVILLE (Commune et district de), département du Loiret. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du du Loiret (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse d'adhésion des citoyens formant la Société des Amis de la République (6 novembre, p. 204). — Le directoire annonce des dons patriotiques (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 17). — Le procureur syndic du district présente à la Convention quelques réflexions sur la loi du divorce (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 482) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

NEUVILLE-AUX-BOIS (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

NEUVILLE-AUX-LOGES (District de), département du Loiret. Le procureur syndic du district annonce l'acceptation de l'Acte constitutionnel par toutes les communes de ce district (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 269) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NEUVILLER (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

NEUVILLY (Commune de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NEUVY-SUR-LOIRE (Commune et canton de), département de la Nièvre. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 116) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 117). — La commune accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NEVELE, ville de Belgique. Décret relatif à sa réunion à la France (19 mars 1793, t. **LX**, p. 317).

NEVERS (Commune, canton et district de), département de la Nièvre. Don patriotique de la garde nationale (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366). — Don patriotique et adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (24 février 1793, t. **LIX**, p. 148). — Le conseil général envoie l'extrait de la délibération du 9 février qui contient l'engagement des citoyens Fourguemin et Carimanbrand, officiers municipaux, de marcher comme volontaires à la défense de la patrie (1er mars, p. 500). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce qu'un registre est ouvert pour inscrire ceux qui désireraient voler au secours de la patrie, et qu'elle équipera un volontaire (3 mars, p. 561). — La garde nationale fait un don patriotique *(ibid.* p. 568). — Le ministre de la guerre propose d'établir une fonderie de canons dans cette ville (6 mars, p. 635 et suiv.) ; — renvoi aux comités de la guerre et de commerce réunis *(ibid.* p. 636). — Une compagnie franche de volontaires de Nevers présente une adresse de dévouement et demande des armes (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 323) ; — réponse du Président *(ibid.)* ; — la Convention décrète que le ministre de la guerre sera tenu de faire donner des fusils à ceux qui en manquent et décrète, en outre, l'insertion de l'adresse ainsi que de la réponse du Président au *Bulletin (ibid.* et p. suiv.), — défilé des volontaires devant l'Assemblée *(ibid.* p. 324). — La Société des Amis de la République annonce que le citoyen Piécourt, instituteur, a offert d'instruire gratuitement les enfants des citoyens pauvres qui se sont enrôlés pour la défense de la

NEVERS (*suite*).

patrie (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 332). — Adresse de la commune désavouant les principes de fédéralisme que respire une adresse des corps constitués de la ville (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 56 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 57). — Les administrateurs du district dénoncent deux adresses des corps constitués de la Nièvre tendant à provoquer le fédéralisme et la guerre civile (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 643) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Les membres du tribunal, les juges de paix et la Société populaire, assurent la Convention de leur dévouement à la République (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 166) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le conseil général de la commune annonce l'acceptation de la Constitution (25 juillet, p. 452) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La section de Nièvre accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

NEVEU, député des Basses-Pyrénées. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 83 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre sauf à prendre des mesures à la paix si les circonstances l'exigent* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 370 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de

NEVEU (*suite*).

la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 40 et 75). — En mission dans les Pyrénées lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539).

NEVEU (Jacques-Nicolas et René-Pierre). Envoi de copies des interrogatoires subis par eux (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 255).

NEVILLE (Commune de). Proteste contre la nomination du curé de Sotteville à la place de procureur de la commune (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 131) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

NEWINGER, maréchal de camp. Demande du général Custine en sa faveur (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 684).

NEWINGTON, ville d'Angleterre. Adresse des amis du peuple de la Grande-Bretagne (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 340 et suiv.).

NEWTON (William). Décret autorisant le Conseil exécutif à traiter avec lui pour l'acquisition de chariots et de voitures (1er août 1793, t. **LXX**, p. 76).

NEXON (Canton de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

NICANT. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

NICE (Comté et ville de). Adresse de dévouement du tribunal (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 609). — Lettre des corps administratifs réunis de la ville et du ci-devant comté qui annonce le vœu unanime des citoyens pour la réunion de leur territoire à la République française (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 25) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.*) — Des députés extraordinaires demandent la réunion de la ville et

NICE (*suite*).

du comté de Nice à la France (4 novembre, p. 145 et suiv.) ; — réponse du Président (*ibid.* p. 147); — le Président donne le baiser fraternel à ces députés (ibid) ; — observations de Barère et de Delacroix (*ibid.*) ; — la Convention décrète qu'elle ne pourra délibérer qu'après avoir connaissance du vœu librement émis par le peuple et renvoie, en attendant, l'adresse au comité diplomatique (*ibid.*). — Des députés extraordinaires se plaignent que le pays soit traité comme un pays conquis (14 novembre, p. 405) ; — renvoi aux comités diplomatique et militaire (*ibid.*) ; — rapport par Goupilleau (*de Fontenay*) (18 novembre, p. 461 et suiv.) ; — projet de décret concluant à l'envoi de trois commissaires à l'armée du Var (*ibid.* p. 462) ; — adoption (*ibid.*). — Liste de ces commissaires (*ibid.* p. 463). — Compte rendu par Salicetti de ce qui s'est passé à Nice (24 novembre, p. 567). — Lettre sur la situation de la ville de Nice (28 novembre, p. 633 et suiv). — On annonce que les assemblées primaires ont voté la réunion à la République française (5 décembre 1792, t. LIV, p. 373). — On annonce une sédition survenue dans la ville (19 décembre 1792, t. LV, p. 155 et suiv.). — Proclamations des commissaires de la Convention à l'armée du Var adressées aux habitants du pays de Nice et à l'armée (*ibid.* p. 156 et suiv.). — Des députés extraordinaires demandent audience (11 janvier 1793, t. LVI, p. 723). — Jour fixé (*ibid.*). — Admis, ils présentent une pétition pour la réunion du pays de Nice à la République (*ibid.* p. 730 et suiv.). — Décret de l'assemblée nationale relatif à la réunion du pays de Nice à la République française (15 janvier 1793, t. LVII, p. 61 et suiv.). — La réunion à la France de la ville et du comté de Nice est prononcée (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 102). — Mémoire présenté par deux députés du peuple de Nice (1er février, p. 112). — On annonce que la municipalité niçoise a suspendu la vente des biens des émigrés (2 février, p. 164). — Adresse de dévouement de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (3 février, vant comté de Nice réuni à la République française formera provisoirement un 85e département sous la dénomination d'Alpes-Maritimes (4 février, p. 205). — Pétition des colons marseillais à Nice qui se plaignent des dévastations commises dans ce ci-devant comté et demandent des secours en grains (14 février, p. 520) ; — renvoi

NICE (*suite*).

aux comités des secours et des finances (*ibid.*). — Rapport des commissaires de la Convention dans le pays de Nice (*ibid.* p. 538 et suiv.). — Lettre annonçant que le décret du 31 janvier 1793, relatif à la réunion de Nice à la France a été reçu avec enthousiasme (19 février 1793, t. LIX, p. 5). — La municipalité demande qu'il soit accordé un délai suffisant pour rentrer dans leurs foyers aux habitants qui ont fui par terreur panique (25 avril 1793, t. LXIII, p. 309) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

NICOLAS, receveur du district de Longwy. Est décrété d'accusation (28 mars 1793, t. LX, p. 641).

NICOLE, rédacteur du *Journal français*. Demande sa mise en liberté (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 5) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*) ; — rapport sur son arrestation par Lasource (1er février, p. 110 et suiv.) ; — projet de décret tendant à ordonner sa mise en liberté (*ibid.* p. 111) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 112).

NICOLE (Siméon). Décret ordonnant au pouvoir exécutif de fournir à la Convention les renseignements propres à la mettre en état de prononcer définitivement sur sa demande (1er mai 1793, t. LXIII, p. 666).

NICOLET, entrepreneur du spectacle de la Gaîté. Fait un don patriotique (21 septembre 1792, t. LII, p. 79).

NICOLICH (Antoine). Offre ses services à la Convention (25 octobre 1792, t. LII, p. 662).

NIEGRE, capitaine d'artillerie, commandant à Porrentruy. Fait un don patriotique (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 14) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

NIEL, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 449 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

NIEL, président de l'assemblée primaire de la commune d'Essonne. Présente une adresse au nom des citoyens (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 479 et suiv.) ; — le Président le félicite de son civisme et lui accorde les honneurs de la séance (*ibid.* p. 480).

NIELLY, capitaine de vaisseau commandant la frégate de la République *la Résolue* en rade de Saint-Malo. Fait part à la Convention de l'acceptation de la Constitution par son équipage ainsi que par tous ceux des bâtiments en rade (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 658) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

NIÈVRE (Département de la). Le conseil général envoie à la Convention la pétition du citoyen Lacour et la pétition de la commune de Pougnes (3 novembre 1792, t. LIII, p. 124). — Demande d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Arrêté relatif à la levée d'un bataillon de volontaires nationaux (6 février 1793, t. LVIII, p. 284). — Les administrateurs font une adresse relative au dégrèvement des contributions et une demande de secours pour 56 communes (2 mars 1793, t. LIX, p. 528) ; — renvoi au comité des finances et des secours réunis (*ibid.*). — Les administrateurs demandent une récompense pour le citoyen Brière (*ibid.* p. 535). — Le conseil d'administration du 3e bataillon de volontaires nationaux demande des armes (6 mars, p. 637) ; — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — On annonce le départ de gardes nationales pour marcher contre les rebelles des départements de l'Ouest (27 mars 1793, t. LX, p. 592). — Les administrateurs font passer à la Convention plusieurs copies d'une lettre et de pièces saisies sur deux postillons arrêtés dans le district de Saint-Pierre-le-Moutier, sans passeports, allant de Paris à Lyon (p. 615) ; — renvoi de cette lettre et des pièces y jointes au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Lettre des commissaires de la Convention (25 avril 1793, t. LXIII, p. 307 et suiv.). — Les commissaires de la Convention écrivent que les chemins sont presque tous impraticables et annoncent que l'esprit public est dans le sens de la Révolution (7 mai 1793, t. LXIV, p. 265 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi aux comités des ponts et chaussées et de Salut public (*ibid.* p. 266), (*ibid.* p. 268). — Les administrateurs envoient une délibération portant qu'il sera levé une légion de 1,100 hommes destinés à combattre les brigands, et qu'il sera fait un emprunt forcé sur tous les citoyens aisés du département (22 mai 1793, t. LXV, p. 172) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont 1,200 hommes prêts à partir pour la Vendée (27 mai, p. 359). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire (*ibid.* p. 367). — On demande à la Convention de statuer sur le mode de formation d'un corps de 300 hommes de cavalerie, levés par le département pour marcher contre les brigands de la Vendée (5 juin 1793, t. LXVI, p. 61) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le conseil général se plaint d'avoir été calomnié dans le n° 310 du *Courrier de l'Egalité*, dans un numéro du *Mercure universel* du 24 juin et dans le n° 175 de la *Chronique de Paris* et déclare qu'il ne reconnaît que la Convention comme le seul point de ralliement de tous les Français (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 76 et suiv.) ; — mention honorable de cet attachement civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 77). — Les administrateurs envoient un extrait du procès-verbal de leur séance du 27 juin dans laquelle ils déclarent à tous les départements qu'ils reconnaissent la Convention comme le seul point de ralliement de tous les Français (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 127 et suiv.) ; — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 128). — Les administrateurs désavouent l'adresse souscrite par rapport aux journées des 31 mai et 2 juin (6 juillet, p. 318) ; — décret relatif aux mesures à prendre à leur égard (*ibid.* p. 319). — Le procureur général syndic est suspendu provisoirement de ses fonctions, mis en état d'arrestation et traduit à la barre (*ibid.*) ; — adoption du texte définitif de ce décret (7 juillet, p. 367). — Les administrateurs protestent de leur dévouement et demandent la mise en liberté du citoyen Ballard (13 juillet, p. 653).

Voir *Ballard, procureur général syndic.*

NIMES (Commune et district de), département du Gard. Don patriotique des républicains (27 novembre 1792, t. LIII, p. 606). — Adresse de la Société populaire relative

NIMES (*suite*).

à la suppression de la royauté (28 novembre, p. 628). — Pétition de la même société relative aux subsistances et pour la suppression de l'ordre judiciaire en matière civile *(ibid.)*. — Don patriotique de la Société républicaine (29 novembre, p. 654). — Don patriotique de la Société des Républicains (2 décembre 1792, t. LIV, p. 51). — On demande l'autorisation de former des compagnies de chasseurs pour la garde nationale (20 janvier 1793, t. LVII, p. 506); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Deux citoyens maîtres perruquiers demandent la liquidation de leur maîtrise (11 février 1793, t. LVIII, p. 447); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Adresse de la Société populaire relative au jugement rendu contre Louis Capet (13 février, p. 492). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et demande de promptes mesures à l'intérieur (23 février 1793, t. LIX, p. 104). — La Société populaire instruit la Convention des manœuvres employées par les contre-révolutionnaires (15 mars 1793, t. LX, p. 216); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — La Société des Républicains français offre des témoignages des corps administratifs pour repousser les calomnies de ses ennemis (15 avril 1793, t. LXII, p. 106); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — La Société des Républicains demande une Constitution républicaine (29 avril 1793, t. LXIII, p. 556 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 557). — La Société populaire demande à la Convention de s'occuper sans délai de la Constitution et fait un don patriotique (15 mai 1793, t. LXIV, p. 685); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Républicains français proteste avec énergie contre les fauteurs de l'anarchie et demande une Constitution républicaine (23 mai 1793, t. LXV, p. 218); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 219). — Arrêté pris par les administrateurs du département du Gard pour maintenir la tranquillité dans la ville (5 juin 1793, t. LXVI, p. 59). — Délibération des sections de la commune invitant tous les citoyens à s'organiser pour résister aux décrets de la Convention (29 juin 1793, t. LXVII, p. 637 et suiv.). — Les administrateurs adhèrent à tous les décrets de la Convention et font savoir qu'ils ont toujours réprimé les mesures tendant à mettre les départements en rébellion

NIMES (*suite*).

(8 août 1793, t. LXX, p. 500); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NIOCHE, député d'Indre-et-Loire. — **1792.** — Son opinion sur ces deux questions : « Louis XVI peut-il être jugé? » « Le sera-t-il par la Convention nationale? » (t. LIV, p. 274 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 64 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur la question de savoir si le jugement de Louis Capet doit être renvoyé à la ratification des assemblées primaires (p. 270 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 348 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 59 et 72). — Commissaire à l'armée des Alpes (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée des Alpes lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539).

NIORT (Commune, canton et district de), département des Deux-Sèvres. Adresse d'adhésion (8 octobre 1792, t. LII, p. 392). — Adresse relative à la réunion de la Savoie à la France (7 janvier 1793, t. LVI, p. 586). — La Société populaire réclame la franchise du port des lettres pour les volontaires nationaux et pour leurs parents (15 mars 1793, t. LX, p. 214) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — La Société populaire adhère aux décrets de la Convention *(ibid.)*. — Don patriotique des citoyens (21 mars, p. 419). — Le

NIORT (*suite*).

conseil général du district envoie des pièces relatives à la correspondance aristocratique de Joseph Cochon (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 302). — Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'hôpital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); (26 juillet, p. 524). — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par les assemblées primaires (27 juillet, p. 587); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

NIOU, député de la Charente-Inférieure. — **1792.** — Membre du comité de marine (t. **LII**, p. 518). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 72 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 396 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Fait un rapport sur l'organisation et le traitement des maîtres-ouvriers et autres employés des ports et arsenaux de la marine (p. 655 et suiv.). — Sa lettre relative aux troubles de la Loire-Inférieure et de la Vendée (t. **LX**, p. 293 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 52 et 75). — En mission dans la Charente-Inférieure lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Le conseil

NIOU (*suite*).

général des Sables-d'Olonne rend hommage à son patriotisme et demande son maintien pendant quelques mois encore pour veiller à la sécurité du pays (t. **LXVI**, p. 59); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret approuvant son envoi dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord (t. **LXX**, p. 107).

NITOT fils, volontaire du bataillon de l'Espérance de la patrie. Est chargé par ses frères d'armes d'adresser à la Convention leur adhésion aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 587); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

NITRIÈRES ARTIFICIELLES. — Voir *Varnet et Elcan.*

NIVER. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

NOAILLES (Commune de), département de l'Oise. La section de Sainte-Geneviève accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NOAILLES-POIX. Les papiers trouvés sous les scellés apposés chez lui seront remis au comité de surveillance (30 novembre 1792, t. **LIII**, p. 684). — Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 491).

NOAILLY, député suppléant, puis député de Rhône-et-Loire. — **1793.** — Est admis en remplacement de Chasset (t. **LXX**, p. 529).

NOBIN. Ecrit pour transmettre le désir de trois particuliers de la Ferté-sur-Aube qui demandent à être traduits en police correctionnelle (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 197).

NOBLES (Ci-devant). Décret qui annule tous les procès existant entre les communes

NOBLES (*suite*).

les citoyens prétendant à se faire déclarer nobles (12 mars 1793, t. LX, p. 119). — Les citoyens de Dijon demandent que tous les ci-devant nobles soient exclus de tous emplois civils et militaires (15 avril 1793, t. LXII, p. 106); — renvoi aux comités de législation et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Adresse des citoyens de Clermont-Ferrand relative aux ex-nobles. Ils demandent d'en purger les armées (28 avril 1793, t. LXIII, p. 501); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les citoyens de Versailles demandent que tous les ci-devant nobles soient exclus des fonctions publiques (4 août 1793, t. LXX, p. 222 et suiv.); — renvoi au comité de législation *(ibid.* p. 223). — Le 1er bataillon des volontaires du Bas-Rhin demande que tous les officiers ci-devant nobles soient exclus de l'armée tant que durera la guerre et ne reprennent leur rang qu'à la paix (7 août, p. 497); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire de Lille demande leur exclusion de toutes les armées et de tous les emplois civils (9 août, p. 535).

NOBLIN (Citoyenne). Réclame le paiement d'une pension qui lui a été accordée le 1er octobre 1779 (2 mars 1793, t. LIX, p. 533); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

NOCLE (Canton de la), département de la Nièvre. L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juin 1793, t. LXIX, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NODIN, commissaire ordonnateur, inspecteur des subsistances. Il est dénoncé par l'assemblée des sections de la commune de Besançon (14 mai 1793, t. LXIV, p. 662); — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*.

NOÉ (Canton de), département de la Haute-Garonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NOEL, député des Vosges. — 1793. — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. LVII, p. 69 et 105). — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 89 et 106). — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 381 et 416). — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 45 et 70). — Fait un rapport sur une pétition des citoyennes d'Orléans (t. LXIV, p. 715). — Soumet à la discussion son rapport sur la pétition des citoyennes d'Orléans (t. LXV, p. 56). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534).

NOEL. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. LVII, p. 719).

NOEL, intendant du ci-devant prince de Salm. Décret relatif à la vente de son mobilier (22 mai 1793, t. LXV, p. 176).

NOEL, procureur général syndic. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. LX, p. 144).

NOEL ou NOU, procureur syndic du district de Cherbourg. Transmet un arrêté des administrateurs du district portant qu'ils resteront soumis aux décrets de la Convention (20 juin 1793, t. LXVII, p. 3). — Transmet la rétractation du citoyen Guiffart, juge du tribunal du district (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 219 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 220).

NOEL (François). Les commissaires de la comptabilité préviennent qu'ils envoient au comité de l'examen des comptes leur rap-

NOEL (*suite*).

port sur le compte des quinze derniers mois de sa régie (26 avril 1793, t. LXIII, p. 358).

NOËL (Gérard), capitaine. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LV, p. 125).

NOËL (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXII, p. 355).

NOËL (Pierre-Grégoire), pêcheur à Dunkerque. Il lui est accordé une récompense (2 avril 1793, t. LXI, p. 82) ; — mention honorable de sa conduite *(ibid.)*.

NOGENT, officier au 40e régiment d'infanterie. Destitué le 31 mars 1793. Décret chargeant le ministre de la guerre de l'employer dans les troupes de la République et de lui payer ses appointements à dater du jour du dernier paiement (29 juin 1793, t. LXVII, p. 646 et suiv.).

NOGENT-DE-LA-HAUTE-MARNE (Commune et canton de), département de la Haute-Marne. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la réception de l'Acte constitutionnel (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 169) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

NOGENT-LE-ROI (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Prendra le nom de Nogent de la Haute-Marne (12 mars 1793, t. LX, p. 113).

Voir *Nogent-de-la-Haute-Marne*.

NOGENT-LE-ROTROU (Commune et district de). Les volontaires nationaux prêtent le serment de vaincre ou de mourir (24 septembre 1792, t. LII, p. 123). — Adresse d'adhésion des administrateurs du district (6 octobre, p. 360). — On demande un décret validant des actes passés de bonne foi devant un homme qui avait cessé d'être notaire (11 mai 1793, t. LXIV, p. 543) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Les administrateurs demandent une décision sur le remplacement du receveur du district *(ibid.* p. 556) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — La Société populaire propose de décréter que sur la dénonciation d'un nombre déterminé de citoyens les personnes suspectes seront mises en état d'arrestation (23 juin 1793, t. LXVII, p. 93) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Compte rendu de l'état des esprits (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 121). — La Société des Amis de l'égalité dénonce les fonctionnaires publics *(ibid.* p. 122) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Adhésion des citoyens de la nouvelle Constitution (6 juillet, p. 294 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 295). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 117) ; — les républicains sans-culottes expriment à la Convention les regrets que leur cause la mort de Marat (20 juillet, p. 231 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 232). — La municipalité annonce l'acceptation de la Constitution (21 juillet, p. 270) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606).

NOGENT-ROULLEBOIS (1) (Canton de), département d'Eure-et-Loir. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

NOGENT-SUR-SEINE (Commune, canton et district de), département de l'Aube. Adresse d'adhésion des administrateurs (8 octobre 1792, t. LII, p. 392). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution républicaine (26 février 1793, t. LIX, p. 266 et suiv.). — La municipalité écrit que le contingent de la commune est prêt à partir et annonce des dons patriotiques (25 mars 1793, t. LX, p. 531). — Les administrateurs écrivent que le ministre des contributions publiques a fait surseoir

(1) Voir t. LXX, p. 34, col. 2, note 3.

NOGENT-SUR-SEINE (*suite*).

à la vente du mobilier de l'émigré Boulongne (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 698). — Les corps administratifs envoient plusieurs arrêtés qu'ils ont pris afin d'obliger les laboureurs des environs à approvisionner les marchés (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 496) ; — renvoi de ces arrêtés au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Le procureur syndic demande à la Convention de lever le sursis ordonné à la vente des biens de l'émigré Boullongne (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 27). — Le directoire de district félicite la Convention des mesures de salut public qu'elle a prises le 2 juin (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 56) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire envoie une adresse de dévouement et demande le jugement des députés détenus (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 15) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les membres du tribunal de paix félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (2 juillet, p. 70 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 71). — Décret suspendant de leurs fonctions les citoyens Maignan et Champenois, administrateurs et le citoyen Dauré, secrétaire de l'administration (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 96). — Le conseil général transmet à la Convention divers écrits contre-révolutionnaires et une copie de la réponse qu'il a faite à ceux qui les leur avaient adressés (21 juillet, p. 283 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin*, notamment la réponse au comité de Salut public à Bordeaux *(ibid.* p. 284). — Fait part de son acceptation de la Déclaration des Droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 61) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NOGUÈRES, député de Lot-et-Garonne. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement dans un moment opportun* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 355 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 62 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534).

NOGUÈRES (*suite*).

NOIDANT-LE-ROCHEUX (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

NOIRMOUTIER (Commune de). Arrêté des représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest chargeant le premier officier municipal d'exercer provisoirement les fonctions de maire (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 400). — Les officiers municipaux annoncent que la partie saine de cette commune a accepté la Constitution à l'unanimité (8 août 1793, t. **LXX**, p. 504) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NOIRMOUTIER (Ile de). On annonce que les brigands ont évacué l'île (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 3). — Arrêté des représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest concernant l'organisation de la compagnie des canonniers de l'île (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 401). — Arrêté chargeant le citoyen Maublanc de remplir les fonctions de chirurgien-major dans l'hôpital de la garnison *(ibid.* et p. suiv.).

NOIRS. — Voir *Esclavage. — Traite des nègres. — Vaisseaux négriers.*

NOLAY (Commune et canton de), département de la Côte-d'Or. Adresse de la Société

NOLAY (*suite*).

des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet (18 février 1793, t. LVIII, p. 701). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — (4 août, p. 200).

NOLLEAU, contrôleur des douanes à Saint-Servan. Annonce qu'il marchait sur Paris pour défendre la Convention qu'on disait ne plus être libre, mais que, détrompé, il est retourné dans ses foyers (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 466) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

NOMENY (Canton de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NOMINATIONS FAITES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF. — Voir *Conseil exécutif*.

NOMPATELIZE (Commune de). Le chef-lieu du canton d'Etival est fixé dans cette localité (3 janvier 1793, t. LVI, p. 162).

NOMS DES COMMUNES. Le comité d'instruction publique est autorisé à présenter la liste des noms des communes susceptibles de réforme comme rappelant la royauté, la féodalité, et la liste des noms à y substituer (22 février 1793, t. LIX, p. 81).

NONANCOURT (Canton de), département de l'Eure. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NONTRON (Commune de). Les officiers municipaux envoient à la Convention un extrait du registre des délibérations de cette commune d'où il résulte que 81 citoyens se sont enrôlés pour voler à la défense de la patrie (26 avril 1793, t. LXIII, p. 354) ; — mention honorable *(ibid.* p. 356).

NORBERT-LEGRAND. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. LXV, p. 628).

NORD (Département du). Mention honorable du patriotisme des membres de l'assemblée électorale (28 septembre 1792, t. LII, p. 188). — Commissaires envoyés dans ce département (30 septembre, p. 252). — Conduite civique des préposés des douanes du département (1er octobre, p. 259). — Le directoire demande des fonds *(ibid.* p. 269). — Mesures prises par le conseil général pour subvenir aux besoins des habitants de Lille (6 octobre, p. 363) ; — renseignements sur la situation de Lille (10 octobre, p. 429 et suiv.) ; — lettre de l'assemblée électorale relative au siège de Lille (23 octobre, p. 636) ; — adresse d'adhésion du conseil général (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30). — Les administrateurs demandent des secours pour la ville de Douai (31 octobre, p. 90). — Demandent une loi sur le mode de partage des terrains communaux (3 novembre p. 123). — Écrivent au sujet de la promulgation de la loi portant abolition de la royauté *(ibid.)*. — Délibération du conseil général relative au paiement des électeurs (11 novembre, p. 351). — Renvoi au ministre de l'intérieur d'une lettre des administrateurs du département par laquelle ils demandent le prêt d'une somme qui sera affectée au remboursement des billets de confiance (12 décembre 1792, t. LV, p. 21). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Les administrateurs adressent une pétition en faveur des visiteurs de rôles (11 janvier, p. 745). — Les administrateurs demandent la conservation du corps des hussards noirs (2 février 1793, t. LVIII, p. 162). — Leur arrêté relatif au nombre et au traitement des officiers publics (4 février, p. 186). — On annonce qu'ils ont ouvert une souscription pour l'armement d'un vaisseau de ligne (15 février, p. 573). — Les administrateurs sollicitent un décret pour que nul citoyen âgé de 18 à 45 ans, ne puisse être pourvu d'un emploi s'il ne justifie qu'il s'est fait inscrire pour marcher à l'ennemi (26 février 1793, t. LIX, p. 268 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Pétition du conseil général relative aux pertes subies par les habitants et aux indemnités qui leur sont dues (28 février, p. 327 et suiv.). — L'accusateur public du tribunal criminel est autorisé à faire juger la procédure instruite contre le citoyen Lenglé-Descoubet (2 mars, p. 526). — Les administrateurs dénoncent les citoyens Coste, Caylus et Gévaudan (3 mars, p. 569 et suiv.). — Ils demandent l'autorisation de transférer les cimetières en dehors des villes (7 mars, p. 669). — Le directoire ré-

NORD (*suite*).

clame en faveur de deux vieilles filles de Lille qui ont omis de présenter le titre de leur créance (28 mars 1793, t. LX, p. 631). — Son arrêté relatif aux certificats de civisme des prévenus d'émigration (*ibid.* p. 632). — Mesures prises pour hâter le recouvrement des contributions (23 mars, p. 469). — Compte rendu des opérations du recrutement (30 mars, p. 703). — Proclamation des commissaires de la Convention aux habitants pour les prémunir contre les manœuvres de Dumouriez (5 avril 1793, t. LXI, p. 323 et suiv.). — Le département a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 356). — Les administrateurs demandent que les officiers des troupes de ligne portent l'uniforme des gardes nationaux (27 avril 1793, t. LXII, p. 249). — Les administrateurs envoient un inventaire des effets et munitions de guerre provenant des magasins de Malines (24 avril 1793, t. LXIII, p. 181). — Ils demandent un million pour des travaux publics (1er mai, p. 669) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le ministre de la marine transmet un arrêté du département du Nord relatif à l'achat de quatre bateaux et de douze tartanes pour croiser le long des côtes (12 mai 1793, t. LXIV, p. 567) ; — renvoi au comité de marine (*ibid.*). — Décret autorisant l'administration du département à prendre sur les contributions directes une somme d'un million pour être distribuée aux communes qui ont le plus souffert des incursions de l'ennemi (30 mai 1793, t. LXV, p. 602). — Adresse d'adhésion du conseil général aux décrets des 31 mai et 2 juin (20 juin 1793, t. LXVII, p. 7 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et envoi aux départements et aux armées (*ibid.* p. 9). — Décret autorisant les administrateurs à distribuer des secours aux citoyens les plus indigents qui ont souffert de l'invasion (27 juin, p. 545). — Les administrateurs adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin, p. 600 et suiv.) ; — mention civique, insertion au *Bulletin* et envoi aux départements et aux armées (*ibid.* p. 601). — Le conseil général fait part à la Convention de l'acceptation de la Constitution (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 76) ; — insertion au *Bulletin* et mention honorable (*ibid.* p. 79). — On annonce qu'un grand nombre de citoyens chassés de leurs foyers se sont réunis à Beauvais et ont accepté la Constitution (18 juillet, p. 117) ; — la Convention charge son Président de témoigner à ces braves

NORD (*suite*).

gens sa satisfaction de leur zèle (*ibid.*). — Le conseil général annonce que la prise de Valenciennes n'a pas diminué l'énergie des habitants et fait part de l'acceptation de la Constitution (6 août 1793, t. LXX, p. 328) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

NORD (Section du faubourg du). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

NORD-EST (1) (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

NORMAND (Pierre), officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin, concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 345).

NORMANDIE (De). — Voir *Denormandie.*

NORMANDIE (Cotes de la ci-devant). — Voir *Côtes maritimes (Défense des).*

NORMANDIE (Régiment de). Se plaint des calomnies portées contre lui et envoie un don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 54).

NORTIER. Réclame contre l'opposition faite à son mariage (21 février 1793, t. LIX, p. 68) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

NORWICLE. Adresse de la Société de la Révolution (7 novembre 1792, t. LIII, p. 274 et suiv.).

NOSSONCOURT (Commune de), département des Vosges. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

(1) Voir t. LXX, p. 202, col. 2, note 1.

NOTAIRE, officier municipal. Demande que l'on ajourne à jour fixe le rapport sur son affaire (14 avril 1793, t. LXII, p. 92 et suiv.) ; — la Convention ajourne le rapport à trois jours *(ibid.* p. 93).

NOTAIRES (Liquidation des offices de). — Voir *Liquidation.*

NOTAIRES PUBLICS. Lettre du ministre de la justice concernant le concours pour leur établissement (1er janvier 1793, t. LVI, p. 106). — Le ministre de l'intérieur demande la prorogation de la loi du 21 août 1792 pour les candidats aux places de notaires qui ont volé à la défense de la patrie *(ibid.* et p. suiv.). — Le ministre de l'intérieur demande si un notaire, maire ou procureur de commune, peut exercer sa profession relativement à la vente des effets mobiliers des maisons religieuses et des émigrés, dans l'arrondissement de la commune où il est officier public (11 avril 1793, t. LXI, p. 585) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.).* — Rapport par Pierre-Florent Louvet, sur le mode provisoire de pourvoir aux places de notaires publics qu'il est urgent de remplir (17 mai 1793, t. LXV, p. 10) ; — projet de décret *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 11). — Renvoi au comité de législation d'une proposition tendant à interdire aux administrateurs des directoires de département ou de district d'exercer, pendant la durée de leurs fonctions, celles de notaire (26 mai, p. 337). — Le ministre de la justice demande si un notaire employé dans les armées de la République peut se faire remplacer pendant son absence (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 70) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.).*

Voir *Certificats de civisme.*

NOTRE-DAME-DE-COURSON (Commune de), département du Calvados. Les citoyens adhèrent à tous les décrets de la Convention nationale et jurent fidélité à la République (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 417) ; — insertion au *Bulletin (ibid.).*

NOTRE-DAME-DES-FONTAINES, annexe de la commune de Saint-Martin. Renvoi d'une réclamation des habitants aux comités des domaines et de division réunis (27 février 1793, t. LIX, p. 289). — Fait une

NOTRE-DAME-DES-FONTAINES (*suite*).

pétition pour sa réunion à une autre commune (14 avril 1793, t. LXII, p. 94 et suiv.) ; — renvoi au comité de division *(ibid.).* — Deux citoyens réclament contre la réunion de leur commune à celle de Saint-Martin-des-Fontaines (21 avril 1793, t. LXIII, p. 84) ; — renvoi au comité de division *(ibid.).*

NOTRE-DAME-DE-FRESNAY (Commune de), département du Calvados. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL (Ordre de). Décret relatif au mode de paiement des créanciers de l'ordre (5 mai 1793, t. LXIV, p. 141 et suiv.).

NOU, procureur syndic du district de Cherbourg. — Voir *Noël.*

NOURRAT. Est nommé juge suppléant au tribunal criminel révolutionnaire (8 juin 1793, t. LXVI, p. 171).

NOURRIT (Pierre), négociant. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 459).

NOURRY, capitaine au 3e régiment d'artillerie. Décret sur sa situation et sur l'insubordination de sa compagnie (9 décembre 1792, t. LIV, p. 708).

NOUSBAUME, meunier à Puttelange, département de la Moselle. Fait une pétition (7 août 1793, t. LXX, p. 419) ; — renvoi aux comités des domaines et de commerce réunis *(ibid.).*

NOUVELLE-EGLISE (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

NOUVOITOU (Commune de). La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103).

NOUX (Charles), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre 1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 98).

NOVIANT-AUX-PRÈS (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

NOVICES. — Voir *Matelots*.

NOVICES (Indemnité de route des). — Voir *Indemnité de route des officiers mariniers*, etc.

NOVION-PORCIEN (Canton de), département des Ardennes. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NOYAL-SUR-VILAINE (Commune de). La commune à bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103).

NOYANNE, négociant. Mention honorable de sa conduite (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 35).

NOYERS (Colas de). Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. **LX**, p. 282 et suiv.).

NOYERS (Commune de), département du Pas-de-Calais Le Club républicain adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 427 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

NOYERS (Commune de), département de l'Yonne. La Société républicaine fait part à la Convention de la joie qu'elle a ressentie lors de l'acceptation de la Constitution (17 juin 1793, t. **LXIX**, p. 64) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

NOYON (Commune, canton et district de), département de l'Oise. Adresse d'adhésion des administrateurs (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 638). — Don patriotique des fédérés nationaux (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 128). — Don patriotique de la municipalité (17 février 1793, t. **LVIII**, p.. 646). — Adresse du directoire relative à l'assassinat de Michel Lepeletier et au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. **LIX**, p. 107). — Le directoire fait connaître que la contagion du fédéralisme n'a pas pénétré parmi ses membres (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 74) ; — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117), (22 juillet, p. 311), (24 juillet, p. 416), (26 juillet, p. 525). — La Société républicaine adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (5 août 1793, t. **LXX**, p. 254) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

NOZEROY (Canton de), département du Jura. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NUILLÉ-SUR-VICOIN (Commune de), département de la Mayenne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NUITS (Commune et canton de), département de la Côte-d'Or. Don patriotique des Amis de la République (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 256). — La Société populaire fait un don patriotique (16 mars 1793, t. **LX**, p. 238 et suiv.). — Mention honorable du patriotisme des citoyens (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 421), (12 avril, p. 622). — La Société populaire fait un don patriotique (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 128) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

NUMÉRAIRE. Projet de décret sur la sortie du numéraire pour l'achat des bestiaux nécessaires à la nourriture des habitants du Bas-Rhin et des soldats qui occupent ce

NUMÉRAIRE (*suite*).

territoire (16 novembre 1792, t. LIII, p. 447). — On demande si les fournisseurs de l'armée peuvent acheter du numéraire à l'intérieur et l'exporter ensuite aux armées (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 27) ; — renvoi aux comités de la guerre et de sûreté générale réunis *(ibid.)*. — Décret relatif à trois caisses d'espèces monnayées trouvées dans une barque par la municipalité de Pennautier (14 février, p. 523). — Le citoyen Lefèvre adresse un mémoire sur les moyens de faire reparaître le numéraire (20 février 1793, t. LIX, p. 25) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le numéraire provenant du pays de Liège et de la Belgique, qui se trouve en dépôt à Lille, sera mis à la disposition du payeur général de l'armée du Nord (5 avril 1793, t. LXI, p. 356). — Rapport par Cambon sur la prohibition de la vente du numéraire et sur la circulation des assignats (8 avril, p. 442 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 445 et suiv.) ; — Discussion : Vernier, Génissieu *(ibid.* p. 448 et suiv.) ; — Génissieu, Cambon, *rapporteur*, Maximilien Robespierre *(ibid.* p. 449 et suiv.) ; — la Convention ajourne le titre 1er du projet de décret et adopte le titre II *(ibid.* p. 450). — Discussion et adoption du titre 1er (11 avril, p. 592 et suiv.).

NUMÉROS DES RÉGIMENTS. Le ministre de la guerre transmet à la Convention des observations sur l'ordre des numéros qu'elle a établi parmi les différents corps nouvellement formés (25 mars 1793, t. LX, p. 535). — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

NUREMBERG, ville libre d'Allemagne. Un député demande audience. — Jour fixé (18 février 1793, t. LVIII, p. 702). — Admis, il demande à la Convention de reconnaître une créance contractée par l'ancien gouvernement pour une mutation de territoire *(ibid.* p. 707) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Nouvelle demande de reconnaissance d'une créance contractée par l'ancien gouvernement (28 avril 1793, t. LXIII, p. 546) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

O

O'BACKER, citoyen anglais. Demande un passeport (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 159) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

OBELIN, député d'Ille-et-Vilaine. — **1792.** — Suppléant au comité de liquidation (t. **LII**, p. 380). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 64 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 76 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 347 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 58 et 70). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536).

OBERBRONN (Commune de). Don patriotique (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 513).

OBERNAI (Commune d'), département du Bas-Rhin. Accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 268) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

OBERNAI *(suite)*.

OBIGIES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (27 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

OBJETS D'ART. — Voir *Liste civile*.

OBLIN, blanchisseuse. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**, p. 146).

OBRIEN, capitaine-commandant. Fait un don patriotique (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 34).

OBSERVATOIRE (Section de l'). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

O'CONNELL. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 602).

O'CONNET, docteur en médecine de la faculté d'Edimbourg. Demande un passeport (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 414) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

ODÉ, directeur de comédie. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

ODENAS (Commune d'). — Voir *Valette (Benoît)*.

ODO (Jeanne), femme de couleur, âgée de 114 ans. Présente une pétition en faveur des nègres tenus en esclavage dans les possessions françaises d'Amérique. — Le Président lui donne le baiser fraternel (4 juin 1793, t. LXVI, p. 57).

ŒUVRE DU BOUILLON DES PAUVRES. Voir *Puy (Ville du)*.

ŒUVRE DE LA RÉDEMPTION DES FRANÇAIS PRISONNIERS DES BARBARESQUES. — Voir *Français esclaves des Barbaresques*.

OFFICES DE JUDICATURE ET MINISTÉRIELS (Liquidation des). — Voir *Liquidation*.

OFFICIERS ADMINISTRATEURS DE LA MARINE (Service dans la garde nationale des). — Voir *Marine*.

OFFICIERS BELGES ET LIÉGEOIS. — Voir *Légions belges et liégeoises*.

OFFICIERS COMPTABLES. — Voir *Comptables*.

OFFICIERS ÉTRANGERS. Le ministre des affaires étrangères écrit au sujet des officiers étrangers qui demandent du service en France (20 février 1793, t. LIX, p. 28). — Renvoi aux comités de la guerre et de défense générale de différentes propositions concernant ceux qui restent dans les armées de la République (23 mars 1793, t. LX, p. 487). — Présentation de deux officiers prussiens qui réclament l'indemnité promise aux soldats étrangers qui viendront se ranger sous les drapeaux de la liberté (18 avril 1793, t. LXII, p. 685) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. —

OFFICIERS ÉTRANGERS *(suite)*.

Lettre de deux officiers autrichiens qui demandent à retourner dans leur patrie sur leur parole d'honneur (15 juin 1793, t. LXVI, p. 532) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

Voir *Alheman (d')*. — *Mullin*. — *Zeletti*.

OFFICIERS FRANÇAIS. — Le ministre de l'intérieur demande a être autorisé à livrer les voitures et les chevaux de la ci-devant cour aux généraux et officiers de l'armée (15 octobre 1792, t. LII, p. 503). — Les chevaux de la ci-devant cour seront livrés aux officiers de l'armée *(ibid.* p. 514). — Les officiers suspendus ou destitués par les commissaires aux armées seront remplacés sans délai (27 octobre 1792, t. LIII, p. 6). — Liste des officiers qui ont mérité de l'avancement par leur conduite à Jemmapes (22 novembre p. 554 et suiv.). — Compte rendu par le ministre de la guerre de tous les citoyens promus aux grades militaires depuis le 10 août (5 décembre 1792, t. LIV, p. 358). — Décret relatif aux appointements des officiers français prisonniers de guerre qui restent en France sur leur parole en attendant l'échange (6 décembre p. 389). — Décret ordonnant la suppression du traitement de tous les officiers qui ont été suspendus par les commissaires de la Convention ou par le Corps législatif, ou par le pouvoir exécutif (8 janvier 1793, t. LVI, p. 602 et suiv.). — Le ministre de la guerre sollicite une loi concernant les pertes d'équipage ou pour échange d'assignats supportées par les officiers (20 janvier 1792, t. LVII, p. 506). — Le ministre de l'intérieur demande si les officiers français employés au service des puissances étrangères avant le 1er juillet 1789 doivent être traités comme émigrés (4 février 1793, t. LVIII, p. 186) ; — renvoi aux comités de législation et des finances réunis *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre demande si les officiers du régiment du Cap, nommés dans l'article 4 du décret du 4 février dernier, peuvent continuer leur service dans les armées de la République (7 mars 1793, t. LIX, p. 670) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Décret ordonnant à tous les officiers en congé de rejoindre leur poste (8 mars, p. 718). — Le ministre de la guerre rend compte de l'exécution des décrets relatifs aux officiers absents des armées par congé ou sans congé (13 mars 1793, t. LX,

p. 150); — renvoi au comité militaire (*ibid.*). — Liste des officiers déserteurs et émigrés depuis la loi d'amnistie du 15 décembre 1791 (23 mars, p. 463). — Le ministre de la guerre réclame la fixation des apointements des officiers chargés de faire maintenir la police parmi les prisonniers de guerre (*ibid.* p. 465) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Décret relatif à la surveillance à exercer sur les officiers qui se trouvent dans la capitale sans motif valable (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 60). — Décret ordonnant l'arrestation provisoire de tous ceux qui reviennent des armées (3 avril, p. 265) ; — adoption (*ibid.* p. 266). — Décret ordonnant de garder à vue les pères, mères, femmes et enfants des officiers de l'armée de Dumouriez (*ibid.* p. 280). — Renvoi au comité de Salut public d'une motion sur le mode de nomination des officiers (7 avril, p. 396). — Le Conseil exécutif, en faisant procéder à la liste des officiers, sera tenu d'y énoncer leurs noms, prénoms, lieux de naissance et de domicile (8 avril, p. 423). — Décret portant destitution des officiers de tout grade nommés par Dumouriez à qui il n'a pas été expédié de brevet avant le 5 février 1793 (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 615 et suiv.). — Le ministre de la guerre demande une interprétation de la loi du 5 septembre 1791 relativement aux officiers arbitrairement destitués et remis dans leur grade (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 178) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le Conseil exécutif rendra compte de l'exécution du décret qui enjoint aux officiers de rejoindre leurs corps dans 15 jours (1er mai, p. 680). — Décret relatif à l'uniforme des officiers d'infanterie (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 216). — Décret portant que les officiers en congé, qui ont été obligés par la loi de rejoindre leur corps sous huitaine, ne pourront pas perdre leur place (9 mai, p. 352). — Décret ordonnant au Conseil exécutif provisoire de rendre compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution des décrets relatifs aux listes et états nominatifs des officiers (13 mai, p. 641); — compte rendu par Garat, ministre de l'intérieur (14 mai, p. 674). — Décret ordonnant itérativement au Conseil exécutif de procéder à l'exécution du décret du 8 avril et autres antérieurs (*ibid.* p. 675 et suiv.). — Décret portant que les officiers nommés par Dumouriez, et qui avaient leur lettre de service avant le 5 février 1793, ne sont pas compris dans le nombre des officiers destitués (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 279). — Le ministre de la guerre demande que la Convention prononce sur le traitement des officiers chargés de la police et de la discipline des prisonniers de guerre (25 mai, p. 292) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*) ; — rapport et projet du décret présentés par Aubry (*ibid.* p. 300) ; — adoption (*ibid.*). — Décret ordonnant que tous les officiers des armées de terre suspendus cesseront de jouir de tout traitement de paix ou de guerre (26 mai, p. 340 et suiv.). — Décret portant que les officiers qui, d'après la loi du 21 décembre 1792, avaient droit au sixième en sus de leur traitement à moins de 20 lieues des frontières du Nord, de l'Est et du Midi, ne recevront, en exécution de la loi du 8 avril 1793, que 25 livres par mois d'indemnité (30 mai, p. 597). — Envoi par le ministre de la guerre des premiers états des officiers civils et militaires de nouvelle formation (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 1) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Décret tendant à ne confirmer dans leur nouveau grade, parmi les officiers promus par le général Dampierre, que ceux qui avaient droit à ce grade par l'ancienneté de leurs services et de leur grade (4 juin, p. 31). — Le ministre de la guerre demande l'autorisation de payer les appointement des officiers blessés venus à Paris pour se faire guérir (6 juin, p. 85) ; — décret (*ibid.* p. 86). — Décret sur le remboursement de la finance des capitaines réformés par la nouvelle organisation de l'armée, des capitaines de remplacement et des capitaines dits de réforme (7 juin, p. 129). — Le ministre de la guerre demande que le comité exécutif soit autorisé à procurer des retraites à ceux des officiers de génie qui, par infirmités ou blessures, sont hors d'état de servir (8 juin, p. 163) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le ministre de la guerre sollicite une nouvelle fixation du prix de la viande prise par les officiers (18 juin, p. 589) ; — renvoi aux comités de la guerre et de l'examen des marchés (*ibid.*). — Projet de décret sur le renvoi à l'examen des tribunaux militaires des suspensions prononcées contre des officiers (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 71) ; — la Convention prononce la question préalable sur ce projet de décret (*ibid.*). — Adoption d'une correction au décret du 6 juin relatif au paiement des appointements des officiers blessés venus à Paris pour se faire

OFFICIERS FRANÇAIS (*suite*).

guérir (*ibid.* p. 71 et suiv.). — Envoi par le ministre de la guerre des noms et services des officiers d'artillerie (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 646). — Adoption d'une modification au texte du décret du 6 juin relatif au paiement des appointements des officiers blessés venus à Paris pour se faire guérir (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 192). — La Société populaire de Metz demande que le remplacement des officiers d'artillerie se fasse de la même manière que celui des autres corps (28 juillet, p. 611) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le 1er bataillon des volontaires nationaux du Bas-Rhin demande que les officiers ci-devant nobles soient exclus de l'armée tant que la guerre durera et ne reprennent leur rang qu'à la paix (8 août 1793, t. **LXX**, p. 497) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

Voir *Armée*, § 3, *avancement*. — *Militaires blessés*.

OFFICIERS GÉNÉRAUX. — Voir *Généraux*.

OFFICIERS DE MARINE. Décret sur le remplacement des officiers décrétés d'accusation ou destitués pour fait d'incivisme par les commissaires civils envoyés aux îles de l'Amérique (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 42 et suiv.). — Le ministre de la marine demande un décret explicatif pour l'avancement des officiers de marine (2 janvier 1793, p. 141). — Décret sur la suppression du traitement des officiers suspendus (9 janvier, p. 611). — Rapport par Rouyer sur la destitution et le remplacement des officiers de marine qui se sont montrés rebelles à la loi (*ibid.* p. 613 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 614 et suiv.). — Adoption du projet de décret sur la destitution et le remplacement des officiers de marine qui se sont montrés rebelles à la loi (9 janvier 1793, t. **LVII**, p. 39). — Le ministre de la marine présentera le tableau de tous les officiers qu'il a nommés depuis le 10 août 1792 (20 mars 1793, t. **LX**, p. 334). — On annonce que les officiers de la marine de Rochefort abandonnent leur poste pour aller combattre les rebelles (29 mars, p. 673) ; — renvoi au comité de marine (*ibid.*). — Les anciens officiers demandent qu'il leur soit délivré des brevets d'enseigne (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 150) ; — renvoi au comité de marine (*ibid.*). — Décret accordant une augmentation de solde aux officiers qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier 1793 (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 7). — Décret ordonnant que tous les officiers de marine suspendus cesseront de jouir de tout traitement de paix ou de guerre (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 340 et suiv.). — Projet de décret relatif aux dépenses de table des officiers qui sont employés sur les bâtiments stationnaires ou en croisière sur les côtes de France (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 415) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret rendant applicables aux officiers de marine les dispositions du décret du 6 juin 1793 concernant les invalides de l'armée de terre (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 147). — Décret chargeant le ministre de la marine à faire son rapport sur la nomination des officiers de l'escadre de Toulon (23 juillet, p. 364) ; — compte rendu du ministre de la marine (*ibid.* p. 375) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret autorisant le ministre de la marine à effectuer le remplacement des officiers généraux et des officiers d'état-major sans s'astreindre aux dispositions des lois sur le mode d'avancement (28 juillet, p. 632).

Voir *Enseignes entretenus*. — *Enseignes non entretenus*.

OFFICIERS CIVILS DE LA MARINE. Le ministre de la marine présentera le tableau de tous les officiers civils qu'il a nommés depuis le 10 août 1792 (20 mars 1793, t. **LX**, p. 334). — Le ministre de la marine transmet à la Convention la liste des officiers civils de la marine qui ont abandonné leurs fonctions pour se réunir à la force armée qui devait marcher sur Paris, et qu'il a provisoirement destitués (3 août 1793, t. **LXX**, p. 166) ; — renvoi au comité de la marine (*ibid.*).

OFFICIERS MARINIERS. Le ministre de la marine sollicite une augmentation de solde pour les officiers mariniers qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier 1793 (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 6 et suiv.). — La Convention décrète que la loi du

OFFICIERS MARINIERS (*suite*).

25 janvier dernier et celle du 10 mars suivant, qui accordent une augmentation de paye de 9 livres par mois aux officiers mariniers et matelots, sont communes aux pilotes-côtiers, aux timoniers, aux apprentis canonniers, aux novices de toutes espèces, ainsi qu'aux officiers non-mariniers qui n'ont pas été compris dans la loi du 25 janvier, et qu'il sera également accordé aux mousses une augmentation de 2 livres par mois *(ibid.* p. 7).

OFFICIERS MARINIERS (INDEMNITÉ DE ROUTE DES). — Voir *Indemnité de route des officiers mariniers*, etc.

OFFICIERS NON-MARINIERS. — Voir *Officiers mariniers.*

OFFICIERS DE POLICE PRES LES ARMEES. Le ministre de la guerre propose d'augmenter leur traitement (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 532) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*.

OFFICIERS DE SANTÉ. Le ministre de la guerre réclame un traitement pour eux (25 décembre 1792, t. **LV**, p. 423). — Ils demandent la suppression des uniformes brodés et galonnés dont ils sont revêtus (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 27). — Les citoyens Chambon, Daignan, Pelletan et autres demandent qu'ils soient exceptés de la loi sur le recrutement (22 mars 1793, t. **LX**, p. 434) ; — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur transmet une demande de plusieurs officiers de santé relative au recrutement (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 8) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret passant à l'ordre du jour sur une demande du ministre de la guerre tendant à pourvoir au paiement des officiers de santé des places de guerre (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 186). — Décret sur les conditions dans lesquelles ils pourront être envoyés aux armées (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 11 et suiv.). — Décret mettant à la disposition du ministre de la guerre tous les officiers de santé de 18 à 40 ans (1er août 1793, t. **LXX**, p. 70).

OGEVILLER (CANTON D'), département de la Meurthe. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

OGEVILLER (*suite*)

OGRAS (JACQUES). Décret ordonnant au pouvoir exécutif de fournir à la Convention les renseignements propres à la mettre en état de prononcer définitivement sur sa demande (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 666).

OISE (DÉPARTEMENT DE L'). On accuse les administrateurs de n'avoir pas fait exécuter la loi sur la saisie des biens des émigrés (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 638) ; — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.* p. 639). — Don patriotique du 3e bataillon de volontaires nationaux (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142). — On annonce que les volontaires du 4e bataillon ont juré de ne quitter leur drapeau qu'après la guerre (19 novembre, p. 474). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 374). — Les administrateurs envoient l'arrêté qu'ils ont pris pour l'exécution des mesures prescrites relativement à l'ouverture des lettres venant de l'étranger (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 214). — Le directoire fait une adresse de dévouement et demande une Constitution (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 691) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général informe la Convention de la joie du peuple au reçu de l'Acte constitutionnel (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 524 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 525). — Proclamation des administrateurs à leurs concitoyens au sujet de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (13 juillet, p. 650) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret approuvant l'envoi dans le département des citoyens Collot d'Herbois, Isoré, Lequinio et Lejeune (1er août 1793, t. **LXX**, p. 79). — Réclamation du 2e bataillon de volontaires nationaux, au sujet des fournitures pour l'habillement (3 août, p. 185) ; — renvoi au comité de surveillance des habillements et équipements militaires *(ibid.)*.

Voir *Chasseurs bons tireurs de l'Oise.*

OISEMONT (CANTON D'), département de la Somme. Accepte la Constitution (2 août

OISEMONT (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

OKERFFE, lieutenant-colonel au 77e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (3 août 1793, t. **LXX**, p. 172) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

OLÉRON (Ile d'). Don patriotique des 42 préposés à la police du commerce extérieur de la capitainerie générale (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104).

OLIER (Jean-Antoine). Fait un don patriotique (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 109).

OLIMPE (Françoise), veuve du citoyen Louis Giraud, mort en défendant la patrie. Demande un secours (4 août 1793, p. 234) ; — la Convention décrète un secours provisoire de 300 livres et renvoie pour le surplus au comité des secours (*ibid.*).

OLIVIER, commis employé aux magasins du Saint-Esprit, de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 506).

OLIVIER, huissier aux contributions de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

OLIVIER DE GÉRENTE, député de la Drôme. — **1792**. — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Lelièvre (t. **LIII**, p. 499 et suiv.), — le soumet à la discussion (p. 572 et suiv.). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 74 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? »

OLIVIER DE GÉRENTE (*suite*).

et motive son opinion (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 403 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Fait un rapport sur la formation du 9e régiment de hussards (t. **LIX**, p. 270). — Communique une lettre au général Anselme (p. 271). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

OLLIVAULT, sous-directeur de la fabrication des assignats. Ses réclamations (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 662 et suiv.).

OLLIVIER, notable de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

OLORON (District d'). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Basses-Pyrénées (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie une adresse relative à l'assassinat de Michel Lepeletier. Elle adhère aux décrets et fait un don patriotique (21 mars 1793, t. **LX**, p. 363).

OLYMPE DE GOUGES. — Voir *Gouges (Olympe de)*.

OMARS, capitaine dans un régiment d'infanterie irlandais. Fait un don patriotique (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 696) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

OMONT (Canton d'), département des Ardennes. L'assemblée primaire accepte la

OMONT (*suite*).

Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

OMORAN (Général). Ecrit au sujet d'une petite affaire qui a eu lieu entre ses troupes et les Autrichiens (28 octobre 1792, t. LIII, p. 28). — Envoie à la Convention une aigle impériale qui se trouvait sur le beffroi de Tournai (1er décembre 1792, t. LIV, p. 7). — Son zèle dans l'affaire de Tournai (12 mars 1793, t. LX, p. 133 et suiv.). — Mention honorable de sa conduite *(ibid.* p. 135). — Rend compte des opérations des généraux Richardot et Stettenhofen (13 mai 1793, t. LXIV, p. 615). — Annonce que les troupes qu'il commande ont reçu la Constitution avec allégresse (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 679 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 680).

ONEILLE, ville d'Italie. On annonce qu'il a été tiré de cette localité sur une chaloupe parlementaire envoyée par l'amiral Truguet (3 novembre 1792, t. LIII, p. 129). — Renseignements à ce sujet (8 novembre, p. 297 et suiv.).

ONFRAY, officier municipal de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 422 et suiv.).

ONZAIN (Canton d'), département de Loir-et-Cher. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

OOST-CAPPEL (Commune d'), département du Nord. Compte rendu d'un combat qui a eu lieu dans cette localité dans la nuit du 8 juillet (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 610 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 611).

OPERA DE PARIS. Pétition des fournisseurs (11 novembre 1792, t. LIII, p. 322) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

OPÉRATIONS MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 16, *Renseignements sur la situation, les opérations et les besoins des armées.*

OPOIX, député de Seine-et-Marne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *oui, si Louis est condamné à mort et non, s'il ne l'est pas* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 87 et 106). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et ensuite la déportation* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 376 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 43 et 75). — Obtient un congé (t. LXV, p. 30). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 537).

OPPOSITIONS. — Voir *Saisies et Oppositions.*

OR (Matières d'). — Voir *Matières d'or et d'argent.*

ORANGE (Commune et district d'), département des Bouches-du-Rhône. Adresse d'adhésion des citoyens (4 novembre 1792, t. LIII, p. 141). — Adresse relative au jugement du tyran (10 février 1793, t. LVIII, p. 430). — Compte rendu de la réception des commissaires de la ville de Marseille (25 juin 1793, t. LXVII, p. 465 et suiv.). — Les administrateurs du district annoncent que forcés par une armée de Marseillais qui occupait leur ville, de prêter le ser-

ORANGE *(suite)*.

ment de ne plus reconnaître la Convention, ils l'ont rétracté aussitôt que cette armée fut retirée (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 587) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ORATOIRE (Maison des ci-devant pères de l'). Le ministre de la guerre demande à y établir le magasin de l'habillement des troupes (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 20); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)* ; — rapport par Treilhard (14 décembre, p. 45); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*.

ORATOIRE (Section de l'). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

ORBAIS (Commune et canton d'), département de l'Aisne. La Société républicaine adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 525 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Félicite ses frères de Paris d'avoir dévoilé les projets des conspirateurs et demande qu'il soit fait un rapport sur les députés détenus (30 juin, p. 682); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ORBEC (Commune et canton d'), département du Calvados. Il est accordé à ses volontaires nationaux deux pièces de canon (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 429). — La Société populaire fait une adresse de dévouement à la Convention (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 624); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire annonce la fuite de 2,000 insurgés (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 199). — Annonce qu'un certain nombre de chasseurs à cheval ont quitté le camp des rebelles du Calvados (21 juillet, p. 284); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 285). — Ecrit que la ville de Lisieux a été évacuée par les rebelles (23 juillet, p. 369). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120), (4 août, p. 200).

ORBIGNY-AU-VAL (Commune d'). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

ORCHAMPT (François). Renvoi de sa pétition au Conseil exécutif (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 600).

ORDIONI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

ORDRE JUDICIAIRE. — Voir *Tribunaux en général.*

ORDRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL. — Voir *Notre-Dame du Mont-Carmel (Ordre de)*.

ORDRE DE SAINT-LAZARE. — Voir *Saint-Lazare (Ordre de)*.

ORDRE DE SAINT-LOUIS — Voir *Saint-Louis (Ordre de)*.

ORDRE DU JOUR DE LA CONVENTION NATIONALE. — Voir *Convention nationale*, § 5, *Distribution et impressions.*

ORDRE SOCIAL. Ecrit de Bancal intitulé : *Du nouvel ordre social* (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 409 et suiv.).

ORDRES DE CHEVALERIE. Décret annulant les baux passés par ces ordres, par anticipation, postérieurement à la date du 2 novembre 1789 (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 414).

ORDRES SUPPRIMÉS. Déclaration à faire par les fermiers, dépositaires et débiteurs (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 344).

ORELLY. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

ORFEUILLE (D'), aide de camp du général Anselme. Remet à la Convention quatre drapeaux enlevés aux Piémontais (2 dé

ORFEUILLE (*suite*).

cembre 1792, t. **LIV**, p. 48); — la Convention décrète l'impression de son discours *(ibid.* p. 49).

ORFÈVRERIE. — Voir *Colonies.*

ORFÈVRES. — Le ministre des contributions publiques propose de permettre aux orfèvres la sortie de la vaisselle en justifiant qu'ils ont introduit une somme d'or et d'argent égale à sa valeur (11 mars 1793, t. **LX**, p. 80); — renvoi au comité de commerce *(ibid.).*

ORGÉ (Louis et René), aveugles de naissance. Garnier (*de Saintes*) propose de leur accorder un secours (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 147) ; — décret leur accordant un secours de 150 livres *(ibid.* et p. suiv.).

ORGELET (Canton de), département du Jura. Adhère aux journées du 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

ORGÈRES (Canton d'), département d'Eure-et-Loir. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

ORGERUS (Commune d'), département de Seine-et-Oise. La municipalité accepte la Constitution (7 août 1793, t. **LXX**, p. 413); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

ORGLANDES dit BRIOUZE. Réclame le paiement de son traitement (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 662).

ORIFLAMME DE LA SALLE DES SEANCES DE LA CONVENTION. — Voir *République française.*

ORILIO-LUCIANO, capitaine au régiment corse. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 478); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

ORIOT. Décret qui déclare nul le jugement de mort prononcé contre lui (27 mars 1793, t. **LX**, p. 615).

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph d'), dit PHILIPPE-EGALITE, député de Paris. — **1792.** — Parle sur le mode de nomination des commissaires nationaux (t. **LII**, p. 82). — Dépose sur le bureau une lettre du général Heymann (p. 165). — Suppléant au comité colonial (p. 455). — Membre du comité de marine (p. 518). — Donne des renseignements sur la brillante conduite de Dumouriez à la bataille de Jemmapes (t. **LIII**, p. 330). — Réclame une exemption aux lois sur les émigrés en faveur de sa fille voyageant pour son éducation (p. 501). — Remet des dons patriotiques (p. 576). — Buzot demande son bannissement (t. **LV**, p. 79 et suiv.); — discussion (p. 80 et suiv.); — ajournement à deux jours, de la question de savoir s'il peut être compris dans le décret qui bannit la famille royale (p. 89). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 366 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Pétition de ses créanciers (t. **LVIII**, p. 521); — renvoi au comité des finances *(ibid.).* — Demande qu'il soit fait un examen de sa conduite (t. **LXI**, p. 301). — Décret ordonnant de le garder à vue (p. 393). — Procès-verbal de son arrestation (p. 398). — Proteste contre son arrestation *(ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète qu'elle a entendu le comprendre dans le décret qui ordonne l'arrestation des Bourbons (p. 399). — Absent lors du scrutin par appel nominal

ORLEANS (*suite*).

sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 39 et 75). — Renvoi au comité de législation d'une pétition de ses créanciers (p. 92). — Il sera nommé des commissaires pour prendre des informations au sujet d'un voyage qu'il a fait à Orléans (p. 192). — Décret ordonnant la mise en séquestre de ses biens *(ibid.)*. — Ses créanciers demandent audience. — Jour fixé (t. **LXIII**, p. 105). — Admis, ces créanciers présentent une pétition (p. 149); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*; — rapport sur cette pétition par Réal (p. 666); — projet de décret *(ibid.)*. — Adoption *(ibid.)*. — Les mandataires de ses créanciers demandent la nomination de commissaires pour assister à la levée des scellés apposés chez lui (t. **LXIV**, p. 610); — renvoi de l'examen de cette demande à une prochaine séance *(ibid.)*. — Nomination de ces commissaires (p. 679). — En état d'arrestation lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Le ministre de la justice écrit qu'il a reçu de lui une liste de personnes qu'il désire avoir auprès de lui et de son fils cadet (t. **LXV**, p. 29); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Demande un décret qui lui permette de voir son fils et plusieurs personnes attachées à son service (t. **LXVII**, p. 28); — Rülh déclare qu'il n'a rien trouvé dans ses papiers qui prouve qu'il ait fait quelque chose pour arriver au trône *(ibid.)*; — renvoi de sa pétition au comité de Salut public *(ibid.)*. — Rapport et projet de décret tendant à annuler toutes les poursuites et procédures faites depuis le 1er mai 1793 par certains de ses créanciers particuliers, dans le but de se soustraire à l'exécution du concordat intervenu entre lui et ses créanciers (t. **LXIX**, p. 202 et suiv.); — adoption *(ibid.* p. 203).

Voir *Fécamp*.

ORLÉANS (Louis-Philippe d'), ci-devant duc de Chartres, général et fils du précédent. Sa lettre relative à la bataille de Jemmapes (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 554). — Sa lettre à son père datée de Tournai (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 302 et suiv.). — Décret ordonnant de le traduire à la barre de la Convention *(ibid.* p. 303). — On annonce qu'il est passé à l'ennemi (6 avril, p. 381).

ORLÉANS (*suite*).

ORLÉANS (D'), ci-devant duc de Monpensier, second fils de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, employé dans l'armée du Var. Sera amené à Paris pour y être gardé comme otage (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 383). — Décret relatif à son transfert à Marseille et à son jugement (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 192). — Procès-verbaux de son arrestation et de son incarcération dans les prisons de Marseille (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 152).

ORLÉANS (Ci-devant duchesse Louise d'), femme de Louis-Philippe-Joseph-d'Orléans. — Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 303). — Sera gardée à vue chez elle jusqu'au rétablissement de sa santé (8 avril, p. 419). — Demande à rester en arrestation chez elle (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 87); — ordre du jour *(ibid.)*. — Réclame sa mise en liberté (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 4); — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale *(ibid.)*. — Réclame à nouveau sa mise en liberté (2 juin, p. 695 et suiv.); — ordre du jour *(ibid.* p. 696). — Demande la levée des scellés apposés sur ses papiers (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 118 et suiv.); — décret chargeant les députés Bailleul et Laplaigne de procéder à la levée des scellés *(ibid.* p. 119).

ORLÉANS (Mademoiselle d'). Son père annonce qu'elle voyage pour son éducation et réclame à ce titre, son exemption des lois sur les émigrés (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 501); — rapport sur cette demande (22 novembre, p. 545); — discussion *(ibid.* et p. suiv.); — ordre du jour motivé *(ibid.* p. 547).

ORLÉANS (Commune et district d'). Pétition demandant un décret qui confirme la suspension des officiers municipaux (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 82); — nomination de trois commissaires pour aller à Orléans *(ibid.)*. — Pétition du conseil général du Loiret et de la commune d'Orléans au sujet des grains (23 septembre, p. 101. —

ORLÉANS (*suite*).

Compte rendu des commissaires de la Convention envoyés à Orléans (27 septembre, p. 177 et suiv.). — Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à faire une avance de 200,000 livres à la commune (3 octobre, p. 290). — Don patriotique et demande d'avance sur les biens nationaux (21 octobre, p. 605). — Demande du juge de paix du second canton (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 91); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Mention honorable d'un acte de générosité des habitants (2 novembre, p. 112). — Les administrateurs du district demandent que la Convention s'occupe du traitement des juges (4 novembre, p. 140) ; — renvoi au comité des finances et de législation réunis *(ibid.)*. — Ecrivent au sujet du traitement des ecclésiastiques âgés ou infirmes (10 novembre, p. 337). — Le ministre de l'intérieur dénonce le citoyen Taboureau comme cherchant à exciter des troubles à Orléans au sujet des subsistances (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 59). — La municipalité demande une avance pour l'achat des subsistances (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 445) ; — renvoi au comité des finances et d'aliénation *(ibid.)*. — Adresse d'adhésion des administrateurs à tous les décrets de la Convention et au jugement de Louis Capet (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 529 et suiv.). — Lettres relatives à l'attentat commis contre Léonard Bourdon (18 mars 1793, t. **LX**, p. 270 et suiv.). — Décret relatif à cet attentat *(ibid.* p. 297 et suiv.). — Envoi de troupes pour y maintenir l'ordre (21 mars, p. 369). — On annonce la suspension de la municipalité (23 mars, p. 462). — Pièces relatives aux procédures contre les auteurs de l'attentat contre Léonard Bourdon *(ibid.* p. 471). — Le maire réclame la responsabilité de cet attentat (24 mars, p. 507). — Sur la motion de Tallien et Garran-Coulon, la Convention rapporte le décret qui déclarait la ville en état de rébellion *(ibid.* p. 520). — Demande relative à trois volontaires détenus dans les prisons de cette ville (27 mars, p. 589) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Lettre des commissaires de la Convention dans les départements de la Nièvre et du Loiret *(ibid.* p. 599 et suiv.). — Lettre des administrateurs du département du Loiret et du district d'Orléans *(ibid.* p. 601). — Décret pour l'exécution du décret du 18 mars portant que la ville d'Orléans est en état de rebellion *(ibid.* p. 602). — Julien *(de Toulouse)* est adjoint aux commissaires qui doivent se rendre dans cette ville *(ibid.* p. 615). — Mesures prises par les commissaires de la Convention pour y rétablir l'ordre (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 511 et suiv.). — Les commissaires écrivent qu'ils ont fait partir pour Paris les prévenus de l'assassinat de Léonard Bourdon et envoient cinq arrêtés pris par eux (12 avril, p. 613 et suiv.). — Mesures prises par les commissaires de la Convention pour y maintenir l'ordre (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 254 et suiv.). — Les commissaires de la Convention annoncent que la visite des maisons suspectes a été faite (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 751). — On annonce que le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune viennent d'être transférés à Paris et y sont en état d'arrestation (26 avril, p. 359 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 360). — Les commissaires de la Convention annoncent que les citoyens ont repris le caractère qui convient à des hommes libres et sollicitent un décret qui déclare que la ville d'Orléans n'est plus en état de rébellion *(ibid.* p. 381 et suiv.) ; — la Convention décrète que la ville d'Orléans n'est plus en état de rébellion *(ibid.* p. 383). — Le maire et les officiers municipaux en arrestation à Paris demandent à être entendus (28 avril, p. 501). — Admis, ils présentent leur justification (29 avril, p. 572 et suiv.) ; — observations de Marat et de Garran-Coulon *(ibid.* p. 574) ; — décret renvoyant l'examen de leur affaire aux comités de législation et de Sûreté générale et les autorisant à retourner en liberté dans leurs foyers *(ibid.)*. — On signale le zèle patriotique des habitants (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 219), (8 mai, p. 323). — Des citoyennes signalent des abus et demandent justice (12 mai, p. 599 et suiv.) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale *(ibid.* p. 600) ; — la Convention décrète l'impression du rapport de Noël sur cette pétition (16 mai, p. 715). — Discussion du rapport de Noël sur la pétition des citoyennes signalant les abus : Goyre-Laplanche, Dufriche-Valazé, Collot-d'Herbois, Louvet *(Loiret)*, Thuriot, Lehardy (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 58 et suiv.) ; — adoption du projet de décret du comité *(ibid.* p. 60). — Députation du conseil général provisoire ayant pour mission de rendre compte de l'état de la cité et de demander des secours (22 mai, p. 184) ; — mention honorable du civisme des citoyens

ORLÉANS (*suite*).

et renvoi de la pétition au comité des finances *(ibid.)*. — Adresse de dévouement et don patriotique des citoyens *(ibid.* p. 185) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret annulant l'arrêté pris par les commissaires de la Convention le 13 mai 1793 (25 mai, p. 319). — Adresse de dévouement à la République (30 mai, p. 632) ; — la Convention décrète l'impression de l'adresse *(ibid.* p. 634). — Décret ordonnant le rappel à la Convention des commissaires à Orléans (2 juin. p. 704). — Adresse des républicains qui déclarent n'avoir vu que le bien de la patrie dans les événements des 31 mai et 2 juin et invitent la Convention à hâter la Constitution (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 655 et suiv.) ; — sur la motion de Thuriot, la Convention décrète que la municipalité provisoire est maintenue jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné *(ibid.)*. — Les sections adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 474) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Des parents de neuf citoyens condamnés à mort comme auteurs et complices de la tentative d'assassinat sur Léonard Bourdon demandent qu'il soit sursis à l'exécution du jugement (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 647) ; — la Convention passe à l'ordre du jour *(ibid.)*. — Décret autorisant la commune à prendre, à titre d'avance, sur le montant de ses contributions de 1792, la somme de 150,000 livres pour des achats de grains (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 51). — Les administrateurs du district envoient l'état des dons patriotiques déposés à leur secrétariat (17 juillet, p. 65). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution par la commune *(ibid.* p. 80). — La Société républicaine des Sans-culottes annonce l'acceptation de la Constitution (21 juillet, p. 269) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les administrateurs de la maison de bienfaisance nationale transmettent le procès-verbal d'acceptation de la Constitution *(ibid.* p. 269 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 270). — Les assemblées primaires du district acceptent la Constitution (22 juillet, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Renvoi au comité de division d'une motion relative à la création de deux commissaires (23 juillet, p. 370). — Décrets mettant en liberté ou renvoyant à leurs fonctions divers ecclésiastiques destitués ou arrêtés par les commissaires de la Convention (1er août 1793, t. **LXX**, p. 76 et suiv.).

ORLÉANS (*suite*).

ORLÉANS A CORBEIL (Canal de). — Voir *Canaux*.

ORLY (Commune d'). Les citoyens félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 131 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin*. *(ibid.* p. 132).

ORMESSON (Commune d'), district de Saint-Denis. Renvoi au comité de commerce d'une lettre relative à la construction d'une manufacture de bonneterie par le citoyen Chantepinot (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 560).

ORMOY (Canton d'), département de la Haute-Saône. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ORNANS (Commune et district d'), département du Doubs. Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Doubs (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 423) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général adhère aux journées des 31 mai et 2 juin et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 172 et suiv.). — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid* p. 10).

ORNE (Département de l'). Arrêté des administrateurs autorisant le transfert de plusieurs personnes dans les prisons d'Alençon (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 360). — Demande de secours pour les femmes et les enfants de ceux qui se dévouent à la défense de la patrie (13 novembre 1792,

ORNE (*suite*).

t. LIII, p. 380). — Adresse demandant la conservation de la religion catholique (11 janvier 1793, t. LVI, p. 746). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. LIX, p. 257 et suiv.). — Pétition des canonniers du 3e bataillon de volontaires nationaux relative à leur solde (2 mars 1793, p. 535) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Envoi d'un arrêté pris par eux sur la répartition de la contribution foncière en 1793 (13 mars 1793, t. LX, p. 153). — Liste des commissaires de la Convention envoyés dans ce département (11 avril 1793, t. LXI, p. 609). — Les commissaires envoyés dans ce département pour faire une enquête sur les menées de Philippe-Egalité annoncent l'arrestation du citoyen Fécamp (1er mai 1793, t. LXIII, p. 664). — Adresse de dévouement à la Convention et aux lois (23 mai 1793, t. LXV, p. 225 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi aux départements *(ibid.* p. 226). — Le 2e bataillon de volontaires nationaux demande vengeance contre les administrateurs du département et rend hommage aux mesures que prend la Convention pour sauver la chose publique (25 juin 1793, t. LXVII, p. 429) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Adresse du conseil général à ses concitoyens pour leur exposer les événements des 30, 31 mai, 1er et 2 juin (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 396 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 397). — Adresse du directoire de district aux municipalités du département pour les inviter à rester inviolablement unis à la représentation nationale *(ibid.* p. 418 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 419). — Les administrateurs déclarent que l'Acte constitutionnel a été accepté à l'unanimité à Alençon, excepté par le commissaire des guerres du département (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 268) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ORNEMENTS D'EGLISE. — Voir *Eglises*.

ORNES (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution (5 août 1793, t. LXX, p. 272) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ORRY-LA-VILLE (Commune de), département de l'Oise. Décret portant que le citoyen Massicot continuera à résider à la Chapelle-en-Serval comme curé et à avoir un vicaire résident à Orry-la-Ville (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 416 et suiv.).

ORSENNES (Commune d'), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ORTHEZ (Commune et district d'), département des Basses-Pyrénées. Don patriotique de la Société des Amis de la Constitution (22 septembre 1792, t. LII, p. 88). — Les administrateurs rendent compte des dons patriotiques, faits par leurs administrés (5 juin 1793, t. LXVI, p. 62).

OSGET, volontaire estropié. Demande un secours et la retraite des invalides (8 avril 1793, t. LXI, p. 460) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

OSMOND (Marquis d'). Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 598).

OSMONT (Pierre-Jacques), administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484). — Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides de ce département (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 281) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 283).

OSSELIN, député de Paris. — 1792. — Parle sur la conservation provisoire des autorités existantes (t. LII, p. 72), — sur l'élection des juges (p. 87). — Commissaire pour l'organisation des comités (p. 95). — Parle sur le parti à prendre à l'égard du général Montesquiou (p. 116), — sur les visites domiciliaires (p. 117), — sur la proposition de surseoir à l'exécution des deux condamnés pour le vol du garde-meuble (p. 119), — sur l'existence dans la Convention d'un parti tendant à la dictature (p. 131), — sur la suppression de la Haute-Cour nationale (p. 147), — sur les approvisionnements de Paris (p. 148), — sur la conduite du géné-

OSSELIN (*suite*).

ral de Montesquiou (p. 160), — sur une demande du département de Paris (p. 196), — sur la vente des biens des émigrés (p. 247), — sur les accusations portées contre Baudouin (p. 270). — Présente un projet de décret concernant les émigrés (p. 285 et suiv.). — Parle sur des dénonciations faites par le comité de surveillance de la commune de Paris (p. 308). — Suppléant au comité d'agriculture (p. 412). — Parle sur la conservation des monuments des arts et des sciences qui se trouvent dans les maisons des émigrés (p. 436). — Membre du comité des finances (p. 438). — Parle sur le vol du garde-meuble (p. 455), — sur la conduite des administrateurs du district d'Etain (p. 458), — sur la destruction d'un guidon pris aux émigrés (p. 473). — Membre du comité de division (p. 480), — du comité de législation, (p. 492), — du comité de liquidation (p. 518). — Parle sur une dénonciation de la section de Mauconseil (p. 545), sur une invitation à faire aux volontaires nationaux (p. 546), — sur le renvoi des ouvriers du camp de Paris (p. 561), — sur les lois à porter contre les émigrés (p. 577 et suiv.), — sur le remplacement des commissaires nationaux près les tribunaux criminels (p. 591 et 592), — sur le cas de Choiseul-Gouffier (p. 619), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 632), (p. 634 et 635), — sur les mesures à prendre contre les séditieux (p. 656), — sur une demande de secours de la municipalité de Paris (p. 677), — sur les tentatives de crime (p. 688), — sur la pétition de deux anciens gardes du corps qui demandent à rentrer en France (t. **LIII**, p. 20), — sur la pétition du citoyen Goret (p. 27), — sur les papiers trouvés chez le sieur Bonnay (p. 102). — Membre du comité central (p. 103). — Parle sur l'activité des citoyennes de Paris (p. 107), — sur les fournisseurs des armées (p. 115), — sur l'impression du rapport concernant les crimes du ci-devant roi (p. 217). — Présente un nouveau projet de décret concernant les pénalités encourues par les émigrés (p. 368). — Parle sur l'acte d'accusation contre la citoyenne Rohan-Rochefort (p. 417). — Prend part à la discussion du projet de loi concernant les pénalités encourues par les émigrés (p. 456 et 457). — Fait hommage d'un ouvrage sur le juré (p. 459). — Prend part à la discussion du projet de loi concernant les pénalités encourues par les émigrés (p. 465). — Fait une motion concernant les fusils trouvés à Malines (p. 496). — Demande que tous les décrets d'accusation soient envoyés au ministre de la justice (p. 510 et 511). — Parle sur une pétition en faveur de la citoyenne Biron (p. 548), — sur les maisons où sont détenus de soi-disant fous (p. 566). — Soumet à la discussion le projet de décret sur les pénalités encourues par les émigrés (p. 576). — Dénonce une feuille appartenant à Etienne Feuillant (p. 583). — Parle sur la pétition de la citoyenne Verrier (p. 591), — sur les subsistances de Paris (p. 609). — Fait un rapport sur les certificats de résidence et les passeports à accorder aux négociants (p. 672). — Discours sur l'inviolabilité et sur le mode proposé pour le jugement de Louis Capet (t. **LIV**, p. 277 et suiv.). — Demande la levée de la suspension des certificats de résidence (p. 348). — Parle sur les moyens d'empêcher l'exportation des grains (p. 355). — Demande la réorganisation du service des officiers de paix de Paris (p. 393). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 3), — sur le procès de Louis XVI (p. 39). — Secrétaire (p. 44). — Demande une récompense pour le citoyen Viez (p. 124). — Fait une motion concernant les émigrés (p. 184). — Présente un modèle de certificat de résidence (p. 351). — **1793**. — Présente un projet d'acte d'accusation contre Radix Sainte-Foix (t. **LVI**, p. 145). — Parle sur l'envoi des commissaires nationaux en Belgique (p. 599) ; — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 611). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 57). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (p. 67 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 82 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur l'appel au peuple du jugement de Louis Capet (p. 273 et suiv.). — Vote pour la *mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 365 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Son opinion, non pro-

noncée, sur le sursis proposé à l'exécution du jugement de Louis (p. 496 et suiv.). — Parle sur les visites domiciliaires (p. 529). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Parle sur une pétition du commandant de Valenciennes (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 5). — Membre du comité d'aliénation (p. 162). — Parle sur le cas du citoyen Hendelet (p. 480), — sur les émigrés (p. 546), — sur l'établissement des Quinze-Vingts (t. LIX, p. 37), — sur une dénonciation contre le tribunal du district d'Amiens (p. 188). — Fait un rapport sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 332 et suiv.). — Le défend (p. 339), (p. 518 et suiv.). — Parle sur l'affaire des quatre hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (p. 604). — Défend un rapport sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 629 et 630). — Parle sur la pétition du citoyen Boursier (p. 631). — Défend son rapport sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 650 et 651). — Parle sur l'abolition du droit de tester (p. 682), — sur les moyens d'exciter le zèle des citoyens (p. 719). — Parle sur le cas du général d'Harambure (t. LX, p. 242). — Présente un projet de décret relatif aux certificats de résidence (p. 456 et suiv.), — un projet de décret relatif au jugement des émigrés (p. 495). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Propose une modification à la loi sur l'administration des biens des émigrés (p. 576). — Parle sur le désarmement des citoyens suspects (p. 583), — sur la vente des biens des émigrés (p. 597), — sur l'affichage à l'extérieur des maisons des noms des habitants (p. 697). — Propose d'appeler à la barre le citoyen Denormandie *(ibid.)*. — Fait un rapport sur la surveillance à exercer sur les officiers et les soldats qui se trouvent dans la capitale sans motif valable (t. LXI, p. 60). — Parle sur la suppression de la commission des Six (p. 95). — Demande le renvoi de lettres du général Valence au comité de Sûreté générale (p. 109). — Fait une motion relative à la trahison de Dumouriez (p. 132). — Demande que tous les articles de la loi contre les émigrés, partie pénale, soient réunis et datés du 28 mars 1793 (p. 618). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. LXII, p. 39 et 72). — Demande l'insertion au procès-verbal et au *Bulletin*

du jugement qui acquitte Marat (t. LXIII, p. 218). — Fait une motion relative au dénombrement des prisons (p. 567). — Demande qu'un homme qui va subir le dernier supplice soit autorisé à parler à deux membres du comité de Sûreté générale (t. LXIV, p. 9). — Fait savoir que ce condamné n'avait rien à communiquer qui pût intéresser l'ordre public et demande que le comité de Sûreté générale soit autorisé à examiner les causes pour lesquelles ont été arrêtés les citoyens qui se trouvent dans les prisons de Paris (p. 17). — Parle sur une pétition du département de Paris relative au recrutement (p. 67). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 338). — Parle sur une pétition de la section du Finistère (p. 646). — Est chargé de se rendre dans cette section *(ibid.)*. — Appuie une pétition de la section des Droits de l'homme (p. 719). — Demande qu'il soit donné des secours à la section du Finistère (t. LXV, p. 64) — Suppléant au comité d'aliénation (p. 126). — Demande qu'il soit statué sur une pétition des citoyens du faubourg Saint-Marceau (p. 232). — Dénonce la commission extraordinaire des Douze pour s'être fait remettre les procès-verbaux du comité révolutionnaire de la section du Contrat social (p. 285). — Fait une motion relative au paiement des droits censuels féodaux (p. 339). — Donne lecture du décret qui casse la commission des Douze (p. 489). — Est entendu au sujet de la rédaction de ce décret (p. 491). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 536). — Fait rendre un décret ordonnant l'apposition immédiate des scellés sur les caisses et papiers de tous les caissiers et comptables des deniers publics (t. LXVI, p. 77). — Parle sur l'affaire de la légion germanique (p. 727). — Parle sur l'évasion de Pétion (t. LXVII, p. 136). — Fait une motion relative à l'impression et à la distribution de l'Acte constitutionnel (p. 150). — Demande une explication de l'article 2 de la loi du 10 février 1793 relative aux pensions à accorder aux citoyens militaires blessés ou estropiés au service de la République (t. LXVIII, p. 424). — Parle sur le paiement à l'ex-ministre Necker des intérêts d'une somme de deux millions (p. 425). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard de la ville de Lyon (p. 584). — Fait

OSSELIN (*suite*).

un rapport sur le transfert à Paris des officers et soldats de la légion germanique détenus à Tours ou à Saumur (p. 617 et suiv.). — Fait une motion relative à la tenue intérieure des prisons (t. **LXIX**, p. 49).

OSSELIN, commissaire des guerres, employé aux vivres. Restera en état d'arrestation chez lui jusqu'à ce qu'il ait été entendu par le tribunal révolutionnaire (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 118 et suiv.). — On annonce qu'il vient d'être amené à Paris en vertu du décret du 15 avril (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 404).

OSTENDE, ville de Belgique. Les commissaires de la Convention écrivent qu'il est indispensable d'augmenter la force armée dans cette ville (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 392). — Procès-verbal de la réunion dans laquelle le peuple a voté sa réunion à la France (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 702 et suiv.) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 703). — Décret sur la réunion à la France (9 mars 1793, t. **LX**, p. 11 et suiv.).

OSTENDE (Port d'). Le commandant de la division maritime du Nord annonce son entrée dans ce port (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 551).

OTAGES. Décret désignant les personnes appelées à servir d'otages à la nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux commissaires de la Convention et au ministre Beurnonville détenus dans l'armée du prince de Cobourg (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 340 et suiv.).

Voir *Journées des 31 mai et 2 juin 1793.*

OTTE, garnisaire de la ville de Paris. Il lui est alloué une somme de 175 livres (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379).

OTTEN, domestique de Philippe-Joseph d'Orléans. Demande un passeport pour le rejoindre à Marseille (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 340); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

OTTONVILLE (Commune d'), département de la Moselle. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

OUDART, administrateur du département de la Marne. Reconnaît son erreur et assure la Convention de son dévouement à la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 289).

OUDET, juge au tribunal de Jussey. Fait un don patriotique (13 juillet 1793, t. **LXVIII**. p. 650); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

OUDET, homme de loi. Fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur les subsistances, les testaments, les successions et les enfants naturels avec un projet de loi sur ces objets (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 118); — renvoi au comité de législation, mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.).*

OUDIN. — Voir *Jeannet Oudin.*

OUDOT, député de la Côte-d'Or. — **1792.** — Obtient un congé (t. **LII**, p. 146). — Parle sur la mise en jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 77). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d' attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 398 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Fait une motion relative à la confiscation des biens des ecclésiastiques sujets à la déportation (t. **LIX**, p. 603). — Vote pour *l'ajournement* dans le scrutin par appel nominal sur cette ques-

OUDOT (*suite*).

tion : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 53 et 72). — Parle sur le projet de déclaration des Droits de l'homme (t. LXIII, p. 110). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Parle sur le projet de Constitution (t. LXVI, p. 675). — Ses observations au sujet de la Constitution (t. LXVII, p. 362 et suiv.), (p. 364 et suiv.), (p. 368 et suiv.). — Membre du comité de législation (p. 518). — Son exposé des motifs qui ont déterminé le comité de législation chargé du Code civil à adopter les bases qui lui ont été présentées sur les titres Ier, II, IV, V, VI et VII du premier livre de l'état des personnes (t. LXX, p. 634 et suiv.). — Ses essais sur les principes de législation des mariages privés et solennels, du divorce et de l'adoption (p. 712 et suiv.).

OUDOT, commis des douaniers. Il lui sera payé une somme de 450 livres (18 février 1793, t. LVIII, p. 703).

OUDRY, secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mars 1793, t. LXV, p. 9).

OUEST (Départements de l'). — Voir *Vendée* (*Guerre de la*).

OUIN (Louis-Nicolas), membre du conseil général de la commune de Louviers. Rétracte sa signature aux arrêtés du département de l'Eure (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 282); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 283).

OULCHY-LE-CHATEAU (Commune d'). Le conseil général annonce l'acceptation de la Constitution et des mesures prises par la Convention le 31 mai (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 111); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

OULIER (Julienne), veuve Bonnal. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 463).

OUROUX (1) (Canton d'), département de Saône-et-Loire. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

OUROUX (Commune d'), département de la Nièvre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

OURVILLE (Canton d'), département de la Seine-Inférieure. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

OUVRIERS. Décret portant que les ouvriers qui travaillent à la conversion du fer en acier, à la fabrication des limes et des armes sont exceptés de la loi de recrutement (3 août 1793, t. LXX, p. 185).

OUVRIERS DES ARSENAUX DE LA MARINE. — Voir *Arsenaux de la marine*.

OUVRIERS DES PORTS. — Voir *Ports*.

OUVRIERS ATTACHÉS A L'ÉQUIPAGE DES CHARROIS DU CI-DEVANT ROI. — Voir *Maison du ci-devant roi* (*Personnes attachées à la*).

OUVRIERS DU CAMP DE PARIS. — Voir *Camp de Paris*.

OUVRIERS CHARPENTIERS DE PARIS. — Don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

OUVRIERS DU CORPS D'ARTILLERIE. — Voir *Armée*, § 2, *Artillerie*.

(1) Voir t. LXIX, p. 607, col. 1, note 1.

OUVRIERS DE LA GUERRE. Demandent audience. — Jour fixé (5 février 1793, t. LVIII, p. 217).

OUVRIERS DES MAISONS CI-DEVANT ROYALES. — Voir *Maisons nationales ci-devant royales.*

OUVRIERS DE LA MARINE (INDEMNITÉ DE ROUTE DES). — Voir *Indemnité de route des officiers mariniers*, etc.

OUVRIERS DES MINES. Le ministre de l'intérieur demande qu'ils soient exemptés du recrutement (6 mai 1793, t. LXIV, p. 196); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

OUVRIERS DES MONNAIES. Réclamation du ministre des contributions publiques relative aux ouvriers des monnaies qui ont été compris dans le recrutement (7 avril 1793, t. LXI, p. 392); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret les exemptant du recrutement (19 mai 1793, t. LXV, p. 53).

OUVRIERS DES SALINES. — Voir *Salines.*

OUZOUER-LE-MARCHÉ (CANTON D'), département de Loir-et-Cher. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

OVARDRIE, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

OZOUER-LE-VOULGIS (COMMUNE D'), département de Seine-et-Marne. Les officiers municipaux se plaignent de l'affectation dans leur arrondissement des biens nationaux en grosses masses ; demandent le rapport de la loi sur la vente des biens de fabrique ; félicitent la Convention sur les journées des 31 mai et 2 juin et sur l'achèvement de la Constitution (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 394); — renvoi au comité d'aliénation, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

P

PACHE, ordonnateur à Toulon puis ministre de la Guerre, puis maire de Paris. — Voir *Ministre de la guerre. — Paris*, § 12, *maire de Paris*.

PACAUDIERE (Canton de La), département de Rhône-et-Loire. Déclare ne reconnaître d'autre autorité que celle de la Convention (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 539); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Accepte la Constitution (2 août 1793. t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PACÉ (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Le conseil général rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département (3 août 1793, t. **LXX**, p. 181); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

PACHOT (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

PACQUETGERY, secrétaire au comité des décrets *de la Convention nationale*. Annonce son départ pour la Vendée (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 605); — décret lui accordant une gratification et portant qu'il jouira du tiers de ses appointements pendant tout le temps de son service militaire (*ibid.* et p. suiv.). — Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LVX**, p, 9).

PACTE SOCIAL. — Voir *Constitution de l'an II*.

PACY-SUR-EURE (Commune et canton de), département de l'Eure. La Société populaire

PACY-SUR-EURE (*suite*).

demande des secours (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 130); — décret chargeant les commissaires près l'armée des Côtes du Nord de prendre les mesures nécessaires (*ibid.* p. 131). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525). — La société populaire félicite la Convention des journées des 31 mai, 1er et 2 juin sur l'Acte constitutionnel (3 août 1793, t. **LXX**, p. 162 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 163).

PADELIN (Citoyenne). Demande le remboursement de son office (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 724). — Décret portant qu'elle sera considérée comme ayant continué son service auprès de la reine jusqu'au 10 août, et qu'elle sera traitée sur le même pied que les autres gagistes de la liste civile (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

PAGANEL, député de Lot-et-Garonne. — 1792. — Suppléant au comité de liquidation (t. **LII**, p. 528). — Membre du comité des pétitions (p. 531). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — au comité des secours publics (p. 551). — Membre de la commission centrale (t. **LIII**, p. 103). — Son opinion sur le jugement du ci-devant roi (t. **LIV**, p. 283 et suiv.). — Fait un rapport sur diverses adresses envoyées à la Convention (t. **LV**, p. 119 et suiv.). — Demande une gratification pour le citoyen Ducroisi (p. 121). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette

PAGANEL (*suite*).

question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 111). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion p. 355 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 75). — Rend compte d'une distribution gratuite de pain dans la ville d'Agen (t. **LXIV**, p. 706). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Parle sur la démission de Duplantier (t. **LXVI**, p. 140). — Membre de la commission chargée de mettre en ordre les acceptations de la Constitution (t. **LXVIII**, p. 461). — Dénonce l'évêque du département du Gers et le procureur général syndic du département de Lot-et-Garonne (p. 462). — S'oppose à la proposition de mettre en état d'arrestation l'état-major du général Custine (t. **LXIX**, p. 333). — Demande qu'il soit fait un rapport sur la situation de Bordeaux (p. 465). — Fait part du civisme des citoyens du district de Cadillac *(ibid.)*.

PAGE. Envoie une lettre accompagnée de pièces relatives à la colonie de Saint-Domingue (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 337); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Demande audience (14 mars 1793, t. **LX**, p. 187); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Réclame contre les décrets des 5 et 6 mars 1793 (23 mars, p. 467); — renvoi aux comités colonial, de marine et de défense générale *(ibid.)*.

PAGÈS (Louis), volontaire du bataillon n° 2 de la garde nationale. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 466 et suiv.).

PAGÈS (Raymond). Compte rendu au sujet de sa mise en état d'arrestation (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 262).

PAGES ou PAGEI. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Juré en exercice près du tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

PAGES DU CI-DEVANT ROI (Entretien des). — Voir *Maison du ci-devant roi (Personnes attachées à la)*.

PAGNIOT (Charles-Louis), soldat républicain. Sa femme sollicite un secours (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 567), — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

PAGNY, caissier des postes. Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 337).

PAIGNON. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

PAILLET. Fait un don patriotique (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 141).

PAILLET (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30).

PAILLEZ (Jean-Charles), volontaire national. On signale sa bravoure et on demande à la Convention de le récompenser (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 138); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 139).

PAILLON, greffier du juge de paix de Saint-Didier-la-Seauve, département de la Haute-Loire. Donne des renseignements sur les manœuvres des contre-révolutionnaires de Lyon et présente des vues tendant à les déjouer (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 38); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

PAILLY (Commune du). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

PAIMBŒUF (Commune, canton et district de), département de la Loire-Inférieure.

PAIMBŒUF (*suite*).

Adresse relative au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. **LIX**, p. 102). — On annonce que la ville doit son salut aux capitaines de la frégate *La Capricieuse* et de l'aviso *L'Impatient* (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 7). — Décret portant que la commune a bien mérité de la patrie (8 avril, p. 451). — Compte rendu sur son état de défense (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 114). — Mention honorable du patriotisme des citoyens (*ibid.*). — Proclamation des représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest qui déclarent cette ville en état de siège (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 400). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34); — mention honorable insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

PAIMPOL (Commune de). Adresse d'adhésion des citoyens (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune aux décrets de la Convention nationale et don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 1).

PAIN, imprimeur. Annonce qu'il a fait une découverte intéressant l'imprimerie (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 169).

PAIN, rédacteur du *Bulletin d'Evreux*. Les commissaires de la Convention dans le département de l'Eure écrivent qu'ils viennent de le faire mettre en état d'arrestation (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 456); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 457).

PAIN. Son prix sera dans une juste proportion du salaire des ouvriers, sauf à faire supporter l'excédent aux grandes fortunes (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 347). — Chabot demande à être entendu à la séance du 8 août pour faire un rapport sur le maximum du prix du pain (7 août 1793, t. **LXX**, p. 434); — la Convention décrète cette motion (*ibid.*); — rapport par Chabot sur la fixation du maximum du prix du pain à 3 sols la livre (8 août, p. 525); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète l'impression du projet de décret (*ibid.* p. 525).

PAIN DES TROUPES. — Voir *Armée*, § 1er. *Approvisionnements, subsistances et fourrages.*

PAIN. Fait hommage d'une estampe qui retrace la mort de Lepeletier (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47).

PAINE (Thomas), député du Pas-de-Calais, — 1792. — Membre du comité de Constitution (t. **LII**, p. 455). — Transmet une adresse du conseil général du Pas-de-Calais (t. **LIII**, p. 9). — Remet un ouvrage de Joel Barlow (p. 273). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (p. 498 et suiv.). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 400). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire de Louis Capet (t. **LVI**, p. 522 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 111). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement perpétuel à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 366 et 421). — Son opinion sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis Capet (p. 453 et suiv.). — Son opinion sur l'affaire de Louis Capet (p. 455 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette quesiton : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 39 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV** p. 537). — On écrit qu'il a perdu la confiance de ses électeurs (t. **LXVI**, p. 664).

PALAFFON, capitaine au 79e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 66).

PALAIS (Ange-Robert). Demande à être autorisé à lever un nouveau corps de hussards sous le no 9 (27 février 1793, t. **LIX**, p. 289); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

PALAIS-BOURBON. — Voir *Saint-Denis.*

PALAIS NATIONAL. — Voir *Tuileries*.

PALAISEAU (Canton de), département de Seine-et-Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 117); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PALASNE DE CHAMPEAUX, député des Côtes-du-Nord. — 1792. — Réclame l'exécution du décret d'accusation rendu contre Lacoste (t. LIII, p. 491 et 492). — 1793. — Membre du comité de Sûreté générale (t. LVI, p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 95 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 400 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — Membre de la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 53 et 70). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537).

PALEFRENIERS DU CI-DEVANT ROI. — Voir *Maison du ci-devant roi (Personnes attachées à la)*.

PALISSÉ, commandant temporaire de la place de Mariembourg. Fait passer à la Convention deux dons patriotiques des citoyens Haynin et Chevalier (2 juin 1793, t. LXV, p. 690 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 691).

PALLE. Présente une adresse de la société des droits de l'homme (28 avril 1793, t. LXIII, p. 544 et suiv.).

PALLICON. Fait une pétition relative à l'ordre judiciaire (17 février 1793, t. LVIII, p. 635); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

PALLOY (Pierre-François). Le patriote Palloy présente une pétition relative au meurtre des quatre déserteurs de Rethel (17 décembre 1792, t. LV, p. 125). — Décret mettant à la disposition du ministre de l'intérieur jusqu'à concurrence d'une somme de 38.474 liv. 4 s. 6 d. pour solder les dépenses faites par le citoyen Palloy pour la pose de la première pierre de la colonne de la liberté qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille (25 avril 1793, t. LXIII, p. 310 et suiv.). — Fait hommage à la Convention de la Déclaration des droits de l'homme gravée sur un tableau formé des pierres de la Bastille (9 août 1793, t. LXX, p. 587 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et dépôt dans la salle des séances (*ibid.* p. 588).

PALLOY (Citoyenne). Réclame contre les menaces faites à ses propriétés (9 novembre 1792, t. LIII, p. 320).

PALLUAU (Commune de), département de l'Indre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 209); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PAMIERS (Commune de), département de l'Ariège. Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (28 février 1793, t. LIX, p. 322).— La Société des Amis de la liberté et de l'égalité adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 407); — mention honorable et insertion au *Bulletin*](*ibid.*).

PANATIERRI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 97).

PANICHOT, officier au 99e régiment d'infanterie. Compte rendu de son dévouement civique (7 mai 1793, t. LXIV, p. 269 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 270).

PANIÈRES (Commune de). Adresse relative au paiement des prêtres catholiques (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 746).

PANIS, député de Paris. — **1792.** — Est accusé d'être membre du parti aspirant à la dictature (t. **LII**, p. 135), — se défend (p. 316 et suiv.). — Parle sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 267). — Le citoyen Goret demande à être autorisé à le poursuivre au criminel (t. **LIII**, p. 96); — ordre du jour motivé sur cette pétition (p. 97). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Parle sur une pétition de la section des Halles (t. **LVIII**, p. 441). — Parle sur l'état de Paris (t. **LX**, p. 60). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 38 et 75). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 115). — Est dénoncé pour sa gestion au comité de surveillance de la commune de Paris (t. **LXV**, p. 42). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536).

PANNE (Habits de). — Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement.*

PANTALONS DE TROUPE. — Voir *Armée*, § 10. *Habillement, équipement et campement.*

PANTHÉON FRANÇAIS. Bentabole demande les honneurs du Panthéon pour le général Dampierre (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 417); — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Danton demande qu'il soit décrété que nul ne pourra entrer au Panthéon que vingt ans après sa mort *(ibid.)*; — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Décret décernant les honneurs du Panthéon au général Dampierre (11 mai, p. 555). — Les administrateurs du département de Paris écrivent à la Convention qu'elle pourra disposer de l'intérieur du Panthéon pour la célébration de l'anniversaire du 10 août (17 juillet 1793, p. 104).

PANTHÉON FRANÇAIS (Section du). — Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique.*

PANTIN (Commune et canton de), département de Paris. Le ministre de la guerre demande que la brigade de gendarmerie nationale en résidence à Pantin soit maintenue dans ce lieu malgré les dispositions de la loi qui l'a placée à Montmartre (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 87). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

PAOLI (Pascal), général. Il est dénoncé par Escudier (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 88 et suiv.). — Décret ordonnant son arrestation et sa comparution à la barre (*ibid.* p. 90). — Les commissaires de la Convention en Corse écrivent qu'ils vont prendre toutes les mesures nécessaires pour le faire arrêter (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 40). — Offre de quitter la Corse si la Convention croit que cela soit nécessaire pour l'affermissement de la paix (16 mai, p. 709); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*; — les commissaires de la Convention en Corse écrivent qu'ils n'ont pas pu mettre à exécution le décret d'arrestation rendu contre lui *(ibid.)*. — Décret ordonnant de surseoir à son arrestation (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 85). — Compte rendu de troubles survenus à l'occasion du général Paoli et de la conduite ferme et courageuse des habitants de Calvi et du citoyen Arena, ex-législateur (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 30 et suiv.). — Une députation de l'île de Corse dénonce les menées contre-révolutionnaires du général Paoli (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 535 et suiv.). — Décret le déclarant traître à la République française et le mettant hors la loi (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

PAON (Nicolas), sous-lieutenant au régiment du Cap. Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361). — Il est mis en liberté (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 166).

PAPAVOINE (Ovide), officier municipal de la commune de Louviers. Rétracte sa signature aux arrêtés du département de l'Eure (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 281 et suiv.); — Insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 283).

PAPETERIES. Le ministre des contributions publiques propose des mesures très instantes pour l'amélioration des papeteries (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 31); — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

PAPI. Réclame le paiement de ses travaux (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 392); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

PAPIER TIMBRÉ. Le ministre des contributions publiques demande si l'on doit continuer à faire usage du papier timbré portant les attributs de la royauté (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 241); — la Convention décrète qu'il ne doit plus en être fait usage (*ibid.* p. 242).

PAPIERS (Dépots de parchemins et de). — Voir *Parchemins*.

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES. Le ministre de l'intérieur apporte à la Convention des papiers découverts aux Tuileries dans un trou pratiqué dans le mur et fermé par une porte de fer (20 novembre 1792, t. **LIII**, p. 493 et suiv.); — la Convention décrète la nomination d'une commission de 12 membres pour examiner ces papiers et décrète, en outre, que toutes les pièces seront numérotées et signées par le ministre de l'intérieur et par deux secrétaires (*ibid.* p. 495). — Tirage au sort de quatre commissaires pour assister au numérotage et à la signature des pièces (*ibid.* p. 497). — Composition de la commission pour le dépouillement et la vérification des papiers (21 novembre, p. 512). — Décret concernant les pouvoirs conférés à la commission *(ibid.)*. — Pièces à remettre à la commission *(ibid.)*. — Gardien donne lecture d'une lettre du roi à Bouillé et de la réponse de ce dernier (23 novembre, p. 562). — La commission est chargée de faire un rapport des pièces qu'elle estime importantes et bonnes à vérifier *(ibid.)*. — La commission déclarera séance tenante, s'il y a des membres de la Convention compromis dans ces papiers (29 novembre, p. 653); — sur la proposition de Rühl, la Convention accorde un sursis de trois jours à la commission pour faire cette déclaration (*ibid.* p. 672). — Rapport par Rühl sur divers papiers (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 61 et suiv.), — Lecture de différentes pièces par Ruamps (*ibid.* p. 65 et suiv.). — Autre rapport de Rühl sur divers papiers trouvés dans l'armoire de fer (5 décembre, p. 362 et suiv.). — Décret relatif à l'examen de ces papiers (6 décembre, p. 392). — Rapport par Rühl sur les pièces relatives à la correspondance de Dumouriez (7 décembre, p. 406). — Louis XVI déclare ne pas connaître la clef de l'armoire qui lui est présentée (26 décembre 1792, t. **LV**, p. 634). — Décret ordonnant la remise au comité de Sûreté générale et au comité des domaines d'un certain nombre de ces papiers (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 370).

Liste des pièces trouvées dans l'armoire de fer.

Pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792, déposées à la commission extraordinaire des Douze établie pour le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries :

1. — Lettre de Laporte au roi (t. **LIV** p. 429).

2. — Mémoire de Talon (p. 429 et suiv.).

3. — Mémoire de Talon et de Sainte-Foy (p. 430 et suiv.).

4 et 5. — Ouvrages de littérature portant description des sommes à distribuer (p. 431 et suiv.).

6. — Lettre de Laporte au roi (p. 433).

7. — Projet de Mont. Z ou Monot. Z t. (p. 433 et suiv.).

8. — État des personnes employées dans les départements (p. 435 et suiv.).

9. — Pièce avouée par Sainte-Foy lors de son interrogatoire à la commission des Douze (p. 436).

10. — Rapport de Sainte-Foy (p. 436 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

11. — Mémoire anonyme où il est question de Mirabeau (p. 437 et suiv.).

12. — Lettre de Dufresne-Saint-Léon à Lessart (p. 438).

13 et 14. — Mémoires avoués par Sainte-Foy (p. 438 et suiv.).

15. — Mémoire de Talon et Sainte-Foy (p. 439 et suiv.).

16. — Interrogatoire de Dufresne-Saint-Léon (p. 440 et suiv.).

17. — Interrogatoire de Sainte-Foy (p. 442 et suiv.).

18. — Interrogatoire du citoyen Chevillon (p. 445 et suiv.).

19. — Mémoire trouvé dans la liste du clergé relatif à la conduite des évêques (p. 446 et suiv.).

20. — Lettre de Chambonas au roi (p. 448).

21. — Déclaration de Santerre à la commission des Douze (p. 448 et suiv.).

22. — Mémoire anonyme au roi (p. 449).

23. — Rapport de Duport (p. 449).

24. — Voir n° 34.

25. — Rapport de Calonne (p. 449 et suiv.).

26. — Mémoire sur l'état présent et à venir du gouvernement (p. 451 et suiv.).

27. — Mémoire sur la situation du gouvernement et de la nation (p. 453 et suiv.).

28 et 29. — Mémoires sur les moyens de faire regagner au roi l'opinion publique (p. 454).

30. — Essai d'un discours du roi aux Français après l'acceptation de la Constitution (p. 454 et suiv.).

31. — Pétition au roi (p. 455 et suiv.).

32. — Mémoire sur la conduite à tenir par le roi (p. 456 et suiv.).

33. — Voir le n° 23.

34. — Projet de discours du roi (p. 457 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

35. — Mémoire sur les changements à apporter à la Constitution (p. 458).

36. — Lettre de Talon au roi (p. 458 et suiv.).

37. — Que deviendra la France? Que deviendra le roi? (p. 459 et suiv.).

38, 39, 40. — Lettres de Tarbé au roi (p. 463 et suiv.).

41. — Projet de lettre que Tarbé envoie au roi (p. 464).

42. — Lettre de Rouyer au roi (p. 464 et suiv.).

43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54. — Lettres de Laporte au roi (p. 465 et suiv.).

55. — Lettre de Duportail au roi (p. 469 et suiv.).

56. — Lettre de Talon au roi (p. 470).

57. — Rapport relatif au comte d'Artois et au prince de Condé (p. 470 et suiv.).

58 et 59. — Lettres de Bertrand au roi (p. 471).

60. — Projet de discours du roi (p. 471).

61. — Lettre de Bertrand au roi (p. 471 et suiv.).

62. — Lettre de Chauvelin au roi (p. 472).

63. — Lettre de Talon au roi (p. 472).

64. — Lettre de Montmorin au roi (p. 472 et suiv.).

65 et 66. — Lettres de Lajard au roi (p. 473).

67 et 68. — Lettres de Necker au roi (p. 472 et suiv.).

69. — Lettre du roi à l'évêque de Clermont (p. 474).

70. — Réponse de l'évêque de Clermont au roi (p. 474 et suiv.).

71, 72, 73, 74, 74 *bis* et 75. — Lettres de l'archevêque d'Aix au roi (p. 475 et suiv.).

76. — Lettre de Rœderer au roi (p. 478).

77. — Lettre de Pau sans signature (p. 478).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

78. — Lettre sur un discours que doit prononcer l'évêque d'Autun (p. 478).

79. — Lettre de l'archevêque d'Aix au roi (p. 479).

80. — Lettre du maréchal de Broglie au roi (p. 479).

81. — Lettre de Dumouriez au roi (p. 479 et suiv.).

82. — Lettre de Sainte-Foy au roi (p. 480 et suiv.).

83. — Lettre de Talon à Dumouriez (p. 481).

84. — Lettre de Laporte au roi (p. 481).

85. — Lettre de Sainte-Foy à Dalbarède (p. 482).

86. — Lettre de Dufresne-Saint-Léon (p. 482).

87. — Lettre de Sainte-Foy à Dalbarède (p. 482 et suiv.).

88. — Lettre de Dalbarède à Sainte-Foy (p. 483).

89. — Lettre de J. Parck (p. 484).

90. — Rapport des citoyens Gonor et Gauthier (p. 484).

91, 92, 93 et 94. — Lettres de Dumouriez au roi (p. 484 et suiv.).

95. — Lettre de Démeunier au roi (p. 485).

96 et 97. — Lettres de Delessart (p. 485 et suiv.).

98. — Lettre de Bertrand (p. 487).

99, 100 et 101. — Lettres de Delessart (p. 487 et suiv.).

102. — Lettre de Duport-Dutertre au roi (p. 488).

103. — Lettre de Delessart au roi (p. 488).

104. — Lettre de Cahier au roi (p. 489).

105. — Lettre de Lacoste au roi (p. 489).

106. — Pièce qui paraît écrite de la main de Duranthon (p. 489 et suiv.).

107 et 108. — Lettres de Noailles Poix au roi (p. 490 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

109, 110, 111, 112, 113, et 114 — Lettres de La Fayette au roi (p. 491 et suiv.).

115, 116 et 117. — Lettres de Liancourt au roi (p. 493 et suiv.).

118. — Lettre de La Tour-du-Pin au roi (p. 495).

119. — Lettre de Lally-Tollendal au roi (p. 495 et suiv.).

120. — Lettre de Molé de Champlatreux au roi (p. 496).

121. — Lettre du vicomte de Damas au roi (p. 496 et suiv.).

122. — Lettre de d'Aiguillon au roi (p. 497).

123 et 124. — Lettres de Luxembourg au roi (p. 497 et suiv.).

125 et 126. — Lettres de l'abbé Maury (p. 498 et suiv.).

127. — Lettre de M. de Lautrec (p. 499 et suiv.).

128. — Lettre de M. de Gourt (p. 500).

129. — Avis de M. Brassart, avocat (p. 500).

130. — Observations de M. Raymond, homme de loi (p. 500 et suiv.).

131. — Mémoire au roi (p. 501).

132. — Conseil de Garat aîné (p. 501 et suiv.).

133. — Conversation entre MM. Th., Chap. et Desm., membres du comité de Constitution (Thouret, Le Chapelier, Démeunier), (p. 503 et suiv.).

134. — Lettre de Bertrand au roi (p. 504 et suiv.).

135, 136 et 137. — Pièces trouvées dans les papiers de Saint-Léon (p. 505).

138, 139, 140, 141, 142 et 143. — Lettre de Dufresne-Saint-Léon (p. 505 et suiv.).

144, 145 et 146. — Projets et mémoire écrits de la main du roi (p. 508 et suiv.).

147, 148, 149 et 150. — Adresses des ouvriers de la ville de Paris au roi (p. 510 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

151 et 152. — Lettres du roi à Bouillé (p. 513).

153. — Lettre de Bouillé au roi (p. 513).

154. — Lettre du roi à Bouillé (p. 513 et suiv.).

155. — Lettre de Lambesc au roi et réponse du roi (p. 514).

156. — Lettre de Montmorency au roi et réponse du roi (p. 514 et suiv.).

157. — Lettre de Lambesc au roi et réponse du roi (p. 515).

158. — Mémoire qui paraît avoir été présenté à la reine par Lambesc (p. 515 et suiv.).

159. — Lettre de Lorraine au roi (p. 517).

160. — Projet écrit de la main du roi relatif à La Fayette (p. 517).

161. — Mémoire de La Fayette au roi tendant à régler la conduite de la cour (p. 517 et suiv.).

162. — Billet de La Fayette au roi (p. 518).

163 et 164. — Lettres du roi qui paraissent écrites à La Fayette (p. 518).

165 et 166. — Projets écrits de la main du roi relatifs à son acceptation de la Constitution civile du clergé (p. 518 et suiv.).

167. — Mémoire écrit de la main du roi relatif à l'acceptation de la Constitution (p. 519).

168. — Projet de réponse du roi au sujet de l'Acte constitutionnel (p. 520).

169. — Observations au discours proposé au roi (p. 520 et suiv.).

170. — Lettre de Talon au roi (p. 522).

171. — Lettre de Gouffier au roi (p. 522 et suiv.).

172. — Lettre de d'Aiguillon au roi (p. 523).

173. — Lettre de Fitz-James au roi (p. 523).

174. — Lettre de Charostan au roi (p. 523).

175. — Lettre de Guignard au roi (p. 524).

176. — Lettre anonyme écrite de Londres à Sainte-Foy (p. 524).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

177. — Copie d'une note remise en 1790 à M. Pitt par Calonne (p. 525).

178. — Production d'une lettre de M. Pitt (p. 525).

179. — Lettre d'Espagnez au roi (p. 525).

180 et 181. — Lettres d'Angivilliers au roi (p. 526 et suiv.).

182. — Projet de réponse, apostillé de la main du roi : *M. Lambert*, p. 527).

183. — Opinion d'un citoyen sur la conduite du roi dans les circonstances actuelles (p. 527 et suiv.).

184. — Idées qui pourront entrer dans le discours ou la lettre par laquelle Sa Majesté annoncera à l'assemblée son acceptation de la Constitution, apostillé de la main du roi : *M. de Montmorin* (p. 529 et suiv.).

185. — Mémoire sur le même objet, apostillé de la main du roi : *Chevalier de Monsin* (p. 530).

186. — Mémoire sur le même objet, apostillé de la main du roi : *M. d'André* (p. 530).

187. — Mémoire sur le même objet, apostillé de la main du roi : *M. Lessart* (p. 531 et suiv.).

188. — Mémoire sur le même objet, apostillé de la main du roi : *Abbé Maury* (p. 532 et suiv.).

189. — Mémoire sur le même objet, apostillé de la main du roi : *M. de Montmorin* (p. 534 et suiv.).

190. — Moyens de rendre la confiance et l'activité au pouvoir exécutif (p. 536 et suiv.).

191. — Mémoire relatif à la situation du roi (p. 537 et suiv.).

192. — Mémoire relatif aux rations (p. 538 et suiv.).

193. — Mémoire apostillé de la main du roi : *Archevêque d'Aix*, relatif à la déclaration du 21 juin et à la conduite à tenir par le roi (p. 539 et suiv.).

194. — Mémoire écrit de la main de l'archevêque d'Aix relatif au même objet (p. 540 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

195. — Autre mémoire de la même main relatif au départ du roi (p. 543 et suiv.).

196. — Mémoire sur le moyen de rétablir l'autorité royale et de remettre l'ordre dans l'État par Lamerville (p. 546 et suiv.).

197. — Travail de confiance pour Sa Majesté concernant les plus grands intérêts de son royaume par Lamerville (p. 547 et suiv.).

198. — Réflexions sur la forme de gouvernement qui convient le plus à la France pour rétablir les principes de la monarchie et de l'autorité royale (p. 555 et suiv.).

199, 200 et 201). — Lettres sans signature (p. 561 et suiv.).

202. — Mémoire particulier sur le ministère et un secrétaire du conseil (p. 564 et suiv.).

203. — Mémoire sur les moyens de rétablir l'autorité royale (p. 566 et suiv.).

204. — Idées sur le moment présent (p. 571 et suiv.).

205. — Pièces concernant M^me^ de Favras (p. 572).

206. — Pièces relatives à M^me^ Lamotte (p. 573).

207, 208, 209. — Pièces relatives à M^me^ de Favras (p. 574).

210. — Discours à prononcer à l'assemblée nationale ou à examiner au comité diplomatique (p. 574 et suiv.).

211. — Note de M. de Metternich (p. 578).

212 et 213. — Pièces qui paraissent écrites de la main de Lessart (p. 578 et suiv.).

214. — Projet de lettre au pape (p. 580).

215. — Lettre du pape au roi (p. 580).

216. — Lettre au roi signée Ribe (p. 581).

217. — Mémoire lu au conseil par Narbonne, le 24 février 1792 (p. 581 et suiv.).

218. — Lettre au roi signée *Journel* (p. 584).

219. — Note du sieur de *La Sonde* relative à Lessart (p. 584).

220. — Lettre au roi signée *Lafeuillade d'Aubusson et Hector d'Aubusson* (p. 584).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

221. — Lettre au roi, sans signature (p. 585).

222. — Lettre au roi signée Dupujet (p. 585).

223. — Lettre de Duranthon au roi (p. 585 et suiv.).

224. — Lettre de Terrier au roi (p. 586).

225. — Lettre de Lajard au roi (p. 586).

226. — Observations relatives à M. de Joly (p. 586 et suiv.).

227. — Lettre de Lefebvre d'Ormesson (p. 587).

228. — Lettre de Deverdilhac au roi (p. 587 et suiv.).

229. — Projet de lettre du roi à M^me^ de Brionne (p. 588).

230. — Lettre de Poncet, maréchal de camp au roi (p. 588).

231. — Lettre de Terrier au roi (p. 589).

232 et 233. — Lettre de Chambonas au roi (p. 589).

234. — Lettre de de Joly au roi (p. 589 et suiv.).

235. — Lettre de Rœderer au roi (p. 590).

236. — Lettre de Sainte-Croix au roi (p. 590).

237. — Lettre signée Simon, écrite à Laronde et trouvée dans les papiers de Saint-Léon (p. 590 et suiv.).

238. — Projet d'une maison du roi, écrit de la main du roi (p. 591 et suiv.).

239. — Lettre sans signature et sans adresse (p. 592).

240. — Lettre de Balain-Villiers au roi (p. 592).

241. — Copie de la lettre de M. le prince de Conti à M. le garde des sceaux, en date du 16 février 1790 (p. 592 et suiv.).

242. — Lettre de Bombelle au roi (p. 593).

243. — Lettre de d'Angivilliers au roi (p. 593).

244. — Lettre du vicomte de La Bédoyère à son oncle (p. 593 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

245. — Lettre de d'Angivilliers au roi (p. 594).

246 et 247. — Lettres de Duportail au roi (p. 595).

248. — Projet de lettre écrit de la main du roi (p. 595).

249. — Lettre de Bouillé au roi (p. 595 et suiv.).

250. — Lettre sans adresse signée R. avec paraphe (p. 596).

251. — Projet de lettre du roi à Saint-Priest (p. 596).

252. — Lettre de La Tour du Pin au roi (p. 596).

253. — Lettre de Duportail au roi (p. 596 et suiv.).

254. — Adresse au roi par Masson de Lépinay (p. 597).

255. — Lettre de Mahy de Cormeré au roi (p. 597).

256. — Lettre de Labilliarderie au roi (p. 597).

257. — Lettre d'Osmond au roi (p. 598).

258. — Lettre de Chabanon, de l'Académie française, au roi (p. 598).

259. — Note apostillée de la main du roi : M. *Lehoc* (p. 599).

260. — Lettre de Saisseval au roi (p. 600).

261. — Lettre de Pinot au roi (p. 600 et suiv.).

262. — Lettre de Fleurieu au roi (p. 601).

263. — Lettre de Capblat, commissaire du roi au tribunal de Severac-le-Château (p. 601).

264. — Lettre de Sainte-Croix au roi (p. 601 et suiv.).

265. — Lettre de Choiseul-Stainville au roi (p. 602).

266. — Lettre signée *O Conell* au roi (p. 602).

267. — Lettre de Garnier au roi (p. 603).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

268. — Lettre signée *Heymann* au roi (p. 603).

269. — Extrait d'une lettre du chevalier de la Bintinaye au roi (p. 603 et suiv.).

270. — Lettre des officiers du bailliage de Tours au roi (p. 604).

271. — Lettres écrites de la main du roi à M. de La Tour du Pin (p. 604).

272. — Mémoire sur la sanction du décret contre les prêtres insermentés et celui qui ordonne la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris (p. 604 et suiv.).

273. — Tableaux de la position du comte d'Artois et projet de liquidation (p.606).

274. — Extrait d'une lettre de Chambéry du 15 novembre 1790 (p. 607).

275. — Mémoire au roi pour l'engager à paraître revêtu de l'habit de garde national (p. 607 et suiv.).

276. — Lettre de Baumes, procureur de la commune de Lunel au roi (p. 608).

277. — Pièce écrite de la main de Laporte (p. 608).

278. — Mémoire écrit de la main du ci-devant archevêque d'Aix (p. 608 et suiv.).

279. — Lettre de Liancourt au roi (p. 609).

280. — Note sans adresse et sans signature (p. 609 et suiv.).

281. — Note sur les membres du club de Versailles (p. 610 et suiv.).

282. — Mémoire contenant un plan de gouvernement monarchique (p. 612 et suiv.).

283. — Lettre de Marivaux (p. 635 et suiv.).

284. — Extrait du procès-verbal de la Convention du 2 janvier 1793 (p. 636).

285. — Deuxième interrogatoire de Radix de Sainte-Foy (p. 636 et suiv.).

286. — Compte des fonds particuliers appartenant au roi (p. 286 et suiv.).

287. — Effets appartenant au roi retirés de la succession de M. d'Harvelay (p. 638).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

288. — Compte du roi au 15 décembre 1786 (p. 638).

289. — Lettre au roi sans signature (p. 639).

290. — État des parures du roi (p. 639).

291. — État des diamants et parures de couleur remis au roi par Lemoine du Crécy (p. 640).

292. — État des diamants qui sont au roi, autres que les diamants de la couronne (p. 640 et suiv.).

293. — Lettre de l'abbé de Montesquiou au roi (p. 641).

294. — Lettre de l'archevêque d'Aix au roi (p. 641).

295. — Mémoire de l'archevêque d'Aix au roi (p. 642 et suiv.).

296. — Arrêté du directoire de Mayenne-et-Loire du 1er février 1792 (p. 643).

297. — Lettre adressée au roi, au nom des vrais citoyens de la ville de Rouen, à l'occasion de la pétition présentée au roi, ayant pour objet la destruction des maisons religieuses de la ville (p. 644 et suiv.).

Parmi les pièces imprimées sous les numéros ci-dessus, il en est plusieurs qui n'ont pas été trouvées dans l'armoire de fer, mais bien dans les papiers, soit de Sainte-Foy, soit de Saint-Léon, décrétés d'accusation.

Les pièces trouvées chez Sainte-Foy sont imprimées sous les numéros 83, 85, 86, 87, 88, 89 *et* 176.

Celles trouvées chez Saint-Léon, sous les numéros 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141 *et* 143.

Les interrogatoires de Sainte-Foy, Chevillon Saint-Léon et la déclaration de Santerre, imprimés sous les numéros 16, 17, 18 *et* 21, *n'étaient pas non plus dans l'armoire des Tuileries.*

Suite des pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792, déposées à la commission extraordinaire des Douze établie pour le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer aux Tuileries (1).

(1) Voir la note 1 de la première colonne de la page 643 du tome LV.

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

298. — Extrait du procès-verbal de la Convention relatif au dépôt des clefs de l'armoire de fer (t. LV, p. 643).

299. — Procès-verbal qui constate que l'une des clefs remises par le ci-devant roi à Thierry ouvre l'armoire de fer (p. 643 et suiv.).

300. — Lettre de M. Burke fils (p. 645 et suiv.).

301. — Lettre au roi sans signature.

302. — Lettre sans signature et sans adresse.

303, 304, 305, 306, 307. — Lettres et billets de la main de Laporte (p. 648 et suiv.).

308. — Interrogatoire du citoyen Jacques-Brice-François Comps (p. 650).

309, 310, 311, 312, 313 et 314. — Lettres de Laporte au roi (p. 651 et suiv.).

315. — Interrogation du citoyen Drucourt.

316. — Plan d'éducation du prince royal (p. 654 et suiv.).

317. — Note relative à un achat de terrains (p. 656).

318. — Lettre de Lambert, ancien contrôleur général des finances (p. 656).

319. — Lettre de Bertrand au roi (p. 656 et suiv.).

320. — Lettre de Vergennes (p. 657).

321. — Mémoire sans signature (p. 657 et suiv.).

322. — État des dépenses occasionnées dans le département de la Marne par le passage du roi et de la famille royale, les 21, 22, 23 et 24 juin 1791, et dont le département sollicite le remboursement (p. 658 et suiv.).

323 et 324. — Lettres de Dangivillier au roi (p. 661 et suiv.).

325. — Pièce trouvée dans l'appartement de la reine, le 25 juin 1791 (p. 663 et suiv.).

326. — Interrogatoire de Jean François Chignard (p. 665 et suiv.).

327. — Interrogatoire de Guillaume-Jacques Mollet (p. 666 et suiv.).

PAPIERS DÉCOUVERTS AUX TUILERIES (*suite*).

328. — Interrogatoire d'Antoine Lemaire (p. 667 et suiv.).

329. — Inventaire et description sommaire des papiers remis à la Convention nationale par le ministre de l'intérieur Roland, trouvés au château des Tuileries dans une armoire à porte de fer (p. 668 et suiv.).

PAPILLON, de Villers-Cotterets. Fait un don patriotique (26 février 1793, t. **LIX**, p. 271).

PAPILLON (Jean-Charles), colonel inspecteur de la 1re division de gendarmerie. Fait un don patriotique (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 95). — Présente une pétition relative à sa retraite (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 64); — renvoi aux comités de liquidation et de la guerre réunis (*ibid.*). — La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu de lui accorder l'indemnité qu'il réclame (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 696).

PAQUEBOTS. Le ministre de la marine demande une augmentation du nombre des paquebots qui font la navigation entre la France et la République des États-Unis (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 63); — renvoi aux comités de marine et des finances réunis (*ibid.*).

PAQUEL-GERI, secrétaire commis du comité des décrets. Voir *Pacquetgery*.

PAQUET, adjudant-major. Se plaint d'une destitution arbitraire (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 717).

PARA-BOULET. Le citoyen Florimon fait hommage d'un para-boulet (15 février 1793, t. **LVIII**, p. 575).

PARAGOT (François). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 454); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)

PARANS. Réclamations des canonniers de la Rochelle au sujet de la prise d'un canon qui

PARANS (*suite*).

lui a été indûment attribuée (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 461 et suiv.), (12 juillet, p. 595); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PARAVEL, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PARAY-LE-MONIAL (Canton de), département de Saône-et-Loire. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

PARCHEMINS. Le ministre de la marine demande à être autorisé à tirer des dépôts de papiers et de parchemins les parchemins inutiles pour en faire des gargousses (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 223); — décret (*ibid.*). — Décret autorisant les commissaires de la comptabilité à continuer la vente des papiers et parchemins inutiles trouvés dans les anciens dépôts publics (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411 et suiv.).

PARCOURS. Voir *Droit de Parcours*.

PARCS D'ARTILLERIE. Décret sur la mise en activité du parc d'artillerie de Toulouse (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 432).

PARCS D'ARTILLERIE (Employés des). Voir *Employés des Parcs d'artillerie*.

PARDON. Fait un don patriotique (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 104).

PARÉ, substitut du président du tribunal criminel du département de Paris. Fait parvenir un don patriotique du tribunal de district de Saint-Germain-en-Laye (17 mars 1793, t. **LIX**, p. 660).

PAREL, lieutenant de gendarmerie. On annonce son arrestation (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 6).

PARENT. Demande une indemnité (11 octobre 1792, t. LII, p. 450).

PARENT, de la Rochelle. Compte rendu de sa conduite héroïque (13 juin 1793, t. LXVI, p. 464 et suiv.); — la Convention décrète la mention honorable au procès-verbal, l'insertion au *Bulletin* et un secours provisoire de 600 livres, et renvoie au comité de liquidation pour lui faire un rapport sur la récompense due à ce citoyen *(ibid.)*.

PARENT DU CHASSY, ancien député à l'Assemblée constituante et président du comité des domaines de ladite assemblée. Sera mis en état d'arrestation (5 décembre 1792, t. LIV, p. 372). — Se plaint de ce décret d'arrestation (10 janvier 1793, t. LVI, p. 708); — renvoi à la commission des Vingt-Un *(ibid.)*. — Rapport sur sa mise en liberté (7 mars 1793, t. LIX, p. 679 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 680); — adoption *(ibid.)*.

PARESCHE (Daniel). Demande une indemnité pour le préjudice qui lui a été causé (15 février 1793, t. LVIII, p. 574); — renvoi aux comités colonial et des finances réunis *(ibid.)*.

PARIS

I. — **Commune de Paris.**

II. — **Département de Paris.**

III. — **Tribunaux.**

I. — Commune de Paris.

§ 1er. — Assistance publique.

§ 2. — Biens nationaux.

§ 3. — Citoyens de Paris.

§ 4. — Commandant de Paris.

§ 5. — Commune de Paris.

§ 6. — Conseil général de la commune.

§ 7. — Créanciers de la commune.

§ 8. — Contributions.

§ 9. — Emigrés.

§ 10. — État de Paris au point de vue de la tranquillité ou du trouble.

PARIS *(suite)*.

§ 11. — Impositions.

§ 12. — Maire de Paris.

§ 13. — Mairie de Paris.

§ 14. — Municipalité.

§ 15. — Plan de Paris.

§ 16. — Police.

§ 17. — Prisons et détenus.

§ 18. — Sections en général.

§ 19. — Sections individuelles par ordre alphabétique.

§ 20. — Service de garde auprès de la Convention.

§ 21. — Subsistances.

§ 22. — Travaux d'embellissement.

---

§ 1er. — Assistance publique.

Pétition de la section de Popincourt en faveur des indigents du faubourg Saint-Antoine (23 décembre 1792, t. LV, p. 367). — Pétition des commissaires des 48 sections relative à l'administration et à la répartition des biens appartenant aux pauvres (10 mars 1793, t. LX, p. 30); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*. — Rapport sur l'administration et la distribution des revenus des pauvres (28 mars, p. 638 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 640); — adoption *(ibid.)*. — Le procureur de la commune écrit au sujet du décret sur la répartition des revenus des pauvres de Paris (29 mars, p. 701).

§ 2. — Biens nationaux.

Le maire annonce des adjudications de biens nationaux (15 décembre 1792, t. LV, p. 61). — État de la vente dans le courant de janvier 1793 (14 février, t. LVIII, p. 520). — Le maire de Paris transmet le montant des adjudications de biens nationaux faites pendant le mois de mars 1793 (15 avril 1793, t. LXII, p. 108). — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Décret autorisant l'administration des domaines nationaux à faire graver au trait, d'après le plan de la Ville de Paris, les plans particuliers de tous les grands établissements existant dans la ville et parties adjacentes (5 juin 1793, t. LXVI, p. 66). — État des adjudications pendant le mois de juin (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 597).

PARIS (*suite*).

§ 3. — Citoyens de Paris.

Adresses des ouvriers de Paris au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 510 et suiv.). — Des citoyens offrent de marcher au secours des patriotes de Lyon (26 février, t. LIX, p. 269). — Décret portant que les Parisiens ont bien mérité de la patrie (1er mai 1793, t. LXIII, p. 680). — Décret portant que dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, les citoyens de Paris ont puissamment concouru à sauver la liberté et à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République (13 juin 1793, t. LXVI, p. 485).

§ 4. — Commandant de Paris.

Décret relatif aux appointements dus aux six aides de camp du commandant ainsi qu'au secrétaire général, aux quatre commis du secrétariat et au garçon de bureau (28 avril 1793, t. LXIII, p. 506).

§ 5. — Commune de Paris.

Les membres du comité de surveillance de la commune demandent qu'il leur soit rendu justice (27 septembre 1792, t. LII, p. 185). — Dénoncent une distribution d'argent qui aurait été faite au comité de liquidation de l'Assemblée législative (1er octobre, p. 263 et suiv.). — Commission chargée d'inventorier les papiers du comité (*ibid.* p. 267 et suiv.). — La commission demande que les papiers soient transportés dans un des comités de la Convention (4 octobre, p. 306 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 307 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 312). — Plaintes du comité au sujet des accusations portées contre lui (7 octobre, p. 382 et suiv.). — On dénonce une violation de la loi par la commune qui a écarté plusieurs de ses membres par un scrutin épuratoire (5 décembre 1792, t. LIV, p. 353 et suiv.). — Une députation de la commune de Paris vient appuyer une pétition par laquelle les ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Étienne sollicitent du travail (16 mars 1793, t. LX, p. 240); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 241). — Le procureur de la commune Anaxagoras Chaumette donne des éclaircissements au sujet de l'arrêté pris à l'évêché le 31 mars par les 48 sections de Paris et propose des mesures de défense nationale (3 avril 1793, t. LXI, p. 116). — Le comité central révolutionnaire présente une adresse

PARIS (*suite de la commune de Paris*).

d'adhésion et d'encouragement (3 juin 1793, t. LXVI, p. 20). — Il est dénoncé par Doulcet-Pontécoulant (5 juin, p. 66 et suiv.). — La commune présente une pétition tendant à faire rapporter le décret qui établit une armée révolutionnaire de 6,000 hommes à Paris (20 juin 1793, t. LXVII, p. 18); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le comité de Salut public de la commune propose des mesures de Salut public (26 juin, p. 515); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

§ 6. — Conseil général de la commune.

Adresse pour justifier sa conduite (25 septembre 1792, t. LII, p. 151). — Demande s'il doit délivrer à Manuel une copie des arrêtés qu'il a pris (26 septembre, p. 168). — Demande l'autorisation de faire lever les scellés sur les maisons religieuses et appartements des émigrés (27 septembre, p. 185); — décret (*ibid.* et p. suiv.). — Protestation contre une plainte du ministre de l'intérieur (3 octobre, p. 289). — Barbaroux demande que le conseil général soit cassé (30 octobre 1792, t. LIII, p. 81); — ajournement (*ibid.*). — Décret mandant à la barre dix membres du conseil général pour répondre s'il a donné ou non des ordres de faire parvenir aux départements, par la poste et sous le contreseing de Pétion, une adresse des sections de Paris (*ibid.* p. 82); — déclarations faites au nom du conseil général (31 octobre, p. 94 et suiv.). — Lettre du président et du secrétaire-greffier (3 novembre, p. 125). — Le conseil rendra compte des mesures qu'il a dû prendre contre les agitateurs et les prévaricateurs (4 novembre, p. 150). — Arrêté concernant les précautions à prendre relativement aux conseils de Louis XVI (13 décembre 1792, t. LV, p. 141. — Décret relatif à la reddition de ses comptes (26 janvier 1793, t. LVII, p. 682). — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie (12 mars 1793, t. LX, p. 132). — Prend un arrêté pour que le nom de chaque citoyen soit affiché à l'extérieur de la maison qu'il habite (29 mars, p. 696 et suiv.). — Députation et adresse de dévouement (31 mars 1793, t. LXI, p. 15 et suiv.). — Décret le mandant à la barre (3 avril, p. 125). — Est admis à la barre et demande que tous les citoyens élus pour composer en définitif le conseil général de la commune entrent immédiatement en fonctions et que, concurremment avec ceux du conseil actuel, ils assurent le calme de Paris (*ibid.* p. 275). — Il est autorisé à

s'adjoindre, en attendant l'organisation de la nouvelle municipalité, tous les citoyens élus pour composer en définitif le conseil général (*ibid.*). — Il demande qu'il soit statué sur la conduite à tenir par la commune de Paris à l'égard des volontaires qui reviennent de l'armée de Belgique (5 avril, p. 333). — Demande une loi sur l'organisation de la municipalité (9 avril, p. 497). — Décret ordonnant au maire de Paris d'apporter sur-le-champ à la Convention les registres des délibérations du conseil général (20 avril 1793, t. LXIII, p. 25). — Le conseil général écrit qu'il a reçu le décret de la Convention (*ibid.* p. 29). — Les registres sont apportés à la Convention (*ibid.*, p. 31). — Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 18 avril (*ibid.*, p. 32 et suiv.). — Camboulas demande que les officiers municipaux qui ont apporté le registre soient admis aux honneurs de la séance (*ibid.*, p. 33); — tumulte provoqué par cette proposition (*ibid.*). — La Convention, par appel nominal, décide que les officiers municipaux seront admis (*ibid.*, p. 35). — Le secrétaire-greffier de la municipalité réclame le registre des délibérations, sauf à en envoyer copie (21 avril, p. 88); — la Convention décrète cette demande (*ibid.*). — Le secrétaire-greffier de la municipalité envoie l'arrêté pris par le conseil le 13 avril (23 avril, p. 127). — Création d'une commission extraordinaire de douze membres qui sera chargée d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par le conseil général (18 mai 1793, t. LXV, p. 48). — Le conseil général se plaint des calomnies répandues contre les magistrats du peuple, demande la remise à l'accusateur public d'une adresse de la section de la Fraternité, et dénonce l'attentat que vient de commettre la Commission des Douze en faisant arrêter Hébert, substitut du procureur de la commune (25 mai, p. 319 et suiv.); — réponse du président Isnard qui déclare que si on portait atteinte à la représentation nationale) Paris serait anéanti (*ibid.* p. 320). — Dénonce le citoyen Gardien, député d'Indre-et-Loire (30 mai, p. 604). — Fait part des mesures prises pour déjouer les complots et maintenir la tranquillité (31 mai, p. 646). — Demande le décret d'accusation contre la commission des Douze et contre 25 députés (1er juin, p. 688). — Décret lui ordonnant de déposer au comité de Salut public les actes et pièces qui peuvent appuyer sa dénonciation (2 juin, p. 704). — Le conseil général sollicite un décret qui désigne sur quels fonds doit être prise la solde de 40 sols par jour accordée aux volontaires peu fortunés (4 juin 1793, t. LXVI, p. 55). — Le citoyen Duffort demande que le conseil général soit tenu de remettre à la trésorerie générale un million qu'il a reçu en dépôt (22 juin 1793, t. LXVII, p. 64); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le conseil général de la commune présente une pétition en faveur des citoyens de Versailles titulaires d'offices de la liste civile (5 août 1793, t. LXX, p. 273); — réponse du président (*ibid.*). — Le Conseil demande à la Convention de prendre des mesures de Salut public (*ibid.* p. 294); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 295).

§ 7. — Créanciers de la commune.

Les créanciers de la commune demandent que la nation soit chargée du paiement des rentes qui leur sont dues (17 décembre 1792, t. LV, p. 125); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

§ 8. — Contributions.

Décret relatif à la contribution mobilière de 1792 (16 février 1793, t. LVIII, p. 616). — Renvoi au comité des finances d'observations relatives au recouvrement des contributions directes (15 juin 1793, t. LXVI, p. 532).

§ 9. — Émigrés.

Décret suspendant provisoirement la vente des biens des émigrés dans le département de Paris (24 mars 1793, t. LX, p. 521).

§ 10. — État de Paris au point de vue de la tranquillité ou du trouble.

Il sera nommé six commissaires chargés de rendre compte de l'état de la ville de Paris (24 septembre 1792, t. LII, p. 127). — Dispositions prises par la municipalité pour assurer la tranquillité publique (27 septembre, p. 182). — Le titre II de la loi du 19 septembre 1792 portant organisation provisoire d'une force armée dans Paris est rapporté (20 octobre 1792, t. LII, p. 589). — Compte rendu du ministre de l'intérieur (29 octobre 1792, t. LIII, p. 38 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 48 et suiv.); — renvoi à la commission des Neuf (*ibid.* p. 52). — Le comité de Sûreté générale fera un rapport sur l'état de Paris et sur les moyens d'y maintenir l'ordre (4 novembre, p. 150); — rapport par Basire (6 novembre,

PARIS (*suite du* § 10.

p. 219 et suiv.). — Compte rendu par Santerre de l'état de la ville (28 novembre, p. 642 et suiv.). — La municipalité rendra compte, le 5 janvier 1793, à midi, de l'état de la ville (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 386). — Compte rendu par la municipalité (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 229 et suiv.). — On annonce que la municipalité a ordonné la fermeture des spectacles (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 22). — Compte rendu par Santerre de l'état de la ville (14 janvier, p. 46). — Arrêté du conseil exécutif ordonnant la réouverture des spectacles (16 janvier, p. 331); — discussion à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.); — décret (*ibid.* p. 333). — Décret mandant le conseil exécutif et la municipalité de Paris à la Convention *(ibid.)*. p. 336). — Compte rendu par le ministre de la justice des mesures prises pour le maintien de l'ordre (*ibid.* p. 339). — Compte rendu du maire sur l'état de Paris (*ibid.* et p. suiv.). — Compte rendu du conseil exécutif (*ibid.* p. 352). — Compte rendu par Santerre des précautions prises pour le maintien de la tranquillité publique (21 janvier, p. 514 et suiv.). — Compte rendu par Basire (25 février 1793, t. **LIX**, p. 189). — Mesures que la municipalité est autorisée à prendre pour rétablir l'ordre (*ibid.* p. 190). — Ordres donnés par Santerre (26 février, p. 271). — Adresse de la section de Bon-Conseil au sujet des événements qui viennent d'avoir lieu (*ibid.* et p. suiv.). — Mesures proposées par Basire pour maintenir l'ordre (*ibid.* p. 272 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 280 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 282). — Lettre de Santerre et du maire de Paris annonçant que la force armée est parvenue à dissiper les attroupements (*ibid.* et p. suiv.). — Compte rendu par la municipalité des mesures prises pour prévenir et arrêter les troubles (*ibid.* p. 300 et suiv.). — Lettre de Santerre annonçant que la ville est tranquille (28 février, p. 314). — Décret renvoyant les auteurs et instigateurs des troubles et pillages devant le tribunal criminel de Seine-et-Oise (3 mars, p. 570). — Lettre de Santerre annonçant que la tranquillité règne dans Paris (4 mars, p. 602). — Lettre de la commune de Paris (10 mars 1793, t. **LX**, p. 66). — Compte rendu par le maire et le commandant général (*ibid.* p. 67). — Dénonciation de la conspiration du 10 mars 1793, tendant à décimer la Convention (12 mars, p. 125 et suiv.); — renvoi au tribunal criminel extraordinaire des auteurs et des fauteurs de cette conspiration (*ibid.* p. 133). — Débat au sujet du comité d'insurrection du 10 mars (13 mars p. 159). — Nouvelle dénonciation (*ibid.* p. 161.)

PARIS (*suite du* § 10).

— Le conseil exécutif fera mettre sur-le-champ en état d'arrestation les membres du comité d'insurrection (*ibid.* p. 172). — Le ministre de la justice rend compte de ce qu'il sait relativement à l'existence d'un comité d'insurrection et aux événements des 9 et 10 mars (*ibid.* et p. suiv.). — Il est chargé de poursuivre les faux patriotes qui ont pris part aux complots des 9 et 10 mars (*ibid.* p. 173). — Détails fournis par Duquesnoy (15 mars, p. 222). — Le ministre de la justice rend compte des mesures qu'il a prises pour la découverte des conspirateurs des 9 et 10 mars (19 mars, p. 328 et suiv.). — Lettre de Santerre (29 mars, p. 678). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 383 et suiv.); — la Convention décrète l'impression, l'insertion au *Bulletin* et l'envoi aux départements du compte-rendu du ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 386). — Compte rendu du maire de Paris (*ibid.* et p. suiv.). — Le président de la Convention annonce que de grands mouvements ont lieu dans la ville, que le tocsin sonne et que la générale bat dans presque toutes les sections (31 mai, p. 638); — décret ordonnant au conseil exécutif et aux autorités constituées de rendre compte de la situation *(ibid.)*; — le ministre de l'intérieur déclare qu'une grande agitation règne dans Paris et demande que le comité de Salut public, le conseil exécutif et le maire de Paris concertent ensemble les mesures propres à maintenir la tranquillité *(ibid.)*. — Compte rendu du procureur général syndic du département de Paris *(ibid.* p. 639). — Le maire de Paris rend compte des mesures qu'il a prises pour maintenir la tranquillité et demande les ordres de la Convention *(ibid.)* — La section de Molière et de La Fontaine demande les moyens de maintenir la tranquillité (*ibid.* p. 641). — Camboulas demande que le conseil exécutif soit tenu de rechercher ceux qui ont fermé les barrières, sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme (*ibid.* p. 649); — la Convention adopte ces propositions (*ibid.* p. 650); — texte définitif du décret (*ibid.* p. 651); — sur la réclamation de Delacroix et de Thuriot, la Convention rapporte son décret *(ibid.)*. — Rapport par Barère sur les mesures à prendre pour la sûreté des personnes et des propriétés et le maintien de la tranquillité (*ibid.* p. 652); — projet de décret (*ibid.* p. 654 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 655 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 656); — texte définitif du décret *(ibid.)*. — Décret assurant deux livres par jour aux ouvriers requis pour le maintien de l'ordre

PARIS (*suite du* § 10.

(*ibid.* p. 656). — Grégoire invite la Convention à délibérer sur les mesures à prendre en vue des nouveaux mouvements qui se manifestent dans Paris (1er juin, p. 687). — Pétition du conseil général de la commune de Paris demandant le décret d'accusation contre plusieurs députés (*ibid.* p. 688); — discussion (*ibid.* p. 689 et suiv.); — décret chargeant le comité de Salut public de faire un rapport (*ibid.*, p. 690). — Lanjuinais demande la cassation des autorités révolutionnaires de Paris (2 juin, p. 698 et suiv.). — Nouvelle pétition du conseil général demandant à nouveau le décret d'accusation contre plusieurs députés (*ibid.* p. 700); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 701). — Richou et Levasseur (Sarthe) demandent que les députés dénoncés soient mis en état d'arrestation (*ibid.* et p. suiv.). — Présentation par Barère d'un projet de décret tendant à inviter les députés dénoncés à se suspendre volontairement de leurs fonctions (*ibid.* p. 704); — Isnard, Lanthenas, Fauchet déclarent consentir à la suspension de leurs pouvoirs (*ibid.* et p. suiv.); — Lanjuinais et et Barbaroux déclarent se refuser à toute suspension (*ibid.* p. 705); — discussion du projet de décret : Marat, Billaud-Varenne (*ibid.* et suiv.); — Couthon propose de mettre en état d'arrestation chez eux les députés dénoncés, les membres de la commission des Douze et les ministres Clavière et Lebrun (*ibid.* p. 707); — adoption de cette proposition (*ibid.* p. 708); — texte définitif du décret rendu *(ibid.)*. — Adresse du département félicitant la Convention de ce décret et offrant de constituer un nombre d'otages égal à celui des députés mis en état d'arrestation *(ibid.)*. — Taillefer et Couthon signalent un pillage qui a eu lieu sur le port Saint-Nicolas et demandent qu'il soit pris des mesures pour faire cesser le désordre et respecter les propriétés (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 543 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 544). — Compte rendu du ministre de l'intérieur sur l'état de Paris (*ibid.* p. 553 et suiv.).

§ 11. — Impositions.

Renvoi aux comités des finances de plusieurs mémoires des anciens contrôleurs des impositions (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379). — Décret relatif au paiement des garnisaires chargés des poursuites relatives au recouvrement des impositions arriérées de la ville de Paris (7 juillet, p. 379).

PARIS (*suite*.

§ 12. — Maire de Paris.

Les sections demandent que la nomination du maire ait lieu à haute voix (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 314). — On annonce que quelques sections ont arrêté de nommer le maire à haute voix (5 octobre, p. 336). — Le ministre de l'intérieur rendra compte de l'exécution du décret qui enjoint à la commune et aux sections de se conformer aux lois existantes relativement aux élections (*ibid.* p. 337). — Lettre du ministre de l'intérieur à ce sujet (*ibid.* p. 342). — Adresses relatives au mode d'élection du maire (7 octobre, p. 389), (12 octobre, p. 464). — Le ministre de l'intérieur annonce que l'on expédie aux départements une adresse des sections de Paris sous le contreseing du maire (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 73). — Décret portant que le maire de Paris ne jouira plus de la faveur du contreseing *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur rendra compte des motifs pour lesquels il a suspendu le départ de l'adresse envoyée sous le contreseing du maire (*ibid.* p. 74). — Compte rendu du ministre de l'intérieur (*ibid.* p. 77). — Le conseil général est mandé à la barre pour répondre s'il a donné l'ordre de faire cet envoi (*ibid.* p. 82). — Lettre du ministre sur la suspension de l'envoi des paquets contresignés *Pétion* (31 octobre, p. 93). — Déclaration faite au nom du conseil général (*ibid.* p. 94 et suiv.); — décret sur cette affaire (*ibid.* p. 96). — On demande si un député peut être élu maire de Paris (1er novembre, p. 102); — renvoi aux comités de législation et de constitution réunis *(ibid.)*. — Compte rendu de l'arrestation du maire au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août (11 décembre 1792, t. **LV**, p. 5). — Le maire annonce des adjudications de biens nationaux (15 décembre, p. 61). — Demande à présenter une pétition tendant à faire rapporter le décret sur l'expulsion de la famille des Bourbons (19 décembre, p. 162); — la Convention passe à l'ordre du jour sur sa demande *(ibid.)*. — Il est entendu au sujet de cette pétition (*ibid.* p. 169). — 1793. — Écrit au sujet de l'arrêté qui interdit la représentation de la pièce de Laya : *L'Ami des lois* (12 janvier, t. **LVII**, p. 22). — Rend compte de l'état de Paris (16 janvier, p. 339 et suiv.). — Annonce que la commune de Paris a arrêté de planter un arbre de la liberté sur la place du Carrousel et invite la Convention à envoyer une députation à la cérémonie (26 janvier, p. 70). — Rend compte de la violation des domiciles des citoyens Gorsas et Fiévée (10 mars, t. **LX**, p. 54). — Demande un décret qui

défende d'enrôler les garçons boulangers (11 mars, p. 101). — Demande à la Convention de mettre à l'ordre du jour les propositions relatives aux femmes et aux enfants des volontaires qui se rendent aux frontières (19 mars, p. 328). — Le maire de Paris invite la Convention à assister à la fête civique donnée par la municipalité en l'honneur des Liégeois réfugiés à Paris (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 24). — Envoie un état des adjudications de biens nationaux faites pendant le mois de mars (15 avril, p. 108). — Sera interrogé sur l'état des subsistances (*ibid.* p. 125). — Rend compte de l'état des subsistances (*ibid.* p. 135), (18 avril, p. 598 et suiv.). — Annonce que les sections de Paris ont adhéré à l'arrêté du département de l'Hérault (1er mai 1793, t. **LXIII** p. 680). — Rendra compte par écrit de l'arrestation de plusieurs membres de la section de Bon-Conseil (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 213); — compte rendu (7 mai, p. 262). — Demande : 1° une avance de 4 millions pour compléter les approvisionnements de Paris; 2° une somme de 2,800,000 livres de sols additionnels pour les dépenses municipales (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 6); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Écrit que l'assemblée réunie dans la salle de l'Évêché qui s'occupe de déterminer d'une manière uniforme la taxe de guerre sur les riches, est composée de trois commissaires de chaque section (19 mai, p. 68 et suiv.). — Écrit que la Convention ne doit pas croire à la réalité des complots qui lui ont été dénoncés (24 mai, p. 285 et suiv.). — Son rapport dans lequel il annonce un grand mouvement prochain (*ibid.* p. 287). — Proteste contre les propos que lui prête la commission des Douze et d'après lesquels il aurait annoncé qu'il y aurait sous peu un soulèvement dans Paris (27 mai, p. 369); — lecture du rapport envoyé par lui à la commission des Douze (*ibid.* p. 370); — la Convention décrète l'impression, l'affichage et l'insertion au *Bulletin* de la lettre et du rapport (*ibid.* p. 371). — Rend compte de l'état de Paris (*ibid.* p. 386 et suiv.). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour maintenir la tranquillité dans Paris et demande les ordres de la Convention (31 mai p. 639). — Transmet une lettre du citoyen Blavet, membre du conseil du département de l'Aisne (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 455).

§ 13. — Mairie de Paris.

Don patriotique des citoyens composant les bureaux (27 novembre 1792, t. **LIV**, p. 55). —

Nombre des personnes détenues à la mairie (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 168), (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 13), (p. 14), (21 juin, p. 32), (22 juin, p. 54), (23 juin, p. 98), (24 juin, p. 119), (25 juin, p. 433), (26 juin, p. 471), (27 juin, p. 531), (28 juin, p. 604), (29 juin, p. 639), (30 juin. p. 657), (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 24), (2 juillet, p. 70), 3 juillet, p. 118), (4 juillet, p. 242), (5 juillet, p. 263), (6 juillet, p. 289), 7 juillet, p. 369), (9 juillet, p. 455), (11 juillet, p. 530), (12 juillet, p. 602), (13 juillet, p. 644), (14 juillet, p. 701), (15 juillet 1793, t. **LXXIX**, p. 12), (16 juillet, p. 47 et suiv.), (17 juillet, p. 62), (p. 79 et suiv.), (19 juillet, p. 159), (20 juillet, p. 211), 21 juillet, p. 256), (22 juillet, p. 312 et suiv.), (23 juillet, p. 355), (24 juillet, p. 416 et suiv.), (25 juillet, p. 453 et suiv.), (26 juillet, p. 525), (27 juillet, p. 576), (28 juillet, p. 615), (29 juillet, p. 651), (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 1 et suiv.), (31 juillet p. 38), (1er août, p. 62), (2 août, p. 124 et suiv.), (3 août, p. 169), (4 août, p. 212), (5 août, p. 249), (6 août, p. 324), (p. 325), (8 août, p. 496).

§ 14. — Municipalité.

Pétition relative au mode de renouvellement de ses membres (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 182). — Dénonciation contre elle (30 septembre, p. 248); — discussion à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.); — le ministre de l'intérieur rendra compte des mesures prises par lui pour l'exécution de la loi qui ordonne que la municipalité rendra compte de sa gestion (*ibid.* p. 249). — Projet de décret relatif aux déclarations à faire par les personnes qui ont fait des dépôts d'argenterie entre les mains des membres de la commune de Paris (10 octobre, p. 438); — adoption (11 octobre, p. 453). — États à fournir par la municipalité pour le payement des ci-devant gardes françaises (*ibid.* p. 456). — La municipalité demande des secours (12 octobre, p. 473), (19 octobre, p. 579 et suiv.). — Dénonciation de la commune par Barbaroux, relativement à un arrêté ordonnant l'envoi d'une adresse aux départements (25 octobre, p. 664 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 665 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 666). — Pétition relative au remboursement des billets de la maison de secours (*ibid.* p. 677); — compte à rendre par la municipalité de l'émission de ces billets (*ibid.* p. 678). — Compte rendu (26 octobre, p. 689). — Compte à rendre de l'état de situation des

maisons de secours (*ibid.* p. 690). — Le ministre de l'intérieur rendra compte de l'état de la municipalité *(ibid.)*. — Défense de la municipalité (*ibid.* p. 691). — Plaintes de la municipalité au sujet d'une dénonciation faite contre elle par le conseil général (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 23). — Barbaroux demande que la municipalité soit cassée (30 octobre, p. 81); — ajournement de cette motion *(ibid.)*. — Délibération de la municipalité au sujet d'un condamné enlevé à la gendarmerie en place de Grève (1er novembre, p. 100). — On signale la nécessité de renouveler le corps municipal (22 novembre, p. 550); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Rapport par Pioriy sur la formation provisoire de la commune de Paris (24 novembre, p. 570 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 571); — adoption *(ibid.)*. — Décret interprétatif du décret du 24 novembre (29 novembre, p. 672 et suiv.). — Décret relatif à la reddition des comptes de la municipalité de Paris pendant la mairie de Bailly (30 novembre, p. 675). — La municipalité rendra publics l'état et l'emploi des sommes données pour les victimes du 10 août *(ibid.)*. — Les administrateurs de la municipalité demandent la prorogation du délai pour les déclarations des créanciers des émigrés (12 janver 1793, t. **LVII**, p. 1). — Motifs qui ont décidé la municipalité à décerner des mandats d'arrêt contre les citoyens Raimond, Beauvoir, Pierre-Paul Colly et Jean-Nicolas Bréard (25 janvier, p. 679). — La municipalité demande une somme de 4 millions pour les subsistances (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 292); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*; — rapport tendant à autoriser la municipalité à emprunter cette somme (7 février, p. 354 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 356 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 357). — Elle rend compte des mesures prises à la réception des nouvelles du pays de Liège et de l'ardeur des citoyens à se rendre aux frontières (9 mars 1793, t. **LX**, p. 6 et suiv.). — La municipalité demande un décret qui empêche de sortir des barrières de Paris sans passeport (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 353 et suiv.). — La municipalité fait une demande relative au remboursement des billets de confiance (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 547). — Compte rendu des mesures prises pour envoyer des secours dans les départements de l'ouest (1er mai, p. 680). — Les administrateurs du département du Calvados demandent que la municipalité soit tenue de rendre compte de l'emploi des sommes qu'elle a touchées au Trésor national (3 mai 1793,

t. **LXIV**, p. 29); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — La municipalité présente une pétition relative au canal d'Essonne à Orléans (5 mai, p. 151). — La municipalité demande que les canonniers de la garde nationale de Paris soient soldés *(ibid.)*. — Dénonce les citoyens Panis, Sergent, Lenfant, Cailly, Dufort et Leclerc pour leur gestion au comité de surveillance de la commune de Paris (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 42). — Décret autorisant la municipalité à percevoir sur les contributions de 1791 et de 1792 une somme de 2,500,000 livres pour s'approvisionner (23 mai, p. 230). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une demande d'avance de fonds pour les dépenses administratives (*ibid.* et p. et suiv.). — Dépose ses registres sur le bureau de la Convention (27 mai, p. 367); — renvoi à la commission des Douze *(ibid.)*. — Propose d'établir une correspondance directe entre elle et la Convention et demande la désignation d'un local où les commissaires de la commune pourront se réunir (31 mai, p. 648); — décret *(ibid.)*. — Rapport par Dugué-d'Assé sur la réorganisation de la municipalité (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 250 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 251); — adoption *(ibid.)*. — La municipalité annonce que Paris est calme et applaudit aux travaux de la Convention (12 juin, p. 445); — réponse du président (*ibid.* et p. suiv.). — Rapport par Ramel-Nogaret sur une pétition de la municipalité tendant à obtenir un prêt pour les dépenses d'administration (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 297); — projet de décret (*ibid.* p. 298); — adoption *(ibid.)*. — Décret approuvant les mesures prises par la municipalité pour l'organisation de la force armée qu'elle a requise par son arrêté du 8 juillet (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 660 et suiv.). — Décret ordonnant à la municipalité de rendre compte de l'état des subsistances et des motifs des rassemblements (7 août 1793, t. **LXX**, p. 440); — compte rendu par Pache (*ibid.* p. 442).

§ 15. — Plan de Paris.

Décret autorisant l'administrateur des domaines nationaux à faire graver une certaine partie du plan de Paris (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 140 et suiv.). — Décret relatif au paiement des frais de copie, gravure et tirage du plan de Paris (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 176). — Décret autorisant l'administration des domaines nationaux à faire graver au trait, d'après le

plan de la ville de Paris, les plans particuliers de tous les grands établissements existants dans la ville et parties adjacentes (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 66).

§ 16. — Police.

Décret portant que la municipalité de Paris sera tenue de réorganiser le service des officiers de paix (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 394).

§ 17. — Prisons et détenus.

Les administrateurs du département de police protestent contre une allégation de Defermon relative au nombre des personnes incarcérées dans les prisons de Paris et envoient le tableau des prisonniers détenus dans les maisons de justice du département de Paris (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 167 et suiv.); — la Convention décrète l'insertion au *Bulletin* de l'État des prisonniers (*ibid.* p. 168). — Ils adressent l'état numérique des détenus à la date du 13 juin (14 juin, p. 511); — à la date du 16 juin (17 juin, p. 591); — à la date du 17 juin (18 juin, p. 658), — à la date du 17 juin et un état des personnes incarcérées à la date du 18 juin (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 13 et suiv.); — un état des personnes incarcérées à la date du 19 juin (21 juin, p. 32); — un état des personnes incarcérées à la date du 20 juin (22 juin, p. 54); — des personnes incarcérées à la date du 21 juin (23 juin, p. 98); — des personnes incarcérées à la date du 22 juin (24 juin, p. 119); — des personnes incarcérées à la date du 23 juin (25 juin, p. 433); — des personnes incarcérées à la date du 24 juin (26 juin, p. 471); — des personnes incarcérées à la date du 25 juin (27 juin, p. 531); — des personnes incarcérées à la date du 26 juin (28 juin, p. 604 et suiv.); — des personnes incarcérées à la date du 27 juin (29 juin, p. 639); — des personnes incarcérées à la date du 28 juin (30 juin, p. 657 et suiv.); — des personnes incarcérées à la date du 29 juin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 24); — des personnes incarcérées à la date du 30 juin (2 juillet, p. 70), — des personnes incarcérées à la date du 1er juillet (3 juillet, p. 118). — des personnes incarcérées à la date du 2 juillet (4 juillet, p. 242), — des personnes incarcérées à la date du 3 juillet (5 juillet, p. 263), — des personnes incarcérées à la date du 4 juillet (6 juillet, p. 289), — des personnes

incarcérées à la date du 5 juillet (7 juillet, p. 369), — des personnes incarcérées à la date du 6 juillet (*ibid.* et p. suiv.), — des personnes incarcérées à la date du 7 juillet (9 juillet, p. 455). — Écrivent que le député Couhey est entré à l'Abbaye (10 juillet, p. 503). — Adressent un état des personnes incarcérées à la date des 8 et 9 juillet (11 juillet, p. 530), — un état des personnes incarcérées à la date du 10 juillet (12 juillet, p. 602), — des personnes détenues à la date du 11 juillet (13 juillet, p. 644), — des personnes incarcérées à la date du 12 juillet (14 juillet, p. 701), — des personnes incarcérées à la date du 13 juillet (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 12), — un état des personnes incarcérées à la date du 14 juillet (16 juillet, p. 47 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 15 juillet (17 juillet, p. 62), — un état des personnes détenues à la date du 16 juillet (17 juillet, p. 79), — un état des personnes détenues à la date du 17 juillet (19 juillet, p. 159), — un état des personnes détenues à la date du 18 juillet (20 juillet, p. 211), — un état des personnes détenues à la date du 19 juillet (21 juillet, p. 256), — un état des personnes détenues à la date du 20 juillet (22 juillet, p. 312 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 21 juillet (23 juillet, p. 355), — un état des personnes détenues à la date du 22 juillet (24 juillet, p. 416 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 23 juillet (25 juillet, p. 453 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 24 juillet (26 juillet, p. 525), — un état des personnes détenues à la date du 25 juillet (27 juillet, p. 576), — un état des personnes détenues à la date du 26 juillet (28 juillet, p. 615), — un état des personnes détenues à la date du 27 juillet (29 juillet, p. 651), — un état des personnes incarcérées à la date du 28 juillet (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 1), — un état des personnes détenues à la date du 29 juillet (*ibid.* et p. suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 30 juillet (31 juillet, p. 38), (1er août, p. 62), — un état des personnes détenues à la date du 31 juillet (2 août, p. 124 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 1er août (3 août, p. 169), — un état des personnes détenues à la date du 2 août (4 août, p. 212), — un état des personnes détenues à la date du 3 août (5 août, p. 249), — un état des personnes détenues à la date du 4 août (6 août, p. 324), — un état des personnes détenues à la date du 5 août (*ibid*, p. 325), — un état des personnes détenues à la date du 6 août (8 août, p. 496).

PARIS (*suite*).

§ 18. — Sections en général.

Les sections demandent que la nomination des maires et officiers municipaux de Paris ait lieu à haute voix (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 314). — Le ministre de la guerre invite les sections à nommer des commissaires pour l'examen des souliers des volontaires (19 octobre, p. 569). — Adresse des 48 sections à la Convention (*ibid.* p. 582). — Pétition des 48 sections en faveur des ouvriers du camp sous Paris (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 22). — Barbaroux demande que les sections cessent d'être en permanence (30 octobre, p. 81); — ajournement *(ibid.)*. — Les sections demandent l'éloignement de tous les soldats qui se trouvent à Paris (4 novembre, p. 148 et suiv.); — la Convention décrète l'impression et l'envoi de cette adresse aux départements (*ibid.* p. 150). — Pétition de la section du Panthéon français, au nom des 48 sections de Paris relative au jugement du roi (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52 et suiv.). — Adresse relative à l'annulation de la nomination du procureur général syndic du département de Paris (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 128). — Députation et adresse relative au jugement de Louis XVI (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 72 et suiv.). — Députation et pétition au sujet de l'agiotage (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 31). — Pétition relative à la solde des volontaires nationaux (27 janvier, p. 715). — Pétition relative à l'argent monnayé (3 février, t. **LVIII**, (p. 183 et suiv.).— Pétition relative au moyen de fabriquer la poudre inventé par le citoyen Barthélemy de Rocologne (10 février, p. 437). — Décret ordonnant qu'une députation des 48 sections sera admise à la barre pour présenter une pétition relative aux subsistances (11 février, p. 463). — La députation est admise et présente sa pétition (12 février, p. 475 et suiv.). — Le maire de Paris écrit que les commissaires des 48 sections, réunis pour rédiger une pétition relative aux subsistances et à la circulation des assignats, demandent la permission de la soumettre à l'Assemblée (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 554). — Jour fixé pour l'admission des commissaires *(ibid.)*. — Admis, ils présentent leur pétition (3 mars, p. 569). — Pétition relative à certaines mesures à prendre en faveur des défenseurs de la patrie (3 mars, p. 571). — Des commissaires de la Convention se transporteront dans les sections pour engager les citoyens à se rendre aux frontières (8 mars, p. 719). — Compte rendu des commissaires de la Convention

PARIS (*suite des Sections en général*).

chargés de se rendre dans les sections pour engager les citoyens à se rendre aux frontières (9 mars 1793, t. **LX**, p. 1 et suiv.). — Pétition relative à l'administration des biens appartenant aux pauvres (10 mars, p. 30). — Lettre des commissaires des 48 sections de Paris invitant la Convention à assister à la fête civique qui sera célébrée le 10 mars 1793 *(ibid.)*. — Le comité de législation présentera un projet de décret sur le mode de délibération dans les sections (17 mars, p. 261). — Adresse relative aux emplois dans les bureaux (*ibid.* p. 263). — Des commissaires de la majorité des sections de Paris demandent un rapport à jour fixe sur l'organisation de la maison des Quinze-Vingts *(ibid.)*; — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Pétition relative à la vente des biens des émigrés (24 mars, p. 521). — Pétition sur les moyens de défendre la République (28 mars, p. 654); — discussion au sujet de cette pétition (*ibid.* p. 655 et suiv.). — Les commissaires des sections qui ont pris part à l'arrêté du 31 mars à l'évêché rendront compte des motifs de cet arrêté (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 97). — Éclaircissements du procureur de la commune de Paris au sujet de cet arrêté (3 avril, p. 116). — Pétition relative à l'habillement et à l'équipement des volontaires (7 avril, p. 403). — Les commissaires des 48 sections demandent à être admis à la barre pour présenter une pétition (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 123); — discussion *(ibid.* p. 124); — la Convention décrète qu'elle entendra séance tenante les commissaires et que les pétitionnaires, après avoir été entendus, seront tenus de signer individuellement la pétition (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 125). — Admis, ils dénoncent 22 députés comme ayant violé la foi de leurs commettants *(ibid.* p. 132 et suiv.); — discussion sur cette pétition (*ibid.* p. 135 et suiv.), (16 avril, p. 193 et suiv.). — Suite de la discussion de la pétition dénonçant 22 députés comme ayant violé la foi de leurs commettants : Gensonné (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 14), (p. 15 et suiv.); — Gensonné, Delaunay (d'Angers), Fauchet, Guadet, Thuriot, Vergniaud, Feraud, Chiappe, Boyer-Fonfrède, Mathieu, Lauze-Duperet, Pénières (*ibid.* p. 17 et suiv.); — décret improuvant la pétition (*ibid.* p. 29). — Opinion non prononcée de Louchet, sur cette pétition (*ibid.* p. 61 et suiv.). — Demandent que les canonniers de la garde nationale de Paris soient soldés (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 151). — Décret portant que 96 commissaires de la Convention se rendront dans les sections pour conférer sur les mesures à prendre pour mettre en marche une force

PARIS (*suite des Sections en général*).

armée dirigée contre les révoltés de l'Ouest (8 mai, p. 315). — Liste de ces commissaires (*ibid.* p. 337). — Compte rendu des commissaires et décret sur le mode de recrutement et l'organisation du contingent destiné à aller combattre les rebelles de la Vendée (9 mai, p. 363). — Décret ordonnant aux commissaires envoyés dans les sections d'y retourner (12 mai, p. 572). — Création d'une commission de 12 membres chargés d'examiner les arrêtés pris depuis un mois par les sections (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 48). — Pétition de 16 sections demandant la mise en liberté du citoyen Hébert, substitut du procureur de la commune de Paris, enfermé à l'Abbaye (26 mai, p. 355) (27 mai, p. 388 et suiv.).—Pétition de 22 sections demandant la cassation de la commission des Douze et la traduction de ses membres devant le tribunal révolutionnaire (30 mai, p. 630); — la Convention décrète l'impression de la pétition (*ibid.*). — Décret portant qu'elles ont bien mérité de la patrie et les invitant à continuer leur surveillance jusqu'à ce qu'elles soient averties par les autorités constituées du retour de l'ordre (31 mai, p. 649). — Présentent une adresse de dévouement à la Convention (*ibid.* p. 652); — réponse du président (*ibid.*); — la Convention décrète que l'adresse sera imprimée et envoyée aux départements (*ibid.* p. 652). — Les sections présentent une pétition tendant à faire rapporter le décret qui établit une armée révolutionnaire de 6.000 hommes à Paris (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 18); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Une députation des 48 sections apporte le procès-verbal de l'acceptation de la Constitution (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 725); — défilé de la députation devant la Convention (*ibid.* p. 727); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 728). — Pétition des sections de Paris demandant la suppression du remplacement (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 191); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 192). — Les commissaires de 38 sections dénoncent les administrateurs des ateliers (21 juillet, p. 295); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Les 48 sections demandent que les administrations soient expurgées (28 juillet, p. 625); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

§ 19. — Sections individuelles par ordre alphabétique.

Section des Amis de la patrie ci-devant du Ponceau. Adresse d'adhésion (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 98). — Adresse de dévouement (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 279). — Adhère aux mesures prises par le département de l'Hérault et demande le départ pour la Vendée de toutes les troupes soldées qui se trouvent à Paris (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 679 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 680). — Présente un contingent contre les rebelles de la Vendée (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 156). — Décret lui avançant, à titre de prêt, une somme de 15.600 livres (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 277). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 285). — La section demande que le comité de Salut public prenne des mesures pour sauver la République (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 33); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

Section des Arcis. Adresse d'adhésion (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 259). — Adresse de dévouement (15 janvier 1793, t. **LVII**, p. 62). — Présente à la barre une compagnie de canonniers qui part pour la frontière (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 83); — mention honorable (*ibid.*). — Présente son contingent qui va partir pour la Vendée (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 317). — Déclare qu'une partie de la Convention n'a plus sa confiance et demande que les ennemis du bien public soient traduits au tribunal révolutionnaire (29 mai, p. 582 et suiv.). — Pétition relative au jugement des députés mis en état d'arrestation le 2 juin (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 57); — réponse du président (*ibid.*). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 259).

Section de l'Arsenal. Adresse d'adhésion (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 171). — Réclamation des citoyens (1er octobre, p. 262). — Pétition relative à l'organisation de la garde nationale (14 octobre, p. 495). — Pétition relative à l'agiotage (*ibid.* p. 499). — Invite la Convention à nommer une délégation pour assister à une fête civique (24 mars 1793, t. **LX**, p. 516); — la Convention décide qu'une délégation assistera à cette fête (*ibid.*). — Demande que la cocarde tricolore soit uniforme pour tous (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 461). — Présente son contingent qui va partir pour la Vendée et demande à la Convention d'interdire la correspondance des sociétés populaires entre elles (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 317). — Présente une compagnie de canonniers

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

prête à se rendre en Vendée (28 mai, p. 497). — Décret lui accordant une avance de 21.000 livres (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 21). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution, présentation de l'emblème de la liberté et pétition en faveur des aveugles (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 140 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi de la pétition au comité des secours publics (*ibid.* p. 141).

Section Beaubourg. — Voir *Section de la Réunion*.

Section de Beaurepaire. Annonce qu'elle a fait un dépôt d'argent à l'hôtel des monnaies (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723). — On annonce qu'elle s'est opposée à la vente illégale d'une maison nationale (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 142). — Pétition des grenadiers et chasseurs relative à leur organisation (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 652). — Dénonce des dilapidations commises par les fournisseurs de l'armée (21 mars 1793, t. **LX**, p. 364). — Demande la dissolution du comité central nommé à l'évêché (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 131). — Arrêté relatif au mode de recrutement pour les secours à envoyer en Vendée (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 679). — Annonce que son contingent pour le recrutement s'élève à 224 citoyens et demande un prêt de 60.000 livres (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 616); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 717). — Décret lui accordant une avance de 45.000 livres pour compléter les fonds de son recrutement (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 297). — Présente une compagnie de canonniers qui part pour la frontière et demande une Constitution (29 mai p. 583 et suiv.); — réponse du président (*ibid.* p. 584); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les canonniers de la section protestent contre un fait qui leur est imputé par le *Journal du Républicain* (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 471 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 472). — Accepte la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 254). — Une citoyenne de la section demande la liberté pour les femmes *(ibid.)*; — réponse du président *(ibid.)*. — Réclamation de la compagnie des canonniers contre une note insérée dans le *Journal du Républicain* (5 juillet, p. 266); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

Section du Bon-Conseil, ci-devant de Mauconseil. Adresse relative aux troubles (26 février 1793, t. **LIX**, p. 271). — Demande le décret d'accusation contre Brissot, Gensonné, Vergniaud, etc. (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 453 et suiv.). — Soumet à la Convention une adresse de dévouement ainsi qu'un arrêté relatif au recrutement et un arrêté relatif à la défense de la Convention (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 153 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* de l'adresse et de la réponse du Président (*ibid*, p. 154); — Fortin, président de la section, écrit que les membres de la section qui ont présenté cette adresse à la Convention ont été incarcérés (6 mai, p. 211); — discussion à ce sujet : Vergniaud, Maximilien Robespierre, Vergniaud (*ibid.* et p. suiv.); — lettre de Sagnier, vice-président de la section, demandant sa mise en liberté et celle de ses collègues (*ibid.* p. 212); — reprise de la discussion : Lidon, Guadet, Thuriot (*ibid*, et p. suiv.); — la Convention décrète que le maire de Paris rendra compte par écrit de l'arrestation de ces citoyens (*ibid.* p. 213); — compte rendu du maire (7 mai, p. 262). — Lettre de Sagnier qui demande à être remis en liberté (8 mai, p. 334). — La section présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et sollicite un prêt de 150.000 livres (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 161); — serment des volontaires et défilé devant la Convention (*ibid.* p. 162); — décret tendant à lui faire avancer une somme de 150.000 livres (26 mai, p. 340). — Lettre d'une députation de la section pour demander son admission à la barre (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 78); — ordre du jour *(ibid.)*. — Félicite la Convention de ses travaux (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 381).

Section de Bondy. Trait de patriotisme des citoyens et citoyennes (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 331 et suiv.). — Défilé devant la Convention et pétition des volontaires qui se rendent aux frontières (12 mars 1793, t. **LX**, p. 121). — La section présente un contingent qui va partir pour la Vendée (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 279). — Adresse de dévouement (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 728 et suiv.). — Mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 729). — Des commissaires de la section proposent des mesures à prendre contre la Vendée (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 602). — Procès-verbal de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 139). — Adresse de la citoyenne Monroy sur la Constitution (*ibid.* et p. suiv.); — mention civique, insertion au *Bulletin* et défilé devant l'assemblée des citoyens de la section (*ibid.* p. 140).

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Section de Bonne-Nouvelle. Adresse de dévouement (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 606 et suiv.). — Fait une adresse de dévouement (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 452 et suiv.). — Demande une avance de 100.000 livres (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 716); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et demande à contracter un emprunt de 60.000 livres (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 63); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Déclare que la Constitution a été reçue avec joie (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 258).

Section de la Butte des Moulins. Adresse d'adhésion (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 167), (27 septembre, p. 171). — Pétition des ouvriers employés aux travaux du camp (14 octobre, p. 500). — Adresse relative à une pétition des 48 sections (20 octobre, p. 590). — Pétition relative à différents objets (15 mars 1793, t. **LX**, p. 221 et suiv.). — Demande la dissolution du comité central nommé à l'évêché (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 131). — Présente un arrêté relatif à la sûreté et au respect dû à la représentation nationale (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 277 et suiv.); — la Convention ordonne la mention honorable de cet arrêté, l'insertion au *Bulletin*, l'envoi aux départements et décrète que la section a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 278). — On annonce que les citoyens de la section ont fait l'union avec ceux du faubourg Saint-Antoine (31 mai, p. 657). — Exprime ses sentiments de reconnaissance pour la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 283 et suiv.).

Section des Champs-Élysées. Le président envoie le procès-verbal d'une visite faite dans les magasins de Saint-Denis (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 201). — La section désapprouve les arrêtés perturbateurs pris par certaines sections (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 78). — Présente son contingent de volontaires pour marcher contre les rebelles de l'Ouest (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 124); — mention honorable *(ibid.)*. — Communication d'une lettre signée du président et du secrétaire de la section adressée à la citoyenne Bourbon (21 mai, p. 142). — Remercie la Convention de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 286 et suiv.).

Section de la Cité. Adresse d'adhésion (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 387). — Adresse relative à l'habillement et à l'équipement de sa réserve (13 octobre, p. 481). — Pétition en faveur de la femme du trésorier de la ci-devant confrérie de la Vierge (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 2). — Envoi d'un arrêté relatif aux élections (29 octobre, p. 34). — La section demande la mise en liberté de son président et de son secrétaire, mis en état d'arrestation par ordre de la commission des Douze et la dissolution de cette commission (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 377); — réponse du président (*ibid.* et p. suiv.); — incident violent provoqué par cette réponse (*ibid.* p. 378 et suiv.); — décret ordonnant la mise en liberté du président et du secrétaire de la section (*ibid.* p. 391). — Députation et adresse des citoyens prêts à partir pour la Vendée (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 678); — mention honorable *(ibid.)*. — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 285). — La section demande qu'il soit sursis à l'exécution du jugement rendu contre le citoyen Guilleminet (8 août 1793, t. **LXX**, p. 518).

Section du Contrat social. Pétition relative aux subsistances (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54). — Le président désavoue une adresse sur les subsistances présentée au nom des 48 sections (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 635). — La section demande une interprétation de l'article 3 de la loi du 21 mars relative aux étrangers (30 mars 1793, t. **LX**, p. 712). — Défilé devant la Convention et serment de la compagnie des canonniers (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 17). — Dénonciation contre la commission extraordinaire des Douze pour s'être fait remettre les procès-verbaux du comité révolutionnaire de la section (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 285); — ordre du jour *(ibid.)*. — Accepte la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 287). — Exprime sa douleur de l'assassinat de Marat (14 juillet, p. 710). — Adresse de dévouement de la compagnie des canonniers de la section du Contrat social en garnison à Granville (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 220); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La section invite la Convention à envoyer une députation à la cérémonie qui aura lieu à la mémoire de Marat dans l'église Saint-Eustache (6 août 1793, t. **LXX**, p. 343); — la Convention décide qu'une députation de 24 membres assistera à cette cérémonie *(ibid.)*.

Section de la Croix-Rouge. Don patriotique des femmes et jeunes filles (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 252). — Les citoyennes demandent à être employées à la confection des tentes

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

(4 octobre, p. 304). — Des citoyens rendent compte d'enlèvements faits à l'Hôtel des Invalides (5 octobre, p. 340). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — Fait part des mesures qu'elle prend à l'égard des contre-révolutionnaires (20 mars 1793, t. LX, p. 343). — Décret lui accordant une avance de 121.000 livres (16 mai 1793, t. LXIV, p. 713). — Demande qu'il soit fait un rapport sur la pétition du citoyen Piquet (*ibid.* p. 769). — Demande que le comité colonial fasse son rapport sur l'affaire du citoyen Piquet (23 mai 1793, t. LXV, p. 219); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Demande la mise en liberté d'Hébert et la suppression de la commission des Douze (27 mai, p. 391). — Les Sans-Culottes de la section demandent la taxe des comestibles et la peine de mort contre les prévaricateurs (25 juin 1793, t. LXVII, p. 456); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — La section accepte la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 282). — Les citoyennes Sans-Culottes offrent une couronne de chêne au président et jurent de n'épouser que des républicains (*ibid.* p. 283).

Section des Droits de l'homme. Adresse de félicitation (30 septembre 1792, t. LII, p. 243). — Cérémonie en l'honneur de Michel Lepeletier (9 février 1793, t. LVIII, p. 400). — Demande la dissolution du comité central nommé à l'évêché (3 avril 1793, t. LXI, p. 131). — Adresse de dévouement (28 avril 1793, t. LXIII, p. 544 et suiv.). — Demande une avance de 70,000 livres à titre de prêt (16 mai 1793, t. LXIV, p. 719); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et demande une prompte réponse au sujet de la demande d'emprunt faite par la section (19 mai 1793, t. LXV, p. 61); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*; — décret lui accordant une avance de 50,000 livres (1er juin. p. 667). — Le section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (7 juillet 1793, t. LXVIII, p. 380). — Exprime sa douleur de l'assassinat de Marat (14 juillet, p. 711).

Section de l'Égalité (1). Adresse sur les causes de l'agiotage et les moyens propres à le détruire (3 novembre 1792, t. LIII, p. 123).

(1) Il n'y avait à Paris aucune section de ce nom.

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Section du Faubourg-Montmartre. Procès-verbal constatant un acte de civisme des sieur et dame Rouvrol (22 septembre 1792, t. LII, p. 97). — Adresse relative à l'empreinte des monnaies (14 octobre, p. 499). — Défilé devant la Convention et pétition d'une compagnie de canonniers qui se rend aux frontières (12 mars 1793, t. LX, p. 120). — Défilé devant la Convention d'une compagnie de volontaires (16 mars, p. 241). — La section présente un capitaine tyrolien déserteur et fait une pétition relative à des mesures de sûreté générale à prendre pour la défense de la capitale (7 avril 1793, t. LXI, p. 403 et suiv.). — Réclame la souveraineté et les droits du peuple et la liberté de ses magistrats (26 mai 1793, t. LXV, p. 361 et suiv.); — réponse du Président (*ibid.* p. 352). — Accepte l'Acte constitutionnel (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 255).

Section du Faubourg du Nord. Décret tendant à lui avancer une somme de 10,000 livres à titre de prêt (10 juin 1793, t. LXVI, p. 250). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (7 juillet 1793, t. LXVIII, p. 380).

Section des fédérés. — Voir *Section de la Place des fédérés.*

Section du Finistère. Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — Arrêté portant que les citoyens offrent leurs propriétés foncières comme cautionnement des assignats (10 février 1793, t. LVIII, p. 440). — La section demande à la Convention de s'occuper de la Constitution (8 avril 1793, t. LXI, p. 458 et suiv.). — La section demande à la Convention de prendre certaines mesures de salut public (5 mai 1793, t. LXIV, p. 152 et suiv.). — Se plaint de n'avoir pas été visitée par les commissaires de la Convention et demande les fonds nécessaires pour tenir les engagements contractés avec les volontaires qui partent pour la Vendée (13 mai, p. 645); — la Convention décide que la somme nécessaire sera avancée à titre de prêt et renvoie au comité des finances (*ibid.* p. 646). — Commissaires chargés de se rendre dans la section *(ibid.)*. — Présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et demande une avance de 150.000 livres (19 mai 1793, t. LXV, p. 60 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 61); — décret tendant à lui faire avancer une somme de 60.000 livres (26 mai,

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

p. 340). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 287). — La section demande un secours pour le citoyen Desmaret (4 août 1793, t. LXX, p. 224).

Section de la Fontaine de Grenelle. Adresse relative au mode d'élection de la municipalité de Paris (7 octobre 1792, t. LII, p. 389). — Adresse relative à une pétition des 48 sections (21 octobre, p. 606). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — Pétition relative à l'armement des domestiques (2 avril 1793, t. LX, p. 87). — Présente son contingent contre les rebelles (23 mai 1793, t. LXV, p. 224 et suiv.) — Compte rendu de l'acceptation de l'Aete constitutionnel (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 135); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

Section de la Fraternité. Adresse de félicitation (25 septembre 1792, t. LII, p. 152). — Adresse relative à la nomination des officiers municipaux (22 novembre 1792, t. LIII, p. 542). — Une députation annonce que les soldats que la section a donnés à la République sont prêts à marcher, et que la section défendra la Convention contre tous ses ennemis (18 mai 1793, t. LXV, p. 36 et suiv.); — la Convention décrète l'impression, l'envoi aux départements et l'affichage dans Paris de cette adresse (*ibid.* p. 37); — sur la motion de Buzot la Convention décrète que les citoyens pétitionnaires sont sous la sauvegarde de la loi *(ibid.)*; — réclamations de Thuriot et de Lasource contre ce décret (*ibid.* et p. suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 38). — La section dénonce un complot contre la Convention formé à la mairie de Paris (23 mai, p. 221 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi aux départements (*ibid.* p. 222); — décret portant que la section a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 224). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 251).

Section des Gardes françaises, ci-devant de l'Oratoire. Arrêté relatif au licenciement des travailleurs du camp de Paris (16 octobre 1792, t. LII, p. 520). — Adresse relative aux mesures de sûreté publique à prendre pour les jours où Louis XVI sera traduit à la barre de la Convention (9 décembre 1792, t. LIV, p. 722 et suiv.). — Dénonce un arrêté de la section du Luxembourg relatif au jugement de Louis XVI (27 décembre 1792, t. LV p. 728 et suiv.). — Pétition relative à la nomination des membres du tribunal révolutionnaire (31 mars 1793, t. LXI, p. 22). — Fait une adresse aux armées françaises (14 avril 1793, t. LXII, p. 90). — Demande un local pour les assemblées générales (6 mai 1793, t. LXIV, p. 214); — renvoi aux comités de la guerre et de législation (*ibid.* p. 215). — Fait une adresse de dévouement (19 mai 1793, t. LXV, p. 64); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Demande une Constitution libre et offre sa protection contre une minorité turbulente (28 mai, p. 498 et suiv.). — Désavoue l'adresse provoquée par Chazot qu'elle a chassé (31 mai, p. 651). — On annonce que les citoyens de la section ont fait l'union avec ceux du faubourg Saint-Antoine (31 mai, p. 657). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 281).

Section des Gravilliers. Adresse d'adhésion (7 octobre 1792, t. LII, p. 388); — envoi aux départements (*ibid.* p. 389). — Pétition relative à des mesures intéressant la liberté, la paix et le bonheur de la nation (9 mars 1793, t. LX, p. 17). — Adresse concernant les mesures prises pour le salut de la République (3 avril 1793, t. LXI, p. 279). — Demande des secours pour trois volontaires nationaux infirmes par suite de blessures de guerre (8 avril 1793, t. LXI, p. 459 et suiv.). — Présente son contingent contre les rebelles de l'Ouest (t. LXV, p. 156). — Décret tendant à lui faire avancer une somme de 180.000 livres pour compléter son fonds de recrutement (26 mai, p. 340). — Demande la mise en liberté d'Hébert et la suppression de la commission des Douze (27 mai, p. 389 et suiv.). — Demande des secours en faveur de plusieurs citoyens blessés à Jemmapes (11 juin 1793, t. LXVI, p. 438); — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Les citoyens de la section désavouent une pétition présentée par le citoyen Jacques Roux (25 juin 1793, t. LXVII, p. 459). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 250). — Félicitations de la légion des 300 élèves défenseurs de la patrie (5 juillet, p. 281).

Section de la Halle aux blés. Pétition relative aux abus qui se commettent dans la délivrance des certificats de civisme (6 mars 1793, t. LIX, p. 637). — Des commissaires de la section annoncent que les citoyens sont prêts à

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

marcher à l'ennemi et proposent différentes mesures de salut public (9 mars 1793, t. LX, p. 20 et suiv.). — Pétition et serment des canonniers volontaires (18 mars, p. 286). — La section dénonce le citoyen Bouillac (29 mars, p. 697). — Pétion dénonce une adresse de cette section contre la majorité de la Convention et propose de mander à la barre le président et les secrétaires de la section pour savoir s'ils ont signé cette adresse (10 avril 1793, t. LXI, p. 522 et suiv.); — discussion : Danton (*ibid.* p. 525 et suiv.); — Boyer-Fonfrède, Delahaye, Guadet, Robespierre, Vergniaud (*ibid.* p. 528 et suiv.); — décret mandant à la barre le citoyen Bocqueha, président de la section, et le citoyen Maître-Jean, secrétaire (*ibid.* p. 549 et suiv.). — La section présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et demande qu'il soit fait un rapport concernant le mode de la taxe sur les riches (19 mai 1793, t. LXV, p. 61 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 62). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 259).

Section des Halles. — Voir *Section des Marchés*.

Section de l'Homme armé, ci-devant Section du Marais. Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793. t. LXVIII, p. 255).

Section de l'Hopital (1). Transmet un projet de loi sur les subsistances rédigé par le citoyen Taboureau (25 octobre 1792, t. LII, p. 661).

Section de l'Hotel-de-Ville. — Voir *Section de la Maison commune*.

Section de l'Indivisibilité, ci-devant Section de la place des Fédérés. Décret portant que la section de la place des Fédérés prendra le nom de section de l'Indivisibilité (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 250).

Section des Innocents. — Voir *Section des Marchés*.

Section des Invalides. Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — On annonce que la section a ouvert un registre pour l'inscription des citoyens qui voudraient marcher à l'ennemi (9 mars 1793, t. LX, p. 19). — Les volontaires prêtent serment de fidélité à la République (14 mars, p. 196). — Présente son contingent contre les rebelles de la Vendée et demande une avance de 300.000 livres (19 mai 1793, t. LXV, p 62 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 63); — rapport et projet de décret (25 mai, p. 302); — adoption (*ibid.*). — Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 314).

Section des Lombards. Adresse des épouses et mères des citoyens qui combattent l'ennemi (22 septembre 1792, t. LII, p. 96). — Adresses relatives au mode d'élection du maire de Paris (4 octobre, p. 315), (14 octobre, p. 499). — Dénonciation contre Westermann (23 décembre 1792, t. LV, p. 368). — Adresse concernant les mesures à prendre pour la défense nationale (4 février 1793, t. LVIII, p. 188 et suiv.). — Demande le rapport du décret qui a déclaré l'argent marchandise (11 mars 1793, t. LX, p. 98). — Demande à la Convention de prendre les mesures nécessaires au salut public (5 avril 1793, t. LXI, p. 354). — Pétition de la section en faveur du citoyen Permes (8 mai 1793, t. LXIV, p. 334 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 335 et suiv.), (p. 338 et suiv.); — ordre du jour sur la pétition (*ibid.* p. 339). — La section présente son contingent qui va partir pour la Vendée et demande une avance de 120.000 livres (26 mai 1793, t. LXV, p. 351); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Réclame son registre qui se trouve parmi les papiers de la Commission des Douze (12 juin 1793, t. LXVI, p. 450 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 451). — Demande une interprétation du décret du 12 juin (14 juin, p. 516); — décret interprétatif (*ibid.*). — Décret tendant à lui avancer une somme de 74.623 liv. 6 sols à titre de prêt (*ibid.* p. 517). — La section invite la Convention à hâter ses travaux (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 256).

Section du Louvre. Prestation de serment par les canonniers (24 septembre 1792, t. LII, p. 122). — Pétition pour obtenir une partie des bâtiments du Louvre (9 octobre, p. 408). — Prestation du serment par la 3e compagnie de chasseurs (11 novembre 1792, t. LIII, p. 358). — Adresse d'adhésion de la section (2 décembre 1792, t. LIV, p. 51). — Demande l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire (9 mars 1793, t. LX, p. 3). — Défilé de-

(1) Il n'y avait à Paris aucune section de ce nom.

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

vant la Convention des recrues qui se rendent aux frontières (27 mars, p. 598), (29 mars, p. 701). — La Convention décrète que la section a bien mérité de la patrie (29 mars, p. 701). — Propose des mesures de salut public (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 459)

Voir *Section du Muséum*.

Section du Luxembourg. Refus d'admettre à la barre une députation de la section (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 288). — Arrêté relatif aux billets de la maison de secours (19 octobre, p. 569). — Les domestiques, portiers et serviteurs à gages se plaignent de ce qu'on leur refuse des cartes pour voter (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723). — La section des Gardes-Françaises dénonce un arrêté de la section du Luxembourg relatif au jugement de Louis XVI (27 décembre 1792, t. **LV**, p. 728 et suiv.). — La compagnie des canonniers défile devant la Convention et prête serment de maintenir la République (9 mars 1793, t. **LX**, p. 7). — Les citoyens sollicitent l'admission à la barre d'une députation de ses membres (12 avril 1793, t. **LXI**, p. 616), — jour fixé (*ibid.*). — La section demande la suspension de la vente du séminaire de Saint-Sulpice (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 1). — Présente à la barre une compagnie de canonniers (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 82 et suiv.); — défilé des canonniers devant la Convention (*ibid.* p. 83). — Présente les volontaires qui doivent marcher contre les rebelles et demande une avance de 60.000 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 17); — mention honorable du zèle de la section et renvoi de la pétition au comité des finances (*ibid.*); — rapport sur cette pétition et projet de décret (24 mai, p. 266); — adoption (*ibid.*). — Les sans-culottes présentent une série de mesures sur les subsistances et leur taxe (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 456 et suiv.); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.* p. 457). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 249). — Adhésion de la Société patriotique de la section (5 juillet, p. 281). — La section propose de décréter que les 48 sections de Paris marcheront en masse dans le département de l'Eure (6 juillet, p. 316).

Section du Mail. Adresse d'adhésion (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 79). — Pétition concernant l'inexécution de la loi sur la police de sûreté générale (25 septembre, p. 150). — Fait une adresse de dévouement (9 mars 1793, t. **LX**, p. 16). — Fait une pétition relative à l'entretien des volontaires nationaux (11 mars, p. 98). — Défilé devant la Convention de volontaires qui se rendent aux frontières (12 mars, p. 120), (17 mars, p. 263), (25 mars, p. 551). — La section a bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée permanente de la section (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 92). — Décret portant que la section a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 97). — La section propose des mesures de salut public (8 avril, p. 460). — Mention honorable du patriotisme des citoyens (12 avril, p. 623). — Adresse et prestation de serment des volontaires de la section qui se rendent aux frontières (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 571 et suiv.). — La section fait une adresse de dévouement (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 352 et suiv.); — insertion de l'adresse au *Bulletin* et renvoi à la commission des Douze (*ibid.*). — Commissaires chargés de recevoir le serment des volontaires de la section qui partent pour la Vendée (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 451). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 280). — La Société populaire de la section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (7 juillet, p. 383).

Section de la Maison commune, ci-devant de l'Hotel-de-Ville. Compte rendu des opérations du recrutement (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20). — Annonce que son contingent pour la Vendée est complet (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 485); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Demande une avance de 60.000 livres (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 510); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Compte rendu de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 148); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section du Marais. Adresse d'adhésion (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 209 et suiv.). — Pétition au sujet de l'élection du maire (7 octobre, p. 377), (16 octobre, p. 520). — Pétition demandant qu'il soit procédé à un examen des prisons de Paris (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 23 et suiv.). — Pétition (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54). — Pétition demandant que les citoyens domiciliés ne soient pas soumis aux dispositions de la loi sur les certificats de ré-

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

sidence (13 janvier 1793, t. LVII, p. 33). — Pétition en faveur du citoyen Vernier (10 février 1793, t. LVIII, p. 437). — La section présente des vues au sujet de l'habillement et de l'équipement des troupes (17 février, p. 647 et suiv.). — Réclame contre une pétition présentée au nom des 48 sections (6 mars 1793, t. LIX, p. 637). — Adresse de dévouement (9 mars 1793, t. LX, p. 22).

Voir *Section de l'Homme armé.*

Section de Marat et Marseille, ci-devant section de Marseille. Demande à la Convention de prendre des mesures pour assurer les subsistances (7 août 1793, t. LXX, p. 441); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*).

Section des Marchés, ci-devant des Halles, ci-devant des Innocents. Adresses d'adhésion (27 septembre 1792, t. LII, p. 171), (30 septembre, p. 239), (3 octobre, p. 288). — Demande que les députés qui ont été membres du conseil de surveillance de la commune de Paris rendent leurs comptes (10 février 1793, t. LVIII, p. 440 et suiv.). — Les canonniers demandent aux membres de la Convention d'oublier leurs divisions et de faire de bonnes lois (20 avril 1793, t. LXIII, p. 11 et suiv.). — Des volontaires partant pour la Vendée demandent à la Convention de faire remettre en liberté les magistrats arrêtés arbitrairement et de casser la commission des Douze (29 mai 1793, t. LXV, p. 582); — réponse du président (*ibid.*); — la Convention ordonne l'impression de la pétition et de la réponse du président (*ibid.*). — Le juge de paix expose que la plupart des familles dont les principaux membres combattent les ennemis sont dans le plus complet dénûment (21 juin 1793, t. LXVII, p. 31); — renvoi aux comités de législation et des finances réunis (*ibid.*). — La section demande une avance de 100.000 livres (25 juin, p. 432); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 285).

Section de Marseille, ci-devant du Théatre-Français. Arrêté relatif à la nomination du maire par appel nominal (12 octobre 1792, t. LII, p. 464). — Décret mandant à la barre Momoro, président de la section et Peyre, secrétaire (*ibid.* p. 467); — leur admission et leur interrogatoire (13 octobre, p. 483 et suiv.); — la Convention les invite à la séance et passe à l'ordre du jour sur l'arrêté de la section (*ibid.* p. 484). — Arrêté relatif aux billets de la maison de confiance (19 octobre, p. 569). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — Adresse de dévouement (17 mars 1793, t. LX, p. 260). — Défilé devant la Convention des volontaires qui se rendent aux frontières (20 mars, p. 344). — La section demande un décret qui l'autorise à voler au secours de la République (3 avril 1793, t. LXI, p. 277). — Présente son contingent qui va partir pour la Vendée (25 mai 1793, t. LXV, p. 323 et suiv.); — réponse du président (*ibid.* p. 324); — insertion au *Bulletin* de l'adresse et de la réponse du président (*ibid.*). — La section accepte la Constitution (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 313). — Expose les honneurs qu'elle compte rendre à la dépouille de Marat (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 34); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Voir *Section de Marat et Marseille.*

Section de Mauconseil. Adresse d'adhésion (7 octobre 1792, t. LII, p. 388). — Dénonciation relative à des abus commis dans l'habillement des troupes (17 octobre, p. 544 et suiv.). — Adresse relative à l'assassinat de quatre déserteurs prussiens (20 octobre, p. 590), (21 octobre, p. 596). — Envoi de pièces relatives à l'affaire de Rethel (24 novembre 1792, t. LIII, p. 575). — Pétition des volontaires détenus pour l'affaire de Rethel (16 décembre 1792, t. LV, p. 78).

Voir *Section de Bon-Conseil.*

Section de Mil-sept-cent-quatre-vingt-douze. Dénonciation contre la section pour avoir procédé aux élections à haute voix (13 octobre 1792, t. LII, p. 482). — Arrêté de la section portant qu'elle procédera à l'élection de la municipalité par scrutin fermé (14 octobre, p. 499). — Une députation présente à la barre le citoyen Duplessis et demande pour lui l'accolade fraternelle du président (21 mars 1793, t. LX, p. 417). — La section fait une adresse de dévouement, dénonce la mauvaise qualité des fournitures faites aux volontaires et demande à la Convention de donner des ordres pour l'armement de ses volontaires (16 mai 1793, t. LXIV, p. 720); — réponse du Président (*ibid.*); — défilé des volontaires devant la Convention (*ibid.* p. 721); — la Convention décrète l'impression de l'adresse, l'envoi aux sections de Paris et aux départements et charge le comité de l'examen des marchés d'examiner

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

la dénonciation relative à la mauvaise qualité des fournitures (*ibid.*). — On annonce que les citoyens de la section ont fait l'union avec ceux du Faubourg-Saint-Antoine (31 mai 1792, t. LXV, p. 657). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 278 et suiv.). — Rapporte sa décision nommant deux commissaires pour se rendre dans le département de l'Eure et déclare qu'elle n'a pas entendu la lecture du manifeste de Wimpfen (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 104); (19 juillet, p. 166); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 167).

Section Mirabeau. Adresse d'adhésion (27 septembre 1792, t. LII, p. 171). — Don patriotique (6 octobre, p. 361). — Adresse relative à l'organisation de la force armée (23 octobre, p. 630). — Arrêté tendant à obtenir une loi contre les fournisseurs de souliers à l'armée (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352).

Voir *Section du Mont-Blanc.*

Section de Molière et de La Fontaine. Les citoyens annoncent qu'ils ont refusé un certificat de civisme à un agent du roi de Prusse (25 septembre 1792, t. LII, p. 129). — Adresse d'adhésion (30 septembre, p. 258). — Don patriotique (12 octobre, p. 471). — Pétition relative à l'agiotage (14 octobre, p. 495 et suiv.). — On annonce que la section n'a pas adhéré à l'adresse des 48 sections contre le projet d'une garde départementale pour la Convention (27 octobre 1792, t. LIII, p. 5). — Lettre de la section demandant l'admission d'une députation à la barre (2 mai 1793, t. LXIV, p. 2); — jour fixé (*ibid.*). — La députation admise présente une pétition relative au mode de recrutement pour le nouveau contingent (6 mai, p. 214); — décret (*ibid.* p. 218). — La section proteste contre la nomination du citoyen Bellanger pour remplacer provisoirement le citoyen Santerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 175); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Arrêté pris par la section pour l'envoi de 100 hommes, près de la Convention, pour la défendre contre les séditieux (28 mai, p. 486); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La section demande les moyens de maintenir la tranquillité (31 mai, p. 641); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 284).

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Section du Mont-Blanc, ci-devant de Mirabeau. Les citoyens annoncent que la section ci-devant *Mirabeau* s'appellera désormais section du *Mont-Blanc* (11 décembre 1792, t. LV, p. 1). — Tableau des dons patriotiques de la section (17 février 1793, t. LVIII, p. 649). — On annonce que les opérations du recrutement s'y poursuivent activement (15 mars 1793, t. LX, p. 214). — Adresse relative aux mesures à prendre contre les perturbateurs (18 mars, p. 289 et suiv.). — La section désavoue cette adresse (23 mars, p. 492). — Annonce qu'elle a opéré son recrutement en deux jours (12 mai 1793, t. LXIV, p. 598). — Accepte la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 280).

Section de Montreuil. Demande une avance de 60.000 livres (16 mai 1793, t. LXIV, p. 769); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Défilé devant la Convention du contingent de la section (18 mai 1793, t. LXV, p. 39). — Décret accordant à la section une somme de 60.000 livres à titre de prêt (6 juin 1793, t. LXVI, p. 99).

Section du Muséum, ci-devant du Louvre. Dénonce l'incivisme des administrateurs des postes et demande que les membres de toutes les administrations soient nommés par les assemblées électorales (21 juin 1793, t. LXVII, p. 47); — renvoi au comité de législation et au ministre des contributions publiques (*ibid.*). — Se porte garante et responsable de la violation des propriétés (30 juin, p. 657); — mention honorable (*ibid.*). — Accepte avec transport l'Acte constitutionnel (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 250). — Demande le rapport du décret qui réunit les messageries aux postes (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 47); — renvoi aux comités d'agriculture, des finances et de commerce réunis (*ibid.*).

Section de l'Oratoire. Don patriotique de 150 jeunes gens (27 septembre 1792, t. LII, p. 183).

Voir *Section des Gardes françaises.*

Section de l'Observatoire. Adresse en faveur des ouvriers du camp de Paris (11 octobre 1792, t. LII, p. 451). — Adresse relative à l'agriculture (14 octobre, p. 500). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. LIV, p. 723). — La section propose un ensemble de mesures intéressant le recrutement (11 mars 1793, t. LX, p. 99 et

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

suiv.). — Demande qu'il soit pris certaines mesures de salut public (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 152 et suiv.). — On annonce que les citoyens de la section ont juré de mourir pour la République (31 mai 1793, t. **LXV**, p. 645). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 257).

Section du Panthéon français. Demande concernant l'élection du maire (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 102). — Arrêté relatif au scrutin par appel nominal (4 novembre, p. 137). — Une députation de la section présente une pétition au nom des 48 sections (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre, p. 723). — Serment prêté par les membres de la section de poignarder tout dictateur (14 mars 1793, t. **LX**, p. 199). — Défilé devant la Convention et pétition des volontaires qui se rendent aux frontières (26 mars, p. 566 et suiv.). — Fait hommage d'un ouvrage en l'honneur de Michel Lepeletier, intitulé : *Epode à réciter près du tombeau* (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 14). — Propose différentes mesures de salut public (3 avril, p. 280). — Demande la suspension de la location ou de la vente du collège de Laon (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 547); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Demande à la Convention de prendre certaines mesures de salut public (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 152 et suiv.). — Défilé devant la Convention de 600 volontaires et demande d'une avance de 150.000 livres (13 mai, p. 624 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 625); — rapport par Mallarmé (*ibid.* p. 628); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.* p. 629). — Lettre des commissaires de la section au sujet du jeune Deschamps, déposé au poste, qui se dit être le fils d'un domestique d'un membre de la Convention (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 34 et suiv.); — la Convention ordonne l'affichage de cette lettre aux portes de la salle des séances (*ibid.* p. 35). — Des citoyens demandent l'exécution du décret qui accorde des secours aux femmes des défenseurs de la patrie (27 juin, p. 597 et suiv.). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et l'invite à organiser promptement l'institution nationale (30 juin, p. 678 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 680). — Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 253). — Exprime sa douleur de l'assassinat de Marat (14 juillet, p. 710).

Section des Piques. Pétition relative à la mauvaise qualité du pain destiné aux troupes (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 149). — Don patriotique d'un citoyen (1er février 1793, t. **LVIII**, p. 172). — Des commissaires de la section annoncent que les citoyens sont prêts à marcher aux frontières et demandent à la Convention d'examiner la conduite du conseil exécutif provisoire et celle des officiers de l'armée du général Valence (9 mars 1793, t. **LX**, p. 21). — Adresse de la section aux volontaires composant ses deux compagnies dans la Vendée (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 32); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 313). — Ordre du jour sur sa demande d'amnistie en faveur des citoyens compris dans l'instruction criminelle du département de Seine-et-Oise, au sujet de l'émeute du 25 février (8 août 1793, t. **LXX**, p. 515).

Section de la Place des Fédérés. Cérémonie en l'honneur de Michel Lepeletier (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 400). — Le président écrit que la section a décidé de ne faire aucune pétition sans qu'elle eût été au préalable approuvée en assemblée générale (28 février 1793, t. **LIX**, p. 323). — Dénonce l'administration de l'habillement des troupes (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 87). — Félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 249). — Décret portant que la section prendra désormais le nom de section de l'*Indivisibilité* (*ibid.* p. 250).

Voir *Section de l'Indivisibilité*.

Section Poissonnière. Arrêté relatif à la pétition sur les subsistances présentée au nom des 48 sections (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 634 et suiv.). — Défilé de volontaires et pétition demandant le décret d'accusation contre Dumouriez (12 mars 1793, t. **LX**, p. 122); — incident provoqué par cette pétition (*ibid.* et suiv.); — renvoi des auteurs de la pétition au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 132). — La section déclare reconnaître son erreur et retirer ce qu'elle a demandé contre Dumouriez (15 mars, p. 224). — Serment de dévouement à la République prêté par une compagnie de canonniers partant pour la Vendée (31 mai 1793, t. **LXV**, p. 650). — La section accepte la Constitution (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 315).

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Section du Ponceau. Voir *Section des Amis de la Patrie.*

Section du Pont-Neuf. Compte rendu des opérations du recrutement (23 mars 1793, t. **LX**, p. 471). — Adresse sur les circonstances actuelles (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 314); — mention honorable du patriotisme des citoyens *(ibid.)*. — La section adhère à l'arrêté du département de l'Hérault et présente des vues au sujet de la Vendée (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 3). — Arrêtés pris par la section concernant la sûreté des représentants du peuple et le renouvellement de la nouvelle municipalité de Paris (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 485 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 486). — Le président de la section écrit qu'il a reçu un ordre signé Henriot, commandant provisoire, pour tirer le canon d'alarme et demande les ordres de la Convention (31 mai, p. 640). — On annonce qu'on a refusé de tirer le canon d'alarme dans la section (*ibid*, p. 641); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 280).

Section de Popincourt. Adresse relative à une pétition des 48 sections (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 611). — Pétition en faveur des indigents (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 367). — La section demande un secours de 10.000 livres pour la maison des orphelins (24 décembre, p. 375). — Les volontaires de la section demandent audience. — Jour fixé (27 décembre, p. 705). — Décret accordant une somme de 8.000 livres à la section (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 183 et suiv.). — Elle présente son contingent qui va partir pour la Vendée (p. 279). — Un détachement des chasseurs du Midi, fourni par la section, demande à être admis à la barre pour prêter serment et se plaint de l'arrestation de son commandant (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 80); — la Convention passe à l'ordre du jour sur la réclamation du bataillon et l'autorise à défiler devant elle *(ibid.)*. — La section demande qu'il soit pris des mesures en faveur des jeunes enfants de l'école Popincourt abandonnés par leur instituteur (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 286 et suiv.); — la Convention décrète la conservation provisoire de l'école et renvoie pour le surplus au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 291).

Section des Quatre-Nations. Adresse de dévouement (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 79). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723). — La section présente deux soldats de retour des frontières (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 591). — Communication du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du 11 mars 1793 (17 mars 1793, t. **LX**, p. 256). — Sa pétition sur les mesures à prendre pour le salut public (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 349 et suiv.). — Observations sur cette pétition (*ibid.* p. 357 et suiv.).

Voir *Section de l'Unité.*

Section des Quinze-Vingts. Pétition relative à l'établissement d'une manufacture d'armes (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 193). — Dénonciation contre la commune de Paris (30 septembre, p. 248). — Adresse de dévouement (21 octobre, p. 606 et suiv.). — Pétition pour l'organisation de la maison des aveugles (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 138. — Annonce de l'arrestation de fusils par les citoyens de la section (11 novembre, p. 357). — Adresse relative à l'approvisionnement des troupes (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 712). — Défilé devant la Convention d'un bataillon qui se rend aux frontières (23 mars 1793, t. **LX**, p. 491). — Adresse relative à la comparution de Dumouriez à la barre (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 25). — Adresse sur les circonstances actuelles (4 avril, p. 313 et suiv.); — mention honorable du patriotisme des citoyens (*ibid.* p. 314). — Fait une adresse sur les discussions qui divisent les membres de la Convention (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 98 et suiv.). — Renvoi au comité de la guerre d'une question relative à la dispense de retenue de trois sous par homme pour l'habillement, qui a été accordée à la compagnie de canonniers de la section actuellement à Saint-Malo (28 avril, p. 495). — Réclamations de la section (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 620 et suiv.). — Sollicite une avance de 150.000 livres à titre de prêt (16 mai, p. 719); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret accordant une avance de 102.000 livres aux citoyens de la section enrôlés pour marcher contre les rebelles de la Vendée (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 230). — La section demande qu'il soit pris des mesures pour éviter une nouvelle disette (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 375); — renvoi aux comités de Sûreté générale et d'agriculture réunis *(ibid.)*.

Section de la République, ci-devant du Roule. Pétition et prestation de serment des canonniers de la section de la République (9 mars 1793, t. **LX**, p. 9). — Défilé devant la

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Convention des volontaires qui se rendent aux frontières (18 mars 1793, t. **LX**, p. 286). — La section accepte la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 254).

SECTION DE LA RÉUNION, CI-DEVANT BEAUBOURG. Adresse relative aux légions étrangères et compagnies franches (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 80). — Adresse relative à l'agiotage (7 octobre, p. 389). — Arrêté relatif aux volontaires qui abandonnent les drapeaux (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 338). — Compte rendu des mesures pour fournir le nombre de volontaires nationaux fixé pour chaque section (22 février 1793, t. **LIX**, p. 78 et suiv.). — Décret portant que la section a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 79). — Présentation et défilé dans la salle des séances d'une troupe de 220 volontaires qui se rendent aux frontières (6 mars, p. 638 et suiv.). — Demande la formation d'une seconde compagnie de canonniers (16 mars 1793, t. **LX**, p. 238). — Fait une adresse de dévouement et d'encouragement à la Convention (18 mars, p. 288). — Communique un arrêté relatif au désarmement des citoyens suspects (26 mars, p. 581 et suiv.). — Demande le départ pour les départements de l'ouest de toutes les troupes soldées qui se trouvent à Paris (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 681); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Fait une adresse relative au mode de recrutement et à la contribution de guerre (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 25 et suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 26). — Présentation de 342 volontaires qui vont marcher contre les rebelles, et adresse de dévouement des canonniers volontaires (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 17 et suiv.); — mention honorable et décret ordonnant l'impression du discours de l'orateur de la section, de l'adresse des canonniers et de la réponse du président (*ibid.* p. 19). — Décret tendant à lui avancer une somme de 67.000 livres (29 mai, p. 581). — Compte rendu de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 148); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 149). — Des citoyens de la section présentent une nouvelle pièce d'artillerie (4 août 1793, t. **LXX**, p. 227); — renvoi au comité militaire (*ibid.*).

SECTION DU ROULE. — Voir *Section de la République.*

SECTION DES SANS-CULOTTES. Pétition relative à la lenteur des travaux du camp sous

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

Paris (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 149). — Don patriotique (4 octobre, p. 305). — Envoi d'un écrit patriotique (5 octobre, p. 336), (10 octobre, p. 430). — Adresse d'adhésion (13 octobre, p. 476). — Adresse relative aux prêtres réfractaires (23 octobre, p. 629). — Lettre du ministre de l'intérieur au sujet des dilapidations que commet la section dans les églises de Saint-Victor et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 96). — Pétition relative au transfert de la Bibliothèque nationale au palais du Luxembourg (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723). — Adresse sur les circonstances actuelles (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 314 et suiv.). — Pétition en faveur du citoyen Gambert (*ibid.* p. 315). — La section demande à la Convention de prendre certaines mesures de salut public (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 152 et suiv.). — Demande que la Convention accorde la maison de Saint-Firmin pour servir d'asile aux familles indigentes des volontaires qui partent pour les armées (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 73); — renvoi aux comités des finances et d'aliénation (*ibid.*). — Présente son contingent contre les rebelles de l'Ouest et demande un secours de 100.000 livres (20 mai, p. 121); — renvoi aux comités de législation et des finances réunis (*ibid.* p. 122). — Demande la taxe des denrées de première nécessité (31 mai, p. 156 et suiv.); — renvoi aux comités de commerce et d'agriculture réunis (*ibid.* p. 657). — Décret tendant à lui avancer une somme de 36.302 livres à titre de prêt (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 15). — Décret déchargeant la section du prix du bail de la maison du petit séminaire de Saint-Nicolas et fixant les mesures pour le paiement des secours aux parents des volontaires qui sont aux armées et pour le remboursement des billets de secours (18 juin, p. 667 et suiv.). — La section approuve la Constitution et fait part d'un arrêté relatif à l'envoi d'hommes contre les malveillants du département de l'Eure (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 382); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les orphelins et orphelines de la commune de Paris, dont le siège est dans la section, protestent de leur attachement à la République et jurent de défendre la Constitution (*ibid.*); — le président donne le baiser fraternel à deux de ces enfants (*ibid.*).

SECTION DU TEMPLE. Pétition relative à une motion de Lanjuinais concernant l'organisation de la force publique (6 octobre 1792

PARIS (*suite des Sections par ordre alphabétique*).

t. **LII**, p. 366 et suiv.). — La section demande une loi répressive contre ceux qui refusent de faire leur service personnel (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 95 et suiv.). — On annonce que le contingent de la section est arrivé à Valenciennes (5 avril, p. 323). — La section présente les défenseurs qu'elle a fournis pour combattre les rebelles de la Vendée, demande une avance de 100,000 livres pour tenir les engagements qu'elle a pris vis-à-vis d'eux et sollicite une pension pour le citoyen Garnier (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 687); — défilé des volontaires devant la Convention et renvoi des demandes de la section au comité des finances (*ibid.*). — Décret tendant à lui avancer une somme de 30.000 livres à titre de prêt (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 15). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 284).

Section du Théatre-Français. — Voir *Section de Marseille*.

Section des Tuileries. Procès-verbal de la proclamation du décret qui abolit la royauté (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 92). — Adresse d'adhésion (22 octobre, p. 611). — Ordre du jour sur une pétition des citoyens formant la cavalerie de réserve (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 34). — Lettre du président de la section sur les provocations au pillage et à l'assassinat (1er novembre, p. 99). — Arrêté relatif à l'élection des membres qui doivent composer le conseil général de la commune de Paris (6 novembre, p. 201). — Don patriotique d'un citoyen (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 256). — Pétition relative aux victimes de la journée du 10 août (11 janvier 1793, p. 747). — La section envoie une adresse de dévouement (20 mars 1793, t. **LX**, p. 342). — Proteste contre tout ce qui porterait atteinte à la représentation nationale (25 mars, p. 532). — Défilé devant la Convention des volontaires qui se rendent aux frontières (26 mars, p. 567). — On annonce que la section doit demander à la Convention si elle a les moyens de sauver la République (27 mars, p. 605). — La section présente un arrêté sur les moyens de secourir les départements opprimés par les rebelles (*ibid.* p. 609). — Elle demande à contracter un emprunt de 70.000 livres (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 629); — décret (*ibid.*). — Fait part du serment qu'ont prêté tous les membres de la section de défendre la représentation nationale jusqu'à la dernière goutte de leur sang (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 186); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi aux départements (*ibid.*). — Décret portant qu'elle a bien mérité de la patrie (23 mai, p. 224). — La section donne son adhésion à l'Acte constitutionnel (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 254). — Les canonniers de la section des Tuileries en garnison au fort de la Liberté, à Cherbourg, assurent la Convention de leur dévouement et demandent à combattre l'ennemi (4 août 1793, t. **LXX**, p. 228); — insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

Section de l'Unité, ci-devant des Quatre Nations. Présente le contingent qui va combattre les rebelles de la Vendée et fait une adresse sur les mesures à prendre pour sauver la République (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 672 et suiv.). — Pénières demande la mise en liberté du citoyen Leroux, juge de paix, arrêté par ordre du comité de surveillance de cette section (16 mai 1793, p. 713 et suiv.). — La section demande la mise en liberté du citoyen Leroux, juge de paix (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 13 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 14 et suiv.); — la Convention ordonne l'élargissement du citoyen Leroux (*ibid.* p. 15). — Reprise de la discussion (*ibid.* et p. suiv.), (p. 20 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 23). — La section propose différentes mesures de salut public (25 mai, p. 324 et suiv.); — réponse du président (*ibid.* p. 325); — insertion au *Bulletin* de l'adresse et de la réponse du président (*ibid.*). — Décret tendant à faire avancer une somme de 128.400 livres à la section pour compléter son fonds de recrutement (26 mai, p. 340). — Rapport par Porcher-Lissonnay sur différents mandats d'arrêts décernés par le comité de surveillance des étrangers de la section (*ibid.* p. 345 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 349 et suiv.); — adoption avec amendement (*ibid.* p. 350); — texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — La section félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 252).

§ 20. — Services de garde auprès de la Convention.

Des citoyens offrent de monter la garde auprès de la Convention et d'y remplacer les gendarmes nationaux qui sont en Vendée (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 219); — mention honorable et renvoi à la commission des Douze (*ibid.*).

PARIS (*suite*).

§ 21. — Subsistances.

Adresse de l'administration des subsistances relative à la libre circulation des grains (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 334). — Lettre du ministre de l'intérieur relative aux difficultés qu'il éprouve pour exécuter les mesures nécessaires aux approvisionnements de la capitale (16 octobre, p. 523 et suiv.). — Lettre du ministre de l'intérieur sur les subsistances de Paris (27 novembre 1792, t. **LIII**, p. 607 et suiv.); — observations de Lanjuinais, Lecointre, Bréard, Osselin (*ibid.* p. 608 et suiv.); — renvoi aux comités de sûreté générale et d'agriculture réunis (*ibid.* p. 609). — Nouvelle lettre du ministre de l'intérieur relative aux subsistances (28 novembre, p. 642). — Une députation des commissaires des sections et des membres du conseil de la commune demande que l'on rende aux autorités le droit de taxer les denrées de première nécessité (29 novembre, p. 654). — Pétition de la section du Contrat social relative aux subsistances (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51). — Lettre du ministre de l'intérieur relative aux subsistances et approvisionnements de la ville de Paris (5 décembre, p. 378). — La peine de mort est décrétée contre quiconque entravera l'arrivée des subsistances à Paris (6 décembre, p. 394). — Mesures pour assurer leur arrivée à Paris (*ibid.* p. 396). — Il sera nommé une commission chargée de rechercher et faire arrêter ceux qui empêcheront la circulation des subsistances (*ibid.* p. 396). — La municipalité demande une somme de 4 millions pour les subsistances (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 292); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*; — rapport tendant à autoriser la municipalité à emprunter cette somme (7 février, p. 354 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 356 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 357). — Décret ordonnant qu'une députation des 48 sections sera admise à la barre pour présenter une pétition relative aux subsistances (11 février, p. 463). — La députation est admise et présente sa pétition (13 février, p. 475 et suiv.). — Rapport par le ministre de l'intérieur sur l'état des subsistances (*ibid.* p. 504). — Arrêté de la section Poissonnière relatif à la pétition sur les subsistances présentée au nom des 48 sections (17 février, p. 634). — Le président de la section du Contrat social désavoue l'adresse des 48 sections sur les subsistances (*ibid.* p. 635). — Le ministre de l'intérieur, les administrateurs du département, le maire et le procureur de la commune de Paris feront un rapport sur l'état des subsistances et sur les mesures prises et à

PARIS (*suite des Subsistances*).

prendre pour que la ville n'en manque pas (24 février 1793, t. **LIX**, p. 141). — Rapport par Fabre *(Hérault)* sur l'état des subsistances (*ibid.* p. 158). — Pétition des ouvrières blanchisseuses sur les subsistances (*ibid.* p. 150). — Pétition des citoyennes réunies en société fraternelle sur le même objet (*ibid.* p. 151). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur au sujet des subsistances (25 février, p. 189 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 191). — Le maire de Paris écrit que les commissaires des 48 sections réunis pour rédiger une pétition relative aux subsistances et à la circulation des assignats, demandent la permission de la soumettre à l'Assemblée (2 mars, p. 554). — Jour fixé pour l'admission des commissaires *(ibid.)*. — Admis, ils présentent leur pétition (3 mars, p. 569). — Articles additionnels au décret du 7 février, qui autorise la municipalité à lever une contribution extraordinaire de 4 millions pour les subsistances (23 mars 1793, t. **LX**, p. 489 et suiv.). — L'administration des subsistances demande l'autorisation de couper une réserve de 2.500 arpents de bois dans les districts de Sens, Saint-Florentin, Tonnerre et Auxerre (28 mars, p. 632); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Le maire de Paris sera interrogé sur l'état des subsistances (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 125). — Il rend compte de l'état des subsistances(*ibid.* p. 135); — la Convention décrète l'impression et l'affichage de ce compte rendu *(ibid.)*. — Motions de Génissieu, Lehardy (Morbihan) et Vergniaud relatives aux subsistances de Paris (17 avril, p. 261 et suiv.). — Décret ordonnant au maire de rendre compte de l'exécution ou de la non-exécution du décret qui ordonne l'affichage de son compte rendu du 15 avril et de l'emploi des fonds mis à la disposition de la municipalité pour les subsistances (*ibid.* p. 262); — compte rendu (18 avril, p. 598 et suiv.). — Pétition sur les moyens d'assurer les subsistances (18 avril, p. 621. — Voir également l'*Erratum*, p. 777). — Proclamation des autorités constituées du département de Paris au sujet des subsistances (*ibid.* p. 623). — Rapport et projet de décret sur la pétition du 18 avril sur les moyens d'assurer les subsistances (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 314 et suiv.). — Plaintes du maire de Paris au sujet de la disette de l'avoine sur le carreau de la halle (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 241); — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Plaintes du ministre de l'intérieur au sujet d'un placard affiché par Garin, membre du comité des subsistances de la commune de Paris, dans lequel il est accusé d'avoir formé un plan de

famine contre Paris (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 552): — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (*ibid.* p. 553). — Décret ordonnant à la municipalité de rendre compte de l'état des subsistances (7 août 1793, t. **LXX** p. 440). — Compte rendu par Pache (*ibid.* p. 442).

§ 22. — **Travaux d'embellissement.**

Programme du concours pour les travaux d'embellissement à exécuter dans les endroits compris sur la partie du plan de Paris dont la gravure a été ordonnée par le décret du 5 mai (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 660 et suiv.).

II. — **Département de Paris.**

§ 1er. — **Administrateurs. — Directoire. — Procureur-général-syndic. — Conseil général.**

§ 2. — **Autorités constituées.**

§ 3. — **Corps électoral.**

§ 4. — **Districts ruraux.**

§ 5. — **Gendarmerie nationale.**

§ 6. — **Recrutement et force armée.**

§ 7. — **Volontaires et autres militaires.**

---

§ 1er. — **Administrateurs. — Directoire. — Procureur-général-syndic. — Conseil général.**

Demande relative aux indemnités dues aux électeurs (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 183). — Le département demande un fonds de secours de deux millions (28 septembre, p. 195). — Il rendra compte de l'emploi des trois millions qui ont déjà été mis à sa disposition (*ibid.* p. 197). — Il est interdit aux administrateurs de se qualifier commission administrative *(ibid.)*. — Le Directoire rend compte des causes de l'inexécution de la loi relative à la nouvelle organisation de l'Hôtel des Invalides (2 octobre, p. 276). — Demande des secours (9 octobre, p. 405). — Le procureur général syndic envoie le procès-verbal constatant la fuite de Guillaume, ex-administrateur de la Caisse de secours (14 octobre, p. 495). — Le Directoire fait une proposition concernant les créanciers de la République (17 octobre, p. 534). — Il rendra ses comptes dans les trois jours (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 23). — Dénonciation contre deux membres accusés de s'être emparés d'objets appartenant aux émigrés (31 octobre, p. 91). — Adoption sauf rédaction d'un décret relatif à une avance d'un million à faire au département de Paris pour lui permettre de retirer les billets au porteur au-dessous de 25 livres (7 novembre, p. 286). — Les administrateurs demandent des secours pour les femmes et les enfants des gardes nationales qui combattent sur la frontière (8 novembre, p. 305). — Texte définitif du décret relatif à une avance d'un million à faire au département de Paris pour lui permettre de retirer les billets au porteur au-dessous de 25 livres (*ibid.* p. 313). — Il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition du département tendant à obtenir une avance de 1.400.000 livres pour acquitter les dépenses arriérées (12 novembre, p. 366). — Demande du ministre de l'intérieur relative à l'exécution du décret qui l'autorise à faire l'avance d'un million pour retirer les billets de confiance (14 novembre, p. 401); — décret (15 novembre, p. 424). — Projet de décret pour parvenir à l'exécution du décret du 8 novembre sur l'avance d'un million à faire au département de Paris (22 novembre, p. 543 et suiv.); — discussion (24 novembre, p. 573 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 575). — On dénonce que le directoire a été renouvelé en violation de la loi (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 353); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Arrêté relatif aux successions des émigrés (6 décembre, p. 386). — Somme que le directoire pourra laisser entre les mains du sequestre de la Maison de secours (9 décembre, p. 708). — Arrêté du conseil exécutif qui annule l'élection d'un nouveau procureur (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 51); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Protestation du corps électoral contre l'annulation de cette élection (17 décembre, p. 121 et suiv,); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 123). — Adresse des sections de Paris sur le même objet (18 décembre, p. 128). — Le directoire dénonce les menées des directoires des départements (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 737 et suiv.). — Lettre des administrateurs relative à la répartition de la contribution mobilière (8 février 1793, t. **LVIII** p. 375). — Les administrateurs demandent à la Convention de s'occuper de la loi sur les passeports (24 février 1793, t. **LIX**, p. 157). — Demandent les pièces nécessaires pour l'apurement des comptes de l'administration des eaux (3 mars, p. 568). — Demandent si la prison de l'Abbaye doit être considérée comme prison nationale ou comme maison de déten-

tion (7 mars, p. 670). — Demandent des éclaircissements sur l'exécution des lois relativesaux certificats de civisme (8 mars, p. 693). — Le ministre de l'intérieur transmet une proposition du directoire du département de Paris tendant à transférer provisoirement la brigade de gendarmerie établie à Créteil et à obtenir 29 brigades au lieu de 18 (21 mars 1793, t. **LX**, p. 367); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Proclamation du conseil exécutif qui annule un arrêté du département de Paris déclarant non-émigré, Colbert-Maulevrier, ci-devant ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne (23 mars, p. 466). — Le ministre de l'intérieur envoie l'état de l'emploi des sommes mises à la disposition du département de Paris pour le remboursement des billets de parchemin et de la maison de secours (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 10); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le directoire demande le remboursement des billets de confiance déposés en exécution du décret du 9 janvier 1793 (*ibid.* p. 16 et suiv.). — Le Directoire transmet un mémoire du citoyen Sicard concernant les sourds-muets et les aveugles-nés (2 avril, p. 80); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 81). — Pétition du département de Paris relative aux mesures de défense nationale (3 avril, p. 127). — Proclamation des autorités constituées du département de Paris au sujet des subsistances (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 623). — Décret avançant au directoire à titre de prêt une somme de 636,472 l. 10 s. pour acquitter les propriétaires des billets dits de parchemin et de ceux de la maison de secours (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 230 et suiv.). — Le procureur général syndic rend compte du mouvement extraordinaire qui se manifeste dans Paris (31 mai, p. 639). — Présente, au nom du département de Paris, des autorités constituées et des sections de la ville de Paris, une adresse de dévouement à la République et une demande de poursuites contre plusieurs députés et, en particulier, contre Isnard (31 mai, p. 653 et suiv.;) — réponse du président (*ibid.* p. 654); — la Convention décrète l'impression et l'insertion au *Bulletin* de l'adresse du département de Paris et de la réponse du président *(ibid.)*. — Transmet une réclamation des gendarmes des 1re et 29e divisions (1er juin, p. 665). — Le conseil général présente une adresse relative aux mesures à prendre contre les rebelles de Vendée (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 455 et suiv.). — Le procureur général syndic annonce la vente prochaine d'une usine qui pourrait servir à l'établissement

d'une manufacture d'armes (19 juin, p. 720); — renvoi aux comités des domaines et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Le directoire demande une loi qui ordonne la continuation de deux fondations existant en faveur des pauvres de Saint-Denis (1er juillet, t. **LXVIII**, p. 20). — Le conseil général écrit au sujet des travaux qu'il a fait entreprendre au collège des Quatre-Nations (*ibid.* p. 22). — Le procureur général syndic réclame contre l'arrestation du colonel Rossignol (9 juillet, p. 492). — Les administrateurs écrivent à la Convention qu'elle pourra disposer de l'intérieur du Panthéon pour la célébration de l'anniversaire du 10 août (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 104). — Rendent compte de l'état des hospices de Paris (19 juillet, p. 189). — Transmettent un état des subsistances (*ibid.* p. 191). Les administrateurs invitent la Convention à envoyer une députation à la distribution des prix de l'Université (1er août 1793, t. **LXX**, p. 67); — la Convention décrète qu'une députation de 24 membres assistera à cette cérémonie (*ibid.* p. 68). — Demandent que la somme de 360,000 livres due aux électeurs leur soit avancée par la Trésorerie nationale (8 août, p. 530 et suiv.): — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 531).

§ 2. — Autorités constituées.

Sur la motion de Vergniaud, la Convention décrète que le comité de Salut public fera un rapport sur l'état actuel des autorités constituées de Paris et du prétendu pouvoir discrétionnaire (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 674). — Les autorités constituées présentent des adresses de félicitation au sujet de l'achèvement de la Constitution (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 208 et suiv.).

§ 3. — Corps électoral.

Sa protestation contre l'arrêté qui annule l'élection du procureur général syndic (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 121). — Décret portant qu'il doit continuer à procéder au renouvellement de l'administration (20 décembre, p. 184). — Pétition des électeurs du département demandant le paiement de l'indemnité accordée par la loi (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 438); — renvoi aux comités de législation et des finances réunis *(ibid.)*. — Les électeurs sollicitent une prompte décision sur la demande d'indemnité qu'ils ont faite (30 juin

PARIS (*suite du corps électoral*).

1793, t. **LXVII**, p. 677 et suiv.); — la Convention décrète que le rapport sera fait à la séance du lendemain (*ibid.* p. 678). — Décret accordant une indemnité de 3 livres par jour aux électeurs de Paris *intra muros* (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 308). — Les administrateurs du département demandent que la somme de 360,000 livres due aux électeurs leur soit avancée par la Trésorerie nationale (8 août 1793, t. **LXX**, p. 530 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 531).

§ 4. — Districts ruraux.

Pétition contre la loi qui a fixé à Paris les tribunaux de ces districts (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 306).

§ 5. — Gendarmerie nationale.

Le commandant de la gendarmerie nationale près les tribunaux demande que le nombre de ces gendarmes soit augmenté et une nouvelle organisation pour ce corps (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 256), — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Décret sur l'organisation de la gendarmerie nationale préposée à la garde des prisons du département (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 452 et suiv.). — La 1re division de gendarmerie à cheval du département de Paris à l'extérieur de la ville sollicite une solde égale à celle des gendarmes qui résident dans la ville (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 293); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

§ 6. — Recrutement et force armée.

Le conseil général demande à la Convention de fixer un mode uniforme pour lever les hommes à Paris (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 67); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*); — rapport par Barère (6 mai, p. 216 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 218 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 219). — Compte rendu de l'état du recrutement par les administrateurs (8 mai, p. 312). — Décret portant que 96 commissaires de la Convention se rendront dans les sections pour conférer sur les mesures à prendre pour mettre en marche une force armée dirigée contre les révoltés de l'Ouest (*ibid.* p. 315). — Liste de ces commissaires (*ibid.* p. 337). — Compte rendu des commissaires et décret sur le mode de recrutement et l'organisation du contingent destiné à aller combattre les rebelles de la Vendée (9 mai, p. 363). — Décret tendant à l organisation d'une armée soldée de 6,000 hommes pour Paris (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 703). — Les sections présentent une pétition tendant à faire rapporter le décret qui établit une armée révolutionnaire de 6,000 hommes à Paris (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 18); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

PARIS (*suite du recrutement et force armée*).

§ 7. — Volontaires et autres militaires.

Prestation de serment par les canonniers de la section du Louvre (24 septembre, t. **LII**, p. 122). — Pétition des grenadiers volontaires de Paris (26 septembre, p. 166). — Le ministre de la guerre invite les sections de Paris à nommer des commissaires pour l'examen des souliers des volontaires (19 octobre, p. 569). — Prestation de serment par la 3e compagnie de chasseurs de la section du Louvre (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 358). — Pétition des canonniers des 48 sections de Paris (*ibid.* p. 359). — Une députation du 11e bataillon demande son admission à la barre (28 novembre, p. 628). — Jour fixé (*ibid.*). — Admis, les représentants des volontaires du 11e bataillon demandent à partir pour les Iles du Vent (29 novembre, p. 673). — Décret portant que les soldats des bataillons dits *Le Bon Conseil* et *Le Républicain*, détenus pour l'affaire de Rethel, seront remis en liberté et que ces bataillons reprendront leur rang dans l'armée (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 147 et suiv.). — Il n'y a pas lieu à inculpation contre le bataillon de Popincourt (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 9). — Don patriotique des volontaires du bataillon du Pont-Neuf (13 janvier, p. 40). — Pétition des anciens soldats du régiment de Paris (27 janvier, p. 712 et suiv.). — Pétition des sections de Paris relative à la solde des volontaires nationaux (*ibid.* p. 715). — Le bataillon de l'Arsenal demande à prêter le serment de fidélité à la République (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 96); — commissaires nommés pour recevoir ce serment (*ibid.*); — compte rendu de la prestation du serment (2 février, p. 162). — Les fédérés du 10e bataillon se plaignent de manquer de vêtements (3 février, p. 184). — Les chasseurs de la section des Quatre-Nations demandent qu'il soit permis aux Liégeois de servir avec eux (*ibid.* p. 185). — Les canonniers réclament contre la réduction qu'on veut faire éprouver à leur solde (6 février, p. 286). — Le bataillon des piquiers casernés rue de Babylone demande à

échanger ses piques contre des fusils (10 février, p. 437). — Les canonniers casernés à la section des Carmes demandent à partir aux frontières (*ibid.* p. 440). — Lettre du ministre de la guerre relative à une pétition du 10e bataillon des fédérés de Paris (12 février, p. 470). — La compagnie de canonniers de la section du Luxembourg défile devant la Convention et prête serment de maintenir la République (9 mars 1793, t. **LX**, p. 7). — Adresse de dévouement du bataillon des piquiers casernés rue de Babylone (*ibid.* p. 8); — décret ordonnant au ministre de la guerre de faire délivrer des armes à ce bataillon *(ibid.)*. — Pétition et prestation du serment des canonniers de la section de la République *(ibid.* p. 9). — Pétition de la section du Mail relative à l'entretien des volontaires nationaux (11 mars, p. 98). — Défilé devant la Convention des volontaires de la section du Mail qui se rendent aux frontières (12 mars, p. 120). — Défilé devant la Convention et pétition d'une compagnie de canonniers de la section du faubourg Montmartre qui se rendent aux frontières *(ibid.)*. — Défilé devant la Convention et pétition des volontaires de la section de Bondy qui se rendent aux frontières (*ibid.* p. 121). — Les volontaires de la section des Invalides prêtent serment de fidélité à la République (14 mars, p. 196). — La section Beaubourg demande la formation d'une seconde compagnie de canonniers (16 mars, p. 238). — Prestation de serment et défilé devant la Convention d'une compagnie de volontaires de la section du faubourg Montmartre (*ibid.* p. 241). — Plan d'organisation présenté par les canonniers volontaires de l'armée parisienne (17 mars, p. 262 et suiv.). — Défilé devant la Convention des volontaires de la section du Mail qui se rendent aux frontières *(ibid.* p. 263). — Défilé devant la Convention des volontaires de la section du Roule qui se rendent aux frontières (18 mars, p. 286). — Pétition et serment des canonniers volontaires de la section de la Halle-aux-Blés *(ibid.)*. — Défilé devant la Convention des volontaires de la section du Théâtre-Français qui se rendent aux frontières (20 mars, p. 344). — Tableau du recrutement (23 mars, p. 463). — Défilé devant la Convention d'un bataillon de la section des Quinze-Vingts qui se rend aux frontières (*ibid.* p. 491). — Défilé devant la Convention de volontaires de la section du Mail qui se rendent aux frontières (25 mars, p. 551). — Défilé devant la Convention et pétition des volontaires de la section du Panthéon qui se rendent aux frontières (26 mars, p. 566 et suiv.). — Défilé devant la Convention des volontaires de la section des Tuileries qui se rendent aux frontières (*ibid.* p. 267). — Défilé devant la Convention des recrues d'une compagnie de chasseurs de la section du Louvre qui se rendent aux frontières (27 mars, p. 598). — Défilé devant la Convention d'une compagnie de canonniers de la section du Louvre qui part pour les frontières (29 mars, p. 701). — Défilé devant la Convention et serment de la compagnie des canonniers de la section du Contrat social (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 17). — Don patriotique du bataillon de vétérans nationaux (*ibid.* p. 24 et suiv.). — Décret relatif à la surveillance à exercer sur les soldats qui se trouvent dans la capitale sans motif valable (1er avril, p. 60). — Pétition des 48 sections de Paris relative à l'habillement et à l'équipement des volontaires (7 avril, p. 403). — Réclamation des canonniers casernés à la Sorbonne (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 257); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les canonniers de la section des Marchés, ci-devant des Halles, demandent aux membres de la Convention d'oublier leurs divisions et de faire de bonnes lois (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 11 et suiv.). — La section du Luxembourg présente à la barre une compagnie de canonniers (21 avril, p. 82 et suiv.); — défilé des canonniers devant la Convention (*ibid.* p. 83). — La section des Arcis présente à la barre une compagnie de canonniers qui part pour la frontière (*ibid.* p. 83); — mention honorable *(ibid.)*. — Renvoi au comité de la guerre d'une question relative à la dispense de retenue de trois sous par homme pour l'habillement qui a été accordée à la compagnie de canonniers de la section des Quinze-Vingts actuellement à Saint-Malo (28 avril, p. 495). — Pétition des citoyens casernés rue Saint-Victor et rue Verte qui demandent leur organisation (*ibid.* p. 547 et suiv.), — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 548). — Adresse et prestation de serment des volontaires de la section du Mail qui se rendent aux frontières (29 avril, p. 571 et suiv.). — La section des Amis de la patrie, ci-devant du Ponceau, demande le départ pour la Vendée de toutes les troupes soldées qui se trouvent à Paris (1er mai, p. 679 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 680). — La section de la Réunion demande le départ pour les départements de l'ouest de toutes les troupes soldées qui se trouvent à Paris (*ibid.* p. 681); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les sections de Paris demandent que les canonniers de la garde nationale soient soldés

(5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 151); — renvoi aux comités de la guerre et de Salut public (*ibid.* p. 152). — Décret ordonnant au ministre de la guerre de requérir trois compagnies de canonniers de Paris pour en envoyer dans les Pyrénées-Orientales (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 13). — Le conseil général de la commune de Paris sollicite un décret qui désigne sur quels fonds doit être prise la solde de 40 sols par jour accordée aux volontaires peu fortunés (4 juin, p. 55); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Les corps administratifs de la ville de Vendôme demandent vengeance des outrages et excès commis par le 3e bataillon des volontaires de Paris (11 juin, p. 275); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les canonniers volontaires demandent qu'il soit statué sur leur organisation (11 juin, p. 433); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les mêmes canonniers présentent une pétition en faveur du citoyen Jean Guyot *(ibid.* et p. suiv.). — Les canonniers demandent à la Convention d'envoyer une députation pour consacrer par sa présence le serment d'union et de fraternité que les canonniers doivent prêter entre eux et avec leurs autres frères d'armes de l'armée parisienne, le 23 juin 1793 (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 45); — la Convention décrète qu'une députation sera envoyée *(ibid.)*; — composition de cette députation (22 juin, p. 64). — Compte rendu des commissaires chargés d'assister à la fête des canonniers (24 juin, p. 126 et suiv.); — décret ordonnant qu'il sera érigé un monument en souvenir de cette fête (*ibid.* p. 127). — Les canonniers de la section de Beaurepaire protestent contre un fait qui leur est imputé par le *Journal républicain* (26 juin, p. 471 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 472). — Décret sur l'organisation des compagnies de canonniers des sections armées de Paris (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 37). — Gasparin propose de décréter la levée de deux bataillons de volontaires et d'un régiment de chasseurs à cheval pour remplacer le gendarmerie qui gardait les divers établissements publics (17 juillet, p. 100 et suiv.); — renvoi aux comités des finances et de la guerre (*ibid.* p. 101). — Le 5e bataillon de Paris demande justice pour trois de ses officiers jetés arbitrairement dans les cachots de Tours (18 juillet, p. 130); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Réponse des officiers majors du bataillon du Panthéon français à une dépêche du citoyen Santerre qui avait laissé craindre qu'il n'y ait des déserteurs et des hommes chancelants dans les divers bataillons du contingent de Paris (19 juillet, p. 185); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Adresse des sexagénaires vétérans de Paris sur les députés rebelles (21 juillet, p. 286); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le 2e bataillon de la 108e demi-brigade, ci-devant le 1er des sections armées de Paris, écrit qu'il saura mourir pour défendre la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 36); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur écrit qu'il n'a pas reçu le décret du 11 juin sur la réclamation des citoyens composant le ci-devant bataillon des ports de Paris contre son état-major *(ibid.* p. 47); — renvoi au comité des décrets *(ibid.)*. — Adresse de dévouement de la 2e compagnie de canonniers de la Croix-Rouge (3 août, p. 168); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les canonniers de Paris se plaignent de ce que la loi qui leur accorde 30 sous par jour ne soit pas exécutée (4 août, p. 232); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

III. — **Tribunaux**.

§ 1er. — **Tribunal criminel et tribunaux criminels provisoires.**

§ 2. — **Tribunal de police correctionnelle.**

§ 3. — **Tribunal d'appel de police correctionnelle.**

§ 4. — **Tribunal de commerce.**

§ 5. — **Tribunaux d'arrondissement.**

---

§ 1er. — Tribunal criminel et tribunaux criminels provisoires.

Adresse d'adhésion du Tribunal criminel (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 235). — Le Tribunal criminel Soumet à la Convention son embarras au sujet du cas du nommé Charles Rousseau (26 octobre, p. 688). — Fera procéder, à partir du 1er décembre, au triage des pièces pour les affaires qui étaient pendantes au tribunal du 17 août (30 novembre 1792, t. **LIII**, p. 684). — Le ministre de la justice demande une interprétation de la loi du 8 septembre 1792, qui a supprimé les six tribunaux criminels provisoires (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 126). — Décret relatif au jugement

PARIS (*suite du Tribunal criminel et des tribunaux criminels provisoires*).

des instances restées indécises devant ces tribunaux (24 décembre, p. 376 et suiv.). — Le cinquième tribunal ne pourra se séparer avant d'avoir terminé le procès du citoyen Dubreuilh (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 617). — Le ministre de la justice transmet un mémoire du citoyen Pépin relatif à l'organisation du Tribunal criminel de Paris (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 729). — Projet de décret sur la division du Tribunal criminel en deux sections (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 647); — adoption des 5 premiers articles du projet et ajournement du 6e (*ibid.*). — Projet de décret tendant à rapporter le décret du 6 mars 1793 et à réorganiser le Tribunal criminel (14 mars 1793, t. **LX**, p. 202 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 203). — L'accusateur public du Tribunal criminel demande une addition au Code pénal relativement aux tentatives de vol, effractions, bris de scellés, etc. (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 128). — Lettre du ministre de l'intérieur concernant le traitement à accorder au 5e tribunal criminel provisoire, pendant le temps qu'il a employé après sa suppression pour juger les procès intentés contre le citoyen Dubreuilh (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 4 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 5). — Décret portant que le délai prescrit par la loi du 5 juillet pour l'assemblée des jurés n'aura pas lieu dans le Tribunal criminel du département de Paris (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 532).

§ 2. — Tribunal de police correctionnelle.

Décret chargeant le ministre de la justice d'organiser un tribunal de police correctionnelle à Paris (15 novembre 1792, t. **LIII**, p. 428). — Les membres du tribunal demandent une décision au sujet de leur traitement (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 224).

§ 3. — Tribunal d'appel de la police correctionnelle.

Adresse d'adhésion (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 172). — Pétition des juges concernant leur traitement (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 111); — renvoi aux comités des finances et de législation réunis (*ibid.*). — Rapport par Moyse Bayle sur le traitement à accorder aux juges, greffier et commis-greffiers (15 février 1793, t. **LVIII**, p. 577 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 578); — adoption (*ibid.*). — Le ministre de la justice renouvelle la demande de son prédécesseur au sujet

PARIS (*suite du Tribunal d'appel de la police correctionnelle*).

du traitement des juges du tribunal d'appel de la police correctionnelle (25 mars 1793, t. **LX**, p. 534); — jour fixé pour le rapport (*ibid.* p. 535).

§ 4. — Tribunal de commerce.

Le président demande audience. — Jour fixé (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 289).

§ 5. — Tribunaux d'arrondissement.

Adresses d'adhésion des tribunaux des Ier et Ve arrondissements (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 172 et suiv.), — du tribunal du IVe arrondissement (29 septembre, p. 211). — Récit d'une tentative de corruption des juges du tribunal du Ve arrondissement au sujet de l'affaire du citoyen Coeffier (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 92 et suiv.).

PARIS. — Voir :

Administration municipale des biens nationaux. — Armuriers. — Ateliers pour la confection des habillements des troupes. — Barrières de Paris. — Blanchisseuses de Paris. — Boulangers. — Bouquetières. — Bourg-l'Egalité. — Caisses patriotiques et de secours. — Camp de Paris. — Champs-Elysées. — Charpentiers de Paris. — Chirurgiens de Paris. — Cochers de fiacre. — Collège irlandais. — Collège de Laon. — Collège du cardinal Lemoine. — Collège des Quatre-Nations. — Collèges. — Conspirations. — Cordeliers. — Cordonniers de Paris. — Détenus. — Eaux-de-Paris. — Ecole de trompette. — Enceinte de Paris. — Employés à la recette des droits sur les draperies et soieries. — Epiciers de Paris. — Ferblantiers de Paris. — Forts de la Douane. — Garde de Paris. — Garde nationale parisienne. — Garde des ports de Paris. — Hommes du 10 août 1792. — Hôpitaux et hospices. — Huissiers de paix de Paris. — Instituteurs et institutrices. — Jacobins (Société des). — Manufactures d'armes. — Montmartre (Faubourg). — Ouvriers charpentiers de Paris. — Parlement de Paris. — Passage de troupes. — Pompiers de Paris. — Porte Saint-Denis. — Receveurs particuliers des finances. — Rethel (affaire de). — Saint-Antoine (Faubourg). — Selliers de Paris. — Société d'agriculture. — Société d'histoire naturelle. — Théâtres. — Université. — Visites domiciliaires.

PARIS (Ci-devant généralité de). Rapport par Mallarmé sur la liquidation des dettes exigibles antérieures à l'année 1791 (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 528); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.* p. 529).

PARIS A DIEPPE (Canal de). — Voir : *Canaux.*

PARIS A SAINT-MAUR (Canal de). — Voir *Canaux.*

PARIS, capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

PARIS. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

PARIS, ancien garde du corps du roi, assassin de Lepeletier-Saint-Fargeau. Son signalement sera affiché dans Paris, dans le *Bulletin* de la Convention et envoyé aux 84 départements (21 janvier 1793, t. **LVII**, p. 527). — Il est décrété d'accusation et le conseil exécutif est chargé de le poursuivre (*ibid.* p. 528). — Thuriot propose de décréter qu'il sera donné, à titre de récompense, une somme de 10,000 livres à la personne qui le fera arrêter (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 31); — discussion : Lasource, Amar, Louis Legendre *(ibid.)*; — adoption de la motion de Thuriot *(ibid.)*. — Une députation du conseil général de la commune de Forges-les-Eaux fait part du suicide d'un particulier qui pourrait être le monstre Pâris (*ibid.* p. 47). — Nomination de commissaires pour se rendre à Forges-les-Eaux afin de constater l'identité du suicidé (*ibid.* p. 48). — Rapport sur son suicide par Tallien (5 février, p. 233 et suiv.), (p. 274 et suiv.). — Le conseil général de Forges les-Eaux demande que l'on prenne des renseignements au sujet de l'assassin Pâris (7 février, p. 347).

PARIS, architecte. Mémoires relatifs à sa créance (11 mars 1793, t. **LX**, p. 82 et suiv.); — décret ordonnant le paiement de cette créance (*ibid.* p. 84).

PARIS, secrétaire-commis du comité féodal. Il lui est alloué une indemnité de 200 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

PARIS (Jean-Ambroise). Réclame le payement de sa pension (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 501 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 502).

PARIS, dit LAPLAIGNE ou LASPAGNE, membre du conseil général de l'administration du Gers. Décret le mettant en état d'arrestation et le traduisant devant le comité de Sûreté générale (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 136). — Renvoi au comité de Sûreté générale d'une proposition demandant son renvoi devant le tribunal révolutionnaire (6 août 1793, t. **LXX**, p. 358).

PATISOT. Réclame un secours (24 mars 1793, t. **LX**, p. 524); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

PARIZE (François), laboureur. Demande à être dispensé de l'amende qu'il doit consigner pour se pourvoir en cassation contre un jugement (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 415); — cette dispense lui est accordée (*ibid.* p. 416).

PARIZET (Jean-Louis-Traissin). Décret lui accordant un secours provisoire de 200 livres (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 264).

PARK (J.). Lettre trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 484).

PARLEMENT DE PARIS. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande de fonds pour le paiement des citoyens Lebret, Girard et Santeuil, greffiers au ci-devant Parlement de Paris et des citoyens Chauvet et Fournier, commis-adjoints (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 187). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande d'une somme de 2,599 livres 8 sols formulée par les commis-transcripteurs sur parchemin des arrêts du ci-devant Parlement *(ibid.)*.

PARNAC (Commune de), département du Lot. On annonce que la commune a décidé d'adopter pour ses enfants tous les volontaires de Parnac qui vont partir ou qui partiront pour la défense de la patrie (11 mars 1793, t. **LX**, p. 79).

PARNÉ (Commune de), département de la Mayenne. Accepte la Constitution (2 août

PARNÉ (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PARNOT (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PARTAGE DES BIENS (Droit égal sur le). Voir *Code civil*.

PARTHENAY (Commune et district de), département des Deux-Sèvres. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Deux-Sèvres (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Don patriotique des Amis de la liberté et de l'égalité (6 novembre, p. 200). — Décret sur la circonscription des paroisses (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 110). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (11 janvier, p. 746). — Don patriotique (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 30). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74). — On annonce le rétablissement des corps administratifs ainsi que de l'arbre de la liberté et du pavillon tricolore (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 322 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 323). — Les commissaires de la Convention près l'armée des côtes de La Rochelle confirment les détails donnés par Westermann sur l'affaire de Parthenay (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 650). — Les citoyens chassés de leurs foyers, réunis à Poitiers, acceptent la Constitution, justifient Westermann et font savoir que la défaite de Châtillon est due à la trahison d'un officier de l'armée (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 232); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

PARURES DU ROI. Voir *Diamants*.

PAS-DE-CALAIS (Département du). Rapport à faire sur les secours à donner aux veuves et aux orphelins des gardes nationaux morts en défendant le poste de Châtillon-l'Abbaye (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 379). — Les commissaires à l'armée du Nord annoncent qu'ils ont destitué provisoirement les membres du directoire (22 octobre, p. 620). — Adresse de

PAS-DE-CALAIS (*suite*).

félicitations du conseil général au sujet de l'abolition de la royauté (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 9). — Mémoire relatif à la répartition des sommes dues en remplacement des droits supprimés en 1790 (21 novembre, p. 497). — Le conseil général dénonce l'administration du département du Finistère (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 240). — Le conseil général demeurera en permanence (*ibid.* p. 243). — Lettre relative au complot des bataillons (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537). — Demande relative à l'habillement du 9e bataillon de volontaires nationaux (4 février, 1793, t. **LVIII**, p. 186). — Les administrateurs envoient une couronne civique consacrée aux mânes de Michel Lepeletier (10 février, p. 432). — Pétition relative au défaut d'équipement de la compagnie des canonniers du 7e bataillon (*ibid.* p. 438); — décret *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre annonce qu'il a donné des ordres pour l'armement du 9e bataillon du Pas-de-Calais (19 février 1793, t. **LIX**, p. 19). — Adresse des administrateurs à leurs concitoyens (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 307 et suiv.). — Le département a bien mérité de la patrie (5 avril, p. 356). — Compte rendu de la conduite de l'administration à la réception du décret qui déclare Dumouriez traître à la patrie (p. 402). — Les volontaires nationaux envoient une adresse de dévouement (11 avril, p. 598). — Arrêté relatif au mode à suivre pour la répartition des contributions (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 248). — Le conseil général envoie une pétition des pêcheurs de Boulogne (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 415). — Les administrateurs transmettent une lettre du district d'Arras (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 567). — On appelle l'attention de la Convention sur les conséquences d'un jugement du Tribunal criminel, en vertu duquel plusieurs citoyens, reconnus depuis innocents, ont été condamnés comme coupables d'avoir pillé l'abbaye de Dammartin (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 365); — décret ordonnant de réserver l'exécution de ce jugement et de remettre les condamnés en liberté, sur-le-champ (*ibid.* p. 366). — Le conseil général approuve une adresse du peuple d'Arras portant que les députés Personne, Varlet, Magniez, Daunou et Thomas Paine ont perdu sa confiance (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 664). — On annonce que les administrateurs ont fait arrêter le représentant Magniez (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 70); — décret portant qu'ils ont bien mérité de la patrie *(ibid.)*. — Adresse de la Société populaire de Calais faisant l'éloge de l'évêque pour avoir élevé au sacerdoce un citoyen père

PAS-DE-CALAIS *(suite)*.

de plusieurs enfants (25 juin, p. 423 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 424). — Les administrateurs annoncent la condamnation et l'exécution d'un hussard du 10e régiment pour avoir tenu des propos anticiviques (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 341 et suiv.). — Transmettent un arrêté du conseil général de la commune d'Arras (8 juillet, p. 394). — Compte rendu par le ministre des contributions publiques des difficultés qu'éprouve dans ce département, l'exécution des lois des 30 mars et 26 octobre 1790 (11 juillet, p. 529 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 530). — Les administrateurs demandent la prorogation de la franchise postale pour les billets de confiance (14 juillet, p. 703); — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — La Convention approuve l'arrêté des administrateurs relatif à une veuve fanatique qui, en accaparant le charbon, exposait le service public à en manquer (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 577). — Les administrateurs font passer une pétition des citoyennes du département relative aux secours à accorder aux familles des militaires et marins employés au service de la République (29 juillet, p. 654); — renvoi aux comités de la guerre et de la marine réunis *(ibid.)*. — Le 10e bataillon de volontaires nationaux déclare avoir accepté la Constitution et proteste de mourir pour la défense de la liberté et de l'égalité (3 août 1793, t. **LXX**, p. 154); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 155). — Le Bon se plaint de ce que plusieurs administrateurs suspendus de leurs fonctions exercent des fonctions d'huissier ou de notaire en vertu de certificats de civisme extorqués avant leur suspension (5 août, p. 284); — renvoi au conseil exécutif *(ibid.)*. — Les administrateurs font part des mesures qu'ils ont prises pour déjouer les complots tramés contre la République (7 août, p. 420).

PAS-EN-ARTOIS (Canton de), département du Pas-de-Calais. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PASCHAL, concierge au château de Compiègne. Demande un traitement pour remplacer celui que lui faisait le ci-devant roi (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 22); — renvoi aux comités de liquidation et au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

PASCHAL, maréchal de camp. Fait un don patriotique (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 451).

PASCOUDE-THURY (1) (Commune de), département du Calvados. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PASNIER, lieutenant. Réclame des créances sur le domaine de la ville (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 2); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

PASQUALINI, veuve JUCHEREAU. Voir *Juchereau*.

PASQUET (Jean), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PASQUET-SALAIGNAC. Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 122).

PASQUIER Pétition en faveur des pauvres (14 octobre 1792, t **LII**, p 495).

PASQUIER, commandant la frégate *la Mignonne*. Fait un don patriotique (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 661).

PASSAGE DE TROUPES. Le ministre de la guerre prévient la Convention que plusieurs détachements de corps armés passeront dans l'arrondissement à moins de 30,000 toises (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 16); — la Convention donne son approbation (*ibid.* p. 17). — Décret autorisant le ministre de la guerre à faire passer des troupes à moins de 30,000 toises de Paris (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 315). — Décret autorisant le ministre de la guerre à faire passer des troupes à moins de 30,000 toises de Paris (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 60).

PASSAIS-LA-CONCEPTION (Commune et Canton de), département de l'Orne. La section Saint-Marc adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution

(1) Voir t. LXX, p. 123, col. 1, note 2.

PASSAIS-LA-CONCEPTION (*suite*).

(4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203). — Le cantsn accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PASSAVANT (Commune de), département de la Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PASSAVANTS. — Voir *Douanes.*

PASSEPORTS. Le ministre de la marine propose une nouvelle forme de passeports pour son département (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 386). — Suspension de l'effet de ceux délivrés par la commune de Paris depuis le 10 août (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 580). — Le délai pour présenter les passeports au bureau de liquidation est prorogé jusqu'au 1er janvier 1793 (29 novembre, p. 656). — Décret sur le mode de les délivrer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 404). — On demande que la loi du 28 mars 1792 soit remise en vigueur (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret sur la nouvelle forme des passeports du Commerce maritime (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 540 et suiv.). — Les administrateurs du département de Paris demandent à la Convention de s'occuper de la loi sur les passeports (24 février 1793, t. **LIX**, p. 157); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Décret ordonnant l'exécution des lois des 28 mars, 28 juillet et 7 décembre 1792 relatives aux passeports (26 février, p. 270). — Décret additionnel à celui du 26 février (28 février, p. 329). — La loi portant suspension des passeports ne s'étend pas aux agents ni aux membres d'ambassade reconnus par le pouvoir exécutif (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 26), (10 avril, p. 521). — Décret portant qu'un passeport de la Convention signé du Président et de deux secrétaires suffira à tout député, en mission ou démissionnaire, pour se rendre à l'endroit qui lui est désigné ou au lieu de son domicile (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 187). — Le comité colonial présentera un projet de décret sur les passeports à accorder aux Français qui ont des possessions dans les colonies (25 avril, p. 303). — Décret autorisant le comité de Salut public à viser les passeports délivrés par le conseil exécutif et même à en délivrer lui-même (10 mai

PASSEPORTS (*suite*).

1793, t. **LXIV**, p. 413 et suiv.). — Décret relatif au visa des passeports des commissaires du conseil exécutif et des ministres (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 48). — Décret portant qu'il ne pourra être présenté à la signature du président et des secrétaires de la Convention aucun passeport si le décret qui accorde le passeport n'est pas joint à la formule (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 370).

— Voir *Employés du bureau des passeports.*

PASSEPORTS DU COMMERCE MARITIME. Voir : *Passeports.*

PASSY-LÈS-PARIS (Canton de), département de Paris. Les habitants se plaignent de l'inégalité des prix dans les subsistances (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 94); — renvoi aux comités des secours et des finances réunis *(ibid.)*. — Les citoyens adhèrent à la Contitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 553); — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

PASTOUREAU (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

PASTOUREAU-LALESSE (Joseph). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

PASTURAUD (Louis), vicaire épiscopal de l'Indre. Fait un don patriotique (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 555); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 556).

PATACHES. — Voir *Cherbourg (Port de).*

PATAR, commandant de l'artillerie du général Omoran. On fait l'éloge de sa conduite (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 28).

PATAY (Canton de), département du Loiret. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PATÉE DE MONTEREAU. Décret ordonnant que mention honorable de son zèle patriotique sera consignée au procès-verbal et insertion au *Bulletin* (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 160).

PATENTES. Observations sur le projet de supprimer la contribution des patentes (21 mars 1793, t. **LX**, p. 403 et suiv.).

PATISSIER, député du canton de Boën, département de Rhône-et-Loire. Présente une adresse à la Convention nationale au nom de ce canton (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 136).

PATOCKI, député par la Convention libre rhéno-germanique. Décret lui accordant une indemnité de 18 livres par jour (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 645).

PATRIE. Danton propose de déclarer que la patrie n'est plus en danger (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 314); — ordre du jour *(ibid.)*. — Un membre propose de déclarer que la patrie n'est plus en danger (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6); — ajournement *(ibid.)*.

Voir *Traîtres à la patrie.*

PATRIN, député de Rhône-et-Loire. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre, puis le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 371 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 41 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? »

PATRIN *(suite)*.

(t. **LXV**, p. 537). — Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers (t. **LXVIII**, p. 584). — Demande que sa conduite soit examinée le plus tôt possible (p. 632); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Est autorisé à se rendre aux comités de Salut public et de Sûreté générale pour y donner des explications (t. **LXIX**, p. 185).

PATRIOTES. Des jeunes patriotes demandent un local pour y tenir des assemblées (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 1); — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

PATRIS. Présente un almanach contenant des moyens pour se garantir des faux assignats (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 34).

PATRIX, citoyen de la ville de Rennes. Déclare accepter la Constitution et adhérer à toutes les mesures prises par la Convention (5 août 1793, t. **LXX**, p. 269); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PATROUILLE. La peine de mort est décrétée contre tout citoyen surpris en fausse patrouille (7 août 1793, t. **LXX**, p. 451).

PAU (Commune et district de), département des Basses-Pyrénées. Adresse de dévouement du conseil général de la commune (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 94). — Don patriotique de la municipalité (12 octobre, p. 470). — Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Les administrateurs du district rendent compte du zèle et du patriotisme de leurs compatriotes (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 207); — mention honorable *(ibid.)*. — La Société républicaine félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et demande le jugement des députés détenus (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 119); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PAUL, commandant du navire américain *l'Aimable*. On annonce qu'il a sauvé l'équipage du navire français *la Belle-Créole* (21 février 1793, t. **LIX**, p. 52); — mention honorable de sa conduite *(ibid.* p. 53).

PAULHAGUET (Commune de). Les citoyens envoient une adresse de dévouement à la Convention (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 526); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PAULIN-BERTRAND (Jean-Baptiste), ancien commissaire des guerres. Décret portant que sa pension sera de 2,863 liv. 2 s. 3 d. (29 juin 1793, t. LXVI, p. 697).

PAULON. Fait un don patriotique (4 octobre 1792, t. LII, p. 302).

PAULY, tourneur, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PAULY, curé de Glatens. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

PAVIE (Jean-Baptiste-Noel), administrateur du département de la Somme. Rétracte l'adhésion qu'il a donnée à l'arrêté du conseil général de ce département en date du 10 juin (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 113); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Demande à être renvoyé à ses fonctions (*ibid.* p. 140).

PAVIEY. Remercie la Convention de la mention honorable qui lui a été accordée (12 mai 1793, t. LXIV, p. 567).

PAVILLON FRANÇAIS. — Voir *Gênes*.

PAVOST, capitaine d'artillerie. Demande une gratification et des ordres pour que sa compagnie soit portée à 100 hommes (30 mai 1793, t. LXV, p. 585); — renvoi au comité de liquidation et au comité de la guerre *(ibid.)*.

PAYEN, procureur de la commune de Champigny. Son projet de décret sur la taxe des grains (25 avril 1793, t. LXIII, p. 348 et suiv.).

PAYENNEVILLE (Citoyen). Présente à la Convention le moyen de faire rentrer une grande masse d'assignats (4 août 1793, t. LXX, p. 229 et suiv.); — la Convention l'invite à en faire part au comité des finances et décrète la mention honorable (*ibid.* p. 232),

PAYEURS GÉNÉRAUX. Projet d'état de distribution des cautionnements et des traitements (13 octobre 1792, t. LII, p. 476). — Rapport et projet de décret présentés par Réal sur leurs cautionnements et leurs traitements (4 décembre 1792, t. LIV, p. 343 et suiv.; — discussion (*ibid.* p. 344 et suiv.); — la Convention décrète la suppression des payeurs généraux et renvoie la rédaction du décret au comité des finances (*ibid.* p. 345). — Décret relatif au traitement de ceux restés en activité depuis le 1er janvier 1792 (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 619 et suiv.).

PAYEURS GÉNÉRAUX DES ARMÉES. Le ministre de la guerre demande l'exécution du décret qui établit des payeurs généraux aux armées (24 janvier 1793, t. LVII, p. 637). — Le ministre de la guerre demande s'il sera nommé des payeurs généraux pour les nouvelles armées (23 février 1793, t. LIX, p. 119); — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Décret qui les excepte de la loi sur le recrutement (21 mars 1793, t. LX, p. 370). — Le ministre de la guerre demande l'établissement d'un payeur dans chaque armée (26 mars, p 560); — envoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Décret portant qu'il sera installé auprès du payeur général deux des représentants du peuple auprès de chaque armée afin de surveiller l'emploi des fonds (26 juin 1793, t LXVII, p. 512 et suiv,).

PAYEURS DES RENTES (Bureaux des). — Voir *Bureaux des payeurs de rentes*. — *Hôtel de Mesmes*.

PAYS D'ÉTAT (Ci-devant). Projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les pétitions des départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine relatives à la liquidation des affaires de ces pays (25 novembre 1792, t. LIII, p. 580 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 581). — Lettre du ministre des contributions publiques relative à la liquidation de leurs dettes (24 décembre 1792, t. LV, p. 375).

PAYS OCCUPÉS PAR LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE. Décret sur la conduite à tenir par les généraux français dans ces pays (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 100 et suiv.), (p. 355). — Décret pour l'exécution dans ces pays des décrets des 15, 17 et 22 décembre 1792 (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 106).

PAYS CI-DEVANT ALLEMANDS. Rühl demande qu'il soit procédé à l'organisation des petits pays ci-devant allemands situés sur l'extrême frontière (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 448); — renvoi au comité de division *(ibid.)*.

PAYS-BAS AUTRICHIENS. — Voir *Bataves*.

PAYSANT, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 484).

PAZZIS-D'AUBIGNAN. Ministre plénipotentiaire à Liège. Fait un don patriotique (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 514).

PEAKE (Georges), capitaine anglais. Réclame contre l'arrestation de son navire (21 février 1793, t. **LIX**, p. 53); — renvoi au conseil exécutif *(ibid.)*.

PEAUX DE MOUTONS. Voir *Chamoiseurs de Besançon*.

PÉCHARS, procureur de la commune de Château-Thierry. Annonce que l'Acte constitutionnel a été accepté à l'unanimité dans cette commune (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 11 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 12).

PECHBONNIEU (Commune de). Adresse relative à la réunion à cette commune de la commune de Bastide-de-Constances (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 526); — renvoi au comité de division *(ibid.)*.

PECHE DE LA BALEINE ET DU CACHALOT. Ajournement d'un projet de décret relatif à la pêche avec des vaisseaux de construction américaine (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 46). — Le ministre de l'intérieur annonce que quelques particuliers réclament la faculté d'employer à la pêche de la baleine des navires de construction américaine (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 75). — renvoi aux comités réunis de marine, de commerce et diplomatique *(ibid.)*.

PÊCHE DE LA BALEINE ET DU CACHALOT *(suite)*.

PECHEURS. Voir *Boulogne-sur-Mer*.

PECHEURS DE MORUE. Demandent l'autorisation de s'approvisionner de sel à l'étranger (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 552). — Rapport par Lacaze sur l'importation de 6,000 tonneaux de sel étranger pour la pêche de la morue (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 54 et suiv.). — Projet de décret (*ibid.* p. 56).

PECHSIORA, ancien capitaine. Fait un don patriotique (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 576).

PECLED, dit LAFORGE. Fait un don patriotique (11 mars 1793, t. **LX**, p. 99).

PÉCOL, capitaine. Fait un don patriotique (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 77).

PECOURT, officier municipal à Montauban. Décret le suspendant de ses fonctions (1er août 1793, t. **LXX**, p. 78).

PEIGNET (Marie-Madeleine), veuve Derland. Sollicite le remboursement d'une charge d'huissier (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 404); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

PEIGNIER, de Lille. Fait un don patriotique (13 avril 1793 t. **LXII**, p. 65).

PEINE DE MORT. Elle est décrétée contre quiconque proposera de rétablir la royauté (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 351); — contre quiconque exportera des grains (5 décembre, p. 355), — contre quiconque entravera l'arrivée des subsistances à Paris (6 décembre, p. 394).

PEINE DE MORT (*suite*).

— contre quiconque tentera de rompre l'unité de la République (16 décembre 1792, t. LV, p. 79), — contre quiconque proposera une loi agraire (18 mars 1793, t. LX, p. 292). — Elle est décrétée contre les embaucheurs (28 mars, p. 653), — contre quiconque sera convaincu d'avoir approuvé la rébellion de Dumouriez (3 avril 1793, t. LXI, p. 280 et suiv.). — contre quiconque proposerait de négocier avec des puissances ennemies qui n'auraient pas reconnu l'indépendance de la nation française (13 avril 1793, t. LXII, p. 3). — Décret punissant de la peine de mort l'espionnage dans les armées ou dans les places de guerre (16 juin 1793, t. LXVI, p. 570). — Les Sans-Culottes de la section de la Croix-Rouge demandent la peine de mort contre les prévaricateurs (23 juin 1793, t. LXVII, p. 456). — Décret portant la peine de mort contre quiconque enverra dans les départements, sous le nom de la Convention, une constitution autre que celle qu'elle a décrétée (29 juin, p. 648). — Rédaction définitive du décret qui prononce la peine de mort contre ceux qui altéreraient le texte de la Constitution et projet d'adresse aux Français sur cette altération (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 27); — adoption *(ibid.)*. — Rapport tendant à faire punir de mort tout individu qui, dans les armées françaises, aura fait sauter les caissons de l'artillerie ou se rendra coupable de viol ou de pillage (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 582 et suiv.); — Garnier (de Saintes) demande également la peine de mort contre tout conducteur d'artillerie, de charrois, de vivres, etc., qui coupera les traits de ses chevaux pour fuir ou les vendra ou les livrera à l'ennemi (*ibid.* p. 583); — adoption de cette proposition *(ibid.)*. — Texte du décret rendu *(ibid.)* — Sur la motion de Billaud-Varenne, la Convention décrète la peine de mort contre tout soldat qui prendra la fuite après avoir jeté ses armes (27 juillet, p. 585). — Elle est décrétée contre tout citoyen surpris en fausse patrouille et contre tout homme qui sera surpris dans les rassemblements déguisé en femme (7 août 1793, t. LXX, p. 451).

PEINTRES AYANT EXPOSÉ AU SALON DU LOUVRE. Voir *Exposition des artistes peintres et sculpteurs au salon du Louvre.*

PEINTURE. Voir *Académie de peinture.*

PELÉ, député du Loiret. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » et motive son opinion (t. LVII, p. 65 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 111). — Vote pour *la détention pendant la guerre et la déportation perpétuelle ensuite* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 353 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Est chargé d'assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de Roland (t. LXI, p. 586). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII p. 62 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537). — Parle sur le projet d'emprunt forcé (t. LXVII, p. 77).

PÉLERINS DE SAINT-JACQUES. Demandent le rétablissement de deux décrets rendus en leur faveur (1er novembre 1792, t. LIII, p. 100); — renvoi aux comités des décrets, d'aliénation et des finances réunis (*ibid.*, p. 101).

PELET, député de la Lozère. — 1793. — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 65 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 106). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 355 et 416). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 475). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, mem

PELET (*suite*).

bre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 75). — Parle sur l'état de l'administration de la guerre (t. **LXV**, p. 301). — Fait un rapport sur les vices de l'administration de la guerre et l'état des magasins de la République (p. 303 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 537). — Parle sur les troubles de la Lozère (p. 697). — Fait un rapport sur les vices de l'administration de la guerre, l'état des magasins de la République et l'organisation de l'administration de l'habillement (t. **LXVIII**, p. 540 et suiv.).

PELFRESNE, lieutenant de gendarmerie. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108), (3 novembre, p. 128).

PELISSIER (Veuve). Demande d'une pension en sa faveur (23 mars 1793, t. **LX**, p. 466); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

PÉLISSIER (Citoyenne). Demande de secours en sa faveur (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 586); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

PELLAN, officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

PELLE, receveur du droit d'enregistrement. Est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, t. 79).

PELLEGRIN, capitaine de la gendarmerie nationale de Verdun. Lettre tendant à sa justification (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 1); — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

PELLEGRIN, capitaine de vaisseau. Fait un don patriotique (24 mars 1793, t. **LX**, p. 528).

PELLEPORT (Commune de) département de la Haute-Garonne. La Société populaire fait

PELLEPORT (*suite*).

un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

PELLERIN. Réclame contre sa destitution (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 352); — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*.

PELLETAN. Demande que les officiers de santé, les ingénieurs et les commissaires des guerres soient exceptés de la loi sur le recrutement (22 mars 1793, t. **LX**, p. 434).

PELLETIER, député du Cher. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — Membre du comité des finances (p. 438). — Suppléant au comité de législation (p. 492). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 72 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 397 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 470). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 52 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXVIII**, p. 24). — Suppléant au comité colonial (p. 307).

PELLETIER, capitaine. Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721).

PELLETIER, maire de Mally. Envoi d'un arrêté et de pièces le concernant (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 592); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. —

PELLETIER, lieutenant au régiment ci-devant Dauphin. Mention honorable de son zèle patriotique (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 685).

PELLETIER, mécanicien. Demande un local propre à contenir le cabinet de physique et de mécanique qu'il a offert à la nation (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 523); — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

PELLETIER (Bonaventure), canonnier de la section de la Réunion. Demande à la Convention d'ordonner au ministre de la guerre d'équiper et d'armer 27 canonniers des 10 août et 14 juillet (21 mai 1793, t. LXV, p. 141); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PELLETIER (Nicolas-Romain). Est condamné à mort (24 mai 1793, t. LXV, p. 267).

PELLISSIER, député des Bouches-du-Rhône. — 1792 — Membre de la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (t. LIII, p. 512). — Parle sur une pétition de la commune de Marseille (p. 549). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. LIV, p. 287 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 71 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 93 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : » Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 393 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 51 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

PELTIER, horloger. Fait hommage d'un cadran (6 janvier 1793, t. LVI, p. 251).

PEMARTIN, député des Basses-Pyrénées. — 1793.— Son opinion, non prononcée, sur l'affaire de Louis Capet (t. LVI, p. 525 et suiv.).— Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 83 et 111). — Vote pour *la détention, puis pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 368 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 40 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 338). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

PÉNEAU. — Voir *Lepécheux*.

PÉNIÈRES, député de la Corrèze. — 1792. — Secrétaire provisoire (t. LII, p. 65). — Supléant au comité colonial (p. 455). — Parle sur le camp de Paris (p. 520), — sur une invitation à adresser aux volontaires nationaux (p. 546). — Demande que le maire de Paris ne jouisse plus de la faveur du contreseing (t. LIII, p. 73). — Membre du comité central (p. 103). — Parle sur la réunion de la Savoie à la France (p. 614 et suiv.). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. LIV, p. 290), — Demande qu'il soit réservé une séance par semaine pour entendre le rapport des pétitions (t. LV, p. 386). — 1793. — Demande justice en faveur des citoyens Gautier et Lapie-Delafage (t. LVI, p. 255). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive

son opinion (p. 398 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Fait un rapport sur la défense des Indes-orientales (t. **LVIII**, p. 578 et suiv.). — Parle sur l'approvisionnement des colonies (t. **LIX**, p. 18). — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder au capitaine Meghan (p. 55). — Demande un secours de 400,000 livres pour le département de la Corrèze (p. 331). — Fait un rapport sur la défense des colonies (p. 646). — Demande l'exécution de la loi relative aux officiers et soldats qui quittent leurs drapeaux (p. 677). — Demande la suppression du droit d'interdiction (p. 680). — Demande que le bureau de la Convention soit chargé de dresser la liste des commissaires qui se rendront dans les départements (t. **LX**, p. 19), (p. 24). — Fait un rapport sur la réunion de plusieurs villes de l'Empire à la France (p. 349), — un rapport sur la recherche des auteurs de la désertion de l'aile gauche de l'armée de Dumouriez à la bataille de Nerwinden (p. 455 et suiv.). — Parle sur la manière dont peuvent être rapportés les décrets (p. 467). — Fait un rapport sur la réunion à la France de 66 communes du Tournaisis (p. 487 et suiv.). — Inculpe Danton et Delacroix dans leurs rapports avec Dumouriez (t. **LXI**, p. 48 et suiv.). — Parle sur le cas du citoyen Thuring (p. 334). — Demande que L.-P.-J. Égalité reprenne son nom d'Orléans ou de Bourbon (p. 399). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 70). — Son projet de Constitution (p. 477 et suiv.). — Fait un rapport sur la conduite du citoyen Ailhaud (p. 611 et suiv.). — Parle sur la pétition des sections de Paris relative à l'expulsion des 22 députés (t. **LXIII**, p. 29), — sur le mode de partage des biens communaux (p. 162). — Fait une motion relative aux passeports à délivrer aux Français qui ont des possessions dans les colonies et demande l'adjonction du citoyen Pomme au comité colonial (p. 303). — Parle sur l'affaire de Minvielle (p. 580). — Signale une action d'éclat d'un bataillon de la Corrèze dans le département de la Vendée (p. 623). — Présente un projet de décret sur les subsistances (p. 641 et suiv.). — Demande que le président soit tenu de quitter le fauteuil (p. 683 et suiv.). — Secrétaire (t. **LXIV**, p. 26). — Parle sur une pétition du département de Paris relative au recrutement (p. 67). — Signale le zèle patriotique des citoyens de

Rouen (p. 219). — Parle sur une demande de l'ex-ministre Roland (p. 411). — Propose de changer le lieu d'exécution des jugements du tribunal révolutionnaire *(ibid.)*. — Parle sur la division constitutionnelle du territoire (p. 699), — sur l'affaire du citoyen Leroux (p. 713 et suiv.). — Parle sur le cas du citoyen Leroux (t. **LXV**, p. 14). — Fait une motion d'ordre (p. 122). — Parle sur le procès-verbal de la séance du 19 mai 1793 (p. 126). — Propose de décréter la mention honorable d'une adresse de la section de la Fraternité (p. 222). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Demande que la Convention décrète que le département de la Corrèze a bien mérité de la patrie (t. **LXVI**, p. 24). — Fait un rapport sur le cas des citoyens Lamarre, Fontigny et Girault, ci-devant commissaires délégués aux îles du Vent (p. 165). — Parle sur les troubles de l'Ouest (p. 456), — sur le projet de Constitution (p. 599). — Parle sur une pétition du citoyen Rodrigue (t. **LXVII**, p. 60). — Parle sur le mode de nomination des juges du tribunal révolutionnaire (t. **LXX**, p. 56).

PÉNIÈRES, lieutenant des chasseurs de la Corrèze. Fait connaître que son détachement a pris à l'ennemi 200 voitures de blé et d'avoine (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 586); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PENNAUTIER (Commune de). Décret relatif à trois caisses d'espèces monnayées trouvées dans une barque par la municipalité (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 523). — Arrêté du département du Gard relatif aux trois caisses d'espèces monnayées trouvées dans une barque (21 mars 1793, t. **LX**, p. 368).

PENSIONNAIRES DE LA LISTE CIVILE. Voir *Liste civile*.

PENSIONNAIRES DE L'ÉTAT. Lettre du ministre de l'intérieur au sujet du serment civique qu'ils doivent prêter (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 26). — Le ministre de l'intérieur demande si le délai fixé par la loi du 25 août 1792, pour la prestation du serment exigé des pensionnaires du gouvernement est fatal ou non (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 504). — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. —

PENSIONNAIRES DE L'ÉTAT *(suite)*.

Clauzel demande qu'ils soient tenus de présenter un certificat de civisme pour pouvoir toucher leur pension (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 422); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande une explication à la loi du 14 août 1792, en faveur des pensionnaires qui ont été dans l'impossibilité physique de s'y conformer (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 178); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret rendant exécutoires, pour l'année 1793, les divers décrets rendus antérieurement relatifs aux pensionnaires de l'État sur le sort desquels il n'a pu encore être statué nominativement (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 465 et suiv.). — Rapport par Mallarmé sur les formalités à remplir par les pensionnaires pour être payés de leur pension (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 667 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 668); — adoption *(ibid.)*.

PENSIONS CIVILES. Demande relative au paiement des pensions affectées sur les fonds secrets du département des affaires étrangères (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 597), (23 octobre, p. 631). — Projet de décret sur les pensions des fonctionnaires civils (20 décembre 1792, t. **LV**, p. 184). — Décret relatif aux pensions, gratifications et secours à accorder aux fonctionnaires publics du département de la guerre (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 179 et suiv.). — Décret relatif aux pensions, secours et gratifications à accorder aux employés du département de l'intérieur (*ibid.* p. 198 et suiv.). — Décret concernant les pensions à accorder aux employés de la régie nationale de l'enregistrement *(ibid.)*. — État nominatif des fonctionnaires et veuves de fonctionnaires compris dans les projets de décret présentés à la Convention nationale le 20 décembre 1792 (*ibid.* p. 199 et suiv.). — Décret relatif au paiement des pensions des ci-devant religieux qui se sont rendus aux frontières (21 mars 1793, t. **LX**, p. 370). — Le ministre des contributions publiques demande des pensions en faveur d'anciens directeurs des postes (23 mars, p. 467); — ordre du jour *(ibid.)*. — Envoi d'un état de demandes dont la légitimité a été constatée (24 mars, p. 507). — Rapport par Pottier sur la nécessité de proroger le délai fixé pour fournir les certificats de résidence à l'effet de parvenir à la liquidation des pensions (26 mars, p. 572 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 573 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 574). — Le ministre de l'intérieur transmet un état des demandes de pension arrêté au conseil exécutif provisoire (7 avril, p. 392); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Décret portant que toutes les demandes de pension seront renvoyées au comité de liquidation (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 601). — Décrets accordant des pensions et gratifications à divers (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 692 et suiv.). — Décret chargeant les comités de liquidation et des finances de présenter un projet de décret sur la revision de toutes les lois relatives aux pensions (*ibid* p. 701). — Le décret du 19 juin relatif aux pensions excédant 3,000 livres n'aura son effet que pour les six derniers mois de 1793, (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 272). — Décret relatif au paiement de différentes pensions (13 juillet, p. 660). — État adressé par le ministre des contributions publiques contenant des demandes de pension (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — renvoi aux comités des finances et des pétitions *(ibid.)*.

PENSIONS CIVILES *(suite)*.

Voir *Employés des anciennes fermes et régies. — Inspecteurs des rôles. — Invalides de la marine. — Stanislas Ier. — Visiteurs des rôles.*

PENSIONS MILITAIRES. Voir *Armée*, § 14. *Pensions et récompenses militaires. — Militaires blessés ou infirmes. — Ordre de Saint-Louis.*

PÉPAUD, procureur général syndic du département de la Dordogne, — Voir *Pipaud.*

PÉPIN, député de l'Indre. — 1792. — Propose de changer le type des sceaux de l'administration publique (t. **LII**, p. 81). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son

PÉPIN *(suite)*.

opinion (p. 347 et 422). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 400). — Donne lecture de lettres de la société des Amis de la République d'Argenton (t. LXI, p. 371). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 58 et 75). — Ses observations sur le projet présenté par le comité de Constitution (t. LXIII, p. 292 et suiv.). — Son opinion sur les subsistances (t. LXIV, p. 115 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537). — Membre du comité de législation (t. LXVII, p. 518). — Demande l'enlèvement des attributs de la royauté qui se trouvent sur les monuments publics (t. LXVIII, p. 247). — Fait un rapport sur un arrêté du département de l'Indre relatif à la taxe des témoins (t. LXX, p. 15 et suiv.).

PÉPIN. Réclame l'exécution d'un marché qu'il a passé pour des fournitures d'armes(3 novembre 1792, t. LIII, p. 126).

PEPIN. Adresse un mémoire relatif à l'organisation du tribunal criminel de Paris (28 janvier 1793, t. LVII, p. 729).

PEQUET. Présente une pétition sur l'état politique de l'île de Cayenne (25 novembre 1792, t. LIII, p. 589).

PÉRARD, député de Maine-et-Loire. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 78 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 277 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Demande que la commune de Saint-Florent-le-Vieil soit dénommée le Mont-Glone (t. LIX, p. 81). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 63 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité des décrets (t. LXVII, p. 127). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. LXX p. 181).

PERAY (René). Récompense à lui accordée (8 décembre 1792, t. LIV, p. 665).

PERCEGOL, membre du conseil général de la commune de Mende. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. LX, p. 312).

PERCEPTEURS DES DROITS DE FEUX, PHARES ET BALISAGES. Voir *Douanes (administration des)*.

PERCHARD, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

PERCHERON, dit LE RUSTIQUE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

PERCHERON, dit LA RÉJOUISSANCE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

PERCY, vérificateur en chef des assignats. Annonce le brûlement de 6 millions de livres en assignats (11 mai 1793, t. LXIV, p. 544).

PERCY (Canton de), département de la Manche. Adhère aux journées des 31 mai et jours

PERCY (*suite*).

suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PERDRIX (Corvette la). Le ministre de la marine demande l'autorisation de procurer de l'avancement à trois officiers de cette corvette (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 338); — renvoi au comité de la marine (*ibid.*). — On annonce que l'équipage abandonne, pour les frais de la guerre et le soulagement des veuves des pauvres marins, un lougre pris sur les Anglais (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 64); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de marine (*ibid.*).

PÉRÉGAUX, banquier. Fait un don patriotique de la part du citoyen *Valloury* (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220).

PEREIRA, commissaire du Conseil exécutif près de Dumouriez. La Convention nationale décrète qu'il a bien mérité de la patrie (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 369). — Décret ordonnant la levée de la garde qui lui avait été donnée (11 avril, p. 596 et suiv.).

PÈRÈS (DE LA GESSE), député de la Haute-Garonne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 63 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 108). — Vote *pour la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement après la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 342 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 470). — Signale le zèle du tribunal du district de Saint-Gaudens (t. **LIX**, p. 182). — Communique une adresse de la Société des Amis de la République de Toulouse (t. **LX**, p. 429). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 57 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur

PÈRES DE LAGESSE (*suite*).

cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Suppléant au comité d'aliénation (t. **LXVIII**, p. 24). — Suppléant au comité des secours publics (p. 98).

PERETTI, commissaire du département de la Corse à Ajaccio. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

PEREYRA. Sa lettre à sa sœur (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 685).

PÉRIER (Commune de), département de la Manche. Les citoyens adhèrent aux décrets rendus depuis le 31 mai dernier, félicitent la Convention de leur avoir donné une Constitution républicaine et témoignent leur indignation contre le fédéralisme (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 454); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 454 et suiv.). — La commune accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

PERIER ou PERRIER. Décret déclarant nulle et de nul effet l'adjudication qui lui a été faite des bâtiments et enclos des Chartreux de Paris (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 245 et suiv.). — Le décret déclarant nulle et de nul effet l'adjudication qui lui a été faite des bâtiments et enclos des Chartreux de Paris est rapporté (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 148).

PÉRIES, député de l'Aude. — 1792. — Son opinion sur les subsistances (t. **LIV**, p. 695 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 391 et 421). — Vote

PÉRIES (*suite*).

oui dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 50 et 70). — Membre de la commission des dépêches (t. LXIII, p. 558). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

PERIES, de Lille. Dénonce le citoyen Hassenfratz (26 janvier 1793, t. LVII, p. 684).

PÉRIGNON, administrateur du district de Grenade. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540); — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.)*.

PÉRIGUEUX (Commune, canton et district de), département de la Dordogne. Don patriotique des officiers de la garde nationale (13 février 1793, t. LVIII, p. 492). — Adresse du directoire du district pour adhérer au jugement rendu contre Louis Capet (21 février 1793, p. LIX, p. 54). — Les administrateurs du district approuvent les décrets des 31 mai et 2 juin et déclarent qu'ils ont refusé d'adhérer aux propositions de fédéralisme qui leur ont été faites par le département de la Gironde (28 juin 1793, t. LXVII, p. 598); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée électorale du district proteste de son dévouement à la Constitution et demande le jugement des députés détenus (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 403); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire rappelle les républicains de la Gironde à leur devoir (*ibid.* p. 405 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 406). Adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret confirmant l'arrêté relatif au transfert de l'hôpital dans la maison ci-devant Sainte-Claire (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 249). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société populaire annonce l'acceptation de la Constitution par tous les citoyens (24 juillet, p. 411); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton *(Intra-Muros)* adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PÉRIGUEUX (*suite*).

PÉRILLE (Pierre-Louis), ci-devant commissaire des guerres. Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. LII, p. 559).

PÉRIMETRE DE PARIS INTERDIT AUX TROUPES EN ARMES. — Voir *Passage de troupes.*

PERINET (Jean-Baptiste), garde national. On demande que les frais de sa maladie soient payés par la régie des hôpitaux militaires (4 novembre 1792, t. LIII, p. 141); — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

PERMES. La section des Lombards demande la mise en liberté de ce citoyen mis en état d'arrestation pour avoir pris part à un rassemblement de jeunes gens (8 mai 1793, t. LXIV, p. 334 et suiv.); — discussion : Maximilien Robespierre, Isnard (*ibid.* p. 335 et suiv.); — Charlier, Buzot, Alquier (*ibid.* p. 338 et suiv.); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.* p. 339).

PERNÉ, ancien capitaine de dragons. Fait un don patriotique (8 août 1793, t. LXX, p. 530); — mention honorable *(ibid.)*.

PERNES (Commune de), département des Bouches-du-Rhône. Mention honorable de la conduite des habitants (5 juin 1793, t. LXVI, p. 79 et suiv.). — Don patriotique des habitants (6 juin, p. 90); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PERNES-EN-ARTOIS (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PERNY, ancien doyen de la ci-devant collégiale de Chaumont. Offre à la municipalité et

PERNY (*suite*).

au curé de Chaumont de remplir gratuitement les fonctions de vicaire (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 383); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PÉRONNE (Commune, canton et district de), département de la Somme. — Compte rendu d'une arrestation de fusils (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 222). — Adresse d'adhésion des citoyens (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Somme (30 octobre, p. 62). — Don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366). — Le conseil général proteste contre une inexactitude insérée dans le *Journal des Débats* (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 160). — Les administrateurs du district adressent le procès-verbal relatif à l'assassinat du maire de Bray-sur-Somme et à l'arrestation des nommées Louise Biargue, Bourgeoise et Marianne, religieuses (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 587), — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117), (20 juillet, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le procureur syndic du district annonce que les biens des émigrés se vendent au plus haut prix (5 août 1793, t. **LXX**, p. 292); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PÉRONNES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

PERONY (Charles-Gal), commissaire du conseil exécutif, détenu à Nantes. Décret ordonnant sa mise en liberté provisoire et le renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (1er août 1793, t. **LXX**, p. 75).

PÉROT, capitaine. Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104).

PÉROT, l'aîné, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (15 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

PÉROUX, membre du comité des sections de Marseille. Décret ordonnant sa comparution à la barre de la Convention (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 705).

PERPIGNAN (Commune et district de), département des Pyrénées-Orientales. Adresse et don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 429). — Pétition des administrateurs de l'hôpital Saint-Jean (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 498). — Adresse des citoyens (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 55). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et adhésion aux décrets (20 mars 1793, t. **LX**, p. 337). — Compte rendu de l'état des fortifications (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 363 et suiv.). — Mention honorable du zèle des administrateurs et de la garnison (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 405). — Mention honorable de la conduite des volontaires nationaux (14 mai, p. 653). — Adresse des républicains demandant une Constitution républicaine, le maintien des commissaires aux Pyrénées-Orientales et l'organisation d'une force égale à celle de l'ennemi (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 555 et suiv.). — Pétition de la Société républicaine démentant le rapport fait à la Convention par les représentants près l'armée des Pyrénées-Orientales (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 515); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs du district se plaignent des calomnies répandues contre eux (17 juin, p. 588); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — On demande des secours pour défendre la place (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 336 et suiv.); — décret *(ibid.)*.

PERRARD. Présente une pétition (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 96), (8 octobre, p. 392).

PERRAUD (Antoine). Présente une pétition sur la révocation des traités faits entre le ci-devant roi et les sieur et dame, Guéménée (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392).

PERRET. Sollicite la pension fixée par la loi pour les employés supprimés ou un emploi (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 203); — renvoi au comité des pensions (*ibid.* p. 204).

PERRET, sergent, écrivain du 1er bataillon de la Meurthe. Fait un don patriotique (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 635). — Fait un don patriotique et jure de mourir pour la défense de la liberté (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 316 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 317).

FERRET (Jean-Pierre). Fait un don patriotique (26 janvier 1793, t. LVII, p. 719).

PERRIER. Présente un mémoire relatif à la fabrication des armes (9 octobre 1792, t. LII, p. 405).

PERRIER, évêque de Clermont. Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 474 et suiv.).

PERRIER (Frères). La commune de Pontoise est autorisée à retirer deux pièces de canon des fonderies des frères Perrier (24 octobre 1792, t. LII, p. 638). — Don patriotique des ouvriers de leurs ateliers (13 novembre 1793, t. LIII, p. 468). — Décret ordonnant à la Trésorerie nationale de mettre à la disposition du ministre de la guerre une somme de 25,428 liv. 8 s. 4 d. pour le paiement de 14 pièces de quatre et de 1 affût commandés par la commune de Caen aux citoyens Perrier (24 avril 1793, t. LXIII, p. 193). — Le conseil général de la commune de Rouen demande un décret autorisant le citoyen Perrier à livrer à la commune de Rouen les 10 pièces de canon dont elle lui a commandé la fabrication (28 avril, p. 548): — renvoi aux comités des finances et de la guerre réunis *(ibid.)*.

PERRIER (Veuve). Réclame justice de la Convention et demande des secours pour ses enfants (21 avril 1793, t. LXIII, p. 84); — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

PERRIER. — Voir *Périer*.

PERRIER D'ARTAINVILLE, ancien chanoine. Demande le paiement de son traitement (19 février 1793, t. LIX, p. 19): — renvoi au conseil exécutif provisoire *(ibid.)*.

PERRIÈRE (Canton de La), département de l'Orne. On annonce que les 11 paroisses du canton ont accepté la Constitution à l'unanimité (9 août 1793, t. LXX, p. 533); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PERRIN (Pierre-Nicolas), député de l'Aube. — 1792. — Suppléant au comité des Inspecteurs de la salle (t. LII, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 91 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 390 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Membre de la commission de l'examen des fournitures des armées (p. 655). — Obtient un congé (p. 709). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 49 et 70). — Rend compte des mesures prises par le comité d'inspection relativement à la police des tribunes de la Convention (t. LXV, p. 35). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534).

PERRIN (Jean-Baptiste), député des Vosges. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 89 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 381 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 45 et 75). — Demande qu'il soit pourvu aux besoins des femmes des volontaires des Vosges massacrés à Francfort (p. 190). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question :

PERRIN (*suite*).

« Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 536). — Parle sur l'arrestation des lettres suspectes (t. LXVI, p. 178). — Demande le renvoi au comité de Salut public de toutes les adresses ayant pour objet les événements du 31 mai (p. 205). — Est nommé commissaire à l'armée des Ardennes (p. 596).

PERRIN, député, sans autre désignation. — 1792. — Membre du comité des secours publics (t. LII, p. 551). — 1793. — Rend compte de sa mission dans les sections de Paris (t. LX, p. 2). — Parle sur les affaires de Nancy (t. LXV, p. 270). — Membre du comité militaire (t. LXVI, p. 529).

PERRIN, ancien député à l'Assemblée constituante, président du tribunal criminel des Basses-Pyrénées. Écrit pour se disculper de certains faits révélés par les papiers trouvés aux Tuileries (25 décembre 1792, t. LV, p. 424); — ordre du jour (*ibid.* p. 425).

PERRIN, président du département de la Meurthe. Est suspendu de ses fonctions (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 642).

PERRIN, volontaire au 1er bataillon de la Gironde. Exprime à la Convention combien les volontaires de ce bataillon ont été affligés en apprenant que Robespierre avait déclaré que la plus grande division régnait entre les bataillons de la Gironde et ceux de Paris (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 602 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 603).

PERRIN-GRANDPRÉ, capitaine de grenadiers. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74).

PERRINET. Sa déclaration relative au massacre de déserteurs prussiens à Rethel (18 octobre 1792, t. LII, p. 563). — Mention honorable de son courage (19 octobre, p. 572).

PERROL, négociant. Sa pétition relative à l'emploi du prix de la liquidation d'un office dont il était pourvu (18 février 1793, t. LVIII, p. 701); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

PERRON, capitaine. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. LIII, p. 264).

PERRON (Louis). Compte rendu d'une incursion faite par lui dans le département des Basses-Alpes (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 95).

PERRONNET. Voir *Routes*.

PERROQUE (François). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 356).

PERROT, commissaire des guerres. On demande sa mise en arrestation (19 décembre 1792, t. LV, p. 159); — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*).

PERROT, *jeune*. Offre de surveiller les fournitures pour les armées (25 novembre 1792, t. LIII, p. 589).

PERROT, receveur de la Charité-sur-Loire. Fait un don patriotique (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 618); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PERROT, secrétaire-commis du comité des domaines de la Convention nationale. Il lui est alloué une indemnité de 150 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

PERRUQUIERS (Liquidation des offices de). Voir *Liquidation*.

PERSEGOL, procureur de la commune de Saint-Geniez. Décret lui accordant une indemnité (18 avril 1793, t. LXII, p. 616).

PERSONNE, député du Pas-de-Calais. — 1792. — Suppléant au comité des finances (t. LII, p. 438). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 480). — Ses observations sur le projet de loi concernant les émigrés (t. LIII, p. 376). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. LVII, p. 67 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? »

PERSONNE (*suite*.

et motive son opinion (p. 82 et 108). — Son opinion, non prononcée, sur le procès de Louis XVI, (p. 279). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 366 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 39 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534). — On écrit qu'il a perdu la confiance de ses électeurs (t. **LXVI** p. 664). — Sa réponse à cette lettre (p. 682 et suiv.).

PERSONNES. Elles sont placées sous la sauvegarde de la nation (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 72).

PERTHES (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PERTHES-EN-GATINAIS (Commune de), département de Seine-et-Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PERTICALLE (Foret de). Mémoire du ministre des contributions publiques relatif à l'adjudication de cette forêt aux sieurs Darche et C^ie^ (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

PERTUIS (Commune de). Adresse d'adhésion (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30).

PÉRUSE (Canton de la), département de la Charente. L'assemblée primaire accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PÉRY (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

PESCAY (Raymond), de Grenade. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

PESSERE (Edme), mercier-drapier à Auxerre. Fait un don patriotique (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 344); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid)*.

PESSON, juge à Vendôme. Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

PETER, quartier-maître au régiment Berwick. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PÉTION (DE VILLENEUVE), député d'Eure-et-Loir. — 1792. — Président (t. **LII**, p. 67).— Sa réponse au discours fait par François de Neufchâteau, au nom des députés qui composaient l'Assemblée législative (p. 68). — Parle sur une demande du département de Paris (p. 197), — sur une prétendue proclamation du conseil exécutif provisoire (p. 398 et suiv.). — sur le remboursement des billets de confiance (p. 417). — Membre du comité de Constitution (p. 455). — Parle sur une demande de secours de la municipalité de Paris (p. 474), — sur les subsistances (p. 500), — sur l'impression des pièces relatives à la trahison de Choiseul-Gouffier (p. 619), — sur les tentatives de crime (p. 688). — Déclare ignorer l'envoi aux départements d'une adresse revêtue de son contre seing (t. **LIII**, p. 73). — Demande que le ministre de l'intérieur soit entendu au sujet de cet envoi (p. 74). — Parle sur l'ajournement de mesures proposées par Barbaroux (p. 81). — Parle sur l'inviolabilité du secret des lettres (p. 96). — Son opinion, non prononcée, sur l'accusation portée contre Maximilien Robespierre (p. 193 et suiv.). — Parle sur les trahisons de Louis XVI (p. 217), — sur l'envoi aux frontières des volontaires casernés à Paris (p. 349 et suiv.), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 370), — sur le jugement du roi (p. 385). — sur la réunion de la Savoie à la France (p. 510), — sur les troubles d'Eure-et-Loir (p. 678 et suiv.), — sur la mise en jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 77). — Son discours sur l'affaire du roi (p. 290 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 351). — Déclare que Mirabeau avait des relations

PÉTION (DE VILLENEUVE) (*suite*).

avec la Cour (p. 373). — Parle sur la manière de rendre les décrets d'accusation (p. 737). — Fait le récit de son arrestation au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août (t. **LV**, p. 5 et suiv.). — Parle sur la demande de Louis XVI à l'effet d'être autorisé à prendre un conseil (p. 15). — Demande la censure contre Tallien (p. 65). — Demande que le maire Chambon rende compte de la situation de Paris (p. 163 et suiv.). — Parle sur le bannissement de la famille royale (p. 168), — sur l'envoi de commissaires dans le département du Bas-Rhin (p. 359), — sur le jugement de Louis Capet (p. 642). — 1793. — Est chargé d'examiner la conduite du ministre de la guerre (t. **LVI**, p. 145). — Demande que Louis XVI soit condamné à mort et que le décret soit envoyé à la ratification des assemblées primaires (p. 173 et suiv.), — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 74 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 97 et 108). — Parle sur un arrêté du Conseil exécutif concernant les théâtres (p. 331 et 333). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 406 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 470). — S'afflige de ce que la confiance soit bannie de la Convention et se prononce pour que les honneurs du Panthéon soient accordés à Saint-Fargeau (p. 523 et suiv.). — Parle sur une dénonciation contre le tribunal du district d'Amiens (t. **LIX**, p. 188). — Demande l'admission des sections de Paris à la barre (t. **LX**, p. 5). — Membre de la commission de Salut public (p. 581). — Propose de s'en rapporter aux assemblées primaires pour l'expulsion des députés qui n'ont pas leur confiance (p. 655 et suiv.). — Dénonce un projet d'adresse de la section de la Halle aux blés contre la majorité de la Convention (t. **LXI**, p. 522 et suiv.). — Adresse des reproches à Poultier sur son rapport dans l'affaire des généraux Lanoue et Steingel, s'indigne contre les calomnies dont il est l'objet et explique sa correspondance avec Égalité fils (p. 624 et suiv.). — Demande la suspension

PÉTION (DE VILLENEUVE) (*suite*).

du décret rendu contre le général Miranda (t. **LXII**, p. 20). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 56 et 72). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 707), (p. 708). — Parle sur la comparution de Brissot, en qualité de témoin, devant le tribunal révolutionnaire (t. **LXIII**, p. 185). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (t. **LXIV**, p. 627), — sur la division constitutionnelle du territoire (p. 699). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Proteste contre la proposition d'envoyer des membres de la Convention comme otages dans les départements et demande un prompt rapport sur les députés arrêtés (t. **LXVI**, p. 122 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (p. 123). — Compte rendu de son évasion (t. **LXVII**, p. 136). — Est remplacé par Lonqüeue (t. **LXVIII**, p. 707). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 16). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 531).

PETIT, député de l'Aisne. — 1792. — Son opinion sur le jugement de Louis Capet (t. **LIV**, p. 293 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'enseignement primaire (t. **LV**, p. 133 et suiv.). — 1793. — Demande que le jugement de Louis Capet soit soumis à la ratification du peuple (t. **LVI**, p. 121 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 90 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 384 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Annonce qu'il vient d'équiper un volontaire pour se rendre

PETIT (*suite*).

aux frontières (t. **LX**, p. 227). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 75). — Parle sur la Constitution (t. **LXIII**, p. 404 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution *(organisation des communes et districts)* (t. **LXV**, p. 148 et suiv.). — Fait décréter que tout membre qui se permettra les noms de factieux, de scélérats contre ses collègues sera chassé de l'Assemblée (p. 302). — Parle sur le projet de Constitution *(Maximum de population des municipalités)* (p. 373 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Le décret lui accordant un congé est rapporté (t. **LXVII**, p. 126). — Écrit pour se plaindre du rapport du décret qui lui avait accordé un congé (p. 435); — la Convention passe à l'ordre du jour *(ibid.)*. — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 553). — Proposition de le mettre en état d'arrestation (p. 680 et suiv.), — renvoi au comité de Salut public (p. 681). — Son mémoire justificatif (p. 688 et suiv.). — Déclare que la Convention n'a pas été libre dans les journées des 31 mai et 2 juin (t. **LXVIII**, p. 2).

PETIT. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

PETIT. Décret cassant et annulant les arrêtés pris contre lui par la municipalité d'Abbeville (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 334).

PETIT, administrateur du conseil général du district de Pont-l'Évêque. Proteste contre la conduite des administrateurs du département du Calvados (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 509); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PETIT, caporal au 4e régiment d'infanterie. Mention honorable de sa conduite (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 332).

PETIT, gendarme national à la résidence de Toul. Fait restituer à un entrepreneur de la conduite de foin pour l'armée de la Moselle 2,207 livres 10 sous, qu'il avait perçus en trop (5 août 1793, t. **LXX**, p. 249); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PETIT, marchand drapier. Réclame 38 balles de draperie prises sur un navire anglais (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 635); — renvoi aux comités de marine et de commerce réunis *(ibid.)*.

PETIT, officier municipal de la commune de Saint-Yrieix. Est excepté du décret qui suspend provisoirement les autorités constituées du district de Saint-Yrieix (7 août 1793, t. **LXX**, p. 444).

PETIT (Laurent-Nicolas), canonnier de la section Beaurepaire, entrepreneur dans la Cité. Demande à être payé avant de partir, d'un travail fait par lui lors de la première fédération (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 584); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Réclame le payement des travaux qu'il a exécutés au Champ-de-Mars pour la Fédération de 1790 (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 467); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 468).

PETIT-DAUTERIVE, juge du tribunal de Paris. — Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (3 août 1793, t. **LXX**, p. 179).

PETIT-NICOLAS, entrepreneur de travaux de routes. Demande le remboursement d'une somme de 4,527 livres que le citoyen Montigny ingénieur lui a retenue sous de vains prétextes (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 598); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

PETIT-RUMES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

PETIT-VIENNET, secrétaire-commis du pureau des mandats. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

PETITES-ÉCURIES (Bâtiments des). Les entrepreneurs d'une manufacture d'armes établie dans ces bâtiments demandent qu'il leur soit passé un bail (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 2); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Il n'y a pas lieu à délibérer sur leur demande (6 novembre, p. 206).

PETITGUILLAUME, chef d'escadron du 1er bataillon de l'Isère. Fait un don patrioti-

PETITGUILLAUME (*suite*).

que au nom du citoyen Mollard, son commandant en second (29 avril 1793, t. LXIII, p. 554); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PÉTITIONNAIRES. Discussion au sujet de leur admission à la barre (21 septembre 1792, t. LII, p. 75 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle entendra les pétitionnaires qui sollicitent actuellement leur admission et renvoie le fond de la question aux comités (*ibid.* p. 76). — Seront admis aux séances du soir, en attendant qu'il soit fait un règlement pour leur admission (22 septembre, p. 81). — Ils ne seront plus entendus jusqu'à ce que le comité des pétitions ait fait son rapport sur leur admission (*ibid.* p. 98). — Décret sur le mode de leur admission à la barre (11 novembre 1792, t. LIII, p. 334). — Ils ne seront plus admis à la barre les jours consacrés à la discussion de la Constitution (22 avril 1793, t. LXIII, p. 101). — Ne seront plus reçus après l'heure de midi (6 mai 1793, t. LXIV, p. 216).

PÉTITIONNAIRES DITS DES 8,000 ET DES 20,000. On dénonce la décision du corps électoral de faire imprimer et distribuer leurs noms à tous les membres du corps électoral (14 décembre 1792, t. LV, p. 48 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 49 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 51).

PÉTITIONS. Le comité des pétitions fera un rapport sur le mode de présenter les pétitions (12 octobre 1792, t. LII, p. 463); — rapport par Gossuin (23 octobre, p. 630); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.). — Décret autorisant exceptionnellement les secrétaires à dégager le bureau des pétitions qui le surchargent et à les envoyer aux comités compétents (1er novembre 1792, t. LIII, p. 104). — Décret sur le mode de leur réception (11 novembre, p. 354). — Décret autorisant les comités à renvoyer les pétitions et mémoires aux ministres respectifs (23 novembre, p. 557). — Il y aura chaque semaine une séance extraordinaire du soir pour entendre le rapport des pétitions (24 décembre 1792, t. LV, p. 386). — Le ministre de la marine adresse la note des pétitions à lui renvoyées (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 1). — Le ministre de l'intérieur transmet un état des pétitions qui lui ont été envoyées par les comités (31 janvier, p. 88). — Le ministre de la marine transmet un état des pétitions que la

PÉTITIONS (*suite*).

Convention lui a renvoyées et un extrait de ses réponses (6 février, p. 284). — Le ministre de la justice transmet un état des pétitions que la Convention lui a renvoyées et un extrait de ses réponses (7 février, p. 346). — Analyse par Roux des pétitions relatives à la mort de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (13 février, p. 495). — Analyse des pétitions parvenues à la Convention (17 février, p. 637 et suiv.). — Analyse des pétitions parvenues à la Convention (24 février 1793, t. LIX, p. 131 et suiv.) (3 mars, p. 564 et suiv.). — Le bureau de la Convention est autorisé à renvoyer les pétitions individuelles aux comités auxquels elles appartiennent *(ibid.)*. — Le ministre de la justice transmet ses réponses sur différentes pétitions qui lui ont été communiquées par les comités de la Convention (21 mars 1793, t. LX, p. 368); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le même ministre transmet l'état des pétitions qui lui ont été renvoyées par les divers comités de la Convention (24 mars, p. 507); — renvoi au comité des pétitions *(ibid.)*. — État des pétitions envoyées par les comités au ministre des contributions publiques avec les décisions dont elles ont été jugées susceptibles (27 mars, p. 587 et suiv.). — Tableau des pétitions parvenues à la Convention (6 mai 1793, t. LXIV, p. 220 et suiv.). — Le ministre des contributions publiques envoie des décisions sur des pétitions qui lui ont été adressées (11 mai, p. 543); — renvoi au comité des pétitions *(ibid.)*.

PETITJEAN, député de l'Allier. — 1792. — Parle sur le changement du nom de la commune de Bourbon-l'Archambault en celui de Burges-les-Bains (t. LII, p. 234). — Suppléant au comité de liquidation (p. 518). — Fait un rapport sur la prorogation du délai pour présenter au bureau de liquidation les certificats et passeports délivrés par les communes (t. LIII, p. 655 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 90 et 111). — Son opinion, non prononcée, sur l'appel au peuple du jugement de Louis Capet (p. 279 et suiv.). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures*

PETITJEAN (*suite*).

dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 384 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Est envoyé comme commissaire dans les départements (t. LX, p. 113). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 47 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité de la guerre (t. LXVI, p. 529). — Membre du comité de liquidation (t. LXVII, p. 53). — Obtient un congé (p. 61). — Commissaire pour l'examen de la question de l'établissement d'une manufacture de fusils dans l'hôtel de Bretonvilliers (p. 677). — Fait un rapport sur la solde des Vétérans qui font le service à l'Hôtel national des Invalides (t. LXVIII, p. 618 et suiv.), — un rapport sur l'exécution de la loi du 27 juin 1793 qui ordonne une levée de 30,000 hommes pour la cavalerie (p. 627 et suiv.). — Soumet à la discussion son rapport sur l'exécution de la loi du 27 juin 1793 qui ordonne une levée de 30,000 hommes pour la cavalerie (t. LXIX, p. 341). — Est nommé commissaire pour l'exécution du décret concernant l'établissement d'une manufacture d'armes dans l'hôtel de Bretonvilliers (t. LXX, p. 48).

PETITJEAN, commissaire des guerres à la suite de l'armée du Nord. Sera mis en arrestation pour être traduit à la barre de la Convention (22 novembre 1792, t. LIII, p. 554). — Il est traduit à la barre de la Convention. — Son interrogatoire (1er décembre 1792, t. LIV, p. 10). — Est réintégré dans ses fonctions (2 janvier 1793, t. LVI, p. 143).

PETITJEAN, instituteur. Transmet à la Convention une adresse des élèves du collège de Louhans (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 453).

PETITJEAN, procureur de la commune d'Étain. Sa femme et ses enfants demandent qu'il soit échangé contre un prisonnier prussien (16 octobre 1792, t. LII, p. 520).

PETITOT (François). Fait des dons patriotiques (6 novembre 1792, t. LIII, p. 198), (9 décembre 1792, t. LIV, p. 713).

PETREY (Pierre). Il lui est accordé un secours provisoire de 100 livres (18 décembre 1792, t. LV, p. 128).

PETRIAUX, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

PEUCHOT, ci-devant prieur de bénédictins. Offre à la municipalité de Chaumont de remplir *gratuitement* les fonctions de vicaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 383); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PEUFENTENIO (Femme). — Voir *Legat Turey*.

PEUPLES ÉTRANGERS. Envoi par le ministre de la guerre de la proclamation qu'il a adressée aux peuples que les troupes françaises ont délivrés (8 novembre 1792, t. LIII, p. 307). — Rühl propose de décréter que les peuples qui voudront fraterniser avec les Français seront protégés par la nation (19 novembre, p. 472); — discussion de cette proposition (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète cette proposition et décide que ce décret sera imprimé en différentes langues et proclamé dans toutes les contrées que parcourront les armées françaises (*ibid.* p. 474).

PEUPLINGUES (Canton de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PEUVERGUE, député du Cantal. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 72 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel

PEUVERGUE (*suite*).

nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 396 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (p. 655).— Membre de la commission d'examen des fournitures des armées *(ibid.)*. — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Donne sa démission (t. **LXI**, p. 510); — la Convention accepte sa démission et renvoie sa lettre au comité des décrets pour appeler son suppléant *(ibid.)*. — Bien que démissionnaire est porté comme absent dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 5). — Décret ordonnant à la municipalité de Nevers de le remettre en liberté sur-le-champ (t. **LXIII**, p. 187). — Bien que démissionnaire est porté comme ayant voté *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

PEVRAN (J.-B.). Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

PEYELLE, volontaire du département du Nord. On signale un acte de bravoure accompli par lui (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 42); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PEYRAT (Commune de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PEYRE, député des Basses-Alpes. — 1792. — Membre du comité colonial (t. **LII**, p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 91 et 108).— Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera

PEYRE (*suite*).

infligée à Louis? » (p. 386 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Absent dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. **LXVI**, p. 583).

PEYRE. Propose de former une armée révolutionnaire et de réserve (24 mars 1793, t. **LX**, p. 521); — renvoi aux comités de la guerre e t de défense générale réunis *(ibid.)*.

PEYRE, secrétaire de la section de Marseille. — Voir *Paris (section de Marseille)*.

PEYRON, de Marseille. Fait hommage d'un plan de défense pour les côtes de la Méditerranée (24 février 1793, t. **LIX**, p. 149).

PEYRON, commissaire de la marine à Toulon. Décret ordonnant au ministre de la marine de rendre compte des motifs qui l'ont déterminé à nommer le citoyen Peyron (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 364); — compte rendu du ministre de la marine (*ibid.* p. 375).

PEYROT. Rétracte, par devant la municipalité de Tonneins, sa signature apposée au bas des pétitions souscrites le 24 juin (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 469); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

PEYROU, chef de légion. Présente des vues sur la défense nationale (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 502 et suiv.).

PEYSSARD, député de la Dordogne. — 1792. — Remet un don patriotique (t. **LIII**, p. 307). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Con-

PEYSSARD (*suite*).

vention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question: « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Suppléant au comité des pétitions (t. LXVI, p. 712). — Membre du comité d'agriculture (t. LXVII, p. 611). — Suppléant au comité des secours publics (t. LXVIII, p. 98). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord en remplacement de Roux-Fazillac, t. LXIX, p. 603).

PEYSSIER. Fait un don patriotique (7 août 1793, t. LXX, p. 414); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PEYSSONEL (Claude-Charles), ancien consul à Smyrne. Il lui est accordé une rente viagère de 2.000 livres (19 juin 1793, t. LXVI, p. 694).

PEYTE (François), jardinier. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 539); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PEZARD (Denis), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre (1er novembre 1792, t. LIII, p. 98).

PÉZENAS (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Lettre relative au départ des troupes (30 avril 1793, t. LXIII, p. 624); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PFAFFENHOFEN (Canton de), département du Bas-Rhin. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PFIRMANN (George-Martin). Lettre relative aux inculpations faites contre lui (13 octobre 1792, t. LII, p. 479).

PFLIEGER, député du Haut-Rhin. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 111). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 370 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 41 et 75). — Commissaire à l'armée du Rhin (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539).

PHALSBOURG (Commune de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre 1792, t. LII, p. 533). — Plaintes des officiers municipaux contre le citoyen Dentzel, commissaire de la Convention (23 mars 1793, t. LX, p. 480); — renvoi au comité de sûreté générale *(ibid.)*. — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — La commune fait un don patriotique (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 6); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La municipalité annonce l'acceptation de la Constitution (7 août 1793, t. LXX, p. 413 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 414).

PHANTAIRE, gendarme national. Présente une pétition (28 septembre 1792, t. LII, p. 199).

PHARE DE CORDOUAN. Décret autorisant les administrateurs du département de la Gironde à faire les dépenses nécessaires aux réparations et à l'entretien de ce phare (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 249).

PHARES (Percepteurs des droits de). Voir *Douanes (Administration des)*.

PHARMACIENS. Décret mettant à la disposition du ministre de la guerre les pharmaciens de 18 à 40 ans (1er août 1793, t. **LXX**, p. 70).

PHILBERT, évêque des Ardennes. Il est dénoncé à l'occasion d'un mandement adressé à son clergé (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 506;) — décret le mandant à la barre *(ibid.)*. — Envoie le texte de son mandement (3 mars, p. 562). — On annonce qu'il est en route pour Paris (7 mars, p. 660). — Se présente à la barre (21 mars 1793, t. **LX**, p. 418). — Il est renvoyé au comité de législation *(ibid.)*. — La Convention décrète l'impression du rapport de Cambacérès sur son affaire (25 mars p. 540). — Décret portant qu'il restera à Paris jusqu'au règlement de son affaire (*ibid.* p. 541). — Texte du rapport de Combacéres (*ibid.* p. 552). — Discussion du rapport de Cambacérès sur son affaire : Mallarmé, Sergent, Cambacérès, *rapporteur* (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 616 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 617).

PHILIBERT, ancien député à l'Assemblée législative. Répond aux inculpations faites contre le comité de liquidation de l'Assemblée législative (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 410 et suiv.).

PHILIPOTEAUX, président du département des Ardennes. Signale les difficultés que présente la tenue des assemblées électorales dans le bourg de Grandpré (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110).

PHILIPPE, officier municipal de la commune de Beaucaire. Décret le renvoyant devant le tribunal révolutionnaire (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 329).

PHILIPPE (Jacques-Guillaume). Fait un don patriotique (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 14); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PHILIPPE (Jean-Joseph). Est condamné à mort (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 267).

PHILIPPE-ÉGALITÉ. Voir *Orléans*.

PHILIPPEAUX, député de la Sarthe. — 1792. — Parle sur l'ordre des délibérations (t. **LII**, p. 71), — sur la conservation provisoire des autorités existantes (p. 72), — sur le renouvellement des tribunaux (p. 83), — sur le procès-verbal du 23 septembre (p. 115), — sur la conduite des habitants du Mans (p. 157), — sur la proposition d'inviter les ministres Roland et Servan à continuer leurs fonctions (p. 226). — Demande que cette invitation soit étendue à Danton (p. 227). — Parle sur les comptes à rendre par la commune de Paris (p. 440), — sur la conduite des administrateurs du district d'Étain (p. 458). — Membre du comité de législation (p. 492). — Demande que le Président donne le baiser fraternel à Baptiste Renard (t. **LIII**, p. 325). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 296 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 350), (p. 351), — sur la proposition de faire assister au jugement de Louis Capet les citoyens blessés dans la journée du 10 août (t. **LV**, p. 435), — sur le jugement de Louis Capet (p. 640). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 85 et 112). — Parle sur la manière de poser les questions dans le procès de Louis XVI (p. 338). — Vote pour *la mort et pour l'exécution la plus prompte* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 373 et 419). —Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Demande la mise en accusation de Gauthier et de Lafage (p. 629). — Parle sur les troubles de la Sarthe (p. 705), — sur le remboursement d'une somme due au concierge de l'Abbaye (p. 732). — Parle sur le décret relatif aux certificats de civisme à accorder aux notaires et hommes de loi (t. **LVIII**, p. 5). — Demande qu'il ne soit plus imprimé ni distribué d'opinions sur le jugement de Louis Capet (p. 97). — Fait un rapport sur la résidence des huissiers (p. 395). — Parle sur les troubles de la Sarthe (p. 419), — sur la mise en liberté du citoyen Lavergne (t. **LIX**, p. 56), — sur l'abolition du droit de tester (p. 680 et suiv.). — Signale l'assassinat au Mans d'un volontaire national (p. 719). —

PHILIPPEAUX (*suite*).

Parle sur l'organisation du Tribunal criminel extraordinaire (t. **LX**, p. 61). — Son opinion non prononcée, sur la formation d'un tribunal révolutionnaire (p. 70 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre contre Dumouriez (t. **LXI**, p. 508). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 42 et 72). — Propose des mesures de salut public (p. 195 et suiv.). — Demande que l'on s'occupe des moyens de sauver la patrie (t. **LXIII**, p. 13). — Parle sur une pétition du citoyen Planel (p. 361), — sur les subsistances (p. 515 et suiv.), (p. 643). — Accuse le général Berruyer (p. 674). — Propose d'improuver une pétition du faubourg Saint-Antoine (p. 684). — Propose de défendre l'usage de la poudre dans la coiffure (t. **LXIV**, p. 57). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 337). — Parle sur le cas du citoyen Leroux (t. **LXV**, p. 14), — sur le projet de Constitution (*Maximum de population des municipalités*) (p. 374 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Fait un rapport sur une avance à faire à la section de la Réunion (p. 581). — S'oppose à l'insertion au *Bulletin* d'une pétition de la section des Arcis (t. **LXVI**, p. 57). — Parle sur l'ordre du jour (p. 252); — sur les troubles de l'Ouest (p. 480), — sur le projet de Constitution (p. 545), (p. 601), (p. 675), — sur le tribunal criminel établi à Marseille (p. 704). — Fait un rapport sur les réclamations du citoyen Budisse (t. **LXVII**, p. 100), — un rapport sur l'affaire des citoyens Pipault frères, Gonnault et Marie (*ibid.*), — un rapport sur un sursis à accorder à la femme et à la fille du citoyen Roulin pour rentrer en France (*ibid.* et p. suiv.). — Est chargé de se rendre dans les départements du Centre et de l'Ouest (p. 120). — Rend compte du succès de sa mission dans le département de la Sarthe (t. **LXVIII**, p. 372 et suiv.). — Rend compte des dispositions militaires prises contre les rebelles de l'Ouest (t. **LXIX**, p. 62 et suiv.). — Annonce qu'il a réchauffé le zèle patriotique des départements de la Haute-Vienne et de l'Indre, présente diverses observations sur l'application de la loi sur le maximum et déclare qu'il a appris que Barbaroux était allé prêcher la révolte à Nantes (p. 200 et suiv.). — Rend compte d'un avantage remporté sur les rebelles vendéens (p. 201). — Transmet copie du procès-verbal de l'assemblée générale des corps administratifs de Nantes au cours de laquelle les autorités constituées de la ville se sont mises en révolte contre la Convention (p. 215 et suiv.). — Rend compte d'un combat heureux livré aux Ponts-de-Cé par les troupes de la République aux rebelles vendéens (t. **LXX**, p. 53). — Transmet des renseignements sur les députés envoyés par la ville de Nantes (p. 264).

PHILIPPEVILLE (Commune et canton de), département des Ardennes (aujourd'hui en Belgique). Don patriotique de la garnison (12 novembre 1792, t. **LIII**, p. 353). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le général de division Wisch et la garnison de cette commune acceptent la Constitution (29 juillet, p. 659); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PHILIPPI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

PHILIPPON. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

PHILIPPON, payeur de la guerre. On demande la restitution dans sa caisse d'une somme de 50,000 livres (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

PHULPIN, juge de paix de la section des Arcis. Présente à la barre une compagnie de canonniers de la section des Arcis (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 83). — Présente le contigent de la section qui va partir pour la Vendée (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 317).

PIANARD, commissaire administrateur des invalides. Plaintes contre lui (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 722).

PICARD. Présente une pétition (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

PICARD. Présente un mémoire sur l'invention d'un moulin à farine (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405).

PICARD, vicaire de Boulogne-sur-Seine. Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 586).

PICARD. Présente une adresse de la section des Droits de l'homme (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 544 et suiv.).

PICARD (Veuve). Pétition en sa faveur (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 26).

PICARDIE. — Voir *Chambre de Commerce de Picardie.*

PICHON, commissaire des guerres à Verdun. Dénonciation contre lui (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 27).

PICHON, maître particulier. Arrêté le suspendant de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 77 et suiv.).

PICHOT, enseigne entretenu. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

PICHOT (Tiprille), gendarme résidant à la Neuve-Lyre. Mention honorable de sa conduite et insertion au *Bulletin* (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 457).

PICLET, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

PICOT, officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

PICOT-SAINTE-MARIE, ci-devant officier au régiment du Cap. Sera traduit au comité colonial (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 264).

PICQ, géomètre à Clamecy. Fait hommage d'un traité sur l'usage de la chaîne, de l'équerre simple, etc... (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 564).

PICQUÉ, député des Hautes-Pyrénées. — 1792. — Suppléant au comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 83 et 112). — Vote pour *la mort, avec sursis jusqu'à la fin des hostilités*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 368 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 40 et 70). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Son opinion sur la nécessité d'établir une censure publique (p. 513). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 537). — Son opinion sur la Constitution (t. **LXVII**, p. 369 et suiv.).

PICQUIER, citoyen du district de Rieux. Renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 542).

PICQUIGNY (Canton de), département de la Somme. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

PIE VI. Pièces le concernant trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 579 et suiv.).

PIÉCOURT, instituteur public, membre de la société patriotique de Nevers. On annonce qu'il offre d'instruire gratuitement les en-

PIÉCOURT (*suite*).

fants des citoyens pauvres (26 mai 1793, t. LXV, p. 332); — Goyre-Laplanche atteste que ce citoyen est un excellent républicain (*ibid.*); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PIERRE-BUFFIÈRE (Canton de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PIERREFITTE (Commune et canton de), département de Paris. Pétition de plusieurs préposés aux douanes (14 octobre 1792, t. LII, p. 491). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 64). — (*ibid.* 28 juillet, p. 606).

PIERRELAYE (Commune de). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. LXIII, p. 81).

PIERREPONT (Canton de) département de l'Aisne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

PIERRET, député de l'Aube. — 1792. — Demande que le ministre de la guerre rende compte de l'état des bataillons de volontaires nationaux (t. LIII, p. 356). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 91 et 108). — Vote pour la *détention pendant la guerre et le bannissement à la paix comme mesure de sûreté générale* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 390 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 470). — Membre du comité d'aliénation (t. LVIII, p. 162). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? (t. LXII, p. 49 et 70). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537).

PIERRET, vicaire de Villeneuve-le-Roi. Adresse de dévouement et don patriotique (13 mai 1793, t. LXIV, p. 615); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PIERRON, capitaine de la 9e compagnie de la section armée du Louvre. Fait hommage d'un ouvrage sur les moyens de redoubler l'ardeur des troupes et de procurer un bon recrutement (14 avril 1793, t. LXII, p. 92).

PIERROT, entrepreneur de travaux de routes. Demande le remboursement d'une somme de 4.527 livres que le citoyen Montigny, ingénieur, lui a retenue sous de vains prétextes (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 598); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*).

PIERSON, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

PIET-BEERTON-DENIORT, ancien major. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. LIII, p. 6).

PIETTE, député suppléant, puis député des Ardennes. — 1793. — Est admis en remplacement de Mennesson (t. LXVI, p. 451). — Parle sur l'organisation de l'instruction publique (t. LXX, p. 85 et suiv.).

PIEUX (Canton de), département de la Manche. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PIGALLE, vicaire. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. LII, p. 628).

PIGEAU (JEAN-BAPTISTE), soldat. Le ministre de la guerre écrit qu'il lui a délivré un brevet de pension (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 543).

PIGUET ou PIQUET. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284). — Annonce qu'il a été planter l'arbre de la liberté dans le bourg de Pucemange (18 novembre, p. 459). — Transmet une pétition des habitants de Pucemange *(ibid.)*.

PIHIER, substitut du procureur de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

PILASTRE, député de Maine-et-Loire. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

PILLAGE. Rapport tendant à faire punir de mort tout individu qui, dans les armées françaises, se rendra coupable de pillage (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 582 et suiv.); — adoption de cette proposition (*ibid.* p. 583); — texte du décret rendu *(ibid.)*.

PILLE (JACQUES-GERMAIN). Fait un don patriotique (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 54).

PILLÉ, lieutenant de gendarmerie. Fait un don patriotique (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 557); — mention honorable au procès-verbal *(ibid.)*.

PILLÉ. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

PILLERAULT, lieutenant de gendarmerie. Fait un don patriotique (30 novembre 1792, t. **LIV**, p. 56).

PILLES. Est nommé administrateur du district d'Abbeville (9 août 1793, t. **LXX**, p. 585).

PILLOT, capitaine. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

PILOTES-COTIERS. — Voir *Matelots*.

PILTÉ, vicaire de Saint-Paul d'Orléans. Décret annulant l'arrêté qui le destitue et le renvoyant à ses fonctions (1er août 1793, t. **LXX**, p. 76).

PINEL, député de la Manche. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ? » (t. **LVII**, p. 65 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et la déportation ensuite* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 356 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 70). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

PINEL, officier municipal d'Ingouville. Il n'y a pas lieu de donner suite à sa dénonciation (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 678).

PINET (Jacques) aîné, député de la Dordogne. — 1792. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. LII, p. 157). — Suppléant au comité des finances (p. 438). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 480). — Son opinion sur le décret relatif au bannissement de la famille royale (t. LV, p. 178 et suiv.). — 1793. — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 112). — Ses réflexions sur le jugement de Louis Capet (p. 281 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Suppléant au comité d'aliénation (t. LVIII, p. 162). — Son nom sera inscrit à la suite de l'appel nominal du 15 janvier 1792 (p. 495). — Commissaire pour la levée des scellés dans les maisons ci-devant royales (p. 536). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 54 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité de Sûreté générale (t. LXVI, p. 583). — Membre du comité des pétitions (p. 712). — Membre du comité de division (t. LXIX, p. 147).

PINET-SAINT-NAISSANT, adjudant-major du 2e bataillon de la Dordogne. Réclame contre la réduction de sa solde (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 21 et suiv.); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 22).

PINEY (Canton de), département de l'Aube. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PINGLEN. Présente une pétition (18 octobre 1792, t. LII, p. 552).

PINON (Citoyenne). Fait serment, au nom de ses compagnes, de mourir pour la République et de défendre la Constitution (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 314).

PINOT, ancien ingénieur. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 600 et suiv.).

PINSON, chirurgien aide-major des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 45).

PINSON, maréchal de camp à l'armée des Basses-Pyrénées. Demande la réhabilitation de son frère, lieutenant-colonel de la légion des montagnes des Pyrénées (5 juin 1793, t. LXVI, p. 60); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

PINSON DE NAVARREINS (Jacques). Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. LII, p. 628).

PIONNIERS. — Voir *Armée*, § 9, *Génie*.

PIORRY, député de la Vienne. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. LII, p. 480). — Du comité de législation (p. 492). — Parle sur le remplacement des commissaires nationaux près les tribunaux criminels (p. 591). — Fait des rapports sur la formation provisoire de la commune de Paris (t. LIII, p. 570 et suiv.), (p. 672 et suiv.). — 1793. — Fait un rapport sur les troubles du district de Montmorillon (t. LVI, p. 143). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 69 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 88 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 378 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Est envoyé dans les départements

PIORRY (*suite*).

pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 75). — Rend compte de sa mission dans le département de la Vienne (t. **LXIV**, p. 412 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des pétitions (t. **LXVI**, p. 712). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (t. **LXX**, p. 181).

PIPAUD ou PÉPAUD (Pierre-Éléonord), procureur général syndic du département de la Dordogne. Décret le suspendant de ses fonctions et ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 465). — Écrit qu'il est prêt à se rendre à la barre pour y développer sa justification (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 177); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Le ministre de la justice écrit qu'il demande à être entendu (*ibid.* p. 186); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Rapport sur sa conduite par Julien (*de Toulouse*) (9 août 1793, t. **LXX**. p. 543 et suiv.); — projet de décret tendant à faire déclarer qu'il demeurera destitué de ses fonctions, mais qu'il sera remis en liberté (*ibid.* p. 544); — adoption *(ibid.)*.

PIPAULT, frères. Ordre du jour motivé sur leur affaire (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 100).

PIQUES. Proposition du citoyen Ruelle concernant leur fourniture (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 305); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le citoyen Roudel, arquebusier, annonce qu'il a découvert une pique très offensive (16 mars 1793, t. **LX**, p. 235); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret relatif à l'acquittement du prix des piques pour les départements (25 mars, p. 541). — Le ministre de l'intérieur demande une somme provisoire pour payer les avances faites par différents fabricateurs de piques (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 27); — renvoi aux comités de la guerre et de l'examen des marchés *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande des fonds pour le paiement des piques destinées à armer

PIQUES (*suite*).

les citoyens (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 14); — renvoi aux comités des finances et de la guerre *(ibid.)*; — rapport par Mallarmé tendant à faire mettre une somme de 500.000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour acquitter le prix de ces piques (24 juillet, p. 437); — projet de décret (*ibid.)*; — adoption *(ibid.)*.

PIQUES (Section des). Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

PIQUET. La section de la Croix-Rouge demande qu'il soit fait un rapport sur sa réclamation (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 769); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*.

PIQUET. La section de la Croix-Rouge demande qu'il soit fait un rapport sur son affaire (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 219); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*.

PIQUET. Voir *Piguet*.

PIQUET (Citoyenne). Sollicite un secours (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 553); — la Convention lui accorde un secours provisoire de 150 livres et renvoie la pétition au comité de liquidation *(ibid.)*.

PIRÉ (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PIRON. Réclame le paiement de ses services (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661).

PISSET. Fait un don patriotique (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28).

PISTEY. Demande une indemnité (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 492); — renvoi au comité des ponts et chaussées *(ibid.)*.

PISTOLETS. Décret sur le transfert dans les manufactures d'armes de ceux qui se trouvent en dépôt dans les places de guerre (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 89).

PITHIVIERS (Commune, canton et district de), département du Loiret. Les citoyens et les autorités adhèrent aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 408); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les assemblées primaires du district adhèrent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et acceptent l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7), (p. 9).

PITRES (Commune de). Protestation contre les arrêtés du département de l'Eure et pétition relative aux subsistances (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 726); — décret *(ibid.)*.

PITT, ministre d'Angleterre. Traduction d'une lettre de lui trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 525). — Rapport par Barère sur ses manœuvres contre la République française (1er août 1793, t. **LXX**, p. 90 et suiv.). — Décret ordonnant le dépôt aux archives nationales d'une médaille le représentant, trouvée dans un portefeuille anglais (4 août, p. 236). — Garnier (*de Saintes*) et Couthon demandent qu'on déclare qu'il est l'ennemi du genre humain (7 août, p. 451); — la Convention décrète cette proposition (*ibid.* p. 452).

PITTER-DEURBRONE, commandant la garde nationale de Nantes. Sa lettre sur les menées des contre-révolutionnaires (24 mars 1793, t. **LX**, p. 513 et suiv.).

PIVOT, constructeur du bassin de l'arsenal de Toulon. Décret lui accordant une gratification annuelle de 3,000 livres (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 354). — Demande une indemnité (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 527); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Sollicite l'assemblée d'entendre un de ses membres sur une affaire qui lui est personnelle (23 mars 1793, t. **LX**, p. 471); — Renvoi au comité central *(ibid.)*. — Décret fixant son traitement (25 mars, p. 542).

PLACE DES FÉDÉRÉS (Section de la). Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

PLACES FORTES OU DE GUERRE. Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour subvenir aux subsistances des places fortes menacées de siège (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260). — Somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour secourir les villes assiégées (20 octobre, p. 278). — Demande de fonds pour leur mise en état de défense (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537); — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*. — État des places que le conseil exécutif a jugé convenable de conserver en état de guerre et demande de fonds (27 janvier, p. 709); — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre demande que le ministre de l'intérieur soit autorisé à lui délivrer 50.000 matelas qui sont en magasin, afin de les employer dans les places fortes (21 février 1793, t. **LIX**, p. 57); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret chargeant les commissaires de la Convention dans les départements du Nord et de l'Est de faire mettre les places fortes en état de défense (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 304). — Décret passant à l'ordre du jour sur une demande du ministre de la guerre tendant à pourvoir au paiement des aumôniers et officiers de santé des places de guerre et autorisant le même ministre à payer les frais de consigne et portiers de ces places (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 186). — Décret établissant des adjudants de place dans différentes villes en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177).

Voir *Employés des places*.

PLACES FRONTIÈRES. Voir *Marchés de la guerre*.

PLAGNOL (Dominique), porte-enseigne dans le 9e bataillon. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 467).

PLAICHARD-CHOLTIÈRE, député de la Mayenne. — 1792. — Membre du comité des secours publics (t. **LIII**, p. 129). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il

PLAICHARD-CHOULTIÈRE (*suite*).

soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et pour le bannissement après la guerre* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 357 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 470). — Fait un rapport sur les dépenses des enfants trouvés (t. **LVIII**, p. 578). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 64 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

PLAINVILLE (Commune de), département de l'Oise. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PLANCY-SUR-AUBE (Commune de), département de l'Aube. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLANEL, homme de loi. Demande un sursis à l'exécution du jugement prononcé contre Boursier (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 631); — la Convention accorde le sursis et renvoie la demande au comité de législation *(ibid.)*. — Demande à être admis à la barre pour plaider la cause d'un innocent condamné à mort (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 361); — ordre du jour *(ibid.)*.

PLANTIER (Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 718).

PLATTEAU ou PLATEAU, secrétaire commis au bureau des procès-verbaux. Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 337). — Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104). — Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

PLATTIER, officier municipal de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte sa signature à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

PLAZANET, député suppléant, puis député de la Corrèze. — 1793. — Est admis en remplacement de Lidon (t. **LXX**, p. 529).

PLÉLAN (Canton de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLENEUF (Canton de), département des Côtes-du-Nord. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PLESSIS-BOUCHARD (Commune du). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 82).

PLESTIN-LES-GREVES (Canton de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

PLET-BEAUPREY, député de l'Orne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 81 et 108). — Vote pour *la mort avec sursis à l'exécution jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures pour que la famille des Bourbons ne puisse nuire à l'établissement de la République* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 362 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 470). — Suppléant à la commission d'examen

PLET-BEAUPREY (*suite*).

des fournitures des armées (p. 655). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Est envoyé en mission dans son département (t. **LXI**, p. 609). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 75). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Est rappelé à la Convention (p. 704). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. **LXIX**, p. 15). — Écrit qu'il s'est présenté au comité des inspecteurs de la salle à son retour de commission et demande le rapport du décret qui ordonne son remplacement (p. 193); — renvoi de sa lettre au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*.

PLEURS (Commune de), département de la Marne. Accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PLEURTUIT (Commune de). Le conseil général se plaint des difficultés qu'il éprouve à amener à la Révolution une partie de ses administrés et fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 321).

PLISTAT, gendarme de la marine du port de Brest. Demande pour lui et ses camarades les mêmes avantages que la gendarmerie nationale (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 141); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

PLOERMEL (Canton et district de), département du Morbihan. Adresse demandant la punition des complices du tyran (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 346). — On annonce que le recrutement est terminé et que le calme n'a pas été troublé (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 196); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

PLŒUC (Canton et district de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique des corps constitués (9 mars 1793, t. **LX**, p. 19). —

PLŒUC (*suite*).

La section Sainte-Marguerite adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLOMBIERES-LES-DIJON (Canton de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PLOMBS. Le ministre de la guerre demande l'autorisation pour les officiers d'artillerie d'enlever les plombs des bâtiments nationaux non occupés, afin de convertir ces plombs en balles (20 février 1793, t. **LIX**, p. 27); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PLOMÉLIN (Commune de), département du Finistère. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203),

PLOUAY (Canton de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

PLOUDANIEL (Commune de), département du Finistère. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLOUHA (Canton de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202), insertion au *Bulletin* et procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLOUVARA (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202). — Insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

PLOUVIER (Pierre-François), ci-devant notaire-interprète et traducteur de langues étrangères à Ostende. Décret le déclarant citoyen français (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 245).

PLUMAUGAT (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PLUYETTE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 713).

POCHETAT (Catherine). Rapport par Le Carpentier sur sa pétition pour être autorisée à continuer son service à l'armée (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 502 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie et lui accorde une pension annuelle de 300 livres (*ibid.* p. 503).

POCHOLLE, député de la Seine-Inférieure. — 1792. — Suppléant au comité de marine (t. **LII**, p. 518). — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 86 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 375 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII** p. 43 et 75). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Suppléant au comité des pétitions (t. **LXVI**, p. 712). — Demande que la loi du 4 mai sur les subsistances

POCHOLLE (*suite*).

soit soumise à un nouvel examen (t. **LXVII**, p. 443). — Est nommé commissaire dans les départements de la Seine-Inférieure, de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et autres départements circonvoisins (t. **LXVIII**, p. 622).

POIDS ET MESURES. Compte rendu de l'état du travail de l'Académie des sciences sur les poids et mesures (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 583 et suiv.). — Rapport par Arbogast sur l'uniformité et le système général des poids et mesures (1er août 1793, t. **LXX**, p. 70 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 73 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 75). — Rapport de Borda, Lagrange et Monge sur le système général des poids et mesures (*ibid.* p. 112 et suiv.). — La commune de Castelnau-de-Medoc demande que l'Académie fasse son rapport sur l'uniformité des poids et mesures (9 août, p. 537).

POIGNANT. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

POIGNY (Commune de), département de la Marne. La seconde section accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

POILLEY (Commune de), département de la Manche. La Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 599).

POILLY (Commune de), département du Loiret. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120), — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

POINCEAU, ci-devant garde du corps, capitaine de la légion du Nord. Décret ordonnant au ministre de la guerre de rendre compte des faits qui lui ont été dénoncés à son sujet (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 14).

POINCELOT (Claude), peintre. Fait un don patriotique (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 648).

POINÇOT. Fait hommage de la suite des œuvres de J.-J. Rousseau (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 433).

POINTE, député du Rhône-et-Loire. — 1792. — Son opinion sur le jugement du ci-devant roi (t. LIV, p. 302 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 68 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 112). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (p. 285 et suiv.). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 371 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 41 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Est nommé commissaire à la manufacture d'armes de Saint-Étienne (t. LXVII, p. 22). — Écrit qu'il a été arrêté à Lyon et de mande une nouvelle expédition des pouvoirs qui lui ont été délégués pour remplir sa mission à Saint-Étienne (t. LXVIII, p. 588); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

POINTON. — Voir *Poitou*.

POIRET (René). Décret confirmant la pension qui lui a été accordée sur les fonds des Invalides (1er mai 1793, t. LXIII, p. 670).

POIRIER, enseigne non entretenu sur le corsaire la *Sémillante*. Est proposé pour le grade de lieutenant de vaisseau (10 juin 1793, t. LXVI, p. 266 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 267).

POIROT, commandant en second du 3e bataillon des volontaires du Haut-Rhin. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. LX, p. 146).

POIRSON, républicain de Lunéville. Communication des vers qu'il a composés sur la Révolution (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 78 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

POISSAULT. Se plaint d'injustices commises à son égard par l'ex-ministre Clavière qui a refusé d'accepter un timbre sec pour les assignats de 400 livres (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 522); — renvoi au comité des assignats et monnaies *(ibid.)*.

POISSEDE, général de brigade commandant les grenadiers de l'avant-garde de l'armée du Rhin. Demande à marcher contre les rebelles (29 mai 1793, t. LXV, p. 552); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

POISSON, député de la Manche. — 1792. — Demande un congé (t. LII, p. 304); — ordre du jour *(ibid.)*. — Membre du comité des décrets (p. 455). — Suppléant au comité des inspecteurs de la salle (p. 480). — Membre de la commission centrale (t. LIII, p. 103). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 65 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? « (p. 78 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et la déportation à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 63 et 71). — Parle sur une demande de secours du département de la Manche (t. LXIV, p. 9). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

POISSON (Canton de), département de la Haute-Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

POISSONNIERE (Section). — Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

POISSONS SALÉS. Le ministre des contributions publiques demande s'ils sont compris dans la loi prohibitive de la sortie des comestibles (15 novembre 1792, t. LIII, p. 412 et suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 413). — Décret les exceptant de la loi prohibitive de la sortie des comestibles (16 novembre, p. 446).

POISSY (Commune et canton de). Don patriotique (23 octobre 1792, t. LII, p. 631). — L'assemblée primaire de la commune adhère à la Constitution (13 juillet 1793, t. LXVIII, p. 636); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Les officiers municipaux adressent à la Convention le procès-verbal des assemblées primaires du canton qui constate que l'Acte constitutionnel a été accepté à l'unanimité (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 319); — renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

POITIER (Étienne). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. LXIII, p. 355).

POITIERS (Commune, canton et district de), département de la Vienne. Adresse d'adhésion du district et de la municipalité (2 octobre 1792, t. LII, p. 274). — Adresse de remerciement des citoyens réunis en Société d'Amis de l'égalité (6 octobre, p. 380); — État des prêtres qui ont obtenu des passeports (3 novembre 1792, t. LIII, p. 125). — Le directeur du juré est chargé d'instruire la procédure relative aux troubles du district de Montmorillon (2 janvier 1793, t. LVI, p. 143). — Don patriotique de la municipalité (20 janvier 1793, t. LVII, p. 505). — Le conseil général adhère au jugement rendu contre Louis Capet et annonce qu'il envoie 702 boulets à la Rochelle (13 février 1793, t. LVIII, p. 490). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. LIX, p. 74). — Pétition relative aux ouvriers sans travail (24 février, p. 149). — Demande de secours pour résister aux révoltés de la Vendée (12 mai 1793, t. LXIV, p. 601); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs du district font connaître le produit de la vente des biens nationaux (22 mai 1793, t. LXV, p. 207). — Compte rendu des bonnes dispositions des habitants (26 mai, p. 334); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité

POITIERS (*suite*).

formulée par l'Hôpital (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571). — Les Amis de la liberté applaudissent aux derniers événements qui ont eu lieu à Paris et protestent contre le projet de fédéralisme présenté au département de la Vienne par le département de la Côte-d'Or (17 juin, p. 650); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La société des Amis de la liberté et de l'égalité dénonce un arrêté du département de la Vienne nommant des députés dont le mandat est de s'assembler à Bourges (23 juin 1793, t. LXVII, p. 88 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 89). — Lettre des commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle relative à l'élargissement de plusieurs citoyens de Poitiers, accusés d'avoir formé un complot pour s'opposer au recrutement (25 juin, p. 432); — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale réunis (*ibid.*). — Opinion de la Société républicaine sur les commissaires envoyés par la Convention (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 74). — Cette société proteste contre la conduite du département de la Vienne (*ibid.* p. 75); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — On annonce que la Constitution a été acceptée par les six sections (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 162); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le conseil général de la commune rend justice à la conduite et aux vertus civiques de Westermann et annonce qu'il a accepté la Constitution à l'unanimité (22 juillet, p. 315 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale pour ce qui concerne Westermann (*ibid.* p. 316).

POITOU ou POINTON (Armand), ci-devant capitaine au régiment de Port-au-Prince. Sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre 1792, t. LV, p. 352). — Il est mis en liberté (3 janvier 1793, t. LVI, p. 166). — Fait un don patriotique (12 mars 1793, t. LX, p. 103); (*ibid.* p. 220).

POITOU (Pierre-Marie-Louis-Vincent), officier au régiment du Cap, détenu à l'Abbaye. Sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre 1792, t. LV, p. 352). — Sera transféré à l'infirmerie de la maison d'arrêt de La Force (27 janvier 1793, t. LVII, p. 706).

POITOU (Ci-devant province du). Décret pour la poursuite des auteurs des révoltes (19 mars 1793, t. LX, p. 318).

POIX (Noailles de). — Voir *Noailles de Poix.*

POLET (Vincent-Aimé), marin. Demande à être affranchi du lien de classement (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 127); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

POLICE CORRECTIONNELLE. Le ministre de la justice demande des additions à la loi sur la police correctionnelle (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 5).

POLICE CORRECTIONNELLE (Tribunaux de). — Voir *Tribunaux de police correctionnelle.*

POLICE DE SURETÉ GÉNÉRALE, Causes qui ont empêché l'envoi aux départements du décret qui confie aux municipalités la police de sûreté générale (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 123). — Pétition relative à la non-exécution de la loi sur la police de sûreté générale. — Compte à rendre par le pouvoir exécutif (25 septembre, p. 150).

POLIGNY (Commune, canton et district de), département du Jura. On demande un traitement pour les professeurs du collège (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 337). — Dons patriotiques des habitants du district (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 216). — Envoi de dons patriotiques faits par les citoyens du district pour les frais de la guerre (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 66); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

POLLET. On demande la réorganisation de l'école dirigée par lui (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 363).

POLLET, directeur du *Journal populaire.* Fait hommage à la Convention de 4 exemplaires de son journal (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 553); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

POLVEREL, commissaire civil à Saint-Domingue. Est décrété d'accusation (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39).

POMEROL (Charles-Emmanuel). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361).

POMME, député de Cayenne et Guyane. — 1793. — Il lui est accordé une indemnité de 3,000 livres pour ses frais de traversée (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 639). Est admis (t. **LXI**, p. 521). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 52 et 72). — Est adjoint au comité colonial (t. **LXIII**, p. 303). — Ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Membre du comité colonial (t. **LXVIII**, p. 307). — Demande une loi qui prononce des peines contre les autorités constituées des villes maritimes qui feront des actes contraires aux ordres du conseil exécutif (t. **LXIX**, p. 224). — Fait une motion concernant l'ordonnateur de la marine de Saint-Malo (p. 322). — Est envoyé en mission dans le département de l'Hérault (t. **LXX**, p. 378).

POMMÉS (Dominique). Fait un don patriotique (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

POMMES DE TERRE. Boyer-Fonfrède propose d'autoriser les municipalités à accorder une prime de 15 sous par boisseau de pommes de terre recueilli sur leur territoire (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 539); — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*.

POMMIER, ancien brigadier des gardes du corps. Fait un don patriotique (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28).

POMPEY (Commune de). Pétition demandant l'interdiction de la fabrication des livres (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661).

POMPIERS DE PARIS. Ils demandent une nouvelle organisation (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495). — Décret portant que la dépense des pompiers sera supportée par la ville de Paris

POMPIERS DE PARIS (*suite*).

(5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 152). — Mention honorable de leur conduite lors de l'incendie de l'Hôtel de la Justice (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 414 et suiv.). — Renvoi au comité des finances d'une motion de Louis Legendre relative à leur traitement (*ibid.* p. 426). — Ils félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et défilent devant l'Assemblée (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 512).

POMPIRAC. Voir *Blanc-Pompirac*.

PONCEAU (Section du). Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

PONCET, capitaine de la légion du Nord. Décret ordonnant au ministre de la guerre de rendre compte de la procédure commencée contre lui (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 14).

PONCET (Jean-Jacques). Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 305).

PONCY, garde-magasin des fourrages. Est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 77 et suiv.).

PONDEUX. Rapport sur une pétition (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 21); — décret (*ibid.*).

PONDICHÉRY (Régiment de). Demande du ministre de la marine en faveur des déportés du régiment de cette colonie (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 100). — Compte rendu du civisme des troupes (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 309); — mention honorable (*ibid.*). — Rapport sur la gratification de 60 livres payée à chaque soldat du régiment de Pondichéry et sur les sommes payées aux officiers et sous-officiers par l'ordonnateur des classes de Marseille (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 551 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 552); — la Convention ordonne l'impression du rapport et ajourne la discussion (*ibid.* p. 553). — — Adoption du projet de décret concernant la gratification de 60 livres, payée à chaque soldat du régiment de Pondichéry, et les sommes payées aux officiers et sous-officiers par l'ordonnateur des classes de Marseille (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 148).

PONS, député de la Meuse. — 1792. — Membre du comité de législation (t. **LII**, p. 492). — Suppléant au comité de liquidation (p. 518). — Fait une motion d'ordre (p. 543). — Suppléant au comité de sûreté générale (p. 547). — Parle sur l'impression des noms des pétitionnaires dits des 8,000 et des 20,000 (t. **LV**, p. 50). — 1793. — Son opinion, non prononcée sur l'inviolabilité de Louis Capet (t. **LVI**, p. 526). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 77 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 358 et 419). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 439). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Parle sur le projet de décret relatif à la reddition de Verdun (t. **LVIII**, p. 398), (p. 399). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (p. 64). — Parle sur la conduite du général Chazot (t. **LXI**, p. 402). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 35 et 72). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 111). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Rend compte du civisme des habitants et des administrateurs du département de la Meuse (t. **LXV**, p. 179). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. **LXVI**, p. 583); — Membre du comité des pétitions (p. 712). — Membre du comité de législation (t. **LXVII**, p. 517). — Somme Gaston, député de l'Ariège, de déclarer s'il n'est pas frère du ci-devant marquis de Gaston qui est parmi les rebelles de Vendée (t. **LXX**, p. 136).

PONS, administrateur du département du Cantal. Décret ordonnant sa mise en état

PONS *suite*).

d'arrestation et sa comparution à la barre (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 649).

ONS (Commune et district de), département de la Charente-Inférieure. Adresse d'adhésion des citoyens (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Décret portant que la portion de territoire appelée l'Enclave de Salignac est définitivement fixée dans le district de Pons (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 148).

PONS-LUDON. Voir *Hedouin de Pons-Ludon*.

PONT, capitaine du 61e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 288); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PONT (Pierre), vicaire épiscopal de Nantes. Présente un projet sur une nouvelle organisation du culte religieux (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 139); — renvoi au comité de constitution *(ibid.)*.

PONT-DE-L'ARCHE (Commune de). Don patriotique de la Société populaire (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 596). — Pétition relative aux subsistances (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 725); — décret (*ibid.* p. 726). — La commune annonce qu'elle vient de faire arrêter 38 chevaux et deux hommes et demande une avance de 25,000 livres (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 462 et suiv.); — la Convention décrète que les chevaux seront amenés à Versailles, que leurs conducteurs seront traduits devant le comité de Sûreté générale et renvoie la demande au comité des finances (*ibid.* p. 464); — rapport et projet de décret tendant à accorder une avance de 25,000 livres à la commune (30 juin, p. 667); — adoption *(ibid.)*. — Rapport par Drouët sur l'arrestation dans cette commune de voitures d'avoine destinées aux dragons de la Manche en garnison à Évreux (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 99 et suiv.); — décret portant que le conseil général de la commune a bien servi la chose publique (*ibid.* p. 103). — Les citoyens réclament au sujet des calomnies dirigées contre eux par le procureur de la commune de Sedan (9 juillet, p. 461); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. —

PONT-DE-L'ARCHE (*suite*).

Le conseil général de la commune fait part à la Convention de la cérémonie de la proclamation de la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 211); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PONT-AUDEMER (Commune, canton et district de), département de l'Eure. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'Assemblée électorale du département de l'Eure (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — La société des Amis de la République demande qu'il soit sursis au jugement rendu contre le nommé Pourpoint (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 198). — La gendarmerie nationale se plaint des agissements de l'administration du département de l'Eure et assure la Convention de son dévouement (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 615 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 616). — On annonce que la Constitution a été reçue avec enthousiasme dans cette commune (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 34). — On annonce que les cantons du district ont accepté l'Acte constitutionnel (19 juillet, p. 198). — Les citoyens déclarent qu'ils n'ont jamais adhéré à aucune mesure liberticide et protestent de leur obéissance à la Convention (20 juillet, p. 224 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 225) — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

PONT-A-CELLES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

PONT-CROIX (Canton et district de), département du Finistère. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Adresse d'adhésion des électeurs du district (21 octobre, p. 596). — Les administrateurs font un don patriotique (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 63). — On annonce que les communes du district n'ont eu aucune part aux troubles qui ont désolé le

PONT-CROIX (*suite*).

département du Finistère (14 avril 1793, t. LXII, p. 96); — mention honorable *(ibid.)*. — On annonce que les communes du district n'ont eu aucune part aux troubles qui ont désolé le département du Finistère (26 avril 1793, t. LXIII, p. 383); — mention honorable *(ibid.)*. — Mention honorable du zèle des citoyens (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129). — Les officiers municipaux annoncent qu'ils ont publié l'Acte constitutionnel (4 août 1793, t. LXX, p. 208); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PONT-L'ÉVÊQUE (Commune, canton et district de), département du Calvados. Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet, à l'assassinat de Michel Lepeletier et de dévouement à la République (26 février 1793, t. LIX, p. 259 et suiv.). — Les officiers municipaux envoient copie des actes qu'ils ont rédigés pour constater l'évasion du citoyen Fécamp (9 mai 1793, t. LXIV, p. 343). — Compte rendu de la conduite de la municipalité à l'égard du citoyen de Lorne (12 mai, p. 568). — Le conseil général déclare qu'il s'opposera à tout ce qui pourrait tendre à avilir la Convention nationale (30 juin 1793, t. LXVII, p. 659); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — On signale les menées contre-révolutionnaires des administrateurs du district (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 89 et suiv.). — Les citoyens réclament contre les arrêtés fédéralistes de leur département, protestent de leur dévouement à la Convention et demandent l'achèvement de la Constitution (11 juillet, p. 532 et suiv.);— mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 533). — Rapport par Prieur (*de la Marne*) sur les mesures à prendre à l'égard de certains administrateurs (13 juillet, p. 678); — décret *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). —Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PONT-DE-MONTVERT (District du). Adresse relative au jugement du ci-devant roi (11 janvier 1793, t. LVI, p. 745).

PONT-A-MOUSSON (Commune, canton et district de), département de la Meurthe.

PONT-A-MOUSSON (*suite*).

Don patriotique des habitants (23 décembre 1792, t. LV, p. 367). — La municipalité dénonce le retour de plusieurs volontaires dans leurs domiciles respectifs (9 février 1793, t. LVIII, p. 391). — La société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie des dons patriotiques (25 mars 1793, t. LX, p. 537). — Don patriotique des citoyens (29 avril 1793, t. LXIII, p. 561). — Le conseil général déclare à la Convention que les événements du 31 mai avaient jeté l'alarme dans bien des esprits mais que la Constitution a rétabli le calme (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 509 et suiv.); — (11 juillet, p. 525). — Le directoire du district accepte la Constitution et proteste de son dévouement à la Convention (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 616); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8), (p. 9).

PONT-NEUF (Section du). Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

PONT-SAINT-ESPRIT (Commune et canton de), département du Gard. Demande concernant l'échange des bâtiments de l'hôpital contre la maison des ci-devant religieuses de la Visitation (3 novembre 1792, t. LIII, p. 125). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et au décret qui déclare la République une et indivisible (6 mars 1793, t. LIX, p. 643). — Adresse du tribunal relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (31 mars 1793, t. LXI, p. 1). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (26 avril 1793, t. LXIII, p. 356); — mention honorable *(ibid.)*. — Il lui est accordé une indemnité de 1090 livres 10 s. (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PONT-SAINTE-MAXENCE (Canton de), département de l'Oise. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONT-SAINT-PIERRE (Commune et canton de), district de Louviers, département de

PONT-SAINT-PIERRE (*suite*[1]).

l'Eure. Adhère aux décrets des 31 mai et jours suivants (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 417); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les officiers municipaux se plaignent de ce que le tribunal du district de Louviers contrarie par ses jugements le zèle avec lequel ils ont maintenu l'exécution de la loi du 4 mai (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 357); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525) — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PONT-SAINT-VINCENT (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8), (31 juillet, p. 34).

PONT-SCORFF (Canton de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PONT-SUR-SEINE (Commune et canton de), département de l'Aube. Adresse et don patriotique (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 549); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

PONT-DE-VAUX (Commune et canton de), département de l'Aisne. Don patriotique des citoyens (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 290). — Adresse d'adhésion des corps administratifs, municipaux et judiciaires (23 octobre, p. 628). — Adresse d'adhésion des citoyens (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Don patriotique (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 431). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid* et suiv.).

PONT-DE-VEYLE (Commune et canton de), département de l'Ain. La garde nationale accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**,

PONT-DE-VEYLE (*suite*).

p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONT-SUR-YONNE (Canton de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONTAILLIER-SUR-SAONE (Commune de). Pétition relative aux subsistances et mention d'une souscription pour les défenseurs de la patrie (23 février 1793, t. **LIX**, p. 108 et suiv.).

PONTARLIER (Commune, canton et district de), département du Doubs. Inquiétudes des citoyens sur les mouvements des cantons helvétiques (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 378). — Adresse d'adhésion du tribunal (25 octobre, p. 662). — Le ministre des contributions publiques transmet un arrêté des administrateurs du district qui lui paraît contraire au secret des lettres (26 février 1793, t. **LIX**, p. 257); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le tribunal adhère à tous les décrets (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 3); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le tribunal adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (18 juillet, p. 138). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et attend avec impatience le moment où l'on demandera la sanction de la Constitution (19 juillet, p. 163); — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONTAUBAULT (Commune de). La Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 599).

PONTAUMUR (Canton de), département du Puy-de-Dôme. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PONTÉCOULANT. Voir *Doulcet-Pontécoulant.*

PONTEVEZ, colonel. Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661).

PONTGIBAUD (Canton de), département du Puy-de-Dôme. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 91); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PONTIER, maréchal de camp, chef de brigade des armées de la République. Fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322). Transmet une adresse des troupes composant les garnisons de Givet, Charlemont et du Mont d'Haurs (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 220).

PONTIGNAC, sous-adjudant général de la légion du district de La Rochefoucauld. Fait un don patriotique (19 février 1793, t. **LIX**, p. 2).

PONTIVY (Commune et canton de), département du Morbihan. Adresse relative à la formation d'une garde départementale (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104). — Adresse relative à la publication de la Constitution (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 469). — Compte rendu de troubles et demande d'armes (26 mars 1793, t. **LX**, p. 565 et suiv.). — Mention honorable de la conduite des administrateurs (*ibid.* p. 566). — Les officiers municipaux font un don patriotique (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 272). — Mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONTOISE (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Oise. Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — La commune est autorisée à retirer deux pièces de canon des fonderies des frères Perrier (24 octobre, p. 638). — Adresse d'adhésion des citoyens (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 105). — Les administrateurs du district font savoir à la Convention que sur 431 votants 429 ont voté pour l'acceptation de la Constitution (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 586); — renvoi à la commission des Six

PONTOISE (*suite*).

(ibid.). — L'assemblée primaire du district félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et adhère à tous les décrets (*ibid.* p. 591); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — On annonce que l'assemblée primaire du district a accepté l'Acte constitutionnel à l'unanimité (*ibid.* p. 616). — La section A de la commune déclare accepter l'Acte constitutionnel (14 juillet p. 709); — mention honorable et insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six *(ibid.).* — La deuxième section de l'assemblée primaire du canton accepte la constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 131); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).* — Le citoyen Duport dénonce le comité de Salut public de la commune pour avoir arbitrairement exempté quatre jeunes gens de la commune de Presles désignés pour le contingent de la Vendée et avoir nommé quatre volontaires en remplacement (28 juillet, p. 619); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.).*

PONTORSON (Commune et canton de). département de la Manche. La Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 599). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PONTRIEUX (Commune, canton et district de), département des Côtes-du-Nord. Adresse du conseil général de la commune relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (12 mars 1793, t. **LX**, p. 109). — Les administrateurs du district dénoncent la régie des biens nationaux (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 359); — renvoi au comité des contributions publiques *(ibid.).* — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PONTS-DE-CÉ (Commune des). Compte rendu d'un combat heureux livré près de cette commune aux rebelles Vendéens (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 53).

PONTS ET CHAUSSÉES. Le ministre de l'intérieur expose la nécessité de voter les fonds nécessaires pour subvenir à la dépense des

PONTS-ET-CHAUSSÉES (*suite*).

travaux des ponts et chaussées pendant l'année 1793 (24 décembre 1792, t. LV, p. 372). — Rapport du ministre de l'intérieur sur les dépenses des ponts et chaussées (3 janvier 1793, t. LVI, p. 666 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur demande une loi sur l'organisation de l'administration des ponts et chaussées (7 mars 1793, t. LIX, p. 669); — renvoi au comité des ponts et chaussées *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur adresse les états des fonds distribués aux départements pour les ponts et chaussées (15 mars 1793, t. LX, p. 216); — renvoi au comité des ponts et chaussées *(ibid.)*.

— Voir *Ecole des Ponts et Chaussées. — Elèves des Ponts et Chaussées. — Ingénieurs des Ponts et Chaussées. — Sous-ingénieurs des Ponts et Chaussées.*

PONUT, maréchal de camp. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 588).

PONVALLAIN (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

POOTÉ-DES-NIDS (Commune et canton de), département de la Mayenne. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — La commune accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

POPINCOURT (Orphelinat). La section de Popincourt demande un secours de 10,000 livres pour la maison des orphelins (24 décembre 1792, t. LV, p. 374); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre écrit à la Convention relativement à la maison d'éducation du citoyen Léonard Bourdon et à l'augmentation du nombre des élèves qui lui sont confiés (11 mars 1793, t. LX, p. 81); — renvoi aux comités des finances et d'instruction publique réunis *(ibid.)*.

POPINCOURT (Section de). — Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique.*

POPOSWITHZ. Compte rendu du ministre de la guerre au sujet d'une pétition (27 mai 1793, t. LXV, p. 365).

POPP, procureur syndic du district de Strasbourg. Est suspendu de ses fonctions (31 octobre 1792, t. LIII, p. 91).

POPULLE-POUILLY. Pétition relative à une dîme inféodée (29 mars 1793, t. LX, p. 673); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

PORC SALÉ. Le ministre de la guerre est autorisé à en acheter à l'étranger (5 octobre 1792, t. LII, p. 342).

PORCHER. Présente une pétition (25 octobre 1792, t. LII, p. 661).

PORCHER-LISSONNAY, député de l'Indre. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 64 et 103). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à ce que la paix et la stabilité du gouvernement permettent de bannir Louis pour toujours du territoire de la République* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 347 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 58 et 75). — Fait un rapport sur différents mandats d'arrêts décernés par le comité de surveillance des étrangers de la section de l'Unité (t. LXV, p. 345 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534).

PORCS (Maladies des). — Voir *Crachet.*

PORNAIN, garnisaire de la ville de Paris. Il lui est alloué une somme de 272 livres pour neuf mois de 1792 (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 380).

PORNIC (Commune de). Mention honorable du courage des habitants (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 338).

PORO (Citoyenne). Demande un secours (26 mars 1793, t. **LX**, p. 561); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

PORRENTRUY (Pays de). On annonce que les habitants ont arboré la cocarde tricolore (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 210). — Des citoyens demandent audience. — Jour fixé (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 687). — Admis, ils se plaignent des vexations qu'on leur fait subir (27 janvier, p. 714). — Rapport sur la pétition des habitants (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 434 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 437); — adoption *(ibid.)*. — On annonce que l'assemblée générale de la Rauracie demande la réunion du pays à la France (13 mars 1793, t. **LX**, p. 154). — Compte rendu de la situation du pays (16 mars, p. 235). — On annonce que les habitants demandent la réunion à la France sous le nom de département du « Mont-Terrible » (*ibid.* p. 236); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*. — Procès-verbaux des séances où a été votée la réunion à la France (*ibid.* p. 242 et suiv.); — renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 243). — Une députation du peuple de Porrentruy demande la réunion à la France (21 mars, p. 418); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*; — rapport par Guyton-Morveau sur sa réunion à la France (23 mars, p. 490); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Lettres des commissaires de la Convention dans ce pays (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 75 et suiv.).

PORRENTRUY (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité applaudit à l'Acte constitutionnel et aux décrets du 31 mai dernier et demande que la prévôté de *Moutier-Grandval* soit rendue au département du Mont-Terrible (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 5); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PORRO. Décret ordonnant la levée des scellés apposés chez lui (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 350).

PORT-LIBERTÉ (1) (Commune de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

PORT-LOUIS (Commune de), département du Morbihan. Portera à l'avenir le nom de Port de la Liberté (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 639). — On demande que la ville prenne le nom de *Port de la Liberté* (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 204); — renvoi au comité de division *(ibid.)*.

Voir : *Port-Liberté.*

PORT-AU-PRINCE. Adresse des citoyens relative à l'abolition de la royauté (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 432).

PORT-SUR-SAONE (Commune de). Les officiers municipaux demandent l'établissement de trois foires (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 685); — ordre du jour *(ibid.)*.

PORT-SUR-SEILLE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

PORTAIL. Rapport sur une lettre du ministre de la guerre relative à des marchés passés par son prédécesseur avec les citoyens Ladève, Portail et Cie pour approvisionner en eaux-de-vie et vin toutes les places frontières (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4). — Décret invitant le ministre de la guerre à rendre compte des motifs qui lui ont fait élever des doutes sur ce marché *(ibid.)*.

PORTAL (Antoine), médecin, professeur d'anatomie au collège de France. — Il lui est accordé une rente viagère de 1,020 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

PORTALÈS, négociant de Valenciennes. Acte de générosité de sa part (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 406).

---

(1) Nom révolutionnaire de *Port-Louis*.

PORTAT (Abel), ancien capitaine. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

PORTE, procureur syndic du district de Grenade. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — insertion au *Bulletin* et mention honorable (*ibid.* p. 541).

PORTE-COMTE, ville de Sardaigne. On annonce que des hostilités ont été commises dans cette ville contre le pavillon national (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 125).

PORTE OTTOMANE. Refus de la Sublime-Porte d'accréditer le citoyen Sémonville comme ambassadeur de France (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 613 et suiv.).

PORTE SAINT-DENIS. Le citoyen Darud demande que la Convention fasse effacer les emblèmes de l'esclavage et les inscriptions fastueuses gravées sur la porte Saint-Denis (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 485); — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

PORTEBOSQ (Jacques), député extraordinaire du canton de Dives. Présente une adresse au nom de ce canton (14 juillet 1793, t. **LXVIII** p. 707 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 708).

PORTETS (Commune de). Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (24 février 1793, t. **LIX**, p. 134). — Les citoyens demandent le rapport de l'article 3 de la loi du 28 août 1792 et l'exécution du décret qui proclame la distribution des biens communaux (17 mars 1793, t. **LX**, p. 263); — renvoi aux comités de législation et d'agriculture réunis *(ibid.)*.

PORTIER (André-Pascal), condamné à mort. Ordre du jour sur une pétition en sa faveur (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 352).

PORTIERS DES PLACES DE GUERRE. Décret autorisant le ministre de la guerre à payer les frais des portiers des places de guerre (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 186).

PORTIEZ, député de l'Oise. — 1792. — Son opinion sur cette question : « Le roi des Français était-il jugeable? » (t. **LIV**, p. 303 et suiv.). — Son opinion sur les subsistances (p. 697 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 112). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 361 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Annonce que les sections de la ville de Beauvais ont accepté la Constitution (t. **LXIX**, p. 117).

PORTO. — Voir *Exportation*.

PORTRIEUX (Commune de). Décret relatif aux travaux à faire à la jetée (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 135).

PORTS MARITIMES. Demande du ministre de la marine au sujet de la loi qui accorde des secours aux ouvriers des ports (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 497); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret sur la paie des ouvriers (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 655 et suiv.). — Rapport sur l'organisation et le traitement des maîtres, ouvriers et autres employés (*ibid.* et p. suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 656 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 665). — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Décret interdisant aux corps administratifs et municipaux de s'immiscer dans les opérations maritimes qui s'exécutent dans les ports (26 janvier, p. 695). — Les comités des finances et de commerce examineront la question de savoir s'il ne serait par utile d'aug-

menter le nombre des ports francs (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 179). — Le ministre de l'intérieur demande des fonds pour les travaux des ports (7 février, p. 357); — renvoi aux comités de marine, de la guerre, des finances et de défense générale (*ibid.* p. 358). — Le ministre de la marine demande le rappel des ouvriers des ateliers d'armurerie des ports (15 février, p. 574). — Rapport par Moreau (Saône-et-Loire) sur les travaux pour les ports maritimes (22 février 1793, t. **LIX**, p. 81 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 82 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 84); — adoption avec amendement *(ibid.)*. — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Décret relatif au traitement des ouvriers et employés (28 février, p. 327). — Le ministre de la marine écrit relativement aux maîtres et aux ouvriers des ports (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 248); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret relatif à l'exécution des lois et règlements concernant la conservation de la santé publique dans les ports (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 358). — Le ministre de la marine demande qu'une loi fixe le temps que chaque ouvrier de levée doit rester au service (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 551); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Décret sur l'organisation du service des mouvements dans les ports (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 619).

PORTS. — Voir *Commandants des ports.*

POSTEL (J.-B.), marin de Lorient. Présente une pétition et fait un don patriotique (t. **LIX**, p. 4).

POSTES ET MESSAGERIES. (Administration des). Plaintes contre l'administration des postes (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 124); — protestation des administrateurs du directoire général des postes (26 septembre, p. 153); — discussion *(ibid.)*; — décret relatif au renouvellement des directeurs et contrôleurs des postes *(ibid.)*; — observations des ministres de l'intérieur et des contributions publiques sur les inconvénients qui pourraient résulter de l'exécution de ce décret (28 septembre, p. 192 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 193); — Mémoire du ministre des contributions publiques relatif aux petites postes aux lettres (29 septembre, p. 222). — Don patriotique des membres du directoire des postes (15 octobre, p. 503). — Don patriotique des employés de l'administration des messageries

(19 octobre, p. 576). — Don patriotique des commis conducteurs des messageries (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151). — Don patriotique des employés des postes (8 novembre, p. 339). — Les administrateurs des postes demandent une gratification pour le courrier de Nantes à Paris (15 novembre, p. 412). — Mémoire du ministre des contributions publiques sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre les messageries en régie (20 novembre, p. 628). — Décret au sujet d'une dénonciation contre l'administration des messageries (8 décembre 1792, t. **LIV**, p. 667). — On dénonce l'administration des postes (8 janvier 1793, t. **LVI**, p. 595). — Décret tendant à réprimer l'exploitation illicite que les fermiers généraux des messageries font des bacs nationaux (*ibid.* p. 596 et suiv.). — Le directoire des postes demande à se justifier (10 janvier, p. 708); — renvoi aux comités des finances et de Sûreté générale réunis *(ibid.)*. — Le comité des finances fera un rapport sur le mode de cautionnement à fournir par les directeurs des postes (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 603 et suiv.). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la dénonciation faite le 8 décembre 1792 contre l'administration des Messageries nationales (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 88). — Les facteurs des postes réclament contre un arrêté qui suspend leur traitement (10 février, p. 438); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Lettre du ministre des contributions publiques relative aux entraves que rencontre le service des postes (11 février, p. 451); — renvoi aux comités des finances et des ponts et chaussées *(ibid.)*. — Commissaires chargée de prendre des renseignements sur l'administration des postes (13 février, p. 495). — Rapport sur la solde des postillons et chevaux employés au service des malles (19 février 1793, t. **LIX**, p. 12 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 13); — adoption *(ibid.)*. — Décret ordonnant aux commis des postes de se rendre à leurs fonctions et portant que ceux qui se rendront aux frontières seront remplacés dans les quatre jours (9 mars 1793, t. **LX**, p. 8). — Lettre des fermiers des messageries relative aux embarras du service (29 mars, p. 672); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret concernant le tarif des chevaux de poste, des postillons et des courriers des malles (*ibid.* p. 701). — Ordre du jour sur une dénonciation contre les administrateurs des postes de Paris (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 402). — Décret portant que nul employé des postes n'a droit à la franchise du port des lettres (*ibid.* p. 403). — Les fer-

miers des messageries demandent la mise à l'ordre du jour du rapport sur le bail des messageries (8 avril, p. 420), — décret (*ibid.*); — Les administrateurs écrivent pour se justifier des plaintes portées contre eux (9 avril, p. 469). — Rapport par Dupont (de Bigorre) sur les messageries, la poste aux lettres et la poste aux chevaux (9 avril, p. 472 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 477); — adoption (*ibid.*). — Renvoi au comité des finances d'une lettre du ministre des contributions publiques relative aux marchés passés pour le service des postes (20 avril 1793, t. LXIII, p. 4). — Projet de décret sur la réunion des trois services de la poste aux lettres, des messageries et de la poste aux chevaux (26 avril, p. 366 et suiv.); — observations de Châles, Drouet et Ramel-Nogaret (*ibid.* p. 376); — ajournement (*ibid.*). — Les membres du directoire des postes de Paris qui doivent cesser leur service le 1er mai demandent que la Convention leur trace la conduite qu'ils doivent tenir (30 avril, p. 629); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Décret portant organisation provisoire du service des postes et des messageries (1er mai, p. 676). — Adoption d'une modification à l'article 3 du décret du 1er mai portant organisation provisoire du service des postes et des messageries (2 mai 1793, t. LXIV, p. 1). — Texte définitif du décret (*ibid.*). — Les commis ou employés du service des postes sont exemptés de l'enrôlement (4 mai, p. 69). — Communication par le ministre des contributions publiques de l'état nominatif des membres qui composent la direction des postes et celui de tous les employés de cette administration résidant à Paris (23 mai 1793, t. LXV, p. 211). — Defermon se plaint de ce que la distribution des lettres soit interrompue dans les départements (1er juin, p. 667), — observations de Dandenac, Louis Legendre, Gossuin (*ibid.*); — la Convention décrète que l'administration des postes se rendra à la barre pour rendre compte des faits dénoncés (*ibid.*). — Les commissaires à l'armée d'Italie se plaignent des friponneries qui se commettent dans l'expédition des paquets par les messageries (8 juin 1793, t. LXVI, p. 163); — renvoi au ministre des contributions publiques (*ibid.*). — Les administrateurs transmettent une délibération relative au renouvellement de l'Administration des postes (10 juin, p. 232). — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les ci-devant fermiers des messageries réclament le paiement du mobilier qu'ils ont cédé à la nation (12 juin, p. 443); — renvoi aux comités des finances, d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*). — Renvoi au comité des finances des réclamations des communes et des maîtres de poste établis sur la route de Bordeaux à Bayonne par les grandes Landes relativement au transfert de la poste établi sur cette route, sur celle par Bazas et Mont-de-Marsan (13 juin, p. 464). — La section du Muséum dénonce l'incivisme des administrateurs (21 juin 1793, t. LXVII, p. 47); — la Convention charge le ministre des contributions de rendre compte de l'exécution du décret qui lui enjoint de présenter les noms et les certificats de civisme des employés des postes (*ibid.*). — Présentation par Drouët d'un projet de décret sur l'organisation des postes et messageries (28 juin, p. 619). — Adoption de plusieurs articles du projet de décret (*ibid.*); — adoption de 8 articles du projet (29 juin, p. 651 et suiv.). — Les administrateurs du directoire des postes et messageries demandent la prorogation jusqu'au 15 juillet du délai fixé pour les opérations qui sont la suite de la loi du 28 juin dernier (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 23); — la Convention accorde la prolongation demandée (*ibid.*). — Le ministre de l'intérieur demande 105,000 livres pour payer l'indemnité restant due aux maîtres de postes (2 juillet, p. 68); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Adoption de la rédaction définitive des articles du projet de décret sur les postes et messageries adoptés dans la séance du 29 juin (*ibid.* p. 79). — Nouveau rapport par Le Breton (*ibid.* p. 95 et suiv.); — renvoi aux comités des finances, d'agriculture et de commerce des articles déjà décrétés et de ceux proposés à l'Assemblée pour les réunir en un seul corps de loi (*ibid.* p. 97). — Les fermiers des messageries réclament le paiement du mobilier qu'ils ont été contraints de céder à la nation (4 juillet, p. 242); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Des commissaires des sections de Paris présentent un plan d'amélioration dans le service des postes (7 juillet, p. 387); — renvoi aux comités des finances, d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*). — Les administrateurs des postes et messageries demandent la mise à l'ordre du jour du rapport des comités (9 juillet, p. 455); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les anciens fermiers des messageries demandent à la Convention le paiement de leur mobilier (14 juillet 1793, p. 712); — décret (*ibid.* et p. suiv.). — La section du Muséum demande le rapport du décret qui réunit les diligences et messageries aux postes (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 47); — renvoi aux comités des finances, d'agriculture et de commerce

POSTES ET MESSAGERIES (*suite*).

réunis *(ibid.)*. — Présentation par Châles d'un projet de décret sur l'organisation de la nouvelle administration des postes et messageries (17 juillet, p. 98); — la Convention décrète l'impression et l'ajournement du projet de décret (*ibid.* p. 99) — Décret portant que la liste des candidats pour la régie des postes sera formée incessamment, que les trois comités s'assembleront le soir même pour préparer un projet de décret et confiant au conseil exécutif la nomination des régisseurs des postes et messageries *(ibid.)*. — Le ministre des contributions publiques demande un décret qui statue sur le sort des pensionnaires des messageries (21 juillet, p. 260); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Adoption des titres I et II du projet de décret sur l'organisation des trois services réunis des postes aux lettres, postes aux chevaux et messageries (23 juillet, p. 371 et suiv.). — Adoption des titres III et IV (24 juillet, p. 445 et suiv.). — Les facteurs des postes déclarent qu'ils ont accepté à l'unanimité l'Acte constitutionnel et sollicitent une augmentation de traitement (28 juillet, p. 624) — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Les maîtres de poste demandent une augmentation des prix de relais de 3 livres par poste et par cheval (4 août 1793, t. LXX, p. 277); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret mettant un million à la disposition du ministre de l'intérieur pour des indemnités et avances à accorder aux maîtres de poste (*ibid.* p. 236). — Décret ordonnant au conseil exécutif de rendre compte de l'exécution du décret sur l'organisation des postes et messageries (7 août, p. 442). — Liste des citoyens proposés par le conseil exécutif pour remplir les fonctions d'administrateurs des postes et messageries (*ibid.* p. 450); — renvoi au conseil exécutif à l'effet d'y inscrire l'âge, le domicile, le lieu de naissance et la profession des citoyens présentés (*ibid.* p. 451).

Voir *Directeurs des postes. Franchise postale.*

POSTIC, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 203).

POSTILLONS. — Voir *Guides des postillons. — Lanchère. — Postes et messageries.*

POSTILLONS ATTACHÉS A L'ÉQUIPAGE DES CHARROIS DU CI-DEVANT ROI. — Voir *Maison du ci-devant roi (Personnes attachées à la)*.

POSTILLONS DES DILIGENCES DE CHALONS A LYON. — Voir *Armée*, §, 15, *Recrutement.*

POTALÈS. Fait un don patriotique (14 novembre 1792, t. LIII, p. 468).

POTIER DE GESVRES. Fait un don patriotique (12 octobre 1792, t. LII, p. 471).

POTIER-RAYNAUD, commissaire des guerres. Il lui est donné l'ordre de se rendre à son poste (16 février 1793, t. LVIII, p. 610).

POTOT et ses trois fils. Partent pour les frontières et prêtent le serment de vaincre ou de mourir (26 mars 1793, t. LX, p. 567).

POTTES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

POTTGEISER, banquier à Francfort. Décret portant qu'il lui sera remboursé en espèces la somme de 1,302 livres qu'il a avancée aux citoyens Camus, Quinette, Bancal et Lamarque, représentants du peuple français, détenus à Coblentz (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 540).

POTTIER (Charles-Albert), député d'Indre-et-Loire. — 1792. — Suppléant au comité de liquidation (t. LIII, p. 380). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 64 et 103). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 112). — Son opinion, non prononcée, sur le procès de Louis XVI (p. 286 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 348 et 419). — Vote *non* dans

POTTIER *(suite)*.

le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Fait un rapport sur la liquidation des pensions (t. **LX**, p. 572 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 59 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait un rapport sur les pensions et secours à accorder aux veuves de militaires (t. **LXVI**, p. 27 et suiv.), — un rapport sur les secours à accorder aux femmes et filles ci-devant retirées dans la maison du Refuge de la Marine, à Brest (p. 28 et suiv.), — un rapport sur les pensions à accorder aux militaires blessés dans les combats (p. 105 et suiv.). — Membre du comité de liquidation (t. **LXVII**, p. 53). — Ses réflexions au sujet de la Constitution (p. 376 et suiv.). — Fait un rapport sur les pensions et indemnités accordées aux employés des ci-devant fermes et administrations supprimées (t. **LXIX**, p. 322 et suiv.); — un rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens Teillard et Georgin (p. 323); — un rapport sur la liquidation des pensions des inspecteurs et visiteurs des rôles *(ibid.)*. — Fait des rapports sur des pensions à accorder à des militaires (t. **LXX**, p. 42), — un rapport sur la gratification à accorder à la citoyenne Sophie Julien *(ibid.)*.

POTTIER (Citoyenne), épouse d'un officier du 2e bataillon de gendarmerie nationale. Se plaint de la conduite indigne des généraux Dumouriez et Miranda et fait un don patriotique (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 550); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

POTTOFEUX, procureur général syndic du département de l'Aisne. Transmet à la Convention : un arrêté pris en vue des fêtes du 10 août, une proclamation du traître Wimpffen et une adresse de l'armée contre-révolutionnaire du Calvados (8 août 1793, t. **LXX**, p. 508 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 511).

POUANCÉ (Canton de), département de la Mayenne-et-Loire. Adhère aux journées des

POUANCÉ *(suite)*.

31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

POUDERON. Propose de décréter que les créanciers de la nation pourront payer leurs créanciers hypothécaires sur le prix des charges supprimées en coupons de reconnaissance (15 mars 1793, t. **LX**, p. 214); — renvoi aux comités de liquidation et des finances *(ibid.)*.

POUDRE ANTIHÉMORRAGIQUE. Le citoyen Faymard, inventeur de la poudre antihémorragique, envoie un mémoire à ce sujet (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 484); — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

POUDRES ET SALPÊTRES. Le ministre des contributions publiques demande à être autorisé à permettre l'entrée de poudre étrangère (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 235). — Les ouvriers employés à la préparation du salpêtre sont dispensés du service de la garde nationale (1er octobre, p. 276). — Lefèvre, lieutenant de vétérans, dénonce des abus dans la fabrication de la poudre (4 octobre, p. 304). — Le citoyen Barthélemy (de Recologne), présente une pétition relative à des expériences sur une fabrication de salpêtre (15 octobre, p. 503). — Décret tendant à lui accorder une récompense de 50,000 livres (16 octobre, p. 526 et suiv.); — rejet (*ibid.* p. 527). — Le citoyen Lefèvre présente une pétition concernant les poudres et salpêtres (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 125). — Le citoyen Duchâteau présente deux mémoires pour les salpêtriers de Paris et des environs et dénonce les dilapidations et concussions des régisseurs des poudres et salpêtres (4 novembre, p. 142). — Le citoyen Barthélemy (de Recologne) se présente comme inventeur d'une poudre qui porte à 65 toises plus loin que la poudre ordinaire (25 novembre, p. 586); — renvoi au comité des pétitions *(ibid.)*. — Projet de tarif du prix des salpêtres à décréter pour 1793, proposé par le ministre des contributions publiques (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 63); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret fixant le prix du salpêtre pendant l'année 1793 (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 397). — Le citoyen Barthélemy (de Recologne) offre des moulins pour fabriquer la poudre (10 février, p. 437); — renvoi aux comités de la guerre et des fi-

POUDRES ET SALPÊTRES (*suite*).

nances réunis *(ibid.)*. — Les salpêtriers du département du Gard présentent des vues pour une meilleure exploitation des salpêtres (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 527); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret relatif aux moyens d'assurer les approvisionnements de poudre et de salpêtre (11 mars 1793, t. **LX**, p. 85 et suiv.). — Les régisseurs nationaux des poudres et salpêtres adressent à la Convention leur réponse aux quatre questions que le comité de Salut public leur a faites (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret relatif aux fouilles de salpêtre pendant la durée de la guerre (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 67). — Décret ordonnant aux fabricants de salpêtre de porter leurs produits au magasin de la régie le plus voisin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 31). — Décret renvoyant le citoyen Renaud à l'administration de la Dordogne pour être indemnisé des frais que lui ont occasionnés ses essais pour extraire du salpêtre à Périgueux (1er août 1793, t. **LXX**, p. 69).

Voir *Régie des Poudres et salpêtres*. — *Varnet et Elcan*.

POUGUES (Commune de). Pétition en faveur de Claude Florentin (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 124).

POUILLON (Commune et canton de), district de Dax, département des Landes. La Société républicaine et les commissaires de la municipalité réunis au conseil général de cette commune demandent à la Convention une bonne Constitution et jurent soumission à tous les décrets (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 167); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, adhère aux décrets de la Convention et accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 153); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

POUILLY (Canton de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

POUILLY (Commune de), département de la Meuse. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

POUILLY (*suite*).

POUILLY-SUR-LOIRE (Canton de), département de la Nièvre. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — (2 août, p. 123).

POULAIN-BOUTANCOURT, député de la Marne. — 1792. — Signale le désintéressement des habitants de la commune de Voncq (t. **LIII**, p. 342). — Suppléant au comité de liquidation (p. 380). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 65 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 108). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

POULAINES (Commune de), département de l'Indre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

POULANGY (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

POULET, procureur général syndic du département de la Moselle, détenu à Verdun. Rend

compte des motifs qui l'ont empêché d'exécuter les décrets des 19 juillet et 17 août (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 139); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

POULET, volontaire national. Fait un don patriotique (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 187).

POULION, de Rochefort. Fait un don patriotique et annonce qu'il a équipé et armé un homme à ses frais (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 317).

POULION (Jean). Fait un don patriotique (28 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 171).

POULLAIN, juge à Chartres. Est nommé juré près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

POULLAIN, administrateur du département du Finistère. Est décrété d'accusation (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

POULLAIN (Guillaume), receveur des droits d'enregistrement à Orbec. Adhère aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin et fait part de son inviolable attachement à la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 43 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 44).

POULLAIN-GRANDPREY, député des Vosges. — 1792. — Membre du comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — Remet un don patriotique (t. **LIII**, p. 502). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 304 et suiv.). — Rend compte de la mission des commissaires chargés de communiquer à Louis XVI les pièces qui ne lui avaient pas été présentées à la barre (t. **LV**, p. 94 et suiv.). Fait un rapport sur la vente de la coupe des bois du domaine de Versailles (p. 142). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 89 et 108). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'à ce que la Constitution ait été acceptée par le peuple, sous réserve que le sursis cessera en cas d'invasion du territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 380 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 470). — Son opinion sur la question du sursis (p. 498). — Parle sur le mode de partage des communaux (t. **LIX**, p. 139). — Signale le patriotisme du département des Vosges (t. **LX**, p. 599). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Fernel, (t. **LXI**, p. 605). — Rend compte du patriotisme des citoyens d'Épinal (p. 621 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 45 et 71). — Fait une motion relative aux fournisseurs de l'armée de Belgique (t. **LXIII**, p. 515). — Présente un projet de décret sur les subsistances (p. 642 et suiv.). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 14). — Fait un rapport sur une pétition des ci-devant sous-officiers et soldats de la Prévôté de l'Hôtel (p. 352), — un rapport sur les dépenses pour la fabrication des assignats (p. 353 et suiv.), — un rapport sur les lettres qui se trouvent dans les bureaux de poste à l'adresse des personnes portées sur la liste des émigrés (p. 354). — Secrétaire (p. 768). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534). — Demande que les comités présentent le tableau de ceux de leurs membres qui restent et de ceux qui doivent sortir, afin qu'on puisse procéder au renouvellement par moitié (t. **LXVI**, p. 89). — Propose de rendre communes à tous les tribunaux criminels les dispositions de l'article 3 du titre II de la loi du 10 mars 1793, relative à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (p. 144). — Fait un rapport sur la destruction d'un huitième des bois affectés à l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins pour la consommation des habitants de la contrée (p. 448 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 519), (p. 573). — Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVII**, p. 25), — sur une demande du département des Vosges (p. 61). — Fait un rap-

POULLAIN-GRANDPREY (*suite*).

port sur une pétition du citoyen Girand et sur l'exploitation de la ferme des eaux de Vichy (p. 496). — Fait une motion relative aux billets de confiance (p. 510). — Appuie une pétition des officiers municipaux de la commune de Removille (p. 640). — Fait un rapport sur la gestion des fonds appartenant aux communes et provenant de la vente des bois (p. 662 et suiv.). — Fait part d'un don patriotique des habitants du ci-devant pays de Salm (t. LXVIII, p. 120); — parle sur la circulation des grains (p. 272). — Annonce que la Constitution a été proclamée avec pompe dans le département des Vosges (t. LXIX, p. 188). — Demande le paiement de secours dus à des citoyens de Raon-l'Étape incendiés en 1790 (p. 578). — Fait une motion en faveur des habitants du ci-devant pays de Salm (p. 645). — Fait un rapport sur la réclamation de fermiers de biens d'émigrés du district de Cadillac (t. LXX, p. 284 et suiv.). — S'oppose à l'abolition du droit de parcours (p. 517). — Fait une motion relative au partage des biens communaux *(ibid.)*.

POULTIER, député du Nord. — 1792. — Membre du comité de la guerre (t. LII, p. 154). — Parle sur la conduite des habitants de Saint-Amand (p. 251). — Fait un rapport sur la conduite des administrateurs du département de l'Ain (p. 463), — un rapport sur l'époque à laquelle expire l'engagement des volontaires nationaux (p. 506). — Fait une motion en faveur de Baptiste Renard (t. LIII, p. 325). — Suppléant au comité de liquidation (p. 380). — Son opinion sur le procès du ci-devant roi (t. LIV, p. 305 et suiv.). — Parle sur les adjudants des bataillons de volontaires nationaux (t. LV, p. 20). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le supplice de Louis Capet (t. LVI, p. 526 et suiv.). — Manuel demande que l'impression de cette opinion reste à la charge de son auteur (p. 728). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 80 et 112). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine

POULTIER (*suite*).

sera infligée à Louis? » (p. 360 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Remet un don patriotique (t. LVIII, p. 2). — Fait un rapport sur l'incorporation des blessés du 10 août dans la gendarmerie à pied (t. LIX, p. 614 et suiv.). — Est chargé d'assister à la levée des scellés chez Max-Cerfberr (t. LX, p. 113).— Donne lecture d'une lettre des administrateurs de la ci-devant confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours de Cambrai (p. 530). — Fait un rapport sur la suspension de l'adjudant général Prethod (p. 542 et suiv.). — Fait un rapport sur l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (t. LXI, p. 623). — Fournit des explications au sujet de son rapport (p. 626 et suiv.). — Donne lecture de l'interrogatoire du général Lanoue (p. 627 et suiv.). — Parle sur l'affaire du général Miranda (t. LXII, p. 21). — Vote pour l'ajournement de la discussion dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 37 et 72). — Demande que les commissaires qui sont dans les départements où il n'y a plus de troubles soient rappelés sur-le-champ (p. 117). — Son projet de Constitution (p. 482 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation de la gendarmerie nationale auprès des armées (t. LXIII, p. 627); — un rapport sur le renvoi des armées des femmes inutiles (*ibid.* et p. suiv.). — Parle sur le prix des fourrages pour l'armée (t. LXIV, p. 273), — sur les instructions à donner aux commissaires près les armées (p. 277). — Fait un rapport sur les officiers et sous-officiers en congé qui ont été obligés de rejoindre leur corps sous huitaine (p. 352), — un rapport sur l'application aux légions belges et liégeoises des dispositions de l'article 3 du titre III et de l'article 4 du titre Ier de la loi du 21 février 1793 (p. 358), — un rapport sur la formation du dernier régiment de hussards (p. 711). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 537). — Fait un rapport sur la réintégration dans leurs grades de plusieurs officiers du 92e régiment d'infanterie (p. 594 et suiv.), — un rapport sur la réunion des deux escadrons de cavalerie légère du Calvados, aux hussards de Berchiny (p. 595). — Demande que le comité de la guerre soit complété

POULTIER *(suite)*.

(t. **LXVI**, p. 4). — Fait un rapport sur la fixation des numéros des bataillons d'infanterie légère et des régiments de hussards, dragons et chasseurs (p. 25 et suiv.), — un rapport sur l'affaire du général Chazot (p. 689 et suiv.). — Fait un rapport sur la suspension du général Belmont (t. **LXVII**, p. 42), — un rapport sur le retour aux colonies des citoyens qui les habitaient avant la Révolntion (p. 43), — un rapport sur la pétition des citoyens de Campagne *(ibid.)*, — un rapport sur le renvoi à l'examen des tribunaux militaires des suspensions prononcées contre des officiers (p. 71). — Son opinion sur le projet de Constitution (p. 379 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation de la gendarmerie nationale servant près les tribunaux et préposée à la garde des prisons du département de Paris (p. 452 et suiv.), — un rapport sur la levée de 30,000 hommes de cavalerie (p. 549). — Est nommé commissaire de la Convention dans le département des Bouches-du-Rhône (p. 553).

POUPARD. Appelle l'attention de l'Assemblée sur la découverte du capitaine Belair (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 387).

POUPART (Pierre). Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

POURCEL, commissaire de la marine à Villefranche. Écrit relativement aux émigrations considérables dans cette ville (8 février 1793, t. **LVIII**. p. 375).

POURCHERESSE (P.-J.), émigré. Le ministre de la guerre transmet la procédure instruite contre lui par la commission militaire de Besançon et le procès-verbal d'exécution (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 129); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

POURCIN, maréchal de camp. Annonce que la Révolution est faite à Genève (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 167).

POURIAL, officier municipal de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

POURPOINT (Louis). On demande qu'il soit sursis au jugement rendu contre lui (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 198 et suiv.); — ordre du jour (*ibid.* p. 199).

POURRAT. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation (2 août 1793, t. **LXX**, p. 130).

POURRU (Pierre), volontaire national. Il lui est accordé une indemnité de 13 livres (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 720).

POUSSARD, homme de loi à Auxerre. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

POUSSIN, juge au tribunal de Vannes. Est nommé juge suppléant au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 610). — Déclare qu'il ne lui est pas possible d'accepter la fonction de juge au tribunal criminel extraordinaire à laquelle la Convention l'a appelé (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 653); — renvoi au comité des inspecteurs de la salle *(ibid.)*.

POUSSIN, officier municipal de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

POUTET, ex-procureur général syndic du département de la Moselle. Arrêté relatif à sa mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

POUTIER, maréchal de camp. Fait un don patriotique (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 40). — Rend compte d'un avantage remporté sur les ennemis par les troupes de la République (5 août 1793, t. **LXX**, p. 288); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 289).

POUTIER, chirurgien aide-major de l'hôtel national des militaires invalides. Demande la faculté de rentrer dans sa place à la paix (23 février 1793, t. **LIX**, p. 95). — Demande à se rendre aux armées (24 février, p. 158).

POUVOIRS. Les pouvoirs non révoqués ou non suspendus sont provisoirement maintenus (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 73).

POUVOIRS (Vérification des). — Voir *Députés. — Élections*, § 2.

POUXLANDRY (Ambroise). Se plaint de ne pas avoir été compris dans la liste des vainqueurs de la Bastille (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 520). — Renouvelle sa pétition (25 octobre, p. 662). — Fait un don patriotique (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 646).

POVEREAU, élève en chirurgie des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

POYET, architecte. Décret relatif au paiement de ses honoraires (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 79).

POZZO-DI-BORGO, procureur général syndic du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

PRADEL (Charles), adjudant général. Demande sa retraite ou un passeport pour se rendre à Poitiers (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 687); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

PRADELLE (Commune de). Les officiers municipaux remercient la Convention de leur avoir donné l'Acte constitutionnel (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 498); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PRADES (District de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Pyrénées-Orientales (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Les administrateurs transmettent à la Convention un arrêté tendant à autoriser l'établissement de deux foires par an dans la commune de Formiguères (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 504 et suiv.); — ordre du jour motivé *(ibid.)*.

PRADIER, ancien capitaine. Présente un brodequin d'un nouveau modèle (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 180).

PRADON (Henri), gendarme national. Réclame une indemnité (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 588); — renvoi aux comités de liquidation et des secours publics réunis *(ibid.)*. — Décret lui accordant une indemnité de 500 livres et un cheval (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 92).

PRALON, garnisaire de la ville de Paris. Il lui est alloué une somme de 175 livres (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379).

PRAT, sergent-major au 4e bataillon des volontaires nationaux du département de la Haute-Saône. Envoie une adresse de dévouement de ce bataillon (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 687).

PRAT (Jean-Jacques), ancien consul. Il lui est accordé une rente viagère de 177 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 694).

PRATBERNON. — Voir *Néon (Suzanne)*.

PRATS-DE-MOUILLON (Commune de). La municipalité demande des armes (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 635).

PRAULT. Il sera distribué à chaque comité un exemplaire de la table des lois imprimée par le citoyen Prault (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3). — Ce citoyen fait des propositions relatives à un dépôt de lois dont il est propriétaire (8 novembre, p. 307).

PRÉ-EN-PAIL (Canton de), département de la Mayenne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

PRÉCIGNÉ (Commune de), département de la Sarthe. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

PRÉCY, député de l'Yonne. — 1792. — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration

PRÉCY (*suite*).

contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 90 et 108). — Vote pour *la mort, avec sursis jusqu'à la ratification de la Constitution*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 383 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LXI, p. 600). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 46 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

PRÉGNIER. Fait un don patriotique (7 avril 1793, t. LXI, p. 391).

PREIGNEY (Commune de), département de la Haute-Saône. Les citoyens annoncent qu'ils ont proclamé l'Acte constitutionnel aussitôt son arrivée (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 268); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PRÉPOSÉS AUX ÉQUIPAGES DE L'ARMÉE. — Voir *Equipages*.

PRÉPOSÉS DES DOUANES. — Voir *Douanes (Administration des)*.

PRÉPOSÉS POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR. Le ministre des contributions publiques réclame contre le désarmement des préposés pour le commerce extérieur (28 mai 1793, t. LXV, p. 484); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PRESBYTÈRES. Demande relative au payement des dépenses faites pour leur entretien (2 novembre 1792, t. LIII, p. 110).

PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE. Proposition de Manuel relative au cérémonial dont il doit être entouré (21 septembre 1792, t. LII, p. 69); — rejet *(ibid.* p. 70).

PRÉSIDENT D'AGE. Rühl (20 septembre 1792, t. LII, p. 65).

PRÉSIDENTS DÉFINITIFS. Pétion (20 septembre 1792, t. LII, p. 67). — Delacroix (4 octobre, p. 318). — Guadet (18 octobre, p. 568). — Hérault de Séchelles (1er novembre, t. LIII, p. 108). — Grégoire (15 novembre, p. 429). — Barère (29 novembre, p. 673). — Defermon (13 décembre, t. LV, p. 44). — Treilhard (27 décembre, p. 727). — Vergniaud (10 janvier 1793, t. LVI, p. 723). — Rabaut-Saint-Étienne (24 janvier, t. LVII, p. 639). — Bréard (7 février 1793, t. LVIII, p. 371). — Dubois-Crancé (21 février, t. LIX, p. 69). — Gensonné (7 mars, p. 691). — Jean Debry (21 mars t. LX, p. 420). — Delmas (4 avril 1793, t. LXI, p. 316). — Lasource (18 avril 1793, t. LXII, p. 685). — Boyer-Fonfrède (2 mai 1793, t. LXIV, p. 24). — Isnard (16 mai, p. 768). — Mallarmé (30 mai, t. LXV, p. 628). — Collot-d'Herbois (13 juin, t. LXVI, p. 508). — Thuriot (27 juin, t. LXVII, p. 603). — Jean-Bon-Saint-André (11 juillet, t. LXVIII, p. 583). — Danton (25 juillet, t. LXIX, p. 523), — Hérault-Séchelles (8 août, t. LXX, p. 531).

PRESSAVIN, député de Rhône-et-Loire. — 1792. — Son opinion sur le procès du roi (t. LIV, p. 306 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 84 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 370 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Suppléant au comité d'aliénation (t. LVIII, p. 162). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il

PRESSAVIN (*suite*).

lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 41 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des décrets (t. **LXVII**, p. 127). — Son projet de Constitution (p. 380 et suiv.). — Membre du comité d'agriculture (p. 611). — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LXVIII**, p. 627). — Demande que la Constitution soit envoyée aux communes du district de Villefranche (t. **LXIX**, p. 334). — Annonce que la Constitution a été acceptée par toutes les communes du district de Villefranche (*ibid.*). — Annonce que la Constitution a été acceptée dans les districts de Villefranche et de Beaujeu (p. 598). — Fait des rapports sur les poursuites à exercer contre les fabricateurs de faux assignats (t. **LXX**, p. 16 et suiv.).

PRESSE. Voir *Liberté de la Presse.*

PRESSIGNY (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PRESSON, citoyen d'Évreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 450).

PRÊTEURS DES ANCIENS FERMIERS GÉNÉRAUX (Remboursement des). Voir *Fermiers généraux.*

PRETHOD ou PUTHOD (François), adjudant général. — Se plaint de sa suspension (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 534). — Rapport par Poultier sur la suspension prononcée contre lui (25 mars 1793, t. **LX**, p. 542 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 543); — la Convention ajourne sa décision jusqu'à l'audition des commissaires qui ont prononcé la suspension *(ibid.)*. — Demande le rapport du décret du 25 mars, ajournant la levée de la suspension de ses fonctions d'adjudant général (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 532); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PRÊTRES. Voir *Célibat ecclésiastique.* — *Ministres du Culte.*

PREUILLY, ingénieur. Réclame le paiement de ce qui lui est dû (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 651); — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

PREUILLY (Canton et district de), département d'Indre-et-Loire. Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier, (26 février 1793, t. **LIX**, p. 260 et suiv.). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PRÉVARICATEURS. Voir *Peine de mort.*

PRÉVENUS Voir *Indemnité.*

PRÉVOST, lieutenant de gendarmerie nationale, à Évreux. Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 366). — On annonce sa destitution pour cause d'incivisme (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 178); — renvoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*.

PREVOST, ci-devant garde-magasin des vivres de la marine à Grenade. Réclame une indemnité (23 mars 1793, t. **LX**, p. 465); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Ordre du jour sur sa pétition (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 467).

PRÉVOST. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

PRÉVOST. Décret portant qu'il sera sursis à la revente de la ferme de la Malmaison, département du Pas-de-Calais, jusqu'après le rapport sur la pétition des citoyens Labbé et Prévost (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 98).

PRÉVOSTIÈRE et Marie DAVID, son épouse. Demandent la revision d'un procès (14 mars 1793, t. **LX**, p. 187); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

PREVOT, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

PRÉVOT, de Gray. Fait un don patriotique (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 597).

PRÉVOT (Citoyenne). Fait un don patriotique (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 66).

PRÉVOTÉ DE L'HOTEL. Décret relatif à une réclamation des ci-devant sous-officiers et gardes relative à la propriété des maisons qu'ils occupaient à Versailles et à Fontainebleau (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 352).

PREYRE, lieutenant. Fait un don patriotique (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 719).

PRIESTLEY, député de l'Orne et de Rhône-et-Loire. — 1792. — Expose les raisons qui le déterminent à refuser le mandat de député à la Convention (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 191); — la Convention charge son président de répondre à ce citoyen (p. 192).

PRIEUR (Pierre-Louis), député de la Marne. — 1792. — Demande que les propriétés et les personnes soient placées sous la sauvegarde de la nation (t. **LII**, p. 72). — Parle sur la conservation des autorités existantes (p. 73), — sur le zèle des volontaires de Seine-et-Oise p. (76), — sur le renouvellement des corps administratifs (p. 83). — Commissaire envoyé à Châlons (p. 119). — Membre du comité de l'instruction publique (p. 480). — Rend compte de sa mission à l'armée du centre (t. **LIII**, p. 107). — Fait don de six paires de souliers (p. 115). — Parle sur la proposition de remettre aux Belges trois drapeaux pris à l'affaire de Virton (p. 117). — Parle sur la reddition de Verdun (p. 362). — sur les souliers pour la troupe (p. 367). — sur la proposition de faire confirmer les pouvoirs des députés (t. **LIV**, p. 714). — 1793. — Parle sur la pièce de Laya intitulée: *L'Ami des lois* (t. **LVI**, p. 722 et 723). — Fait une motion relative aux pensions des militaires infirmes (t. **LVII**, p. 10). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (p. 291 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion

PRIEUR (*suite*).

(p. 356 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Parle sur l'organisation des armées (p. 678), — sur les pouvoirs des commissaires de la Convention (p. 689). — Fait un rapport sur l'organisation du service de santé de la marine (p. 698 et suiv.). — Fait des propositions relatives aux militaires invalides (t. **LVIII**, p. 280 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'armée (p. 370). — Secrétaire (p. 371), — Son rapport sur les opérations des commissaires de la Convention à l'armée du Centre (p. 378 et suiv.). — Parle sur le projet de décret relatif à la reddition de Verdun (p. 400). — Suppléant au comité de la guerre (p. 406). — Parle sur une pétition de la section des Halles (p. 442), — sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 24), (p. 38), (p. 40), — sur un arrêté du directoire du département du Var (p. 58), — sur l'organisation de l'armée (p. 67), — sur une pétition des invalides (p. 147), — sur les indemnités dues aux départements frontières (p. 295), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 339); — sur les mandements des évêques (p. 506), — sur les besoins des départements du Midi (p. 515), — sur la location des terres dépendant de la ci-devant liste civile (p. 558), — sur la retenue faite sur la solde des volontaires nationaux (p. 602), — sur les lois relatives aux secours à accorder aux militaires blessés (p. 649). — Présente un projet de décret relatif aux mesures à prendre dans les départements frontières pour prévenir les suites de la corruption de l'air occasionnée par les cadavres d'hommes et de chevaux entassés dans les fossés (p. 671). — Parle sur l'abolition du droit de tester (p. 682), — sur les moyens à employer pour engager les citoyens à se rendre aux frontières (p. 719). — Rend compte de sa mission dans les sections de Paris (t. **LX**, p. 1 et suiv.). — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (p. 94 et suiv.), (p. 113). — Demande l'impression d'un discours de Marat (p. 169). — Parle sur la proposition d'expulser les étrangers (p. 222 et suiv.). — Commissaire près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Parle sur les troubles de Vendée (p. 268), — sur l'organisation du tribunal révolutionnaire (p. 328), — sur les mesures à prendre contre les déserteurs (p. 336). — Demande que le père du citoyen Lavigne soit admis aux honneurs de la séance (p. 392). — Parle sur l'exemption des prêtres catholiques de la loi du recrutement (p. 494), — sur une

PRIEUR (*suite*).

adresse de la Société populaire d'Amiens (p. 519). — Membre de la commission de Salut public (p. 581). — Parle sur les affaires d'Orléans (p. 603). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 63 et 75). — Écrit que, présent à la séance, il aurait voté contre le décret d'accusation contre Marat (t. LXIII, p. 181). — Commissaire à l'armée des côtes de Cherbourg (p. 651). — Fait un rapport sur les vexations commises par les chefs de la légion germanique (t. LXIV, p. 64 et suiv.). — Annonce que ses collègues, commissaires à Orléans et lui, ont fait distribuer deux paires de souliers à chaque volontaire (p. 67). — Propose de décréter que les citoyens qui se formeront en bataillons pour aller au secours des départements de l'Ouest pourront retourner dans leurs foyers aussitôt que la Convention aura déclaré que ces départements ne sont plus en danger (p. 219). — Signale le zèle patriotique de la ville d'Orléans *(ibid.)*. — En mission à l'armée des côtes de Cherbourg lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Membre du comité de Salut public (t. LXVIII, p. 521). — Fait un rapport sur les mesures à prendre à l'égard de certains administrateurs du district de Pont-l'Évêque (p. 678). — Communique un arrêté de la section de 1792 (t. LXIX, p. 104). — Rend compte de l'acceptation de la Constitution à Sarrelouis et demande que cette commune prenne le nom de *Sarre-libre* (p. 334). — Dépose sur le bureau de la Convention les rétractations des citoyens Talhouet et Elias aîné *(ibid.)*. — Fait un rapport sur la création d'une deuxième section au tribunal révolutionnaire (t. LXX, p. 32), — un rapport sur l'arrestation du citoyen Montané, président du tribunal révolutionnaire (*ibid.* et p. suiv.). — Est envoyé en mission près des armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin (p. 107).

PRIEUR, député, sans autre désignation. — 1792. — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. LV, p. 3).

PRIEUR. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LIV, p. 713).

PRIEUR, de Beauvais. Fait un don patriotique (26 mars 1793, t. LX, p. 564).

PRIEUR (Théodore). Envoie un don patriotique (26 novembre 1792, t. LIII, p. 656).

PRIEUR-DUVERNOIS, député de la Côte-d'Or. — 1792. — Membre du comité des finances (t. LII, p. 438). — Est envoyé sur les frontières de la Suisse (p. 455). — Parle sur le projet de décret tendant à la création de nouveaux officiers d'artillerie (t. LIII, p. 572), — sur les attributions des commissaires envoyés dans le département du Mont-Blanc (t. LIV, p. 26), — sur une demande du prince de Salm-Kirbourg (p. 28). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 398 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Fait un rapport sur l'organisation du service de santé de la marine) p. 698 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 53 et 75). — Commissaire à l'armée des côtes de Cherbourg (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée des côtes de Cherbourg lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — On annonce son arrestation à Caen (t. LXVI, p. 476). — Envoie des détails sur son arrestation (p. 585). — Annonce sa mise en liberté après cinquante jours de détention (t. LXX, p. 235). — Confirme les renseignements donnés par Romme au sujet de leur arrestation (p. 264). — Parle sur la proposition de dissoudre la société des Carabots de Caen (p. 375).

PRIMES. Rapport sur les primes à accorder aux négociants qui introduiront des blés étrangers en France (9 décembre 1792, t. LIV, p. 709 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 711); — ajournement *(ibid.)*. — Décrets relatifs au paiement des primes et encouragements accordés au commerce depuis 1789 (2 février 1793,

PRIMES (*suite*).

t. **LVIII**, p. 164), (13 février, p. 494). — Boyer-Fonfrède propose d'autoriser les municipalités à accorder une prime de 15 sous par boisseau de pommes de terre recueilli sur leur territoire (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 539); — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande à la Convention de prendre une décision relativement aux primes et gratifications accordées aux armateurs pour la traite des nègres en Afrique (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 550); — sur la motion de Grégoire, la Convention décrète qu'il ne sera plus accordé de primes aux vaisseaux négriers *(ibid.)*.

Voir *Armateurs*. — *Armement*.

PRINCEROSE, Anglais. Demande un passeport (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 543); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

PRINCES ÉTRANGERS POSSESSIONNÉS EN FRANCE. Renvoi aux comités diplomatique et de la guerre réunis d'une motion de Lasource relative à la confiscation de leurs biens (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 485). — Décret rapportant tous les décrets qui accordent des indemnités aux princes possessionnés en France (16 décembre 1792, t. **LV**, p. 78). — Il sera fait un rapport sur le mode de séquestre et de régie de leurs biens (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 5). — Compte rendu par le ministre des contributions publiques des mesures prises au sujet des biens des princes (31 janvier, p. 94). — Les receveurs, préposés et agents des princes déposeront dans les caisses des receveurs d'enregistrement de leurs districts les sommes dont ils sont ou pourront être saisis (2 février, p. 169). — Décret relatif à la mise sous séquestre des biens de ceux avec lesquels la République est en guerre (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 353). — Décret ordonnant la mise sous séquestre des biens de ceux qui n'ont pas protesté contre la conclusion de la diète de Ratisbonne (14 mai, p. 662 et suiv.).

PRINCES FRANÇAIS, frères du roi. État des matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons des frères du ci-devant roi des Français (28 septembre 1792, t. **LII**, p. 194). — Pétition de leurs créanciers (14 octobre, p. 498). — Lettre adressée aux frères du roi par le marquis de Toulongeon (17 octobre 1792, t. **LIII**, p. 8). — Exposé de la situation

PRINCES FRANÇAIS (*suite*).

de leurs créanciers (6 novembre, p. 201). — Pétition des anciens titulaires des charges dans leur maison (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 723); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Décret tendant à affermer les terrains en friche et buissons dépendant des domaines des ci-devant princes français émigrés (28 février 1793, t. **LIX**, p. 329).

PRISCHES (Canton de), district d'Avesnes. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 357); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PRISES. Le ministre de la marine écrit au sujet des tribunaux qui doivent juger de la validité des prises faites par les corsaires (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 494). — Décret au sujet du règlement des contestations qui pourront s'élever relativement aux prises faites par les vaisseaux de l'État ou par les corsaires (14 février, p. 524). — Le ministre des contributions publiques rappelle qu'il est urgent de prendre une décision relativement aux droits de douane sur les marchandises de prise (18 février, p. 702); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret sur leur admission dans les ports de la République (19 février 1793, t. **LIX**, p. 10 et suiv.). — Le ministre de la marine rend compte que quelques tribunaux de commerce ont, antérieurement à la loi du 14 février, procédé à une instruction préalable sur des prises (21 février, p. 53); — décret déclarant que ces instructions sont valables et autorisant les juges à prononcer définitivement *(ibid.)*. — Rapport par Ducos sur une pétition de citoyens qui se disposaient à armer en course (23 février, p. 120 et suiv.); — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette pétition (*ibid.* p. 122). — Les citoyens Morel et Schoël, armateurs du port de Dunkerque, demandent que les propriétés ennemies chargées sur des vaisseaux neutres soient déclarées de bonne prise (24 mars 1793, t. **LX**, p. 523); — renvoi aux comités de commerce, de marine et diplomatique *(ibid.)*. — Pétition des citoyens Marlier, Vartel et Fréchon, armateurs du port de Dunkerque, pour savoir quelle récompense la nation accorde aux armateurs dont les bâtiments se sont emparés de bâtiments ennemis (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 542 et suiv.); — renvoi au comité de marine (*ibid.* p. 543). — Le ministre de

PRISES (*suite*).

mité de marine de rendre compte des mesures l'intérieur écrit au sujet de prises de cargaisons de grains (7 juin 1793, t. LXVI, p. 132); — renvoi aux comités diplomatique, de commerce et de marine réunis *(ibid.)*. — Le ministre de la marine demande la solution de diverses questions relatives aux prises faites par les escadres et autres bâtiments de la République (31 juillet 1793, t. LXX, p. 43); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

Voir *Armement en course*.

PRISONNIERS. — Voir *Détenus*. — *Massacres de septembre*. — *Paris*, § 17, *Prisons et détenus*.

PRISONNIERS DE GUERRE FRANCAIS OU ÉTRANGERS. Le général Alexandre Beauharnais fait connaître la façon humaine dont sont traités les prisonniers de guerre (10 octobre 1792, t. LII, p. 558). — Décret autorisant le ministre de la guerre à répartir dans différentes villes les prisonniers rassemblés à Langres (23 octobre, p. 640). — Le général Custine demande des ordres au sujet des prisonniers qu'il a faits (28 octobre 1792, t. LIII, p. 20); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Lettre du ministre de la guerre sur le traitement subi par des officiers français prisonniers de guerre (11 novembre, p. 356). — Décret relatif aux appointements des officiers français, faits prisonniers de guerre, qui restent en France sur leur parole en attendant l'échange (6 décembre 1792, t. LIV, p. 389 et suiv.). — Lettre du ministre de la guerre relative à la répartition des prisonniers faits par l'armée du Nord (17 décembre 1792, t. LV, p. 91). — Des prisonniers internés à Langres sollicitent d'être admis en qualité de citoyens français (24 décembre, p. 374); — renvoi aux Comités de Constitution et de législation (*ibid.*). — Les soldats qui ont été prisonniers de guerre à Luxembourg se plaignent des vexations qu'ils ont éprouvées pendant leur captivité t(5 janvier 1793, t. LVI, p. 223 et suiv.). — Cartel conclu avec les ennemis pour l'échange des prisonniers de guerre (12 janvier 1793, t. LVII, p. 2). — ministre de la guerre annonce l'évasion des prisonniers détenus dans les villes d'Amiens et de Châlons et qui avaient pris l'engagement d'honneur de ne pas s'écarter du lieu désigné pour leur demeure (13 janvier, p. 28); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 29). — Le ministre de la guerre informe la Convention que plusieurs prisonniers de guerre français, délivrés ou échangés, demandent à être rappelés de la différence de la paye qu'ils ont reçue pendant leur détention (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 3). — Le ministre de la guerre pose une question à la Convention au sujet de la solde des prisonniers de guerre (30 janvier, p. 27). — Demande de fonds pour pourvoir aux besoins de ceux qui sont dans les différentes villes de la République (3 février, p. 175); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — On signifiera aux généraux ennemis qu'il sera usé de représailles s'ils ne changent pas de conduite envers les Français prisonniers de guerre (4 février, p. 187). — Lettre du ministre de la guerre relative au traitement à faire aux femmes qui se trouvent dans le nombre des prisonniers (13 février, p. 494). — Observations du ministre de la guerre relatives à l'échange des prisonniers de guerre (15 février, p. 575). — Le ministre de la guerre informe la Convention que plusieurs prisonniers de guerre français, délivrés ou échangés, demandent à être rappelés de la différence de la paie qu'ils ont reçue pendant le temps de leur détention (8 mars 1793, t. LIX, p. 699); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre transmet un cartel d'échange de prisonniers convenu entre Dumouriez et le roi de Prusse (31 mars 1793, t. LXI, p. 8); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre écrit que plusieurs laboureurs demandent qu'il leur soit permis de salarier des prisonniers de guerre pour leurs travaux *(ibid.)*; — renvoi aux comités de la guerre et d'agriculture réunis *(ibid.)*. — Les officiers pris sur l'ennemi, et qui sont à Reims, seront transférés à Paris et répondront sur leur vie de celle des commissaires de la Convention qui sont en la puissance des Autrichiens (5 avril, p. 329). — Ce décret est étendu à tous les prisonniers de guerre *(ibid.)*; — renvoi du décret au comité de défense générale pour rédaction *(ibid.)*; — rapport par Guadet (*ibid.* p. 339); — projet de décret (*ibid.* p. 340); — discussion *(ibid.)*; — adoption avec amendement *(ibid.)*. — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Le ministre de la guerre écrit relativement à la solde des officiers et soldats prisonniers de guerre (9 avril, p. 494); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Pétition des matelots français, prisonniers de guerre, demandant qu'il soit pourvu à leurs besoins (18 avril 1793, t. LXII, p. 601 et suiv.). — Décret ordonnant au ministre des affaires étrangères et au co-

PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS OU ÉTRANGERS (*suite*).

PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS OU ÉTRANGERS (*suite*).

qu'ils ont prises à l'effet de pourvoir aux besoins des prisonniers français (*ibid.* p. 602). — Adresse de la société des sans-culottes de Trévoux demandant qu'il soit procédé à l'échange des prisonniers (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 181); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Renvoi au comité de la guerre d'une lettre du ministre de la guerre relative à leur paye (30 avril, p. 618). — Les officiers de la République, prisonniers de guerre, demandent à être échangés (1er mai, p. 667); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Renvoi au comité de la guerre de motions de Marat et de Collot d'Herbois relatives à leur échange (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 571). — Collot d'Herbois, Bréard et Taillefer demandent qu'il soit procédé à leur échange (16 mai, p. 707); — décret (*ibid.*). — Le ministre de la marine demande qu'il soit accordé des secours aux officiers et matelots français tombés au pouvoir des ennemis et détenus à Gibraltar (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 292); — renvoi aux comités de marine et des finances réunis (*ibid.*). — Rapport et projet de décret présentés par Aubry sur le cartel d'échange des prisonniers de guerre (*ibid.* p. 297); — adoption avec modifications (*ibid.*); — texte du décret adopté (*ibid.* et p. suiv.). — Décret tendant à allouer un traitement aux citoyens chargés de la surveillance des prisonniers de guerre, et à continuer le traitement de tous les employés à l'armée, lorsqu'ils auront été faits prisonniers (*ibid.* p. 300). — Le ministre de la guerre demande d'après quel mode doivent être payés les prisonniers de guerre étrangers (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 556); — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis (*ibid.*). — Décret sur les moyens de leur faire parvenir des secours (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 63). — Pièces relatives à un cartel pour l'échange des prisonniers de guerre entre le général français Delbecq et le général espagnol Caro (1er août 1793, t. **LXX**, p. 109 et suiv.).

PRISONNIERS POUR DETTES. — Voir *Contrainte par corps.*

PRISONS. Compte rendu du ministre de l'intérieur relatif à leur organisation (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 648 et suiv.). — Le citoyen Vattin fait hommage d'un mémoire sur les prisons (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 506). — Décret ordonnant au ministre de la justice de rendre compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution de la loi relative à la tenue

PRISONS (*suite*).

intérieure des prisons (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 49). — Le ministre de l'intérieur demande des fonds pour le remboursement des dépenses faites par une compagnie charitable chargée par le gouvernement de la lingerie des prisons (28 juillet, p. 607); — renvoi aux comités des finances et des secours réunis (*ibid.*).

Voir *Détenus.* — *Paris*, § 17, *Prisons et détenus.*

PRISONS MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 12, *Justice militaire.*

PRIVAS (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533).

PRIX (Distribution des). — Voir *Collèges.*

PROBST, commissaire des guerres. Signale la conduite patriotique des habitants de la commune d'Ilbesheim (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 187).

PROCÉDURES CRIMINELLES DE PREMIERE INSTANCE. Décret relatif aux procédures annulées pour défaut de forme (14 mars 1793, t. **LX**, p. 203).

PROCÈS. — Voir *Nobles.*

PROCÈS CRIMINELS. Décret sur le mode de poursuivre les procès criminels commencés avec les anciennes formes (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 570).

PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE. Le citoyen Gabet fait hommage du 6e volume de la collection des procès-verbaux de cette Assemblée (6 août 1793, t. **LXX**, p. 346);—la Convention renvoie le volume aux archives (*ibid.*).

PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE. Commissaires chargés de rédiger le procès-verbal de la séance du 23 août qui a été égaré (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 432).

PROCÈS-VERBAUX DE LA CONVENTION NATIONALE. Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 20 septembre (21 septembre 1792, t. LII, p. 68 et suiv.). — Le procès-verbal de la séance du 21 septembre au matin sera envoyée aux départements et aux armées (p. 74). — Ordre du jour sur une proposition de Danton relative à la nomination de greffiers chargés de rédiger les procès-verbaux (23 octobre, p. 632). — L'impression du procès-verbal de la séance du 11 décembre 1792 est ordonnée (13 décembre 1792, t. LV, p. 37). — Le procès-verbal de la séance du 1er janvier 1793 portera la date de l'an IIe de la République (2 janvier 1793, t. LVI, p. 141). — Observations sur le procès-verbal de la séance du 5 janvier (8 janvier, p. 592). — Décret sur le mode de rédaction des procès-verbaux *(ibid.)*. — Adoption d'une modification à la rédaction du procès-verbal de la séance du 18 avril 1793 (24 avril 1793, t. LXIII, p. 177). — Adoption d'une rectification au procès-verbal de la séance du 19 avril 1793 (30 avril, p. 629). — Observations sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 19 mai 1793 (20 mai 1793, t. LXV, p. 116). — Sur la motion de Levasseur, la convention décrète que le procès-verbal de la séance du 28 mai 1793 sera retouché et qu'il en sera fait une nouvelle lecture (29 mai, p. 547). — Observations sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 2 juin 1793 (4 juin 1793, t. LXVI, p. 23). — Décret relatif au procès-verbal de la séance du 16 juin (19 juin p. 688). — Renvoi au comité des décrets du procès-verbal de la séance du 27 mai 1793 *(ibid.)*. — Sur la motion de Roux *(Haute-Marne)*, la Convention décrète que, pour faire cesser les bruits calomnieux répandus sur les journées des 27 mai et jours suivants, les procès-verbaux des 27, 31 mai, 1er et 2 juin seront imprimés séparément et envoyés aux départements et aux armées (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 226).

Voir *Motions d'ordre.*

PROCLAMATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Dénonciation d'un écrit sur les subsistances portant ce titre (8 octobre 1792, t. LII, p. 397 et suiv.); — la Convention décrète que le directeur de l'imprimerie nationale sera mandé à la barre pour être entendu au sujet de l'impression de cet écrit (*ibid.* p. 399). — On annonce qu'il ne peut pas comparaître (9 octobre, p. 408). — Les ministres seront entendus pour savoir si la proclamation

PROCLAMATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (*suite*).

est le résultat d'une délibération du conseil exécutif *(ibid.)*. — Le conseil exécutif écrit que la proclamation émane réellement de lui (*ibid.* p. 411). — Le décret qui mandait les ministres est rapporté (*ibid.* p. 412). — Proclamation du conseil exécutif provisoire relative aux subsistances (31 octobre 1792, t. LIII, p. 83 et suiv.). — Proclamation annulant l'élection d'un nouveau procureur général syndic du département de Paris (14 décembre 1792, t. LV, p. 51).

PROCUREURS (Liquidation des offices de). — Voir *Liquidation.*

PROCUREURS GÉNÉRAUX SYNDICS. Baudot demande leur suppression (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 325); — renvoi au comité de législation (*ibid.*, p. 326).

PRODUITS MANUFACTURÉS. — Voir *Importation.*

PROFESSEURS. Décret relatif à ceux qui se rendent aux frontières (22 mars 1793, t. LX, p. 435).

PROFESSEURS D'ARMES DE PARIS. Font un don patriotique (30 septembre 1792, t. LII, p. 244).

PROFESSEURS DE DESSIN. Le citoyen Gossard, chef de bataillon d'artillerie, sous-directeur à Besançon, demande que la Convention prenne en considération le tarif remis par le ministre de la guerre pour une augmentation d'appointements en faveur des professeurs de dessin (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 21); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PROJEAN, député de la Haute-Garonne. — 1792. — membre du comité des inspecteurs de la salle (t. LII, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et

PROJEAN (*suite*).

d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 63 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 57 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 342 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 474). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Commissaire à l'armée des Pyrénées (t. LXI, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 57 et 75). — Commissaire à l'armée des Pyrénées-Orientales (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539).

PROLY, commissaire du conseil exécutif près de Dumouriez. La Convention nationale décrète qu'il a bien mérité de la patrie (6 avril 1793, t. LXI, p. 369). — Décret ordonnant la levée de la garde qui lui avait été donnée (11 avril, p. 596 et suiv.).

PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE. Rapport par Lakanal sur les moyens de la garantir (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 186); — projet de décret (*ibid.* p. 187); — adoption avec amendement *(ibid.)*.

PROPRIÉTÉS. Elles sont placées sous le sauvegarde de la nation (t. LII, p. 72). — Cambon demande qu'il soit pris des mesures pour protéger les propriétés (28 février 1793, t. LIX, p. 329 et suiv.); — décret ordonnant au comité de législation de faire un rapport sur cet objet *(ibid.* p. 331). — Buzot demande que la Convention fasse une déclaration mettant les propriétés sous la sauvegarde de la nation *(ibid.)*; — observations de Jean-Bon-Saint-André, Chambon (*ibid.* et p. suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 332). — Décret pour la poursuite de ceux qui provoqueront à la violation des propriétés (29 mars 1793, t. LX, p. 700).

PROPRIÉTÉS NATIONALES. — Voir *Domaines nationaux*.

PROST, député du Jura. — 1792. — Son opinion sur l'inviolabilité de Louis XVI (t. LIV, p. 308 et suiv.). — Demande que chaque délégué du peuple soit appelé à déclarer par *oui* ou par *non* si Louis a mérité la mort (t. LVI, p. 52 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 349 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 60 et 75). — Est dénoncé par les administrateurs du département du Jura (t. LXV, p. 364); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 365). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Membre du comité de législation (t. LXVII, p. 517). — Annonce que la ville de Dôle a accepté l'Acte constitutionnel (t. LXIX, p. 12). — Fait un rapport sur les attentats contre-révolutionnaires commis par les administrateurs du département du Jura (t. LXX, p. 529).

PROST, officier municipal. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. LX, p. 311).

PROTAIN, inspecteur de la commission des habillements et équipements des armées. Décret le mettant en état d'arrestation (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 371).

PROTEAU, capitaine. Fait un don patriotique (15 octobre 1792, t. LII, p. 518).

PROTESTANTS. — Rühl demande que les lois qui maintiennent les protestants dans les

PROTESTANTS (*suite*).

biens consacrés à leur culte et à l'entretien de leurs établissements d'instruction publique soient exécutées (8 mars 1793, t. LIX, p. 709); — décret (*ibid.* p. 711).

PROUD'HON (Claude), maire d'Ecquevillon. Fait un don patriotique (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 66); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PROUGNON, ancien médecin militaire. Propose un vêtement pour la troupe (26 janvier 1793, t. LVII, p. 684).

PROUST, garçon perruquier. Fait un don patriotique (9 février 1793, t. LVIII, p. 407).

PROVENCE. Fait un don patriotique (17 octobre 1792, t. LII, p. 535).

PROVIDENCE (La), navire gênois. Dénonciation d'un acte de piraterie commis par les Anglais sur ce navire qui portait des Français (8 mai 1793, t. LXIV, p. 315 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 316).

PROVINS (Commune, canton et district de), département de Seine-et-Marne. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de Seine-et-Marne (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Don patriotique des employés des bureaux de l'administration du district (13 mars 1793, t. LX, p. 145). — La Société populaire fait un don patriotique (3 mai 1793, t. LXIV, p. 29). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (25 juin 1793, t. LXVII, p. 428); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général de la commune informe la Convention de l'acceptation de la Constitution (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 60 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 61). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet, p. 116). — Les administrateurs du district annoncent qu'ils ont fait connaître la Constitution dans l'arrondissement de leur district et qu'elle a reçu l'assentiment de tous les citoyens (21 juillet, p. 269); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (24 juillet, p. 416), (26 juillet, p. 525). — Les administrateurs du district de Bar-sur-Seine se plaignent des administrateurs du district de Provins qui se sont opposés à l'enlèvement de grains qu'ils ont achetés (2 août 1793, t. LXX, p. 125); — renvoi au pouvoir exécutif *(ibid.)*.

PROVOCATEURS AU MEURTRE ET A L'ASSASSINAT. Il sera nommé 6 commissaires chargés de présenter un projet de loi contre eux (24 septembre 1792, t. LII, p. 127). — Rapport par Buzot sur les mesures à prendre contre eux (27 octobre 1792, t. LIII, p. 12 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 13); — débat sur la fixation de la date de la discussion (*ibid.* p. 14); — la discussion est fixée au 29 octobre *(ibid.)*. — Discussion : Bailleul, Billaud-Varenne, Lepeletier-Saint-Fargeau, Dufriche-Valazé (30 octobre, p. 75 et suiv.). — Lettre du président de la section des Tuileries sur les provocations au pillage et à l'assassinat (1er novembre 1792, p. 99). — Décret pour la poursuite de ceux qui provoqueront au meurtre (29 mars 1793, t. LX, p. 700).

PRUD'HOMME, capitaine. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. LXV, p. 489); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PRUD'HOMME, éditeur des « *Révolutions de Paris* ». Fait hommage d'une carte générale de la République française en 84 départements et de 84 cartes des départements (4 janvier 1793, t. LVI, p. 187).

PRUD'HOMME, ex-député de l'Aisne à l'assemblée législative. Écrit au sujet des papiers découverts aux Tuileries (t. LIV, p. 339).

PRUMAIN (Citoyenne). Présente une pétition relative à une usurpation (13 juin 1793, t. LXVI, p. 464); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

PRUNELET, capitaine au 8e bataillon d'infanterie. Fait un don patriotique (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 231); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PRUNELLE DE LIÈRE, député de l'Isère. — 1792. — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 309 et suiv.). — 1793. — Suite de son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LVI**, p. 529 et suiv.).— Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 112). — Vote pour *le bannissement, sous peine de mort*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 348 et 423). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 475). — Commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur les ci-devant maisons royales (t. **LIX**, p. 149). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 59 et 72). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 537). — Donne lecture d'un projet de décret tendant à l'établissement d'un tribunal de conscience publique (t. **LXVI**, p. 583 et suiv.). — Membre du comité d'instruction publique (t. **LXVII**, p. 553). — Suppléant au comité d'aliénation (t. **LXVIII**, p. 24). — Membre du comité des ponts et chaussées (t. **LXIX**, p. 549).

PRUSSE (Royaume de). Déclaration du conseil exécutif qu'il n'entrera en négociation avec le roi de Prusse qu'après que les troupes prussiennes auront évacué le territoire français (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 165). — Récit des ouvertures de négociations faites, au nom du roi de Prusse, au général Dumouriez (1er octobre, p. 127 et suiv.). — Réponse de Dumouriez (20 octobre, p. 280 et suiv.). — Le ministre de la guerre transmet un cartel d'échange de prisonniers convenu entre Dumouriez et le roi de Prusse (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 8); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

PRUSSIENS. On annonce leur retraite et le mauvais état de leurs armées (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 276 et suiv.), (p. 280 et suiv.), (3 octobre, p. 292 et suiv.).

Voir *Déserteurs prussiens*. — *Rethel (affaire de)*.

PUBLICISTE DE LA RÉPUBLIQUE (Journal de). Voir *Marat*.

PUCEMANGE, ville du duché de Luxembourg. Les habitants témoignent le désir d'être adoptés par la République française (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 459).

PUICELEY (Commune de), département du Tarn. La municipalité fait un don patriotique (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 425 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PUINÉS DE DROIT ÉCRIT. Adresse relative à l'égalité des successions (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 527); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

PUISAYE (Ci-devant marquis de), ancien membre de l'Assemblée constituante. Duroy demande le décret d'accusation contre lui (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 511); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 512).

PUISAYE (Joseph), général. On annonce que la société populaire d'Alençon a brûlé sa proclamation aux citoyens du département de l'Orne (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 503).

PUISAYE dit LA COUDRAYE. Duroy demande le décret d'accusation contre lui (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 511); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 512).

PUISEAUX (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PUISSANCES ÉTRANGÈRES. Seront responsables de toute violation du droit des gens commise par les émigrés (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 439). — Déclaration que la Convention ne s'immiscera en aucune manière dans leur gouvernement et décret portant la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier avec celles qui n'auraient pas reconnu

PUISSANCES ÉTRANGÈRES (*suite*).

l'indépendance de la nation française (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 3). — Décret relatif à la mise sous séquestre des biens situés en France appartenant aux puissances avec lesquelles la République est en guerre (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 353). — Rapport par Barère sur la conjuration dont elles ont enveloppé la République française (1er août 1793, t. **LXX**, p. 90 et suiv.); — décrets (*ibid.* p. 107 et suiv.). —

Voir *Agents des Puissances Etrangères.*

PULLY, maréchal de camp, puis général de division, commandant le corps des Vosges. Accusations portées contre lui (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 70); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Demande une interprétation de la loi qui porte que la solde des militaires ne sera pas soumise à la contribution mobilière (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 587); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Fait un don patriotique (30 mars 1793, t. **LX**, p. 721). — Annonce un don patriotique du citoyen Nebel (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 531).

PUTANGES (Canton de), département de l'Orne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PUTAUD, médecin. Sa lettre à Louis Capet (16 décembre 1792, t. **LV**, p. 78).

PUTHOD, adjudant général.

Voir *Prethod.*

PUTTELANGE (Canton de), département de la Moselle. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

PUY (Commune et canton du), département de la Haute-Loire. Lettre du ministre de l'intérieur relative à l'état des maisons de justice et d'arrêt (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 701). — Adresse de la Société populaire relative au jugement de Louis Capet (13 mars

PUY (*suite*).

1793, t. **LX**, p. 155). — Les administrateurs de l'*Œuvre du bouillon des pauvres* demandent des secours (17 mars 1793, t. **LX**, p. 587); — renvoi au comité de secours publics *(ibid.)*. — Compte rendu de troubles (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 367). — Les habitants demandent que toutes les villes où il y a des marchés, soient autorisées à faire construire une halle au blé (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 98). — La Société populaire envoie une adresse de dévouement (16 avril, p. 169). — Décret autorisant le ministre de l'intérieur à payer une somme de 6,730 livres aux administrateurs de l'*Œuvre du bouillon des pauvres* (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 353). — Les autorités constituées de la commune rendent compte des troubles du département de la Lozère (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 120). — La Société populaire accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — La commune accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 205); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PUY-DE-DOME (Département du). Don patriotique des gendarmes (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 333). — On annonce qu'une fête funèbre a été célébrée en l'honneur de Michel Lepeletier (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Adresse des tyrannicides du deuxième bataillon de volontaires nationaux relative au jugement de Louis Capet (23 février 1793, t. **LIX**, p. 94). — Le département réclame une somme de 86 livres 19 sous pour frais de triage et de brûlement des titres de noblesse (23 mars 1793, t. **LX**, p. 466); — ordre du jour *(ibid.)*. — Serment et don patriotique du 1er bataillon de volontaires nationaux (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 97). — Les administrateurs posent une question au sujet des baux à ferme des biens de l'ordre de Malte (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 534); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent qu'on a décidé une levée de 4,000 hommes et d'une somme de 5 millions (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 173); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Mention honorable du zèle des administrateurs (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 141). — Décret portant que le département a bien mérité de la patrie (8 juin, p. 165). — Décret portant

PUY-DE-DOME (*Département du*) (*suite*).

que la garde nationale a bien mérité de la patrie (19 juin, p. 719). — La Société populaire de Clermont-Ferrand dénonce l'adresse des administrateurs relative aux journées des 31 mai et 2 juin (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 2); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 3). — Les administrateurs annoncent la réception de l'Acte constitutionnel et sa proclamation dans tout le département (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 9); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

PUYLAURENS (Commune de). La société républicaine félicite la Convention des journées des 31 mai, 1 et 2 juin et lui demande de poursuivre les fauteurs du fédéralisme (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 523); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PUYSAYE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. LII, p. 491).

PYRÉNÉES (BASSES-) (Département des). Les administrateurs transmettent une lettre du citoyen Bourgoing (22 octobre 1792, t. LII, p. 622). — Adresses d'adhésion des administrateurs (23 octobre, p. 628) (29 octobre 1792, t. LIII, p. 29). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Arrêté des administrateurs relatif à la réunion de la maison des ci-devant capucins de Bayonne à l'hôpital (24 février 1793, t. LIX p. 138 et suiv.). — Les administrateurs annoncent qu'on vient d'expulser d'Espagne tous les Français qui ont des sentiments républicains (13 mars 1793, t. LX, p. 152). — Le président du département demande un accroissement du nombre des soldats chargés de la défense des frontières (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 160).

PYRÉNÉES (HAUTES-) (Département des). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Le département demande la séparation du hameau de l'Espone de la commune de Bagnères et son érection en municipalité (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 28). — Décret approuvant l'arrêté des administrateurs relatif à la formation de six nouvelles brigades de gendarmerie nationale (26 avril 1793, t. LXIII, p. 404). — Compte rendu de la conduite des

PYRÉNÉES (Hautes-) (*Département des*) (*suite*).

volontaires nationaux (2 mai 1793, t. LXIV, p. 16); — mention honorable (*ibid.*). — Mention honorable du civisme des citoyens (11 mai, p. 554). — Le procureur général syndic demande l'approbation d'un arrêté relatif à l'établissement d'une fonderie de canons dans la ville de Tarbes (23 mai 1793, t. LXV, p. 211). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire (27 mai, p. 367). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux remercie la Convention de la Constitution populaire qu'elle a soumise à la sanction des Français (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 532 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 533). — Les administrateurs demandent que les blocs de marbre appartenant à la nation qui existent dans les districts où ils se détériorent soient vendus (9 août 1793, t. LXX, p. 536); — renvoi aux comités de commerce et d'instruction publique (*ibid.*).

PYRÉNÉES-ORIENTALES (Département des). Les administrateurs présentent des observations sur la défense des frontières (7 octobre 1792, t. LII, p. 387). — Demande relative à une imposition extraordinaire de 22,000 livres (21 novembre 1792, t. LIII, p. 497). — Pétition relative aux hôpitaux (27 novembre, p. 605). — Le directoire annonce l'arrestation de Lajard (7 décembre 1792, t. LIV, p. 402). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Renvoi aux comités d'agriculture et des finances réunis d'une demande relative à une imposition extraordinaire (10 janvier, p. 708). — Arrêté défendant l'exportation des bestiaux (*ibid.* p. 709). — Décret relatif à une perte éprouvée par le département sur des grains achetés en 1792 (1er février 1793, t. LVIII, p. 109). — Des citoyens se plaignent de la négligence dans les approvisionnements sur les côtes d'Espagne et font part du zèle patriotique des habitants du département (20 mars 1793, t. LX, p. 342). — Le procureur général syndic demande que la commune de Montlouis soit autorisée à prendre le nom de Mont-Libre (3 avril 1793, t. LXI, p. 113). — Le conseil général envoie un projet d'ouverture d'un canal qui s'unirait à celui des deux mers (25 avril 1793, t. LXIII, p. 307); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*). — Lettre des commissaires de la Convention sur la situation du département (26 avril, p. 363

PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Département des*) (*suite*).

et suiv.). — Le directoire transmet un arrêté contenant diverses mesures de Salut public (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 344). — Compte rendu du mauvais état de défense du département (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 30). — Décret enjoignant au ministre de la guerre d'envoyer trois compagnies de canonniers de Paris dans ce département (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 13). — Le procureur général syndic se plaint de ce que le ministre garde le plus grand silence sur toutes les demandes qu'il lui a faites et donne le détail des événements arrivés sur le théâtre

PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Département des* (*suite*).

de la guerre (7 juin, p. 120 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 121). — Le procureur général syndic demande des secours pour défendre Perpignan (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 336).

PYROT, ex-législateur. Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 543); — projet de décret (*ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 191).

Q

QUAKERS (Société de). — Voir *Chambord (Château de)*.

QUANTIN, maire de la commune d'Ernée, département de la Mayenne. Proteste du dévouement de ses concitoyens à la République et à la Convention (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 168 et suiv.).

QUARANTAINE. Le ministre de la guerre demande une loi contre ceux qui ne veulent pas se soumettre à la quarantaine (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 214); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

QUARRE-LES-TOMBES (Canton de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

QUARTE (Commune de la), département de la Haute-Saône. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

QUARTIERS D'HIVER DE L'ARMÉE. Proposition de Bréard relative aux quartiers d'hiver des armées (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 377 et suiv.); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.* p. 381).

QUATRE-NATIONS (Collège des). — Voir *Collège des Quatre-Nations.*

QUATRE-NATIONS (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

QUATRE-SOLS (Pierre-François). Fait des dons patriotiques (12 novembre 1792, t. **LIII**, p. 367), (18 novembre, p. 468).

QUATREMARRE (Commune de), département de l'Eure. Félicite la Convention de tout le bien qu'elle a fait depuis l'expulsion des intrigants et l'achèvement de la Constitution (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 701); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

QUEINNEC, député du Finistère. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 74 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 98 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 407 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 471). — Obtient un congé (t. **LXI**, p. 112). — Vote *oui* dans le scrutin par

QUEINNEC (*suite*).

appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 56 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534).

QUEND (Commune de). Réclame des biens communaux qui lui ont été injustement ravis (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 98); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

QUENITEAU. — Voir *Quétineau*.

QUENTIN, ci-devant secrétaire de Dumouriez. Sera traduit devant le tribunal criminel extraordinaire (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 500).

QUENU, élève en chirurgie des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45).

QUERELLES, maréchal de camp. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

QUERRIEU (Commune de), département de la Somme. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

QUESNOY (Commune, canton et district du), département du Nord. Pétition des hospitalières qui réclament la faculté de recevoir leurs fermages en nature (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 699); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Etat des ecclésiastiques insermentés (11 mars 1793, t. **LX**, p. 81). — Commissaires de la Convention envoyés dans cette place (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 148). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177). — Les administrateurs du district adhèrent à la Constitution (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 9); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Compte rendu de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (19 juillet, p. 178); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au

QUESNOY (*suite*).

comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret autorisant le conseil général du district à commettre un citoyen pour remplir provisoirement les fonctions du ministère public auprès de l'administration de la forêt de Mormal (20 juillet, p. 249). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

QUET (Pierre), journalier, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 478 et suiv.).

QUÉTINEAU ou QUENITEAU, aide de camp de Dumouriez. Dénonciation contre lui (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 170 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 171). — Demande des forces (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 277). — Est accusé de trahison (11 mai, p. 547). — Décret chargeant les commissaires près les départements révoltés de prendre des renseignements sur sa conduite dans l'affaire de Thouars *(ibid.* p. 544). — On annonce son arrestation (13 mai, p. 646). — Lettre de Carra par laquelle il informe la Convention que ce général ne lui paraît pas aussi coupable qu'on l'avait cru d'abord (15 mai, p. 684); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Envoi d'un procès-verbal dressé relativement à lui par les commissaires du département d'Indre-et-Loire (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 30). — Renvoi au comité de Salut public de pièces le concernant, adressées par les commissaires de la Convention à l'armée des côtes de La Rochelle (20 mai, p. 115). — Les commissaires dans les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure s'étonnent de l'éloge qui a été fait de lui par Carra (30 mai, p. 587); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 588). — Santerre annonce son arrestation (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 45); — la Convention décrète qu'il sera gardé chez lui par un gendarme *(ibid.)*.

QUETON (Noël), droguiste, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 471 et suiv.).

QUIBEL, capitaine du navire *l'Africain*. Il lui est accordé une indemnité (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 708).

QUILLAN (Commune et canton de), département de l'Aude. Adresse d'adhésion des membres du conseil général (15 octobre 1792, t. LII, p. 519). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

QUILLARD, commissaire de police de la section du Théâtre-Français, dite de Marseille. Demande à la Convention l'autorisation de décerner un mandat d'amener contre Barbaroux (t. LIX, p. 127).

QUILLEBEUF (Canton de), département de l'Eure. L'assemblée primaire accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575).

QUILLEBŒUF (De). Mention honorable de sa conduite aux îles du Vent (16 juin 1793, t. LXVI, p. 569).

QUIMBEL, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484). — Désavoue l'adhésion qu'il avait donnée aux arrêtés du département de l'Eure et demande sa mise en liberté (25 juin 1793, t. LXVII, p. 463); — la Convention lui accorde provisoirement la liberté et le renvoie au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 464). — (Voir l'*Erratum* au t. LXVII, p. 785.) — Décret lui permettant de rentrer dans ses foyers (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 71).

QUIMPER (Commune, canton et district de), département du Finistère. Adresse d'adhésion des citoyens (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Adresse relative au jugement de Louis XVI (31 décembre 1792, t. LVI, p. 103). — Mention honorable du zèle des citoyens (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129). — On annonce l'arrestation du procureur syndic du district à Aufreville-Baseuil (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 26). — Adresse des citoyens demandant à la Convention de suspendre le décret contre les administrateurs du département du Finistère (1er août 1793, t. LXX, p. 63) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). —

QUIMPER (*suite*).

Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

QUIMPER (Port de). Envoi d'un état de situation des gens de mer et ouvriers (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129).

QUIMPERLE (Canton et district de), département du Finistère. Le procureur syndic annonce la découverte d'une fabrication de faux assignats (19 avril 1793, t. LXII, p. 700 et suiv.). — Mention honorable du zèle des citoyens (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129). — On annonce que le citoyen Guillou, procureur syndic du district de Quimperlé, a fait arrêter des fabricateurs de faux assignats (16 mai, p. 706) ; — mention honorable de sa conduite et renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Il est alloué une somme de 2,000 livres à deux citoyens de ce district pour récompense d'avoir dénoncé des fabricateurs de faux assignats (25 juin 1793, t. LXVII, p. 452). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

QUINAY, commissaire du Conseil exécutif à Brest. Décret ordonnant sa mise en liberté et son renvoi au comité de Sûreté générale (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 190).

QUINCY-SUR-ARMENÇON (Commune de), département de la Côte-d'Or. Le conseil général de la commune annonce la formation d'un comité de surveillance et envoie un don patriotique (21 mai 1793, t. LXV, p. 132 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 133).

QUINETTE, député de l'Aisne. — 1792. — Parle sur la conservation provisoire des autorités existantes (t. LII, p. 72), — sur l'abolition de la royauté (p. 73), — sur le mode de répartition des secours (p 396). — Suppléant au comité des finances (p. 438). — Parle sur la conduite des administra-

QUINETTE (*suite*).

teurs du district d'Etain (p. 458). — Membre du comité d'instruction publique p. 480). — Parle sur une dénonciation contre Marat (p. 605). — Remet un don patriotique (t. **LIV**, p. 57). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 399 et suiv.). — Ses observations sur le jugement de Louis XVI (p. 401 et suiv.). — Parle sur le mode de jugement de Louis XVI (t. **LV**, p. 65). — Propose de faire réimprimer et distribuer le rapport sur l'instruction publique fait par Condorcet à l'Assemblée législative (p. 195). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 640). — **1793**. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (t. **LVI**, p. 531 et suiv.). — — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 54). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 90 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 383 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Parle sur le renouvellement du comité de surveillance (p. 530). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur les travaux à faire pour préserver le marais de Dol (t. **LIX**, p. 139). — Demande la formation d'un comité chargé de surveiller le Conseil exécutif (t. **LX**, p. 442). — Membre de la commission de salut public (p. 581). — Commissaire à l'armée du Nord (p. 708). — Son arrestation par Dumouriez (t. **LXI**, p. 268). — Prisonnier des Autrichiens lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 46 et 75). — Prisonnier des Autrichiens lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

QUINGEY (Commune, canton et district de), département du Doubs. La Société républicaine fait des dons patriotiques (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 646) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district adhèrent aux décrets, notamment à ceux des 31 mai, 1er et 2 juin (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 162 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 163). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

QUINGEY (*suite*).

QUINIER (père). Directeur principal des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

QUINIER (fils), commis aux écritures des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 46).

QUINQUET (Veuve Victoire-Julienne). Demande qu'il ne lui soit rien retenu sur sa pension (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 161). — Rapport par Jard-Panvillier sur sa pétition (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 451) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*.

QUINTIN (Canton de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

QUINZE-VINGTS (Hospice des). La section des Quinze-Vingts demande le rapport sur son organisation (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 138). — On dénonce les malversations de l'administration *(ibid.* p. 142). — Rapport à faire sur l'administration

de la maison (25 novembre, p. 591). — On demande que la Convention ne prononce pas immédiatement sur l'administration de cet établissement (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 64). — Observations de Louis Legendre, Fauchet et Thuriot (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète qu'il sera sursis pendant quinze jours au rapport relatif aux Quinze-Vingts et ordonne au comité des secours d'envoyer dans cet hospice trois commissaires pris dans son sein (*ibid.* p. 65). — Pétition des aspirants aux places de la maison (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 713). — Rapport par Beauvais sur cet établissement (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 89 et suiv.) ; — décret (*ibid.* p. 90). — Rapport par Saint-Martin (*Ardèche*) sur la suppression de cette maison (4 février, p. 206 et suiv.) ; — projet de décret (ibid. p. 212 et suiv.) ; — la Convention adopte la question préalable sur ce projet de décret et renvoie au comité des secours publics pour lui présenter un mode d'organisation de l'établissement (*ibid.* p. 213). — Pétition demandant la levée des scellés apposés dans cette maison (11 février, p. 447); — renvoi au comité des secours (*ibid.*). — Réclamation des aveugles contre le despotisme de l'administrateur (17 février, p. 654). — Rapport par Saint-Martin (*Ardèche*) sur l'administration et l'établissement de l'hôpital (20 février 1793, t. **LIX**, p. 35 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 36). — Plaintes contre les administrateurs de l'hôpital (24 février, p. 149) ; — renvoi au comité des secours (*ibid.*). — Don patriotique des jeunes aveugles de l'établissement national (24 mars 1793, t. **LX**, p. 521). — Pétition des aveugles aspirants aux Quinze-Vingts (*ibid.* p. 524). — Décret mettant à l'ordre du jour le rapport sur cette maison (13 mars 1793, t. **LX**, p. 153). — Des commissaires de la majorité des sections de Paris demandent un rapport à jour fixe sur l'organisation de la maison des Quinze-Vingts (17 mars, p. 263) ; — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*). — Décret relatif au versement d'une somme de 40,000 livres pour les besoins de cet établissement (28 mars, p. 642). — Décret ordonnant au pouvoir exécutif de fournir à la Convention les renseignements propres à la mettre en état de prononcer définitivement sur les demandes des aveugles aspirants à l'hôpital des Quinze-Vingts (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 666). — Décret relatif au paiement des rentes, pensions et autres besoins de cet établissement (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 41). — Décret autorisant le directoire du département de Paris à faire procéder à la levée des scellés apposés sur les papiers de la maison et à retirer les registres de ladite maison (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 487). — Les aveugles des Quinze-Vingts demandent à la Convention de prendre leur sort en pitié (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 285) ; — la Convention décrète que le rapport sur l'administration des Quinze-Vingts sera fait à la séance du lendemain (*ibid.* p. 286). — Discussion du rapport de Saint-Martin sur l'administration et l'établissement de l'hôpital des Quinze-Vingts (22 juillet, p. 330 et suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 331). — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.).

QUINZE-VINGTS (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

QUIQUERET (Jean-Baptiste), ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

QUIRIU (Canton de), département de la Meurthe. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

QUIROT, député du Doubs. — **1792.** — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — Parle sur le procès de Frédéric Dietrich (t. **LVI**, p. 4). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 112). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son

QUIROT (*suite*).

opinion (p. 402 et 421). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534).

QUISSAC (COMMUNE DE), département du Lot. Les gardes nationaux réprouvent l'arrêté de l'assemblée représentative des communes du département du Gard pour la levée d'une force départementale destinée à marcher sur Paris (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 263 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 264).

QUISSAC (*suite*).

QUITTANCES DE FINANCES. Adoption de quelques articles d'un projet de décret y relatif présenté par Mallarmé (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 632 et suiv.). — Décret relatif au renouvellement des coupons d'intérêts des quittances de finance expédiées au porteur par édit de décembre 1792 (3 août 1793, t. **LXX**, p. 174 et suiv.).

QUIVIT, commissaire des guerres employé aux vivres. Restera en état d'arrestation chez lui jusqu'à ce qu'il ait été entendu par le tribunal révolutionnaire (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 118 et suiv.). — Vient d'être amené à Paris en vertu du décret du 15 avril (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 404).

R

RABAGLIATI (Joseph-Pierre). Fait hommage d'un ouvrage sur la chronologie (9 novembre 1792, t. LIII, p. 333).

RABAS, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484).

RABASTENS (Commune de), département du Tarn. Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'hôpital (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571). — Etat des dons patriotiques faits par la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (20 juin 1793 , t. LXVII, p. 15 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 16). — La Société populaire fait un don patriotique (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 425 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 426).

RABATTEMENT. Décret sur le rabattement introduit par la jurisprudence du ci-devant parlement de Toulouse (12 février 1793, t. LVIII, p. 473 et suiv.).

RABAUD ET Cie, armateurs à Marseille. Réclament le navire *le Trajan* et sa cargaison (4 mai 1793, t. LXIV, p. 49) ; — renvoi aux comités de commerce et de législation *(ibid.)*. — Sollicitent un rapport sur la pétition relative à la reprise du vaisseau français *le Trajan*, revenant de l'Inde, par le corsaire français *le Robert* (28 juillet

RABAUD *(suite)*.

1793, t. LXIX, p. 621) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Ordre du jour sur leur pétition (30 juillet 1793, t. LXX, p. 14).

RABAUT-POMIER, député du Gard. — 1792. — Parle sur la date de la discussion de la Constitution (t. LII, p. 232). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Parle sur le partage des biens communaux (p. 452). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480). — Parle sur le projet de décret concernant la vente des biens des émigrés (t. LIII p. 134). — Commissaire pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (p. 512). — Annonce l'arrestation de Dufresne-Saint-Léon (p. 544). — Parle sur la conduite du juge de paix Mathieu (p. 549). — Remet un don patriotique (p. 654). — Parle sur la suppression des traitements des ministres du culte (2 décembre 1792, t. LIV, p. 26). — Donne lecture des interrogatoires de Dufresne-Saint-Léon et de Sainte-Foy (p. 67 et suiv.). — Remet un don patriotique (t. LV, p. 354). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 63 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 108). — Son opinion, non prononcée, sur l'appel au peuple du jugement de Louis Capet (p. 296 et suiv.), (p. 299 et suiv.). — Vote *pour*

RABAUT-POMIER (*suite*).

la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'après l'acceptation de la Constitution par le peuple dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 407 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 471). — Défend Izarn-Valady (p. 518). — Présente une pétition de trois capitaines de vaisseau anglais (t. **LX**, p. 539). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 57 et 71). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 121). — Parle sur le projet de déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 114) ; — sur l'approbation des mesures prises par le département de l'Hérault (p. 439). — Signale le zèle patriotique des habitants du Gard (t. **LXIV**, p. 219). — Donne lecture d'une lettre du citoyen Debroche, maire de Saint-André (p. 571). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — Parle sur le projet de Constitution : *Maximum de population des municipalités* (p. 192 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 538).

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, député de l'Aube. — **1792**. — Secrétaire (t. **LII**, p. 67). — Propose de faire tirer le canon et illuminer les rues pour célébrer l'abolition de la royauté (p. 74). — Parle sur le renouvellement des corps administratifs (p. 101), — sur le payement de la gendarmerie nationale (p. 183), — sur l'envoi des commissaires à Besançon (p. 378), — sur une pétition de la veuve Desavennes (p. 379). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Fait une motion relative à la façon dont les négociations doivent être faites (p. 619). — Parle sur les moyens d'assurer les subsistances (t. **LIII**, p. 65). — Fait une motion d'ordre (p. 169). — Parle sur la traduction des décrets de la Convention en langue étrangère (p. 205), — sur les crimes de Louis XVI (p. 217), — sur les marchés militaires (p. 467). — Sur les menées contre la Convention (t. **LIV**, p. 27). — Dénonce une violation de la loi par la commune de Paris (p. 353 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'enseignement primaire (t. **LV**, p. 345 et suiv.). — Est d'avis de déclarer Louis XVI coupable et de renvoyer au peuple l'application de la peine (t. **LVI**, p. 7 et suiv.). — Signale des bruits inquiétants qui courent dans Paris (p. 74). — Parle sur les relations avec l'Angleterre (p. 102). — **1793**. — Parle sur la création d'un comité de défense générale (p. 116 et suiv.), — sur la dénonciation par la municipalité de Paris des adresses départementales sur la sûreté de la Convention (p. 232 et suiv.), — sur l'impression d'une adresse du directoire du département de Paris (p. 737 et suiv.), — sur l'organisation d'une garde départementale pour la Convention (p. 744). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 57). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 92 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 390 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Parle sur les travaux de la Convention (p. 508). — Président (p. 639). — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (t. **LX**, p. 93), (p. 113). — Commissaire près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Fait l'exposé des travaux de la commission des Six (t. **LXI**, p. 93 et suiv.). — Suppléant au comité de l'analyse (p. 316). — Demande que le comité de Salut public soit chargé de présenter un moyen de connaître la situation des commissaires livrés par Dumouriez (p. 605). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 49 et 71). — Demande un mode d'organisation des travaux de la Convention (p. 95). — Parle sur les droits de l'homme (p. 279), (p. 711). — Parle sur

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE (*suite*).

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE (*suite*).

une pétition du faubourg Saint-Antoine (t. LXIII, p. 688). — Parle sur une pétition des citoyens de Bordeaux (t. LXIV, p. 670). — Fait un rapport sur la mise en usage des moulins à bras inventés par les citoyens Durand (p. 687 et suiv.). — Parle sur la taxe de guerre (t. LXV, p. 128). — Membre de la commission des Douze pour la recherche des complots (p. 138). — Déclare qu'il accepte ces fonctions (p. 219). — Demande à faire un rapport sur les complots tramés contre la liberté et sur les faits relatifs aux conspirations qui ont menacé la représentation nationale (p. 497) ; — la Convention décrète l'impression et la distribution du rapport *(ibid.)*. — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » p. 537). — Texte du rapport de Rabaut-Saint-Etienne sur les complots tramés contre la liberté et sur les faits relatifs aux conspirations qui ont menacé la représentation nationale (p. 540 et suiv.). — Demande que la commission des Douze soit entendue (p. 643 et suiv.). — Dénonce une brochure accusant les hommes d'Etat d'avoir fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme (p. 649). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688) ; — renvoi au comité de Salut public p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. LXIX, p. 15). — Sa lettre aux citoyens du département du Gard (p. 363 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (p. 364). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

RABIER (Marie-Jeanne-Victoire), ci-devant religieuse de la Visitation à Troyes. Demande s'il y a une loi qui l'autorise à réclamer la totalité du bien qui lui est échu par le décès de sa mère (17 mars 1793, t. LX, p. 263 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

RABOZKI, déserteur autrichien. Demande justice (21 octobre 1792, t. LII, p. 599).

RACHON, officier municipal à Montauban. Décret le suspendant de ses fonctions (1er août 1793, t. LXX, p. 78).

RACINE, administrateur du district de Clermont. Présente une adresse au nom de son district (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 463 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 464).

RACQUES (Bernard), dit CARMAGNOLE. Expose les services qu'il a rendus et demande un secours pour aller prendre son service en Vendée (4 août 1793, t. LXX, p. 219) ; — réponse du Président *(ibid.)* ; — la Convention accorde le secours demandé *(ibid.)*.

RADIGUET (Louis-Augustin). Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LV, p. 125).

RADIX DE SAINTE-FOY. — Voir *Sainte-Foy*.

RAFFEY, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins. Rend compte des ordres qu'il a reçues (26 mai 1793, t. LXV, p. 382 et suiv.) ; — le Président l'invite aux honneurs de la séance *(ibid.* p. 383).

RAFFRON DU TROUILLET, député de Paris. — 1792. — Demande que les lois soient soumises à l'acceptation de la nation (t. LII, p. 72). — Parle sur la conduite des membres de la commune de Paris (p. 440), — sur les infractions aux lois commises par les sections de Paris (p. 482). — Demande que la Convention prenne l'engagement de terminer la Constitution dans une année (t. LIII, p. 16). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. LV, p. 636). — 1793. — Son sentiment sur le jugement de Louis XVI (t. LVI, p. 534 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. LVII, p. 67 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 82 et 112). — Vote pour *la mort dans les vingt-quatre heures* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la

RAFFRON DU TROUILLET (*suite*).

question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (t. **LIX**, p. 651). — Parle sur l'arrestation de trois commissaires du Conseil exécutif (t. **LXI**, p. 39). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 38 et 75). — Son projet de décret sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 120 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVI**, p. 542). — Parle sur la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (t. **LXVII**, p. 108), — sur le projet de Constitution (p. 140). — Ses observations sur le projet de Constitution (p. 390 et suiv.). — Son plan d'instruction publique (t. **LXVIII**, p. 221 et suiv.). — Parle sur les accaparements (t. **LXIX**, p. 594). — Son opinion sur l'éducation nationale (p. 664 et suiv.), (p. 669 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'instruction publique (t. **LXX**, p. 297 et suiv.).

RAGONNEAU, citoyen du département de la Vendée. Son plan de Constitution (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 252 et suiv.).

RAGUE. Renvoi au comité des secours d'une demande de secours faite en sa faveur (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 418).

RAIMOND, officier au 92e régiment d'infanterie. Décret le maintenant dans ses fonctions avec avancement par rang d'ancienneté (30 mars 1793, t. **LXV**, p. 595).

RAIMOND. Motifs qui ont décidé la municipalité de Paris à décerner un mandat d'arrêt contre lui (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 679).

RAIMOND, député des citoyens de couleur. Invite la Convention à ne point rapporter son dernier décret sur les colonies (17 mars 1793, t. **LX**, p. 257); — renvoi aux comités colonial et de marine réunis *(ibid.)*.

RAIMOND (Jeanne-Anne). Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

RAINVILLE (Commune de). Les habitants demandent à jouir des secondes herbes de leurs propriétés (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 284); — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*.

RAISMES (Commune de). Les patriotes de cette commune, réfugiés à Douai, acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RAISSON. Est nommé directeur général de la fabrication des assignats (22 février 1793, t. **LIX**, p. 77). — Renvoi de sa lettre au ministre de la justice (8 mars, p. 711).

RAMANCOURT (Commune de). Don patriotique (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 275).

RAMBERVILLERS (Canton et district de), département des Vosges. On annonce que le recrutement a été plus que complet dans ce district (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 258); — mention honorable *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; (2 août, p. 122).

RAMBOUILLET (Commune et canton de), département de Seine-et-Oise. Le conseil général écrit qu'il a refusé de laisser partir le citoyen Bourgeois, député d'Eure-et-Loir, qui n'avait pour passeport que sa carte de député (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 415); — approbation de sa conduite *(ibid.* p. 416). — Les fournisseurs et ouvriers de la ci-devant liste civile réclament le restant de leur créance (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 148); — renvoi au ministre des contributions publiques *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

RAMBOUILLET (Bois de). Réclamations au sujet d'une décision du ministre des contributions publiques relative à ces bois (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 123).

RAMBOUILLET (Chateau de). Plaintes des entrepreneurs, fournisseurs et ouvriers (15 février 1793, t. LVIII, p. 575), (17 février, p. 651).

RAMBOZ (Jean-Marie). Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LV, p. 125).

RAMEAU, député de la Côte-d'Or. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur l'affaire du ci-devant roi des Français (t. LVI, p. 534 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. LVII, p. 73 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 112). — Vote pour *le bannissement immédiat et à perpétuité* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 399 et 423). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 53 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité d'agriculture (t. LXVII, p. 611).

RAMEAU (Edme). Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 563).

RAMECROIX, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

RAMEL, ex-législateur. Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. LVII, p. 543 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. LVIII, p. 191).

RAMEL-NOGARET, député de l'Aude. — 1792. — Commissaire pour la vérification de l'état de la caisse de l'extraordinaire (t. LII, p. 78). — Parle sur la suppression des formalités pour le paiement des créanciers pour brevets de maîtrise qui se rendent aux frontières (p. 129); — sur la distribution à faire aux députés (p. 262). — Membre du comité d'agriculture (p. 412). — Membre du comité des finances (p. 438). — Présente un projet de décret concernant la contribution mobilière de 1791 (t. LIII, p. 317). — Demande une interprétation de la loi d'amnistie (p. 674). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 92 et 108). — Son opinion sur la ratification par le peuple du jugement de Louis XVI (p. 300 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 390 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Membre du comité des finances (p. 735). — Fait un rapport sur l'indemnité due aux inspecteurs et visiteurs de rôles supprimés (t. LVIII, p. 32), — un rapport sur une dénonciation contre l'administration des messageries nationales (p. 88). — Parle sur la fixation de l'époque à laquelle les receveurs municipaux de Paris seront tenus de rendre leurs comptes (p. 90), — sur les nouvelles empreintes des monnaies (p. 218). — Fait un rapport sur la contribution mobilière de Paris pour 1792 (p. 616). — Parle sur la répartition des fonds pour les travaux publics (p. 702), — sur les travaux de la nouvelle salle des séances de la Convention (t. LIX, p. 118). — Fait un rapport sur le remplacement des directeurs et receveurs d'enregistrement suspendus par les commissaires de la Convention (p. 671). — Propose l'établissement d'un impôt gradué et progressif sur le luxe et les richesses (t. LX, p. 292 et suiv.). — Parle sur une pétition de la ville de Bordeaux (p. 706). — Parle sur l'impôt progressif (t. LXI, p. 266). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y

RAMEL-NOGARET (*suite*).

a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 50 et 72). — Fait un rapport sur le paiement des officiers de la ci-devant chambre des comptes de Lorraine (p. 617). — Fait un rapport sur les moyens de diminuer la masse des assignats en circulation (t. **LXIII**, p. 151 et suiv.); — un rapport sur la fabrication du papier pour les assignats (p. 157). — Parle sur les indemnités à accorder aux citoyens employés dans les armées de la République pour la perte de leurs équipages (p. 306). — Fait un rapport sur les besoins du bureau de charité du Mans (p. 307). — Parle sur le projet de décret relatif à la réunion des services de la poste aux lettres, des messageries et de la poste aux chevaux (p. 376). — Propose de décréter la mention honorable de la conduite des pompiers de Paris (p. 414). — Fait un rapport sur l'organisation provisoire du service des postes et messageries (p. 676). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Soumet à la discussion le projet de décret sur les moyens propres à diminuer la masse des assignats en circulation (p. 358 et suiv.), — le défend (p. 360). — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 365). — Appuie une pétition de la section de Bonne-Nouvelle (p. 714). — Présente un projet de décret sur la contribution progressive et la subvention de guerre (p. 717). — Présente un nouveau projet de décret sur la contribution progressive et la subvention de guerre (t. **LXV**, p. 117). — Fait un rapport sur une avance de 45,000 livres à faire à la section de Beaurepaire (p. 297), — un rapport sur une avance à faire à la section des Invalides (p. 302). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 538). — Est adjoint au comité de Salut public pour présenter les bases constitutionnelles (p. 610). — Fait un rapport sur la contribution mobilière et le mode d'après lequel elle devra être répartie (t. **LXVI**, p. 67). — Soumet à la discussion le projet de décret sur les moyens propres à diminuer la masse des assignats en circulation (p. 69 et suiv.). — Parle sur l'administration des subsistances militaires (p. 92). — Fait un rapport sur un emprunt à contracter par le département de la Haute-Loire (p. 100), — un rapport sur une

RAMEL-NOGARET (*suite*).

avance à faire aux entrepreneurs du canal d'Essonnes (p. 277). — Parle sur le projet de Constitution (p. 455). — Fait un rapport sur la liquidation des dettes de la ville de Lyon (p. 468 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 576), (p. 577). — Fait un rapport sur le remplacement des commissaires à l'armée des Ardennes (p. 596), — sur l'appel à Paris du procureur général syndic de Rhône-et-Loire, du procureur syndic du district de Lyon et de Robert Lindet (*ibid.*), — sur le transfert à Paris de Brissot et du citoyen Fouque (*ibid.*). — Parle sur le projet de Constitution (p. 599), (p. 674). — Membre du comité des finances (p. 680). — Fait un rapport sur des articles du projet de Constitution qui avaient été renvoyés à la commission (t. **LXVII**, p. 26), — un rapport sur les subsistances (p. 78), — un rapport sur les citoyens arrêtés ou déportés et les fonctionnaires destitués ou suspendus pour des motifs de sûreté générale (*ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur une pétition de la ville de Nantes (p. 120), — un rapport sur les contributions (p. 454), — un rapport sur les subsistances des armées (p. 561). — Fait un rapport sur la suspension du paiement des annuités du prix des biens nationaux et des contributions dans les départements révoltés (t. **LXVIII**, p. 93). — Parle sur la nomination de certains officiers (p. 244). — Fait un rapport sur une pétition de la municipalité de Paris (p. 297), — un rapport sur la mise à la disposition de la compagnie Masson et d'Espagnac d'une somme de 2,500,000 livres (p. 298). — Parle sur le visa des certificats de civisme (p. 416). — Propose un article additionnel au décret relatif aux forces levées dans le département du Lot (t. **LXIX**, p. 366). — Demande la nomination d'une commission de cinq membres chargée d'étudier la situation des finances (p. 376). — Demande le rétablissement de la commission chargée d'étudier le moyen d'améliorer les assignats (p. 475). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 549). — Membre de la commission chargée de présenter un rapport sur la situation des finances (p. 601). — Parle sur les subsistances militaires (p. 601). — Fait un rapport sur les contributions de 1793 (p. 647). — Membre de la commission chargée de présenter ses vues sur les contributions de 1793 (p. 648). — Parle sur l'emploi des assignats royaux (t. **LXX**, p. 59);

RAMEL-NOGARET (*suite*).

— Fait un rapport sur le renouvellement des coupons d'intérêt des quittances de finance expédiées au porteur par édit de décembre 1782 (p. 174); — un rapport sur l'organisation des communes nouvellement annexées au territoire de la République dans le département de la Moselle (p. 175). — Parle sur une pétition des administrateurs de la compagnie des Eaux de Paris (p. 188). — Propose d'ajourner la discussion sur un nouveau système monétaire jusqu'à ce que l'Académie des sciences ait été consultée sur cet objet (p. 371).

RAMERUPT (Canton de), département de l'Aube. L'assemblée primaire accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RAMES (Canton de), département de l'Orne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 605) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

RAMIEUX. — Voir *Romieux*.

RAMONBORDES, accusateur public près le tribunal du département des Landes. Sa rétractation (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 114); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

RAMOND, adjudant-major. Fait un don patriotique (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 77).

RAMUEL (Valentin). Sa dénonciation contre les sieurs Kœnig et Pfirmann (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 479).

RANCE A LA VILAINE (Canal de jonction de la). — Voir *Canaux*.

RANÇONNIERES (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RANDAN (Canton de), district de Riom. L'assemblée primaire accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RANDON-DE-LATOUR, ci-devant trésorier de la maison du roi et administrateur du Trésor public. Rapport par Dupin sur sa comptabilité (26 décembre 1792, t. **LV**, p. 612 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 614 et suiv.); — adoption avec modifications *(ibid.* p. 615). — Texte définitif du décret *(ibid.* p. 615 et suiv.).

RANVILLE (Commune de). Mention honorable du patriotisme des habitants (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 509).

RAON-L'ÉTAPE (Commune de). Décret relatif au paiement des secours dus à des citoyens incendiés en 1790 (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 578).

RAOUL (Louis-Vincent), professeur au collège de Meaux. Part comme volontaire et demande à conserver le tiers de ses appointements (22 mars 1793, t. **LX**, p. 434 et suiv.); — sa demande lui est accordée *(ibid.* p. 435).

RAPILLY, membre du comité de surveillance et du comité de Salut public de la ville de Coutances. Abjure ses erreurs, rétracte sa signature et accepte la Constitution (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 175).

RAPPE (Louis). Renvoi au comité de liquidation d'une réclamation de sa veuve (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 313).

RAPPELS A L'ORDRE. Thuriot, Calon (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 363). — Duquesnoy (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 18). — 1793. — Robespierre aîné (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 246). — Duhem *(ibid.)*. — Bourdon (de l'Oise) (7 janvier, p. 590). — Manuel (15 janvier 1793, t. **LVII**, p. 81). — Guffroy (19 janvier, p. 446). — Basire *(ibid.)*. — Choudieu (21 janvier, p. 534).

RAPPELS A L'ORDRE (*suite*).

— Robespierre jeune (23 janvier, p. 601). — Collot-d'Herbois (24 janvier, p. 639). — Lehardy (28 février 1793, t. **LIX**, p. 330). — Duhem (24 mars, t. **LX**, p. 519). — Marat (12 avril 1793, t. **LXI**, p. 629). — Beffroy (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 329). — Bentabole (4 mai, t. **LXIV**, p. 212). — Louis Legendre (8 mai, p. 308). — Birotteau (*ibid.* p. 310). — Collot d'Herbois (15 mai, p. 682).

RARIN. Présente une pétition (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 534).

RATER, sculpteur. On annonce son arrestation (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 501) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.*).

RATIER, vicaire de la commune de Villeneuve-le-Roi. Envoie une adresse de dévouement et un don patriotique (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 615) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RATINE. — Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement*.

RATINEAU (Jean), enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

RATINEAU (Louis). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

RATTEAU, chargé de la levée du corps des hussards de la liberté. Renvoi de sa réclamation aux comités de la guerre et des finances (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 611).

RATTER (Jean), ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

RAUCOURT, grenadier volontaire. Se plaint de ce que ses demandes et pièces aient été égarées dans les bureaux de la guerre (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54). — Rapport du ministre de la guerre sur sa pétition (7 décembre, p. 402) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Demande à rejoindre son régiment en qualité de sous-lieutenant et

RAUCOURT (*suite*).

sollicite le paiement de ses appointements d'officier (24 mars 1793, t. **LX**, p. 524) ; — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

RAUCOURT (François), officier au 16e régiment d'infanterie, embarqué sur le *Marsouin*. Accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 152 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 153).

RAUCOURT (Commune de), département du Nord. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

RAUDOUX. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

RAULIN, ex-consul de la République française à Gênes. Décret accordant un sursis à sa femme et à sa fille pour rentrer en France (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 100 et suiv.).

RAURACIE (République de). Evénements qui se sont produits dans cette république (1er janvier 1793, t. **LIV**, p. 109). — Des députés demandent audience. — Jour fixé (5 février 1793, t. **LVIII**, p. 217). — Admis, ils présentent une adresse de dévouement (6 février, p. 286). — Les administrateurs provisoires annoncent la convocation des assemblées communales pour organiser une administration (24 février 1793, t. **LIX**, p. 156). — On annonce que l'assemblée générale de la Rauracie demande la réunion du pays à la France (13 mars 1793, t. **LX**, p. 154). — Compte rendu de la situation du pays (16 mars, p. 235). — On annonce que les habitants demandent la réunion à la France sous le nom de département du « Mont-Terrible » (*ibid.* p. 236) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.*). — Procès-verbaux des séances où a été votée la réunion à la France (16 mars, p. 242 et suiv.) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 243). — Une députation du peuple de Porrentruy demande la réunion à la France (21 mars, p. 418) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.*) ; — rapport

RAURACIE (*suite*).

par Guyton-Morveau sur sa réunion à la France (23 mars, p. 490) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*.

RAVER. Lettre du ministre de la justice à son sujet (15 octobre 1792, t. LII, p. 515).

RAVESTIN fils. Envoie des assignats qu'il présume faux (8 février 1793, t. LVIII, p. 375).

RAVIER. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 52).

RAVIER, juge de paix du canton de la Halle-aux-Blés de Lyon. Rapport sur sa pétition (7 mars 1793, t. LIX, p. 676) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*.

RAVIÈRES (Commune et canton de), département de l'Yonne. Les citoyens acceptent la Constitution et demandent la punition des traîtres que la Convention a justement expulsés de son sein (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 610) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

RAVY (Gabriel). Fait une réclamation au sujet d'un héritage qui lui est échu (23 avril 1793, t. LXIII, p. 129) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.)*.

RAYE (Commune de), département de la Gironde. Adresse d'adhésion des citoyens (29 octobre 1792, t. LIII, p. 30).

RAYMOND, curé de Chanu. Fait un don patriotique ainsi que sept autres curés (18 novembre 1792, t. LIII, p. 576).

RAYMOND, homme de loi. Ses observations trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 500 et suiv.).

RAYMOND, officier au 92e régiment d'infanterie en garnison à Saint-Domingue. Demande à être réintégré dans sa place (14 avril 1793, t. LXII, p. 97) ; — renvoi aux comités colonial et de la guerre réunis *(ibid.)*.

RAYMOND, député du canton de Boën, département de Rhône-et-Loire. Présente une adresse à la Convention nationale au nom de ce canton (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 136).

RAYMOND, administrateur à Grenade. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

RAYNAUD (Pierre-Noël), commis au département de l'Hérault. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 466).

RÉ (Ile de). Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (2 décembre 1792, t. LIV, p. 55). — Don patriotique (3 février 1793, t. LVIII, p. 179). — La flotte applaudit à la Constitution et annonce qu'on va la sanctionner. Elle demande des généraux sans-culottes (7 août 1793, t. LXX, p. 413) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RÉAL, député de l'Isère. — 1792. — Membre du comité des finances (t. LII, p. 438). — Suppléant au comité de législation (p. 492). — Membre du comité des pétitions (p. 531). — Parle sur une pétition des perruquiers de Grenoble (p. 611), — sur l'achat des grains (t. LIII, p. 568). — Fait un rapport sur la demande de la municipalité de Lyon pour être autorisée à emprunter 3 millions *(ibid.* et p. suiv.). — Fait un rapport sur les cautionnements et les traitements des payeurs généraux (t. LIV, p. 343 et suiv.). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. LV, p. 640). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. LVII, p. 52). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et

RÉAL (*suite*).

d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (p. 64 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 76 et 108). — Vote *pour la détention pendant la guerre, sauf à commuer cette peine, dans des temps plus calmes, en un bannissement perpétuel* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 349 et 421). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Explication de son jugement dans le procès de Louis Capet (p. 498 et suiv.). — Fait un rapport sur le mode de paiement des fournisseurs de l'armée (p. 731), — sur le paiement d'une somme de 19,019 livres au concierge de l'Abbaye *(ibid.)*. — Fait un rapport sur une demande d'emprunt de la ville de Paris (t. **LVIII**, p. 354 et suiv.), — un rapport sur des secours à accorder à des citoyens de l'Yonne, victimes d'un naufrage (p. 720). — Fait un rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens Leseur et Reynaud (t. **LIX**, p. 672), — un rapport sur les traitements et pensions des personnes attachées à la maison du ci-devant roi *(ibid.* et p. suiv.). — Fait un rapport sur une contribution extraordinaire de quatre millions à lever par la ville de Paris pour les subsistances (t. **LX**, p. 489 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 59 et 75). — Fait un rapport sur la pétition des créanciers de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans (t. **LXIII**, p. 666). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 14), — sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (p. 59). — Fait un rapport sur une avance à faire à la commune de Grenoble (t. **LXV**, p. 341). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Fait un rapport sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé (t. **LXVI**, p. 213 et suiv.), — un rapport sur le paiement de l'indemnité accordée aux gagistes, pensionnaires et salariés de l'ancienne liste civile (p. 237), — un rapport sur l'acquittement des dépenses relatives à l'établissement des bureaux du département des contributions publiques *(ibid.)*, — un rapport sur le paiement des traitements des employés du bureau du cadastre général, des bureaux de liquidation, des passeports, de la ci-devant ferme générale et de liquidation de la ci-devant liste civile *(ibid.* et p. suiv.), — un rapport sur une demande de secours faite par le département du Cantal (p. 276). — Parle sur le projet de Constitution (p. 282), (p. 452), (p. 454), (p. 574). — Suppléant au comité des finances (p. 680). — Donne lecture d'une analyse des projets de décret présentés sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard et d'un projet de décret pour le recouvrement de cet impôt (t. **LXVII**, p. 72 et suiv.). — Fait un rapport sur le paiement des dépenses de la fédération de 1790 (p. 511), — un rapport sur l'indemnité à accorder aux citoyens Forster, Lux et Potocki (p. 644 et suiv.), — un rapport sur le remboursement des sommes dues au musicien Janson (p. 645). — Fait un rapport sur le paiement des garnisaires chargés des poursuites relatives au recouvrement des impositions arriérées de la ville de Paris (t. **LXVIII**, p. 379). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux patriotes des Pays-Bas autrichiens réfugiés en France (t. **LXIX**, p. 143 et suiv.) ; — un rapport sur le visa et l'enregistrement des effets publics au porteur (p. 144 et suiv.) ; — un rapport sur les administrateurs des habillements et équipements des armées (p. 371). — Fait un rapport sur le traitement des employés à la liquidation de la ferme générale et de la régie générale (t. **LXX**, p. 174), — un rapport sur les dépenses du ministère de la justice (p. 511).

RÉAL, substitut du procureur de la commune de Paris. Présente une pétition au nom de cette commune (5 août 1793, t. **LXX**, p. 294 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 295).

REALVILLE (Commune de), département du Lot. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion

REALVILLE (*suite*).

au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

REAU-KERANGUEZ. Demande à servir la patrie en sa qualité de maréchal de camp (13 mars 1793, t. **LX**, p. 150) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

REAUME (Joseph), prévenu d'embauchage. Le ministre de la guerre réclame les pièces qui le concernent (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 376).

REBAIS (Canton de), département de Seine-et-Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

REBECQUY, député des Bouches-du-Rhône. — **1792**. — Parle sur l'existence dans la Convention d'un parti aspirant à la dictature (t. **LII**, p. 131). — Membre du comité de commerce (p. 455). — Parle sur une pétition de la commune de Marseille (t. **LIII**, p. 564). — Parle sur les marchés militaires (t. **LV**, p. 159). — **1793**. — Membre du comité de Sûreté générale (t. **LVI**, p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 71 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 92 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 392 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Demande la destitution du ministre de la guerre (t. **LVIII**, p. 169). — Donne sa démission (t. **LXI**, p. 484). — Démissionnaire lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 75).

REBECQUY (*suite*).

REBELLES. — Voir *Contre-révolutionnaires*.

REBEYROL (Louis), ancien courrier des ci-devant Pénitents blancs de Limoges. Demande le rétablissement de sa pension (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 211 et suiv.) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

REBEYROLLES, officier municipal. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 311).

REBIERAS (François). Enrôlé volontaire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

REBOUL (1). Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157).

REBRECHIEN (Commune de), département du Loiret. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1790, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

RECETTES DE LA TRESORERIE. — Voir *Trésorerie*.

RECEVEURS DE DISTRICT. Seront nommés par le peuple (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 101). — On demande s'ils sont compris dans les corps administratifs qui doivent être renouvelés. — Ordre du jour (6 octobre, p. 363). — Décret relatif au certificat de civisme à produire par eux (5 février 1793, t. **LVIII**, p. 220). — Renvoi au comité des finances d'une demande de plusieurs receveurs au sujet de la modicité de leur traitement (16 mai 1793, t. **LXIV**,

(1) Il y a évidemment une erreur au procès-verbal. Aucun député du nom de Reboul n'a siégé à la Convention.

RECEVEURS DE DISTRICT (*suite*).

p. 704). — Décret sur leurs traitements et sur le mode de leur comptabilité (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 52 et suiv.).

RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES (Ci-devant). Réclament contre le décret qui les oblige à verser leurs fonds au Trésor public sans retenue de ce qui peut leur être dû (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 717).

Voir *Caissiers des deniers publics.*

RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES (Anciens). Rapport sur la forme de leurs comptes pour l'exercice 1790 (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110) ; — renvoi au comité de l'examen des comptes *(ibid.)*. — Décret relatif à leurs comptes de l'exercice 1792 pour la capitation et les vingtièmes (10 décembre 1792, t. **LIV**, p. 751 et suiv.). — Rapport par Gillet sur leur comptabilité (21 décembre 1792, t. **LV**, p. 342 et suiv.), — projet de décret *(ibid.* p. 344) ; — adoption *(ibid.* p. 345). — Rapport sur leur demande d'être autorisés à compenser leurs débets par le prix de la finance de leurs offices *(ibid.)* ; — projet de décret *(ibid.)* ; adoption *(ibid.)*.

RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES DE PARIS. Décret relatif à l'époque à laquelle ils seront tenus de rendre leurs comptes définitifs (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 90). — Lettre du ministre des finances relative à ce décret (16 février, p. 610).

Voir *Caissiers des deniers publics.*

RECEVEURS DES AMENDES DES EAUX ET FORETS. — Voir *Eaux et Forêts.*

RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT. — Voir *Enregistrement et Domaines (Régie de l').*

RECEY-SUR-OURCE (Canton de), département de la Côte-d'Or. L'assemblée primaire adresse à la Convention son procès-verbal d'adhésion à la Constitution (1er août

RECEY-SUR-OURCE (*suite*).

1793, t. **LXX**, p. 67) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RECHICOURT (Canton de), département de la Meurthe. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RECICOURT (Canton de), département de la Meuse. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

RECLUSION. — Voir *Condamnés aux fers et à la réclusion.*

RECOLOGNE (Barthélemy de). — Voir *Barthélemy*, de Recologne.

RECOMPENSES MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 14, *Pensions et récompenses militaires.*

RECONNAISSANCES DE LIQUIDATION. — Voir *Liquidation.*

RECOULES (Commune de), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571).

RECRUES. — Voir *Armée*, § 5, *Etapes, charrois et convois militaires.*

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE. — Voir *Armée*, § 15, *Recrutement.*

RÉDEMPTION (Œuvre de la). — Voir *Français esclaves des Barbaresques.*

REDEVANCES FÉODALES. Le rachat de ces redevances annule toute condition imposée lors de la concession (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 1), (7 décembre, p. 403).

REDINGOTES DE TROUPE. — Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement.*

REDON (Commune et district de). Pétition (9 octobre 1792, t. LII, p. 408). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. LVIII, p. 638). — Arrêté du district relatif à des changements dans la composition de l'administration (5 avril 1793, t. LXI, p. 322 et suiv.). — Arrêté du conseil général de la commune portant suspension provisoire de trois de ses membres (9 avril, p. 481). — Les administrateurs du district rétractent leur adhésion aux arrêtés tendant à organiser une force départementale (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 345) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les autorités constituées de la commune rétractent l'approbation qu'elles ont donnée à l'arrêté qui leur assurait que la Convention n'était pas libre et appellent la bienveillance des représentants du peuple sur 30 de leurs concitoyens qui sont allés grossir la force départementale, destinée à marcher contre Paris (27 juillet, p. 589); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

REDOUET, huissier du directoire du département d'Indre-et-Loire. Fait un don patriotique (20 février 1793, t. LIX, p. 32).

REFUGE DE LA MARINE. — Décret sur les secours et gratifications à accorder aux femmes et filles ci-devant retirées au refuge de la marine à Brest (4 juin 1793, t. LXVI, p. 28 et suiv.).

RÉGIAT. Réclame une indemnité (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 28).

RÉGIE GÉNÉRALE DES ÉCONOMATS. Lettre d'Amelot relative à la loi sur sa suppression (23 novembre 1792, t. LIII, p. 556). — Rapport par Borie sur les difficultés relatives à la loi qui supprime la régie des économats (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 440 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 441 et suiv.) ; — adoption des articles 1 et 2 *(ibid.* p. 442). — Adoption des articles 3 à 9 (10 juillet, p. 503). — Texte définitif du décret *(ibid.* et p. suiv.).

RÉGIE DES DOMAINES ET DROITS DE LA CORSE (Employés de la). — Voir *Corse (Ile de).*

RÉGIE DES LOTERIES. Don patriotique du personnel (11 mars 1793, t. LX, p. 73 et suiv.).

RÉGIE DES POUDRES ET SALPÊTRES. Décret concernant le mode de remboursement des cautionnements des employés comptables de la régie (7 juin 1793, t. LXVI, p. 128 et suiv.). — Décret relatif à l'organisation de la régie des poudres et salpêtres (10 juin, p. 239 et suiv.).

Voir *Poudres et Salpêtres.*

RÉGIE DES SUBSISTANCES MILITAIRES. — Voir *Franchise des lettres.*

RÉGIE GÉNÉRALE (Employés a la liquidation de la ci-devant). — Voir *Employés à la liquidation de la ci-devant Régie générale.*

RÉGIE NATIONALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, TIMBRE, HYPOTHÈQUES ET DOMAINES. Lettre du ministre des contributions publiques sur les destitutions et remplacements à y faire (15 octobre 1792, t. LII, p. 514). — Le régisseur national fait passer divers mémoires (5 novembre 1792, t. LIII, p. 169). — Lettre du ministre de l'intérieur relative aux fonctions des receveurs de l'enregistrement (25 décembre 1792, t. LV, p. 423). — Décret prorogeant le délai fixé pour la reddition des comptes des directeurs et des régisseurs (17 février 1793, (t. LVIII, p. 639). — Décret sur le remplacement des directeurs et receveurs suspendus par les commissaires de la Convention (7 mars 1793, t. LIX, p. 671 et suiv.). — Le ministre des contributions publiques écrit au sujet de la régie nationale de l'enregistrement et joint à sa lettre un mémoire qui contient diverses observations sur la loi du 2 février dernier (10 mars 1793, t. LX, p. 49) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Don patriotique des receveurs du IIe arrondissement de la rue du Bouloi (13 mars, p. 146). — Le ministre des contributions publiques écrit relativement à l'administration des droits d'enregistrement, de timbre et hypo-

RÉGIE NATIONALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, TIMBRE, HYPOTHÈQUES ET DOMAINES (*suite*).

thèques dans les pays réunis au territoire de la République (14 mars, p. 188) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Mémoire de la régie de l'enregistrement relatif aux certificats de civisme (20 mars, p. 335). — Décret relatif aux certificats de civisme des employés de l'enregistrement (3 avril 1793, t. LXI, p. 262). — Décret en supplément à la loi d'organisation du 27 mai 1791 (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 320 et suiv.), (9 juillet, p. 475). — Ce décret est rapporté (12 juillet, p. 625). — A la suite des réclamations d'un député la Convention suspend l'exécution du décret en rapport supplémentaire et renvoie la réclamation au comité des finances (*ibid.* p. 627).

RÉGIES GÉNÉRALES (EMPLOYÉS DES CI-DEVANT). — Voir *Employés des ci-devant fermes et régies.*

RÉGIME SOCIAL. — Voir *Jollivet.*

RÉGIMENT DU CAP. — Voir *Officiers.*

RÉGIMENTS D'INFANTERIE. — Voir *Armée*, § 13, *Organisation.*

RÉGISSEURS DES DOUANES. — Voir *Douanes (Administration des).*

RÉGISSEURS DES DOMAINES. — Voir *Caissiers des deniers publics.*

RÉGISSEURS DE L'ENREGISTREMENT. — Voir *Régie nationale des droits d'enregistrement, timbre, hypothèques et domaines.*

RÉGISSEURS DES VIVRES. Le ministre de la guerre rendra compte des mesures qu'il a prises contre les régisseurs qui ont fait des achats de numéraire pour le compte de la nation (27 octobre 1792, t. LIII, p. 7), (1er novembre, p. 107) ; — compte rendu (2 novembre, p. 115).

REGISTRE DES DROITS FÉODAUX. Un membre demande qu'au 14 juillet tous les registres de droits féodaux des ci-devant seigneurs soient brûlés (3 juin 1793, t. LXVI, p. 4) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

RÈGLEMENT DE LA CONVENTION NATIONALE. — Voir *Convention*, § 10, *Règlement.*

REGNAULD-BRETEL, député de la Manche. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — Membre du comité des finances (p. 438). — Suppléant au comité du commerce (p. 455). — Membre de la commission des marchés militaires (t. LIII, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 356 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 63 et 75). — Parle sur l'affaire du citoyen Genneau (p. 260). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534).

REGNAULT, capitaine du 61e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 288) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

REGNAULT DE BEAUVOIR (FRANÇOIS-AUGUSTE). On annonce son arrestation (14 janvier 1793, t. LVII, p. 43). — Motifs qui ont décidé la municipalité de Paris à dé-

REGNAULT DE BEAUVOIR (*suite*).

cerner un mandat d'arrêt contre lui (25 janvier, p. 679). — Lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel extraordinaire annonçant que son procès est commencé (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 31).

REGNIER, vicaire. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

REGNIER (François), capitaine d'un bataillon du Var. Demande un secours (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 438) ; renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

REGNY, négociant à Gênes. Mention honorable de sa conduite (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 35).

REGNY (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

REGONNEAU (Honoré-Joseph), vicaire d'Antony. Décret portant que l'administration du district de Bourg-l'Egalité lui paiera le traitement qui lui est dû (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 463).

REGUIS, député des Basses-Alpes. — **1792**. — Prend séance à la Convention (t. **LIII**, p. 90). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 90 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et l'exil à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 386 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis

REGUIS (*suite*).

Capet (p. 464 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

REHM, garde des écluses. Est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 79).

REICHE-DESFARGES. Demande la mise en jugement de Marat (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 604 et suiv.).

REIMS (Commune et district de). Adresse d'adhésion des administrateurs du district (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628). — Les officiers de santé de l'hôpital Saint-Rémi réclament le paiement de leurs appointements (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 186). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à la réparation des grandes routes (6 février, p. 284). — Réclamations des armuriers (7 février, p. 346). — Un citoyen chargé de la fourniture des souliers demande des experts (24 février 1793, t. **LIX**, p. 133); — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*. — Les administrateurs du district envoient un don patriotique et une adresse invitant les citoyens à faire des dons patriotiques (4 mars, p. 587). — Décret chargeant le Conseil exécutif provisoire de prendre des renseignements sur la situation de cette commune relativement aux subsistances (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 21). — Adhésion des républicains aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin, p. 528 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 529). — Les administrateurs du district démentent un fait avancé dans le *Mercure universel* du 26 juin, les accusant d'avoir proposé aux administrateurs du district de Mirepoix de se réunir pour marcher sur Paris (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 240); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire témoigne son admiration, son estime et sa reconnaissance à ses frères de Paris pour leur conduite au 31 mai et jours suivants *(ibid.* p. 242 et suiv.); —

REIMS (*suite*).

mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 243). — Les administrateurs du district se plaignent de ne pas avoir reçu l'Acte constitutionnel (12 juillet, p. 588); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*. — Le district accepte avec joie l'Acte constitutionnel (13 juillet, p. 638); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les serruriers réclament le paiement d'une fabrication de piques (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 36); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — L'assemblée primaire de la commune accepte la Constitution (18 juillet, p. 117). — Les citoyens Deligny-Declèves et Blanchon, députés par le conseil général, rendent compte à la Convention de la réception de l'Acte constitutionnel par les assemblées primaires (19 juillet, p. 181 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 183). — La Société populaire déplore la mort de Marat et demande la punition de son assassin (21 juillet, p. 259); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire de la commune accepte la Constitution (26 juillet, p. 524).

RELIGIEUX ET RELIGIEUSES (Ci-devant). Décret relatif au paiement des pensions des religieuses (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Décret relatif au paiement des pensions des religieux qui se sont rendus aux frontières (21 mars 1793, t. **LX**, p. 370). — Les comités de législation et des domaines feront un rapport sur la question de savoir si les religieux et les religieuses doivent être exclus de l'égalité des partages (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 585). — Renvoi aux comités des finances et de législation d'une pétition des citoyens et citoyennes ci-devant liés par des vœux (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 108). — Des ci-devant religieux et religieuses demandent à présenter une pétition relative à l'extinction accélérée des pensions de leur classe et à la création d'un établissement d'humanité pour tous les membres de la société (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 668). — Jour fixé *(ibid.)*. — Ils demandent l'abrogation de la loi qui les déclare incapables de successions et présentent un plan d'asile pour les vieillards (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 148 et suiv.); — renvoi aux comités des finances et de législation réunis *(ibid.* p. 150).

RELIGION CATHOLIQUE. — Voir *Culte catholique*.

RELIGIONNAIRES FUGITIFS. On demande la revision du décret du 19 décembre 1790 relatif à leurs biens (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 155); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Rapport sur l'interprétation de la loi du 9 décembre 1790 concernant la restitution de leurs biens (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 84 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 86); — adoption *(ibid.)*.

RELIQUET. Mention honorable de sa conduite à Pornic (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 599).

RELLEVAUX, capitaine de la gendarmerie nationale. Lettre du président du tribunal de cassation concernant la procédure commencée contre lui (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3).

REMAT, commandant en second du 9e régiment de la Meurthe. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

REMENAUVILLE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

REMEZY (Nicolas-Benoit), professeur au collège de Montpellier. Sa déposition relative aux attroupements de cette ville (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 462).

REMILLY (Commune de). Les citoyens demandent à être indemnisés des pertes qu'ils ont subies (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 205); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

REMIREMONT (Commune et canton de), département des Vosges. Adresse d'adhésion des citoyens et corps administratifs (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 502). — La Société populaire glorifie Paris d'avoir fait la révolution du 31 mai (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 500); — mention honorable au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34); — (2 août, p. 123).

REMOISSENET, capitaine. Fait un don patriotique (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 535).

REMOVILLE (Commune et canton de), département des Vosges. Le chef-lieu du canton est fixé à Vouxey (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 285). — Les officiers municipaux demandent la cessation des poursuites commencées contre eux pour avoir ordonné des coupes de bois (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 640) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

REMPLACEMENTS DANS L'ARMÉE (Augmentation des). — Voir *Armée*, § 8, *effectifs et revues*.

RÉMY, président de la section de la place des Fédérés. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 249 et suiv.).

RENAISON (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Le conseil général de la commune fait savoir à la Convention que les citoyens Lagris, Pierre Girard et Claude Vigneau, officiers de la garde nationale, déclarent qu'ils ne reconnaissent que la Convention et rétractent tout ce qu'ils auraient pu faire contre elle (5 août 1793, t. **LXX**, p. 259); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

RENARD (Baptiste), valet de chambre de Dumouriez. On signale une action héroïque accomplie par lui (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 324); — décret en sa faveur *(ibid.* p. 325). — Il est admis dans l'assemblée. Le Président lui donne le baiser fraternel *(ibid.* p. 331).

RENAUD, marchand. Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 464); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RENAUD. Décret le renvoyant à l'administration de la Dordogne pour être indemnisé des frais que lui ont occasionnés ses essais pour extraire du salpêtre à Périgueux (1er août 1793, t. **LXX**, p. 69).

RENAULT, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

RENAULT (Georges). Réclame les secours dus aux anciens militaires (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 85); — la Convention lui accorde une allocation provisoire de 100 livres et renvoie sa pétition aux comités de la guerre et des secours *(ibid.)*.

RENAUX. Demande à être employé dans les travaux des mines, forges, canaux ou autres parties (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 678); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

RENBOURG, lieutenant des chasseurs belges. Renvoi de sa lettre aux comités de la guerre et des secours publics (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4).

RENNES (Commune, canton et district de). Adresse de dévouement des citoyens (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 377). — Adresse des républicains relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Don patriotique de la Société des Amis de la République (18 février, p. 700). — Compte rendu des mesures prises pour le remboursement des billets patriotiques (20 février 1793, t. **LIX**, p. 30). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (4 mars, p. 583). — Le conseil général demande si le citoyen Cordier-Perney peut conserver ses fonctions de fournisseur des troupes (7 mars, p. 666). — Les administrateurs du district écrivent que diverses communes se sont distinguées par leur zèle contre les contre-révolutionnaires (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103). — La commune a bien mérité de la patrie *(ibid.)*. — On annonce un grand succès remporté par les gardes nationales sur les rebelles (5 avril, p. 321). — Décret portant qu'il sera avancé à la commune une somme de 100,000 livres pour ses approvisionnements (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 178). — On signale le zèle patriotique des habitants (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 219). — Arrêté des trois corps administratifs pour la formation d'un comité de sûreté générale (8 mai, p. 323 et suiv.) ; — mention honorable *(ibid.* p. 324). — Arrêté des corps administratifs concernant la mort du jeune Sauveur assassiné

RENNES (*suite*).

par les rebelles (*ibid.* et p. suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 325). — Les autorités constituées envoient l'expression de leur dévouement à la chose publique (15 mai, p. 686) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les citoyens supplient la Convention de mettre fin à ses divisions et de voter la Constitution le plus tôt possible (22 mai 1793, t. LXV, p. 173 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 175). — Le conseil permanent du district de Beauvais rejette les propositions à lui faites par les citoyens de Rennes (23 juin 1793, t. LXVII, p. 91 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 92). — Adresse relative aux événements du 31 mai et aux mesures à prendre pour sauver la patrie (9 juin 1793, t. LXVI, p. 208 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 210). — Renvoi au comité de Salut public d'une dénonciation contre la municipalité pour avoir fait arrêter le citoyen Desrosiers, envoyé du ministre de la guerre et du comité de Sûreté générale (11 juin, p. 282). — Lettre adressée par les sections à l'administration du district de Corbeil en vue de la réunion d'une force armée pour marcher sur Paris (20 juin 1793, t. LXVII, p. 4 et suiv.). — Adresse des citoyens (23 juin, p. 88) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La quatrième section réunie au collège accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le tribunal de commerce accepte la Constitution (*ibid.* p. 659) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123), (4 août, p. 202 et 203). — La 7e section de la commune désapprouve la conduite des autorités constituées du département d'Ille-et-Vilaine et proteste de son attachement à la République et à la Convention nationale (5 août, p. 265 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 266). — Les citoyens déclarent reconnaître la Convention comme le seul souverain et le centre d'unité auquel doivent se rallier tous ceux qui veulent la République une et indivisible (*ibid.* p. 269) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RENNES A SAINT-MALO (Canal de). — Voir *Canaux*.

RENOUARD (Antoine-Augustin). Envoie un mémoire intitulé : *Coup d'œil sur les monnaies* (6 février 1793, t. LVIII, p. 285). — Texte de ce mémoire (*ibid.* p. 339 et suiv.).

RENOULT (Veuve). Réclame l'exécution de son contrat de mariage et se plaint de divers jugements qui l'en privent (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 81) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

RENTES APANAGERES. Motion de Cambon relative à leur suppression. — Adoption (24 septembre 1792, t. LII, p. 122).

RENTES FÉODALES. Décret chargeant le ministre de l'intérieur de surveiller la publication de la loi relative à l'abolition des rentes féodales (8 août 1793, t. LXX, p. 517 et suiv.).

RENTES VIAGERES. Décret portant rectification de plusieurs erreurs dans les titres et contrats de rentes viagères (19 mars 1793, t. LX, p. 314 et suiv.). — Les commissaires de la trésorerie envoient un état des erreurs de noms à rectifier dans les contrats de rentes viagères (25 mars, p. 536). — Décret tendant à rectifier des erreurs d'écritures et d'expressions de noms et qualités dans différents titres et contrats de rentes viagères (31 mai 1793, t. LXV, p. 599 et suiv.).

RENVOIS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS. Il en sera fait mention chaque jour à la suite de la feuille des décrets (25 octobre 1792, t. LII, p. 660).

RENVOIZÉ. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

RENVOIZÉ, secrétaire-commis du bureau de correspondance et renvoi. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

RÉOLE (Commune et district de la), département de la Gironde. Sera le chef-lieu

RÉOLE (*suite*).

de l'assemblée électorale du département de la Gironde (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — La Société populaire fait des dons patriotiques et signale le civisme des habitants du district de la Réole (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le directoire de district demande des fonds pour se procurer des armes (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 113) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité rétracte l'adhésion qu'elle a donnée à l'établissement de la commission populaire de salut public séant à Bordeaux (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 520) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire et la commune rétractent leur adhésion à l'établissement de la commission populaire de salut public séante à Bordeaux (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

RÉPÉTITEURS DE MATHÉMATIQUES. Le citoyen Gossard, chef de bataillon d'artillerie, sous-directeur à Besançon, demande que la Convention prenne en considération le tarif remis par le ministre de la guerre pour une augmentation d'appointements en faveur des répétiteurs de mathématiques (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 21) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

REPRÉSENTANTS DE LA NATION. — Voir *Elections*.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE EN MISSION. — Voir *Commissaires de la Convention*.

REPRÉSENTATION NATIONALE. Opinion de Lanthenas relative au moyen d'établir la représentation nationale sur la proportion exacte du nombre des citoyens (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 528 et suiv.).

RÉPUBLICAIN (Le) ou JOURNAL DES HOMMES LIBRES. Le 1er bataillon du département de la Gironde demande qu'on lui fasse passer chaque jour un exemplaire

RÉPUBLICAIN (Le) ou JOURNAL DES HOMMES LIBRES (*suite*).

de ce journal (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 607) ; — la Convention charge le ministre de la guerre de faire cette expédition et renvoie au comité des finances l'examen de la question de savoir s'il y a lieu d'envoyer ce journal à tous les bataillons *(ibid.* p. 608).

RÉPUBLICAINS HOLLANDAIS. — Voir *Bataillons bataves*.

RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE. — Voir *Etats-Unis d'Amérique*.

RÉPUBLIQUE (Section de la). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Les actes publics porteront à partir du 21 septembre la date de *l'an premier de la République française* (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 80). — La Convention décrète que la République française est une et indivisible (25 septembre, p. 143). — Les mots : *République française* remplacent les mots : *la nation, la loi et le roi*, sur l'oriflamme suspendue aux voûtes de la salle des séances de la Convention (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 7). — La peine de mort est décrétée contre quiconque tentera de rompre l'unité de la République (16 décembre 1792, t. **LV**, p. 79). — Le conseil exécutif provisoire rendra compte de la situation de la République le 6 janvier 1793, à midi (14 décembre, p. 386). — Le ministre de l'intérieur écrit qu'un compte général de la République ne peut être signé par tous les ministres et envoie les mémoires particuliers à son administration (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 605 et suiv.), (p. 633 et suiv.). — Le général Deprez-Crassier adresse un mémoire relatif à la défense de la République (15 février 1793, t. **LVIII**, p. 576). — Pétition des 48 sections de Paris sur les moyens de défendre la République (28 mars 1793, t. **LX**, p. 654). — Le ministre de l'intérieur propose diverses mesures de salut public motivées par la trahison de Dumouriez (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 132). — Rapport par Barère sur son état militaire et diplomatique (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 37 et suiv.). — Rap-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (*suite*).

port par Barère sur l'état général de la République et sur les mesures de salut public à prendre dans l'intérêt de la patrie (11 mai, p. 551 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 554); — adoption (*ibid.* p. 555). — Rapport par Barère sur l'état de la République française (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 559 et suiv.); — la Convention décrète l'impression de ce rapport (*ibid.* p. 579). — Décret ordonnant au comité de Salut public de présenter, sous trois jours, les moyens qu'il croit propres à défendre la République de ses ennemis intérieurs et extérieurs (2 juin, p. 704). — Delacroix (Eure-et-Loir) dénonce les députés et les départements qui provoquent des mesures contre Paris et propose des moyens de répression (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 278 et suiv.); — discussion : Defermon, Roux (Haute-Marne), Boyer-Fonfrède, Thuriot (*ibid.* p. 279 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 281). — Rapport par Cambon sur l'état de la République depuis l'installation du comité de Salut public et les rapports qui semblent exister entre les projets des puissances étrangères et ceux des conspirateurs de l'intérieur (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 554 et suiv.); — projet de décret tendant à approuver certaines mesures prises ou certaines arrestations ordonnées par le comité de Salut public (*ibid.* p. 563); — adoption (*ibid.*). — Rapport par Barère sur la situation de la République et sur la conjuration dont elle est enveloppée par les puissances étrangères (1er août 1793, t. **LXX**, p. 90 et suiv.); — décrets (*ibid.* p. 107 et suiv.).

Voir *Alliés de la République française.* — *Attributs de la République française.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (Journal). Les administrateurs du département de la Somme dénoncent le numéro 37 de ce journal (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 205).

RÉQUISITION DE LA FORCE PUBLIQUE. — Voir *Force publique.*

RÉQUISITIONS MILITAIRES. Guillemardet demande un article additionnel à la loi du 28 mars relative aux réquisitions (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 3); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

RESCOUSSES. Ajournement d'un rapport de Villers sur les rescousses (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 14).

RESENU, membre du directoire du district de Falaise, ci-devant administrateur du département du Calvados. Proteste de son dévouement à la Convention (1er août 1793, t. **LXX**, p. 62); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RÉSERVE. Pétition des officiers et volontaires du 9e bataillon de la réserve qui se plaignent d'une fausse inculpation qui leur a été faite au sujet de l'incendie arrivé à l'abbaye des Prés (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 34); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RESTOUT. Demande la levée des scellés apposés sur ses papiers et l'examen de sa conduite (27 avril 1793, t. **LXII**, p. 415) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Demande la levée des scellés apposés sur ses papiers et à être rendu à ses fonctions (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 435) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

RETHEL (Affaire de). Dumouriez dénonce les deux bataillons de fédérés de Paris, dits Mauconseil et de la République, qui ont assassiné à Rethel quatre déserteurs prussiens (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 434), (p. 444 et suiv.). — Mesures prises par Dumouriez à l'égard de ces bataillons (*ibid.* p. 445). — Motion de Treilhard relative à leur mise en jugement, — renvoi au comité de la guerre (11 octobre, p. 452). — Décret relatif à leur internement dans une place forte (*ibid.* p. 462). — Protestation de Marat contre les mesures prises à l'égard de ces deux bataillons (18 octobre, p. 562 et suiv.). — Lettre du lieutenant-colonel du bataillon de Mauconseil (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 1). — On annonce que 9 volontaires du bataillon de la République, prévenus d'avoir participé au meurtre de 4 déserteurs étrangers, ont été écroués dans les prisons de l'Abbaye (1er novembre, p. 98). — Envoi de pièces relatives à cette affaire (4 novembre, p. 140). — La section de Mauconseil envoie des pièces relatives à cette affaire (21 novembre, p. 575). — Pétition des volontaires du bataillon de Mauconseil détenus pour l'affaire de Rethel (16 décembre 1792, t. **LV**, p. 78). — Le patriote

RETHEL *(suite)*.

Palloy, colonel du bataillon « le Républicain » présente une pétition tendant à justifier le bataillon qu'il commande du meurtre des 4 déserteurs prussiens (17 décembre, p. 125). — Rapport sur les excès auxquels se seraient livrés deux bataillons de fédérés (18 décembre, p. 145 et suiv) ; — projet de décret *(ibid.* p. 146) ; — discussion : Rewbell, Albitte, Chambon, Thuriot *(ibid.* p. 147) ; — adoption du projet de décret amendé par Thuriot portant que les soldats des bataillons dits *le Bon Conseil* et *le Républicain*, détenus pour l'affaire de Rethel, seront remis en liberté et reprendront leur rang dans l'armée *(ibid.)*. — Le lieutenant-général Chazot écrit au sujet des événements de Rethel (20 février 1793, t. **LIX**, p. 30).

RETHEL (Commune, canton et district de), département des Ardennes. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Ardennes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Le procureur syndic dénonce le citoyen Philbert, évêque des Ardennes (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 506). — Don patriotique du tribunal (10 mars 1793, t. **LX**, p. 34). — Le procureur syndic du district annonce que le recrutement s'est fait avec le plus grand succès (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 292). — La commune fait un don patriotique et rend compte des opérations du recrutement (5 avril 1793, p. 318). — Les officiers municipaux font part de la réception de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 69) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

RETHEL (Compagnie franche, dite de). — Voir *Compagnies franches*.

RETRAIT FÉODAL OU CENSUEL (Abolition du). — Voir *Vernouillet (Commune de)*.

RETZ (Docteur). Certificat constatant l'état de santé de François de Neufchâteau (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 385).

RÉUNION (Ile de la). Renvoi au ministre de la guerre d'une demande de 6,000 livres pour achats de souliers aux volontaires (28 février 1793, t. **LIX**, p. 334). — Prendra le nom d'île de la Réunion au lieu du nom d'île Bourbon (19 mars 1793, t. **LX**, p. 309). — Lettre relative à l'établissement d'un collège (25 mars, p. 536). — Adresse des volontaires du 1er bataillon (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 587) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Adresse du 1er bataillon pour remercier la Convention de la Constitution (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 532) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RÉUNION (Section de la). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

RÉVEILLÉ (Citoyenne). Est mise en état d'arrestation (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 143).

RÉVEILLON. Don patriotique des ouvriers de sa manufacture (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 275).

REVEL, député suppléant, puis député de la Seine-Inférieure. — **1793.** — Est admis en remplacement de Duval déclaré démissionnaire (t. **LXX**, p. 174).

REVEL (District de), département de la Haute-Garonne. Le vice-procureur syndic fait savoir à la Convention que, d'après sa révocation, il n'assistera à aucune délibération du département (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 238) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Envoie un arrêté d'adhésion du district aux décrets des 31 mai et jours suivants *(ibid.)* ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

REVELLIERE. — Voir *La Révellière*.

REVERCHON, député de Saône-et-Loire. — **1792.** — Membre du comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — Obtient un congé (p. 432). **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la

REVERCHON (*suite*).

liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 85 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 373 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 42 et 75). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. LXIV, p. 337). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 538). — Est nommé commissaire dans les départements de Saône-et-Loire, de Rhône-et-Loire et de l'Ain (t. LXVIII, p. 622).

REVERDY (Pierre), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre (1er novembre 1792, t. LIII, p. 98).

REVICHY, capitaine au 2e bataillon de l'Aude. Rend compte d'un succès remporté sur les Espagnols (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 158).

RÉVILLE (Citoyenne). Fait une pétition relativement au temps dont elle a besoin pour avoir un nouveau certificat de résidence (26 mai 1793, t. LXV, p. 335) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

REVISEURS DES MANUFACTURES D'ARMES. Le ministre de la guerre demande quelle retraite doit être accordée aux reviseurs, des manufactures d'armes, lesquels ont été privés de leur emploi par la loi du 19 août dernier (3 mars 1793, t. LIX, p. 560) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

RÉVOLTES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES. — Voir *Contre-révolutionnaires.*

RÉVOLUTION DU 10 AOUT. — Voir *Journée du 10 août.*

REVOTEAU, garnisaire de la ville de Paris. Il lui est alloué une somme de 175 livres (7 juillet 1793, t. LXVIII, p. 379).

REVUES MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 8, *Effectifs et Revues.*

REWBELL, député du Haut-Rhin. — 1792. — Membre du comité de la guerre (t. LII, p. 154). — Parle sur le renouvellement des administrateurs des postes (p. 153), — sur une accusation portée contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (p. 266), — sur le mode d'élection du maire de Paris (p. 314), (p. 336 et 337). — Commissaire pour l'organisation de la force publique (p. 371). — Parle sur la conduite des membres de la commune de Paris (p. 439, 440 et 441). — Membre du comité diplomatique (p. 455). — Parle sur les flagrants délits (p. 688). — Fait un rapport sur l'affaire du marquis de Toulongeon (t. LIII, p. 8). — Parle sur le décret qui interdit aux membres de la Convention de remplir des fonctions publiques (p. 17), (p. 19), (p. 35 et 36), — sur la conduite du ministre de l'intérieur (p. 74), — sur l'arrestation de trois officiers du régiment de Vigier (p. 90), — sur le service personnel dans la garde nationale (p. 126). — Commissaire chargé de surveiller la traduction des décrets de la Convention en langue étrangère (p. 206). — Parle sur une réclamation de Dumouriez (p. 635), — sur les libelles publiés contre la Convention (t. LIV, p. 31 et 32), — sur la peine à décréter contre quiconque proposerait de rétablir la royauté (p. 350), — sur la responsabilité du ministre de la guerre (p. 736), — sur les crimes de Louis XVI (t. LV, p. 1), — sur une dénonciation faite contre les ambassadeurs de la République près des Cours étrangères (p. 37), — sur la proposition d'autoriser Louis XVI à communiquer avec sa famille (p. 66), — sur la conduite des généraux français dans les pays occupés par les armées de la République (p. 74), — sur la proposition de renvoyer deux ministres (p. 86). — Est envoyé dans les pays

REWBELL (*suite*).

occupés par les armées françaises (p. 137). — Parle sur l'affaire de Rethel (p 147), — sur le bannissement de la famille royale (p. 149). — **1793.**. — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 106). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 370 et 416). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 475). — Ecrit que la gendarmerie à cheval de l'armée de Custine se conduit d'une manière répréhensible et envoie une lettre datée de Fribourg sans relation d'année (t. **LVIII**, p. 481). — Commissaire aux armées du Rhin, des Vosges et de la Moselle (t. **LXI**, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 40 et 75). — Sa lettre à sa femme (t **LXIII**, p. 11). — Le président de la Convention est autorisé à lui écrire une lettre de félicitation pour son courage *(ibid.)*. — Texte de cette lettre (p. 148). — Commissaire à l'armée du Rhin (p. 691). — En mission à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

REXPOEDE (Commune de). Les officiers municipaux annoncent des dons patriotiques (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 163) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

REY. Fait hommage d'un ouvrage sur la maladie des soldats (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 471).

REY. Envoie un mémoire tendant à faire cesser le haut cours des changes avec l'étranger et diminuer le prix des aliments (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 200) ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

REY, général de division à l'armée des côtes de La Rochelle. Prête serment de vivre libre ou de mourir et de défendre la République (5 août 1793, t. **LXX**, p. 262) ; — le Président lui accorde les honneurs de la séance *(ibid.)*.

REY, juge au tribunal d'Altkirch. Don patriotique de son épouse (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 557) ; — mention honorable au procès-verbal *(ibid.)*.

REY (Marie). Demande un secours (21 février 1793, t. **LIX**, p. 53).

REYDELLECK, commis employé aux magasins du Saint-Esprit de l'état-major et des armes. Décret relatif à son paiement (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 506).

REYER. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

REYHEN. Fait un don patriotique (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 61) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

REYNAUD, député de la Haute-Loire. — **1793.** — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (t. **LVI**, p. 537 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 352 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question

REYNAUD (*suite*).

de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Assistera à la levée des scellés apposés chez le citoyen Max-Cerfbeer (p. 239). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 60 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Donne lecture d'une lettre du général l'Estrade (t. **LXIX**, p. 199).

REYNAUD. Adresse un mémoire relatif aux comptes des comptables des eaux et forêts (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 113) ; — renvoi aux comités de liquidation et des domaines réunis *(ibid.)*.

REYNAUD (Joseph). Il lui est accordé une indemnité de 200 livres (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 672).

REYNEL (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

RHEINHART, secrétaire de la légation de France en Angleterre. Prête serment (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 284).

RHÉNO-GERMANIQUE. Le peuple libre rhéno-germanique demande sa réunion à la France (30 mars 1793, t. **LX**, p. 715 et suiv.) ; — décret portant que le peuple rhéno-germanique est réuni à la France *(ibid.* p. 716).

RHIN (Départements du). Les commissaires de la Convention à l'armée du Rhin demandent à être autorisés à étendre leur surveillance sur toutes les autorités constituées de ces départements (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 611 et suiv.) ; — décret *(ibid.* p. 612).

RHIN (Fleuve). Lettre adressée au général Miranda par la direction des duchés de Clèves, Gueldre et la principauté de Meurs pour les droits du Rhin (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 166).

RHIN (Pays des bords du). Décret sur la réunion à la France de trente communes situées entre Landau et Wissembourg (14 mars 1793, t. **LX**, p. 205).

RHIN AU RHONE (Canal du). — Voir *Canaux*.

RHIN (BAS-) (Département du). Adresse d'adhésion du conseil général (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 301). — Les administrateurs demandent à être autorisés à laisser exporter le numéraire nécessaire au paiement des bestiaux achetés en Franconie *(ibid.* p. 312). — Envoient une lettre du général Custine *(ibid.* p. 313). — Le conseil général écrit au sujet des décrets de suspension qu'il a pris contre quatre communes de son ressort (15 octobre, p. 514). — Les administrateurs renouvellent leur demande relative à l'exportation du numéraire pour le paiement des bestiaux (25 octobre, p. 661). — Les administrateurs écrivent au sujet de l'arrestation à Soleure de 3 officiers du régiment de Vigier (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 89). — Lettre du conseil général relative à la suspension provisoire du procureur syndic du district de Strasbourg (31 octobre p. 91). — Les administrateurs demandent des secours pour la réparation des routes (6 novembre, p. 203). — La connaissance d'un meurtre commis dans le département de la Meurthe est attribuée au tribunal du Bas-Rhin (9 novembre, p. 320). — Les administrateurs écrivent au sujet du transfert provisoire de l'administration du district de Benfeld dans la ville de Barr (10 novembre, p. 337). — Les administrateurs font part de leurs inquiétudes sur la situation de la ville de Strasbourg (22 décembre 1792, t. **LV**, p. 357). — Envoi de commissaires dans le département du Bas-Rhin. Leurs attributions *(ibid.* p. 359). — Liste de ces commissaires (23 décembre, p. 362), (p. 367). — Les administrateurs demandent une loi sur leur traitement (25 décembre, p. 423). — Adresse de dévouement (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, p. 243). — Le conseil général demande que

le pain de munition soit fourni aux volontaires nationaux (10 janvier, p. 709). — Les administrateurs sollicitent l'établissement d'un bureau de vérification d'assignats dans les départements frontières (12 janvier 1793, t. LVII, p. 4). — Se plaignent de la prohibition absolue de la sortie du numéraire (22 janvier, p. 537). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. LVIII, p. 638). — Adresse d'adhésion des trois corps administratifs (25 février 1793, t. LIX, p. 180). — Le ministre des contributions publiques demande à la Convention de prononcer sur la destitution des directeurs et receveurs de l'enregistrement (26 février, p. 269) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les administrateurs envoient un arrêté relatif aux propositions du citoyen Lépine (3 mars, p. 561). — Etat des dons patriotiques envoyés à l'armée des Vosges (6 mars, p. 640 et suiv.). — Plaintes au sujet des excès commis par les commissaires de la Convention (17 mars 1793, t. LX, p. 255) ; — décret ordonnant à ces commissaires de se rendre sans délai dans le sein de la Convention (*ibid.* p. 256). — Les citoyens suspendus par les commissaires de la Convention reprendront leur service (1er avril 1793, t. LXI, p. 63). — Les administrateurs demandent des secours (14 avril 1793, t. LXII, p. 98). — Etat des dons patriotiques (22 avril 1793, t. LXIII, p. 96). — Compte rendu des mesures prises par les commissaires de la Convention relativement aux subsistances et à la circulation des assignats (10 mai 1793, t. LXIV, p. 411). — Le procureur général syndic se plaint des calomnies lancées contre lui et demande un successeur (11 mai, p. 541) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs réclament des secours pour 25 citoyens de Mayence, réfugiés à Strasbourg (13 mai, p. 617). — On annonce que le transit de l'étranger à l'étranger a été suspendu dans ce département (27 mai 1793, t. LXV, p. 362) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances (*ibid.*). — Adresse des officiers du 1er bataillon de volontaires nationaux relative aux membres de la Convention qui ont perdu la confiance du peuple (2 juin, p. 694) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret renvoyant au comité de Salut public la proposition de casser une délibération du district de Wissembourg contraire au décret du 14 mars 1793 pour la prompte organisation de 30 communes nouvellement réunies à la République et formant le district de Landau (5 juin 1793, t. LXVI, p. 59). — Les administrateurs envoient l'état du résultat de la revue du bataillon de l'Union destiné à marcher contre les rebelles de la Vendée (7 juin, p. 132 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 133). — Annoncent qu'ils ont fait mettre en état d'arrestation neuf citoyens suspects (13 juin, p. 464). — Décret portant que les administrateurs ont bien mérité de la patrie (22 juin 1793, t. LXVII, p. 58). — La division du Bas-Rhin demande le jugement des généraux qui se sont rendus coupables dans la journée du 17 mai (27 juin, p. 541 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 542). — Les administrateurs demandent un secours provisoire de 20,000 livres pour leurs frères de Germanie réfugiés à Strasbourg (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 74) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Ecrivent qu'ils éprouvent la plus vive inquiétude au sujet du retard du courrier qui doit leur apporter la Constitution (10 juillet, p. 503) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — On annonce que tout est dans l'état le plus satisfaisant dans le département (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 14) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Adresse d'adhésion du bataillon de volontaires nationaux, dit de l'Union (18 juillet, p. 123) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur général syndic annonce que la section de Mordhausen, les communes de Mutzig, d'Obernai, de Wosselonne et de Molsheim adhèrent à la Constitution (21 juillet, p. 269) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Les administrateurs se plaignent d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Rhin relatif à la fourniture des grains (23 juillet, p. 317) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux demande que tous les officiers ci-devant nobles soient exclus de l'armée tant que la guerre durera et ne reprennent leur rang qu'à la paix (8 août 1793, t. LXX, p. 497) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

RHIN (HAUT-) (Département du). Le conseil général demeurera en permanence

RHIN (HAUT-) (*suite*).

(6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Don patriotique (23 février 1793, t. LIX, p. 92). — Les administrateurs demandent un secours en faveur du citoyen Frey (24 février, p. 138). — Adresse de la gendarmerie nationale relative au jugement de Louis le traître (10 mars 1793, t. LX, p. 43). — Les maîtres de postes aux chevaux demandent que leurs postillons soient dispensés du recrutement (8 avril 1793, t. LXI, p. 416) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les administrateurs font part du dévouement du citoyen Jacques Schaltenbrant (21 avril 1793, t. LXIII, p. 74). — On annonce que le transit de l'étranger à l'étranger a été suspendu dans ce département (27 mai 1793, t. LXV, p. 362) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent un don patriotique du citoyen Japy (28 juin 1793, t. LXVII, p. 604). — Les administrateurs annoncent l'acceptation de la Constitution (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 646) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

Voir *Chasseurs-bons-tireurs.*

RHONE AU RHIN (Canal du). — Voir *Canaux.*

RHONE-ET-LOIRE (Département de). Les volontaires nationaux demandent un logement (6 octobre 1792, t. LII, p. 362). — Plainte des gendarmes nationaux contre l'incivisme de leurs officiers (10 octobre, p. 433), (17 octobre, p. 532). — Adresse d'adhésion des administrateurs (17 octobre, p. 533). — Le conseil général fait connaître les mesures prises à l'égard du collège de Roanne (3 novembre 1792, t. LIII, p. 123). — Le tribunal criminel suivra l'affaire des sieurs Vincent, Jacob Benjamin, Vast, Lajard, Le Brun et Delaunay (7 décembre 1792, t. LIV, p. 405). — Lettre des administrateurs relative aux menées des malveillants (25 février 1793, t. LIX, p. 182). — Lettre relative aux mesures qu'ils ont prises pour empêcher l'effusion du sang (28 février, p. 334). — Don patriotique du 2e bataillon de grenadiers des volontaires nationaux (4 mars, p. 586). — Lettre des administrateurs relative aux

RHONE-ET-LOIRE (*suite*).

dettes contractées par l'école vétérinaire de Lyon (7 mars, p. 669) ; — renvoi aux comités des finances et d'agriculture réunis (*ibid.*). — Le département transmet une réclamation du citoyen Populle-Pouilly relative à une dîme inféodée (29 mars 1793, t. LX, p. 673). — Décret autorisant le département à retenir sur ses contributions une somme de 200,000 livres pour le paiement des dépenses administratives (16 avril 1793, t. LXII, p. 179). — Le directoire dénonce de faux certificats de résidence délivrés par la municipalité de Lyon (23 avril 1793, t. LXIII, p. 128). — Le conseil permanent annonce que les corps administratifs de Lyon ont arrêté une levée de 5,000 hommes et de 5 millions de livres (10 mai 1793, t. LXIV, p. 407). — Les administrateurs annoncent qu'ils ont ordonné la levée d'une force révolutionnaire et une taxation de 5 millions sur les citoyens riches (17 mai 1793, t. LXV, p. 2) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Transmission d'un mémoire relatif aux dissentiments qui se sont élevés entre eux et la municipalité de Lyon (31 mai, p. 648) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret mandant le procureur général syndic à la barre de la Convention (17 juin 1793, t. LXVI, p. 596). — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire un rapport sur les arrêtés des administrateurs (30 juin 1793, t. LXVII, p. 672). — Le conseil général envoie un exemplaire du procès-verbal du conseil convoquant les assemblées primaires à l'effet de nommer des députés pour se réunir à Lyon (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 16 et suiv.) ; — la Convention improuve cet arrêté liberticide (*ibid.* p. 17). — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire séance tenante un rapport sur les mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans le département (3 juillet, p. 138). — Le procureur général syndic est décrété d'accusation (*ibid.* p. 154). — L'un des départements dont l'administration est considérée comme en état de révolte (11 juillet, p. 523). — Le citoyen Bouillet, commissaire du Conseil exécutif provisoire près la manufacture d'armes de Saint-Etienne, écrit que les fusils apportés à la commission ont été arrêtés par ordre du département de Rhône-et-Loire (12 juillet, p. 598) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Lettre de deux administrateurs, par laquelle ils abjurent leurs erreurs et rétractent les signatures qu'ils ont apposées aux

arrêtés fédéralistes (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 539) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs écrivent qu'ils ont appelé le peuple souverain à se prononcer sur la Constitution *(ibid.* p. 557) ; — mention honorable *(ibid.)*. — Envoi par les commissaires de la Convention aux côtes de la Méditerranée de délibérations prises par les administrateurs ainsi que de leur rétractation aux arrêtés fédéralistes (29 juillet, p. 612 et suiv.). — Un administrateur présente le tableau des événements de Lyon et dénonce le général Kellermann *(ibid.* p. 620) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Les volontaires du 1er bataillon adhèrent à l'Acte constitutionnel (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 42) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 43). — Les volontaires du 7e bataillon adhèrent à toutes les mesures prises depuis le 31 mai, s'indignent de la révolte de Lyon et font un don patriotique (3 août, p. 180) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs annoncent l'acceptation à l'unanimité de l'Acte constitutionnel (8 août, p. 498) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RIALLE (Canton de), département de la Loire-Inférieure. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

RIAUD. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518).

RIBADEAU (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, p. 355).

RIBE. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 581).

RIBECOURT (Commune de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

RIBEREAU, député de la Charente. — **1792.** — Membre au comité des domaines (t. **LII**, p. 480). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question :

« Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 72 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 94 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 396 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 52 et 71).

RIBET, député de la Manche. — **1792.** — Membre du comité de marine (t. **LII**, p. 518). — Son opinion sur le jugement de Louis Capet (t. **LIV**, p. 318 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 108). — Vote pour *la mort, sous réserve que la sentence ne sera exécutée que lorsque la race des Bourbons sera expulsée de la France* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 356 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du département de la Manche (t. **LX**, p. 530). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 75). — Propose de décréter que le département de la Manche a bien mérité de la patrie (p 110). — S'est abstenu dans le scrutin par appe nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538).

RICARD (François). Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. LIV, p. 55).

RICAUD (Cte). Un membre demande le renvoi à un comité de l'examen du marché que le gouvernement a passé avec cette compagnie pour l'approvisionnement des armées (9 juin 1793, t. LXVI, p. 206) ; — renvoi au comité des subsistances *(ibid.* p. 207).

RICEYS (Commune des). Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 3,000 livres (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 250).

RICHARD, député de la Sarthe. — 1792. — Parle sur une accusation portée contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (t. LII, p. 264), — sur les besoins des troupes (p. 318). — Membre du comité de liquidation (t. LIII, p. 379). — Parle sur les successions (p. 406). — 1793. — Présente des projets de décret relatifs à la liquidation (t. LVI, p. 600, 601 et 602). Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 85 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 373 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — Parle sur une pétition des fédérés marseillais (t. LVIII, p. 45), — sur le recrutement de l'armée (p. 712). — On écrit qu'il a été condamné à l'amende pour ne pas avoir répondu à l'assignation qui lui a été faite comme témoin dans l'affaire de Dufresne Saint-Léon (t. LIX, p. 56) ; — la Convention décide que cette lettre lui sera communiquée avant qu'elle ne prenne une décision à son égard *(ibid.)*. — Donne des explications à ce sujet (p. 68). — Parle sur une pétition des citoyens Le Tellier, Robouam, Debranges et Méricamp (p. 115), — sur les pouvoirs des évêques (p. 516). — Fait un rapport sur le paiement du traitement du citoyen Vence (p. 567). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement, (t. LX, p. 25). — Propose de décréter que les citoyens salariés qui se consacreront à la défense de la patrie conserveront le tiers de leur traitement (p. 100). — Rend compte de l'état de la section Poissonnière (p. 123), (p. 129). — Commissaire aux côtes de l'Océan (t. LXI, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 42 et 75). — En mission dans la Sarthe lors du scrutin par appel nominal sur cette question: « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Commissaire à l'armée des côtes de La Rochelle (t. LXVII, p. 67). — Parle sur les troubles de la Vendée (p. 445). — Donne lecture d'une lettre à lui écrite par le citoyen Bollet, représentant du peuple près l'armée du Nord (t. LXVIII, p. 465).

RICHARD (*suite*).

RICHARD, administrateur du département de l'Eure. Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et sa comparution à la barre de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 484). — Rétracte son adhésion aux actes liberticides du département de l'Eure et sollicite l'indulgence de la Convention (28 juin 1793, t. LXVII, p. 620) ; — décret portant qu'il sera mis en liberté et qu'il fera sa déclaration au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — (Voir l'*Erratum*, p. 788). — Décret lui permettant de rentrer dans ses foyers (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 71).

RICHARD, ancien militaire. Demande une indemnité, parce qu'il a été pillé par les Autrichiens (19 juin 1793, t. LXVI, p. 729) ; — renvoi au ministre de la marine *(ibid.)*.

RICHARD, supérieur du séminaire du département du Cantal. On annonce qu'il s'est enrôlé comme volontaire pour l'armée de la Vendée (13 juin 1793, t. LXVI, p. 10) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RICHARD, vicaire de Villeneuve-le-Roi. Adresse de dévouement et don patriotique

RICHARD (*suite*).

(13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 616) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RICHARD (Claude), membre du directoire du département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution et rétracte son consentement à tout arrêté liberticide (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 514).

RICHARD (Louis). Projet de décret tendant à ordonner l'exécution du décret de l'Assemblée législative qui lui accorde une récompense (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 278) ; — renvoi au comité des finances et d'instruction publique réunis *(ibid.)*. — Nouveau projet de décret présenté par Romme (16 février, p. 610 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 611).

RICHARD (Michel-Pierre), grenadier au 10e bataillon de Seine-et-Oise. Rapport sur sa pétition (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 728 et suiv.) ; — projet de décret tendant à lui accorder une gratification de 300 livres *(ibid.* p. 729) ; — adoption *(ibid.)*.

RICHARDOT (Général). Rend compte de ses opérations (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 616).

RICHAUD, député suppléant, puis député de Seine-et-Oise. — **1793**. — Demande à remplacer Kersaint, démissionnaire (t. **LVIII**, p. 230). — Remplace Kersaint, démissionnaire (t. **LIX**, p. 81). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 43 et 71). — Vote *non* dans le scutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536).

RICHAULT, gendarme. Pétition en sa faveur (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 521).

RICHELIEU (Commune et canton de), département d'Indre-et-Loire. Adresse relative au jugement de Louis Capet (6 février

RICHELIEU (*suite*).

1793, t. **LVIII**, p. 282). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214), (22 juillet, p. 311). — La Société républicaine adhère à tous les décrets de la Convention (24 juillet, p. 410) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RICHEROLLES, juge. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

RICHETH. Demande à servir dans la marine (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 402).

RICHMOND (Duc de). Voir *Aubigny (Terre de)*.

RICHOU, député de l'Eure. — **1792**. — Suppléant au comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Fait un rapport sur la culture des biens communaux (p. 451). — Fait un rapport sur une pétition de l'administration de l'Hôtel-Dieu de Gisors (t. **LIII**, p. 431). — **1793**. — Parle sur la permanence des conseils généraux (t. **LVI**, p. 243). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 74 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 404 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 471). — Parle sur le sort des personnes auxquelles le ci-devant roi faisait des pensions sur sa cassette, (p. 512), (p. 603). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 54 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par

RICHOU (*suite*).

appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Propose de mettre en état d'arrestation provisoire les députés dénoncés par la commune de Paris (p. 701). — Commissaire pour la vente du mobilier de la liste civile (t. **LXVII**, p. 674). — Dément le bruit qui s'était répandu que la peste était à l'Hôtel-Dieu de Paris (t. **LXIX**, p. 48).

RICHOUFFTZ, officier. Est destitué de son emploi (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 347).

RICHOUX, officier. Présente des vues sur l'organisation de l'armée (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 374).

RICKERT (William), anglais. Offre de consacrer au soutien de la liberté les connaissances qu'il a acquises dans la marine (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 150) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

RICORD, député du Var. — **1792**. — Son opinion sur le jugement de Louis XVI, (t. **LIV**, p. 319 et suiv.). — **1793**. — Son opinion, non prononcée, sur le sort de Louis XVI (t. **LVI**, p. 538 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 378 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 44 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris, (t. **LXIV**, p. 338). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (t. **LXV**, p. 138). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Membre du comité de législation (t. **LXVII**, p. 518). — Membre du comité colonial (t. **LXVIII**, p. 307). — Est nommé commissaire à l'armée d'Italie (t. **LXIX**, p. 270).

RICORD (*suite*).

RIENNIER, commandant l'artillerie du Quesnoy. Demande à être employé dans l'armée (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 662).

RIEUMES, commissaire national près le tribunal du district de Lannion. Transmet à la Convention l'adhésion à la Constitution des volontaires de ce district (4 août 1793, t. **LXX**, p. 210 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 211).

RIEUX (Commune et district de), département de la Haute-Garonne. Adresse d'adhésion des administrateurs (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — Adresse de dévouement de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202 et suiv.). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Adresse des gendarmes demandant l'autorisation d'élire leurs chefs (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 528) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Mention honorable de la conduite du district (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 138). — Le conseil d'administration du district informe la Convention qu'il n'a pas voulu convoquer les assemblées primaires comme le département l'avait ordonné, mais qu'il a invité toutes les communes à se rallier autour de la Convention et à adhérer à tous ses décrets (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 67 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 68). — La Société populaire accepte la Constitution et applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 37) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RIFFARD-SAINT-MARTIN. — Voir *Saint-Martin*.

RIFFAUVILLE, ancien lieutenant de grenadiers. Fait un don patriotique (1er août 1793, t. LXX, p. 82) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RIFFÉ. Fait un don patriotique (11 mai 1793, t. LXIV, p. 557) ; — mention honorable au procès-verbal *(ibid.)*.

RIGAL, ancien officier garde-côte. Fait un don patriotique (23 septembre 1792, t. LII, p. 102).

RIGALEAU (Etienne-François). Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 454); insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RIGAUD, député de la Drôme. — 1792. — Opte pour le poste de lieutenant-colonel. — Est remplacé par Martinel (t. LII, p. 550). — Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. LX, p. 312 et suiv.).

RIGAUDELLE-LAFORÊT (Claude), ancien capitaine. Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. LII, p. 559).

RIGAULT. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793 t. LVI, p. 603).

RIGOINE (Pierre). Fait un don patriotique (17 octobre 1792, t. LII, p. 532).

RIGOT. Envoie un don patriotique pour les habitants de Vouziers et Pont-à-Mousson (23 décembre 1792, t. LV, p. 367).

RIGOT. — Voir *Massot* (Veuve).

RIMANS (Commune de). Fait un don patriotique (10 mai 1793, t. LXIV, p. 411); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RIMBAUT, volontaire blessé au combat de Bon-Secours. Sollicite une indemnité (15 mars 1793, t. LX, p. 214); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

RIMONEAU ou RIMONNEAU, secrétaire-commis. Fait des dons patriotiques (5 octobre 1792, t. LII, p. 337) (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

RIOM (Commune et canton de), département du Puy-de-Dôme. Adresse de félicitation des citoyens (29 septembre 1792, t. LII. p. 215). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (15 février 1793, t. LVIII, p. 573). — On informe la Convention qu'on a trouvé des lettres signées *Dufraisse-Duchey*, ex-constituant, relatives à la défection de Dumouriez (30 avril 1793, t. LXIII, p. 623); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les républicains adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. LXVII, p. 527); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120), (4 août, p. 201).

RIOTOR (Commune de). Observations au sujet des contributions dues par cette commune (7 mars 1793, t. LIX, p. 670).

RIOU, substitut du procureur syndic du district de Morlaix. Transmet à la Convention l'extrait de la séance du directoire du district où il est rendu compte des mesures prises lors de la réception de l'Acte constitutionnel (10 juillet 1793, t. LXIX, p. 168).

RIQUET (François), marchand parfumeur et distillateur. Il lui est accordé un supplément d'indemnité de 3,000 livres (19 juin 1793, t. LXVI, p. 695).

RIQUIER (Jean), député extraordinaire du canton de Dives. Présente une adresse au nom de ce canton (14 juillet 1793, t. LXVIII, p. 707 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 708).

RIQUIER (Canton de), département de la Somme. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 607); — insertion au *Bulletin*, mention honorable et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*

RIS (Commune de). Les officiers municipaux annoncent qu'ils ont arrêté une voiture chargée de numéraire (10 décembre 1792, **t. LIV**, p. 732) ; — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

RISSE. Fait un don patriotique (7 mai 1793, **t. LXIV**, p. 368).

RISSLELLES. Présente une adresse au nom de 240 de ses frères d'armes, formés en compagnie d'artillerie légère, qui se plaignent d'avoir été supprimés et demandent à être incorporés dans les 20 compagnies d'artillerie légère créées par décret (28 avril 1793, **t. LXIII**, p. 547); — renvoi au comité de la guerre pour en faire le rapport dans trois jours *(ibid.)*.

RITH. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, **t. LIV**, p. 52).

RITTER, député du Haut-Rhin. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (**t. LVII**, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 84 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 370 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Commissaire envoyé à Porrentruy (**t. LVIII**, p. 437). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (**t. LXII**, p. 40 et 75). — Commissaire à l'armée du Rhin (**t. LXIII**, p. 651). — Annonce que tout est dans l'état le plus satisfaisant dans le département du Haut-Rhin (**t. LXIX**, p. 14).

RITTIER, capitaine de la légion Conflans. Fait un don patriotique (28 mai 1793, **t. LXV**, p. 488); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RIVAROL. Sera mis en état d'arrestation (5 décembre 1792, **t. LIV**, p. 372).

RIVAROL, cadet. Se plaint d'être arrêté en place de son frère (7 janvier 1793, **t. LVI**, p. 259); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 260). — Il demande qu'il soit procédé à l'examen de son affaire (10 janvier, p. 707) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

RIVAUD, député de la Haute-Vienne. — **1792.** — Membre du comité de la guerre (**t. LII**, p. 154). — **1793.** — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (**t. LVI**, p. 540 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (**t. LVII**, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 88 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 379 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Membre du comité de la guerre (**t. LVIII**, p. 406). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (**t. LXII**, p. 45 et 71). — Fait un rapport sur la solde des gendarmes nationaux (**t. LXV**, p. 178), — un rapport sur la mise à la disposition des commandants en chef des armées de certaines sommes (p. 179), — un rapport sur les sommes à mettre à la disposition des généraux commandant la région des Pyrénées (p. 300). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 534).

RIVAUX, capitaine d'une compagnie d'invalides. Fait un don patriotique (16 novembre 1792, **t. LIII**, p. 468).

RIVERY, député de la Somme. — **1792.** — Membre du comité d'agriculture (**t. LII**,

RIVERY (*suite*).

p. 412). — Membre du comité de commerce (p. 455). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 377 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Parle sur l'organisation des secours publics (t. **LX**, p. 328). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Sa déclaration sur les événements du 31 mai et du 2 juin (t. **LXVI**, p. 530 et suiv.).

RIVER-MOUTIER. Décret tendant à prononcer l'ordre du jour sur le renvoi fait à la Convention, par le tribunal criminel du département de la Gironde, d'une procédure intentée contre lui (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 339).

RIVEY. Présente une nouvelle machine pour fabriquer économiquement les étoffes (4 août 1793, t. **LXX**, p. 215); — mention honorable et renvoi aux comités de commerce et d'instruction publique *(ibid.)*.

RIVIÈRE, député suppléant, puis député de la Corrèze. — **1793.** — Est admis en remplacement de Chambon (t. **LXX**, p. 529).

RIVIÈRE, curé d'Abenon. Annonce que tous les citoyens de cette commune attendent la Constitution et se plaignent de l'infâme administration du Calvados. Il adhère à tous les décrets et jure de les soutenir par

RIVIÈRE (*suite*).

son exemple et ses instructions pastorales (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 352); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RIVIÈRE, juge du tribunal du district de Bergues, département du Nord. Fait hommage à la Convention de son travail sur plusieurs points importants de la législation (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 38); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Son vœu à l'occasion de la fête législative et civique du 10 août 1793 (1er août, p. 111 et suiv.).

RIVROT, lieutenant-colonel, commandant le 1er bataillon du Doubs. Fait un don patriotique (16 mars 1793, t. **LX**, p. 243).

ROANNE (Commune et district de), département de Rhône-et-Loire. Mesures prises pour que l'enseignement ne soit pas interrompu au collège (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 123). — Les administrateurs annoncent la proclamation de l'Acte constitutionnel (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 36); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le tribunal déclare n'avoir jamais entendu faire scission avec la Convention, ni s'opposer à l'exécution de ses décrets *(ibid.* p. 43); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

ROBERT (Michel), député des Ardennes. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 91 et 112). — Vote pour *la mort sans sursis ni restriction* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 389 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465

ROBERT (*suite*).

et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 48 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538).

ROBERT (Pierre-François-Joseph), député de Paris. — 1792. — Parle sur la question de savoir si le roi peut être jugé (t. LIII, p. 394 et suiv.). — Son opinion, non prononcée, sur la réunion de la Savoie à la France (p. 621 et suiv.). — Son opinion sur le jugement et les crimes du ci-devant roi (t. LIV, p. 321 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 82 et 112). — Son opinion sur le jugement de Louis Capet (p. 311 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Obtient un congé et est envoyé en mission dans le Brabant (t. LIX, p. 327). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 39 et 75). — Parle sur la Constitution (t. LXIII, p. 385 et suiv.), — sur l'incendie de l'Hôtel de la Justice (p. 426). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538).

ROBERT, député, sans autre désignation. — 1792. — Membre du comité de législation (t. LII, p. 492). — 1793. — Demande que la Convention s'occupe de l'organisation de la garde départementale (t. LVI, p. 738).

ROBERT. Demande à la Convention qu'il soit sursis à toutes les procédures faites dans le département des Basses-Alpes pour faits de révolution et que les citoyens incarcérés pour ces faits soient élargis sous caution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 312) ; — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

ROBERT, capitaine de grenadiers du 3e bataillon des fédérés nationaux. Demande à la Convention de donner une Constitution à la France et fait un don patriotique en son nom et au nom de ses lieutenants Liard et Louvant (15 juin 1793, t. LXVI, p. 535) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ROBERT, juge de paix de Salins. Annonce que la Constitution a été acceptée dans les quatre sections de sa commune (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

ROBERT, notaire à Voncq, dont l'étude et les minutes ont été incendiées. Demande l'autorisation de compulser les registres du bureau d'Attigny (26 février 1793, t. LIX, p. 268) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

ROBERT, officier de marine. Fournit des explications sur sa conduite (19 janvier 1793, t. LVII, p. 438) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.*).

ROBERT, volontaire de Metz, tué dans l'affaire de Nancy. Pétition en faveur de deux de ses enfants (11 novembre 1792, t. LIII, p. 359) ; — renvoi aux comités des secours publics et de la guerre réunis (*ibid.*). — Mesures prises en faveur de ses enfants (16 février 1793, t. LVIII, p. 611).

ROBERT (Guillaume). Récompense à lui accordée (8 décembre 1792, t. LIV, p. 664).

ROBERT (Guillaume), travailleur de terre, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. LXIII, p. 477 et suiv.).

ROBERT (Joseph). Certificat de la municipalité de Beaurain en faveur de ce citoyen qui réclame 100 moutons qu'un nommé Rousseau lui a enlevés (6 août 1793, t. **LXX**, p. 341 et suiv.) ; — renvoi au comité des subsistances et approvisionnements de l'armée (*ibid.* p. 342).

ROBERT (Louis). On annonce qu'il a été condamné à mort (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 446).

ROBERT (Navire le). — Voir *Rabaud et Cie*.

ROBESPIERRE *aîné* (Maximilien-Marie-Isidore), député de Paris. — **1792**. — Est dénoncé comme étant à la tête d'un parti aspirant à la dictature (t. **LII**, p. 131), — se défend (p. 132 et suiv.). — Parle sur des secours à accorder à des veuves et à des orphelins du Pas-de-Calais (p. 379). — Membre du comité de législation (p. 492). — Demande que la conduite du ministre de la guerre soit désapprouvée (p. 592). — Parle sur un compte rendu de la situation de Paris fait par le ministre de l'intérieur (t. **LIII**, p. 48 et suiv.), (p. 52). — Il est dénoncé par Louvet (de Couvrai) (p. 52 et suiv.). — Sur sa demande, la Convention fixe un jour pour entendre la réfutation des inculpations dirigées contre lui (p. 58). — Se justifie (p. 157 et suiv.) ; — la Convention passe à l'ordre du jour (p. 167). — Opinion de Birotteau sur l'accusation portée contre lui (p. 190 et suiv.). — Opinion de Pétion (p. 193 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre pour empêcher les troubles (p. 680), — sur les subsistances (t. **LIV**, p. 45 et suiv.), (p. 78), — sur la mise en jugement de Louis XVI (p. 74 et suiv.), (p. 351 et suiv.). — Parle sur un arrêté relatif aux mesures à prendre à l'égard des défenseurs de Louis XVI (t. **LV**, p. 44), (p. 45). — Déclare que la proposition d'expulser Philippe-Egalité n'a pour but que de jeter le trouble dans la Convention (p. 162 et suiv.). — S'élève contre la proposition de soumettre aux assemblées primaires l'affaire de Louis Capet et demande que la Convention nationale le déclare coupable et digne de mort (t. **LVI**, p. 16 et suiv.). — **1793**. — Il est rappelé à l'ordre avec censure (p. 246). — Traite Roland de factieux et se déclare

ROBESPIERRE *aîné* (*suite*).

pour la continuation de la permanence des sections (p. 247 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 81 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 363 et 419). — Parle sur la proposition d'entendre les défenseurs de Louis XVI (p. 408). — Demande que l'acte d'appel présenté au nom de Louis XVI soit déclaré nul (p. 413 et suiv.), (p. 415). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 430 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Appuie la proposition de décerner les honneurs du Panthéon à Lepeletier-Saint-Fargeau et attaque Roland (p. 522 et suiv.). — Parle sur une pétition des fédérés marseillais (t. **LVIII**, p. 45). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (t. **LIX**, p. 186 et suiv.), — sur l'affaire de Philibert-Laloue (p. 518), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 629), (p. 630), — sur les mesures à prendre pour la défense nationale (p. 717). — Parle sur l'élargissement des prisonniers pour dettes (t. **LX**, p. 13 et suiv.). — Attribue les revers des armées à la trahison des officiers et en particulier à Steingel (p. 55 et suiv.). — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (p. 64 et suiv.). — Fait une motion d'ordre (p. 92). — Demande que l'on s'occupe de l'organisation du ministère (p. 101). — Parle sur le jugement du général Marcé (p. 493 et suiv.). — Membre de la commission de salut public (p. 581). — Se plaint du mauvais choix des généraux, témoigne des inquiétudes sur Dumouriez et propose des mesures à prendre à l'égard des parents de Capet (p. 605 et suiv.). — Parle sur la mise des frontières en état de défense (t. **LXI**, p. 48). — Accuse Brissot de complicité avec Dumouriez (p. 271 et suiv.). — Parle sur la circula-

tion des assignats (p. 450), — sur les pouvoirs et les fonctions des commissaires aux armée (p. 478), (p. 479). — Cherche à prouver la complicité de Vergniaud, Gensonné, Brissot, etc., avec Dumouriez et demande le renvoi devant le tribunal révolutionnaire de la famille d'Orléans, de Sillery, de Valence et de Marie-Antoinette d'Autriche (p. 531 et suiv.). — Demande la mise en liberté des prisonniers pour dettes (p. 621). — Est accusé par Guadet de complicité avec le parti d'Orléans (p. 630 et suiv.). — Demande que l'on décrète la peine de mort contre quiconque proposera de transiger avec les ennemis (t. **LXII**, p. 2), (p. 3). — Dénonce Beurnonville (p. 8 et suiv.). — Parle sur l'affaire de Marat (p. 34), (p. 35). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (p. 37 et 72). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 122 et suiv.), (p. 125 et suiv.). — Demande la lecture de pièces relatives à une conspiration envoyées par le département de la Gironde (p. 634). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 705), (p. 707), (t. **LXIII**, p. 114 et suiv.), (p. 116). — Présente un projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 197 et suiv.). — Demande que le ministre de la justice rende compte de l'élargissement des prisonniers pour dettes (p. 217). — Parle sur l'arrestation de plusieurs membres de la section du Bon-Conseil (t. **LXIV**, p. 211), — sur les mesures de salut public à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 312), — sur l'affaire du citoyen Permes (p. 335 et suiv.), — sur les principes constitutionnels (p. 428 et suiv.). — Demande à être entendu au sujet d'une pétition de la section de la Cité demandant la suppression de la commission des Douze (t. **LXV**, p. 378). — Il est procédé à l'appel nominal sur la question de savoir s'il sera entendu avant le rapport de la commission des Douze (p. 382). — Lit une ancienne opinion de Brissot et en conclut que ce député et ses adhérents veulent la royauté (p. 495). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Parle sur les mesures à prendre pour sauver la patrie (p. 655). — Parle sur les événements du 31 mai et sur les mesures de salut public à prendre

(t. **LXVI**, p. 173 et suiv.). — Demande l'impression et l'envoi aux départements du projet de Constitution présenté par Hérault-Séchelles (p. 264). — Parle sur la proposition faite par Couthon de décréter que les citoyens de Paris ont puissamment concouru à sauver la liberté dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin (p. 485). — Parle sur le projet de Constitution (p. 522), (p. 530), (p. 541), (p. 542 et suiv.), (p. 573), (p. 575), (p. 576), (p. 577), (p. 578), — sur les secours demandés par le département de la Creuse (p. 581). — Demande que la Convention fasse une adresse au peuple sur les dangers de la patrie (p. 582). — Parle sur le projet de Constitution (p. 598 et suiv.), (p. 600), (p. 602), — sur les accusations portées contre les généraux Leygonier, Wimpfen et Westermann (p. 673), — sur une demande de sursis à l'exécution du jugement rendu contre les conspirateurs de la ci-devant province de Bretagne (*ibid.*), — sur le projet de Constitution (p. 674), (p. 675), (p. 676), (p. 677), (p. 710). — Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVII**, p. 25 et suiv.), — sur le projet d'emprunt forcé (p. 51), — sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (p. 108), — sur la proposition de transférer dans des maisons nationales les députés arrêtés par décret du 2 juin (p. 136 et suiv.), — sur une pétition présentée par le citoyen Jacques Roux (p. 459). — Propose de rapporter le décret qui ordonne de faire à la séance du 26 juin le rapport sur les députés mis en arrestation le 2 juin (p. 466 et suiv.). — Propose d'accorder un secours à la mère du jeune Derudder (p. 603). — Parle sur la proposition de suspendre l'exécution du décret rendu contre les administrateurs de la Haute-Garonne (p. 623). — Demande le décret d'accusation contre les administrateurs du département de la Gironde (p. 636). — Propose de nommer six commissaires chargés de présenter un projet sur l'éducation et l'instruction publiques (t. **LXVIII**, p. 154). — Dénonce les divisions qui existent entre certains bataillons des armées de la Vendée et des Pyrénées (p. 327). — Parle sur les bruits émis par la malveillance relativement à la prétendue évasion du fils de Capet (p. 381), — sur l'arrestation de Rossignol (p. 492), — sur la manière dont la Constitution est reçue dans les départements (p. 494), — sur la nomination du général Diettmann au com-

ROBESPIERRE *aîné (suite)*.

mandement de l'armée des côtes de La Rochelle (p. 623). — Donne lecture de l'ouvrage de Michel Lepeletier sur l'éducation nationale (p. 661 et suiv.). — Parle sur la déportation des prêtres réfractaires (t. **LXIX**, p. 439), — sur l'affaire des généraux Lavalette et Lamarlière (p. 440), (p. 441). — Propose de rapporter le décret du 25 juillet relatif au renouvellement du ministère (p. 540). — Membre du comité de Salut public (p. 584). — Parle sur les accaparements (p. 594). — Présente un projet de décret sur l'éducation publique (p. 659 et suiv.). — Parle sur la proposition d'abolir la loi sur le maximum (t. **LXX**, p. 51). — Demande l'ajournement de la proposition tendant à ériger le comité de Salut public en gouvernement provisoire (p. 106). — Appuie le décret d'accusation contre Carra (p. 135 et suiv.). — Parle sur les secours à accorder aux gagistes et pensionnaires de l'ancienne liste civile (p. 280). — Dénonce les menées contre-révolutionnaires de Thibault (p. 297). — Demande l'impression et la distribution d'une adresse des commissaires des assemblées primaires au peuple français (p. 519). — Parle sur la pétition de la veuve de Marat (p. 528).

ROBESPIERRE *jeune* (Augustin-Bon-Joseph), député de Paris. — **1792**. — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (t. **LIII**, p. 457). — Son opinion sur le procès de Louis XVI (t. **LIV**, p. 324 et suiv.). — Parle sur les indemnités à accorder aux victimes de la journée du 10 août (t. **LV**, p. 433). — **1793**. — Accuse Roland d'avoir voulu enlever les papiers qui se trouvent dans la maison de Thierry, valet de chambre du roi (t. **LVI**, p. 169), (p. 180). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 67 et 104) — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 82 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 366 et 419). — Vote *non* dans le

ROBESPIERRE *jeune (suite)*.

scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Demande que Mirabeau soit chassé du Panthéon (p. 529). — Est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal (p. 601). — Parle sur l'administration des postes (t. **LX**, p. 602). — Demande la mise en état d'arrestation de Bonne-Carrère, Gouy d'Arsy et Laclos (t. **LXI**, p. 383 et suiv.). — S'oppose à l'adjonction de commissaires au comité de Salut public (p. 396). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 39 et 72). — Parle sur les troubles de l'Ouest (p. 698). — S'élève contre les accusations portées contre Bouchotte (t. **LXIII**, p. 5). — S'oppose à ce que Mellinet donne lecture des procès-verbaux des séances du conseil général de Paris (p. 32). — Défend l'arrêté par lequel la commune de Paris se met en permanence et propose de décréter qu'elle a bien mérité de la patrie (p. 33). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 110), (p. 113). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (t. **LXIV**, p. 627 et suiv.). — Combat la proposition de Vergniaud, d'envoyer le procès-verbal de la séance du 21 mai 1793, aux sections de Paris et s'oppose à la création d'une garde pour la Convention (t. **LXV**, p. 124 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Déclare que ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs se trouvent dans le sein de l'Assemblée, qui ont fait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme (p. 649 et suiv.). — Suppléant au comité colonial (t. **LXVIII**, p. 307). — Parle sur les troubles de Lyon (p. 714), — sur la manière dont doit être motivé le décret d'accusation contre Lauze-Deperret (p. 724). — S'oppose au rapport du décret qui met le représentant Coustard hors la loi (t. **LXIX**, p. 129).

ROBICHE, curé. Se plaint qu'on veuille le soumettre à la déportation (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 495) ; — renvoi au comité de sûreté générale *(ibid.)*.

ROBIN, député de l'Aube. — **1792**. — Membre du comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — Membre du comité de commerce (p. 455). — Membre du comité des inspecteurs de la salle (p. 480). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 91 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 390 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Obtient un congé (t. **LVIII**, p. 162). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 49 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des vivres et subsistances militaires (t. **LXVII**, p. 64). — Suppléant au comité d'agriculture (p. 611). — Commissaire pour la vente du mobilier de la liste civile (p. 674).

ROBIN, cordonnier d'Orléans. Offre de fournir 100,000 paires de souliers pour les troupes (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 436) ; — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*. — Renvoi de sa réclamation au pouvoir exécutif (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 646).

ROBIN, ex-législateur, juge au tribunal du VI[e] arrondissement de Paris. Offre une instruction sur la loi du divorce (26 février 1793, t. **LIX**, p. 138).

ROBIN, payeur de la guerre. Décret enjoignant à la municipalité de Châteauroux de ne pas le comprendre dans le recrutement (21 mars 1793, t. **LX**, p. 370).

ROBIN (Louis). Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521).

ROBIN (Xavier). Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491).

ROBINEAU, aîné. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

ROBINEAU, cadet. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

ROBINEAU, député extraordinaire de la commune de Dourdan. Annonce que cette commune accepte l'Acte constitutionnel à l'unanimité (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 538) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROBINET, président de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de la commune de Lannion. Annonce des dons patriotiques (20 mars 1793, t. **LX**, p. 340).

ROBOUAM, ex-législateur. Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 543) ; — projet de décret *(ibid.* p. 546). — Adoption du projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 191). — Mandé par la commission des Douze à la Convention nationale, il demande une indemnité (23 février 1793, t. **LIX**, p. 115) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

ROCH, adjudant-major au 3[e] bataillon de grenadiers. Peine prononcée contre lui pour avoir donné à jouer (1[er] avril 1793, t. **LXI**, p. 33).

ROCHAMBEAU, gouverneur général des îles sous le Vent. Ecrit au sujet de la situation de ces îles (18 janvier 1793, t. **LVII**, p. 426). — Sa lettre au ministre de la marine (22 février 1793, t. **LIX**, p. 80).

ROCHARD, de Lyon. Pétition relative à son arrestation (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 101 et suiv.) ; — renvoi aux comités réunis de législation et de Salut public *(ibid.* p. 103).

ROCHE, volontaire de la Corrèze. L'un des cinq ayant pris le drapeau blanc placé sur le clocher de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salle (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 623 et suiv.) ; — mention honorable de sa conduite *(ibid.* p. 624).

ROCHE (Jean-Philippe). Fait un don patriotique (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

ROCHE (Commune de la), département des Hautes-Alpes. Adresse contre les anarchistes et autres factieux (8 novembre 1792, t. LIII, p. 306). — Adresse de dévouement des laboureurs (12 avril 1793, t. LXI, p. 616).

ROCHE-L'ABEILLE (Commune de la), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* (p. 203).

ROCHE-BERNARD (Commune et district de la), département du Morbihan. Adresse d'adhésion des nouveaux administrateurs du district (9 octobre 1792, t. LII, p. 405). — Adresse relative à la mort de Michel Lepeletier et au jugement du tyran (3 février 1793, t. LVIII, p. 375 et suiv.). — Compte rendu de la mort héroïque de Sauveur, président du district de la Roche-Bernard (8 mai 1793, t. LXIV, p. 324 et suiv.). — Renvoi au comité de Salut public de différentes mesures proposées par Lehardy pour honorer sa mémoire (11 mai, p. 555). — Prendra le nom de la Roche-Sauveur (10 juin 1793, t. LXVI, p. 234).

Voir *Roche-Sauveur.*

ROCHE-SAUVEUR (1) (Commune et district de), département du Morbihan. Les administrateurs du district déclarent rétracter l'arrêté pris par eux le 8 juin à la nouvelle des événements des 31 mai et 2 juin et envoient copie de leurs arrêtés des 8 et 21 juin (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 600 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* de la rétractation des administrateurs de la Roche-Sauveur *(ibid.* p. 601). — La commune accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROCHE-CHALAIS (Commune de la), département de la Dordogne. Adhère aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin et remercie la Convention de la Constitution (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 51 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.).* — La Société populaire félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et adhère aux mesures prises les 31 mai et 2 juin (18 juillet, p. 119) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

ROCHE-CHALAIS *(suite).*

ROCHE-DERRIEN (Canton de la), département des Côtes-du-Nord). Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

ROCHE-GUYON (Commune et canton de la), district de Mantes, département de Seine-et-Oise. Pétition demandant un règlement général pour l'approvisionnement des grains (4 novembre 1792, t. LIII, p. 140) ; — renvoi aux comité de législation, de commerce et d'agriculture réunis *(ibid.).* — Plaintes relatives au manque de grains (9 novembre, p. 319). — Le canton adhère à la Constitution (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 86) ; — insertion au *Bulletin (ibid.).* — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

ROCHE-SUR-LE-BUIS (Commune de), département de la Drôme. Léonard Bourdon rend compte d'un attentat à la souveraineté du peuple commis dans l'assemblée primaire par les aristocrates et fait part du civisme des citoyens de la commune (5 août 1739, t. LXX, p. 282 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale et décret portant que la commune a bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 283).

ROCHE-SUR-YON (District de la). Extrait du procès-verbal du conseil général relatif à l'affaire de Saint-Laurent-de-la-Salle (30 avril 1793, t. LXIII, p. 623). — Le conseil général du district informe la Convention des motifs qui l'on engagé à se réunir à Luçon pour y tenir ses séances (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 265) ; — la Convention approuve cette mesures *(ibid.).*

(1) Nom révolutionnaire de la Roche-Bernard.

ROCHECHOUART (Commune et canton de), département de la Haute-Vienne. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société populaire accepte la Constitution et adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (24 juillet, p. 414 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 415).

ROCHEFORT (Commune et district de), département de la Charente-Inférieure. On annonce la mise en route de cette ville vers Paris d'un convoi de bouches à feu et de munitions de guerre (3 novembre 1792, t. LIII, p. 124). — La Société des Amis de liberté et de l'égalité demande que la Convention s'occupe de donner une Constitution à la France (31 décembre 1792, t. LVI, p. 100). — Adresse des citoyens relative aux marques distinctives de l'autorité (11 janvier 1793, p. 745). — Observations de la Société des Amis de la Constitution relatives à la suppression du corps des canonniers des classes (25 janvier 1793, t. LVII, p. 643). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 2). — Cette société envoie un mémoire sur la conduite des officiers de terre et de mer à Nice (14 février, p. 520). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 638). — On annonce que la municipalité a fait mettre en état d'arrestation le citoyen Galibert, déporté de Saint-Domingue (2 mars 1793, t. LIX, p. 535). — Adresse du directoire relative au jugement de Louis Capet *(ibid.* p. 538). — Compte rendu des opérations du recrutement (5 mai 1793, t. LXIV, p. 127). — Il sera établi à Rochefort un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — La Société populaire se plaint de l'inexécution de la loi du 20 septembre 1792 (25 juin 1793, t. LXVII, p. 431) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les autorités constituées de la commune déclarent que la Constitution républicaine est le palladium de la liberté, demandent le jugement des députés détenus, adhèrent aux décrets et ne reconnaissent d'autre autorité que la Convention (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 407) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les cantons du district acceptent la Constitution à l'unanimité

ROCHEFORT *(suite)*.

(30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

ROCHEFORT (Port de). Lettre du ministre de la guerre relative à la défense de la rade (18 janvier 1793, t. LVII, p. 424). — Le ministre de la marine annonce que les officiers de marine du port de Rochefort abandonnent leur poste pour aller combattre les rebelles qui désolent les départements (29 mars 1793, t. LX, p. 673) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*. — Renvoi au comité de marine de plusieurs réclamations de l'ordonnateur de la marine (9 mai 1793, t. LXIV, p. 342). — Question au sujet du paiement des appointements de quelques personnes attachées au département de la marine, mises en état d'arrestation (18 mai 1793, t. LXV, p. 33) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

ROCHEFORT-EN-TERRE (Canton de), département du Morbihan. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROCHEFORT-SUR-NENON (Commune et canton de), département du Jura. Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8) ; — (4 août, p. 201). — Le conseil général de la commune annonce l'acceptation de la Constitution à l'unanimité et prie la Convention de chasser de son sein les malveillants et les traîtres (8 août, p. 500) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 501).

ROCHEGUDE, député du Tarn. — 1792. — Membre du comité colonial (t. LII, p. 455). — Membre du comité de marine (p. 518). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le*

ROCHEGUDE (*suite*).

bannissement à la paix dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 378 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 44 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

ROCHELLE (Commune, canton et district de la), département de la Charente-Inférieure. Don patriotique (24 septembre 1792, t. LII, p. 120). — Adresse d'adhésion des conseils généraux du district et de la commune (4 octobre, p. 301). — Les citoyens demandent qu'on mette leur ville en état de défense (14 octobre, p. 495). — Adresse d'adhésion des administrateurs de la commune (18 octobre, p. 551). — Adresse d'adhésion des commandants de la garde nationale (21 octobre, p. 595). — Adresse d'adhésion du tribunal de commerce (23 octobre, p. 628). — Les Amis de la liberté transmettent des réclamations du 77e régiment (25 octobre, p. 662). — Don patriotique des Amis de la liberté (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74). — Don patriotique des citoyens (4 janvier 1793, p. 188). — Les marins demandent l'abrogation du code des lois marines (27 janvier 1793, t. LVII, p. 713). — Les marins demandent à combattre les despotes (3 février 1793, t. LVIII, p. 185). — Des députés extraordinaires demandent audience. — Jour fixé (18 février, p. 720). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. LIX, p. 74). — Les officiers municipaux font un don patriotique (5 mars, p. 610 et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie une adresse d'adhésion au décret porté contre le tyran (10 mars 1793, t. LX, p. 30). — Les officiers municipaux annoncent qu'ils se sont assemblés le 10 mars pour procéder au recrutement (18 mars, p. 281 et suiv.). — Les officiers

ROCHELLE (LA) (*suite*).

municipaux font un don patriotique (*ibid.*). — Ils annoncent que cette ville a fourni 23 hommes de plus que son contingent et qu'ils ont ouvert une souscription qui a déjà produit plus de 61,000 livres (19 mars, p. 321). — Adresse de dévouement et demande de secours (22 mai 1793, t. LXV, p. 185 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi de la pétition aux comités de Salut public et des finances (*ibid.* p. 186). — Les canonniers républicains réclament contre un fait inséré dans la lettre du général Verteuil et paru dans le supplément du *Bulletin* (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 461 et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité se plaint que le général Marcé n'ait pas encore été jugé par le tribunal révolutionnaire (*ibid.* p. 462 et suiv.) ; — la Convention décrète que ce général sera introduit sans délai au tribunal révolutionnaire et que le comité de la guerre sera tenu de remettre dans le jour, à l'accusateur public, les pièces relatives à cette affaire (*ibid.* p. 463). — Compte rendu du bon état de la place (12 juillet, p. 589). — Les canonniers républicains réclament contre un fait inséré dans la lettre du général Verteuil et paru dans le supplément du *Bulletin* (*ibid.* p. 595) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les conseils généraux et les officiers de santé de l'hôpital militaire se plaignent de la destitution du citoyen Bertier, commissaire ordonnateur des guerres de la 12e division et demandent sa réintégration (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 68) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Adresse de dévouement à la République des administrateurs du district (*ibid.* p. 70) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le conseil général du district dément l'imputation faite à des citoyens de la Rochelle d'avoir approuvé l'idée de faire marcher contre Paris (18 juillet, p. 113) ; — mention honorable (*ibid.* p. 114). — Le conseil général repousse toute idée de fédéralisme (*ibid.* p. 129) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 130). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité transmet à la Convention une copie de son adresse à tous les Français réunis pour se donner une constitution, propose un moyen de créer une nouvelle armée et demande les bases de l'instruction publique (19 juillet, p. 164) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au co-

ROCHELLE (LA) (*suite*).

mité de Salut public (*ibid.*). — Cette société se plaint que l'Acte constitutionnel ne lui soit pas parvenu officiellement (*ibid.* p. 174) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre et à la commission des Six (*ibid.*). — Les officiers municipaux annoncent que l'Acte constitutionnel a été accepté (21 juillet, p. 269) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le conseil général du district proteste contre une calomnie de Billaud-Varenne prétendant qu'il a mis en délibération la question de marcher sur Paris (25 juillet, p. 455 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120), (4 août, p. 201). — Le conseil général du district annonce l'acceptation de la Constitution par toutes les communes du district (5 août, p. 252) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société républicaine demande des secours pour le citoyen Lucton (*ibid.* p. 259) ; — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).

ROCHEREUIL (Citoyenne). Demande le remboursement de son office (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 724). — Décret portant qu'elle sera considérée comme ayant continué son service auprès de la reine jusqu'au 10 août et qu'elle sera traitée sur le même pied que les autres gagistes de la liste civile (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 203).

ROCHESERVIÈRE (Canton de la), département de la Vendée. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

ROCHESTER, ville d'Angleterre. Arrêté pris par la société pour la propagation des Droits de l'homme (29 novembre 1792, t. **LIII**, p. 653) ; — mention honorable et renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 654).

ROCHETTE (Canton de la), département du Mont-Blanc. L'assemblée primaire accepte la Constitution (9 août 1793, t. **LXX**, p. 534);

ROCHETTE (*suite*).

— insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

ROCHON, colonel du 26e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 288) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ROCQUEFORT (Commune de). La Société des Sans-Culottes fait un don patriotique (23 mars 1793, t. **LX**, p. 480).

ROCQUEMONT (Marc-Louis), ancien major de la garde de Paris. Réclame le rétablissement de sa pension de retraite de 8,000 livres, réduite par décret de l'Assemblée nationale à 1,000 livres (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 203); — renvoi au comité des pensions (*ibid.*).

ROCROY (Commune et canton de), département des Ardennes. Don patriotique (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 660). — La municipalité rend compte du civisme et du patriotisme des citoyens (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 164) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

RODEZ (Commune de). Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628). — Adresse d'adhésion des officiers municipaux (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — La Société populaire fait un don patriotique (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 461). — Mention honorable du patriotisme des membres de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 254). — Les autorités constituées de la commune rétractent leur adhésion aux mesures contre-révolutionnaires (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 340).

RODRIGUE, ancien garde-magasin, député extraordinaire des îles Saint-Pierre et Miquelon. Demande un traitement provisoire (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 375). — De-

RODRIGUE (*suite*).

mande un secours (28 février 1793, t. LIX, p. 336); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Décret lui accordant un secours provisoire de 1,200 livres (22 juin 1793, t. LXVII, p. 60); — sur la demande de Mallarmé, la Convention suspend l'exécution de ce décret et renvoie au comité des finances pour lui faire un rapport *(ibid.* p. 69). — Mallarmé annonce qu'il a touché 1,200 livres à la trésorerie nationale *(ibid.* p. 80); — décret chargeant l'agent du Trésor public de lui faire rendre cette somme (26 juin, p. 510).

RŒDERER. Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 478), (p. 590).

ROGER. Fait un don patriotique (1er mars 1793, t. LIX, p. 498).

ROGER, de Dijon. Demande sa mise en liberté (3 octobre 1792, t. LII, p. 288) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

ROGER, de la section de la Fraternité. Dénonce un complot formé à la mairie de Paris contre la Convention (23 mai 1793, t. LXV, p. 221 et suiv.).

ROGER, dépensier des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 46).

ROGER, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (20 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

ROGER (Etienne), citoyen de Vierzon. La Société des Amis de la République de Vierzon rend compte d'un trait de générosité de sa part (28 mars 1793, t. LX, p. 625); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROGERS, négociant anglais. Dénonce le tort qu'éprouveraient les propriétaires d'effets publics si les lois des 22 août et 17 septembre subsistaient plus longtemps (4 novembre 1792, t. LIII, p. 141); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

ROGEVILLE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 537).

ROHAN (Commune de), département du Morbihan. Les citoyens font savoir que la Constitution a été rejetée dans l'assemblée primaire, grâce à la supériorité du nombre des contre-révolutionnaires des communes de Bréhan-Loudéac et Credin, et déclarent que pour leur part ils acceptent l'Acte constitutionnel (3 août 1793, t. LXX, p. 157); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROHAN-CHABOT. — Voir *Fernand-Nunez*.

ROHAN-GUÉMÉNÉ. — Voir *Guéméné*.

ROHAN - ROCHEFORT (Marie-Henriette, ci-devant princesse de). Elle est décrétée d'accusation pour intelligence avec l'ex-ministre Bertrand (9 novembre 1792, t. LIII, p. 322). — Acte d'accusation (15 novembre, p. 417); — renvoi aux comités des décrets et de législation réunis pour rédaction *(ibid.)*. — Texte définitif de l'acte d'accusation contre elle (1er décembre 1792, t. LIV, p. 5). — Les lettres missives présumées écrites par elle à l'ancien ministre Bertrand seront déposées au greffe (6 janvier 1793, t. LVI, p. 240).

ROHMER (Ursule), marchande. Est mise en état d'arrestation chez elle (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 143).

ROHRBACH (Commune de), département de la Moselle. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROIL (Jean), graveur. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. LII, p. 631).

ROIS DE FRANCE. — Voir *Tombeaux*.

ROISSY-EN-BRIE (Commune de). Don patriotique (21 octobre 1792, t. LII, p. 608).

ROLAND, ex-ministre de l'intérieur. Il est accusé d'avoir écrit à Dumouriez de se liguer avec lui contre les factieux et contre

ROLAND (*suite*).

Danton (27 mars 1793, t. **LX**, p. 604). — Ecrit au sujet de cette accusation et demande l'apurement de ses comptes (28 mars, p. 633); — date fixée pour le rapport du comité de l'examen des comptes *(ibid.* p. 634). — Demande qu'il soit procédé à la levée des scellés apposés sur ses papiers (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 394); — la Convention décrète que Laplaïgne et Thuriot assisteront à la levée de ces scellés *(ibid.)*. — Sollicite l'examen et l'apurement de ses comptes (11 avril, p. 585 et suiv.). — La Convention décrète que Pelé et Brival assisteront à la levée des scellés apposés sur ses papiers en remplacement de Thuriot et de Laplaïgne *(ibid.* p. 586). — Rapport fait à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité par Collot-d'Herbois sur les accusations à porter contre lui (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 665 et suiv.). — Se plaint des commissaires de l'Assemblée chargés d'examiner ses papiers qui ont saisi ceux de son épouse (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 93 et suiv.) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale *(ibid.* p. 95). — Sollicite la Convention de presser l'examen de ses comptes (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 31) ; — renvoi au comité de l'examen des comptes *(ibid.)*. — Demande l'autorisation de quitter Paris (10 mai, p. 411) ; — décret portant que le comité de l'examen des comptes fera son rapport sur son compte dans la quinzaine ou sinon qu'il sera statué sur sa demande *(ibid.)*. — Se plaint de ce que le rapport, sur ses comptes, n'est pas encore fait et en sollicite la mise à l'ordre du jour le plus prochain (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 665 et suiv.). — Observations de Lacaze, Defermon, Jean-Bon-Saint-André et Collot d'Herbois *(ibid.* p. 666) ; — la Convention décrète que le rapport sur ses comptes sera fait dans huit jours *(ibid.)*.

Voir *Ministre de l'intérieur.*

ROLAND (Dame), épouse du ministre de l'intérieur. Compromise dans une déclaration d'Achille Viard, est mandée à la barre (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 419). — Eclaircissements fournis par elle sur ses rapports avec cet individu *(ibid.* p. 423). — Lauze-Deperret demande qu'il soit donné lecture de ses réclamations au sujet de son transfert dans les prisons de l'Abbaye (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 140) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

ROLAND, caporal de grenadiers. Demande un récépissé pour des objets précieux remis à la municipalité de Paris (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 289) ; — rapport sur sa pétition (10 octobre p. 438) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption (11 octobre, p. 453).

ROLAND, membre du conseil général de la commune de Paris pour la vérification des comptes. Fait un don patriotique (8 août 1793, t. **LXX**, p. 516) ; — mention honorable *(ibid.)*.

ROLAND, secrétaire-commis du comité de l'examen des comptes de la Convention nationale. Il lui est alloué une indemnité de 250 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

ROLIN (fils), membre du directoire du département de la Meurthe. Décret le rétablissant dans ses fonctions (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 49).

ROLLAND. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604).

ROLLAND, capitaine de navire à Nantes. Annonce qu'il a amené 36 soldats prisonniers (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521).

ROLLAND (Citoyenne). Demande un secours (4 août 1793, t. **LXX**, p. 236) ; — renvoi aux comités de la guerre, des finances et de liquidation réunis *(ibid.)*.

ROLLET. Son mémoire relatif à un établissement en Guyane pour y déporter les condamnés aux fers (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 697) ; — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*.

ROMAGNE-SOUS-LES-COTES (Commune de), département de la Meuse. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROMAIN. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604).

ROMANS (Commune et district de). Mention honorable du zèle patriotique des citoyens (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 292). — Adresse du conseil général relative au ju-

ROMANS (*suite*).

gement de Louis Capet, à l'assassinat de Michel Lepeletier et don patriotique (26 février 1793, t. LIX, p. 265). — Décret relatif au transfert des malades et des infirmiers dans les maisons de Saint-Just et Sainte-Marie (8 mars, p. 698). — Décret relatif à la translation des hôpitaux (15 mai 1793, t. LXIV, p. 691 et suiv.). — Compte rendu du zèle patriotique des citoyens (7 juin 1793, t. LXVI, p. 134 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 135).

ROMCOURT. Demande le paiement des honoraires de son grade de lieutenant (17 mars 1793, t. LX, p. 253 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.* p. 254).

ROME, (Nicolas-Charles), professeur de mathématiques. Il lui est accordé une indemnité de 10,000 livres (19 juin 1793, t. LXVI, p. 693).

ROME, ville d'Italie. Annonce de l'assassinat du citoyen Basseville chargé des affaires de la République française à Rome (2 février 1793, t. LVIII, p. 165). — Note de la cour de Rome pour s'opposer à ce que l'écusson de la République soit substitué à l'ancien sur la maison du consul de France *(ibid.* p. 166). — Compte rendu par le ministre des affaires étrangères des mesures qu'il a prises pour faire remettre en liberté les citoyens français arrêtés dans cette ville (5 mai 1793, t. LXIV, p. 145). — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

ROME (Académie de France a). — Voir *Académie de France à Rome.*

ROMIEU (Canton de La), département du Gers. Accepte la Constitution à l'unanimité (4 août 1793, t. LXX, p. 205) ; — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.)*.

ROMIEUX ou RAMIEUX ou ROUMIEUX. Fait hommage à la Convention d'une feuille dont le titre est : Les *Eléments du contrat social* (12 novembre 1792, t. LIII, p 365). — Offre à la Convention un supplément à l'ouvrage intitulé : *Les Eléments du contrat social* (27 janvier 1793, t. LVII, p. 716). — Fait hommage d'un écrit intitulé : *Les Eléments du contrat social* (5 mai 1793, t. LXIV, p. 147) ; — mention honorable *(ibid.)*.

ROMIGNÉ, président de la Société républicaine de Bitche. Transmet à la Convention l'adhésion de cette société aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et à la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 208 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 209).

ROMME, député du Puy-de-Dôme. — 1792. — Rend compte de sa mission aux manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne (t. LII, p. 276). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480). — Remet un don patriotique (t. LIII, p. 62). — Rend compte de la fabrication dans les manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne (p. 63). — Fait un rapport sur une réclamation de la commune de Luçon (p. 379), — un rapport sur la suppression de l'académie de France à Rome (p. 578 et suiv.). — Fait un rapport sur l'instruction publique considérée dans son ensemble (t. LV, p. 185), (p. 186 et suiv.). — 1793. — Parle sur le projet d'établir une manufacture d'armes à Autun (t. LVI, p. 722). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 83 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 367 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Présente un projet de décret concernant la récompense accordée au citoyen Louis Richard (t. LVIII, p. 278). — Demande que le jeudi de chaque semaine soit destiné à la discussion du plan d'organisation d'instruction publique *(ibid.)*. — Parle sur le décret relatif aux collèges (p. 609). — Présente un nouveau projet de décret relatif à la récompense accordée au citoyen Richard (p. 610 et suiv.). — Fait une motion relative aux changements de noms demandés par différentes communes (t. LIX, p. 81). — Parle sur les moyens d'organiser une correspondance avec l'armée de Belgique (t. LX, p. 119). — Fait un rapport sur la suppression de la maison d'éducation de Saint-Cyr (p. 237). — Parle sur la conservation des objets précieux de

ROMME (*suite*).

Chantilly (p. 599). — Fait une motion d'ordre (t. **LXI**, p. 11). — Fait un rapport sur une invention du citoyen Chappe (p. 61 et suiv.). — Annonce l'arrivée d'une lettre de Dumouriez adressée au ministre de la guerre (p. 102). — Demande que le citoyen Dulac soit entendu par le comité de défense générale (p. 293). — Secrétaire (p. 316). — Membre du comité de l'analyse *(ibid.)*. — Parle sur l'arrestation du général d'Harville (p. 332). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 40 et 72). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 120). — Fait une analyse des différents mémoires sur les droits de l'homme (p. 263 et suiv.). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 707). — Demande que le ministre de la guerre rende compte des mesures qu'il a prises pour armer les volontaires (t. **LXIII**, p. 4). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 109), (p. 111). — Demande que l'on prenne des mesures pour prévenir les incendies (p. 439). — Fait un rapport sur l'ordre à suivre et les formalités à remplir pour la lecture des lettres, adresses et mémoires envoyés à la Convention (p. 626). — Donne lecture d'un projet de décret sur les subsistances (p. 633). — Commissaire à l'armée des côtes de Cherbourg (p. 651). — Fait un rapport sur l'exécution du décret qui ordonne de retirer, des fondements de la colonne à élever sur les ruines de la Bastille, les objets qui y ont été déposés le 14 juillet 1792 (t. **LXIV**, p. 32 et suiv.). — Est désigné pour assister à la distribution des prix du lycée des arts (p. 64). — En mission à l'armée des côtes de Cherbourg lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — On annonce son arrestation à Caen (t. **LXVI**, p. 476). — Envoie des détails sur son arrestation (p. 525). — Membre du comité d'instruction publique (t. **LXVII**, p. 553). — Annonce sa mise en liberté après cinquante jours de détention (t. **LXX**, p. 235). — Donne des détails sur la révolution qui a éclaté dans les départements de l'Eure et du Calvados et sur son arrestation à Caen (p. 264). — Demande la dissolution de la Société des Carabots de Caen (p. 375).

ROMORANTIN (Commune, canton et district de), département de Loir-et-Cher. Adresse d'adhésion des citoyens composant la Société des Amis de la République française (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 481). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de Loir-et-Cher (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Sur la proposition de Couthon, la Convention décrète l'envoi de 1,200 setiers de blé dans ce district (13 décembre 1792, t. **LV**, p. 43). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet et d'adhésion à tous les décrets de la Convention (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 610). — Adresse de la municipalité relative au jugement de Louis Capet et d'adhésion à tous les décrets (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 6 et suiv.). — Le conseil général réclame l'admission de 11 citoyens rejetés par les agents militaires (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 567) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 417) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

RONDEAU, maître de poste à Fontainebleau. Fait un don patriotique (23 mars 1793, t. **LX**, p. 480).

RONDEAUX (Claudine), femme d'Etienne CRETIN, brigadier fourrier de gendarmerie. Fait un don patriotique (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 665) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RONESSART, membre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte les adhésions par lui données aux arrêtés liberticides du département (3 août 1793, t. **LXX**, p. 180) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

RONGIER, député de la Haute-Loire. — **1792**. — Membre de la commissison des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal

RONGIER (*suite*).

sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 352 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 61 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

RONGY, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

RONNAY, capitaine de dragons. Décret relatif au paiement de son traitement (22 mai 1793, t. LXV, p. 179).

RONSIN, commissaire du pouvoir exécutif. Lettre relative à l'affaire de Mons (12 octobre 1792, t. LII, p. 469).

RONSIN, commissaire ordonnateur en chef de l'armée de la Belgique. Est proposé comme adjoint au ministre de la guerre (19 avril 1793, t. LXII, p. 700).

ROQUE-MONTEL. Est nommé gouverneur provisoire de Sainte-Lucie, pour avoir aidé le commandant Lacrosse à sauver la Guadeloupe (28 mars 1793, t. LX, p. 632 et suiv.) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.* p. 633). — Sa lettre au sujet des événements arrivés aux îles du Vent (7 avril 1793, t. LXI, p. 393).

ROQUE-PLAN-LESTRADE, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. LII, p. 631).

ROQUEMARTINE, membre de la section de la Tannerie de Montpellier. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 463 et suiv.).

ROQUEMAURE (Commune de), département du Gard. Décret autorisant la commune à acquérir le vieux château qui obstrue son port (21 avril 1793, t. LXIII, p. 79).

ROQUES, ci-devant CLAUSONETTE, de la commune de Beaucaire. Décret le renvoyant devant le tribunal révolutionnaire (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 329).

ROQUEVAIRE (Commune de). — La Société républicaine fait un don patriotique (4 mars 1793, t. LIX, p. 585).

ROQUIER, ci-devant LAVALETTE. Fait un don patriotique (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 657) ; — mention honorable *(ibid.)*.

RORT (De). Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. LII, p. 335).

ROSAY (Commune de). La commune de Touquin-en-Brie demande la subrogation du décret d'aliénation de domaines nationaux rendu en faveur de cette comune (27 octoctobre 1792, t. LIII, p. 4) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

ROSAY (Commune de), département de l'Eure. Rapport par Lasource sur une fête anticivique qui a eu lieu dans cette commune en l'honneur du roi, de la reine et du dauphin (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 31 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 32) ; — adoption *(ibid.)*.

ROSAY (District de). Le procureur syndic adresse à la Convention un arrêté de l'administration relatif à la fête nationale du 10 août (6 août 1793, t. LXX, p. 337) ; — renvoi au comité d'instruction publique et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROSE (Jacques-Auguste). Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. LII, p. 491).

ROSE, officier blessé à la bataille de Jemmapes. Réclame une pension (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 638) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

ROSE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

ROSEL. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII** p. 518).

ROSELI. Le ministre de la marine demande que la Convention fasse imprimer les cartes dressées par lui et qu'elle lui donne les moyens d'achever l'ouvrage qu'il a commencé (22 décembre 1792, t. **LV**, p. 352) ; — renvoi aux comités de marine et d'instruction publique réunis *(ibid.)*.

ROSEMBERG, bas officier prussien. Traduction d'une lettre à sa femme (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 641).

ROSENTHAL. — Voir *Chasseurs de Rosenthal.*

ROSES, prisonnier à l'Abbaye.. Demande qu'on prononce sur son sort (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 564) ; — renvoi au ministre de la justice *(ibid.)*.

ROSHEIM (Commune de), département du Bas-Rhin. Le procureur général syndic du département annonce l'acceptation de la Constitution par cette commune (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROSIER, secrétaire-commis au bureau des procès-verbaux. Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104).

ROSIÈRE (Canton de), département de l'Eure. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROSIÈRE-DE-PICARDIE (Commune de), département de la Somme. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t, **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

ROSIÈRES, général belge, député extraordinaire de Bruxelles. Demande que les officiers qui étaient au service des Belges conservent leurs grades dans les troupes de la République (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 637) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Se plaint de ce que le ministre de la guerre lui refuse à lui et à deux maréchaux de camp de la Belgique d'échanger leurs brevets pour des brevets de même grade au service de la République (12 mars 1793, t. **LX**, p. 121) ; — compte à rendre par le ministre de la guerre *(ibid.* p. 122), — compte rendu (21 mars, p. 369).

ROSIÈRES (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROSIET. Rapport au sujet de sa créance (20 mars 1793, t. **LX**, p. 348) ; — renvoi aux comités de liquidation et des finances réunis *(ibid.)*.

ROSNAY (Commune de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROSPORDEN (Canton de), département du Finistère. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

ROSSEL, juge de paix de Nogent-sur-Seine. Transmet à la Convention une adresse des juges de paix, assesseurs et greffier du tribunal de paix de cette commune, la félicitant de l'achèvement de la Constitution (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 70 et suiv.); — mention au procès-verbal, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 71).

ROSSIGNOL. Réclame, comme inventeur d'un vernis pour préserver les armes de la

ROSSIGNOL (*suite*).

rouille, les avantages que la loi attribue aux artistes qui font des découvertes (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 22); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

ROSSIGNOL, colonel de la 35e division de gendarmerie, puis général, commandant en chef l'armée des côtes de La Rochelle. Réclamation contre son arrestation (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 492); — décret ordonnant sa mise en liberté (*ibid.* p. 493). — Le général Biron écrit qu'il n'a pris aucune part à son arrestation (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 125). — Il est nommé au commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle (27 juillet, p. 599). — Annonce que les troupes de la République ont chassé les brigands de la ville de Doué-la-Fontaine (9 août 1793, t. **LXX**, p. 538).

ROSTRENEN (Commune et district de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique des membres du tribunal (15 février 1793, t. **LVIII**, p. 574). — Les administrateurs du district annoncent qu'ils attendent avec impatience la convocation des assemblées primaires pour accepter l'Acte constitutionnel et déclarent qu'ils n'ont pas pris part aux arrêtés du département (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 418); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROSUET (Commune de). Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai, acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROTH, mécanicien allemand. Annonce qu'il a offert au ministre de la guerre une voiture pour le transport des canons et fait un don patriotique (19 février 1793, t. **LIX**, p. 6).

ROUAULT, député du Morbihan. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 79 et 112). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la fin de la guerre et l'expulsion à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 36 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

ROUAULT (Julien). Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 120).

ROUBAUD, député du Var. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 378 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Commissaire à l'armée du Var (t. **LXI**, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 44 et 75). — En mission à l'armée du Var lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Ecrit que sa mission terminée à l'armée d'Italie, il s'apprêtait à se rendre à la Con-

ROUBAUD (*suite*).

vention nationale quand il apprit qu'il serait arrêté. — Il proteste contre ce système d'arrestation (t. **LXIX**, p. 487) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Est adjoint aux commissaires près l'armée d'Italie (t. **LXX**, p. 259).

ROUCHER (Jean-Pierre), dragon à cheval. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 460 et suiv.).

ROUCY (De), administrateur du département de l'Aisne. La Convention déclare qu'elle est satisfaite de sa conduite (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 441).

ROUCY (Commune de), département de l'Aisne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROUDEL, arquebusier. Fait part de la découverte qu'il a faite pour placer deux canons sur le même affût et de la fabrication d'une pique très offensive (16 mars 1793, t. **LX**, p. 235); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

ROUEN (Commune, canton et district de), département de la Seine-Inférieure. Lettre du ministre de l'intérieur sur l'état inquiétant de cette ville (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 144 et suiv.). — Décret autorisant la commune à emprunter la somme d'un million (8 octobre, p. 391). — Don patriotique des gardes nationales (14 octobre, p. 491). — Réclamation des négociants *(ibid.* p. 494). — Réclamations des ci-devant commis de la régie des aides (18 octobre, p. 552). — Difficultés relatives à l'adjudication des forêts (22 octobre, p. 612). — Le conseil général envoie des adresses concernant la taxe du pain et des bois (27 octobre 1791, t. **LIII**, p. 4 et suiv.), (3 novembre, p. 123). — Envoie des pièces relatives aux subsistances (4 novembre, p. 138). — Le tribunal de commerce soumet à la Convention différentes questions d'ordre judiciaire et commercial *(ibid.* p. 141). — Le conseil général envoie le procès-verbal de la fête qu'il a fait célébrer pour la Révolution et l'affranchissement de la Savoie (6 novembre, p. 204). — Adresse d'adhésion de la 21e section de Rouen *(ibid.)*. — Pétition relative au renouvellement des corps administratifs (11 novembre, p. 351). — Le tribunal de commerce soumet à la Convention différentes questions d'ordre judiciaire et commercial (11 novembre, p. 363). — On demande pour la ville la facilité d'emprunter une somme de 100,000 écus (15 novembre, p. 413). — Règlement pour l'approvisionnement du bois de chauffage (17 novembre, p. 450). — Rapport sur la pétition du conseil général tendant à obtenir une avance pour effectuer le paiement des grains (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 59); — projet de décret *(ibid.* et p. suiv.); — adoption *(ibid.* p. 60). — Lettre des commissaires de la comptabilité relative aux papiers, parchemins et débets de la ville *(ibid.)*. — Décret sur les dettes de l'octroi des marchands et sur les pensions accordées à divers employés de cet octroi (7 décembre, p. 405 et suiv.). — Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer ayant pour objet la destruction des maisons religieuses (7 décembre, p. 644 et suiv.). — Mouvement royaliste dans cette commune; arrestation des séditieux; rétablissement du calme (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 34 et suiv.), (16 janvier, p. 328). — Compte rendu du ministre de la justice (23 janvier, p. 602). — Pétition demandant des biens confisqués sur les émigrés (22 février 1793, t. **LIX**, p. 80); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Adresse du conseil général de la commune relative au jugement de Louis XVI (23 février, p. 112). — Les administrateurs transmettent des pièces relatives au mouvement séditieux qui s'est produit dans la ville les 11 et 12 janvier 1793 (10 mars 1793, t. **LX**, p. 30). — Le conseil général fait une adresse relative aux formalités pour l'expédition des certificats de civisme *(ibid.)*. — Demande d'explications des administrateurs sur le décret du 7 décembre 1792 relatif aux dettes de cette ville (25 mars, p. 535); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Mention honorable du dévouement des citoyens (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 321). — Le conseil général envoie sa délibération relative au service personnel dans la garde nationale (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 129). — Signale la pénurie des subsistances, demande un décret autorisant le citoyen Perrier à livrer à la commune de Rouen les dix pièces de canon dont elle lui a commandé la fabrication et réclame un

ROUEN (*suite*).

ROUEN (*suite*).

avance de 296,555 livres pour les dépenses de l'Hôtel-Dieu (28 avril, p. 548); — renvoi aux comités des finances et de la guerre *(ibid.)*. — Compte rendu de troubles survenus à l'occasion de l'élévation du prix du pain (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 24); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Lettres du conseil général de la commune (3 mai, p. 35 et suiv.). — Réclamation de plusieurs négociants intéressés dans la cargaison de trois navires hollandais séquestrés (4 mai, p. 68). — On signale le zèle patriotique des habitants (6 mai, p. 219). — Pétition de plusieurs citoyens relative au prix des grains (12 mai, p. 600); — ordre du jour *(ibid.* p. 601). — Les citoyens demandent le jugement des détenus dans les prisons de la ville pour cause de contre-révolution (16 mai, p. 706), — renvoi au ministre de la justice *(ibid.)*. — Don patriotique du 7e bataillon de la garde nationale (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 239); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du conseil général sollicitent l'approbation de la Convention au sujet des mesures qu'ils ont prises pour l'achat des subsistances (27 mai, p. 362); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — La Société populaire demande à la Convention de comprimer les mouvements séditieux des réactionnaires qui troublent ses délibérations, et propose de faire respecter la dignité de la représentation nationale (30 mai, p. 630 et suiv.), — la Convention décrète qu'il sera procédé au scrutin par appel nominal sur la question de savoir si cette adresse sera imprimée *(ibid.* p. 632); — l'impression est décrétée *(ibid.* p. 634). — Le district demande des secours en subsistances 19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 690); — renvoi au comité des finances et au ministre de l'intérieur *(ibid.* et p. suiv.). — La Société populaire adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin et à la Constitution (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 404 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les républicains adhèrent aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin *(ibid.* p. 405); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général de la commune informe la Convention de la joie des citoyens à la réception de l'Acte constitutionnel (10 juillet, p. 509); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)* — L'assemblée primaire du canton

ROUEN (*suite*).

accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 116). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet, p. 215); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le conseil général de la commune transmet un acquit-à-caution délivré à Caen (21 juillet, p. 260). — On annonce que la Constitution a été acceptée dans les 26 sections de la commune *(ibid.* p. 293); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (24 juillet, p. 416). — On annonce qu'une fête civique a été célébrée après l'acceptation de la Constitution (25 juillet, p. 457); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Compte rendu des mesures prises pour assurer les subsistances (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 45 et suiv.); — renvoi au comité du Salut public *(ibid.* p. 46). — Les vingt-trois sections du canton acceptent la Constitution (2 août, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROUEZ (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

ROUGEMONT, député du Mont-Terrible. — 1793. — On annonce son élection à la Convention (t. **LXIV**, p. 49). — Est admis (p. 59). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des décrets (t. **LXVII**, p. 127).

ROUGET, officier de la 4e compagnie du 4e bataillon du Puy-de-Dôme. Réclame contre sa suspension (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 621); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

ROUGEUX (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

ROUGIER (François), officier au 18e régiment d'infanterie, embarqué sur le navire

ROUGIER (*suite*).

le Marsouin. Accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 152 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 153).

ROUGIER-CADET. Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 663).

ROUHAUT, dit l'ANGEVIN LA BRECHE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

ROUILLAC (Martin-François). Est accusé d'incivisme (29 mars 1793, t. **LX**, p. 697) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 698).

ROUILLON, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 450).

ROULAND. Demande une exception à la loi des émigrés et félicite la Convention du jugement rendu contre Louis Capet (24 février 1793, t. **LIX**, p. 157) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

ROULE (Section du). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

ROULHON, député de la société populaire de Clermont-Ferrand. Annonce que les administrateurs du département du Puy-de-Dôme ont dénaturé dans une adresse les journées des 31 mai et 2 juin et fait part de la soumission de ses concitoyens aux décrets de la Convention (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 2) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROULIER. Présente une pétition (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

ROULLET. Décret autorisant le ministre de l'intérieur à lui accorder une indemnité de 2,520 livres (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 84),

ROUME (Philippe-Bon), ancien commissaire civil à Saint-Domingue. Son rapport sur sa mission à Saint-Domingue sera imprimé et distribué (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 31). — Texte de son rapport *(ibid.* p. 67 et suiv.). — Se plaint de ce que le comité colonial n'a pas encore fait de rapport sur sa conduite (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 431 et suiv.) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.* p. 432).

ROUMEGIES (Commune de). Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROUMETTE, commandant du 12e bataillon du Jura. Annonce que son bataillon accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 269) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROUMIEUX. — Voir *Romieux*.

ROUQUETON, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROUS, membre du directoire du ci-devant Vermandois. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628).

ROUSSAUD (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

ROUSSEAU, capitaine dans le régiment des chasseurs de l'égalité. Renvoi de sa pétition au ministre de la guerre (14 mai 1793, t. **LXIV**, p .662). — Demande que le ministre de la guerre soit autorisé à lui faire le décompte des appointements qui lui sont dus (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 210 et suiv.) ; — décret autorisant le ministre de la guerre à le faire payer sur-le-champ *(ibid.* p. 211),

ROUSSEAU, capitaine du 61e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 288) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROUSSEAU, grenadier volontaire de la Gironde. Fait un don patriotique (2 mai 1793, t. LXIV, p. 4).

ROUSSEAU, lieutenant au 8e bataillon d'infanterie légère. Fait un don patriotique (27 mai 1793, t. LXV, p. 359) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROUSSEAU (Charles). Embarras du tribunal criminel de Paris à son sujet (26 octobre 1792, t. LII, p. 688).

ROUSSEAU (Jean-Jacques). Il est fait hommage de la suite de ses œuvres (10 octobre 1792, t. LII, p. 433).

ROUSSEAU (Philippe), commissaire du pouvoir exécutif. Plaintes contre lui de la part des volontaires nationaux du 9e bataillon (29 octobre 1793, t. LIII, p. 34).

ROUSSEL, député de la Meuse. — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement du roi (t. LVI, p. 543 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 358 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 36 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

ROUSSEL (*suite*).

ROUSSEL. Fait hommage à la Convention d'une marche républicaine vue et approuvée par Gosset (9 août 1793, t. LXX, p. 551); — mention honorable *(ibid.)*.

ROUSSEL, ecclésiastique. Demande le paiement de son traitement (28 octobre 1792, t. LIII, p. 28) ; — discussion : Manuel, Garat, ministre de la justice, Cambon, Henry Larivière *(ibid.)* ; — la Convention décrète que le traitement du citoyen Roussel lui sera payé *(ibid.)*.

ROUSSELIN. Présente une pétition au nom des 22 sections de Paris (30 mai 1793, t. LXV, p. 630).

ROUSSENT, garde des bois nationaux. Demande une augmentation de gages (9 novembre 1792, t. LIII, p. 319).

ROUSSET, membre du directoire du département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution et rétracte son consentement à tout arrêté liberticide (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 614).

ROUSSIERE (de). Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. LII, p. 335).

ROUSSILLON, électeur de la section de Marseille, président de la Société des défenseurs de la République, commissaire du Conseil exécutif. Demande, au nom d'une députation des défenseurs de la République, la mise en liberté des citoyens de Meaux poursuivis pour les affaires de septembre (8 février 1793, t. LVIII, p. 377). — Sollicite de l'Assemblée l'envoi d'une députation pour assister à la fête des 48 sections (26 mars 1793, t. LX, p. 572).

ROUSSILLON, de Paris. Est nommé juge suppléant au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. LX, p. 177). — Renvoi au comité de législation de sa lettre au Président de la Convention (13 juin 1793, t. LXVI, p. 462). — Demande une interprétation de la loi du 4 décembre 1792 sur la peine à appliquer contre quiconque proposerait de rétablir la royauté en France (20 juin 1793, t. LXVII, p. 11 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.* p. 12). — Juge en exercice près le tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. LXX, p. 86).

ROUSTAN, officier municipal de la commune de Beaucaire. Décret le renvoyant devant le tribunal révolutionnaire (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 329).

ROUTA. Mention honorable de son courage 19 octobre 1792, t. LII, p. 572).

ROUTES. Ordres donnés au citoyen Perronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées, pour l'entretien des routes des départements frontières (24 septembre 1792, t. LII, p. 123). — Décret relatif aux réparations de ces routes (25 octobre, p. 688). — Duhamel, maréchal de camp, demande une prompte réparation des routes (27 octobre 1792, t. LIII, p. 1). — Mémoire du ministre de l'intérieur sur la nécessité de réparer les routes des départements frontières (2 novembre, p. 111) ;— renvoi aux comités d'agriculture et des finances *(ibid.)*. — Somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour les travaux des routes frontières (2 décembre 1792, t. LIV, p. 44). — Il sera présenté un plan général d'entretien des routes de la République *(ibid.* p. 45). — L'administration des messageries et des postes demande leur prompte réparation (24 décembre 1792, t. LV, p. 374). — Rapport par le ministre de l'intérieur sur la confection et l'entretien des grandes routes (9 janvier 1793, t. LVI, p. 673 et suiv.). — Rapport par Moreau *(Saône-et-Loire)* sur les réparations provisoires à faire aux grandes routes (22 février 1793, t. LIX, p. 81 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 82 et suiv.) ; — discussion *(ibid* p. 84) ; — adoption avec amendement *(ibid.)*. — Texte définitif du décret *(ibid.* et p. suiv.).

ROUTES (Dépenses pour réparations des). — Voir *Départements frontières.*

ROUVES (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 537).

ROUVET, lieutenant de cavalerie. Décret chargeant le Président de la Convention de lui écrire une lettre de satisfaction et lui accordant une gratification de 1,000 livres (23 juin 1793, t. LXVII, p. 100).

ROUVIERE (Jean-Raymond), ci-devant administrateur du département de la Drôme. Fait un don patriotique (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62).

ROUVIERE (Pierre-Raymond), ci-devant administrateur du département de la Drôme. Fait un don patriotique (29 octobre 1792, t. LIII, p. 34).

ROUVIERE (Gaspard). Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LV, p. 125).

ROUVRES (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

ROUVROL (Mari et femme). On annonce qu'ils ont adopté le jeune Gérôme Gerbauld, fils d'un citoyen ayant perdu la vie au château des Tuileries (22 septembre 1792, t. LII, p. 97) ; — leurs noms seront inscrits au procès-verbal *(ibid.* p. 98).

ROUVROL, capitaine. On annonce sa désertion (16 janvier 1793, t. LVII, p. 329).

ROUX (Louis-Félix), député de la Haute-Marne. — 1792. — Commissaire pour le camp de Paris (t. LII, p. 128). — Parle sur les ouvriers du camp de Paris (p. 560 et suiv.) ; — sur la conduite du ministre de l'intérieur (t. LIII, p. 73). — Membre de la commission des marchés militaires (p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 65 et 104). — Vote *non* dans le

ROUX (*suite*).

scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 78 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Demande qu'il soit fait tous les dimanches une analyse des adresses parvenues à la Convention (t. LVIII, p. 97). — Parle sur le cas du citoyen Lavergne (t. LIX, p. 56). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 64 et 72). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. LXIII, p. 109). — Propose d'autoriser à défiler devant la Convention les citoyens qui ramènent Marat après son acquittement (p. 217). — Parle sur le tribunal révolutionnaire (p. 560). — Fait un rapport sur l'impression, la distribution et l'envoi du *Bulletin de la Convention* aux corps administratifs, municipalités, tribunaux, armées de terre et de mer et sociétés populaires (t. LXIV, p. 33). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 338). — Demande que l'on discute la Constitution (p. 424). — Fait une motion relative à la manière de combattre des officiers d'infanterie (p. 662). — Parle sur l'affaire du général Miaczinski (t. LXV, p. 158 et 159). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — S'élève contre des mesures de répression proposées par Delacroix *(Eure-et-Loir)* et demande la discussion de la Constitution comme la meilleure réponse à faire aux ennemis du bien public (t. LXVI, p. 279 et suiv.). — Commissaire suppléant pour la vente des mobiliers de la liste civile (t. LXVII, p. 674). — Parle sur la proposition de réduire le nombre des vicaires épiscopaux (t. LXVIII, p. 38). — Est envoyé en mission dans les départements de Seine-et-Oise, de l'Eure et d'Eure-et-Loir (t. LXIX, p. 142). — Parle sur la peine à établir contre les évêques qui s'opposent au mariage des prêtres (p. 188). — Propose d'envoyer aux départements et aux armées les procès-verbaux des séances des 27, 31 mai, 1er et 2 juin (p. 226).

ROUX (*suite*).

ROUX. Fait hommage d'une armure de son invention (2 décembre 1792, t. LIV, p. 52).

ROUX, cuisinier. Fait un don patriotique (20 mars 1793, t. LX, p. 339).

ROUX, secrétaire-commis du comité de division. Il lui est alloué une indemnité de 200 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 95).

ROUX, vicaire épiscopal du département du Cantal. On annonce qu'il s'est enrôlé comme volontaire pour l'armée de la Vendée (13 juin 1793, t. LXVI, p. 10) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ROUX (Jacques), prêtre et publiciste. Présente une pétition dans laquelle il demande une taxe sur les denrées et une loi contre l'agiotage (25 juin 1793, t. LXVII, p. 457 et suiv.) ; — la Convention lui ordonne de se retirer *(ibid.* p. 459). — Les citoyens de la section des Gravilliers désavouent sa pétition (25 juin 1793, t. LXVII, p 459). — Est dénoncé par la veuve de Marat (8 août 1793, t. LXX, p. 527 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 528).

ROUX dit GUERMEUR. Rapport par Duhem sur son arrestation (13 février 1793, t. LVIII, p. 495 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 496) ; — pièces justificatives *(ibid.* et p. suiv.). — Discussion du projet de décret sur son affaire : Gomaire, Grangeneuve, Lamarque (4 mars 1793, t. LIX, p. 600) ; — décret ordonnant sa mise en liberté *(ibid.* p. 601).

ROUX-FAZILLAC, député de la Dordogne. — 1792. — Parle sur la distribution des petits coupons d'assignats (t. LII, p. 105). — Donne des renseignements sur l'état sanitaire des armées (p. 374). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480). —

ROUX-FAZILLAC (*suite*).

1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (**t. LVII**, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 96 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 402 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Parle sur une demande relative à la sépulture du corps de Louis (p. 515). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — Est chargé de prendre des renseignements sur l'administration des postes (**t. LVIII**, p. 495). — Fait un rapport sur la solde des postillons et des chevaux employés au service des malles (**t. LIX**, p. 12 et suiv.). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (**t. LX**, p. 25). — Fait un rapport sur la situation des ingénieurs des ponts et chaussées (p. 642). — Commissaire près les armées du Nord et des Ardennes (**t. LXI**, p. 306). — Commissaire à Péronne (p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (**t. LXII**, p. 54 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (**t. LXV**, p. 536). — Demande le décret d'accusation contre Buzot (**t. LXVI**, p. 483). — Fait une motion relative au paiement des pensions (p. 700). — Appuie une demande de Boilleau le *jeune* (**t. LXVII**, p. 436). — Parle sur la mise en jugement du conspirateur Charrier (**t. LXVIII**, p. 312), — sur le départ de l'armée de deux bataillons de la Gironde (p. 507). — Demande le rappel des députés Treilhard et Mathieu envoyés dans la Gironde (**t. LXIX**, p. 228). — Fait un rapport sur l'entretien du phare de Cordouan (p. 249). — Est adjoint aux commissaires de la Convention à l'armée du Nord (p. 484). — Est remplacé dans sa mission à l'armée du Nord par Peyssard (p. 603). — Parle sur l'organisation des postes (**t. LXX**, p. 442). — S'oppose à la proposition de Laurent Lecointre tendant à supprimer l'illumination qui doit avoir lieu dans la nuit du 10 août (p. 517).

ROUXEL dit BLANCHELANDE. — Voir *Blanchelande*.

ROUYER, député de l'Hérault. — **1792**. — Demande que la Constitution soit soumise à l'acceptation du peuple (**t. LII**, p. 72). — Parle sur l'ordre des travaux (p. 75), — sur les troubles de Lyon (p. 99), — sur l'état du port de Toulon (p. 122), — sur le maintien de Roland au ministère de l'intérieur (p. 155). — Commissaire pour l'organisation de la force publique (p. 371). — Fait un rapport sur l'organisation des travaux du camp de Paris (p. 507 et suiv.), — le défend (p. 510). — Membre du comité de marine (p. 518). — Parle sur une réclamation du général La Bourdonnaie (p 557), — sur le renvoi des ouvriers du camp de Paris (p. 561), — sur l'apurement des comptes des ministres (p. 651), — sur les moyens de maintenir l'ordre à Paris (p. 655 et suiv.), — sur une dénonciation contre la commune de Paris (p. 666). — Présente un projet de décret concernant les maîtres-canonniers entretenus (p. 673). — Parle sur les tentatives de crime (p. 688), — sur le remboursement des billets de confiance (p. 690), — sur l'affaire du marquis de Toulongeon (**t. LIII**, p. 8), — sur les mesures à prendre contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat (p. 14). — Demande que les nominations faites par les généraux soient annulées (p. 129). — Parle sur une pétition des sections de Paris (p. 149), — sur les désordres qui ont eu lieu à Paris (p. 150). — Fait un rapport concernant les îles du Vent et sous le Vent (p. 167). — Parle sur les menées contre-révolutionnaires signalées à la Guadeloupe (p. 314 et suiv.). — Soumet à la discussion son rapport concernant les îles du Vent et sous le Vent (p. 315). — Parle sur l'envoi des fédérés aux frontières (p. 349). — Présente un projet de décret concernant les forces des îles du Vent et sous le Vent (p. 409). — Parle sur une pétition des habitants de la principauté de Nassau-Sarrebruck (p. 418), — sur la situation du lieutenant-colonel Soulié (p. 431), — sur les

ROUYER (*suite*).

menées des commandants des sections armées de Paris (*ibid.*), — sur l'affaire du citoyen Vincent (p. 467), — sur les mesures à prendre à l'égard des émigrés (p. 551). — Demande l'épuration des bureaux de la guerre (p. 554). — Dénonce des accaparements d'habillements (t. **LIV**, p. 393). — Sa lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (p. 464 et suiv.). — Parle sur la conduite des administrateurs de l'habillement (t. **LV**, p. 23), — sur les marchés militaires (p. 259), — sur la modification du décret relatif à la conduite à tenir par les généraux français dans les pays occupés par les armées de la République (p. 355). — Fait un rapport sur l'envoi d'un complément de 1,200 hommes à la Martinique (t. **LVI**, p. 42). — **1793.** — Parle sur les mesures à prendre contre l'Angleterre (p. 116), (p. 117), — sur les comptes à rendre par les ministres (p. 607). — Fait un rapport sur la destitution et le remplacement des officiers de marine (p. 613 et suiv.). — Parle sur la pièce de Laya intitulée *L'Ami des lois* (p. 722), — sur les adresses départementales dénoncées par le département de Paris (p. 739). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LVII**, p. 63). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (p. 64 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 108). — Parle sur les mesures à prendre pour maintenir l'ordre (p. 335 et 337). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 346 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Parle sur la loi qui interdit les fonctions publiques aux membres de la Convention (p. 538). — Fait un rapport sur la nouvelle forme des congés et passeports de la marine (p. 540 et suiv.), — un rapport sur le cas du lieutenant de vaisseau Lafargue (p. 541), — un rapport sur la paie des ouvriers des ports et arsenaux de la marine (p. 655). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 75). — En mission à l'armée des Pyrénées-Orientales lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Demande à être autorisé à rendre compte au comité de Salut public de sa mission à Lyon (t. **LXX**, p. 128); — la Convention décrète cette proposition (*ibid.*). — Rapport par Chabot sur sa conduite et projet de décret tendant à sa mise en état d'arrestation (p. 130); — discussion (*ibid.*); — la Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et que les scellés seront apposés sur ses papiers (p. 131).

ROUZET, député de la Haute-Garonne. — **1792.** — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité de commerce (p. 455). — Parle sur le jugement de Louis XVI (t. **LIII**, p. 421 et suiv.), — sur l'envoi des volontaires aux frontières (p. 432). — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 326 et suiv.). — Fait un rapport sur les dépenses de l'exposition des tableaux au Salon du Louvre (p. 667). — Conclut à la réclusion de Louis XVI et des siens jusqu'à ce que la nation ait statué sur leur sort (t. **LV**, p. 710 et suiv.). — **1793.** — Parle sur la permanence des conseils généraux (t. **LVI**, p. 243). — *Est d'avis de la réclusion de Louis XVI et des siens, jusqu'à ce que la nation ait prononcé définitivement sur leur sort, à moins que des circonstances graves décident la Convention à prendre, avant cette époque, une autre détermination*, mais ne répond pas à la question posée dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 63 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 108). — Vote pour *la réclusion à temps* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 342 et 422). — Vote *oui, jusqu'à mort naturelle* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre

ROUZET (*suite*).

Louis Capet (p. 467 et 471). — Suppléant au comité des ponts et chaussées (p. 735). — Membre du comité des finances (*ibid.*). — Demande l'augmentation du nombre des courriers entre Bayonne et Toulouse (t. **LVIII**, p. 6). — Fait un rapport sur les demandes en réduction de la contribution patriotique (p. 90 et suiv.). — Obtient un congé (p. 110). — Fait un rapport sur la mise en liberté du citoyen Lavergne (t. **LIX**, p. 55), — un rapport sur les pouvoirs des tribunaux criminels (p. 182). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 57 et 72). — Parle sur le mode de discussion de la Constitution (p. 276). — Son plan de Constitution (p. 495 et suiv.). — Fait une motion relative au mode de discussion de la Constitution (t. **LXIII**, p. 384). — Appuie une dénonciation de la Société populaire de Toulouse contre plusieurs officiers et généraux de l'armée des Pyrénées (t. **LXIV**, p. 269). — Demande la nomination de commissaires pour recevoir les déclarations du général Miaczinski (t. **LXV**, p. 27). — Est nommé commissaire à cet effet (p. 28). — Rend compte de sa mission auprès du général Miaczinski (p. 42 et suiv.), (p. 157 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 277). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). Fait un rapport sur l'organisation de la régie des poudres et salpêtres (t. **LXVI**, p. 239 et suiv.), — un rapport sur la situation du citoyen Plouvier (p. 245). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 583). — Fait un rapport sur une avance à faire aux citoyens Varnet et Elcan (t. **LXVIII**, p. 29 et suiv.), — un rapport sur le transport aux magasins de la régie des produits des fabricants de salpêtre (p. 31), — un rapport sur la manière dont devront procéder les corps administratifs pour la délivrance des certificats de civisme (p. 488).

ROVÈRE, député des Bouches-du-Rhône, puis de Vaucluse. — **1792**. — Annonce la saisie de lettres adressées aux ennemis (t. **LII**, p. 194). — Fait un rapport sur les troubles de Sens (p. 416), — sur des arrestations qui ont eu lieu dans les départements de l'Isère, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône (p. 417). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Rend compte de sa mission dans le département de l'Yonne (t. **LIII**, p. 155 et suiv.). — Fait un rapport sur la conduite du général Montesquiou (p. 332 et suiv.). — Fait un rapport sur l'organisation de la cavalerie réunie à l'Ecole militaire (t. **LV**, p. 387 et suiv.). — **1793**. — Parle sur l'arrestation de Rivarol cadet (t. **LVI**, p. 259). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 71 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 93 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 393 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur le cas de l'auteur du *Tableau politique de Paris* (p. 734). — Commissaire envoyé à Lyon (t. **LIX**, p. 198). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 75). — Appelle l'attention de l'Assemblée sur le sort du nommé Geoffroy (t. **LXIII**, p. 624). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 338). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret de la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait un rapport sur la gratification à accorder au citoyen Salvador (t. **LXVII**, p. 458 et suiv.).

ROVILLE-AUX-CHÊNES (Commune de), département des Vosges. Accepte la Constitution et se rallie à la Convention (6 août 1793, t. **LXX**, p. 329); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

ROY, député de Seine-et-Oise. — **1793**. — Son opinion, non prononcée, sur le sort du der-

nier roi des Français (t. **LVI**, p. 546 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 87 et 112). — Vote pour *la mort, mais demande que le jugement ne soit exécuté qu'après l'acceptation de la Constitution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 374 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

ROYAN (Commune et canton de), département de la Charente-Inférieure. Don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521). — La Société républicaine envoie un état des dons patriotiques faits par la commune (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 2); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (*ibid.* p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

ROYAUMEIX (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

ROYAUTÉ (Abolition de la). Propositions de Collot-d'Herbois et de Grégoire relatives à l'abolition de la royauté (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 73) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète que la royauté est abolie en France (*ibid.* p. 74) ; — ce décret sera proclamé solennellement

dans toutes les municipalités (*ibid.*). — Motion de Buzot tendant à faire décréter la peine de mort contre quiconque proposera de rétablir la royauté (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 349) ; — adoption (*ibid.* p. 351). — Ce décret sera envoyé aux armées (6 décembre, p. 392). — Décret pour la poursuite des auteurs et imprimeurs d'écrits qui provoquent le rétablissement de la royauté (29 mars 1793, t. **LX**, p. 700). — Proposition de Bentabole relative aux poursuites contre les provocateurs au rétablissement de la royauté (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 500). — Décret (10 avril, p. 521). — Le citoyen Roussillon demande une interprétation de la loi du 4 décembre 1792 relative à la peine à prononcer contre quiconque proposerait de rétablir la royauté en France (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 11 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 12).

Adresses de félicitation à la Convention au sujet de l'abolition de la royauté (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 9), (29 octobre, p. 29 et suiv.), (31 octobre, p. 85), (1er novembre, p. 105), (2 novembre, p. 111), (4 novembre, p. 137), (p. 138), (p. 139), (p. 140), (p. 141), (6 novembre, p. 204), (9 novembre, p. 319), (p. 320), (10 novembre, p. 337), (11 novembre, p. 352), (p. 354 et suiv.), (28 novembre, p 628). — (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 26), (p. 50 et suiv.).

ROYAUTÉ (Signes de la). — Voir *Signes de la royauté et de la féodalité.*

ROYBON (Canton de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

ROYE (Commune et canton de), département de la Somme. Décret sur la punition des voies de fait commises dans la ville lors du passage des gendarmes nationaux (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 35). — Lettre du ministre de la guerre à ce sujet (10 novembre, p. 338). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

ROYER, député de l'Ain. — **1792.** — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 90 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 383 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 46 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534). — Fait un rapport sur l'établissement d'un bureau de liquidation des comptes des armées (p. 675 et suiv.).

ROYER fils. Fait hommage à la Convention d'un tableau représentant l'assassinat de Michel Lepeletier (9 août 1793, t. **LXX**, p. 532) ; — mention honorable et dépôt du tableau aux Archives *(ibid.)*.

ROYER, l'aîné, membre du département d'Ille-et-Vilaine. Envoie sa rétraction aux arrêtés liberticides du département (3 août 1793, t. **LXX**, p. 180) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

ROYER (Claude), commissaire de l'une des sections de Chalon-sur-Saône. Assure la Convention du dévouement des commissaires des assemblées primaires envoyés à Paris (7 août 1793, t. **LXX**, p. 435) ; — il reçoit l'accolade fraternelle *(ibid.)*. — Donne lecture d'une adresse des commissaires des assemblées primaires au peuple français (8 août, p 518 et suiv.).

ROYÈRE (Canton de), département de la Creuse. L'assemblée primaire accepte la

ROYÈRE (*suite*).

Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

ROYET (Gabriel). Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 663).

ROYET (Jean-Louis). Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 663).

ROYHEN, capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 34).

ROZÉ (Charles), capitaine. Sollicite la justice et la bienveillance de la Convention (19 février 1793, t. **LIX**, p. 7). — Il lui est accordé une indemnité de 600 livres (21 février, p. 61).

ROZÉRIEULLES (Commune de), département de la Moselle. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid* p. 203).

ROZES, ci-devant garde du corps, prévenu d'émigration. Renvoi de son cas au comité de législation (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319).

ROZET (Claude-Nicolas), ci-devant religieux. Il lui sera payé une indemnité de 2,700 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

ROZET-SAINT-ALBIN (Commune de), département de l'Aisne. Le citoyen Deletre, maire de cette commune envoie à la Convention l'adhésion de ses concitoyens (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 211) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — On fait part de l'acceptation de la Constitution *(ibid.* p. 214).

ROZIÈRES (Général). Demande à être renvoyé au comité de Salut public (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 120) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

ROZOY (Canton de), département de Seine-et-Marne. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

ROZOY-SUR-SERRE (Commune de), département de l'Aisne. Demande de secours (6 février 1793, t. LVIII, p. 284) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

ROZY, membre du conseil général du district de Redon. Est remplacé par Lemintière (5 avril 1793, t. LXI, p. 323).

RUAMPS, député de la Charente-Inférieure. — 1792. — Membre du comité d'agriculture (t. LII, p. 412), du comité de Sûreté générale (p. 547). — Membre de la commission pour le dépouillement des papiers trouvés au Tuileries (t. LIII, p. 512). — Donne lecture de différents papiers découverts aux Tuileries (t. LIV, p. 65 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 72 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 94 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 396 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Membre du comité de sûreté générale (p. 547). — Parle sur la conduite de Custine (t. LXI, p. 345). — Commissaire aux armées des Vosges, du Rhin et de la Moselle (p. 423), (p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale (t. LXII, p. 52 et 75). — Commissaire à l'armée du Rhin (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée du Rhin lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 539). Transmet des dons patriotiques (t. LXVII, p. 430). — Rend compte des sentiments d'indignation de l'armée du Rhin à la nouvelle de la reddition de Mayence (t. LXX, p. 263).

RUAMPS (*suite*).

RUAULT, député de la Seine-Inférieure. — 1792. — Commissaire aux archives (t. LII, p. 280). — Membre de la commission des marchés militaires (t. LIII, p. 512). — Fait un rapport tendant à faire rapporter le décret d'accusation rendu contre Gerdret (t. LIV, p. 664 et suiv.). — 1793. — Membre du comité de Sûreté générale (t. LVI, p. 617). — Communique un arrêté pris par la section des Gravilliers (t. LVII, p. 45). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 86 et 112). — Vote pour *la détention, puis le bannissement après l'affermissement de la République* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 375 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Suppléant au comité de marine (t. LIX, p. 299). — Rend compte des opérations du recrutement à Yvetot (t. LX, p. 567). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 43 et 71). — Obtient une prolongation de congé (t. LXV, p. 296). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 538).

RUAULT, maréchal de camp. Sa lettre relative au bombardement de Lille (4 octobre 1792, t. LII, p. 315).

RUAULT, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du département de l'Eure (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 449 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 450).

RUBIGNY (Germain). Fait hommage d'un ouvrage contenant des vues sur le commerce (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 273). — Fait hommage à la Convention de deux imprimés (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 404). — Son projet de Constitution (t. **LXII**, p. 561 et suiv.).

RUBLINE (Jean-Baptiste-Joseph), curé de Saingy (1). Décret annulant l'arrêté qui le destitue et le renvoyant à ses fonctions (1er août 1793, t. **LXX**, p. 77).

RUDEL, député du Puy-de-Dôme. — **1792.** — Son opinion sur le jugement de Louis Capet (t. **LIV**, p. 328 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 83 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 367 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 40 et 75). — Membre de la commission des dépêches (t. **LXIII**, p. 558). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

RUE (Commune de), département de la Somme. Adhésion des habitants aux décrets du 31 mai (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 135 et suiv.) ; — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 136).

RUEIL (Commune de). Les officiers municipaux remettent à la Convention six drapeaux des ci-devant gardes suisses trouvés enfouis dans un des jardins des casernes (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 12) ; — mention honorable (*ibid.*).

RUEIL (*suite*).

RUEL-BOURGEOIS, ancien maire de Saillans. Décret ordonnant l'exécution du mandat d'arrêt décerné contre lui (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 271 et suiv.).

RUELLE, député d'Indre-et-Loire. — **1792.** — Suppléant au comité des inspecteurs de la salle (t. **LII**, p. 480). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 112). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 348 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 59 et 72). — Fait un rapport sur la liquidation d'offices de barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes (p. 179 et suiv.), — un rapport sur la liquidation d'offices de judicature et ministériels (p. 181), — un rapport sur la créance du citoyen Alban (*ibid.*), — un rapport sur les réclamations de plusieurs procureurs au ci-devant bailliage de Rennes et de plusieurs huissiers au ci-devant parlement de Nancy (p. 182), — un rapport sur les pensions et secours à accorder aux employés des ci-devant administrations supprimées (p. 259), — un rapport sur la liquidation de divers offices supprimés (p. 612). — Son projet de décret sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 121 et suiv.). Est adjoint aux commissaires envoyés dans le département d'Indre-et-Loire (p. 417). — En mission à l'armée des côtes de La Rochelle lors du scrutin par appel nominal

(1) Voir t. LXX, p. 77, col. 1, note 2.

RUELLE (*suite*).

sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 539). — Est adjoint aux représentants du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle (t. **LXVIII**, p. 371). — Est nommé commissaire à l'armée des côtes de Brest (t. **LXX**, p. 108).

RUELLE. Offre de fournir des piques à 8 livres (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 305).

RUELLE, secrétaire de légation ci-devant chargé des affaires de France dans les Pays-Bas autrichiens. Demande que le comité de Salut public soit chargé de faire un rapport sur les dénonciations qu'il a faites contre le ministre Lebrun (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 362) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Renvoi au comité de Salut public d'une lettre par laquelle il accuse Brissot d'avoir soustrait sa plainte contre l'ex-ministre Lebrun (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10).

RUELLE (Jean-Louis de la). Décret ordonnant sa mise en liberté provisoire et le renvoi de son affaire au comité de Sûreté générale (1er août 1793, t. **LXX**, p. 79).

RUELLE (Commune de), département de la Charente. La municipalité informe la Convention de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 167 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

RUET (Jacques). Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 120).

RUET (François). Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 120).

RUFFAT, administrateur du district de Toulouse. Décret le destituant de ses fonctions et ordonnant de le traduire à la barre de la Convention (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 133). — Lettre à ses commettants les invitant à la révolte contre la Convention. — Décret ordonnant son arrestation (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 324 et suiv.).

RUFFEC (Commune, canton et district de), département de la Charente. Les administrateurs du district et la Société républicaine adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin (29 juin 1793, t. **LXVII**, p. 638) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311). — La Société républicaine annonce l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par tous les citoyens (24 juillet, p. 411 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 413). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (26 juillet, p. 524).

RUFFIEN (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

RUGLES (Canton de), département de l'Eure. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

RUHL, député du Bas-Rhin. — **1792**. — Président d'âge (t. **LII**, p. 65). — Obtient un congé (p. 101). — Parle sur la nomination des membres des comités (p. 379), — sur la capture de neuf émigrés pris les armes à la main (p. 524), — sur l'entrée des prisonniers de guerre à Strasbourg (p. 558), — sur la mauvaise qualité des cordages des pontons (p. 599). — Donne la traduction d'une lettre du sieur Rosemberg, bas officier prussien (p. 641), — d'une lettre du prince de Wurtemberg *(ibid.)*, — d'une lettre de l'empereur (p. 659). — Parle sur la réparation des routes (p. 688) ; — sur la mise en accusation de Louis XVI (t. **LIII**, p. 9), — sur la conduite de deux chasseurs de l'armée française à Francfort-sur-le-Mein (p. 22), — sur l'arrestation à Soleure de trois officiers du régiment de Vigier (p. 89), — sur la conduite du ministre de la République près de l'électeur palatin (p. 90), — sur une demande en faveur du docteur Bohemer (p. 97), — sur une pétition des Mayençais (p. 127), — sur la traduction des décrets de la Convention en langue

RUHL (*suite*).

étrangère (p. 206). — Commissaire chargé de surveiller la traduction des décrets (*ibid.*). — Fait une motion en faveur des habitants de Nassau, Deux-Ponts, etc. (p. 350). — Accuse Dietrich, ancien maire de Strasbourg (p. 364). — Présente une pétition de la principauté de Nassau-Sarrebrück (p. 417 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 458). — Propose de décréter que les peuples qui voudront fraterniser avec les Français seront protégés par la nation (p. 472). — Présente un acte d'accusation contre Dietrich (p. 487). — Membre de la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (p. 512). — Parle sur les travaux de cette commission (p. 672). — Fait part de réclamations au sujet des contributions militaires frappées par Custine (p. 673). — Fait part d'une demande du prince de Salm-Kirbourg (t. **LIV**, p. 28). — Fait une motion en faveur du citoyen Lévêque (p. 49). — Fait des rapports sur divers papiers trouvés aux Tuileries (p. 61 et suiv.), (p. 362 et suiv.), (p. 406 et suiv.). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 2). — Demande que l'on vérifie si Wittgenstein a été réellement nommé au commandement de la Corse (p. 24). — Parle sur une réclamation du prince des Deux-Ponts (p. 78). — Est envoyé en mission dans les départements de la Meurthe, de la Moselle et du Bas-Rhin (p. 362). — **1793**. En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 84 et 106). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 370 et 416). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 475). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — On annonce que malade par suite d'un excès de travail, il a dû se retirer chez lui (p. 688). — Demande la mise en vente des biens des princes étrangers possessionnés en France (t. **LIX**, p. 330). — Demande l'exécution de la loi qui maintient les protestants dans la possession des biens consacrés à leur culte et à l'entretien de leurs établissements d'instruction (p. 709). — Rend compte de sa mission dans les sections de Paris (t. **LX**, p. 1). — Parle sur la conduite du général Steingel (p. 58) ; — sur le cas du général d'Harambure (p. 242) ; — sur la conduite des commissaires de la Convention dans le département du Bas-Rhin (p. 256) ; — sur l'organisation générale des secours publics (p. 326) ; — sur les mesures à prendre contre les officiers étrangers (p. 486 et suiv.). — Membre de la commission de salut public (p. 581). — Parle sur les besoins de la ville de Strasbourg (t. **LXI**, p. 19 et suiv.). — Demande l'annulation des nominations des citoyens Couturier et Bourgas au poste de commissaire des guerres (p. 63). — Parle sur la démission de Custine (p. 310). — Demande la mise en état d'arrestation du citoyen Cerf-Berg (p. 311). — Parle sur une pétition des habitants de Strasbourg (p. 349). — Parle sur l'affaire des généraux Steingel et Miranda (t. **LXII**, p. 22). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 41 et 75). — Demande que les commissaires de la Convention dans les départements du Rhin soient tenus de demander au citoyen Fetrel la preuve des accusations qu'il a portées contre lui (t. **LXIII**, p. 96). — Donne lecture d'une lettre des administrateurs du département du Bas-Rhin (*ibid.*). — Demande que l'on se saisisse des prétendus déserteurs étrangers qui se répandent dans les départements où l'on parle la langue allemande (p. 403 et suiv.). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Demande que les biens des princes qui ont pris part à la diète de Ratisbonne soient séquestrés (p. 662). — Demande que le comité de liquidation vérifie les titres d'une pension viagère dont il jouit sur le ci-devant comté de Dabo (t. **LXV**, p. 34) ; — adoption de cette motion (*ibid.*). — Signale le zèle et l'ardeur des habitants de Strasbourg à voler au secours de leurs frères de la Vendée (p. 175 et suiv.). — Parle sur la conduite du général Ligneville (p. 341). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Fait l'éloge du général Beauharnais (p. 608). — Déclare qu.

RUHL (*suite*).

Dusaulx a son entière confiance (p. 689). — Propose de saisir la succession de la comtesse de Schœnfeld (t. **LXVI**, p. 207). — Parle sur le projet de Constitution (p. 542), — sur le prix de la viande prise par les officiers à la boucherie militaire (p. 589). — Demande que la commune de Schœffersheim ne soit plus obligée d'entretenir une lampe dans l'église de Bolsenheim (p. 667). — Fait une motion relative aux citoyens qui usurperaient des fonctions (p. 704). — Déclare qu'il n'a rien été trouvé dans les papiers de Philippe-Egalité qui indique qu'il ait fait quelque chose pour arriver au trône (t. **LXVII**, p. 28). — Remet un écrit du docteur Faust sur la liberté (p. 118). — Demande qu'il soit procédé à l'organisation des petits pays ci-devant allemands situés sur l'extrême frontière (p. 448). — Communique une délibération des communes du district de Sarrebourg et demande la destitution du procureur général syndic et des administrateurs du département de la Meurthe (p. 546). — Est chargé d'aller examiner les nitrières artificielles des citoyens Varnet et Elcan (t. **LXVIII**, p. 68). — Décret l'autorisant à se faire accompagner de chimistes dans sa mission (p. 274 et suiv.). — Demande que l'on rappelle tous les députés en commission dans leur département (p. 276). — Demande qu'il soit fait un recensement des fiefs reversibles à la couronne (p. 304). — Demande que les ouvrages offerts à la Convention soient déposés à la Bibliothèque nationale (p. 305). — L'un des commissaires chargés de présenter un plan d'éducation publique (p. 307). — Dénonce Westermann et François Wimpffen (p. 507). — Remet un don patriotique, explique sa dénonciation contre Westermann et rend compte de la mission des commissaires chargés de visiter la nitrière artificielle des citoyens Varnet et Elcan (p. 533). — Secrétaire (p. 584). — Déclare qu'il ne lui est pas possible de remplir les fonctions de secrétaire (p. 614). — Parle sur une pétition relative à la prévôté de Moutier-Grandval (t. **LXIX**, p. 5). — Demande que les commissaires du Conseil exécutif dans les départements soient rappelés (p. 220). — Demande qu'il soit fourni une liste des agents de la République chez les puissances étrangères (p. 221). — Est chargé d'assister à l'inventaire des effets compris dans la succession de la veuve du comte Schoenfeld (p. 648). — Fait une motion relative à la succession de la comtesse de Schœnfeld (t. **LXX**, p. 173). — Annonce que les habitants de Strasbourg et de Schlestadt ont envoyé des secours aux prisonniers de guerre tant à Francfort que dans les pays d'Anspach (p. 419). — Donne lecture d'une pétition des anabaptistes habitant la cime des Vosges (p. 512). — Appuie une réclamation de la Société populaire de Landau (p. 546).

RULLEAU, commandant le premier corps des hussards de la liberté. Demande à rendre compte des sommes qu'il a reçues (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 447) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

RUMES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

RUMILLY (Commune et canton de), département du Mont-Blanc. Adresse d'adhésion aux décrets des 31 mai et 2 juin (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 6 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 7). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525).

RUPAIN, officier au 53e régiment d'infanterie. Demande à être rétabli dans ses fonctions (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 696) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

RURAL (Canton de), département de l'Aisne. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

RUSSES. On annonce que 19,000 Russes s'apprêtent à entrer en Allemagne pour soutenir les émigrés (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 586).

RUSSEY (Commune de). Le ministre de la guerre demande qu'il y soit établi une brigade de gendarmerie nationale (15 janvier 1793, t. **LVII**, p. 60) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

S

SAAR-UNION (Commune de). — Voir *Bouquenom.*

SABATIER. Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491).

SABATIER. Se fait inscrire comme volontaire (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 561).

SABLÉ (District et commune de), département de la Sarthe. Pétition contre la taxation des grains (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 35). — Mention honorable de la conduite des corps administratifs et de la garde nationale *(ibid.)*. — La Société populaire adhère aux mesures prises par la Convention le 31 mai et accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 118) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les élèves du collège font un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 539) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (ibid.).

SABLES-D'OLONNE (Commune et district des). Les administrateurs du district font part des menées des rebelles (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 82 et suiv.). — Laloy annonce que les rebelles ont été battus et entièrement chassés des Sables par les citoyens Foucaud et Gaudin (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 422). — La commune a bien mérité de la patrie *(ibid.* p. 423). — Lettre démentant la prise de cette ville par les rebelles (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 112). — Les administrateurs du district font part des succès des patriotes armés contre les rebelles

SABLES-D'OLONNE *(suite)*.

(20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 7). — Mention honorable du courage des habitants et des troupes *(ibid.* p. 8). — La Société républicaine fait un don patriotique (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 49). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité rend compte des mauvais traitements infligés au citoyen André Fauquet (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 2 et suiv.). — Des députés de la ville demandent des secours en hommes et en argent (18 mai, p. 35) ; — renvoi aux comités de Salut public et des finances réunis *(ibid.)*. — Compte rendu d'un trait de courage des volontaires et soldats de ligne de la garnison (20 mai, p. 110 et suiv.). — La Société des amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique et demande à la Convention de voter la Constitution au plus tôt *(ibid.* p. 111). — Le conseil général de la commune rend hommage au patriotisme des citoyens Niou et Gaudin et demande qu'ils soient conservés quelques mois encore pour veiller à la sécurité du pays (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 59). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité demande de conserver le citoyen Gaudin en qualité de commissaire de la Convention (10 juin, p. 223) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le comité de salut public de la commune se plaint de l'inaction des soldats de la République dans les pays occupés par les rebelles (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 177) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent la prise d'un corsaire faite sous leurs yeux (25 juillet. p. 477 et suiv.). — Le procureur syndic du district écrit que la Constitution a été re-

SABLES-D'OLONNE (*suite*).

que avec la plus vive allégresse dans la ville des Sables et que la section de l'Egalité l'a déjà acceptée (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 36). — La Société républicaine réclame contre l'assertion de l'administration qui lui impute d'avoir été influencée dans son adresse relative au comité de Fontenay (*ibid.* p. 41) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

SABRES. Lettre du citoyen Lafontaine-Dros au citoyen Mayer au sujet d'une fourniture de 300 sabres (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 339).

SACY (De). — Voir *Desacy*.

SACY-LE-GRAND (Canton de). Les habitants réclament contre la suppression du bureau d'enregistrement établi à Liancourt (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 133) ; — renvoi aux comités des finances et de division réunis et maintien provisoire du bureau (*ibid.* p. 134).

SAGE. Présente une pétition (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 124).

SAGE, ancien sous-officier de chasseurs à cheval. Lettre à son sujet (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 61).

SAGET, ci-devant président du département de la Moselle. On annonce qu'il a été pris par les ennemis avec le gendarme qui l'accompagnait (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260). — On annonce qu'il est prêt à comparaître à la barre (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 7) ; — rapport sur son affaire (*ibid.* et p. suiv.) ; — projet de décret tendant à rapporter le décret de l'Assemblée nationale législative du 27 août 1792 en ce qui le concerne (*ibid.*) ; — discussion : Merlin (de Thionville), Bassal (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 8). — Il est admis à la barre et présente sa justification (*ibid.* p. 9). — La Convention décrète qu'il lui sera remis un questionnaire en marge duquel il sera tenu de mettre ses réponses

SAGET (*suite*).

et qu'il déposera ensuite aux comités des domaines et de Sûreté générale (*ibid.*).

SAGNIER, vice-président de la section de Bon-Conseil. Demande sa mise en liberté ainsi que celle de ses collègues (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 211). — Demande à être remis en liberté (8 mai, p. 334).

Voir *Paris (Section de Bon-Conseil)*.

SAHUGUET (Général). Sa lettre au général Servan sur les dispositions des habitants de la vallée d'Arian (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 51 et suiv.).

SAHUGUET D'ESPAGNAC (Abbé). — Voir *Espagnac*.

SAIFFERT (Freymuth). Son mémoire pour justifier les chefs de la légion germanique (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 101).

SAIL (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Le conseil général adresse à la Convention un arrêté dans lequel il refuse de reconnaître la commission départementale de Rhône-et-Loire, formée sous le titre de Société populaire de Lyon, et proteste de sa fidélité à la Convention et à la République (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 418) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

SAILLANS (1) (Commune et canton de), département de la Drôme. Demande une Constitution républicaine et applaudit aux événements des 31 mai et jours suivants (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 238 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 239). — Accepte la Constitution (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 452) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

(1) Voir page 238, col. 2, note 2.

SAILLANT (Du). — Voir *Dusaillant*.

SAILLARD, vice-président du département du Jura. Décret le traduisant à la barre de la Convention (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 592).

SAILLY, maire d'Orléans. Réclame la responsabilité de l'attentat commis contre Léonard Bourdon (24 mars 1793, t. **LX**, p. 507).

SAINT-AFFRIQUE (Commune et district de), département de l'Aveyron. La Société des Amis de la République envoie une adresse de félicitations et dénonce la municipalité (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 352) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — La connaissance des délits commis dans cette commune par des volontaires nationaux est attribuée au tribunal criminel du département du Gard (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 731). — Rapport par Chabot tendant à faire rapporter les procédures commencées lors des troubles (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 91) ; — projet de décret *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 92). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. **LIX**, p. 262). — Demande la prompte punition des rebelles vaincus dans la Lozère (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 4). — Les autorités constituées de la commune déclarent n'avoir point adhéré à l'arrêté du département pris à Rodez dans la séance du 27 juin relativement aux événements du 31 mai (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 654) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-AIGNAN (Commune et canton de), département de Loir-et-Cher. La Société populaire et les autorités constituées annoncent que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 215). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 605) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

SAINT-AMAND (Citoyenne Marie-Françoise), fille du citoyen BOUTEROLLE. Réclame contre un jugement relatif à la succession de son père (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74). — Demande à entrer en partage avec son frère dans la succession de son père (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 14) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SAINT-AMAND (Commune et canton de), département du Cher. La Société populaire annonce à la Convention que la Constitution a été acceptée à l'unanimité (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 316 et suiv.). — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 317). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124). — Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution *(ibid.* p. 575), (28 juillet, p. 606).

SAINT-AMAND-LES-EAUX (Commune et canton de), département du Nord. Lettre du maréchal de camp Mouton relative à l'affaire de Saint-Amand (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 250 et suiv.).

SAINT-AMAND-TALLENDE (Commune de), département du Puy-de-Dôme. La Société populaire accepte la Constitution (5 août 1793, t. **LXX**, p. 251) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-AMANT (Claude), sujet hollandais. Demande un emploi dans les armées (20 février 1793, t. **LIX**, p. 29) ; — renvoi au conseil exécutif *(ibid.)*.

SAINT-AMARIN (Commune de), département du Haut-Rhin. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-AMBROISE (Commune de). Adresse d'adhésion des citoyens au jugement rendu

SAINT-AMBROISE (*suite*).

contre Louis Capet et demande l'exil de toute la famille des Bourbons (20 février 1793, t. **LIX**, p. 30).

SAINT-ANDEOL (Commune de), département de l'Ardèche. Réclamation des administrateurs de l'hôpital (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 338).

SAINT-ANDRÉ-DU-GARD (Commune de). Lettre du maire relative au zèle civique des citoyens (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 571) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-ANDRÉ-EN-LA-MARCHE (Canton de), département de l'Eure. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-ANTOINE (Commune de), département du Gers. Pétition demandant la réunion de cette commune au département du Lot-et-Garonne (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 552).

SAINT-ANTOINE (Faubourg de Paris). Pétition au sujet de l'inaction des ouvriers du camp de Paris (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 167). — 40 citoyens demandent à être admis à la barre. — Jour fixé (6 octobre, p. 369). — Admis, ils dénoncent la négligence apportée aux travaux du camp de Paris (14 octobre, p. 500). — Adresse concernant les menées des royalistes (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 124). — Pétition en faveur des hommes du 10 août (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 33). — Députation et adresse des sans-culottes du 14 juillet et du 10 août (24 mars 1793, t. **LX**, p. 520 et suiv.). — Présentation par le citoyen Muzine, au nom du faubourg, d'une pétition demandant le maximm et une contribution sur les riches (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 681 et suiv.) ; — incident provoqué par une phrase de cette pétition *(ibid.* p. 682 et suiv.) ; — la Convention passe à l'ordre du jour et accorde les honneurs de la séance aux pétitionnaires *(ibid.* p. 689). — On annonce que les citoyens du faubourg et ceux

SAINT-ANTOINE (*suite*).

des sections de la Butte-des-Moulins, de 1792 et des gardes françaises ont fait l'union (31 mai 1793, t. **LXV**, p. 657). — Déclare adhérer à l'Acte constitutionnel (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 256).

Voir *Paris (Section des Quinze-Vingts).*

SAINT-ARNOULT (Commune de), département de l'Oise. Pétition relative aux subsistances (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 87) ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*.

SAINT-ARNOULT (Commune de), département de Seine-et-Oise. Compte rendu de la conduite énergique de la municipalité (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 6).

SAINT-ARROUMEX (Commune de), département de la Haute-Garonne. La municipalité fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

SAINT-ASTIER (Commune de), district de Périgueux. Lettre du président du tribunal de cassation concernant une procédure commencée par l'assesseur du juge de paix contre les citoyens Mandary et Bellevaux (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 3).

SAINT-AUBIN (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103). — Le procureur de la commune annonce l'acceptation de la Constitution (5 août 1793, t. **LXX**, p. 266 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 267).

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103). — Le citoyen Mastin, secrétaire, envoie à la Convention sa rétrac-

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (*suite*).

tation et celle des membres de cette commune à l'arrêté liberticide pris le 6 juin ; ils jurent d'obéir aux décrets et acceptent la Constitution (7 août 1793, t. **LXX**, p. 417 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 418).

SAINT-AVOLD (Commune et canton de). département de la Moselle. Pétition en faveur de citoyens détenus dans les fers (20 novembre 1792, t. **LIII**, p. 489). — La municipalité demande qu'il soit pris des mesures pour donner des soins aux soldats malades (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 538). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 430). — La municipalité demande sa réintégration dans ses droits d'affouage (7 mars 1793, t. **LIX** p. 665) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Le conseil général se plaint que la citoyenne Werdel fasse faire des coupes dans plusieurs parties des forêts nationales *(ibid.)* ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Le conseil général fait arrêter les bois de charpente destinés à la Hollande et invite les municipalités voisines à prendre les mêmes mesures *(ibid.)* ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.* p. 666). — La Convention décide la mise à l'ordre du jour du rapport sur la pétition de la municipalité relative aux soins à donner aux soldats malades (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 509). — La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique et rend compte des opérations du recrutement *(ibid.* p. 517). — Mention honorable *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce des dons patriotiques et assure la Convention de son dévouement à la République (t. **LXIII**, p. 791). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607). — La 2e section du canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-BAIMONT (Alexandre). Ecrit que la loi du 12 septembre 1792 ne lui est pas applicable (25 février 1793, t. **LIX**, p. 179) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SAINT-BARTHÉLEMY (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce que cette commune après avoir fourni son contingent fait un don patriotique (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 126 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-BAUSSANT (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

SAINT-BEAT (Commune de). Adresse des gendarmes relative à l'autorisation d'élire leurs chefs (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 528) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SAINT-BENIN-DES-CHAMPS (Commune de). Adresse d'adhésion des membres du comité central des sections (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

SAINT-BON (Commune de). Adresse d'adhésion de la municipalité (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 476).

SAINT-BENOIT-D'HÉBERTOT (Commune de). Les citoyens adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin et demandent le projet de Constitution et le *Bulletin* (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 406) ; — renvoi de la dernière demande au comité de correspondance, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-BENOIT-DU-SALUT (Canton de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-BERTHEVIN (Commune de), département de la Mayenne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-BRIAC (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-BRICE (Canton de), département de la Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-BRIEUC (Commune et canton de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique d'un citoyen (18 octobre, t. **LII**, p. 559). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (21 octobre, p. 597). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (19 février 1793, t. **LVIII**, p. 576). — On signale la bravoure des gardes nationales (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 293). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201), (p. 203).

SAINT-BRIS (Commune de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-BROING-LE-BOIS (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

SAINT-CALAIS (Commune de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-CÈRE (Commune de), département du Lot. Don patriotique du maire (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568). — Les républicains adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 526 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 537).

SAINT-CHAMOND (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Les citoyens expriment à la Convention la douleur qu'ils ressentent de ses discussions et déclarent qu'ils ne reconnaissent de Convention nationale que celle de la Montagne (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 135 et suiv.). —

SAINT-CHAMOND *(suite)*.

La Société populaire applaudit à la journée du 31 mai qui a assuré à la France une Constitution (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 585); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-CHARTIER (Commune de), département de l'Indre. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-CHÉLY-D'APCHER (Canton et district de), département de la Lozère. Le président de l'assemblée primaire du canton annonce l'acceptation de la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le procureur syndic du district annonce que les citoyens des cantons de Saint-Chély-d'Apcher, d'Aumont, du Malzieu et de Fournels ont accepté la Constitution, qu'ils ont adhéré aux journées des 31 mai et 2 juin et qu'ils demandent la punition de l'assassin de Marat *(ibid.)*; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-CHRISTOPHE. — Voir *Limoges*.

SAINT-CHRISTOPHE-ENTRE-DEUX-GUIERS (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-CLAUDE (Commune de), district de Confolens, département de la Charente. Pétition en faveur des citoyens qui défendent les frontières (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319). — Adresse relative au jugement du tyran (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 430).

SAINT-CLÉMENT (Commune de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123), (7 août, p. 413).

SAINT-CONNEC (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

SAINT-CRICQ (Jean-Paul), lieutenant-colonel. Il lui sera payé chaque année, à titre de pension, la somme de 1,800 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 698).

SAINT-CYPRIEN (Canton de). Mention honorable du patriotisme des habitants (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 152).

SAINT-CYR (Marc-Antoine), lieutenant-colonel. Envoie un mémoire justificatif de sa conduite (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 681).

SAINT-CYR, capitaine. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 6).

SAINT-CYR (Maison d'éducation de). Décret sur la suppression de la maison d'éducation (16 mars 1793, t. **LX**, p. 237 et suiv.). — Renvoi au comité des finances d'un état nominatif des personnes ci-devant attachées à l'administration et au service de la maison (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 393).

Voir *Astruc*.

SAINT-CYR-DU-VAUDREUIL (Commune de), département de l'Eure. Les officiers municipaux font part à la Convention de l'acceptation de la Constitution et sollicitent un secours en subsistances, la grêle ayant détruit les récoltes (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 72) ; — renvoi au ministre de l'intérieur, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-DENIS (Commune et canton de), département de Paris. Décret relatif à l'in-

SAINT-DENIS *(suite)*.

ventaire du Trésor et des autres dépôts qui s'y trouvent (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 492). — Décret relatif à la remise dans une fonderie nationale de trente milliers de cuivre contre trois pièces de canon *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande une décision au sujet de la distribution de pain qui était faite chaque semaine aux pauvres de la ville (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 200) ; — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Le président de la section des Champs-Elysées envoie le procès-verbal d'une visite faite dans les magasins militaires de Saint-Denis *(ibid.* p. 201). — Il n'y a pas lieu à transférer au Palais-Bourbon le magasin des effets militaires actuellement à Saint-Denis (27 novembre, p. 605). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité proteste contre les accusations d'incivisme portées contre elle (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 183). — La municipalité demande l'autorisation de s'imposer une somme additionnelle à ses contributions (10 février, p. 440) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 628). — Don patriotique des officiers de santé et employés des hôpitaux militaires (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45). — Décret portant qu'il lui sera avancé une somme de 100,000 livres pour ses subsistances (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 179). — Adresse du directoire annonçant à la Convention la levée de 150 volontaires (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 548) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et l'invite à remédier au désordre des finances (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 674 et suiv.) ; — mention honorable *(ibid.* p. 675). — Le directoire du département de Paris demande une loi qui ordonne la continuation de deux fondations existant en faveur des pauvres (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 20) ; — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Une députation des assemblées primaires du canton félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (8 juillet, p. 437 et suiv.) ; — réponse du Président *(ibid.* p. 438). — Rapport par Saint-Martin (Ardèche) sur la demande du directoire du département de Paris relative aux fondations existant en faveur des pauvres (14 juillet, p. 713) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption (ibid.). — L'assemblée primaire du canton accepte la Cons-

SAINT-DENIS (*suite*).

titution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Décret portant que les tombeaux des ci-devant rois élevés dans l'église de Saint-Denis seront détruits le 10 août (1er août 1793, t. **LXX**, p. 108).

SAINT-DENIS (Magasins militaires de). — Voir *Fournitures aux armées.*

SAINT-DENIS (Porte). — Voir *Porte Saint-Denis.*

SAINT-DENIS-D'ANJOU (Commune de), département de la Mayenne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL (Commune de), département du Loiret. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

SAINT-DÉSIRÉ, capitaine au 10e régiment de hussards, suspendu de ses fonctions par les commissaires de la Convention dans la Belgique. Décret portant qu'il sera remplacé (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 616).

SAINT-DIDIER (Commune de). Demande de secours pour les indigents (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 500).

SAINT-DIE (District et canton de), département des Vosges. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Vosges (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Décret relatif aux enchères et adjudications à faire dans ce district (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 10). — L'assemblée primaire

SAINT-DIÉ (*suite*).

du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

SAINT-DIÉ-SUR-LOIRE (Commune de). — Voir. — *Saint-Dyés-ur-Loire.*

SAINT-DIZIER (District et canton de), département de la Haute-Marne. Pétition du ci-devant commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Saint-Dizier (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 109 et suiv.); — renvoi au pouvoir exécutif (*ibid.* p. 110). Les administrateurs envoient un état des dons patriotiques faits par les différentes communes du district (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 544). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-DOMINGUE. Adresse de remerciements des citoyens de couleur (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 289). — Le ministre de la marine demande l'autorisation d'acquitter les traites tirées de Saint-Domingue (5 octobre, p. 335 et suiv.). — Nouvelle lettre du ministre de la marine (11 octobre, p. 450), (p. 461). — Renvoi aux comités des finances, de commerce et des colonies (*ibid.* p. 462). — Pétition de trois habitants déportés en France (14 octobre, p. 498). — Dépêches envoyées par le ministre de la marine (26 octobre, p. 679). — Rapport par Mazade-Percin concernant les traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue sur le Trésor de la République (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 117 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 119) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 120). — Renseignements sur l'état de la colonie (6 novembre, p. 201), (11 novembre, p. 363). — Le ministre de la marine demande l'autorisation d'acquitter les lettres de change tirées de Saint-Domingue (16 décembre 1792, t. **LV**, p. 77) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.* p. 78). — Envoi de pièces relatives à des particuliers de cette île (20 décembre, p. 196). — Détails sur l'état de la colonie (28 décembre 1792, t. **LVI**, p. 5) ; — Genest, ministre de la République auprès des Etats-Unis, demande s'il devra acquit-

SAINT-DOMINGUE (*suite*).

ter les traites tirées sur Saint-Domingue (10 janvier 1793, p. 709). — Lettre des commissaires civils sur l'état de la colonie (11 janvier 1793, p. 727 et suiv.). — Les commissaires annoncent qu'ils envoient en France le citoyen Claudin (*ibid.* p. 728). — Renseignements sur l'état de la colonie (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42). — Les habitants réclament les secours qui leur avaient été accordés par la loi du 18 mai 1792 (18 janvier, p. 424). — Renseignements sur l'état de la colonie (24 janvier, p. 638). — Le rapport du citoyen Roume sera imprimé et distribué (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 31). — Texte de ce rapport (*ibid.* p. 67 et suiv.). — Décrets relatifs aux fonctionnaires civils et militaires prévenus d'avoir été les agents du projet de contre-révolution (4 février, p. 190), (6 février, p. 292). — Décret relatif aux officiers, sous-officiers et soldats qui sont restés fidèles à leur poste (7 février, p. 347). — Lettre et instruction du commissaire civil (14 février, p. 521). — Le ministre de la marine écrit au sujet des lettres de change tirées de Saint-Domingue (17 février, p. 634). — Envoi des procès-verbaux de la commission intermédiaire de la patrie française (*ibid.* p. 637). — Lettre du président de la commission intermédiaire (18 février, p. 701 et suiv.). — Pétition des colons déportés (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220) ; — renvoi aux comités colonial et de marine réunis (*ibid.* p. 221). — Renseignements sur l'état de la colonie (27 mars, p. 594 et suiv.). — Bordereau des traites tirées de cette colonie (28 mars, p. 632). — Pétition des citoyens du Havre et des colons, qui se disent commissaires de Saint-Domingue, sur le paiement des traites de cette colonie (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 514); — renvoi aux comités colonial et de marine réunis (*ibid.*). — Renvoi au comité colonial et des secours réunis d'une lettre relative aux secours à accorder aux enfants des habitants incendiés (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 618). — Annonce de nouveaux troubles (1er mai, p. 672) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.*). — Rapport par Dornier sur les traites tirées par l'ordonnateur de Saint-Domingue sur la trésorerie nationale (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 354 et suiv.) ; projet de décret (*ibid.* p. 356) ; — adoption avec amendement (*ibid.* p. 357). — Texte définitif du décret rendu (*ibid.*). — Décret portant que les comités de marine et colonial feront un rapport sur les troubles de Saint-Domingue et sur les moyens d'y remédier (*ibid.* p. 358). — Des citoyens déportés demandent à la Convention de prononcer sur leur pétition (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 219) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.*) ; — rapport et projet de décret (28 mai, p. 489) ; — adoption (*ibid.*). — Décret relatif au retour dans leurs foyers des patriotes qui habitaient la colonie avant la Révolution (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 43). — Pétition demandant le rapport du décret du 9 mai relatif aux lettres de change tirées de Saint-Domingue (26 juin, p. 498.) ; — renvoi aux comités des colonies, de commerce et des finances réunis (*ibid.*). — Lettre annonçant que l'anarchie règne dans la colonie et accusant les commissaires civils Polverel et Sonthonax d'être les auteurs des maux dont souffre la colonie (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39) ; — la Convention décrète d'accusation Polverel et Sonthonax et charge le comité de Salut public de faire un rapport sur les moyens de rétablir l'ordre (*ibid.*). — Des citoyens appellent l'attention de la Convention sur les malheurs de l'île (4 août 1793, t. **LXX**, p. 232) ; — renvoi aux comités de marine, des colonies et de Salut public (*ibid.*).

SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE (Commune et canton de), département de Loir-et-Cher. Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

SAINT-ELIX-GIMOIS, département du Gers. Les citoyens félicitent *la Montagne* pour les journées des 31 mai, 1er et 2 juin et adhèrent aux décrets de la Convention (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 262) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

SAINT-ELOI (Commune de), canton de Gisors. On fait part à la Convention de la désolation dans laquelle se trouve cette commune par suite d'un violent orage (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 225) ; — renvoi au comité des secours (*ibid.*).

SAINT-ESPRIT (Commune du), près Bayonne. Décret accordant la restitution d'une somme de 1,008 livres 16 sous à la municipalité (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 703). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 272) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. Le conseil général et la Société populaire demandent à la Convention que le citoyen Ysabeau soit conservé dans le même poste (14 juillet, t. **LXVIII**, p. 704) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs de la Société républicaine envoient un don patriotique (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 49) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine adhère à l'Acte constitutionnel (17 juillet, p. 61) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-ETIENNE (Commune, canton et district de), département de Rhône-et-Loire. Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Adresse d'adhésion de la commune (23 octobre, p. 628). — Les administrateurs du district font une adresse relative au jugement de Louis Capet(19 mars 1793, t. **LX**, p. 313). — Adresse des électeurs approuvant les décrets rendus depuis le 31 mai et désapprouvant les arrêtés contre-révolutionnaires de leur département (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 71) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (8 août 1793, t. **LXX**, p. 505) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-ETIENNE (Manufacture d'armes de). Rapport des commissaires qui ont été envoyés à la manufacture d'armes par l'Assemblée législative (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 276). — Lettre des membres de la commission de vérification des armes fabriquées à la manufacture (28 octobre, p. 663). — Compte rendu, par Romme, de la fabrication des armes à la manufacture d'armes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 63). — Lettre des commissaires chargés de la vérification des armes à feu (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 640). — La commission de vérification demande une somme de 300,000 livres pour la fabrication et la réparation des armes à la manufacture (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 284) ; — renvoi aux comités de la guerre, des finances et des marchés réunis *(ibid.)*. — Lettre du conseil général de la commune relative à la fabrication des armes (7 février, p. 346). — Pétition des fabricants d'armes relative à la situation des ouvriers (10 février, p. 439). — Réclamation des citoyens de Saint-Etienne contre le décret qui concerne les manufactures (16 février, p. 610). — Des députés extraordinaires de Saint-Etienne demandent une augmentation du prix des fusils fabriqués pour le gouvernement (18 février, p. 702) ; — renvoi à la commission des marchés *(ibid.)*. — Lettre du ministre de la guerre relative à la manufacture (27 février 1793, t. **LIX**, p. 288) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre transmet les devis des prix que le conseil d'administration de la manufacture de Saint-Etienne croit juste d'accorder aux ouvriers *(ibid.)* ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Plaintes des ouvriers (6 mars, p. 634) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les ouvriers de la manufacture demandent, par l'organe de la commune de Paris, qu'on leur donne du travail (16 mars 1793, t. **LX**, p. 240) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.* p. 241). — Les administrateurs du district demandent à la Convention de rendre leur activité aux manufactures d'armes de cette ville (19 mars, p. 313). — Décret approuvant les mesures prises par les commissaires de la Convention en ce qui concerne les manufactures d'armes (20 mars, p. 349). — Pétition des citoyens et ouvriers de la manufacture relative aux prix fixés pour les fusils (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 302) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Renvoi au comité de la guerre d'une pétition des corps administratifs réclamant une augmentation sur le prix des fusils (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 556). — Lettre des commissaires à l'armée des Pyrénées-Orientales sur la situation de la manufacture d'armes (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 610 et suiv.) ; — projet de décret présenté par Cambon sur les moyens d'accélérer la fabrication des armes *(ibid.* p. 613), — adoption *(ibid.)* ; — décret nommant Lesterpt-Beauvais en qualité de représentant du peuple, commissaire près la manufacture *(ibid.* p. 616). — Décret nommant Noël Pointe, en qualité de commissaire pour la surveillance de la fabrication des armes en remplacement de Lesterpt-Beauvais (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 22). — Le citoyen Bouillet, commissaire du Conseil exécutif provisoire près la manufacture d'armes de Saint-Etienne, écrit que les fu-

SAINT-ÉTIENNE *(suite)*.

SAINT-ÉTIENNE (*suite*).

sils apportés à la commission ont été arrêtés par ordre du département de Rhône-et-Loire (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 598) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SAINT-ÉTIENNE-DE-ROUVRAY (Commune de). Deux citoyens demandent des secours à raison d'un incendie (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 570) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

SAINT-ÉTIENNE-VALLÉE-FRANÇAISE (Commune de). Décret sur les troubles (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 91).

SAINT-FARGEAU (District et canton de), département de l'Yonne. Adresse d'adhésion du district (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 274). — Adresse d'adhésion des administrateurs du district (11 octobre, p. 449). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 522). — Adresse du tribunal relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (18 mars 1793, t. **LX**, p. 283). — Mention honorable du zèle des citoyens (29 mars, p. 695). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité proteste contre l'enlèvement par la municipalité des armes des agents de la fille de Michel Lepeletier (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 40 et suiv.). — L'administration du district soumet à la Convention une adresse de la Société populaire de La Rochelle qu'elle trouve contraire à l'article 6 du décret du 27 juin (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 457 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.* p. 458). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-FÉLIX-DE-FAUCADE (Commune de). Fait un don patriotique (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-FERRÉOL (Commune de). Observations au sujet des contributions dues par la commune (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 670).

SAINT-FIEF, adjudant général, colonel de l'armée de la Belgique. Est choisi comme adjoint au ministre de la guerre (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 453). — Proposition de le relever de la garde qui lui a été donnée (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 300) ; — décret *(ibid.* p. 302).

Voir *Adjoints du ministre de la guerre.*

SAINT-FIRMIN (Commune de), département de l'Oise. La municipalité adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin et proteste de son dévouement à la République (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 473 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 474).

SAINT-FLORENT-SUR-CHER (Commune de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (Commune de), département de Maine-et-Loire. Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Prendra le nom de Mont-Glone (22 février 1793, t. **LIX**, p. 81).

Voir *Mont-Glone.*

SAINT-FLORENTIN (Commune, canton et district de), département de l'Yonne. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — On annonce que la commune a nommé un curé à la place du juge de paix (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 390). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 446). — L'administration des subsistances de Paris demande l'autorisation de couper une réserve de bois dans ce district (28 mars 1793, t. **LX**, p. 632) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — La Société républicaine et des citoyens adhèrent aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 29 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 30). — Le bureau de paix et de jurisprudence de la commune adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin et réclame le jugement des députés arrêtés (28 juin, p. 605 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin*

SAINT-FLORENTIN (*suite*).

(*ibid.* p. 606). — Le conseil général de la commune jure de ne reconnaître que la Convention nationale et annonce que 978 livres ont été distribuées aux parents des défenseurs de la patrie (29 juin, p. 631) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — (28 juillet, p. 606). — Le comité de salut public de la commune envoie un député à la Convention pour lui faire part des mesures prises pour réprimer les contre-révolutionnaires (4 août 1793, t. LXX, p. 227) ; — mention honorable et renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (*ibid.*).

SAINT-FLOUR (Commune, canton et district de), département du Cantal. Le directoire transmet un procès-verbal des dispositions faites au profit de la nation par le citoyen Salvage, officier de santé (3 mars 1793, t. LIX, p. 463) ; — ordre du jour (*ibid.*). — La Société républicaine fait un don patriotique (24 mars 1793, t. LX, p. 525). — Les administrateurs du district font connaître les mouvements contre-révolutionnaires du département de la Lozère (2 juin 1793, t. LXV, p. 696 et suiv.). — Les corps administratifs de la commune rendent compte des succès remportés sur les rebelles dans le département de la Lozère (4 juin 1793, t. LXVI, p. 56). — Les corps administratifs écrivent que les brigands du département de la Lozère sont dissipés (7 juin, p. 141). — Annoncent l'arrestation de Charrier et de son aide de camp Laporte (8 juin, p. 165) ; — décret portant que les corps constitués de Saint-Flour ont bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Transmettent des détails sur les troubles de la Lozère (10 juin, p. 233). — Ecrivent que les brigands se sont dispersés dans les montagnes où ils sont vigoureusement poursuivis (12 juin, p. 450). — L'assemblée primaire de la commune accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214), (*ibid.* p. 232) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 214). — Les corps constitués de la commune annoncent l'acceptation de la Constitution par tous les cantons du district et demandent que le chef-lieu du département soit conservé dans

SAINT-FLOUR (*suite*).

cette commune et non transporté à Aurillac, et adressent à la Convention le rapport relatif à l'expédition de la Lozère (3 août 1793, t. LXX, p. 161 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 162). — La section du collège adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août, p. 291) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 293). — Les corps constitués de la commune annoncent l'acceptation de la Constitution (7 août, p. 413) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-FORTUNADE (Commune de). Don patriotique (2 octobre 1792, t. LII, p. 275).

SAINT-FRIANT, de l'état-major de Wimpfen. Duroy demande sa destitution (26 juin 1793, t. LXVII, p. 511) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 512).

SAINT-GAUDENS (Commune et district de). Adresse d'adhésion de la Société libre et républicaine (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352). — Mention honorable du zèle du tribunal de district (25 février 1793, t. LIX, p. 182). — Adresse des gendarmes demandant l'autorisation d'élire leurs chefs (2 mars, p. 528) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie une adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier et un don patriotique (22 mars 1793, t. LX, p. 430). — Les administrateurs envoient une adresse d'adhésion aux décrets de la Convention (12 avril 1793, t. LXI, p. 616) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 617).

SAINT-GAULTIER (Canton de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SAINT-GENEST-D'AMBIÈRE (Commune de), département de la Vienne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 208).

SAINT-GENGOUX (Commune de). Adresse des républicains relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution vraiment républicaine (28 février 1793, t. LIX, p. 316 et suiv.). — Adresse demandant que la commune soit autorisée à changer son nom en celui de Jouvence (4 mars, p. 581 et suiv.) ; — décret ordonnant qu'à l'avenir la commune de Saint-Gengoux portera le nom de Jouvence *(ibid.*

SAINT-GENIEZ, officier municipal à Montauban. Décret le suspendant de ses fonctions (1er août 1793, t. LXX, p. 78).

SAINT-GENIEZ-DE-COMOLAS (Commune de), département du Gard. La Société populaire demande à la Convention de donner une Constitution à la France et de mettre fin aux querelles qui la divisent (7 juin 1793, t. LXVI, p. 120) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

SAINT-GENIEZ-D'OLT (Commune et canton de), département de l'Aveyron. Les sans-culottes écrivent qu'ils ont fourni bien au delà de leur contingent dans le dernier recrutement et offrent un don patriotique (3 juin 1793, t. LXIV, p. 2 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 3). — Compte rendu de la conduite des sans-culottes (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 492) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINT-GENOIS, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

SAINT-GEORGES-BLACANEIX (Commune de), département de la Dordogne. Décret relatif à la distraction de cette commune du district de Mussidan et à son rattachement au district de Bergerac (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 578 et suiv.).

SAINT-GERAND-LE-PUY (Commune de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-GERMAIN (Mme de). Fait un don patriotique (7 octobre 1792, t. LII, p. 386).

SAINT-GERMAIN (Mari et femme). Font un don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 51), *(ibid.* p. 55).

SAINT-GERMAIN (Commune de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-GERMAIN (Canton de), département de la Creuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAINT-GERMAIN-LAVAL (District de), département de Rhône-et-Loire. Adresse d'adhésion de la Société populaire et du conseil général (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 137 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 138).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Commune et district de). Adresse d'adhésion des citoyens (30 septembre 1792, t. LII, p. 249 et suiv.). — Don patriotique (17 octobre, p. 535). — Adresse d'adhésion des citoyens (18 octobre, p. 551). — Décret autorisant la délivrance à cette commune de la pièce de canon dont elle a fourni les matières (3 novembre 1792, t. LIII, p. 129). — Les électeurs réclament les indemnités qui leur sont dues (6 novembre, p. 201). — Don patriotique des citoyens (29 novembre, p. 656). — Don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 51 et 52). — Le tribunal du district fait un don patriotique (7 mars 1793, t. LIX, p. 660). — Pétition relative aux subsistances (25 avril 1793, t. LXIII, p. 302). — La Société républicaine transmet à la Convention la réponse qu'elle a faite à une adresse de la Société populaire de Saint-Quentin sur les journées des 31 mai et 2 juin (28 juin 1793, t. LXVII, p. 606 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 607). — La commune accepte la Constitution (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 534) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 535). — La

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (*suite*).

Société populaire adhère à la Constitution (12 juillet, p. 617) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Forêt de). Lettre du ministre des contributions publiques relative à cette forêt (20 février 1793, t. **LIX**, p. 27).

SAINT-GERMAIN-LEMBRON (Canton de), département du Puy-de-Dôme. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 121).

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (Canton de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-GERMER-DE-FLY (Commune de), département de l'Oise. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-GILLES (Port de). On demande l'établissement d'un préposé des classes dans ce port (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 683).

SAINT-GIRONS (Commune et district de). Adresse d'adhésion (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Adresse d'adhésion de la municipalité et de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre, p. 533). — Adresse de la Société populaire relative au jugement de Louis Capet (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 391). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 février, p. 446). — Le tribunal fait un don patriotique (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 553 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 554). — La Société républicaine fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 265) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Compte rendu du zèle patriotique des citoyens du district (8 mai, p. 338) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-GOBAIN (Commune de), département de l'Aisne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-GOUVRY (Commune de), département du Morbihan. Les citoyens font savoir que la Constitution a été rejetée dans l'assemblée primaire, grâce à la supériorité du nombre des contre-révolutionnaires des communes de Bréhan-Loudéac et Credin et déclarent que pour leur part ils acceptent l'Acte constitutionnel (3 août 1793, t. **LXX**, p. 157) ; — insertion et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-HERAYE (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74).

SAINT-HERMONT (Commune de). Pénières rend compte d'une action qui a eu lieu dans cette commune (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 623).

SAINT-HILAIRE (Commune de), département de l'Isère. Les officiers municipaux demandent que la commune porte à l'avenir le nom de Saint-Hilaire-du-Rosier (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 96) ; — décret *(ibid.)*.

SAINT-HILAIRE-SUR-LAUTISE (Canton de), département de la Vendée. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-HIPPOLYTE (District de). L'assemblée primaire accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 574) ; — insertion au *Bulletin* (p. 575).

SAINT-HIPPOLYTE (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire des Amis de l'union et de la fraternité républicaine adhère aux décrets de la Convention (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 13 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 14).

SAINT-HIPPOLYTE (Commune de), département du Doubs. La Société des Amis de la République demande des armes, adresse un don patriotique et fait part du civisme des citoyens et de l'empressement qu'ils ont mis à exécuter les lois (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 722). — Le conseil général de la commune applaudit aux mesures prises le 2 juin contre les députés qui entravaient la marche de la Convention nationale (3 août 1793, t. **LXX**, p. 157) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La municipalité applaudit aux décrets de la Convention et annonce l'acceptation de la Constitution *(ibid.* p. 163 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 164).

SAINT-HIPPOLYTE (Commune de), département du Gard. Adresses d'adhésion des citoyens (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596), (22 octobre, p. 610), (24 octobre, p. 639). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité et adresse de la même société relative au jugement de Louis Capet (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 643 et suiv.).

SAINT-HOSTIEN (Commune de), département de la Haute-Loire. La Société républicaine se plaint des tracasseries que lui suscitent la municipalité et le clergé et adhère aux décrets rendus depuis le 31 mai (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 392 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 394).

SAINT-ILPIZE (Commune de), département de la Haute-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

SAINT-IMBERT (Commune de). Pétition demandant la réunion de cette commune à la France (21 février 1793, t. **LIX**, p. 68) ; — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*.

SAINT-JACQUES (Pèlerins de). — Voir *Pèlerins de Saint-Jacques*.

SAINT-JAMES, ancien trésorier de la marine. Le ministre de la justice fait part

SAINT-JAMES *(suite)*.

d'un projet de transaction entre le gouvernement et ses héritiers (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 262) ; — décret portant que le comité de l'examen des comptes nommera 6 commissaires qui seront chargés d'examiner cette affaire *(ibid.)*.

SAINT-JEAN (Commune de), département du Mont-Blanc. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

SAINT-JEAN-DE-L'AIGLE (Section de), département de l'Orne. Accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-JEAN-D'ANGELY (Commune et district de), département de la Charente-Inférieure. Les administrateurs envoient une soumission patriotique du curé Bourloton (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 169). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Charente-Inférieure (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Pétition des commis des bureaux de l'administration (9 novembre, p. 319). — Adresse d'adhésion du directoire du district (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et adhésion à tous les décrets de la Convention (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 609). — Le ministre de la marine demande l'autorisation d'employer un domaine national situé dans cette commune à l'établissement d'un magasin de vivres (11 mars 1793, t. **LX**, p. 81) ; — renvoi au comité des finances et d'aliénation réunis *(ibid.)*. — La Société populaire transmet l'exemplaire d'une adresse faite pour hâter le recrutement (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 73 et suiv.). — La section des Jacobins accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-JEAN-DES-BAISANTS (Commune de), département de la Manche. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

SAINT-JEAN-DE-BOURNAY (Canton de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-JEAN-DE-DIEU (Frères de). Décret suspendant provisoirement la vente des biens formant la dotation des hôpitaux et maisons de charité desservis par les cidevant membres de cet ordre (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 665).

SAINT-JEAN-DU-GARD (Commune de), département du Gard. Adresse d'adhésion de la commune (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 502). — Adresse des citoyens sans-culottes relative au jugement de Louis Capet (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 698). — La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité demande des secours pour acheter des subsistances et fait un don patriotique (22 mars 1793, t. **LX**, p. 431) ; — renvoi au comité des secours et d'agriculture réunis *(ibid.)*. — Le conseil général de la commune déclare accepter l'Acte constitutionnel (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 170 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 171).

SAINT-JEAN-DE-LOSNE (Commune de), département de la Côte-d'Or. Don patriotique des citoyens (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 168).

SAINT-JEAN-DE-LUZ (Port de). Le ministre de la marine transmet une lettre du sous-chef de l'administration de la marine à Saint-Jean-de-Luz relatant un acte de piraterie commis par les Anglais sur un navire génois neutre, portant 101 Français (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 315 et suiv.) ; — renvoi aux comités de secours et de marine *(ibid.* p. 316).

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Commune de). Sera mise en état de guerre (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 642).

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT (Commune de), département des Basses-Pyrénées Adresse de la Société des Sans-Culottes, Amis de la liberté et de l'égalité, relative au

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT *(suite)*.

jugement de Louis Capet (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 698). — Compte rendu d'un avantage remporté sur les Espagnols près de cette localité (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 531 et suiv.).

SAINT-JEAN-DES-VIGNES (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-JOSEPH (Polacre française). Compte rendu de l'agression dont ce bâtiment a été victime (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 282) ; — renvoi aux comités diplomatique et de la guerre réunis *(ibid.* p. 283).

SAINT-JOSSE-SUR-MER (Canton de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin (ibid* .p. 10).

SAINT-JULIEN (Canton de). Accepte la Constitution à l'unanimité (5 août 1793, t. **LXX**, p. 271) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-JULIEN-LARS. (Canton de), département de la Vienne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Canton de), département de l'Yonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

SAINT-JULIEN-SUR-LE-SURAN (Canton de), département du Jura. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-JUNIEN (District et canton de), département de la Haute-Vienne. Etat des

SAINT-JUNIEN *(suite)*.

ecclésiastiques insermentés qui se sont soumis à la déportation (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 497). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.*. p. 203).

SAINT-JUST, député de l'Aisne. — **1792.** — Parle sur la question de savoir si le roi peut être jugé (t. **LIII**, p. 390 et suiv.), — sur les subsistances (p. 662 et suiv.). — Secrétaire (p. 674). — Parle sur le bannissement de la famille royale (t. **LV**, p. 83). — — Se disculpe de l'accusation portée contre lui à l'occasion de la promulgation précipitée du décret sur l'expulsion des Bourbons (p. 185). — Répond au plaidoyer des défenseurs de Louis XVI (p. 706 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 90 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 384 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Parle sur la réorganisation du ministère de la guerre et sur la création d'un économat national (p. 738 et suiv.). — Parle sur l'organisation des armées (t. **LVIII**, p. 457 et suiv.). — Ses explications au sujet d'une accusation portée contre lui (p. 480). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 75). — Développe un plan de Constitution (t. **LXIII**, p. 200 et suiv.). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Parle sur la division constitutionnelle du territoire (p. 698 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution *(Maximum de population des municipalités)* (t. **LXV**, p. 271 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Est adjoint au comité de Salut public pour présenter les bases constitutionnelles (p. 610). — L'un des commissaires chargés de présenter un plan d'éducation publique (t. **LXVIII**, p. 307). — Fait un rapport sur les 32 députés détenus en vertu du décret du 2 juin 1793 (p. 426 et suiv.). — Membre du comité de Salut public (p. 521). — Fait un rapport sur les moyens d'approvisionner promptement toutes les armées (t. **LXX**, p. 589 et suiv.).

SAINT-JUST (Commune de), département de la Haute-Loire. Pétition des habitants (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361).

SAINT-JUST-LES-BEAUVAIS (Commune de), département de l'Oise. Dons patriotiques des habitants (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 276), (3 octobre, p. 290).

SAINT-JUST-EN-CHEVALET (Canton de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-JUST-SAUVAGE (Canton de), département de la Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

SAINT-LAURENT, capitaine d'artillerie. Fait une pétition au nom de la dame Saint-Laurent, de Dunkerque (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110) ; — renvoi aux comités de marine et des secours réunis *(ibid.)*.

SAINT-LAURENT-DU-BOIS (Commune de). Fait un don patriotique (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS (Commune de). Compte rendu des mouvements contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans la commune (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 130 et suiv.), (24 avril, p. 183).

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE (Commune de). Compte rendu de l'enlèvement d'un drapeau blanc par les volontaires de la Corrèze (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 623).

SAINT-LAURENT-DU-PONT (Canton de), département de l'Isère. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINT-LAZARE (Ordre de). Décret relatif au mode de paiement des créanciers de l'ordre (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 141 et suiv.). — Décret portant que les membres de cet ordre sont compris dans la classe de ceux voués au culte et déclarant non-avenu l'arrêté du directoire du département de Paris du 3 novembre 1792 *(ibid.* p. 142 et suiv.).

SAINT-LÉGER. Fait un don patriotique (24 janvier 1793, t. **LVII**, p. 638).

SAINT-LÉGER, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

SAINT-LÉGER (Commune de), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — Les officiers municipaux dénoncent à la Convention plusieurs arrêtés du département de Rhône-et-Loire tendant à ne plus reconnaître la Convention nationale et contraires à l'unité et à l'indivisibilité de la République (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 257) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

SAINT-LÉON. — Voir *Dufresne-Saint-Léon*.

SAINT-LÉONARD (1) (Canton de), département de Paris. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793,

(1) Voir t. LXIX, p. 606, col. 2, note 1.

SAINT-LÉONARD (*suite*).

t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

SAINT-LÉONARD (Canton et district de), département de la Haute-Vienne. On annonce que le district s'est garanti des manœuvres du fédéralisme et que les derniers rôles des contributions de 1792 sont en recouvrement (3 août 1793, t. **LXX**, p. 158) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-LEU (Commune de), département de Seine-et-Oise. Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 81).

SAINT-LO (Commune et canton de), département de la Manche. L'assemblée primaire demande la peine de mort contre les provocateurs au meurtre (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 100). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 699). — La Société populaire et les autorités constituées de la commune annoncent que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La commune accepte la Constitution à l'unanimité *(ibid.* p. 528) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINT-LOUBOUER (Commune de), département des Landes. Accepte la Constitution (8 août 1793, t. **LXX**, p. 502) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 503).

SAINT-LOUIS (Commune de), district de Sarrebourg. Prendra le nom de commune de la Montagne (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 546).

SAINT-LOUIS (Ordre de). Sa suppression est décrétée (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 505). — La Convention décrète que le sceau du ci-devant ordre sera brisé (15 novembre 1792, t. **LIII**, p. 417). — Le ministre de l'intérieur transmet un rapport relatif aux pensions affectées à divers régiments sur le ci-devant ordre de Saint-Louis (21 mars 1793, t. **LX**, p. 367) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — La Société populaire d'Auxerre demande que tous ceux qui possèdent des croix de Saint-Louis ou de tout autre ordre royaliste soient tenus de les déposer ainsi que leurs brevets à leurs municipalités respectives (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 608 et suiv.) ; — la Convention décrète cette proposition *(ibid.* p. 609).

SAINT-LOUP-DE-LA-SALLE (Commune de), département de Saône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE (Commune et canton de), département de la Haute-Saône. La commune fait un don patriotique (1er avril 1793, t. **LXJ**, p. 37). — Les volontaires nationaux félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et font un don patriotique (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 346) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-MACAIRE (Canton de), département de la Gironde. Adhère aux journées des 31 mai, 1re et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-MAIXENT (Commune et canton de), département de la Sarthe. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74), (24 février, p. 135). — Don patriotique des citoyens (12 mars 1793, t. **LX**, p. 107). — La commune demande des secours pour pouvoir résister aux brigands (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 546 et suiv.). — On annonce que les citoyens ont accepté la Constitution quoique environnés de rebelles (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 232) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10). — Les citoyens de la commune acceptent la Constitution et demandent un secours pour les veuves et orphelins dont les maris et pères ont été tués par les rebelles de la Vendée (4 août, p. 217 et suiv.).

SAINT-MAIXENT (*suite*.

SAINT-MALO (Commune et canton de), département d'Ille-et-Vilaine. On annonce que les citoyens ont refusé de recevoir le 1er bataillon du 34e régiment (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 93). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (9 octobre, p. 407). — Le conseil général rend compte de la conduite loyale du gouverneur de Jersey *(ibid.* p. 408). — Adresse relative à la formation d'une garde départementale de la Convention (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 104). — Adresse relative à l'établissement d'une force départementale pour garder la Convention (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 586). — Lettre relative aux primes et encouragements donnés aux armateurs (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 683). — Le conseil général rend compte des opérations du recrutement et annonce des dons patriotiques (26 mars 1793, t. **LX**, p. 562). — Compte rendu du patriotisme des habitants (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 462). — On annonce que les habitants ont accepté la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 584). — Les autorités constituées et le tribunal acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité rétracte son adresse du 3 juillet et accepte l'Acte constitutionnel *(ibid.* p. 38) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Cette société avoue qu'elle a été égarée, déclare qu'elle se rétracte et félicite la Convention de la Constitution (1er août, p. 63) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six et au comité de Sûreté

SAINT-MALO (*suite*).

générale *(ibid.)*. — La section du Nord accepte la Constitution (2 août, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MALO (Port de). Procès-verbaux constatant que la construction d'un port national est impossible (2 novembre 1792, t. LIII, p. 110). — Observations relatives à l'établissement d'un bassin (15 février 1793, t. LVIII, p. 575). — Décret relatif aux travaux à faire à la jetée (23 juin 1793, t. LXVII, p. 135). — Renvoi au comité de Salut public d'une motion demandant la conversion de la place d'administrateur de la marine en celle de simple chef d'administration (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 322).

SAINT-MALO A RENNES (Canal de). — Voir *Canaux*.

SAINT-MARCEAU (Faubourg de Paris). Renvoi au comité de la guerre d'une demande de secours des citoyens qui vont marcher contre les rebelles (23 mai 1793, t. LXV, p. 232).

SAINT-MARCEL (Commune et canton de), département de l'Indre. Le canton accepte la Constitution (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 474) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La commune adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-MARCEL (Faubourg de Paris). Pétition en faveur des hommes du 10 août (13 janvier 1793, t. LVII, p. 33). — Députation et pétition des sans-culottes du 14 juillet et du 10 août (24 mars 1793, t. LX, p. 520 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.* p. 521).

SAINT-MARCEL-D'ARDECHE (Commune de), département de l'Ardèche. Le conseil général déclare ne vouloir adhérer à aucun arrêté qui aurait la moindre apparence de fédéralisme (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 461) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

SAINT-MARCELIN (District de), département de l'Isère. Adresse d'adhésion du district (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Isère (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Le tribunal envoie sa profession de foi civique à la Convention (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 166) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

SAINT-MARDS-EN-OLHE (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN (François-Jérome-Riffard), député de l'Ardèche. — **1792.** — Suppléant au comité des secours publics (t. LII, p. 551). — Suppléant à la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (21 novembre, p. 512). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 91 et 108). — Son opinion, non prononcée, dans l'affaire du ci-devant roi (p. 307 et suiv.). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la fin de la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 386 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Parle sur les troubles de l'Ardèche (p. 599). — Fait un rapport sur la suppression des Quinze-Vingts (t. LVIII, p. 206 et suiv.), — un rapport sur le secours à accorder au citoyen Assezard (p. 611). — Fait un rapport sur l'adminis-

SAINT-MARTIN (*suite*).

tration de l'hôpital des Quinze-Vingts (t. **LIX**, p. 35 et suiv.), — le défend (p. 91). — Parle sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (t. **LX**, p. 64). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 71). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 111). — Fait un rapport sur la suspension de la vente des biens formant la dotation des hôpitaux et maisons de charité desservis par des ci-devant membres de congrégations séculières vouées au service des pauvres (p. 665). — Fait un rapport sur le paiement d'une somme de 6,730 livres aux administrateurs de l'Œuvre du bouillon des pauvres de la ville du Puy (t. **LXIV**, p. 353). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Fait un rapport sur le paiement des rentes, pensions et autres besoins de l'hôpital des Quinze-Vingts (t. **LXVII**, p. 41). — Fait un rapport sur la levée des scellés apposés sur les papiers de la maison des Quinze-Vingts (t. **LXVIII**, p. 487), — un rapport sur les besoins des hôpitaux (p. 713), — un rapport sur une pétition de la municipalité de Saint-Denis *(ibid.)*.

SAINT-MARTIN. Fait un don patriotique (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 103).

SAINT-MARTIN. Réclame le payement de sa pension (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 407).

SAINT-MARTIN, secrétaire-commis du comité d'instruction publique de la Convention nationale. Il lui es talloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

SAINT-MARTIN (Barrière de Paris). Don patriotique des ouvrières (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 404).

SAINT-MARTIN (Commune de), département d'Indre-et-Loire. La section Poissonnière accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-MARTIN (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN (Commune et canton de), île de Ré, département de la Charente-Inférieure. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 464). — Lettre annonçant une victoire du général Foucault sur les rebelles (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 125 et suiv.). — Mention honorable du civisme des citoyens (18 avril 1793, t. **LXIX**, p. 599). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-MARTIN-D'ABLOIS (Commune de). Adresse relative à l'exploitation de ses bois communaux (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 526) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Rapport sur une pétition relative à la répartition entre les habitants de 11 arpents de bois (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 78) ; — projet de décret *(ibid.)* ; adoption *(ibid.)*.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (Canton de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121 ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN-D'AUXY (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN - BOULOGNE (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT - MARTIN - DE - BOSCHERVILLE (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Les citoyens prient la Convention de leur envoyer l'Acte Constitutionnel ainsi que les décrets rendus depuis le 31 mai et jurent fidélité à la République (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 417) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES (Commune de), district de la campagne de Lyon. — Voir *Notre-Dame-des-Fontaines (Commune de)*.

SAINT - MARTIN-LA - LANDE (Commune de), département de l'Aude). Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 838 liv. 13 s. 6 d. (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 30).

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES (Commune de). Arrêté relatif au transfert à Montpellier de la brigade de gendarmerie en résidence dans cette commune (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 463).

SAINT-MARTIN-D'OLIVET (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ (Commune de), département de la Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE (Commune de), département de Seine-et-Oise. Décret ordonnant aux autorités de veiller à ce qu'il ne soit porté aucun dommage aux machines du citoyen Chappe (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 79). — Le citoyen Blanchet, curé, présente une adresse au nom de plusieurs citoyennes qui réclament la mise en liberté de leurs maris détenus depuis le 18 juin (7 juillet, p. 385 et suiv.). — Pétition de 32 volontaires de la commune qui demandent la mise en liberté de leurs pères *(ibid.* p. 386 et suiv.) ; — renvoi de ces deux pétitions au comité de législation *(ibid.* p. 387) ; — rapport par Bézard (9 juillet, p. 476) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*. — La municipalité remercie la Convention nationale de la délivrance de 21 pères de famille emprisonnés à Versailles pour un délit de voies de fait et la félicite de l'achèvement de la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 622 et suiv.) ;— insertion au *Bulletin (ibid.* p. 623).

SAINT-MARTIN-DE-TOURNON (1) (Commune de), département de l'Indre. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-MARTIN-VALOGNE, député de l'Aveyron. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 92 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 391 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 71). — Sup-

(1) Aujourd'hui Tournon-Saint-Martin.

SAINT-MARTIN-VALOGNE (*suite*).

pléant au comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — Membre de la commission des Douze pour la recherche des complots (p. 138). — Déclare qu'il opte pour la commission des Douze (p. 219). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Décret portant qu'il ne sera pas mis en état d'arrestation chez lui, mais qu'il lui sera seulement interdit de quitter Paris (p. 708). — Suppléant au comité des finances (t. **LXVI**, p. 680). — Il est dénoncé par Chabot (t. **LXVIII**, p. 624). — Se défend *(ibid.* et p. suiv.).

SAINT-MARTORY (Commune et canton de), département de la Haute-Garonne. Adresse des gendarmes relative à l'autorisation d'élire leurs chefs (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 528) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — L'assemblée primaire cepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525).

SAINT-MAUR A PARIS (Canal de). — Voir *Canaux*.

SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD (Commune de), département du Loiret. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-MAURICE-EN-GENÇAY (Commune de), département de la Vienne. Don patriotique (3 octobre 1792 t. **LII**, p. 290) ; — mention honorable *(ibid.)*.

SAINT-MAURICE-LE-GIRARD (Commune de), département de la Vendée. Pétition du citoyen Aumon relative à l'adjudication des domaines dépendant de la cure (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 497) ; — renvoi au comité des pétitions *(ibid.)*.

SAINT MAUVIEUX. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

SAINT-MÉRY (Commune de), département de Seine-et-Marne. Don patriotique (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 342 et suiv.).

SAINT-MICHEL. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604).

SAINT-MICHEL (Commune de), département de la Haute-Marne. Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20).

SAINT-MICHEL (Fort hollandais de). On annonce sa prise par les troupes françaises (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 636).

SAINT-MICHEL-DE-DEZE (Commune de), département de la Lozère. Décret sur les troubles (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 91).

SAINT-MIHIEL (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

SAINT - NICOLAS - DU - CHARDONNET (Eglise de Paris). Lettre du ministre de l'intérieur sur les dilapidations qui s'y commettent (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 96).

SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société des Amis de la République adhère aux décrets, demande la franchise des lettres envoyées aux armées et la suppression des arbres appelés *Mai*. — Annonce des dons patriotiques (12 mars 1793, t. **LX**, p. 107 et suiv.). — La Société populaire se plaint de ne pas recevoir le *Bulletin*, quoique professant et propageant les principes de la Révolution et acceptant la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 157 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi au comité de correspondance *(ibid.* p. 158). — Les citoyens font des dons patriotiques (9 août p. 540) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-NICOLAS-DU-PORT (Canton de), département de la Meurthe. On annonce

SAINT-NICOLAS-DU-PORT (*suite*).

que la 1re section de ce canton a accepté la Constitution à l'unanimité (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La 1re et la 2e section acceptent la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE (Canton de), département de la Seine-Inférieure. L'assemblée primaire accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-NORVER (Paroisse de), district de Guingamp. Est adjointe à la paroisse et commune de Bégard (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 339).

SAINT-OMER (Commune, canton et district de), département du Pas-de-Calais). Pétition au sujet de la détention du sieur Vissery (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 480). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Pas-de-Calais (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Les administrateurs rendent compte des opérations du recrutement et annoncent des dons patriotiques (27 mars 1793, t. **LX**, p. 392 et suiv.). — Adresse des sections réunies reconnaissant les membres de la Convention comme seuls représentants du peuple et déclarant que Thomas Payne, Varlet, Daunou, Magniez et Personne conserveront leur confiance tant que leur trahison ne sera pas prouvée (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 116 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 117). — Les sections demandent un secours pour les subsistances (*ibid.* p. 119 et suiv.) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 120). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (27 juin, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Dons patriotiques des citoyens (30 juin, p. 658) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 659). — Le conseil général du disrict félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (13 juillet 1793, (t. **LXVIII**, p. 636) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La Société républicaine adhère aux décrets de la Convention et à la Constitution (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 70) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1re et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — On annonce que la garnison a accepté la Constitution (25 juillet, p. 452 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi de l'extrait du procès-verbal à la garnison (*ibid.* p. 453). — Les 5 sections du canton acceptent la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.). — Les officiers de santé, employés et servants de l'hôpital ambulant de Saint-Bertin acceptent la Constitution (4 août, p. 210) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)

SAINT-OUEN (Abbaye de), à Bergues. Mémoire relatif à la collection des tableaux, gravures et objets précieux (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 469) ; — renvoi au comité des arts (*ibid.*).

SAINT-OUEN (Canton de), département d'Indre-et-Loire. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-PAIR (Commune de), département de la Manche. La 2e section accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SAINT-PAL-DE-CHALANÇON (Commune de), département de la Haute-Loire. Adresse d'adhésion des citoyens (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319).

SAINT-PATERNE (Canton de), département de la Sarthe. L'assemblée primaire

SAINT-PATERNE (*suite*).

accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 687).

SAINT-PAUL-DE-LÉON (Commune de). Adresse d'adhésion des habitants (1er novembre 1792, t. LIII, p. 105).

SAINT-PAUL-DE-TARTAS (Commune de), département de la Haute-Loire. Il lui est accordé une indemnité de 1,027 liv. 13 s. (16 juin 1793, t. LXVI, p. 570 et suiv.).

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Commune de), département de la Drôme. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre 1792, t. LII, p. 533).

SAINT-PERAY (Commune de), département de l'Ardèche. Adresse d'adhésion des corps constitués et citoyens (11 octobre 1792, t. LII, p. 449).

SAINT-PHAL (Commune de), département de l'Aube. L'arrêté suspendant le maire de ses fonctions est annulé (30 décembre 1792, t. LVI, p. 65). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SAINT-PIERRE. — Voir *Ecailloux*.

SAINT-PIERRE, dit LESPERET, membre du conseil général du Gers. Décret le mettant en état d'arrestation et le traduisant devant le comité de Sûreté générale (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 136). — Renvoi au comité de Sûreté générale d'une proposition demandant qu'il soit traduit devant le tribunal révolutionnaire (6 août 1793, t. LXX, p. 358).

SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS (Commune de), département de l'Oise. Fait un don patriotique (27 mai 1793, t. LXV, p. 358 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Commune, canton et district de), département de la Nièvre. Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (15 octobre 1792, t. LII, p. 502). — Adresse d'adhésion des administrateurs du district (17 octobre, p. 533). — Les administrateurs du district font un don patriotique (11 mars 1793, t. LX, p. 74). — Les administrateurs de l'hôpital demandent l'autorisation de vendre des bâtiments pour acquérir ceux des ci-devant Ursulines (27 mars, p. 586 et suiv.) ; — renvoi aux comités d'aliénation et des secours publics réunis (*ibid.* p. 587). — La municipalité envoie des pièces saisies sur deux postillons (*ibid.* p. 615) ; — mention honorable de la conduite de la municipalité (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — Les citoyens Pierre-François Batilliat, procureur syndic, Jean-Baptiste Chevallier, membre du directoire du district et Louis Chevallier, maître de la poste aux chevaux, réclament contre un arrêté de ce district et contre un arrêté du département de la Nièvre, en vertu desquels on les a enrôlés dans une légion contre-révolutionnaire (4 août, p. 221 et suiv.) ; — la Convention décrète qu'ils seront renvoyés à leurs fonctions (*ibid.* p. 222).

SAINT-PIERRE-DE-SARDAIGNE (Ile de). — Voir *Liberté (Ile de la)*.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON (Iles). Pétition relative aux subsistances (3 février 1793, t. LVIII, p. 173). — Le ministre de la marine transmet des pièces envoyées par les communes de ces îles (28 mars 1793, t. LX, p. 632) ; — renvoi au comité colonial (*ibid.*).

SAINT-PIERRE-EN-RETZ (Commune de). Pétition relative à l'établissement de foires et de marchés (3 novembre 1792, t. LIII, p. 123 et suiv.) ; — renvoi au comité de commerce (*ibid.* p. 124).

SAINT-PIERREVILLE (Canton de), département de l'Ardèche. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. LXX, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

SAINT-POIS (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-POL (Commune et district de), département du Pas-de-Calais. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la République (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Les autorités constituées du district rappellent à la Convention ce qu'elle a fait pour assurer le bonheur du peuple et les différents sacrifices qu'elles-mêmes ont consentis à la patrie et adhèrent aux événements des 31 mai et 2 juin (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 704 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 705). — La Société populaire adhère à la mesure de salut public proposée par les Lillois, consistant à faire l'appel de 300,000 hommes (6 août 1793, t. **LXX**, p. 338) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — La Société républicaine exprime ses regrets de la mort de Marat *(ibid.* p. 338) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

SAINT-POL (1) (Commune de), département de la Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-POL-DE-LÉON (Commune et canton de), département du Finistère. Mesures prises pour contenir les malveillants 22 mars 1793, t. **LX**, p. 432). — Les officiers municipaux dénoncent les administrateurs du département du Finistère et font savoir qu'ils n'ont point reçu de lois depuis le 31 mai (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 174), mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).* — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (27 juillet, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.).* — Les officiers municipaux annoncent que tous les citoyens du canton acceptent la Constitution *(ibid.* p. 593) ; — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.).*

SAINT-PONS (District de), département de l'Hérault. Les assemblées primaires acceptent la Constitution et se rallient à la

(1) Voir t. LXX, p. 122, col. 2, note 1.

SAINT-PONS (*suite*).

Convention (6 août 1793, t. **LXX**, p. 329) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAINT-POURÇAIN (Commune et canton de), département de l'Allier. Adresse d'adhésion et don patriotique des Amis de la liberté (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 519). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518). — Décret transférant provisoirement dans cette localité l'administration du district de Gannat (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 134). — Le décret qui transférait provisoirement l'administration du district de Gannat dans cette localité est rapporté (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 130). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité adhère aux décrets des 31 mai et jours suivants, annonce que la Constitution a été acceptée à l'unanimité et fait un don patriotique (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 317); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).* — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAINT-PRIEST (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINT-PRIEST. — Voir *Guignard de Saint-Priest.*

SAINT-PRIVAT (Commune de), département de l'Aveyron. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571).

SAINT-PRIX (Soubeyran de), député de l'Ardèche. — **1792.** — Membre du comité des pétitions (t. **LII**, p. 531). — Suppléant au comité d'inspection *(ibid.).* — Parle sur l'emploi des dons patriotiques t. **LIV**, p. 49 — Fait un rapport sur des adresses envoyées à la Convention (p. 50 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la

SAINT-PRIX (*suite*).

sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 91 et 108). — Vote pour *la mort avec sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion de tous les Bourbons* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 386 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47 et 71). — Membre du comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : «Le décret qui casse la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 534).

SAINT-PRIX (Commune de). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t **LXIII**, p. 81).

SAINT-PRIX-ENFANTIN (Louis), ci-devant chanoine. Fait un don patriotique (25 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 171). — Fait un don patriotique (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 168). — Fait un don patriotique (7 août 1793, t. **LXX**, p. 431) ; — mention honorable *(ibid.)*.

SAINT-PUY (Commune de), département du Gers. La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, bénit la Convention d'avoir achevé la Constitution et dénonce l'administration du département du Gers (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 527) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La commune accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; (2 août, p. 120).

SAINT-QUENTIN (Commune et canton de), département de l'Aisne. Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 233). — On demande que la

SAINT-QUENTIN (*suite*).

place soit mise en état de défense (8 octobre, p. 392). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Aisne (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Pétition demandant que les habitants des campagnes participent aux dépenses des logements des troupes (6 novembre, p. 204) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Adresse relative au jugement de Louis Capet (16 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Les hommes en état de domesticité demandent leur admission aux assemblées primaires (13 mars 1793, t. **LX**, p. 151) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Mention honorabl de la conduite des citoyens (30 mars, p. 702). — Le conseil général de la commune fait une adresse sur les dissensions qui troublent la Convention et assure l'Assemblée de son dévouement (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 1) (Voir également l'*erratum*, t. **LXVII**, p. 781). — Le conseil permanent du district fait un don patriotique (22 avril, p. 104). — Le conseil général de la commune demande un secours de 26,852 livres pour l'acquisition d'un cimetière (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 463) ; — renvoi aux comités des domaines et des finances *(ibid.)*. — Les administrateurs du département de l'Aisne annoncent que quelques symptômes d'agitation se sont manifestés dans cette commune (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 90). — Protestations contre les adresses des sections et de la Société républicaine (26 juin, p. 513 et suiv.), (30 juin, p. 655 et suiv.). — Le conseil général de la commune félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 410) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur sollicite une décision sur la demande de fonds formée par le conseil général de la commune pour l'acquisition d'un cimetière (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 14) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-RAMBERT (Commune, canton et district de), département de l'Ain. Lettre du receveur du district relative aux faux assignats (22 février 1793, t. **LIX**, p. 80). — Les citoyens dénoncent l'arrêté du département de l'Ain et assurent la Convention de leur

SAINT-RAMBERT (*suite*).

dévouement (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 451) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La Société populaire déclare qu'elle ne reconnaît, pour représentant du souverain, que la Convention nationale et adhère à tous ses décrets (*ibid.*) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le citoyen Grussard, procureur syndic transmet à la Convention un arrêté du directoire du district, enjoignant au délégué qu'il a envoyé auprès du directoire du département de l'Ain de ne pas prendre part aux délibérations de l'assemblée illégale des députés de district et de canton (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 172) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

SAINT-REMY (District de). Adresse d'adhésion du district (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628) ; — mention honorable (*ibid.* p. 629).

SAINT-REMY-DE-PROVENCE (Commune de), département des Bouches-du-Rhône. Adresse relative à l'assassinat de Michel Lepeletier, d'adhésion aux décrets de la Convention, et d'invitation à faire des lois répressives contre les fournisseurs infidèles (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 585) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 586).

SAINT-RIQUIER (Commune de), département de la Somme. Don patriotique des volontaires nationaux (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 651). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 313) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-ROMAIN, capitaine. Fait des dons patriotiques (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108), (3 novembre, p. 128).

SAINT-ROMAIN (Canton de), département de Rhône-et-Loire. Les citoyens adhèrent aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC (Commune et canton de), département de la Seine-Inférieure. L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le conseil général de la commune félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et adhère à tous ses décrets (6 août 1793, t. **LXX**, p. 329 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 330).

SAINT-SAMSON (Commune de), département du Morbihan. Les citoyens font savoir que la Constitution a été rejetée dans l'assemblée primaire grâce à la supériorité du nombre des contre-révolutionnaires dans les communes de Bréhan-Loudéac et Credin et déclarent que, pour leur part, ils acceptent l'Acte constitutionnel (3 août 1793, t. **LXX**, p. 157); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SAINT-SARDOS (Commune de), département de la Haute-Garonne. La municipalité fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

SAINT-SAUVEUR (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); (4 août, p. 199).

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (Commune de), département de l'Yonne. La Société républicaine adhère aux grandes mesures prises par la Convention (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 120) ; — mention civique, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

SAINT-SAVIN (Canton de), département de la Vienne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SAINT-SEINE-EN-MONTAGNE ci-devant L'ABBAYE (Commune de), département de la Côte-d'Or. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique et demande l'exécution des lois (23 mars 1793, t. **LX**, p. 479).

SAINT-SERVAN (Commune et canton de), département d'Ille-et-Vilaine. Adresse relative au jugement du ci-devant roi (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 745). — Le ministre de la guerre rend compte de ce qu'il a fait pour l'approvisionnement de Saint-Servan (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 10) ; — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*. — La Société populaire adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 452) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — On annonce que les habitants ont accepté la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 584). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607). — La municipalité annonce l'acceptation de la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société populaire accepte la Constitution *(ibid.* p. 649) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les autorités constituées et le tribunal acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution à l'unanimité *(ibid.* p. 205) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-SEVER (Commune et district de), département des Landes. Adresse d'adhésion du district (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 555). — Adresse d'adhésion du district (23 octobre, p. 628). — On annonce que l'abolition de la royauté a été célébrée par une fête civique (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 85). — Adresse d'adhésion (1er novembre, p. 105). — Adresse de la Société républicaine relative au jugement de Louis Capet (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 345). — On annonce que les troubles sont entièrement apaisés (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 323) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les officiers municipaux applaudissent aux journées des 31 mai et 2 juin et félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 3) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La Société populaire annonce que l'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 521) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525). — La Société républicaine accepte la Constitution (27 juillet, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine fait part de son acceptation de la Constitution et d'une adresse publiée par elle pour éclairer les habitants des campagnes sur les manœuvres des aristocrates et des malveillants (3 août 1793, t. **LXX**, p. 162) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La société républicaine se plaint d'avoir été dénoncée comme contre-révolutionnaire et déclare qu'elle a accepté la Constitution et que si quelques membres ont eu des opinions erronées ils les ont aussitôt abjurées que reconnues (6 août, p. 335) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le directoire du district décide que le citoyen Laborde ne peut pas être reconnu comme porteur légal de l'acceptation de la Constitution pour le canton d'Aire (8 août 1793, t. **LXX**, p. 503).

SAINT-SULPICE (Hospice de). Le ministre l'intérieur appelle l'attention de la Convention sur la position de cet hospice (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 162) ; — renvoi au comité de secours *(ibid.)*.

SAINT-SULPICE (Séminaire de Paris). La section du Luxembourg demande la suspension de la vente de ce séminaire (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 1). — Décret suspendant provisoirement la vente *(ibid.)*.

SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES (Commune de), département de la Gironde. Fait un don patriotique (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Dénonce un arrêté du département portant invitation de nommer des commissaires pour aller à Lyon, afin de se concerter sur les affaires de la République (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 682) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON (Commune et canton de), département de l'Isère. La Société populaire adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINT-TRIVIER (Commune et canton de), district de Pont-de-Vaux, département de l'Ain. Adresse de remerciements de la commune (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 360). — Don patriotique (19 février 1793, t. **LVIII**, p. 434). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAINT-TROPEZ (Commune de), département du Var. Les républicains demandent à la Convention de voter au plus tôt la Constitution et de faire trêve aux dissensions qui l'agitent (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 295) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 296).

SAINT-URBAIN (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-URSANNE, ville de Suisse. Des citoyens demandent audience. — Jour fixé (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 687). — Admis, ils se plaignent des vexations qu'on leur fait subir (27 janvier, p. 714) ; — renvoi aux comités diplomatique et de Sûreté générale *(ibid.)*.

SAINT-URSANNE (*suite*).

SAINT-VAAST (Commune de), département du Calvados. Proteste contre les adresses des administrateurs de Pont-l'Evêque, demande à la Convention de lui faire connaître tous les décrets émanés d'elle depuis le 1er juin et de lui envoyer la Constitution (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 708) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINT-VAAST-LA-HOUGUE (Commune de), district de Valogne, département de la Manche. La Société républicaine adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 461 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 462). — Cette société annonce que l'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 524) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525). — La municipalité accepte la Constitution (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (Commune et canton de), département de la Seine-Inférieure. La commune accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 649) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME (Commune de), département de la Somme. Adresse d'adhésion des citoyens, amis de la République française (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — Mention honorable du patriotisme des habitants (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 256). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-VENANT (Canton de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAINT-VICTOR (Eglise de Paris). Lettre du ministre de l'intérieur sur les dilapidations qui s'y commettent (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 96).

SAINT-VICTURNIEN (Commune de), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAINT-VINCENT, colonel d'infanterie. Fait un don patriotique (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 513).

SAINT-VINCENT-DE-NANTES (Commune de). La Société républicaine transmet une adresse de dévouement à la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 37) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINT-WAAST (Commune de). Envoi de pièces relatives à l'insurrection qui a eu lieu à l'hôpital (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 567).

SAINT-YRIEIX (Commune, canton et district de), département de la Haute-Vienne. Pétition pour demander de sages lois (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Les administrateurs du district adressent un arrêté qu'ils ont pris pour la formation d'une compagnie franche à cheval pour envoyer au secours de la Vendée (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 238) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les assemblées primaires du district acceptent la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le procureur syndic du district et le maire de la commune annoncent l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par toutes les communes du district (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 5) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 6). — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203). — Rapport par Lanot sur la suspension provisoire des autorités constituées du district pour avoir pris des arrêtés contre la Convention nationale à la suite des événements du 31 mai (7 août, p. 443 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.*

SAINT-YRIEIX *(suite)*.

p. 444) ; — adoption *(ibid.)*. — Le procureur syndic du district est excepté du décret qui suspend les autorités constituées *(ibid.)*.

SAINTE-BARBE (Canton de), département de la Moselle. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINTE-BEAUME (Forêt de). Le ministre des contributions publiques demande à être autorisé à y faire abattre 400 pieds de hêtres (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142). — Nouvelle demande du ministre (14 novembre, p. 402). — L'autorisation est accordée *(ibid.)*.

SAINTE-COLOMBE (Commune de), district d'Evreux. La municipalité proteste contre les deux arrêtés du département de l'Eure et renouvelle son serment de fidélité à la Convention nationale (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 529) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAINTE-CROIX. — Voir *Miffre*.

SAINTE-CROIX (De). Lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 590), (p. 601 et suiv.).

SAINTE-CROIX (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

SAINTE-CROIX-DE-MORTAGNE (Section dite), département de l'Orne. Accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 34) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAINTE-FOIX, détenu depuis quarante-six jours. Demande à être transféré chez lui (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 651) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SAINTE-FOY (Radix de), ancien ministre de France en Allemagne. Son interrogatoire (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 69 et

SAINTE-FOY (*suite*).

suiv.). — Il est décrété d'accusation *(ibid.* p. 72). — Ses mémoires au roi (7 décembre, p. 430 et suiv.), (p. 436 et suiv.), (p. 438 et suiv.). — Son interrogatoire *(ibid.* p. 442 et suiv.). — Lettre au roi *(ibid.* p. 480 et suiv.). — Lettres à Dalbarade (p. 482 et suiv.). — Deuxième interrogatoire *(ibid.* p. 636 et suiv.). — Demande qu'il soit posé diverses questions à Louis XVI à son sujet (11 décembre 1792, t. **LV**, p. 6) ; — ordre du jour *(ibid.)*. — Projet d'acte d'accusation contre lui (14 décembre, p. 52) ; — renvoi au comité des décrets et à la commission des Douze réunis *(ibid.)*. — Projet d'acte d'accusation contre lui (2 janvier 1793, t. **LVI**, p. 145). — Observations de Dubois-Crancé et de Thuriot *(ibid.)* ; — renvoi aux commissions des Douze et des Vingt-Un réunis *(ibid.)*. — Nouveau projet d'acte d'accusation contre lui (4 janvier, p. 218) ; — adoption *(ibid.)*. — Décret ordonnant la remise à l'accusateur public près le tribunal criminel de Paris de lettres écrites par lui (19 février 1793, t. **LIX**, p. 19).

SAINTE-FOY (Commune de), département de la Gironde. Adresse d'adhésion des citoyens (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 432). — Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 30,000 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 688). — La Société républicaine dénonce les manœuvres d'administrateurs perfides qui usurpent l'exercice de la souveraineté nationale (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 120 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 121).

SAINTE-GENEVIÈVE (Commune de). Fait un don patriotique (26 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

SAINTE-HERMINE (Commune de). On signale une action d'éclat dans cette commune par un bataillon de la Corrèze (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 623).

SAINTE-LUCIE (Ile de). Le ministre de la marine annonce que le lieutenant Mallevau, commandant la station de Saint-Pierre, a interdit la communication de cette île avec la Martinique et la Guadeloupe (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 709). — Le ministre de la marine envoie copie des lettres qu'il a reçues de Sainte-Lucie (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 445). — Le ministre de la marine annonce que le Conseil exécutif a nommé le citoyen Roque-Montel, gouverneur de cette colonie (28 mars 1793, t. **LX**, p. 632) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité colonial *(ibid.* p. 633). — Demande des secours (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 330) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.)*.

SAINTE-LUCIE (*suite*).

SAINTE-MARGUERITE (Ile). Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 177).

SAINTE-MARIE (Citoyenne). Fait un don patriotique (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568).

SAINTE-MARIE (Commune de), île de Ré. On annonce que la quantité de vivres déposés dans les magasins militaires est insuffisante pour nourrir la garnison pendant la prochaine campagne (28 février 1793, t. **LIX**, p. 335) ; — renvoi au Conseil exécutif provisoire *(ibid.)*.

SAINTE-MARIE-DU-BOIS (Commune de), district de Mortain. Plaintes au sujet de violences exercées par des volontaires (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 481).

SAINTE-MARIE D'OLORON (Commune de), département des Basses-Pyrénées. Adresse des citoyens et volontaires qui jurent sur les mânes de Lepeletier une haine implacable aux tyrans (11 avril 1793, t. **LXI**, p. 590).

SAINTE-MAUR-D'ARGIER (Citoyenne). Demande à la Convention de suspendre la procédure qui s'instruit contre son mari (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 727 et suiv.) ; — renvoi aux comités de Sûreté générale et de législation et suppression de la procédure *(ibid.* p. 728).

SAINTE-MENEHOULD (Commune, canton et district de), département de la Marne. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale

SAINTE-MENEHOULD (*suite*).

du département de la Marne (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Pétition de l'assemblée électorale en faveur de la veuve Picart (2 décembre 1792, t. LIV, p. 26). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet et don patriotique (18 février 1793, t. LVIII, p. 699). — La municipalité envoie une correspondance des émigrés (23 février 1793, t. LIX, p. 120). — La Société des Amis de la République fait un don patriotique (28 février, p. 322). — Adresses de la Société populaire relatives au rassemblement convoqué à Châlons par le conseil général du département de la Marne (20 juin 1793, t. LXVII, p. 26 et suiv.). — La Société populaire adhère aux décrets de la Convention et dénonce l'administration du département de la Marne (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 582). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 117), (24 juillet, p. 433), (28 juillet, p. 606).

SAINTE-PALLAYE (Commune de). Don patriotique (14 février 1793, t. LVIII, p. 521).

SAINTE-PELAGIE (Prison de). Nombre de personnes détenues dans cette prison (8 juin 1793, t. LXVI, p. 168), (14 juin, p. 511), (17 juin, p. 591), (18 juin, p. 658). — (20 juin 1793, t. LXVII, p. 13), (p. 14), (21 juin, p. 32), (22 juin, p. 54), (23 juin, p. 98), (24 juin, p. 119), (25 juin, p. 433), (26 juin, p. 471), (27 juin, p. 531), (28 juin, p. 605), (29 juin, p. 639), (30 juin, p. 658). — (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 24), (2 juillet, p. 70), (3 juillet, p. 118), (4 juillet, p. 242), (5 juillet, p. 263), (6 juillet, p. 289), (7 juillet, p. 369), (p. 370), (9 juillet, p. 455), (11 juillet, p. 530), (12 juillet, p. 602), (13 juillet, p. 644), (14 juillet, p. 701). — (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 14), (16 juillet, p. 48), (17 juillet, p. 62), (p. 80), (19 juillet, p. 159), (20 juillet, p. 211), (21 juillet, p. 256), (22 juillet, p. 313), (23 juillet, p. 355), (24 juillet, p. 417), (25 juillet, p. 454), (26 juillet, p. 525), (27 juillet, p. 576), (28 juillet, p. 615), (29 juillet, p. 651). — (30 juillet 1793, t. LXX, p. 1), (p. 2), (1er août, p. 62), (2 août, p. 125), (3 août, p. 169), (4 août, p. 212), (5 août, p. 249), (6 août, p. 324), (p. 325), (8 août, p. 496).

SAINTE-SÉVERE (Canton de), département de l'Indre. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

SAINTES (Commune et district de), département de la Charente-Inférieure. Adresse d'adhésion (8 octobre 1792, t. LII, p. 392). — Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre, p. 533). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (15 novembre 1792, t. LIII, p. 468). — Adresse du directoire relative au jugement de Louis Capet (18 février 1793, t. LVIII, p. 700). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution républicaine (26 février 1793, t. LIX, p. 265). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet (*ibid.* p. 267) ; — adresse d'adhésion à tous les décrets de la Convention et demande relative aux peines contre les homicides (5 mars, p. 611 et suiv.). — La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 586) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général de la commune adhère aux journées des 31 mai et 2 juin (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 96 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 97).

SAINTEX, médecin. Est nommé juré suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. LX, p. 177). — Juré en exercice près du tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. LXX, p. 86).

SAINTSERNIN, instituteur à l'école des sourds-muets de Bordeaux. Demande audience (16 mars 1793, t. LX, p. 230). — Jour fixé (*ibid.*). — Admis, il présente des élèves exercés par lui et demande des fonds pour l'école de Bordeaux (17 mars, p. 262).

SAISIES ET OPPOSITIONS. Décret concernant les conditions dans lesquelles la loi du 19 février 1792, relative aux saisies et oppositions, continuera à avoir son exécution (30 mai 1793, t. LXV, p. 598).

SAISSEVAL. Lettre au roi trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 600).

SALADIN, député de la Somme. — **1792.** — Membre du comité des domaines (t. LII, p. 480), — du comité de division *(ibid.)*, — du comité de législation (p. 492), — du comité des pétitions (p. 531), — du comité de Sûreté générale (p. 547). — Remet un don patriotique (t. LIII, p. 86). — Parle sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 457), (p. 458). — Fait un rapport sur la réclamation relative aux citoyennes Egalité, Sillery, Seymour et Sercey (p. 515). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 377 et 419). — Parle sur l'habillement des troupes (p. 435). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Parle sur une dénonciation contre Barbaroux (t. LIX, p. 127 et suiv.). — Dénonce un délit commis par le tribunal du district d'Amiens et demande une loi contre les émigrés (p. 185 et suiv.), (p. 189). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Parle sur la conduite des juges du tribunal du district d'Amiens (p. 88). — Demande l'envoi aux départements du décret qui ordonne de poursuivre ceux qui commettront des profanations dans les églises (p. 370). — Ecrit que c'est à tort qu'il a été dit qu'on avait voulu renouveler contre lui l'attentat dont Léonard Bourdon a été victime à Orléans (p. 626). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 43 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Son compte rendu et sa déclaration sur les journées des 27 et 31 mai, 1er et 2 juin 1793 (t. LXVI, p. 713 et suiv.).

SALAISONS. Le ministre de la guerre est autorisé à en acheter à l'étranger (5 octobre 1792, t. LII, p. 342).

SALARIÉS. Tous les citoyens salariés qui se consacrent à la défense de la patrie conserveront le tiers de leur traitement et reprendront leur place à leur retour (11 mars 1793, t. LX, p. 100).

SALAUN (Olivier) maître de barque. Mention honorable de son courage (13 mars 1793, t. LX, p. 156).

SALÉ, ancien chef de bataillon. Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. LIV, p. 55).

SALELLES (Communes des), département de la Lozère. Il lui est accordé une indemnité (16 juin 1793, t. LXVI, p. 571).

SALICETI, député de la Corse. — **1792.** — Parle sur les événements de Nice (t. LIII, p. 567). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. LVII, p. 73 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 94 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 398 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Demande qu'il soit fait un rapport sur les moyens de pourvoir à la défense du département de la Corse (p. 730). — Est envoyé en Corse pour pourvoir à la défense de l'île (t. LVIII, p. 120). — Fait un rapport sur la levée en Corse de quatre bataillons de volontaires (p. 217). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 46 et 75). — Commissaire dans l'île de Corse (t. LXIII, p. 651). — En mission en Corse lors du scrutin par

SALICETI (*suite*).

appel nominal sur cette question: « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539).

SALIES-DE-SALAT (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité accepte la Constitution et jure fidélité à la Convention (4 août 1793, t. LXX, p. 207); — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.)*.

SALIGNAC (Enclave de). Décret portant que la portion de territoire appelée l'Enclave de Salignac est définitivement fixée dans le district de Pons (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 148).

SALIGNY DE MARTIGNECOURT, juge au tribunal du district de Vitry-sur-Marne. Décret le suspendant provisoirement de ses fonctions (11 juillet 1793, t. LXVIII, p. 582).

SALINES. On demande qu'il soit donné des petits assignats aux directeurs des salines (11 octobre 1792, t. LII, p. 450). — Lettre du ministre des contributions publiques sur l'administration des salines (16 décembre 1792, t. LV, p. 78). — Mémoire du ministre de l'intérieur y relatif (31 décembre 1792, t. LVI, p. 77). — On demande que les ouvriers des salines nationales ne soient pas compris dans l'appel pour la levée de 300,000 hommes (6 mars 1793, t. LIX, p. 633); — ordre du jour *(ibid.)*. — Décret accordant une indemnité aux employés et ouvriers des salines de la Meurthe, du Jura et du Doubs (18 avril 1793, t. LXII p. 615). — Décret tendant à distraire un huitième des bois affectés à l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic et Chateau-Salins pour la consommation des habitants de la contrée (12 juin 1793, t. LXVI, p. 448 et suiv.).

SALINS (Commune, canton et district de), département du Jura. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Jura (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Pétition des anciens ouvriers municipaux (10 janvier 1793, t. LVI, p. 708). — On annonce l'acceptation de la Constitution par

SALINS (*suite*).

les quatre sections de cette commune (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La section du centre accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122), (4 août, p. 200).

SALLATTE (Jean) dit GENOIS, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 538).

SALLE, député de la Meurthe. — 1792. — Parle sur la proposition de faire porter aux actes public la date de l'*an premier de la République française* (t. LII, p. 80), — sur la conduite du maire de Saint-Amand (p. 251), — sur la proposition de décréter que la ville de Lille a bien mérité de la patrie (p. 395). — Membre du comité des finances (p. 438). — Suppléant au comité de commerce (p. 455). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 480). — Parle sur les conditions à remplir pour entrer dans la gendarmerie (p. 533). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur l'élection de la municipalité de Paris (t. LIII, p. 23). — Présente un projet de décret concernant la commune de Château-Thibaut (p. 206). — Parle sur les marchés pour l'armée (t. LIV, p. 359), — sur l'impression d'une pétition adressée au roi par Kersaint (p. 392). — Est d'avis de déclarer Louis XVI coupable et de renvoyer au peuple l'application de la peine (t. LV, p. 713 et suiv.). — Secrétaire (p. 728). — Se justifie des accusations portées contre lui par Maximilien Robespierre (t. LVI, p. 23), (p. 26 et suiv.). — Sa lettre à Dubois-Crancé (p. 28 et suiv.). — Parle sur la proposition de lever un corps de chasseurs nationaux bataves (p. 63). — 1793. — Parle sur l'affaire du citoyen Duquesnoy (p. 239). — S'oppose à l'ajournement de la proposition relative à la permanence des conseils généraux de départements (p. 245). — Communique des lettres de Charles Villette (p. 262 et suiv.). — Sa déclaration dans l'affaire du ci-devant roi (p. 547 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le

SALLE (*suite*).

jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 78 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix puis le bannissement après la guerre* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Parle sur l'organisation du ministère de la guerre (t. **LVIII**, p. 39 et suiv.), — sur l'affaire du journaliste Nicole (p. 111), — sur le remplacement du ministre de la guerre Pache (p. 169), — sur l'organisation du ministère de la guerre (p. 170), — sur les affaires de septembre (p. 384), — sur le cas du citoyen Hendelet (p. 479), — sur l'avancement dans l'armée (p. 628 et suiv.). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 24). — Demande le décret d'accusation contre Marat (p. 274). — Les commissaires de la Convention dans les départements de la Meurthe et de la Moselle envoient le procès-verbal des dépositions qu'ils ont reçues au sujet d'une lettre écrite par lui à un de ses amis (t. **LX**, p. 708 et suiv.). — Ses explications (p. 711 et suiv.). — La Convention décrète que cette lettre lui sera apportée (p. 712). — Levasseur demande son envoi à l'Abbaye (t. **LXI**, p. 643). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 64 et 72). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Envoi de lettres écrites par lui (p. 254) ; — décret relatif à la lecture de ces lettres *(ibid.)*. — Demande à s'expliquer au sujet de ces lettres (p. 262) ; — jour fixé *(ibid.)*. — Parle sur les droits de l'homme (p. 276 et suiv.). — Texte de ses lettres (p. 282 et suiv.). — Sur sa demande, la Convention décrète que ses lettres seront imprimées et distribuées (p. 703). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme p. 706 et suiv.), (p. 709), (p. 711). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 113), — sur les propositions relatives aux subsistances (p. 320). — Fait une motion relative au mode de discussion de la Constitution (p. 384). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (t. **LXIV**, p. 628), — sur la

SALLE (*suite*).

division constitutionnelle du territoire (p. 692 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688) ; — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Son examen de la Constitution (t. **LXVII**, p. 391 et suiv.). — Collombel sera appelé à le remplacer (t. **LXVIII**, p. 539 et suiv.). — Il est remplacé par Collombel (t. **LXIX**, p. 320). — Il est déclaré traître à la patrie (p. 631).

SALLE, maréchal de camp. Demande de l'avancement (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

SALLELES, député du Lot. — **1792**. — Suppléant au comité des secours publics (t. **LIII**, p. 129). — Suppléant au comité de liquidation (p. 380). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 354 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 471). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 62 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Suppléant au comité de liquidation (t. **LXVII**, p. 53).

SALLENGROS, député du Nord. — **1792**. — Fait un rapport sur la conduite du

SALLENGROS (*suite*).

1er bataillon du 34e régiment d'infanterie au siège de Longwy (t. LVI, p. 39 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 80 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 360 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — Fait un rapport sur la réunion aux fonderies de Douai des terrains et bâtiments dépendant du ci-devant collège de cette ville (t. LVIII, p. 220). — — Est chargé d'assister à la levée des scellés chez Max-Cerbeer (t. LX, p. 113). — Fait un rapport sur une pétition de la commune de Maubeuge (t. LXI, p. 470), — un rapport sur la translation de la paroisse de Notre-Dame de la Chaussée de Valenciennes (p. 471). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. LXII, p. 37 et 72). — Commissaire à l'armée du Nord (t. LXIII, p. 651). — Demande que Briez soit maintenu en qualité de commissaire à l'armée du Nord (t. LXIV, p. 46). — L'un des commissaires envoyés aux sections de Paris (p. 337). — Fait un rapport sur la réunion des citoyens du département de Jemmapes en assemblées primaires pour nommer 5 représentants à la Convention nationale (p. 663). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité de la guerre (t. LXVI, p. 529). — Membre du comité de division (t. LXIX, p. 147).

SALLENTIN, curé de la commune de Mouy, département de l'Oise. Présente à la Convention l'acceptation de la Constitution et demande que le bureau du timbre d'enregistrement soit conservé à cette commune (4 août 1793, t. LXX, p. 225) ; — la Convention décrète la conservation provisoire et le renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 227).

SALLENTIN (*suite*).

SALLES (Commune de), district de Saint-Cerès, département du Lot. Décret la rattachant au district de Montignac, département de la Dordogne (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 462).

SALLIER. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LIV, p. 713).

SALM (Principauté de). Une députation de la principauté demande audience. — Jour fixé (2 février 1793, t. LVIII, p. 161). — Admise, elle dépose un mémoire justificatif des dénonciations contre la principauté et demande le maintien du traité de paix (3 février, p. 179). — Il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition de plusieurs citoyens relative à l'exportation des grains (14 février, p. 551). — Pétition demandant la réunion de la principauté à la France (2 mars 1793, t. LIX, p. 543) ; — rapport par Carnot sur la réunion de la ci-devant principauté à la France et sur son incorporation provisoire au département des Vosges (*ibid.* p. 544) ; — projet de décret (*ibid.*) ; — adoption (*ibid.*). — Lettre des commissaires de la Convention chargés de procéder à l'incorporation de la principauté dans la République française (6 avril 1793, t. LXI, p. 362). — Don patriotique des habitants (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 120) ; — mention honorable (*ibid.*). — Décret chargeant le comité de division de présenter un mode d'incorporation des différentes communes de ce pays aux districts qui les avoisinent (*ibid.*). — Poullain-Grandprey demande que les habitants soient autorisés à employer à acquitter les dépenses qu'a entraînées leur réunion à la France, une somme de 18,000 livres montant de l'arriéré de la contribution qu'ils étaient obligés de payer au prince allemand qui les asservissait jadis, et qu'ils soient dispensés de verser au Trésor national l'arriéré de leur contribution des années 1791 et 1792 (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 645) ; — la Convention décrète la première proposition et renvoie la seconde au comité de Salut public (*ibid.*).

SALM (Ci-devant prince de). Décret relatif à la vente de son mobilier (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 176).

SALM-KIRBOURG (Principauté de). Le prince régnant demande le secours de la France (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 28) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

SALMON, député de la Sarthe. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 85 et 112). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement après la paix et l'établissement de la Constitution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 373 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Son opinion sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis Capet (p. 500). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 42 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

SALOMON, procureur syndic du district de Montmédy. Envoie une proclamation du général Ligneville (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260).

SALOMON (Citoyenne). Demande un secours (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5).

SALON (Commune de). Adresse d'adhésion des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Décret mettant sous la sauvegarde de la loi les citoyens incarcérés dans cette localité (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 134). — Décret tendant à faire réintégrer dans la jouissance de leurs biens et effets les citoyens non prévenus d'émigration (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 515).

SALON (*suite*).

SALON-LA-TOUR (Commune de), département de la Corrèze. La 2e section adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SALON DES BEAUX-ARTS. — Voir *Exposition des artistes peintres et sculpteurs au salon du Louvre.*

SALPETRE. — Voir *Poudres et Salpêtres.*

SALPETRIERE (Prison de la). Nombre de personnes détenues dans cette prison (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 511), (17 juin, p. 591), (18 juin, p. 658). — (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 13), (p. 14), (21 juin, p. 32), (22 juin, p. 54), (23 juin, p. 98), (24 juin, p. 119), (25 juin, p. 433), (26 juin, p. 471), (27 juin, p. 531), (28 juin, p. 605), (30 juin, p. 658). — (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 24), (2 juillet, p. 70), (3 juillet, p. 118), (4 juillet, p. 242), (5 juillet, p. 263), (6 juillet, p. 289), (7 juillet, p. 369), (p. 370), (9 juillet, p. 455), (11 juillet, p. 530), (p. 531), (12 juillet, p. 602), (13 juillet, p. 644), (14 juillet, p. 701). — (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 14), (16 juillet, p. 48), (17 juillet, p. 62), (p. 80), (19 juillet), p. 159), (20 juillet, p. 211), (21 juillet, p. 256), (22 juillet, p. 313), (23 juillet, p. 355), (24 juillet, p. 417), (25 juillet, p. 454), (26 juillet, p. 525), (27 juillet, p. 576), (28 juillet, p. 615), (29 juillet, p. 651). — (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 1), (p. 2), (1er août, p. 62), (2 août, p. 125), (3 août, p. 169), (4 août, p. 212), (5 août, p. 249), (6 août, p. 324), (p. 325), (8 août, p. 496).

SALPETRIERS. Etat des indemnités qui leur ont été payées (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 445).

SALUT PUBLIC (Mesures de). — Voir *République.*

SALVADOR. Décret qui accordant une gratification de 37,603 liv. 1 s. 3 d. pour avoir dénoncé divers effets précieux cachés dans le château de Chantilly (27 juin 1793, t. LXVII, p. 548 et suiv.).

SALVAGE, officier de santé. Dispose après sa mort de ses biens au profit de la nation (3 mars 1793, t. LIX, p. 563) ; — ordre du jour *(ibid.).*

SALVANER (Forêt de). Décret relatif à l'exploitation des bois (5 février 1793, t. LVIII, p. 219).

SALVERT, ancien militaire. Demande des secours (28 octobre 1792, t. LIII, p. 28) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.).*

SALVY (Charles), détenu à Sainte-Pélagie. Demande à être interrogé (18 mai 1793, t. LXV, p. 34) ; — renvoi au Conseil exécutif provisoire *(ibid.).* — Compte rendu par le ministre de la justice des faits relatifs à son arrestation (20 mai, p. 106 et suiv.) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.).*

SALZBRONN (Puits salé de). Conditions auxquelles le ministre des contributions publiques croit utile d'assujettir les adjudicataires du puits (30 décembre 1792, t. LVI, p. 63) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.).*

SAMADET (Commune de), département des Landes. Le conseil général déclare adhérer à la nouvelle Révolution et attend avec impatience la nouvelle Constitution (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 587) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAMARITAINE (La). Le ministre de l'intérieur annonce sa prochaine démolition (14 mai 1793, t. LXIV, p. 651) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.).*

SAMATAN (Commune de), département du Gers. La Société des Amis de la République remercie la Convention de l'Acte constitutionnel et l'accepte à l'unanimité (9 août 1793, t. LXX, p. 533) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAMBUSY (Antoine), membre de la section de la Tannerie de Montpellier. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 463 et suiv.).

SAMER (Canton de), département du Pas-de-Calais. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SAMEREY (Commune de). Demande de secours (6 février 1793, t. LVIII, p. 284) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.).*

SAMSON. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. LIV, p. 52).

SAMSON. Voir *Duval.*

SAMSON-FONTAINE. — Voir *Verneuil (Commune de).*

SANADON, député des Basses-Pyrénées. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? t. LVII, p. 67 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 83 et 108). — Vote pour la *détention jusqu'à ce que la République soit reconnue par les puissances de l'Europe et pour le bannissement alors sous peine de mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 368 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il

SANADON (*suite*).

sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 40 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534).

SANCERRE (Commune, canton et district de), département du Cher. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Cher (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9), (4 août, p. 201). — La municipalité accepte la Constitution (5 août, p. 271) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des *Six (ibid)*.

SANCHELY cadet (Jean-Paul-Marie), maréchal de camp aux armées de la République. Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. LIII, p. 104).

SANCHEVILLE (Canton de). On annonce que le citoyen Cailleaux, seul notaire du canton, a donné sa démission (28 février 1793, t. LIX, p. 334) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SANCOINS (Commune, canton et district de), département du Cher. Adresse du directoire relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (28 février 1793, t. LIX, p. 320). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 130) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SANCOM (1) (Commune de). Les patriotes de cette commune réfugiés à Douai, acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 575) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SANCY (Commune de), département de la Moselle. Adresse relative aux décrets de la Convention nationale et don patriotique (25 février 1793, t. LIX, p. 178). — Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SANDAVIT (William), capitaine. Réclame contre l'arrestation de son navire (21 février 1793, t. LIX, p. 54) ; — renvoi au Conseil exécutif *(ibid.)*.

SANDOS, adjudant général. Rend compte d'une victoire remportée par le général Chalbos sur les rebelles de l'Ouest (20 mai, 1793, t. LXV, p. 118). — Rend compte d'un avantage remporté sur les rebelles vendéens (18 juin 1793, t. LXVI, p. 678 et suiv.). — Fait part de nouveaux avantages remportés sur les rebelles de Vendée (29 juin 1793, t. LXVII, p. 649 et suiv.), (30 juin, p. 682). — Rend compte d'un succès remporté sur les rebelles (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 147 et suiv.). — Lettre du citoyen Crassous sur sa conduite à cette affaire (9 juillet, p. 465). — Il est destitué et renvoyé au tribunal révolutionnaire *(ibid.* p. 466). — Le ministre de la guerre annonce qu'il est arrivé à Paris et qu'il se trouve dans les prisons de l'Abbaye (12 juillet, p. 624).

SANE-LIBRE (2) (Canton de), département du Bas-Rhin. L'assemblée primaire de la première section accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SANLAVILLE, commissaire du canton de Beaujeu, département de Rhône-et-Loire. Annonce l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par ce canton et son désir d'être réuni au département de Saône-et-Loire

(1) Voir t. LXIX, p. 575, col. 1, note 3.
(2) Voir t. LXIX, p. 606, col. 1, note 1.

SANLAVILLE (*suite*).

parce qu'il n'a jamais partagé l'erreur des Lyonnais (9 août 1793, t. **LXX**, p. 533) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division *(ibid.)*.

SANNOIS (Commune de), département de Seine-et-Oise. Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 88). — Fait part de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 278) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SANS-CULOTTE (Navire le), corsaire de Honfleur. Rapport sur la pétition des armateurs de ce corsaire demandant le maintien du décret du 9 mai 1793 (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 582) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — adoption *(ibid.)*.

SANS-CULOTTE DE JEMMAPES (Corsaire le). — Voir *Navires hollandais*.

SANS-CULOTTES (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

SANTÉ PUBLIQUE. Sur sa demande, le ministre de l'intérieur est autorisé à nommer deux commissaires pour aller visiter les lieux par où l'ennemi a passé et faire prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé publique (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 581 et suiv.). — Décret relatif à l'exécution des lois et règlements concernant la conservation de la santé publique dans les ports (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 358).

SANTERRE, commandant général de la force armée de la capitale. Rend compte de l'état de Paris (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 285). — Donne sa démission et envoie ses comptes (26 novembre, p. 602). — Rend compte de l'état de Paris (28 novembre, p. 642 et suiv.). — Décret relatif à la reddition de ses comptes (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 390). — Sa déclaration à la commission extraordinaire des Douze (7 décembre, p. 448 et suiv.). — Il est chargé d'amener Louis XVI à la barre (11 décembre 1792, t. **LV**, p. 3). — Il annonce que

SANTERRE (*suite*).

Louis est aux portes de la salle *(ibid.* p. 7). — Il est chargé de reconduire Louis au Temple *(ibid.* p. 15). — Transmet une lettre du citoyen Putaud (16 décembre, p. 78). — Demande à quelle heure il doit amener Louis Capet à la barre (25 décembre, p. 435). — Annonce que Louis Capet est arrivé (26 décembre, p. 612). — Ecrit que Paris est dans la plus grande tranquillité (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 46). — Rend compte des précautions prises pour le maintien de la tranquillité publique (21 janvier, p. 514). — Demande une interprétation de la loi sur l'organisation des volontaires nationaux (27 janvier, p. 709). — Communique les ordres qu'il a donnés pour le maintien de l'ordre à Paris (26 février 1793, t. **LIX**, p. 271). — Annonce le rétablissement de l'ordre *(ibid.* p. 282). — Ecrit que la ville de Paris est tranquille (28 février, p. 314), (4 mars, p. 602). — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie (12 mars 1793, t. **LX**, p. 132). — Sa lettre relative aux moyens de se procurer des chevaux pour l'armée (16 mars, p. 216). — Il s'oppose au départ pour les frontières de la compagnie des chasseurs de Rosenthal (18 mars, p. 287). — Ecrit que le calme règne à Paris (27 mars, p. 678). — Décret le mandant à la barre (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 125). — Rend compte de l'état des esprits à Paris *(ibid.* p. 129). — Ses vues sur la formation de la nouvelle armée de 40,000 hommes (7 avril, p. 391). — Son projet de décret sur les moyens d'assurer les subsistances (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 349 et suiv.). — Annonce qu'il est prêt à partir pour la Vendée et prie la Convention de renvoyer à l'examen de l'un de ses comités un plan conçu par lui (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 629) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Demande une loi répressive contre la désertion (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571). — Annonce l'arrestation de Quétineau (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 45).

SANTERRE, dit DESCHAMPS. Fait un don patriotique (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491).

SANTEUIL, greffier au ci-devant Parlement de Paris. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une demande de fonds pour le payer (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 187).

SANTHONAX, commissaire civil délégué à Saint-Domingue. — Voir *Sonthonax*.

SAONE A L'YONNE (Canal de la). — Voir *Canaux*.

SAONE (HAUTE-) (Département de la). Adresse d'adhésion des administrateurs du directoire (17 octobre 1792, t. LII, p. 535). — On annonce un acte de générosité de la part des volontaires du 4e bataillon (29 octobre 1792, t. LIII, p. 29). — Adresse d'adhésion des volontaires (4 novembre, p. 139). — Arrêté du conseil général relatif à la perception en nature du prix des fermes et biens des émigrés (3 janvier 1793, t. LVI, p. 162). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (9 février 1793, t. LVIII, p. 391). — Le ministre de l'intérieur sollicite un décret sur la circonscription des paroisses du département (1er mars 1793, t. LIX, p. 504) ; — renvoi au comité de division *(ibid.)*. — On annonce que le recrutement s'est effectué avec rapidité (22 mars 1793, t. LX, p. 431). — Le ministre de la guerre dénonce des accaparements de fourrages dans la Haute-Saône (31 mars 1793, t. LXI, p. 8) ; — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*. — Don patriotique du 10e bataillon de volontaires nationaux (4 avril, p. 290). — Compte rendu des opérations du recrutement (6 avril, p. 365). — Adresse de dévouement du 4e bataillon de volontaires nationaux (19 avril 1793, t. LXII, p. 687 et suiv.). — Compte rendu du civisme des habitants (20 avril 1793, t. LXIII, p. 2 et suiv.). — Lettre des commissaires de la Convention (27 avril, p. 418). — Compte rendu des opérations du recrutement et du zèle des corps administratifs (28 avril, p. 497). — Arrêté relatif au départ des volontaires nationaux pour l'armée de la Moselle (1er mai, p. 667). — On annonce que ce département a levé un contingent supérieur de 1,214 hommes à celui qui lui était demandé (27 mai 1793, t. LXV, p. 363) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 364). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire *(ibid.* p. 367). — Compte rendu des sentiments patriotiques du 3e bataillon de volontaires nationaux (2 juin, p. 692) ; — mention honorable *(ibid.)*. — Les administrateurs réclament le paiement des sommes dues à divers ouvriers pour la fabrication des piques (29 juin 1793, t. LXVII, p. 633) ; — renvoi aux comités de la guerre

SAONE (HAUTE-) (*suite*).

et des finances *(ibid.)*. — Compte rendu des motifs de la suspension des citoyens Bouillerot et Lépine, capitaine et lieutenant de la 3e compagnie du 4e bataillon de volontaires nationaux (2 juillet 1793, t. LXVIII, p. 79) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*. — Le procureur général syndic annonce que les communes de ce département ont fait des dons patriotiques et ont acquitté leurs contributions très régulièrement (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 526) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs annoncent que les assemblées primaires ont accepté la Constitution à l'unanimité *(ibid.* p. 523) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAONE-ET-LOIRE (Département de). Adresse d'adhésion du conseil du département (14 octobre 1792, t. LII, p. 489). — Don patriotique du 5e bataillon de volontaires nationaux (31 octobre 1792, t. LIII, p. 89). — Les administrateurs font une une adresse pour demander le jugement de Louis Capet (19 janvier 1793, t. LVII, p. 436). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 87). — Le département demande l'autorisation d'établir un droit de péage sur le canal de Saône-et-Loire (20 février 1793, t. LIX, p. 31). — Les administrateurs demandent une prorogation du délai de trois mois fixé par la loi du 20 août dernier (2 mars, p. 535) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent qu'ils vont envoyer 3,200 hommes armés et 6 pièces de canon pour secourir le département de la Vendée et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour éviter de pareils faits dans leur département (27 mars 1793, t. LX, p. 595) ; — renvoi au comité de défense générale *(ibid.)*. — Adresse à Dumouriez de 24 volontaires du 5e bataillon de volontaires nationaux (13 avril 1793, t. LXII, p. 17 et suiv.) ; — improbation de cette adresse par les autres volontaires du bataillon *(ibid.* p. 18) ; — mention honorable de la conduite de ces derniers *(ibid.* p. 19). — Le directoire conjure la Convention de s'occuper du Salut public (14 avril 1793, t. LXII, p. 93). — On annonce que le 4e bataillon de volontaires nationaux a renouvelé son serment de fidélité et de dévouement à la République (23 avril 1793, t. LXIII, p. 137 et

SAONE-ET-LOIRE (*suite*).

suiv.) ; — mention honorable *(ibid.)*. — La société populaire d'Autun signale la conduite courageuse des volontaires Leblond, Delangre, Montigny, Luquet, Dubois, David et Bonnefont arrêtés par ordre de Dumouriez et demande que la Convention désigne des otages qui répondront de leur vie (23 avril, p. 161 et suiv.) ; — renvoi au comité de salut public *(ibid.* p. 162). — On signale le zèle patriotique des habitants (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 219). — Dons patriotiques des officiers, sous-officiers et gendarmes républicains formant la compagnie Saint-Léger (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 53 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 54). — Les administrateurs expriment le regret d'avoir adhéré aux arrêtés liberticides des départements de la Gironde, d'Ille-et-Vilaine, etc. (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 94) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Mention honorable de leur conduite (24 juin, p. 135). — Font connaître l'insuffisance de la loi qui ordonne que les fonctionnaires publics seront tenus de se pourvoir de certificats de civisme (25 juin, p. 432) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs à leurs concitoyens pour leur faire part de leur dévouement à la chose publique (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 450 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 451). — Le conseil du département assure la Convention de son dévouement *(ibid.* p. 451) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret approuvant les mesures prises par le département et l'autorisant à lever une force armée suffisante pour se mettre en état de sûreté contre les rebelles de la ville de Lyon (12 juillet, p. 622). — Le 2e bataillon de volontaires nationaux envoie une adresse de dévouement à tout ce qui émane du peuple souverain (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 655) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SARAN (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SARAZIN (Joseph-Camille), fabricant de bas. Il lui est accordé une rente viagère de 270 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

SARDAIGNE. Le ministre de la guerre transmet une lettre du général Casabianca chargé de l'expédition de Sardaigne (13 mars 1793, t. **LX**, p. 148) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SARDAIGNE (Roi de). — Voir *Invalides.* — *Villefranche.*

SARDEU (Léonard). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

SARLAT (Commune et district de), département de la Dordogne. Un député des fonctionnaires publics de la ville demande audience (23 février 1793, t. **LIX**, p. 120). — Jour fixé *(ibid.)*. — Admis, ils annoncent que chaque fonctionnaire fournira un homme armé et équipé à ses frais (24 février, p. 150). — Les administrateurs rendent compte de l'état du recrutement et annoncent qu'ils ont fait mettre en sûreté tous les prêtres et autres citoyens suspects d'incivisme (24 mars 1793, t. **LX**, p. 525). — Les administrateurs font part à la Convention de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 79) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAROT. Envoie une adresse sur le mode d'élire le maire et les officiers municipaux de Paris (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 498).

SARRALBE (Canton de), département de la Moselle. Accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXX**, p. 17), (2 août, p. 123).

SARRAT (François), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SARRAZIN, sculpteur. Lettre du ministre des contributions publique relative à l'usage qu'on pourrait faire, pour la monnaie, de quatre anges d'argent de Coustou et de Sarrazin (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392) ; — renvoi aux comités des finances et d'instruction publique réunis *(ibid.)*.

SARRAZIN (Citoyenne). Fait un don patriotique (10 novembre 1792, t. **LIII**, p. 343).

SARREBOURG (Commune et district de). Pétition relative aux avoués et hommes de loi agréés près le tribunal (26 janvier 1793, t. LVII, p. 682 et suiv.). — Les corps administratifs et judiciaires transmettent à la Convention les procès-verbaux de leurs séances contenant des mesures de sûreté générale (28 mai 1793, t. LXV, p. 487) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale réunis (*ibid.* p. 488). — La Société populaire et républicaine adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (26 juin 1793, t. LXVII, p. 474) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Délibération du district relative au changement de nom de la commune de Saint-Louis (27 juin, p. 546). — Procès-verbal des communes du district portant que la Convention n'a jamais joui d'une plus grande confiance parmi les citoyens que depuis la journée du 31 mai *(ibid.)* ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 547). — Les administrateurs envoient un don patriotique de la commune de Phalsbourg (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 6) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire accepte la Constitution à l'unanimité (3 août 1793, t. LXX, p. 150) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 151).

SARREGUEMINES (Commune et district de), département de la Moselle. Adresse d'adhésion du conseil général (14 octobre 1792, t. LII, p. 489). — Les administrateurs du district s'élèvent avec indignation contre les adresses perfides de certains départements, adhèrent aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et témoignent leur reconnaissance à la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 455) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les sept cantons du district acceptent la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7) ; — insertion au Bulletin *(ibid.* p. 10). — La Société populaire accepte la Constitution (3 août, p. 166) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine transmet l'état des dons patriotiques qu'elle a reçus (6 août 1793, p. 340 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 341).

SARRE-LIBRE (1) (Commune et canton de), département de la Moselle. Le canton ac-

(1) Nom révolutionnaire de Sarrelouis.

SARRELIBRE (*suite*).

cepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10). — La Société populaire et républicaine félicite la Convention sur les journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (5 août, p. 251) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Demande un prompt jugement de concitoyens qui gémissent depuis longtemps en prison *(ibid.* et p. suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 252).

Voir *Sarrelouis*.

SARRELOUIS (Commune de). Le commandant informe la Convention que les Suisses qui viennent dans cette ville désertent presque tous, après avoir touché la gratification (14 octobre 1792, t. LII, p. 494). — Don patriotique de la garnison (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — Le commandant des troupes demande des fonds (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — On annonce que la Société populaire et la garnison ont fait le serment de maintenir l'unité de la République (13 avril 1793, t. LXII, p. 4) ; — mention honorable au *Bulletin (ibid.)*. — Les vétérans en garnison dans la ville envoient une adresse de dévouement et le texte d'une invitation à leurs camarades, retirés dans le département de la Moselle, à se réunir à eux pour défendre les frontières (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 130). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 334). — Décret portant que cette commune prendra le nom de *Sarre-Libre (ibid.)*.

Voir : *Sarre-Libre*.

SARRET, officier de l'état-major de l'armée de l'intérieur. Rend compte des mesures prises à l'égard du 5e bataillon de la Marne (10 novembre 1792, t. LIII, p. 343). — Projet de décret tendant à autoriser le ministre de la guerre à le nommer à une adjudance générale (20 mars 1793, t. LX, p. 353 et suiv.) ; — ordre du jour *(ibid.* p. 354).

SARRON (Commune de), département des Landes. On annonce que l'arbre de la liberté a été arraché (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 467) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SARTELON, volontaire de la Corrèze. Mention honorable de sa conduite (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 624).

SARTÈNE (Commune de). Décret transférant dans cette ville le siège de l'administration et du tribunal de Tallano (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 110).

SARTHE, secrétaire-commis du bureau des archives de la Convention nationale. Indemnité à lui accordée (1er février 1793, t. **LVIII**, p. 109). — Fait un don patriotique (16 février, p. 407). — Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

SARTHE (Département de la). Adresse de dévouement et d'adhésion du conseil général (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 432). — Adresse d'adhésion des administrateurs (17 octobre, p. 533). — Plainte contre les administrateurs de l'enregistrement et du timbre (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 320). — Il sera envoyé trois commissaires de la Convention dans le département pour rechercher les causes et les auteurs des troubles (26 novembre, p. 601). — Noms des commissaires *(ibid.* p. 603). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Décret relatif au jugement des auteurs des troubles (9 décembre, p. 707). — Les commissaires de la Convention annoncent le rétablissement de l'ordre (21 décembre 1792, t. **LV**, p. 334). — Annonce d'une souscription ouverte pour fournir des souliers aux défenseurs de la patrie (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 437). — Rapport par Mathieu, sur les troubles occasionnés par la taxe des subsistances (26 janvier, p. 701 et suiv.). — Adresse des administrateurs relative au jugement du tyran (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 430). — Rapport sur les troubles par Genevois (11 février, p. 449). — Les administrateurs font le tableau des brigandages qui se commettent dans le département (28 février 1793, t. **LIX**, p. 329 et suiv.). — Décret mettant à leur disposition une somme de 200,000 livres pour l'organisation d'une

SARTHE *(suite)*.

force armée *(ibid.* p. 331). — Font un don patriotique au nom de leurs concitoyens (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 577). — Les administrateurs envoient des copies des interrogatoires subis par les citoyens Neveu (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 255). — Décret autorisant le directoire à prélever une somme de 200,000 livres pour acquitter les dépenses administratives (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 29). — Les administrateurs font part de leur embarras pour le jugement d'un prêtre insermenté (28 avril, p. 495 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.* p. 493). — L'un des départements qui doivent fournir les jurés près le tribunal criminel extraordinaire (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 367). — Demande de secours pour pouvoir résister aux rebelles (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 508) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Compte rendu par Philippeaux du succès de sa mission dans ce département (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 372 et suiv.). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux adhère aux événements des 31 mai, 1er et 2 juin et jure de mourir pour l'unité et l'indivisibilité de la République (12 juillet, p. 623) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 624). — Le conseil général se plaint de n'avoir pas reçu officiellement l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t **LXIX**, p. 70) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

SARTINE, ancien ministre de la marine. Sa lettre, en date du 10 juillet 1780, au commandant des classes de la marine à Marseille relative au régiment de Pondichéry (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 552 et suiv.).

SARTRE, procureur général syndic du département du Lot. Déclare que c'est par erreur que le conseil général de son département a adhéré à l'arrêté du département de la Côte-d'Or (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 122 et suiv.).

SARTROUVILLE (Commune de). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 88).

SASSARY, sous-commissaire, employé à Nieuport à la vente des biens des émigrés.

SASSARY (*suite*).

Décret ordonnant de lui payer tant comme salaire que comme indemnité une somme de 600 livres (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 50).

SASSEAU. Réclame une indemnité (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28).

SASSENAY (Commune de). Pétition demandant l'établissement de deux foires par an (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 495) ; — ordre du jour motivé *(ibid.)*.

SASSETOT-LE-MAUCONDUIT (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La première section accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SATURNIN (Eustache) et DRUVEL, propriétaires de la finance de l'office de concierge du palais de Trévoux. Réclament la rectification de leur liquidation (24 février 1793, t. **LIX**, p. 156).

SAUCE, de Varennes. Pétition en sa faveur (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596). — Fait part de sa joie en acceptant l'Acte constitutionnel (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 44) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAUDRIE-VINCOURT (Dame). Réclame le remboursement d'avances faites par son mari (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 430).

SAUDRIN (Citoyenne). Demande que le médecin Maloël ne soit pas regardé comme émigré (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 567) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SAUDRUPT (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAULIEU (Commune et canton de), département de la Côte-d'Or. Les citoyens déclarent que la Convention s'est élevée à la

SAULIEU (*suite*).

hauteur de sa tâche en décrétant d'arrestation les membres qui enchaînaient la marche de ses délibérations (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 608 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 609). — La Société populaire adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 452) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAULIEU LA CHAUMONERIE, ci-devant officier au régiment de Limousin (infanterie). Fait un don patriotique (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721) ; — mention honorable *(ibid.)*.

SAULIEU-SAINCAIZE. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

SAULNOT (Commune de). Décret relatif à l'exportation de minerai (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 677 et suiv.).

SAULSE (Bertrand de la). Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 559).

SAULT (Commune de). Le conseil général se plaint du retour de plusieurs volontaires (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 34).

SAULX-LES-CHARTREUX (Commune de). Une députation de citoyens réclame, au nom de cette commune, contre un arrêté qui ordonne au curé de Saulx d'opter entre la place de curé et celle de maire (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 623) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SAULX-LE-DUC (Commune de), département de la Côte-d'Or. Pétition de la municipalité pour obtenir le changement du nom de cette commune en celui de Saulx-la-Ville (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 61) ; — décret portant que la commune prendra le nom de Saulx-la-Ville *(ibid.* p. 61).

SAULXEROTTE (COMMUNE DE). Don patriotique (16 février 1793, t. LVIII, p. 609).

SAUMUR (COMMUNE ET DISTRICT DE), département de Mayenne-et-Loire. Adresse d'adhésion du district (13 octobre 1792, t. LII, p. 481). — Adresse d'adhésion de la municipalité (14 octobre, p. 489). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. LVIII, p. 635). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (4 mars 1793, t. LIX, p. 584 et suiv.). — Le conseil général fournit des renseignements relatifs aux troubles (25 mars 1793, t. LX, p. 541). — Les membres des corps administratifs réunis en permanence à Saumur remercient la Convention du témoignage de confiance donné à leurs concitoyens et lui font part de la conduite héroïque du citoyen Duhoux (4 mai 1793, t. LXIV, p. 48 et suiv.). — On annonce la prise de la ville par les rebelles vendéens (12 juin 1793, t. LXVI, p. 456 et suiv.), (13 juin, p. 485 et suiv.). — Les commissaires de la Convention près l'armée des côtes de La Rochelle annoncent qu'à leur arrivée à Saumur, ils y ont fait planter l'arbre de la liberté aux acclamations des patriotes (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 273) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret chargeant la commission centrale établie à Tours de faire parvenir au comité de Salut public une expédition de toutes les pièces qui sont en sa possession relatives à la prise de cette ville (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 131). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 422) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124). — Des citoyens annoncent l'acceptation de la Constitution et demandent l'élargissement des citoyens arrêtés par la commission centrale de Tours (4 août, p. 233) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SAUNIER. Fait un don patriotique (11 novembre 1792, t. LIII, p. 359).

SAUNIER, de la commune de Saint-Léger, département de Rhône-et-Loire. Se rétracte (7 août 1793, t. LXX, p. 433) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SAUREGRAIN. Fait hommage d'un ouvrage sur les farines (22 novembre 1792, t. LIII, p. 541).

SAURIAT (1) (COMMUNE DE), département de la Haute-Vienne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (3 août 1793, t. LXX, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAURINE, député des Landes. — 1792. — Suppléant au comité des finances (t. LII, p. 438). — Membre du comité des inspecteurs de la salle, p. 480). — Membre de la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (t. LIII, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 64 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 76 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix, sauf à prendre alors tel parti qu'on jugera expédient* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 350 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 470). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 60 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 534). — Annonce que l'officier qui a donné la consigne d'empêcher les députés de sortir de la salle des séances est le citoyen Lesain (p. 707).

SAURY, capitaine. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74).

SAUSSOL. Envoie un don patriotique au nom de la Société populaire de Dourgne (2 mai 1793, t. LXIV, p. 4).

SAUTALLIER (MICHEL-FRANÇOIS), membre du directoire du département de Rhône-et-

(1) Voir t. LXX, p. 200, col. 2, note 1.

SAUTALLIER (*suite*).

Loire. Accepte la Constitution et rétracte son consentement à tout arrêté liberticide (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 614).

SAUTARRE, commandant général et général de brigade de la 17e division. Fait une réclamation (1er avril 1793, t. LXI, p. 31) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances *(ibid.)*.

SAUTAYRA, député de la Drôme. — 1792. — Suppléant au comité des inspecteurs de la salle (t. LII, p. 480). — Membre du comité des secours publics (p. 551). — Obtient un congé (t. LIII, p. 35). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 74 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 96 et 108). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 403 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 54 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538). — Obtient un congé (t. LXVI, p. 52).

SAUTEREAU, député de la Nièvre. — 1792. Membre du comité de législation (t. LII, p. 492), — du comité des pétitions (p. 531). — Parle sur les papiers trouvés chez le sieur Bonnay (t. LIII, p. 102). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 419). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 475). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 36 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538).

SAUVAGE, aîné, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAUVAGE (Antoine), fils cadet, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. LXVI, p. 590), — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SAUVÉ, député de la Manche. — 1792. — Membre du comité du commerce (t. LII, p. 455), — membre du comité de marine (p. 518). — Obtient un congé (t. LIII, p. 85). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 65 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 108). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et la déportation à cette époque* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 356 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Parle sur les poursuites à intenter contre ceux qui mettront

SAUVÉ (*suite*).

des obstacles au recrutement (t. **LX**, p. 259). — Vote *pour l'ajournement* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 63 et 72). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

SAUVETAT (Canton de la), département du Gers. La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et félicite la Convention pour l'achèvement de la Constitution (6 août 1793, t. **LXX**, p. 340) ; — mention honorable *(ibid.)*.

SAUVETERRE (Commune de), département des Basses-Pyrénées. Adresse d'adhésion des corps administratifs, municipal et judiciaire (17 octobre 1792. t. **LII**, p. 533). — Mention honorable et insertion au *Bulletin* du zèle des citoyennes (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 145). — Fait un don patriotique (10 mai, p. 411) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine félicite la Convention de l'Acte constitutionnel (8 août 1793, t. **LXX**, p. 508) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAUVEUR, président du district de la Roche-Bernard. Récit de sa mort héroïque (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 413). — Compte rendu de sa mort héroïque (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 324 et suiv.). — Renvoi au comité de Salut public de différentes mesures proposées par Lehardy pour honorer sa mémoire (11 mai, p. 555). — Décret sur les honneurs à rendre à sa mémoire (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 234).

SAUVIAC (Commune de), département du Gers. On annonce qu'on a arraché l'arbre de la liberté (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 467) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SAÜY, de la section de l'Arsenal. Présente une compagnie de canonniers prête à se rendre en Vendée (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 497).

SAUZÉ-VAUSSAIS (Canton de), département des Deux-Sèvres. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAVARY, député de l'Eure. — **1792**. — Demande l'envoi de commissaires de la Convention dans le département de l'Eure (t. **LIII**, p. 64). — **1793**. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement du ci-devant roi (t. **LVI**, p. 549 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 74 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 97 et 108). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix et l'acceptation de la Constitution par le peuple* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 405 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 471). — Présente des articles additionnels au décret sur l'établissement du Tribunal criminel extraordinaire (t. **LX**, p. 610). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Défend les administrateurs du département de l'Eure (t. **LXVI**, p. 474 et suiv.).

SAVARY, officier municipal d'Épernay. Se plaint d'un déni de justice dans une affaire criminelle (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 577) ; — renvoi au ministre de la justice *(ibid.)*.

SAVARY, commandant la *Capricieuse*. Envoie différents renseignements relatifs au commerce et à la marine (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 585) ; — renvoi aux comités réunis de commerce et de Salut public *(ibid.)*.

SAVENAY (District de). Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution vraiment républicaine (28 février 1793, t. **LIX**, p. 315 et suiv.). — Le procureur général syndic du département réclame une somme de 338 l. 4 s. 6 d. pour le greffier (11 mars 1793, t. **LX**, p. 80) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Récit de la mort héroïque du curé (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 413 et suiv.).

SAVENNES (District de). Adresse d'adhésion des administrateurs (11 janvier 1793, t. **LVI**, p. 745).

SAVERNE (Commune et canton de), département du Bas-Rhin. Le conseil général de la commune fait part à la Convention des mesures prises pour mettre les gens suspects en état d'arrestation, envoie l'état nominatif des personnes arrêtées et adhère aux mesures prises le 31 mai (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 142 et suiv.) ; — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 143). — On annonce que la troisième section de ce canton accepte la Constitution à l'unanimité (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La seconde section accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAVEROT (Nicolas), volontaire national. Il lui est accordé une indemnité de 24 livres (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 720).

SAVIAT, receveur des droits d'enregistrement. Sollicite une gratification (14 mars 1793, t. **LX**, p. 187) ; — renvoi au comité des secours *(ibid.)*.

SAVIGNÉ (Commune de), département d'Indre-et-Loire. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), (31 juillet, p. 34).

SAVIGNÉ-LES-MANS (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SAVIGNIES (Canton de), département de l'Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAVIGNIES-LES-BEAUNE (Canton de), département de la Côte-d'Or. L'assemblée primaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SAVIGNY, aide de camp du général Duval. Annonce l'arrestation de Dervaux, premier aide de camp de Dumouriez (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 370).

SAVIGNY (Commune de), département du Cher. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SAVIGNY (Commune de), département de la Côte-d'Or. Pétition relative à la confection de nouveaux registres de l'état civil pour l'année 1790 (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 285). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAVIGNY-SUR-AISNE (Commune de), département des Ardennes. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAVIN (Louis). Remercie la Convention de la mention honorable qui lui a été accordée (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 567).

SAVOIE. Le ministre de la guerre annonce que le général Montesquiou vient d'entrer en Savoie (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 116). — Compte rendu des opérations du général Montesquiou (26 septembre, p. 159 et suiv.). — Proclamation du général Montesquiou aux habitants de la Savoie (28 septembre, p. 189). — Le ministre

SAVOIE (*suite*).

de la guerre demande que pour célébrer les succès qui ont suivi les armes françaises en Savoie une fête soit célébrée dans toute la République *(ibid.)*; — discussion de cette proposition et de la question de savoir si la Savoie doit être érigée en 84e département : Bancal, Lacroix, Léonard Bourdon, Camille Desmoulins, Louvet de Couvray, Lasource, Danton *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption de la proposition du ministre de la guerre et renvoi au comité diplomatique qui fera un rapport sur la conduite que le général Montesquiou doit tenir en Savoie *(ibid.* p. 191). — Projet d'adresse aux Savoisiens proposé par Anacharsis Cloots (29 septembre, p. 232 et suiv.) ; — la Convention passe à l'ordre du jour sur ce projet d'adresse *(ibid.* p. 233). — Lettre et proclamation du général Montesquiou (3 octobre, p. 294 et suiv.). — Proclamation des commissaires de la Convention nationale à l'armée des Alpes (12 octobre, p. 468). — Le commissaire ordonnateur à l'armée des Alpes demande, en faveur des Savoisiens, la révocation de la loi qui prohibe l'exportation des grains à l'étranger (4 novembre 1791, t. **LIII**, p. 138). — Députation des Savoisiens résidant à Paris pour demander la réunion de la Savoie à la France (11 novembre, p. 357 et suiv.). — Le ministre des contributions publiques demande comment la Savoie sera traitée relativement au régime des douanes françaises (13 novembre, p. 381) ; — renvoi aux comités diplomatique, de commerce et des finances réunis *(ibid.)*. — Adresse de l'assemblée nationale des Allobroges pour demander la réunion du peuple savoisien à la République française (21 novembre, p. 506 et suiv.) ; — renvoi aux comités diplomatiques et de Constitution *(ibid.* p. 510). — Procès-verbaux de l'assemblée nationale des Allobroges *(ibid.* p. 519 et suiv.). — Présentation de deux exemplaires de la Constitution que s'est donnée le peuple savoisien (25 novembre, p. 582). — Rapport par Grégoire sur la réunion de la Savoie au territoire de la République française (27 novembre, p. 610 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 614). — *Discussion :* Art. 1er. Pénières *(ibid.* et p. suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 615). — Observations de Buzot, Danton, Merlin (de Douai) *(ibid.)*. — Adoption des articles 2, 3 et 4 *(ibid.* et p. suiv.). — Adoption de différents articles additionnels *(ibid.* p. 616). — Texte définitif du décret *(ibid.)*. — Il est créé sous le nom de *Mont-Blanc* un 84e département qui sera formé par la Savoie *(ibid.* p. 616). — Déclaration des députés de l'assemblée nationale des Allobroges *(ibid.* p. 617) ; — réponse du Président *(ibid.)*. — Projet de proclamation aux Savoisiens proposé par Dubois-Dubais *(ibid.* p. 621). — Opinion, non prononcée, de Robert sur la réunion de la Savoie à la France *(ibid.* et p. suiv.). — Liste des commissaires envoyés en Savoie (29 novembre, p. 656). — Mémoire sur la conduite à tenir à l'égard des émigrés de Savoie (24 décembre 1792, t. **LV**, p. 374). — Adresse de la commune de Niort relative à la réunion de la Savoie à la France (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 586).

Voir *Carrouge. — Mont-Blanc (Département du).*

SAVOIE (Maison de). Lettre du ministre de l'intérieur relative aux prétentions de cette maison qui se dit fondatrice du couvent de Lyon (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 284) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

SAVOISIENS. Adresse des Savoisiens qui ont assisté à la fête civique en l'honneur des succès des armées (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 501). — Ils demandent la chapelle ci-devant des Orfèvres pour s'y rassembler et y instruire des enfants (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 368) ; — renvoi aux administrateurs du département de Paris *(ibid.* p. 369).

SAVOISY (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SAVOLLE. Dénonce le directoire du département de la Côte-d'Or (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 534).

SAVONNERIE (Manufacture nationale de la). Rapport du ministre de l'intérieur sur son état (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 653 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur réclame une décision urgente sur les salaires des ouvriers de la manufacture (27 février

SAVONNERIE (*suite*).

1793, t. LIX, p. 289) ; — renvoi aux comités des finances et des domaines (*ibid.*). — Décret relatif au paiement des appointements et salaires des employés (16 mars 1793, t. LX, p. 247).

SAVORNIN, député des Basses-Alpes. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 91 et 112). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 386 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 47 et 75). — Déclare que le général Brunet a obtenu l'estime et la confiance de l'armée (t. LXV, p. 160). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 538). — Parle sur la proposition de mettre en liberté les patriotes arrêtés dans le département des Basses-Alpes (t. LXX, p. 170).

SAXE-COBOURG (Maréchal, prince de). — Voir *Cobourg*.

SAXE-TESCHEN (Duc Albert de). Sommation faite par lui à la municipalité de Lille de livrer la place (30 septembre 1792, t. LII, p. 252). — Ses propositions aux généraux de la République relatives à une suspension d'armes (20 novembre 1792, t. LIII, p. 495).

SCEAUX. Décret relatif au changement du type des sceaux de l'administration publique (22 septembre 1792, t. LII, p. 81). — Les anciens sceaux de l'Etat seront brisés et transportés à la monnaie (6 octobre, p. 373).

SCELLIER, juge directeur du juré d'accusation près le tribunal du IIe arrondissement de Paris. Est nommé juge au tribunal criminel extraordinaire (3 août 1793, t. LXX, p. 179).

SCEPTRE ROYAL. Sera brisé et porté à la Monnaie (6 octobre 1792, t. LII, p. 373).

SCHALTEMBRANT (Jacques). On signale son dévouement (21 avril 1793, t. LXIII, p. 74) ; — mention honorable et renvoi au comité de liquidation pour présenter un mode de récompense (*ibid.* p. 75).

SCHAMBOURG (Bailliage de). Les habitants demandent leur réunion à la France (7 janvier 1793, t. LVI, p. 259). — Anacharsis Cloots propose d'accepter la réunion à la République française demandée par les habitants (5 février 1793, t. LVIII, p. 228 et suiv.) ; — renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 230) ; — rapport sur sa réunion à la France (14 février, p. 546 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 550 et suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 551).

SCHAWEMBOURG, maréchal de camp. Demande la gratification accordée aux officiers généraux (17 octobre 1792, t. LII, p. 531).

SCHELESTADT ou SCHLESTADT (Commune de), département du Bas-Rhin. Adresse relative à l'agiotage et au discrédit du papier (2 février 1793, t. LVIII, p. 161). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — Les Montagnards acceptent la Constitution et adhèrent aux journées qui l'ont précédée (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 528) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 529). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité accepte la Constitution (27 juillet, p. 575) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le procureur général syndic du département an-

SCHELESTADT (*suite*).

nonce l'acceptation de la Constitution par cette commune (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Don patriotique des citoyens (7 août 1793, t. LXX, p. 419).

SCHENET, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

SCHESSHERD (Freemann), patriote anglais. Don patriotique (25 février 1793, t. LIX, p. 182).

SCHILLINGER (Joseph-Otton), *père*, homme de loi, secrétaire-interprète du ci-devant évêché de Strasbourg et commandant de la garde citoyenne suspendue. Est mis en état d'arrestation chez lui (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 143).

SCHLEC (Jean-Léonard), curé. Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. LII, p. 121.)

SCHLEICH (Edmond-Materne), commis de la trésorerie de l'ambassade de la République en Suisse. Fait un don patriotique (17 novembre 1792, t. LIII, p. 469).

SCHLESTADT (Commune de). — Voir *Schelestadt*.

SCHLUTER (Frédéric). Envoie un ouvrage en allemand sur l'instruction publique (29 novembre 1792, t. LIII, p. 654).

SCHMALSER (Jean-Georges), de Mulhouse. Demande un passeport (16 mai 1793, t. LXIV, p. 769) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SCHNEIDER. Décret portant qu'il lui sera remis par la trésorerie nationale une somme de 200 livres (31 octobre 1792, t. LIII, p. 87).

SCHNEIDER, vainqueur de la Bastille. Présente une pétition (29 octobre 1792, t. LIII, p. 33) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.* p. 34).

SCHŒFFERSHEIM (Commune de). Décret portant que la commune cessera d'être obligée d'entretenir une lampe dans l'église de Bolsenheim (18 juin 1793, t. LXVI, p. 667).

SCHOEL, armateur du port de Dunkerque. Demande que les propriétés ennemies chargées sur des vaisseaux neutres soient déclarées de bonne prise (24 mars 1793, t. LX, p. 523) ; — renvoi aux comités de commerce, de marine et diplomatique *(ibid.)*. — Projet de décret tendant à lui accorder un secours de 20,000 livres (5 mai 1793, t. LXIV, p. 144) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances réunis *(ibid.)*. — Nouveau projet de décret tendant à lui accorder une indemnité de 20,000 livres (11 mai, p. 546) ; — adoption *(ibid.)*.

SCHOEN (Antoine) *fils*, ci-devant notaire de la commune de Saverne, secrétaire-greffier de la municipalité suspendue et porte-drapeau de la garde citoyenne suspendue. Est mis en état d'arrestation chez lui (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 143).

SCHŒNFELD (Comtesse de). Rühl demande que sa succession soit saisie et employée à récompenser les princes allemands qui sont au service de la France (9 juin 1793, t. LXVI, p. 207) ; — la Convention décrète la saisie provisoire et renvoie l'affaire aux comités de législation, diplomatique et de Salut public *(ibid.)*. — Sur la proposition de Monmayou, la Convention charge les citoyens Rühl et Haussmann d'assister à la confection et au récolement des effets compris dans la succession de la comtesse de Schœnfeld (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 648). — Décret relatif à sa succession (3 août 1793, t. LXX, p. 173).

SCHOENHER (Michel), déporté de Saint-Domingue. Réclame le bénéfice du décret du 21 février 1793 (20 mars 1793, t. LX, p. 352); — ce bénéfice lui est accordé *(ibid.)*.

SCHOMBERG (Citoyenne). Rapport sur son arrestation (16 avril 1793, t. LXII,

SCHOMBERG (*suite*).

p. 685); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Demande son élargissement (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 31) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SCHOULIERE, maréchal de camp. Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 305).

SCHULER, capitaine. Fait un don patriotique (22 mars 1793, t. **LX**, p. 431).

SCHVEISTER. Fait un don patriotique (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 61) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SCHWARD, soldat de la légion germanique. Dénonce plusieurs des nouveaux chefs de la légion (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 727) ; — renvoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*.

SCHWARTZ (Michel), conducteur des équipages de l'artillerie. Demande une indemnité pour le prix des effets qui lui ont été pris par les ennemis (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 186).

SCHWARZ fils, officier de la légion germanique, sa réponse aux chefs d'accusation contre les chefs de cette légion (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 103).

SCION ou SION. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Juré en exercice près du tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

SCOPET, soldat détenu à Nantes. Envoi de pièces le concernant (18 mars 1793, t. **LX**, p. 155) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

SCORSERY, capitaine du corsaire l'*Ami des lois*. On signale un acte de bravoure de sa part (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 542 et suiv.) ; — mention honorable *(ibid.* p. 543).

SCRUTIN ÉPURATOIRE. Tout scrutin épuratoire fait par un corps administratif, municipal, électoral ou judiciaire est déclaré nul et attentatoire à la souveraineté du peuple (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 354).

SCRUTINS. Il sera nommé cinq commissaires pour procéder à leur dépouillement (7 janvier 1793, t. **LVI**, p. 257).

Voir *Appel nominal.*

SCULPTEURS AYANT EXPOSÉ AU SALON DU LOUVRE. — Voir *Exposition des artistes peintres et sculpteurs ayant exposé au salon du Louvre.*

SCULPTURE. — Voir *Académies de peinture et de sculpture et d'architecture.*

SEBE. Demande l'autorisation de lever une compagnie de pionniers et de terrassiers (24 février 1793, t. **LIX**, p. 149) ; — renvoi au comité militaire *(ibid.)*.

SEBE (Alexandre), volontaire de l'Hérault. Fait un don patriotique (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 265); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SEBEZ, chirurgien. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108).

SÉBILLE, évêque. Fait un don patriotique (14 mars 1793, t. **LX**, p. 193).

SÉBIRE, ancien député à l'Assemblée nationale législative. Son rapport sur le canal de navigation pour joindre la Vilaine à la Rance (t. **LII**, p. 253 et suiv.).

SECLIN (Canton de), département du Nord. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7 et 8).

SECONDS, député de l'Aveyron. — **1793.** — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (t. **LVI**, p. 556 et suiv.). — Ses idées sur l'art social ou les

vrais principes de la société politique (p. 577 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 71 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 112). — Vote pour *la mort la plus prompte* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 391 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 50 et 71). — Son mémoire sur l'art social (p. 513 et suiv.). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538).

SECOURS PUBLICS. Somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour des secours aux communes qui ont souffert de l'invasion (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 396). — Renvoi au pouvoir exécutif de toutes les demandes de secours (12 octobre, p. 473). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur des fonds mis à sa disposition (16 octobre, p. 521). — Décret mettant une somme de 3,160,241 liv. 6 s. à la disposition du ministre des contributions publiques pour secours à accorder à divers départements (12 novembre 1792, t. **LIII**, p. 366). — Décret mettant à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 6 millions pour être distribués aux départements et être employés aux travaux publics (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 279). — Le vendredi de chaque semaine sera réservé à la discussion de l'organisation des secours publics (*ibid.*). — Rapport par Maignet sur les formes à observer pour l'évaluation des pertes occasionnées par l'intempérie des saisons, les incendies et autres accidents et sur les règles à établir pour le répartition des secours (7 février, p. 348 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 352 et suiv.). —

Adoption du projet de décret relatif aux formes à observer pour l'évaluation des pertes occasionnées par l'intempérie des saisons, incendies et autres accidents imprévus et sur les règles à établir pour la répartition des secours accordés aux personnes qui ont éprouvé ces pertes (20 février 1793, t. **LIX**, p. 33 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur rendra compte des fonds mis à sa disposition pour secours aux départements (21 février, p. 60). — Le ministre de l'intérieur adresse les états des fonds distribués aux départements pour besoins et secours (15 mars 1793, t. **LX**, p. 216). — Rapport par Bo sur l'organisation générale des secours publics (19 mars, p. 322 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 325 et suiv.) ; — discussion (*ibid.* p. 326) ; — adoption sauf rédaction (*ibid.*). — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Rapport par Johannot sur les secours provisoires à accorder aux citoyens français expulsés par la violence des pays étrangers (26 mars, p. 575) ; — projet de décret (*ibid.*) ; — discussion (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption (*ibid.* p. 576). — Projet de décret sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 311 et suiv.) ; — ajournement (*ibid.* p. 312). — Le ministre de l'intérieur transmet un état des demandes de secours arrêté au Conseil exécutif provisoire (7 avril, p. 392) ; — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*). — Nouvelle lecture du projet de décret sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 57 et suiv.). — Discussion. — Art. 1er : Chasset, Marat (*ibid.* p. 59). — Adoption sans discussion des articles 2 à 15 (*ibid.*). — Art. 16 : Louis Legendre, Réal, Vergniaud (*ibid.*) ; — renvoi aux comités (*ibid.*). — Adoption sans discussion des articles 17 à 19 (*ibid.*). — Texte définitif du décret (5 mai, p. 124 et suiv.). — Décret portant qu'aucun extrait de loi relatif à des délivrances de sommes quelconques ne sera exécutoire, qu'au préalable le décret n'ait été scellé et signé dans la forme prescrite (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 80). — Rapport par Maignet sur l'organisation des secours à accorder annuellement aux enfants et aux vieillards (26 juin, p. 476 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 491 et suiv.) ; — la Convention décrète l'impression et ajourne la discussion à une

SECOURS PUBLICS (*suite*).

séance ultérieure (*ibid.* p. 496) ; — discussion et adoption avec amendement (28 juin, p. 612) ; — texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Décret relatif à la distribution d'une somme de 10 millions à titre de secours aux départements tant pour les subsistances que pour les frais nécessités par les machinations des contre-révolutionnaires (29 juin, p. 648 et suiv.). — Décret prescrivant le renvoi au ministre de l'intérieur de toutes les pétitions tendant à obtenir des secours soit en argent soit en grains (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39). — Décret tendant à accélérer le paiement des secours accordés aux familles pauvres des défenseurs de la patrie (18 juillet, p. 146). — Décret mettant une somme de 6 millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour distribuer des secours aux citoyens qui ont éprouvé des pertes à la suite d'événements calamiteux (7 août 1793, t. **LXX**, p. 428 et suiv.).

Voir Brest (*Commune de*). — *Maisons de secours.* — *Militaires blessés.* — *Subsistances.* — *Veuves de militaires.*

SECQUEVILLE, commandant des armées et ordonnateur de la marine. Sa lettre relative à l'incendie qui a détruit une partie des établissements du port de Lorient (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 497 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 448).

SECRET DES LETTRES. Le ministre des contributions publiques transmet divers arrêtés des corps administratifs des départements de la Moselle, de la Lozère, du Doubs, des districts de Montaigu et de Pontarlier qui lui paraissent contraires au secret des lettres (26 février 1793, t. **LIX**, p. 257) ; — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Décret portant que les huissiers de la Convention examineront les lettres qui leur seront remises et feront arrêter ceux de qui ils les auront reçues si elles leur paraissent avoir été décachetées (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 714).

SECRETAIRE DU CONSEIL EXECUTIF PROVISOIRE. — Voir *Conseil exécutif provisoire.*

SECRETAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE.

Secrétaires d'âge : Tallien, Pénières (20 septembre 1792, t. **LII**, p. 65).

Secrétaires définitifs nommés aux diverses élections : Condorcet, Brissot, Rabaut-Saint- (20 septembre 1792, t. **LII**, p. 67). — Charlier (23 septembre, p. 104). — Buzot, Guadet, Sieyès (4 octobre, p. 318). — Barbaroux, Danton, Gensonné, Kersaint (18 octobre, p. 568). — Lanjuinais (25 octobre, p. 676). — Lettre à eux adressée par Miser, officier du rassemblement de Condé (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 19), (p. 29). — Grégoire, Barère, Jean Debry (1er novembre, p. 108). — Mailhe, Carra, Lepletier-Saint-Fargeau, Defermon (15 novembre, p. 429). — Treilhard, Saint-Just, Jean-Bon-Saint-André (29 novembre, p. 674). — Creuzé-Latouche, Louvet (Loiret), Osselin (13 décembre, t. **LV**, p. 44). — Manuel, Salle, Dufriche-Valazé (27 décembre, p. 728). — Bancal, Lesage (Eure-et-Loir), Gorsas (10 janvier, t. **LVI**, p. 723). — Bréard, Cambacérès, Thuriot (24 janvier, t. **LVII**, p. 639). — Prieur, Lamarque, Choudieu, Lecointe-Puyraveau (7 février, t. **LVIII**, p. 371). — Julien, Mallarmé et Charlier (21 février, t. **LIX**, p. 69). — Isnard, Guyton-Morveau, Grangeneuve (7 mars, p. 691). — Garran-Coulon, Boyer-Fonfrède, La Revellière-Lepeaux (21 mars, t. **LX**, p. 429). — Cambon, Romme, Mellinet (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 316). — Doulcet-Pontécoulant, Lehardy, Chambon (18 avril, t. **LXII**. p. 685). — Génissieu, Masuyer, Pénières (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 26). — Poullain-Grandprey, Fauchet, Duprat (16 mai, p. 768). — Ducos (Gironde), Durand-Maillane, Méaulle (30 mai, t. **LXV**, p. 634). — Charles Delacroix, Gossuin, Laloy (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 509). — Robert-Thomas Lindet, Billaud-Varenne, Levasseur (Sarthe) (27 juin, t. **LXVII**, p. 603). — Rühl, Jullien (de la Drôme), Dupuy fils (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 584 et suiv.). — Chabot remplace Rühl non acceptant (12 juillet, p. 614). — Décret portant que Laloy le jeune remplira les fonctions de secrétaire pendant la maladie de Jullien (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 158). — Dartigoeyte, David, Thirion (23 juillet, p. 524). — Le Carpentier et Lequinio remplacent Chabot, envoyé en mission et David occupé aux préparatifs de la fête du 10 août (29 juillet, p. 640). — Fayau, Léonard Bourdon, Amar (8 août 1793, t. **LXX**, p. 531).

SECRÉTAIRES-ÉCRIVAINS DES PLACES. Le ministre de la guerre envoie l'état nominatif des secrétaires-écrivains des places (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 418) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SECRÉTAIRES-GREFFIERS DES DIRECTOIRES. Mode de nomination (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 101).

SECTIONS DE PARIS. — Voir *Paris*, § 18, *Sections en général*. — *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

SEDAN (Commune, canton et district de), département des Ardennes. La garde nationale demande à être payée comme les volontaires nationaux (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 201) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Adresse de dévouement (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — Les gardes nationales réclament leur solde (10 janvier, p. 707). — Etat des pertes éprouvées par le district (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 161). — Adresse du conseil général relative au jugement du tyran (10 février, p. 430). — Don patriotique de la Société des Amis de la République (16 février, p. 609). — Le conseil général demande des secours pour se procurer des subsistances (5 mars 1793, t. **LIX**, p. 612) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Demande de secours (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 18 et suiv.) ; — décret accordant 200,000 livres *(ibid.* p. 19) ; — renvoi au comité des finances d'une demande d'augmentation *(ibid.* p. 21). — Adresse des autorités constituées, de la Société républicaine et des sans-culottes, dénonçant la conduite incivique des administrateurs des Ardennes (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 86 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 87). — La Société populaire témoigne ses regrets du départ des citoyens Hentz et Delaporte, commissaires à l'armée des Ardennes (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 28) ; — ordre du jour *(ibid.)*. — La Société des Amis de la République adhère au décret du 2 juin (23 juin, p. 93) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société des Amis de la République approuve les mesures des 31 mai, 1er et 2 juin et demande un décret d'accusation contre les administrateurs du département des Ardennes (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 511) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — On annonce que les quatre assemblées primaires ont accepté la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet, p. 214) ; — — (26 juillet, p. 525), — (28 juillet, p. 606). — Le canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8), (2 août, p. 123).

SEEZ (Commune et canton de), département de l'Orne. Adresse d'adhésion des officiers municipaux (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). — Le conseil général demande l'autorisation d'acquérir la maison qu'occupe la municipalité (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 509). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SÉGAUD, curé de Villeneuve-le-Roi. Adresse de dévouement et don patriotique (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 615) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SÉGAUD (Jean), étudiant en médecine, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 478 et suiv.).

SÉGRE (Canton de), département de Maine-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SÉGUIN, député du Doubs. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis

SEGUIN (*suite*).

Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 108). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

SÉGUR, capitaine. Fait un don patriotique (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 604).

SÉGUR (Commune de), département de la Corrèze. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ;— insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SEIGNAUD. Décret ordonnant la levée des scellés apposés chez lui (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 350).

SEIGNELAY (Canton de), département de l'Yonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (ibid. et p. suiv.).

SEIGNEUR. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

SEILHAC (Commune et canton de), département de la Corrèze. La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution

SEILHAC (*suite*).

(20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

SEINE (Fleuve). — Voir *Coches d'eau*.

SEINE-INFÉRIEURE (Département de la). Mention honorable du patriotisme des habitants (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 152). — Compte rendu de la mission des commissaires de l'Assemblée nationale législative envoyés dans ce département *(ibid.* p. 156). — Les administrateurs annoncent le départ d'un 6e bataillon de volontaires nationaux (29 septembre, p. 222). — Liste des volontaires composant les trois premiers bataillons (4 octobre, p. 304) ; — Le conseil général demande à être autorisé à faire marcher 18,000 hommes au secours de Lille (8 octobre, p. 392). — Les administrateurs demandent qu'il soit indiqué une destination à plusieurs bataillons de volontaires (9 octobre, p. 407). — Le ministre de la guerre écrit à leur sujet (14 octobre, p. 495). — Le conseil général se plaint des habitants du Bourg-Achard (16 octobre, p. 520). — Lettre du ministre des contributions publiques au sujet de l'établissement proposé par le directoire du département de la Seine-Inférieure d'un inspecteur pour la garde des bois nationaux *(ibid.* p. 523). — Commissaires chargés d'assurer la libre circulation des subsistances dans le département (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 65). — Le conseil général annonce que le 10e bataillon est parti pour Douai (4 novembre, p. 139). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Des députés des volontaires nationaux demandent audiences. — Jour fixé (27 décembre 1792, t. **LV**, p. 705). — Demande de secours en blé (5 janvier 1793, t. **LVI**, p. 222). — Adresse de dévouement du conseil général (6 janvier, p. 250). — Il n'y a lieu à aucune inculpation contre les volontaires nationaux (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 9). — Demande de secours (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 174). — Don patriotique (6 février, p. 283). — Adresse des administrateurs relative à la pêche du hareng (4 mars 1793, t. **LIX**, p. 582) ; — renvoi aux comités de commerce et de marine

SEINE-INFÉRIEURE (*suite*).

réunis *(ibid.)*. — Le directoire de département envoie des pièces relatives au mouvement séditieux qui s'est produit à Rouen (10 mars 1793, t. **LX**, p. 30). — Les administrateurs font une demande relative à deux matelots danois qui demandent des passeports (23 mars, p. 466) ; — renvoi aux comités de marine et diplomatique *(ibid.)*. — Compte rendu des opérations du recrutement et de l'état de l'esprit public (29 mars, p. 686 et suiv.). — Le conseil général fait connaître le dévouement des citoyens (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 321). — Ecrit qu'il a fait arrêter le général Leveneur (8 avril, p. 415). — Communication d'un arrêté pris par les commissaires de la Convention dans ce département (9 avril, p. 497) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 498). — Le directoire envoie un don patriotique (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 82). — Renvoi au comité des finances d'une pétition des administrateurs relative aux moyens d'assurer les subsistances (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 323). — Les administrateurs rendent compte de troubles survenus à Rouen à cause de l'élévation du prix du pain (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 24). — Lettre du président du tribunal criminel concernant le citoyen Leclerc (11 mai, p. 540). — Le procureur général syndic fait passer un arrêté qui exige un certificat de civisme de tous les fonctionnaires publics (16 mai, p. 704). — Renvoi au comité de Salut public d'une pétition des citoyens, p. 768 et suiv.). — Décret autorisant le conseil général à prélever une somme de 800,000 livres sur le produit des impositions directes de 1791 et 1792 (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 184). — Le conseil général écrit relativement aux subsistances (23 mai, p. 212) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — Décret accordant aux administrateurs une somme de 500,000 livres pour l'achat de subsistances (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 21). — Le département réclame des subsistances (25 juin, p. 441 et suiv.) ; — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.* p. 443). — Les administrateurs demandent une interprétation de la loi sur le maximum du prix des grains (28 juin, p. 605) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — Le général Baudre écrit qu'il a trouvé cinq frères servant dans le 2e bataillon de volontaires nationaux et demande un secours pour l'un d'eux victime d'une tentative d'assassinat (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 294) ; — renvoi au comité militaire

SEINE-INFÉRIEURE (*suite*).

(ibid.). — Les volontaires du 2e bataillon désignent le général Chazot comme un digne patriote (14 juillet, p. 704) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le 9e bataillon de volontaires nationaux assure la Convention de son dévouement (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 623) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande si l'arrêté du conseil général du département qui suspend provisoirement l'exportation des denrées de première nécessité est exécutoire (9 août 1793, t. **LXX**, p. 534) ; — renvoi au comité du commerce *(ibid.)*.

SEINE-ET-MARNE (Département de). Les administrateurs demandent des secours (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 288). — Envoient une adresse d'adhésion (5 octobre, p. 334). — Se plaignent de la négligence apportée à la promulgation des décrets (7 octobre, p. 385). — Les administrateurs font une pétition au sujet des billets de confiance (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 112). — Le 2e bataillon de volontaires nationaux demande le remboursement des effets qu'il a perdus (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 717). — Réclamation du 2e bataillon de volontaires nationaux au sujet de la dénonciation portée contre le général Wimpfen (23 février 1773, t. **LIX**, p. 105). — Les administrateurs rendent compte des opérations du recrutement (25 mars 1793, t. **LX**, p. 539). — Pétition relative aux subsistances (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 149). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une demande de 200,000 livres pour payer les entrepreneurs des routes (24 avril, p. 187). — Adresse de civisme du conseil général (26 avril, p. 359) ; — mention honorable *(ibid.)*. — Les administrateurs demandent que l'administration des biens dépendant de la ci-devant liste civile soit attribuée au ministre de l'intérieur seul (10 mai 1793, t. **LXIV**, p. 408). — Les administrateurs sollicitent un décret pour le paiement des juges du tribunal du district de Melun (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 256). — Les administrateurs transmettent une délibération qu'ils ont prise portant établissement d'un impôt progressif pour l'entretien des volontaires qui se rendent en Vendée (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 232) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret annulant la procédure instruite par le tribunal criminel contre divers fonctionnaires sur la plainte du prêtre Jacques (16 juin, p. 569).

SEINE-ET-MARNE (*suite*).

— Le 1er bataillon de volontaires nationaux exprime ses sentiments républicains et fait un don patriotique (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 497) ; — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 498). — Le conseil général permanent annonce que le calme règne dans toutes les parties soumises à sa surveillance et jure de maintenir la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 1 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 2). — Commissaires chargés de surveiller l'exécution des lois relatives à la vente et à la circulation des grains (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 142). — Le conseil général annonce à la Convention l'acceptation de l'Acte constitutionnel (22 juillet, p. 312) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

Voir *Godard*.

SEINE-ET-OISE (Département de). Députation et adresse de dévouement des administrateurs, officiers municipaux et citoyens (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 76) ; — mention honorable du patriotisme des citoyens du département *(ibid.* p. 77). — Pétition pour la taxation des farines et des grains (7 octobre, p. 388). — Le 1er bataillon de volontaires nationaux demande des canons (20 octobre, p. 587). — Commissaires de la Convention chargés d'assurer la libre circulation des subsistances dans le département (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 65). — On annonce que la dénonciation contre les corps administratifs au sujet du pillage du château de Brunoy est dénuée de fondement (2 novembre, p. 109). — Le corps électoral présente une adresse relative aux subsistances (19 novembre, p. 475 et suiv.). — Pétition des citoyens relative aux bois dépendant de Versailles et de Rambouillet (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 123). — Délibération du directoire relative aux mesures à prendre pour prévenir les ravages causés par la crue subite des eaux (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 4). — Le ministre de l'intérieur écrit à la Convention relativement à un arrêté du département de Seine-et-Oise sur la réunion de la paroisse de Boullay-les-Troux à celle de Molières (22 février 1793, t. **LIX**, p. 77) ; — renvoi au comité de division *(ibid.)*. — Le directoire fait remise à la Convention de deux livres rouges trouvés dans le château de Versailles (28 février, p. 325). — Réclamation des curés qui n'ont pas de jardin (29 mars 1793, t. **LX**, p. 672) ; — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Le directoire demande que la moitié de ses membres soit autorisée à s'armer pour la défense de la patrie (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 296). — Le ministre de l'intérieur transmet un arrêté du directoire de Seine-et-Oise relatif au remplacement du citoyen Carton, curé d'Ermont (11 avril, p. 584) ; — renvoi au comité de division *(ibid.* p. 585). — Les administrateurs réclament des secours en subsistances (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 686). — Le conseil général annonce la levée de volontaires arrêtée pour marcher contre les rebelles de l'Ouest, ainsi que la levée d'un emprunt progressif de 3,500,000 livres sur les particuliers riches du département (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 195 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 196). — Les administrateurs sont dénoncés par les administrateurs du district de Corbeil (27 mai, p. 361) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Le procureur général syndic demande la levée des scellés apposés sur les maisons ci-devant dépendant de la liste civile (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 273) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Adresse des administrateurs justifiant leur conduite dans la levée d'une force armée et d'une contribution extraordinaire sur les riches *(ibid.* p. 438) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Adresse d'adhésion au 31 mai (12 juin, p. 446 et suiv.). — Adresse de dévouement du 6e bataillon de volontaires nationaux (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 470) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Commissaires de la Convention chargés de surveiller l'exécution des lois relatives à la vente et à la circulation des grains (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 142).

SEJOURNANT (Étienne et Simon). Enrôlés comme canonniers contre les rebelles de la Vendée, sollicitent un secours pour leur famille (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 257) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*.

SEL. — Voir *Pêcheurs de morue. — Importation. — Salines.*

SELLES (Canton de), département de Loir-et-Cher. Accepte la Constitution (2 août

SELLES (*suite*).

1793, t. LXX, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SELLES-SUR-LE-BIED (Commune de la), département du Loiret. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

SELLIERS DE PARIS. Rapport par Bonguyod sur une pétition des selliers de Paris tendant à obtenir une augmentation du prix des selles (31 juillet 1793, t. LXX, p. 47) ; — la Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette pétition (*ibid.*).

SEMILHAC, administrateur du département du Gard, adjoint au citoyen Fabre, représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales. Annonce que les assemblées primaires séantes à Nîmes l'ont remplacé. Il adhère à tous les décrets et jure fidélité à la Convention et à la République (25 juillet 1793, t. LXIX, p. 459 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SEMILLANTE (Frégate la). Le commandant rend compte de la bonne conduite de l'équipage (31 décembre 1792, t. LVI, p. 75). — Compte rendu d'un combat entre cette frégate et une frégate anglaise de 40 canons (7 juin 1793, t. LXVI, p. 121 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 122). — Liste des citoyens proposés pour l'avancement ou pour des gratifications à l'occasion de ce combat (10 juin, p. 266) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 267). — Le ministre de la marine rend compte des promotions qu'il a faites en faveur des officiers et sous-officiers de la frégate et demande des gratifications pour les officiers mariniers, matelots et soldats (15 juin, p. 531 et suiv.) ; — mention honorable et renvoi au comité de liquidation (*ibid.* p. 532).

SÉMONVILLE, ambassadeur de la République française près la Porte ottomane. Refus de la Sublime Porte de l'accréditer comme ambassadeur de France (22 octobre 1792, t. LII, p. 613 et suiv.). — Le ministre des affaires étrangères Lebrun est dénoncé par la Société républicaine de Marseille pour avoir destitué Sémonville (27 mars 1793, t. LX, p. 613) ; — décret ordonnant que Lebrun rendra compte de cette affaire (*ibid.* p. 614). — Eclaircissements au sujet de sa destitution (30 avril 1793, t. LXI, p. 114). — On se plaint qu'il n'ait pas encore rejoint son poste (5 mai 1793, t. LXIV, p. 136) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

SEMONVILLE (*suite*).

SEMUR (Commune et district de), département de la Côte-d'Or. Adresse d'adhésion du conseil général (1er octobre 1792, t. LII, p. 259). — Le conseil général demande l'autorisation d'emprunter pour acheter des grains (7 février 1793, t. LVIII, p. 347) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le directoire de district félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 585 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire applaudit à l'insurrection du 31 mai (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 305) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire de la commune accepte la Constitution (*ibid.* p. 355) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

SENBAUSEL, procureur syndic du district d'Agen. Transmet à la Convention divers arrêtés pris par le conseil général en vue de la proclamation de l'Acte constitutionnel et annonce son acceptation à l'unanimité (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 264 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 267).

SÉNÉCHAL, prévenu d'espionnage. On demande le renvoi de son affaire au tribunal criminel (6 octobre 1792, t. LII, p. 360).

SÉNÉGAL. Le ministre de la marine demande à la Convention de s'occuper de l'organisation du fort et de la colonie (30 décembre 1792, t. LVI, p. 63). — Le ministre des contributions publiques demande s'il ne conviendrait pas de permettre l'exportation d'armes et de munitions de guerre pour le Sénégal (28 janvier 1793, t. LVII, p. 723). — Décret tendant à admettre à la traite de la somme les bâtiments des Etats-

SÉNÉGAL *(suite)*.

Unis d'Amérique et ceux des nations avec lesquelles la République n'est pas en guerre (29 mars 1793, t. LX, p. 692).

SENESSE (Commune de). Adresse des citoyens (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 87).

SÉNILLÉ (Commune de). Le ministre des contributions publiques rend compte de la résistance apportée au paiement de la contribution mobilière (5 mars 1793, t. LIX, p. 612) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

SENLIS (Commune, canton et district de), département de l'Oise. Demande de secours (14 octobre 1792, t. LII, p. 499). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet, d'adhésion aux décrets de la Convention et don patriotique (6 mars 1793, t. LIX, p. 641). — On annonce que la municipalité veut faire comprendre les employés de l'hôpital dans l'appel des 300,000 hommes (15 mars 1793, t. LX, p. 215) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret accordant des secours aux habitants (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 505). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 116) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 117). — La Société populaire adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet, p. 215) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La section de Saint-Vincent accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SENNECEY-LE-GRAND (Commune et canton de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 452) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 607) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123) ; —

SENNECEY-LE-GRAND *(suite)*.

insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SENNERMONT, capitaine. Remet à la Convention les drapeaux de la garnison de la citadelle d'Anvers (6 décembre 1792, t. LIV, p. 397).

SENONES (Commune de). Mention honorable du dévouement des habitants (6 avril 1793, t. LXI, p. 362).

SENS (Commune, canton et district de), département de l'Yonne. Rapport par Rovère sur les troubles de cette commune (9 octobre 1792, t. LII, p. 416) ; — projet de décret tendant à y envoyer deux commissaires *(ibid.)*. — Adoption *(ibid.)*. — Suspension des poursuites contre des personnes accusées de pillage (13 octobre, p. 480). — Don patriotique des juges du tribunal et du commissaire du pouvoir exécutif (4 novembre 1792, t. LIII, p. 142). — Proclamation des commissaires de la Convention aux citoyens (5 novembre p. 169 et suiv.). — Don patriotique des juges du tribunal et du commissaire du pouvoir exécutif (6 novembre, p. 200). — Adresse d'adhésion de la Société populaire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 50). — Pétition relative aux subsistances *(ibid.* p. 54). — Don patriotique (12 février 1793, t. LVIII, p. 472). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (18 février, p. 701). — Don patriotique du directoire (28 février 1793, t. LIX, p. 322). — L'administration des subsistances de Paris demande l'autorisation de couper une réserve de bois dans ce district (28 mars 1793, t. LX, p. 632) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — La Société des Amis de la République fait part à la Convention de plusieurs actes de patriotisme qui ont eu lieu dans cette commune (11 avril 1793, t. LXI, p. 589) ; — mention honorable *(ibid.)*. — On annonce le départ de 473 volontaires armés de fusils de guerre fournis par les citoyens (28 avril 1793, t. LXIII, p. 499) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Don patriotique des élèves du collège (13 mai 1793, t. LXIV, p. 610). — Des députés de 500 familles d'ouvriers et des administrateurs de la maison d'avance, vente publique et lote-

SENS (*suite*).

rie patriotique demandent audience (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 297). — Jour fixé (*ibid.*). — La Société des Amis de la République fait un don patriotique (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 52) ; — renvoi au ministre de la guerre, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton (section du centre) accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Amis de la République envoie son adhésion à la Constitution et offre à la Convention l'hommage de sa reconnaissance pour tous les décrets qu'elle a rendus depuis le 31 mai et jours suivants (4 août 1793, t. **LXX**, p. 213) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SEPHER, général de division. Est nommé au commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 200). — Décret confirmant sa nomination (21 juillet, p. 292). — Le ministre de la guerre transmet une lettre du général Sepher (23 juillet, p. 360) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 361). — Le général Sépher écrit que l'armée a fait son entrée dans la ville de Caen (6 août 1793, t. **LXX**, p. 355) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SEPT-MONTS (Canton des), département de l'Aisne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

SEPTEMBRE (Massacres de). — Voir *Massacres de septembre*.

SEPTEUIL, ci-devant trésorier de la liste civile. Mémoire du ministre des contributions publiques au sujet de la saisie opérée chez le sieur Septeuil (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 70 et suiv.) ; — décret (*ibid.* p. 73).

SEPTEUIL (Canton de), département de Seine-et-Oise. Accepte la Constitution à

SEPTEUIL (*suite*).

l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SÉQUERE, ci-devant membre du directoire du département de la Moselle. Arrêté relatif à sa mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

SERAN, élève en chirurgie des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45).

SERANE, instituteur. Se plaint qu'on ait laissé dans l'oubli un plan par lequel il rend impossible la contrefaçon du papier-monnaie (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 509). — La Convention désigne deux de ses membres, Sergent et David, pour examiner ce plan (*ibid.*).

SERCEY (Henriette). Rapport sur la réclamation tendant à la faire excepter des lois sur les émigrés (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 545) ; — projet de décret (*ibid.*) ; — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 547).

SERGENT, député de Paris. — **1792.** — Parle sur l'élection des juges (t. **LII**, p. 86). — Propose d'élever une statue de la liberté en face des Tuileries (p. 92). — Parle sur les moyens de maintenir la tranquillité publique (p. 125), — sur le mode de renouvellement de la municipalité de Paris (p. 182, p. 248 et p. suiv.), — sur les réclamations des ouvriers du camp de Paris (p. 279), — sur le patriotisme des gendarmes de la 33e division (p. 380), — sur les mesures à prendre contre les membres de la commune de Paris (p. 453), — sur les contrefacteurs de billets de caisses patriotiques (p. 457), — sur la conduite du général Dillon (p. 461). — Membre du comité des inspecteurs de la salle (p. 480). — Parle sur la suppression de la croix de Saint-Louis (p. 505). — Demande une loi contre les agioteurs (t. **LIII**, p. 157). — Demande qu'on fasse inventorier les archives du ci-devant parlement (p. 217). — Fait une motion en faveur de Baptiste Renard (p. 325). — Parle sur les ordres à donner aux généraux (p. 474), — sur le rappel des commissaires envoyés dans les départements par le

SERGENT (*suite*).

pouvoir exécutif (p. 600), — sur les crimes de Louis XVI (t. LV, p. 3), — sur l'impression des noms des pétitionnaires dits des 8,000 et des 20,000 (p. 49). — 1793. — Parle sur l'habillement des troupes (t. LVI, p. 143). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis Capet (p. 565 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 82 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 364 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 474). — Parle sur le projet de décret relatif à la reddition de Verdun (t. LVIII, p. 399 et suiv.). — Fait un rapport sur l'emplacement des comités et sur diverses dispositions à prendre pour l'ornement de la nouvelle salle des séances de la Convention (p. 704 et suiv.). — Obtient un congé (t. LX, p. 232). — Demande que le tableau de David représentant l'assassinat de Michel Lepeletier soit gravé aux frais de la République (p. 696). — Demande la mise en arrestation des personnes qui seront rencontrées dans les lieux publics sans la cocarde tricolore (t. LXI, p. 265 et suiv.). — Parle sur un arrêté pris par les commissaires dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme (p. 498). — Dénonce une manœuvre tendant à gêner la circulation des assignats (p. 629). — Demande que toutes les lettres de Dumouriez soient imprimées et envoyées aux armées (t. LXII, p. 1). — Parle sur une offre de l'administration des charrois des armées (p. 12). — Propose de prononcer la peine de deux années de fer contre ceux qui seront convaincus d'avoir mutilé les chefs-d'œuvre de sculpture du Jardin des Tuileries (p. 19). — Parle sur l'affaire des généraux Lanoue et Steingel (p. 22). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 38 et 72). — Propose des mesures en faveur de Lecointre fils (p. 190). — Parle sur les peines à infliger aux évêques qui calomnieront les lois de la République (p. 617). — Parle sur la répression des malversations qui se commettent dans les ventes des biens nationaux (t. LXIII, p. 189 et suiv.). — Fait un rapport sur l'attribution au château et au Jardin des Tuileries du nom de Palais et Jardin national (p. 193). — Annonce que la nouvelle salle des séances de la Convention sera prête vers le 5 du mois de mai (*ibid.*). — Fait une motion relative aux dilapidations qui ont été faites dans les magasins pour l'entretien des troupes de l'armée de Belgique (p. 515). — Annonce à la Convention qu'elle tiendra sa séance du vendredi 10 mai aux Tuileries (t. LXIV, p. 315). — Propose de placer des draperies dans la nouvelle salle des séances de la Convention (p. 544). — Parle sur le mode d'admission du public dans les tribunes (p. 615). — Est dénoncé pour sa gestion au comité de surveillance de la commune de Paris (t. LXV, p. 42). — Obtient un congé (p. 582). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (p. 536). — Parle sur l'affaire de la légion germanique (t. LXVI, p. 727). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard du général Wimpfen (t. LXVII, p. 512). — Fait un rapport sur l'indemnité à accorder aux citoyens Mercier, Linger et autres artistes de Lyon (p. 550). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 553). — Fait un rapport sur l'établissement d'une horloge dans le Palais national (t. LXVIII, p. 246), — un rapport sur l'établissement d'une garde pour la conservation des monuments que renferment le Jardin et le Palais national (*ibid.*). — Parle sur l'enlèvement des attributs de la royauté qui se trouvent sur les monuments publics (p. 247). — S'oppose à l'admission dans la Convention d'une compagnie de pompiers de Paris en armes (p. 512). — Fait une motion relative aux cochers de fiacre (t. LXIX, p. 90). — Parle sur la récompense à décerner au citoyen Clareton (p. 184). — Demande que tous les hommages faits à la mémoire des défenseurs de la patrie soient placés dans le salon de la Liberté (p. 272). — Demande que le comité de Salut public rende compte des motifs qui ont amené le ministre de la guerre à remplacer le général Biron (p. 433). — Propose de faire transporter

SERGENT (*suite*).

au palais du Louvre tous les tableaux et statues qui se trouvent à Fontainebleau et au Luxembourg (p. 475). — Fait un rapport sur l'organisation du musée de la République au palais du Louvre (p. 581). — Parle sur l'organisation du tribunal révolutionnaire (t. **LXX**, p. 16). — Demande qu'il soit fait un rapport sur les secours à accorder aux citoyens qui sont demeurés chargés d'enfants abandonnés (p. 49).

SERGENT (Jean-Denis). Présente un projet d'imprimerie (4 août 1793, t. **LXX**, p. 236) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

SERGENT (Michel), sous-lieutenant. Il lui est accordé une indemnité de 350 livres (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 720).

SERIEYS, secrétaire commis aux bibliothèques nationales. Fait hommage, au nom de la section du Panthéon, d'un ouvrage en l'honneur de Michel Lepeletier qui a pour titre : *Epode à réciter près du tombeau* (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 14).

SÉRIGNAC (Commune de), département de la Haute-Garonne. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

SERILLY. Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 122).

SERMENT. Tous les membres de la Convention prêtent spontanément le serment de tout employer pour que l'ancien régime soit remplacé par un régime nouveau (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 508). — Basire demande que chaque député jure qu'il n'a pas écrit à ses commettants pour demander les assemblées primaires (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 498) ; — tous les députés prêtent ce serment *(ibid.)*. — Serment prêté par tous les membres de la Convention de mourir à leur poste plutôt que de trahir les droits du peuple (31 mai, p. 642).

SERMENT CIVIQUE. — Voir *Fonctionnaires. — Pensionnaires de l'Etat.*

SERRE (Joseph), député des Hautes-Alpes. — **1792.** — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — Parle sur la mise en jugement de Louis XVI, (p. 643 et suiv.), — sur les subsistances (t. **LIV**, p. 35 et suiv.), — sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 2). — Se prononce pour la réclusion du ci-devant roi pendant la guerre, son bannissement à la paix et la ratification du jugement par les assemblées primaires (p. 716 et suiv.). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 91 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 384 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 655). — Membre du comité de liquidation *(ibid.)*. — Membre de la commission de l'examen des fournitures des armées *(ibid.)*. — Parle sur l'achat des grains (t. **LVIII**, p. 179), — sur l'organisation des armées (p. 458 et suiv.). — Obtient un congé (p. 577). — Parle sur l'arrestation de L.-P.-J. Egalité (t. **LXI**, p. 399). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 47 et 71). — Fait un rapport sur l'incorporation dans l'infanterie légère du bataillon de chasseurs à pied dit de Muller (t. **LXIV**, p. 33), — un rapport sur la réintégration dans l'armée des trois premières compagnies du 10e régiment de hussards, dites de la Liberté, licenciées par Dumouriez *(ibid.)*. — Parle sur le projet de Constitution (p. 328 et suiv.). — Approuve un arrêté du département de l'Hérault relatif aux moyens d'accélérer le recrutement (p. 645). — Fait un rapport sur l'emploi de la légion dite des Américains du Midi (p. 710). — Propose d'indemniser les gardes-magasins qui ont été faits prisonniers de guerre (t. **LXV**, p. 300). — Fait un rapport sur le cas du général Bon Des-

SERRE *(suite)*.

tournelles (p. 337). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534). — Sa lettre au département des Hautes-Alpes (t. **LXIX**, p. 280). — Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation *(ibid.)*. — Réclame contre son arrestation et sollicite un prompt rapport (p. 430) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

SERRE, capitaine au 23e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 33) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SERRE (Joseph), déporté de Saint-Domingue. On annonce qu'il est arrivé et qu'il attend sa comparution à la barre (19 mars 1793, t. **LX**, p. 317) ; — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Réclame le bénéfice du décret du 21 février 1793 (20 mars, p. 352) ; — ce bénéfice lui est accordé *(ibid.)*. — Demande que la Convention statue sur sa précédente pétition ou qu'elle pourvoie à ses besoins (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 219) ; — la Convention ajourne sa décision jusqu'au rapport du comité colonial *(ibid.)*.

SERRES, cadet. Fait un don patriotique (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SERRES (Commune de). Arrêté pris par le directoire du département de la Drôme au sujet d'une arrestation illégale de grains faite à Serres (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 563) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SERRES (Commune de), département des Hautes-Alpes. Compte rendu des persécutions qu'éprouvent les patriotes de la commune (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 602) ; — renvoi aux comités de Sûreté générale et de législation réunis *(ibid.)*.

SERRES-BRANSOLLE, officier. Fait un don patriotique (19 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

SERRETTE fils. Fait un don patriotique (23 décembre 1793, t. **LV**, p. 366).

SERRIÈRES (Canton de), département de l'Ardèche. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 605) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

SERRIÈRES (Commune de), département de la Meurthe. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

SERQUEUX (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SERVAN, général, commandant en chef l'armée des Pyrénées. Demande l'autorisation de lever une troupe légère sous le nom de Miquelets (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 63). — Appelle l'attention de la Convention sur la fixation des rangs des officiers de la gendarmerie (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42). — Sollicite la création d'une légion sous la dénomination de légion des Deux-Mers *(ibid.)*. — Requiert le commissaire des guerres Doreil d'expédier une ordonnance de 20,000 livres sur le payeur des dépenses de la guerre pour assurer le service de l'hôpital sédentaire de Toulouse (22 janvier, p. 538). — Le ministre de la guerre annonce qu'il demande qu'une compagnie de guides soit attachée à l'état-major de son armée (15 février 1793, t. **LVIII**, p. 575). — Demande que la Convention s'occupe de l'affaire du citoyen Ducruix *(ibid.)*. — Rend compte des combats partiels livrés aux Espagnols (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 51). — Décret chargeant le ministre de la guerre de se faire rendre compte des sommes mises à sa disposition (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 300). — Rend compte d'un succès remporté sur les Espagnols et demande de l'avancement pour plusieurs militaires qui se sont comportés d'une façon héroïque (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 157 et p. 159). — Rend compte des affaires d'Ipegny et de la Croix-des-Bouquets (10 juillet, p. 519 et suiv.).

Voir *Ministre de la guerre.*

SERVANDONI. Offre ses services à la République (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 477) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SERVEAU-TOUCHE-VALLIER, député de la Mayenne. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'au moment où les ennemis envahiront le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 357 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 64 et 71). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LXVIII**, p. 627).

SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE. Le mémoire du citoyen Coulomb sur les hôpitaux sera imprimé et distribué aux membres de la Convention nationale (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 63). — Rapport par Prieur-Duvernois sur l'organisation du service de santé de la marine (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 698 et suiv.) ; — discussion *(ibid.* p. 699) ; — adoption *(ibid.)*. — Texte du décret rendu *(ibid.* et p. suiv.). — Projet de règlement concernant le service de santé des hôpitaux de la marine et des armées navales (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 462) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.* p. 463).

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE. — Voir *Armée*, § 17, *Service sanitaire*.

SERVIÈRES, député de la Lozère. — **1792**. — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 480). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 77 et 112). — Vote pour *la réclusion, et pour la mort dans le cas où l'ennemi envahirait le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 355 et 423). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 475). — Membre de la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Membre du comité des finances (p. 735). — Parle sur la manière de faire juger les accusations pendantes à la Haute-Cour nationale au moment de sa suppression (t. **LVIII**, p. 34). — Est chargé de prendre des renseignements sur l'administration des postes (p. 495). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 62 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité des finances (t. **LXVI**, p. 680). — Fait un rapport sur une avance à faire à la section de l'Arsenal (t. **LXVII**, p. 21), — un rapport sur une avance à faire aux administrateurs du département de la Seine-Inférieure *(ibid.)*. — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 64). — Fait un rapport sur les opérations du trésorier de la caisse de l'extraordinaire (t. **LXVIII**, p. 32). — Parle sur la réduction du nombre des vicaires épiscopaux (p. 37). — Fait un rapport sur le paiement des ouvriers et fournisseurs de la Bibliothèque nationale (p. 305). — Fait un rapport sur un emprunt à contracter par la commune de Champigneux (t. **LXIX**, p. 250) — un rapport sur un emprunt à contracter par la

SERVIÈRES (*suite*).

commune des Riceys (*ibid.*), — un rapport sur le paiement des dettes exigibles de la commune de Bourges (p. 545). — Suppléant au comité des ponts et chaussées (p. 549). — Fait un rapport sur le paiement des dettes de la commune de Sezanne (t. **LXX**, p. 178), — un rapport sur le paiement des dettes de la commune de Laon (p. 179). — Est envoyé en mission dans le département de l'Hérault (p. 378).

SERVON (Commune de), district de Rennes. La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 103). — Le ministre de la marine annonce qu'elle a fourni au delà de son contingent (11 avril, p. 600).

SERVONAT, député de l'Isère. — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *oui, comme législateur*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 108). — Vote *pour la réclusion quant à présent, et le bannissement après la guerre, sous peine de mort*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 348 et 421). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 471). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. **LX**, p. 490). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 59 et 75). — Fait un rapport sur l'élection des citoyens François Gentil et Dumaz comme députés du Mont-Blanc (p. 615). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Membre du comité de liquidation (t. **LXVII**, p. 53).

SEURRE (Commune et canton de), département de la Côte-d'Or. Adresse relative au jugement de Louis Capet et de dévouement à la Convention (28 février 1793, t. **LIX**, p. 316). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 29) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SEURRE (*suite*).

SEVERAC. Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 335).

SÉVÉRAC (Commune de), département de l'Aveyron. Ordre du jour motivé sur la demande d'indemnité formulée par l'hôpital (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 571).

SEVESTRE, député d'Ille-et-Vilaine. — **1792**. — Parle sur les infractions aux lois commises par les sections de Paris (t. **LII**, p. 482). — Suppléant au comité de liquidation (p. 518). — Parle sur la mise en jugement de Louis XVI (p. 525). — Son opinion sur le jugement de Louis Capet (t. **LIV**, p. 329 et suiv.). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 75 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 346 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement t. **LX**, p. 25). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 75). — Commissaire à l'armée des côtes de Brest (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée des côtes de Brest lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission

SEVESTRE (*suite*).

des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Annonce que l'Acte constitutionnel n'a pas été envoyé à la municipalité de la commune de Dol (t. **LXVIII**, p. 538). — Membre du comité des assignats et monnaies (p. 627). — Déclare qu'il ne regarde plus le général Beysser qu'avec horreur (t. **LXIX**, p. 129). — Annonce que l'assemblée primaire du canton de Vitré a accepté la Constitution (p. 585). — Demande la mise en état d'arrestation des citoyens Gilbert et Courné, députés suppléants d'Ille-et-Vilaine (p. 590). — Défend Garat, ministre de l'intérieur (t. **LXX**, p. 132). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 161). — Demande la nomination d'une commission pour recevoir les déclarations des commissaires des assemblées primaires (p. 529).

SEVIGNAC (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Don patriotique des citoyens et compte rendu des dispositions prises pour soumettre les rebelles (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 17) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SÈVRES (Commune et canton de), district de Versailles, département de Seine-et-Oise. Adhésion des citoyens aux décrets des 31 mai et 2 juin (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 501) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton adhère à la Constitution et demande deux pièces de canon (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 539) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les citoyens proposent à la Convention différentes mesures de salut public (6 août 1793, t. **LXX**, p. 342) ; — renvoi aux comités de Sûreté générale et d'agriculture *(ibid.* p. 343).

SÈVRES (Manufacture de). Demande de fonds pour son service (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 140) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Réclamations des ouvriers (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 123) ; — renvoi aux comités réunis de commerce et d'instruction publique et au Conseil exécutif *(ibid.)*. — Lettre du ministre de l'intérieur relative à cette manufacture (21 décembre, p. 333). — Rapport du ministre de l'intérieur sur son état (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 653 et suiv.). — On demande des

SÈVRES *suite*).

fonds pour le paiement des ouvriers (19 janvier 1793, t. **LVII**, p. 436).; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Réclamation des entrepreneurs contre le décret qui suspend le remboursement de certaines créances arriérées (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 374). — Le ministre de l'intérieur réclame une décision urgente sur les salaires des ouvriers de la manufacture (27 février 1793, t. **LIX**, p. 289) ; — renvoi aux comités des finances et des domaines *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement des appointements des salaires des employés (16 mars, t. **LX**, p. 247).

SÈVRES (DEUX-) (Département des). Le conseil général envoie une adresse relative à la détention des personnes arrêtées à l'occasion des troubles du district de Bressuire (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 291). — Les administrateurs demandent une modification de la loi des jurés (6 octobre, p. 360). — Adresse d'adhésion des administrateurs (17 octobre, p. 533). — Les administrateurs demandent que la loi du 28 mars 1792 relative aux passeports soit remise en vigueur (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604). — On demande l'établissement de deux archivistes (30 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 28). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 636). — Décret relatif à l'armement du second bataillon de volontaires nationaux (18 février, p. 700). — Compte rendu du ministre de la guerre relatif à l'armement du 2e bataillon de volontaires nationaux (23 février 1793, t. **LIX**, p. 117 et suiv.). — Arrêté du directoire relatif à des exceptions proposées par des émigrés (6 mars, p. 637 et suiv.) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*. — Lettre des administrateurs relative aux troubles (18 mars 1793, t. **LX**, p. 265). — Mesures prises par les administrateurs du département au sujet des troubles (19 mars, p. 302 et suiv.), (21 mars, p. 364), (p. 365), (23 mars, p. 481 et suiv.). — Décret sur les mesures à prendre relativement aux troubles (23 mars, p. 494 et suiv.). — Demande de secours (12 avril 1793, t. **LXI**, p. 617) ; — décret *(ibid.* p. 618). — Le conseil général envoie des pièces relatives à la correspondance aristocratique de Joseph Cochon (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 302). — Nomination de commissaires pour ce département (10 mai

SÈVRES (DEUX-) (*suite*).

1793, t. **LXIV**, p. 417). — Les administrateurs demandent des secours pour subvenir à la subsistance des patriotes des districts de Thouars, Bressuire et Parthenay qui ont été obligés de quitter leurs foyers pour se soustraire à la fureur des rebelles (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 593) ; — décret *(ibid.)*. — Décret accordant des secours aux femmes et aux enfants des citoyens tués ou faits prisonniers par les rebelles de la Vendée (4 août 1793, t. **LXX**, p. 218) ; — adoption d'une rectification à ce décret (6 août, p. 372).

SEYDE, ville de Syrie. On annonce que des négociants français y ont subi des violences (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142) ; — renvoi au comité diplomatique *(ibid.* p. 143).

SEYMOUR (Paméla). Rapport sur les réclamations tendant à la faire exempter des lois sur les émigrés (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 545) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — ordre du jour motivé *(ibid.* p. 547).

SÉZANNE (Commune et district de), département de la Marne. Adresse d'adhésion des citoyens (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 171). — Réclamation contre le projet de former une garde départementale pour la Convention (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 85). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale du district (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 337). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (21 décembre 1792, t. **LV**, p. 333). — Adresse de félicitations (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 161). — Les sans-culottes annoncent des dons patriotiques et demandent la punition des prévaricateurs (19 mars 1793, t. **LX**, p. 310 et suiv.). — Adresse d'adhésion aux décrets de la Convention (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 508 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 509). — Le district demande que les administrateurs du département soient mandés à la barre et livrés au tribunal qui doit punir les traîtres (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 244 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 245). — La Société populaire accepte avec enthousiasme l'Acte constitutionnel (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 31 et suiv.) ; — mention honorable et insertion

SÉZANNE *suite*.

au *Bulletin (ibid.* p. 32). — Des citoyens de la commune présentent une adresse de félicitation et de dévouement (24 juillet, p. 435) ; — la Convention leur accorde les honneurs de la séance et décrète la mention honorable de l'adresse et l'insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution par toutes les communes du district (29 juillet, p. 640) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement des dettes de la commune (3 août 1793, t. **LXX**, p. 178 et suiv.).

SÈZE (De), avocat. Il est adjoint aux défenseurs de Louis XVI (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 90). — Il demande communication de pièces nécessaires à la défense de Louis XVI (20 décembre, p. 196). — Donne lecture de la défense de Louis XVI (26 décembre, p. 617 et suiv.). — Signale une erreur de date commise par lui dans la défense (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 73). — Ses considérations à l'appui de l'acte par lequel Louis XVI interjette appel à la nation du jugement rendu par ses représentants (17 janvier 1793, t. **LVII**, p. 411 et suiv.).

SHEFFIELD, ville d'Angleterre. Adresse des citoyens (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 541 et suiv.). — Réponse du Président de la Convention à cette adresse (30 novembre, p. 674).

SHERLOCK (Sauveur-François-Louis), officier au 92e régiment d'infanterie en garnison à Saint-Domingue. Demande à être réintégré dans sa place (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 97) ; — renvoi au comité colonial et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Décret le maintenant dans ses fonctions avec avancement par rang d'ancienneté (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 595).

SIBAND, lieutenant-colonel. Lettre de Custine le concernant (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 392) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SIBIENDE (Marc), garçon tailleur, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 474).

SIBLOT, député de la Haute-Saône. — **1792.** — Membre du comité des inspecteurs de la salle (t. **LII**, p. 480). — Membre du comité des pétitions (p. 531). — Membre du comité des secours publics (p. 551). — Signale un acte d'humanité des habitants du canton de Lure (t. **LV**, p. 434). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 85 et 112). — Vote pour *la mort, avec l'amendement de Mailhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 372 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Présente l'analyse des adresses et pétitions parvenues à la Convention (t. **LIX**, p. 564 et suiv.). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Signale une action civique de la citoyenne Joly (p. 157). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 42 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

SIBNET, commissaire national du pouvoir exécutif. Annonce qu'un grand nombre de villes de Belgique demandent leur réunion à la France (13 mars 1793, t. **LX**, p. 155).

SICARD (Abbé), instituteur des sourds-muets et des aveugles-nés, successeur de l'abbé de l'Epée. Demande la jouissance de la pension de 10,000 livres attachés au canonicat qu'il avait à Bordeaux (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604) ; — renvoi aux comités des finances et de législation réunis *(ibid.)*. — Transmet un mémoire concernant les sourds-muets et les aveugles-nés (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 80) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.* p. 81).

SIERCK (Commune de), département de la Moselle. Demande de pension en faveur de

SIERCK *suite*.

trois habitants blessés par les ennemis (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 109) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SIEYÈS, député de la Sarthe. — **1792.** — Secrétaire (t. **LII**, p. 318). — Membre du comité de constitution (p. 455). — Suppléant au comité diplomatique (p. 456). — Membre du comité de division (p. 480). — Membre du comité d'instruction publique *(ibid.)*. — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 86 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 374 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Fait un rapport sur l'organisation du ministère de la guerre (p. 644 et suiv.). — Parle sur la levée des scellés apposés sur les papiers de Lamarche (t. **LIX**, p. 119 et suiv.). — Membre de la commission de Salut public (t. **LX**, p. 581). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 42 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538).

SIGALDI, ci-devant major de la place de Monaco. On annonce son arrestation (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 311).

SIGNES DE LA ROYAUTÉ ET DE LA FÉODALITÉ. Compte à rendre par le ministre de l'intérieur de la loi qui en ordonne la suppression (21 décembre 1792, t. **LV**, p. 341).

SIGNET (Commune de), district de Meaux. Décret confirmant l'arrêté du département de Seine-et-Marne, relatif à la municipalité (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 581).

SIGOGNE (Commune de), district de Cognac. On annonce qu'elle a fourni dans le dernier enrôlement au delà de son contingent (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 75 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SIJAS (Prosper), ancien chef des bureaux de la guerre. Est proposé comme adjoint au ministre de la guerre (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 700). — Transmet à la Convention copie d'un jugement qui condamne à mort Nicolas Brasseux-Dubignon, convaincu d'avoir servi dans l'armée des émigrés (3 août 1793, t. **LXX**, p. 148 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 149). — Transmet à la Convention une expédition du jugement rendu par la commission militaire établie à Douai qui condamne à la peine de mort Louis-Jacques Chanchot, cidevant adjoint aux adjudants généraux de l'état-major de l'armée du Nord *(ibid.* p. 150) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SILLE-LE-GUILLAUME (District de), département de la Sarthe. On annonce que les cantons du district acceptent la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

SILLERY, (Charles-Alexis Brulart, cidevant marquis de), député de la Somme. — **1792**. — Demande la formation d'un comité militaire (t. **LII**, p. 116), (p. 118). — — Commissaire envoyé à Châlons (p. 119). — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Donne connaissance d'une adresse des commissaires de la Convention à l'armée du Centre (t. **LIII**, p. 106). — Parle sur la dénonciation de Custine contre Kellermann (p. 169). — Obtient un congé (p. 317). — Remet un don patriotique (p. 475). — Parle sur la conduite du général Dillon (p. 487). — Parle sur le bannissement de la famille royale (t. **LV**, p. 148). — Dénonce des abus qui se commettent dans la vente des biens et des meubles des émigrés (t. **LVI**, p. 42). — Parle sur l'administration de la guerre (p. 72). — **1793**. — Parle sur l'exécution des marchés de la guerre (p. 189). — Présente des vues sur le mode d'approvisionnement des armées (p. 608 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-

SILLERY (*suite*.

il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre puis le bannissement à perpétuité après l'affermissement de la République* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 377 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Demande qu'il soit fait une pension aux mères des citoyens Gavet et Maréchal de Calais (t. **LVIII**, p. 31). — Parle sur l'organisation du ministère de la guerre (p. 97 et suiv.), — sur l'organisation de l'armée (p. 484). — Parle sur le cas du citoyen Lavigne (t. **LX**, p. 349), — sur le cas du citoyen Glaine (p. 350), (p. 391). — Suppléant à la commission de salut public (p. 581). — Demande un examen sévère de sa conduite dans l'affaire de Dumouriez (t. **LXI**, p. 47 et suiv.). — Appuie la proposition de le garder à vue et demande l'apposition des scellés sur ses papiers (p. 301). — Décret ordonnant de le garder à vue (p. 303). — Fait l'éloge du citoyen Ducrest (p. 348). — Proteste de son innocence (p. 383). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — Demande qu'il soit pris une décision à son égard (t. **LXIV**, p. 151) ; — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 538). — Rend compte des désordres qui ont lieu dans Paris (p. 687). — Demande qu'il soit fait un rapport sur sa conduite (t. **LXVIII**, p. 305) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Lejeune *(Indre)* demande qu'il soit traduit devant le tribunal révolutionnaire (t. **LXX**, p. 136 et suiv.) ; — renvoi de cette proposition au comité de Sûreté générale (p. 137). — Demande qu'il soit fait un rapport à la Convention sur les motifs de son arrestation (p. 443) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

SILLERY, aide de camp du général Dampierre. Les commissaires à l'armée du Nord écrivent qu'ils l'ont destitué (14 mai 1795, t. LXIV, p. 664).

SILLERY (Citoyenne). Rapport sur la réclamation pour la faire exempter des lois sur les émigrés (22 novembre 1792, t. LIII, p. 545) ; — projet de décret *(ibid.)* ; — ordre du jour motivé *(ibid.* p. 547).

SILOT, directeur des postes de Lyon. Annonce que le comité de sûreté générale de Lyon a fait retirer de son bureau les dépêches de Paris contenant les *Bulletins* et décrets de la Convention destinés à Grenoble, à l'armée des Alpes et à Besançon (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 598).

SILVESTRE. Fait une pétition représentant à la Convention qu'étant porteur de coupons des Indes, il ne peut les toucher, le délai prescrit étant expiré et demande à être relevé de la prescription (11 novembre 1792, t. LIII, p. 352) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

SIMARD, officier. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

SIMON. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604).

SIMON, garde-magasin des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 46).

SIMON, membre du directoire du district de Redon. Est remplacé par Binel (5 avril 1793, t. LXI, p. 233).

SIMON (de Troyes), premier secrétaire commis du comité des secours publics de la Convention nationale. Proteste contre une dénonciation dont il a été l'objet (10 décembre 1792, t. LIV, p. 738). — Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

SIMON (Antoine). Envoi de pièces relatives à son arrestation par la municipalité de Casteljaloux (20 février 1793, t. LIX, p. 31).

SIMON (Claude-Guillaume). Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. LX, p. 283).

SIMON (Henri). Décret relatif au payement des denrées fournies par lui à l'armée de Belgique (22 décembre 1792, t. LV, p. 353).

SIMON (Jean-Baptiste), commis-rapporteur du tribunal des maréchaux de France. Il lui sera payé la somme de 1,325 livres à titre de pension (19 juin 1793, t. LXVI, p. 697).

SIMON (Louis-Antoine), lieutenant. Fait un don patriotique (27 octobre 1792, t. LIII, p. 6).

SIMON (Citoyenne). Fait un don patriotique (18 mars 1793, t. LX, p. 283).

SIMOND (Philibert), député du Bas-Rhin. — 1792. — Suppléant au comité de la guerre (p. 154). — Parle sur la conduite du général Montesquiou (p. 160). — Rapporte une conversation qu'il a eue avec le général Westermann (p. 168 et suiv.). — Est adjoint aux commissaires nommés pour l'armée du Midi (p. 191). — Parle sur la réunion de la Savoie à la France (t. LIII, p. 509 et suiv.). — Présente à la Convention deux exemplaires de la Constitution que s'est donnée le peuple savoisien (p. 582). — Parle sur la répression des troubles (p. 601), — sur l'ordre du jour (p. 603), — sur la réunion de la Savoie à la France (p. 616), (p. 617). — Propose d'envoyer un drapeau fédéral au peuple savoisien (p. 652). — L'un des commissaires envoyés dans le département du Mont-Blanc (p. 656). — Demande que des exemplaires de la collection des lois soient remis aux commissaires envoyés dans le département du Mont-Blanc (t. LIV, p. 26). — 1793. — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 68 et 105). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 84 et 106). — En

SIMOND (*suite*).

mission lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 370 et 416). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 475). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 41 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Parle sur les troubles de Paris (p. 703). — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. **LXVII**, p. 64). — Parle sur le projet d'emprunt forcé (p. 77). — Présente un projet de décret sur les comptes à rendre par les chefs préposés à la formation et à l'organisation des corps de nouvelle création (t. **LXVIII**, p. 323 et suiv.). — Parle sur la conspiration contre l'indivisibilité de la République (p. 721). — Demande une loi pénale contre les personnes qui s'introduisent dans la salle des séances avec des cartes de députés et qui n'ont pas ce caractère (t. **LXIX**, p. 48). — Parle sur la mise en état d'arrestation du général Custine (p. 332), — sur les mesures à prendre à l'égard des contre-révolutionnaires (p. 364). — Propose d'établir dans chaque armée un contrôleur et un inspecteur chargés de surveiller les opérations de la régie des charrois (p. 543). — Demande qu'il soit fait un rapport sur la loi de l'embargo (t. **LXX**, p. 14). — Propose de faire arrêter tous les étrangers suspects (p. 104).

SIMONET, commissaire aux transports militaires. Le ministre de la guerre dénonce sa négligence (10 décembre 1792, t. **LIV**, p. 726 et suiv.) ; — la Convention décrète qu'il sera traduit à la barre (*ibid.* p. 731). — Son interrogatoire (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 22) ; — il est remis en liberté (*ibid.*). — Le ministre de la guerre demande la résiliation des marchés passés avec lui (14 décembre, p. 51) ; — renvoi à la commission des marchés (*ibid.*).

SIMONS. Lettre écrite à La Sonde trouvée dans les papiers de Saint-Léon (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 590).

SINGIER, député de la Société populaire de Morteau. Présente une adresse au nom de cette société qui adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 500 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SINGLANDE, commandant du régiment des recrues d'Auch. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SION, juré près le tribunal révolutionnaire. — Voir *Scion*.

SIRVENT, officier municipal. Fait un don patriotique (29 mars 1793, t. **LX**, p. 312).

SISSONNE (Canton de), département de l'Aisne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

SISTERON (Commune et district de). Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Basses-Alpes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — On demande un traitement pour les habitants assujettis au service de la citadelle (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Adresse de la Société républicaine relative au jugement de Louis Capet et adhésion aux décrets rendus par la Convention (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 540).

SITTZHEIM, commune du bailliage de Neuf-Saverden. Les habitants demandent leur réunion à la République française (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 162).

SIZUN (Canton de), département du Finistère. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*).

SKILL (John), négociant anglais. Décret autorisant le comité de surveillance à lui faire délivrer un passeport s'il n'a pas de motifs pour s'y opposer (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 4).

SKIOLDNERM. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. LIII, p. 198).

SMITH. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604).

SMITH (J.). Ses remarques sur la Constitution de 1791 (17 avril 1793. t. LXII, p. 570 et suiv.).

SMOGLEURS. Le ministre de l'intérieur expose les obstacles apportés par un attroupement de citoyens de Calais à un embarquement de différentes marchandises achetées par des smogleurs anglais (21 mars 1793, t. LX, p. 367) ; — renvoi aux comités de marine et de commerce réunis *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur transmet de nouvelles observations de la municipalité de Calais relatives à l'embarquement des eaux-de-vie de genièvre que viennent acheter des smogleurs anglais (28 mars, p. 632) ; — renvoi aux comités de marine et de défense générale réunis *(ibid.)*. — Décret portant que sous la dénomination de navires ennemis sont compris les navires connus sous le nom de *Smogleurs* ou *Fraudeurs* (9 mai 1793, t. LXIV, p. 353).

SNECK, armateur en course. Décret relatif à une contestation entre lui et les propriétaires de quatre navires pris sur les Anglais (15 mars 1793, t. LX. p. 223 et suiv.).

SOCHET, procureur général syndic du département du Loiret. Envoie des détails sur le civisme du citoyen Asselineau (13 mars 1793, t. LX, p. 151).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ÉCRITURE, DE VÉRIFICATION ET D'INSTITUTION NATIONALE. Demande un local pour tenir ses séances (21 avril 1793, t. LXIII, p. 85) ; — renvoi aux comités de législation et d'aliénation réunis *(ibid.)*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS. Adresse une réclamation (19 décembre 1792, t. LV, p. 149) ; — renvoi aux comités des finances et d'agriculture *(ibid.)*. — Adresse des réflexions sur le mode adopté dans quelques districts du département de la Seine-Inférieure pour la location des fermes qui ont appartenu aux émigrés (22 juin 1793, t. LXVII, p. 60). — Décret chargeant les comités d'instruction publique et des finances

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS *suite*.

de faire un rapport sur la somme nécessaire pour subvenir aux dépenses arriérées de la société *(ibid.* p. 61). — Rapport et projet de décret sur son organisation présentés par Grégoire (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 184) ; — adoption *(ibid.)*.

SOCIÉTÉ DES FORTS DE LA DOUANE DE PARIS (PENSIONNAIRES DE LA). — Voir *Forts de la douane de Paris*.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE SÉANTE AUX JACOBINS. — Voir *Jacobins*.

SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES. Fait hommage d'un ouvrage intitulé : l'*Instituteur* (3 mars 1793, t. LIX, p. 577).

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS. Fait hommage d'un recueil de ses actes (25 décembre 1792, t. LV, p. 423).

SOCIÉTÉ DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. Offre, pour la défense de la patrie, les fruits des travaux et des veilles de ses membres (17 février 1793, t. LVIII, p. 649 et suiv.).

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES. — Voir *Académies et sociétés littéraires*.

SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES OU POPULAIRES. Décret leur accordant le *Bulletin* de la Convention (12 mars 1793, t. LX, p. 113). — Décret sur l'impression, la distribution et l'envoi du *Bulletin* aux sociétés populaires (3 mai 1793, t. LXIV, p. 33). — Décret ordonnant la mise en liberté des membres de ces sociétés arrêtés arbitrairement (13 juin 1793, t. LXVI, p. 509). — Décret chargeant le comité de législation de présenter un projet de loi répressif contre les administrateurs qui tenteraient de dissoudre les sociétés patriotiques (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 244) ; — projet de décret présenté par Bar (9 juillet, p. 487) ; — la Convention décrète l'impression du projet de décret et ajourne la discussion *(ibid.* p. 488). — Adoption du projet de décret relatif aux mesures répressives à prendre contre les administrations qui tenteraient de les dissoudre (25 juillet 1793, t. LXIX,

SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES OU POPULAIRES (*suite*).

p. 479). — Sur la motion de Gossuin, la Convention décrète qu'il sera délivré des cartes, pour assister aux séances de la Convention, aux délégués des sociétés populaires qui viennent se réunir à la fête du 10 août (6 août 1793, t. **LXX**, p. 356).

SOFFET, fournisseur des bois de la marine. Réclame le paiement de sa créance (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 444) ; — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

SOISSONS (Commune, canton et district de), département de l'Aisne. Le ministre de l'intérieur demande, en faveur de cette commune, une avance de 100,000 livres acompte sur ce qui revient à la ville pour la vente des biens nationaux (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4) ; — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Adresse d'adhésion du tribunal du district (29 octobre, p. 30). — Le conseil général de la commune réclame à nouveau une avance de 100,000 livres, acompte sur ce qui revient à la ville pour la vente des biens nationaux (4 novembre, p. 138) ; — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 469). — Demande à l'effet de toucher un acompte sur le seizième des biens nationaux (23 février 1793, t. **LIX**, p. 115) ; — renvoi aux comités des finances et d'aliénation réunis (*ibid.*). — Compte rendu des opérations du recrutement par Marolle, évêque (1er avril 1793, t. **LXI**, p. 37). — Le Conseil exécutif rendra compte des motifs pour lesquels il a ordonné la suspension de la vente des bois appartenant à l'abbaye de Saint-Médard (5 avril, p. 345). — Le conseil général envoie des renseignements au sujet du citoyen Lave (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 170). — Le conseil d'administration du second bataillon de volontaires nationaux réclame une somme de 10,000 livres (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 45) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les citoyens dénoncent les administrateurs du département de l'Aisne et demandent qu'il leur soit accordé 30,000 livres sur les 100,000 écus qui leur reviennent de la vente des biens nationaux (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 440) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 441) ; — la Convention décrète qu'elle est satisfaite

SOISSONS (*suite*).

de la conduite de la commune (*ibid.*). — Décret accordant à la commune une somme de 50,000 livres sur ce qui lui revient pour le seizième du prix des domaines nationaux (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 304 et suiv.). — Les citoyens et les autorités constituées du district assurent la Convention de leur dévouement (9 juillet, p. 450) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — On annonce que la commune a accepté l'Acte constitutionnel (10 juillet, p. 508) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 509). — La section de la Liberté accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton (section de la Montagne) accepte la Constitution (28 juillet, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — L'assemblée primaire du canton rural accepte la Constitution (*ibid.*) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La section de la République accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — Le conseil général de la commune envoie à la Convention un don patriotique du citoyen Charles-Abraham Villelongue, capitaine d'invalides (31 juillet, p. 61) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SOLDATS. — Voir *Armée*, § 18, *Solde*.

SOLDATS ABSENTS DES ARMÉES. — Voir *Militaires absents des armées*.

SOLDATS BLESSÉS OU INFIRMES. — Voir *Militaires blessés ou infirmes*.

SOLDATS CONVALESCENTS. — Voir *Armée*, § 18, *Solde*.

SOLDATS RÉFORMÉS. — Voir *Militaires réformés*.

SOLDE DES TROUPES. — Voir *Armée*, § 18, *Solde*.

SOLERS (Commune de), département de Seine-et-Marne. Les officiers municipaux se plaignent qu'on ait divisé dans leur arrondissement les biens nationaux en grosses masses, demandent le rapport de la loi sur la vente des biens de fabriques, félicitent la Convention sur les journées des 31 mai et 2 juin et sur l'achèvement de la Constitution (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 394) ; — renvoi au comité d'aliénation, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SOLEURE. — Voir *Vigier (Régiment de)*.

SOLIÈS (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30).

SOLIGNAC, membre du conseil général de la commune de Mende. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 311).

SOLIVA, commissaire-ordonnateur des guerres. On annonce qu'il est passé à l'ennemi (6 avril 1793, t. **LXI**, p. 381).

SOLIVA (Jean-Louis). Présente une pétition (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 292).

SOLLAU, commandant de la garde nationale d'Angers. Fait un don patriotique (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108).

SOLLE. Demande justice (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 587) ; — ordre du jour sur sa pétition *(ibid.)*.

SOLOMIAC, député du Tarn. — **1792.** — Membre du comité de commerce (t. **LII**, p. 455). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 88 et 112). — Vote pour *la détention pendant*

SOLOMIAC *(suite)*.

la guerre et le bannissement à la paix dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 378 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 44 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536).

SOLRE-LE-CHATEAU (Canton de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SOLUS, maréchal de camp. Sollicite un secours provisoire (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 687) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

SOMME (Département de la). Adresse des administrateurs du conseil général (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 210). — Commissaires chargés d'assurer la libre circulation des subsistances dans le département (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 65). — Les administrateurs dénoncent le journal la *République française* (6 novembre, p. 205). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 561 et suiv.). — Pétition du 6e bataillon relative à la solde et à l'armement (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220). — Renseignements au sujet d'une insurrection qui s'est manifestée dans ce bataillon *(ibid.* p. 227). — Rapport sur la pétition relative à la solde des volontaires nationaux (20 mars, p. 352 et suiv.) ; — la Convention passe à l'ordre du jour *(ibid.)*. — Compte rendu des opérations du recrutement et de l'état de l'esprit public (29 mars, p. 686 et suiv.) — Communication d'un arrêté pris par les commissaires de la Convention dans ce département (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 497) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 498). — Les administrateurs

SOMME (*suite*).

envoient un arrêté qu'ils ont pris relativement à des arrestations arbitraires faites par le cavalier Mousset (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 555). — Le conseil général transmet un arrêté en vue de rétablir la vérité sur certaines découvertes de cachettes de grains (8 mai 1793, t. **LXIV**, p. 326). — Le directoire dénonce le citoyen Lorphèvre (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 212). — Le commandant en chef du 7e bataillon de volontaires nationaux écrit que ses hommes manquent de beaucoup d'effets (29 mai, p. 548) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Décret tendant à faire traduire à la barre ceux des administrateurs qui ont approuvé la déclaration en date du 5 juin, faite par plusieurs députés de ce département (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 524). — Texte de cette déclaration *(ibid.* p. 530 et suiv.). — On annonce l'arrivée des administrateurs à Paris (18 juin, p. 679) ; — décret portant qu'ils seront entendus à la séance du 19 au matin *(ibid.)*. — Admis, ils expliquent leur conduite (10 juin, p. 702 et suiv.) ; — décret les renvoyant aux comités de Salut public et de Sûreté générale *(ibid.* p. 703 et suiv.). — Les administrateurs rétractent leur erreur et protestent de leur dévouement à la Constitution (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 548) ; — (voir l'*erratum*, p. 786) ; — la Convention les renvoie à leurs fonctions à l'exception du citoyen Cordier, vice-président du département *(ibid.)*. — Rétractation du citoyen Cordier (29 juin, p. 643) ; — il est renvoyé à ses fonctions *(ibid.)*. — (Voir l'*erratum*, p. 791). — Le tribunal criminel témoigne son attachement à la liberté, à l'égalité et à la République (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 596 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 597). — Adresse de dévouement des volontaires du 2e bataillon de volontaires nationaux (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 4) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les administrateurs font part à la Convention de l'acceptation de l'Acte constitutionnel par les autorités constituées, la Société populaire et tous les citoyens *(ibid.* p. 9) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret envoyant les représentants Chabot et Dumont en mission dans le département (28 juillet, p. 632).

Voir *Députés*.

SOMMESSOUS (Commune de), département de la Marne. Demande une indemnité (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 533) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

SOMMEVAL (Commune de), département de l'Aube. L'arrêt suspendant les officiers municipaux de leurs fonctions est annulé (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 65).

SOMMIÈRES (District et canton de), département du Gard. Adresse d'adhésion du conseil général (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse d'adhésion du district et des autres corps constitués (13 octobre, p. 481). — Les administrateurs envoient le procès-verbal d'acceptation à l'unanimité de la Constitution (5 août 1793, t. **LXX**, p. 269) ; — renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

SONGIS, lieutenant-colonel d'artillerie. Mention honorable de son zèle patriotique (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 685).

SONNET, curé. Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

SONTAG, receveur des domaines et bois du district de Strasbourg. Décret le réintégrant dans ses fonctions (9 juin 1793, t. **LXVI**, p. 211).

SONTHONAX, commissaire civil délégué à Saint-Domingue. Ses lettres relatives aux événements qui ont eu lieu dans les îles sous le Vent (18 janvier 1793, t. **LVII**, p. 426). — Annonce l'envoi en France de particuliers accusés d'avoir fomenté des troubles (14 mars 1793, t. **LX**, p. 188). — Envoie des renseignements sur l'état de Saint-Domingue (22 mars, p. 594 et suiv.). — Écrit qu'il a renvoyé en France plusieurs membres de l'assemblée de Saint-Marc et autres personnes (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 392) ; — renvoi aux comités de marine et des colonies réunis *(ibid.)*. — Est décrété d'accusation (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39).

SORCY (Commune de), département de la Meuse. Accepte la Constitution à l'unani-

SOECY (*suite*).

mité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SORE (Commune de). Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 645).

SOREL-MOUSSEL (Commune de). — Voir *Moussel-et-Sorel (Commune de).*

SORET, ci-devant député à l'assemblée législative. Ecrit au sujet des accusations contre les membres du comité de liquidation de l'assemblée législative (30 octobre 1792, t. **LII**, p. 288). — Rapport sur son affaire (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 543 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 546). — Il n'y a pas lieu à accusation contre lui (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 191).

SORET. Présente une pétition (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

SORET, ancien receveur des décimes du ci-devant archidiaconé de Pontoise. Fait un don patriotique (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 124 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 125).

SORGUES (Lambreci). Pièces que l'archiviste national est autorisé à lui remettre (30 novembre 1792, t. **LIII**, p. 675).

SOS (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La société populaire adhère aux mesures prises les 31 mai et 2 juin et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 452) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.).*

SOSPELLO. Compte rendu d'un succès des troupes françaises sur un corps de troupes autrichiennes et piémontaises qui se trouvait à Sospello (23 février 1793, t. **LIX**, p. 118), (26 février, p. 257).

SOUABE (Cercle de). Le ministre des contributions publiques transmet un mémoire en latin et une lettre du directeur et des conseillers de la noblesse du cercle de Souabe dont l'objet est de faire accueillir les réclamations du comte de Hermstadt, au sujet de ses biens situés en France qui ont été séquestrés (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 724).

SOUBES (Canton de), département de l'Hérault. Les administrateurs du district de Lodève écrivent que les aristocrates ont falsifié le procès-verbal de l'assemblée primaire et que la Constitution a été acceptée à l'unanimité (4 août 1793, t. **LXX**, p. 228 et suiv.) ; — la Convention charge le comité du district de Lodève de poursuivre les auteurs de ce fait et décrète l'insertion de la dénonciation au *Bulletin (ibid.* p. 229).

SOUBEYRAN-DE-SAINT-PRIX. — Voir *Saint-Prix.*

SOUBISE (Succession du ci-devant maréchal de). Renvoi au comité des domaines d'une pétition de ses créanciers (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 405). — Les créanciers demandent que le bénéfice de la loi rendue en faveur des créanciers d'Orléans leur soit étendu (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 545) ; — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.).* — Décret relatif à la nomination d'un agent chargé d'administrer sa succession (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379).

SOUBRANY, député du Puy-de-Dôme. — **1792.** — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Rend compte de sa mission aux manufactures d'armes de Moulins et de Saint-Etienne (p. 276). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 83 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 367 et 119). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et

SOUBRANY (*suite*).

474). — Est adjoint au comité de marine (t. LIX, p. 299). — Commissaire aux armées des Vosges, du Rhin et de la Moselle (t. LXI, p. 423), (p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 40 et 75). — Commissaire à l'armée de la Moselle (t. LXIII, p. 651). — En mission à l'armée de la Moselle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Membre du comité de la guerre (t. LXVI, p. 529). — On demande qu'il soit continué dans sa mission à l'armée de la Moselle (t. LXVIII, p. 92 et suiv.).

SOUFFLOT. Sollicite son admission à la barre pour présenter une pétition des parents de cinq volontaires de Vermanton qui se sont noyés en volant aux frontières (21 mars 1793, t. LX, p. 362) ; — la Convention décrète son admission à sa séance du soir *(ibid.)*.

SOUGUE. Brissot demande que ce citoyen arrêté avec lui à Moulins soit relâché (12 juin 1793, t. LXVI, p. 449) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 350).

SOUHAIT, député des Vosges. — 1793. — Parle sur le recensement des billets de la maison de secours (t. LVI, p. 612 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 89 et 108). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'à la ratification de la Constitution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 381 et 419). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Parle sur les mesures à prendre

SOUHAIT (*suite*).

contre les mauvais citoyens (p. 530). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Parle sur l'affaire des quatre hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (t. LIX, p. 604). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 45 et 71). — Parle sur le mode de partage des biens communaux (t. LXIII, p. 163 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534). — Demande le rapport d'un décret relatif aux enchères et adjudications dans le district de Saint-Dié (t. LXVI, p. 10). — S'excuse de ne pas pouvoir répondre à l'appel nominal du 15 juin (p. 536 et suiv.).

SOUILLAC (Commune de), département du Lot. La Société républicaine proteste contre le fédéralisme et demande une Constitution (23 juin 1793, t. LXVII, p. 89) ; — mention honorable *(ibid.)*.

SOUILLARD, élève en pharmacie des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 46).

SOULAVIE, résident de la République de France à Genève. Fait passer à la Convention des actes et une lettre, remis en sa légation, relatifs à la mort de Marat (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 655) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

SOULES, sous-lieutenant de la compagnie de la garde soldée du district de Dax. Rétracte sa signature à une adresse de la Société républicaine de Dax à la Convention (31 juillet 1793, t. LXX, p. 41).

SOULET, secrétaire-commis du comité de Sûreté générale. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

SOULIÉ, lieutenant-colonel. Renvoi de ses états de services au comité de la guerre (16 novembre 1792, t. LIII, p. 431).

SOULIERS. — Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement. — Volontaires nationaux.*

SOULIGNAC, député de la Haute-Vienne. — **1792.** — Suppléant au comité des décrets (t. **LII**, p. 455). — Membre du comité des domaines (p. 480). — Suppléant au comité des pétitions (p. 531). — **1793.** — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 88 et 108). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 379 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 45 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Suppléant au comité des pétitions (t. **LXVI**, p. 712).

SOURDAT, citoyen de Troyes. S'offre pour défendre Louis XVI (13 décembre 1792, t. **LV**, p. 38).

SOURDEVAL (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120), (2 août, p. 121).

SOURDS ET MUETS. Mémoire du directoire de Paris les concernant (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 80 et suiv.) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.* p. 81). — Rapport par Massieu sur l'établissement d'une école de sourds-muets à Bordeaux (12 mai p. 572 et suiv.) ; — projet de décret *(ibid.* p. 573 et suiv.) ; — adoption *(ibid.* p. 574).

SOURDS-MUETS (Instituteurs des). — Voir *Instituteurs des sourds-muets.*

SOURDUN (Canton de), département de Seine-et-Marne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.).*

SOURIGUERE, lieutenant d'infanterie. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**, p. 143 et suiv.).

SOURZET (Commune de), district de Saint-Céré, département du Lot. Décret la rattachant au district de Montignac, département de la Dordogne (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 462).

SOUS-CHEFS DES ADMINISTRATIONS DE LA RÉPUBLIQUE. — Voir *Administrations de la République.*

SOUS-CHEFS DES CLASSES DE LA MARINE. Le ministre de la marine demande à la Convention de déterminer si les sous-chefs des classes appelés pour constater les bris et naufrages doivent recevoir une indemnité (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 682).

SOUS-CONDUCTEURS DES ÉQUIPAGES D'ARTILLERIE. — Voir *Armée*, § 15, *Recrutement.*

SOUS-FERMIERS DES COCHES D'EAU (Administration des). — Voir *Coches d'eau.*

SOUS-INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES. Lettre du ministre de l'intérieur aux sous-ingénieurs des ponts et chaussées (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 612) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.).*

SOUS-OFFICIERS. Le ministre de la guerre sollicite pour ceux ayant droit à la retraite des moyens provisoires de subsistance (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 506). — Le ministre de la guerre demande : 1° si les sous-officiers qui ont donné leur démission depuis plus de trois mois, peuvent avoir leur congé absolu ; 2° si les sous-officiers, après avoir donné leur démission peuvent être promus au grade auquel les

SOUS-OFFICIERS (*suite*).

appelait leur ancienneté de service ; 3° si la démission une fois donnée peut conserver son effet, lorsque la loi permettra de se retirer, malgré que le sous-officier ait été promu à ces grades nouveaux (22 février 1793, t. **LIX**, p. 76) ; — renvoi de ces questions au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret portant que les sous-officiers en congé qui ont été obligés par la loi de rejoindre leur corps sous huitaine ne pourront pas perdre leur place (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 352). — Décret étendant aux sous-officiers destitués arbitrairement les bénéfices de la loi du 12 septembre 1791 (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 54). — Décret tendant à un rappel de solde pour les sous-officiers qui prouveront avoir été renvoyés de leur régiment pour cause de patriotisme et qui auront rempli les dispositions de la loi du 19 septembre 1792 (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 29).

Voir *Armée*, § 3, *Avancement*. — *Armée*, § 18, *Solde*.

SOUS-OFFICIERS DE LA PRÉVOTÉ DE L'HOTEL. — Voir *Prévôté de l'Hôtel*.

SOUSTELLE. Fait une pétition pour les pertes qu'il éprouve par la suppression des droits de lods et censives (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 351) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

SOUSTRAT, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 126).

SOUTERRAINE (Commune, canton et district de), département de la Creuse. Adresse d'adhésion de la commune (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse de la Société des Amis de la liberté relative au jugement de Louis Capet (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 638). — Les administrateurs envoient un don patriotique (16 avril 1793, t. **LXII**, p. 167). — La Société populaire adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 11 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 12). — Les administrateurs du district acceptent la Constitution sans restriction et invitent la Convention à faire

SOUTERRAINE (*suite*).

connaître les traîtres qui ont abusé de la confiance de la nation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 67) ; — renvoi à la commission des Six et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine fait part de la réception de la Constitution (17 juillet, p. 69) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

SOUTIF (Jacques), taupier. Fait un don patriotique (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 167).

SOUVIGNY (Canton de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

SOYONS (Commune de). Mémoire relatif aux réparations faites au presbytère (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 361) ; — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*.

SPARRE (Général). Fait un don patriotique (19 novembre 1792, t. **LIII**, p. 475). — Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52). — Sollicite des pensions pour des soldats blessés dans la journée du 20 septembre (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 128). — On annonce qu'il a dissout une émeute à l'occasion du recrutement dans la commune de Besançon (28 mars 1793, t. **LX**, p. 626). — Les troupes composant sa division adhèrent à la Constitution (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 533).

SPHORER, négociant. Fait un don patriotique (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 358), (p. 407).

SPIRE. Compte rendu de la prise de cette ville (4 octobre 1792, t. **LII**, p. 369). — Mesures prises pour arrêter le pillage (6 octobre, p. 368 et suiv.). — Envoi de lettres prises au courrier de Spire *(ibid.* p. 370). — Contributions levées par le général Custine (13 octobre, p. 477). — On annonce que la contribution imposée à l'évêque a été déposée à la trésorerie nationale (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 401).

SPOY-SUR-TILLE (Commune de), département de la Côte-d'Or. On demande la distraction du canton de Bèze et sa réunion au canton de Gemeaux (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 729). — Adresse relative au jugement de Louis XVI et à l'assassinat de Michel Lepeletier (4 février 1793, t. **LVIII**, p. 189).

SPRINGSFELDT. Fait un don patriotique (19 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

SQUIRE (T.) citoyen anglais. Sollicite la permission de rentrer dans sa patrie (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 141) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Demande à la Convention de faire viser son passeport (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 20) ; — renvoi aux comités de commerce et de législation réunis *(ibid.)*.

SQUIRE HAWORL (An), citoyen anglais. Sollicite la permission de rentrer dans sa patrie (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 141) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

STA, procureur syndic du district de Lille. Envoie une délibération prise par le directoire, sur son réquisitoire, tendant à célébrer la réception de l'Acte constitutionnel (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 494 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

STAIN (Claude). Fait hommage d'un tableau représentant la mort de Michel Lepeletier (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 440).

STAINS (Commune de). Pétition au sujet de l'exclusion du citoyen Vicilly de l'assemblée électorale (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 651) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

STAMM. Demande du général Custine en sa faveur (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 684).

STANISLAS Ier, ancien roi de Pologne. Rapport et projet de décret présentés par Jard-Panvillier sur les pensionnaires de Stanislas (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 650) ; — adoption avec amendement *(ibid* et p. suiv.).

STANISLAS *(suite)*.

STATHOUDER. Lettre demandant un stathouder à la Convention (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 355).

STATUES. Décret portant que les statues offertes aux assemblées constituante, législative et à la Convention, seront placées dans le salon de la liberté (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 273). — Lequinio demande que le comité d'instruction publique soit chargé de faire enlever des jardins et parcs nationaux les statues qui lui paraîtront les plus précieuses (1er août 1793, t. **LXX**, p. 69) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

STAVELOT (ville de Belgique). Décret sur sa réunion à la France (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 544 et suiv.). — Le citoyen Cottin réclame une indemnité au nom du peuple de Stavelot (17 mars 1793, t. **LX**, p. 258) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Pétition des habitants (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 602 et suiv.) ; — renvoi aux comités des finances et d'aliénation réunis *(ibid.* p. 604). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 456) ; — renvoi à la commission chargée de réunir les différentes pièces relatives à l'acceptation de la Constitution *(ibid.)* — Les patriotes réfugiés demandent l'autorisation de nommer des commissaires pour assister à la fête du 10 août (6 août 1793, t. **LXX**, p. 372) ; — la Convention décrète cette motion *(ibid.* p. 374).

STEENVOORDE (Commune de). La Société populaire annonce que les citoyens Bernard et Haverbecque offrent un cavalier tout équipé, le citoyen Lefebvre (14 mars 1793, t. **LX**, p. 193).

STEINGEL (Général). Sa lettre relative à la capitulation de Malines (22 novembre 1792, t. **LIII**, p. 555 et suiv.). — Sera traduit à la barre (10 mars 1793, t. **LX**, p. 59). — Mesures prises pour sa comparution à la barre (19 mars, p. 303). — Il demande les ordres de la Convention *(ibid.* p. 307).

STEINGEL *(suite)*.

— Les comités de la guerre et de législation réunis rédigeront la série des questions à lui poser (24 mars, p. 506). — Comparaîtra à la barre (27 mars, p. 605), — il est introduit à la barre (28 mars, p. 659) ; — renvoi de son affaire aux comités de la guerre et de sûreté générale *(ibid.* p. 661). — Décret portant qu'il sera maintenu en état d'arrestation et au secret *(ibid.)*. — Décrets relatifs à son interrogatoire (29 mars, p. 696), (30 mars, p. 702). — Son interrogatoire par le comité de la guerre sera lu à la Convention (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 404). — Rapport par Poultier sur son affaire (12 avril, p. 623). — Décret le renvoyant devant le tribunal criminel extraordinaire *(ibid.* p. 629). — Son interrogatoire devant le comité de la guerre *(ibid.* p. 675 et suiv.).

STENAY (Commune et canton de), département de la Meuse. Proclamation du général Chazot aux habitants (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 610). — La municipalité sollicite des secours (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 165). — Certificat du général Valence attestant la bonne conduite des habitants *(ibid.)*. — Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

STEPHANOPOLI (Dimo). Décret lui accordant une somme de 8,000 livres comme récompense de ce qu'il a fait connaître en France les propriétés de la mousse vermifuge de Corse (3 août 1793, t. **LXX**, p. 173 et suiv.).

STETTENHOFEN (Colonel, puis maréchal de camp). Ses propositions relatives à la levée d'un corps de cavalerie (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 251). — Fait un don patriotique (7 octobre, p. 386). — Présente un mémoire militaire et fait un don patriotique (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 174). — Envoie copie d'un mémoire qu'il a présenté au citoyen Cochelet (11 février, p. 447). — Fait un don patriotique (27 février 1793, t. **LIX**, p. 285 et suiv.). — Fait des dons patriotiques (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 261), (11 avril, p. 596). — Rend compte de ses opérations (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 616 et suiv.). — Se plaint d'avoir été

STETTENHOFEN *(suite)*.

suspendu de ses fonctions (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 268) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

STIREY (1) (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

STOFFELS, femme JACQUOT. Dénonce le commissaire de police Lenfant (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 653).

STOURME (Jean-Pierre), maire de Belfort. Fait un don patriotique (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 275).

STRASBOURG (Commune, canton et district de). Adresse d'adhésion de la commune provisoire (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628). — Adresse de plusieurs soldats détenus dans les prisons (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 1) ; — renvoi au ministre de la guerre *(ibid.)*. — Adresse d'adhésion du district (29 octobre, p. 29). — Suspension provisoire du procureur syndic Popp qui est remplacé par le citoyen Tisserant (31 octobre, p. 91). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce que les Mayençais demandent à être réunis à la France (3 novembre, p. 127). — Demande que la nation ne forme d'alliance qu'avec les peuples libres (9 novembre, p. 319). — Des citoyens demandent que le tribunal criminel de cette ville ne puisse pas connaître du procès de l'ancien maire Dietriech (12 décembre 1792, t. **LV**, p. 17). — Lettres des administrateurs du Bas-Rhin et du maréchal de camp, Guy Coustard-Saint-Lô sur la situation de la ville (22 décembre, p. 357 et suiv.). — On demande l'envoi des commissaires de la Convention dans cette ville (23 décembre, p. 367). — Lettre des sections annonçant que la ville est tranquille et que Frédéric Diétrich a été conduit à Besançon (28 décembre 1792, t. **LVI**, p. 4). — Les commissaires à l'armée du Rhin annoncent qu'ils ont trouvé la ville tranquille (2 janvier 1793, p. 142). — Les négociants sollicitent l'autorisation

(1) Voir tome LXX, page 120, colonne 2, note 1.

STRASBOURG (*suite*).

de tirer certaines marchandises de la Hollande (14 janvier 1792, t. **LVII**, p. 42). — On signale une indiscrétion commise par le sieur Noisel qui pouvait compromettre la sûreté de la place (18 janvier, p. 424) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.* p. 425). — Lettre relative à la suspension de la municipalité (23 janvier, p. 632). — Compte rendu de l'état de la ville (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 2). — Décret relatif à la suspension de certains membres de la municipalité *(ibid.* p. 3). — Envoi de pièces concernant cette commune (31 janvier, p. 95). — Lettre des commissaires de la Convention sur l'état de la ville (10 février, p. 431). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (17 février, p. 638). — Lettre sur l'état de l'esprit public (27 février 1793, t. **LIX**, p. 288). — Pétition des notaires *(ibid.)* ; — renvoi au comité de commerce *(ibid.)* ; — renvoi au comité des domaines d'une réclamation relative à la propriété de la maison occupée par le cidevant intendant *(ibid.)*. — Demande de secours (3 mars, p. 560) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Il sera fait un rapport sur la demande de secours de cette ville (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 20). — Don patriotique du district (1er avril, p. 32 et suiv.). — Députation et pétition sur les moyens de rétablir l'ordre *(ibid.* p. 63). — Pétition relative aux mesures à prendre pour rétablir l'ordre (3 avril, p. 134) ; — décret *(ibid.)* ; — texte définitif de ce décret *(ibid.* p. 261). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la demande de secours faite par le conseil général (ibid. p. 263). — Compte rendu des opérations du recrutement, don patriotique et adresse sur les circonstances (5 avril, p. 348). — Etat des dons patriotiques (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 96.). — Le conseil général du district proteste contre une erreur insérée dans le *Journal des Débats et des Décrets* (23 avril, p. 151) ; — renvoi au comité de correspondance *(ibid.)*. — Pétition relative à la suspension de plusieurs de ses membres (28 avril, p. 545 et suiv.) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.* p. 546). — On signale le zèle et l'ardeur des habitants pour voler au secours de leurs frères de la Vendée (22 mai 1793, t. **LXV**, p. 155 et suiv.). — Mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 176). — Décret portant que les officiers municipaux, la Société patriotique et les administrateurs du district ont bien mérité de la patrie (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 58). — La commune accueille l'Acte constitutionnel avec la plus vive allégresse (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 701 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 702). — Les administrateurs du district envoient le compte rendu de la réception de la Constitution et invitent la Convention à décréter l'éducation publique (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 68) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — On fait part de l'acceptation de la Constitution par la commune *(ibid*, p. 222), (21 juillet, p. 260). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.). — Les sections de la commune annoncent l'acceptation de l'Acte constitutionnel (5 août, p. 294) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Don patriotique des citoyens (7 août, p. 419).

Voir *Ecoles de trompettes.*

STROUYEN. Fait un don patriotique (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 317).

SUBSISTANCES. Le conseil général du département du Loiret et la commune d'Orléans présentent une pétition relative à la circulation des grains (23 septembre 1792, t. **LII**, p. 101 et suiv.). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour subvenir aux subsistances des places fortes menacées de siège (1er octobre, p. 260). — Somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour secourir les villes assiégées (2 octobre, p. 278). — Adresse de l'administrateur des subsistances de Paris relative à la libre circulation des grains (5 octobre, p. 334). — Pétition des communes réunies de Seine-et-Oise pour demander la taxation des farines et des grains (7 octobre, p. 388). — Dénonciation d'un écrit sur les subsistances portant ce titre : *Proclamation du Conseil exécutif*

provisoire de la République française (8 octobre, p. 397 et suiv.) ; — la Convention décrète que le directeur de l'imprimerie nationale sera mandé à la barre pour être entendu au sujet de l'impression de cet écrit (*ibid.* p. 399). — On annonce qu'il ne peut pas comparaître (9 octobre, p. 408). — Les ministres seront entendus pour savoir si la proclamation est le résultat d'une délibération du Conseil exécutif (*ibid.*). — Le Conseil exécutif écrit que la proclamation émane réellement de lui (*ibid.* p. 411). — Le décret qui mandait les ministres est rapporté (*ibid.* p. 412). — Le conseil général du département de l'Hérault demande une loi sur la libre circulation des grains (*ibid.* p. 418). — Le ministre de l'intérieur rend compte de l'état des subsistances (11 octobre, p. 450). — Rapport à faire sur l'état des subsistances (14 octobre, p. 501). — Le citoyen Espinard-Dupré, membre de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Montpellier, adresse un mémoire sur les subsistances (16 octobre, p. 519). — Décret tendant à assurer l'approvisionnement en grains des départements du Midi (18 octobre, p. 557). — Le ministre de l'intérieur demande une interprétation de la loi du 4 septembre 1792, qui a mis à sa disposition une somme de 12 millions pour achat de grains à l'étranger (21 octobre, p. 599). — La section de l'Hôpital transmet un projet de loi sur les subsistances rédigé par le citoyen Taboureau (25 octobre, p. 661). — Présentation d'un mémoire sur les subsistances (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 28 et suiv.). — Proclamation du Conseil exécutif provisoire relative aux subsistances (31 octobre, p. 83 et suiv.). — Demande de fonds par le ministre de l'intérieur pour l'achat de grains (*ibid.* p. 97) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.*). — Le ministre de l'intérieur dénonce le projet présenté par le citoyen Taboureau (2 novembre, p. 108). — Rapport par Fabre (Hérault) sur les subsistances (3 novembre, p. 130 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 131 et suiv.). — Delacroix demande qu'une somme de 12 millions soit mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour l'achat de grains à l'étranger (3 novembre, p. 132) ; — discussion : Chabot, Martin (Somme), Cambon (*ibid.* et p. suiv.) ; — adoption de la motion de Delacroix (*ibid.* p. 134). — Le commissaire-ordonnateur à l'armée des Alpes demande, en faveur des Savoisiens, la révocation de la loi qui prohibe l'exportation des grains à l'étranger (4 novembre, p. 128). — La commune de la Roche-Guyon, département de Seine-et-Oise, demande un règlement général pour l'approvisionnement des grains (*ibid.* p. 140) ; — renvoi aux comités de législation, de commerce et d'agriculture réunis (*ibid.*). — Discussion du projet de décret présenté par Fabre (Hérault), sur les subsistances : Féraud, Isoré, Beffroy, Duroy, Boyer-Fonfrède (16 novembre, p. 433 et suiv.). — Adresse du corps électoral de Seine-et-Oise sur les subsistances (19 novembre, p. 475 et suiv.). — Lettre du ministre de l'intérieur sur le même objet (*ibid.* p. 476 et suiv.). — Le citoyen Cavoty fait hommage de réflexions sur la nécessité de la liberté du commerce des grains (22 novembre, p. 541). — Décret relatif à l'exécution de la loi qui met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 12 millions pour être employée en achats de grains (24 novembre, p. 567 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur demande qu'il soit pris des mesures pour assurer la liberté du commerce des grains (28 novembre, p. 641 et suiv.) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de Sûreté générale (*ibid.* p. 643). — Suite de la discussion du projet de décret présenté par Fabre (Hérault) sur les subsistances : Lequinio, Fayau (29 novembre, p. 657 et suiv.) ; — Saint-Just, Dufriche-Valazé (*ibid.* p. 662 et suiv.). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'emploi des fonds mis à sa disposition (30 novembre, p. 675). — Décret portant qu'il sera fait une adresse à tous les citoyens pour leur faire sentir la nécessité et les avantages de la libre circulation des subsistances (*ibid.* p. 683). — Suite de la discussion du projet de décret sur les subsistances. — Joseph Serre, Levasseur (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 35 et suiv.) ; — Maximilien Robespierre (*ibid.* p. 45 et suiv.). — Pétition de la section du Contrat social relative aux subsistances (2 décembre, p. 54). — Il sera fait un rapport sur la question de savoir si le commerce des grains sera limité ou illimité (3 décembre, p. 61). — La peine de mort est décrétée contre quiconque exportera des grains (5 décembre, p. 355). — Faveurs accordées aux dénonciateurs de délits concernant les subsistances (6 décembre, p. 396). — Ecrit de Viger, député suppléant de Maine-et-Loire, intitulé : *Primo*

du pain et voici comment (7 décembre, p. 424). — Rapport et projet de décret présentés par Beffroy sur les subsistances (8 décembre, p. 668 et suiv.). — Discours et projet de décret de Barbaroux sur le même objet *(ibid.* p. 670). — Rapport et projet de décret de Creuzé-Latouche sur le même objet *(ibid.* p. 676). — La Convention accorde la priorité au projet de décret de Creuzé-Latouche et ordonne l'impression de son rapport *(ibid.* p. 687). — Adoption du projet de décret de Creuzé-Latouche *(ibid.)*. — Texte définitif du décret rendu portant que l'exportation des grains, farines et légumes secs est défendue sous peine de mort et de confiscation *(ibid.* p. 688). — Opinion de Dornier sur les subsistances *(ibid.* p. 690 et suiv.). — Opinion de Lejeune *(ibid.* p. 692 et suiv.). — Opinion de Jacques Perier *(ibid.* p. 695 et suiv.). — Opinion de Louis Portiez *(ibid.* p. 697 et suiv.). — Compte rendu par le ministre de l'intérieur de l'emploi des fonds mis à sa disposition pour l'achat des grains (9 décembre, p. 703). — Peines portées contre les agents du gouvernement qui feront le commerce des grains *(ibid.* p. 706). — Le ministre de l'intérieur rendra compte des achats en grains qu'il a faits ou qui lui restent à faire dans les pays étrangers *(ibid.* p. 708). — Les citoyens Blazac, Eude, Dupaumier et Bérard présentent une adresse et un projet de loi réglementaires relatifs aux subsistances *(ibid.* p. 725). — Projet d'adresse présenté par Lequinio sur la libre circulation des subsistances (10 décembre, p. 749) ; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*. — Compte rendu par le ministre de l'intérieur des achats de grains faits par lui à l'étranger (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 69). — Les habitants de Tours demandent que la Convention nationale fixe un maximum pour les comestibles (17 décembre, p. 121) ; — renvoi au Conseil exécutif *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande une somme de 1 million pour se subroger à un marché passé par la ville de Nantes (21 décembre, p. 332) ; — renvoi aux comités des finances et d'agriculture réunis *(ibid.)*. — Pénalités portées contre quiconque chercherait à faire augmenter le prix des grains et des farines (25 décembre, p. 425). — Le ministre de l'intérieur demande la nomination d'une commission pour la vérification des comptes de l'achat des blés en 1789 et 1790 (23 décembre 1792, t. **LVI**, p. 5) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Compte rendu du ministre de l'intérieur relatif aux subsistances (9 janvier 1793, p. 649 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur se plaint des achats de grains faits par le directoire des subsistances dans les départements mêmes qui sollicitent des secours (10 janvier, p. 710). — Le ministre des contributions publiques rend compte des mesures prises par le département de l'Ariège pour empêcher d'extraire les grains de France par la vallée d'Andorre (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 723). — Etat des demandes adressées au ministre de l'intérieur pour obtenir des secours en subsistances et réflexions sur les abus qu'il est urgent de faire cesser *(ibid.* p. 724 et suiv.). — Une somme de 25 millions est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour des achats de grains à l'étranger (1er février 1793, t. **LVIII**, p. 120). — Décret autorisant le ministre de l'intérieur à acheter des grains dans les ports francs de la République (3 février, p. 179). — Une députation des 48 sections de Paris présente des vues sur les subsistances (12 février, p. 475 et suiv.). — Le président de la section du Contrat social désavoue l'adresse sur les subsistances présentée au nom des 48 sections (17 février, p. 635). — Le ministre de l'intérieur demande la nomination d'une commission pour examiner le compte rendu des subsistances fournies par le gouvernement en 1789 et 1790 (23 février 1793, t. **LIX**, p. 118) ; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur rend compte des mesures qu'il a prises pour l'approvisionnement des départements du Midi (25 février, p. 191). — Mémoire de Creuzé-Latouche sur les subsistances *(ibid.* p. 233 et suiv.). — Le citoyen Gassan, officier municipal d'Amiens, adresse à la Convention un ouvrage intitulé : *Moyens infaillibles pour assurer la subsistance de la République française et celle de ses nombreuses armées, sans occasionner aucune dépense à la nation* (1er mars, p. 500) ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Les administrateurs du Jura demandent une loi sur les subsistances (4 mars, p. 582). — Pétition de la commune de Dijon relative à la circulation des grains (6 mars, p. 637). — Motion de Duquesnoy relative à l'état des subsistances (10 mars 1793, t. **LX**, p. 50). — Décret chargeant les députés envoyés

dans les départements de vérifier l'état des subsistances *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur rendra compte de l'emploi des 25 millions mis à sa disposition pour l'achat des subsistances (30 mars, p. 713). — Le ministre de l'intérieur transmet une lettre relative à la rareté des denrées et une lettre relative aux productions de la pêche des puissances ennemies (31 mars 1793, t. LXI, p. 10) ; — renvoi aux comités de commerce et des finances réunis *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur rend compte de l'emploi qu'il a fait des fonds mis à sa disposition pour achat de subsistances (2 avril, p. 101 et suiv.) ; — dépôt de ces comptes aux Archives *(ibid.* p. 102). — Le directoire du district de Corbeil demande que le prix du blé soit fixé à 10 livres le quintal (14 avril 1793, t. LXII, p. 97) ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Les citoyens de Versailles demandent la mise à l'ordre du jour de la loi relative aux dispositions qui doivent établir la proportion entre le prix du blé et celui des journées (15 avril, p. 219). — Pétition du département de Paris demandant les moyens d'assurer les subsistances et la fixation du maximum du prix des grains (18 avril, p. 621) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.* p. 622). — (Voir également *l'erratum*, p. 777). — Pétition de la commune de Saint-Germain-en-Laye relative aux subsistances (25 avril 1793, t. LXIII, p. 302). — Rapport par Boudin sur la pétition du département de Paris relative au moyen d'assurer les subsistances et à la fixation du maximum du prix des grains *(ibid.* p. 314) ; — projet de décret *(ibid.* et p. suiv.). — Projet de décret de Levasseur (Sarthe) sur les moyens d'assurer les subsistances *(ibid.* p. 315 et suiv.). — Projet de décret de Fabre (Hérault) *(ibid.* p. 316 et suiv.). — Précis des opinions énoncées par plusieurs fonctionnaires et autres citoyens sur le maximum du prix des grains dans les séances des comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.* p. 332 et suiv.). — Projet de décret de Léonard Bourdon *(ibid.* p. 340). — Opinion de Lachevardière, vice-président du département de Paris, sur le maximum du prix des grains *(ibid.* p. 341 et suiv.). — Opinion de Momoro *(ibid.* p. 343 et suiv.), (p. 347 et suiv.). — Projet de décret de Payen sur la taxe des grains *(ibid.* p. 348 et suiv.). — Projet de décret de Santerre *(ibid.* p. 349). — Projet de décret du citoyen Verbeuf *(ibid.* p. 350 et suiv.). — Mémoire sur la fixation du maximum du prix des grains *(ibid.* p. 351 et suiv.). — *Discussion sur les subsistances :* Barbaroux, Fabre (Hérault) (27 avril, p. 427 et suiv.). — Observations du citoyen Dorigny sur la nécessité de fixer le maximum du prix du blé (28 avril, p. 495). — Sur la motion de Laurent Lecointre, la Convention décrète que la liste des orateurs sera divisée en deux parties : d'un côté ceux qui parleront pour la taxation des grains, de l'autre, ceux qui parleront contre *(ibid.* p. 507). — *Suite de la discussion sur les subsistances :* Creuzé-Latouche *(ibid.* et p. suiv.) ; — Philippeaux, Beffroy, Marat *(ibid.* p. 515 et suiv.). — Une députation du district des Andelys présente une pétition sur les subsistances *(ibid.* p. 549). — Le conseil général de la commune de Vernon demande en son nom et en celui de 37 communes environnantes que le *maximum* du prix du blé soit fixé par un décret et l'exécution de la loi du 16 septembre dernier *(ibid.)* ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — *Suite de la discussion sur les subsistances :* Laurent Lecointre, Barailon, Romme, Montgilbert, Vernier, Pénières, Poullain-Grandprey, Philippeaux, Ducos (30 avril, p. 629 et suiv.) ; — incident *(ibid.* p. 644 et suiv.) ; — *reprise de la discussion :* Ducos *(ibid.* p. 646 et suiv.) ; — Fabre (Hérault) (1er mai, p. 677 et suiv.). — Le citoyen Muzine, au nom du faubourg Saint-Antoine, présente une pétition pour obtenir le maximum du prix des denrées *(ibid.* p. 681 et suiv.). — *Suite de la discussion sur la pétition du département de Paris relative aux moyens d'assurer les subsistances et à la fixation du maximum du prix des grains :* Devars, Fabre (Hérault), Charlier, Buzot, Legendre, Vigée, Beffroy, Thuriot, Buzot, Charlier, Thuriot, Vernier, Poullain-Grandprey, Couthon, Réal, Poullain-Grandprey, Génissieu, Thirion (2 mai 1793, t. LXIV, p. 10 et suiv.) ; — Ducos, Châles *(ibid.* p. 16 et suiv.) ; — la Convention décrète qu'il y aura pour un temps un maximum relatif et décroissant pour le prix des grains et charge les comités de commerce et d'agriculture de présenter un projet de loi d'après ces premières bases *(ibid.* p. 17). — Le ministre de la marine demande que les corps administratifs des départements et villes maritimes protègent l'arrivée des subsistances destinées à l'ap-

provisionnement des forces navales (3 mai, p. 28) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Présentation par Fabre (Hérault) d'un projet de décret (3 mai, p. 35) ; — renvoi au comité pour rédaction *(ibid.)*. — Texte définitif du décret (4 mai, p. 55 et suiv.). — Décret sur le mode de fixation du maximum du prix des grains *(ibid.* p. 56). — Observations et projet de règlement pour la circulation des subsistances présentés par Girault *(ibid.* p. 111 et suiv.). — Opinion et projet de décret sur les subsistances par Legendre (Nièvre) *(ibid.* p. 113 et suiv.). — Opinion sur les subsistances par Pépin *(ibid.* p. 115 et suiv.). — Projet de décret sur les subsistances par Raffron *(ibid.* p. 120 et suiv.). — Projet de décret sur les subsistances par Ruelle *(ibid.* p. 121 et suiv.). — Les administrateurs du district d'Argentan demandent que la Convention fixe le maximum du prix des grains (11 mai, p. 537 et suiv.) ; — ordre du jour motivé sur l'existence de la loi *(ibid.* p. 539). — Les communes de Lupersat et de Champagnat, département de la Creuse, demandent une dérogation à la loi qui ordonne la fixation du maximum du prix des grains (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 538 et suiv.) ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.* p. 539) ; — rapport (16 juin, p. 590 et suiv.) ; — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.* p. 581). — Décret enjoignant au ministre de l'intérieur de produire au comité d'agriculture un état général sur la fixation du maximum du prix des grains pour tous les départements (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 21). — Le ministre de l'intérieur fait part des difficultés qui se présentent dans l'exécution de la loi du 4 mai 1793 sur les moyens d'assurer les subsistances (21 juin, p. 34) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — Décret ordonnant au ministre de l'intérieur de rendre compte de l'exécution de la loi du 4 mai 1793 *(ibid.* p. 52). — Décret mettant une somme de 3 millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour le service des subsistances (22 juin, p. 78). — Le citoyen Oudet, homme de loi, fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur les subsistances avec un projet de loi sur cet objet (24 juin, p. 118) ; — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret chargeant les comités d'agriculture et de commerce de réexaminer la loi du 4 mai et d'en faire un prompt rapport (25 juin, p. 443). — Les sans-culottes de la section de la Croix-Rouge demandent la taxe des comestibles *(ibid.* p. 456) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.)*. — Les sans-culottes de la section du Luxembourg présentent une série de mesures sur les subsistances et leur taxe *(ibid.* p. 456 et suiv.) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.* p. 457). — Thuriot demande que la Convention s'en rapporte aux administrateurs pour fixer le prix des denrées (27 juin, p. 544) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Pétition des blanchisseuses de Paris sur le même objet *(ibid.* p. 545) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Renvoi aux comités de Salut public et d'agriculture des pétitions des départements de Paris, de l'Allier et de Seine-et-Marne (29 juin, p. 640). — Décret autorisant les administrateurs de départements et de districts qui manquent de subsistances à en acheter chez les particuliers dans les départements où elles sont abondantes (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 25). — Décret tendant à remédier aux difficultés qu'apportent certaines administrations au passage et dépôt des subsistances destinées aux approvisionnements de plusieurs villes et départements (5 juillet, p. 275). — — Décret autorisant les préposés des administrations des subsistances militaires à acheter des grains chez les particuliers (6 juillet, p. 326). — Décret prescrivant le renvoi au ministre de l'intérieur de toutes les pétitions tendant à obtenir des secours en grains (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39). — Observations de Philippeaux sur la manière dont est appliquée la loi du maximum (19 juillet, p. 201). — Le directoire du département du Tarn demande l'abrogation de la loi du maximum (26 juillet, p. 536) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*. — Les administrateurs du département de l'Isère demandent l'abrogation de la loi du maximum (29 juillet, p. 652) ; — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*. — Lettre du ministre de l'intérieur relative à la circulation des grains *(ibid.* p. 656) ; — renvoi au comité d'agriculture *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur fait passer la note des administrations de départements qui n'ont pas fixé le maximum du prix des grains, qui l'ont suspendu ou qui ont réclamé contre l'exécution de la loi du 4 mai (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 50) ;

SUBSISTANCES (*suite*).

— plusieurs membres demandent l'abolition ou la modification de cette loi (*ibid.* p. 51) ; — renvoi de ces propositions aux comités réunis de Salut public, d'agriculture et de commerce (*ibid.*). — Rapport par Fabre d'Eglantine sur le surhaussement des denrées (3 août, p. 189 et suiv.) ; — la Convention décrète l'impression de ce rapport et le renvoi à la commission des Dix et des Cinq (*ibid.* p. 194). — Mémoire de Léonard Bourdon sur les subsistances et le commerce des grains et des farines (6 août, p. 347 et suiv.) ; — la Convention ordonne l'impression du mémoire et le renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 355). — On annonce que la circulation des grains est parfaitement rétablie dans les environs de Paris (7 août, p. 436).

Voir *Amnistie.* — *Greniers d'abondance.* — *Primes.*

SUBSISTANCES MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 1er. *Approvisionnements, vivres et fourrages.* — *Comité des vivres et subsistances militaires.* — *Directoire des subsistances militaires.* — *Employés des subsistances militaires.*

SUBSTITUTIONS. Projet de décret tendant à les interdire (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 573 et suiv.). — Adoption des articles 1 et 2 (25 octobre, p. 675 et suiv.). — Suite de la discussion du projet de décret tendant à les interdire. — Adoption de l'article 3 (14 novembre 1792, t. **LIII**, p. 406).

SUBVENTION DE GUERRE. Décret établissant le principe d'une taxe de guerre sur les riches (9 mars 1793, t. **LX**, p. 8). — Le comité des finances est chargé d'en établir le mode (*ibid.*). — Rapport par Vernier sur son établissement (26 mars, p. 576 et suiv.) ; — projet de décret (*ibid.* p. 579 et suiv.). — Discussion sur la contribution progressive et l'emprunt de guerre : Ramel-Nogaret (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 266). — La discussion est interrompue par la lecture de dépêches annonçant la trahison de Dumouriez (*ibid.*). — Les citoyens du faubourg Saint-Antoine demandent une contribution sur les riches (1er mai 1793, t. **LXIII**, p. 681 et suiv.). — Lasource demande l'établissement d'une taxe de

SUBVENTION DE GUERRE (*suite*).

guerre (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 717). — Présentation par Ramel-Nogaret d'un projet de décret sur la contribution progressive et la subvention des guerres (*ibid.*) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Lettre du maire de Paris concernant la composition et les travaux de la commission réunie dans la salle de l'évêché, chargée de déterminer d'une manière uniforme la taxe de guerre sur les riches (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 68 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 69). — Présentation par Ramel-Nogaret d'un nouveau projet de décret sur la contribution progressive et la subvention de guerre (20 mai, p. 117) ; — discussion (*ibid.* p. 119 et suiv.), (p. 126 et suiv.) ; — décret (*ibid.* p. 130).

SUBVRIER, commissaire national de la maîtrise des eaux et forêts. Il est suspendu de ses fonctions (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 77 et suiv.).

SUCCESSIONS. Le citoyen Oudet, homme de loi, fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur les successions avec un projet de loi sur cet objet (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 118) ; — renvoi au comité de législation, mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Décret chargeant le comité de législation de faire dans les trois jours un rapport sur le mode d'exécution de la loi qui ordonne l'égalité des partages en ligne directe et sur les successions collatérales (25 juin, p. 447). — Sur la motion de Dartigoëyte, la Convention décrète que tous les procès pendants entre les enfants naturels et leurs parents ou autres, à raison de succession, sont suspendus et ordonne au comité de législation de faire son rapport sur le mode d'exécution de la loi qui appelle aux successions les enfants naturels (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 60).

SUCHET, du faubourg Saint-Antoine. Présente une adresse au nom des trois sections du faubourg (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 256).

SUCRES. Renvoi aux comités de commerce et des finances réunis d'une lettre du ministre des contributions publiques relative à la loi du 22 février 1791 sur les droits éta-

SUCRES (*suite*).

blis sur les sucres (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 555).

Voir *Douanes.*

SUCY (Canton de), district de Corbeil. Adhère à la Constitution et aux décrets des 31 mai et jours suivants et propose différentes mesures de salut public (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 417) ; — réponse du président *(ibid.)*.

SUECK, pilote. Adresse relative à une prise qu'il a faite sur les ennemis (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 328) ; — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

SUÉDOIS. Des soldats suédois se plaignent de ce que le ministre de la guerre ait refusé de les employer (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

SUGIE. Fait un don patriotique (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 648) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SUILLAUDREAU. Sollicite un passeport pour aller en Angleterre (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 260) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid)*.

SUIPPES (Commune et canton de), département de la Marne. Demande de subsistances pour les habitants (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 450). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

SUISSE. Lettre de Gobel, évêque de Paris, sur les dispositions de la Suisse à l'égard de la France (t. **LII**, p. 118). — Correspondance du général d'Harambure avec les représentants helvétiques (26 septembre, p. 161 et suiv.). — Adresse de dévouement des patriotes suisses établis en France (30 septembre, p. 247) ; — mention honorable *(ibid.* p. 248). — Pièces envoyées par l'ambassadeur de la République en Suisse (1er octobre, p. 269). — Lettre des citoyens de Pontarlier sur l'attitude des cantons

SUISSE (*suite*).

helvétiques (7 octobre, p. 378). — Projet d'adresse aux cantons helvétiques (9 octobre, p. 412 et suiv.), — discussion : Chabot, Tallien, Kersaint *(ibid.* p. 413) ; — adoption *(ibid.)* ; — disposition relative à son mode d'impression *(ibid.)*. — Renvoi au comité de Sûreté générale d'une pétition de citoyens suisses qui demandent des passeports (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 660).

Voir *Bâle. — Frontières. — Genève.*

SUISSES (Gardes-). On demande la levée des scellés mis sur la caisse du régiment des gardes-suisses (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 397). — Lettre du ministre de la guerre à ce sujet (9 octobre, p. 405) ; — décret *(ibid.* et p. suiv.). — Les Cent-Suisses des maisons militaires des ci-devant princes français sollicitent le remboursement de leurs charges (13 octobre, p. 481). — Décret ordonnant la levée des scellés apposés sur la caisse et les effets du ci-devant régiment des gardes-suisses *(ibid.* p. 485). — Présentation de cinq drapeaux du ci-devant régiment des gardes-suisses *(ibid.* p. 488). — On annonce que les Suisses qui vont à Sarrelouis désertent presque tous après avoir touché la gratification (14 octobre, p. 494). — Des ci-devant Cent-Suisses demandent un traitement (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 141) ; — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Lettre du ministre de la guerre relative aux traitements à accorder aux sous-officiers et soldats suisses susceptibles d'une retraite (13 février 1793, t. **LVIII**, p. 494), — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Décret relatif aux sous-officiers et soldats suisses licenciés (16 mars 1793, t. **LX**, p. 231). — Lettre du ministre des contributions publiques relatives au logement des Cent-Suisses de la garde du ci-devant roi (26 mars, p. 561) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les Suisses des ci-devant compagnies de la garde du corps, devenus gendarmes de la République, demandent le remboursement des 1,000 livres qu'ils ont données à leur entrée dans ces compagnies (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 24); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Remise à la Convention de six drapeaux des ci-devant gardes-suisses trouvés enfouis dans un des jardins des casernes de Rueil (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 12). — Les anciens gardes-suisses casernés à Saint-Victor se plaignent de ce qu'on n'a pas fait droit

SUISSES (*suite*).

à leurs pétitions pour être organisés et armés pour voler aux frontières (24 avril, p. 184) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les caporaux et les 12 plus anciens factionnaires de la compagnie des ci-devant Cent-Suisses prient la Convention de se faire rendre compte du mémoire qu'ils ont présenté relativement à la modicité de leurs pensions (16 juin 1793, t. LXVI, p. 553 et suiv.) ; — renvoi aux comités des finances et de liquidation réunis (*ibid.* p. 554).

Voir *Vigier (Régiment de)*.

SUJEOT. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. LIII, p. 198).

SULIGNAT (Commune de), département de l'Ain. Il lui est accordé une indemnité de 470 livres (16 juin 1793, t. LXVI, p. 570).

SULLY-SUR-LOIRE (Canton de), département du Loiret. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

SULPICI, procureur syndic du district de Saint-Yrieix. Est excepté du décret qui suspend provisoirement les autorités constituées du district de Saint-Yrieix (7 août 1793, t. LXX, p. 444).

SUMÈNE (Commune de). Pétition demandant la suppression d'un grand nombre de districts (17 février 1793, t. LVIII, p. 638 et suiv.).

SUREAU (Général). Les commissaires de la Convention près l'armée des côtes de Brest annoncent qu'ils l'ont suspendu de ses fonctions (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 398). — Sa lettre aux commissaires de la Convention (*ibid.* p. 399).

SURGIS, citoyen de Rennes. Déclare accepter la Constitution et adhérer à toutes les mesures prises par la Convention (5 août 1793, t. LXX, p. 269) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

SURVILLE (Louis-Marie). Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. LIII, p. 284).

SURY-EN-VAUX (Commune de), département du Cher. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

SUSPECTS. La Convention décrète le désarmement des citoyens suspects (26 mars 1793, t. LX, p. 582). — Texte du décret (*ibid.* p. 583 et suiv.). — Articles additionnels à ce décret (28 mars, p. 653 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur demande que les mots *hommes suspects* soient définis de manière certaine (6 mai 1793, t. LXIV, p. 195) ; — ordre du jour (*ibid.*).

SUZANNECOURT (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

SUZAY (Commune de), département de l'Eure. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9).

SWINTON, ancien capitaine. Fait un don patriotique (26 octobre 1792, t. LII, p. 686).

SYNDICS DES GENS DE MER. Décret portant que les syndics en activité continueront leurs fonctions jusqu'à la Saint-Martin de 1794 (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 274).

SYRIE. Réclamations de négociants français établis dans ce pays (2 mars 1793, t. LIX, p. 536) ; — renvoi aux comités diplomatique et de commerce réunis (*ibid.*).

SYSTÈME MONÉTAIRE. — Voir *Monnaies*.

T

TABAGO (Ile de). Adresse de la société patriotique relative aux services rendus par le citoyen Laroque-Montel, gouverneur provisoire de Sainte-Lucie (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 393 et suiv.); — renvoi au comité colonial et de marine *(ibid.)*. — Réclamation des créanciers de l'Ile (12 avril, p. 613); — renvoi aux comités diplomatique et de Salut public *(ibid.)*.

TABARIEZ, curé. Fait un don patriotique (30 janvier 1793, t. **LVII**, p. 28).

TABLE DES LOIS. Il sera distribué à chaque comité un exemplaire de la table imprimée par le citoyen Prault (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 35). — Décret approuvant la table alphabétique et chronologique des décrets, proclamations et arrêtés de l'Assemblée constituante, rédigée par le citoyen Giraud et autorisant ce citoyen à continuer ce travail en ce qui concerne les décrets de l'Assemblée législative et de la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 47).

TABLEAUX. Décret portant que les tableaux offerts aux Assemblées constituante, législative et à la Convention seront placés dans le salon de la liberté (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 273).

TABOUREAU. Présente un projet de loi sur les subsistances (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661). — Le ministre de l'intérieur dénonce ce projet de loi (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 108); — renvoi aux comités de commerce, de Sûreté générale et d'agriculture réunis *(ibid.)*. — Il est dénoncé par le ministre de

TABOUREAU *(suite)*.

l'intérieur comme ayant cherché à exciter des troubles dans la ville d'Orléans (15 décembre 1792, t. **LV**, p. 59); — renvoi aux comités de Sûreté générale et de législation réunis *(ibid.)*.

TACHON. Demande un supplément de pension (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 725).

TAGNON (Commune de), district de Rethel. Le maire présente une pétition concernant les obligations des administrateurs (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110).

TAILLEFER, député de la Dordogne. — 1792. — Membre du comité des secours publics (t. **LII**, p. 551). — Fait une motion au sujet des valets et des pages du ci-devant roi qui sont encore à Versailles (t. **LIII**, p. 579). — Parle sur les troubles de Loir-et-Cher (p. 597). — Parle sur le renouvellement des comités (t. **LV**, p. 354). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 96 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 402 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis

TAILLEFER (*suite*).

Capet (p. 466 et 474). — Obtient un congé (t. **LVIII**, p. 31). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des officiers étrangers (t. **LX**, p. 487). — Annonce que 1,200 hommes de la Dordogne marchent au secours du département de la Vendée (p. 515). — Parle sur l'organisation du comité de Sûreté générale (p. 545). — Demande que le pouvoir exécutif rende compte de ce qu'il sait de la conspiration de Bretagne (p. 603). — Demande des renseignements sur le compte du général d'Hermigny (p. 642). — Parle sur les mesures à prendre pour le salut public (t. **LXI**, p. 83). — Rend compte d'une arrestation arbitraire dont il a été victime (p. 601). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 54 et 72). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des déserteurs étrangers (t. **LXIII**, p. 404). — S'élève contre une accusation de Marat contre l'état-major des hussards braconniers (t. **LXIV**, p. 66). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 337). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (*ibid.*). — sur l'échange des prisonniers de guerre (p. 707). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Membre du comité militaire (t. **LXVI**, p. 529). — Parle sur le projet de Constitution (p. 530). — Demande qu'il soit pris des mesures pour faire respecter les propriétés (t. **LXVII**, p. 543), (p. 544). — Parle sur la réduction du nombre des vicaires épiscopaux (t. **LXVIII**, p. 37). — Membre du comité des secours publics (p. 98). — S'oppose à ce qu'il soit fait mention honorable d'une adresse des administrateurs du département de la Dordogne (p. 404). — Demande des poursuites contre les commissaires fédéralistes qui parcourent les départements (t. **LXIX**, p. 18). — Demande qu'il soit pris des mesures pour faire réintégrer dans les caisses publiques les sommes qui en ont été tirées par les corps administratifs en révolte (p. 223). — Parle sur les forces qui sont disponibles dans les départements méridionaux (p. 370). — Suppléant au comité des ponts et chaussées (p. 549). — Parle sur les accaparements (p. 594), — sur la proposition de détruire l'oriflamme donné par la ville de Paris aux départements lors de la fédération de 1790 (p. 608). — Parle sur le mode de nomination des juges du tribunal révolutionnaire (t. **LXX**, p. 56); — commissaire pour assister

TAILLEFER (*suite*).

à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier Saint-Fargeau (p. 182); — commissaire pour assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de la Compagnie Masson et d'Espagnac (p. 443).

TAILLEURS. Trois citoyens, tailleurs à Paris, demandent à être employés pour le travail des capotes militaires (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449 et suiv.).

TAILLEVIS. Est adjoint au ministre de la marine (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 536). — Il donne sa démission (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 442). — Il sera gardé à vue jusqu'au moment où ses comptes seront apurés (*ibid.*).

TAIN (Commune de). Le capitaine Monier rend compte des opérations du recrutement (29 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

TAINTIGNYES, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

TALHOUET, administrateur du département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides de ce département (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 334); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

TALISSIEU (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

TALLANO (District de). — Voir *Sartène*.

TALLER, président de la section des Droits de l'homme. Présente une pétition au nom de sa section (19 mai 1793, t. **LXV**, p. 61).

TALLEYRAND-PÉRIGORD, ci-devant évêque d'Autun. Est décrété d'accusation (5 décembre 1792, t. **LIV**, p. 373).

TALLIEN, député de Seine-et-Oise. — 1792. — Secrétaire provisoire (t. **LII**, p. 65). — Parle

sur la nomination du vice-président (p. 67), — sur une proposition de Manuel (p. 70). — Demande que l'assemblée s'engage à ne pas se séparer avant d'avoir donné au peuple français un gouvernement fondé sur les bases de la liberté et de l'égalité *(ibid.)*. — Parle sur le mode d'élection des présidents et secrétaires (p. 75), — sur l'admission des pétitionnaires à la barre (p. 76), — sur le renouvellement des corps administratifs (p. 83). — sur l'élection des juges (p. 84), — sur la conduite du général Montesquiou (p. 111), — sur l'envoi de commissaires à Châlons (p. 118), — sur la suppression du traitement du roi (p. 122), — sur la répression des troubles (p. 125 et 127), — sur les actes de la commune de Paris (p. 135), — sur la pétition du sieur Cappy (p. 152), — sur les inculpations contre la municipalité de Paris (p. 249), — sur une accusation portée contre les membres du comité de liquidation de l'Assemblée législative (p. 265 et suiv.), — sur une accusation portée contre Baudouin (p. 270), — sur l'indemnité à accorder aux courriers des armées (p. 299), — sur le dépouillement des papiers du comité de surveillance de la commune de Paris (p. 309), — sur la nomination du maire de Paris (p. 337), — sur les travaux du camp de Paris (p. 339), — sur des enlèvements faits à l'hôtel des Invalides (p. 341), — sur une pétition de la section du Temple (p. 368), — sur le nombre des commissaires chargés de faire un rapport sur l'organisation de la force publique (p. 371), — sur la proposition de déclarer que la ville de Lille a bien mérité de la patrie (p. 395), — sur une adresse aux cantons helvétiques (p. 413), — sur les comptes à rendre par la commune de Paris (p. 441). — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur la propagation de l'instruction (p. 500), — sur l'introduction de troupes suisses dans la ville de Genève (p. 530) — Suppléant au comité des pétitions (p. 531). — Parle sur la fabrication de la monnaie de bronze (p. 542), — sur la conduite à tenir à l'égard de la République de Genève (p. 544). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — Parle sur l'organisation de la garde nationale parisienne (p. 590), — sur un arrêté de la section des Sans-Culottes (p. 629), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 635), — sur les moyens de maintenir l'ordre (p. 655), — sur le remboursement des billets de confiance (p. 690), — sur une pétition du tribunal criminel du 17 août (t. **LIII**, p. 22), — sur l'exécution du décret qui ordonne de raser les maisons de Longwy (p. 63), — sur la proposition de remettre aux Belges trois drapeaux pris à l'affaire de Virton (p. 117), — sur les désordres qui ont eu lieu à Paris (p. 149 et 150), — sur la mise en accusation de la ci-devant princesse de Rohan-Rochefort (p. 322), — sur l'affaire de Benjamin Jacob (p. 384), — sur la suppression du tribunal criminel du 17 août (p. 427), — sur l'affaire du citoyen Vincent (p. 466), — sur les accusations contre Gerdret (p. 493), — sur les accusations contre Malus, Petitjean et d'Espagnac (p. 554), — sur les maisons où sont détenus de soi-disant fous (p. 556), — sur l'administration de la maison des Quinze-Vingts (p. 591), — sur un marché passé avec Beaumarchais (p. 632), — sur les comptes de la municipalité de Paris (p. 675). — Dénonce l'existence de faux certificats de résidence (t. **LIV**, p. 348). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 2 et 3), (p. 39). — La censure est prononcée contre lui (p. 66). — 1793. — Parle sur le cas de l'anglais Blackwood (t. **LVI**, p. 260). — Ses projets de décret concernant Louis Capet (p. 571). — Dénonce un trafic qui se fait sur les brevets des commissaires des guerres (p. 611). — Parle sur la nécessité d'un système de finances et dénonce Lamarche, directeur de la fabrication des assignats (p. 714 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : » Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 87 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 374 et 419). — Parle sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI (p. 429). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Demande des poursuites contre les individus qui, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, se sont réunis au château des Tuileries contre le peuple (p. 511). — Demande la mise en état d'arrestation de Kersaint (p. 529). — Parle sur une dénonciation contre Thibault (p. 520). — Membre du comité de Sûreté générale (p. 547) — Propose de priver du tiers de leurs appointements les députés qui ne seront pas exacts aux séances (p. 641). — Fait un rapport sur le suicide de l'assassin Pâris (t. **LVIII**, p. 233 et suiv.). — Parle sur les bruits alarmants ré-

TALLIEN (*suite*).

pandus au sujet des subsistances de Paris (t. **LIX**, p. 140 et suiv.). — Fait un rapport sur les troubles de Lyon (p. 182 et suiv.). — Parle sur une dénonciation contre Philbert, évêque des Ardennes (p. 506). — Demande la franchise postale pour les adjoints du ministre de la guerre et pour ceux du ministre de la marine (p. 680). — Parle sur l'abolition du droit de tester (p. 683). — Demande l'application du décret qui exige que les personnes qui travaillent à la rédaction des journaux dans la salle des séances de la Convention soient munies d'un certificat de civisme (p. 721). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles (p. 485), — sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires (p. 487). — Annonce que 5,000 hommes du Loiret marchent au secours du département de la Vendée (p. 515). — Rend compte des événements qui se sont passés à Orléans (p. 520). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — Décret portant qu'il restera encore une quinzaine près de l'armée de l'intérieur (t. **LXIV**, p. 267). — Sa lettre sur les troubles de l'Ouest (p. 276 et suiv.). — Envoie un procès-verbal concernant le général Quétineau (t. **LXV**, p. 30). — Rend compte des troubles de Loudun (*ibid.* et p. suiv.). — Envoie un extrait des registres du directoire du département de Loir-et-Cher (p. 170). — En mission en Indre-et-Loire lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 539). — Parle sur la dénonciation faite contre Gardien (p. 605). — Déclare que les membres de la Convention sont à leur poste, prêts à recevoir les réclamations du peuple de Paris (p. 640). — Commissaire à l'armée des côtes de la Rochelle (t. **LXVII**, p. 67). — Parle sur les troubles de Vendée (p. 446), — sur les mesures de sûreté générale à prendre (p. 467), — Dénonce Le Roy, de Lisieux (p. 512).

TALMA. Présente une pétition au nom du propriétaire du Jeu de Paume (6 janvier 1793, t. **LVI**, p. 251).

TALON. Est décrété d'accusation (3 décembre 1792, t. **LIV**, p. 72). — Il sera expédié un courrier extraordinaire à l'armée de Dumouriez

TALON (*suite*).

pour le faire mettre en état d'arrestation (*ibid.* p. 73). — Ses mémoires au roi trouvés dans l'armoire de fer (7 décembre, p. 429 et suiv.), (p. 439 et suiv.), (p. 458 et suiv.), (p. 470), (p. 472). — Lettre à Dumouriez trouvée dans l'armoire de fer (*ibid.* p. 481). — Lettre au roi (*ibid.* p. 522).

TALVANDE, condamné à mort. Compte à rendre de l'exécution de son jugement (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 362). — Ordres donnés pour l'exécution du jugement (15 octobre, p. 510). — La Convention décrète qu'il sera provisoirement sursis à l'exécution du jugement (*ibid.* p. 511).

TAMISIER (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

TAMISIER, de Lons-le-Saunier. Fait un don patriotique (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 33); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 34).

TANARD. Sa lettre à Marat (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 676 et suiv.).

TANAVELLE (Canton de). Adresse d'adhésion des habitants (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 48). — Adresse relative au jugement de Louis XVI (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 221).

TANDON (Gabriel), négociant. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 463).

TANLAY (Commune de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

TARASCON (Commune et district de), département des Bouches-du-Rhône. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — Adresse d'adhésion des membres du bureau d'administration (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Adresse d'adhésion des administrateurs du

TARASCON (*suite*).

district (2 novembre, p. 111). — Le directoire du district offre à la patrie l'indemnité accordée à chacun de ses membres (23 décembre 1792, t. LV, p. 362). — Les administrateurs font un don patriotique (13 janvier 1793, t. LVII, p. 40). — Adresse de la Société républicaine relative au jugement de Louis Capet et demande de poursuites contre ses complices (23 février 1793, t. LIX, p. 112). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet, à l'assassinat de Michel Lepeletier et au recrutement (5 avril 1793, t. LXI, p. 328). — Décret mettant sous la sauvegarde de la loi les citoyens incarcérés dans cette localité (24 juin 1793, t. LXVII, p. 134). — Les administrateurs du district annoncent que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 215); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TARBÉ, ancien ministre des contributions publiques. Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 463 et suiv.).

TARBES (Commune de). Adresse des Amis de la liberté et de l'égalité (7 octobre 1792, t. LII, p. 387). — Adresse d'adhésion des citoyens (8 octobre, p. 392). — Adresse d'adhésion des citoyens républicains (23 octobre, p. 628). — Don patriotique des habitants (14 mars 1792, t. LX, p. 194). — Renvoi au comité de la guerre d'un arrêté du département des Hautes-Pyrénées relatif à l'établissement d'une fonderie de canons dans cette ville (23 mai 1793, t. LXV, p. 211); — rapport par Barère (30 mai, p. 609 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 610); — adoption *(ibid.)*. — Le président de la Société populaire annonce que les républicains viennent de remporter une nouvelle victoire sur les agitateurs et anarchistes de cette commune (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 278); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La Société populaire supplie la Convention de déployer toute la puissance nationale pour écraser les conspirateurs et les villes rebelles (12 juillet, p. 509); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TARDIEUX, chirurgien-major du 6e bataillon d'infanterie légère. Accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 587); — mention

TARDIEUX (*suite*).

honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TARDIVEAU, député d'Ille-et-Vilaine. — Démissionnaire le 15 septembre 1792, est remplacé dès le début de la Convention par Maurel. — 1793. — Est porté par erreur comme ayant voté *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 64 et 104).

TARDY, adjudant général, chef de l'état-major de la seconde division de l'armée des Ardennes. Réclame l'envoi aux armées des lois et règlements militaires et le décret qui assure aux défenseurs de la patrie la faculté d'acquérir des biens d'émigrés à raison de 10 0/0 du revenu de la récompense qu'ils auront méritée (3 juillet 1793, t. LXVIII, p. 126); — renvoi au comité de correspondance *(ibid.)*.

TARGET. Choisi comme défenseur par Louis XVI (12 décembre 1792 t. LV, p. 23). —Décret portant qu'il pourra communiquer librement avec Louis *(ibid.* p. 24*)*. — S'excuse de ne pouvoir défendre Louis XVI, 13 décembre, p. 37).

TARGET (Commune de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TARN (Département du). Adresse d'adhésion des administrateurs du conseil général (5 octobre 1792, t. LII, p. 336). — Adresse d'adhésion du conseil du département (14 octobre, p. 489). — Les juges du tribunal demandent une nouvelle loi pénale et correctionnelle (27 octobre 1792, t. LIII, p. 4). — Le conseil permanent envoie un arrêté concernant les prêtres insermentés (10 novembre, p. 337). — Les administrateurs envoient des pièces relatives aux menées des émigrés (16 février 1793, t. LVIII, p. 611). — Le conseil général annonce que très peu de notaires ont obtenu des certificats de civisme (22 février 1793, t. LIX, p. 77); — renvoi au

TARN (*suite*).

comité de législation *(ibid.)*. — Demande la confirmation d'un arrêté qu'il a pris relativement à un vol de 8,121 livres commis dans les bureaux du directoire du district d'Albi *(ibid.)*. — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Adresse du tribunal criminel relative au jugement de Louis Capet (23 février, p. 110). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (4 mars, p. 584). — Adresse de dévouement du 2e bataillon de volontaires nationaux (6 mars, p. 642). — Mesures prises par les corps administratifs pour réprimer les troubles (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 10). — Le directoire annonce l'arrestation des prévenus du complot qui se tramait sur les frontières des départements du Tarn et de l'Hérault (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 178 et suiv.). — Le directoire rend un témoignage honorable du 2e escadron de la 2e division de gendarmerie organisée à Versailles (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 30). — Le conseil permanent annonce que le recrutement est terminé (10 mai, p. 404); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Compte rendu de l'état du recrutement (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 29). — Commissaires de la Convention envoyés dans ce département (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 561). — Le décret envoyant des commissaires dans ce département est rapporté (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 37). — Le conseil général fait part de l'acceptation de l'Acte constitutionnel (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 198); — renvoi à la commission des Six et au comité de Salut public *(ibid.)*. — Le 1er et le 3e bataillon de volontaires nationaux adhèrent à la Constitution (24 juillet, p. 434); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le Directoire demande l'abrogation de la loi du 4 mai 1793 qui fixe un maximum au prix des subsistances (26 juillet, p. 536); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*.

TARNAUVE (Marguerite), citoyenne de la commune de Lalinde. Demande à marcher contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid)*.

TARTANAC, ex-législateur. Est nommé juge-suppléant au tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. **LX**, p. 177).

TARTAROLLI, commissaire du département de la Corse à Ajaccio. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

TARTAS, lieutenant-colonel du 2e bataillon de la légion des Montagnes. Demande le paiement d'une pension (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 232); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*.

TARTAS (Commune et district de). Département des Landes, Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département des Landes (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Don patriotique du tribunal du district (19 février 1793, t. **LIX**, p. 1). — Adresse de dévouement et don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (26 février, p. 267). — Arrêtés pris par les administrateurs du département des Landes contre ce district qui s'était laissé enchaîner par la prétendue commission populaire de la Gironde (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 390); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* et p. suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et attend avec impatience une Constitution (*ibid.* p. 394); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TARTERON, directeur de la régie nationale des droits d'enregistrement. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 311).

TARTU, sous-lieutenant de vaisseau. Il lui sera payé une indemnité de 1,500 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

TASSY. Demande à la Convention qu'il soit sursis à toutes les procédures faites dans le département des Basses-Alpes pour faits de révolution et que les citoyens incarcérés pour ces faits soient élargis sous caution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 312); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TAVAUX. On signale la bravoure de ce citoyen tué à l'occasion des troubles qui ont éclaté au moment du recrutement (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 293).

TAVEAU, député du Calvados. — 1792. — Suppléant au comité colonial (t. **LII**, p. 455). — Membre du comité de marine (p. 518). — Fait un rapport sur l'affaire du lieutenant Thomas Imbert (t. **LIII**, p. 580). — Parle sur les crimes de Louis XVI (t. **LV**, p. 2). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » et motive son opinion (t. **LVII**, p. 72 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 93 et 108). — Vote pour *la mort, mais avec sursis à l'exécution jusqu'au moment où les ennemis envahiront le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 394 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Parle sur une pétition du citoyen Maloet (t. **LVIII**, p. 96). — Signale les mesures prises par la commune de Condé-sur-Noireau pour faciliter le remboursement des billets des caisses patriotiques (t. **LIX**, p. 62). — Fait une motion relative au départ des commissaires pour les départements (t. **LX**, p. 196). — Fait une motion relative aux soldats qui s'engagent plusieurs fois (p. 436). — S'oppose à l'impression d'une adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Paris (t. **LXII**, p. 27). — Vote pour l'ajournement dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (p. 51 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Suppléant à la commission des Douze pour la recherche des complots (t. **LXV**, p. 138). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 538). — Demande l'admission à la barre d'une députation de la ville de Honfleur (t. **LXVII**, p. 640). — Demande la mention honorable du civisme des habitants de Honfleur (p. 641). — Propose de porter à 36 le nombre des membres du comité de marine (t. **LXIX**, p. 199). — Fait un rapport sur la pétition des capitaines hambourgeois du navire la *Dame-Charlotte* (p. 582), — un rapport sur la pétition des armateurs du corsaire le *Sans-Culotte* (*ibid.*).

TAVERNEL, député du Gard. — 1792. — Écrit pour donner son consentement à ce que son suppléant soit admis (t. **LII**, p. 481). — Demande qu'il lui soit permis de se retirer, à cause de son état de santé, et qu'on nomme à sa place Bertezène (t. **LV**, p. 90).

TAVERNIER. Renvoi de son affaire au pouvoir exécutif pour renseignements (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 262).

TAVERNIER, dessinateur. Fait hommage à la Convention nationale de la soixante-cinquième livraison du *Voyage pittoresque de la France* (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47).

TAVERNIER (Étienne), officier de la garde nationale de Pontarlier. Fait un don patriotique (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TAVERNIER (Félix), commandant la garde nationale de Pontarlier. Fait un don patriotique (16 mai 1793, t. **LXIV**, p. 721); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TAVERNY (Commune de). Fait une pétition relative aux subsistances (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 81).

TAXE DE GUERRE. — Voir *Subvention de guerre*.

TAXE SUR LES RICHES. Le conseil général de la commune d'Abbeville sollicite une taxe sur les riches dont le revenu annuel excède 3,000 livres (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 681); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).

TEILLARD, administrateur du Directoire du district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire. Annonce que les administrateurs du district ont envoyé officiellement la Constitution à toutes les communes de l'arrondissement (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 429); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 430).

TEILLARD, ci-devant employé dans les bureaux du commerce. Décret lui accordant un secours (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 323).

TEISSÈDRE (Jean-Baptiste), étudiant en chirurgie. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. LXIII, p. 464).

TEISSEIRE. Fait un don patriotique (14 décembre 1792, t. LV, p. 126).

TÉLÉGRAPHE OPTIQUE. Voir *Chappe*.

TELLIER, député de Seine-et-Marne. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. LII, p. 412). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — Est envoyé dans les départements pour assurer la circulation des subsistances (t. LIII, p. 65). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 87 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 376 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 474). — Décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (t. LIX, p. 678). — Fait connaître le résultat de deux souscriptions patriotiques ouvertes à Melun (t. LX, p. 339). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 43 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536).

TELLIER (Jean-Baptiste). Sa déclaration relative aux déserteurs massacrés à Rethel (18 octobre 1792, t. LII, p. 563).

TÉMOINS MILITAIRES. Les comités de législation et de la guerre présenteront un projet de décret sur le mode de reconnaître les témoins militaires qui seront dans le cas de déposer contre les ministres et les généraux et de les faire entendre par le tribunal révolutionnaire (13 avril 1793, t. LXII, p. 22).

TEMPLE (Batiments du), à Paris. Réclamation du ministre de l'intérieur en faveur des citoyens qui étaient établis dans les bâtiments attenant à ceux du Temple (27 octobre 1792, t. LIII, p. 2); — renvoi aux comités des domaines et des finances réunis *(ibid.)*.

TEMPLE (Prison du). Décret ordonnant que la garde du Temple sera doublée (4 avril 1793, t. LXI, p. 316).

TEMPLE (Section du). Voir *Paris*, § 19, *sections individuelles par ordre alphabétique*.

TEMPLEUVE, commune du Tournaisis, département du Nord. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488). — La commune adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TENAILLE-VAULABELLE (Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. LIII, p. 284).

TENNEGUY, juge de paix. Mention honorable de sa conduite (11 mars 1793, t. LX, p. 418).

TENTAL, gendarme. Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie et lui accordant une gratification de 1,200 livres (13 juin 1793, t. LXVI, p. 485).

TENTATIVES DE CRIME. Il sera présenté un projet de loi sur cet objet (26 octobre 1792, t. LII, p. 689).

TENTES. Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement*.

TERMIGNON (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité et de la Répu-

TERMIGNON (*suite*).

blique une et indivisible proteste de son inviolable attachement aux lois de la Convention (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 3); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

TERRAINS FORMÉS PAR ALLUVIONS. Voir *Alluvium*.

TERRAL, député suppléant, puis député du Tarn. — 1793. — Remplace Daubermesnil, démissionnaire (t. **LXVI**, p. 667).

TERRASSIERS. Voir *Armée*, § 9, *Génie*.

TERRASSON (Commune de), département de la Dordogne. Contestation entre cette commune et celle de Montignac (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 109), (4 novembre, p. 137). — Pétition demandant le maintien de la loi qui fixe dans cette localité le tribunal du district de Montignac (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 536); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Les citoyens adhèrent à la Constitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 528); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TERRIER, l'aîné. Fait un don patriotique (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 367).

TERRIER, ancien ministre de l'intérieur. Lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 586), (p. 589).

TERRITOIRE (Division du). Voir *Constitution*.

TERROIR, membre du conseil général de la commune d'Auffreville-Baseuil. La Convention déclare qu'elle est satisfaite de sa conduite (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 26 et suiv.).

TESSIER, officier municipal de la commune de Redon. Rétracte son adhésion aux arrêtés des 8, 9, 10 et 21 juin concernant les forces départementales et adhère aux décrets de la Convention (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 345).

TESSY-SUR-VIRE (Canton de), département de la Manche. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

TESTAMENTS. Le citoyen Oudet, homme de loi, fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur les testaments, avec un projet de loi sur cet objet (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 118); — renvoi au comité de législation, mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Lettre de Roubaud, commissaire à l'armée d'Italie, relative au mécontentement qu'a produit dans la région l'abolition des testaments en ligne directe (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 487).

TESTARD, cavalier au 21e régiment de cavalerie. Le général Lamorlière signale sa bravoure (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 166); — mention honorable *(ibid.)*.

TESTARD-DUBREUIL. Dénonce les dégâts commis sur les arbres des chemins (13 janvier 1793, t. **LVII**, p. 31). — Fait une pétition relative aux dégâts qui se commettent dans la forêt de Fontainebleau (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 404).

TESTAS (Pierre). Fait un don patriotique (28 mars 1793, t. **LX**, p. 626).

TESTE. Présente différents modèles d'assignats (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 112); — renvoi au comité des assignats *(ibid.)*.

TESTE, procureur général syndic du département du Gard. La Convention décrète qu'il a bien mérité de la République (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 330), (1er août 1793, t. **LXX**, p. 79).

TESTEVUIDE. Réclame contre une destitution arbitraire (26 février 1793, t. **LIX**, p. 269); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*

TEXIER, député de la Creuse. — 1792. — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LII**, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question :

TEXIER (*suite*).

« Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 108). — Vote pour *la détention* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 401 et 422). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538).

TEYLAT, maire de la commune de Saint-Yrieix. Est excepté du décret qui suspend provisoirement les autorités constituées du district de Saint-Yrieix (7 août 1793, t. **LXX**, p. 444).

TEYSSIER, capitaine de gendarmerie. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

THABARET, entrepreneur des équipages de l'armée des Pyrénées. Décret portant qu'il lui sera payé une somme de 1,633,000 livres (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 21).

THABAUD, député de l'Indre. — 1792. — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 76 et 112). — Parle sur les mesures à prendre pour maintenir l'ordre (p. 337). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Mailhe*

THABAUD (*suite*).

dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 347 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 75). — Ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

THAMISIS (NAVIRE LE). — Voir *Bourdieu-Chollet*.

THAN (LAURENT), maire de la commune de Guêprès, condamné à vingt-deux ans de fers. Pétition en sa faveur (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 574 et suiv.); — décret ordonnant son élargissement provisoire et le renvoi de son affaire au comité de législation *(ibid.)*.

THAUNOIS, capitaine invalide. Réclame le décompte qui lui revient sur sa pension (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 320).

THÉATRE-FRANÇAIS (SECTION DU). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

THÉATRE ITALIEN. Don patriotique des sociétaires (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 88).

THÉATRE NATIONAL DE MOLIÈRE. Don patriotique des comédiens (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 468).

THÉATRE DE LA NATION. Les citoyens sociétaires font un don patriotique (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 248). — Don patriotique des artistes (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 517).

THÉATRE DE LA RUE DE RICHELIEU. Don patriotique des acteurs (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 167).

THÉATRES. Le comité d'instruction publique fera un rapport sur la police des théâtres

THÉATRES *(suite .*

(31 mars 1793, t. **LXI**, p. 26). — Décret portant que, du 4 août au 1er septembre 1793, les tragédies de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus* et autres pièces qui retracent les glorieux événements de la Révolution seront représentées trois fois par semaine sur les théâtres de Paris, qu'une de ces représentations sera donnée chaque semaine aux frais de la République et que les théâtres où seraient représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit public seront fermés (2 août 1793, t. **LXX**, p. 135).

THENAN (Commune de), département de la Dordogne. — Dons patriotiques déposés par Élie Lacoste, député (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 55); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

THENNELIÈRES (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

THÉRAULDE (Citoyenne). Fait une pétition relativement au temps dont elle a besoin pour avoir un nouveau certificat de résidence (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 335); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

THÉRIOT (Citoyenne), épouse d'un défenseur de la patrie. Demande un secours (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 292). — La Convention lui accorde un secours provisoire de 50 écus à valoir sur les secours fixés par la loi *(ibid.)*.

THÉS. Décret relatif aux droits d'entrées à acquitter pour les thés pris sur les ennemis (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 307).

THESSIER (Étienne), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 98).

THEULET. Décret lui accordant un secours de 600 livres (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 34).

THÉVAST, chef de la seconde légion de Beauvais. Fait parvenir un don patriotique au nom de cette légion (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 256)

THEVENARD, vice-amiral. Propose de l'avancement et des gratifications pour les personnes qui se sont le plus particulièrement distinguées dans le combat de la *Sémillante* (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 266).

THÉVENARD, commis de l'administration. Fait un don patriotique (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 464); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

THÉVENET (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 356).

THÉVENIN (Michel), volontaire du bataillon de la République. Prévenu de meurtre (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 98).

THÉVENON (Jean), sous-lieutenant. Le général Custine écrit qu'il a ordonné de reconduire à l'ennemi cet officier qui, fait prisonnier, s'est enfui bien qu'il eût donné sa parole (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 119); — la Convention approuve cet ordre *(ibid.)*.

THIAUCOURT (Canton de), département de la Meurthe. La section de la ville accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

THIBAUDEAU, député de la Vienne. — 1792. — Son opinion sur le jugement de Louis XVI (t. **LIV**, p. 331 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 88 et 112). — Son opinion, non prononcée, sur la question de savoir si le jugement de Louis Capet doit être soumis à la ratification du peuple (p. 320 et suiv.). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 379 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Absent lors du scrutin par appel

THIBAUDEAU (*suite*).

nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 44 et 75). — Parle sur les troubles de l'Ouest (t. LXIV, p. 277). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (p. 338). — Est adjoint aux commissaires envoyés dans le département de la Vienne (p. 417). — En mission à l'armée des côtes de la Rochelle lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 539). — Suppléant au comité des finances (t. LXVI, p. 680). — Son opinion sur la division du territoire (t. LXVII, p. 400 et suiv.). — Parle sur l'organisation de l'instruction publique (t. LXX, p. 83 et suiv.). — Commissaire pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier-Saint-Fargeau (p. 181).

THIBAUDEAU, procureur général syndic du département de la Vienne. Annonce que les 6 sections de la ville de Poitiers ont accepté la Constitution (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 162).

THIBAULT, député du Cantal. — 1792. — Parle sur la nomination du maire de Paris (t. LII, p. 337); — membre du comité des pétitions (p. 531). — Parle sur l'admission des citoyens aux honneurs de la séance (t. LIII, p. 9), — sur les opérations de l'abbé d'Espagnac (p. 553). — Fait un rapport sur les adresses envoyées à la Convention (t. LV, p. 364). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 72 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 93 et 108). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 324 et suiv.). — Demande qu'il soit pris des mesures pour maintenir l'ordre (p. 337). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et l'expulsion à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 395 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution

THIBAULT (*suite*).

du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Carrier dénonce une lettre écrite par lui au citoyen Hébrard (p. 520). — Il se justifie (*ibid.* et p. suiv.); — décret (p. 521). — Demande l'impression d'une lettre justificative de sa conduite (t. LVIII, p. 97). — Déclare qu'il fera imprimer cette lettre à ses frais (*ibid.*). — Commissaire pour présider aux fouilles du château de Chantilly (24 mars 1793, t. LX, p. 516). — Fait un rapport sur les adresses et pétitions parvenues à la Convention (*ibid.* et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 51 et 75). — Fait une proposition relative aux objets précieux trouvés à Chantilly (t. LXIV, p. 677). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? »(t. LXV, p. 534). — Annonce l'enrôlement des supérieurs et des vicaires épiscopaux du département du Cantal pour la Vendée (t. LXVI, p. 10). — Parle sur la composition du tribunal populaire de Marseille (p. 130), — sur une pétition du département du Cantal (p. 131). — Donne lecture d'une lettre des corps constitués de la ville de Saint-Flour (p. 165). — Accuse le ministre de la guerre Bouchotte (p. 167). — Annonce que la ville de Saint-Flour a accepté la Constitution à l'unanimité (t. LXIX, p. 232). — Demande que l'on fasse un rapport sur les moyens de diminuer la circulation des assignats (p. 475). — Parle sur les contributions de 1793 (p. 647 et 648). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des étrangers (t. LXX, p. 184). — Propose d'excepter de la loi du recrutement une certaine catégorie d'ouvriers (p. 185). — Parle sur les secours à accorder aux gagistes et pensionnaires de l'ancienne liste civile (p. 280), — sur l'arrestation des commissaires des assemblées primaires qui se rendent à Paris avec les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution (p. 295). — Il est accusé par Couthon d'être un agent des fédéralistes (p. 296). — Se défend (*ibid.* et p. suiv.). — Robespierre appuie les accusations de Couthon (p. 297); — la Convention ajourne ces dénonciations jusqu'après le rapport général du comité de Salut public (*ibid.*).

THIBAULT. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. LIII, p. 151).

THIBAUT. Se fait inscrire le premier comme volontaire (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 561).

THIBAUT, chirurgien aide-major des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45).

THIBAUT, curé constitutionnel de Pithiviers. On annonce qu'il s'est enrôlé pour la Vendée (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 6 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 7).

THIBAUT (Charles-François), juge. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

THIBAUT (Jean-Pierre), adjudant-major. Fait un don patriotique (12 mars 1793, t. **LX**, p. 104).

THIBERVILLE (Canton de), département de l'Eure. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

THIBON, président de la section de Bonne-Nouvelle. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 258 et suiv.).

THIÉBAUD, adjudant. Fait un don patriotique (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220).

THIÉBAULD (Louis). Se plaint des violences exercées contre lui (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 430).

THIÉBAULT. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 603).

THIÉBAUT, secrétaire de la Société populaire d'Épinal. Fait hommage d'un discours qu'il a prononcé à la séance de cette société avant et après la lecture de la Constitution (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 455); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

THIÉBERT, capitaine du 2e bataillon des Vosges, puis officier du 2e régiment des grenadiers. Custine annonce sa trahison (16 janvier 1793, t. **LVII**, p. 329). — Réclame contre le jugement prononcé contre lui par le général Custine (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 127); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Rapport sur sa réclamation par Le Carpentier (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 579 et suiv.); — projet de décret tendant à le réintégrer dans tous ses droits (*ibid.* p. 580); — adoption (*ibid.*).

THIERCEVILLE (Commune de), département de l'Eure. Les officiers municipaux envoient à la Convention les écrits séditieux qu'ils viennent de recevoir du département de l'Eure et l'assurent de leur dévouement (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 453); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

THIERRIET, député des Ardennes. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 91 et 108). — Vote pour *la détention perpétuelle* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 389 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 48 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538).

THIERRY, commissaire des guerres. Est dénoncé par l'adjudant général Xaintrailles (10 janvier 1793, t. **LVI**, p. 707).

THIERRY, premier valet de chambre du ci-devant roi. Dépôt sur le bureau de la Conven-

THIERRY (*suite*).

tion de clefs trouvées dans son appartement au garde-meuble (22 décembre 1792, t. **LV**, p. 359). — Rapport de la commission des Vingt-Un au sujet de ces clefs (26 décembre, p. 616). — Décret portant que les papiers qui se trouvent dans sa maison de Ville d'Avray seront apportés sur le bureau de la Convention (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 170). — Explications du ministre de l'intérieur relatives à ses papiers (*ibid.* p. 180). — Sa lettre au citoyen Boze (4 janvier, p. 217). — Le ministre de l'intérieur demande en quelle nature la somme de 121,200 livres, trouvée chez lui, sera remise à ses héritiers (8 mars 1793, t. **LIX**, p. 697); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

THIERRY, administrateur du district d'Étain. — Voir *Etain*.

THIERRY (Jean). Rapport par Garran-Coulon sur le mode de jugement des contestations survenues entre les prétendants à sa succession (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 543); — projet de décret (*ibid.* et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 544).

THIERS. Sollicite un décret qui reconnaisse L.-C. Thiers, son père, comme non émigré (27 mars 1793, t. **LX**, p. 592); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

THIERS (Commune, canton et district de), département du Puy-de-Dôme. Adresse d'adhésion du conseil général (22 septembre 1792, t. **LII**, p. 92). — Adresse d'adhésion des citoyens (14 octobre, p. 489). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre, p. 533). — Les officiers municipaux font une adresse relative au jugement de Louis Capet (28 février 1793, t. **LIX**, p. 311 et suiv.). — Adresse du conseil général relative à l'assassinat de Michel Lepeletier (8 mars, p. 695). — Le procureur syndic informe que le recrutement est difficile, qu'un attroupement de 1,000 séditieux s'est formé portant la cocarde blanche et demande à quel tribunal ces rebelles doivent être renvoyés (27 mars 1793, t. **LX**, p. 595); — ordre du jour motivé sur la loi qui établit un tribunal militaire. — Mention honorable de la conduite des administrateurs du district et de la garde nationale de Thiers (*ibid.*). — Les officiers municipaux demandent qu'on leur fasse un prêt de 150,000 livres (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 617); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Décret autorisant la municipalité à percevoir à titre de prêt et d'avance, sur le produit de ses contributions directes de 1791 et 1792, une somme de 60,000 livres pour s'approvisionner (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 602).

THIERS (*suite*).

THIL, laboureur. Est recommandé à l'avancement militaire par le général Félix de Wimpffen (23 mars 1793, t. **LX**, p. 468); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.* p. 469).

THIONVILLE (Commune et district de), département de la Moselle. Renseignements sur le siège de cette place et sur le courage des habitants (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 184). — Adresse de la commune de Nancy (21 octobre, p. 597). — Proposition de David relative à un monument à élever dans la ville (26 octobre, p. 687). — L'assemblée électorale du département de la Moselle y tiendra ses séances (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 115). — Adresse relative à la cherté du blé et au renouvellement des gardes nationales (6 novembre, p. 203). — Députation à la Convention. — Discours (4 décembre 1792, t. **LIV**, p. 342 et suiv.); — décret (*ibid.* p. 343). — Don patriotique de la Société des Amis de la République (7 décembre, p. 713). — Décret relatif au versement de l'indemnité destinée à réparer les dommages soufferts par les habitants (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 362). — Difficultés au sujet des secours accordés à cette ville (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 75). — Décret lui accordant un secours de 300,000 livres (23 janvier 1793, t. **LVII**, p. 603). — Les habitants demandent des secours (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 371). — Les administrateurs du district font l'éloge du civisme du 2e régiment d'infanterie et annoncent des dons patriotiques (19 mars 1793, t. **LX**, p. 302). — Adresse relative aux opérations du recrutement et de dévouement à la République. Dons patriotiques (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 376 et suiv.); — mention honorable et insertion de l'adresse au *Bulletin* (*ibid.* p. 378). — Les administrateurs du district font parvenir l'offrande patriotique de 5 liquidations de maîtrises de traiteurs de cette ville, faites par les citoyens Bragon, Schveister, Reyhen, Franque et Hitzel (5 juin 1793, t. **LXVI**, p. 61); — mention honorable et insertion au *Bulletin*

THIONVILLE (*suite*).

(ibid.). — Réclamations au sujet de démolitions d'habitations ordonnées autour de la place de Thionville (11 juin, p. 275); — renvoi aux comités réunis de la guerre et des domaines *(ibid.)*. — La Société républicaine réclame l'exécution du décret du 16 avril relatif à une levée de 30,000 hommes (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 610); — renvoi au comité militaire, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs du district rappellent à la Convention les dons patriotiques faits par la ville et les communes suburbaines (13 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 638 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 639). — Rapport sur les indemnités dues aux citoyens qui ont éprouvé des pertes par les démolitions qui ont été faites (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 370); — projet de décret (*ibid.* et suiv.); — adoption avec amendement (*ibid.* p. 371). — On annonce que les habitants ont accepté la Constitution à l'unanimité (26 juillet, p. 536); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le représentant Cusset écrit qu'il a fait approvisionner la place (5 août 1793, t. **LXX**, p. 280 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 281). — Cusset demande qu'une somme de 2 millions soit mise à la disposition du district pour payer aux cultivateurs les fournitures qu'ils apportent dans la place (9 août, p. 551); — renvoi aux comités de la guerre et des finances *(ibid.)*.

THIRION, député de la Moselle. — 1792. — Demande que l'assemblée électorale du département de la Moselle se tienne à Thionville (t. **LIII**, p. 115). — Son opinion sur le procès de Louis Capet (t. **LIV**, p. 333 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 79 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera

THIRION (*suite*).

sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Parle sur le cas du citoyen Lavergne (t. **LIX**, p. 56). — sur l'affaire des quatre hussards de la liberté détenus à l'Abbaye (p. 604). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 36 et 72). — Parle sur une dénonciation des sections de Paris contre vingt-deux députés (p. 137 et suiv.). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (t. **LXIII**, p. 107), (p. 109) (p. 116). — Fait une motion relative à l'amélioration du sort des prisonniers (p. 218). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des déserteurs étrangers (p. 404). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 15 et suiv.). — Ses réflexions sur les articles d'intérêts relativement à la division constitutionnelle du territoire (p. 701 et suiv.). — Parle sur la procédure à suivre pour les appels nominaux (t. **LXV**, p. 38). — sur le projet de décret relatif à la garde de la Convention (p. 281). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 536). — Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVI**, p. 282), (p. 284), (p. 454), (p. 530), (p. 548), (p. 573). — Parle sur le projet d'emprunt forcé (t. **LXVII**, p. 78). — Son opinion sur le projet de Constitution (p. 403 et suiv.). — Suppléant au comité de législation (p. 518). — Suppléant au comité d'instruction publique (p. 553). — Parle sur la conduite du général Biron (t. **LXVIII**, p. 493). — Parle sur les peines à établir contre les évêques qui s'opposent au mariage des prêtres (t. **LXIX**, p. 189). — Membre de la commission chargé de surveiller l'agiotage (p. 230). — Parle sur la déportation des prêtres réfractaires (p. 438). — Secrétaire (p. 524) — Défend le ministre de l'intérieur Garat, accusé d'avoir formé un plan de famine contre Paris (p. 553 et suiv.). — Parle sur une pétition présentée par le maire de Nantes (t. **LXX**, p. 127). — Fait part de la réception qui a été faite à Metz à une colonne de l'armée de Mayence (p. 343). — S'oppose à une proposition de Basire relative à l'arrestation de certains commissaires des assemblées primaires (p. 360). — Parle sur une dénonciation de Maribon-Montaut au sujet de la reddition de Mayence (p. 545).

THIRON (Commune et canton de), département d'Eure-et-Loir. Plusieurs citoyens de

THIRON (*suite*).

la commune de Bellesme, département de l'Orne, se plaignent d'une usurpation des religieux bénédictins de cette commune (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 540); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

THIRY, capitaine d'infanterie. Fait un don patriotique (17 mars 1793, t. **LX**, p. 256).

THIVET. (Jacques-Jacob). Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 663).

THIVIERS (Canton de), département de la Dordogne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

THOISSEY (Canton de), département de l'Ain. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 mai 1793, t. **LXX**, p. 351); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et p. suiv.).

THOLLOIS (Pierre). Fait un don patriotique (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62).

THOMAS, député de Paris. — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (t. **LVI**, p. 571 et suiv.), (p. 573 et suiv.). — Parle sur le remboursement des billets de la Maison de secours (p. 613). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 67 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 82 et 112).— Vote pour *la détention jusqu'à la paix, sous réserve que Louis subira la mort au cas où les ennemis envahiraient le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 366 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution

THOMAS (*suite*).

du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 471). — Parle sur l'organisation des armées (p. 679), — sur le service de santé de la marine (p. 699). — Membre du comité des finances (p. 735). — Parle sur les comptes à rendre aux actionnaires des corsaires (t. **LIX**, p. 122). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 39 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Suppléant au comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (p. 365). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LXVIII**, p. 627).

THOMAS. Sollicite un secours (17 mars 1793, t. **LX**, p. 257 et suiv.); — renvoi au comité des secours publics (*ibid.* p. 258).

THOMAS, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

THOMAS. Présente une pétition au nom du district de Rouen (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 690).

THOMAS-LA-PRISE, député de l'Orne. — 1792. — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 81 et 106). — Vote pour *la mort avec sursis jusqu'au moment où les ennemis envahiront le territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 363 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 471). — Suppléant à la commission d'examen des fournitures des

THOMAS-LA-PRISE (*suite*).

armées (p. 655). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

THOMASSET (Simon), volontaire blessé. Demande un secours (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 460); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

THOMAZEAU. Se plaint de n'être pas mis en liberté après avoir été acquitté par le tribunal révolutionnaire (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 473); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

THOMAZEAU (Jean), de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

THOMÉ. Il lui est accordé une indemnité de 4,500 livres pour les pertes qu'il a éprouvées par suite du pillage de la flûte *La Bienvenue* (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 165).

THOMIERES. Voir *Thoumin*.

THOMINES (Gabriel). Voir *Tomine*.

THONES (Commune de). Compte rendu de la révolte fomentée par les prêtres et les agents du roi sarde (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 212 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 214). — Lettre du général Dornac sur cette insurrection (24 mai, p. 254, et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 255).

THONON (Commune de), département du Mont-Blanc. Accepte la Constitution (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 452); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La municipalité envoie une adresse de dévouement à la Convention, adhère aux décrets et accepte la Constitution

THONON (*suite*).

(26 juillet, p. 525 et suiv.); — mention honorable *(ibid.)*.

THORIGNY (Commune de), département de la Manche. Accepte la Constitution à l'unanimité (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 528); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

THORILLON (Antoine-Joseph), ex-député à l'Assemblée législative. Fait hommage d'un ouvrage sur les droits de l'homme (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 704). — Ses idées sur une nouvelle Constitution (t. **LXII**, p. 582 et suiv.).

THOUARS (Commune et district de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce la formation d'une garde extraordinaire en cas de guerre (22 février 1793, t. **LIX**, p. 74). — Don patriotique des citoyens du district (21 mars 1793, t. **LX**, p. 418). — Décret ordonnant l'érection d'un obélisque en l'honneur de tous les citoyens qui ont péri dans cette ville pour la cause de la liberté (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 554 et suiv).

THOUMIN ou THOMIÈRES, suppléant à la Convention et juré du tribunal révolutionnaire. Est nommé juré suppléant au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171). — Fait part à la Convention de l'acceptation de l'Acte constitutionnel par la commune de Lassay (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 711 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six (*ibid.* p. 712). — Transmet le procès-verbal où est consignée l'acceptation de la Constitution par la Société populaire de Lassay, département de la Mayenne (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 408 et suiv.), — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 409).

THOUREL, procureur de la commune de Béziers. Annonce l'acceptation de la Constitution (6 août 1793, t. **LXX**, p. 329); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

THOURET, député à l'Assemblée constituante. Sa conversation trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 505 et suiv.).

THOURET, administrateur du département du Calvados. Envoie à la Convention sa rétractation aux arrêtés liberticides de ce département (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 260); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

THOUROUT, ville de Belgique. Décret relatif à sa réunion à la France (19 mars 1793, t. **LX**, p. 317).

THOUSARD. Il n'y a pas lieu à délibérer sur son élargissement (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 94).

THOUVENEZ, horloger-mécanicien. Fait hommage d'une pendule qu'il a construite (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 614); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

THOUVENIN. Décret lui accordant une avance de 2,000 livres (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 232).

THOUVENOT, commis supprimé de la ci-devant ferme générale. Fait hommage d'une épée à garde d'argent pour être adressée au citoyen Justin, soldat au 50e régiment (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 712 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 713)

THUBAUT. Décret sur le paiement à lui faire d'une somme de 400,000 livres pour des charrois à l'armée des Pyrénées (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 139).

THUBERT, curé constitutionnel de Saint-Pierre de Chémillé, district de Cholet. Demande un secours à raison des pertes que lui ont fait éprouver les rebelles vendéens (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 38); — la Convention décrète qu'il lui sera payé la somme de 300 livres en déduction de son traitement et renvoie la demande en indemnité à son comité de secours *(ibid.)*.

THUBŒUF. Réclame contre les vexations qu'il a éprouvées (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 533); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

THUN-SAINT-AMAND (Commune de). Les patriotes de cette commune, réfugiés à Douai

THUN-SAINT-AMAND (*suite*.

acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

THURÉ (Commune de), département de la Vienne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

THURING, adjoint à l'armée de Dumouriez. Demande à être entendu à la barre (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 334). — Il est décrété d'accusation *(ibid.)*.

THURIOT, député de la Marne. — **1792.** — Parle sur la conservation provisoire des autorités existantes (t. **LII**, p. 72). — Propose d'envoyer aux départements le procès-verbal de la séance du 21 septembre 1792 au matin (p. 74). — Parle sur le mode d'élection des présidents et secrétaires (p. 75), — sur l'admission des pétitionnaires à la barre *(ibid.)*, — sur l'élection des juges (p. 87). — Commissaire chargé de rendre compte de l'état de la ville de Paris (p. 174). — Parle sur le renouvellement de la municipalité de Paris (p. 182), — sur les travaux de la salle des séances (p. 224), — sur l'envoi aux districts par les directoires de département des pièces dont la Convention a décrété l'envoi aux départements (p. 237). — Propose d'inscrire le nom du général Berruyer sur la liste des candidats au ministère de la guerre (*ibid.*). — Fait des rapports sur l'admission de Hourier-Éloy, Dufestel et François (p. 262 et suiv.). — Appuie une motion de Lanjuinais (p. 361). — Parle sur l'exécution du jugement rendu contre les sieurs Talvande et Fontane (p. 362), — est rappelé à l'ordre (p. 363). — Parle sur l'élargissement du sieur Cappy (p. 391). — Chargé d'assister à la levée des scellés apposés sur la caisse des gardes suisses (p. 406). — Parle sur les comptes à rendre par la commune de Paris (p. 441), — sur la mise en jugement de deux bataillons de fédérés de Paris (p. 452), — sur les mesures à prendre contre les membres de la commune de Paris (p. 453), — sur une demande à faire au ministre Roland (p. 455), — sur la conduite du général Dillon (p. 460 et 461), — sur l'impression de la nomenclature des travaux des divers comités (p. 463), — sur un arrêté de la section de Marseille (p. 466), — sur le cas du sieur Forestier (p. 485). — Présente un projet de décret relatif à la levée des

THURIOT (*suite*).

scellés apposés sur la caisse du ci-devant régiment des gardes suisses *(ibid.)*. — Membre du comité de législation (p. 492). — Parle sur l'exécution des lois contre les émigrés (p. 524). — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 547). — Fait un rapport sur le vol du garde-meuble (p. 550). — Parle sur le vol du garde-meuble (p. 583), — sur le jugement de émigrés *(ibid.)*. — Présente un projet de décret relatif au vol du garde-meuble (p. 639), — le défend (p. 640). — Parle sur l'affaire du citoyen Saget (t. **LIII**, p. 8), — sur des adresses d'adhésion (p. 63), — sur la détention de 33 volontaires nationaux dans les prisons de Paris (p. 98 et suiv.), — sur le service dans la garde nationale (p. 126), — sur les tribunaux de Paris (p. 428), — sur l'envoi aux frontières des volontaires qui se trouvent à Paris (p. 431), — sur les fournitures militaires (p. 492), — sur une pétition du 11e bataillon du département de Paris (p. 673), — sur la proposition de rappeler les députés qui sont en congé (t. **LIV**, p. 339), — sur les biens des émigrés *(ibid.)*, — sur la suppression des payeurs généraux (p. 344), — sur une dénonciation de la commune de Paris (p. 354). — Demande la peine de mort pour ceux qui exportent des grains (p. 355). — Parle sur les subsistances (p. 393), (p. 706), — sur la responsabilité des ministres (p. 731). — Fait une motion relative au jugement de Louis XVI (t. **LV**, p. 18). — Chargé d'annoncer à Louis XVI que la faculté de choisir un conseil lui est accordée (p. 19). — Se plaint des lenteurs de Baudouin, imprimeur de la Convention nationale (p. 37). — Parle sur le procès de Louis XVI (p. 38), (p. 39), — Annonce que Louis XVI a décidé de prendre Lamoignon-Malesherbes pour défenseur (p. 45 et suiv.). — Parle sur une proposition de Manuel, relative à la distribution des billets de séances (p. 47), — sur l'impression des noms des pétitionnaires dits des 8,000 et des 20,000 (p. 50), — sur le jugement de Louis XVI (p. 63), — sur les indemnités réclamées par les princes allemands (p. 78). — Propose de décréter la peine de mort contre quiconque tentera de rompre l'unité de la République (p. 79). — Parle sur le bannissement de la famille royale (p. 83), (p. 85 et suiv.). — Propose d'accorder des secours à des soldats blessés dans la journée du 20 septembre (p. 128). — Parle sur l'affaire de Rethel (p. 147), —sur le bannissement de la famille royale (p. 148). — Dénonce Louvet et Brissot comme complices de Lafayette (p. 181 et suiv.). — Parle sur la suppression des signes de la royauté et de la féodalité (p. 341), — sur

THURIOT (*suite*).

le renouvellement des comités (p. 354), — sur les menées de la Cour (p. 361). — Propose de prendre certaines mesures à l'égard des journalistes (p. 386). — Parle sur le jugement de Louis XVI (p. 640), — sur le recrutement des corps nouveaux (p. 704). — Fait une motion d'ordre (p. 728). — Parle sur un office de la cour d'Espagne (t. **LVI**, p. 4), — sur le mode de procédure pour le jugement de Louis XVI (p. 48), — sur l'administration de l'hospice des Quinze-Vingts (p. 65). — Propose de diviser le ministère de la guerre en deux parties (p. 71). — Demande que les dépêches officielles seules soient lues à l'Assemblée (p. 78). — 1793. — Parle sur le cas de Radix de Sainte-Foy (p. 145), — sur l'organisation des comités (p. 166), — sur les accusations portées contre Vergniaud, Guadet et Gensonné (p. 183 et suiv.), — sur l'exécution des marchés de la guerre (p. 189), — sur les successions des émigrés (p. 197), — sur l'envoi aux départements du compte rendu de l'état de Paris (p. 234), — sur la permanence des conseils généraux (p. 243), — sur la pétition de Rivarol cadet (p. 259), — sur l'institution à Paris d'un tribunal criminel divisé en plusieurs sections (p. 260), — sur les comptes à rendre par les ministres (p. 607), — sur le renvoi au comité de Sûreté générale des adresses dénoncées par le département de Paris (p. 743 et suiv.). — Présente un projet de décret relatif au transfert près du tribunal criminel de 11 citoyens et députés de l'Assemblée législative mis en état d'arrestation pour être entendus dans l'affaire de Dufresne-Saint-Léon (t. **LVII**, p. 4). — Demande qu'il soit fait un rapport sur les moyens employés pour tromper l'opinion publique (p. 5). — Propose de décréter d'accusation le sieur Leclerc (p. 35). — Parle sur les mesures à prendre pour maintenir l'ordre (p. 37). — S'oppose à ce que la Convention intervienne au sujet des mesures prises par la municipalité de Paris pour maintenir l'ordre (p. 44). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Parle sur un arrêté du conseil exécutif concernant les théâtres (p. 331). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis » (p. 356 et 419). — Parle sur le scrutin relatif à la peine encourue

THURIOT (*suite*).

par Louis XVI (p. 427). — Demande que la Convention prononce s'il sera sursis à l'exécution du décret de mort contre Louis XVI p. 429). — Est entendu dans la discussion sur cet objet (p. 443 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Appelle l'attention de la Convention sur la manière outrageante pour elle dont Kersaint a donné sa démission (p. 507). — Demande des poursuites contre les fonctionnaires qui ont abandonné leur poste pour venir conspirer à Paris (p. 511). — Demande le rapport de la loi qui interdit les fonctions publiques aux membres de la Convention (p. 538). — Demande l'insertion au *Bulletin* de la Convention de la lettre de démission de Kersaint (p. 539). — Parle sur la conduite des citoyens français résidant à Constantinople (p. 633). — Secrétaire (p. 639). — Parle sur le remboursement d'une somme due au concierge de l'Abbaye (p. 732). — Suppléant au comité des ponts et chaussées (p. 735). — Propose de décréter qu'il sera donné une somme de 10,000 livres à la personne qui fera arrêter Pâris, l'assassin de Michel Lepeletier (t. **LVIII**, p. 31). — Parle sur une pétition des fédérés marseillais (p. 45), — sur la maison des Quinze-Vingts (p. 90), — sur l'affaire du journaliste Nicole (p. 112). — Propose d'inviter tous les Français à s'imposer des contributions en nature pour le ravitaillement des armées (p. 168). — Parle sur une proclamation du conseil exécutif (p. 191), — sur la pétition du sieur Kerguelin (p. 216), — sur une pétition présentée au nom des sections de Paris (p. 479), — sur les émigrés (p. 546), — sur le cas de d'Espagnac (p. 646), — sur une pétition de la République de Genève (p. 707). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 38), — sur les réparations des routes (p. 84), — sur la pétiton des citoyens Poutier et Margueron (p. 95), — sur l'état des subsistances de Paris (p. 140), — sur l'exécution des lois relatives aux passeports (p. 270), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 339); — sur la conduite de Philbert, évêque des Ardennes (p. 506). — Est entendu au sujet d'une dénonciation faite contre lui par Birotteau (p. 507). — Parle sur les pouvoirs des évêques (p. 516), — sur l'état de Paris (p. 618), (p. 619 et suiv.), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 629). — Parle sur l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (t. **LX**, p. 4), — sur le remplacement des employés des postes qui se rendront aux frontières (p. 8), — sur la distribution des bourses dans les collèges aux enfants de ceux qui partent pour les frontières *(ibid.)*, — sur l'établissement d'une taxe de guerre *(ibid.)*, — sur la conduite de l'imprimeur Baudouin (p. 15), (p. 16). — Demande que les membres de la Convention qui font des journaux soient tenus de rendre l'indemnité qu'ils ont reçue (p. 23). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (p. 25). — Parle sur les subsistances (p. 50), — sur l'organisation du tribunal criminel extraordinaire (p. 64), (p. 68). — Fait une motion relative aux ouvriers des arsenaux de la marine (p. 84). — Propose de dispenser les garçons boulangers de Paris de s'enrôler pour se rendre aux frontières (p. 101). — Parle sur les circonstances où se trouve la Convention et sur l'égarement de l'esprit public (p. 159 et suiv.), — sur l'impression d'un discours de Vergniaud (p. 169). — Commissaire suppléant près le tribunal criminel extraordinaire (p. 224). — Dénonce la trahison de Dumouriez (t. **LXI**, p. 123 et suiv.). — Parle sur la répartition des recrues (p. 126). — Propose de déclarer Dumouriez hors la loi (p. 132). — Parle sur le mode de nomination des généraux (p. 133), — sur la création d'un comité d'exécution (p. 278), — sur la mise en liberté des militaires détenus aux galères pour désertion antérieure à la déclaration de guerre du 20 avril 1792 (p. 295), — sur le cas du citoyen Bernazais (p. 313), — sur la garde du Temple (p. 316). — Demande le transfert à Paris des prisonniers de guerre internés à Reims (p. 329). — Est chargé de présenter un projet de décret sur l'établissement d'un comité d'exécution (p. 343). — Parle sur la formation de ce comité (p. 375 et suiv.). — Est chargé d'assister à la levée des scellés apposés sur les papiers de l'ex-ministre Roland (p. 394) — Donne lecture d'un projet de décret relatif aux soldats de l'armée de Belgique (p. 400). — Parle sur la conduite du général Chazot (p. 402), — sur la mise en route des volontaires (p. 415), (p. 470). — Vice-président (p. 497). — Propose de charger le comité de législation de faire un rapport sur les dénonciations contre Marat (p. 641). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 63 et 75). — Parle sur le projet de Déclaration des droits de l'homme (p. 705). — Parle sur la pétition du citoyen Valetin (t. **LXIII**, p. 5). — Signale le courage de Merlin (de Thionville) et de Rewbell (p. 11). — Réclame la lecture de l'acte d'accusation contre Marat (p. 13). — Demande que l'on statue

THURIOT (*suite*).

sur la dénonciation de 22 députés par les sections de Paris (p. 24 et suiv.). — Parle sur la pétition de la citoyenne Bignot (p. 80). — S'élève contre un projet tendant à modifier la loi relative aux fabricateurs de faux assignats (p. 147). — Parle sur la comparution de Brissot, en qualité de témoin, devant le tribunal révolutionnaire (p. 185). — Demande que le coffre de fer qui a été enfermé dans une des pierres fondamentales de la colonne de la liberté, qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille, en soit retiré (p. 311). — Parle sur les moyens d'assurer les subsistances (p. 320). — Fait une motion relative au mode de discussion de la Constitution (p. 384). — Fait une motion relative à l'organisation et au traitement des gendarmes qui partent en Vendée (p. 426). — Parle sur le tribunal révolutionnaire (p. 560), — sur l'affaire de Minvieille (p. 579), — sur l'organisation des postes (p. 629), — sur la nomination par la commune de Paris de commissaires pour se rendre en Vendée (p. 680), — sur une pétition du faubourg Saint-Antoine (p. 687 et suiv.). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 12 et suiv.), (p. 13 et suiv.), (p. 17). — Appuie la proposition d'accorder une gratification à la citoyenne Bourgé (p. 147). — Parle sur une réponse du Président aux gendarmes chargés de la garde d'honneur de la Convention (p. 201), — sur l'arrestation de plusieurs membres de la section de Bon-Conseil (p. 213), — sur la réunion du pays de Liège à la France (p. 308), — sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 309 et suiv.), (p. 315), — sur une demande de l'ex-ministre Roland (p. 411), — sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 567 et suiv.). — Demande que les domestiques du citoyen Fécamp soient arrêtés et rendus responsables de son évasion (p. 568). — Parle sur la suspension du tribunal populaire de Marseille (p. 598). — S'oppose à une motion de Condorcet relative au renouvellement de la Convention (p. 624). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 628), — sur des accusations portées par Barbaroux (p. 675). — Demande que ce soit au comité de Salut public que soient adressées les dénonciations contre les membres de la Convention (p. 677). — Parle sur la création de tribunaux extraordinaires (p. 689), — sur la division constitutionnelle du territoire (p. 699), — sur l'interdiction aux corps administratifs de modifier ou de suspendre les ordres donnés par le conseil exécutif ou par les commissaires de la Convention (p. 719). — Combat le projet de décret tendant à accorder

THURIOT (*suite*).

à l'Académie des sciences de Paris la faculté de nommer aux places vacantes dans son sein (t. **LXV**, p. 8). — Parle sur le marché passé avec le citoyen Depacquit (p. 11), — sur le cas du citoyen Leroux (p. 15), — sur un décret rendu en faveur de pétitionnaires de la section de la Fraternité (p. 37), — sur la procédure à suivre pour les appels nominaux (p. 38), — sur les affaires d'Orléans (p. 59), — sur la proposition de décréter un emprunt forcé (p. 119), (p. 129), — sur l'affaire du tribunal criminel de Lyon (p. 141), — sur l'affaire du général Miaczinski (p. 159), — sur le projet de Constitution *(Maximum de population des municipalités)* (p. 193 et suiv.), — sur le jugement des fauteurs et complices de la conspiration de Dusaillant (p. 344). — Demande que le président Isnard quitte le fauteuil (p. 381). — Demande la suppression de la commission des Douze et la mise en état d'arrestation de ses membres (p. 387). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » p. 536). — Demande la cassation de la commission des Douze (p. 641). — Parle sur les mesures à prendre pour le maintien de l'ordre (p. 656). — Propose de décréter que la Convention s'occupera tous les jours de la Constitution (p. 708) — Demande que la Convention s'occupe du mode d'exécution de l'emprunt forcé. (t. **LXVI**, p. 3). — Propose de décréter que le devoir de Marat est de rester à son poste (p. 9). — Demande la question préalable sur un projet de décret relatif à la contribution mobilière (p. 68). — Propose que les juges au tribunal criminel extraordinaire ne puissent être parents au degré de cousin germain des membres de la Convention (p. 99). — S'oppose à ce qu'il soit donné lecture d'une lettre de Vergniaud (p. 102 et suiv.). — Parle sur le jugement des personnes détenues par ordre du tribunal populaire de Marseille (p. 130). — Propose d'établir deux manufactures d'armes à Paris (p. 132). — Parle sur la démission de Dnplantier (p. 140). — Propose que tout membre de la Convention qui demandera la déportation des prêtres qui se sont soumis à la loi soit envoyé à l'Abbaye pour huit jours (p. 142). — Parle sur une motion de Bourdon (de l'Oise) relative à la refonte des assignats *(ibid.)*. — Propose d'augmenter le traitement des juges de paix et de leurs greffiers (p. 164). — Parle sur les événements du 31 mai (p. 205). — sur le maximum du prix de la viande p. 206). — Présente un projet de décret sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé (p. 218).

THURIOT (*suite*).

— Parle sur l'ordre du jour (p. 252), — sur une avance à faire aux entrepreneurs du canal d'Essonnes (p. 277), — sur l'emprunt forcé (p. 278). — Propose de décréter d'arrestation les députés qui ont quitté leur poste sans passeport et dénonce les mouvements qui ont lieu dans différents départements (p. 280 et suiv.). — Parle sur le projet de Constitution (p. 283), — sur les mesures à prendre à l'égard de Brissot (p. 449 et suiv.), — sur le projet de Constitution (p. 454), (p. 455), — sur l'ouverture d'un concours pour la composition des livres élémentaires destinés à l'enseignement national (p. 467 et suiv.), — sur la conduite du département de l'Eure et de la municipalité d'Amiens (p. 479 et suiv.). — Demande le décret d'accusation contre Buzot et contre les autres députés qui se sont retirés à Évreux (p. 483). — Propose de décréter que le citoyen Marceau, officier dans la légion germanique a bien mérité de la patrie (p. 487). — Parle sur le projet de Constitution (p. 519), (p. 529), — sur une pétition des communes de Luperrat et de Champagnat (p. 539), — sur le projet de Constitution (p. 541), (p. 542), (p. 543), (p. 545), — sur le sort des prisonniers élargis à la suite des journées de septembre 1792 (p. 569), — sur le projet de Constitution (p. 573), (p. 575), (p. 576), (p. 577). — Demande que le ministre de la justice envoie au comité d'inspection un état des députés en arrestation ou en fuite (p. 595). — Parle sur le projet de Constitution (p. 598), — sur l'envoi de commissaires dans le département de l'Eure (p. 605), (p. 606). — Demande la mise hors la loi des membres composant le tribunal populaire de Marseille (p. 653). — Parle sur une pétition en faveur des accusés dans la conspiration de la ci-devant province de Bretagne (p. 654). — Propose de maintenir en fonctions la municipalité provisoire d'Orléans (p. 656). — Parle sur les mesures de Sûreté générale à prendre (p. 662), — sur les mesures à prendre à l'égard du département de l'Eure (p. 671), (p. 672), — sur une demande de sursis à l'exécution du jugement rendu contre les conspirateurs de la ci-devant province de Bretagne (p. 673), — sur le projet de Constitution (*ibid.* et p. suiv.). — Expose que les villes d'Abbeville, d'Amiens et de Montreuil-sur-Mer sont sur le point de manquer de subsistances (t. **LXVII**, p. 21). — Parle sur une avance à faire au département de la Seine-Inférieure (*ibid.*), — sur le projet de Constitution (p. 25). — Fait une motion relative à l'impression aux frais de la nation des opinions relatives à la Constitution (p. 44). —

THURIOT (*suite*).

Propose de diviser le ministère de la guerre en trois branches (p. 52). — Demande qu'il soit envoyé à la Bibliothèque nationale une collection complète des travaux des Assemblées constituante, législative et conventionnelle (p. 61 et suiv.). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 66), — sur la nomination du ministre de la guerre (p. 68), (p. 69), — sur le projet d'emprunt forcé (p. 77). — Propose de faire rendre par le citoyen Rodrigue l'indemnité qu'il a touchée (p. 80). — Parle sur les mesures à prendre à l'égard des députés mis en état d'arrestation (p. 105), — sur les mesures à prendre pour maintenir l'ordre dans le département de l'Eure (p. 132), — sur le projet de Constitution (p. 140). — Annonce que les canonniers de service près l'Assemblée demandent à être autorisés à tirer le canon en signe de réjouissance de l'adoption de la Constitution (p. 150). — Parle sur une pétition présentée par le citoyen Jacques Roux (p. 459). — Demande que les juges des tribunaux civils et criminels soient tenus d'opiner à haute voix et en public (p. 509). — Suppléant au comité de législation, (p. 518). — Demande que la Convention s'en rapporte aux administrateurs pour fixer le maximum du prix des denrées (p. 544). — Propose de fermer la Bourse (*ibid.*). — Président (p. 603). — Membre du comité de Salut public (t. **LXVIII**, p. 521). — Demande le rapport du décret qui invite les administrations à faire parvenir à la Convention la correspondance des députés (p. 621). — Demande que les malades les moins infirmes de l'Hôtel-Dieu de Paris soient transférés dans les maisons nationales (t. **LXIX**, p. 48). — Appuie la proposition de faire raser la maison de Buzot (p. 75). — Fait un rapport sur la suspension des citoyens Maignen et Champenois, administrateurs du district de Nogent-sur-Seine et du citoyen Dauvé, secrétaire de la même administration (p. 96), — un rapport sur l'établissement d'une manufacture d'armes à Clermont-Ferrand (*ibid.*). — Annonce la trouvaille de deux sabres sur lesquels on avait gravé : *Vive Louis XVII!* (p. 183). — Fait un rapport sur l'envoi de commissaires dans les départements de l'Ain, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Drôme (p. 220), — un résumé de plusieurs adresses relatives à l'acceptation de la Constitution (p. 226), — un rapport sur la nomination de commissaires à l'armée du Nord et à l'armée d'Italie (p. 270), — un rapport sur un arrêté des administrateurs d'Indre-et-Loire (*ibid.* et p. suiv), — une motion

THURIOT (*suite*).

en faveur du citoyen Beaucourt, administrateur du département de la Marne (p. 289). — Parle sur une pétition du citoyen d'Espagnac (p. 314). — Donne lecture d'une lettre des commissaires de la Convention dans les départements de Saône-et-Loire et de Rhône-et-Loire (p. 366 et suiv.). — Donne lecture d'une lettre de la Société populaire d'Orbec (p. 369). — Fait un rapport sur les troubles qui ont eu lieu dans la commune de Villaines-la-Juhel (p. 430). — Parle sur la déportation des prêtres réfractaires (p. 439). — Fait un rapport sur la levée de la suspension prononcée contre les citoyens Champenois, Maignen et Dauvet, administrateurs du district de Nogent-sur-Seine (p. 474). — Se plaint des lenteurs du tribunal de cassation (p. 577). — Parle sur les travaux du comité de Salut public (p. 582). — Fait un rapport sur la mise à la disposition du ministre de la guerre d'une somme de 20 millions pour les subsistances militaires (p. 601). — Propose d'approuver un arrêté des représentants du peuple à l'armée de la Moselle qui ont pris du numéraire dans les caisses publiques *(ibid.)*. — Propose d'assurer des récompenses aux soldats républicains qui vont exterminer les rebelles et d'indemniser les patriotes de Vendée dont les propriétés seront dévastées (t. **LXX**, p. 104). — Parle sur la proposition de Danton d'ériger le comité de Salut public en gouvernement provisoire (p. 106). — Demande la mise en état d'arrestation de pétitionnaires de la ville de Nantes (p. 125 et suiv.). — Déclare qu'il est nécessaire de conserver le conseil exécutif (p. 138). — Propose de décréter que la garnison française de Mayence a bien mérité de la patrie (p. 230). — Parle sur une dénonciation de Maribon-Montaut au sujet de la reddition de Mayence (p. 545).

TIERSANT-BOURGMARIE (François-Henri), brigadier des armées. Fait un don patriotique (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 34).

THURY (Canton de), département de l'Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525).

TIGY (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 605); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

TILLY, colonel. Fait un don patriotique (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142). — Rend compte de la capitulation de Gertruydemberg (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 85 et suiv.); — la Convention ordonne l'impression de son discours (*ibid.* p. 87). — Sur la motion de Bréard, la Convention décrète que, sur un rapport du comité de Salut public, elle déterminera l'indemnité à lui accorder (*ibid.* p. 88).

TILLY (Canton de), département de l'Eure. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525).

TILLY (Commune de), département de la Meuse. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 23).

TILLY-SUR-SEULLES (Commune de), département du Calvados. Dons patriotiques (24 février 1793, t. **LIX**, p. 133), (p. 159).

TIMBRE (Droits de). Voir *Domaines nationaux. — Régie nationale des droits d'enregistrement, timbre, hypothèques et domaines.*

TIMBRES (Empreinte des). Le ministre des contributions publiques écrit qu'il a ordonné de faire disparaître ces mots : « *Le roi* » des empreintes des timbres (26 avril 1793, t. **LXIII** p. 359); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*.

TIMONIERS. Voir *Matelots.*

TIMONIERS (Indemnité de route des). Voir *Indemnité de route des officiers mariniers, etc...*

TINTENIAC (Commune de), département d'Ille-et-Vilaine. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TINTIGNAC, major au service de l'Amérique. On annonce qu'il a résolu de venir en France pour combattre les ennemis de la République (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 172); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 173).

TIPHAIGNE, citoyenne de Valognes. Félicite la Convention du 31 mai et applaudit à l'abolition de la loi martiale (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 501); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 502).

TIRACHE, lieutenant au 33e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (21 juin 1793, t. LXVII, p. 33); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TIRCHAUSSE (Pierre). Fait un don patriotique (24 septembre 1792, t. LII, p. 120).

TIREMOIS, lieutenant de gendarmerie. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74).

TIREURS ADROITS. Le citoyen Tredos de la Roque adresse un plan pour la formation d'un corps de tireurs adroits (29 octobre 1792, t. LIII, p. 34).

TIRLEMONT, ville de Belgique. On annonce son occupation par les armées françaises (25 novembre 1792, t. LIII, p. 582). — Le ministre des affaires étrangères transmet les procès-verbaux concernant le vœu de réunion à la France émis par cinq cantons de l'Empire, aux environs de Tirlemont (12 mars 1793, t. LX, p. 133); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*.

TISSERAND (Pierre). Se présente pour marcher à la défense de la patrie (30 mars 1793, t. LX, p. 704); — mention honorable (*ibid.*).

TISSERANT. Est nommé procureur syndic du district de Strasbourg (31 octobre 1792, t. LIII, p. 91).

TISSERON *père*. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604).

TISSERON *fils*. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604).

TISSET. Sa déclaration relative à la recherche des effets déposés au comité de surveillance de la commune (3 novembre 1792, t. LIII, p. 124); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

TITRES DE CRÉANCES. Il n'y a pas lieu de proroger le délai pour leur remise (28 septembre 1792, t. LII, p. 199).

TITRES DE NOBLESSE. Somme mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour acquitter les frais de triage, transport et brûlement des titres déposés aux Augustins (23 décembre 1792, t. LV, p. 362).

TITRES DE PROPRIÉTÉS. Décret autorisant la commission des Vingt-Quatre à les remettre aux citoyens qui les réclameront (9 février 1793, t. LVIII, p. 394).

TITRES FÉODAUX. Isoré propose d'en décréter le brûlement (15 juillet 1793, t. LXIX, p. 19); — adoption de cette motion (*ibid.* p. 20); — texte définitif du décret (17 juillet, p. 98).

Voir *Droits féodaux*.

TIVOYON, gendarme national à la résidence de Toul. Fait restituer à un entrepreneur de la conduite de foin pour l'armée de la Moselle 2,207 liv. 10 s. qu'il avait perçues en trop (5 août 1793, t. LXX, p. 249); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TOBRY (Robert). Est condamné à mort (24 mai 1793, t. LXV, p. 267).

TOCQUOT, député de la Marne. — 1792. — Suppléant à la commission pour le dépouillement des papiers trouvés aux Tuileries (t. LIII, p. 512). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. LVII, p. 66 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 109). — Vote pour *la réclusion provisoire et le bannissement après la guerre lorsque les puissances de l'Europe auront reconnu l'indépendance de la République* dans le scru-

TOCQUOT (*suite*).

tin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 358 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Son opinion sur le sursis du jugement de Louis Capet (p. 501). — Demande un congé ou offre sa démission (t. **LXI**, p. 514); — la Convention passe à l'ordre du jour *(ibid.)*. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 35 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

TODD, Anglais. Demande à la Convention de faire viser son passeport (20 juin 1793, t. **LXVII**, p. 20); — renvoi aux comités de commerce et de législation réunis *(ibid.)*.

TOILES (Manufacture de). Le ministre de l'intérieur transmet six pièces relatives à l'établissement d'une manufacture de toiles et mousselines que des familles suisses se proposent d'établir dans le département de la Marne (25 mars 1793, t. **LX**, p. 536); — renvoi au comité de commerce *(ibid.)*.

TOILES A VOILES (Manufactures de). — Décret dispensant du recrutement les entrepreneurs, associés, commis, contremaîtres et ouvriers des manufactures de toiles à voiles pour le service de la marine (14 mai 1793, t. **LXIV**, p. 674).

TOILES BLANCHES ÉTRANGÈRES. On demande que les droits à percevoir sur ces toiles soient les mêmes au bureau d'Armentières que dans tous les bureaux (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 724). — Décret sur les conditions de leur admission au bureau d'Armentières (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 702).

TOIROT. Il lui est alloué une somme de 1,000 livres pour récompense d'avoir dénoncé des fabricateurs de faux assignats (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 452).

TOLOZÉ, détenu à l'Abbaye. Deux membres du comité de sûreté générale se transporteront à l'Abbaye pour y recevoir ses dépositions (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 377).

TOMBEAUX DES ROIS DE FRANCE. Décret portant que les tombeaux et mausolées élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux seront détruits le 10 août (1er août 1793, t. **LXX**, p. 108).

TOMINE ou THOMINES (Gabriel), député de la Guadeloupe. Demande le paiement du traitement accordé aux députés des colonies (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5); — renvoi au comité colonial *(ibid.)*. — Indemnité qui lui est accordée (10 novembre, p. 343).

TONCAULT, lieutenant-colonel d'infanterie. Fait un don patriotique (25 novembre 1792, t. **LIV**, p. 55).

TONDUT (Bernard), officier invalide. Fait un don patriotique (19 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

TONNEINS (Commune, canton et district de), département de Lot-et-Garonne. Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 30). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 472). — Les administrateurs du département du Lot écrivent qu'ils ont autorisé le conseil général du district à emprunter 50,000 livres pour faire des achats de grains (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 262); — renvoi au comité des finances et au ministre de l'intérieur *(ibid.)*. — La société républicaine fait un don patriotique (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 123); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le procureur de la commune transmet à la Convention les pièces relatives aux mouvements qui ont eu lieu dans le district (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 69 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 70). — Le procureur de la commune transmet copie des rétractations de divers particuliers de leurs signatures apposées au bas des pétitions souscrites le 24 juin (3 juillet, p. 468 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 469). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525). — La commune accepte la Constitution (29 juillet, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le

TONNEINS (*suite*).

tribunal du district rétracte son arrêté relatif à l'envoi d'un commissaire à Agen (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 43); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TONNELIER, président de la section du faubourg Montmartre. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 255).

TONNERRE (Commune, canton et district de), département de l'Yonne. Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 274). — Adresse de la Société des Amis du peuple relative à l'assassinat de Michel Lepeletier (12 février 1793, t. **LVIII**, p. 469). — Éloge de l'ardeur guerrière des habitants (10 mars 1793, t. **LX**, p. 43 et suiv.). — L'administration des subsistances de Paris demande l'autorisation de couper une réserve de bois dans ce district (28 mars, p. 632); — renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — Adresse de dévouement et don patriotique d'une citoyenne (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 87). — Le commissaire national écrit que, sur sa réquisition, le tribunal a sursis à l'instruction d'un procès criminel qu'il croit de la compétence du tribunal révolutionnaire (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 495); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — La municipalité et le conseil général réclament contre leur suspension (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 588); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — La commune envoie une députation pour féliciter la Convention de l'achèvement de la Constitution et rendre compte des agitations qui ont eu lieu à l'occasion du 31 mai (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 669 et suiv.); — renvoi des pièces au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 670). — La Société populaire envoie une députation annonçant qu'elle adhère aux décrets des 31 mai et 2 juin et fait un don patriotique (*ibid.*); — mention honorable *(ibid.)*. — La Société républicaine félicite la Convention d'avoir purgé cette assemblée des traîtres et d'avoir achevé la Constitution (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 69); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les citoyens félicitent la Convention des journées des 31 mai et 2 juin et de l'achèvement de la Constitution (9 juillet, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de

TNNERRE (*suite*).

Salut public *(ibid.)*. — La Société républicaine dénonce le directeur de la poste de la ville *(ibid.* p. 453). — Les administrateurs du district demandent un secours pour se procurer des subsistances (11 juillet, p. 581); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*. — La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin, annonce que la Constitution a été reçue avec transport et sollicite une mesure de sûreté générale contre les prêtres et les ci-devant nobles (14 juillet, p. 703); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Renvoi au ministre de l'intérieur de la demande de secours des administrateurs du district pour se procurer des subsistances, en date du 11 juillet (16 juillet 1793 t. **LXIX**, p. 39). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — La société républicaine annonce l'acceptation de la Constitution, se plaint d'avoir été assaillie au mois de mai et demande que la procédure interrompue par la malveillance soit poursuivie (23 juillet, p. 348); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*. — Cette Société exprime son indignation de l'assassinat de Marat et demande pour lui les honneurs du Panthéon (*ibid.* p. 349 et suiv.); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 350). — Elle félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et l'accepte à l'unanimité (24 juillet, p. 408); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret ordonnant l'élargissement provisoire des citoyens qui ont détruit des armoiries et renvoyant au comité de Sûreté générale la procédure instruite contre eux (1er août 1793, t. **LXX**, p. 81). — Le canton accepte la Constitution (2 août, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124). — La société populaire des sans-culottes montagnards et la société des citoyennes amies de la Constitution annoncent qu'elles ont célébré l'apothéose de Marat (3 août, p. 164); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La société républicaine exprime ses regrets de la mort de Marat et demande pour lui les honneurs du Panthéon (6 août, p. 337); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

TONTINE DES SANS-CULOTTES. Don patriotique des citoyens commis de cette admi-

TONTINE DES SANS-CULOTTES (*suite*).

nistration (17 février 1793, t. **LVIII**, p. 649). — Les administrateurs présentent un mode d'emploi des 400 millions destinés aux défenseurs de la patrie (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 577); — renvoi aux comités militaire et des finances *(ibid.)*.

TOPIN, administrateur du district de Laon. Présente une adresse à la Convention nationale au nom de ce district (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 134).

TOPINELLON (Citoyenne). Présente à la Convention des tableaux des faits historiques des Romains (4 août 1793, t. **LXX**, p. 227); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 228).

TOPSENT, député de l'Eure. — 1792. — Suppléant au comité de marine (t. **LII**, p. 518). — Obtient un congé (t. **LIII**, p. 126). — 1793. — Malade lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 74 et 105). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 97 et 106). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 405 et 416). — Malade lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 475). — Fait un rapport sur l'admission au grade d'enseigne non entretenu (t. **LVIII**, p. 281). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

TORCY (Commune de), département de Seine-et-Marne. Renvoi au comité des domaines d'une pétition des officiers municipaux pour obtenir l'autorisation de vendre une coupe de bois dans une réserve (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 256).

TORIGNY (Commune de). Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392); — mention honorable *(ibid.)*.

TORIGNY-SUR-VIRE (Canton de), département de la Manche. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

TORNÉ (Pierre-Anastase), évêque et président du département du Cher. — Présente une adresse au nom de son département (18 juin 1793, t. **LXVI**, p. 659 et suiv.). — Prononce à Bourges un discours sur l'autel de la Patrie après la proclamation de l'Acte constitutionnel (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 463 et suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Annonce l'acceptation de la Constitution par les assemblées primaires du département (7 août 1793, t. **LXX**, p. 413); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TORTEREU, élève en chirurgie des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 45).

TOSCAN (Jean-Joseph), vice-consul de la République française à Portsmouth (Amérique septentrionale). Réclame contre son rappel (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 404).

TOUCHARD. Est dénoncé par les administrateurs du département de la Marne (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 662).

TOUCY (Commune de), département de l'Yonne. Le conseil général sollicite l'établissement de trois nouvelles foires (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 178); — ordre du jour motivé *(ibid)*.

TOUL (Commune, canton et district de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion du conseil permanent (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — Le conseil général demande l'autorisation d'emprunter 12,000 livres (22 octobre, p. 610); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — La commune demande l'autorisation d'emprunter une somme de 12,000 livres (28 novembre 1792, t. **LIII**, p. 631); — ajournement jusqu'à ce que la commune se

TOUL (*suite*).

soit conformée aux décrets concernant les seizièmes dus aux municipalités *(ibid.)*. — Adresse du tribunal relative au jugement de Louis Capet (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 391). — Réclamation du district contre la division du territoire et de l'arrondissement (12 février, p. 469); — renvoi au comité de division *(ibid.)*. — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (25 février 1793, t. **LIX**, p. 178). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité se plaint du renchérissement des denrées de première nécessité, demande à la Convention de se hâter dans son œuvre et proteste contre un jugement du jury d'accusation de cette ville (19 mars 1793, t. **LX**, p. 300); — renvoi aux comités de commerce, des finances et de sûreté générale (*ibid.*). — Les administrateurs font une adresse relative au jugement de Louis XVI et annoncent des dons patriotiques (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 3); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 5). — Adresse de la société patriotique sur la perfidie de Dumouriez (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 699 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 700). — Le tribunal se plaint des déprédations commises dans les forêts nationales (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 295). — Les autorités constituées de la commune et du district et la société populaire font part à la Convention de leur satisfaction de l'achèvement de la Constitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les officiers municipaux annoncent l'acceptation de la Constitution (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 159); — mention honorable *(ibid.)*. — Le directoire du district accepte la Constitution et proteste de son dévouement à la Convention (28 juillet, p. 616); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — Le conseil général du district accepte la Constitution et fait part d'un acte de civisme des gendarmes Tivoyon et Petit (5 août 1793, t. **LXX**, p. 249); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOULEC (Sébastien), invalide. Mention honorable de son courage (13 mars 1793, t. **LX**, p. 156).

TOULON (Commune de), département du Var. Adresse d'adhésion des trois corps administratifs réunis et des citoyens (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre, p. 533). — On annonce de cette ville que des hostilités ont été exercées contre le pavillon national à Porte-Comte (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 125). — Adresse de la société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis XVI (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700). — Adresse relative aux déchirements de la Convention (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — Arrêté relatif à la formation d'un bataillon de 500 hommes pour se rendre à Paris (29 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 1). — Don patriotique des Amis de la liberté et de l'égalité (3 février, p. 176). — Don patriotique des pêcheurs (7 février, p. 353 et 407). — Don patriotique de la société de Saint-Jean (9 février, p. 406). — Pétition des femmes détenues au quartier de la force de l'hôpital de la Grave (22 février 1793, t. **LIX**, p. 80); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — On annonce que la Société des Amis de la liberté et de l'égalité a fait armer à ses frais un bâtiment destiné à courir sur les ennemis de la République (23 février, p. 115). — Compte rendu des mesures prises pour mettre la place en état de défense (11 mars 1793, t. **LX**, p. 75). — Demande relative à la solde des troupes qui y sont cantonnées (21 mars, p. 370). — La Société républicaine adresse un don patriotique au nom du citoyen Pellegrin (24 mars, p. 528). — La Société républicaine écrit qu'elle a déjoué les projets du capitaine Bastérot (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 199); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine envoie des dons patriotiques (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 6), — La commune annonce des mesures prises contre les suspects (29 mai, p. 549); — Le procureur général syndic du département du Var annonce qu'il a obtenu réparation des torts que la ville de Marseille avait envers la ville de Toulon (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 444 et suiv.). — On annonce que la ville a adhéré aux mesures contre-révolutionnaires (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 364).

TOULON (Port de). Renseignements sur son état (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 122). — Somme mise à la disposition du ministre de la marine pour les frais de l'armement extraordinaire qui s'y fait (28 septembre, p. 192). — Réclamations des ouvriers du port (30 septembre, p. 258). — Pétition de toute la classe

TOULON (*suite*).

des citoyens marins relative aux injustices dont ils sont victimes (9 décembre 1792, t. LIV, p. 724). — Le ministre de la marine demande que la ci-devant intendance de la marine soit réunie à l'hôpital de la marine (21 février 1793, t. LIX, p. 53); — renvoi aux comités des domaines et de la marine réunis *(ibid.)*. — La municipalité demande que le droit de frêt soit suspendu pendant la durée de la guerre pour les navires italiens employés au transport des grains en France (31 mars 1793, t. LXI, p. 8). — Décret ordonnant le versement dans la caisse de la marine d'une somme d'un million empruntée à cette caisse pour l'approvisionnement du département du Var (3 avril, p. 262). — Les officiers municipaux font savoir à la Convention que le capitaine Mordeille a amené dans ce port un bâtiment espagnol (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 392). — — décret chargeant le ministre de la marine de faire un rapport sur la nomination des officiers de l'escadre (23 juillet 1793, t. LXIX, p. 361). — compte rendu du ministre de la marine *(ibid.*. p. 375); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

TOULON-SUR-ARROUX (Commune de), département de Saône-et-Loire. La société républicaine envoie son adhésion à la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 213); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TOULONGEON (Marquis de). Sa lettre aux frères du roi (27 octobre 1792, t. LIII, p. 8). — Il est décrété d'accusation *(ibid.)*. — Acte d'accusation contre lui (8 novembre, p. 308).

TOULOUSE (Commune et district de), département de la Haute-Garonne. Adresse d'adhésion du comité central des sections (23 octobre 1792, t. LII, p. 628). — État des revenus du collège de l'Esquille (27 octobre 1792, t. LIII, p. 1). — Adresse d'adhésion (29 octobre, p. 30). — Demande de secours (30 décembre 1792, t. LVI, p. 64); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*. — Le général Servan requiert le commissaire des guerres Doreil d'expédier une ordonnance de 20,000 livres sur le payeur des dépenses de la guerre pour assurer le service de l'hôpital sédentaire de Toulouse (22 janvier 1793, t. LVII, p. 538). — La municipalité demande un secours de 400,000 livres (8 février 1793, t. LVIII, p. 374), (9 février, p. 392). — Pétition pour demander un secours de

TOULOUSE (*suite*).

400,000 livres (21 février 1793, t. LIX, p. 53); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Pétition de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative aux gratifications à accorder aux déserteurs des armées ennemies (22 février, p. 80). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet (23 février, p. 110). — Pétition de ci-devant employés aux fermes et douanes de Toulouse relative aux pensions ou indemnités qui leur sont dues (2 mars, p. 526); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Adresse des religieuses relative à un prétendu acte arbitraire exercé contre elles par la municipalité (*ibid.* p. 527); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité demande une école d'artillerie et une fonderie de canons (7 mars, p. 666); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — La société des Amis de la liberté et de l'Égalité demande à la Convention d'empêcher la pénurie des subsistances (12 mars 1793, t. LX, p. 106). — Le conseil général adhère aux décrets et propose l'établissement d'une fonderie de canons (15 mars p. 214); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre expose que, d'après le rapport du général Servan, il paraît nécessaire de faire remettre aux troupes en garnison à Toulouse la même portion de numéraire qu'aux troupes à moins de 20 lieues des frontières (21 mars, p. 369); — renvoi aux comités des finances et de la guerre réunis (*ibid.* p. 370). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (22 mars, p. 429). — La commune demande un secours de 400,000 livres (14 avril 1793, t. LXII, p. 92); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*; — rapport (16 avril, p. 179); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Décret relatif aux traitements des professeurs et maîtres ecclésiastiques du collège boursier de Foix établi à Toulouse (5 mai 1793, t. LXIV, p. 142 et suiv.). — La Société populaire demande des armes et des munitions et dénonce plusieurs officiers et généraux de l'armée des Pyrénées (7 mai, p. 268); — mention honorable (*ibid.* p. 269). — On dénonce une délibération prise par la société populaire comme contraire à la souveraineté nationale (25 mai 1793, t. LXV, p. 293); — renvoi aux comités de Salut public et de législation *(ibid.)*. — Décret ordonnant la mise en liberté des membres des sociétés populaires arrêtés arbitrairement (13 juin 1793, t. LXVI, p. 509). — On de-

TOULOUSE *suite*.

mande que des mesures soient prises au sujet des menées contre-révolutionnaires des autorités constituées (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 132); — propositions de Baudot et de Chabot (*ibid.* et p. suiv.); — décret (*ibid.* p. 133 et suiv.). — Compte rendu de l'état des esprits 2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 117). — Mention honorable de la conduite de la Société populaire (3 juillet, p. 138). — On annonce que le décret d'arrestation lancé contre quelques individus de Toulouse a été exécuté (6 juillet, p. 324). — Lettre des citoyens Fagues et Ruffot à leurs commettants (*ibid.* et p. suiv.). — Décret chargeant le ministre de l'intérieur de prendre des renseignements sur les motifs qui ont fait rester à Montauban les personnes arrêtées à Toulouse pour être traduites à la barre de la Convention (8 juillet, p. 404). — Protestation de la 14e section contre une prétendue déclaration du peuple toulousain où il est dit que la Convention n'est pas libre (13 juillet, p. 654 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 656). — La section, dite de la municipalité, envoie une adresse de dévouement à la Convention (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 68); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — On annonce la découverte d'un dépôt d'armes dans la ville (23 juillet, p. 364); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 365). — Les administrateurs du district font part des mesures qu'ils ont prises pour la convocation des assemblées primaires (24 juillet, p. 417 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 418). — Compte rendu de l'allégresse qui a régné dans la ville le jour de la réception de l'Acte constitutionnel (27 juillet, p. 576); — mention honorable *(ibid.)*. — On annonce que l'esprit public est devenu excellent dans la commune (29 juillet, p. 641). — Le ministre de la justice envoie la rétractation des citoyens Dardignac, Derey, Loubet et Artaud, anciens fonctionnaires publics de la ville de Toulouse, destitués par décret du 24 juin (4 août 1793, t. **LXX**, p. 207); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire demande des poursuites contre le département de la Gironde qui achète à très haut prix des grains sur son territoire (7 août, p. 425). — Elle demande que l'on sévisse contre l'aristocratie et contre les accapareurs de denrées de première nécessité et que l'on taxe tous les comestibles (9 août, p. 534 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et envoi à la commission créée contre l'agiotage

TOULOUSE *suite*.

(*ibid.* p. 535). — Elle accepte la Constitution (*ibid.*); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. Elle demande la punition des administrations où la loi qui fixe le maximum du prix du blé n'est pas exécutée *(ibid.)*; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

TOULOUSE (Parc d'artillerie et fonderies de). Décret sur leur mise en activité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 432).

TOULOUSE (Ci-devant Parlement de). Voir *Rabattement*.

TOUMAIN, procureur syndic du district de Vilaine. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 628). — Juré en exercice près le tribunal révolutionnaire (1er août 1793, t. **LXX**, p. 86).

TOUQUES (Commune de), département du Calvados. Le maire et les officiers municipaux exposent à la Convention qu'ils lui ont adressé le 22 du présent mois, le procès-verbal de l'arrestation du citoyen Adrien Hébert, membre du département du Calvados. Ils ignorent s'il est parvenu et demandent ce qu'ils doivent faire (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 43); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TOUQUIN-EN-BRIE (Commune de). Demande relative à une aliénation de domaines nationaux faite en faveur de la municipalité de Rosay et à la vente des grains (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 4); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).

TOUR (Canton de), département du Calvados. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TOUR-DU-PIN (La). Ses lettres au roi trouvées dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 495), (p. 596), (p. 604).

TOUR-DU-PIN (Commune, canton et district de la), département de l'Isère. Les administrateurs du district adhèrent aux décrets

TOUR-DU-PIN *(suite)*.

des 31 mai, 1er et 2 juin, félicitent la Convention de l'achèvement de la Constitution et se plaignent de l'oubli dans lequel sont restés leurs arrêtés pris contre les autorités constituées de Grenoble et envoyés à la Convention le 14 juin (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 7); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale et à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35). — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.). — La Société républicaine félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution et y adhère (3 août, p. 159); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TOURANGEOT, dit LA GAITÉ, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538).

TOURANGEOT, le RUSTIQUE, ouvrier charpentier. Fait un don patriotique (25 mars, 1793, t. **LX**, p. 538).

TOURCOING (Canton de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid*, p. 124).

TOURIN (René), prud'homme assesseur de la justice de paix de la commune de Louviers — Rétracte sa signature aux arrêtés du département de l'Eure (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 282); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 283).

TOURLY (Commune de), département de l'Oise. Demande une interprétation de la loi du 10 juin 1793, au sujet d'un procès pendant entre elle et le citoyen Boys, cessionnaire du ci-devant prince de Conti, relativement à des pâturages dont elle a été dépossédée (3 août 1793, t. **LXX**, p. 169 et suiv.); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 170).

TOURMENIERE, maréchal des logis de gendarmerie. Pièces relatives à sa destitution (2 avril 1793, t. **LXI**, p. 87); — renvoi au comité de sûreté générale et de la guerre *(ibid.)*.

TOURNAI (Ville de Belgique). On remet à la Convention un aigle impérial qui se trouvait dans le beffroi de cette ville (1er décembre 1792, t. **LIV**, p. 7). — Adresse de dévouement de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (4 janvier 1793, t. **LVI**, p. 220). — Rapport sur sa réunion à la France (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 648 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 649); — adoption *(ibid.)*. — On annonce un projet de contre-révolution qui a été déjoué grâce au zèle du général O'Moran (12 mars 1793, t. **LX**, p. 133 et suiv.).

TOURNAISIS. Procès-verbaux des assemblées primaires de 79 communes qui demandent leur réunion à la France (21 mars 1793, t. **LX**, p. 368); — renvoi au comité diplomatique *(ibid.)*. — Députation apportant le vœu des habitants pour leur réunion à la France (*ibid.* p. 417); — rapport par Pénières (23 mars, p. 487); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.); adoption (*ibid.* p. 488).

TOURNAN (Canton de), département de Seine-et-Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TOURNEKEM (Commune de), département du Pas-de-Calais. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TOURNIER, député de l'Aude. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 92 et 109). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et pour le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 391 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusa-

TOURNIER (*suite*).

tion contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 50 et 71). — Signale le zèle patriotique des habitants de l'Aude (t. LXIV, p. 219). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

TOURNIER (Veuve). Adresse relative à une demande d'indemnité (7 avril 1793, t. LXI, p. 391); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

TOURNON (Canton et District de), département de l'Ardèche. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de l'Ardèche (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

TOURNON-SAINT-MARTIN (Commune de). — Voir *Saint-Martin-de-Tournon*.

TOURNUS (Commune de), département de Saône-et-Loire. La société populaire félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (5 août 1793, t. LXX, p. 253); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOURONAIRE, capitaine au 2e bataillon de Vaucluse. Fait des dons patriotiques (7 avril 1793, t. LXI, p. 450). (13 avril 1793, t. LXII, p. 65).

TOUROUVRE (Canton de), département de l'Orne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

TOURS (Bailliage de). Lettre des officiers du bailliage au roi, trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. LIV, p. 604).

TOURS (Commune, canton et District de), département d'Indre-et-Loire. Adresse d'adhésion des corps administratifs judiciaires et militaires réunis (14 octobre 1792, t. LII, p. 439). — On demande que l'assemblée électorale du département d'Indre-et-Loire tienne ses séances dans cet endroit (27 octobre 1792, t. LIII, p. 2); — ordre du jour (*ibid.*). — Pétition des ci-devant employés à la régie (31 octobre, p. 91); — renvoi au comité des secours (*ibid.*). — On annonce l'arrestation d'un particulier qui a tenu des propos incendiaires (6 novembre, p. 200). — Adresse d'adhésion de la commune et des citoyens composant la commission de la Société des Amis de la République (*ibid.* p. 204). — Adresse relative aux subsistances (3 décembre 1792, t. LIV, p. 60 et suiv.). — Les citoyens demandent que la Convention fixe un maximum pour le prix des comestibles (17 décembre 1792, t. LV, p. 121). — Dons patriotiques de la Société des Amis de la liberté, de l'égalité et de la République (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 2), (p. 172). — Les administrateurs transmettent copie de l'adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens pour engager les uns à voler aux frontières, les autres à fournir aux besoins de la patrie (11 mars 1793, t. LX, p. 77). — Adresse de dévouement des citoyens (14 avril 1793, t. LXII, p. 91 et suiv.). — Adresse sur les mesures à prendre pour le salut de la patrie (28 avril 1793, t. LXIII, p. 527). — Décret autorisant la municipalité à percevoir une somme de 200,000 livres pour s'approvisionner (1er mai, p. 676). — Renvoi au comité des finances d'un arrêté du directoire du département d'Indre-et-Loire, qui autorise la municipalité à imposer une somme de 20,000 livres pour les pauvres sur les citoyens jouissant de plus de 500 livres de revenus (23 mai 1793, t. LXV, p. 212). — La commune adhère aux mesures prises les 31 mai et 2 juin (24 juin 1793, t. LXVII, p. 111 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 112). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La section du Chardonnet accepte à l'unanimité la Constitution (21 juillet, p. 267); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Trois compagnies de volontaires, campées dans les environs de Tours, acceptent la Constitution (*ibid.* p. 269); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La section du Nord accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525); — mention honorable et

TOURS (*suite*).

insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'armée de réserve accepte la Constitution (27 juillet, p. 574); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 575). — La section du Chardonnet adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TOURS-SUR-MARNE (Commune de), département de la Marne. Réclamation du ci-devant titulaire du prieuré (27 mars 1793, t. LX, p. 586); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

TOURTAIN, ordonnateur civil de la marine à Dunkerque. Signale le civisme du citoyen Brémart (10 mai 1793, t. LXIV, page 409). — Annonce la prise de Furnes (3 juin 1793, t. LXVI, p. 6).

TOURVILLE, général. Signale la nécessité d'habiller et d'équiper les troupes (19 janvier 1793, t. LVII, p. 435). — Message à lui adressé par le général autrichien Basthel de La Tour (16 avril 1793, t. LXII, p. 174). — Sa réponse à ce message *(ibid.)*. — Compte rendu de la bonne tenue des troupes de sa division (20 juin 1793, t. LXVII, p. 9 et suiv.); — mention honorable (*ibid.* p. 11). — Compte rendu d'un avantage remporté par lui (26 juin, p. 497). — Compte rendu de ses opérations (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 40 et suiv.).

TOUSSAINT, de Lannion. Fait un don patriotique (13 février 1793, t. LVIII, p. 440).

TOUSSAINT, commissaire de la marine à Quimper. Mention honorable de son zèle et de son activité (5 mai 1793, t. LXIV, p. 129).

TOUSSAINT, lieutenant du 2e bataillon des Vosges. Fait un don patriotique (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 20 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 21).

TOUVIELLE, procureur syndic du district de Cadillac, département de la Gironde. Se présente à la barre pour y rendre compte des mesures liberticides prises par la commission soi-disant de Salut public de Bordeaux (8 août 1793, t. LXX, p. 512); — la Convention décrète qu'il sera entendu par son comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TOUZAC-DUSSAUT (Citoyenne), de la commune de Bourret. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. LXX, p. 540), — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 541).

TOUZARD (Anne-Louis), officier dans le régiment du Cap. Sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre 1792, t. LV, p. 352). — Ordre du jour sur une demande du ministre de la guerre le concernant (29 mars 1793, t. LX, p. 692).

TOUZÉ (Jean-Vincent), ancien capitaine. Fait un don patriotique (22 février 1793, t. LIX, p. 75).

TRADIN (Augustin). Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. LII, p. 588).

TRAHISONS. Décret concernant l'envoi aux tribunaux des actes d'accusation et pièces relatives aux trahisons (6 décembre 1792, t. LIV, p. 390).

TRAITE DES NEGRES. Motion de Kersaint relative à l'abolition de la traite (28 novembre 1792, t. LIII, p. 637 et suiv.); — renvoi aux comités de commerce et des colonies réunis (*ibid.* p. 638). — Ordre du jour motivé sur la motion d'un membre de la Convention demandant l'abolition de la traite des nègres (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 580).

Voir *Vaisseaux négriers*.

TRAITEMENTS. — Voir *Employés*.

TRAITEMENTS DE RETRAITE. Décret portant que la Trésorerie nationale ne pourra acquitter aucune dépense sous le nom de traitements de retraite (7 août 1793, t. LXX. p. 431 et suiv.).

TRAITÉS. Décret annulant les traités d'alliance ou de commerce avec les puissances qui sont en guerre avec la République (1er mars 1793, t. **LIX**, p. 510).

TRAITRES A LA PATRIE. Décret déclarant traîtres à la patrie les Français qui placeraient des fonds dans les pays qui sont en guerre avec la République (1er août 1793, t. **LXX**, p. 109).

TRAJAN (Navire le). Voir *Rabaud et Cie*.

TRANSIT DE L'ÉTRANGER A L'ÉTRANGER. Le ministre des contributions publiques annonce que le département du Mont-Terrible demande à participer au transit de l'étranger à l'étranger, accordé par le décret du 7 juillet 1791 aux départements du Rhin et à ceux de la Meuse et de la Moselle (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 342). — Le transit est accordé à ce département dans les mêmes conditions qu'aux autres *(ibid.)*. — Le ministre des contributions publiques annonce que les commissaires de la Convention dans les départements du Rhin, des Vosges et de la Moselle ont suspendu le transit de l'étranger à l'étranger accordé par le décret du 7 juillet 1791 (27 mai, t. **LXV**, p. 362); — renvoi au comité de commerce et des finances *(ibid.)*. — Rapport par Villers tendant à faire approuver les mesures prises par les commissaires aux armées du Rhin, des Vosges et de la Moselle relativement au transit de l'étranger à l'étranger par les départements des Haut et Bas-Rhin, de la Meuse et de la Moselle (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 436); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*.

TRANSPORTS ET CONVOIS MILITAIRES. Voir *Armée*, § 5, *Charrois étapes, et convois militaires*.

TRAVAULT, secrétaire-commis du comité des décrets de la Convention nationale. Il lui est alloué une indemnité de 100 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

TRAVAUX MILITAIRES. Voir *Entrepreneurs*.

TRAVAUX PUBLICS. Mémoire de Barbaroux relatif à l'influence de la guerre maritime sur

TRAVAUX PUBLICS *(suite)*.

l'organisation des travaux publics (23 mars 1793, t. **LX**, p. 485).

Voir *Canaux*. — *Ports maritimes*. — *Routes*.

TRÉDOS DE LA ROQUE. Fait un don patriotique (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 26). — Adresse un plan pour la formation d'un corps de tireurs adroits (29 octobre, p. 34).

TREGOMEUR (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203)

TRÉHOUART, député suppléant, puis député d'Ille-et-Vilaine. — 1793. — Annonce que les villes de Saint-Malo et de Saint-Servan ont accepté la Constitution (t. **LXIX**, p. 584). — La Convention décrète qu'il sera appelé à remplacer Lanjuinais (p. 591). — Demande à être admis à siéger en remplacement de Lanjuinais (t. **LXX**, p. 174); — renvoi au comité de division *(ibid.)*.

TREICH, chef du 3e bataillon de la Corrèze. Présente une adresse de ses frères d'armes relative à la reddition de Mayence qu'ils regardent comme une trahison. Ils promettent de défendre la ville de Landau, demandent que nos armées soient débarrassées des généraux suspects et la prompte punition de ceux qui sont coupables (7 août 1793, t. **LXX**, p. 224); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

TREILHARD, député de Seine-et-Oise. — 1792. — Membre du comité de la guerre (p. 154). — Parle sur une proclamation du conseil exécutif (p. 408). — Membre du comité des finances (p. 438). — Membre du comité des domaines (p. 480). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — Parle sur les tentatives de crimes (p. 688). — Présente un projet de décret concernant la demande des entrepreneurs de la manufacture d'armes des Petites-Écuries (t. **LIII**, p. 206). — Parle sur la vente des biens des émigrés (p. 354), — sur une proposition de Sébastien Huet (p. 403), — sur les substitutions (p. 406), — sur les mesures à prendre contre les émigrés (p. 457), (p. 458), — sur les fournitures militaires (p. 491), — sur une pétition en faveur de la citoyenne Biron (p. 547), — sur les mesures à prendre

TREILHARD (*suite*).

contre les fournisseurs militaires (p. 566), — sur les mesures à prendre à l'égard des émigrés (p. 592). — Fait un rapport sur le transfert du magasin des effets militaires établi à Saint-Denis (p. 605), — un rapport sur l'administration des domaines de la ci-devant liste civile (p. 605 et suiv.). — Parle sur les papiers découverts aux Tuileries (p. 653). — Secrétaire (p. 674). — Fait des propositions concernant le tribunal criminel du 17 août (p. 684). — Parle sur une motion de Manuel (t. **LIV**, p. 706), — sur le jugement des auteurs des troubles dans les départements d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et de la Sarthe (p. 707), — sur la responsabilité du conseil exécutif provisoire (p. 731), — sur la demande de Louis XVI d'être autorisé à prendre un conseil (t. **LV**, p. 15), — sur la fixation de la date du jugement de Louis XVI (p. 18). — Fait un rapport sur le transfert du dépôt militaire de Saint-Denis à l'Oratoire, rue Saint-Honoré (p. 45), — sur le mode d'expédier les décrets (p. 183), — sur la vente du mobilier des émigrés (p. 353), — sur le renouvellement des comités (p. 354), — sur les indemnités à accorder aux citoyens pauvres de Liège et d'Aix-la-Chapelle (p. 703). — Président (p. 727). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 69 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 87 et 112). — Vote pour *la mort avec sursis à l'exécution* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 374 et 420). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Est nommé commissaire à l'armée de Belgique (p. 341). — Suppléant à la commission de salut public (t. **LX**, p. 581). — Rend compte de la trahison de Dumouriez (t. **LXI**, p. 122). — Membre du comité de Salut public (p. 396). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — Demande qu'il soit rendu compte des mesures prises pour dissiper l'armée des rebelles (p. 686), (p. 698). — Commissaire à l'armée des côtes de la Rochelle (t. **LXIII**, p. 651). — Suppléant au comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Est envoyé en mission dans les départements de la Gironde et de Lot-et-Garonne (t. **LXVI**, p. 603). — Est rappelé à la Convention (t. **LXIX**, p. 228). — Rend compte de sa mission dans le département de la Gironde et les départements voisins (t. **LXX**, p. 433 et suiv.), (p. 472 et suiv.).

TREILHARD (*suite*).

TREMBLADE (Commune de la), département de la Charente-Inférieure. La Société républicaine des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (3 mai 1793, t. **LXIV**, p. 31). — Adhère aux décrets des 31 mai, 1er et 2 juin et témoigne à la Convention sa reconnaissance de l'achèvement de la Constitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 523); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TREMBLAY, journaliste patriote. Fait hommage à la Convention d'un modèle imprimé représentant tous les attributs de la République française (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 434); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TREMBLAY (François). Il lui est accordé un secours provisoire de 100 livres (18 décembre 1792, t. **LV**, p. 128).

TREMBLAY-LE-VICOMTE (Commune de), département d'Eure-et-Loir. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TRÉMOILLE (La). Le ministre de l'intérieur écrit qu'il a fait surseoir à la vente de ses biens (27 mars 1793, t. **LX**, p. 597).

TRÉSEN (Salvator), de Palerme (Sicile). Se plaint de n'avoir pu obtenir de passeport (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 473); — renvoi au comité de Sûreté générale pour se concerter à ce sujet avec le ministre des affaires étrangères (*ibid.*).

TRESFOND, officier vétéran. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

TRÉSOLAN (Paroisse de), district de Guingamp. Est adjointe à la paroisse et commune de Bégard (26 mai 1793, t. LXV, p. 339).

TRÉSORERIE NATIONALE

§ 1. — Bureaux et employés.

§ 2. — Caisse de la Trésorerie.

§ 3. — Opérations des agents de la Trésorerie.

§ 4. — Organisation.

§ 5. — Paiements à la charge de la Trésorerie.

§ 6. — Versements faits à la Trésorerie.

§ 7. — États de recettes et dépenses.

§ 1. — Bureaux et employés.

Demande relative au traitement des administrateurs de la Trésorerie (6 octobre 1792, t. LII, p. 363). — Les employés font un don patriotique (5 janvier 1793, t. LVI, p. 223). — Les commissaires de la Trésorerie demandent l'augmentation du nombre des agents de la Trésorerie (7 mars 1793, t. LIX, p. 666); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Don patriotique des employés (3 mai 1793, t. LXIV, p. 34). — Décret autorisant les commissaires de la Trésorerie à employer jusqu'à concurrence de 24,333 livres par mois pour subvenir aux augmentations nécessaires dans les bureaux (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 646).

§ 2. — Caisse de la Trésorerie.

Rapport sur son état (23 septembre 1792, t. LII, p. 104), (6 octobre, p. 363). — Rapport par Cambon sur l'état des recettes et des dépenses du mois de décembre 1792 et projet de décret tendant à autoriser le contrôleur général de la caisse de la Trésorerie à retirer de la caisse à trois clés une somme de 165,420,601 livres en assignats (10 janvier 1793, t. LVI, p. 712). — Rapport par Cambon tendant à faire remettre à la Trésorerie générale une somme de 197,929,246 livres en assignats pour solder les dépenses du mois de février 1793 (25 mars 1793, t. LX, p. 544 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 545 et suiv.). — Adoption (*ibid.* p. 546). — Décret relatif au versement d'une somme de 258,389,472 livres en assignats à la Trésorerie nationale (18 avril 1793, t. LXII, p. 611). — Décret autorisant le contrôleur général à retirer de la caisse à trois clés une somme de 256,533,335 livres (22 mai 1793, t. LXV, p. 183). — Décret autorisant le contrôleur général à retirer de la caisse à trois clés la somme de 315,563,557 livres (17 juin 1793, t. LXVI, p. 665. — Décret autorisant le contrôleur général à retirer de la caisse à trois clés la somme de 197,873,384 livres (14 juillet 1793, t. LXVIII, p. 714).

§ 3. — Opérations des agents de la Trésorerie.

Les commissaires de la Trésorerie adressent un état des matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons des frères du ci-devant roi des Français (28 septembre 1792, t. LII, p. 194); — le procès-verbal de la vérification de la gestion du trésorier général des ci-devant États de Bourgogne (30 septembre, p. 250); — un état concernant les payeurs généraux (13 octobre, p. 476). — Écrivent au sujet de la difficulté d'assujettir aux justifications de la résidence les parties prenantes de la guerre (14 octobre, p. 489). — Écrivent au sujet d'un décret non sanctionné (*ibid.* p. 499). — Adressent un état des espèces reçues en échange d'assignats (18 octobre, p. 559). — Écrivent au sujet de réclamations de prêtres déportés (19 décembre 1792, t. LV, p. 249). — Transmettent une lettre des administrateurs des Bouches-du-Rhône (8 février 1793, t. LVIII, p. 375). — Envoient un état des erreurs de noms à rectifier dans les contrats de rentes viagères (25 mars 1793, t. LX, p. 536), — Sont autorisés à se procurer les monnaies indispensables au paiement des dépenses de la République en pays étrangers (26 avril 1793, t. LXIII, p. 384). — Compte rendu par l'agent du Trésor public des poursuites qu'il a dû faire pour le recouvrement des deniers publics (6 juin 1793, t. LXVI, p. 100). — Les commissaires transmettent un projet de transaction entre eux et le citoyen Joubert (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 178). — Décret portant que la Trésorerie nationale ne pourra acquitter aucune dépense sous le nom de traitements de retraite ou d'appointements conservés (7 août 1793, t. LXX, p. 431 et suiv.).

§ 4. — Organisation.

Décret sur la réunion de la caisse de l'extraordinaire à la Trésorerie nationale (31 dé-

TRESORERIE NATIONALE (*suite*).

cembre 1792, t. **LVI**, p. 87 et suiv.), (4 janvier 1793), (p. 191 et suiv.). — Rapport par Mallarmé sur l'attribution au caissier de la recette journalière, de certaines fonctions jusqu'alors dévolues au caissier général (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 181 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 182 et suiv.); — adoption (*ibid* p. 183).

§ 5. — Paiements à la charge de la Trésorerie.

(26 septembre, t. **LII**, p. 157), (28 septembre p. 192), (12 octobre, p. 468). — (31 octobre, t. **LIII**, p. 87), (7 novembre, p. 286). — (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 723).

§ 6. — Versements faits à la Trésorerie.

(12 octobre 1792, t. **LII**, p. 468). — (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 73). — (13 novembre, p. 382 et suiv.), (19 décembre 1792, t. **LV**, p. 151).

§ 7. — États de recettes et dépenses.

(9 octobre 1792, t. **LII**, p. 418). — (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 47). — (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 402). — (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 362). — (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 395). — (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 11). — (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 601). — (8 août 1793, t. **LXX**, p. 530).

TRESSES (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 502).

TREVE (Commune de), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TREVEY, ci-devant lieutenant-colonel au 4e régiment de la marine. Décret relatif au paiement de ses appointements et lui conférant le grade de lieutenant de vaisseau de première classe (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 138).

TREVEZ, président de la section de la Fraternité. Présente une adresse au nom de sa section (4 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 251).

TREVIERES (Canton de), département du Calvados. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TRÉVOUX (Commune et district de), département de l'Ain. Adresse d'adhésion de l'assemblée administrative du district (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 476). — Don patriotique (10 mars 1793, t. **LX**, p. 33). — La Société des Sans-Culottes demande qu'il soit procédé à l'échange des prisonniers de guerre (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 181); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — La Société populaire adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les officiers municipaux font passer à la Convention le procès-verbal par lequel cette commune se refuse à l'exécution de l'arrêté liberticide du département de l'Ain (12 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le conseil général de la commune adhère sans restriction à tous les articles de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 60); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

TREYNIERES (1) (Commune de). La municipalité envoie des dons patriotiques (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 648); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TRIAUCOURT (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TRIBLIÉ (Gabriel), volontaire du Gard. Pétition en sa faveur (19 novembre 1792, t. **LIII**, p. 470 et suiv.).

TRIBUNAL DE CASSATION. Adresse d'adhésion et de zèle patriotique (22 septembre 1792,

(1) Voir t. LXIX, p. 648, colonne 2, la note 3.

TRIBUNAL DE CASSATION (*suite*).

t. LII, p. 96). — Lettre du président concernant les procédures commencées contre les citoyens Mandary et Rellevaux (27 octobre 1792, t. LIII, p. 3). — Présente l'état de ses travaux et l'hommage de son dévouement à la République (16 mai 1793, t. LXIV, p. 714 et suiv.), — la Convention décrète l'impression de cet état et l'envoi à tous les tribunaux de la République (*ibid.* p. 715). — Décret dispensant les citoyens indigents de consigner l'amende de 150 livres pour se pourvoir devant le tribunal de cassation (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 415 et suiv.). — Décret lui enjoignant d'envoyer, sous huit jours, à la Convention le tableau de toutes les affaires civiles et criminelles dont il est saisi et de statuer, dans la huitaine de l'envoi des pièces, sur toutes les affaires criminelles dont il est saisi (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 578). — Le citoyen Chabroud présente des observations au sujet des délais prescrits pour les jugements du tribunal de cassation par le décret du 27 juillet (1er août 1793, t. LXX, p. 79 et suiv.); — motion de Cambacérès (*ibid.* p. 8); — renvoi de la pétition au comité de législation (*ibid.*).

TRIBUNAL DE CONSCIENCE PUBLIQUE. Exposé des motifs par Prunelle de Lière relatif à l'établissement d'un tribunal de conscience publique (16 juin 1793, t. LXVI, p. 583 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 584 et suiv.); — rejet par la question préalable (*ibid.* p. 586).

TRIBUNAL CRIMINEL DU 17 AOUT. Les membres qui le composent demandent à être admis à la barre (27 octobre 1792, t. LIII, p. 10); — ordre du jour (*ibid.*). — Ils sont admis et présentent leur justification (28 octobre, p. 22); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Les jugements de ce tribunal sont sujets à cassation (15 novembre, p. 428). — Le comité de législation fera un rapport sur la question de savoir si ce tribunal doit être suspendu (*ibid.*); — rapport par Garran de Coulon sur la suppression du tribunal et sur le traitement de ses membres (29 novembre, p. 654 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 655); — adoption (*ibid.*). — Ordre du jour motivé sur une demande du président du tribunal (30 novembre, p. 684). — Les papiers déposés entre les mains du directeur du juré d'accusation seront remis au comité de surveillance (*ibid.*).

TRIBUNAL D'ÉTAT. Proposition de Jean Debry relative à sa création (24 décembre 1792, t. LV, p. 38 et suiv.).

TRIBUNAL D'APPEL DE LA POLICE CORRECTIONNELLE. — Voir *Paris* (*Tribunaux*), § 3.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE ou TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE. La section du Louvre demande la création d'un tribunal extraordinaire (9 mars 1793, t. LX, p. 3); — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire et charge le comité de législation de présenter un projet d'organisation (*ibid.* p. 5); — décret relatif aux propositions relatives à son organisation (10 mars, p. 51); — projet de décret présenté par Lesage au nom du comité de législation (*ibid.* p. 60); — projet de décret proposé par Robert Lindet (*ibid.*); — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — la Convention décrète qu'il y aura des jurés près ce tribunal et qu'ils seront nommés par elle (*ibid.* p. 62); — la priorité est accordée au projet de décret de Lindet (*ibid.* p. 63). — *Discussion de ce projet de décret.* — Titre Ier. — Art. 1er. — Pons, Thuriot, Saint-Martin, Robespierre, Isnard (*ibid.* p. 64 et suiv.); — adoption (*ibid.*). — Art. 2. Adoption (*ibid.*). — Art. 3 : Duhem *ibid.* (p. 67);) — adoption (*ibid.* p. 68). — Adoption des articles 4, 5 et 6 (*ibid.*). — Adoption des articles 7 à 13 (*ibid.* p. 69). — Titre II. — Adoption des articles 1 à 4 (*ibid.* et p. suiv.). — Texte définitif du décret (11 mars, p. 95 et suiv.). — Liste des départements où seront pris les juges provisoires pour le tribunal (12 mars, p. 113). — Décret relatif à la nomination des membres du tribunal (*ibid.*). — — Liste des membres du tribunal (13 mars, p. 177). — Liste des commissaires de la Convention près du tribunal (15 mars, p. 224). — Décret pour sa prompte organisation (19 mars, p. 328). — Le ministre de la justice demande les adresses des membres du tribunal (22 mars, p. 443); — le comité des décrets est chargé de les lui faire passer (*ibid.* p. 444). — Démissions de Liébaud et de Fournier (*ibid.*); — de Grandsire (23 mars, p. 469). — La démission de Liébaud est regardée comme non avenue (26 mars, p. 572). — Décret ordonnant au comité des décrets de remettre tous les actes d'accusation dont il est saisi à la commission instituée près le tribunal criminel (26 mars, p. 584). — Articles additionnels au décret sur l'établissement du tribunal (27 mars, p. 610 et

suiv.). —Démission de Grandmaison (28 mars, p. 633). — Envoi par le ministre de la justice de la liste des membres qui acceptent ou refusent les fonctions qui leur sont attribuées et celle des membres qui n'ont pas répondu (*ibid.* p. 642). — Décret portant que le tribunal entrera immédiatement en activité *(ibid.)*. — Décret ordonnant de procéder à l'élection d'un président en remplacement de Liébaud *(ibid.)*. — Le ministre de la justice écrit que le Président a été installé par la municipalité de Paris (29 mars, p. 701). — Décret relatif à la validité de l'élection des juges et des jurés (30 mars, p. 702). — Renvoi au comité de législation d'une pétition de la section de l'Oratoire demandant que la nomination des juges soit soumise à la ratification des assemblées primaires (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 22). — Adresse de dévouement des juges et jurés et serment de mourir pour le salut de la République (2 avril, p. 93). — Décret chargeant l'accusateur public de poursuivre les délits de sa compétence sur les décrets d'accusation rendus et à rendre par la Convention nationale (*ibid.* p. 95). — Renvoi aux comités des finances et de législation réunis d'une motion relative à la fixation des honoraires des jurés *(ibid.)*. — Décret sur le mode de paiement des jurés (3 avril, p. 126). — Décret portant que le Tribunal pourra juger les prévenus sur les dénonciations des autorités, à l'exception des membres de la Convention, des ministres et des généraux qui ne pourront l'être sans un décret (5 avril, p. 337). — L'accusateur public demande quelle marche il doit suivre pour se faire remettre les pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises (6 avril, p. 372); — décret (*ibid.* et p. suiv.). — Le ministre de la justice adresse le tableau des membres qui composent le tribunal et demande la nomination d'un juge et de deux suppléants, de deux suppléants de l'accusateur public et de douze suppléants du jury (7 avril, p. 392); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le citoyen Montané, président du tribunal criminel extraordinaire, demande à la Convention d'autoriser le représentant Brissot à comparaître comme témoin dans l'affaire de Marat (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 185); — ordre du jour *(ibid.)*. — Il écrit au sujet du traitement des juges et des employés et demande des secrétaires pour l'accusateur public (28 avril, p. 496). — Un membre propose de décréter que les juges et jurés continueront leurs fonctions jusqu'au 1er juin (29 avril, p. 558 et suiv.); — discussion (*ibid.* p. 559 et suiv.); — adoption de cette motion (*ibid.* p. 561). — Le président du tribunal révolutionnaire demande à recevoir ses lettres et paquets francs de port (30 avril, p. 617); — renvoi au comité de finances *(ibid.)*. — Décret portant que le comité de législation présentera, dans la séance du 4 mai, les divers rapports sur des objets relatifs au tribunal (2 mai 1793, t. **LXIV**, p. 10). — Fouquier-Tinville, accusateur public, écrit qu'il a reçu les pièces concernant Kolly, sa femme, Beauvoir et Bréard, et qu'il a rédigé l'acte d'accusation (3 mai, p. 31). — Décret relatif au traitement des huissiers, secrétaires-commis de l'accusateur public, garçons de bureau, commis-greffiers et autres fonctionnaires (7 mai, p. 273). — Rapport par Berlier sur le renouvellement des jurés (*ibid.* p. 274); — projet de décret *(ibid.)*; — ordre du jour *(ibid.)*. — Les juges demandent que la Convention fixe leurs appointements (9 mai, p. 342); — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Le président demande la franchise de ses ports de lettres *(ibid.)*; — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Décret portant que les jugements ne seront plus exécutés sur la place de la Réunion et chargeant le conseil exécutif de désigner un emplacement pour les exécutions criminelles (10 mai, p. 411). — Les membres du tribunal criminel demandent à la Convention de statuer sur les demandes et mémoires qu'ils lui ont adressés (13 mai, p. 617), — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Nouveaux projets de décret sur le renouvellement des jurés présentés par Berlier (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 265 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 266). — Le président du tribunal demande à la Convention de nommer un juge et des suppléants qui manquent (26 mai, p. 334); — la Convention décrète cette proposition *(ibid.)*. — Liste des départements qui doivent fournir les douze jurés et les quatre suppléants (27 mai, p. 367). — Le président demande que la poursuite de la conjuration de Dusaillant soit renvoyée au tribunal criminel extraordinaire (28 mai, p. 484). — Résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination d'un juge et de quatre suppléants (30 mai, p. 610). — Liste des candidats à la place vacante de juge (*ibid.* p. 618). — Décret portant que les juges et jurés ne pourront être parents et alliés des membres de la Convention jusqu'au degré de cousin-germain inclusivement (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 99). — Décret rayant le citoyen Courcelle de la liste des candidats pour former le jury *(ibid.)*. — Résultat du scrutin pour la nomination des jurés et des suppléants (8 juin, p. 171). — Décret proro-

geant jusqu'au 1er juillet les fonctions des jurés en service (13 juin, p. 465). — Le citoyen Tramond écrit qu'il ne peut accepter les fonctions de juré (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 80 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 81). — Décret relatif au remplacement des jurés malades ou démissionnaires (26 juin, p. 509). — Décret portant qu'il sera payé aux jurés une indemnité de 18 livres par jour (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 93 et suiv.). — Le président demande des pièces qui lui sont nécessaires pour commencer la procédure contre l'assassin de Marat (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 39); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — L'accusateur public demande que le nombre des juges soit porté à 8 (19 juillet, p. 186); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Décret portant que le traitement de l'accusateur public sera le même que celui du président (24 juillet, p. 437). — Décret portant le nombre des juges à 7 et fixant leur traitement à 18 livres par jour (*ibid.*). — Décret fixant le traitement des jurés à 18 livres par jour (*ibid.*). — Décret portant que le président sera remboursé chaque mois du montant du port des lettres qui lui auront été adressées pour affaires publiques (*ibid.*). — Décret portant le nombre des garçons de bureau à 4 et fixant leur traitement à 900 livres par an (*ibid.*). — Rapport par Prieur (*de la Marne*) sur la création d'une deuxième section au tribunal (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 32); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Rapport par Prieur (*de la Marne*) sur la mise en état d'arrestation du président Montané (*ibid.* p. 32 et suiv.); — la Convention décrète qu'il sera mis en état d'arrestation et qu'il sera procédé à l'élection d'un citoyen pour remplir provisoirement les fonctions de président de la première section (*ibid.* p. 34). — Rapport par Jean-Bon-Saint-André tendant à faire rapporter le décret créant une deuxième section au tribunal révolutionnaire (31 juillet, p. 55); — projet de décret (*ibid.*); — adoption (*ibid.*). — Décret portant à 3 le nombre des substituts et adjoints de l'accusateur public et à 30 le nombre des jurés (*ibid.* p. 56). — Décret ordonnant la formation d'une liste des candidats pour remplir les 7 places de juges qui se trouvent vacantes (*ibid.*). — Liste des juges et jurés en exercice (1er août, p. 86). — Liste des membres désignés pour dépouiller le scrutin relatif à l'élection de 7 juges (3 août, p. 170). — Liste des citoyens élus juges et suppléants (*ibid.* p. 179). — L'accusateur public écrit que le citoyen Lullier nommé premier suppléant au tribunal extraordinaire n'existe pas (4 août, p. 229). — Lettre de Montané pour laquelle il demande que sa correspondance soit rendue publique et que sa conduite soit promptement jugée (5 août, p. 253 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 254).

TRIBUNAL DE FAMILLE. Le ministre de la justice demande une interprétation de la loi relative à ce tribunal (10 mai 1793, t. **LXIV** p. 407); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).

TRIBUNAUX EN GÉNÉRAL. Formalités qu'ils ont à remplir au sujet de l'envoi des lois (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151). — Le conseil général de la commune de Dormans demande la réforme des tribunaux (24 février 1793, t. **LIX**, p. 137 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 138). — Pétition tendant à supprimer la dénomination de premier et second juge (5 mars, p. 612); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Renvoi au comité de législation d'une proposition tendant à établir un mode d'instruction révolutionnaire devant les tribunaux (18 mars 1793, t. **LX**, p. 298). — Observations de Bonguyod sur le projet du comité de Constitution relatif à l'ordre judiciaire (t. **LXII**, p. 315 et suiv.). — Décret portant que les juges seront tenus d'opiner à haute voix et en public (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 509).

Voir *Bulletin de la Convention. — Commissaires nationaux près les tribunaux. — Corps judiciaires. — Juges. — Juges de paix.*

TRIBUNAUX CRIMINELS. Sont autorisés à accorder des prorogations de délai dans les cas où ils remplacent la Haute-Cour (25 février 1793, t. **LIX**, p. 182). — Décret rendant communes à tous ces tribunaux les dispositions de l'article 5 du titre II de la loi du 10 mars 1793 relative à l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 144). — Décret établissant dans chaque département, près les tribunaux criminels, un exécuteur de leurs jugements (13 juin, p. 466 et suiv.).

TRIBUNAUX DE COMMERCE. Demande relative au mode de payement des menus frais

TRIBUNAUX DE COMMERCE (*suite*).

de ces tribunaux (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Le ministre de la marine rend compte que quelques tribunaux de commerce ont, antérieurement à la loi du 14 février, procédé à une instruction préalable sur des prises (21 février 1793, t. **LIX**, p. 53); — décret déclarant que ces instructions sont valables et autorisant les juges à prononcer définitivement *(ibid.)*.

TRIBUNAUX DE DISTRICTS. Il leur est interdit de connaître des faits relatifs à l'émigration (25 février 1793, t. **LIX**, p. 189). — Décret diminuant de 300 livres le traitement des juges et des commissaires nationaux (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 165). — Décret tendant à régler le partage d'opinions en matière criminelle (2 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 94 et suiv.).

TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE. Le ministre de la justice demande une loi qui décide à la requête de qui seront suivis les procès sur l'appel interjeté par les délinquants, du jugement contre eux prononcé à la police correctionnelle, à la diligence des procureurs des communes (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 729); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Question du ministre de la justice au sujet des jugements de police correctionnelle rendus par défaut (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 445), — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur demande sur quels fonds seront payés les greffiers de police correctionnelle (7 mars 1793, t. **LIX**, p. 669); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Décret relatif au paiement du traitement des greffiers de police correctionnelle (9 juin 1793, t. **LXVI**, p. 212).

TRIBUNAUX EXTRAORDINAIRES. Décret déclarant nulle toute érection de tribunaux extraordinaires dans les différentes villes de la République sans un décret émanant de la Convention (15 mai 1793, t. **LXIV**, p. 689).

TRIBUNAUX MILITAIRES. — Voir *Armée*, § 12, *Justice militaire*.

TRIBUNES DE LA CONVENTION NATIONALE. Le Président les rappelle au respect du règlement (19 octobre 1792, t. **LII**, p. 582). — Le Président les rappelle à l'ordre (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 87). — Le Président les rappelle à l'ordre (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 31). — Arrestation d'un citoyen qui avait insulté Barbaroux (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 30). — Tumulte dans la tribune qui domine l'extrême gauche pendant un discours de Ducos sur les subsistances (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 644); — incident à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.); — décret ordonnant l'évacuation de la tribune du fond, côté des Feuillants (*ibid.* p. 646). — Le Président informe la Convention qu'un grand nombre de citoyennes demandent à entrer dans les tribunes sans billet et lui demande de prononcer sur cette difficulté (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 614); — discussion (*ibid.* p. 615); — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Compte rendu des mesures prises par le comité d'inspection relativement à la police des tribunes (18 mai 1793, t. **LXV**, p. 35); — débat à ce sujet (*ibid.* et p. suiv.), — décret approuvant les mesures prises par le comité (*ibid.* p. 36). — Compte rendu par Gamon de la police qu'exercent sur les tribunes les *Dames de la Fraternité* (*ibid.* p. 44). — Incident provoqué par les interruptions provenant des tribunes (20 mai, p. 120), (p. 122 et suiv.), (p. 124 et suiv.), — renvoi au comité de législation de différentes propositions relatives aux moyens de maintenir l'ordre (*ibid.* p. 126). — Décret rapportant le décret qui ne permet l'entrée d'un certain nombre de tribunes qu'aux citoyens porteurs de billets (31 mai, p. 656). — Décret portant qu'à partir du 6 août, les tribunes du premier étage seront réservées aux députés envoyés par les assemblées primaires de la République, (5 août 1793, t. **LXX**, p. 285).

TRICOT (Commune de), département de l'Oise Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TRIE-CHATEAU (Commune de), département de l'Oise. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TRIEST (Ci-devant baron de). Mesures prises à son égard (21 février 1793, t. **LIX**, p. 53).

TRINITÉ (Canton de), département du Morbihan. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

TRINQUAND (Citoyenne). Réclame la liberté de sa mère détenue à la maison d'arrêt de Saint-Marcellin (Isère); (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 608); — renvoi au comité chargé de faire un rapport sur les arrestations ordonnées par les représentants du peuple délégués *(ibid.)*.

TRIPOTS. Voir *Loteries*.

TROETTES (Henri-Bernard). Fait un don patriotique (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 469),

TROETTES (Jean). Fait un don patriotique (17 novembre 1792, t. **LIII**, p. 469).

TROISSEREUX (Canton de), département de l'Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

TROLLOPE (William). Réclame sa mise en liberté (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 420 et suiv.); — renvoi au ministre des affaires étrangères (*ibid.* p. 421).

TROMPETTES. Voir *Ecoles de trompettes*.

TRONCHET. Choisi pour défenseur par Louis XVI (12 décembre 1793, t. **LV**, p. 23). — Décret l'autorisant à communiquer librement avec Louis (*ibid.* p. 24). — Écrit qu'il accepte d'être le défenseur de Louis XVI (13 décembre, p. 43). — Demande communication de l'interrogatoire de Louis XVI et des pièces sur lesquelles est basée l'accusation (15 décembre, p. 61). — Se plaint du court délai accordé à Louis pour sa défense (17 décembre, p. 89). — Demande communication de pièces nécessaires à la défense (p. 196). — Ses considérations à l'appui de l'acte par lequel Louis XVI interjette appel à la nation du jugement rendu par les représentants (17 janvier 1793, t. **LVII**, p. 412).

TROPHE-DEPLANS. Fait un don patriotique (11 mai 1793, t. **LXIV**, p. 544).

TROUBLES. Le ministre de l'intérieur demande qu'il soit pris des mesures sévères pour les prévenir (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 124); — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — décret (*ibid.* p. 127). — Rapport par le ministre de l'intérieur au sujet des troubles religieux (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 683 et suiv.). — Rapport par le ministre de l'intérieur sur les troubles relatifs aux subsistances (*ibid.* p. 685 et suiv.). — Le comité de défense générale fera un rapport sur les moyens de les réprimer dans tous les départements (29 mars 1793, t. **LX**, p. 692).

Voir *Bretagne*. — *Calvados*. — *Caen*. — *Départements révoltés*. — *Lyon*. — *Midi*. — *Paris*, § 10, *État de Paris au point de vue de la tranquillité ou des troubles*. — *Vendée (Guerre de la)*.

TROUGNET. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. **LVI**, p. 604).

TROUILLET DE BLÉRÉ, enseigne de vaisseau. Dépôt de sa croix de Saint-Louis sur le bureau de la Convention (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 61).

TROUPEL, vice-président du conseil général du Gard. Transmet une adresse des administrateurs de ce département relative au jugement de Louis Capet (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 642 et suiv.).

TROUPES COLONIALES. Voir *Inde*.

TROUPES LÉGÈRES. Le ministre de la guerre écrit relativement aux troupes légères (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 307); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

TROUPES LÉGÈRES A PIED. Voir *Infanterie légère*.

TROUPRIANT (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

TROUSSET, secrétaire commis du comité diplomatique. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

TROUSSIER. Fait une pétition tendant à lui faire obtenir la fabrication des chapeaux des armées de la République (1er août 1793, t. **LXX**, p. 68). — La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (*ibid.* p. 69).

TROUVAIN (Louis). Se plaint de ne pouvoir obtenir le partage de la succession de la veuve Devineux (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 720). — Renvoi au ministre de la justice *(ibid.)*.

TROYES (Commune, canton et district de), département de l'Aube. Pétition en faveur du citoyen Sauce (21 octobre 1792, t. **LII**, p. 596). — Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (23 octobre, p. 628). — Pétition du conseil général en faveur d'un ancien militaire (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110). — Décret ordonnant de faire rentrer au Trésor public une somme de 10,000 livres remise par le chapitre à son receveur des décimes (28 novembre 1792, t. **LIII**, p. 630 et suiv.). — On annonce que sur treize notaires de cette ville, quatre ont été rejetés pour cause d'incivisme (6 février, 1793, t. **LVIII**, p. 285). — Le ministre de la guerre transmet un don patriotique de cette commune (11 février, p. 445). — Adresse de la société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (12 février 1793, p. 469). — Don patriotique (16 mars 1793, t. **LX**, p. p. 235). — Adresse d'indignation de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité au sujet de Dumouriez (19 avril 1793, t. **LXII**, p. 700). — Le tribunal criminel et la Société populaire demandent à la Convention de s'occuper de la Constitution (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 364); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Adresse de dévouement de la compagnie des canonniers (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 232); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Amis de la Constitution républicaine exprime à la Convention sa douleur de la perte de Marat (25 juillet, p. 459); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La seconde section de la commune accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin*

TROYES (*suite*).

(ibid.). — Le canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34), (4 août, p. 200), (p. 202).

TRUGUET (Contre-amiral), commandant la flotte de la Méditerranée. On annonce que son escadre a mis à la voile (30 septembre 1792, t. **LII**, p. 238). — Rend compte des opérations de l'armée navale (14 octobre, p. 493). — Offre à la République tout son sang et son dévouement *(ibid.)*; — mention honorable (*ibid.* p. 494). — Le ministre de la marine annonce qu'il a reçu de ses nouvelles (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 576). — Compte rendu de ses opérations (12 mars 1793, t. **LX**, p. 102). — Demande une punition pour les troupes de débarquement en Sardaigne (13 mars, p. 143). — Rend compte de la conduite patriotique des marins de la flotte de la Méditerranée (21 mars, p. 368). — Demande une pension pour la veuve du citoyen Pélissier (23 mars, p. 466).

TRULLARD, député de la Côte-d'Or. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 95 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 399 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Commissaire pour surveiller la défense des côtes (p. 547). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 53 et 75). — En mission sur les côtes de Lorient à Dunkerque lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539).

TRUMONT. Est nommé juré au tribunal criminel extraordinaire (8 juin 1793, t. **LXVI**, p. 171).

TRUN (Canton de), département de l'Orne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TRUSKI. — Voir *Albert le Sarmate.*

TUCHEMAND, commissaire national du district de Salon. Expose à la Convention la haine dont le poursuivent les sections de Marseille et demande que les autorités constituées de Salon soient responsables de l'inexécution d'un décret qu'il sollicite pour être réintégré dans la jouissance de ses biens (7 juillet 1793, t. LXVIII, p. 385); — la Convention lui accorde les honneurs de la séance et renvoie sa demande au comité de Salut public *(ibid.)*.

TUFFÉ (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

TUGNOT, lieutenant-colonel du 4e bataillon des volontaires de la Haute-Saône. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. LIII, p. 576).

TUGNOT, chef de brigade du 8e régiment d'infanterie, commandant à Longwy. Écrit qu'en vertu de la décision du conseil défensif il a fait passer à Arlon différents effets et 4 chevaux non réclamés, envoie la réponse du maire d'Arlon à ce sujet et proteste de son dévouement à la République (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 294); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

UILERIES (Chateau et jardin des). Inventaire du numéraire et objets d'argenterie sortis du château et déposés aux archives nationales (30 septembre 1792, t. LII, p. 237). — Lettre du ministre de l'intérieur au sujet des travaux qui y sont exécutés (5 octobre, p. 342). — Décret relatif à la levée des scellés qui y sont apposés (9 octobre, p. 407). — Décret relatif à la vente du mobilier (22 octobre, p. 628); — texte définitif de ce décret (24 octobre, p. 640 et suiv.). — Le ministre de l'intérieur est autorisé à s'opposer à toute espèce d'établissement dans ce palais (27 octobre 1792, t. LIII, p. 3). — Le château des Tuileries est mis à la disposition de la Convention (2 novembre, p. 112). — Décret concernant les travaux à y exécuter (3 novembre, p. 135). — Pétition des anciens portiers (2 mars 1793, t. LIX, p. 535); — renvoi aux comités des finances et des domaines réunis *(ibid.)*.— Décret pour faire évacuer le château, à l'effet d'y établir les archives, bureaux et comités de la Convention (27 mars 1793, t. LX, p. 597). — Décret punissant de deux années de détention ceux qui seront convaincus d'avoir mutilé les chefs-d'œuvre de sculpture du jardin (13 avril 1793, t. LXII, p. 19). — Décret portant que le château et le jardin des Tuileries porteront désormais le nom de Palais et jardin national, les plaçant sous la surveillance du ministre de l'intérieur et ordonnant la disparition des échoppes, boutiques et étalages qui se trouvent dans le jardin (24 avril 1793, t. LXIII, p. 193). — Décret ordonnant de surseoir à la reconstruction d'une maison située dans l'encoignure de la rue de l'Échelle et du passage qui conduit à la cour des écuries et du manège dépendant du palais national (11 mai 1793, t. LXIV, p. 545 et suiv.). — Décret relatif à l'établissement dans le pavillon de l'Unité du Palais national d'une horloge à timbre que le citoyen Lepaute a en dépôt (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 246). — Décret tendant à l'établissement d'une garde de 120 invalides pour la conservation des monuments que renferment le jardin et le palais national *(ibid.)*. — Les artistes réunis en commune générale des Arts sollicitent la suspension du décret du 5 mai relatif au concours pour la meilleure disposition des édifices environnant le Palais national (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 624); — la Convention renvoie la pétition au comité d'instruction publique et suspend l'exécution du décret jusqu'après le rapport du comité (*ibid.* p. 625).

Voir *Convention*, § 11,, *Salle des séances.— Feuillants (Terrasse des). — Papiers trouvés aux Tuileries.*

TUILERIES (Section des). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

TUL (1) (Commune de), département du Cher, Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.)*.

(1) Voir tome LXX, p. 203, colonne 1, note 1.

TULLE, colonel d'artillerie. Envoi de pièces le concernant (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 377).

TULLE (Commune et canton de), département de la Corrèze. Adresse relative au partage des biens communaux (25 octobre, p. 662).— Adresse d'adhésion des citoyens libres et amis de la République (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 142). — Adresse relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (13 mars 1793, t. **LX**, p. 154).— Adresse relative au jugement de Louis Capet, à l'assassinat de Michel Lepeletier, aux opérations du recrutement et dons patriotiques (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 318); — la Convention décrète qu'elle a bien mérité de la patrie *(ibid.)*. — Adresse annonçant que tous les citoyens sont prêts à marcher pour la défense de la patrie (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 209 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 210). — Décret autorisant la municipalité à emprunter une somme de 45,000 livres (6 juin 1793, t. **LXVI**, p. 99 et suiv.). — Ordre du jour motivé sur une demande d'indemnité formulée par l'Hôpital (16 juin, p. 571). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 416), (26 juillet, p. 524). — La commune accepte la Constitution (27 juillet, p. 574), (p. 588).

TULLE (Manufacture d'armes de). Rapport des commissaires envoyés par l'Assemblée législative pour inspecter la manufacture d'armes (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 274 et suiv.).— On annonce que les entrepreneurs de la manufacture d'armes manquent de platine (8 janvier 1793, t. **LVI**, p. 594); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la marine réclame la manufacture d'armes qui a été mise mal à propos dans le département de la guerre (15 janvier 1793, t. **LVII**, p. 61); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.— Décret ordonnant aux ministres de la guerre et de la marine de rendre compte du dépôt, à Tulle, de 20,000 fusils et de leur mise hors de service (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 558); — compte rendu du ministre de la guerre (1er juin, (p. 658); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Adresse du département de la Corrèze sur les moyens d'augmenter la fabrication des armes (16 juin 1793, t. **LXVI**, p. 557). — Renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Décret nommant un commissaire pour surveiller et accélérer les travaux de la manufacture d'armes (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 69). — État des armes délivrées par la manufacture

TULLE *(suite)*.

(5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 263); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*.

TULLION (François-Xavier). Est condamné à mort (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 267).

TUNCQ, général de brigade. Rend compte d'un combat qu'il a livré aux rebelles vendéens (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 51 et suiv.),(5 août, p. 288).

TUNIS. Mention honorable de la conduite des Français établis dans cette ville (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 9).

TURBAN. Réclame contre un abus de pouvoir commis envers lui et fait un don patriotique (12 octobre 1792, t. **LII**, p. 470).

TURBEL (Jean-Jacques), émigré. Envoi à la Convention du jugement le condamnant à mort (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 664); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TURCQ (Louis), émigré. Envoi à la Convention du jugement le condamnant à mort (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 664); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

TURENNE (Commune de). Adresse de dévouement à la République (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 61); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

TURIÈQUE, ci-devant abbé de Frustroff. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151).

TURMEL. Arrêté relatif à sa mise en état d'arrestation (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

TURNY (Commune de), département de l'Yonne. Les habitants demandent l'autorisation de vendre une forêt communale pour venir en aide à leurs concitoyens dont les propriétés ont été ravagées par la grêle (28 juillet

TURNY (*suite*).

1793, t. **LXIX**, p. 617); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

TUROL, commissaire national pour les établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance. Écrit qu'il a destiné le jardin de l'Intendance de l'île Bourbon à l'établissement d'un collège (25 mars 1793, t. **LX**, p. 536).

TURPIN, agent du Trésor public. Écrit qu'il a satisfait à la loi qui supprime le payement de la rente viagère d'un million sur la tête de Louis XVI et de Louis-Stanislas-Xavier (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 584). — Décret ordonnant de surseoir à toute poursuite contre lui (28 mars 1793, t. **LX**, p. 640).

TURQUAND, commissaire du conseil général du département d'Indre-et-Loire. Présente à la Convention une adresse de dévouement au nom de son département (7 juillet 1793, (t. **LXVIII**, p. 384); — la Convention lui accorde les honneurs de la séance (*ibid.*).

TURREAU-LINIERES, député de l'Yonne. — 1792. — Parle sur les troubles de Sens (t. **LII**, p. 416), — sur la conduite du ministre de l'intérieur (t. **LIII**, p. 512). — Parle sur le renouvellement des comités (t. **LV**, p. 354). — Fait une motion d'ordre (p. 725). — 1793. — Son opinion, non prononcée, sur Capet (t. **LVI**, p. 574 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 89 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 383 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 474). — Explications de son jugement dans l'affaire de Capet (p. 502 et suiv.). — Parle sur l'établissement d'un tribunal révolutionnaire (t. **LX**, p. 3). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (p. 25). — Demande la destitution du général Steingel (p. 59). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 45 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536). — Est nommé commissaire à l'armée des côtes de la Rochelle (t. **LXVI**, p. 523). — Commissaire à l'armée des côtes de la Rochelle (t. **LXVII**, p. 67). — Membre du comité des secours publics (t. **LXVIII** p. 98).

TURREAU-LINIÈRES (*suite*).

TURUBULT, FORBÈS ET C^ie^, de Londres. Réclament le paiement d'une fourniture de farine (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 537); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 538).

U

UDIN, procureur de la commune de Saint-Aubin d'Aubigné, département d'Ille-et-Vilaine. Annonce que dans le canton et dans la majorité du département la Constitution est acceptée (5 août 1793, t. **LXX**, p. 266 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 267).

UNION (Bataillon de l'). Les volontaires de ce bataillon jurent de verser leur sang pour la République et demandent le décret d'accusation contre les députés détenus (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 58); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

UNITÉ (Bourg de l'), département de la Drôme. Compte rendu du zèle patriotique des citoyens (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 134 et suiv.). — Mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 135).

UNITÉ (Section de l'). — Voir *Paris*, § 19, *Sections individuelles par ordre alphabétique.*

UNITÉ-SUR-L'ISERE (Commune de l'). La municipalité annonce qu'elle a arrêté de ne point convoquer les citoyens et d'attendre, pour apprécier les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, l'envoi de la Constitution (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 620 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 521).

UNIVERSITÉ DE PARIS. Les administrateurs du département de Paris invitent la Convention à envoyer une députation à assister à la distribution des prix de l'Université

UNIVERSITÉ DE PARIS (*suite*).

(1er août 1793, t. **LXX**, p. 67 et suiv.); — la Convention décrète qu'une députation de 24 membres assistera à cette cérémonie (*ibid.* p. 68); — composition de la députation (3 août, p. 180). — Présentation à la Convention des élèves couronnés à la distribution des prix (5 août, p. 272); — la Convention décrète l'impression de la pièce de vers lue à cette distribution par le citoyen Crouset *(ibid.)*.

URBAIN. Présente une pétition ou nom des sections de la commune de Laval (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 436).

URI (Canton de). — Voir *Bâle.*

URIONG (Elisabeth), femme de Jacques BIEZZINI, marchand et cafetier. Est mise en état d'arrestation chez elle (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 143).

URY (1) (Commune d'), département de la Moselle. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

USINES. Décret ordonnant que les moulins des usines appartenant à la nation, ou provenant des émigrés, qui sont placés sur des cours

(1) Voir t. LXX, p. 201, col. 1 note, 1.

USINES (*suite*).

d'eau, ne pourront être vendus qu'après qu'il aura été vérifié que leur conservation ne cause aucun dommage aux propriétés environnantes (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 448 et suiv.).

USSEL (Commune et canton d'), département de la Corrèze. Adresse d'adhésion des citoyens (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse annonçant que tous les citoyens sont prêts à marcher pour la défense de la patrie (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 209 et suiv.), — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 210). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 525).

USTARITZ (District de), département des Basses-Pyrénées. Les administrateurs signalent des mouvements des Espagnols (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 545). — Envoi d'un mandat de 3,000 livres délivré aux commissaires de la Convention par le receveur du district (6 décembre 1792, t. **LIV**, p. 386). — Le directoire du district transmet des renseignements sur les préparatifs hostiles de l'Espagne (10 mars 1793, t. **LX**, p. 28). — Les administrateurs du district demandent à la Convention que le citoyen Ysabeau soit conservé dans le même poste (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 704); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les cantons de ce district acceptent la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — Le procureur syndic du district annonce qu'à l'exception du canton d'Ustaritz tous les autres cantons du district ont accepté la Constitution. Il espère que l'assemblée primaire du canton d'Ustaritz sera convoquée aussitôt la nomination des nouveaux officiers municipaux et qu'il pourra annoncer l'acceptation de la Constitution (8 août, p. 500); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

UZERCHE (Commune et district d'), département de la Corrèze. Adresse d'adhésion des administrateurs du district (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 489). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Corrèze (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse annonçant que tous les citoyens sont prêts à marcher pour la défense de la patrie (23 mai 1793, t. **LXV**, p. 209 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 210). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), (4 août, p. 200).

UZERCHE (*suite*).

UZÈS (Commune, canton et district d'), département du Gard. Adresse d'adhésion des citoyens libres (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — Adresses d'adhésion des administrateurs et du tribunal du district (16 octobre, p. 519). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Gard (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 446). — Ordre du jour sur le référé des juges du tribunal du district relatif à l'annulation des fonctions de notaire et des fonctions d'avoué (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 337). — Le district rétracte les arrêtés qui lui avaient été dictés par le département du Gard (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 355), (p. 392 et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité applaudit à la Révolution des 31 mai et 2 juin, accepte la Constitution et demande justice d'une administration perfide qui a voulu allumer la guerre civile et amener la royauté par le fédéralisme (26 juillet, p. 526); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité annonce l'acceptation de la Constitution par les deux sections de cette commune (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 36); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La section de l'Égalité adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

UZÈS (Hotel d'). Est signalé comme un local convenable à l'établissement de différentes administrations (8 janvier 1793, t. **LVI**, p. 595).

V

VAAS (Commune de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VACHER, domestique de l'adjudant général Devaux. On annonce son arrestation (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 401).

VACHES (Maladies des). — Voir *Crachet.*

VACHETTE. Pétition relative au perfectionnement du fusil (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 481).

VADIER, député de l'Ariège. — **1792.** — Membre du comité de législation (t. **LII**, p. 492), — du comité des pétitions (p. 531), — du comité des secours publics (p. 551). — Son opinion concernant Louis XVI (t. **LIV**, p. 334 et suiv.). — **1793.**. — Seconde opinion sur Louis Capet (t. **LVI**, p. 575 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » et motive son opinion (p. 91 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 389 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Fait un rapport sur l'administration et la distribution des revenus des pauvres de Paris (t. **LX**, p. 638 et suiv.), — un rapport sur le versement de 40,000 livres pour les besoins de l'établissement des Quinze-Vingts (p. 642). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 48 et 72). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (t. **LXIV**, p. 337). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 536). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux patriotes belges réfugiés en France (t. **LXVI**, p. 516). — Parle sur la proposition de suspendre l'exécution du décret rendu contre les administrateurs du département de la Haute-Garonne (t. **LXVII**, p. 623). — Fait un rapport sur une gratification à accorder au citoyen Desloges (t. **LXVIII**, p. 245).

VAIGES (Commune de), département de la Mayenne. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

VAILLANT. Fait un don patriotique (5 novembre 1792, t. **LIII**, p. 151).

VAILLANT, sous-officier des invalides. Décret lui accordant une pension (18 novembre 1792, t. **LIII**, p. 460).

VAILLANT, lieutenant des grenadiers. Fait un don patriotique (9 mars 1793, t. **LX**, p. 20).

VAILLANT, secrétaire-commis du bureau de correspondance et renvois de la Convention. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 9).

VAILLANT, président du district de Mortagne. Rétracte sa signature apposée à l'arrêté du département de l'Orne (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 469 et suiv.) ; — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 470).

VAILLY (Commune et canton de), département de l'Aisne. Le conseil général permanent dénonce une pétition dont l'objet est de convoquer les assemblées primaires aux fins de nommer une nouvelle Convention nationale (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 93) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).* — L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.).*

VAILLY-SUR-SAULDRE (Canton de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VAINQUEURS DE LA BASTILLE. Annoncent qu'ils se sont constitués en gendarmerie nationale, mais qu'ils manquent de chefs (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 444) ; — renvoi au comité de la guerre *(ibid.).*

VAISE (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

VAISSEAUX (Bois propres a la construction des). Décret autorisant le ministre de la marine à faire marquer dans les forêts nationales et les biens ci-devant appartenant aux émigrés, les bois propres à la construction des vaisseaux et à les faire exploiter à mesure des besoins de la République (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 583) ; — renvoi de ce décret au comité de marine pour présenter un mode d'exécution *(ibid.* p. 584).

VAISSEAUX (Construction de). — Voir *Marine.*

VAISSEAUX NÉGRIERS. Sur la motion de Grégoire, la Convention décrète qu'il ne leur sera plus payé de prime (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 580).

Voir *Traite des nègres.*

VAISSELLE. — Voir *Orfèvres.*

VAISSELLE D'OR DES MAISONS CI-DEVANT ROYALES. — Voir *Maisons ci-devant royales.*

VAIX (De). Pétition relative à l'administration forestière (7 octobre 1792, t. **LII**, p. 386).

VAL-DE-GRACE (Ci-devant maison du). Renvoi aux comités de la guerre et d'aliénation d'une lettre de l'administration des domaines nationaux relative à l'établissement d'un hôpital militaire dans cette maison (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 67). — Décret autorisant le ministre de la guerre à faire servir cette maison à un hôpital militaire (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 48).

VALADY. — Voir *Izarn-Valady.*

VALANT, prieur chapelain de la Pitié. Fait part de son mariage (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 54) ; — ordre du jour.

VALAZÉ. — Voir *Dufriche-Valazé.*

VALCOURT, commissaire ordonnateur à l'armée de la Moselle. Annonce que cette armée n'a jamais manqué de pain (26 janvier 1793, t. LVII, p. 687).

VALCROISSANT, maréchal de camp. Mémoire sur la formation d'une légion des Pyrénées (25 octobre 1792, t. LII, p. 662).

VALDRUCHE, député de la Haute-Marne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 357 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. LX, p. 490). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 61 et 75). — Parle sur l'ordre de la discussion de la Constitution (p. 121 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Membre du comité d'agriculture (t. LXVII, p. 611).

VALENALE capitaine au régiment des dragons du roi. Fait un don patriotique (28 mai 1793, t. LXV, p. 488) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VALENÇAY (Canton de), département de l'Indre. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 525) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VALENCE, général commandant l'armée des Ardennes. Rend compte de ses opérations (19 octobre 1792, t. LII, p. 580). — Rend

VALENCE (*suite*).

compte de la valeur et de la bonne conduite de ses troupes (30 octobre 1792, t. LIII, p. 83). — Envoie trois drapeaux pris sur l'ennemi à l'affaire de Virton (2 novembre, p. 116). — Rend compte de ses opérations (15 novembre, p. 424). — Annonce la prise de Namur (23 novembre, p. 564 et suiv.). — Rend compte de ses opérations (29 novembre, p. 671). — Rend compte de ses opérations (5 décembre 1792, t. LIV, p. 374 et suiv.). — Envoie à la Convention les drapeaux de la garnison de Namur (12 décembre 1792, t. LV, p. 32). — Atteste la bonne conduite des volontaires de Stenay (3 janvier 1793, t. LVI, p. 165). — Annonce la prise d'une somme de 200,000 livres appartenant à l'empereur (7 janvier, p. 264). — Adresse le cartel conclu avec les ennemis pour l'échange des prisonniers de guerre, les réclamations de la citoyenne Dupont et annonce que les Hollandais ont évacué la ville de Venloo et que le maréchal de camp Moncy est passé en Angleterre (12 janvier 1793, t. LVII, p. 2). — Rend compte de ses opérations (8 mars 1793, t. LIX, p. 713). — Des commissaires de la section des Piques demandent à la Convention d'examiner la conduite des officiers de l'armée du général Valence (9 mars 1793, t. LX, p. 21). — Le ministre de la guerre annonce que Dumouriez est allé prendre le commandement de son armée (13 mars, p. 148). — On annonce l'arrestation d'un courrier qu'il a expédié de Saint-Amand (2 avril 1793, t. LXI, p. 101) ; — décret renvoyant au comité de sûreté générale les lettres dont était porteur le courrier *(ibid.* p. 109). — Décret ordonnant la mise en arrestation de sa femme et de ses enfants (4 avril, p. 303). — Décret ordonnant de le traduire à la barre de la Convention *(ibid.)*. — On annonce qu'il est passé à l'ennemi (6 avril, p. 381). — Sa lettre au général Biron (25 avril 1793, t. LXIII, p. 312) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

VALENCE, habitant de Saint-Girons. Rend compte du zèle patriotique des citoyens du district de Saint-Girons (8 mai 1793, t. LXIV, p. 338).

VALENCE (Commune et district de), département de la Drôme. Difficulté au sujet d'un jugement du tribunal (23 mars 1793, t. LX, p. 465). — Le ministre de la justice

VALENCE (*suite*).

consulte la Convention sur la validité de jugements rendus par deux juges du tribunal parents au degré prohibé (9 mai 1793, t. LXIV, p. 343) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Adresse des autorités constituées civiles et militaires et des citoyens libres pour inviter la Convention à s'occuper d'une bonne Constitution et à mettre fin aux dissensions qui règnent dans son sein (6 juin 1793, t. LXVI, p. 88 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 89). — Le ministre de l'intérieur sollicite un décret pour le paiement de la somme de 24,000 livres accordée aux gendarmes du district de Valence par l'assemblée électorale du district (17 juin, p. 590 et suiv.) ; — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Adresse d'adhésion et de dévouement de 40 sociétés populaires réunies dans cette ville (4 juillet 1793, t. LXVIII, p. 245), — mention honorable *(ibid.)*. — Les deux sections de cette commune acceptent la Constitution (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 214) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les administrateurs annoncent l'acceptation de la Constitution par toutes les communes du district (7 août 1793, t. LXX, p. 413) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

VALENCE (Commune et district de), département de Lot-et-Garonne. Adresse d'adhésion du conseil général de la commune (8 octobre 1792, t. LII, p. 392). — Les administrateurs annoncent que le recrutement est terminé (24 mars 1793, t. LX, p. 525). — Les administrateurs rendent compte des opérations du recrutement et annoncent un don patriotique de la citoyenne Dagenès (10 avril, t. LXI, p. 517).

VALENCIENNES (Commune et district de). Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (29 septembre 1792, t. LII, p. 217). — Pétition des habitants de la paroisse de Notre-Dame-la-Chaussée pour le transfèrement de leur église dans celle du ci-devant Regaignage, dite Sainte-Elisabeth (18 décembre 1792, t. LV, p. 126). — Le commandant de la place demande que son père soit rayé de la liste des émigrés (29 janvier 1793, t. LVIII, p. 4). — On annonce la formation de deux

VALENCIENNES (*suite*).

bataillons de volontaires (14 mars 1793, t. LX, p. 193 et suiv.). — Approbation de la conduite des autorités (18 mars, p. 269). — Compte rendu des opérations du recrutement (31 mars 1793, t. LXI, p. 6). — Compte rendu de l'état de la ville (3 avril, p. 267). — On annonce que les bataillons de la garnison ont juré de combattre pour la République (4 avril, p. 300). — Décret relatif à la translation de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chaussée (9 avril, p. 471). — Les administrateurs manifestent leurs regrets du rappel des commissaires Du-Bois-Du-Bais et Briez (21 avril 1793, t. LXIII, p. 75). — Commissaires de la Convention envoyés dans cette place (23 avril, p. 148). — On annonce que cette place est à la veille d'être cernée par l'ennemi (24 mai 1793, t. LXV, p. 287). — On annonce que la garnison continue à donner des preuves de valeur (27 juin 1793, t. LXVII, p. 600). — Compte rendu d'une sortie faite par la garnison (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 465) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les commissaires de la Convention transmettent un exemplaire de la capitulation de la place (6 août 1793, t. LXX, p. 344) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 346). — Rapport des représentants Cochon et Briez sur leur mission à Valenciennes *(ibid.* p. 379 et suiv.).

VALENTIN. Demande à jouir de la suspension de la prescription de trente ans en faveur des militaires (31 mars 1793, t. LXI, p. 24) ; — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

VALESQUI, officier de marine. Fait un don patriotique (3 octobre 1792, t. LII, p. 290).

VALETIN (Claude). Demande à être admis à la barre (20 avril 1793, t. LXIII, p. 5) ; — ordre du jour *(ibid.)*.

VALETS DU CI-DEVANT ROI (Entretien des). — Voir *Maison du ci-devant roi (Personnes attachées à la)*.

VALETTE (Benoit). Maire d'Odenas. Demande la levée de la suspension de ses fonctions et fait un don patriotique (12 mai

VALETTE (*suite*).

1793, t. **LXIV**, p. 571) ; — renvoi aux comités de législation et de Sûreté générale et ajournement de l'acceptation de son don jusqu'après le rapport des comités *(ibid.)*.

VALGALIER, avoué près le tribunal de la commune de Mende. Fait un don patriotique (19 mars 1793, t. **LX**, p. 312).

VALIÈRE, comédien du théâtre national, ci-devant les Italiens. Fait entendre l'*Hymne des Marseillais* (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 279).

VALLA, ci-devant grenadier. Se plaint de son envoi par Lafayette avec un cartouche infamant (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 1).

VALLANT. Fait un don patriotique (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 414).

VALLÉE, député de l'Eure. — **1792**. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157). — Suppléant au comité des finances (p. 438). — Membre de la commission des marchés militaires (t. **LIII**, p. 512). — **1793**. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 74 et 104). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? et motive son opinion (p. 97 et 106). — Vote pour *la détention jusqu'au moment où la République sera reconnue par les puissances de l'Europe, puis pour le bannissement sous réserve du dernier supplice en cas d'invasion du territoire français*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question: « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 405 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 471). — Suppléant à la commission d'examen des fournitures des armées (p. 655). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Absent lors du scrutin par

VALLÉE (*suite*).

appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. **LXV**, p. 534). — Décret portant qu'il sera mis en état d'arrestation (t. **LXX**, p. 16).

VALÉE (Eléonore-Rosalie), veuve de Louis COUSIN. Réclame des poursuites contre les assassins de son mari et sollicite un secours (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 54) ; — décret *(ibid.)*. — Décret lui accordant une indemnité et une pension (27 mai 1793, t. **LXV**, p. 368).

VALLEROY (Canton de), département de la Moselle. L'assemblée primaire accepte la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 170) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VALLETEAU. Fait un don patriotique (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 518).

VALLIER, officier suisse. — Voir *Vigier (Régiment de)*.

VALLON (Jean-Pierre), juge de paix. Fait un don patriotique (14 mars 1793, t. **LX**, p. 191).

VALLON-SUR-GÉE (Commune de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121) ; — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VALLONY (Dominique). Fait un don patriotique (12 mars 1793, t. **LX**, p. 104).

VALLOT-CASTELOT, officier déserteur. Jugement rendu contre lui (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 503).

VALLOURY. Fait un don patriotique (15 mars 1793, t. **LX**, p. 220).

VALMONT. — Voir *Lecomte (Henri-Frédéric)*.

VALOGNE (Martin). Fait un don patriotique au nom de la citoyenne Millan (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568 et suiv.).

VALOGNES (Commune, canton et district de), département de la Manche. Adresse relative au jugement de Louis Capet (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 521). — La Société républicaine fait un don patriotique (18 février, p. 699). — Adresse d'adhésion au jugement rendu contre Louis Capet (19 février 1793, t. **LIX**, p. 1). — Adresse relative à la défense des côtes (2 mars, p. 536). — Les administrateurs du district écrivent au sujet d'une insurrection du 6e bataillon de la Somme (13 mars 1793, t. **LX**, p. 148). — Les membres des comités de surveillance et le capitaine commandant d'un détachement de cette ville se justifient des inculpations faites contre eux par Labourdonnaye (28 mai 1793, t. **LXV**, p. 488) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les citoyens désapprouvent la convocation extraordinaire des administrateurs faite par le procureur général syndic du département de la Manche et se rallient autour de la Convention nationale (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 541) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Compte rendu d'une cérémonie pour célébrer le succès des armes françaises (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 501 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.* p. 502). — Les corps administratifs judiciaires, la Société populaire, le comité de surveillance, les gardes nationaux et le tribunal de paix acceptent la Constitution (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 261) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 2) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les membres des comités de surveillance transmettent à la Convention une copie de leurs exhortations fraternelles et républicaines aux troupes commandées par le traître Wimpffen (3 août, p. 155), — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VALOMBRE, adjudant de la place de Metz. Arrêté relatif à sa mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

VALRÉAS (Commune de). Décret relatif au transfert des deux hôpitaux dans les maisons des ci-devant Augustins (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 50).

VALSEME (Commune de), département du Calvados. Les citoyens réclament contre les arrêtés fédéralistes de leur département, protestent de leur dévouement à la Convention et demandent l'achèvement de la Constitution (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 532 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 533).

VALTIN. Fait un don patriotique (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 404).

VALTON, chef de légion. Fait un don patriotique (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 414).

VANBEEGE, administrateur du district de Saint-Omer. Fait hommage d'une traduction de la Constitution en langue flamande (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 620) ; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.

VANCY (Ci-devant seigneurie de). — Voir *Arbois (Commune d')*.

VAN DEN CLOSTER. Demande des passeports pour lui, son épouse, ses filles et un domestique (15 juin 1793, t. **LXVI**, p. 533) ; — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

VANDERLINDEN. Fait un don patriotique (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 52).

VANDERLINDEN (Benoit), capitaine au régiment du Cap. Décret relatif à sa mise en état d'arrestation (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 361). — Est autorisé à garder les arrêts chez lui (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 166. — Décret ordonnant sa mise en liberté (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 292).

VANDERNOOT, capitaine d'artillerie. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

VANDIÈRES (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. LX, p. 537).

VANDITRE. Fait un don patriotique (9 décembre 1792, t. LIV, p. 713).

VAN HELDEN, général de brigade, prisonnier de guerre à Ziegenham. Demande qu'il soit pris des mesures pour le faire échanger (25 juin 1793, t. LXVII, p. 438 et suiv.) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 440).

VAN-LOO (Andoche), capitaine. Fait un don patriotique (27 janvier 1793, t. LVIII, p. 171).

VANNEREL ou VANEREL, secrétaire-commis puis chef du bureau des procès-verbaux de la Convention. Fait un don patriotique (5 octobre 1792, t. LII, p. 337). — Fait un don patriotique (1er novembre 1792, t. LIII, p. 104). — Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

VANNES (Commune et district de), département du Morbihan. Adresse d'adhésion des citoyens (11 octobre 1792, t. LII, p. 449). — Adresse du tribunal relative à la réforme de divers abus (31 octobre 1792, t. LIII, p. 85). — Adresse du district relative au jugement de Louis Capet (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 92). — Lettre des officiers municipaux relative à la trahison de Dumouriez et adresse de dévouement (18 avril 1793, t. LXII, p. 600) ; — mention honorable (*ibid.*). — Lettre de la commune aux représentants du peuple envoyés dans le Morbihan (30 mai 1793, t. LXV, p. 590). — Adresse du conseil général de la commune à ses concitoyens (*ibid.* p. 591 et suiv.) ; — décret portant que la municipalité a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 592). — La commune accepte l'Acte constitutionnel à l'unanimité (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 232) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VANQUER (Auguste), imprimeur. Fait un don patriotique (20 février 1793, t. LIX, p. 32).

VANS (Commune des), département de l'Ardèche. Adresse de la Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité relative au

VANS (*suite*).

jugement de Louis Capet, d'adhésion à tous les décrets de la Convention et don patriotiyue (5 mars 1793, t. LIX, p. 608 et suiv.). — On annonce que la commune est en permanence et qu'elle attend la Constitution (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 8 et suiv.) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 9).

VAQUÉ, secrétaire de la Fédération de 1790. Il lui sera payé une somme de 4,000 livres (17 décembre 1792, t. LV, p. 91).

VAR (Département du). Pétition relative aux subsistances (25 novembre 1792, t. LIII, p. 589). — Récit des excès auxquels se sont portés à Lyon quelques volontaires du 4e bataillon de volontaires nationaux du Var (28 novembre, p. 630). — Arrêté du directoire relatif au sieur Allard, ci-devant Néoulles (7 décembre 1792, t. LIV, p. 402). — Le conseil général demeurera en permanence (6 janvier 1793, t. LVI, p. 243). — Lettre du procureur général syndic sur l'état du département et la négligence du service des routes (18 janvier 1793, t. LVII, p. 424). — On annonce que l'Administration a arrêté tous les fonds destinés à la trésorerie nationale (15 février 1793, t. LVIII, p. 575). — Projet de décret tendant à annuler un arrêté par lequel le directoire a arrêté les fonds de la trésorerie nationale (21 février 1793, t. LIX, p. 57 et suiv.) ; — discussion (*ibid.* p. 58 et suiv.) ; — adoption avec amendement (*ibid.* p. 59). — Le comité de Sûreté générale fera un rapport sur les dénonciations qui ont été faites contre le directoire (21 février, p. 60). — Adresse relative à la levée d'un bataillon, à l'arrestation des fonds des caisses publiques, aux subsistances et aux rassemblements des troupes (2 mars, p. 527 et suiv.) ; — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 528). — Proclamation des commissaires de la Convention aux habitants (18 avril 1793, t. LXII, p. 604 et suiv.). — Arrêtés des corps administratifs relatifs à l'achat pour la République de deux corsaires et autres bâtiments de commerce (29 avril 1793, t. LXIII, p. 555) ; — renvoi au comité de marine (*ibid.*). — Mention honorable du courage des volontaires nationaux du Var à l'affaire de Thouars (11 mai 1793, t. LXIV, p. 554). — Le procureur général syndic fait part de l'assassinat du citoyen Fouine (18 mai 1793, t. LXV,

VAR (*suite*).

p. 34). — Le procureur général syndic annonce qu'il a obtenu réparation des torts que la ville de Marseille avait envers celle de Toulon (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 444 et suiv.). — Les entrepreneurs des étapes et convois militaires dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône réclament une indemnité de 167,440 liv. 14 s. 3 d. (13 juin, p. 463) ; — renvoi aux comités des finances et de la guerre *(ibid.)*. — Le citoyen Escudier, administrateur du département, présente à la Convention l'hommage de la fidélité de l'administration et demande à être entendu au comité de Salut public (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 326) ; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

VARADES (Canton de), département de la Loire-Inférieure. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VARDON député du Calvados. — 1792. — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. **LII**, p. 547). — Fait un rapport sur l'affaire de Rethel (t. **LV**, p. 145 et suiv.). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 71 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 93 et 109). — Vote pour *la détention jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République et la souveraineté du peuple français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » et motive son opinion (p. 393 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 51 et 71). — Suppléant au comité d'aliénation (t. **LXV**, p. 116). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Suppléant au comité de Sûreté générale (t. **LXVI**, p. 583).

VARDY, receveur de la chambre ecclésiastique du ci-devant diocèse de Dijon. Question au sujet de la gratification à lui accordée (10 janvier 1793 (t. **LVI**, p. 707); — renvoi au comité des finances *(ibid.* p. 708).

VAREILHES. Fait un don patriotique (28 mars 1793, t. **LX**, p. 626).

VAREILLE, membre de la Société populaire de Versailles. Présente une adresse au nom de cette société (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 482).

VARENGHIEN, commissaire des guerres. Remet un don patriotique d'un ancien officier (27 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 171).

VARENNE. Fait un don patriotique (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 198).

VARENNE-FÉNILLE. Fait hommage d'un ouvrage sur *l'Administration de l'économie forestière* (27 décembre 1792, t. **LV**, p. 703).

VARENNES (Canton de), département de l'Allier. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); (4 août, p. 202).

VARENNES (Canton de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9): — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VARENNES-LA-MEUSE ou VARENNES-EN-ARGONNE (Commune et canton de), département de la Meuse. Don patriotique des Amis de la liberté et de l'égalité (15 janvier 1792, t. **LVII**, p. 61). — Demande des secours (8 juillet, t. **LXVIII**, p. 422); — renvoi aux comités des finances et des secours réunis *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311). — La Société républicaine accepte la Constitution (26 juillet, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 525). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 605). — Les officiers municipaux annoncent l'acceptation de la Constitution (3 août 1793, t. **LXX**, p. 147); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. —

VARENNES-LE-GRAND (Commune de), département de Saône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VARÈRE (Aurèle). — Voir *Varèse (Aurèle)*.

VARESE ou VARÈRE (Aurèle), membre de la Société populaire de Bastia. Dénonce les menées contre-révolutionnaires qui ont lieu en Corse (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 286 et suiv.). — Décret portant qu'il aura, à la fête du 10 août, la pique destinée aux départements (9 août 1793, t. LXX, p. 586).

VARGEMONT. Présente une pétition (2 octobre 1792, t. LII, p. 287). — Fait un don patriotique (17 octobre, p. 535).

VARGNIES (1) (Canton de), département de l'Oise. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VARICOURT, capitaine de la 37e compagnie des vétérans nationaux. Rétracte l'adhésion qu'il a donnée à une adresse liberticide de la Société de la ville de Dax, et proteste de son civisme et de son dévouement à la Convention (8 août 1793, t. LXX, p. 530); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

VARIÉTÉS (Théatre des). Don patriotique des acteurs (7 novembre 1792, t. LIII, p. 284).

VARIN, commissaire du pouvoir exécutif aux armées. Envoie des lettres venant de l'armée des émigrés (4 octobre 1792, t. LII, p. 318). — Est dénoncé par les administrateurs du département de la Marne (7 mars 1793, t. LIX, p. 662).

VARIN, l'aîné, membre du comité de surveillance du district et du comité de Salut public de la ville de Coutances. Abjure ses erreurs, rétracte sa signature et accepte la Constitution (19 juillet 1793, t. LXIX, p. 175).

(1) Voir t. LXX, p. 7, col. 2, note 4.

VARLET, député du Pas-de-Calais. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 67 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 83 et 109). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement perpétuel à la paix sous peine de mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 366 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 471). — Est envoyé comme commissaire dans le département du Nord (t. LVIII, p. 228). — Ecrit que son état de santé ne lui permet pas d'accepter cette mission (235). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 40 et 71). — Est nommé commissaire à l'armée du Nord (t. LXV, p. 494). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — On écrit qu'il a perdu la confiance de ses électeurs (t. LXVI, p. 664).

VARLET fils, commissaire national près le tribunal du district d'Amiens. Annonce la transcription et le dépôt au greffe de l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 211 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 212).

VARLET (Jean). Son projet d'un mandat spécial et impératif aux mandataires du peuple à la Convention nationale (9 décembre 1792, t. LIV, p. 719 et suiv.).

VARNET et ELCAN, salpêtriers. Les citoyens Varnet et Elcan demandent que la Convention fasse constater par ses commissaires : 1° l'état actuel de leur établissement; 2° la qualité du salpêtre que cet établissement fournit chaque jour à la régie (14 octobre 1792, t. LII, p. 494); — renvoi au comité de commerce (*ibid*). — Rapport tendant à faire avancer à ces citoyens une somme de 100.000 livres pour leur permettre l'exploitation de leurs

VARNET (*suite*).

nitrières artificielles (1er juillet 1793, t. LXVIII, p. 29 et suiv.); — projet du décret (*ibid.* p. 30); — ajournement (*ibid.*). — Commissaires chargés d'examiner si ces nitrières présentent des objets d'utilité publique (2 juillet p. 68). — Décret autorisant ces commissaires à se faire accompagner de chimistes (5 juillet, p. 274 et suiv.). — Compte rendu des commissaires (11 juillet, p. 533). — Adoption du projet de décret tendant à leur avancer une somme de 100.000 livres (*ibid.*).

VARROQUIER (Jean-Jacques), soldat volontaire. Représente que son état de santé ne lui permet pas de servir aux colonies (24 décembre 1792, t. LV, p. 376).

VARS (Commune de), département de la Charente. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

VARTEL, armateur du port de Dunkerque. Pétition pour savoir quelle récompense la nation accorde aux armateurs dont les bâtiments se sont emparés de bâtiments ennemis (11 mai 1793, t. LXIV, p. 542 et suiv.); — renvoi au comité de Marine (*ibid.* p. 543).

VARZY (Canton de), département de la Nièvre. — L'Assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 625); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120), (4 août, p. 202).

VASSAL. Demande qu'on lui réserve un emploi (22 octobre 1792, t. LII, p. 611). — Demande la conservation de la promesse qui lui a été faite d'une place dans la partie des timbres (4 novembre 1792, t. LIII, p. 141); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

VASSAL, ancien major de vaisseau. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. LVI, p. 74).

ASSANT, procureur de la commune de Sedan. Transmet à la Convention une adresse du Conseil général, de la Société républicaine et de tous les sans-culottes de cette commune, dénonçant la conduite incivique des administrateurs des Ardennes (6 juin 1793, t. LXVI, p. 86 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 87).

VASSEL. Présente une adresse au nom de l'assemblée primaire du canton de Charenton (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 419).

VASSON, employé dans les charrois. Demande de secours en sa faveur (21 mai 1793, t. LXV, p. 141); — renvoi aux comités de la guerre et des secours publics (*ibid.*).

VASSY (Canton de), département du Calvados. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

VASSY (Commune de), département de la Haute-Marne. Le Conseil général demande l'autorisation de prendre une somme de 200 livres sur les fonds de la commune pour être remise aux volontaires formant le contingent pour les frontières (10 juin 1793, t. LXVI, p. 251); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 252).

VAST, commissaire des guerres. Est décrété d'accusation (20 novembre 1792, t. LIII, p. 491). — Son affaire est renvoyée devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire (7 décembre 1792, t. LIV, p. 405). — Acte d'accusation contre lui (25 décembre 1792, t. LV, p. 426).

VASTRES (Commune de). On annonce l'arrestation du curé (20 avril 1792, t. LXIII, p. 6).

VATAN (Canton de), département de l'Indre. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

VATAR (René), imprimeur. Décret l'autorisant à fournir les exemplaires imprimés de l'ou-

VATAR (*suite*.

vrage intitulé : *Exposition des motifs qui ont déterminé Robert Lindet à voter pour l'arrestation de 32 membres de la Convention nationale*, dont la distribution a été décrétée (19 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 208).

VATTIN. Fait hommage d'un mémoire sur les prisons et demande une indemnité (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 506).

VAUCLUSE (District de). Etat des résidences fixées à la gendarmerie (10 octobre 1792, t. **LII**, p. 433).

VAUCLUSE (Département de). Décret chargeant le comité de division de faire un rapport sur la proposition d'établir à Avignon une administration de département sous le nom de département de Vaucluse (24 juin 1793, t. **LXVII** p. 134). — Rapport et projet de décret sur son organisation (25 juin, p. 453 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 454).

VAUCOULEURS (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VAUCRESSON (Commune de). Pétition demandant la concession d'une partie des bois ci-devant royaux (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 276).

VAUDEMONT (Commune de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 142); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid*).

VAUDEVILLE (Théatre du). Don patriotique des directeurs (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 183).

VAUDIGNIES (1) (Commune de). Les patriotes de cette commune, réfugiés à Douai, acceptent la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VAUDREUIL (Canton de), département de l'Eure. — L'Assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 524); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 524).

VAUDREVANGES (Canton de), département de la Moselle. L'Assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VAUGIEN. Demande un emploi ou des secours (21 février 1793, t. **LIX**, p. 68); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

VAULILIERS (Commune et canton de), département de la Haute-Saône. Les officiers municipaux font part à la Convention de la peine ressentie par tous leurs concitoyens du déchirement de la patrie (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 414); — renvoi au comité de Salut public, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VAULT-DE-LUGNY (Canton de), département de l'Yonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution et adhère aux décrets (4 août 1793, t. **LXX**, p. 216); — insertion au *Bulletin* et mention honorable *(ibid.)*. — Don patriotique des citoyens *(ibid.)*.

VAUVERT (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533).

---

(1) Voir t. LXIX, p. 575, colonne 1, note 3.

VAUX (Commune de), département de la Charente-Inférieure. Don patriotique (14 février 1793, t. LVIII, p. 521).

VAUX, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

VAUXBONS (Commune de). Fait un don patriotique (31 mars 1793, t. LXI, p. 20).

VAUZELLE, adjudant-major au 79e régiment. Fait un don patriotique (19 avril 1793, t. LXII, p. 702).

VAUZELLE, sous-lieutenant au 79e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique (20 avril 1793, t. LXIII, p. 31).

VEAUGEOIS. L'un des commissaires nationaux envoyés à l'étranger (9 janvier 1793, t. LVI, p. 604).

VEAUGUES (Commune de), département du Cher. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

VEAUX. Citoyen de la commune de Saint-Léger, département de Rhône-et-Loire. Se rétracte (7 août 1793, t. LXX, p. 433); — renvoi au comité de Sûreté générale *(ibid.)*.

VEAUX. Renvoi aux comités d'agriculture et de commerce d'une motion tendant à l'interdiction de tuer les veaux (27 mai 1793, t. LXV, p. 369).

VEILLON, député extraordinaire du comté de Nice. Demande la réunion de Nice à la France (4 novembre 1792, t. LIII, p. 145 et suiv.).

VEILLY, électeur du département de Paris. Se plaint d'un scrutin épuratoire, prétendu fait par le corps électoral de Saint-Denis (7 février 1793, t. LVIII, p. 347). — Rapport sur sa pétition (2 mars 1793, t. LIX, p. 543); — projet de décret *(ibid.)*, — adoption *(ibid.)*.

VELISE (District de). Adresse d'adhésion du conseil général du district (17 octobre 1792, t. LII, p. 533).

VELOURS. — Voir *Armée*, § 10, *Habillement, équipement et campement.*

VELVAIN, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. LX, p. 488).

VENAILLE, député de Loir-et-Cher. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 64 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 352 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Membre du comité des ponts et chaussées (p. 735). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. LXII, p. 60 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? (t. LXV, p. 536).

VENANCE-DOUYADOS, député extraordinaire de Perpignan. Présente une adresse de ses concitoyens (29 mai 1793, t. LXV, p. 555 et suiv.).

VENARD, député suppléant, puis député de Seine-et-Oise. — 1793. — Est admis en remplacement de Gorsas (t. LXIX, p. 44).

VÉNARD. Fait un don patriotique (27 septembre 1792, t. LII, p. 169).

VENCE, capitaine de vaisseau. Demande justice (4 janvier 1793, t. LVI, p. 220); — renvoi

VENCE *(suite)*.

au comité de marine *(ibid.)*. — Le pouvoir exécutif est autorisé à l'employer sur les vaisseaux de la République (15 février 1793, t. LVIII, p. 578). — Décret relatif au paiement de son traitement (3 mars 1793, t. LIX, p. 567.

VENDÉE (Département de la). Adresse d'adhésion du conseil général (8 octobre 1792, t. LII, p. 392. — Adresse d'adhésion du conseil du département (14 octobre, p. 489). — Les administrateurs envoient des pièces à la Convention (3 novembre 1792, t. LIII, p. 124) — La Société ambulante des Amis de la liberté et de l'égalité envoie six pétitions sur des objets divers (10 novembre, p. 338). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (26 novembre, p. 592. — Adresse de félicitation (11 janvier 1793, t. LVI, p. 745). — Arrêté du Directoire relatif aux curés qui se chargeront du service de plusieurs paroisses (26 janvier 1793, t. LVII, p. 684). — Les administrateurs dénoncent le citoyen Legrand (10 février 1793, t. LVIII, p. 433). — Adresse relative au jugement de Louis Capet (18 février, p. 697). — Don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 38). — Les administrateurs demandent des secours (13 avril 1793, t. LXII, p. 11). — Lettre des commissaires de la Convention (25 avril 1793, t. LXIII, p. 312). — — On écrit que le département n'est pas encore délivré de la horde des brigands (28 avril, p. 502). — Extrait du procès-verbal du conseil général relatif à l'affaire de Saint-Laurent-de-la-Salle (30 avril, p. 622). — Décret autosriant le département à percevoir une somme de 300,000 livres pour acquitter les dépenses administratives (1er mai, p. 676). — Lettre du ministre de l'intérieur au sujet du paiement du semestre qui est dû aux administrateurs (5 mai 1793, t. LXIV, p. 135); — renvoi au comité des finances *(ibid.)*. — Les administrateurs composant le conseil général informent la Convention des motifs qui les ont engagés à se réunir à Luçon pour y tenir leurs séances (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 265); — La Convention approuve la mesure prise par les administrateurs de la Vendée *(ibid.)*. — Le conseil général accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 268); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire un rapport sur l'état de la Vendée, sur les généraux, sur les commissaires du Conseil exécutif qui y ont été envoyés et sur les armées qui l'occupent (24 juillet, p. 433); — rapport par Barère (26 juillet, p. 553 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 556); — adoption *(ibid.* p. 557). — Le conseil général écrit que l'Acte constitutionnel a été accepté dans les assemblées primaires de Luçon (31 juillet 1793, t. LXX, p. 36). — Les citoyens réfugiés à Coulon déclarent accepter la Constitution et protestent de rester fidèles à leurs serments (3 août, p. 145); — mention au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Les administrateurs demandent des secours et un duplicata des pièces nécessaires à leur administration (4 août, p. 215); — la Convention renvoie la pétition au ministre de l'intérieur pour accorder un secours et décrète que le duplicata réclamé par les administrateurs leur sera donné *(ibid.)*. — Un citoyen curé dépouillé par les brigands demande des secours (4 août, p. 233); — renvoi au comité des secours (*ibid*). — Décret accordant des secours aux femmes et aux enfants des citoyens qui ont été tués ou faits prisonniers par les rebelles (6 août, p. 372). — Décret chargeant le comité des finances de faire un rapport sur les secours à accorder aux citoyens malheureux du département (7 août. p. 425).

VENDÉE (Guerre de). Le directeur de l'administration des postes prévient la Convention qu'il n'a aucune nouvelle des courriers qui devaient arriver de Nantes (17 mars 1793, t. LX, p. 259). — Décret ordonnant l'envoi de courriers extraordinaires pour connaître les causes des retards de ces courriers (*ibid.*). — Lettre des conseils généraux du département de la Vendée et du district de Fontenay le-Peuple annonçant que la tranquillité publique est vivement troublée dans ce département (18 mars, p. 264). — Lettre des conseils généraux du département des Deux-Sèvres et du district de Niort annonçant que leur département, comme celui de la Vendée, est la proie des brigands (*ibid.* p. 265). — Lettre des conseils généraux du département de la Loire-Inférieure et du district de Châtillon annonçant que Cholet a été incendié (*ibid.*); — renvoi de ces lettres aux comités de défense et de Sûreté générale réunis (*ibid.*) — Lettre du président du directoire des postes annonçant que les communications entre Nantes et Rennes et entre Nantes et Angers sont interceptées (*ibid.* p. 268). — Autre lettre de l'administration des postes annonçant que les communications entre In-

VENDÉE (*suite*).

grande et Ancenis sont interceptées (*ibid.*). — Après des observations de Prieur (de la Marne), La Révellière-Lepeaux, Julien (de Toulouse), Guffroy, Lehardy (Morbihan), Duquesnoy, Penières et Duhem, la Convention renvoie les deux lettres aux comités de défense et de Sûreté générale réunis (*ibid.* p. 268 et suiv.). — Lettre des administrateurs du département de Mayenne-et-Loire par laquelle ils rendent compte que les rebelles se sont rendus maîtres du district de Montfaucon (*ibid.* p. 270). — Lettre du représentant Niou, commissaire de la Convention, par laquelle il rend compte des troubles de la Loire-Inférieure et de la Vendée (*ibid.* p. 294). — Lettre des administrateurs de la Loire-Inférieure au sujet des troubles qui agitent ce département (*ibid.* p. 295). — Lettre du commissaire du Directoire du département de la Vendée annonçant que les rebelles l'ont attaqué et ont incendié les districts de Clisson et de Montaigu (*ibid.*). — Lettre du général Marcé annonçant qu'il marche au secours des départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure (*ibid.* p. 295 et suiv.). — Lettre du ministre de la guerre par laquelle il communique les nouvelles qui lui sont parvenues sur les troubles de la Loire-Inférieure et de la Vendée (*ibid.* p. 296). — La Convention approuve les dispositions prises par le conseil exécutif provisoire (*ibid.* p. 297). — Le ministre de l'intérieur informe la Convention qu'il fait partir un courrier extraordinaire pour connaître la cause des retards des courriers de Nantes (19 mars, p. 302); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Lettre des administrateurs du département des Deux-Sèvres annonçant les mesures qu'ils ont cru devoir prendre pour ramener la tranquillité dans le département de la Vendée (*ibid.* et p. 303); — renvoi aux comités de défense et de Sûreté générale réunis (*ibid.*). — Lettre des administrateurs du département de Maine-et-Loire relative aux troubles de ce département (*ibid.* p. 317). — Le comité de législation est chargé de présenter séance tenante une loi qui établisse divers tribunaux pour juger militairement et sans appel les auteurs, instigateurs et complices des révoltes qui ont lieu dans les départements de l'Ouest *ibid.* p. 318). — Le ministre de la guerre fait part des ordres qu'il a donnés pour rétablir la tranquillité dans les départements de l'Ouest (21 mars, p. 364); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Lettre des commissaires dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire par laquelle ils

VENDÉE (*suite*).

rendent compte des mesures qu'il ont prises pour combattre l'insurrection des départements de la Vendée, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres (*ibid.*). — Lettre des mêmes commissaires sur le même objet (*ibid.* p. 365); — renvoi de leurs lettres au ministre de la guerre et au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Lettre des commissaires dans le département de Mayenne-et-Loire par laquelle ils rendent compte des mesures qu'ils ont prises pour arrêter les progrès de l'insurrection de la Vendée (22 mars, p. 456). — Une députation des administrateurs de la Vendée et des Deux-Sèvres rend compte de la triste situation de ces deux départements (23 mars, p. 481). — Décret mettant une somme de deux millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour acquitter les dépenses occasionnées par les troubles (*ibid.* p. 486). — Lettre des administrateurs du département d'Eure-et-Loir par laquelle ils annoncent que les citoyens de ce département marchent au secours de la Vendée (*ibid.* p. 491). — Barère, au nom des comités de défense et de Sûreté générale réunis, fait un rapport et présente un projet de décret concernant les mesures provisoires à prendre pour arrêter les efforts des contre-révolutionnaires de la Vendée et des départements voisins (*ibid.* p. 492); — adoption de l'article premier du projet de décret (*ibid.* p. 493); — discussion de l'article 2 : Albitte, Barère, rapporteur, Ducos, Maximilien Robespierre, Lecointe-Puyraveau (*ibid.* p. 493 et suiv.). — Adoption de l'article 2, puis des articles 3 et 4 (*ibid.* p. 494). — Texte du décret (*ibid.*). — Lettre des membres du comité central des trois corps administratifs de Nantes réunis, par laquelle ils transmettent le récit des troubles affreux qui déchirent le département de la Loire-Inférieure (24 mars, p. 510); — copie des propositions de capitulation faites aux corps administratifs de la ville de Nantes par Gaudin de la Béritais, chef des révoltés (*ibid.* p. 511 et suiv.). — Proclamation du directoire de la Loire-Inférieure aux citoyens et à la garde nationale de Nantes (*ibid.* p. 512); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Lettre du ministre de la guerre par laquelle il rend compte des mesures qu'il a prises pour soumettre les rebelles des départements de l'Ouest et transmet deux lettres, l'une du général Verteuil, l'autre des administrateurs d'Indre-et-Loire (*ibid.* et p. suiv.). — Lettre du citoyen Pitter-Deurbroue, commandant la garde nationale de Nantes, par laquelle il rend compte des attaques des rebelles contre Nantes (*ibid.* p. 513). — Le

VENDÉE (*suite*).

département de Maine-et-Loire transmet un journal des opérations militaires faites contre les rebelles jusqu'au 22 mars (*ibid.* p. 514); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 515). — Tallien annonce que le département du Loiret a offert 5,000 hommes pour marcher au secours de la Vendée (*ibid.*). — Lidon annonce que le département de la Corrèze fait marcher un bataillon et une pièce de canon contre les rebelles (*ibid.*). — Boyer-Fonfrède annonce que 2,400 volontaires avec six pièces de canon sont en marche contre les rebelles (*ibid.*). — Taillefer annonce que le département de la Dordogne envoie 1,200 hommes contre les rebelles (*ibid.*). — Mellinet annonce que la route de Nantes à Angers est actuellement libre (25 mars, p. 540). — Lettre du représentant Richard, commissaire dans la Sarthe et le Maine-et-Loire, par laquelle il rend compte que les communications sont rétablies entre Nantes et Angers et qu'Ancenis est délivré (*ibid*). — Lettre du général Labourdonnaye relative aux dispositions qu'il a prises contre les rebelles (*ibid.* p. 558). — Lettre de Lebrun, président du conseil exécutif provisoire, par laquelle il fait connaître les nouvelles qu'il a reçues des départements troublés (*ibid.*). — Le ministre de la guerre transmet des lettres des administrateurs et officiers militaires relatives aux dispositions prises contre les révoltés dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure (27 mars, p. 586); — Lebrun, président du conseil exécutif provisoire, rend compte des nouvelles qu'il a reçues des départements troublés (*ibid.* p. 614). — Barère, au nom du comité de défense générale, annonce que les nouvelles qu'il a reçues de l'intérieur sont bonnes (*ibid.* p. 615). — Lettre du représentant Goupilleau, commissaire dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, par laquelle il transmet une lettre du comité central des administrateurs réunis à Nantes demandant avec de nouvelles instances les secours les plus prompts (28 mars, p. 628; — renvoi aux ministres de la guerre et de la marine (*ibid.* p. 629). — Les administrateurs du département d'Indre-et-Loire annoncent que les brigands ont été repoussés avec perte des environs de Saumur et d'Angers (*ibid.* p. 630). — Lettres des commissaires dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe par laquelle ils donnent des nouvelles sur les opérations entreprises contre les rebelles de la Vendée (29 mars, p. 681); — renvoi au conseil exécutif (*ibid.*). — Lettre du général Labourdonnaye par laquelle il transmet copie d'une proclamation et adresse aux habitants des campagnes des départements troublés (30 mars, p. 704); — renvoi aux comités de défense générale et de Sûreté générale réunis (*ibid.*). — Le ministre de la marine transmet: 1° une lettre du district de Paimbœuf qui annonce que cette ville doit son salut aux capitaines de la frégate *La Capricieuse* et de l'aviso l'*Impatient*; 2° une lettre du citoyen Favereau, directeur de la fonderie d'Indret, qui rend compte des mesures prises par lui pour repousser les rebelles (31 mars 1793, t. LXI, p. 7); — mention honorable et renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Le président du conseil exécutif provisoire annonce que les révoltés occupent encore un des côtés de la Loire et qu'il arrive de Nantes des troupes pour les combattre (*ibid.* p. 7); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). Le ministre de l'intérieur rend compte des mesures qu'il a prises pour faire passer des fonds au département de Mayenne-et-Loire (*ibid.* p. 8); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Lettre des administrateurs du district d'Ancenis au sujet des troubles qui affligent le département de la Loire-Inférieure (*ibid.* p. 12). — Décret enjoignant au ministre de la marine de prendre des mesures pour préserver des invasions de l'ennemi les côtes de Bretagne et du Poitou (*ibid.* p. 13). — Compte rendu par le ministre de la marine des mesures qu'il a prises pour la défense des côtes (1er avril, p. 29). — Lettre du président du conseil exécutif provisoire, relative aux mouvements des rebelles de l'intérieur et aux dispositions prises contre eux, principalement à La Rochelle (*ibid.*); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.* p. 30). — Lettre du représentant Mazade, commissaire aux côtes de l'Ouest, par laquelle il annonce qu'il a fait partir 3,606 hommes de Bordeaux contre les rebelles (*ibid.*); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Interrogatoire de Joseph Cathelineau, rebelle vendéen, devant le comité militaire du département de Maine-et-Loire (2 avril, p. 76); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Les administrateurs des districts de Challans et des Sables font part des menées des rebelles et transmettent une lettre d'un nommé Joly, qui se dit commandant général des révoltés (*ibid.* p. 82). — Sur la motion d'Albitte, la Convention décrète que le pouvoir exécutif rendra compte de la situation de la République (*ibid.* p. 83). — Compte rendu par le ministre de la marine des mesures qu'il a prises pour la défense des

VENDÉE (*suite*).

côtes (*ibid.* p. 102). — Le président du conseil exécutif provisoire annonce les dispositions prises dans les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et de la Charente-Inférieure pour combattre les rebelles (*ibid.* p. 102 et suiv.); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.* p. 103). — Dechézeaux donne lecture d'une lettre du conseil général de Saint-Martin-Ile-de-Ré, par laquelle il annonce que le général Foucault a complètement battu les rebelles qui menaçaient la ville des Sables (3 avril, p. 125); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 126). — Lettre des administrateurs composant le conseil exécutif et militaire de Mayenne-et-Loire par laquelle ils donnent de nouveaux détails sur l'état actuel des forces dans ce département, sur leurs positions, sur celles des contre-révolutionnaires et sur de nouveaux succès des armées de la République (3 avril, p. 130); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). Lettre des administrateurs de la Vendée par laquelle ils demandent des forces pour les aider à repousser les rebelles (4 avril, p, 291); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.*). — Lettre des commissaires dans le Morbihan et le Finistère par laquelle ils rendent compte des opérations exécutées contre les rebelles dans le département du Morbihan (*ibid.* p. 292); — renvoi au comité de défense générale (*ibid.* p. 293). — Lettre des commissaires dans l'Ille-et-Vilaine par laquelle ils annoncent que les gardes nationales de Rennes viennent d'obtenir un grand succès sur les rebelles (5 avril, p. 321); — mention honorable (*ibid.* p. 323). — Lettre du représentant Fouché, commissaire dans la Loire-Inférieure, par laquelle il annonce un avantage contre les rebelles et la destitution d'un membre du département et du commandant de l'artillerie du château de Nantes (5 avril, p. 324); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 325). — Lettre des commissaires Trullard et Niou par laquelle ils transmettent copie d'une sommation faite par Guerry aux magistrats de l'île-d'Yeu (*ibid.*). — La Convention approuve la conduite de ses commissaires (*ibid.* p. 326). — Le comité de défense générale prendra avec le conseil exécutif les mesures nécessaires pour la défense des côtes des ci-devant provinces de Normandie, du Poitou et de Bretagne (*ibid.* p. 329.) Lettre du président du conseil exécutif provisoire par laquelle il fait part du succès remporté par la frégate *La Gracieuse*, contre les rebelles, sur les côtes de Paimbœuf (*ibid.* p. 337); — Mellinet annonce que les habitants de la commune de Pornic ont repoussé les rebelles (*ibid.* p. 338); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre des administrateurs composant le conseil exécutif et militaire du département de Maine-et-Loire par laquelle ils donnent des détails sur leur position et sur celle des rebelles (6 avril, p. 362); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le président du conseil exécutif provisoire fait part des succès que les troupes républicaines ont remportés sur les révoltés devant les Sables d'Olonne (*ibid.* p. 370). — Lettre des commissaires dans la Loire-Inférieure et dans la Mayenne par laquelle ils annoncent la mort héroïque du citoyen Sauveur, président du district de La Roche-Bernard, et du curé de Savenay (8 avril, p. 413); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 414). — Lettre des membres du conseil général de la Charente-Inférieure par laquelle ils rendent compte des dispositions qu'ils ont cru devoir prendre comme mesure de sûreté générale (*ibid.* p. 420); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Laloy donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du département de la Vendée dans laquelle on annonce que les rebelles ont été battus près des Sables-d'Olonne par les citoyens Foucaud et Gaudin et que le citoyen Chataignier a été massacré par les brigands (*ibid.* p. 422); — mention honorable et renvoi au comité des secours publics pour l'indemnité à accorder à la veuve de Chataignier (*ibid.* p. 423). — Lettre du président du conseil exécutif provisoire par laquelle il annonce que les nouvelles des départements de l'Ouest continuent d'être rassurantes et que les généraux La Bourdonnaye et Berruyer prennent des mesures pour attaquer les rebelles sur tous les points (*ibid.* p. 451). — Lettre des administrateurs du département de la Charente par laquelle ils annoncent qu'ils ont fait partir 1,800 hommes, tant infanterie que cavalerie, avec cinq pièces de campagne pour aller au secours des départements des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure et de la Vendée (9 avril, p. 462); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 463). — Lettre des membres des conseils généraux du district et de la commune de Confolens par laquelle ils rendent compte des mesures qu'ils ont prises en vue de ramener le calme dans les départements de l'Ouest (*ibid.*). — Lettre des commissaires dans les départements du Finistère et du Morbihan par laquelle ils rendent compte des mesures qu'ils ont prises contre les rebelles (*ibid.*); — renvoi au comité

VENDÉE *suite*.

VENDÉE (*suite*).

de Salut public (*ibid.* p. 465). — Lettre des administrateurs du Finistère par laquelle ils annoncent qu'ils ont envoyé 2,000 hommes dans les départements du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire (11 avril 1793, p. 591); — mention honorable (*ibid.*). — Le président du conseil exécutif provisoire donne des nouvelles des départements des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et de la Vendée et fait part de deux traits de courage des citoyens Reliquet et Jugnet (*ibid.* p. 598); — mention honorable de la conduite des citoyens Reliquet et Jugnet (*ibid.* p. 599). — Un membre annonce que l'armée des Sables vient de remporter une victoire complète sur les rebelles dans le département de la Vendée (13 avril 1793, t. LXII, p. 23). — La Convention décrète que le représentant Gaudin sera adjoint aux autres commissaires envoyés en Vendée (*ibid.*). — Le président du conseil exécutif annonce que les volontaires, sous la conduite du général Bouchard, ont fait quelques mouvements contre les rebelles près de Noirmoutiers (14 avril, p. 77); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des administrateurs du district des Sables par laquelle ils démentent la nouvelle de la prise de cette ville par les rebelles (15 avril, p. 112). — Lettre des commissaires dans les Deux-Sèvres et la Vendée par laquelle ils annoncent un avantage remporté sur les rebelles de la Vendée (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 113). — Lettre du citoyen Gallet, commissaire du département de la Vendée près le district des Sables, par laquelle il rend compte d'un avantage remporté sur les rebelles par le général Boulard, près de la Mothe-Achard, et de la prise de Veray par les troupes de la République (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du représentant Niou par laquelle il rend compte des mouvements du corps d'armée réuni aux Sables et se plaint des accusations portées contre lui, à la barre de la Convention, par un administrateur des Deux-Sèvres (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 114). — Lettre des commissaires dans la Loire-Inférieure et la Mayenne par laquelle ils rendent compte de la situation du département de la Loire-Inférieure et de la défense de Paimbœuf (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Mellinet annonce que les patriotes se sont emparés de la ville de Coron (Maine-et-Loire) (*ibid.* p. 118). — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre des membres composant le

VENDÉE (*suite*).

comité central des trois corps administratifs de la ville de Nantes qui se plaignent de l'inaction des troupes destinées à renforcer le département de la Loire-Inférieure (16 avril, p. 170); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du représentant Richard, commissaire dans le Maine-et-Loire et la Sarthe, par laquelle il rend compte de certains avantages remportés sur les rebelles par les troupes du général Berruyer (*ibid.* p. 171); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 172). — Le président du conseil exécutif provisoire rend compte d'un avantage remporté sur les rebelles par les troupes du général Berruyer à La Jumellière et à Chemillé (*ibid.* p. 201). — Lefebvre de Chailly se plaint que la ville de Nantes soit laissée sans secours (*ibid.*). — La Convention décrète que le général Labourdonnaye se rendra au comité de Salut public pour y conférer avec les députations des Deux-Sèvres, de la Vendée, de Mayenne-et-Loire, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, du Finistère et des Côtes-du-Nord sur les moyens de venir au secours de Nantes (*ibid.* p. 202). — Lettre du représentant Niou par laquelle il rend compte de la conduite courageuse du jeune Berolle, du colonel Baudry et de sa division, lors de l'expédition des Sables, et d'un arrêté qu'il a pris relativement à l'augmentation de la ration de biscuit pour l'équipage de la frégate *La Gracieuse* (18 avril, p. 600). — La Convention approuve l'arrêté (*ibid.* p. 601). — Lettre du général Berruyer par laquelle il rend compte de divers succès remportés par les troupes de la République (*ibid.* p. 608); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des représentants Fouché et Villers, commissaires dans la Mayenne et la Loire-Inférieure, par laquelle ils transmettent : 1° un arrêté qu'ils ont pris relativement aux biens des condamnés; 2° une proclamation aux habitants des campagnes; 3° la réponse des rebelles à cette proclamation (19 avril, p. 691 et suiv.), — La Convention approuve l'arrêté pris par ses commissaires et renvoie les pièces au comité de sûreté générale (*ibid.* p. 693). — Le ministre de la guerre transmet une lettre du commissaire-ordonnateur Ballias-Laubarède sur la situation de la Vendée (*ibid.* p. 698). — La Convention décrète que le comité de Salut public lui fera demain un rapport général sur les mesures à prendre pour réprimer les troubles des départements de l'Ouest (*ibid.*). — Lettre des corps administratifs des districts de Challans et des Sables relative

VENDÉE (*suite*).

aux succès des patriotes contre les rebelles (20 avril 1793, t. LXIII, p. 7). — Musset communique une lettre du citoyen Gaudin, commandant la garde nationale des Sables d'Olonne, par laquelle il rend compte d'un succès remporté contre les rebelles et du meurtre du patriote Chataignes (*ibid.*); — mention honorable du courage des citoyens Foucaud et Gaudin et renvoi au comité des secours publics pour la pension à accorder à la veuve Chataignes (*ibid.*). — Lettre du général Verteuil qui confirme les détails envoyés par les administrateurs des Sables sur les succès obtenus contre les rebelles de la Vendée (*ibid.* p. 16). — Lettre du général Labourdonnaye par laquelle il prévient la Convention qu'il va diriger une opération sur la rive gauche de la Loire et faire passer des exemplaires d'une adresse aux habitants des campagnes pour les garantir du royalisme et de la superstition (21 avril, p. 75); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du général Berruyer par laquelle il annonce que le général Ligonnier a été battu à Coron par les rebelles (23 avril, p. 168); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des administrateurs de Maine-et-Loire par laquelle ils rendent compte de la situation des divers corps et de l'indiscipline des troupes (24 avril, p. 215); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 216). — Les administrateurs de la Loire-Inférieure transmettent une lettre du général Beysser dans laquelle il annonce qu'il a pris le port Saint-Père et qu'il marche sur Machecoul (25 avril, p. 304); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 305). — Lettre des représentants Fouché et Villers, commissaires dans la Loire-Inférieure et la Mayenne, par laquelle ils annoncent que le fort de Châteaubourg, dont les rebelles s'étaient emparés, a été repris (*ibid.* p. 305); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Boyer-Fonfrède annonce que la garde nationale bordelaise a fourni un bataillon de 650 hommes pour marcher contre les Vendéens (26 avril, p. 383); — mention honorable (*ibid.*). — Lettre des représentants Fouché et Villers, commissaires dans la Mayenne et la Loire-Inférieure, par laquelle ils annoncent qu'ils ont l'espoir d'exterminer sous peu les brigands (27 avril, p. 416); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — Lettre des représentants Guermeur et Lemalliaud, commissaires dans le Morbihan et le Finistère, par laquelle ils donnent des nouvelles de l'insurrection (*ibid.* p. 420); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du général Berruyer par laquelle il rend compte de ses opérations (*ibid.* p. 422); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Une députation des administrateurs de Maine-et-Loire est admise à la barre et rend compte de la situation malheureuse de ce département (*ibid.* p. 423 et suiv.). — La Convention ajourne la décision à prendre jusqu'au rapport du comité de Salut public (*ibid*, p. 425). — Cambon, au nom du comité de Salut public, demande que ce comité soit autorisé à requérir la force armée des divers lieux de l'intérieur (*ibid.* p. 438). — ordre du jour (*ibid.*). — Les administrateurs de Mayenne-et-Loire demandent un secours de 50,000 livres (*ibid.* p. 439); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Lettre du commissaire du département de la Vendée, réuni aux administrateurs des districts des Sables et de Challans, par laquelle il annonce que le département de la Vendée n'est pas encore délivré des brigands et que l'armée commandée par le général Boulard a livré sept combats heureux aux rebelles (28 avril, p. 502); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 503). — Un membre du conseil général du département du Cher est admis à la barre et rend compte d'un échec essuyé par le détachement de ce département envoyé contre les rebelles (*ibid.* p. 549); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre du représentant Auguis, commissaire dans les Deux-Sèvres et la Vendée, par laquelle il annonce à la Convention la reprise de la ville de Machecoul par les Nantais (30 avril, p. 618); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 619). — Penières annonce qu'un bataillon de la Corrèze, passant près de Saint-Hermand, a battu 1,500 révoltés qui s'étaient retranchés à Saint-Laurent-de-la-Salle et a arraché le drapeau blanc arboré au clocher de l'église de cette commune (*ibid.* p. 623); — mention honorable et insertion au *Bulletin* de la conduite des volontaires Dulac, Roche, Mathieu, Després et Sartelon (*ibid.* p. 624). — Lettre des représentants Jean-Bon-Saint-André et Lacoste, commissaires dans le Lot et la Dordogne par laquelle ils annoncent qu'ils ont fait marcher au secours de la Vendée 250 volontaires armés et équipés (1er mai, p. 667). — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Une députation des citoyens de la section de Beaurepaire est admise à la barre et donne lecture d'un arrêté portant que le recrutement se fera dans son sein par la voie du sort pour voler au secours des troupes de la Vendée

(*ibid.* p. 679); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La section des Amis de la patrie demande le départ pour la Vendée de toutes les troupes soldées qui se trouvent à Paris (*ibid.*). — Anaxagoras Chaumette, procureur de la commune de Paris, annonce que le commandement général compte faire partir à bref délai 12,000 hommes contre les rebelles de la Vendée (*ibid.* p. 680). — La Convention, sur la motion de Marat, décrète que la ville de Paris a bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Une députation de la section de la Réunion est admise à la barre et demande que toutes les troupes soldées, existantes en ce moment dans l'étendue du département de Paris, soient envoyées contre les rebelles (*ibid.* p. 681); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le citoyen Even, faisant fonction d'ordonnateur civil à Nantes, annonce que les brigands ont évacué Noirmoutier et que le colonel Beysser est maître des environs de Machecoul (2 mai 1793, t. LXIV, p. 3). — La section du Pont-Neuf, de Paris, demande que les troupes de ligne et les gardes nationales soldées de Paris soient envoyées au secours de la Vendée (*ibid.*). — Des députés extraordinaires de la ville de Nantes demandent des secours (*ibid.* p. 7). — La Convention décrète l'impression de la pétition, la mention honorable du courage des administrateurs et ordonne au conseil exécutif de rendre compte des causes qui ont retardé le départ de gardes nationaux qui allaient au secours de la Vendée (*ibid.* p. 9). — Le représentant Auguis, commissaire en Vendée, annonce que les rebelles ont été chassés de Moutiers et de Beaulieu (4 mai, p. 47); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). Lettre des membres des corps administratifs de Saumur par laquelle ils font part de la conduite héroïque du général Duhoux à la prise de Chemillé (*ibid.* p. 48); — mention honorable (*ibid.* p. 49). — Une députation des administrateurs de la Vienne expose les dangers que peut courir ce département qui commence à être envahi par les rebelles (5 mai p. 154); — renvoi de la pétition au comité de Salut public (*ibid.* p. 155). — Un membre annonce que le département de la Charente vient de faire partir pour la Vendée un nouveau corps de 1,200 hommes (6 mai, p. 203). — La Convention décrète que les citoyens de la Charente ont bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Rapport de Barère, au nom du comité de Salut public, sur les mesures prises pour combattre les contre-révolutionnaires de la Vendée (*ibid.* p. 216). — La Convention décrète qu'elle passe à l'ordre du jour sur les pétitions de la municipalité, du département et de plusieurs sections de Paris, relatives au mode de recrutement à adopter pour la levée des bataillons destinés à marcher contre les rebelles de l'Ouest (*ibid.* p. 218). — Sur la motion de Prieur (de la Marne), la Convention décrète que les bataillons qui marcheront contre les rebelles de la Vendée pourront retourner dans leurs foyers dès que les départements de l'Ouest ne seront plus en danger (*ibid.* p. 219). — Les gendarmes nationaux servant près de la Convention seront envoyés dans les départements maritimes de l'Ouest (*ibid.*). — Divers membres annoncent que sur divers points du territoire des hommes se sont enrôlés pour marcher contre les rebelles de la Vendée (*ibid.*). — Barère rend compte des mesures prises par le comité de Salut public pour venir au secours de la Vendée (*ibid.*). — Tallien annonce la prise d'Argenton-le-Peuple par les rebelles, l'évacuation de Bressuire par les patriotes et demande qu'on vienne au secours de Thouars gravement menacé (7 mai, p. 276). — Lettre du général Quétineau pour demander des secours (*ibid.* p. 277). — Couthon demande que 200 membres de la Convention aillent au-devant des révoltés de l'Ouest (7 mai, p. 279). — Un député extraordinaire du département d'Indre-et-Loire est admis à la barre. Il annonce la prise de Bressuire et de Thouars par les rebelles et demande qu'on secoure Chinon, qui est menacé (8 mai, p. 309). — Discussion sur la pétition des administrateurs d'Indre-et-Loire : Chambon, Bentabole, Thuriot, Lecointe-Puyraveau, Louis Legendre, Vergniaud, Delahaye, Maximilien Robespierre, Camille Desmoulins, Couthon, Barailon, Danton, Marat, Buzot et Thuriot (*ibid.* p. 309 et suiv.). — La Convention décrète que 96 commissaires, pris dans son sein, se transporteront, au nombre de deux, dans chaque section de Paris, pour y conférer, sur les mesures à prendre pour mettre en marche une force armée dirigée contre les rebelles de la Vendée (*ibid.* p. 315). —Le ministre de la guerre demande l'autorisation de faire passer à moins de 30.000 toises de Paris les troupes destinées à la Vendée (*ibid.*). — Liste des commissaires chargés d'aller dans les sections pour hâter le recrutement des troupes destinées à la Vendée (*ibid.* p. 337). — Cambon donne lecture d'une lettre de Julien (de Toulouse) contenant des nouvelles alarmantes sur les troubles des départements de l'Ouest et soumet à la Convention un arrêté du comité de Salut public

pour mettre en état de réquisition les gardes nationales des départements environnant les districts où les révoltés ont formé leurs rassemblements (9 mai, p. 360). — La Convention approuve cet arrêté (*ibid.* p. 361). — Arrêté des administrateurs de la Haute-Vienne contenant les mesures destinées à secourir le département de la Vienne (*ibid.*). — Projet de décret sur le mode de recrutement et l'organisation du contingent de Paris destiné à aller combattre les rebelles de la Vendée (*ibid.* p. 363); — adoption (*ibid.*). — On annonce la prise de Machecoul par le général Beysser (10 mai, p. 409); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 410). — Adjonction de nouveaux commissaires à ceux envoyés dans les départements des Deux-Sèvres, de Mayenne-et-Loire, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire (*ibid.* p. 417). — Sur la motion de Danton, la Convention décrète que les chefs et instigateurs des révoltés seront seuls sujets à la peine portée par la loi du 19 mars dernier contre les rebelles (*ibid.* p. 435). — Le procureur général syndic du département d'Indre-et-Loire annonce que les départemens de la Vienne et d'Indre-et-Loire sont menacés d'être envahis par les rebelles (11 mai, p. 540). — Deux députés du district et de la commune de Saint-Maixent sont admis à la barre et expriment les alarmes de leurs concitoyens (*ibid.* p. 546). — Lecointe-Puyraveau annonce que le général Quétineau a évacué Bressuire et a livré Thouars aux rebelles (*ibid.* p. 547). — Discussion : Taillefer, Thuriot, Barailon, Bourdon (de l'Oise), Lehardy (Morbihan), Chambon, Bentabole, Bailleul et Collot d'Herbois (*ibid.* p. 547 et suiv.). — La Convention renvoie toutes les propositions au comité de Salut public, qui est prorogé pour un mois (*ibid.* p. 549). — Barère, au nom du comité de Salut public, donnne lecture de lettres de Tallien annonçant que les dangers sont pressants et d'une lettre du citoyen Vaulierd annonçant la prise de Thouars par les rebelles; il propose ensuite un projet de décret contenant diverses mesures de Salut public (*ibid.* p. 551). — Adoption du projet de décret (*ibid.* p. 555). — Le ministre de la guerre rend compte des ordres en vertu desquels les gardes nationales de la Creuse, de la Dordogne et de la Meurthe, qui allaient au secours de la Vendée, ont été dirigées sur d'autres points (12 mai, p. 592). — Une députation de la commune de Poitiers est admise à la barre et rend compte des dangers qui menacent cette ville (*ibid.* p. 601); —

renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Ingrand annonce que les rebelles n'ont pas fait de progrès depuis la prise de Thouars et demande que les représentants Carra et Choudieu, commissaires dans ce pays, soient rappelés (13 mai, p. 642); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le général Labourdonnaye annonce que les troupes rassemblées à Nantes sous les ordres du général Canclaux ont établi une communication avec les Sables pour empêcher les rebelles de compter sur des secours étrangers et se disculpe des accusations portées contre lui par Bourdon (de l'Oise) (14 mai, p. 667). — Une députation des volontaires de la section de l'Unité, prêts à partir pour la Vendée, prête serment et défile dans la salle (*ibid.* p. 672). — Carra, commissaire dans les Deux-Sèvres et la Vendée, informe la Convention que le général Quétineau ne lui paraît pas aussi coupable qu'on l'avait cru d'abord (15 mai, p. 684); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Une députation des volontaires de la section du Temple, prêts à partir pour la Vendée, prête serment et défile dans la salle (*ibid.* p. 686). — Lettre du représentant Auguis, commissaire dans les Deux-Sèvres et dans la Vendée, par laquelle il rend compte de ses efforts pour relever le moral des troupes stationnées à Saint-Maixent (16 mai, p. 708); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret ordonnant au comité de Salut public de faire un rapport sur les mesures qui ont été prises par le conseil exécutif pour prévenir et dissiper les troubles de la Vendée (*ibid.* p. 710). — Décret ordonnant que les dispositions du décret du 12 mai s'appliqueront à tous les commis et employés de la Convention qui voleront au secours de leurs frères de la Vendée (*ibid.* p. 769). — Le général Canclaux annonce que les rebelles ont été battus au Pont-Saint-Pierre (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 7). — Le représentant Auguis, commissaire dans les Deux-Sèvres et la Vendée, annonce que le général Chalbos a remporté une victoire sur les rebelles, à une demi-lieue de Fontenay-le-Peuple (20 mai, p. 117). — Le général de brigade Chalbos transmet le récit de sa victoire contre les rebelles, à une demi-lieue de Fontenay-le-Peuple (*ibid.*). — Lettre de l'adjudant-général Sandos par laquelle il annonce la même victoire et rend compte de la brillante conduite des volontaires de la Gironde, de l'Hérault, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure (*ibid.* p. 118). — La Convention ordonne l'insertion de ces lettres au *Bul-*

letin et l'envoi aux armées (*ibid.* p. 119). — Lettre du général Canclaux par laquelle il rend compte de ses opérations contre les rebelles (21 mai, p. 147); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Décret mettant une somme de 2 millions à la disposition du ministre de l'intérieur pour subvenir aux dépenses particulières que la guerre de Vendée nécessite de la part des corps administratifs (22 mai, p. 183). — Lettre du citoyen Masson fils, de Saint-Maixent, par laquelle il donne des détails intéressants sur la manière de combattre et sur les desseins des rebelles (23 mai 1793, p. 208 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 209). — Lettre des représentants Guermeur et Lemalliaud, commissaires dans les départements du Morbihan et du Finistère, par laquelle ils communiquent une lettre du conseil général de Lorient, relative aux perquisitions ordonnées à propos des flammes blanches trouvées sur certains points de la côte au lieu des flammes nationales (23 mai, p. 214); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 215). — Lettre du citoyen Bretonville, commandant de la force armée à Parthenay, par laquelle il annonce le rétablissement dans cette ville, des corps administratifs et de la municipalité (23 mai, p. 322); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 323). — Lettre des représentants Thibaudeau et Creuzé, commissaires dans les départements de l'Ouest, par laquelle ils rendent compte des bonnes dispositions du département de la Vienne et de la ville de Poitiers (26 mai, p. 334); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Adresse de la Convention aux citoyens égarés des départements de l'Ouest (*ibid.* p. 354). — Lettre des représentants Auguis, Jard-Panvillier et Lecointe-Puyraveau, commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils annoncent que les brigands qui avaient eu l'insolence d'écrire au général Chalbos qu'ils viendraient dîner à Niort le 27 de ce mois, ne se sont pas présentés (2 juin, p. 692); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 693). — Lettres des autorités constituées de la Vendée qui annoncent de nouveaux succès des rebelles et se plaignent de la lenteur des secours dont ils ont le plus pressant besoin (*ibid.* p. 694 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 695). — Le citoyen Beffroy, chef de brigade, commandant la légion de la Fraternité, annonce un avantage que les troupes de la République ont remporté sur les brigands au bourg

des Verchers (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 15 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 16). — Barère, au nom du comité de Salut public, demande la confirmation d'une proclamation faite à Nantes par le représentant Coustard pour faire donner des indemnités à ceux qui ont souffert du pillage des révoltés (*ibid.* p. 17). — La Convention approuve et confirme la proclamation (*ibid.* p. 18). — Lettre des représentants Goupilleau, Jard-Panvillier et Lecointe-Puyraveau, commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils rendent compte des avantages remportés sur les rebelles par les armées de la République et annoncent que les Vendéens ont évacué Fontenay (*ibid.* p. 19 et suiv.); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 20). — Exposé de la conduite du Conseil exécutif provisoire relativement aux troubles de la ci-devant Bretagne, de la Vendée et des départements limitrophes (6 juin, p. 92); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Adresse du conseil général du département de Paris relative aux mesures à prendre contre les rebelles de la Vendée (12 juin, p. 455 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 456). — Lettre des représentants Tallien et Bodin, commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils annoncent la prise de Saumur par les rebelles vendéens et la déroute complète de l'armée républicaine (*ibid.* p. 456 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 457). — Lettre des représentants Richard, Ruelle et Tallien, commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils rendent compte de l'échec que les troupes de la République viennent d'éprouver et dont le résultat a été la prise de Saumur par les rebelles (13 juin, p. 485 et suiv.). — Sur la motion de Thuriot, la Convention décrète que le citoyen Marceau, officier de la Légion germanique, qui a arraché des mains des rebelles le représentant Bourbotte, a bien mérité de la patrie (*ibid.* p. 487). — Décret portant qu'un corps de 1,000 hommes armés partira de Paris avec 48 pièces de canon pour marcher contre les rebelles de l'intérieur (14 juin, p. 520). — Lettre du général Sandoz par laquelle il rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la République sur les rebelles vendéens au château de l'Hermenault (18 juin, p. 678). — Une députation de la ville de Nantes est admise à la barre et demande des secours (22 juin 1793, t. **LXVII**, p. 64 et suiv.). — Décret ordonnant que les députés extraordinaires de la ville de Nantes se rendront au

comité de Salut public qui s'assemblera sur le champ afin de prendre des mesures promptes et efficaces pour porter des secours en vivres et en hommes à la ville de Nantes (*ibid.* p. 65). — Lettre du représentant Coustard, commissaire dans la Loire-Inférieure, par laquelle il confirme les détails donnés par la députation des citoyens de Nantes (*ibid.* et p. suiv.). — Décret révoquant les pouvoirs des commissaires près l'armée des côtes de La Rochelle et nommant dix nouveaux commissaires pour cette armée (*ibid.* p. 67). — Décret punissant tout militaire qui, après avoir été prisonnier des rebelles et avoir reçu d'eux un passeport, se prévaudrait de ce passeport pour se dispenser de rentrer sous les drapeaux de la République (*ibid.* p. 68). — Rapport par Sevestre, au nom des commissaires envoyés près l'armée des côtes de Brest, sur l'état actuel des départements de la ci-devant province de Bretagne (23 juin, p. 102 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 104). — Décret chargeant les citoyens Méaulle, Fouché, Philippeaux et Esnue de la Vallée de se rendre dans les départements du Centre et de l'Ouest (24 juin, p. 120). — Adresse des administrateurs du département de Loir-et-Cher relative aux troubles de Vendée (25 juin, p. 420 et suiv.). — Une députation des administrateurs d'Eure-et-Loir, admise à la barre, annonce que La Flèche est pris par les rebelles et demande des secours pour protéger la Beauce (*ibid.*, p. 445). — La Convention décide que les députés d'Eure-et-Loir seront entendus par le comité de Salut public (*ibid.* p. 446). — Lettre du général Biron annonçant un avantage des troupes de la République sur les rebelles au poste de Busseau (26 juin, p. 498). — Guyomar annonce que le général Beysser, commandant à Nantes, a chassé les rebelles de cette ville (27 juin,p. 601). — Lettre du représentant Goupilleau, commissaire près l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle il annonce que Westermann vient de battre les rebelles à Parthenay (28 juin, p. 611). — Situation des armées républicaines engagées contre les rebelles exposée par Carra (*ibid.* p. 621). — Lettre du général Biron annonçant que Westermann a battu les rebelles près de Parthenay (*ibid.* p. 622); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 623). — Villers annonce que les rebelles ont envoyé des parlementaires aux administrateurs de Nantes pour leur proposer de livrer les députés qui étaient dans cette ville, et que les administrateurs ont repoussé cette proposition avec mépris (29 juin, p. 640); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre du représentant Choudieu, commissaire à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle il annonce que cette armée s'organise tous les jours de la manière la plus satisfaisante et confirme la victoire remportée sur les rebelles par le général Westermann ainsi que la prise de Saumur par les troupes de la République (*ibid.* p. 649); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre du général Sandoz par laquelle il annonce deux nouveaux avantages remportés par les troupes de la République sur les rebelles de la Vendée (*ibid.*). — Lettre des représentants Thibaudeau et Creuzé, commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils confirment les détails donnés par Westermann sur l'affaire de Parthenay (*ibid.* p. 650). — Lettre du général Sandoz qui annonce de nouveaux avantages remportés sur les rebelles (30 juin, p. 682); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du général Sandoz contenant des détails sur un combat heureux livré aux rebelles aux environs de Luçon (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 147 et suiv.). — Lettre du général Biron annonçant que les rebelles ont été battus le 28 juin aux environs de Luçon (*ibid.* p. 156). — Lettre des commissaires dans la département de la Vendée confirmant cette nouvelle (*ibid.*). — Villers annonce que les rebelles ont été repoussés de Nantes (6 juillet, p. 297). — Lettre des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, commissaires près l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils rendent compte des succès remportés sur les rebelles vendéens, dans la journée du 29 juin, près de Nantes (*ibid.* p. 308). — Lettre des mêmes commissaires, par laquelle ils transmettent le rapport du général Beysser sur le combat heureux livré le 29 juin aux rebelles vendéens (*ibid.* p. 310); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 312). — Lettre du général Canclaux qui annonce la déroute des rebelles vendéens, le 29 juin, près de Nantes (*ibid.* p. 316). — Lettre du général Westermann par laquelle il annonce qu'il a livré Amailloux au pillage (*ibid.* p. 317).— Lettre du général Westermann par laquelle il annonce qu'il vient de s'établir à Bressuire (*ibid.*). — Lettre des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, commissaires près l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils rendent compte des succès remportés sur les rebelles dans la journée du 29 juin (*ibid.* p. 340); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre du général Westermann au

VENDÉE *suite*.

général Biron pour l'informer de la prise de Châtillon (7 juillet, p. 373). — Lettre du général Canclaux contenant des détails sur les combats livrés aux rebelles vendéens, autour de Nantes, depuis le 27 juin (*ibid.* p. 375); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 377). — Lettre des représentants Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay) transmettant copie de la lettre de Westermann qui annonce la prise de Châtillon (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, commissaires à l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils annoncent qu'ils ont suspendu de ses fonctions le général Sureau (8 juillet, p. 397); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 398). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils transmettent l'arrêté de suspension qu'ils ont pris contre le général Sureau (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public et au ministre de la guerre (*ibid.* p. 399). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils annoncent que les rebelles ont entièrement évacué les environs de Nantes et transmettent divers arrêtés (*ibid.*); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 402). — Lettre du citoyen Crassous à Billaud-Varenne par laquelle il rend compte de l'affaire de Luçon (9 juillet, p. 465). — Lettre des représentants Goupilleau et Bourdon (de l'Oise) par laquelle ils annoncent que Westermann a été surpris et battu à Châtillon (10 juillet, p. 506). — La Convention décrète que Westermann sera traduit à la barre pour être interrogé sur les faits énoncés dans la lettre des représentants Bourdon et Goupilleau (*ibid.* p. 507). — Lettre des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, commissaires à l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils se plaignent de l'inaction des généraux Biron, Boulard et du commandant de l'armée de Tours et reprochent au ministre de la guerre l'état de désorganisation où il laisse l'armée des côtes de Brest (13 juillet, p. 644); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 645). — Lettre des mêmes commissaires pour annoncer qu'il leur arrive des forces des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine et que les rebelles qui ont pris part à l'attaque de Niort et de Nantes sont de véritables bandits (*ibid.*); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 646). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils se plaignent de l'état de désorganisation dans lequel le ministre de guerre laisse l'armée des côtes de Brest (*ibid.*). — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre des représentants Bourbotte et Tallien, commissaires près l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils annoncent que les rebelles ont évacué la rive droite de la Loire (*ibid.* p. 675); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 676). — Lettre des commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle par laquelle ils transmettent : 1° copie d'une proclamation aux habitants des campagnes; 2° deux arrêtés dont l'un a pour objet les membres du comité contre-révolutionnaire de Saumur et l'autre l'établissement d'une commission militaire (*ibid.*). — La Convention approuve les arrêtés et renvoie les pièces au comité de Salut public (*ibid.* p. 677). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils confirment que la ville de Nantes est délivrée et annoncent que l'armée du général Canclaux, actuellement sur la rive droite de la Loire, donne la main à l'armée rassemblée à Angers (*ibid.* p. 679). — Lettre des représentants Merlin (de Douai) et Gillet, commissaires à l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils font connaître à la Convention que les communications de Nantes à Rennes et à Vannes sont rétablies et que la journée du 29 juin, après avoir provoqué l'entière évacuation de la ville de Niort, paraît avoir mis l'armée des rebelles en déroute complète (15 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Lettre du représentant Philippeaux, commissaire dans les départements du centre et de l'ouest, par laquelle il rend compte des différentes dispositions militaires prises contre les rebelles (17 juillet, p. 62); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 64). — Lettre des représentants Merlin (de Douai), Gillet et Cavaignac, commissaires à l'armée des côtes de Brest, par laquelle ils transmettent copie de lettres qui ont été saisies sur un espion des rebelles (*ibid.* p. 90). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils annoncent qu'ils ont dû destituer et faire mettre en arrestation le général Beysser, coupable d'avoir adhéré à des mesures contre-révolutionnaires prises par les autorités constituées de la ville de Nantes (*ibid.* p. 101). — Lettre des mêmes commissaires par laquelle ils annoncent que les corps administratifs de Nantes ont pris, après leur départ, un arrêté portant qu'ils ne reconnaîtraient plus aucun commissaire de la Convention (*ibid.* p. 103). — La Convention met hors la loi le général Beysser, les administrateurs de la Loire-Inférieure,

VENDÉE (*suite*).

ainsi que le représentant Coustard qui a refusé de se rendre au sein de la Convention nationale (*ibid.* p. 104). — Lettre des représentants Bourbotte et Turreau, commissaires près l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils rendent compte d'un avantage remporté sur les rebelles par les troupes de la République auprès d'Aubigné (19 juillet, p. 180); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 181). — Lettre du général La Barolière par laquelle il rend compte du combat livré le 15 juillet près de Martigné (*ibid.* p. 199); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 200). — Le ministre de la guerre annonce qu'il a nommé le général de division Gudin, commandant en chef de l'armée des côtes de La Rochelle, en remplacement du général Beysser (*ibid.* p. 200). — Lettre du représentant Philippeaux, commissaire dans les départements du centre et de l'ouest, par laquelle il annonce qu'il a réchauffé le zèle patriotique des départements de la Haute-Vienne et de l'Indre et qu'il a appris que Barbaroux était allé à Nantes prêcher la révolte (*ibid.* p. 200); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 201). — Lettre du même représentant par laquelle il rend compte d'un avantage remporté par les armées républicaines aux environs de Martigné, près de Doué (*ibid.* p. 201); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Barère annonce que les nouvelles de la Vendée ne sont pas favorables et que les troupes n'ont pas montré le courage qu'on devait attendre de soldats républicains (25 juillet, p. 484). — Lettre des représentants Turreau et Bourbotte, commissaires près l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils annoncent que l'armée républicaine vient d'être battue à Vihiers (26 juillet, p. 553). — Lettre des administrateurs d'Indre-et-Loire confirmant cette défaite (*ibid.* p. 554). — Lettre des commissaires de la section des Gardes françaises par laquelle ils annoncent que les rebelles ont fui en désordre du côté de Cholet (*ibid.* p. 555). — Lettre des commissaires à l'armée des côtes de La Rochelle par laquelle ils annoncent un avantage remporté sur les rebelles aux Ponts-de-Cé (*ibid.*). — Arrêté des mêmes commissaires ordonnant aux municipalités d'arrêter et de faire désarmer les soldats de l'armée républicaine qui ont abandonné leurs drapeaux (*ibid.*). — Décret approuvant cet arrêté et ordonnant la création de nouveaux corps dans l'armée des côtes de La Rochelle (*ibid.* p. 556). — Lettre du général Tuncq par laquelle il rend compte d'un combat qu'il a livré dans la nuit du 21 juillet aux rebelles vendéens (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 51); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 53). — Lettre du représentant Philippeaux, commissaire dans les départements du centre et de l'ouest, par laquelle il rend compte d'un combat heureux livré, près des Pons-de-Cé, par les troupes de la République aux rebelles vendéens (*ibid.* p. 53). — Décret ordonnant le transport en Vendée de la garnison de Mayence et édictant différentes mesures à prendre pour combattre les rebelles (1er août, p. 108). — Lettre du général Tuncq relative à un combat heureux livré aux rebelles par les troupes de la République aux environs de Luçon (5 août, p. 288); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Lettre des représentants Turreau, Richard et Choudieu, commissaires près l'armée des côtes de La Rochelle, par laquelle ils annoncent que le général Rossignol vient de remporter un avantage considérable sur les rebelles aux environs de Doué-la-Fontaine (8 août, p. 526); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 527). — Lettre du général Rossignol, commandant en chef l'armée des côtes de La Rochelle pour annoncer que les troupes de la République ont chassé les brigands de la ville de Doué-la-Fontaine (9 août, p. 538); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VENDOME (Commune et district de), département de Loir-et-Cher. Adresse d'adhésion du conseil général (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Décret relatif à deux adjudications pour la construction d'une halle et l'établissement d'une caserne (25 mars 1793, t. **LX**, p. 540). — Le commissaire national près le tribunal annonce que 500 citoyens volent au secours du département de la Vendée. — Don patriotique de divers citoyens (27 mars, p. 593). — Les corps administratifs demandent vengeance des outrages et excès commis par le 3e bataillon des volontaires de Paris (11 juin, 1793, t. **LXVI**, p. 275); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet, 1793, t. **LXX**, p. 9), (31 juillet, p. 34).

VENDRESSE (Commune de), département des Ardennes. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

VENLOO, ville des Pays-Bas. On annonce que la ville a été évacuée par les troupes hollandaises (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 2).

VENOU (Nicolas), membre du conseil du district de Lisieux. Déclare avoir toujours reconnu les décrets de la Convention et rétracte son adhésion aux arrêtés du département du Calvados et à ceux de l'assemblée générale séante à Caen (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 46); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de sûreté générale *(ibid.* p. 47).

VENTES DE BOIS. — Voir *Bois (Coupes et ventes de)*.

VENTRE, administrateur du département des Basses-Alpes. — Arrêté relatif à sa destitution (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 285).

VERBEUF, employé au bureau militaire du département de Paris. Son projet de décret sur les moyens d'arrêter la cherté des grains et d'en rendre le prix égal dans toute la République (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 350 et suiv.).

VERCHERS (Bourg des), département de Mayenne-et-Loire. Compte rendu d'un avantage remporté par les troupes de la République sur les brigands près de ce bourg (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 16).

VERCLY, commandant l'artillerie de Verdun. Dénonciation contre lui (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 26).

VERD, membre du département de l'Allier. Demande justice (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 725).

VERDEL (Pierre), de Lausanne, étudiant en médecine. Sa déposition relative aux attroupements de Montpellier (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 465).

VERDELIN (Pierre-Jacques-Joseph-César) capitaine d'infanterie. Décret portant que sa pension sera de 994 livres 15 s et mention honorable et insertion au *Bulletin* de son don patriotique (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 698).

VERDIER (Village de). Est distrait de la commune de Cornac et réuni à celle de Gagnac (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 578).

VERDILLARD. Fait un don patriotique (24 novembre 1792, t. **LIII**, p. 577).

VERDOLLIN, député des Basses-Alpes. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il capable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 90 et 109). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 385 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 471). — Son nom ne figure pas parmi les députés des Basses-Alpes dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 47). — Son décès est annoncé à la Convention (p. 105). — Décédé et non encore remplacé lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Est remplacé par Bouret t. **LXVI**, p. 10).

VERDUN (Commune, canton et district de), département de la Meuse. On annonce la reprise de la ville (13 octobre 1792, t. **LII**, p. 484). — Copie de la capitulation (16 octobre, p. 522 et suiv.). — Lettre des commissaires du département de la Meuse, chargés d'organiser une administration provisoire dans cette ville (19 octobre, p. 570 et suiv.). — Lettre des officiers municipaux relative à l'enlèvement du citoyen Lesage (21 octobre, p. 596). — Lettre des commissaires de la Convention à l'armée du Centre

VERDUN (*suite*).

sur la capitulation de Verdun *(ibid.* p. 601 et suiv.). — Adresse du tribunal relative aux fonctions du tribunal (25 octobre, p. 661) — Dénonciation du citoyen Delaage, relativement aux faits qui ont amené la reddition de la place (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 26 et suiv.). — Envoi de pièces relatives à la reddition (3 novembre, p. 128). — Les administrateurs et le tribunal envoient des mémoires justificatifs de leur conduite (4 novembre, p. 139). — Pétition du sieur Ybert sur la prise de la ville (11 novembre, p. 360 et suiv.). — Adresse des électeurs du district (4 janvier, 1793, t. **LVI**, p. 222). — Rapport par Cavaignac sur la reddition de la ville (9 janvier p. 618 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 624). — Discussion du décret sur la reddition de la ville. — Art. 1er : Pons (9 février 1793, t. **LVIII**, p. 398 et suiv.); — adoption *(ibid.* p. 399). — Art. 2 : Pons, Carra, Choudieu *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Art. 3 : Un membre, Sergent, Prieur, Goupilleau *(ibid.* et p. suiv.). — adoption *(ibid.* p. 400). — Adoption des articles 4 à 8 *(ibid.)*. — Texte définitif du décret *(ibid.)*. — Les administrateurs du district envoient un état des effets déposés au secrétariat du district pour les armées (11 février, p. 446). — Les administrateurs envoient une adresse relative au jugement de Louis Capet (14 février, p. 520). — Compte rendu des opérations du recrutement (18 avril 1793, t. **LXII**, p. 599); — mention honorable *(ibid.* p. 600). — La Société fraternelle des Amis de la liberté et de l'égalité fait une adresse demandant une Constitution vraiment républicaine (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 671); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Pétition demandant une Constitution et la destruction de l'anarchie (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 437); — renvoi aux comités de Salut public et de législation réunis *(ibid.)*. — Des députés extraordinaires rappellent les dons patriotiques faits par la commune et demandent des armes (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 34); — mention honorable et renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Les républicains propriétaires et cultivateurs du vignoble de cette commune demandent la décharge de leurs contributions foncières ayant perdu leurs récoltes par la gelée, une Constitution sage et républicaine et protestent de leur dévouement à la Convention (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 414); — renvoi au comité des secours et à celui des finances, mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité appelle l'attention de la Convention sur la disette dont sont menacés les habitants de cette commune et demande 4,000 sacs de farine (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 70); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122), (4 août, p. 201). — La Société fraternelle des Amis de la liberté et de l'égalité engage les citoyens des départements coalisés contre Paris à rentrer dans le devoir (7 août, p. 423 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 424).

VERDUN-SUR-MEUSE (*suite*).

VERDUN-SUR-LE-DOUBS (Commune et canton de), département de Saône-et-Loire. Pétition demandant l'établissement de deux foires par an (7 avril 1793, t. **LXI**, p. 496); — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable et insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et suiv.).

VERDUN-SUR-GARONNE (Commune de), département de la Haute-Garonne. Don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

VEREST (Commune de). Adresse d'adhésion de la commune (28 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

VERGEZ, fils, chirurgien-major de l'armée. Réclame la bienfaisance nationale pour la perte d'une jambe (20 janvier 1793, t. **LVII**, p. 507); — renvoi au comité des finances et de la guerre réunis *(ibid.)*. — Hommage rendu à son mérite (22 janvier, p. 537). — Décret portant qu'il a bien mérité de la patrie et renvoi de sa pétition au comité de la guerre (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 601). — Décret lui accordant un secours provisoire de 1,000 livres *(ibid.)*. — Rapport et projet de décret tendant à lui faire accorder une indemnité de 2,000 livres (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 423); — adoption *(ibid.*.

VERGEZEY, ex-maire et juge de paix du canton de Saugues. On annonce son arrestation (10 avril 1793, t. **LXIII**, p. 6).

VERGNE, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

VERGNES (GABRIEL), de la commune de Garac. Fait un don patriotique (9 août 1793, t. **LXX**, p. 540); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 541).

VERGNIAUD, député de la Gironde. — 1792. — Secrétaire (t. **LII**, p. 67). — Parle sur l'élection des juges (p. 87), — sur la création d'un comité militaire (p. 104), — sur la répression des troubles (p. 125), — sur les agissements de la commune de Paris (p. 139 et suiv.), — sur les travaux du camp sous Paris (p. 149), — sur les pensions des ecclésiastiques (p. 180), — sur le renouvellement des receveurs de district (p. 363), — sur la destitution du général Montesquiou (p. 366), — sur l'élection du maire de Paris (p. 378), — sur l'élargissement du sieur Cappy (p. 391), — sur les comptes de Servan (p. 396), — sur le renouvellement des directeurs des postes (p. 404). — Membre du comité de Constitution (p. 455). — Parle sur un arrêté de la section de Marseille (p. 464), — sur la destruction d'un guidon pris aux émigrés (p. 473). — Membre du comité de législation (p. 492). — Chargé de rédiger une adresse aux volontaires nationaux (p. 547). — Parle sur l'organisation de la garde nationale parisienne (p. 590). — sur les tentatives de crime (p. 588). — Demande que le nom de Louis XVI soit effacé de l'oriflamme suspendue aux voûtes de la salle des séances et que les mots : *La nation, la loi et le roi* soient remplacés par les mots : *République française* (t. **LIII**, p. 7). — Fait une motion relative à l'admission des citoyens aux honneurs de la séance (p. 9). — Parle sur les moyens d'éviter les troubles (p. 130), — sur l'institution d'une fête nationale pour célébrer la victoire de Jemmapes (p. 330). — S'élève contre la tyrannie d'une minorité séditieuse et demande l'envoi aux départements des décrets de censure (t. **LV**, p. 724 et suiv.), (p. 726). — Demande que le jugement de Louis XVI soit soumis à la ratification du peuple (t. **LVI**, p. 90 et suiv.). — 1792. — Il est dénoncé par Gasparin (p. 168). — Se justifie (p. 170), (p. 185). — La Convention passe à l'ordre du jour sur la

VERGNIAUD (*suite*).

dénonciation de Gasparin (p. 186). — Sa lettre au citoyen Boze (p. 216 et suiv.). — Parle sur les comptes à rendre par les ministres (p. 250). — Président (p. 723). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 63 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 109). — Vote pour *la mort avec l'amendement de Maülhe* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 343 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 459 et 474). — Parle sur l'avancement dans l'armée (t. **LVIII**, p. 630). — Parle sur le recrutement de l'armée (t. **LIX**, p. 87), — sur une pétition du citoyen Laloue (p. 332). — Parle sur les circonstances où se trouve la Convention, dénonce le club des Cordeliers et plusieurs sections de Paris et propose différentes mesures de Salut public (t. **LX**, p. 161 et suiv.). — Demande le retrait du décret qui ordonne l'impression de son discours (p. 169), (p. 170). — Parle sur le retard des courriers de Nantes (p. 259). — Membre de la commission de Salut public (p, 581). — Demande que la Convention investisse le général Dampierre de toute sa confiance (t. **LXI**, p. 313). — Est accusé de complicité avec Dumouriez par Robespierre (p. 531 et suiv.). — Sa réponse à cette accusation (p. 541 et suiv.). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 75). — Est dénoncé par les sections de Paris (p. 133 et suiv.). — Parle sur les subsistances de Paris (p. 262), — sur les Droits de l'homme (p. 280 et suiv.), — sur une pétition demandant la fixation du maximum du prix des grains (p. 621 et suiv.). — Demande le renvoi au comité de Salut public des pièces relatives à une conspiration envoyées par le département de la Gironde (p. 635). — Parle sur le projet de Déclaration des Droits de l'homme (p. 708). — Réclame la lecture de l'acte d'accusation contre Marat (t. **LXIII**, p. 13). — Parle sur la pétition des sections de Paris relative à l'expulsion de vingt-deux députés (p. 25 et suiv.), — sur le projet de

VERGNIAUD *(suite)*.

Déclaration des droits de l'homme (p. 110), (p. 112), (p. 115). — Parle sur les secours à accorder aux familles des militaires et des marins employés au service de la République (t. **LXIV**, p. 59), — sur une adresse de la section de Bon-Conseil (p. 154). — Demande que le maire de Paris rende compte de l'arrestation de plusieurs membres de la section de Bon-Conseil (p. 211), (p. 212). — Parle sur les mesures à prendre contre les rebelles de l'Ouest (p. 311), — sur le projet de Constitution (p. 330 et suiv.), (p. 627), (p. 628). — Demande des explications au sujet de la nomination de certains députés au grade d'officiers généraux (p. 641). — Parle sur une pétition de la section du Finistère (p. 646). — Est chargé de se rendre dans cette section *(ibid.)*. — Parle sur l'établissement d'un impôt progressif (p. 717). — Parle sur l'affaire du citoyen Leroux et fait une motion concernant les appels nominaux (t. **LXV**, p. 21 et suiv.). — Demande le renvoi au comité de législation du projet de décret sur la procédure à suivre pour les appels nominaux (p. 38). — Sollicite l'envoi du procès-verbal de la séance du 20 mai 1793 aux sections, pour les instruire des complots qui se trament et leur demander une garde pour la sûreté des délibérations (p. 122 et suiv.). — Parle sur le projet de décret relatif à la garde de la Convention (p. 283 et suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 534). — Déclare, le 31 mai, que si le combat préparé s'engage à Paris, il sera la perte de la République, propose de mander le commandant général à la barre et de prêter le serment que tous les députés mourront à leur poste (p. 642). — Propose de faire une adresse à l'armée (p. 649). — Demande l'impression d'une adresse des 48 sections de Paris (p. 652). — Se plaint de ce que les délibérations de la Convention ne soient pas libres (p. 655). — Demande qu'il soit fait un rapport sur l'état des autorités constituées et du prétendu pouvoir discrétionnaire (p. 674). — Parle sur le projet d'adresse relative aux événements du 31 mai (p. 678 et suiv.). — On demande le décret d'accusation contre lui (p. 688); — renvoi au comité de Salut public (p. 690). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Ecrit qu'il se refuse à donner sa démission de représentant du peuple (t. **LXVI**, p. 8). — Discussion sur la question de savoir s'il sera donné lecture d'une lettre de lui (p. 101 et suiv.); — après une épreuve douteuse, lecture est donnée de sa lettre dans laquelle il demande que le comité de Salut public soit tenu de faire le jour même son rapport sur les complots dont trente représentants du peuple ont été accusés (p. 103), — Demande l'autorisation de sortir avec son garde (p 586); — l'autorisation lui est accordée *(ibid.)*. — Proteste contre sa mise au secret (t. **LXVII**, p. 134); — ordre du jour *(ibid.)*. — Drouët annonce qu'il a pris la fuite (p. 466). — Boyer-Fonfrède déclare qu'il n'est point en fuite et qu'il attend chez lui qu'on l'emprisonne (p. 502). — Drouët demande qu'il soit déclaré traître à la Patrie (t. **LXVIII**, p. 436); — ordre du jour *(ibid.)*. — Il est décrété d'accusation (t. **LXIX**, p. 631). — Sa lettre à Barère et à Robert Lindet, membres du comité de Salut public (t. **LXX**, p. 143 et suiv.).

VÉRIFICATION DES POUVOIRS. — Voir *Elections*, § 2, *Députés*.

VÉRITÉ (Citoyenne Marguerite de), veuve de LOISY ou CHOISY. — Se plaint des retards qu'elle éprouve relativement à une liquidation qu'elle réclame (28 juin 1793, t. **LXVII**, p. 608); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Demande que la Convention prononce définitivement sur la pension qui lui a été accordée en 1786 et dont le paiement a été arrêté en 1789 (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 463); — renvoi au comité des secours publics *(ibid.)*.

VERMENTON (Commune de), département de l'Yonne. Décret relatif au partage d'un terrain (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 522). — Décret autorisant les habitants à conserver, pour leurs besoins individuels, une réserve de 25 arpents 25 perches qu'ils ont exploités (28 février 1793, t. **LIX**, p. 328 et suiv.). — Demande des secours pour les parents des 5 volontaires qui ont péri par accident à Sens (27 mars 1793, t. **LX**, p. 596); — renvoi aux comités des secours publics et des finances *(ibid.)*.

VERMON, député des Ardennes. — 1792. — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité de commerce (p. 455). — Membre du comité d'inspection (p. 531). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la li-

VERMON (*suite*).

berté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 70 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 91 et 109). — Vote pour *la détention jusqu'à la paix, mais pour la mort en cas d'invasion du territoire français* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 389 et 423). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 471). — Membre du comité des finances (p. 735). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 48 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — Suppléant au comité des vivres et subsistances militaires (t. **LXVII**, p. 64).

VERN (Commune de), département d'Ille-et-Villaine. La commune a bien mérité de la patrie (2 avril 1793, t. **LXI** p. 103).

VERNE (Commune de), département du Doubs. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

VERNEREY, député du Doubs. — 1792. — Membre du comité des assignats et monnaies (t. **LII**, p. 157). — Suppléant au comité des finances (p. 438). — Suppléant au comité des décrets (p. 455). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 73 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 96 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 403 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question

VERNEREY (*suite*).

de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 466 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 54 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

VERNEUIL (Etienne). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

VERNEUIL (Jean). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

VERNEUIL (Commune, canton et district de), département de l'Eure. — Le conseil général de la commune et le conseil général du district protestent de leur dévouement à la République et demandent qu'il soit pris des mesures relativement aux subsistances (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 460 et suiv.); — mention honorable et renvoi au comité d'agriculture (*ibid.* p. 464). — Le conseil général de la commune envoie une délibération portant que les dépêches venant du département de la Gironde, adressées aux administrateurs du département de l'Eure, seront ouvertes et envoyées à la Convention (29 juin, p. 638); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs demandent s'ils peuvent délivrer des certificats de non-émigration (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 274); — décret (*ibid.*). — Ils rétractent leur signature aux arrêtés du département de l'Eure (8 juillet, p. 418); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

VERNEUIL (Commune, canton et district de), département de la Somme. Adresse de félicitation des administrateurs du district (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 214). — Le conseil général de la commune demande la maison du nommé Samson-Fontaine pour y établir la maison commune (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 204); — renvoi au comité des émigrés (*ibid.*). — Adresse de félicitations

VERNEUIL (*suite*).

de la commune (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 26). — L'assemblée primaire acepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VERNEUILH (Citoyen). Demande sa liberté et son renvoi à Saint-Domingue aux frais de la nation (21 février 1793, t. **LIX**, p. 68); — renvoi au comité colonial (*ibid.*).

VERNIER, député du Jura. — 1792. — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Membre du comité de législation (p. 492). — Membre du comité de liquidation (p. 518). — Réclame contre la désignation de la ville de Salins pour la tenue de l'assemblée électorale du département du Jura (t. **LIII**, p. 365). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 76 et 109). — Son opinion, non prononcée sur le jugement du dernier roi des Français (p. 325 et suiv.). — Vote pour *la détention et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette quetion : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 349 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 471).— Fait un rapport sur les contributions de 1793 (t. **LX**, p. 371 et suiv.). — Son mémoire relatif à un impôt sur le luxe et les richesses (p. 393 et suiv.). — Fait un rapport sur la contribution mobilière, l'impôt progressif et la subvention de guerre (p. 576 et suiv.). — Fait accorder un secours à la ville de Besançon (t. **LXI**, p. 366). — Parle sur la prohibition de la vente du numéraire (p. 447). — Demande que la Convention s'occupe de la chose publique et du salut de la patrie (t. **LXII**, p. 29). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (p. 60 et 71). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Genneau (p. 260), — un rapport sur les subsistances militaires (p. 703). — Présente un projet de décret sur les subsistances

VERNIER (*suite*).

(t. **LXIII**, p. 638 et suiv.). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 14), — sur une pétition de la section du Panthéon français (p. 615). — Combat l'emprunt forcé d'un milliard (t. **LXV**, p. 126 et suiv.). — Fait un rapport sur l'exemption du recrutement des cochers et postillons qui conduisent les coches et diligences de Châlon à Lyon (p. 369). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (p. 538). — Parle sur une motion relative à la refonte des assignats (t. **LXVI**, p. 142). — Fait un rapport sur l'emploi des quatre millions mis à la disposition de la compagnie Masson et d'Espagnac (p. 210). — Demande que l'on s'occupe du sort des députés détenus (p. 253). — Fait un rapport sur la faillite de Mermier, ci-devant receveur général de la régie à Lyon (p. 516 et suiv.). — Suppléant au comité des finances (p. 680). — Se rendra au comité de surveillance pour donner les renseignements qu'il peut avoir au sujet de l'évasion de Kervelegan (t. **LXVII**, p. 648).

VERNIER, canonnier au 8e régiment d'artillerie. Sollicite l'habit qui lui est dû et le décompte qu'il a droit de prétendre (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 678); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

VERNIER, député par le comité de Salut public de Saint-Florentin, département de l'Yonne. Fait part des mesures prises pour réprimer les contre-révolutionnaires (4 août 1793, t. **LXX**, p. 227); — mention honorable et renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (*ibid.*).

VERNIER, détenu dans les prisons de La Force. On demande qu'il soit transféré dans son domicile ordinaire (10 février 1793, t. **LVIII**, p. 439); — décret (*ibid.*). — Son fils demande qu'il soit sursis à l'exécution du mandat d'amener en vertu duquel il doit être transféré à Boulogne-sur-Mer (12 février, p. 484); — la Convention ne prononce pas sur cette pétition (*ibid.*).

VERNINAC, ministre de France en Suède. Prête serment (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 284). — Envoie des dons patriotiques (4 octobre, p. 301).

VERNIS POUR PRÉSERVER LES ARMES DE LA ROUILLE. Le citoyen Rossignol, inventeur d'un vernis pour préserver les armes de la rouille, réclame les avantages que la loi attribue aux artistes qui font des découvertes (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 22); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

VERNON (Alexis). Fait un don patriotique (27 septembre 1792, t. **LII**, p. 186).

VERNON (Commune et district de), département de l'Eure. — Don patriotique de la Société des Amis de la République (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 89). — Pétition du district relative aux subsistances (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 715). — Pétition des administrateurs en faveur du citoyen Levasseur (3 avril 1793, t. **LXI**, p. 124 et suiv.). — Le conseil général de la commune demande, en son nom et en celui de 37 communes environnantes, que le *maximum* du prix du blé soit fixé par un décret et l'exécution de la loi du 16 septembre dernier (28 avril 1793, t. **LXIII**, p. 549); — renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*). — La commune dénonce un arrêté du département de l'Eure qui provoque la coalition de plusieurs départements contre Paris (13 juin 1793, t. **LXVI**, p. 472 et suiv.). — Adresse concernant l'état des esprits dans le département de l'Eure et demandant une Constitution (18 juin, p. 668 et suiv.). — Décret transférant à Vernon l'administration du district d'Evreux (*ibid.* p. 672). — Le conseil général de la commune fait part des dangers que courent en ce moment les communes patriotes du département (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 501 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — La Société populaire demande des secours (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 130); — décret chargeant les commissaires près l'armée des Côtes-du-Nord de prendre les mesures nécessaires (*ibid.* p. 131). — Compte rendu de l'acceptation de la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 325); — renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — Décret relatif au mariage de trois citoyennes dotées aux frais de la nation (22 juillet, p. 339).

VERNONNET (Commune de), département de l'Eure. Les officiers municipaux dénoncent les intrigues du citoyen Chauvet et se plaignent d'avoir été remplacés, en exécution du décret du 18 de ce mois, malgré leur fidélité à la République (30 juin] 1793, t. **LXVII**, p. 475 et suiv.). — La Convention leur accorde les honneurs de la séance et passe à l'ordre du jour (*ibid.* p. 677).

VERNONNET (*suite*).

VERNOUILLET (Commune de). Rapport par Engerran sur la pétition des citoyens de cette commune et du citoyen Duplein tendant à faire interpréter le décret du 17 mai 1790 relatif à l'abolition du retrait féodal ou censuel (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 337 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 338 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 339).

VERNOUILLET-SUR-SEINE (Commune de), district de Saint-Germain-en-Laye. Adresse d'adhésion de la commune (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449).

VERPILLAC, chef de légion. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 588).

VERRIER. Fait un don patriotique (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 94).

VERRIER, femme aveugle des Quinze-Vingts. Se plaint de l'administration de l'hôpital (25 novembre 1792, t. **LIII**, p. 591); — renvoi au comité des secours (*ibid.*).

VERRIER (femme). — Voir : *Lidelle* (*Marguerite-Anne*).

VERRIERES (Colonel). Prie la Convention de recevoir le serment des gendarmes nationaux prêts à voler aux frontières sous son commandement (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 271). — Demande des chevaux pour ses hommes (5 octobre, p. 360). — Difficultés qui s'opposent à ce qu'on lui fournisse des chevaux (7 octobre, p. 379). — Décret relatif à la formation d'un escadron de cavalerie, attaché aux divisions qu'il commande (9 octobre, p. 428). — On demande qu'il soit promptement envoyé à l'armée du Centre (11 octobre, p. 451).

VERRIÈRES (Commune de), département de la Marne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124.)

VERRON *aîné*, notable de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

VERRON, *le jeune*, notable de la commune de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. Rétracte son adhésion à une adresse faite par une partie des citoyens de son canton (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 422 et suiv.).

VERROT (Denis), ci-devant frère lazariste. Fait un don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

VERRY. — Voir *Malgouires*.

VERSAILLES (Bois de). Pétition contre une décision du ministre des contributions publiques relative à ces bois (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 123); — rapport (18 décembre, p. 142); — décret (*ibid.*).

VERSAILLES (Commune, canton et district de). Députation et pétition pour demander la suspension du décret qui ordonne l'enlèvement des monuments des arts qui se trouvent à Versailles (21 septembre 1792, t. **LII**, p. 76 et suiv.); — la Convention ordonne la suspension du décret (*ibid.* p. 77). — Adresse d'adhésion de la 5e section (1er octobre, p. 259). — Adresse de la Société laïque des filles de Versailles (5 octobre, p. 334). — Adresse de la Société des amis de la liberté et de l'égalité (7 octobre, p. 378). — La même société demande qu'on élève un monument à la gloire des citoyens de Lille (15 octobre, p. 503). — Adresse d'adhésion (17 octobre, p. 533). — Don patriotique (22 octobre, p. 610). — Adresse des officiers municipaux qui exposent la situation des créanciers des frères de Louis XVI (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 201). — Pétition des gendarmes nationaux (*ibid.* p. 204). — Pétition des citoyens pour demander que les domestiques soient exceptés de la rigueur des lois contre les émigrés (25 novembre, p. 586). — Note sur les membres du club de Versailles trouvée dans l'armoire de fer (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 610 et suiv.). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait une adresse sur les menées des agitateurs (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — La Société populaire dénonce des missionnaires anarchistes (*ibid.*). — Pétition relative au jugement de Louis XIV (6 janvier 1793, p. 251 et suiv.). — Proposition du ministre des contributions publiques relative à l'infirmerie (25 janvier 1793, t. **LVII**, p. 653); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — La Société des Amis de la liberté et de l'égalité envoie une adresse relative au jugement de Louis XVI et une pétition concernant les certificats de résidence (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 162 et suiv.). — Les officiers municipaux demandent que les bâtiments ci-devant royaux soient consacrés à l'instruction publique et aux arts (10 février, p. 444). — Des citoyens demandent une loi contre les accapareurs (17 février, p. 648). — On annonce qu'on vient de trouver deux livres, rouges dans le château (28 février 1793, t. **LIX**, p. 325). — Pétition des communes des environs de Versailles comprises dans les domaines de la ci-devant liste civile pour obtenir le partage des bois et des terres (3 mars, p. 570). — Dépôt des livres rouges sur le bureau de la Convention (4 mars, p. 601). — Compte rendu par le Conseil général sur le recrutement (24 mars 1793, t. **LX**, p. 522 et suiv.). — Les officiers municipaux demandent qu'on les mette à portée d'indemniser les boulangers (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 10); — renvoi aux comités d'agriculture et des finances réunis (*ibid.*). — La commune fait un don patriotique (*ibid.* p. 30). — Pétition relative au partage des biens communaux (7 avril, p. 402). — Les citoyens demandent la mise à l'ordre du jour de la loi relative aux dispositions qui doivent établir la proportion entre le prix du blé et celui des journées (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 219). — Pétition des trois sections relative à la fixation du prix du pain (30 avril 1793, t. **LXIII**, p. 654). — Pétition des citoyennes sur le même objet (1er mai, p. 679). — Le Conseil général demande la dotation de l'infirmerie (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 601); — renvoi aux comités d'instruction publique et de secours publics (*ibid.*). — Les Administrateurs demandent l'autorisation de prendre des avances sur le produit de la vente des biens des émigrés pour secourir les femmes et les enfants des volontaires qui sont aux frontières (14 mai, p. 662); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Le conseil général de la commune réclame une solution sur la dotation de l'infirmerie et demande la transformation des monuments de Versailles en établissements utiles (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 114); — renvoi aux comités d'instruction publique et des domaines

VERSAILLES (*suite*).

VERSAILLES (*suite*).

réunis (*ibid.*). — Décret portant que le reliquat de la somme mise à la disposition de la municipalité pour faire des avances sur les gages des gens de la maison domestique de Louis XVI, qui se sont enrôlés dans les bataillons de volontaires, sera accordé à titre de secours à l'infirmerie de ladite ville (30 mai, p. 595 et suiv.). — Adresse d'adhésion de la commune au 31 mai (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 446 et suiv.). — Le Conseil général de la commune réclame contre le décret qui ordonne la suppression de la machine de Marly (17 juin, p. 652). — Le conseil général de la commune fait une pétition relative au paiement des gages et des traitements des employés de la ci-devant liste civile (*ibid.*); — renvoi aux comités des finances et de liquidation réunis (*ibid.*). — Le conseil général de la commune félicite la Convention sur l'achèvement de la Constitution, l'invite à faire une loi sur l'éducation nationale et demande l'établissement d'un lycée (30 juin 1793, t. **LXVII**, p. 671); — mention honorable et renvoi aux comités d'instruction publique et d'aliénation (*ibid.*). — La Société populaire forme des vœux pour l'acceptation de l'acte constitutionnel qui remplit d'espoir tous les vrais citoyens (*ibid.* p. 671); — mention honorable (*ibid.*). — Compte rendu de la publication de la Constitution (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 160 et suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 161). — Barère propose de décréter que le château sera destiné à un gymnase pour tous les républicains (8 juillet, p. 419); — sur les observations de Delacroix (Marne), Bréard et Carra, la Convention décrète que le ci-devant château sera consacré à un établissement public national et renvoie, pour statuer, aux comités d'aliénation et d'instruction publique (*ibid.*). — Les citoyens composant le canton de Versailles hors les murs annoncent qu'ils ont accepté la Constitution à l'unanimité (*ibid.* p. 437); — la Convention applaudit à leur civisme et les invite à assister à la séance (*ibid.*). — Les citoyens des sections déclarent qu'ils ont accepté la Constitution et félicitent la Convention (9 juillet, p. 480 et suiv.). — La Société populaire adhère à la Constitution (*ibid.* p. 482). — La 1re section du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte Constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des Six (*ibid.*). — La municipalité applaudit dait écret rendu contre les accapareurs (28 juillet, p. 621); — mention honorable et insertion au *Bulletin*

VERSAILLES (*suite*).

(*ibid.*). — La Société républicaine sollicite la justice et l'humanité de la Convention en faveur des titulaires d'offices, gagistes et pensionnaires des maisons des deux frères du ci-devant roi (*ibid.* p. 621); — renvoi aux comités de liquidation et des pensions (*ibid.*). — Les citoyens détenus dans les maisons d'arrêt demandent à la Convention leur élargissement pour participer à la fête du 10 août (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 5); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Les citoyens demandent que tous les ci-devant nobles soient exclus des fonctions publiques (4 août, p. 222 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.* p. 223). — Les mêmes citoyens demandent la conservation des dépôts pour l'armée (*ibid.*); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les mêmes citoyens demandent un prompt rapport sur la liquidation des créanciers de la liste civile et des princes (*ibid.* et p. suiv.). — Les corps administratifs du district présentent une pétition en faveur des créanciers et pensionnaires de la ci-devant liste civile (5 août, p. 292 et suiv.).

VERSAILLES (Parc de). Pétition de 17 communes du parc qui offrent deux mille louis de terres incultes (25 février 1793, t. **LIX**, p. 179); — renvoi au comité des domaines (*ibid.*). — On demande que les terres incultes soient distribuées par petites portions d'après une estimation et non adjugées à l'enchère (7 mars, p. 670); — renvoi aux comités d'aliénation et d'agriculture réunis (*ibid.*).

VERT-DE-GRIS (maladies produites par le). — Voir : *Dunkerque.*

VERTBOIS, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (25 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

VERTEUIL, commandant la 12e division militaire de gendarmerie. Envoie un mémoire en faveur de deux soldats condamnés par la Cour martiale (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 661).

VERTEUIL (Général). Confirme les détails envoyés par les administrateurs des Sables sur les succès obtenus contre les rebelles

VERTEUIL (*suite*).

(20 avril 1793, t. LXIII, p. 16). — Le ministre de la guerre transmet une lettre de lui (13 juin 1793, t. LXVI, p. 264).

VERTEUIL. Est nommé accusateur public adjoint près le Tribunal criminel extraordinaire (13 mars 1793, t. LX, p. 177).

VERTEUIL (Commune de), département de la Charente. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VERTUS (Canton de), département de la Marne. La 1re section de l'Assemblée primaire accepte l'Acte Constitutionnel mais prévient que l'article 5 du décret du 27 juin a donné lieu à deux questions : l'une relative à l'envoi de son procès-verbal à Paris et l'autre relative au choix d'un membre du conseil général de Vertus (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 114); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — La deuxième section accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VERVINS (District et commune de), département de l'Aisne. Décret relatif au transfert du tribunal à Vervins (10 octobre 1792, t. LII, p. 434). — Adresse d'adhésion des juges (21 octobre, p. 595). — Décret relatif au paiement des créanciers de la commune (29 juin 1793, t. LXVII, p. 645). — Procès-verbal de la proclamation de l'Acte constitutionnel (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 70); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — On annonce que la commune a accepté de la Constitution (30 juillet 1793, t. LXX, p. 7); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VESANEY (Commune de), district de Gex. Les citoyens informent la Convention qu'ils n'ont point adhéré à l'invitation de convoquer l'assemblée communale sans y être autorisés par elle et protestent de leur dévouement (7 juillet 1793, t. LXVIII, p. 368); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

VESLES (Commune de), département de l'Aisne. Accepte la Constitution (29 juillet

VÊSLES (*suite*).

1793, t. LXIX, p. 640); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VESMARTARD (1) (Commune de), département de l'Aisne. La première section accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VESOUL (Commune, canton et district de), département de la Haute-Saône. Adresse des citoyens concernant l'élection du maire (8 octobre 1792, (t. LII, p. 392). — La Société populaire dénonce des abus qui règnent dans l'administration de l'armée (10 mai 1793, t. LXIV, p. 408). —Le procureur général syndic du département annonce que les communes du district ont fait des dons patriotiques et ont acquitté leurs contributions très régulièrement (26 juillet 1793, t. LXIX, p. 526); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9), (4 août, p. 202).

VÉTÉRANS NATIONAUX. Demande du ministre de la guerre relative à la solde des officiers (28 janvier 1793, t. LVII, p. 722 et suiv.). — Députation et pétition de vétérans qui se rendent aux frontières (25 mars 1793, t. LX, p. 551). — Le ministre de la guerre écrit relativement à l'habillement des vétérans des compagnies détachées (30 avril 1793, t. LXIII, p. 617); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Rapport tendant à faire porter de 12 sols 8 deniers à 20 sols par jour la solde des vétérans composant les compagnies détachées qui font le service à l'hôtel des Invalides ou qui sont en garnison à Paris ou aux environs (12 juillet 1793, t. LXVIII, p. 618 et suiv.); — projet de décret *(ibid.* p. 619); — adoption *(ibid.)*. — La compagnie des Vétérans dite « de la Barthe » demande à rester à Versailles (28 juillet 1793, t. LXIX, p. 624); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les vétérans invalides présentent une adresse de félicitation à la Convention (4 août 1793, t. LXX, p. 234 et suiv.); — réponse du président *(ibid.* p. 235).

(1) Voir t, LXX, p. 120 col. 2. note 1.

VÉTÉRANS DE PARIS. Font un don patriotique (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 361).

VETZEL (Jean). Fait un don patriotique (17 avril 1793, t. **LXII**, p. 263).

VEULERSE. Fait une pétition au sujet d'une machine de son invention propre à renouveler l'air des cales et des entrebouts (2 juin 1793, t. **LXV**, p. 696); — renvoi au comité de marine *(ibid.)*.

VEULES-LES-ROSES (Commune de), département de la Seine-Inférieure. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VEUVE (Commune de la). Le conseil général adhère à la Révolution du 2 juin et dénonce l'arrêté liberticide du département de la Marne (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 8 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VEUVES DE MILITAIRES. Le ministre de la guerre envoie un état de plusieurs veuves dont les maris sont morts en activité de service et qui ont droit à des pensions (31 mars 1793, t. **LXI**, p. 7); — renvoi au comité des pensions *(ibid.)*. — Décret sur les pensions alimentaires et secours à accorder aux veuves des militaires morts aux combats ou par suite des blessures qu'ils y auraient reçues ou après de longs services (4 juin 1793, t. **LXVI**, p. 27 et suiv.). — Adoption d'une rectification à l'article 3 du décret du 4 juin 1793, relatif aux pensions des veuves de militaires qui ont péri dans les combats (29 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 646). — Décret accordant des pensions à 11 veuves de militaires (7 août 1793, t. **LXX**, p. 426).

VEYRON, commissaire des guerres. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 307).

VEYRON, supérieur du séminaire du département du Cantal .On annonce qu'il s'est enrôlé comme volontaire [pour l'armée de la Vendée (3 juin 1793, t. **LXVI**, p. 10); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VEYSSILIEU (Canton de). Don patriotique des habitants (29 mai 1793, t. **LXV**, p. 552 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VÉZELAY (Canton de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VÉZELISE (Commune, canton et district de), département de la Meurthe. Procès-verbal de la prestation de serment par le conseil permanent (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491). — Les administrateurs annoncent qu'ils ont prêté le serment (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 5). — Adresse d'adhésion de la commune (29 octobre, p. 30). — Le ministre de la guerre transmet un don patriotique de cette commune (11 février 1793, t. **LVIII**, p. 445). — Adresse des administrateurs relative au jugement de de Louis Capet, à l'assassinat de Michel Lepeletier et demande d'une Constitution (26 février 1793, t. **LIX**, p. 261). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.*, p. 35 et suiv.).

VEZINNES (Commune de), département de l'Yonne. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

VEZON, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1792, t. **LX**. p. 488).

VIAL-DALAIS (Charles-Guillaume), ancien commandant en second dans la colonie de Demerary. Il lui sera payé la somme de 5,000 livres (19 juin 1793, t. **LXVI**, p. 693).

VIALLA, maréchal de camp. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

VIALLAT (Antoine), émigré. Envoi à la Convention du jugement le condamnant à mort (1er juin 1793, t. **LXV**, p. 664); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

VIANDE. — Thuriot demande que les administrateurs de département puissent fixer le prix de la viande dans tous les lieux de leur arrondissement (9 juin 1793, t. **LXVI**, p. 206); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce réunis (*ibid.* p. 207). — Décret chargeant le comité de l'examen des comptes de prendre les renseignements nécessaires pour fixer le maximum du prix auquel la viande a pu et dû être fournie aux armées afin de régler le compte des différents fournisseurs (*ibid.* p. 207). — Le ministre de la guerre sollicite une nouvelle fixation du prix de la viande prise par les officiers (18 juin, p. 589); — renvoi aux comités de la guerre et de l'examen des marchés (*ibid.*). — Décret relatif au remboursement des sommes qui sont dues au citoyen Demolde pour fourniture de viande aux troupes soldées de Paris dans le mois de mai 1792 (17 juin, p. 596).

Voir : *Armée*, § 1er, *Approvisionnements, vivres et fourrages.*

VIANDES SALÉES. Mémoire du citoyen Lemarchant-Caligny sur leur usage pour la subsistance des armées (14 octobre 1792, t. **LII**, p. 491). — Projet de décret présenté par Lacaze, tendant à prohiber provisoirement la sortie des viandes salées (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 74); — observations de Ducos (Gironde) (*ibid.*); — adoption du projet de décret *(ibid.)*. — On signale le danger qu'il y aurait à appliquer aux armements maritimes le décret qui en prohibe la sortie (14 janvier 1793, t. **LVII**, p. 42 et suiv.); — renvoi aux comités de marine, d'agriculture et de commerce réunis *(ibid.* p. 43).

VIANNEY. Présente une adresse de la commune de Saint-Maixent (4 août 1793, t. **LXX**, p. 217).

VIARD (Achille), ancien militaire, agent envoyé à Londres par le ministre des affaires étrangères Lebrun. — Procès-verbal relatif à ses relations avec Narbonne et Talleyrand, desquelles il résulte des inculpations contre Fauchet, Roland, ministre de l'intérieur et sa femme (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 413). — La Convention décrète qu'il sera traduit à la barre *(ibid.* p. 414). — Son interrogatoire (*ibid.* p. 419 et suiv.). — Il est mis en état d'arrestation (*ibid.* p. 424). — Décret ordonnant son transfert à la prison de l'Abbaye

VIARD (*suite*).

(9 décembre, p. 707). — Rapport sur les papiers trouvés chez lui (10 décembre, p. 737 et suiv.). — Il est renvoyé devant les tribunaux pour être jugé (*ibid.* p. 738). — Il est donné lecture de son interrogatoire (20 décembre 1792, t. **LV**, p. 181). — Un membre propose de rapporter le décret qui l'a mis en état d'arrestation (*ibid.*); — la Convention décrète qu'il sera remis en liberté (p. 184).

VIART, procureur de la commune de Verdun. Dénonciation contre lui (28 octobre 1792, t. **LIII**, p. 27).

VIBERT (Joseph), marchand à Dijon. Fait un don patriotique (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 275); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid*).

VIBRAYE, ministre de France à Copenhague. Lebrun, ministre des Affaires étrangères, appelle la rigueur des lois sur lui (2 octobre 1792, t. **LII**, p. 283). — Albitte demande que les biens de Vibraye soient traités comme ceux des autres émigrés (*ibid.* p. 284); — la Convention passe à l'ordre du jour sur cette motion (*ibid.*)

VIBRAYE (Canton de), département de la Sarthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VIC (Commune et Canton de), département de la Meurthe. Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (29 novembre 1792, t. **LIII**, p. 652). — L'Assemblée primaire du canton accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXV**, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 35 et suiv.).

VIC-SUR-AISNE (Commune et Canton de), département de l'Aisne. Pétition relative à un procès-verbal de la municipalité (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700). — La commune adresse un arrêté relatif aux réquisi-

(1) Voir la note 2, t. LXX, p. 34, 2e col.

VIC-SUR-AISNE (*suite*).

tions des subsistances militaires (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 587); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le Canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8) — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10.)

VIC-SUR-ALLIER (Canton de). Pétition des citoyens (19 décembre 1792, t. **LV**, p. 149).

VIC-LE-COMTE (Commune de). Prendra le nom de Vic-sur-Allier (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 660).

Voir : *Vic-sur-Allier*.

VIC-FEZENSAC (Commune et Canton de), département du Gers. Le maire adresse une croix de Saint-Louis de la part du maréchal de camp Dumaine (16 novembre 1792, t. **LIII**, p. 433). — La section de Roque-Brune accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VICAIRES. — Voir : *Ministres du Culte*.

VICAIRES ÉPISCOPAUX : — Voir: *Ministres du Culte*.

VICE-PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE. Décret relatif à sa nomination (21 septembre 1792, t. **LII** p. 67). — Condorcet est nommé vice-président (*ibid.* p. 78). — Sur la proposition de Gossuin et de Cambacérès la Convention décrète qu'il sera procédé à l'élection d'un vice-président (9 avril 1793, t. **LXI**, p. 494). — Proclamation de Thuriot, comme vice-président (*ibid.* p. 497).

VICHERY (Compagnie de). Don patriotique des officiers, sous-officiers, et gendarmes (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 645).

VICHY (Commune de). département de l'Allier. Décret relatif à la vente de la maison des ci-devant Célestins (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 603). — Accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9) (2 août p. 123).

VICHY (Eaux de). Décret portant qu'il sera permis à toute personne de s'approvisionner

VICHY (*suite*).

d'eaux de Vichy et chargeant les commissaires de la Convention dans le département de l'Allier de prendre des renseignements relatifs à l'exploitation de la ferme desdites eaux (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 496).

VICILLY. — Voir : *Stains* (*Commune de*).

VICTIMES DU POUVOIR ARBITRAIRE. On demande qu'il soit fait un rapport sur le sort des victimes du pouvoir arbitraire (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 2); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

VICTOR, capitaine au premier bataillon des Hautes-Pyrénées. Rend compte d'un avantage remporté sur les Espagnols (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 60); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

VIDAILLANT (Bernard), ancien soldat. Demande un secours (14 février 1793, t. **LVIII**, p. 520); — renvoi au comité des pensions (*ibid.*).

VIDAL. Fait un don patriotique (3 novembre 1792, t. **LIII**, p. 128).

VIDAL, adjudant-major. Fait un don patriotique (7 novembre 1792, t. **LIII**, p. 284).

VIDAL, lieutenant-colonel. Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**, p. 144).

VIDAL (Joseph-Ange), ancien capitaine de vaisseau. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74 et suiv.).

VIDALIN, député de l'Allier. — 1792 — Membre du comité des finances (t. **LII**, p. 438). — Suppléant au comité de commerce (p. 455). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 480), — membre du comité de liquidation (p. 528). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat (t. **LVII**, p. 70 et

VIDALIN (*suite*).

104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet, sera-t-il soumis à la ratification du peuple (p. 90 et 112). — Vote pour la *mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? (p. 384 et 419). — En mission lors du scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 464 et 475. — Parle sur la pétition du citoyen Grimaud (t. **LIX**, p. 516. — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : » Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » t. **LXII**, p. 47 et 72). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 536).

VIDALOT, député de Lot-et-Garonne, — 1792. — Suppléant au comité de division (t. **LII**, p. 480). — Suppléant au comité des pétitions (p. 531). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 355 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 474). — Parle sur les mesures à prendre contre les prêtres réfractaires (t. **LX**, p. 487), — sur l'affaire du citoyen Philbert (p. 540). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » et motive son opinion (t. **LXII**, p. 62 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). —

VIDALOT DU SÉRAT, l'un des négociateurs de la capitulation de Mayence. On annonce sa mise en état d'arrestation (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 629).

VIDEHEN. Présente à la Convention ses idées sur les réformes à faire dans les administrations de la République (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 202); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*.

VIÉ, curé. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

VIÉ, soldat au 5e régiment d'infanterie. Présente une pétition (27 janvier 1793, t. **LVII**, p. 716).

VIÉ, tanneur, de la commune de Lalinde. Marche contre les rebelles de la Vendée (17 juin 1793, t. **LXVI**, p. 590). — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIEF, maître de poste. Expose les pertes considérables qu'il a éprouvées en servant la chose publique (25 février 1793, t. **LIX**, p. 179); — renvoi au comité des contributions publiques *(ibid.)*.

VIEILLARDS. — Voir *Secours*.

VIEILLEMARD (Pierre). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

VIEILLEVIGNE (Commune de), département de la Haute-Garonne. Accepte la Constitution (8 août 1793, t. **LXX**, p. 504); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. p. 505).

VIEILLI, citoyen de Paris. Se plaint de son exclusion du corps électoral (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 51).

VIENNE (Jean), consul du roi de Prusse à Nice. Fait un don patriotique (30 mai 1793, t. **LXV**, p. 604); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIENNE (Commune, canton et district de), département de l'Isère. Adresse d'adhésion des citoyens (8 octobre 1792, t. **LII**, p. 392). — Adresse d'adhésion du comité central des sections (23 octobre, p. 628). — Adresse

VIENNE (*suite*).

d'adhésion de l'assemblée administrative du district (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 204). — La Société des Amis de la liberté envoie une adresse concernant la garde départementale de la Convention (31 décembre 1792, t. **LVI**, p. 103). — Adresse de la Société des Amis de la République relative au jugement de Louis XVI (31 janvier 1793, t. **LVIII**, p. 88). — Adresse du tribunal relative au jugement de Louis Capet et à la mort de Michel Lepeletier (23 février 1793, t. **LIX**, p. 92 et suiv.). — Adresse du conseil général relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février, p. 263 et suiv.). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (5 mars, p. 607). — Envoi à la Convention d'un plan d'instruction publique adopté par le conseil général (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 292); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — La Société des Amis de la République adhère aux décrets du 2 juin et demande une Constitution (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 93 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 94). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

VIENNE (Département de la). Adresse d'adhésion des volontaires nationaux (25 septembre 1792, t. **LII**, p. 149). — Adresse d'adhésion des administrateurs (29 octobre 1792, t. **LIII**, p. 29). — Adresse d'adhésion de l'assemblée électorale (2 décembre 1792, t. **LIV**, p. 50). — L'administration demande que l'affaire concernant la taxe arbitrairement faite des blés dans le district de Montmorillon soit attribuée au tribunal du district de Poitiers (1er janvier 1793, t. **LVI**, p. 106). — Lettre du ministre de l'Intérieur relative au conseil du département (2 janvier, p. 142). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. **LIX**, p. 258). — Le département demande des secours en hommes et en armes (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 155); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Compte rendu des commissaires de la Convention envoyés dans ce département (10 mai, p. 412 et suiv.); — renvoi au comité de Salut pnblic (*ibid.*, p. 413). — Nomination de commissaires adjoints (*ibid.*, p. 417). — Compte rendu

VIENNE (*suite*).

des bonnes dispositions du département (26 mai 1793, t. **LXV**, p. 334); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les maîtres de poste exposent qu'il leur est impossible de faire le service sur le pied de deux livres par cheval (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 604); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Les administrateurs se plaignent de ne pas avoir reçu l'acte constitutionnel (13 juillet, p. 683); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*). — Adresse de dévouement et don patriotique du 1er bataillon de volontaires nationaux (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 50); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIENNE (HAUTE-) (Département de la). Adresse d'adhésion des habitants et des administrateurs (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 259). — Les administrateurs adressent une pétition relative à la mendicité (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 351). — Le ministre de l'intérieur annonce que des troubles se sont produits dans le département de la Haute-Vienne à l'occasion du recrutement (12 mars 1793, t. **LX**, p. 135). — La Convention décrète que les commissaires désignés pour faire exécuter la loi sur le recrutement dans le département de la Haute-Vienne partiront sur-le-champ (*ibid.*). — On signale le zèle avec lequel s'effectue le recrutement (29 mars, p. 686); — mention honorable du civisme des habitants (*ibid.*). — Les administrateurs demandent des armes pour 3,000 soldats (15 avril 1793, t. **LXII**, p. 108). — Le procureur général syndic envoie des procès-verbaux de levées de scellés (16 avril, p. 170). — Les administrateurs communique un arrêté relatif à des mesures de salut public (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 361). — Décret portant que les habitants du département ont bien mérité de la patrie (*ibid.*, p. 363). — Les administrateurs communiquent un arrêté relatif à des mesures de Salut public (12 mai, p. 567). — Le commandant en chef du 3e bataillon de volontaires nationaux rend un compte satisfaisant de ses frères d'armes et fait un don patriotique (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 617); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs écrivent qu'ils ont organisé plusieurs compagnies de canonniers (17 mai 1793, t. **LXV**, p. 1); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Ils annoncent que le décret qui déclare qu'ils ont bien mérité de la patrie ajoute encore à l'énergie du département (27 mai, p. 364). — Les administra-

VIENNE (HAUTE-) *suite*.

teurs envoient un procès-verbal relatif à des invitations qui leur ont été faites à l'effet d'envoyer des suppléants à Bourges sous prétexte que la Convention n'est pas libre (24 juin 1793, t. **LXVII**, p. 113 et suiv.); — mention civique et insertion au *Bulletin* (p. 116). — Les volontaires nationaux du 3e bataillon font l'abandon des rations de pain que la loi leur accorde en sus de ce qui leur est indispensable pour subsister (25 juin, p. 428); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 429). — Dénonciation par la Société populaire de Limoges de deux écrits de quelques membres de la députation contenant des principes faux et anarchistes (27 juin, p. 537); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.* p. 540). — Les administrateurs dénoncent une lettre écrite par la Société populaire de Salut public du département de la Gironde au citoyen Durand, président des autorités constituées de ce département (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 277); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)* — Les administrateurs annoncent que la Constitution a été acceptée (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 215); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)* — Le ministre de l'intérieur annonce que les administrateurs ayant rétracté leur erreur, il leur a accordé le secours qu'ils demandaient (4 août 1793, t. **LXX**, p. 215).

VIENNE-LE-CHATEAU (Commune et canton de), district de Sainte-Menehould, département de la Marne. Procès-verbal des excès qui ont été commis (4 novembre 1792, t. **LIII**, p. 137). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 117); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIENNET, député de l'Hérault. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 104). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 109). — Son opinion, non prononcée, sur le jugement de Louis XVI (p. 326 et suiv.). — Vote pour *la réclusion jusqu'à la paix et le bannissement après la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée

VIENNET (*suite*).

à Louis? » et motive son opinion (p. 345 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 471). — Son opinion sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du décret rendu contre Louis (p. 503 et suiv.). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen Orchampt (t. **LXI**, p. 600). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question: « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 58 et 71). — L'un des commissaires envoyés dans les sections de Paris (*t.* **LXIV**, p. 337). — Fait un rapport sur le secours à accorder au citoyen Parizet (t. **LXV**, p. 264); — un rapport sur la pétition des citoyens Duchemin, Bigarré, Clinet et Robert Morcang (*ibid.* et p. suiv.). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : » Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534), — un rapport sur la pétition du citoyen Guerrier (p. 602 et suiv.).

VIERGEAN, capitaine au 4e bataillon de l'Yonne. Sollicite des secours pour retourner à son poste (23 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 355); — renvoi au comité des secours (*ibid.*).

VIERZON (Commune et district de), département du Cher. Lettre et arrêté des administrateurs du département du Cher relatifs aux troubles de cette ville (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110). — Renseignements relatifs à ces troubles (4 novembre, p. 137). — Lettre et arrêté du département du Cher relatifs à ces troubles (9 novembre, p. 319). — Le ministre de la guerre transmet une lettre de la Société des Amis de la République de Vierzon qui rend compte d'un trait de générosité du citoyen Etienne Roger (28 mars 1793, t. **LX**, p. 625); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIERZON-LES-VILLAGES (Commune de), département du Cher. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VIEUSSEUX, maréchal de camp. Transmet des dons patriotiques (13 mars 1793, t. **LV**, p. 147).

VIEUX-BOURG (Commune de), département du Calvados. Les citoyens adhèrent aux décrets des 31 mai et 2 juin et demandent le projet de Constitution et le *Bulletin* (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 406); — renvoi de cette dernière demande au comité de correspondance, mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIÉVILLE-EN-HAYE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

VIÉVY (Commune de), département de la Côte-d'Or. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VIEZ (Jean-Jacques-Louis), soldat blessé à Jemmapes. Il est présenté à la Convention nationale (17 décembre 1792, t. **LV**, p. 124). — Décret qui lui accorde une récompense de 300 livres (*ibid.*).

VIGAN (District du). Les administrateurs annoncent l'acceptation de la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 206 et suiv.); — insertion au Bulletin (*ibid.* p. 207).

VIGÉE. — Voir : *Viger*.

VIGEOIS (Canton de), département de la Corrèze. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 203).

VIGER ou VIGÉE, député suppléant, puis député de Maine-et-Loire. — 1792. — Rend compte des propositions qui lui ont été faites (t. **LIV**, p. 416). — Son écrit intitulé : *Primo du pain et voici comment* (p. 424 et suiv.). — Est admis en remplacement de Dehoulière, démissionnaire (t. **LXIII**, p. 427). — Demande que la Convention se retire à Versailles (p. 645). — Parle sur les subsistances (t. **LXIV**, p. 11 et suiv.), (p. 17). — Membre de la commission des Douze pour la recherche des complots (t. **LXV**, p. 138). — Déclare qu'il accepte ces fonctions (p. 219). — Parle sur un complot formé à la mairie de Paris contre la Convention (p. 222). — Fait un rapport sur le mode d'assurer la garde de la Convention pour déjouer les complots dont elle est l'objet (p. 279 et suiv.). — Défend la commission des Douze à l'occasion des

VIGER (*suite*).

accusations portées contre elle pour s'être fait remettre les procès-verbaux du comité révolutionnaire de la section du Contrat social (p. 285). — Donne communication d'un rapport du maire de Paris dans lequel il annonce un grand mouvement prochain (p. 287). — Ses observations au sujet de ce rapport (p. 370). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Est mis en arrestation chez lui (p. 708). — Écrit que les membres de la commission des Douze étant dispersés, ils ne pourront pas rendre, au comité de Salut public, le compte qu'il leur était enjoint de lui présenter (t. **LXVI**, p. 9). — Le ministre de la justice écrit que c'est à tort qu'il a été placé au nombre des députés en fuite et demande pour lui l'autorisation de se promener avec ses deux gendarmes (t. **LXVIII**, p. 597); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Demande sa mise en liberté (t. **LXIX**, p. 274); — renvoi au comité de Salut public (p. 275).

VIGGIANI-COTTINI, membre du directoire et du conseil général du département de la Corse. Est décrété d'accusation (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 97).

VIGIER (Régiment suisse de). Lettre des administrateurs du département du Bas-Rhin sur l'arrestation à Soleure des sieurs Grimm, Vallier et Brunner, officiers de ce régiment (31 octobre 1792, t. **LIII**, p. 89); — rapport sur cette affaire par Grégoire (*ibid.* p. 97 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 98); — adoption (*ibid.*). — Le ministre des affaires étrangères annonce que la médiation de la France en faveur de ces officiers a eu un plein succès (18 novembre, p. 460).

VIGNAT (Hugues). Fait un don patriotique (25 octobre 1792, t. **LII**, p. 663).

VIGNEAU (Claude), officier de la garde nationale de Renaisson. Déclare qu'il ne reconnaît que la Convention et rétracte tout ce qu'il aurait pu faire contre elle (5 août 1793, t. **LXX**, p. 259); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*).

VIGNERON, député de la Haute-Saône. — 1792. — Membre du comité des domaines

VIGNERON (*suite*).

(t. LII, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » t. LVII, p. 68 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 85 et 112). — Vote pour *la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 372 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Demande que les communes soient autorisées à prélever sur les fonds des quarts en réserve ce qui sera nécessaire pour l'armement et l'équipement des volontaires nationaux (t. LIX, p. 329). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 42 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

VIGNES. Le sieur Coignet annonce qu'il a découvert un moyen de protéger les vignes contre les gelées (4 novembre 1792, t. LIII, p. 142).

VIGNES (Anne), veuve VIGNERIE. Réclame le payement de sa pension (18 octobre 1792, t. LII, p. 552).

VIGNEUX, secrétaire commis du bureau des archives de la Convention. Il lui est alloué une indemnité de 300 livres (17 mai 1793, t. LXV, p. 9).

VIGNOLLES, procureur général syndic du département de l'Hérault. Annonce que toute la population des villes et des campagnes est prête à voler au-devant de l'ennemi (30 avril 1793, t. LXIII, p. 621); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Transmet à la Convention un arrêté des administrateurs du département de l'Hérault ordonnant que le décret de la Convention du

VIGNOLLES (*suite*).

9 juillet qui met en état d'arrestation les citoyens Durand, Annequin et Fabreguettes ne sera ni exécuté ni consigné sur les registres (20 juillet 1793, t. LXIX, p. 228 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle casse et annule ledit arrêté et ordonne l'exécution de celui qu'elle a rendu le 9 juillet (*ibid.* p. 230).

VIGNON, architecte de la Convention. Présente une pétition au sujet de la nouvelle salle des Tuileries (7 octobre 1792, t. LII, p. 387). — Il sera dédommagé de ses peines et dépenses (25 octobre, p. 675). — Se plaint du ministre Roland au sujet de la construction de la nouvelle salle (3 mars 1793, t. LIX, p. 562); — renvoi au comité des inspecteurs de la salle (*ibid.*).

VIGNON, curé. Fait un don patriotique (4 novembre 1792, t. LIII, p. 142).

VIGNORY (Canton de), département de la Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VIGNOT (Commune de), département de la Meuse. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 10).

VIGOGNE, père et fils. Font un don patriotique (10 février 1793, t. LVIII, p. 439).

VIGOR-BOUDIN, capitaine. Fait un don patriotique (20 novembre 1792, t. LIII, p. 577).

VIGOUREUX, juge de paix. Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. LII, p. 559).

VIGUIER, capitaine du port de commerce de Rochefort. Présente une pétition en faveur des capitaines et lieutenants de vaisseau de commerce (10 février 1793, t. LVIII, p. 444).

VIHIERS (Canton et district de), département de Maine-et-Loire. Adresse d'adhésion du district (4 novembre 1792, t. LIII, p. 138).

VIHIERS (*suite*).

— Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILAIN (Citoyenne) et son mari. Don patriotique (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

VILAINE A LA RANCE (Canal de jonction de la). — Voir *Canaux*.

VILATE (Simpronius-Gracchus). Fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Plan d'éducation républicaine* (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 706).

VILETTE, chef d'escadron des dragons de la Manche. Dépôt sur le bureau de la Convention d'une lettre de lui (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 461); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 464).

VILETTE-D'ANTHON (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

VILGUET, adjoint aux adjudants généraux et chef de l'état-major. La Société des Amis de la liberté et de l'égalité d'Huningue réclame contre sa destitution (10 mars 1793, t. **LX**, p. 47); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

VILLADIN (Commune de), département de l'Aube. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLAIN, invalide à Rethel. Fait un don patriotique (3 mars 1793, t. **LIX**, p. 568).

VILLAINES-LA-JUHEL (Commune et district de), département de la Mayenne. Pétition demandant que l'assemblée électorale se réunisse à Lassay (2 novembre 1792, t. **LIII**, p. 110); — renvoi au comité de division (*ibid.*). — Rapport par Thuriot sur les troubles qui ont eu lieu dans la commune (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 430); — projet de décret tendant à destituer et à mettre en état d'arrestation le citoyen Laigneau, maire de la commune (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.* p. 431). — Décret portant que le siège de l'administration du district sera transféré à Lassay (*ibid.* p. 431). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VILLAINES-LA-JUHEL (*suite*).

VILLANCOURT, capitaine. Fait un don patriotique (30 décembre 1792, t. **LVI**, p. 74).

VILLAR, député de la Mayenne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 104). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 78 et 112). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à perpétuité après* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 64 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Membre du comité de surveillance des vivres et subsistances militaires (t. **LXVII**, p. 64). — Membre du comité de l'instruction publique (p. 553).

VILLAR. Membre d'une députation du peuple savoisien (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 506). — Sa déclaration au nom du peuple savoisien (27 novembre, p. 617).

VILLARS, officier. Est destitué de son emploi (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 347).

VILLARS. — Voir *Girard-Villars*.

VILLAVICENSIO, ex-chanoine. Arrêté relatif à sa mise en état d'arrestation (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 80).

VILLE-SUR-AUJON (Commune de, département de la Haute-Marne. La Société des Amis des Droits de l'homme et de la République adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai, 1er et 2 juin 1793 (21 juin 1793, t. **LXVII**, p. 29); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société des Amis des Droits de l'homme et de l'unité de la République accepte la Constitution (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 575); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Pétition demandant que le nom de la commune de Châteauvillain (Haute-Marne) soit changé en celui de Ville-sur-Aujon (3 août 1793, t. **LXX**, p. 166 et suiv.); — la Convention décrète cette demande (*ibid.* p. 167).

VILLE-EN-TARDENOIS (Canton de), département de la Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VILLE-AU-VAL (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

VILLECERF (Commune de). Réclamation contre la vente des biens de la fabrique (9 novembre 1792, t. **LIII**, p. 319).

VILLECEY (Commune de), département de la Meurthe. Fait un don patriotique (25 mars 1793. t. **LX**, p. 537).

VILLECEY-SUR-TREY (Commune de). La commune est autorisée à emprunter une somme de 5.500 livres pour la reconstruction de son clocher (28 novembre 1792, t. **LIII**, p. 631).

VILLEDIEU-EN-BEAUCE (Commune de), département de Loir-et-Cher. Le conseil général et la société populaire annoncent l'acceptation de la Constitution à l'unanimité par l'assemblée primaire, justifient le citoyen Leclerc des reproches qui lui ont été faits par une société populaire et qui ont été insérés au *Bulletin* (9 août 1793, t. **LXX**, p. 534); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VILLEDIEU-LES-POELES (Commune de), département de la Manche. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8), (4 août, p. 202).

VILLEFAGNAN (Canton de), département de la Charente. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLEFORT (Commune et district de), département de la Lozère. Lettre des commissaires de la Convention relative à un complot contre-révolutionnaire récemment découvert à Jalès et aux environs de Villefort (24 avril 1793, t. **LXIII**, p. 180); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.*). — Communication de pièces relatives à ce complot (1er mai, p. 666); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Les administrateurs annoncent qu'impatients de ne pas recevoir l'Acte constitutionnel, ils l'ont fait imprimer sur une copie collationnée et qu'aussitôt l'impression ils l'ont proclamé et ont convoqué les assemblées primaires. Ils préviennent que cette circonstance empêchera peut-être leurs députés d'arriver pour la fête du 10 août (7 août 1793, t. **LXX**, p. 415); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VILLEFRANCHE (Commune de), département des Alpes-Maritimes. Demande relative au transfert à Toulon de la chiourme qui se trouve dans cete ville (24 octobre 1792, t. **LII**, p. 643). — Demande du ministre de la marine relative aux invalides ci-devant entretenus dans cette commune par le roi de Sardaigne (1er novembre 1792, t. **LIII**, p. 100); — renvoi aux comités diplomatique et de marine réunis (*ibid.*). — Lettre relative aux émigrations considérables de cette ville (8 février 1793, t. **LVIII**, p. 375).

VILLEFRANCHE (District de), département de l'Aveyron. Les volontaires nationaux demandent des armes pour voler aux frontières (25 avril 1793, t. **LXIII**, p. 306); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*). — Compte rendu des opérations du recrutement et dons patriotiques (27 avril 1793, t. **LXIII**, p. 420). — Mention honorable de la conduite des citoyens (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 273 et suiv.).

VILLEFRANCHE (Commune et district de), département de la Haute-Garonne. Adresse

VILLEFRANCHE (*suite*.

d'adhésion des corps administratifs et judiciaires (17 octobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Haute-Garonne (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Le tribunal fait un don patriotique (23 février 1793, t. **LIX**, p. 92). — La commune accepte la Constitution (8 août 1793, t. **LXX**, p. 504 et suiv.); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 505).

VILLEFRANCHE (Commune, canton et district de), département de Rhône-et-Loire. Adresse d'adhésion de la commune (5 octobre 1792, t. **LII**, p. 336). — Le directoire transmet un extrait du registre de ses délibérations relatif à un don patriotique de la commune d'Amplepuis (6 mai 1793, t. **LXIV**, p. 197). — Les citoyens expriment à la Convention la douleur qu'ils ressentent de ses dissensions et lui demandent de donner une Constitution à la France (21 mai 1793, t. **LXV**, p. 134 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 135). — Les communes du district demandent qu'on leur fasse parvenir la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 334); — renvoi au ministre de l'intérieur (*ibid.*). — Les administrateurs du district annoncent qu'ils ont envoyé officiellement la Constitution à toutes les communes du district (24 juillet, p. 429); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 430). — On annonce que la Constitution a été acceptée dans le district (27 juillet, p. 590); — mention honorable et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution (28 juillet, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), (31 juillet, p. 35), (2 août, p. 123).

VILLEGOU, papetier. Demande que ses ouvriers ne soient pas soumis à l'enrôlement (24 mars 1793, t. **LX**, p. 524); — ordre du jour (*ibid.*).

VILLEJUIF (Canton de), département de Paris. Fait annoncer à la Convention l'acceptation unanime de la Constitution (14 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 708); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* p. 607).

VILLEJUIF (*suite*).

VILLELONGUE, officier. Est destitué de son emploi (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 347).

VILLELONGUE (Charles-Abraham), capitaine d'invalides. Fait un don patriotique (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 61); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VILLEMET, ancien officier de carabiniers. Compte rendu de son courage (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 357 et suiv.); — mention au *Bulletin* et renvoi au comité des secours (*ibid.*, p. 358).

VILLEMONTEIX (François). Enrôlé volontaire (26 avril 1793, t. **LXIII**, p. 355).

VILLEMOUTIER (1) (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 203); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*).

VILLEMUR (Commune de), département de la Haute-Garonne. — La Société républicaine demande une bonne Constitution et fait un don patriotique (11 juin 1793, t. **LXVI**, p. 270 et suiv.). — Mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 271). — Le canton accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VILLENAUXE (Commune de). Don patriotique et adresse de dévouement (28 février 1793, t. **LIX**, p. 322).

VILLENEUVE (de), préposé aux subsistances militaires. Fait un don patriotique (26 octobre 1792, t. **LII**, p. 686).

VILLENEUVE (Commune et district de), département de Lot-et-Garonne. Adresse

(1) Voir t. LXX, p. 203, col. 1, note 1.

VILLENEUVE (*suite*).

d'adhésion des volontaires (17 ctobre 1792, t. **LII**, p. 533). — Don patriotique de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (28 janvier 1793, t. **LVII**, p. 726). — Le directoire envoie à la Convention le procès-verbal de la prestation du serment des corps constitués et de la Société populaire de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République (2 mars 1793, t. **LIX**, p. 531). — On annonce que la Société des Amis de la liberté et de l'égalité se charge de la subsistance des femmes et des enfants des marins et soldats pauvres, qui sont partis défendre la patrie (12 mars 1793, t. **LX**, p. 111). — Adresse du directoire relative à la vente de quelques édifices nationaux (19 mars 1793, t. **LX**, p. 302); — renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*). — Le procureur syndic adresse à la Convention une délibération des administrateurs du district qui désapprouvent les mesures proposées par le département de la Gironde et celui du Lot-et-Garonne (17 juillet (1793, t. **LXIX**, p. 64); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

VILLENEUVE-DE-BERG (Commune de), département de l'Ardèche. Adresse d'adhésion du conseil général (11 octobre 1792, t. **LII**, p. 449). — La commune accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLENEUVE-EN-BRIE (Commune de). Les administrateurs envoie une adresse de dévouement et d'adhésion aux lois et demandent une Constitution républicaine (28 février 1793, t. **LIX**, p. 315).

VILLENEUVE-EURASONS. Fait un don patriotique (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 631).

VILLENEUVE-LA-GUYARD (Commune de). Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 264); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VILLENEUVE-LÉCUSSAN (Commune de), département de la Haute-Garonne. Fait des dons patriotiques (7 août 1793, t. **LXX**, p. 414); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VILLENEUVE-SUR-LOT (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La Société républicaine informe la Convention qu'on a cherché à l'induire en erreur sur les journées des 31 mai, 1er et 2 juin et demande l'Acte constitutionnel (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 262); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Six (*ibid.*).

VILLENEUVE-LE-ROI (Commune de). Don patriotique du curé et des vicaires (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 615).

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Canton de). Adhère à la Constitution et félicite la Convention de son achèvement (11 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 538); — renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VILLENEUVE-SUR-YONNE (Canton de), département de l'Yonne. La section méridionale accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VILLENONNEY, commissaire national près le tribunal du district de Chaumont-en-Vexin. Transmet à la Convention le n° 2 du *Bulletin du département de l'Eure* et une chanson contre-révolutionnaire (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 111).

VILLÉON (Contre-amiral). Voir *Lavilléon*.

VILLEQUIERS (Canton de), département du Cher. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VILLERÉAL (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité fait un don patriotique (15 mars 1793, t. **LX**, p. 217 et suiv.).

VILLERMONT, officier. Est destitué de son emploi (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 347).

VILLEROY. Fait un don patriotique (10 avril 1793, t. **LXI**, p. 517).

VILLERS, député de la Loire-Inférieure. — 1792. — Est envoyé en mission dans le Loir-et-Cher (t. **LIII**, p. 603). — Rend compte d'événements qui ont eu lieu à Blois (t. **LV**, p. 341). — Parle sur un office de la Cour d'Espagne (t. **LVI**, p. 4). — 1793. — Suppléant au comité de Sûreté générale (p. 617). — Parle sur le cas du citoyen Beaumarchais (p. 707). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 65 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 77 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 353 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 655). — Parle sur un projet de décret tendant à autoriser la municipalité de Paris à emprunter (t. **LVIII**, p. 356). — Fait un rapport sur la pétition des sieurs Mylnes (t. **LIX**, p. 82 et suiv.). — Fait un rapport sur l'amélioration du traitement des préposés de la régie des douanes (t. **LX**, p. 84 et suiv.), — un rapport sur la nomination du citoyen Martin à l'emploi de directeur des douanes (p. 490 et suiv.). — Commissaire envoyé dans les départements de la Loire-Inférieure et de la Mayenne (p. 556). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 61 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Annonce que les administrateurs de la ville de Nantes ont refusé de livrer aux rebelles les représentants du peuple qui se trouvent dans la ville (t. **LXVII**, p. 640). — Fait un rapport sur les préposés du service extérieur des douanes (p. 644). — Parle sur les mesures à prendre contre les chefs d'émeute (t. **LXVIII**, p. 273). — Annonce que les rebelles ont été repoussés de Nantes (p. 297). — Fait un rapport sur les droits que doivent acquitter les thés pris sur les ennemis et sur la pétition du corsaire *Marie-Rose* (p. 307), — un rapport sur la restitution aux préposés des douanes des armes qu'ils ont déposées en exécution du décret du 5 septembre 1792 (p. 378). — Fait un rapport sur le transit de l'étranger à l'étranger (t. **LXIX**, p. 436). — Fait un rapport sur la pétition des citoyens Rabaud et Cie (t. **LXX**, p. 14), — un rapport sur les rescousses *(ibid.)*, — un rapport sur la nécessité d'interdire l'exportation des denrées et marchandises de première nécessité (p. 426 et suiv.).

VILLERS *(suite)*.

VILLERS (Commune de), département de Loir-et-Cher. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VILLERS-BOCAGE (Canton de), département du Calvados. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 201); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

VILLERS-COTTERETS (Commune et canton de), département de l'Aisne. Le conseil général de la commune informe la Convention de l'acceptation de la Constitution (17 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 60); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution et adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin (26 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 525); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*

VILLERS-EN-HAYE (Commune de). Fait un don patriotique (25 mars 1793, t. **LX**, p. 537).

VILLERS-SUR-MEUSE (Commune de). Envoie une pétition pour solliciter des secours. Sa demande est appuyée par la commission extraordinaire établie à Verdun (6 novembre 1792, t. **LIII**, p. 201); — renvoi au ministre de l'intérieur *(ibid.)*.

VILLERS-LA-MONTAGNE (Canton de), département de la Moselle. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 7); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VILLERS-SUR-ROULE (Commune de), département de l'Eure. Le maire de cette commune présente une adresse de dévouement à la Convention et d'adhésion à la Constitu-

VILLERS-SUR-ROULE (*suite*).

tion et demande des exemplaires des lois sur les biens communaux et sur les droits féodaux (21 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 277); — renvoi au ministre de la justice en ce qui concerne les exemplaires de ces lois et pour les indemnités qu'ils ont droit d'attendre *(ibid.* p. 277 et suiv.).

VILLES. — Voir *Comptabilité des villes.*

VILLES ASSIÉGÉES. — Voir *Places fortes.*

VILLES HANSÉATIQUES. Proposition du ministre de l'intérieur d'établir une parfaite neutralité avec ces villes (22 mars 1793, t. **LX**, p. 367); — renvoi aux comités d'agriculture et diplomatique réunis *(ibid.)*. — Le ministre des affaires étrangères demande s'il n'y a pas lieu d'exempter les commerçants de ces villes de l'embargo *(ibid.* p. 369); — renvoi aux comités diplomatiques et de marine réunis *(ibid.)*. — Rapport par Boyer-Fonfrède (29 mars, p. 701); — projet de décret *(ibid.)*; — adoption *(ibid.)*. — Décret ordonnant de surseoir à l'exécution de tous jugements rendus ou à rendre par les tribunaux concernant les prises des navires des villes hanséatiques (9 mai 1793, t. **LXIV**, p. 353). — Renvoi au comité de Salut public d'une pétition demandant le rapport du décret sur les bâtiments des villes hanséatiques (7 juin 1793, t. **LXVI**, p. 120). — Renvoi au comité de Salut public et de marine d'une motion de Defermon relative à la défense faite aux corsaires de courir sur les vaisseaux des villes hanséatiques *(ibid.* p. 141 et suiv.); — projet de décret tendant à déclarer de bonne prise les navires appartenant à ces villes (9 juin, p. 211). — adoption *(ibid.)*.

VILLES MARITIMES. Décret portant que les villes qui armeront des bâtiments légers pour l'escorte des escadres auront bien mérité de la patrie (22 janvier 1793, t. **LVII**, p. 541). — Renvoi aux comités de marine et de législation réunis d'une motion de Pomme demandant une loi qui prononce des peines contre les autorités constituées de ces villes qui font des actes contraires aux ordres du Conseil exécutif (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 224). —

VILLETARD, secrétaire de la légation à Gênes, Fait un don patriotique (12 mai 1793, t. **LXIV**, p. 589); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VILLETARD-PRUNIERES, député suppléant, puis député de l'Yonne en remplacement de Lepeletier-Saint-Fargeau — 1793. — Son nom ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 75). — Ne figure pas dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Fait un rapport sur les marchés passés par le ministre de la guerre avec les citoyens Lanchère et Choiseau (t. **LXIX**, p. 649). — Fait un rapport sur la levée des scellés apposés sur les papiers de la compagnie Masson et d'Espagnac (t. **LXX**, p. 443).

VILLETERTRE (COMMUNE DE), département de l'Oise. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

VILLETTE, député de l'Oise. — 1792. — Suppléant au comité diplomatique (t. **LII**, p. 456). — Membre du comité d'instruction publique (p. 480. — 1793. — Cité à comparaître devant le tribunal de police par Chaumette, il demande le décret d'accusation contre celui-ci (t. **LVI**, p. 262). — Décret cassant cet acte de citation (p. 264). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 66 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 80 et 112). — Vote pour *la réclusion, puis le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 360 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 462 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 37 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 538). — On annonce son décès à la Convention (t. **LXVIII**, p. 511); — la Convention nomme une députation pour assister à ses funérailles *(ibid.)*.

VILLETTE-SERPAIZE (Commune de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLEURBANNE (Canton de), département de l'Isère. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 120); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLEVAYRAC (Commune de). Adresse d'adhésion des citoyens (23 octobre 1792, t. **LII**, p. 628).

VILLEVIEILLE, commandant la *Didon*. Est décrété d'accusation (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 316).

VILLEZ (Commune de), département de l'Eure. Le conseil général proteste contre les arrêtés des 6 et 14 juin des administrateurs de ce département et adhère aux mesures prises par la Convention les 31 mai et 2 juin (10 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 510 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 511).

VILLIÉ-MORGON (Commune de), département de Rhône-et-Loire. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VILLIERS (De), ancien secrétaire-commis au bureau des recensements. Fait un don patriotique (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 307).

VILLIERS (Commune de), département de l'Eure. Le conseil général annonce la proclamation de l'Acte constitutionnel et son acceptation (22 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 317); — mention honorable et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Envoie un arrêté par lequel il désavoue les administrateurs du département de l'Eure qui ont souscrit à l'arrêté du 6 juin et à plusieurs adresses liberticides *(ibid.)*; — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

VILLIERS-LE-DUC (Commune de). La commune prendra le nom de Villiers-la-Forêt (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 416 et suiv.).

VILLIERS-SAINT-BENOIT (Canton de), département de l'Yonne. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

VIMEUSE (Noelle de), femme PERNETTE. Fait un don patriotique (1er octobre 1792, t. **LII**, p. 260).

VIMEUSE (Veuve). On annonce que le tribuna de Montdidier n'a pas pu juger l'affaire de ses héritiers (5 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 268).

VINAIGRE. Le ministre des contributions publiques fait part du doute qui s'élève sur la question de savoir si le vinaigre est compris dans les différentes prohibitions à la sortie qu'ont nécessitées les circonstances de la guerre (20 mai 1793, t. **LXV**, p. 115); — renvoi aux comités de commerce et de marine réunis *(ibid.)*.

Voir *Marchés de la guerre*.

VINANT, ordonnateur de la marine à Bordeaux. Décret approuvant sa destitution (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 223).

VINCENNES (Canton de), département de Paris. Procès-verbal de l'assemblée primaire portant adhésion à la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 483). — L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commssion des Six (*ibid.* p. 607).

VINCENNES (Chateau de). On demande que la Convention décrète l'aliénation du chateau et de ses dépendances (14 avril 1793, t. **LXII**, p. 93); — renvoi au comité d'aliénation *(ibid.)*.

VINCENT, député de la Seine-Inférieure. — 1792. — Suppléant au comité d'agriculture (t. **LII**, p. 412). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : «Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre

VINCENT (*suite*).

la Sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 68 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 86 et 109). — Vote pour *la détention pendant la guerre, puis le bannissement lorsque la nation le jugera convenable*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis et motive son opinion (p. 375 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (t. **LXI**, p. 600). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 43 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534).

VINCENT, commissaire ordonnateur de l'armée du Midi. Dénonciation de marchés passés par lui (8 novembre 1792, t. **LIII**, p. 309 et suiv.); — décret ordonnant de le faire arrêter (*ibid.* p. 311). — Ordres donnés pour son arrestation (13 novembre, p. 377). — On annonce son arrestation (17 novembre, p. 455). — Il est amené à la barre (18 novembre, p. 466). — Son interrogatoire (*ibid.* et p. suiv.). — La Convention décrète qu'il sera maintenu en état d'arrestation jusqu'après le rapport des comités (*ibid.* p. 467). — Il est décrété d'accusation (20 novembre, p. 491). — Son affaire est renvoyée devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire (7 décembre 1792, t. **LIV**, p. 405). — Projet d'accusation contre lui (14 décembre 1792, t. **LV**, p. 52); — renvoi au comité des décrets et à la commission de l'examen des marchés réunis (*ibid.*). — Il sera traduit à la barre de la Convention (22 décembre, p. 353). — Acte d'accusation contre lui (25 décembre, p. 425 et suiv.). — Envoi de pièces relatives à son procès (3 janvier 1793, t. **LVI**, p. 165). — Compte rendu de l'opposition faite à son départ (26 janvier 1793, t. **LVII**, p. 684). — Envoie le jugement par lequel le tribunal criminel de Rhône-et-Loire l'a déchargé de l'accusation portée contre lui (7 février 1793, t. **LVIII**, p. 358).

VINCENT. Demande à être incorporé dans le

VINCENT (*suite*).

corps des vétérans (6 octobre 1792, t. **LII**, p. 360).

VINCENT. Fait un don patriotique (12 mars 1793, t. **LX**, p. 103) (19 mars, p. 220).

VINCENT, capitaine aux Invalides. Présente une pétition (22 octobre 1792, t. **LII**, p. 596).

VINCENT, de Chatou. Fait une pétition au sujet du lot qui lui est échu dans le partage des biens communaux (21 novembre 1792, t. **LIII**, p. 498).

VINCENT, commandant la compagnie des chasseurs des Quatre-Nations. Demande pour ses camarades le décompte de dix sous (20 mars 1793, t. **LX**, p. 332); — renvoi au comité militaire (*ibid.*) — Félicite la Convention de son énergie et demande que le mariage civil soit célébré avec pompe (*ibid.* p. 333).

VINCENT, maître de pension de la commune d'Estrées-Saint-Denis, père de famille. On annonce que les ordres du sacerdoce viennent de lui être conférés (12 juin 1793, t. **LXVI**, p. 439); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VINCENT, officier au 1er bataillon des Sans-Culottes du département du Bas-Rhin. Fait un don patriotique (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 646).

VINCENT, ordonnateur de la marine à Bordeaux. Rend compte d'un combat entre le corsaire la *Citoyenne française* et une frégate anglaise (10 juin 1793, t. **LXVI**, p. 265).

VINCENT, ordonnateur à Toulon. Est choisi comme adjoint au ministre de la marine (22 février 1793, t. **LIX**, p. 77), (2 mars, p. 536).— Le ministre de la marine demande la mise en liberté du citoyen Vincent, son ancien adjoint (4 mai 1793, t. **LXIV**, p. 64); — la Convention ordonne sa mise en liberté et renvoie l'examen de ses comptes au ministre de la marine *(ibid.)*.

VINCENT (François-Nicolas), homme de lettres. L'un des commissaires envoyés dans les départements (12 décembre 1792, t. LV, p. 21).

VINCENT (Joseph). Fait un don patriotique (17 octobre 1792, t. LII, p. 532).

VINCENT (Michel), volontaire national. Il lui est accordé une indemnité de 202 livres (18 février 1793, t. LVIII, p. 720).

VINCENT (Pierre), garçon menuisier, arrêté à la suite des attroupements de Montpellier. Son interrogatoire (27 avril 1793, t. LXIII, p. 474).

VINCHON, juge au tribunal du district de Laval. L'un des candidats à la place de juge au tribunal révolutionnaire (30 mai 1793, t. LXV, p. 628).

VINET, député de la Charente-Inférieure, — 1792. — Suppléant au comité de l'examen des comptes (t. LII, p. 480). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'État ? » (t. LVII, p. 72 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 94 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 397 et 419).— Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 465 et 474). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. LXII, p. 52 et 75). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? » (t. LXV, p. 536).

VINEUIL (Canton de), département de l'Oise. L'assemblée primaire accepte la Constitution (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 311); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VINNEUF (Commune de). Réclamations contre les usurpations du ci-devant seigneur (18 octobre 1792, t. LII, p. 552).

VINS. — Leur exportation est permise (19 octobre 1792, t. LII, p. 581. — Le ministre de l'intérieur demande une loi sur l'exportation des vins fins (20 mai 1793, t. LXV, p. 115); — renvoi au comité de commerce (*ibid.*). — Le ministre des contributions publiques annonce que les vins continuent d'être librement exportés en vertu du décret du 19 octobre dernier (*ibid.*); — renvoi aux comités de commerce et de Marine réunis (*ibid.*).

Voir : *Marchés de la Guerre.*

VINSOBRES (Commune de). Don patriotique de la Société des Amis de la République. (25 février 1793, t. LIX, p. 180).

VIOL. — Rapport tendant à faire punir de mort tout individu qui, dans les armées françaises, se rendra coupable de viol (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 582 et suiv.); — Adoption de cette proposition (*ibid.* p. 583). — Texte du décret rendu (*ibid.*).

VIOLÉ (Antoine), adjudant-major. Fait un don patriotique (22 octobre 1792, t. LII, p. 628).

VIOLET. Décret relatif au paiement des dépenses qu'il a faites pour l'habillement des armées (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 517).

VIOLETTE (Jacques), matelot. Prête le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant (17 mars 1793, t. LX, p. 264.)

VIOLETTE (Jean-Eliévain), matelot. Prête le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant (17 mars 1793, t. LX, p. 264).

VIQUY, député de Seine-et-Marne. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale

VIQUY (*suite*).

de l'Etat? » (t. LVII, p. 68 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? (p. 87 et 109). — Vote pour la *détention jusqu'à la paix et le bannissement ensuite* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 376 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 468 et 471). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 43 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 534).

VIRAC (Canton de), département du Tarn. Adhère à la Constitution (3 août 1793, t. LXX, p. 152); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIRE (Commune, Canton et district de). département du Calvados. Adresse d'adhésion du Conseil général de la commune (14 octobre 1792, t. LII, p. 489). — Adresse d'adhésion des citoyens (23 octobre, p. 628). — Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité relative au jugement de Louis Capet, et demande d'armes (1er mars 1793, t. LIX, p. 501). — On annonce le passage de galériens venant de Brest qui se rendent à Paris (14 mars 1793, t. LX, p. 195). — Le Canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203). — Renvoi aux comités des finances et de sûreté générale d'une lettre du receveur du district (5 août, p. 258). — Les administrateurs du district annoncent l'acceptation de la Constitution dans leur ressort (9 août, p. 633); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

VIRELADE (Commune de). Les citoyens demandent le rapport de l'article 3 de la loi du 28 août 1792 et l'exécution du décret qui proclame la distribution des biens communaux (17 mars 1793, t. LX, p. 263), — renvoi aux comités de législation et d'agriculture réunis (*ibid.*).

VIRELADE (*suite*).

VIRION. Est nommé colonel de gendarmerie (19 avril 1793, t. LXII, p. 702).

VISITES DOMICILIAIRES. Propositions relatives à l'établissement d'un mode de visites domiciliaires qui ne blesse ni la liberté individuelle, ni les propriétés (21 janvier 1793, t. LVII, p. 529 et suiv.); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Par qui elles seront faites (15 février 1793, t. LIX, p. 189). — Lettre du citoyen Henriot, commandant général de la garde nationale parisienne, au sujet des visites qui se font dans quelques quartiers de Paris (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 441).

VISITEURS DES ROLES. Leur suppression (4 décembre 1792,, t. LIV. p. 345. — Décret relatif à l'indemnité qui leur est due (30 janvier 1793, t. LVIII, p. 32). — Le ministre des contributions publiques demande comment et par qui seront remplies les fonctions des visiteurs des rôles, lesquels ont été supprimés par un décret (24 février 1793, t. LIX, p. 153). — Décret relatif à la liquidation de leurs pensions (22 juillet 1793, t. LXIX, p. 323).

VISSERY (Augustin-François de). Pétition au sujet de sa détention (13 octobre 1792, t. LII, p. 480.)

VITEMER (Bernard), fils de feu Bernard Vitemer, capitaine au 8e bataillon de Saône-et-Loire. Il est adopté par la patrie et admis à la Société des jeunes Français (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 641).

VITET, député de Rhône-et-Loire. — 1792, — Envoyé à Lyon pour y rétablir l'ordre (t. LII, p. 99). — Parle sur les troubles de Lyon (t. LIII, p. 25). — Commissaire envoyé à Lyon pour y rétablir l'ordre (*ibid.*). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. LVII, p. 68 et 105). — Vote

VITET (*suite*).

oui dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 84 et 109). — Vote pour la *détention de Louis et l'expulsion de la race des Bourbons* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 370 et 423). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Membre du comité de l'examen des comptes (p. 655). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 41 et 75). — Obtient une prolongation de congé (t. LXIV, p. 546). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 538). — Obtient un congé (p. 581). — Décret ordonnant sa mise en état d'arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers (t. LXVIII, p. 584). — Décret ordonnant l'appel immédiat de son suppléant (t. LXIX, p. 15). — Est remplacé par Boiron (t. LXX, p. 431 et suiv.).

VITRÉ (Commune et canton de). département d'Ille-et-Vilaine. Adresse de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité concernant la formation d'une garde départementale pour la Convention (9 novembre 1792, t. LIII, p. 319). — Plusieurs notables font parvenir à la Convention la rétractation de l'adhésion qu'ils ont donnée à une adresse d'une partie des citoyens de leur canton, réunis en assemblée primaire par ordre de leur département (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 422). — L'Assemblée primaire du canton accepte la Constitution (27 juillet p. 585); — renvoi à la commission des Six (*ibid.*)

VITREY-SUR-AMANCE (Commune de), département de la Haute-Saône. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VITRY (Denis), lieutenant colonel. Fait un don patriotique (16 octobre 1792, t. LII, p. 519).

VITRY-LE-FRANÇOIS (Commune de). Prendra le nom de Vitry-sur-Marne (22 février 1793, t. LIX, p. 81).

Voir *Vitry-sur-Marne*.

VITRY-SUR-MARNE (Commune et canton de), département de la Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 8); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10). — La Société populaire s'étonne de ne pas avoir vu cette commune rangée dans la classe de celles qui ont adhéré à la Constitution (3 août 1793, t. LXX, p. 155); — — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VITTEAUX (Canton de), département de la Côte-d'Or. La section de la ville accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 123); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VIVEROLS (Commune de). Les officiers municipaux annoncent que la commune a fourni au delà de son contingent et envoient un don patriotique (11 avril 1793, t. LXI, p. 599 et suiv.). — La commune fait un don patriotique (13 avril 1793, t. LXII, p. 66). — La Société populaire fait un don patriotique (19 avril, p. 702).

VIVES, administrateur du département du Gers. Décret le destituant de ses fonctions, le mettant en état d'arrestation et le traduisant à la barre de la Convention (18 juillet 1793, t. LXIX, p. 136).

VIVONNE (Canton de), département de la Vienne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. LXX, p. 9); — insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 10).

VIVRES. — Voir *Armée*, § 1er, *Approvisionnements, subsistances, vivres et fourrages. — Comité de surveillance des vivres et subsistances militaires. — Régisseurs des vivres.*

VIVRES ET FOURRAGES (Administration des). — Voir *Administration des vivres et fourrages.*

VOCHELET, citoyen d'Evreux. Rétracte son adhésion aux arrêtés liberticides du départe-

VOCHELET (*suite*).

ment de l'Eure (24 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 449 et suiv.); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*, p. 450).

VOID (Canton de), département de la Meuse. L'assemblée primaire accepte la Constitution (18 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 116); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 117). — Le canton accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 124).

VOILLECOMTE (Commune de). Prendra le nom de Voille-sur-Héronne (12 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 591).

VOISEY (Commune de), département de la Haute-Marne. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VOISIN, *l'aîné*. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

VOISIN, *le jeune*. Fait un don patriotique (7 mai 1793, t. **LXIV**, p. 268).

VOITEUR (Canton de), département du Jura. — Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.*, p. 203).

VOITURES. Les voitures de la ci-devant cour seront livrées aux officiers de l'armée (15 octobre 1792, t. **LII**, p. 504). — Le ministre de l'intérieur demande l'autorisation de fournir les voitures de la nation aux commissaires de la Convention (25 mars 1793, t. **LX**, p. 538); — L'autorisation est accordée (*ibid.*, p. 539); Le ministre de la guerre propose de suspendre la vente des voitures de la ci-devant cour pour les mettre à la disposition des commissaires de la Convention (27 mars, p. 586); — ordre du jour motivé (*ibid.*). — Décret autorisant le conseil exécutif à traiter avec le citoyen William Newton pour l'acquisition de voitures (1er août 1793, t. **LXX**, p. 76). — Décret enjoignant aux commissaires de la salle de se concerter avec le ministre de

VOITURES (*suite*).

l'intérieur pour que l'exécution du décret qui enjoint à ce ministre de fournir des voitures de la liste civile ou d'émigrés aux commissaires choisis pour aller dans les départements ou aux armées ne souffre aucun retard (2 août, p. 127).

VOITURES (Achat de). — Voir *Départements frontières*.

VOITURES D'AMBULANCE. Voir *Armée*, § 17, *service sanitaire*.

VOITURES EMPLOYÉES AU TRANSPORT DES VIVRES AUX ARMÉES. Voir *Armée*, § 5, *charrois, étapes et convois militaires*.

VOITURES PUBLIQUES. Voir *Aubert*. — *Cochers de fiacres*.

VOITURES SUSPENDUES. Le ministre de la guerre expose l'imperfection des modèles de ces voitures qui lui ont été offerts jusqu'à présent (12 janvier 1793, t. **LVII**, p. 6).

VOIZEL, matelot. Prête le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant (17 mars 1793, t. **LX**, p. 264).

VOLNEY. Demande la résiliation de l'adjudication d'un bien dont il ne peut jouir (13 mars 1793, t. **LX**, p. 151); — renvoi aux comités d'aliénation et des domaines réunis (*ibid.*). — Décret portant qu'il sera sursis à toute poursuite contre lui pour non paiement de la première annuité du domaine de la Confina en Corse (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 79).

VOLONTAIRES NATIONAUX. Plaintes du ministre de la guerre au sujet de la composition des bataillons de volontaires et de leur indiscipline (24 septembre 1792, t. **LII**, p. 116); — commissaires chargés de veiller à leur formation et à leur organisation (*ibid.* p. 119); — Rapport des commissaires envoyés par l'Assemblée nationale législative dans les départements de Seine-et-Oise, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et de la Seine-Inférieure pour presser la levée des volontaires (27 septembre,

p. 179 et suiv.). — Adresse d'adhésion du 21e bataillon de volontaires nationaux à la réserve de Soissons (29 septembre, p. 215). — Renvoi au comité de la guerre d'une lettre de Kléber sur les inconvénients qu'entraînerait le licenciement des volontaires (13 octobre, p. 481); — Les volontaires casernés aux Invalides demandent qu'il soit formé une compagnie de grenadiers dans leur bataillon (14 octobre, p. 496). — Adresse justificative du 23e bataillon (17 octobre, p. 499). — projet de décret sur l'époque à laquelle expire l'engagement des volontaires (15 octobre, p. 506); — rejet (*ibid.*). — La Convention décrète qu'il leur sera fait une adresse (*ibid.*). — On dénonce les excès auxquels s'est porté le 15e bataillon (17 octobre, p. 534). — Les commissaires à l'armée du Nord demandent que les volontaires soient invités à ne point profiter de la loi qui leur permet de retourner dans leurs foyers à la fin de chaque campagne (17 octobre, p. 546); — la Convention décide la nomination d'une commission extraordinaire pour préparer un projet d'adresse aux volontaires (*ibid.* p. 547); — composition de la commission (*ibid.*). — Texte de l'adresse (19 octobre, p. 576). — Le ministre de la guerre demande des ordres au sujet de volontaires qui ont quitté l'armée de Dumouriez (*ibid.* p. 581). — Réclamation des officiers, sous-officiers et tambours, relativement à leur solde pendant leur séjour à Paris (22 octobre, p. 612). — Décret (*ibid.* p. 627). — Décret ordonnant le renvoi au pouvoir exécutif des pièces relatives aux volontaires qui ont quitté l'armée de Dumouriez (24 octobre, p. 659). — Fournitures à faire aux volontaires des départements qui se trouvent à Paris (27 octobre 1792, t. LIII, p. 6). — Les volontaires du 9e bataillon se plaignent d'avoir été injuriés par Philippe Rousseau, commissaire du pouvoir exécutif (29 octobre, p. 34). — Décret ordonnant au ministre de la guerre de fournir des pièces de canon aux bataillons de volontaires dans lesquels se trouvent des compagnies de canonniers (*ibid.* p. 35). — Projet de décret sur l'organisation et la formation d'une compagnie de canonniers volontaires à cheval (31 octobre, p. 87 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 89). — Motion de Thuriot concernant 33 volontaires détenus comme prisonniers prussiens dans les prisons de Paris (1er novembre, p. 98 et suiv.); — renvoi aux comités de Sûreté générale et de la guerre réunis (*ibid.* p. 100). — Pétition des députés des compagnies de canonniers volontaires attachés au parc d'artillerie du Mont Saint-Michel-sous-Châlons, pour demander que la solde des canonniers soit fixée à 22 sols 6 deniers par jour (2 novembre, p. 110). — Lettre du ministre de la guerre au sujet de 33 volontaires détenus comme prisonniers prussiens dans les prisons de Paris (3 novembre, p. 124). — Le ministre de la guerre annonce qu'il a donné des ordres pour faire punir les volontaires détenus à Dammartin pour avoir quitté l'armée sans congé (*ibid.*, p. 127). — Adresse du 14e bataillon cantonné à Frelinghien relative à son organisation (6 novembre, p. 203); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Pétition en faveur des pères, des mères, des femmes et des enfants de ceux qui combattent aux frontières (8 novembre, p. 305); — renvoi au comité des secours (*ibid.*). — On annonce que le 15e bataillon n'est pas collectivement responsable des délits dont il a été accusé (*ibid.* p. 305 et suiv.). — Lettre du ministre de la guerre relative au casernement et au départ ou à la conservation à Paris de différentes troupes de gardes nationales des départements (*ibid.* p. 307 et 317). — Des volontaires demandent des mesures contre les agitateurs qui poussent leurs camarades à se retirer (10 novembre, p. 343). — Rapport et projet de décret sur l'envoi aux frontières des gardes nationaux et fédérés des départements casernés à Paris (*ibid.* p. 344 et suiv.); — discussion (*ibid.*, p. 345 et suiv.); — ordre du jour motivé (*ibid.* p. 350). — Compte à rendre de l'état des bataillons de volontaires nationaux (11 novembre, p. 362). — On dénonce les mesures prises pour envoyer les volontaires aux frontières (16 novembre, p. 431 et suiv.); — décret portant que les volontaires venus des départements resteront provisoirement à Paris (*ibid.* p. 432). — Compte rendu de l'état des bataillons de volontaires nationaux (*ibid.* p. 433). — Le ministre de la guerre justifiera de l'envoi aux bataillons de volontaires de l'adresse qui les invite à ne pas quitter leurs drapeaux (18 novembre, p. 465). — Lettre du ministre de la guerre (19 novembre, p. 474). — Projet de décret ayant pour objet d'assurer aux bataillons de volontaires qui sont dans l'intérieur, le traitement de guerre jusqu'au 31 octobre dernier (23 novembre, p. 563); — renvoi aux comités des finances et de la guerre réunis (*ibid.*). — Rapport par Maignet sur les moyens de secourir les pères, mères, femmes et enfants de ceux qui combattent aux frontières (26 novembre, p. 593 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 595 et suiv.); —

adoption (*ibid.* p. 596). — Le ministre de la guerre demande 200,000 livres pour pourvoir aux besoins des volontaires nationaux à cheval casernés à l'école militaire (26 novembre, p. 603); — renvoi au comité des finances (*ibid.*). — Opinion non prononcée de Daubermesnil sur le moyen de secourir efficacement les enfants et les veuves de ceux qui meurent pour la patrie, sans toucher au Trésor public (*ibid.*). — Décret mettant la somme de 200,000 livres à la disposition du ministre de la guerre pour pourvoir aux besoins des volontaires nationaux à cheval casernés à l'École militaire (30 novembre, p. 684). — Adresse de la cavalerie nationale à l'École militaire (2 décembre 1792, t. LIV, p. 54). — Arrêté de la section de la Réunion relatif aux volontaires qui abandonnent les drapeaux (4 décembre, p. 338). — Décret relatif à l'armement des canonniers volontaires des 48 sections de Paris (*ibid.* p. 339). — Les officiers et sous-officiers des troupes de ligne nommés adjudants dans les bataillons de volontaires nationaux pourront y rester jusqu'au 1er juin 1793 (12 décembre 1792, t. LV, p. 20). — Rapport par Guadet sur les moyens de retenir les volontaires nationaux sous les drapeaux (13 décembre, p. 40); — discussion : Marat (*ibid.* p. 41); — adoption avec amendement (*ibid.*). — Texte définitif du décret (*ibid.* et p. suiv.). — Les cavaliers volontaires casernés à l'École militaire se plaignent de l'inaction dans laquelle on les laisse et demandent le licenciement de leurs officiers (17 décembre, p. 123). — Décret sur leur organisation (24 décembre, p. 388). — Des volontaires blessés dans la journée du 20 septembre demandent des secours (6 janvier 1793, t. LVI, p. 251); — renvoi aux comités de liquidation et de la guerre réunis (*ibid.*). — On demande que le pain de munition leur soit fourni comme aux troupes de ligne (10 janvier, p. 709); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Lettre du lieutenant-colonel Lambert au sujet des formalités pour les congés limités des volontaires nationaux (20 janvier 1793, t. LVII, p. 506). — Santerre demande l'interprétation de quelques articles de la loi sur leur organisation (27 janvier, p. 709); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Pétition des sections de Paris relatives à leur solde (*ibid.* p. 715). — Le ministre de la guerre écrit au sujet de la situation des volontaires nationaux en garnison dans les places frontières des Pyrénées (31 janvier 1793, t. LVIII, p. 94). — Réclamation du général Custine contre le décret du

21 décembre 1792 portant que les volontaires pourront obtenir leur congé absolu moyennant qu'ils mettront un homme à leur place (13 février, p. 493); — renvoi au comité militaire (*ibid.* p. 494). — Le ministre de la guerre demande que 60,000 volontaires nationaux, qui sont rentrés dans leurs foyers à la fin de la dernière campagne, soient tenus de rejoindre les drapeaux (21 février 1793, t. LIX, p. 56); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.* p. 57). — Rapport par Aubry sur l'équipement des volontaires destinés à marcher (22 février, p. 91). — Il ne leur sera plus accordé de congé (25 février, p. 182); — projet de décret sur la solde des canonniers des volontaires nationaux (4 mars, p. 593); — ajournement (*ibid.*). — Le conseil exécutif provisoire rend un compte des sommes provenant des 3 sols de retenue opérée sur la solde des volontaires (*ibid.* p. 602). — Projet de décret tendant à mettre à la disposition du ministre de la guerre une somme de 40 millions pour l'habillement, l'équipement et l'armement des volontaires de la nouvelle levée (6 mars, p. 647) ; — adoption (*ibid.* p. 648). — Lettre du ministre de la guerre relative à la réunion de deux compagnies de canonniers à chacune des 31e, 32e, 34e et 35e divisions de gendarmerie nationale (19 mars 1793, t. LX, p. 308); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le ministre de la guerre prie la Convention de statuer sur la demande que font des canonniers nationaux de l'armée des Pyrénées de jouir du même traitement que ceux de la troupe de ligne (*ibid.*); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Décret relatif à la mise à l'ordre du jour des propositions relatives aux femmes et aux enfants des volontaires qui se rendent aux frontières (*ibid.* p. 328). — Le ministre de la guerre dénonce un abus relatif au mode d'élection des officiers dans les bataillons de volontaires nationaux (31 mars 1793, t. LXI, p. 8); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Le citoyen Favreux, capitaine d'une compagnie de chasseurs nationaux, demande que cette compagnie soit conservée (*ibid.* p. 14); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*) — L'adjoint Saint-Fief transmet plusieurs demandes des officiers et sous-officiers des corps de la cavalerie nationale, ci-devant casernée à l'École militaire (7 avril p. 392); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Les commissaires de la Convention sont autorisés à faire marcher les volontaires nationaux aux frontières (8 avril,

VOLONTAIRES NATIONAUX (*suite*).

p. 415), (9 avril, p. 470). — La Convention décrète que les jeunes gens qui ont tenté de se soustraire à la loi du recrutement seront tous déclarés volontaires nationaux et charge le comité de la guerre de lui présenter un mode d'exécution (9 avril, p. 497). — Le ministre de la guerre est autorisé à indemniser ceux qui ont perdu leurs bagages (14 avril 1793, t. LXII, p. 96). — Le ministre de la guerre envoie l'état nominatif de cinq volontaires auxquels il a délivré des brevets de pension (17 avril, p. 248). — renvoi aux comités de la guerre et des finances réunis *(ibid.)*. — Don patriotique des officiers et cavaliers de la 3e division (23 avril 1793, t. LXIII, p. 129); — mention honorable (*ibid.* p. 130). — Le ministre de la guerre demande que le terme du 1er avril fixé pour donner aux volontaires qui rejoignent leurs drapeaux 3 sous par lieue et par étape soit prorogé (28 avril, p. 498), — ordre du jour motivé *(ibid.)*. — Décret portant de 20 à 22 le nombre des compagnies de canonniers volontaires à cheval (11 mai 1793, t. LXIV, p. 542). — Rapport sur leur paie (18 mai 1793, t. LXV, p. 48 et suiv.); — projet de décret (*ibid.* p. 49); — adoption *(ibid.)*. — Le citoyen Pelletier (Bonaventure), canonnier de la section de la Réunion, demande à la Convention d'ordonner au ministre de la guerre d'équiper et armer 27 canonniers des 10 août et 14 juillet (21 mai, p. 141); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Le ministre de la guerre envoie un état de dix volontaires nationaux auxquels il a délivré des brevets de pension (27 mai, p. 362); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Ordre du jour motivé sur la pétition des canonniers casernés à la caserne de la Nouvelle-France (1er juin, p. 659). — Décret relatif à l'organisation d'une compagnie de canonniers nationaux soldés dans chaque département, et, à Paris, de six de ces compagnies (3 juin 1793, t. LXVI, p. 14). — Le 10e bataillon des volontaires nationaux piquiers adhère à la Constitution (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 267); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Renvoi au comité de la guerre d'une pétition des canonniers en garnison à Lille qui demandent qu'on efface la ligne de démarcation qui existe entre eux et les canonniers du corps ci-devant royal (25 juillet, p. 522). — Décret accordant un sol de haute-paie aux canonniers des bataillons de volontaires nationaux (7 août 1793, t. LXX, p. 440). — Décrets relatifs à la solde des lieutenants-colonels et des adjudants-majors (8 août, p. 515).

VOLONTAIRES NATIONAUX. — Voir *Îles du Vent et sous le Vent. — Invalides. — Pensions. — Recrues. — Secours.*

VONCQ (Commune de). Pétition demandant un secours de 50,000 livres (30 septembre 1792, t. LII, p. 246). — Décret accordant ce secours (*ibid.*). — On signale le désintéressement des habitants (10 novembre 1792, t. LIII, p. 342). — État des pertes subies par les habitants (11 novembre, p. 351). — On appelle l'attention de la Convention sur les pertes subies par les habitants (13 novembre p. 380). — Projet de décret tendant à accorder une indemnité aux habitants (27 novembre, p. 609 et suiv.); — adoption (*ibid.* p. 610). — Des habitants demandent des secours pour réédifier les maisons détruites par les ennemis (10 février 1793, t. LVIII, p. 439); — renvoi au comité de liquidation *(ibid.)*. — Les citoyens demandent des secours (24 février 1793, t. LIX, p. 152).

VOSDEY, médecin des hôpitaux militaires de Saint-Denis. Fait un don patriotique (10 mars 1793, t. LX, p. 45).

VOSGES (Département des). Compte rendu des fêtes qui ont accompagné la proclamation du décret de l'abolition de la royauté (5 octobre 1792, t. LII, p. 334). — Don patriotique d'une citoyenne (13 octobre, p. 503). — Adresses d'adhésion du directoire au jugement rendu contre Louis Capet (22 février 1793, t. LIX, p. 74), (28 février, p. 320). — Adresse du conseil général relative à l'assassinat de Michel Lepeletier, d'adhésion aux décrets de la Convention et d'invitation à faire des lois répressives contre les fournisseurs infidèles (4 mars, p. 585). — Le département a bien mérité de la patrie (27 mars 1793, t. LX, p. 599). — On annonce que le recrutement y est complètement terminé (6 avril 1793, t. LXI, p. 368). — Décret relatif aux secours à donner aux femmes et aux enfants des citoyens d'un bataillon massacré à Francfort (16 avril 1793, t. LXII, p. 190 et suiv.). — Mention honorable du patriotisme des habitants (17 avril, p. 258). — Les administrateurs envoient un exemplaire de l'arrêté qu'ils ont pris à l'égard des parents, femmes et mères des émigrés *(ibid.)*. — Lettre du prince Hohenlohe démentant le massacre des volontaires du 4e bataillon des Vosges (20 avril 1793, t. LXIII, p. 11). — Décret ordonnant la radiation du procès-verbal qui

VOSGES (*suite*).

porte que le bataillon des Vosges a été massacré (22 avril, p. 98).— Le conseil général atteste le civisme des habitants et demande des fusils (*ibid.* p. 104 et suiv.);— renvoi au ministre de la guerre (*ibid.* p. 105).— Décret portant que le département a bien mérité de la patrie (*ibid.*). — Les administrateurs demandent à la Convention de s'occuper d'une Constitution qui consolide l'établissement de la République (20 mai 1793, t. LXV, p. 114); — mention honorable (*ibid.*). — Le procureur général syndic envoie un arrêté du directoire relatif au changement du nom de la commune de Champ-le-Duc en celui de Champ-sur-l'Izerne (12 juin 1793, t. LXVI, p. 438). — Observations du ministre de la guerre relatives à un arrêté du département, qui étend aux avoines la loi fixant un maximum au prix des grains (17 juin, p. 589); — renvoi aux comités réunis de commerce et d'agriculture (*ibid.*). — Demande une avance de 100,000 livres pour pou pourvoir aux subsistances (22 juin 1793, t. LXVII, p. 61); — don patriotique de la compagnie Tribout du 9e bataillon de volontaires nationaux (25 juin, p. 430); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid*). — la Convention accorde l'avance et charge le comité des finances de faire un rapport sur le mode d'exécution (*ibid.*); — rapport et projet de décret (26 juin, p. 510); — adoption (*ibid.*). — On annonce que le département a fait don de 225 fusils destinés à l'armement de son 4e bataillon (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 65); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — On annonce que la Constitution a été proclamée avec grande pompe (19 juillet, p. 188); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VOUILLAND, (Général), chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. Annonce que les soldats de la République ont enlevé cinq redoutes à l'ennemi (27 juillet 1793, t. LXIX, p. 598).

VOULANT. Fait un don patriotique (12 mars 1793, t. LX, p. 107).

VOULLAND, député du Gard. — 1792. — Suppléant au comité de liquidation (t. LIII, p. 379). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la

VOULLAND (*suite*).

sûreté générale de l'Etat? » (t. LVII, p. 63 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 75 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 407 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 467 et 474). — Membre du comité de liquidation (p. 655). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. LX, p. 25). — Commissaire au Mont-Blanc (t. LXI, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. LXII, p. 57 et 75). — Ses lettres à la Convention et au comité de Salut public (t. LXIV, p. 17 et suiv.). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. LXV, p. 536). — Suppléant au comité de législation (t. LXVII, p. 518). — Commissaire suppléant pour la vente du mobilier de la liste civile (p. 674). — Parle sur la mise à la disposition de la municipalité de Paris des matelas qui sont en dépôt à l'Ecole militaire et à l'hôtel de Coigny (t. LXX, p. 171).

VOULLAND, chef du 2e bataillon du Gard. Réclame contre le décret rendu en faveur du citoyen Loubier (8 juillet 1793, t. LXVIII, p. 397); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

VOUNEUIL-SUR-VIENNE (Canton de), département de la Vienne. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

VOUVRAY-SUR-LOIRE (Canton de), département d'Indre-et-Loire. Adhère aux journées des 31 mai et jours suivants et accepte la Constitution (4 août 1793, t. LXX, p. 200); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 203).

VOUXEY (Commune de), département des Vosges. On demande à fixer dans cette com-

VOUXEY (*suite*).

mune le chef-lieu du canton de Remonville (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 285). — Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VOUZIERS (Commune, canton et district de), département des Ardennes. Les administrateurs du district rendent compte de leur conduite lors de l'invasion de leur territoire par l'ennemi (29 septembre 1792, t. **LII**, p. 220 et suiv.). — Interrogatoire de deux citoyens arrêtés à Vouziers (11 octobre, p. 461). — Don patriotique des habitants (23 décembre 1792, t. **LV**, p. 367). — Etat des pertes éprouvées par les communes du district (2 février 1793, t. **LVIII**, p. 161). — Les administrateurs font un don patriotique au nom de leurs concitoyens et des municipalités de leur arrondissement (11 mars 1793, t. **LX**, p. 76). — L'assemblée primaire du canton adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte l'Acte constitutionnel (20 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 214); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Le canton accepte la Constitution (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 8); — insertion au *Bulletin (ibid.* p. 10).

VOYER. Donne lecture d'une adresse de la commune de Pont-de-l'Arche (25 juin 1793, t. **LXVII**, p. 462 et suiv.).

VRAI PATRIOTE (Le), corsaire français. — Voir *Cherub (The little)*.

VRIGNY (Canton de), département du Loiret. L'assemblée primaire accepte la Constitution (28 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 606); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 607).

VROCOURT (Commune de), département des Vosges. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. **LXX**, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 124).

VRON (Commune de), département de la Somme. Les citoyens félicitent la Convention des journées des 31 mai et 2 juin et de l'achèvement de la Constitution (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*.

W

WADEGASSE (Abbaye de). Rapport sur les affaires relatives à l'aliénation des biens de cette abbaye (27 octobre 1792, t. **LIII**, p. 7); — renvoi des pièces au comité des domaines (*ibid.* p. 8).

WAIL (Commune de), département du Pas-de-Calais. — L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.* et suiv.).

WALCKENAER. Sa lettre au nom des patriotes bataves (23 février 1793, t. **LIX**, p. 91).

WALINCOURT (Commune de), département du Nord. Accepte la Constitution à l'unanimité (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 9), (2 août, p. 122).

WALSH, commandant de la garde nationale. Fait un don patriotique (20 octobre 1792, t. **LII**, p. 600).

WANDELAINCOURT, député de la Haute-Marne — 1793. — Se récuse dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat? » et motive son opinion (t. **LVII**, p. 65 et 105). — S'abstient dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » et motive son opinion (p. 78 et 106). — Vote pour le *bannissement après la guerre* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 357 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 64 et 75). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la Commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Ses observations sur le plan de la Constitution (t. **LXVII**, p. 409 et suiv.), (p. 415 et suiv). — Son plan d'éducation publique (t. **LXVIII**, p. 222 et suiv.), (p. 333 et suiv.).

WANDERLINDEN, capitaine au régiment du Cap. — Voir : *Vanderlinden* (*Benoit*).

WARCOING, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

WAREC, administrateur du district de Clermont. Présente une adresse au nom de son district (25 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 463 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 464).

WARLIN (1) (Canton de), département de l'Oise. — L'assemblée primaire accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

WARLOY-BAILLON (Commune de), département de la Somme. On annonce que la commune refuse de laisser inhumer un protestant dans son cimetière (6 décembre 1793, t. LIV, p. 386); — renvoi au comité de législation (*ibid.*). — Le Conseil général de la commune réclame des secours pour les parents nécessiteux des volontaires (30 juin 1793, t. LXVII, p. 658); — renvoi au comité de liquidation (*ibid.*).

WARNET. — Voir : *Varnet et Elcan.*

WASIGNY (Commune de), département des Ardennes. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

WASSANT, procureur de la commune de Sedan. Les citoyens de Mézières et de Pont-de-l'Arche demandent vengeance contre lui (9 juillet 1793, t. LXVIII, p. 461); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

WASSEIGES, ville de Belgique. Décret relatif à sa réunion à la France (11 mars 1793, t. LX, p. 87).

WASSELONNE (Commune de), département du Bas-Rhin. Accepte la Constitution (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 268); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

WAST, commissaire des guerres. — Voir : *Vast.*

WATREMEZ, entrepreneur de l'exploitation des mines à Saint-Avold. Demande un délai de six mois pour payer la seconde annuité d'un domaine national qu'il a acquis (27 février 1793, t. LIX, p. 286 et suiv.). — Ordre du jour (*ibid.* p. 287).

(1) Voir t. LXIX, p. 416, col. 1re, note 2.

WEISS, colonel. Décret autorisant l'administrateur des domaines nationaux à lui délivrer 3 bagues dépendant de la succession Charles Derlach (7 août 1793, t. LXX, p. 439 et suiv.).

WESTERMANN, adjudant-général. Sa conversation avec Philibert Simond (26 septembre 1792, t. LII, p. 168 et suiv.). — Écrit au sujet des biens acquis par les émigrés en pays étrangers (23 novembre 1792, t. LIII, p. 565). — Chargé de faire traduire à la barre Malus et d'Espagnac, il demande quand ils pourront être entendus (29 novembre, p. 656). Jour fixé (*ibid.*). — Donne des renseignements sur l'état de l'armée de Belgique (30 novembre, p. 684 et suiv.). — La section des Lombards l'accuse d'un vol de couverts d'argent et de calomnies à l'égard des volontaires du bataillon des Lombards (23 décembre 1792, t. LV, p. 368). — Les commissaires de la Convention signalent un abus commis par lui dans le recrutement des corps nouveaux 27 décembre, p. 704). — Demande la nomination d'un conseil de guerre pour examiner sa conduite (6 janvier 1793, t. LVI, p. 240). — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — Compte rendu de ses opérations (17 mars 1793, t. LX, p. 257). — Sera traduit à la barre de la Convention (4 avril 1793, t. LXI, p. 303). — Demande à être entendu à la barre ou au comité (10 avril, p. 509). — Il est renvoyé aux comités de Sûreté générale et de la guerre (*ibid.*, p. 510). — Pétition des officiers de la région du Nord le concernant (12 avril, p. 611 et suiv.). — La Convention décrète qu'il sera entendu et interrogé par les comités réunis de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.*, p. 612). — Rapport sur son affaire par Laurent Lecointre (4 mai 1793, t. LXIV, p. 52 et suiv.); — projet de décret portant qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui (*ibid.*, p. 54); — adoption (*ibid.*). — Pétition demandant son maintien à la tête de la légion du Nord (24 mai 1795, t. LXV, p. 279); — décret (*ibid*). — Marat demande le décret d'accusation contre lui (18 juin 1793, t. LXVI, p. 672); — renvoi aux comités de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.* p. 673). — Rend compte de ses opérations contre les rebelles de l'Ouest (28 juin 1793, t. LXVII, p. 622 et suiv.). — Rend compte de ses opérations (6 juillet 1793, t. LXVIII, p. 317 et suiv.), (7 juillet, p. 373 et suiv.). — Compte rendu de la défaite des troupes commandées par lui (10 juillet, p. 506 et suiv.). — décret ordonnant sa comparution à la barre (*ibid.*, p. 507). — Il est renvoyé devant le comité de Salut public (17 juillet 1793, t. LXIX, p. 80). — Accusa-

WESTERMANN (*suite*).

tion portée contre lui par les commissaires près l'armée des côtes de la Rochelle (*ibid.* p. 95 et suiv.); — renvoi au comité de Sûreté générale (*ibid.* p. 96). — Le conseil général de la commune de Poitiers rend hommage à sa conduite et à ses talents militaires (22 juillet, p. 315); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 316). — Louis Legendre et Lecointe-Puyraveau demandent la mise à l'ordre du jour du rapport sur son affaire (26 juillet, p. 558 et suiv.); — la Convention décrète qu'elle entendra ce rapport dans la séance du lendemain (*ibid.* p. 559). — Rapport par Julien (*de Toulouse*) sur la dénonciation faite contre lui (30 juillet 1793, t. **LXX**, p. 10 et suiv.); — projet de décret tendant à le renvoyer devant les tribunaux militaires (*ibid.* p. 13); — adoption avec amendement (*ibid.*). — Texte du décret rendu (*ibid.* p. 14).

WEYER (Commune de). Fait un don patriotique (13 mars 1793, t. **LX**. p. 144).

WEYLAND-STHALL. Estimation du moulin à poudre construit par lui (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 700).

WEZ, commune de Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

WICAR, artiste à Florence. Fait un don patriotique (6 mars 1793, t. **LIX**, p. 646).

WICLAUD, commandant temporaire à Noirmoutier. Lettre à ui adressée par les représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest, pour qu'il fasse restituer par le citoyen Joubert la somme qu'il s'est permis de prendre chez le payeur de la guerre (8 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 401).

WIERS, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

WILD (Joseph). Réclame une créance de 12,000 livres (18 février 1793, t. **LVIII**, p. 701); — renvoi au comité des domaines (*ibid.*).

WILLAUME (Marguerite). Présente une adresse à la Convention au nom des citoyennes de sa section (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 383); la Convention lui accorde les honneurs de la séance (*ibid.*).

WILLEMEAU, commune du Tournaisis. Décret sur sa réunion à la France (23 mars 1793, t. **LX**, p. 488).

WILLESAUVÈS fils. Rétracte, par-devant la municipalité de Tonneins, sa signature apposée au bas des pétitions souscrites le 24 juin (9 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 469); — insertion au *Bulletin*, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

WILLIAMS (David), Anglais. Sa réponse à la lettre lui annonçant que le titre de citoyen français lui a été conféré (13 novembre 1792, t. **LIII**, p. 381). — Présente des observations sur la dernière Constitution de la France avec ses vues pour la formation de la nouvelle Constitution (29 avril 1793, t. **LXIII**, p. 583 et suiv.).

WILMANET, lieutenant-colonel du bataillon de la Charente. On annonce qu'il a été blessé (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 138).

WIMPFEN (Général Félix de). Lettre sur les opérations militaires (3 octobre 1792, t. **LII**, p. 294). — Adresse des soldats du 103e régiment d'infanterie en sa faveur (3 février 1793, t. **LVIII**, p. 175). — Les gardes nationaux d'Avranches le demandent pour chef (7 février, p. 346). — Les citoyens Joly et Claire Dupuis, canonniers au 6e régiment d'artillerie, demandent qu'il soit statué sur la dénonciation qu'ils ont faite contre le général Wimpfen (10 février, p. 439). — Il écrit au sujet d'une dénonciation faite contre lui (11 février, p. 447). — Dénonciation contre lui par deux citoyens juifs (17 février, p. 653). — Réclamations au sujet de la dénonciation portée contre lui (23 février 1793, t. **LIX**, p. 105). — Remercie la Convention de lui avoir fait justice (28 février, p., 323). — Recommande à la Convention l'avancement militaire des citoyens Thil, laboureur, Lantin, aumônier du 2e bataillon de Seine-et-Marne et Fallat, musicien du 1er bataillon des Ardennes (23 mars 1793, t. **LX**, p. 468 et suiv.); — renvoi au ministre

WIMPFEN *(suite)*.

de la guerre (*ibid.* p. 469). — Rend compte de l'arrestation à Caen des représentants Prieur (Côte-d'Or) et Romme (13 juin 1793, t. LXVI, p. 476). — On demande le décret d'accusation contre lui (18 juin, p. 672); — renvoi au comité de la guerre et de Sûreté générale (*ibid.* p. 673). — Rapport par Barère sur les faits qui lui sont reprochés (26 juin 1793, t. LXVII, p. 510 et suiv.); — projet tendant à le décréter d'accusation (*ibid.* p. 511); — discussion (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.* p. 512). — Envoie des imprimés à Custine qui les transmet à la Convention (16 juillet 1793, t. LXIX, p. 42 et suiv.). — Sa lettre au général Sepher (23 juillet, p. 360); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 361). — Les autorités constituées du département du Calvados et de la ville de Caen déclarent qu'il n'a eu aucune part à l'arrestation des commissaires de la Convention (27 juillet, p. 603). — Les citoyens d'Yvetot invitent la Convention à mettre sa tête à prix (3 août 1793, t. LXX, p. 155). — Sa proclamation à l'armée départementale (8 août p. 510).

WIMPFEN (François). Décret portant qu'il ne sera plus employé dans les armées de la République (10 juillet 1793, t. LXVIII, p. 507).

WINTER ou WOINTER (Compagnie de) Rapport sur la pétition de cette compagnie tendant à obtenir un supplément d'avance pour compléter la fourniture de 8,554 chevaux (25 mars 1793, t. LX, p. 539); — projet de décret (*ibid.* et p. suiv.); — adoption (*ibid.* p. 540). — Réclamations des citoyens composant cette Compagnie (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 263); — renvoi au comité de surveillance des approvisionnements militaires (*ibid.*). — Décret portant que le traité passé entre le ministre de la guerre et Winter et Cie continuera provisoirement à être exécuté (21 juillet 1793, t. LXIX, p. 271).

WIRION. Le ministre de la guerre écrit qu'il a confirmé sa nomination au grade de colonel (15 mai 1793, t. LXIV, p. 685).

WISCH, général de division. Accepte la Constitution (29 juillet 1793, t. LXIX, p. 659); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

WISSEMBOURG (Commune, canton et district de), département du Bas-Rhin. Lettre du tribunal relative aux inculpations faites contre les sieurs Kœnig et Pfirmann (13 octobre 1792, t. LII, p. 479). — Adresse d'adhésion des citoyens (17 octobre, p. 533). — Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département du Bas-Rhin (30 octobre 1792, t. LIII, p. 62). — On signale la conduite patriotique des habitants du district (1er janvier 1793, t. LVI, p. 105). — On signale la générosité des citoyens (16 janvier 1793, t. LVII, p. 329); — mention honorable au procès-verbal (*ibid.* p. 330). — Adresse des administrateurs du district relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (26 février 1793, t. LIX, p. 260). — Adresse du conseil général de la commune relative au jugement de Louis Capet et à l'assassinat de Michel Lepeletier (*ibid.* p. 262 et suiv.). — Il y sera établi un adjudant de place en temps de guerre (22 mai 1793, t. LXV, p. 177). — Décret renvoyant au comité de Salut public la proposition de casser une délibération du district de Wissembourg contraire au décret du 14 mars 1793 pour la prompte organisation de 30 communes nouvellement réunies à la République et formant le district de Landau (5 juin 1793, t. LXVI, p. 59). — La Société républicaine adhère aux événements du 31 mai (22 juin 1793, t. LXVII, p. 57 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 58). — La Société républicaine félicite la Convention de la journée du 31 mai et de l'achèvement de la Constitution (5 juillet 1793, t. LXVIII, p. 267 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 268). — Elle adhère aux événements des 31 mai et jours suivants et félicite la Convention de l'achèvement de la Constitution (9 juillet, p. 452); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (24 juillet 1793, t. LXIX, p. 416); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six (*ibid.*).

WITTGENSTEIN. Lettre le concernant (10 octobre 1792, t. LII, p. 431). — Vérification à faire au sujet du brevet à lui donné pour le commandement de la Corse (12 décembre 1792, t. LV, p. 24); — compte rendu de cette vérification (14 décembre, p. 48).

WITTINKOFF. Le ministre de la guerre prendra compte si le général Wittinkoff, qui commande

WITTINKOFF (*suite*).

dans le département de Mayenne-et-Loire, est le même que celui qui, à l'époque du 10 août, avait le commandement de l'armée de l'intérieur (25 mars 1793, t. LX, p. 544); (28 mars, p. 642). — Compte rendu du ministre de la guerre (*ibid.* p. 658 et suiv.).

WITZIG, accusé d'assassinat. Renvoi de son affaire au comité de législation (16 novembre 1792, t. LIII, p. 447).

WLRIOT. Son projet de Constitution (17 avril 1793, t. LXII, p. 574 et suiv.).

WODS (Jérôme). Offre ses services à la Convention nationale (12 octobre 1792, t. LII, p. 464).

WOINTER (Compagnie). Voir : *Winter*.

WOLDEMAR (Ferdinann-Charles), comte héréditaire de Linange-Westerbourg. Prisonnier de guerre, détenu à Landau, sera transféré à Paris pour servir d'otage à la nation française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre commissaires de la Convention

WOLDEMAR (*suite*).

nationale et au ministre Beurnonville (5 avril 1793, t. LXI, p. 341).

WOLFSKIRCHEN (Commune de), département de la Meurthe. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 122); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

WORMHOUDT (Canton de), département du Nord. Accepte la Constitution (2 août 1793, t. LXX, p. 121); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal (*ibid.* p. 124).

WORMS, ville d'Allemagne. Contributions levées dans cette ville par le général Custine (13 octobre 1792, t. LII, p. 477). — Réclamations des habitants au sujet des contributions militaires frappées sur eux par Custine (29 novembre 1792, t. LIII, p. 673).

WURMS. Fait un don patriotique (29 octobre 1792, t. LIII, p. 34).

WURMSER, général autrichien. Sa lettre au général Gillot commandant Landau (12 avril 1793, t. LXI, p. 620).

WURTEMBERG. Lettre du prince de Wurtemberg au roi de Prusse (24 octobre 1792, t. LII, p. 641).

X

XAINTRAILLES, adjudant-général. Dénonce le commissaire des guerres Thierry (10 janvier 1793, t. **LVI**, p. 707).

XERTIGNY (Canton de), département des Vosges. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 34); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* p. 35 et suiv.).

Y

YBERT. Donne lecture d'une pétition sur la prise de Verdun (11 novembre 1792, t. **LIII**, p. 360 et suiv.).

YFFINIAC (Commune de). On signale la bravoure des gardes nationales (4 avril 1793, t. **LXI**, p. 293).

YGER, député de la Seine-Inférieure. — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat ? » (t. **LVII**, p. 68 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? » (p. 86 et 109). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis ? » (p. 375 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 463 et 471). — Obtient un congé (t. **LIX**, p. 614). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : » Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale ? » (t. **LXII**, p. 43 et 75). — S'est abstenu dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté ? « (t. **LXV**, p. 538).

YERVILLE (Commune d'), département de la Seine-Inférieure. La Société populaire applaudit aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et jure un attachement inviolable à ses frères Parisiens. Elle demande que le chef-lieu de district fixé à Caudebec le soit à Yvetot et que le chef-lieu de canton fixé à Motteville le soit à Yerville (3 août 1793, t. **LXX**, p. 147 et suiv.). — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division *(ibid.*, p. 148).

YONNE (Département de l'). Les administrateurs font l'éloge de l'empressement des citoyens du district d'Auxerre à voler aux frontières (26 septembre 1792, t. **LII**, p. 153). — Envoient un extrait du procès-verbal de leur séance du 23 septembre (5 octobre, p. 334). — La Convention décrète l'envoi de deux commissaires pour rappeler aux citoyens le respect dû à la loi (9 octobre, p. 416). — Les administrateurs transmettent des pièces à la Convention (13 octobre, p. 480). — Les administrateurs envoient un arrêté concernant le sequestre des biens d'Anne-Léon Montmorency (26 octobre 1792, t. **LIII**, p. 33). — Compte rendu des commissaires envoyés pour rétablir l'ordre (5 novembre, p. 151 et suiv.). — Le corps électoral interroge la Convention sur le renouvellement des receveurs de district (16 novembre, p. 433). — Le 6e bataillon de volontaires nationaux se plaint de l'inaction où il est réduit à Paris (9 décembre 1792, t. **LIV**, p. 724). — Arrêté relatif aux honneurs à rendre à Michel Lepeletier (6 février 1793, t. **LVIII**, p. 283). — Demande de secours pour l'entretien des routes (10 février, p. 444). — Des citoyens et des volontaires victimes

YONNE (*suite*).

d'un naufrage demandent des secours (18 février, p. 707); — décret *(ibid.* p. 720). — Adresse de dévouement et don patriotique du directoire (18 mars 1793, t. **LX**, p. 282). — Le secrétaire général du département demande une augmentation de traitement (23 mars, p. 469); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — Le procureur général syndic rend compte des opérations du recrutement et fait part des poursuites dirigées contre les auteurs de l'émeute quia eu lieu à ce sujet à Saint-Sauveur (27 mars, p. 613); — renvoi de la lettre au comité de Sûreté générale rale *(ibid.)*. — Décret portant que les volontaires nationaux de ce département ont bien mérité de la patrie (5 avril 1793, t. **LXI**, p. 356). — Le directoire demande la déportation des prêtres qui ne sont pas salariés pour le service public (21 avril 1793, t. **LXIII**, p. 85). — Le procureur général syndic annonce le départ de 473 volontaires du district de Sens (28 avril, p. 499). — Les administrateurs écrivent qu'ils se sont conformés au décret du 9 janvier 1793 relatif aux billets de parchemin et en demandent le remboursement (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 129). — L'accusateur public près le tribunal criminel prie la Convention de prononcer sur un sursis que le tribunal a cru devoir accorder à l'exécution d'un jugement rendu contre trois particuliers (10 mai, p. 405); — renvoi au comité de législation *(ibid.)*. — On annonce que le recrutement s'est opéré avec zèle (24 mai 1793, t. **LXV**, p. 160); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le ministre de l'intérieur annonce que plusieurs directoires de district sont incomplets par suite de démissions ou autres causes et prie la Convention de prendre des mesures en conséquence (14 juin 1793, t. **LXVI**, p. 515); — décret *(ibid.* p. 516). — Le procureur général syndic dénonce une adresse de la commune d'Avallon réunie aux autorités constituées (23 juin 1793, t. **LXVII**, p. 95 et suiv.). — Les administrateurs adressent le tableau des grains et farines déclarés dans l'arrondissement (25 juin, p. 432); — renvoi aux comités d'agriculture et de commerce *(ibid.)*. — Les citoyens adhèrent aux décrets des premiers jours de juin et demandent un secours de 600,000 livres (26 juin, p. 502); — renvoi aux comités des finances et des secours publics *(ibid.)*. — Décret autorisant le département à emprunter une somme de 500,000 livres (6 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 308). — On annonce que 800 hommes du département sont partis pour aller combattre les révoltés *(ibid.* p. 342). — Adresse de dévouement des volontaires du 6e bataillon (16 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 41); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Adresse de dévouement des volontaires du 5e bataillon *(ibid.* p. 48); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le procureur général syndic donne connaissance à la Convention de la proclamation qu'il a faite de l'Acte constitutionnel (17 juillet, p. 61); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*. — Arrêté concernant les citoyens Robin et Prudot fils (7 août 1793, t. **LXX**, p. 440).

YONNE A LA SAONE (Canal de l'). — Voir *Canaux*.

YPRES, ville de Belgique. Adresse de félicitations de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (11 janvier 1792, t. **LVI**, p. 744).

YSABEAU, député d'Indre-et-Loire. — 1792. — Membre du comité des pétitions (t. **LII**, p. 531). — Donne lecture d'une lettre du procureur général syndic d'Indre-et-Loire (t. **LIV**, p. 3 et suiv.). — Annonce que le prix du pain a diminué dans la ville de Tours (p. 397). — 1793. — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'Etat? » (t. **LVII**, p. 64 et 105). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? (p. 76 et 112). — Vote pour *la mort* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » et motive son opinion (p. 348 et 419). — Vote *non* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 460 et 474). — Remet des dons patriotiques (t. **LVIII**, p. 2). — Fait un rapport sur les adresses et pétitions parvenues à la Convention (p. 637 et suiv.). — Est envoyé dans les départements pour y accélérer le recrutement (t. **LX**, p. 25). — Commissaire à Perpignan (t. **LXI**, p. 622). — Absent lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 59 et

YSABEAU (*suite*).

75). — Commissaire à l'armée des Pyrénées Occidentales (t. **LXIII**, p. 651). — En mission à l'armée des Pyrénées Occidentales lors du scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 539). — Décret mettant fin à sa mission à l'armée des Pyrénées Occidentales (t. **LXVII**, p. 22). — Est adjoint aux commissaires près l'armée des Pyrénées-Orientales (t. **LXVIII**, p. 159). — Rend compte d'un léger avantage remporté sur les Espagnols (p. 642). — Les citoyens d'Ustaritz, du Saint-Esprit et de Bayonne demandent qu'il soit maintenu dans son poste (p. 704); — renvoi au comité de Salut public *(ibid.)*. — Les administrateurs du département des Landes demandent qu'il demeure auprès de l'armée des Pyrénées Occidentales (t. **LXIX**, p. 261); — ordre du jour motivé *(ibid.)*.

YSSINGEAUX (Commune, canton et district d'), département de la Haute-Loire. Sera le chef-lieu de l'assemblée électorale du département de la Haute-Loire (30 octobre 1792, t. **LIII**, p. 62). — Adresse des administrateurs relative au jugement de Louis Capet et demande d'une Constitution républicaine (28 février 1793, t. **LIX**, p. 315). — La Société républicaine se plaint de l'égarement de quelques départements et adhère à toutes les mesures prises pour le salut public (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 126); — mention civique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'assemblée primaire du canton accepte la Constitution à l'unanimité (5 août 1793, t. **LXX**, p. 263); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

YVART (Guillaume-Joseph). Fait un don patriotique (18 octobre 1792, t. **LII**, p. 559).

YVES, femme du citoyen REY, juge au tribunal du district d'Altkirch. Ecrit qu'ayant reçu, dans une lettre anonyme ,une certaine somme pour recommander un plaideur à son mari, elle va en distribuer un tiers aux pauvres de sa commune et déposer les deux autres tiers sur l'autel de la patrie (5 mai 1793, t. **LXIV**, p. 147); — mention honorable (*ibid.*).

YVETOT (Commune d'), département de la Seine-Inférieure. Don patriotique des citoyens (16 octobre 1792, t. **LII**, p. 518). — Adresse d'adhésion de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité (17 octobre, p. 533). — On annonce que la commune a fourni au delà de son contingent (26 mars 1793, t. **LX**, p. 567); — mention honorable au *Bulletin (ibid.)*. — La commune demande qu'on lui laisse ses armes (22 avril 1793, t. **LXIII**, p. 105); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*). — La Société patriotique fait un don patriotique (26 avril, p. 356); — mention honorable *(ibid.)*. — La commune réclame contre un décret du 19 décembre 1792 rendu en faveur de la villle de Rouen,en demande le rapport et félicite la Convention des mesures qu'elle a prises (26 juin 1793, t. **LXVII**, p. 501); — mention honorable et renvoi au comité des domaines *(ibid.)*. — La Société républicaine témoigne sa joie en apprenant que la Convention nationale avait mis en état d'arrestation les membres qui trahissaient la chose publique (29 juin, p. 637); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les citoyens réunis pour entendre la proclamation de la Constitution, félicitent la Convention de ses travaux et l'invitent à mettre à prix la tête des députés rebelles et du général Wimpffen (3 août 1793, t. **LXX**, p. 155 et suiv.). — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.* p. 157).

Voir *Arnetat* (*Moulin d'*).

YVIAS (Commune d'), département des Côtes-du-Nord. Adhère aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et accepte la Constitution (4 août 1793, t. **LXX**, p. 202); — insertion au *Bulletin* et au procès-verbal *(ibid.* p. 203).

YVOI (1) (Canton d'), département des Ardennes. L'assemblée primaire accepte la Constitution (31 juillet 1793, t. **LXX**, p. 35); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.* et p. suiv.).

YZARN-VALADY. — Voir *Valady*.

---

(1) Voir t. LXX, p. 35, col. 1, note 1.

Z

ZACA-VOLA, roi de la province de Bettsmesar dans Madagascar. On informe la Convention de l'alliance qu'il a contractée avec la République (13 avril 1793, t. **LXII**, p. 10 et suiv.); — renvoi au comité diplomatique (*ibid.* p. 11).

ZAEFFEL (Salomé). Est mise en état d'arrestation chez elle (3 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 143).

ZANGIACOMI, député de la Meurthe. — 1793. — Membre du comité de Sûreté générale (t. **LVI**, p. 617). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la Sûreté générale de l'État? » (t. **LVII**, p. 66 et 105). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple? » (p. 79 et 109). — Vote pour *la détention pendant la guerre et le bannissement lorsque la sûreté publique le permettra*, dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Quelle peine sera infligée à Louis? » (p. 358 et 422). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur la question de savoir s'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet (p. 461 et 471). — Suppléant au comité des finances (p. 735). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Y a-t-il lieu à accusation contre Marat, membre de la Convention nationale? » (t. **LXII**, p. 65 et 71). — Vote *oui* dans le scrutin par appel nominal sur cette question : « Le décret qui a cassé la commission des Douze sera-t-il rapporté? » (t. **LXV**, p. 534). — Fait un rapport sur la mise en liberté du représentant Minvielle (t. **LXVI**, p. 569).

ZELETTI, officier suédois. Rapport sur sa demande d'emploi (19 décembre 1792, t. **LV**, p. 151). — Est admis à servir dans l'armée française (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 38).

ZIMES, grenadier gendarme national. Demande à être employé dans un régiment d'artillerie (11 mars 1793, t. **LX**, p. 98); — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

ZOPÉ. Présente un almanach contenant des moyens de se garantir des faux assignats (29 décembre 1792, t. **LVI**, p. 34); — mention honorable (*ibid.*).

ERRATA

AU TOME LXXI (PREMIÈRE PARTIE)

PAGE 34, 2e COLONNE

Au paragraphe ARBRES APPELÉS MAIS, et avant les mots : « La société des Amis de la République de Saint-Nicolas de la Grave », insérer la mention suivante :

« Réclamation des citoyens de la commune d'Achères au sujet de la plantation des mais devant la maison des citoyens (9 octobre 1792, t. **LII**, p. 405). »

PAGE 263, 2e COLONNE

Remplacer le paragraphe CHASSEURS BONS TIREURS DE L'OISE par le paragraphe suivant :

CHASSEURS BONS TIREURS DE L'OISE. — Les chasseurs bons tireurs font un don patriotique (13 mai 1793, t. **LXIV**, p. 618); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Décret relatif au nombre des sous-officiers et caporaux de la compagnie de chasseurs bons tireurs (27 juin 1793, t. **LXVII**, p. 549). — Les chasseurs bons tireurs font un don patriotique (1er juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 23); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les chasseurs bons tireurs adhèrent à la Constitution et s'engagent à faire tous les mois un don patriotique de 161 livres pour les frais de la guerre (6 août 1793, t. **LXX**, p. 332); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la commission des Six *(ibid.)*.

PAGE 264, 2e COLONNE

Réunir en un seul les deux paragraphes CHATAIGNES et CHATAIGNIER (VEUVE) et lire :

CHATAIGNES ou CHATAIGNIER. — Laloy donne lecture d'une lettre, qu'il a reçue du département de la Vendée, dans laquelle on annonce que le citoyen Chataignier a été massacré par les brigands (8 avril 1793, t. **LXI**, p. 422); — renvoi au comité des Secours publics pour l'indemnité à accorder à sa veuve (*ibid.* p. 423). — Le citoyen Gaudin rend compte de son assassinat par les rebelles de l'Ouest (20 avril 1793, t. **LXIII**, p. 8); — renvoi au comité des Secours publics pour la pension à accorder à sa veuve *(ibid.)*.

PAGE 497, 2e COLONNE

Réunir en un seul les deux paragraphes, DUMONT, officier du 2e régiment de grenadiers et DUMONT, lieutenant, et lire :

DUMONT, lieutenant au 2e bataillon des Vosges, puis officier au 2e régiment de grenadiers. — Custine annonce sa désertion (16 janvier 1793, t. **LVII**, p. 329). — Il réclame contre le jugement prononcé contre lui par le général Custine (23 avril 1793, t. **LXIII**, p. 127); — renvoi au comité de la guerre *(ibid.)*. — Rapport sur sa réclamation par Le Carpentier (27 juillet 1793, t. **LXIX**, p. 579); — projet de décret tendant à le faire réintégrer dans tous ses droits (*ibid.* p. 580); — adoption *(ibid.)*.

PAGE 597, 2e COLONNE

Après le paragraphe : « GARNIER secrétaire commis du comité des pétitions », insérer le paragraphe suivant :

GARNISAIRES DE LA VILLE DE PARIS. — Rapport par Réal sur le paiement des garni-

saires chargés des poursuites relatives au recouvrement des impositions arriérées de la ville de Paris (7 juillet 1793, t. **LXVIII**, p. 379); — adoption (*ibid.* p. 380).

PAGE 621, 1re COLONNE

Ajouter à la fin du paragraphe GILLOT maréchal de camp, la mention suivante :

Lettre à lui écrite par le général autrichien Wurmser (12 avril 1793, t. **LXI**, p. 620).

PAGE 643, 1re COLONNE

Au paragraphe GROSLAMBERT, faire suivre lesmots « grenadier au 2e régiment d'infanterie » de la mention suivante :

Dépôt sur le bureau de la Convention d'un étendard pris par lui à l'ennemi (25 mai 1793, t. **LXV**, p. 321).

PAGE 661, 2e COLONNE

Au paragraphe HARDY, et avant les mots : « membre du comité de législation... », insérer la mention suivante :

Parle sur le projet de Constitution (t. **LXVI**, p. 572).

Paris. — Imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi (Cl.) 1.4.1908.